Lahontan

ŒUVRES COMPLÈTES I

ÉDITION CRITIQUE
PAR RÉAL OUELLET
ET ALAIN BEAULIEU

BNM

LES PRESSES
DE L'UNIVERSITÉ
DE MONTRÉAL

Œuvres complètes
I

BIBLIOTHÈQUE DU NOUVEAU MONDE

Comité de direction :

Roméo Arbour, Laurent Mailhot, Jean-Louis Major

DANS LA MÊME COLLECTION

Honoré Beaugrand, *la Chasse-galerie et autres récits* (François Ricard)

Paul-Émile Borduas, *Écrits I*
(André-G. Bourassa, Jean Fisette et Gilles Lapointe)

Arthur Buies, *Chroniques I* (Francis Parmentier)

Jacques Cartier, *Relations* (Michel Bideaux)

Henriette Dessaulles, *Journal* (Jean-Louis Major)

Alain Grandbois, *Poésie I, II*
(Marielle Saint-Amour et Jo-Ann Stanton)

Alain Grandbois, *Visages du monde*
(Jean Cléo Godin)

Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*
(Antoine Sirois et Yvette Francoli)

Germaine Guèvremont, *le Survenant* (Yvan G. Lepage)

Jean-Charles Harvey, *les Demi-civilisés* (Guildo Rousseau)

Albert Laberge, *la Scouine* (Paul Wyczynski)

Joseph Lenoir, *Œuvres* (John Hare et Jeanne d'Arc Lortie)

La « Bibliothèque du Nouveau Monde » entend constituer un ensemble d'éditions critiques de textes fondamentaux de la littérature québécoise. Elle est issue d'un vaste projet de recherche (CORPUS D'ÉDITIONS CRITIQUES) administré par l'Université d'Ottawa et subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

BIBLIOTHÈQUE
DU NOUVEAU MONDE

Lahontan

Œuvres complètes
I

Édition critique
par
RÉAL OUELLET
Université Laval
avec la collaboration d'ALAIN BEAULIEU

1990
Les Presses de l'Université de Montréal
C.P. 6128, succ. « A », Montréal (Québec), Canada H3C 3J7

Le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada a accordé une subvention pour la publication de cet ouvrage.

ISBN 2-7606-1516-2 (vol. I)
ISBN 2-7606-1540-5 (vol. I et II)

Dépôt légal, 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction réservés
© Les Presses de l'Université de Montréal, 1990

ATTRIBUTIONS

L'édition critique des *Œuvres complètes* de Lahontan est le résultat d'un travail collectif interdisciplinaire. La liste des attributions ne mentionne que le champ principal d'intervention de chaque membre de l'équipe.

Établissement des textes de Lahontan : Réal Ouellet
Vérification des transcriptions : Pauline Dubé

Introduction

Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan : Réal Ouellet
La Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle : Alain Beaulieu
L'œuvre de Lahontan :
L'élaboration de l'œuvre : Réal Ouellet
La publication : Réal Ouellet
Les traductions : Réal Ouellet
L'apport documentaire : Alain Beaulieu
La critique coloniale : Alain Beaulieu
La polémique sociale et religieuse : Alain Beaulieu
La faune et la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan : Pierre Morisset et Catherine Fortin
Une œuvre littéraire : Réal Ouellet
Les mémoires manuscrits : Alain Beaulieu
La fortune littéraire : Réal Ouellet

Chronologie : Réal Ouellet

Nouveaux voyages

Annotation : Alain Beaulieu (Nouvelle-France et Amérindiens), Marie Parent et Pauline Dubé (histoire européenne),

Pierre Morisset et Catherine Fortin (faune et flore), Claire Bécard (références bibliques et mythologiques ; traductions latines et grecques), Pierre Laberge (renvois intertextuels) ; Claire Henderson (rivière Longue)

Mémoires de l'Amérique septentrionale

Annotation : Alain Beaulieu (Nouvelle-France et Amérindiens), Marie Parent et Pauline Dubé (histoire européenne), Pierre Morisset et Catherine Fortin (faune et flore), Claire Bécard (références bibliques et mythologiques ; traductions latines et grecques), Pierre Laberge (renvois intertextuels), Denise Cloutier (langues amérindiennes)

Suite du voyage

Annotation : Marie Parent, Réal Ouellet, Pierre Laberge

Textes divers

Annotation : Réal Ouellet, Alain Beaulieu (Nouvelle-France), Pierre Laberge (renvois intertextuels)

Variantes : Réal Ouellet, assisté de Claire Bécard

Appendices

I. Sources biographiques : Réal Ouellet
II. Harangue de la Grangula : Pauline Dubé
III. Journal de Jean Cavelier : Réal Ouellet
IV. Compte rendu du *Journal* de Trévoux : Réal Ouellet
V. Liste descriptive des noms de lieux nord-américains : Christian Morissonneau, Pierre Laberge, Alain Beaulieu
VI. Nations amérindiennes : Hélène Bédard et Alain Beaulieu
VII. Notices biographiques (personnages de la Nouvelle-France) : Anne Carrier et Marie Parent
VIII. Lahontan et les langues amérindiennes : Denise Cloutier

Glossaire : Claire Bécard

Index : Alain Beaulieu, Pauline Dubé, Réal Ouellet, Marc Veillet

AVANT-PROPOS

L'œuvre de Lahontan connut, au début du XVIII^e siècle, un succès retentissant : huit rééditions ou contrefaçons en douze ans, des traductions en anglais, en flamand, en allemand, plusieurs comptes rendus et discussions souvent polémiques venant d'horizons intellectuels très divers. Elle laisse de nombreuses traces dans les dictionnaires, encyclopédies, traités de géographie ; même la littérature romanesque, jusqu'à Chateaubriand tout au moins, lui emprunte images et stéréotypes de la vie « sauvage ». Plagiée, résumée, commentée, citée de première ou de troisième main, elle alimente querelles et discussions philosophiques sur le bonheur, la morale, la propriété privée, la prédestination divine, la légitimité politique... Un demi-siècle avant qu'ils ne fussent systématiquement développés, on y a vu rassemblés les grands thèmes des Lumières : religion naturelle, critique de la monarchie de droit divin, dénonciation de la propriété individuelle comme source de corruption et de malheur. Et pourtant, on ne l'a pas rééditée entre 1741 et le début du XX^e siècle. Des rééditions d'inégale valeur, par F. de Nion et R. G. Thwaites en 1900, par G. Chinard en 1931, quelques études sur l'exotisme américain et l'histoire des idées par Atkinson, Hazard, Chinard et l'hostilité quasi unanime de la tradition historiographique canadienne-française ont sauvé l'œuvre d'un oubli total.

Depuis une quinzaine d'années, toutefois, elle suscite études et rééditions de toutes sortes. Dégagée des préventions moralisantes et normatives qui l'ont occultée longtemps, elle commence à prendre sa place dans le paysage intellectuel des Lumières. En même temps se précise son statut d'œuvre lit-

téraire, sur le triple plan de la relation de voyage, du discours encyclopédique et de la mise en scène polémique dialoguée. Il fallait donc la rééditer intégralement et l'assortir d'un appareil critique qui en permît une lecture cohérente et informée.

Remerciements

Nous tenons à remercier vivement toutes les personnes qui nous ont aidés dans la préparation de cette édition. Nous pensons plus particulièrement à celles dont les noms suivent : Jean-Robert Armogathe, C. Berkvens-Stevelinck, Pierre Berthiaume, Lionel Boivert, Hans Bots, Bernard Bray, William J. Cameron, Marie-Aimée Cliche, Pierre M. Conlon, André Daviault, Louise Dechêne, Denys Delage, Frédéric Deloffre, Christian Desplat, François Duchesneau, Rémi Ferland, David M. Hayne, Albert Heinekamp, Raymond Joly, Jeannette Kelly, Peter G. Klauss, Jean-Marie Le Blanc, François Lebrun, Francine Lemay, Hans-Jürgen Lüsebrink, Charles A. Martijn, Jacques Mathieu, Judith C. Neave, Hans Otte, Marc Perrichet, David W. Smith, Jacques Staes, Georges Tissot, Laurier Turgeon, Gerda Utermöhlen, Hélène Vachon, I. H. Van Eeghen, Thomas Wien, Michel Wyczynski.

Nous voulons aussi remercier tout particulièrement Madame Claude Rigault, qui, entre 1974 et 1976, a contribué à débroussailler la forêt touffue des œuvres publiées de Lahontan.

Nos remerciements vont enfin à tous les membres du secrétariat et de la direction du département des littératures de l'université Laval, car leur disponibilité et leur gentillesse ont grandement facilité notre travail.

INTRODUCTION[1]

Louis-Armand de Lom d'Arce, baron de Lahontan[2]

> Quoiqu'on lût peu, les livres, ceux de Hollande, défendus et proscrits, les manuscrits furtifs, avaient grande action. On se passait Boulainvilliers, son ingénieuse apologie de Mahomet et du mahométisme. Mais rien n'eut plus d'effet que le livre hardi et brillant de Lahontan sur les sauvages, son frontispice où l'Indien foule aux pieds les sceptres et les codes (*leges et sceptra terit*), les lois, les rois. C'est le vif coup d'archet qui, vingt ans avant les *Lettres persanes*, ouvre le dix-huitième.
>
> Le voile épais et lourd dont les livres de missionnaires avaient caché le monde, se trouve déchiré. Leur thèse ridicule que l'homme non chrétien n'est pas homme, d'un coup est réduite à néant. Plus de privilégiés de Dieu ! Plus d'élus, mais tous frères. L'identité du genre humain. (Michelet)[3]

Louis-Armand de Lom d'Arce naît à Lahontan (Pyrénées-Atlantiques), le 9 juin 1666. Son père, Isaac, marié en secondes noces à Françoise Le Facheu, s'était ruiné pour rendre le gave de Pau navigable jusqu'à Bayonne et acheter des propriétés en Béarn. Nommé en 1664 conseiller au parlement de Pau et réformateur du domaine des eaux et forêts, il réussit à éviter de son vivant le désastre financier. Mais à sa mort, en 1674, ses créanciers et une nièce de sa première femme réclament sur sa succession. Le château de Lahontan est finalement

1. Pour la liste des sigles et des abréviations, voir *infra*, p. 205-208.

2. On trouvera dans la chronologie détaillée (*infra*, p. 209-238) toutes les références aux sources utilisées pour ce sommaire biographique.

3. *Histoire de France au dix-huitième siècle. La Régence*, Paris, Chamerot, 1863, p. 178-179.

vendu par adjudication en 1684, au milieu d'innombrables procès qui dureront un siècle.

De l'histoire de sa famille après la mort de son père, on ne peut retracer que des bribes éparses. On ne connaît à peu près rien de sa mère, qui dut vivre d'expédients toute sa vie. Une rumeur, consignée dans la correspondance du père Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, rapporte qu'elle tenait une maison de jeu à Paris, vers 1688-1689 ; le procès pour meurtre de l'abbé Nobilet la citera comme témoin important en 1712. On n'en sait pas davantage sur les deux sœurs de Lahontan : la première, Marie-Françoise, née le 19 décembre 1669, épousera un certain monsieur Sallus ; la seconde, Jeanne-Françoise, née après la mort du père, épousera en 1700 Jean Gault, trésorier de France à Dijon ; elle sera aussi citée comme témoin au procès de 1712. À la mort de Lahontan, l'une des deux sœurs recevra, de Hanovre, une gratification de deux cents thalers.

Sur les années de jeunesse de Lahontan, on est réduit aux spéculations. On ne sait quel type d'enseignement il reçut, mais son intérêt pour la géographie, les mathématiques, la médecine, la botanique et la zoologie révèle une culture générale assez étendue et montre une curiosité intellectuelle aiguisée sans doute depuis l'enfance. Les auteurs anciens qu'il cite et ses références à la mythologie antique témoignent aussi d'une certaine formation classique, mais on ne peut affirmer qu'il lisait couramment le grec et le latin, car il a très bien pu fréquenter Lucien, Aristote, Homère ou Pétrone dans des traductions, courantes à l'époque[4].

La situation de la baronnie de Lahontan, à proximité du port de Bayonne, d'où partaient de nombreux navires pour la

4. Il compléta vraisemblablement sa formation intellectuelle pendant les longs mois d'inactivité relative de l'hiver canadien. À deux reprises, dans les *Nouveaux voyages*, il parle de ses lectures. Dans la lettre VIII, il écrit, pour dénoncer le « zéle indiscret » du curé de Montréal : « Ce cruel entrant chez mon hôte & trouvant des livres sur ma table, se jetta à corps perdu sur le Roman d'avantures de *Petrone*, que j'estimois plus que ma vie, parce qu'il n'étoit pas mutilé » (p. 314). La lettre XI mentionne trois écrivains grecs qu'il apporte dans ses bagages quand il va passer plusieurs jours à la chasse avec les Amérindiens : « [...] outre le plaisir de tant de chasses differentes, j'ai encore eu celui de m'entretenir au milieu des bois avec les honnêtes gens des siécles passez : le bon homme *Homere*, l'aimable *Anacreon* & mon cher *Lucien* n'ont jamais voulu me quitter » (p. 339).

pêche sur les côtes de Terre-Neuve, tout comme les relations entre son père et Jean Talon, intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672, l'avaient peut-être familiarisé très jeune avec l'Amérique du Nord, bien qu'il n'en fasse pas mention dans ses écrits. En août 1683, âgé d'à peine dix-sept ans, il s'embarque pour le Canada avec le contingent des troupes de la Marine envoyé pour répondre à la demande pressante du gouverneur La Barre, qui craignait une guerre imminente avec les Iroquois.

Il débarque à Québec au début de novembre de la même année et passe les premiers hivers de son séjour chez les habitants de la colonie, à la côte de Beaupré, à Montréal et à Boucherville. De cette expérience, il retient surtout l'autorité envahissante du clergé qui empêche toute forme de divertissement et censure même les lectures. Il note aussi l'esprit d'indépendance et l'aisance des habitants, qui « vivent sans mentir plus commodément qu'une infinité de Gentils-hommes en France ». Pour rompre la monotonie des longs mois de garnison, il accompagne deux fois des groupes d'Algonquins à la chasse et le froid ne l'empêche pas de vivre ces expéditions comme des parties de plaisir.

Arrivé probablement comme cadet volontaire dans les troupes de la Marine, il accède au grade de lieutenant réformé en 1687 et à celui de capitaine réformé en 1691. Il participe à deux expéditions militaires contre les Iroquois, en 1684 et en 1687, puis va prendre le commandement du fort Saint-Joseph, construit par Dulhut en 1686 au détroit des lacs Érié et Huron. Après un hiver difficile, apprenant l'abandon du fort Niagara par Denonville, il brûle le fort Saint-Joseph et ramène ses hommes vers Michillimakinac. Fut-il blâmé pour cet abandon que lui reproche la tradition historiographique québécoise ? Les documents officiels n'en gardent nulle trace.

La saison avancée ne lui permettant pas de rentrer dans la colonie, Lahontan décide d'explorer l'intérieur du continent. Accompagné de quelques Français et Amérindiens, il part à la découverte d'un affluent du Mississipi, la rivière Longue (probablement la rivière Minnesota[5]). De retour à Québec à l'été 1689, il devient un familier du nouveau gouverneur, Frontenac, qui le reçoit à sa table et dans sa demeure. En 1690 et en

5. Voir *infra*, p. 43.

1691, il fait deux voyages éclairs en France : la première fois, après l'attaque de Phips contre Québec, pour régler ses affaires familiales ; la seconde, pour présenter un mémoire sur la défense des Grands Lacs. Au cours de ce deuxième voyage, il participe à la défense de Plaisance (Terre-Neuve) contre une attaque anglaise et, en récompense de son comportement, il est nommé lieutenant du roi.

Son séjour à Terre-Neuve en 1692 sera toutefois de courte durée. À peine débarqué, un conflit l'oppose au gouverneur Brouillan. Affirmant avoir subi maintes vexations, et convaincu que le gouverneur prépare sa perte en envoyant à la cour des rapports incriminants, il s'enfuit à bord d'un navire de pêche qui rentrait en France, en décembre 1693.

Sa décision de fuir en Europe était naïve et malhabile, car il se rendait coupable de désertion et perdait d'un coup tout le crédit que lui valaient ses états de service : à 27 ans, au moment où il peut espérer un avancement rapide, il se retrouve sans « patrie », sans argent et sans emploi. Même s'il peut compter sur quelques appuis en France et s'il possède d'indéniables qualités d'entregent auprès de personnes de tout rang social ou politique à travers l'Europe, il ne parvient ni à se justifier, ni à retourner en Nouvelle-France en 1697, ni même à obtenir un modeste emploi d'espion français en Espagne l'année suivante. Désespéré, il tente de vendre à l'Espagne le *Journal* de Jean Cavelier (frère de Cavelier de La Salle), dont il envoie une copie de sa main au duc de Jouvenazo en septembre 1699, mais sa démarche n'a vraisemblablement pas de suite.

D'après des rumeurs qui ont leur écho dans la correspondance du père Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, il aurait, en 1702, exercé en Hollande « le mestier d'espion » avant de passer en Angleterre vers le début de la guerre de Succession d'Espagne, qui oppose la France à presque tous les pays d'Europe. Est-ce en Hollande ou en Angleterre qu'il transmet aux autorités anglaises divers mémoires pour les inciter à s'emparer de la Nouvelle-France ? L'absence de lettre accompagnant ces mémoires semble suggérer qu'il les transmit en Angleterre même, mais il a pu aussi les remettre en mains propres à un représentant du gouvernement anglais de passage en Hollande. Au moment où s'ouvrait la guerre de Succession d'Espagne, qui ranimait le conflit franco-anglais après le répit de Ryswick, les autorités françaises eurent-elles vent de ces

mémoires ? On ne peut le dire. Mais la publication en 1702 des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* constitue une rupture publique avec son pays. Il renonce à « rentrer en grâce », comme l'affirme la préface de la *Suite du voyage*. S'il trouve en Angleterre des hôtes empressés à publier une critique appuyée de la colonisation française en Amérique, s'il croit y découvrir « une espéce de liberté, dont on ne jouït pas ailleurs[6] », il déchante vite, car, dès 1705 et peut-être avant, il est « obligé d'errer dans les pays étrangers, [...] d'y vivre au hazard, en perdant son tems, ses biens, & ses amis[7] ».

Son errance le mène à Hanovre en 1707, où il vivra jusqu'à sa mort neuf ans plus tard. Courtisan sans fonction officielle, il divertit la cour de l'Électeur et anime les conversations, comme le donnent à entendre les correspondances de l'époque. Mais nul portrait ne nous restitue ses traits ; il se dit pâle[8] et très maigre[9] et C. O. Coch le voit en 1707 comme un homme « bien fait[10] ». Aucune lettre de lui ne nous permet d'atteindre son intimité. Ceux qui l'ont fréquenté le jugent sociable, cultivé, fin causeur, voire divertissant. Bonrepaus, ambassadeur de France à Copenhague puis à La Haye, écrit de lui :

> Il a de l'esprit, et une vivacité gasconne qui le rend familier avec tous les gens qu'il approche. Cela luy a reussy à Copenhague et à La Haye, où j'ay veü que les gens les plus sérieux luy donnent un libre accez dans leur maison, et sont ravis de l'avoir[11].

En 1707, C. O. Coch confirmera ce témoignage dans sa lettre à Leibniz[12]. Celui-ci, enfin, affirme l'estimer pour son esprit, son expérience humaine et ses connaissances[13]. Malgré ses

6. *SV*, Préface, p. 798.

7. Voir *LB*, p. 1013.

8. Voir *VPD*, lettre VII, p. 983.

9. Voir *VPD*, lettre I, p. 890 ; lettre V, p. 958 ; lettre VII, p. 983.

10. Lettre à Leibniz du 23 avril 1707, dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 110. Les témoignages de Coch et de Bonrepaus sont cités plus longuement en Appendice, p. 1143, 1145-1146.

11. Cité par H. Froidevaux, « Un document inédit sur Lahontan », *Journal de la Société des américanistes de Paris*, vol. 4, 1902-1903, p. 200-201.

12. « [...] il a de l'esprit, la conversation enjouée avec une liberté bienseante. Il ne demante point le caractere qu'on se peut former de luy par ses ecrits, sinon que je luy trouve un peu plus de retenüe dans son discours à l'egard du sujet principal de sa conversation avec son Adario » (lettre à Leibniz du 23 avril 1707, dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 110).

13. Voir lettre à Bierling du 10 novembre 1710, dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 100.

violentes critiques contre le dogme et la pratique catholiques, il n'abjurera jamais et, s'il faut en croire le registre paroissial qui consigna son décès, il aurait souhaité faire ses pâques avant de mourir, le 21 avril 1716.

La Nouvelle-France à la fin du XVII^e siècle

Avant d'aborder l'œuvre de Lahontan, il faut rappeler quelques repères historiques qui en faciliteront l'approche. Les dix années nord-américaines de Lahontan (1683-1693) coïncident avec une période agitée de l'histoire de la Nouvelle-France. L'accroissement des rivalités intercoloniales et intertribales autour du commerce des fourrures et l'extension des conflits européens jusqu'en Amérique créent une situation militaire tendue et explosive. La guerre avec les Iroquois, alliés aux Anglais, reprend pour ne s'arrêter qu'à l'orée du XVIII^e siècle. Intensifiant leurs pressions militaires, les colonies anglaises ne se contentent plus d'attaquer aux frontières, en Acadie et à Terre-Neuve, mais frappent au cœur de l'empire français d'Amérique, dans la vallée du Saint-Laurent.

La France avait véritablement pris pied en Amérique du Nord au début du XVII^e siècle, avec le développement considérable du commerce des fourrures, surtout du castor, dont on fabriquait un feutre de qualité. Attirés par la perspective de profits rapides, des marchands avaient érigé quelques comptoirs commerciaux en Acadie et dans la vallée du Saint-Laurent, amorçant ainsi, bien timidement, la colonisation française en Amérique du Nord. Trois quarts de siècle séparent la construction d'un premier poste de traite à Québec, par Champlain, de l'arrivée de Lahontan, à l'automne 1683. Entre-temps, l'ancien comptoir commercial s'était complètement métamorphosé : prenant les allures d'une petite ville, Québec était devenue le centre administratif d'un empire colonial s'étendant de Terre-Neuve au Mississipi et de la baie d'Hudson jusqu'au golfe du Mexique.

Plus vaste « que la moitié de l'*Europe*[14] », cette Nouvelle-France se divisait en trois régions distinctes : Terre-Neuve, l'Acadie et le Canada (c'est-à-dire la colonie laurentienne et ses ramifications vers l'ouest, dans la région des Grands Lacs). La population d'origine française, peu nombreuse et regroupée

14. *M*, p. 528.

en quelques îlots, n'occupait qu'une infime partie de l'immense territoire revendiqué par la France. Les prises de possession symboliques, utiles dans une perspective juridico-diplomatique européenne, ne pouvaient cependant dissimuler deux réalités fondamentales : d'une part, les Amérindiens demeuraient encore les maîtres incontestés de la plus grande partie du territoire « sous juridiction française » ; d'autre part, l'étendue même des revendications de la France rendait les frontières de sa colonie pratiquement indéfendables.

Regroupant l'essentiel des ressources humaines et militaires, la vallée du Saint-Laurent représentait, sans contredit, le cœur de cet empire colonial. En raison de son bassin hydrographique étendu, qui en faisait un gigantesque réservoir d'animaux à fourrure, la région avait très tôt retenu l'attention des Français, qui y avaient concentré leurs efforts colonisateurs. Mais après trois quarts de siècle, le bilan du peuplement restait modeste.

Jusqu'au début des années 1660, la royauté française avait confié ce peuplement à de grandes compagnies marchandes qui, en échange d'un monopole sur le commerce des fourrures et de la concession de tout le territoire colonial en fief et seigneurie, s'engageaient à transporter des colons dans le pays. Mais cette politique avait donné des résultats médiocres : en 1663, lorsque Louis XIV abolit le système des grandes compagnies et prit directement en main la Nouvelle-France, le Canada comptait à peine 3 000 habitants d'origine française. L'entrée en scène du jeune roi et de son ministre Colbert inaugura une courte période d'efforts systématiques pour peupler la colonie. Poursuivis jusqu'au début des années 1670, ces efforts provoquèrent une croissance démographique importante. En moins de vingt ans, la population passa à 10 000 habitants et, à la fin du XVII^e siècle, elle en comptait environ 18 000. Mais, comparés aux 150 000 Anglais de la côte atlantique, les Français n'étaient encore qu'une poignée en Amérique du Nord.

Avec l'abolition du système des grandes compagnies, la colonie tombait théoriquement sous l'autorité directe du roi et acquérait un statut similaire à celui d'une province de France. Le ministère de la Marine, institué en 1669, assurait le relais entre la colonie et l'autorité royale et s'imposait comme le véritable centre de décision en matière coloniale. La structure administrative de la colonie était calquée sur le modèle français.

À sa tête, le gouverneur, d'origine noble et représentant direct du roi, occupait le poste le plus prestigieux de la colonie. Ses fonctions étaient surtout d'ordre militaire et diplomatique : chef des armées et responsable des relations avec les nations amérindiennes et les colonies anglaises, il assurait la sécurité du pays. Au second rang dans l'ordre hiérarchique, l'intendant, figure dominante de la réforme administrative française au XVII^e siècle, était le personnage central de l'administration coloniale. Chargé de la « police », de la justice et des finances, il touchait tous les secteurs de l'administration civile. Tout l'argent versé par la cour passant par ses mains, il avait prise sur les affaires militaires, car il autorisait les fonds demandés par le gouverneur pour les dépenses reliées à la guerre ou à la défense de la colonie[15]. Le Conseil souverain complétait cette structure administrative. Apparenté par sa fonction aux parlements français, le Conseil enregistrait et promulguait les ordonnances royales, légiférait selon les besoins de la colonie au moyen de règlements de police et servait de cour de dernière instance en matière civile et criminelle.

En l'absence de routes reliant les principales agglomérations de la colonie (Québec, Trois-Rivières et Montréal), l'essentiel des communications se faisait par voies d'eau. Le Saint-Laurent et ses affluents assuraient la circulation des hommes et des marchandises. Des navires de petit tonnage faisaient la navette entre Québec et Montréal, tandis que pour l'intérieur du pays les Français avaient adopté un véhicule amérindien : le canot d'écorce. Léger, il se portait facilement et permettait de franchir les obstacles naturels comme les rapides.

Les voies d'eau déterminaient l'organisation de l'espace dans la colonie laurentienne. Comme l'accès au fleuve était vital pour tous, les lots avaient adopté très tôt une forme rectangulaire et s'alignaient perpendiculairement au Saint-Laurent. Le peuplement s'étirait entre Québec et Montréal, en suivant presque parfaitement les deux rives, à tel point que Lahontan comparait celles-ci à « deux villages de soixante lieuës de

15. Dans un premier temps, ce chevauchement des compétences créa des frictions, accentuées encore par des conflits de personnalités. Ceux qui opposèrent Frontenac à l'intendant Duchesneau, entre 1675 et 1682, amenèrent la cour à délimiter avec plus de précision le rôle de chacun. Cette clarification se fit au détriment du gouverneur, confiné désormais dans ses fonctions militaires et diplomatiques et dans son rôle honorifique de représentant du roi.

longueur[16] ». La population d'origine française avait par conséquent à peine entamé la forêt : elle occupait une mince bordure du territoire le long du fleuve et n'avait guère pénétré l'arrière-pays. La dispersion de cet établissement déplaisait aux autorités métropolitaines, qui auraient préféré que la population se regroupât en bourgs concentrés, pour faciliter la défense et les contrôles administratifs. La cour exhorta à diverses reprises les administrateurs coloniaux à travailler en ce sens, mais face aux contraintes géographiques les consignes royales restaient lettre morte.

En dépit des efforts de diversification économique entrepris sous Talon, entre 1665 et 1672, et des progrès réalisés dans l'agriculture, le commerce des fourrures était encore l'activité économique de base dans la colonie, celle qui générait des capitaux. La plus grande partie des peaux arrivaient de l'ouest, acheminées par les Amérindiens, qui participaient à la grande « foire » annuelle de Montréal, ou encore par les coureurs de bois qui se dispersaient dans la région des Grands Lacs et jouaient le rôle d'intermédiaires entre les marchands coloniaux et les fournisseurs amérindiens. Avec le développement de la cueillette des fourrures par les coureurs de bois, dans le dernier quart du XVII^e siècle, les « foires » de Montréal périclitèrent progressivement et disparurent au début du siècle suivant. À l'intérieur du continent, plusieurs postes (Michillimakinac, Sault-Sainte-Marie, le fort Frontenac, le fort Saint-Louis...) marquaient la présence française et servaient de bases avancées pour le commerce. Points de ralliement pour les coureurs de bois, ces postes servaient aussi d'entrepôts pour les pelleteries avant qu'elles ne soient dirigées vers Montréal ou Québec.

En s'installant ainsi en territoire amérindien, les Français pouvaient exercer plus facilement leur influence auprès de leurs alliés et empêcher qu'ils ne trafiquent avec des concurrents, car le commerce des fourrures attisait les rivalités entre puissances européennes. Depuis 1664, l'Angleterre, qui avait évincé la Hollande de la vallée de l'Hudson, était la principale rivale de la France. La lutte entre marchands européens pour la suprématie commerciale se déroulait surtout par Amérindiens interposés. Chacune des puissances coloniales s'appuyait sur un réseau d'alliances commerciales et militaires avec des

16. *NV*, lettre IV, p. 280.

tribus qui se livraient, à leur tour, une âpre lutte pour accaparer les fourrures, monnaie d'échange indispensable à l'acquisition des biens européens.

De sanglants conflits avaient marqué la première moitié du XVII^e siècle. Associés dès le début aux tribus algonquiennes de la vallée du Saint-Laurent et aux Hurons, qui vivaient sur les rives de la baie Georgienne, les Français avaient trouvé en face d'eux les Iroquois, en guerre ouverte avec leurs nouveaux alliés. En 1649-1650, bien armés par les Hollandais, les Iroquois avaient décimé les Hurons, principaux partenaires commerciaux des Français, pour s'attaquer ensuite aux Neutres, aux Pétuns et aux Ériés, les éliminer à leur tour et se donner ainsi une position dominante dans la région des Grands Lacs. Jusqu'au milieu des années 1660, ils firent peser une menace quasi constante sur le réseau commercial français. En s'embusquant aux endroits stratégiques sur la rivière des Outaouais, ils pouvaient bloquer la route des fourrures et menacer la colonie d'asphyxie économique.

En 1665, peu de temps après avoir pris en charge la Nouvelle-France, Louis XIV, répondant aux exhortations des coloniaux, envoyait vers Québec le régiment de Carignan-Salières, composé de 1 200 hommes, pour réduire la menace iroquoise. Deux ans plus tard, les Cinq-Nations signaient avec les Français et leurs alliés amérindiens une paix qui, bien que fragile, tiendra jusqu'au début des années 1680. Cet intermède pacifique ne résultait pas uniquement de la démonstration de force française ; elle s'inscrivait dans un contexte géopolitique et militaire plus large. Engagés depuis le début des années 1660 dans des conflits avec les Andastes, au sud, et avec les Mohicans, à l'est, les Iroquois se trouvaient dans une position militaire délicate ; le risque d'avoir à combattre simultanément sur trois fronts fut probablement un facteur déterminant dans l'orientation de leur politique, faite de prudence et de modération face aux Français. Les expéditions du régiment de Carignan-Salières n'avaient fondamentalement rien changé aux enjeux économiques liés au commerce des fourrures et seul un contexte peu favorable empêchait que le choc des intérêts mercantiles ne dégénérât à nouveau en conflit ouvert.

Dans les années 1675-1680, certains facteurs favorisent la résurgence des hostilités franco-iroquoises. La guerre avec les Andastes et les Mohicans, qui a drainé les énergies militaires

des Iroquois pendant plus de dix ans, prend fin en 1676 : les premiers sont repoussés plus au sud par les attaques des colons virginiens et les seconds signent la paix avec les Cinq-Nations. Cette modification du paysage géopolitique vient perturber l'équilibre dans le rapport de forces franco-iroquois et fait disparaître l'élément modérateur de la politique iroquoise face aux Français. Les Iroquois peuvent désormais, s'ils le désirent, concentrer leur force de frappe sur la colonie canadienne.

La poussée expansionniste française au sud-ouest des Grands Lacs, dans la vallée du Mississipi, à la fin des années 1670, met le feu aux poudres. Muni, depuis 1675, d'une commission royale pour explorer l'intérieur du continent et rejoindre l'embouchure du Mississipi, La Salle avait commencé, en 1679, la construction de postes de traite sur la rivière des Illinois. Proclamant la souveraineté française sur la région, il avait proposé aux Illinois et aux Miamis des alliances commerciales et militaires, ce qui avait irrité les Iroquois, qui lorgnaient cette région depuis quelques années. À la recherche de fourrures et de nouveaux territoires de chasse, les Iroquois avaient amorcé un mouvement vers la vallée de l'Ohio au début des années 1670 et, en 1678, ils avaient atteint la vallée du Mississipi, attaquant les Illinois et les Miamis. Les antagonismes nés de la rencontre des mouvements expansionnistes iroquois et français débouchent rapidement sur un conflit militaire.

En 1680 et 1681, défiant les Français en s'en prenant à leurs nouveaux alliés, les Iroquois lancent deux attaques d'envergure en territoire illinois et miami, provoquant une vive inquiétude chez les marchands et les administrateurs coloniaux. Des rapports alarmants envoyés à la métropole tracent un sombre tableau de la situation. L'assaut des Cinq-Nations apparaît comme la première étape d'une vaste entreprise soutenue et encouragée par les Anglais de New York, qui visent à monopoliser le commerce des fourrures : après avoir éliminé les Illinois et les Miamis, les Iroquois se tourneraient, croyait-on, vers les autres alliés des Français et établiraient une mainmise sur la traite, ce qui entraînerait la ruine de la colonie française.

C'est dans ce contexte tendu que s'inscrivent les deux expéditions françaises auxquelles participe Lahontan en 1684 et en 1687. Toutes deux visent à intimider les Iroquois par une démonstration de force et à lever la menace qui pèse sur le réseau de traite mis en place par la France. Conduite par

La Barre, gouverneur nouvellement débarqué dans la colonie, la première expédition échoue lamentablement : à court de vivres et minées par la maladie, les troupes françaises se retrouvent en territoire iroquois incapables de livrer bataille. La Barre doit se résigner à la négociation et accepter un traité où il renonce à défendre les Illinois et les Miamis. Les Iroquois triomphent momentanément et la cour, ne pouvant pardonner cet échec cuisant, rappelle le gouverneur. Son successeur, Denonville, poursuit la même politique. Il brûle quatre villages des Iroquois tsonnontouans, les plus farouchement opposés à l'avancée française dans le sud-ouest. Mieux organisée que celle de La Barre, cette expédition ne réussira pas cependant à mater les Iroquois et la guerre larvée se poursuivra jusqu'à la fin du XVII^e siècle, marquée par deux autres expéditions françaises, en 1693 et en 1696.

La menace contre le réseau de traite n'était pas seulement militaire : elle prenait aussi une forme proprement commerciale, guère moins inquiétante. Dans la lutte qu'ils livraient aux Français pour le monopole des fourrures, les Anglais détenaient, en effet, un atout considérable : ils pouvaient offrir de meilleurs prix[17]. En conséquence, les Français ne pouvaient, comme les Anglais, attendre la venue des Amérindiens aux comptoirs de la colonie, car le jeu du marché aurait détourné le courant des pelleteries vers les postes anglais. Ils devaient donc offrir un avantage compensateur : transporter les marchandises à l'intérieur du continent pour éviter aux Amérindiens de longs voyages jusqu'aux comptoirs coloniaux. Ainsi s'explique, en grande partie, la multiplication des postes français dans l'ouest.

Les prix avantageux offerts par les marchands anglais influençaient aussi la stratégie militaire et diplomatique française. Gardant la route qui menait aux postes anglais de New York, les Iroquois empêchaient les Amérindiens alliés aux Français de rejoindre les postes anglais. Leur hostilité, en créant une entrave politique et militaire au libre jeu du marché, qui aurait favorisé les Anglais, constituait, assez paradoxalement, une garantie pour le maintien du réseau de traite français. L'obstacle iroquois levé, plus rien n'empêcherait les alliés des Français de prendre la direction de New York. Dans cette perspec-

17. Certains documents français parlent de prix deux ou trois fois supérieurs, mais la question n'a pas encore fait l'objet d'une évaluation précise.

tive, comme le remarque fort judicieusement Lahontan, les Français n'avaient pas intérêt à anéantir complètement les Iroquois[18], pas plus qu'ils ne souhaitaient l'établissement d'une paix solide et durable entre les Cinq-Nations et leurs alliés amérindiens. Certes, la guerre était coûteuse, car elle entravait partiellement la rentrée des fourrures et entraînait des déboursés militaires importants, mais une paix à toute épreuve et exempte de tensions pouvait être tout aussi néfaste en détournant au profit des Anglais une partie importante du commerce des fourrures. Les risques commerciaux d'une paix avec les Cinq-Nations furent perçus au lendemain du traité signé à Québec en 1667, lorsque les Iroquois envoyèrent des émissaires auprès des Outaouais et des Hurons de Michillimakinac pour négocier un traité commercial, leur proposant de servir d'intermédiaires entre eux et les marchands anglais. Cette percée commerciale des Iroquois n'aboutit pas, mais elle sensibilisa les autorités coloniales à cette donnée fondamentale : le bon voisinage des Iroquois risquait de placer le réseau de traite français dans une position aussi précaire qu'une hostilité ouverte avec les Cinq-Nations.

Vers 1680, l'avancée des commerçants new-yorkais dans la région des Grands Lacs complique encore l'entreprise française. Se contentant des fourrures apportées par les Iroquois, les Hollandais n'avaient pas cherché à pénétrer l'intérieur du continent pour établir des contacts directs avec les Amérindiens. Après leur conquête de la Nouvelle-Hollande (rebaptisée New York), les Anglais suivirent d'abord la même politique. Mais, en 1685, le nouveau gouverneur, Dongan, affichant ouvertement les visées expansionnistes de l'Angleterre, organise des expéditions commerciales dans la région des Grands Lacs. Des marchands d'Albany, conduits par des Iroquois et des coureurs de bois français réfugiés chez les Anglais, se rendent jusqu'à Michillimakinac. Proposant d'acheter les fourrures au prix fort, ils éveillent l'intérêt des Hurons et des Outaouais, ce qui inquiète les autorités canadiennes. À l'automne 1686, Dongan autorise la formation de deux autres expéditions commerciales, qui n'auront pas l'effet de surprise de la première : attendues par les Français, elles seront toutes deux interceptées en 1687. Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les Anglais ne tenteront plus pareille expérience.

18. *M*, p. 625 ; voir aussi *infra*, p. 50.

La concurrence des Anglais ne se manifestait pas seulement au sud, mais aussi au nord, à partir de la baie d'Hudson, où ils avaient établi des postes de traite depuis les années 1670[19]. En créant ainsi un autre pôle d'attraction commercial, les marchands de la *Hudson's Bay Company* attiraient vers eux les Amérindiens du nord-ouest des Grands Lacs, qui fournissaient jusque-là les plus belles fourrures aux Français. En 1686, malgré la paix, les Français lanceront une offensive militaire et délogeront les Anglais de trois de leurs postes. Ce sera le début d'un chassé-croisé d'attaques et de contre-attaques, qui ne prendra fin qu'en 1713 avec la signature du traité d'Utrecht. Ce traité mettra un terme à la guerre de Succession d'Espagne en Europe et marquera la fin de la présence française dans la baie d'Hudson. Les marchands français n'auront d'autre choix que de mettre en œuvre, dans le nord-ouest, une stratégie éprouvée : construire des postes toujours plus loin à l'intérieur du continent pour intercepter les Amérindiens avant qu'ils n'atteignent les postes rivaux.

Dans les dernières années du XVII^e siècle, la transposition des conflits européens sur le territoire nord-américain donne une nouvelle dimension aux rivalités intercoloniales. En 1689, commence la guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui oppose la France à une coalition dont fait partie l'Angleterre. Aussitôt, les relations tendues entre colonies dégénèrent en conflits armés. Alors que les Français et leurs alliés amérindiens lancent des raids contre les colonies anglaises, les Iroquois et les Anglais s'unissent contre la Nouvelle-France. L'attaque iroquoise contre Lachine marque le début des hostilités. Au cours de l'hiver suivant, Frontenac lance des expéditions contre trois postes frontières de la Nouvelle-Angleterre (Schenectady, Kennebek, Salmon Falls), ce qui provoque une riposte massive : dans un effort conjugué, les colonies anglaises fondent sur le Canada par mer et par terre, mais cette tentative se solde par un échec. L'armée de terre, composée d'une milice coloniale et d'Iroquois, rebrousse chemin avant d'atteindre Montréal[20], tandis que la flotte anglaise commandée par Phips, après un court siège de Québec, lève l'ancre et rentre à son port. Il faudra la guerre de Sept Ans pour que la Nouvelle-France connaisse à

19. Lahontan aborde très succinctement cette question, accordant presque toute son attention à la région des Grands Lacs.

20. Voir *NV*, lettre XIX, p. 455, n. 639, et p. 456, n. 641 et 642.

nouveau semblables périls. Dans l'immédiat, jusqu'à la signature du traité de Ryswick en 1697, une « petite guerre » se poursuivra sans que la survie de la colonie soit véritablement mise en jeu.

L'œuvre de Lahontan

L'œuvre imprimée de Lahontan comprend trois ouvrages : les *Nouveaux voyages de M^r. le Baron de La Hontan dans l'Amérique septentrionale*, les *Mémoires de l'Amerique septentrionale ou la Suite des voyages de M^r. le Baron de La Hontan*, et la *Suite du voyage de l'Amerique*. Les deux premiers titres parurent ensemble en novembre 1702, désignés comme les tomes I et II d'un même ouvrage. La *Suite du voyage* parut un an plus tard, avec trois pages de titre différentes : *Suite du voyage*, *Dialogues* et *Suplément aux voyages*. Seul ce dernier titre se désigne comme « tome troisième » d'un ensemble plus vaste.

Constitués de vingt-cinq lettres, datées du 8 novembre 1683 au 31 janvier 1694 et supposément adressées à un vieux parent de France, les *Nouveaux voyages* s'ouvrent sur le départ du narrateur pour le Canada et se terminent avec sa fuite précipitée de Plaisance et son débarquement au Portugal. Cette correspondance, enjouée et ironique, relate l'expérience canadienne d'un jeune officier, sa découverte progressive de l'Amérique et de ses habitants, sa participation aux activités militaires de la colonie et son activité exploratoire dans le sud-ouest des Grands Lacs.

Avec les *Mémoires de l'Amerique septentrionale*, le récit d'aventures cède la place à une vaste entreprise documentaire sur la géographie de l'Amérique du Nord, ses ressources animales et végétales, le commerce et l'administration coloniale, les mœurs et coutumes des Amérindiens.

La *Suite du voyage de l'Amerique* contient, dans une première partie, les *Dialogues de Monsieur le Baron de Lahontan et d'un Sauvage*, qui reproduisent cinq entretiens de Lahontan avec le Huron Adario (anagramme partielle de Kondiaronk). Ces entretiens portent successivement sur la religion, les lois, le bonheur, la médecine et le mariage. La seconde partie, les *Voyages de Portugal et de Danemarc*, reprend le fil du récit abandonné à la fin des *Nouveaux voyages*, quand Lahontan arrive au Portugal après sa fuite du Canada, et s'arrête en 1695.

L'élaboration de l'œuvre

Si l'on peut suivre Lahontan dans les principales étapes de sa vie, aucun document – lettre, contrat, brouillon – ne nous renseigne sur l'élaboration de son œuvre. Selon l'hypothèse la plus plausible, il aurait publié celle-ci, en 1702-1703, faute d'avoir trouvé un emploi au service de la France ou de vendre ses connaissances aux autorités espagnoles et anglaises. Ses tentatives pour reprendre du service comme officier en Nouvelle-France en 1697 et pour travailler comme espion pour la France en 1698 semblent tourner court, comme son envoi du *Journal* de Jean Cavelier au duc de Jouvenazo en septembre 1699. Selon toute vraisemblance, il se tourne alors vers l'Angleterre[21], où il espère se faire une situation grâce à ses connaissances sur l'Amérique. Dans cette perspective, les mémoires inédits et les deux premiers titres publiés servent une même fin : les mémoires inédits élaborent une stratégie de conquête des possessions françaises et la page de titre des *Nouveaux voyages* promet de montrer « l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs ['l'Amérique septentrionale'] étant en guerre avec la France ». Le mémoire « Pour Quebec et Plaisance[22] » apparaît comme une première version abrégée, un peu maladroite, des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* et on imagine facilement que Lahontan, comme tant d'autres, a songé très tôt à publier ses aventures et ses observations. Le succès considérable des écrits du récollet Hennepin, publiés en 1697-1698 et portant sur une

21. La préface des éditeurs aux *Nouveaux voyages* donne à entendre que Lahontan, avant de passer en Angleterre entre janvier et juillet 1702 (voir *infra*, Chronologie, p. 227-228), a séjourné pendant un an ou deux en Hollande et que, ne voyant aucune possibilité de rentrer en grâce auprès des autorités françaises, il décide de publier une œuvre qui critiquera vivement la France : « Depuis plus d'un an le Gentilhomme à qui l'on a comme arraché ses Memoires les avoit tous prêts. Mais il esperoit que Sa Majesté Très-Chrêtienne, mieux informée des choses, rendroit justice à l'innocence d'un Officier qui a eu l'honneur de la bien servir en *Canada*, & qu'elle avoit eu même la bonté de recompenser d'un emploi de distinction. Ce Cavalier a tenté toutes les voyes légitimes pour se justifier : il a eu le malheur de n'y pouvoir réüssir. Son ennemi, soutenu de quelques apuis qu'on ne veut point designer, pour épargner la réputation d'un homme qui occupe l'un des premiers postes dans le Ministére de France, l'a noirci si cruellement & si honteusement, que l'Auteur a perdu toute espérance de faire valoir son bon droit pendant ce Régne-ci. C'est ce qui l'a rendu plus traitable pour communiquer ces Lettres qu'il n'a pourtant laissé aller qu'avec une extréme répugnance » (*infra*, p. 248).

22. Voir *infra*, p. 1069-1088.

région limitée, montrait que l'Amérique intéressait encore les lecteurs français, malgré la vogue des écrits sur l'Orient[23]. Un ouvrage de synthèse, venant d'un officier qui avait parcouru le pays de Terre-Neuve aux Grands Lacs et avait poursuivi ses explorations jusqu'aux terres inconnues de la rivière Longue, ne pouvait laisser le lecteur indifférent.

Aux expériences et aux observations sur le terrain, consignées dans « des Journaux très particularisez[24] », s'ajoutaient encore les connaissances acquises par la fréquentation de personnages placés à des carrefours d'information comme le gouverneur et l'intendant, la rencontre d'explorateurs comme Dulhut et Tonty ou les survivants de l'expédition malheureuse de La Salle au Mississipi. Peut-être même put-il consulter à Québec certains documents officiels de l'administration française, qu'il compléta par la lecture d'ouvrages sur le Canada[25].

Sa relation très succincte des événements survenus pendant les premières années de son séjour dans la colonie incite à penser qu'il mit quelque temps avant de consigner par écrit ses observations de manière précise et systématique[26]. Sans doute profita-t-il de ses périodes d'inactivité relative, dans la colonie ou en Europe, pour mettre ses notes en ordre et en

23. H.-J. Martin a montré comment la production de relations de voyage en Amérique culmine pendant la décennie 1631-1640, pour diminuer ensuite jusqu'à la fin du XVII^e siècle et céder la place aux relations de voyage en Orient (*Livre, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle (1598-1701)*, Genève, Droz, t. II, 1969, p. 850-855 et 1073).

24. *M*, p. 527. Parlant de l'écorce de bouleau, « dont les feüilles sont aussi fines que du papier », l'auteur ajoute : « Je le sçai par expérience, m'en étant servi très-souvent pour écrire des Journaux de mes Voyages, faute de papier » (*M*, p. 603).

25. Ses remarques sur le caractère intéressé des écrits missionnaires, jésuites et récollets, indiquent qu'il les connaissait, sinon dans le détail, du moins de façon globale. Peut-être a-t-il consulté certains d'entre eux au Canada ou en Europe. Son œuvre recèle aussi quelques emprunts à des œuvres inédites (le *Journal* de Jean Cavelier et celui d'Asseline de Ronval), que nous avons relevés dans l'annotation. Enfin Lahontan connaissait à coup sûr les ouvrages de Hennepin, auxquels il se réfère dans une lettre au duc de Jouvenazo (voir *infra*, p. 1114-1115) et auxquels il fait des emprunts à l'occasion.

26. Par exemple, le récit de l'expédition de La Barre (lettre VII), très vague, ne comporte ni chronologie ni détails précis, comme si l'auteur le rédigeait de mémoire. La relation de l'expédition de Denonville (lettre XIII), au contraire, comme celles de la défense de Québec et de Plaisance, suggèrent, par leur précision, qu'elles furent rédigées à partir d'un journal tenu avec soin.

tirer divers développements sur la réalité nord-américaine[27], mais ce n'est pas avant le début des années 1700 qu'il prépara ses papiers pour la publication. À l'automne 1699, dans une lettre au duc de Jouvenazo, il se plaignait de l'état lacunaire et disparate de sa documentation :

> [...] malheureusement tous mes memoires sont si dechirés et en si mauvais estat que je suis obligé de ramasser des moitiés de feuilles rompues et de les rejoindre ensemble, tant il est vray que je ne croyois pas qu'ils me deussent estre d'une si grande utilité[28].

À l'en croire, Lahontan se serait contenté, dans ses deux premiers livres, de transcrire, sans corrections importantes, les lettres et les mémoires envoyés à « un vieux Parent » demeuré en France :

> Je passai à l'âge de 15. à 16. ans en *Canada*, d'où j'eus le soin d'entretenir toûjours un commerce de lettres avec un vieux Parent, qui avoit exigé de moy des nouvelles de ce Païs-là, en vertu des assistances qu'il me donnoit annuellement. Ce sont ces mêmes lettres dont ce livre est composé[29].

Que Lahontan ait entretenu un commerce épistolaire régulier avec un parent est vraisemblable, mais que cette correspondance ait été publiée sans retouches importantes relève de la fiction. Si l'inexpérience du protagoniste peut expliquer le caractère souvent superficiel de l'information contenue dans les premières lettres des *Nouveaux voyages*, la constante unité de ton du début à la fin trahit une rédaction ou tout au moins une réécriture complète peu avant la publication. La stratégie complexe des anticipations et des renvois savamment dosés, l'architecture même de l'ensemble ne permettent pas de croire à une correspondance échelonnée sur onze ans.

Le confirmerait encore la distribution de la matière en deux tomes de caractère assez différent. La relation de voyage étant à la fois récit d'une aventure et élaboration d'un inventaire, les auteurs hésitent habituellement entre l'ordre chro-

---

27. Dans la lettre XXIII des *Nouveaux voyages* (p. 479), il écrit : « Vous me dites que vous étes satisfaits de la description que je vous ai envoyée du Fleuve de *Saint Laurent*, & que vous seriez bien-aise d'en avoir une aussi exacte de tous les Païs du *Canada*. J'aurois de la peine à vous contenter pour le present, parce qu'il me faut du tems pour mettre tous mes Mémoires en ordre [...]. »

28. *Infra*, p. 1116.

29. *SV*, Préface, p. 793-794.

nologique, exigé par la matière diégétique, et l'ordre thématique, approprié aux connaissances encyclopédiques à transmettre. Ainsi voit-on le père Lejeune trouver en 1634 une formule originale : après avoir tenté, tant bien que mal, de suivre l'ordre « du temps » dans ses relations de 1632 et 1633, il adopte un ordonnancement thématique (« Des bonnes choses qui se trouvent dans les Sauvages », « De leurs vices et de leurs imperfections », « De leurs festins »...), quitte à terminer sur une longue expansion chronologique intitulée « Contenant un journal des choses qui n'ont peu estre couchées soubs les Chapitres précédens ». Lahontan choisit une autre solution : un premier tome relate l'aventure du protagoniste et donne cette partie de l'information américaine qui peut se prendre dans les mailles du récit épistolaire ; un second reprend ces éléments encyclopédiques pour les développer et les systématiser. Une table synthétique à la fin du tome II signale à la fois la complémentarité des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* et leur autonomie par rapport au tome III, la *Suite du voyage*, constitué par les *Dialogues* et les *Voyages de Portugal et de Danemarc*.

Dans l'« Avis de l'Auteur au Lecteur » de la *Suite du voyage*, Lahontan raconte que, cédant à l'invitation de « plusieurs Anglois, d'un mérite distingué » qui « auroyent souhaité une plus ample Relation des Mœurs & coutumes des Peuples, ausquels nous avons donné le nom de Sauvages », il décida « de faire profiter le Public [des] divers Entretiens[30] » qu'il avoit eus « dans ce Païs-là avec un certain Huron, à qui les François ont donné le nom de Rat ». Que les *Dialogues* constituent une suite logique des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, on n'en saurait disconvenir, car ils sont une expansion autonome du commentaire, composante de toute relation de voyage. L'innovation de Lahontan ne vient pas de ce qu'il donne la parole à un Amérindien, mais de ce qu'il utilise la forme canonique du dialogue philosophique pour donner au commentaire une autonomie qu'il n'avait pas avant lui.

On s'est demandé si Lahontan avait vraiment utilisé « divers Entretiens » qu'il aurait eus avec le chef huron Kondiaronk, mort en 1701. On sait que les Français le respectaient au plus haut point et l'on cite fréquemment Charlevoix, d'après qui le rusé Huron était le seul homme au Canada à pouvoir

30. *SV*, p. 797.

soutenir la discussion avec Frontenac[31]. Lahontan a fort bien pu entendre à la table du gouverneur les reparties brillantes de ce redoutable raisonneur ou même avoir des entretiens avec lui. Certains des arguments soulevés dans les *Dialogues* pourraient ainsi très bien avoir une origine amérindienne[32]. Dans sa réplique au compte rendu des jésuites de Trévoux, Lahontan affirmait qu'il était « bien plus naturel aux Canadois [Amérindiens] de faire des arguments contre la foi qu'aux Deïstes & aux Sociniens[33] » et que les Hurons étaient en mesure de soulever des objections « encor plus extravagantes[34] » que celles qu'il rapportait[35]. Certains passages des *Relations* des jésuites tendraient à confirmer ces propos. Par exemple, en 1639, le jésuite Paul Lejeune rapportait les objections d'un jeune « séminariste » amérindien assez semblables à celle des *Dialogues* :

> Vous dites [...] que les anges ont esté créés au commencement du monde, & que ceux qui desobeïrent furent jettez en Enfer : d'ailleurs, vous mettez l'Enfer dans le fond de la terre ; cela ne se peut pas bien accorder, car si les Anges ont peché devant la creation de la terre, ils n'ont pû estre jettez en Enfer, ou l'Enfer n'est pas où vous le placez[36].

Adario n'était pas, du reste, le premier Sauvage à débattre philosophie et religion avec les Français. Même s'ils se réservent le beau rôle, Lejeune et Champlain, par exemple, rapportent plusieurs discussions avec des Amérindiens, et ne voit-on pas le récollet Leclercq faire tenir à un chef micmac un long raisonnement sur le bonheur comparé des Gaspésiens et des

---

31. « Il ne brilloit pas moins dans les conversations particulieres, & on prenoit souvent plaisir à l'agacer pour entendre ses reparties, qui étoient toujours vives, pleines de sel, & ordinairement sans replique. Il étoit le seul homme du Canada, qui pût tenir tête au Comte de Frontenac, lequel l'invitoit souvent à sa table pour procurer cette satisfaction à ses Officiers » (Charlevoix, *Histoire et description*, t. II, p. 277).

32. C'est la thèse défendue récemment par Georges Sioui, « Lahontan, découvreur de l'américité », dans *Pour une autohistoire amérindienne*, p. 83-109.

33. Voir *infra*, p. 1012.

34. *Ibid.*

35. Il formule une remarque similaire dans la préface de la *Suite du voyage* (p. 795) : « Si tout le monde étoit aussi bien fourni de livres de voyages que le Doctor *Sloane*, on trouveroit dans plus de cent Relations de Canada une infinité de raisonnemens Sauvages, incomparablement plus forts que ceux dont il est parlé dans mes Memoires. »

36. *JR*, vol. 16, p. 182.

Français[37] ? L'éloquence indienne était devenue un lieu commun dès le XVII^e siècle[38], et Lahontan a bien pu s'inspirer, pour la forme ou le contenu, de réflexions présentes dans les récits de voyageurs ou de missionnaires.

Sans constituer un sous-genre autonome, le dialogue avec le Sauvage était devenu un élément constitutif de la relation de voyage au début du XVIII^e siècle[39]. Une œuvre de fiction parue un quart de siècle avant celle de Lahontan, *la Terre australe connue*, montrait déjà le parti qu'un écrivain « libertin » pouvait tirer d'un dialogue avec le Sauvage. Dans les chapitres 5, 6 et 7, Sadeur, le protagoniste du roman, discute longuement avec une espèce de philosophe nu, le « venerable vieillard » porte-parole de la libre pensée des hermaphrodites australiens[40]. Comme Adario, il rejette la Révélation et l'idée qu'un être supérieur ait « plustôt parlé aux uns qu'aux autres[41] » ; au nom de la raison et de l'humanité[42], il condamne vivement la civilisation chrétienne et fait l'éloge d'une société égalitaire, sans « tien ni mien[43] », qui ne connaît aucun des maux physiques et moraux des Européens. Avec la même emphase qu'Adario, il vitupère la folie des chrétiens qui abusent de la bonté divine en se déchirant « les uns les autres, parce

37. Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 75-89.

38. André Vachon (*Éloquence indienne*) a pu constituer une anthologie de discours puisés presque uniquement dans les *Relations* des jésuites. Rappelons encore pour mémoire la *Harangue d'un cacique indien, envoyée aux François pour se garder de la tyrannie de l'Espaignol* [...]. *Par L. S.*, publiée en 1596, sans nom de lieu ni d'éditeur ; voir aussi les réflexions du jésuite Paul Lejeune dans sa *Relation* de 1633 : « Il n'y a lieu au monde où la Rhétorique soit plus puissante qu'en Canadas [...]. Car leur capitaine n'est eslu que pour sa langue et il est autant bien obéy qu'il l'a bien pendue [...] » (*JR*, vol. 5, p. 194).

39. Habituellement didactique, ce dialogue occupait, par exemple, dans le *Voyage* de Léry, tout le long chapitre XX : « Colloque [...] entre les gens du pays nommez *Tououpinambaoults, & Toupinenkins* en langage sauvage & François » (*Histoire d'un voyage faict en la terre du Bresil*, p. 306-338).

40. *La Terre australe connue*, p. 78-155.

41. *Ibid.*, p. 124.

42. *Ibid.*, p. 96 : « Ce mot d'homme qui emporte par une suite necessaire, la raison & l'humanité, nous oblige à l'union qui est telle, que nous ne savons pas même ce que c'est que division & discorde entre nous [...]. » Voir aussi, à la page suivante : « [...] homme, c'est à dire, humain raisonnable, debonnaire, sans passions : parce que c'est en ce point que consiste la nature de l'homme [...]. »

43. *Ibid.*, p. 80 : « Ils ne savent ce que veut dire le mien & le tien [...]. »

qu'ils s'imaginent qu'ils le connaissent mieux que les autres[44] » ; avec le même embarras feint[45], il compare les « imperfections » des civilisés à la « vertu » des Sauvages :

> [...] lors que je venois à donner la liberté à toutes nos imperfections de s'opposer à tant de vertus : quand nos dissensions continuelles, nos querelles & nos boucheries effroyables de frere à frere se presentoient à mes yeux : quand cette soif insatiable d'en avoir à tout prix & à tout risque paroissoit : lors que les desordres honteux de nos lubricitez me confondoient : enfin quand je me voyois obligé de confesser que la passion nous conduisoit beaucoup plus que la raison ; je l'avouë, j'admirois ce peuple, & je souhaitois que l'exemple d'un vray homme pût servir à confondre la vanité de plusieurs, qui faisant gloire d'être éclairez des lumieres surnaturelles vivent comme des bêtes : pendant que ceux qui ne sont conduits que de l'humanité font parêtre tant d'exemples de vertu[46].

L'utilisation par Lahontan du personnage historique de Kondiaronk n'est donc pas surprenante. Elle vise à authentifier la parole « sauvage », à rendre vraisemblable une nouvelle forme de dialogue philosophique[47]. Peut-être faut-il expliquer de la même manière l'affirmation surprenante d'après laquelle Frontenac, mort en 1698, aurait participé à la mise au point finale des *Dialogues* :

> [...] je me faisois une aplication agréable, lorsque j'étois au Village de cet Ameriquain [le Rat], de receuillir avec soin tout ses raisonnemens. Je ne fus pas plûtôt de retour de mon Voyage des Lacs de *Canada*, que je fis voir mon Manuscrit à M^r^. le Comte

44. *Ibid.*, p. 122.

45. Comme l'interlocuteur européen des *Dialogues*, Sadeur avoue son impuissance à contrer les raisonnements du philosophe nu : « J'écoutois cet homme plustôt comme un oracle que comme un philosophe : toutes les propositions qu'il formoit, me fournissoient des raisonnements que j'estimois invincibles » (*ibid.*, p. 103) ; et plus loin : « La force des raisons de cet homme suspendoit tous mes sens [...] » (p. 109).

46. *Ibid.*, p. 111-112.

47. Faut-il voir, comme Atkinson (*The Extraordinary Voyage in French Literature*, p. 32), dans le *Criticon* de Gracián une source importante (« *a striking source* ») de Lahontan ? On aurait du mal à trouver une trace d'influence directe de l'auteur espagnol, mais le *Criticon* a pu, comme les *Colloques* d'Érasme ou l'*Heptaplomeres* de Bodin, suggérer à Lahontan une forme bien adaptée à sa visée critique : en donnant libre cours au *paradoxe*, à la parole discordante du déviant – le sauvage, le cynique, le fou –, le dialogue permet d'attaquer la *doxa* en dégageant la responsabilité de l'auteur. S'il fallait chercher une influence directe sur Lahontan, c'est chez Lucien qu'on la trouverait le plus sûrement.

de *Frontenac*, qui fut si ravi de le lire, qu'ensuite il se donna la peine de m'aider à mettre ces Dialogues dans l'état où ils sont[48].

Si Lahontan a fort bien pu organiser en un tout autonome et cohérent divers entretiens réels ou imaginaires, il semble peu probable qu'un gouverneur général de 70 ans, imbu de son autorité, se soit mis au coude à coude avec un jeune officier de 27 ans pour faire le procès de la civilisation européenne.

Les *Voyages de Portugal et de Danemarc*, dont l'adjonction paraît de prime abord destinée à gonfler un livre trop mince s'il était réduit aux seuls *Dialogues*, pourrait se justifier sur les plans formel et idéologique. En reprenant le fil du récit interrompu avec la fin des *Nouveaux voyages*, Lahontan encadre les masses textuelles à dominante encyclopédique et commentative d'un échange épistolaire qui marque la communication explicite avec le narrataire. Par ailleurs, il reprend, sur des tons différents, deux thèmes importants déjà traités : le voyage au Danemark permet de vanter les vertus d'un régime monarchique éclairé qui fait une large place au mérite, et le retour vers la frontière espagnole donne lieu à une violente diatribe contre le pouvoir religieux qui profite de la crédulité populaire pour en imposer.

On peut donc se demander si Lahontan, en élaborant son œuvre, n'a pas pris conscience du parti innovateur qu'il pouvait tirer de la radicalisation des trois composantes essentielles de la relation de voyage pour donner à chacune son autonomie : la relation d'une aventure, la constitution d'un inventaire et la construction d'un discours critique.

Dans la mise en forme graduelle de son texte, Lahontan a-t-il subi l'influence du refuge hollandais ? C'est possible, mais on ne saurait l'affirmer de façon catégorique, car son œuvre n'en porte aucune trace précise. En outre, sa vie nomade en Europe ne lui laissa peut-être guère le temps de se livrer continûment à l'étude. On serait porté à croire que les *Dialogues* de Lucien[49] l'ont plus marqué que la libre pensée, car il trouvait

48. *SV*, « Avis de l'Auteur au Lecteur », p. 799.

49. La traduction par Perrot d'Ablancourt connut plusieurs rééditions au XVII^e siècle. Lahontan a fort bien pu lire celle de 1697 : *Lucien. De la traduction de N. Perrot S^r. d'Ablancourt.* Avec des remarques sur la Traduction. Septiéme Édition nouvellement revûe & corrigée, Amsterdam, Pierre Mortier, 2 vol. Un dialogue du 2^e volume (p. 365-371), intitulé « Le cynique » et mettant en scène Lucien et un philosophe, pourrait avoir inspiré Lahontan. Voir *infra*, l'annotation des *Dialogues*.

chez le philosophe de Samosate une verve, un goût de la « diversité », un scepticisme euphorique qui sait utiliser l'ironie et la raison pour attaquer tous les dogmatismes, toutes les croyances religieuses hégémoniques. Est-ce par l'intermédiaire de Lucien – ou encore à travers Montaigne ou des commentateurs récents – que Lahontan rejoignit le pyrrhonisme dont les traits principaux semblent marquer l'œuvre entière : la résolution du monde en « apparences », le refus de juger et l'« ataraxie », cette tranquillité d'âme qu'il trouva aussi chez les « Sauvages » d'Amérique ?

La publication

Les périodiques et quelques correspondances de l'époque révèlent que les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires*, millésimés 1703, parurent plutôt à la fin de 1702. Le 31 août 1702, Basnage de Beauval mande à un correspondant inconnu qu'« un livre » du « Baron de la Montan, gentil homme d'aupréz de Bayonne, officier de Marine, qui a beaucoup voyagé [...] sera achevé d'imprimer dans 7. ou 8. jours[50] ». Le 9 novembre, Jacques Bernard, qui, dans ses *Nouvelles* d'octobre[51], avait annoncé la parution des *Voyages*, n'a « encore vû que le titre[52] », mais rapporte par ouï-dire que l'ouvrage « commence à se debiter », comme l'écrit aussi Basnage de Beauval à « M^r^ Janisson » le 30 novembre[53]. Le 9 décembre, M. Delaisement affirme ne pas connaître « le Baron de La Hontan [...] qui nous a donné des Voyages en Amerique[54] ». Le *Journal historique* annonce qu'« on imprime » (2 novembre 1702), puis qu'on a « imprimé » (4 décembre) « chés les Fréres L'Honoré, les voyages & Mémoires du Baron de la Hontan, dans l'Amerique

50. BNP, ms. fr. 19 206, f. 187. Plusieurs citations de ce paragraphe sont reproduites plus longuement en Appendice (*infra*, p. 1143-1144).

51. « Les Fréres *l'Honoré* Libraires de la Haye impriment les *Nouveaux Voyages de M^r^. le Baron* de la Hontan, *dans l'Amérique Septentrionale* [...] » (*Nouvelles de la République des Lettres*, p. 478).

52. BNP, ms. fr. 19 211, [lettre à M. Delaisement], f. 177v°-178.

53. « On commence à debiter les voyages du baron de La Hontan » (*ibid.*, f. 187v°).

54. BNP, ms. fr. 19 205, [lettre au père Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne], f. 132r°.

Septentrionale[55] ». Les *Nouvelles des Cours de l'Europe*, périodique publié aussi par les frères L'Honoré[56] et rédigé par le polygraphe Gueudeville, mentionnent aussi la parution en janvier 1703[57]. Tout cela laisse croire que les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* furent achevés d'imprimer et mis en vente en novembre 1702, comme le confirmerait un compte rendu de Jacques Bernard, paru dans les *Nouvelles de la République des Lettres* en janvier 1703 et qui date l'ouvrage de 1702[58]. Mais comment expliquer, dès le mois d'août 1702, la publication d'un compte rendu par Basnage de Beauval dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans* ? Vraisemblablement, Basnage prit connaissance de l'ouvrage dès sa sortie des presses et publia sa livraison d'août en retard[59].

La *Suite du voyage*, comprenant les *Dialogues* et les *Voyages de Portugal et de Danemarc*, sortit des presses près d'un an après les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires*, alors que Lahontan avait déjà quitté la Hollande ; elle parut aussi sous deux autres pages de titre : *Suplément aux Voyages* et *Dialogues*[60]. La page de titre des *Dialogues* et du *Suplément* forme un carton tandis que celle

55. Une brochure de Lahontan, publiée à Londres le 7 décembre 1702 et intitulée *l'Autheur, au lecteur*, confirme cette chronologie : « Les Sieurs *l'Honoré* Marchands Libraires à *la Haye*, n'eurent pas plûtôt achevé l'Impression de ce Livre, qu'ils le mirent en vente. Ensuite ils m'en envoyerent icy un exemplaire [...] » (*infra*, p. 995).

56. Publié jusqu'en décembre 1702 par « Étienne Foulque, Marchand Libraire, dans le Postin », le périodique porte le nom des « Fréres l'Honoré » à partir de janvier 1703, précisément.

57. « L'on trouve chez les Fréres l'Honoré, Marchands Libraires à la Haye, les Voyages & Memoires du Baron de la Hontan, dans l'Amerique septentrionale [...]. »

58. Autre confirmation de cette chronologie : *The History of the Works of the Learned* fit paraître dès janvier (p. 31-32) et février (p. 74-84) une traduction libre de ce compte rendu. Il est possible mais peu probable que Basnage de Beauval ait pris connaissance du manuscrit de Lahontan avant sa publication.

59. Avec la révision du *Dictionnaire* de Furetière, Basnage avait pris beaucoup de retard dans la publication de son périodique. J. Bernard écrit en effet, le 12 janvier 1702, au père Léonard : « Je vis derniérement M^r^. Basnage de Beauval, qui me dit que son Journal ne paroitroit de longtems, parce qu'il étoit tout occupé à la revision de Furetière » (BNP, ms. fr. 19 211, f. 168v°), et, le 9 mars 1702, à M. Delaisement : « M^r^. Basnage de Beauval qui n'avoit point donné de Trimestre depuis longtemps a publié les 2 derniers de l'année passée tout d'un coup » (*ibid.*, f. 171v° ; textes cités dans Hans Bots et Lenie van Lieshout, *Contribution à la connaissance des réseaux d'information au début du XVIII^e^ siècle*, p. 162).

60. Voir *infra*, p. 1327-1328.

de la *Suite* est imprimée sur la même feuille que le reste du cahier. Ni les dates ni les intitulés des deux comptes rendus publiés dans les périodiques hollandais ne permettent de tirer une conclusion définitive : Jacques Bernard, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de novembre 1703, donne la description bibliographique de la page de titre des *Dialogues*, millésimée 1704, tandis que Basnage de Beauval, en mars 1704, reproduit l'intitulé de la *Suite du voyage*, millésimé aussi 1704. Comme le *Journal historique* annonce les 9, 12 et 16 juillet que « les freres L'*Honoré* [...] donneront dans peu le troisiëme volume des Voïages du Baron de la Hontan », il faut donc situer la publication de ce troisième volume en novembre ou décembre 1703, après l'édition anglaise parue entre juin et août de la même année[61].

Deux autres éditions presque semblables des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* portent aussi le millésime 1703 : celles dites « à la sphère » et « à l'ornement ». Imprimées sur les mêmes formes, elles diffèrent seulement par les ornements (lettrines, culs-de-lampe, bandeaux) et les gravures. À juste titre, G. Chinard y voyait « d'ingénieuses contrefaçons[62] » qui imitent l'édition originale jusque dans la manière de diviser les mots et les pages mais réduisent considérablement la taille des gravures. Ces premières contrefaçons donneront naissance à une branche principale[63], formée des éditions de 1704, de 1709 et de 1715, et à un surgeon isolé, l'édition de 1707-1708, dont l'impression a été manifestement bâclée[64].

La *Suite du voyage*, assez curieusement, ne suscitera que deux rééditions : celles de 1708 et de 1728.

---

61. Elle est annoncée en juin dans la rubrique « Books printed this Month and not abridg'd » (p. 382) du périodique *The History of the Works of the Learned* et dans la livraison du 16-19 août de la *London Gazette*.

62. « Introduction » aux *Dialogues curieux entre l'auteur et un Sauvage de bon sens qui a voyagé et Memoires de l'Amerique septentrionale*, p. 25.

63. Deux exemples montreront comment l'édition de 1709 dérive de celle de 1704, et celle-ci de la contrefaçon de 1703 : p. 52, « tant de bras François » (originale) → « tant de vras François » (contrefaçon 1703) → « tant de vrais Français » (1704, 1709, 1715) ; p. 85, « que cela » (originale) → « que cela » (contrefaçon 1703) → « que tout cela » (1704) → « que tout cela » (1709, 1715).

64. Elle supprime en outre les manchettes et les citations en grec.

En 1705, les Frères L'Honoré procurèrent une seconde édition[65] en deux volumes des *Voyages*, des *Mémoires* et des *Dialogues* de Lahontan. Annoncée dès mars-avril 1705 dans l'*Esprit des Cours de l'Europe* et le *Journal historique*, cette réédition est mise en vente en juin ou juillet[66]. Éliminant les *Voyages de Portugal et de Danemarc*, sous prétexte que tout le monde « sait ce que l'Auteur dit de ces deux Royaumes », et que le « Baron de La Hontan n'est pas assez necessaire pour fatiguer les hommes de ce qui le concerne personnellement dans ces deux Relations », le préfacier prétend éliminer de l'originale les « phrases basses », les « expressions vulgaires », les « railleries froides » et « l'embarras dans la narration » pour y substituer un style « plus pur, plus net, plus degagé, & avec un peu plus de finesse dans la narration » ; bref, on « a conservé le sens de l'Auteur, mais on a donné un nouveau tour à la meilleure partie de son Ouvrage » en attribuant « à chaque chose l'étenduë, & la liaison naturelle qu'elle doit avoir dans un narré ». Les rééditions, fort

65. Il est possible que l'éditeur, avec ou sans l'accord de Lahontan, ait pensé publier une seconde édition dès 1704, comme le laisse croire une note malveillante du *Journal* de Trévoux : « Le Baron de la Hontan augmente la relation de ses voyages. La nouvelle édition sera de trois volumes in-12. Les additions n'ont pas beaucoup coûté à l'Auteur, il travaille de genie » (août 1704, p. 1460).

66. « *J. l'Honoré, & T. Johnson* [...] ont aussi sous presse *les Voyages du Baron de Lahontan*, seconde Edition, avec des changemens & des corrections considerables » (*l'Esprit des Cours de l'Europe*, avril et mai 1705) ; « *François l'Honoré* Marchand Libraire à Amsterdam [...] & Jonas l'Honoré à la Haye impriment [...] Les Nouveaux Voyages du Baron de la Hontan, augmenté de plusieurs choses remarquables » (*Journal historique* des 24, 25 et 30 mars) ; « *J. l'Honoré, & T. Johnson*, Marchands Libraires à la Haye achevent d'imprimer [...] *les Voyages du Baron de la Hontan* » (*ibid.*, 5, 8 et 19 mai) ; « *François l'Honoré*, Marchand Libraire vis-à-vis de la grande Porte de la Bourse à Amsterdam, vient d'achever la *Nouvelle* Édition des Voyages du Baron de La Hontan » (*ibid.*, 21 juillet).

« On trouve aussi chez les mêmes Libraires [J. l'Honoré et T. Johnson] les *Voyages de Lahontan* nouvelle Edit. considerablement augmentée & corrigée » (*l'Esprit des Cours de l'Europe*, juin, juillet et août 1705) ; « *Les voyages du Baron de la Hontan* [...] viennent de paroître à Amsterdam, chez Fr. l'Honoré » (*Bibliothèque ancienne et moderne*, vol. 7, 1705, p. 413) ; « Les Srs. *L'Honoré & Johnson* Libraires [...] ont fait une nouvelle Edition des *Voyages de la Hontan*, où il y a beaucoup de corrections » (*Nouvelles de la République des Lettres*, juillet 1705) ; « On trouve aussi chez le dit J. L'honoré & chez François L'honoré à Amsterdam, Les Voyages du Baron de Lahontan en Amerique » (*Journal historique*, 24 et 28 juillet) ; « On trouve aussi chez le dit J. L'honoré & chez Fr. L'honoré à Amsterdam, une nouvelle Edition des voïages du Baron de Lahontan » (*ibid.*, 3, 6, 13 et 27 août).

probablement contrefaites, de 1728[67] et de 1741 dérivent de cette « Seconde Édition, revuë, corrigée, & augmentée ».

Cette réédition a-t-elle été préparée par Nicolas Gueudeville, comme le pensent J.-Edmond Roy, G. Chinard, A. Rosenberg et la plupart des commentateurs ? Tout porte à le croire[68]. Le polygraphe, qui travaillait déjà pour les Frères L'Honoré, manifeste dans ses écrits avérés – l'*Esprit des Cours de l'Europe*, la *Critique générale des Aventures de Télémaque* – la même violence verbale, le même emportement pamphlétaire, la même verve bouffonne, le même recours aux mythologismes, à la surcharge rhétorique que dans les passages les plus remaniés des *Nouveaux voyages* et des *Dialogues*, où l'allusion et le sous-entendu, si fréquents chez Lahontan, font place à l'attaque directe, à la dénonciation. Il en va de même pour les thèmes du droit naturel et de la révolte des peuples, absents de l'original. Enfin, Gueudeville recopiera de nombreux passages de l'édition de 1705 dans la « Dissertation sur le Canada, ou la Nouvelle France » de son *Atlas historique*[69]. Chose certaine, Lahontan n'eut aucune part à cette réédition. Dans sa réponse au compte rendu du *Journal* de Trévoux, il affirme : « [...] je desavouë la seconde [édition], quoi qu'on dise que c'est moi qui l'ai augmentée & corrigée avec l'addition d'une nouvelle Preface qu'on pretend que j'ai fait aussi pour me deguiser plus adroitement[70]. »

67. Pour les *Nouveaux voyages* seulement, car la réédition de 1728 reproduit les *Mémoires* et la *Suite du voyage* d'après l'édition originale.

68. Jean-Frédéric Bernard, en 1715, et Jean Leclerc, en 1724, l'affirmeront tous deux péremptoirement, mais leur malveillance envers Gueudeville et la gratuité de leur affirmation ne permettent guère d'accorder du crédit à leur témoignage. Bernard écrit en effet dans la « Préface du traducteur » de son *Recueil de Voïages du Nord* : « [...] il est bon d'apprendre au public que le Sauvage Adario est un Moine défroqué & libertin Auteur de quelques Ouvrages qui en leur genre ne sont pas les meilleurs du monde » (t. I, p. xxiii) ; Leclerc écrira à son tour, dans son compte rendu des *Mœurs des Sauvages Amériquains* : « le Baron de la Hontan n'est proprement l'Auteur, que de la premiere Edition, qui porte son nom. Ces Dialogues ajoûtez ensuite en une autre, sont d'un nommé Gueudeville, Moine défroqué, mort miserable depuis deux ou trois ans à la Haye ; & le Baron de la Hontan s'est assez plaint du tour, qu'on lui avoit fait. Gueudeville a composé, comme l'on sait, l'Esprit des Cours, qui paroissoit à la Haie [...] » (*Bibliothèque ancienne et moderne*, vol. 22, 1724, p. 221-222). Pour une analyse de la réédition de 1705 comparée avec des écrits attestés de Gueudeville, voir A. Rosenberg, *Nicolas Gueudeville and his Work*, p. 122-130.

69. Amsterdam, Z. Châtelain, vol. 6, p. 83-90.

70. *Infra*, p. 1014.

Les traductions

La chronologie de l'édition originale en français et le séjour de Lahontan à Londres en 1702-1703 donnent à penser que l'auteur a suivi de près la traduction anglaise de son œuvre. Pourtant, cette traduction s'éloigne du texte français à plusieurs reprises[71]. Les transformations tiennent souvent à l'impossibilité de trouver un équivalent correct en anglais : comment, par exemple, traduire les diverses valeurs du « on » que Lahontan utilise fréquemment ? Mais la plus grande partie des écarts par rapport à l'original tient à la position idéologique du traducteur. Comme Gueudeville, il veut rendre le texte plus clair, plus « logique[72] ». Ainsi, là où Lahontan écrivait « ils sont obligez de couper les arbres & d'en tirer les souches[73] », le traducteur, visant l'économie, rendra par « *the stumps of which must be grub'd up*[74] » ; on le comprend : avant de tirer les souches, il faut abattre les arbres. Un autre exemple montrera plus clairement encore comment le traducteur cherche à marquer nettement les articulations logiques :

> Ils mettent entre ces clayes, de distance à autre des ruches, Paniers, Bouteux & bout de quiévres qui demeurent en cet état là trois mois de Printemps & deux d'Automne, sans qu'on soit obligé d'y toucher. Toutes les fois que la marée monte [...][75].

devient :

> *Between the Hurdles they place at certain distances Instruments call'd* Ruches, *from the resemblance they bear to a Bee-hive ; besides Baskets and little Nets belag'd upon a Pole, which they call* Bouteux, *and* Bouts de Quievres. *Then they let all stand in this fashion for three Months in the Spring, and two in the Autumn. Now as often as the Tide comes in* [...][76].

---

71. Nos commentaires s'inspirent d'une étude fragmentaire inédite de Jeannette Kelly.

72. Cette volonté se manifeste aussi dans le gommage de certaines incises, de commentaires qui rompent le déroulement d'un segment narratif. Au milieu de sa description du commerce des pelleteries, Lahontan glisse un commentaire sur le climat, que le traducteur supprimera : « Ce séjour me paroît assez agréable l'été, car on dit qu'il y pleut rarement en cette saison-là » (lettre IV, p. 282).

73. *NV*, lettre II, p. 264.

74. *New Voyages*, p. 7-8.

75. *NV*, lettre IV, p. 279.

76. *New Voyages*, p. 17-18.

De même, pour éliminer toute possibilité d'ambiguïté, les adjectifs et les pronoms démonstratifs (« ce général », « ceux-ci ») disparaissent parfois, remplacés par la répétition du référent, au risque de provoquer la redondance (« *the General I spoke of* », « *these Sailors*[77] »). Mais la précision du référent élimine une des sources de l'ironie[78], assurée par la litote. Parlant de nouvelles touchant ses affaires familiales en France, Lahontan les présentait comme un « détail[79] » (« Ce détail console dans un autre monde comme celui-ci ») ; quand on sait le prix qu'il attachait à la réussite de ces démarches, le terme choisi signale un ton d'ironie amère disparu de la traduction, qui, du reste, constitue un contresens manifeste : « *The knowledge of the Affairs of* Europe *is comfortable to one that's doom'd to another World, such as this is* [...][80]. » La reprise systématique du référent détruit donc la cohérence intertextuelle du système des renvois établi par les déictiques et, du même coup, change la vitesse de la narration.

Le souci de clarté aboutit encore à réduire l'information ethnographique :

> « [...] auquel les Sauvages sçavent coudre si artistement les bords avec des racines[81] » = « [...] *to which the sides are so artfully sew'd by the Savages*[82] »

---

77. *Ibid.*, p. 2 et 3.

78. L'ironie disparaît encore avec la suppression de la citation savante et sa substitution par une expression cliché : « la viande délicate, sur tout des femelles dont le pied gauche de derriere guerit du mal caduc, *si credere fas est* » (*NV*, lettre X, p. 326-327) = « *The Flesh of the* Orignal, *especially that of the female sort, eats deliciously ; and 'tis said that the far hind Foot of the Female kind, is a Cure for the Falling-Sickness* » (*New Voyages*, p. 57).

79. Au sens de « récit détaillé ».

80. *New Voyages*, p. 22.

81. *NV*, lettre VI, p. 291.

82. *New Voyages*, p. 27. Voir encore : « C'est-à-dire qu'on plante en terre de petites branches d'arbres en demi cercle, de distance à autre, élevées de deux pieds, après quoi on étend dessous un petit matelats fort étroit, avec des draps & la couverture. Ensuite on couvre ce berceau (qu'on fait si long & si large qu'on veut) d'un grand linceul qui trainant à terre de tous côtez empêche ces insectes d'entrer » (lettre VII, p. 295) = « *They drive into the Ground Stakes or little branches of Trees, at a certain distance one from another, so as to form a semicircular Figure ; in which they put a Quilt and Bedcloaths, covering it above with a large Sheet that falls down to the Ground on all sides, and so hinders the Insects to enter* » (*New Voyages*, p. 31).

ou diégétique :

> « [...] nous découvrîmes le Cap de Raye sur le soir, & nous entrâmes ensuite heureusement dans la Baye Saint *Laurent*[83] » = « [...]*we discover'd Cape* Raye *and so made up to St.* Laurence Bay[84] ».

Mais c'est sur la réévaluation de l'instance narrative que se marque davantage la position idéologique du traducteur. Les nombreux passages de l'impersonnel à l'instance autodiégétique (« il falut debarquer[85] » = « *we were forc'd to turn out*[86] »), le désengagement du narrateur (« L'incommodité des *Maringoüins* [...] me semble la plus insuportable du monde[87] » = « *The* Maringouins [...] *are unsufferably troublesome*[88] ») ou, au contraire, sa coloration subjective de l'énoncé signalent un *autre* discours à l'œuvre dans le texte anglais. Ainsi, le traducteur récupère l'allusion ambiguë à Cromwell dans le sens qui convient à sa propre position politique :

> « *Frontenac* [...] traitoit les Membres de ce Parlement comme *Cromwel* ceux d'Angleterre[89] » = « *Frontenac* [...] *used the Members of that Assembly as roughly as* Cromwell *did the Parliament of* England[90] ».

Par sa transformation de l'instance narrative et sa neutralisation de l'ironie, la traduction anglaise facilite la reprise du texte de Lahontan par des auteurs de langue anglaise comme J. Harris en 1705, D. Coxe en 1722 ou C. Colden en 1747.

Dans une préface curieuse à sa traduction allemande[91] de 1709, M. Vischer présente Lahontan comme un auteur à la fois

---

83. *NV*, lettre I, p. 260.

84. *New Voyages*, p. 4. En effaçant la marque temporelle, le traducteur fait aussi disparaître l'évaluation portée (« heureusement ») par le narrateur sur son expérience, gommant du même coup l'unicité de celle-ci.

85. *NV*, lettre VII, p. 294.

86. *New Voyages*, p. 30.

87. *NV*, lettre VII, p. 295.

88. *New Voyages*, p. 31.

89. *NV*, lettre III, p. 274.

90. *New Voyages*, p. 14.

91. Cette traduction reprend la réédition de 1705.

« divertissant » par son ironie[92] et « sincère », comme un des rares observateurs à apporter une information précise sur l'Amérique du Nord. Avant lui, le missionnaire Hennepin « et quelques autres ont certes parlé du Canada ou de la Nouvelle-France, mais presque trop brièvement pour que la curiosité permise à un érudit, à un commerçant ou à une âme ardente soit réellement satisfaite[93] ».

La traduction hollandaise (1739) de G. Westerwyck reprend le texte de 1705. Elle est importante dans la mesure où le traducteur a ajouté un nombre considérable de notes géographiques, historiques et ethnographiques puisées chez les voyageurs hollandais, anglais et surtout français[94]. Mettant l'accent sur l'hostilité du territoire nord-américain et de ses habitants, le traducteur ajoute de longs développements sur la géographie physique, les explorations de la baie d'Hudson[95] et le conflit franco-anglais[96], sur le caractère et les mœurs des Iroquois, sur les « peuples esquimaux » qui vivent « comme des bêtes » dans des souterrains[97], dévorent leurs prisonniers « jusqu'à la moelle des os et boivent le sang comme dessert[98] ».

---

92. Le traducteur lui-même ironise sur les « brillants Anglais » qui se sont hâtés de traduire Lahontan et sur les Allemands qui ne l'ont pas fait jusque-là, se contentant d'admirer les nombreuses gravures sur cuivre de l'édition en français...

93. « *Ob er zuweilen für Frankreich zu parteiisch, stehe an seinem Ort unausgemacht. Doch scheint er durchgehends weit aufrichtiger als viele andere Schreiber, deren Gegenstand noch nicht genug bekannte Sachen und Länder gewesen. Hennepin, ein Missionarius, und wenig andere, haben zwar Kanada oder Neu-Frankreich berühret, aber fast zu kurz, als dass eines Gelehrten, eines Kaufmanns, oder auch die einem anderen eifrigen Gemüt erlaubte Neugier genugsam gestillet würde* » (trad. de Nathalie Vallière).

94. G. Westerwyck n'identifie pas les auteurs auxquels il fait des emprunts. La source la plus largement utilisée semble Hennepin.

95. *M*, 1739, p. 12-13, 19-35.

96. *Ibid.*, p. 38-44. Le traducteur raconte comment Des Groseilliers et Radisson, après s'être emparés d'une forteresse anglaise et avoir été fort mal reçus par les autorités françaises à Québec, passèrent à l'Angleterre et comment d'Iberville chassa les Anglais de la forteresse de la baie d'Hudson pour y laisser une garnison jusqu'à ce que le traité d'Utrecht, en 1713, la restitue à l'Angleterre.

97. *Ibid.*, p. 15-16 ; voir *infra*, p. 532-533.

98. « *Zy beoorloogen alle hunne Naburen ; en Wanner zy eenige van hunne Yyanden gevangen neemen, of dooden, eeten zy ze gansch raauw op, en drinken het Bloedt toe* » (*ibid.*, p. 9-10 ; trad. par Anneke de Bruin).

Les Archives des Indes à Séville conservent, sous la cote *Indiferente General* 1528, une traduction manuscrite en espagnol qui n'a jamais été publiée : 1. *Historia de los viajes a las Indias occidentales del Norte, hechos por el Baron de la Hontan* ; 2. *Memorias de las Indias occidentales del Norte a prosecución de los viajes del Baron de la Hontan.*

L'apport documentaire

Le récit controversé de son expédition à la rivière Longue, qui suscitait déjà l'ironie de Charlevoix[99], et la description amusée du débarquement des filles du roi à Québec ont longtemps valu à Lahontan le mépris des historiens canadiens-français : hantés, jusqu'au début des années 1960, par l'image de la « pureté nationale », ils ne lui pardonnèrent jamais d'avoir ironisé sur la vertu des « mères de la nation ». La constante ironie de son regard suffisait d'ailleurs à le reléguer au rang des informateurs peu sûrs : soucieuse de son crédit, l'Histoire ne fréquente guère les « plaisantins[100] »... Pourtant, ses informations, confrontées aux documents contemporains, se révèlent généralement véridiques[101]. Le récit des événements auxquels il a participé (les expéditions de 1684 et de 1687 contre les Iroquois, la défense de Québec en 1690 et celle de Plaisance en 1691) concorde généralement avec les sources d'archives ; tout au plus peut-on relever chez lui une tendance à gonfler le nombre des assaillants, des blessés et des morts. Même la question de la rivière Longue doit maintenant faire l'objet d'une réévaluation complète : l'analyse linguistique du nom des groupes rencontrés par Lahontan révèle qu'il s'agit vraisemblablement de Dakotas vivant le long de la rivière Minnesota[102], qui serait la fameuse rivière Longue de Lahon-

99. « Liste et examen des auteurs que j'ai consultés pour composer cet ouvrage », *Histoire et description*, t. III, p. lv : « le voyage sur *la Riviere Longue*, aussi fabuleuse que l'isle de *Bataria*, dont Sancho Pansa fut fait Gouverneur ».

100. Sur l'attitude adoptée face à l'œuvre de Lahontan depuis le XVIII[e] siècle, voir *infra*, « La fortune littéraire », p. 102-199.

101. On pourra se rapporter à l'annotation détaillée de notre édition, où sont relevées les similitudes et les discordances. Dans une thèse déposée à l'Université de Toronto en 1979, Judith Chamberlin Neave examine dans le détail la véracité des informations historiques de Lahontan (« A Study of Historical Veracity in the Works of the Baron de Lahontan »).

102. Voir l'annotation de la lettre XVI des *Nouveaux voyages*, p. 383-424.

tan, comme l'avaient déjà suggéré quelques commentateurs dès le XVIIIe siècle[103]. Si la question n'est pas encore définitivement close, les chercheurs disposent maintenant de nouveaux arguments pour alimenter le débat.

L'œuvre de Lahontan ne se réduit pas au récit de l'événementiel politico-militaire : elle fourmille d'observations de toutes sortes sur la géographie physique, la faune, la flore, le climat, la navigation, le commerce, les prix, la qualité des terres, le niveau de vie des colons canadiens, les centres urbains de la colonie, les fortifications... L'auteur consacre une large place aux Amérindiens, à leurs alliances militaires, leur sens politique, leurs sentiments envers les Européens, leur habileté de chasseurs et de guerriers, leur culture matérielle... L'examen attentif des chapitres « ethnographiques » des *Mémoires* montre que sa description s'appuie sur une observation de la réalité amérindienne, complétée par d'autres témoignages[104]. Sans avoir séjourné de longues périodes auprès d'une même communauté autochtone, Lahontan fréquenta, à plusieurs reprises, différentes ethnies[105]. Si ses connaissances linguistiques étaient plus rudimentaires qu'il ne le laisse entendre, les occasions d'observer personnellement le monde amérindien lui permirent d'acquérir une connaissance à tout le moins élémentaire des cultures autochtones[106].

Pourtant, si les *Mémoires* constituaient, au début du XVIIIe siècle, une synthèse importante sur l'Amérique française, ils ont perdu depuis une bonne part de leur intérêt documentaire. Avec la mise au jour d'autres sources de renseignements, ils ont subi le même sort que les œuvres de Bacqueville de La

103. Voir Judith Chamberlin Neave, « Lahontan and the Long River Controversy », *Revue de l'Université d'Ottawa*, vol. 48, nos 1-2, janvier-avril 1978, p. 124-147 ; J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 118-163.

104. Nous avons relevé dans l'annotation les sources qui corroborent ou contredisent les données ethnographiques de Lahontan.

105. Algonquins de la vallée du Saint-Laurent, Outaouais et Hurons de Michillimakinac, Iroquois de la rive sud du lac Ontario, Potéouatamis...

106. Sa description ethnographique reste toutefois largement conditionnée par une visée critique : voir *infra*, p. 54-68.

Potherie ou de Charlevoix, par exemple[107]. Pour saisir pleinement la portée et le statut des œuvres de Lahontan au début du XVIII^e siècle, il faut les interroger différemment. Plutôt qu'un document, elles sont d'abord un objet historique construisant une image originale[108] de la réalité nord-américaine.

La critique coloniale

Le récit et les observations de Lahontan tracent un portrait critique de l'activité coloniale française en Amérique du Nord. Une des manifestations les plus étonnantes de cette distance critique vient sans aucun doute de la contestation ouverte, par la bouche d'Adario, des prétentions territoriales et politiques de la France sur le continent américain et ses occupants amérindiens :

> Il y a cinquante ans que les Gouverneurs de Canada prétendent que nous soyons sous les Loix de leur grand Capitaine. Nous-nous contentons de nier nostre dépendance de tout autre que du grand Esprit ; nous sommes nez libres & fréres unis, aussi grands Maîtres les uns que les autres ; au lieu que vous étes tous des esclaves d'un seul homme. Si nous ne répondons pas que nous prétendons que tous les François dépendent de nous, c'est que nous voulons éviter des quérelles. Car sur quel droit & sur quelle autorité fondent-ils cette prétention ? Est-ce que nous-nous sommes vendus à ce grand Capitaine ? Avons nous été en France vous chercher ? C'est vous qui estes venus ici nous trouver. Qui vous a donné tous les païs que vous habitez ? De quel droit les possédez vous ? Ils apartiénent aux *Algonkins* depuis toûjours[109].

Lors de l'expédition de 1684, dans sa harangue aux Français, le chef iroquois La Grangula avait déjà formulé pareille contestation : « Nous [les Iroquois] avons moins fait que les *Anglois* & les *François*, qui sans droit ont usurpé les terres qu'ils pos-

---

107. Si des ouvrages du début du XVII^e siècle, comme ceux de Champlain, de Lescarbot, de Sagard ou comme les *Relations* des jésuites, conservent encore aujourd'hui un grand intérêt documentaire, c'est justement à cause de l'absence de sources disponibles pour cette période. C'est la rareté qui crée surtout leur intérêt, alors que pour le dernier quart du XVII^e siècle et pour le XVIII^e, l'abondance des sources crée l'effet contraire.

108. Michelet voyait bien cette originalité, qui écrivait : « Ce qui lui appartient, c'est moins la nouveauté des faits, que le génie avec lequel il les présente, sa vivacité véridique (on la sent à chaque ligne) » (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, p. 180).

109. *D*, p. 831.

sedent sur plusieurs Nations qu'ils ont chassées de leurs païs pour bâtir des Villes, des Villages & des Forteresses[110]. »

Mais il ne faut pas exagérer la portée de ce questionnement et voir en Lahontan un précurseur de la défense des droits autochtones. Sa mise en cause des prétentions européennes demeure embryonnaire et ne débouche pas sur un rejet ou une remise en question radicale et systématique de l'activité coloniale. Lahontan partage encore largement les conceptions de ses contemporains et continue à voir l'Amérique comme un continent à exploiter[111]. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir certaines parties des *Mémoires*. La section géographique qui ouvre l'ouvrage (« *Description abbregée du* Canada ») est un parfait exemple du point de vue colonisateur, où l'optique utilitariste conditionne la description : possibilités d'installation, navigabilité des cours d'eau, capacité d'accueil pour les navires européens, abondance des ressources terrestres et maritimes, fertilité du sol, rigueur du climat. Lorsqu'il décrit l'Acadie, Lahontan se fait même le promoteur de la colonisation, vantant les richesses naturelles du milieu et traçant des plans d'exploitation :

> [...] elles [les rivières de la baie Française et de la baie des Chaleurs] abondent en Saumons dont on pourroit faire des Pêches considérables si on vouloit l'entreprendre[112] [...]
>
> [...] si ces deux Isles étoient peuplées, leurs Habitans pourroient envoyer tous les jours leurs Chaloupes à la Pêche, & lors que leurs Moruës seroient prêtes à la fin d'Août, les Vaisseaux pourroient moüiller près de terre & s'en charger[113].
>
> On tire de plusieurs endroits des mâtures aussi fortes que celles de *Norvege*, & l'on y pourroit construire toutes sortes de Bâtimens

110. *NV*, lettre VII, p. 309.

111. Comme le montre clairement la distribution de la matière dans les *Mémoires*. Après l'introduction géographique attendue (« Description abbregée du Canada ») et avant la longue section sur la faune et la flore, prennent place successivement deux « Tables », l'une des « Nations Sauvages », l'autre des « Animaux ». Étrange voisinage si l'on se souvient que l'essentiel du commerce venait de la traite des fourrures ! Le commerce, justement, vient ensuite, après la faune et la flore, suivi du « Gouvernement », pour bien marquer la dépendance de celui-ci à l'égard de celui-là. Suivent quelques pages sur « l'Intérêt des François et des Anglois ». Tout le reste des *Mémoires*, soit plus de la moitié du texte, est consacré aux mœurs, croyances et langue des « Sauvages », qui se trouvent ainsi soumis à « l'intérêt » des deux puissances colonisatrices.

112. *M*, p. 549.

113. *M*, p. 550.

> s'il en étoit besoin, car les Chênes surpassent en bonté ceux de nôtre Europe, s'il en faut croire les Charpentiers[114] [...]

La critique de la politique coloniale française en Amérique du Nord devient particulièrement virulente quand Lahontan dénonce les administrateurs en place qui bafouent l'intérêt public au profit de leur intérêt particulier :

> Les Gouverneurs François ont les mêmes vûës que ceux de bien d'autres postes d'Outre-Mer. Ils considérent leur emploi comme une mine d'or qu'on leur donne pour en tirer de quoi s'enrichir ; ainsi le Bien public ne marche jamais qu'après leur intérêt particulier[115].

Les exemples du gouverneur Perrot (à Montréal et en Acadie), « qui fut cassé honteusement pour avoir fait sa principale occupation de s'enrichir[116] », de Meneval, qui, trop occupé à « remplir sa bourse », a négligé de fortifier Port-Royal[117], de Brouillan surtout, qui deshonore « son Prince & son Emploi » en faisant « le pêcheur, le marchand, le Cabarétier & cent autres métiers de la plus basse méchanique[118] », montrent à quel point la corruption règne à l'état endémique et freine les progrès de la colonisation française. Le cas de Plaisance l'illustre bien :

> [...] si les Gouverneurs préferoient le service du Roi à l'avidité du gain on en feroit un poste considerable [...] ; mais pendant que les Gouverneurs pilleront le bien des particuliers, sous le beau pretexte du service du Roi qu'ils nomment par tout, je ne voi point d'apparence que cette Habitation grossisse & s'étende jamais[119].

La critique de Lahontan n'épargne pas l'autorité métropolitaine elle-même : le ministère de la Marine. C'est dans ses bureaux que la malversation trouve ses bases les plus sûres, car les gouverneurs corrompus y jouissent d'appuis qui les exemp-

---

114. *M*, p. 550.
115. *M*, p. 551.
116. *M*, p. 552 ; sur Perrot, voir aussi *NV*, lettre IV, p. 281-282.
117. *M*, p. 551.
118. *M*, p. 559 ; sur Brouillan, voir aussi *NV*, lettre XXV, p. 503.
119. *M*, p. 558-559.

tent de toute réprimande[120] ; dans ces lieux d'« intrigues » et d'« insignes friponneries[121] », le mérite des officiers et des projets soumis compte moins que l'influence et la protection de quelques commis acquises « par la voye des pistoles[122] ». Pas surprenant qu'on y soit incapable de saisir les véritables enjeux de la colonisation nord-américaine, comme en témoigne le refus de donner suite au projet de Lahontan pour la défense des Grands Lacs :

> Les *Anglois* ne seront point fâchez qu'on neglige de faire ces Forts ; car ils ont trop d'interêt à la conservation des *Iroquois*, & de plus ils sont toûjours à portée de fournir des Marchandises aux Nations Sauvages qui nous sont alliées, comme ils ont déja fait[123].

L'aventure de Radisson et de Des Groseilliers illustre d'une autre manière l'étroitesse des vues de la cour. Après que leur projet d'envoyer des navires à la baie d'Hudson pour le commerce des fourrures eut été ridiculisé par les marchands coloniaux, les deux explorateurs

> [...] allerent en France, croyant qu'on les écouteroit mieux à la Cour, cependant après avoir presenté Mémoires sur Mémoires, & dépensé beaucoup d'argent, on les traita de Visionnaires. Dans ce tems-là, le Ministre du Roi d'Angleterre ne perdit point l'occasion de les persuader d'aller à Londres, où ils furent si bien écoutez, qu'on leur donna plusieurs Vaisseaux qu'ils y menerent avec assez de difficulté, & construisirent en differens endroits plusieurs Forts très-avantageux pour le Commerce. On se repentit alors en France, mais trop tard, de n'avoir pas fait assez d'attention à leurs Mémoires [...][124].

L'autorité abusive du pouvoir religieux (évêque et jésuites en tête) perturbe aussi l'administration coloniale : non contents

120. Voir *NV*, lettre XXV, p. 503 : « Je ne vous parle point des concussions qu'il [Brouillan] fait ouvertement. Car quoi qu'il ait contrevenu formellement à dix articles contenus dans les Ordonnances de *Loüis XIV* il a trop d'amis dans les Bureaux pour en être repris. Il y a du plaisir de faire des presens à ce prix-là, ce qui fait qu'il a gagné *per fas & nefas*, cinquante mille écus en trois ou quatre ans. »

121. *NV*, lettre XXI, p. 472.

122. *Ibid.*

123. *NV*, lettre XXIV, p. 496.

124. *M*, p. 541.

d'exercer une véritable tyrannie dans la colonie[125], les ecclésiastiques ambitionnent, grâce à leur influence à la cour, de transformer le gouvernement du Canada en théocratie. Ils couvrent les malversations des administrateurs civils[126], qu'ils n'hésitent pas à faire destituer quand ils n'entrent pas dans leurs vues :

> Les Gouvernemens Politique, Civil, Ecclesiastique & Militaire, ne sont pour ainsi dire qu'une même chose en *Canada*, puis que les Gouverneurs Généraux les plus rusez ont soûmis leur autorité à celles des Ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti, s'en sont trouvez si mal qu'on les a rappellez honteusement. J'en pourrois citer plusieurs qui pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentimens de l'Evêque & des Jesuites, & n'avoir pas remis leur pouvoir entre les mains de ces infaillibles personnages ont été destituez de leurs emplois, & traitez ensuite à la Cour comme des étourdis & comme des brouillons[127].

Même en politique étrangère, les gouverneurs généraux doivent recourir aux jésuites :

> Le Gouverneur Général ne peut se dispenser de se servir des Jesuites pour faire des Traitez avec les Gouverneurs de la *Nouvelle Angleterre* & de la *Nouvelle York*, non plus qu'avec les *Iroquois*. Je ne sçai si c'est par rapport au conseil judicieux de ces bons Péres, qui connoissent parfaitement le Païs & les véritables intérêts du Roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les langues de tant de Peuples différens, dont les intérêts sont tout à fait opposez ; ou si ce n'est point par la condescendance & la soûmission, qu'on est obligé d'avoir pour ces dignes Compagnons du Sauveur[128].

---

125. Ils font de fréquentes visites « chez les Habitans, dont ils exigent mal à propos la connoissance des affaires de leurs familles jusqu'au moindre détail » (*M*, p. 623), nomment ouvertement les personnes du haut de la chaire et entendent tout contrôler, aussi bien les jeux, les rencontres que les lectures.

126. Voir *M*, p. 614 : « Les Gouverneurs Généraux qui veulent profiter de l'occasion de s'avancer ou de thesauriser, entendent deux Messes par jour & sont obligez de se confesser une fois en vingt-quatre heures. Ils ont des Ecclesiastiques à leurs trousses qui les accompagnent par tout, & qui sont à proprement parler leurs Conseillers. Alors les Intendans, les Gouverneurs particuliers, & le Conseil Souverain n'oseroient mordre sur leur conduite ; quoi qu'ils en eussent assez de sujet, par rapport aux malversations qu'ils font sous la protection des Ecclesiastiques, qui les mettent à l'abri de toutes les accusations qu'on pourroit faire contre eux. »

127. *M*, p. 613.

128. *M*, p. 617.

Mal leur en prendra, car le bellicisme jésuite entraînera le gouvernement colonial dans un conflit militaire désastreux contre les Iroquois :

> J'atribue en même temps [dans les *Nouveaux voyages*] aux gens d'Eglise, (malgré la vénération que j'ay pour eux) tous les maux que les *Iroquois* ont fait aux Colonies Françoises, pendant une guerre, qu'on n'auroit jamais entrepris sans le conseil de ces pieux Ecclésiastiques[129].

La sagesse politique la plus élémentaire suggérerait, non pas de détruire les Iroquois, mais de les neutraliser et de s'en servir comme contrepoids contre les autres groupes autochtones :

> Ceux qui prétendent que la destruction des *Iroquois* seroit avantageuse aux Colonies de la *Nouvelle France*, ne connoissent pas les véritables intérêts de ce païs-là, puisque si cela étoit les Sauvages qui sont aujourd'hui les amis des *François* seroient alors leurs plus grands ennemis, n'en ayant plus à craindre d'autres. Ils ne manqueroient pas d'appeller les *Anglois*, à cause du bon marché de leurs Marchandises, dont ils font plus d'état que des nôtres : ensuite tout le Commerce de ce grand Païs seroit perdu pour nous[130].

Au reste, fût-il stratégiquement souhaitable, l'anéantissement complet des Iroquois serait irréaliste, comme le montrent les expéditions de 1684 et 1687[131].

En publiant le récit de ces deux expéditions peu flatteuses pour l'« honneur français », Lahontan ridiculise les « exploits »

---

129. *SV*, Préface, p. 794. Dans ses mémoires inédits, comme dans sa réponse au *Journal* de Trévoux, Lahontan accuse les jésuites d'avoir été « les moteurs de la guerre » contre les Iroquois (*infra*, p. 1009). Aux yeux de Lahontan, celui qui a le mieux compris les enjeux stratégiques nord-américains, Frontenac, est en même temps un des plus farouches adversaires des ecclésiastiques.

130. *M*, p. 625.

131. Frontenac l'aurait très bien compris : « Mr. le *Comte de Frontenac* qui releva Mr. de *Courselle*, ayant connu les avantages que ces Barbares ont sur les Européens en ce qui regarde la guerre de ce païs-là, ne voulut pas faire à son tour des entreprises inutiles, & fort onereuses au Roi. Au contraire il travailla autant qu'il pût à les disposer à faire une paix sincere & durable » (*NV*, lettre V, p. 288).

de l'armée coloniale[132] et critique vivement l'inconsistance des entreprises françaises qui mettent en danger l'alliance avec leurs partenaires amérindiens. Par exemple, en 1684, après avoir fait rassembler les Amérindiens des Grands Lacs pour participer à son expédition, La Barre leur enjoint de rentrer chez eux sans avoir livré bataille : « [...] M^r^. *Dulhut* n'étoit pas encore à *Niagara* quand il reçût cet ordre, dont les Sauvages qui l'accompagnoient parurent si mécontens, qu'il n'y eut point d'injures qu'ils ne vomissent contre la Nation Françoise[133]. » Un scénario similaire se déroule en 1687, lorsque Denonville, après l'attaque surprise des Iroquois, préfère se « reposer » plutôt que de poursuivre l'ennemi et prie ses alliés de faire de même, leur promettant que le lendemain ils iraient tous ravager ensemble les champs iroquois :

> Ce compliment les chagrina si fort [les Amérindiens alliés] que la plûpart s'en retournerent dans leur Païs, disant, « que les *François* étoient venus plûtôt pour se promener, que pour faire la guerre, puis qu'ils ne vouloient pas profiter de la plus belle occasion du monde ; que leur ardeur étoit un feu de paille aussitôt éteint qu'alumé ; qu'il paroissoit inutile d'avoir fait venir tant de guerriers de toutes parts pour brûler des Cabanes d'écorce qu'on pouvoit rétablir en quatre jours ; que les *Tsonontouans* se soucioient fort peu qu'on ravageât leurs bleds d'Inde, puisque les autres Nations *Iroquoises* en avoient assez pour leur en faire part ; qu'enfin après les avoir engagez deux fois de suite à se joindre aux Gouverneurs de *Canada*, pour ne rien entreprendre, ils ne s'y fieroient jamais, quelque protestation qu'on leur fit à l'avenir[134].

Cette précarité de l'alliance avec leurs partenaires est encore accentuée par l'attitude mercantile qui préside à l'établissement des rapports entre indigènes et Français. Le mensonge et la fourberie guident toute l'entreprise commerciale française :

> [Les Amérindiens] disent encore que nous sommes des trompeurs qui leur vendons de très-mauvaises Marchandises quatre fois plus

132. En 1684, les armées du roi sont humiliées par une poignée d'Iroquois et doivent subir, sans réagir, la harangue arrogante du chef iroquois La Grangula (*NV*, lettre VII, p. 306-310). En 1687, partie pour anéantir les Iroquois, l'armée française, dans sa marche précipitée, est surprise par « cinq cens *Tsonnontouans* » et ne doit son salut qu'à l'intervention des alliés amérindiens qui repoussent les Iroquois. Par la suite, les exploits des vaillants soldats français se résument à brûler les récoltes des villages iroquois (*NV*, lettre XIII, p. 349-354).

133. *NV*, lettre VII, p. 300-302.

134. *NV*, lettre XIII, p. 352-353.

qu'elles ne vallent, en échange de leurs *Castors* ; Que nos fusils crevent à tout moment & les estropient, après les avoir bien payez[135].

À travers cette condamnation se dessine implicitement une interprétation qui rejoint celle des mémoires soumis aux Anglais : la fourberie commerciale des Français et leur versatilité au plan militaire se conjuguent pour rendre les Amérindiens insatisfaits de leur alliance avec la France :

[...] les François leurs vendent les marchandizes au poids de l'or, leur remontrant les risques qu'ils courent pour venir dans leurs pais. Et coute qu'il coute il faut que ces pauvres malheureux [les Amérindiens] ayent des haches, des chaudieres, des couteaux, de la poudre, du plom, des fusils, des filets, &c, en sorte que dans l'extremité fascheuse où ils se sont trouvé plusieurs fois pour avoir embrassé le parti des François ils ont esté obligés d'appeller les Anglois ches eux [...]. Il est bon de dire yci en passant qu'il n'i a pas une nation sauvage qui n'ahisse interieurement les François par une infinité de raisons dont le detail seroit un peu long [...][136]

Les critiques de Lahontan ne sont pas nouvelles en 1703, car on les retrouve parfois dans des documents contemporains ; mais avec lui elles passent des cercles étroits de l'administration à la place publique. Certes, il proclame son impartialité : il raconte les choses comme elles se sont passées, sans dissimuler les faits ni ménager les individus[137], comme s'il avait « renoncé à toute sorte d'attachement de Patrie, pour dire la vérité[138] ». Mais cet idéal de vérité, replacé dans le contexte français du début du XVIII^e siècle, prend une signification toute particulière. Toute vérité n'est pas bonne à dire sous Louis XIV. En diffusant des « choses qui jusqu'à present ont été cachées par raison d'Etat ou de Politique[139] », Lahontan enfreint la censure imposée par l'autorité royale et porte atteinte à l'intérêt de la France et de son monarque.

Son jugement sévère sur l'activité coloniale française, son souci d'accorder « aux Iroquois la gloire qu'ils ont aquise en diverses ocasions[140] », sa critique ouverte du clergé (force poli-

135. *M*, p. 640.

136. *AI*, p. 1033.

137. *SV*, Préface, p. 794.

138. *NV*, lettre XXV, p. 509.

139. *M*, p. 527.

140. *SV*, Préface, p. 794.

tique importante en France) et ses accusations à peine voilées contre certaines personnes influentes de la cour constituent un geste de rupture avec la France et son monarque. Cette rupture se marque encore plus clairement dès les premières pages des *Nouveaux voyages* : dédiés au roi du Danemark, Frédéric IV, partie prenante dans la guerre de Succession d'Espagne qui vient de s'engager en Europe, ils promettent, de surcroît, dans leur page de titre, de montrer « l'avantage que l'Angleterre peut retirer de ce Païs [l'Amérique septentrionale] étant en guerre avec la France ». Lahontan ne peut se ranger plus explicitement du côté des ennemis de Louis XIV. Même sans ces circonstances aggravantes, à une époque où le pouvoir contrôle étroitement les informations sur la Nouvelle-France[141], les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires*, du seul fait de leur publication, peuvent apparaître comme une pièce destinée à informer une puissance étrangère[142]. La préface de la *Suite du voyage* le confirme : l'œuvre est devenue geste politique, instrument d'une « vengeance », réponse à une injustice :

> Je m'étois tellement flatté de r'entrer dans la grace du Roy de France, avant la déclaration de cette Guerre [la guerre de Succession d'Espagne], que bien loin de penser à l'impression de ces lettres & de ces Mémoires, je comptois de les jetter au feu, si ce Monarque m'eût fait l'honeur de me redonner mes Emplois sous le bon plaisir de Messieurs de *Pontchartrain* pére & fils[143].

141. Il fait retarder plusieurs années la parution des œuvres de Bacqueville de La Potherie et de Charlevoix pour ne pas fournir aux Anglais des renseignements précis sur l'Amérique du Nord.

142. C'est ce que pensait le journaliste Jacques Bernard : « Cet auteur [Lahontan] croyoit faire fortune en ce pays en donnant des Memoires pour s'emparer de ce que les François possedent dans l'Amerique [...] » (lettre à M. Delaisement, 9 novembre 1702, BNP, ms. fr. 19 211, f. 177v° ; voir Appendice I, p. 1144).

143. Le préfacier des *Nouveaux voyages* (p. 248) formulait des remarques analogues : « Il y a long-tems, au reste, que le public jouïroit de cet agréable amusement. Depuis plus d'un an le Gentilhomme à qui l'on a comme arraché ses Memoires les avoit tous prêts. Mais il esperoit que Sa Majesté Très-Chrêtienne, mieux informée des choses, rendroit justice à l'innocence d'un Officier qui a eu l'honneur de la bien servir en *Canada*, & qu'elle avoit eu même la bonté de recompenser d'un emploi de distinction. Ce Cavalier a tenté toutes les voyes légitimes pour se justifier : il a eu le malheur de n'y pouvoir réüssir. Son ennemi, soutenu de quelques apuis qu'on ne veut point designer, pour épargner la réputation d'un homme qui occupe l'un des premiers postes dans le Ministére de France, l'a noirci si cruellement & si honteusement, que l'Auteur a perdu toute espérance de faire valoir son bon droit pendant ce Régne-ci. C'est ce qui l'a rendu plus traitable pour communiquer ces Lettres qu'il n'a pourtant laissé aller qu'avec une extréme répugnance. »

La polémique sociale et religieuse

La critique de l'activité coloniale française se double d'une contestation de la civilisation chrétienne et européenne[144]. Suivant « les pures lumiéres de la Nature[145] » et raisonnant avec hardiesse, les Amérindiens de Lahontan dynamisent le mythe du bon Sauvage en devenant révélateurs des tares d'une société et d'un siècle corrompus[146]. La fonction polémique du Sauvage se manifeste clairement dès la page frontispice : une gravure le représente, l'arc et la flèche à la main, piétinant le sceptre et le code des lois, symboles de l'autorité royale et scripturaire. Au-dessus de sa tête, une formule choc résume bien les développements subséquents de la critique : *Et leges et sceptra terit* (« Il foule aux pieds et la loi et le sceptre »). Malgré son point d'ancrage dans la réalité ethnographique, l'Amérindien de Lahontan est proche parent des Australiens de Veiras[147] et de Foigny[148] : il incarne la liberté même de penser et d'agir.

Encore ambiguë dans les *Nouveaux voyages*, où l'Amérindien apparaît surtout à la lumière des rapports intercoloniaux et conserve certains traits négatifs, la figure critique du Sauvage acquiert plus de netteté dans les *Mémoires*. Le chapitre sur les « Mœurs & Maniéres des Sauvages[149] » et celui sur la « Croyance des Sauvages & les obstacles à leur conversion[150] » concentrent l'essentiel des critiques qui seront reprises et considérablement amplifiées par Adario dans les *Dialogues*. D'un

144. Comme le remarque Maurice Roelens, les écrits de Lahontan « sont à bien des égards représentatifs de cette première vague de philosophie critique, souvent plus radicale que la philosophie des Lumières, qui a déterminé entre 1685 et 1715 ce qu'il est convenu d'appeler depuis Paul Hazard la *crise de la conscience européenne* » (Introduction aux *Dialogues avec un Sauvage*, p. 7).

145. *M*, p. 644.

146. Voir *NV*, lettre XXIV, p. 496-497 : « Nôtre siecle est si corrompu qu'il semble que les Europeans se soient fait une loi de s'acharner les uns sur les autres. Il ne faut donc pas trouver étrange si je regrette les pauvres Amériquains qui m'ont fait tant de plaisir. »

147. Veiras, *l'Histoire des Sevarambes ; peuples qui habitent une partie du troisiéme Continent, communément appelé la Terre Australe*, Paris, Claude Barbin, 1676-1679.

148. Foigny, *la Terre Australe connue : c'est à dire, la description de ce pays inconnu jusqu'ici, de ses mœurs & de ses coûtumes, Par M^r Sadeur*, Vannes, Jacques Verneuil, 1676, 310 p.

149. *M*, p. 637-653.

150. *M*, p. 653-662.

texte à l'autre, les Amérindiens se muent progressivement en symbole, transformation dont témoigne, des *Nouveaux voyages* aux *Mémoires*, la perte de l'individualité ethnique. Encore clairement distinguées dans la « Table des Nations Sauvages », les tribus sont amalgamées sous une même étiquette lorsque commence l'exposé ethnographique. Toutes les différences culturelles sont normalisées au sein d'un type idéal pour faciliter l'utilisation critique de la figure de l'Autre, que la distinction minutieuse entre les différentes ethnies aurait rendue difficile.

La constitution de l'Amérindien en archétype se manifeste aussi dans le souci de rationaliser les pratiques amérindiennes. La critique du civilisé par le Sauvage ne repose-t-elle pas sur l'exercice de la raison ? Loin d'être un individu passionnel qui se laisse conduire par ses sens, comme le prétendaient la plupart des observateurs français du XVII^e siècle, le Sauvage tiendrait plutôt de l'être parfaitement rationnel, soutenant « que l'homme ne doit jamais se dépoüiller des priviléges de la raison, puis que c'est la plus noble faculté dont Dieu l'ait enrichi[151] ». Présent dans le traitement de la sexualité et des pratiques guerrières, le souci de rationalisation devient particulièrement manifeste dans le domaine religieux. Plusieurs traits des religions amérindiennes entrant en contradiction avec l'image d'un Sauvage raisonnable se voient ainsi escamotés : on ne trouve rien sur l'importance des songes[152] ni sur les différentes pratiques magiques et rituelles pour conjurer la maladie ou pour intervenir sur les éléments naturels, rien sur les procédés magiques ou divinatoires destinés à faciliter la chasse, rien sur les tabous entourant le traitement des restes animaux, rien enfin sur la mythologie amérindienne.

D'autres éléments délicats, inconciliables avec l'idée d'un être purement rationnel – l'action des sorciers, par exemple –, se chargent d'un sens nouveau. Contrairement aux autres Français qui en font des personnages influents et respectés, Lahontan leur donne la figure d'amuseurs publics, « qui divertissent beaucoup[153] », mais auxquels les Amérindiens n'ac-

151. *M*, p. 657.

152. Lahontan y fait référence une seule fois, par l'intermédiaire d'Adario, qui les présente comme une croyance de faibles d'esprit.

153. *M*, p. 664.

cordent aucun crédit. On les laisse approcher des malades, non pour les guérir, mais pour les divertir :

> Or quoi que tout le monde se raille de ces *Jongleurs* en leur absence, & qu'on les regarde comme des foûs qui ont perdu le bon sens par quelque violente maladie, on ne laisse pas de les laisser approcher des malades, soit pour les divertir par leurs contes, ou pour les voir rêver, sauter, crier, hurler, & faire des grimaces & des contorsions, comme s'ils étoient possédez [...][154]

Et si Lahontan rapporte la croyance des Amérindiens aux *Matchi Manitous*, il s'empresse là aussi de la relativiser : « Il est à remarquer néanmoins qu'ils parlent de ces Esprits en plaisantant, & à peu près, comme nos esprits forts se raillent des Sorciers & des Magiciens[155]. »

Ni athées, ni polythéistes, les Sauvages de Lahontan adhèrent plutôt à un déisme naturel. Ils admettent l'existence d'un Être suprême, créateur de l'univers et présent en toute chose ; ils croient en l'immortalité de l'âme, mais rejettent l'idée de Révélation. Même en matière de religion, ils proclament la souveraineté absolue de la raison et refusent les limites imposées par les chrétiens au libre exercice de cette faculté. Ils préconisent le libre examen, exigent des preuves et ne peuvent admettre des chimères au nom de la foi :

> [...] puis que la Religion des Chrêtiens n'est pas soûmise au jugement de cette raison [disent-ils], il faut absolument que Dieu se soit moqué d'eux [les chrétiens] en leur enjoignant de la consulter pour discerner ce qui est bon d'avec ce qui ne l'est pas. De là ils soûtiennent qu'on ne lui doit imposer aucune Loi, ni la mettre dans la nécessité d'approuver ce qu'elle ne comprend pas ; & qu'enfin ce que nous appellons article de foi est un bruvage que la raison ne doit pas avaler, de peur de s'enyvrer & s'écarter ensuite de son chemin, d'autant que par cette prétenduë foi on peut établir le mensonge aussi-bien que la vérité, si l'on entend par là une facilité à croire sans rien approfondir[156].

Cible de choix des libertins au XVII^e siècle, la religion constitue un domaine privilégié où s'exerce l'esprit polémique de Lahontan. Ce n'est pas sans raison que l'ouvrage apparut d'emblée comme une attaque en règle contre l'Église et le

154. *M*, p. 685.

155. *M*, p. 664.

156. *M*, p. 657-658.

christianisme[157]. Revêtant les habits du chrétien orthodoxe et convaincu, Lahontan prétend transcrire simplement les arguments des autochtones. Bien qu'il ne faille pas rejeter complètement l'idée d'une certaine influence amérindienne[158], l'essentiel de l'argumentation, dans sa forme et son contenu, apparaît bien d'origine européenne, car le Sauvage reprend les critiques antichrétiennes qui circulaient dans les cercles « éclairés ». Tout le chapitre sur la « Croyance des Sauvages & les obstacles à leur conversion », par exemple, est un condensé des arguments libertins[159] contre la tradition et les dogmes chrétiens.

157. À la sortie des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, les jésuites du *Journal* de Trévoux n'hésitent pas à qualifier Lahontan d'« Auteur dangereux » : « Les objections qu'il fait faire aux Sauvages contre la Religion que nos Missionnaires leur annoncent, sont capables d'imposer à de foibles esprits. C'est le précis de ce que les Deistes & les Sociniens disent de plus fort contre la soumission que nous devons à la foy & contre cette captivité de la raison sous l'empire de la révélation » (voir Appendice IV, p. 1183). Voir aussi les remarques de J. Bernard dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de 1703 : « Il seroit aussi aisé de répondre à diverses autres objections qu'on trouve dans ce Livre, contre certains dogmes incontestables de la Religion Chrétienne, que l'Auteur nous dit lui avoir été proposées par les Sauvages, & ausquelles il ne répond pas, parce qu'il ne s'agissoit point de faire un Livre de controverse. Mais comme la plûpart de ces difficultez ne sont pas fort différentes de celles de nos Libertins, ausquelles on a répondu mille fois, nous ne nous y arrêterons point » (dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 36). Jean-Frédéric Bernard (*infra*, p. 127) et le père Lafitau (*infra*, p. 130) qualifieront aussi Lahontan de « libertin ».

158. Lahontan a pu s'inspirer de discussions qu'il a eues avec des Amérindiens ou que d'autres lui ont rapportées ; il a pu aussi lire chez Hennepin ou les jésuites des « objections » rapportées dans le but de ridiculiser les Amérindiens ou de montrer la difficulté de les convertir ; voir *supra*, p. 29-30.

159. Lahontan ressemblerait assez aux libertins, ces « beaux esprits prétendus » que vitupérait si vivement le père Garasse en 1623, dans sa *Doctrine curieuse des beaux esprits de ce temps* : « Un bel esprit est libre en sa créance, et ne se laisse pas aisément captiver à la créance commune de tout plein de petits fatras qui se proposent à la simple populace. [...] § Il est vray que le livre qu'on appelle la Bible [...] est un gentil livre [...]. Mais qu'il faille obliger un bon esprit à croire sous peine de damnation tout ce qui est dedans, jusques à la queuë du chien de Tobie, il n'y a pas d'apparence. § [...] Tout ce qui est en nature est composé. Et partant il n'y a ny Anges ny Diables au monde, et n'est pas asseuré que l'âme de l'homme soit immortelle, etc. » (dans Antoine Adam, *les Libertins au XVII^e siècle*, Paris, Buchet/Chastel, 1964, p. 41-42). Voir aussi cette objection libertine dont le père Garasse trouve la source dans la *Sagesse* de Charron, « ce personnage d'humeur extravagante, et qui avoit la teste pleine d'escrevisses » : « c'est faire tort à Dieu de concevoir de luy quelque chose si basse comme sont un gibbet, une estable, une naissance ordinaire, et là-dessus nos beaux esprits prétendus, enchérissant sur la sotte pensée de Charron, [...] disent que c'est une sottise injurieuse à la Divinité de croire ce que nous avançons du Fils de Dieu, et qu'après tout *il n'y a point d'apparence qu'il soit fait homme* » (*ibid.*, p. 43-44).

S'inscrivant dans le courant d'analyse rationaliste qui se développe rapidement en Europe à la fin du XVII^e siècle, les Sauvages de Lahontan entendent soumettre le christianisme à l'examen critique de la raison. Ils traitent d'absurdités les dogmes du péché originel[160] et de l'incarnation[161] et se moquent de la déférence instinctive des chrétiens envers les textes sacrés. Abordant la Bible comme un écrit séculier, les Sauvages se font pyrrhoniens. Pour contester les preuves historiques du christianisme, Adario reprend et conduit jusqu'à leur aboutissement logique les critiques développées par Lahontan dans les *Mémoires* contre la tradition orale, jugée « trop suspecte, inconstante, obscure, incertaine, trompeuse & vague, pour se fier à elle[162] », et contre la fiabilité de l'écriture dans la transmission efficace et objective de la réalité[163]. Comment pourra-t-on croire que des événements vieux de plusieurs milliers d'années aient pu être relatés fidèlement alors que l'écriture est une invention récente[164] ? Quel crédit accorder aux faits rapportés après l'invention de l'écriture, alors que des relations écrites depuis quelques années seulement sur son pays sont « pleines de Fables[165] » ? Mettant en lumière leur processus de transmission, le « philosophe nud » des *Dialogues* voit les textes bibliques comme des écrits altérés au fil des ans par des traducteurs ignares « ou par des menteurs qui auront changé, augmenté & diminué les paroles qui s'y trouvent aujourd'huy[166] ».

La raison sauvage désacralise la Bible non seulement en mettant en question ses fondements historiques, mais aussi en relevant ses multiples incohérences, qui marquent bien l'omniprésence de l'humain et contredisent les prétentions du christianisme au statut de religion révélée. Comment, en effet, de telles incohérences pourraient-elles avoir une origine divine ? « Il y a cinquante choses équivoques qui sont trop grossiéres,

160. *M*, p. 658 ; *D*, p. 810-811.

161. *M*, p. 659 ; *D*, p. 812-813.

162. *M*, p. 629.

163. « J'ai déja vû tant de Relations pleines d'absurditez, quoi que les Auteurs passassent pour des Saints, qu'à present je commence à croire que toute Histoire est un Pyrrhonisme perpétuel » (*M*, p. 631).

164. *D*, p. 806.

165. *M*, p. 661 ; voir aussi *D*, p. 806-807.

166. *D*, p. 807.

remarque Adario, pour estre sorties de la bouche d'un Etre aussi parfait[167]. » La multitude de sectes chrétiennes et les querelles incessantes sur l'interprétation des textes sacrés trahissent encore une confusion dont Dieu ne peut être l'inspirateur, car s'il avait parlé, son message eût été parfaitement clair[168].

À toutes ces critiques, courantes dans les cercles libertins, les Sauvages en ajoutent une autre qui connaît aussi une large diffusion à la fin du XVII^e siècle : le divorce entre les professions de foi et la conduite des chrétiens qui se moquent des préceptes moraux du christianisme. Ils se querellent, s'enivrent, se livrent à la débauche, abandonnent leurs parents, se pillent, se diffament, s'entretuent[169]... À l'opposé, les Amérindiens, comme les vertueux païens de La Mothe Le Vayer, mènent une vie harmonieuse, exempte des tensions et des conflits qui caractérisent la société européenne. Souscrivant aux grands principes de l'Évangile, « ils ne se querellent, ni ne se battent, ni ne se volent, & ne médisent jamais les uns des autres[170] ».

Ici la critique religieuse rejoint la critique sociale, car l'origine de cette harmonie se trouve dans le rejet absolu du *tien* et du *mien* : soustraits aux influences néfastes de l'intérêt et de l'ambition qui excitent les passions et incitent au mal, les Sauvages sont naturellement vertueux. La propriété des biens, « seule source de tous les désordres qui troublent la société des Européans[171] », devient, en quelque sorte, le péché originel de l'humanité, la cause de sa déchéance : elle corrompt l'homme, le pousse au mal, suscite querelles et inimitiés. À maintes reprises, le pouvoir corrupteur de l'argent est dénoncé :

> Les *Sauvages* [...] l'appellent le Serpent des François. Ils disent qu'on se tuë, qu'on se pille, qu'on se diffame, qu'on se vend, & qu'on se trahit parmi nous pour de l'argent ; que les Maris vendent leurs femmes, & les Meres leurs filles pour ce métal. [...] Ceux qui ont été en France m'ont souvent tourmenté sur tous les maux qu'ils y ont vû faire, & sur les desordres qui se commettent dans nos Villes, pour de l'argent[172].

167. *D*, p. 809.

168. *M*, p. 659 ; voir aussi *D*, p. 807-808.

169. *M*, p. 661-662 ; voir aussi *D*, p. 816-819.

170. *M*, p. 638.

171. *SV*, Préface, p. 795.

172. *M*, p. 637-638 ; voir aussi *D*, p. 850-851.

Source de désordres et de perversions, l'argent fonde en Europe toute considération sociale[173] et suffit à transformer le plus « misérable » en homme d'honneur[174]. Les Sauvages, au contraire, font reposer l'estime sociale sur la compétence et le mérite :

> [...] parmi eux, il faut pour être homme avoir le talent de bien courir, chasser, pêcher, tirer un coup de fléche & de fusil, conduire un Canot, sçavoir faire la guerre, connoître les Forêts, vivre de peu, construire des Cabanes, couper des arbres, & sçavoir faire cent lieuës dans les Bois sans autre guide ni provision que son arc & ses fléches[175].

La gangrène atteint même le pouvoir judiciaire. Déjà, dans les *Nouveaux voyages*, le récit des démêlés de Lahontan pour conserver ses terres familiales esquissait une critique de la justice française, qui ne se réglait plus sur le bon droit des parties impliquées, mais sur leur richesse et leur puissance. Le protagoniste, faible et pauvre, ne pouvait, face à des adversaires puissants et riches, faire respecter ses droits. Dans les *Dialogues*, Adario reprend et développe cette critique pour montrer comment les lois servent à maintenir un ordre social injuste et donnent une assise juridique à la domination des riches. En éliminant les vols, les querelles et les inimitiés, la communauté de biens rend inutiles les procès, les juges et les lois[176].

Chez les Sauvages, l'exaltation de l'être au détriment de l'avoir, le refus de l'argent, de la propriété et des inégalités matérielles engendrent une parfaite égalité sociale. Point de hiérarchies ni de prérogatives chez eux ; point d'inférieurs ni de supérieurs : ils vivent « dans une espece d'égalité conforme aux sentimens de la Nature[177] » ; considérant « que les hommes étant pêtris du même limon, il ne doit point y avoir de distinction, ni de subordination entre eux[178] », ils s'estiment « aussi grands maîtres les uns que les autres[179] ». Cette indépendance des Sauvages s'oppose à l'esclavage des Français, sou-

173. « Ils prétendent [...] qu'un homme n'est homme chez nous qu'autant qu'il est riche » (*M*, p. 639).

174. *D*, p. 863.

175. *M*, p. 639-640.

176. Voir *D*, p. 830-831.

177. *M*, p. 672.

178. *M*, p. 639.

179. *Ibid.*

mis aux multiples hiérarchies sociales et au système monarchique :

> [...] ils se raillent de la grande subordination qu'ils remarquent parmi nous. Ils nous traitent d'esclaves, ils disent que nous sommes des misérables dont la vie ne tient à rien, que nous nous dégradons de nôtre condition, en nous réduisant à la servitude d'un seul homme qui peut tout, & qui n'a d'autre loi que sa volonté [...][180]

Alors qu'en France tous sont esclaves de « leur Roy, qui est l'unique François heureux, par raport à cette adorable liberté dont il joüit tout seul[181] », et voient la moindre de leurs actions soumise à l'autorité d'autrui, en Amérique, le Sauvage jouit d'une autonomie et d'une liberté d'action totales, qui vont de pair avec la parfaite égalité qui existe entre eux : « [...] chacun est maître de soy-même, & fait tout ce qu'il veut, sans rendre conte à personne, & sans qu'on y trouve à redire[182]. »

Hommes, femmes et enfants, tous partagent cette liberté. Les filles, « Maîtresses de leur corps[183] », ne connaissent pas la domination masculine ou parentale[184] ; dans leurs rencontres, elles jouissent d'une liberté totale, contrairement aux Européennes, étroitement surveillées. La tyrannie des pères européens, qui obligent leurs enfants à épouser des personnes qu'ils « haïssent mortellement[185] », n'existe pas en Amérique : les jeunes Sauvages choisissent en toute liberté leur conjoint et les parents ne peuvent qu'entériner ce choix[186]. Aucune contrainte sociale, liée à des différences de condition, d'âge ou de biens n'intervient : seul compte « l'amour mutuel des deux Parties[187] ».

Le sentiment amoureux lui-même exclut toute sorte d'esclavage et sauvegarde la liberté du cœur :

> [Les Sauvages] n'ont jamais eu cette sorte de fureur aveugle que nous appellons amour. Ils se contentent d'une amitié tendre, &

180. *Ibid.*

181. *D*, p. 856.

182. *D*, p. 856-857.

183. *M*, p. 669.

184. *M*, p. 669-670 ; *D*, p. 876-877.

185. *D*, p. 882.

186. *D*, p. 876-877 ; *M*, p. 674.

187. *D*, p. 882.

> qui n'est point sujette à tous les excez que cette passion cause à ceux qui en sont possedez ; en un mot ils aiment si tranquillement qu'on pourroit appeller leur amour une simple bien-veillance : ils sont discrêts au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, leur amitié, quoique forte, est sans emportement, veillant toûjours à se conserver la liberté du cœur, laquelle ils regardent comme le tresor le plus précieux qu'il y ait au Monde. D'où je conclus qu'ils ne sont pas tout à fait si Sauvages que nous[188].

Au nom de cette liberté, les Sauvages condamnent aussi l'indissolubilité du mariage chrétien :

> Cèt engagement pour la vie leur cause une surprise dont on ne peut les faire revenir ; ils regardent comme une chose monstrueuse de se lier l'un avec l'autre sans esperance de pouvoir jamais rompre ce nœud ; enfin de quelques bonnes raisons qu'on puisse les presser, ils se tiennent fermes & immobiles à dire que nous naissons dans l'esclavage, & que nous ne méritons pas d'autre sort que celui de la servitude[189].

Esclave d'autrui, le Français l'est aussi de lui-même, de ses « passions » qui le rendent mauvais et malheureux. Passions corporelles, liées à la sexualité, mais aussi passions de l'« âme », comme l'ambition et l'orgueil, aiguisées par le désir d'acquérir des richesses et des honneurs. Pour le Sauvage, le véritable bonheur réside dans la tranquillité de l'esprit : « Ils prétendent que leur contentement d'esprit surpasse de beaucoup nos richesses ; que toutes nos Sciences ne valent pas celle de sçavoir passer la vie dans une tranquillité parfaite[190] ». Le désir jamais assouvi d'acquérir et de conserver richesse et position sociale enviable engendre non seulement des désordres sociaux, mais aussi des désordres intérieurs. Source d'angoisses perpétuelles, il perturbe l'esprit, ne le laissant jamais en repos. Tenant du sage épicurien et stoïcien, le Sauvage oppose aux fausses valeurs de la société européenne, fondées sur l'intérêt et l'ambition, l'idéal d'une vie conforme à un état de nature propice à la sérénité intérieure. Se contentant de l'essentiel, il renonce aux richesses, à l'intérêt, à l'ambition, et assure ainsi la santé de son corps et de son esprit[191]. L'équilibre social et l'équilibre intérieur, indissociables, passent donc par l'abolition du *tien* et du *mien*, de l'intérêt et des inégalités.

188. *M*, p. 669.

189. *M*, p. 674.

190. *M*, p. 639.

191. Voir *D*, p. 856-857.

Mais cet idéal de la société sauvage s'incarne surtout dans le monde masculin. De l'Amérindienne, Lahontan trace un portrait entaché de misogynie, attitude courante de l'Européen des XVII^e et XVIII^e siècles. Physiquement, les femmes ne partagent pas les attributs valorisants de leurs partenaires : elles sont « si mal-faites, si grasses & si pesantes, qu'elles ne peuvent tenter que des Sauvages[192] » ; psychologiquement, elles sont aussi capricieuses que les Européennes[193]. Comme dans la tradition chrétienne, elles se révèlent beaucoup plus près des sens que les hommes, car la raison chez elles ne domine pas la passion. Bien plus, l'un des rares maux de la société amérindienne leur est attribué : l'avortement, que condamnent également Adario et son interlocuteur français[194]. À une époque résolument populationniste et nourrie de préjugés sur l'infertilité des femmes très actives sexuellement, l'Amérindienne sera aussi tenue responsable du faible taux de natalité chez les Amérindiens[195].

La critique sociale de Lahontan trouve encore d'autres limites, car si ses Sauvages incarnent déjà les valeurs qui serviront de leitmotiv à la Révolution française (liberté, égalité, fraternité), on aurait tort de projeter sur son œuvre des accents révolutionnaires trop marqués. De même qu'une certaine condamnation de l'activité coloniale française ne débouchait pas sur un rejet de toute forme de colonisation, la distance adoptée devant le monde social européen ne conduit pas à promouvoir le renversement de l'ordre établi. Petit noble de province qui espéra longtemps réintégrer ses emplois et récupérer ses propriétés terriennes, Lahontan ne peut penser la subversion. Certes, à quelques reprises sa critique se fait corrosive, mais une lecture attentive des textes démontre qu'elle n'a rien de révolutionnaire.

Jamais chez lui l'exaltation de la liberté sauvage ne débouche sur un appel, même timide, au renversement de l'ordre établi en faveur des indigents ou des exploités[196]. Le thème de

192. *M*, p. 634.

193. *D*, p. 879.

194. « Tu condamnes aussi fort à propos le crime de ces Filles qui se font avorter avec leurs breuvages » (*D*, p. 878).

195. *D*, p. 877-878.

196. Comme chez Gueudeville, par exemple, dans la réédition de 1705 : voir *infra*, p. 116-118.

la misère sociale n'occupe qu'une place très restreinte dans les *Dialogues*. Il apparaît furtivement, perdu dans des développements plus larges, et n'est jamais traité de façon autonome. Les *Dialogues* n'ont rien d'une attaque systématique contre la pauvreté. Tout comme les démunis, les paysans n'apparaissent que discrètement dans les propos d'Adario. Si, dans les *Dialogues*, Lahontan semble prendre à quelques reprises une distance critique devant certains privilèges de sa classe, ailleurs sa vision reste fortement conditionnée par son origine sociale. On chercherait en vain, même dans les *Dialogues*, les seigneurs sous la figure d'exploiteurs de la misère paysanne. Le sort des paysans français satisfait Lahontan[197] et quelquefois, sous ses propos, pointe le mépris, surtout lorsque cette classe oublie sa condition sociale et ose adopter l'attitude des nobles.

Le regard de Lahontan traque davantage les désordres sociaux que les inégalités économiques ou la misère des démunis. La charge contre l'argent et la propriété privée, par exemple, vise moins les disparités économiques qu'ils engendrent que les conflits et les désordres qu'ils provoquent. Lahontan rêve d'harmonie sociale, non de bouleversements sociaux en faveur des démunis. La révolte des opprimés ne fait pas partie du « programme politique » d'Adario. Tout au plus suggère-t-il quelques réformes – répartition plus équitable des impôts et réforme de l'appareil judiciaire – qui, significativement, font appel à une intervention de l'État. Et, lorsque le Huron s'offusque du laxisme de la justice française et propose une augmentation du contrôle juridique, ce qu'il suggère, assez paradoxalement pour un libertaire, c'est un accroissement de la répression[198].

Même ramenée à ces plus justes proportions, on aurait tort de considérer la parole d'Adario comme l'expression intégrale des convictions de Lahontan. Ce serait oublier la part de jeu intellectuel généré par l'utilisation du dialogue philosophique.

197. *VPD*, p. 937-938.

198. Comme l'a bien vu Maurice Roelens dans son édition des *Dialogues avec un sauvage*, p. 60 et 123. La critique de Lahontan conserve aussi des accents moralisateurs inspirés de la tradition chrétienne. Condamnant la prostitution, l'ivrognerie, l'infidélité conjugale, les excès du jeu, Adario s'offusque qu'il ne s'agisse là que de « bagatelles en France qui ne sont point sujettes aux belles Loix des François » (*D*, p. 839). S'il critique l'argent, il ne faudrait pas oublier que c'est aussi parce que celui-ci est le « Pére de la luxure » et « de l'impudicité » (*D*, p. 850).

Alors qu'elle s'est plu à soulever l'inconsistance et les incohérences du Français, la critique a généralement négligé les contradictions[199] du Huron, par crainte, semble-t-il, d'entamer l'image du Sauvage critique. Lahontan lui fait pourtant soutenir quantité d'incohérences que les formules-leitmotive comme « sans Tien ni Mien » ont pu faire oublier et qui marquent bien une prise de distance face au personnage. Certes, le Huron reprend les arguments libertins contre le péché originel, l'autorité de la Bible, la prédestination divine, le célibat des prêtres, mais ne le voit-on pas aussi, dès ses premiers échanges avec le Français, énoncer des propositions paradoxales ? Affirmant que le « grand Esprit » a pourvu les Hurons « d'une raison capable de discerner le bien d'avec le mal, comme le ciel d'avec la terre », afin qu'ils suivent « exactement les véritables Régles de la justice & de la sagesse[200] », il rejette, quelques lignes plus bas, l'existence de l'enfer, sous prétexte que les hommes ne peuvent savoir si leur conception du mal s'accorde avec celle de Dieu :

> [...] nous ne soupçonnons pas, comme vous, qu'il faut nécessairement qu'il y ait des séjours & bons & mauvais aprés la vie, pour les bonnes ou mauvaises ames, puisque nous ne sçavons pas si ce que nous croyons être un mal selon les hommes, l'est aussi selon Dieu [...][201]

Sa dernière réplique, sur la religion, contient elle aussi une contradiction importante. Après avoir avancé qu'il est impossible de connaître ce que le Grand Esprit attend des hommes[202], le Huron énumère justement ces attentes un peu plus loin :

> L'innocence de nôtre vie, l'amour que nous avons pour nos fréres, la tranquillité d'ame dont nous jouissons par le mépris de l'in-

199. À ces contradictions, il faudrait encore ajouter certaines irruptions du préjugé, plutôt surprenantes chez un être conduit par la raison : « Déjà parmi nous on ne voit quasi jamais ni bossus, ni boîteux, ni nains, ni sourds, ni muets, ni aveugles de naissance, encore moins de Borgnes ; & quand ces derniers viennent au monde c'est un présage asseuré de malheur à la Nation ; comme nous l'avons souvent observé. Tout borgne n'eût jamais d'esprit, ni de droiture de cœur. Au reste, malicieux paillard, & paresseux au dernier point [...] » (*D*, p. 868).

200. *D*, p. 803.

201. *Ibid.*

202. « Pour moy, je croy que les hommes sont dans l'impuissance de conoître ce que le grand Esprit demande d'eux » (*D*, p. 830).

> térest, sont trois choses que le grand Esprit exige de tous les hommes en général[203].

Toute la polémique religieuse d'Adario se voit ainsi encadrée par deux contradictions qui interdisent de prendre le raisonnement au sérieux.

Même procédé sur les questions sociales, où l'auteur s'ingénie à placer le Huron dans des positions incompatibles. Adario termine un entretien sur l'inégalité des Français corrompus par ces mots : « Ainsi n'ayant ni *tien* ni *mien*, vous vivrez avec la même felicité des Hurons. C'en est assez pour aujourd'huy. Voilà mon Esclave qui vient m'avertir qu'on m'attend au Village[204]. » Cette contradiction liberté/esclavage court en filigrane dans une part importante du texte. Après avoir exprimé l'avis que l'abolition du *tien* et du *mien* éliminerait « ceux qui ne sont propres qu'à boire, manger, dormir, & se divertir[205] », c'est-à-dire « les Gentishommes, les Prêtres, les Marchans[206] », le Huron conclut en disant :

> [...] vous seriés aussi grands maîtres les uns que les autres. Vôtre richesse seroit, comme la nôtre, d'aquérir de la gloire dans le mêtier de la guerre, plus on prendroit d'esclaves, moins on travailleroit ; en un mot, vous seriez aussi heureux que nous[207].

Étrange paradoxe, que l'abolition du *tien* et du *mien*, destinée à éliminer les exploiteurs du travail d'autrui, engendre un autre type d'exploitation et que des individus qui placent la liberté au-dessus de tout fondent leur bonheur sur l'esclavage.

On pourrait objecter que la contradiction n'est pas dans l'esprit de Lahontan, mais dans celui des lecteurs du XX^e^ siècle, pour qui liberté et esclavage sont inconciliables[208]. Quelques indices pourraient confirmer cette hypothèse. Lahontan ne fait pas tenir à Adario un discours sur la liberté de *tous* les hommes, mais sur la liberté des Hurons *entre eux*. Dans l'esprit de l'auteur, pourrait-on penser, l'idéal d'une liberté « entre nous » ne contredit pas la mise en esclavage des *autres*, comme dans la Grèce

203. *D*, p. 828.

204. *D*, p. 848.

205. *D*, p. 851.

206. *Ibid.*

207. *D*, p. 852.

208. Sur la position de l'intelligentsia européenne face à l'esclavage à l'époque de Lahontan, voir *D.*, p. 848-849, n. 116.

antique ; mais un passage des *Dialogues* présente la mise en esclavage d'étrangers par les Français comme une injustice :

> Comment porterois je l'épée sans exterminer un tas de scélérats qui jettent aux Galéres mille pauvres étrangers, les Algériens, Salteins, Tripolins, Turcs qu'on prend sur leurs Côtes, & qu'on vient vendre à Marseille pour les Galéres, qui n'ayant jamais fait de mal à personne sont enlevez impitoyablement de leur Païs natal, pour maudire, mille fois le jour, dans les chaines, pére & mére, vie, naissance, l'Univers & le grand Esprit[209].

La prise de distance devant le discours d'Adario sur la liberté ne traduirait-elle pas la véritable position de Lahontan devant le monde social européen ? Par-delà l'intention critique, manifeste au premier coup d'œil, les *Dialogues* n'exprimeraient-ils pas autre chose : l'inexorable résurgence de l'exploitation, même sous les plus belles prétentions libertaires ? Pour Lahontan, la recherche de la liberté déboucherait-elle inévitablement sur l'instauration d'une autre forme d'exploitation ? La liberté ne serait-elle qu'un leurre ? Un extrait des *Voyages de Portugal et de Danemarc*, où Lahontan vante le modèle politique danois, tendrait à le confirmer :

> Le meilleur coup que les *Danois* ayent jamais fait, c'est lorsqu'ils ont mis leurs Rois sur le pied qu'ils sont aujourd'huy. Celuy qui régne à present exerce le pouvoir arbitraire avec autant d'équité que son Prédécesseur. Avant ce temps-là ce n'estoit que Factions, Cabales, & Guerres Civiles dans le Royaume. On ne voyoit que des désordres dans l'Etat & dans la Société. Les Grands oprimoient les Petits ; & les Rois eux-mêmes estoient, pour ainsi dire, assujetis aux Loix de leurs Sujets. En un mot, ce phantôme de liberté, dont ces Peuples se laissoient ébloüir, comme plusieurs autres, par de fausses lueurs, ne servoit qu'à les rendre esclaves d'une infinité de Roitelets, qui agissoient en Souverains, sans craindre le pouvoir borné des Rois[210].

Mais on peut se demander si le courtisan, ici, ne prend pas momentanément le pas sur le philosophe, car la position dominante de l'auteur semble plutôt se traduire, comme plus tard chez Diderot, par le paradoxe ou, mieux encore, par le paradoxisme, cette figure de style appelée aussi oxymore. Adario *parodie*[211] le discours déjà connu du Sauvage face à Lahontan

209. *D*, p. 861.

210. *VPD*, p. 938.

211. *Parodie* au sens étymologique du terme (*para-odè* = chant à côté, contre-chant), c'est-à-dire variation sur un thème connu, repris, le plus souvent, sur le mode ironique.

qui *parodie* à son tour le discours tout aussi connu de l'Européen. En ce sens, les *Dialogues* dramatisent, non pas la victoire du Sauvage sur l'Européen, mais la créativité sans fin de la parole dialogique et la conviction que la vérité ne loge nulle part.

La faune et la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan

En parcourant un immense territoire en Amérique du Nord (plus de 3 000 kilomètres à vol d'oiseau, de Terre-Neuve au Minnesota en passant par le Saint-Laurent et les Grands Lacs), Lahontan a eu l'occasion de voir une grande variété d'animaux et de plantes, aussi bien dans les milieux maritimes nordiques autour du golfe du Saint-Laurent que dans les climats plus tempérés et chauds bordant le Mississipi, au cœur du continent. Il a pu, par exemple, observer des animaux aussi distants géographiquement que l'ours polaire et l'alligator du Mississipi. En omettant les plantes cultivées dans les jardins et les animaux domestiques introduits d'Europe, on relève environ 40 plantes et 140 animaux dans les *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale* et les *Mémoires de l'Amérique septentrionale*. Considérant que Pierre Boucher avait mentionné au moins 60 plantes en 1664[212] et que le jésuite Louis Nicolas[213] en signale plus de 200 vers la fin du XVII^e^ siècle, on peut conclure que Lahontan accordait relativement peu d'importance aux végétaux. Par contre, la faune le fascinait, comme nous le verrons après avoir dégagé sa vision globale de la nature nord-américaine.

La perception de la nature

Dans la première lettre des *Nouveaux voyages*, qui décrit sa traversée au Canada, rien ne laisse deviner comment Lahontan perçoit spontanément le paysage : il se contente de relater froidement les étapes et les difficultés de la navigation dans le Saint-Laurent, mentionnant ici les courants et les passages, là les

212. Jacques Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans Pierre Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 262-400.

213. Voir P. Morisset, « Le contenu botanique de l'*Histoire naturelle des Indes occidentales* de Louis Nicolas », *Bulletin de la Société d'animation du Jardin et de l'Institut botaniques*, Montréal, vol. 6, n^os^ 3-4, 1982, p. 38-41.

glaces flottantes, sans aucun jugement de valeur sauf pour signaler « qu'il y fait déja un froid à mourir[214] ». La seconde lettre mentionne de nouveau le froid « excessif[215] » en hiver et souligne l'abondance de la neige à une latitude plus basse que celle de Paris, avec cependant du soleil à profusion[216]. La première vision de la nature canadienne chez Lahontan est donc celle d'une contrée froide et enneigée, mais ensoleillée.

Les pages qui suivent fournissent très peu d'indices de sa perception de la nature : s'il signale la vue du sommet du cap Diamant à Québec[217], l'abondance des puces à Trois-Rivières[218] ou les désagréments causés par les maringouins ou moustiques[219], ces notations sont trop fragmentaires pour forger une image globale de la nature. Il voit alors le pays avec l'œil d'un administrateur colonial, qui s'intéresse avant tout au commerce, aux établissements et aux habitants : les Amérindiens et les coureurs de bois ramènent chaque année des quantités prodigieuses de peaux de castor[220], Montréal pourrait être un poste imprenable de par sa situation[221], les habitants de Trois-Rivières sont riches et bien logés[222], etc.

L'attitude de Lahontan change à partir de la dixième lettre des *Nouveaux voyages*, où il relate sa première chasse avec des Amérindiens au cours de l'hiver 1685-1686. Pour la première fois, il décrit l'aspect et les mœurs d'un animal (l'orignal) et, surtout, il exprime son plaisir de découvrir une des richesses de la nature nord-américaine : l'abondance et la diversité des animaux que l'on pouvait y chasser. Il conclut par un aveu :

---

214. *NV*, lettre I, p. 262, datée du 8 novembre 1683. La neige abondante au sol et la présence de glaces flottantes à cette date hâtive révèlent un automne probablement plus froid que ceux du XX^e^ siècle.

215. *NV*, lettre II, p. 267.

216. « [Les jours en hiver] sont si clairs & si serains qu'il ne paroît pas en trois semaines un nuage sur l'horison » (*ibid.*).

217. « [...] la veüe la plus belle & la plus étendüe qui soit au monde » (*NV*, lettre III, p. 269).

218. *NV*, lettre IV, p. 280.

219. « L'incommodité des *Maringoüins*, que nous appellons en France des cousins, & qui se trouvent à ce qu'on dit en tous les païs de *Canada*, me semble la plus insuportable du monde » (*NV*, lettre VII, p. 295).

220. *NV*, lettres IV, VIII, IX, *passim*.

221. *NV*, lettre IV, p. 281.

222. *Ibid.*, p. 280.

« Au reste, j'ai pris un tel goût pour la chasse, que j'ai resolu de ne faire autre métier, pendant que j'en aurai le loisir[223] ».

La lettre suivante, « Qui contient une autre chasse curieuse de divers Animaux[224] », mentionne canards, oies, sarcelles, tourterelles, bécasses, râles, gélinottes, rats musqués, visons, marmottes, carcajoux, porcs-épics, loutres, ours, martres, etc. Lahontan ne peut taire son plaisir : « J'étois si ravi de voir tant d'espéces d'Animaux differents [...][225] ». Ayant découvert la nature en chassant, il y verra surtout une source de gibier et pourra très rarement se satisfaire de simplement l'observer[226].

Par ailleurs, il considère que la faune et la flore constituent l'une des composantes essentielles des régions qu'il visite. La description abrégée du Canada, au début des *Mémoires*, y consacre en effet 30 pages[227] sur 58, soit plus de la moitié. Il partage alors les animaux et les plantes en deux groupes correspondant à deux régions géographiques : les « Païs Méridionaux de Canada » (les Grands Lacs et la région du Mississipi), puis les « Païs Septentrionaux » (les bords du Saint-Laurent, du golfe jusqu'aux Grands Lacs). Il voit bien quelques similitudes entre ces deux régions (par exemple, rats musqués, corbeaux, érables, chênes rouges), mais les différences lui apparaissent, non sans raison, beaucoup plus importantes[228].

Lahontan ne voit pas du tout du même œil ces deux « païs ». Excepté le panorama que l'on voit du cap Diamant[229], les endroits qu'il qualifie de « beaux » appartiennent tous à la portion méridionale du « Canada » : les Grands Lacs et le Mississipi. De la région qui relie le lac Érié au lac Huron, il écrit : « Vous ne sauriez imaginer la beauté de ce détroit [rivières Détroit et Sainte-Claire] & de ce petit Lac [Sainte-Claire] par

223. *NV*, lettre X, p. 330.

224. *NV*, lettre XI, p. 330 (titre).

225. *Ibid.*, p. 333.

226. L'un des seuls exemples de ce comportement exceptionnel chez Lahontan se trouve dans la lettre XI des *Nouveaux voyages*. Des Canadiens l'ayant amené écouter le tambourinage que font les gélinottes mâles avec leurs ailes, il déclare : « Je vous avoüe que je me suis contenté de voir & d'admirer plusieurs fois ce bâtement d'ailes, sans vouloir tirer dessus » (*ibid.*, p. 339).

227. *M*, p. 528-559.

228. On peut le constater aisément en comparant les listes des pages 562-564 et 564-566 (« animaux »), 570-576 (oiseaux) et 593-607 (« arbres et fruits »).

229. Voir, *supra*, p. 69

la quantité d'arbres fruitiers sauvages qu'on voit de toutes les espéces sur les bords[230] ». Peu avant, dans la région de Niagara, il avait mentionné que « le Païs que nous vîmes est le plus beau, le plus uni & le plus charmant qui soit au monde[231] », ajoutant aussitôt que « les bois que nous traversâmes étoient pleins de chênes, des noyers & de châtaigniers sauvages[232] ». Il signale aussi la « bonté » du climat sur les rives du lac Érié et le long du Mississipi[233]. Au contraire, les régions plus septentrionales, même si elles foisonnent d'animaux sauvages, ne lui semblent pas particulièrement belles ou charmantes : en décrivant le Saint-Laurent en amont de Québec, il ne dit pas s'il trouvait le paysage beau ou laid, agréable ou non. Ses commentaires sur Terre-Neuve sont plus explicites : « Cette Isle [...] est remplie de Montagnes & de Bois impratiquables. [...] Les terres n'y valent rien du tout, car elles sont mêlées de gravois, de sable, & de pierres [...][234] ».

On doit déduire que, pour Lahontan, un pays est beau s'il est plat et couvert d'arbres aux fruits comestibles et si son climat est doux. Cette vision est à peu près identique à celle de Jacques Cartier, un siècle et demi plus tôt[235]. Le passage suivant, consacré au lac Érié, illustre fort bien sa conception d'une nature parfaite :

> L'on peut juger de la bonté de son climat par les latitudes des Païs qui l'environnent. Son circuit est de deux cent trente lieuës, mais par tout d'un aspect si charmant qu'on voit le long de ses bords des Chênes, des Ormeaux, des Chataigniers, des Noyers, des Pomiers, des Pruniers, & des Treilles, qui portent leurs belles grapes jusqu'au sommet des Arbres sur un terrain uni comme la main, ce qui doit suffire pour s'en donner l'idée du Monde la plus agréable[236].

---

230. *NV*, lettre XIV, p. 361.

231. *NV*, lettre XIII, p. 354.

232. *Ibid.* Voir aussi, dans les *Nouveaux voyages* (p. 431), les allusions à la beauté du Mississipi.

233. Il faut préciser que, pour Lahontan, les « païs mériodionaux » ne sont pas nécessairement tous beaux. La rivière Longue, notamment, ne l'a pas enchanté : « j'avouë qu'elle [la rivière Longue] est triste. La plupart de ses rivages sont affreux ; son eau même est dégoûtante [...] » (*NV*, lettre XVI, p. 424).

234. *M*, p. 555.

235. Voir P. Morisset et C. Fortin, « La flore et la faune dans les *Relations* de Jacques Cartier », dans Jacques Cartier, *Relations*, p. 73-83.

236. *M*, p. 546.

On exagère à peine en voyant là une description du paradis terrestre, d'autant plus que les animaux viennent immédiatement compléter le tableau de cet Éden :

> Je ne sçaurais d'ailleurs vous exprimer la quantité de bêtes fauves & de Poulets d'Inde qu'on voit dans ces bois & dans les vastes prairies, qu'on découvre du côté du Sud[237].

Dans le paradis de Lahontan, la nature est au service de l'homme, directement ou indirectement : les animaux ont pour fonction principale d'être chassés ou pêchés et les plantes, d'être utilisées par les humains ou les animaux.

La faune

Lahontan répartit les animaux en cinq grands groupes[238] : « animaux », « oiseaux », « insectes », « poissons » et « coquillages ». D'après les listes présentées dans ses *Mémoires*, il s'intéressait surtout aux mammifères (42 noms), aux oiseaux (50 noms) et aux poissons (34 noms). Ses « animaux » comprennent tous les mammifères terrestres ainsi que les phoques (« loups marins ») et un reptile (l'alligator du Mississipi). Il ne mentionne aucun mammifère de la taille des souris ou des taupes : le plus petit de ses « animaux » est le suisse ou tamia rayé. Les oiseaux sont le seul groupe qui ait chez Lahontan le même sens qu'aujourd'hui : la possession de caractéristiques aussi exclusives qu'un bec et des plumes explique sans doute cette concordance. Les « poissons » englobent les vrais poissons et des mammifères marins : les baleines et le morse (« vache marine »). Étrangement, il place les phoques parmi les « animaux » et le morse parmi les « poissons[239] ». Ses « coquillages » sont des crustacés et des mollusques[240]. Finalement, ses « insectes » regroupent les vrais insectes avec des amphibiens et des reptiles : grenouilles, serpents, couleuvres. Lahontan n'a aucune prétention scientifique : il ne faut pas voir dans sa subdivision du règne animal un essai de classification zoologique, mais plutôt un guide pratique, qui correspond à la conception

237. *Ibid.*

238. Voir les listes d'animaux, *M*, p. 562-593.

239. Jacques Cartier, comme tous les auteurs de son époque, rangeait les phoques et les morses parmi les poissons : voir P. Morisset et C. Fortin, *op. cit.*, p. 81.

240. Sur le sens de *coquillage* chez Lahontan, voir *M*, p. 585, n. 298.

populaire voulant simplement que les poissons nagent, que les oiseaux volent et que les « animaux » aient de la fourrure. Les exceptions sont placées là où cela semble le plus approprié. Ainsi, Lahontan considère probablement les phoques comme des « animaux » parce qu'ils ont un pelage dense, mais les morses comme des « poissons » parce que, à part quelques poils épars, ils ont la peau nue. D'autre part, si l'alligator est placé avec les « animaux » même s'il n'a pas de poils, c'est parce qu'il est une grosse bête qui se chasse.

Pour désigner les animaux, Lahontan reprend habituellement des noms utilisés en France, pour les appliquer à des espèces nord-américaines semblables ou identiques aux espèces européennes. Il emploie aussi des appellations d'origine canadienne qui étaient déjà en usage à la fin du XVII^e siècle (poisson armé, canard branchu, écureuil suisse, marsouin blanc) et des emprunts aux langues amérindiennes tels « *michibichi* » (le couguar) et « *ossa* » (l'opossum)[241]. Lorsqu'il ne peut nommer certains animaux, il se contente de dire qu'ils sont « inconnus en Europe[242] ». D'autre part, ses descriptions font souvent appel à des comparaisons avec les animaux connus des Européens. Il écrit, par exemple, que l'orignal « est un espéce d'Elan[243] » et le caribou, « une espéce d'Ane Sauvage[244] ». Il compare le rat musqué au lapin et au rat[245], les marmottes (« sifleurs ») aux lièvres[246]. L'exemple le plus probant de ce procédé est sans doute la description du castor, qui se voit comparé aux singes, aux canards, aux rats et aux lapins[247].

Les animaux intéressent Lahontan à plusieurs titres : comme objets de commerce pour leur fourrure, comme nourriture et, surtout, comme objets de chasse, c'est-à-dire comme gibier.

---

241. Suzanne Pellerin présente une discussion détaillée de cette question dans son excellente thèse : « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan ».

242. *M*, p. 572 (« Oiseaux de Proye ») et p. 573 (« Rossignols »).

243. *NV*, lettre X, p. 326. Lahontan a tout à fait raison puisque l'orignal appartient à la même espèce que l'élan européen.

244. *Ibid.*, p. 330.

245. *NV*, lettre XI, p. 333.

246. *Ibid.*

247. *NV*, lettre XVI, p. 386-390.

Il signale le castor dans plusieurs passages des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, le plus souvent en relation avec le commerce des fourrures. Ses premières mentions des martres, des renards et des caribous sont également liées à la traite[248]. Il s'intéresse suffisamment à ce sujet pour dresser une liste de toutes les peaux ainsi échangées, avec leur valeur[249].

L'utilisation des animaux sauvages dans l'alimentation se rencontre surtout chez les Amérindiens. À son arrivée, Lahontan ne semble guère priser cette nourriture, si l'on en croit sa réaction lorsqu'il s'y trouve confronté pour la première fois : « Les *Iroquois* [...] nous accablerent tous les jours de viandes de cerfs, de chevreuils, de poulets d'Inde aussi bien que de poisson [...][250] ». Plus tard, il paraît plutôt l'apprécier et ne se plaint pas lorsqu'on lui donne « autant de viandes de Bœufs [bisons] que mes Pirogues en pouvoient contenir[251] » ou une centaine de dindons[252]. Le festin de divers gibiers locaux que les Amérindiens lui offrent peu après son départ pour le Mississipi[253] ne lui déplaît sûrement pas non plus. Et il ne trouve rien à redire lorsqu'il est obligé de manger « sur le champ » un grande quantité de dindons de crainte que les chaleurs ne les corrompent[254]. À quelques endroits, il qualifie la saveur de la chair des animaux sauvages : par exemple, les râles (« bateurs de faux ») ont une chair très délicate[255] et les pieds de l'ours noir « sont d'un goût exquis[256] ».

Les poissons semblent l'avoir intéressé surtout comme source de nourriture[257]. Il ajoute à sa première mention des

248. « Les Sauvages [...] y portent des peaux de Castors, d'Elan, de Caribou, de Renards & de Martres, en échange de fusils, de poudre, de plomb & autres nécessitez de la vie » (*NV*, lettre IX, p. 319).

249. *M*, p. 611-613.

250. *NV*, lettre VII, p. 297.

251. *NV*, lettre XVI, p. 424.

252. *Ibid.*, p. 426.

253. *Ibid.*, p. 385.

254. *NV*, lettre XV, p. 379.

255. *NV*, lettre XI, p. 332.

256. *Ibid.*, p. 338.

257. Par contre, les mammifères et les oiseaux ont procuré à Lahontan certains plaisirs non reliés directement à l'alimentation : voir, ci-dessus, sa perception de la nature et, plus bas, le plaisir qu'il trouvait à chasser. Pour Jacques Cartier aussi, les poissons n'avaient qu'une valeur alimentaire (P. Morisset et C. Fortin, *op. cit.*, p. 82).

grands corégones (« poissons blancs ») un commentaire sur leur saveur et même sur la manière de les apprêter[258]. Lorsque les poissons qu'il pêche ne sont pas bons à manger, il ne prend pas la peine de les décrire, ni même de les nommer, comme ces « méchans » poissons de la rivière Longue « qui sentent la vase[259] ». Dans les *Mémoires*, ses commentaires sur les poissons incluent presque toujours un jugement sur leur saveur[260] alors que, dans la même section, les mammifères et, sauf exceptions, les oiseaux ne sont jamais caractérisés par le goût de leur chair[261].

C'est incontestablement par la chasse que les mammifères et les oiseaux ont le plus intéressé Lahontan. La dixième lettre des *Nouveaux voyages*, on s'en souvient, marque non seulement son initiation à la chasse avec les Amérindiens, mais aussi sa découverte des animaux nord-américains, qui acquièrent alors pour lui une importance et un intérêt qui ne se démentiront plus par la suite. Désormais, il fait « la guerre aux *Tourterelles*[262] », il va « tirer sur des *Becasses*, sur des *Ralles*[263] », il observe les Amérindiens pêcher des truites, prendre des loutres, chasser des ours, etc. S'il chasse pour se nourrir, notamment au cours de son expédition sur le Mississipi et la rivière Longue, il semble y trouver beaucoup plus de plaisir que ne l'exigerait une simple activité de subsistance[264]. Ainsi, il coupe un arbre où se tenait un porc-épic « pour avoir le plaisir de voir tomber cet animal[265] ». En descendant la rivière Longue, il se divertit « à voir une quantité de Chasseurs tirer heureusement sur des Oiseaux de Riviére[266] ». Dans les parages du lac Sainte-Claire, en s'extasiant devant la beauté du pays, il

258. *NV*, lettre XIV, p. 369.

259. *NV*, lettre XVI, p. 395, et *M*, p. 593.

260. *M*, p. 589-593.

261. Les trois exceptions chez les oiseaux sont les pigeons, les goélands et les ortolans.

262. *NV*, lettre XI, p. 332.

263. *Ibid.*

264. Son plaisir est manifeste lors de sa première chasse : « J'ai donc été obligé de marcher trente ou quarante lieües dans les bois pour faire la chasse de ces animaux [orignaux], à laquelle j'ai trouvé que la peine du voyage tout au moins égale au plaisir » (*NV*, lettre X, p. 326).

265. *NV*, lettre XI, p. 334.

266. *NV*, lettre XVI, p. 424.

mentionne les « troupes de Cerfs & de Chevreuils » et explique aussitôt comment ses hommes s'y prennent pour les assommer[267]. Une lecture attentive des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* montre que presque toutes les mentions d'animaux sont accompagnées, dans la même phrase, des mots tuer, chasser ou pêcher. En outre, Lahontan ne désigne habituellement les animaux que lorsqu'ils se chassent ou se pêchent[268]. C'est sans doute pourquoi il ne signale aucun mammifère de petite taille. Si ses listes d'oiseaux et de mammifères, dans les *Mémoires*, en comprennent plusieurs qui ne sont généralement pas chassés (écureuils volants, suisses, merles bleus, oiseaux-mouches, ouaouarons, etc.), ces animaux ont tous des caractéristiques singulières par rapport à leurs congénères européens : la taille et la couleur des oiseaux-mouches, le pelage du suisse, le chant des ouaouarons, etc. Autrement, Lahontan ne les aurait probablement pas remarqués.

La flore

Lahontan s'est beaucoup moins intéressé aux plantes qu'aux animaux. Il n'en signale qu'une quarantaine de sortes, regroupées dans ses listes sous le titre d'« Arbres & Fruits[269] », qui indique bien quelles plantes ont surtout retenu son attention : les arbres, à cause de leur grande taille et des produits qu'on peut en tirer, et les plantes portant des graines ou des fruits comestibles. En excluant les espèces cultivées par les Amérindiens (plantes alimentaires et tabac), cinq plantes seulement n'entrent pas dans ces deux catégories : la capillaire, la « folle avoine », le « *sagakomi* », les joncs et les roseaux. La capillaire est une fougère qui servait à fabriquer un sirop très apprécié en France pour soulager les affections pulmonaires ;

267. « Nous bations aussi les petites Isles pour obliger ces Animaux [« *Cerfs* » et « *Chevreuils* », c'est-à-dire wapitis et cerfs de Virginie] à traverser en terre ferme, pendant que les Canoteurs dispersez au tour de l'Isle leur cassoient la tête dès qu'ils étoient à la nage » (*NV*, lettre XIV, p. 361).

268. Dans le cas contraire, il leur accorde très peu d'intérêt. Dans les deux passages suivants, il n'est évidemment pas intéressé à la nature des poissons et des oiseaux qu'il signale : « [Je me contentai] de faire pêcher quelques méchans poissons qui sentoient la vase » (*NV*, lettre XVI, p. 395) ; « [...] nos Sauvages [...] n'y trouverent que de petits Oiseaux, sur lesquels ils ne s'amusérent pas de tirer » (*ibid.*, p. 403).

269. *M*, p. 593-598.

la « folle avoine » (aujourd'hui *riz sauvage*) croissait spontanément mais ses grains étaient récoltés pour l'alimentation ; du « *sagakomi* » (l'arctostaphyle ou *raisin d'ours*), Lahontan ne connaissait que les feuilles qui servaient à aromatiser le tabac ; et, finalement, roseaux et joncs sont des termes génériques pour désigner des types de plantes (comme les mots « arbres » ou « arbustes ») ou des formations végétales[270], plutôt que des espèces précises. Quarante ans plus tôt, en 1664, Pierre Boucher avait pourtant mentionné[271] plus de vingt « herbes sauvages » : ciboulette, plantain maritime, angélique, pourpier, violette, lys, etc. Rien de tel chez Lahontan, qui n'est sensible qu'aux arbres et aux fruits. Son intérêt pour les végétaux est donc à la fois utilitaire et superficiel.

Il les désigne surtout par des noms utilisés en France pour d'autres espèces plus ou moins semblables[272]. Dans la plupart des cas, ces transferts dénominatifs concernent des plantes étroitement apparentées, appartenant généralement aux mêmes genres : hêtre, tremble, frêne, chêne, érable, bouleau, etc. Il applique parfois des noms français à des plantes nord-américaines très distinctes, mais qui rappellent les plantes européennes par une caractéristique jugée importante : merisier (un bouleau), cèdres (un thuya et un genévrier), citronnier (la *pomme de mai*, dont le fruit ressemble au citron). Le seul nom d'origine amérindienne est « *sagakomi*[273] ». Dans quelques cas, Lahontan donne à la même plante des noms différents selon qu'elle provient des régions méridionales ou septentrionales[274].

Il signale des plantes indigènes dans trois contextes fort différents : comme sources de produits et matériaux utiles pour la construction ou la fabrication de divers objets, comme nourriture des humains et des animaux et comme éléments descriptifs du paysage.

Les arbres sont souvent mentionnés pour l'usage qu'on faisait de leur bois ou de leur écorce : fabrication de canots et

270. Voir *infra*, p. 79.

271. *Histoire véritable et naturelle*, p. 84-86.

272. Voir S. Pellerin, *op. cit.*

273. *M*, p. 696.

274. Ces confusions sont commentées plus loin, p. 80-81.

de rames[275], construction de bateaux[276], menuiserie et charpenterie[277]. La présentation des arbres dans les *Mémoires* signale de tels usages pour la plupart des espèces. Parmi les plantes herbacées, les seules utilisées dans la construction sont les « roseaux » et « joncs » qui couvrent les habitations amérindiennes le long de la rivière Longue[278].

Lahontan mentionne à plusieurs reprises les plantes alimentaires des Amérindiens : maïs (« blé d'Inde »), cucurbitacées (citrouilles, melons), faséoles (« pois » et « fèves ») et, sur la rivière Longue, les graines (ressemblant à des lentilles) de l'amphicarpe[279]. Étrangement, ni le maïs, ni les faséoles, ni l'amphicarpe n'apparaissent dans ses listes de plantes « des Païs de Canada ». On y trouve, par ailleurs, plusieurs espèces aux petits fruits charnus comestibles : fraises, framboises, groseilles, bleuets. Quant aux fruits que donnent les arbres, Lahontan ne les a guère appréciés : les noix et les châtaignes ne valent rien, les « pommes » ne sont bonnes que cuites, les cerises n'ont pas bon goût sauf pour les « chevreuils[280] ». En revanche, la sève de l'érable donne un sirop dont il décrit en détail la fabrication[281]. Enfin, il juge les prunes « admirables » et les raisins « d'un très-bon goût ».

Lahontan reconnaît aussi que les végétaux peuvent servir de nourriture aux animaux, bien que ses observations précises à ce sujet soient rares : le tremble est l'aliment préféré du castor, les cerfs de Virginie (« chevreuils ») aiment bien les merises et les oiseaux-mouches se nourrissent du nectar des fleurs comme des abeilles[282]. Il semble voir là une fonction importante des plantes dans l'économie de la nature, notamment quand il remarque les « arbres fruitiers que la Nature a pris plaisir de faire

275. *NV*, lettre VI, p. 289-293 : bouleau blanc, thuya (« *cèdre* ») et érable. *M*, p. 606 : tilleul (« *bois blanc* »).

276. *NV*, lettre VII, p. 310 (sapin), et lettre XIV, p. 360 (« *ormeau* »).

277. *M*, p. 599 (merisier), et p. 604 (épinette et sapin).

278. *NV*, lettre XVI, p. 401.

279. *Ibid.*, p. 414.

280. *M*, p. 601. L'opinion de Lahontan ici ne concorde pas du tout avec celle de Pierre Boucher qui, en 1664, trouvait les châtaignes du Canada aussi bonnes que celles de France et disait des merises (les cerises de Lahontan) que leur goût n'est pas désagréable (voir *Histoire véritable et naturelle*, p. 49 et 50).

281. *M*, p. 599-600.

282. *M*, p. 578, 601, 605 et 703.

pousser pour nourrir de leurs fruits les Dindons, les Faisans, & les Bêtes fauves[283] ».

Finalement, Lahontan utilise parfois les végétaux pour caractériser certains paysages. Cela va de soi lorsqu'il emploie des termes comme « prairies » pour désigner des endroits plats dépouvus d'arbres et couverts de plantes herbacées, ou « bois de haute futaye » pour signifier que le pays est couvert de forêts de grands arbres à feuilles caduques[284]. Mais certains noms de plantes ont une fonction analogue, notamment sapins, roseaux et joncs. Dans la seizième lettre des *Nouveaux voyages*, « bois de sapins » signifie *forêt de conifères*, c'est-à-dire un certain type de formation végétale, plutôt qu'un peuplement de sapin baumier (*Abies balsamea*). Dans le passage suivant, consacré au lac Michigan (« des Ilinois »), l'opposition de « bois de sapins », « bois de haute fûtaye » et « prairies » illustre bien ce sens du mot sapin : « ses rivages sont couverts de bois de sapins & de haute fûtaye ; mais peu de prairies[285] ». De même, le mot « roseaux » est employé dans le sens général de *basse terre humide couverte de plantes herbacées à feuilles étroites et à longues tiges raides* et « joncs » signifie *formation de plantes aquatiques émergentes*[286]. Ces noms de plantes peuvent donc désigner chez Lahontan des paysages ou des sites dominés par un certain type de végétation[287]. Enfin, il utilise les noms de certaines plantes pour mieux faire voir au lecteur la qualité des régions qu'il visite : la présence de noyers et de châtaigniers et l'abondance des arbres fruitiers sont signalées beaucoup plus pour attirer l'attention sur la richesse et la beauté des terres que pour répertorier des espèces précises d'arbres.

La fiabilité de Lahontan

Les plantes et les animaux mentionnés par Lahontan sont généralement faciles à identifier, soit que leurs noms populaires

283. *M*, p. 548.

284. Voir, par exemple, *NV*, lettre XVI, p. 394-396.

285. *Ibid.*, p. 433. Voir aussi la description de la rivière Wisconsin : « [...] elle est bordée de prairies, de bois de haute futaye, & de sapins » (*ibid.*, p. 394).

286. Voir *ibid.*, p. 412, où *prairies* s'oppose à *marais de vase & de roseaux*, et p. 395, où *joncs* s'oppose à *bois* et *prairies*.

287. Dans d'autres contextes, cependant, Lahontan emploie ces noms dans leur sens restreint, pour des plantes précises : bateaux en planches de sapin, toits de roseaux et joncs entrelacés. Notons que les mêmes mots ont encore ces deux sens dans le langage courant d'aujourd'hui.

aient persisté jusqu'à aujourd'hui (« bois blanc », « moyaques », « poisson blanc »), soit qu'il n'existe dans l'est de l'Amérique du Nord qu'une espèce semblable au taxon européen dont le nom est utilisé (hêtre), soit encore que les éléments descriptifs permettent une identification précise (« faisan » pour la gélinotte à queue fine, « citron » pour la pomme de mai, « grenouille meuglante » pour le ouaouaron). Il persiste tout de même quelques imprécisions, qui valent la peine d'être signalées parce qu'elles permettent d'évaluer la fiabilité de Lahontan.

Nous avons été incapables d'identifier certains animaux et plantes mentionnés dans les *Mémoires* : « pigeons ramiers[288] », canards au bec et aux yeux rouges[289], « tanches[290] », pignons de pin[291] et « prunes longues et menues[292] ». À notre connaissance, les caractéristiques que leur donne Lahontan n'appartiennent à aucun animal ou plante connus dans les régions qu'il a visitées. Comme toutes ces dénominations renvoient à des organismes appartenant aux « Païs Méridionaux », Lahontan semblait connaître ces derniers moins bien que ceux des « Païs Septentrionaux[293] ».

D'autres éléments viennent appuyer ce jugement, par exemple les châtaignes et les noix longues, que tous les voyageurs et chroniqueurs de l'époque, contrairement à Lahontan, trouvaient excellentes[294]. Il semble aussi que Lahontan, dans ses listes d'organismes « méridionaux », ait parfois employé certaines dénominations sans en connaître le sens précis, par exemple lorsqu'il désigne la même espèce sous des noms différents. C'est le cas du hêtre américain, qui apparaît sous deux noms (« Haistres » et « Fouteaux ») dans les arbres des pays méridionaux[295]. En outre, le tilleul, mentionné et décrit sous le nom de « Bois blanc » dans la liste des pays septentrionaux,

288. *M*, p. 577-578, n. 251.

289. *M*, p. 579, n. 257.

290. *M*, p. 587, n. 316.

291. *M*, p. 597, n. 358.

292. *M*, p. 601, n. 385.

293. C'est aussi notre cas : il ne faut pas exclure d'emblée cette source possible de difficultés.

294. Voir *M*, p. 600, n. 379 et 380.

295. Voir, toutefois, *M*, p. 593, n. 338.

réapparaît comme « Tillet » dans l'autre liste, comme si Lahontan ne s'était pas rendu compte qu'il s'agit du même arbre. Ses courtes descriptions des arbres et fruits des pays septentrionaux sont beaucoup plus précises et nombreuses que celles des pays méridionaux. Il en va de même pour les mammifères : de ceux des pays méridionaux, quatre seulement font l'objet d'une « explication », tandis que sept méritent ce traitement dans l'autre liste. Tous ces éléments nous portent à croire que Lahontan avait une meilleure connaissance des plantes et animaux des « Païs Septentrionaux », même si son récit – notamment par la longue lettre consacrée au Mississipi et à la rivière Longue – semble accorder une plus grande importance aux « Païs Méridionaux ».

Sa connaissance des organismes nordiques n'est pas non plus exempte de confusions ou d'imprécisions. Il considère *margots* et *mauves* comme des synonymes alors que le premier désigne les fous de Bassan et le second, les mouettes[296]. Sa description de l'« espadon », placée en manchette dans la première lettre des *Nouveaux voyages*, témoigne d'une confusion entre l'épaulard et le poisson-scie[297]. Il écrit que les aiguilles des épinettes sont plus grosses que celles des pins[298] ; or, c'est l'inverse. De même, il se trompe lorsqu'il mentionne qu'il y a trois espèces de sapin dans l'est du Canada, alors qu'il n'y en a qu'une ; si, comme nous le suggérons[299], il s'est inspiré d'un passage de la *Description de l'Amérique septentrionale* de Nicolas Denys, il ne s'est pas rendu compte que deux des « sapins » de Denys sont la pruche et l'épinette, puisqu'il présente aussi ces deux arbres dans sa liste (« *Perusse* » et « *Epinetes* »).

Il reste que de telles confusions sont plutôt rares. Plusieurs détails précis sur des animaux et des plantes révèlent que Lahontan les a bien observés : l'allure de la gélinotte à queue fine en vol (son « *faisan* »), la manière de planer des polatouches (ses « *écureuils volants* »), la couleur et le comportement des merles bleus (son « *espéce de Rossignol* »), le port des « *cèdres* », etc. Considérant le jeune âge de Lahontan lorsqu'il est venu en Amérique, considérant aussi que ses récits ont été publiés

296. Voir *M*, p. 573, n. 209.

297. Voir *NV*, lettre I, p. 261, n. 25.

298. *M*, p. 604.

299. Voir *M*, p. 604, n. 398.

près de vingt ans après son arrivée, on doit admettre que ses observations sur la faune et la flore, même si elles ne sont pas toujours aussi précises qu'on pourrait le souhaiter, sont généralement honnêtes et fiables[300].

Une œuvre littéraire[301]

Par-delà sa portée documentaire et polémique, l'œuvre de Lahontan nous sollicite d'une autre manière. À première lecture, elle se révèle une parfaite illustration de la relation de voyage en Amérique : d'une part, sa structure fragmentée fait alterner de longues plages narratives autodiégétiques avec des blocs encyclopédiques compacts sur la faune et la flore, le commerce, les mœurs amérindiennes ; d'autre part, elle emprunte la pente contestataire habituelle des relations, qui en arrivent à valoriser la culture sauvage aux dépens de la civilisation européenne.

Les *Nouveaux voyages*, avec leur seizième lettre centrale, qui occupe à elle seule dix-huit pour cent du texte et se situe, chronologiquement, entre septembre 1688 et janvier 1689, soit cinq ans après l'arrivée dans la colonie et cinq ans avant la fuite vers le Portugal, sont une espèce de condensé de la relation de voyage : placé pour la première fois en position de protagoniste, le personnage de Lahontan quitte la « colonie » à la tête d'un détachement de troupes pour explorer l'inconnu ; faute

300. Nous avons tenté d'identifier tous les animaux et les plantes mentionnés par Lahontan. Les notes précisent sur quels éléments nous avons appuyé nos interprétations et signalent les sources que nous avons utilisées. Nous employons les noms populaires en usage au Canada plutôt qu'en France : épinette plutôt qu'*épicéa*, wapiti plutôt que *cerf*, huart plutôt que *plongeon*, etc. Cependant, lorsque cela nous paraît nécessaire, nous signalons aussi le nom en usage en France. Nous ajoutons dans tous les cas les noms scientifiques.

La nomenclature scientifique suit en général les ouvrages suivants : A. W. H. Banfield, *les Mammifères du Canada* ; W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada* ; W. B. Scott et E. J. Crossman, « Poissons d'eau douce du Canada », *Bulletin de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, Ottawa, nº 184, 1974 ; H. J. Scoggan, *The Flora of Canada*. Nous désirons reconnnaître ici notre dette envers Suzanne Pellerin, l'auteure d'une thèse sur Lahontan : « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan ». Même si nous n'avons pas toujours accepté ses conclusions, son travail nous a été d'une aide inestimable.

301. Le développement qui suit reprend et modifie deux articles de R. Ouellet : « La fin du voyage. Hasard et parodie chez Lahontan ». *Études françaises*, vol. 22, nº 2, 1986, p. 87-96 ; « L'œuvre de Lahontan. Une subversion du discours historique canonique », *Quaderni del seicento francese*, nº 6, 1984, p. 267-282.

de comprendre les langues amérindiennes, il revient sept mois plus tard sans avoir découvert le fabuleux pays des Tahuglauks, au-delà de la rivière Longue. Les *Nouveaux voyages* pourraient donc être lus comme un périple initiatique manqué : trajet vers l'Éden inaccessible, épreuves, insertion partielle dans la communauté sauvage, puis retour vers la civilisation européenne. Si le voyageur n'a pas pénétré jusqu'au cœur de l'espace édénique, il a du moins rapporté, comme Jean de Léry deux siècles plus tôt, l'image dérangeante du Sauvage[302].

Par leur visée taxinomique et encyclopédique, les *Mémoires* appartiennent aussi à la relation de voyage en ce qu'ils rassemblent et ordonnent les données dispersées dans la relation épistolaire des *Nouveaux voyages* : géographie physique du Canada, commerce, mœurs des Sauvages... Les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* réunissent donc les deux caractères principaux du genre : la fiabilité documentaire et l'exotisme de l'aventure en pays inconnu. Dans cette perspective, la *Suite du voyage* pourrait sembler superfétatoire, pièce rapportée, artificiellement liée à l'ensemble. Voyons plutôt le texte. Les *Dialogues* opposant le Huron Adario et le prototype de l'Européen colonisateur (Lahontan, en l'occurrence) sont suivis des *Voyages de Portugal et de Danemarc*, qui reprennent le fil du récit abandonné à la fin des *Nouveaux voyages*. Bien loin de couper les attaches avec le monde américain, ces *Voyages de Portugal et de Danemarc* multiplient les renvois par le jeu des comparaisons et la reprise du thème de la sorcellerie traité dans les *Mémoires* : dans sa propre patrie du Béarn, Lahontan est pris pour un sorcier par les paysans[303]. Le bûcher de l'Inquisition est plus dangereux que le poteau de torture des Iroquois !

L'architecture complexe des trois ouvrages permet de jeter des ponts d'une partie à l'autre et provoque des reprises thématiques ou narratives qui dynamisent l'ensemble dans le sens d'un double mouvement : centrifuge et centripète. La matière est tour à tour disséminée dans divers lieux du texte et rassemblée en des points nodaux stratégiques : notes infrapaginales, tables, renvois explicites... Le renvoi en lui-même n'est qu'un élément partiel d'une stratégie plus retorse. S'il fonctionne sys-

302. Sur cette irruption du Sauvage dans la conscience européenne par le biais de la relation de voyage, voir Michel de Certeau, *l'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1975, p. 215-248.

303. Voir *VPD*, lettre VI, p. 975-976.

tématiquement comme une entrée de dictionnaire, il peut aussi s'amplifier au point de devenir mise en abyme anticipatrice. Les *Dialogues* développent un thème embryonnaire issu des conversations avec un médecin portugais[304] ; le long développement sur la guerre dans les *Dialogues* revient à des points touchés dans les *Nouveaux voyages* et reprend, à la manière de variations musicales, un passage étonnant des *Mémoires* : le chef huron Kondiaronk, surnommé le Rat, dont la figure réapparaîtra dans les *Dialogues* sous les traits d'Adario, ouvre le chapitre sur « la Guerre des Sauvages » par des réflexions paradoxales touchant son embarras « de voir que les hommes fissent la guerre aux hommes » :

> Vois-tu, disoit-il, mon frere, nos Chiens s'acordent parfaitement bien avec ceux des *Iroquois*, & ceux des *Iroquois* avec ceux des *François*. [...] Concluons donc, mon cher frere, que la raison des hommes est le plus grand instrument de leur malheur, & que s'ils n'avoient point la faculté de penser, de raisonner & de parler ils ne se feroient pas la guerre comme ils font sans aucun égard à l'humanité & à la bonne foi[305].

Réflexions surprenantes à plus d'un titre. Dans les *Nouveaux voyages*, le « stratagème » du Rat avait provoqué la vengeance du massacre de Lachine ; en outre, cette irruption de la parole amérindienne détonne dans les *Mémoires*, dont le style est plutôt sagement descriptif ; enfin, la dénonciation de la raison comme source du mal semble contredire l'entreprise même des *Mémoires* (système raisonné de connaissances sur l'Amérique) comme celle des *Dialogues*, fondée sur le raisonnement.

Pareille architecture d'ensemble renvoie à la dominante narrative du texte. Toute relation de voyage polarise l'information et la distribue dans la seule perspective du narrateur. En outre, elle multiplie les ruses et les subterfuges visant à transformer l'échec du voyage en événement historique. Même le plus modeste voyageur, comme l'humble frère Sagard, accumule les artifices rhétoriques pour construire, dans l'implicite du discours, la figure du héros[306].

---

304. Voir *NV*, lettre XXIV, p. 497-501.

305. *M*, p. 711-712.

306. Sur cette question, voir R. Ouellet, « Héroïsation du protagoniste et orientation descriptive dans *le Grand voyage du pays des Hurons* », dans *Voyages, récits et imaginaire*, Paris, Seattle, Tübingen, Biblio 17, 1984, p. 219-239 ; « Le discours fragmenté de la relation de voyage », dans *Saggi e ricerche di letteratura francese*, vol. 25, 1986, p. 187-189.

Or, dans l'œuvre de Lahontan, le narrateur refuse le plus souvent d'héroïser le protagoniste. Bien loin de le célébrer, il semble expliquer sa réussite par le hasard, comme l'atteste le récit de l'attaque de Plaisance par les Anglais :

> Je pris soixante Matelots *Basques* pour les empêcher de mettre pied à terre [...]. Il arriva que sept ou huit cens *Anglois* embarquez dans vingt Chaloupes, ayant voulu aborder à cet endroit-là, ces vigoureux *Cantabres* pleins de feu, se jettérent à découvert malgré moi, un peu trop tôt sur le rivage, & par ce moyen obligérent les *Anglois* à changer de route, & à voguer à force de bras jusques derriére un petit Cap, où ils jettérent un baril de goudron, qui brûla deux arpents de broussailles[307].

Il eût été facile au narrateur de valoriser son protagoniste à peu de frais, puisque Brouillan, le gouverneur de Plaisance, vante la « vigillance » de Lahontan « pour empeschér les ennemis de faire une dessante dans un lieu où il estoit à craindre qu'ils ne la fissent[308] ».

De même qu'il refuse de constituer son protagoniste en héros, le narrateur mine systématiquement toute valorisation de l'action. L'ironie réside moins dans le ton que dans le refus de lier une action à un jugement de valeur, à l'insérer dans une logique événementielle. Le traitement infligé au protagoniste est exactement le même que celui réservé à tous les acteurs de l'histoire. Le récit de l'attaque menée par l'amiral anglais Phips contre Québec est exemplaire à cet égard. Le narrateur utilise les mêmes ingrédients historiques que tous les autres mémorialistes : faiblesse des défenses de la ville contre une flotte de trente-quatre vaisseaux, action rapide de Frontenac, sommation hautaine de Phips, réponse fière du gouverneur, échange des prisonniers... S'y trouve même l'inévitable restriction de validité qui ouvre presque tous les récits de l'événement : « [...] si le Commandant de cette Flote eût fait sa descente avant nôtre arrivée à *Quebec*, & même deux jours après, il auroit emporté cette Place sans coup ferir[309] ». Mais, au lieu de dramatiser la précarité de la situation, donc de valoriser l'action racontée, le *topos* ouvre une séquence ironique, évidente dès la phrase suivante : « Le Sieur *Joliet* qui étoit dans sa Barque avec sa femme & sa belle-mere, fut pris par cette Flote

307. *NV*, lettre XXIII, p. 490.

308. AC, C11C, vol. 1, f. 210 ; voir Appendice I, p. 1132.

309. *NV*, lettre XX, p. 457.

sur le Fleuve *Saint. Laurent*[310]. » Au premier plan, un trait d'ironie facile : devant une ville presque sans défense, une flotte de trente-quatre navires comptant plus de mille hommes réussit, en trois jours, à prendre une barque et ses trois occupants inoffensifs. Au second plan, comme pour parer d'avance à toute explication ou relation d'enchaînement causal simple, la question suggérée : quel rapport y a-t-il entre la prise de trois civils et les enjeux importants de l'attaque anglaise ? Pour mieux fixer l'ironie au cœur du texte, le récit reproduit en style direct la longue sommation apportée par l'envoyé de l'amiral Phips et retarde la réponse de Frontenac par une expansion burlesque dilatoire :

> Après que l'Interpréte eût expliqué cette Lettre à M^r^. *de Frontenac* qui étoit environné d'Officiers, il ordonna au Capitaine de ses Gardes de faire planter un Gibet devant le Fort pour faire pendre ce pauvre Major, qui selon toutes les apparences devoit entendre le François, puis qu'il fut sur le point de s'évanouïr lors qu'il entendit cette funeste Sentence[311].

Le changement de ton (« ce pauvre Major », « cette funeste sentence ») accompagne le changement de perspective narrative qui passe de Frontenac à l'envoyé anglais et fait rebondir le récit sur une autre restriction de validité : « Il n'avoit pas tout le tort, car il l'eût été effectivement si l'Evêque & l'Intendant qui se trouverent là tous les deux presens pour son bonheur, n'eussent intercedé en sa faveur[312]. »

L'ironie, figure centrale de l'écriture chez Lahontan, fonctionne ici sur divers plans. D'abord, la restriction de validité initiale est dévalorisée comme effet de dramatisation par la mise en rapport de l'insignifiance d'un micro-événement possible (la pendaison du major) et du danger d'anéantissement de la colonie. En second lieu, la reprise d'une tentative d'intercession par des personnages figurants rappelle la lettre XXIII où Lahontan raconte comment Frontenac, pour intimider les Iroquois, condamna « les deux plus méchans de la Bande à être brûlez tous vifs & à petit feu[313] ». La « Sentence effraya extrêmement Madame l'Intendante & les Jesuites », qui intercédèrent sans succès. Au plan de l'action militaire, la « funeste

310. *NV*, lettre XX, p. 459.

311. *NV*, lettre XX, p. 461.

312. *Ibid.*

313. *NV*, lettre XXIII, p. 482.

Sentence » appartient au cycle guerrier des actes de vengeance et d'intimidation. Au plan narratif, elle se déploie sur deux lieux : l'un intertextuel, l'autre intratextuel. Dans l'espace intertextuel, le narratème « intercession » établit un rapport, ironique encore, entre la séquence dans laquelle il s'insère et les autres ou apparaît le même narratème ; la présence d'une figure féminine et du couple jésuites-intendant n'est pas étrangère à cette ironie. Dans l'espace intratextuel, le narratème insuffle au contre-récit sa première grande expansion : nous ne sommes plus dans le registre des gestes nobles, courageux, du verbe haut et performatif, mais dans celui des réactions impulsives, désordonnées, qui ne peuvent s'insérer dans une séquence explicative du fait historique conçu comme totalité clairement démontable.

Le narrateur semble collé, non pas sur l'événement, mais sur certaines de ses manifestations qu'il juxtapose, comme s'il n'arrivait pas à les embrasser dans leur totalité ni surtout à les lier en faisceau signifiant :

> [Frontenac] finit sa réponse en jettant au nez du Major la lettre de son Amiral, ensuite il lui tourna le dos. Alors ce pauvre Ambassadeur un peu rassuré prit la liberté de demander à M^r^. *de Frontenac*, portant sa montre à l'œil, s'il ne vouloit pas lui donner sa réponse par écrit avant que l'heure fut passée. Mais il lui répondit, avec autant de fierté que de dédain que son Commandant ne méritoit pas qu'il répondit à son compliment d'autre maniére que par la bouche des Mousquets & des Canons[314].

Camouflant son pouvoir offensif, l'écriture joue la myopie pour mieux contester l'histoire canonique. En mélangeant le comique et le tragique, elle fige l'attitude noble (« avec autant de fierté ») en grandiloquence et le geste insignifiant (« la montre à l'œil ») en risible ; en nivelant l'important et l'accessoire, elle rend inexplicable l'événement historique et fait basculer l'Histoire dans la petite histoire. Qui oserait assigner à un grand événement des causes aussi disproportionnées qu'un mouvement d'humeur ou un petit geste maladroit ? Il n'y a plus d'événements notables, il n'y a que des événements notés.

Peut-être la suprême ruse est-elle de piéger l'histoire sur son terrain, de la prendre littéralement au mot, c'est-à-dire de reproduire fidèlement un document d'archive (le texte de la sommation), d'en extraire un élément factuel (le délai d'une heure) et de le plaquer sur un environnement incongru. Mais,

314. *NV*, lettre XX, p. 461-462.

plus incongru encore, le narrateur sape le principe de causalité simple qui ferme l'histoire sur elle-même en assignant au *hasard* un rôle déterminant dans le déroulement de l'action : « [...] ils s'embarquerent à minuit en si grande confusion que nous en tuâmes encore environ cinquante plûtôt par hazard que par adresse, dans le tems qu'ils se jettoient dans leurs chaloupes[315]. » La causalité suggérée ici est celle du fait divers, c'est-à-dire celle qui est « suspecte de hasard », selon l'expression de Roland Barthes[316]. Cette impuissance de l'histoire à trouver ses causes en elle-même démontre l'inanité de tout effort à tenter de l'écrire autrement qu'en neutralisant sa circularité par la multiplication de possibles historiques. Le récit, même cautionné par l'archive la plus sûre, n'est en définitive qu'une projection de son auteur. Le parti pris ironique ne récuse pas les faits mais leur enchaînement logique ; il ne met pas en cause l'événement, mais la possibilité de le muer en histoire[317].

Le récit est ici à l'image de l'œuvre entière, qui place l'énonciateur à distance ironique de l'énoncé[318]. Nulle partie

315. *NV*, lettre XX, p. 465.

316. « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 188-197.

317. L'utilisation de la référence savante servira une même fin. Une étude inédite de Rémi Ferland montre que la citation de la Bible ou d'un auteur latin, bien loin d'auréoler le protagoniste mis au rang des héros de l'Antiquité, le coupe de l'action individuelle, concrète, pour l'assimiler au référent culturel : « les Nobles, les Marchands, & tous les Habitans en général se préparent à faire de grandes réjouïssances à l'arrivée de ce Gouverneur, qu'ils attendent avec autant d'impatience que les Juifs font le *Messie* » (*NV*, lettre XVII, p. 446-447) ; le gouverneur détesté de Plaisance, Brouillan, « auroit peut-être eu raison de s'écrier joyeusement *incidit in Scillam &.* » (*ibid.*, lettre XXV, p. 508). Pas plus qu'il ne porte de traits distinctifs, l'individu ne joue de rôle spécifique dans une logique des actions. L'histoire est un théâtre aux représentations multiples mais toujours semblables, invariables dans le temps et dans l'espace. L'acteur et l'événement ont disparu, emportés par l'ironie qui a mué la relation épique en une fable burlesque.

318. En étudiant la position du narrateur touchant la colonisation ou le Sauvage, on arriverait à la même conclusion. Le texte ne passe pas d'une pensée colonisatrice vers son opposé : il valorise autant l'apologie que la critique. Il condamne la colonisation dans sa pratique comme dans son principe, mais il multiplie les projets de défense et de développement de la colonie. De même, les jugements de valeur portés sur les Amérindiens ne s'inscrivent pas dans les trois phases attendues de la relation de voyage : le préjugé contre le Sauvage (« Barbare », « sans Foy ny Loi »), la destruction du préjugé et l'apologie, mais se partagent négativement et positivement dans tous les lieux du texte. La dynamique ne vient pas d'une évolution sémantique, mais d'une distribution qui refuse les hiérarchies et les catégories étanches.

ne le montrerait mieux que les *Dialogues* qui ont cristallisé le mythe du « bon Sauvage ». Mais, comme on l'a vu plus haut, les *Dialogues* ne font pas l'apologie du bon Sauvage, car le Huron Adario n'a guère plus de consistance que son adversaire. D'une part, ses propos censément « raisonnables » sont souvent incohérents ou contradictoires ; d'autre part, il se contente de reprendre des idées déjà fort répandues : force physique et psychologique, hospitalité et tranquillité d'âme du Sauvage, propriété collective, égalité, tolérance, etc.

En plaçant l'énonciateur à distance ironique[319] de son énoncé narratif, dialogique ou commentatif, le texte rend fort problématique l'identité de l'énonciataire. D'autant que le destinataire de l'œuvre entière ne semble guère consistant : le « vieux cagot de parent » n'est qu'une fiction commode pour dramatiser le récit[320] et fragmenter l'information ; les *Mémoires* sont un traité encyclopédique artificiellement présenté comme une longue lettre adressée au même correspondant qui ne laisse pas de trace dans l'énoncé au-delà des premières pages ; les *Dialogues* n'ont pas de destinataire identifiable[321] et les *Voyages*

319. L'ironie, quoique moins perturbatrice narrativement, se marque encore davantage dans le passage suivant : « Dès que l'*Iroquois* eut cessé de parler, [...] M^r^. *de la Barre*, [...] rentrant dans sa tente, se mit à pester comme il faut, jusqu'à ce qu'on lui eût representé que *Iroca progenies nescit habere modos* » (*NV*, lettre VII, p. 310) ; ou encore dans celui qui clôt une scène où l'on vient d'offrir de jeunes Amérindiennes à Lahontan et à ses hommes : « La tentation auroit été plus forte dans un autre tems, le mets ne valoit rien pour des Voyageurs affoiblis de travail, & d'abstinence, *sine Cerere & Baccho friget Venus* » (*NV*, lettre XVI, p. 415).

320. Par son utilisation massive de la prétérition, de l'ellipse, de la restriction de validité, la fiction épistolaire permet de multiplier les embrayeurs de suspense : « Il me seroit assez facile d'en nommer quelques-uns, si je ne craignois que d'autres que vous vinssent à lire ces Mémoires » (*M*, p. 555) ; « Je ne vous dis rien de son entrevûë avec Monsieur & Madame *de Denonville*, remettant de vous en faire le recit *inter privatos parietes* » (*NV*, lettre XVIII, p. 451).

321. Dans leur préface aux *Nouveaux voyages* et aux *Mémoires*, les éditeurs écrivent de l'auteur qu'« on pourroit justement lui attribuer les qualitez nécessaires à tout Narrateur, d'écrire comme s'il n'avoit ny Patrie, ny Religion ». Cette phrase, souvent citée, sera reprise par les jésuites, en juillet 1703, dans leur compte rendu du *Journal* de Trévoux, pour stigmatiser Lahontan : « Non seulement il est difficile de deviner s'il est Catholique ou Protestant ; On a même de la peine à se persuader qu'il soit Chrétien. A l'égard de sa Patrie on ne s'aviseroit jamais de le prendre pour un François s'il n'avoit eu soin d'avertir qu'il est né en Bearn » (*infra*, p. 1182). Malgré les dénégations de Lahontan dans sa réponse de l'*Histoire des Ouvrages des Savans* (*infra*, p. 1008-1016), les jésuites n'avaient peut-être pas tort de mettre en cause le narrateur explicite de l'ouvrage et, par le fait même, son narrataire identifié comme un « vieux cagot de parent ».

de Portugal et de Danemarc reprennent la formule épistolaire des *Nouveaux voyages*. Faute de sécréter une instance réceptive, l'œuvre invite le lecteur à sortir de l'immanence du texte pour s'interroger sur la personne même du sujet écrivant.

Noble de province dépossédé de ses terres et de ses emplois, Lahontan se réfugie, semble-t-il, dans le mythe de l'âge d'or, revivifié par son expérience de la réalité sauvage, dans un monde des origines, un état de nature où les rapports sociaux échapperaient à la tyrannie du contrat et de l'argent, comme le suggère Jean-Marie Apostolidès :

> [...] cet âge d'or peut se lire comme la traduction de la situation mythique de la noblesse féodale lorsqu'elle échappait au contrôle de la monarchie. Il exprime la nostalgie d'une société régie non pas par le contrat mais par la parole donnée ; une société où le système d'échange se fonde sur le modèle don/contre-don et non pas sur l'argent [...][322].

Refuge inaccessible, il va de soi, puisque la réalité sauvage connue contredit le mythe. On revêtira donc la défroque du Sauvage, mais comme ces fous du roi dont les « propos insensés renversaient l'ordre apparent des choses et mettaient à nu les plaies du système[323] ».

À plusieurs reprises dans son œuvre publiée comme dans diverses démarches, Lahontan a tenté d'utiliser la parole *raisonnable* pour plaider sa cause auprès du pouvoir : projet de défense des Grands Lacs, demande de retourner en France pour régler la succession de son père mort ruiné, justification de sa conduite à Plaisance... Chaque fois, on l'a rabroué. Si la parole revendicative est vaine, à moins qu'elle ne se pervertisse en mensonge, la seule parole possible est ironique. Ainsi s'explique le comportement de Lahontan lorsque, après une errance d'une dizaine d'années, il se fixe à la cour de Hanovre, où il semble s'attirer l'estime de Leibniz. Face à celui-ci, il emprunte un ton ironique plutôt surprenant. Au philosophe qui s'informait auprès de mademoiselle von Pelnits « si M. le

322. « L'altération du récit. Les *Dialogues* de Lahontan », *Études françaises*, vol. 22, nº 2, automne 1986, p. 76.

323. *Ibid.*, p. 85. Apostolidès ajoute : « C'est dans cette tradition de liberté verbale, de dérision et de retournement que vient se placer le Sauvage à l'aube du XVIIIe siècle. Il hérite de l'ironie humaniste transmise par toute une littérature, au premier rang de laquelle il faut placer l'*Éloge de la folie* d'Érasme [...]. »

Baron de la Hontan avec son voyage et ses dialogues est quelque chose d'imaginaire et d'inventé, comme ce Sadeur qui a esté chez les Australiens », l'auteur des *Nouveaux voyages* « repond luy meme qu'il existe selon toutes les apparences, et qu'il existera pendant que ses creanciers feront des vœux et des prieres pour qu'il ne cesse pas si tost d'exister[324] ».

Refus de se livrer, système défensif imparable pour ce « philosophe nud » désillusionné de tout, peu importe : l'ironie est ici, comme dans les écrits publiés, refus de cautionner quelque vérité que ce soit par le témoignage. Lahontan écrivain ressemble au pamphlétaire dont parle Marc Angenot[325]. Porteur d'une vérité « aveuglante », mais d'avance persuadé de ne pouvoir convaincre un public gagné par l'imposture, il s'attaque seul au pouvoir arbitraire, à l'injustice triomphante. Son pessimisme foncier l'enferme dans une rhétorique du pathos et l'entraîne dans une dénonciation du mal qui n'interpelle pas les coupables.

Don Quichotte, errant dans sa plaine, s'est retiré du monde. Sa parole ironique lui tient lieu de compagnon.

Les mémoires manuscrits

Outre son œuvre imprimée, Lahontan rédigea quelques mémoires pour les autorités anglaises. Nous en connaissons cinq, quatre en français et un en anglais, mais le compte est sans doute incomplet, car une note de l'« Abrégé instructif des affaires du Canada » renvoie à un « memoire des harangues des sauvages[326] », que nous n'avons pas retrouvé. Chronologiquement, on peut placer ces mémoires dans l'ordre suivant[327] :

1) « Abrégé instructif des affaires du Canada qui joint à la carte de ce pais là pourra doner une idee facile de l'estat où il se trouve à present » ;

---

324. *Infra*, p. 1121-1122.

325. « La parole pamphlétaire : esquisse d'un cadre typologique », *Études littéraires*, vol. 11, nº 2, août 1978, p. 255-264 ; repris et développé dans *la Parole pamphlétaire*, Paris, Payot, 1982.

326. *AI*, p. 1026, n. 52.

327. La découverte d'un ou d'autres mémoires de Lahontan pourrait évidemment perturber cet ordre de présentation établi à partir d'indices internes et de renvois intertextuels.

2) « Brief discours qui montre en substance combien il seroit important de reussir dans deux entreprises proposees et contenues en ce memoire » ;

3) « Projet d'un fort anglois dans le lac Errié » ;

4) « Pour Quebec et Plaisance. Ebauche d'un projet pour enlever Kebec et Plaisance ; avec une briefve description de ces deux places : et le recensement des habitans de Canada comme aussi celuy des sauvages qui demeurent aux environs des trois villes françoises » ;

5) « Brief Remarks concerning the Cod-Fishery, the Beaver Trade, and the Limits of New England and New France. »

Les mémoires en français

Les mémoires en français furent probablement rédigés à la même époque. Aucun n'est signé, mais l'écriture est la même que celle des manuscrits autographes portant la signature de Lahontan. En outre, le premier et le quatrième abondent en détails autobiographiques qui, regroupés, ne peuvent s'appliquer qu'à Lahontan. Par exemple, l'auteur de l'« Abrégé instructif » est arrivé au Canada en 1683, avec les trois compagnies de Marine envoyées par le roi à la demande du gouverneur La Barre[328] ; il participe à l'expédition de Denonville contre les Tsonnontouans, en 1687[329], avant de prendre la direction du fort Dulhut (Saint-Joseph), au détroit du lac Huron[330] ; il fait aussi partie des troupes françaises à la Prairie-de-la-Magdelaine, en 1690, lors de l'attaque avortée des Iroquois et des Anglais contre Montréal[331] ; il a pris place dans le brigantin de Frontenac lorsque celui-ci quitte d'urgence Montréal pour Québec, en octobre 1690, pour repousser la flotte de Phips[332]. L'auteur de « Pour Quebec et Plaisance » est présent dans la colonie laurentienne en 1687[333] et assiste aussi à l'attaque de Phips contre Québec[334] ; il se trouve à Plaisance en 1692 et en 1693, lorsque les Anglais attaquent la place sans succès[335]. En-

328. *AI*, p. 1024.
329. *AI*, p. 1025-1027.
330. *AI*, p. 1027.
331. *AI*, p. 1030.
332. *Ibid.*
333. *PQP*, p. 1086.
334. *PQP*, p. 1072.
335. *PQP*, p. 1084.

fin, la comparaison de ces textes avec les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* révèle une étroite parenté de contenu.

Le « Brief discours » et le « Projet d'un fort anglois » ne contiennent aucune indication biographique qui permettrait de les attribuer formellement à Lahontan. Cependant, outre la similarité de leur écriture avec celle de l'« Abrégé instructif » et de « Pour Quebec et Plaisance », quelques éléments supplémentaires ne laissent aucun doute sur cette attribution. Le « Brief discours », qui faisait partie des papiers de William Blathwayt, secrétaire à la Guerre jusqu'en 1704, porte la note autographe suivante : « *B. de la Hontan's Paper to my Lord Nottingham*[336] ». Le « Projet d'un fort anglois » reprend, en le développant considérablement, le plan déjà tracé dans la deuxième partie du « Brief discours » pour l'établissement d'un fort près de Niagara et la construction de barques pour la navigation sur les Grands Lacs[337]. Enfin, « Pour Quebec et Plaisance » renvoie à de « precedents memoires » où l'auteur montre « avec combien de facilité les Anglois peuvent faire dechoir et ruiner le comerce des François par l'etablissement d'un fort dans le lac Errié[338] », contenu qui correspond parfaitement bien à celui du « Projet d'un fort anglois » et du « Brief discours ».

De quelle époque datent ces quatre mémoires en français ? L'« Abrégé instructif » ne contient guère d'éléments qui nous permettent de le préciser. Tout au plus peut-on savoir qu'il est postérieur à 1697, en raison d'une allusion à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697)[339]. Le « Brief discours » peut être daté avec plus de précision : adressé au comte de Nottingham, « Ministre et Secretaire d'estat de sa Majesté la Reine de la grande Bretagne », il ne peut être antérieur à l'accession au trône d'Anne Stuart, le 8 mars 1702, ni postérieur à la démission de Nottingham, le 17 avril 1704. Le mémoire fait aussi référence à une guerre en cours[340], la guerre de Succession d'Espagne, qui commence en mai 1702. Lahontan présenta

336. Voir *BD*, p. 1035, n. 1.

337. Tout à la fin du « Brief discours », l'auteur annonce un autre mémoire, dont le contenu correspond à celui du « Projet d'un fort anglois ».

338. *PQP*, p. 1073.

339. *AI*, p. 1034.

340. *BD*, p. 1039.

donc fort probablement ce mémoire aux autorités anglaises à l'été ou à l'automne 1702, lors de son séjour à Londres.

De ces quatre mémoires en français, l'« Abrégé instructif des affaires du Canada », qui présente brièvement la colonie laurentienne, se distingue par son contenu à caractère essentiellement informatif. Visant à « doner une idee facile de l'estat où [...] se trouve à present[341] » le Canada, il aborde successivement trois grands thèmes : les ressources du pays, le commerce et la guerre. Affirmant « que le Canada est un tres bon païs » et qu'on « feroit le plus bel empire et le plus grand etat du monde si l'on pouvoit joindre la nouvelle France à la nouvelle Angletterre[342] », le mémoire dresse d'abord un inventaire succinct des lieux (principales agglomérations, voies de communication, climat, cultures...) et des possibilités de développement colonial (manufactures, mines, constructions...). Dans une seconde partie, il traite des questions commerciales, s'attachant surtout à décrire les composantes de la traite des fourrures : règles régissant l'exportation des peaux, système des congés, marchandises échangées contre les fourrures, etc. Les questions militaires retiennent ensuite l'attention : « De la guerre des Yroquois » résume brièvement les principaux événements militaires qui marquèrent la colonie française entre 1683 et 1691, « Le domage que la guerre des Iroquois a porté au Canada » insiste plutôt sur l'impact dévastateur des incursions iroquoises dans la colonie. Pour l'essentiel, les données rassemblées ici s'apparentent étroitement au contenu des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, quoique la présentation y soit beaucoup plus schématique. On peut donc penser que la remise de ce mémoire aux autorités anglaises précéda la publication des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, car quel eût été l'intérêt d'un mémoire dont les informations étaient déjà accessibles au grand public ? Si le contenu informatif et l'interprétation demeurent assez proches de l'œuvre imprimée, le ton adopté par Lahontan change considérablement : l'ironie, les allusions équivoques et les interprétations ambivalentes, si abondantes dans

341. *AI*, p. 1017.

342. *AI*, p. 1020.

les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires*, cèdent ici la place à la critique ouverte et aux accusations franches[343].

Insistant sur les désavantages résultant de la présence de deux colonies rivales en Amérique du Nord et soulignant l'intérêt qu'il y aurait à joindre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France, l'« Abrégé instructif » se clôt sur un appel à la conquête. Des trois mémoires en français qui suivent l'« Abrégé instructif », deux s'attardent justement aux aspects pratiques de cette entreprise. Le « Brief discours » propose, dans sa première partie[344], d'attaquer Port-Royal, en Acadie. Lahontan, qui n'a jamais visité ce poste français, décrit succinctement les lieux et résume en quelques lignes le détail de l'opération militaire. L'essentiel de son propos porte sur les avantages que l'Angleterre pourrait retirer de la conquête de Port-Royal : avantages commerciaux, car l'élimination des Français ferait des marchands anglais les seuls intermédiaires européens dans le commerce des fourrures de l'Acadie ; avantages militaires aussi, car Port-Royal, base française avancée, favorise les incursions contre les habitations anglaises de la côte atlantique et entrave l'activité des pêcheurs de la Nouvelle-Angleterre le long des côtes acadiennes. Selon Lahontan, cette conquête anglaise ne susciterait guère l'opposition des Acadiens et des Amérindiens, qui pourraient acquérir les biens manufacturés européens à bien meilleur coût. « Pour Quebec et Plaisance » propose un plan pour conquérir et conserver Québec, « porte de tout le païs », et Plaisance, principale base française à Terre-Neuve. Le mémoire propose encore une description générale des lieux puis une « Enumération des milices[345] » du Canada et une autre, approximative, des « Sauvages qui habitent parmi les François[346] ». Comme dans l'« Abrégé instructif », le contenu informatif s'apparente étroitement à celui de l'œuvre imprimée.

Outre les entreprises militaires contre les principales places de la Nouvelle-France, un thème retient l'attention dans les

343. Les jugements portés sur Denonville illustrent bien cette radicalisation de la pensée d'un texte à l'autre. Lahontan ne se contente plus de soulever des doutes sur les choix stratégiques du gouverneur, il l'accuse d'incompétence et de lâcheté (voir par exemple, *AI*, p. 1025-1028.

344. Nous reviendrons plus loin sur la seconde partie de ce mémoire.

345. *PQP*, p. 1086.

346. *PQP*, p. 1087.

mémoires de Lahontan : l'expansion anglaise vers les Grands Lacs et le contrôle des immenses ressources en fourrures de l'Ouest[347]. Pour réaliser ce double objectif, clairement exposé dans la seconde partie du « Brief discours[348] » et la totalité de son « Projet d'un fort anglois », il faut saisir l'importance stratégique de la région de Niagara. Située sur une des deux principales artères utilisées par les Français pour atteindre les Grands Lacs[349], cette région, où Lahontan propose d'ériger un poste[350], représentait une porte d'entrée facilement contrôlable sur l'intérieur du continent, car le « grand portage » de Niagara, que les voyageurs devaient emprunter pour contourner les chutes, transformait ce passage en véritable goulet. Une fois ce portage franchi, il était possible de relier les lacs Érié, Huron et Michigan avec des navires européens de faible tonnage (« de petites barques de 15 ou vint toneaux[351] »), faciles à utiliser au-dessus des chutes pour remplacer les canots d'écorce sur les Grands Lacs[352].

Les propositions de Lahontan visent un bouleversement complet de la géopolitique des Grands Lacs à l'avantage des Anglais qui, « sans risque et sans grosse depence », se rendraient « entierement maistres[353] » de la région. En construi-

347. Lahontan connaissait la volonté expansionniste des Anglais dans cette région : elle était bien visible lors de son séjour dans la colonie et sans doute avait-il pu la constater à Londres, dans ses discussions avec des Anglais de New York (voir *BR*, p. 1097).

348. Intitulée « Projet de l'etablissement d'un comerce de pelleteries avec les sauvages des lacs de Canada ».

349. Pour gagner l'intérieur du pays, deux routes principales s'offraient aux Français : la première remontait la rivière des Outaouais jusqu'à Mattawa, où elle bifurquait vers la rivière du même nom pour rejoindre le lac Nipissing et descendre ensuite la rivière des Français jusqu'à la baie Georgienne, dans le lac Huron ; la seconde remontait le fleuve Saint-Laurent jusqu'au lac Ontario, passant ensuite par Niagara pour atteindre le lac Érié.

350. Il propose de construire ce fort à l'embouchure de la rivière de Condé, l'actuelle Cattaragus Creek, qu'il appelle aussi rivière de Nassau, dans le « Projet d'un fort anglois ».

351. *BD*, p. 1041.

352. Lahontan critique très sévèrement le canot d'écorce, dont la suprématie était pourtant bien établie dans le commerce des fourrures : le qualifiant de « la plus meschante voiture du monde » (*BD*, p. 1042), il lui reproche sa fragilité, son coût élevé, sa lenteur, son inefficacité sur les eaux agitées et sa capacité de chargement limitée (voir *BD*, p. 1042-1043 ; *PF*, p. 1052-1054 ; *BR*, p. 1100-1104).

353. *PF*, p. 1052.

sant un fort à Niagara et des barques pour naviguer sur les Grands Lacs, ils fermeraient les deux principales voies utilisées par les Français pour rejoindre leurs postes de l'Ouest. À Niagara, les Français, obligés d'emprunter le portage, « où il se trouve trois montagnes[354] », se trouveraient à la merci des Anglais : une cinquantaine d'hommes du fort de Nassau et quatre cents Iroquois suffiraient « pour massacrer trente mille hommes à coups de pierres[355] ». Pour barrer la route de l'Outaouais, ils n'auraient qu'à diriger « sinquante Anglois et trois cens Iroquois[356] » vers l'embouchure de la rivière des Français : ils y intercepteraient tous les canots, car cette « riviere n'a que sinquante pas de largeur au plus, et sa rapidité est si grande qu'on ne la sçauroit remonter lorqu'on est à l'abort d'un portage[357] ».

Une fois les Français chassés de la région et confinés à la vallée du Saint-Laurent, les Anglais s'approprieraient facilement tout le commerce des fourrures de l'Ouest. Avec leurs barques, ils pourraient rejoindre deux ou trois fois par année les principaux points de rassemblement amérindiens sur les lacs Érié, Huron et Michigan. Pour des raisons commerciales (les Anglais vendent leurs marchandises beaucoup moins cher que les Français) et militaires (en commerçant avec les Anglais, ceux-ci mettraient un terme aux attaques des Iroquois), les Amérindiens des Grands Lacs apprécieraient la venue des marchands new-yorkais sur leur territoire et iraient même jusqu'à la favoriser en s'associant aux troupes anglaises pour chasser les Français[358].

Sur le plan militaire, le projet de Lahontan met bien en relief l'importance stratégique de Niagara, dont le contrôle par les Anglais menaçait les positions françaises dans le commerce des fourrures des Grands Lacs. La proposition d'y construire un fort cadrait d'ailleurs assez bien avec les conceptions stratégiques des autorités new-yorkaises puisque, dans les années 1685-1690, le gouverneur Dongan avait élaboré des plans pour y ériger un poste afin de garder ouverte la route entre Albany

354. *PF*, p. 1046.

355. *PF*, p. 1049.

356. *Ibid.*

357. *Ibid.*

358. *PF*, p. 1057-1058.

et Michillimakinac[359]. Mais en affirmant qu'il assurerait aux Anglais le contrôle total des Grands Lacs, Lahontan surestime, semble-t-il, l'efficacité militaire d'un poste à Niagara. S'il constituait une barrière entre Montréal et le lac Érié, il n'en était pas de même pour la route de l'Outaouais, comme le suggère un simple coup d'œil sur une carte.

Sur le plan commercial, Lahontan propose aux Anglais de mettre en place une infrastructure européenne pour assurer l'acheminement des fourrures entre les différents lieux de rassemblement amérindiens sur les Grands Lacs. Il mise sur la mobilité des marchands européens, comme en témoigne la fonction dévolue au fort de Nassau : celui-ci n'est pas conçu comme une base avancée où les Anglais attendront la venue des Amérindiens, mais essentiellement comme un relais à partir duquel ils iront, grâce aux barques construites à Niagara, les rejoindre à l'intérieur du pays.

Cette insistance sur la mobilité et sur l'établissement d'une liaison commerciale proprement européenne entre l'Ouest et la colonie anglaise trouve sans doute son inspiration dans la structure du réseau de traite implanté par les Français dans les Grands Lacs. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, pour pallier la disparition des Hurons, leurs principaux partenaires dans le commerce des fourrures, les Français avaient progressivement mis en place un système parallèle à celui des intermédiaires amérindiens pour acheminer les peaux jusqu'à Montréal. Pénétrant à l'intérieur du continent avec les marchandises de traite, les coureurs de bois constituaient la cheville ouvrière de ce réseau qui avait pris une importance considérable à la fin du XVII^e siècle, assurant une bonne part du transport des peaux entre l'Ouest et Montréal. Le réseau commercial anglais n'avait pas connu pareil développement et, à la même époque, malgré quelques velléités d'expansion vers les Grands Lacs dans les années 1680[360], il reposait encore pour l'essentiel sur des intermédiaires amérindiens.

S'il constituait un net changement d'orientation pour les Anglais, le programme tracé par Lahontan ne représentait pas

359. Ce sont justement les risques militaires et commerciaux d'un établissement anglais à Niagara qui avaient incité Denonville à y construire un fort au retour de son expédition contre les Tsonnontouans, en 1687 (voir *NV*, lettre XIII, p. 354-355, n. 336).

360. Voir *supra*, p. 23.

vraiment une innovation, mais l'adaptation d'une stratégie développée dans la colonie française depuis le début des années 1670. Par exemple, en 1673, après avoir construit le fort qui portait son nom sur le lac Ontario, Frontenac considérait sérieusement la possiblité de fortifier le portage de Niagara et de construire un navire sur le lac Érié pour naviguer sur les autres Grands Lacs :

> [...] en faisant une habitation à l'endroit que vous pouvez remarquer sur la carte où le lac Ontario se décharge dans le lac Érié et où il y a un portage d'environ un quart de lieu, on pourrait faire bâtir une autre barque sur le lac Érié avec laquele on irait dans le lac des Hurons, dans celui des Illinois, dans la baie des Puans et jusqu'au Sault *Sain*te-Marie où commence le lac Supérieur, qui sont des espaces infinis et où la navigation est pourtant fort aisée[361].

Ce projet avait déjà commencé à se réaliser en 1679 lorsque La Salle, protégé de Frontenac, avait fait construire son navire *le Griffon* au-dessus de Niagara, justement à l'embouchure de la rivière de Condé. Toutefois cette démarche avait fait long feu, le navire échouant au retour de son premier périple sur les Grands Lacs[362]. Lahontan, qui connaissait bien cette entreprise, s'en inspire sans doute, comme le suggèrent les nombreuses allusions à La Salle dans ses mémoires manuscrits.

Les « Brief Remarks »

Une dizaine d'années après avoir soumis ses mémoires en français, Lahontan, alors à la cour de Hanovre, présenta aux Anglais les « Brief Remarks concerning the Cod-Fishery, the Beaver Trade, and the Limits of New England and New France ». L'évidence interne indique que ce mémoire fut rédigé dans les dernières années, sinon les derniers mois, de la guerre de Succession d'Espagne : on trouve, en effet, une mention des « *Preliminarys signed at the Hague*[363] » en mai 1709, une autre concernant la conquête de Port-Royal par une flotte anglaise en octobre 1710[364] et aussi des allusions à d'éventuelles

361. « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre Colbert, 13 novembre 1673 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 40.

362. Voir *PF*, p. 1054, n. 20.

363. *BR*, p. 1089.

364. *BR*, p. 1108.

négociations de paix[365] qui montrent que la guerre n'est pas encore terminée.

Comme pour les autres mémoires, de nombreux éléments autobiographiques nous autorisent à affirmer que Lahontan en est l'auteur[366] : présent lors de la capture des expéditions commerciales anglaises par Denonville en 1687[367], l'auteur a maintenu un fort durant une année « *near the Lake Errié where the Lake of Hurrons discharges it self*[368] » ; il a aussi occupé un poste à Plaisance et publié à Londres deux ouvrages[369], qui correspondent parfaitement bien aux *Nouveaux voyages* et aux *Mémoires*.

Dans les « Brief Remarks », Lahontan traite de deux aires géographiques déjà couvertes dans ses mémoires précédents : Terre-Neuve (avec une insistance particulière sur Plaisance) et les Grands Lacs. Entre 1702 et 1709-1710, le paysage politico-militaire s'est toutefois largement modifié : les premiers mémoires furent rédigés au début de la guerre de Succession d'Espagne, tandis que les « Brief Remarks » s'inscrivent dans le contexte d'une paix prochaine. Aussi Lahontan y renonce-t-il à sa stratégie de conquête militaire pour situer son projet dans la perspective de pourparlers de paix entre la France et l'Angleterre. La première partie du mémoire montre surtout l'importance stratégique et économique de Terre-Neuve pour les Anglais : elle insiste sur l'intérêt qu'a l'Angleterre d'obtenir des Français qu'ils abandonnent toutes leurs positions sur l'île[370]. Globalement, les arguments soulevés se conforment à ceux développés ailleurs par Lahontan, mais la parenté de ce mémoire avec les précédents ressort davantage dans la seconde partie, où le thème de l'expansion commerciale anglaise dans les Grands Lacs refait surface. Même si la perspective d'un éventuel traité de paix lui interdit de suggérer maintenant la conquête des Grands Lacs, Lahontan n'a pas vraiment changé

365. *BR*, p. 1097, 1108.

366. Bien que l'écriture ressemble à celle des mémoires en français, elle en diffère suffisamment pour qu'on puisse douter que Lahontan ait fait lui-même la transcription finale.

367. *BR*, p. 1097.

368. *BR*, p. 1105.

369. *Ibid.*

370. Ce qui se produira lors des négociations qui conduiront au traité d'Utrecht.

son programme d'action, puisqu'il s'agit toujours d'ériger un fort près de Niagara et de construire des barques pour relier les lacs Érié, Huron et Michigan.

L'arrière-plan militaire, dominant dans le « Projet d'un fort anglois », n'avait pas empêché Lahontan d'envisager brièvement les mesures à prendre en temps de paix : prévoyant que les Grands Lacs seraient cédés à la France, à l'exception du lac Érié, il suggérait aux Anglais de livrer, par l'intermédiaire des Iroquois, une guerre d'extermination aux alliés amérindiens des Français pour ruiner le commerce de ces derniers et les forcer à se replier vers la vallée du Saint-Laurent[371]. Sans compter qu'elle reposait sur une conjecture peu probable – la possibilité pour les Iroquois de détruire toutes les nations amérindiennes alliées aux Français –, cette proposition de Lahontan ne s'accordait guère avec les conceptions stratégiques des autorités coloniales anglaises. En réalité, derrière sa proposition se profile une vision typiquement française de la géopolitique nord-américaine : dans les années 1680, on était convaincu à Québec que les Iroquois, encouragés et soutenus par les Anglais, avaient pour objectif ultime l'élimination des alliés amérindiens de la France dans l'Ouest. Mais les autorités coloniales anglaises favorisaient plutôt une autre stratégie : l'établissement de relations pacifiques entre les Iroquois et les Amérindiens de l'Ouest, afin de les détourner de l'alliance française et de s'approprier ainsi le commerce des fourrures des Grands Lacs[372].

Dans les « Brief Remarks », les propositions de Lahontan s'alignent sur les conceptions new-yorkaises : il n'est plus question d'exterminer les alliés des Français, mais de les attirer par le commerce. On peut penser que ce changement reflète une évolution dans la vision géopolitique des Grands Lacs chez Lahontan : à Londres, ses discussions avec des Anglais de New York[373] l'ont peut-être conduit à abandonner le programme d'extermination tracé dans le « Projet d'un fort anglois ». Mais ce changement d'optique d'un mémoire à l'autre peut tout aussi bien résulter d'une simple modification du cadre de la discussion. Lahontan avait rédigé le « Projet d'un fort anglois » en

371. *PF*, p. 1064.

372. Voir A.W. Trelease, *Indian Affairs*, p. 282, 324, 346, 351, 356-360.

373. *BR*, p. 1100.

« suppozant que les Anglois ne fussent pas maistres des lacs[374] » et qu'à la suite des négociations qui mettraient un terme à la guerre ils n'obtiendraient que le lac Érié. Ne pouvant naviguer librement sur les Grands Lacs pour traiter avec les alliés amérindiens des Français, ils devaient par conséquent viser leur extermination pour forcer les Français à abandonner l'Ouest. Dans les « Brief Remarks », Lahontan tient pour acquis que les Anglais obtiendront la liberté de circuler sur les Grands Lacs. Ils pourront donc rejoindre les lieux de rassemblement des Amérindiens, commercer avec eux et progressivement les détourner de l'alliance française.

Trois de ces cinq mémoires de Lahontan sont déjà connus du public : l'« Abrégé instructif » et « Pour Quebec et Plaisance », édités en 1940 par Gustave Lanctot[375], et les « Brief Remarks », publiés en deux parties par Edward L. Towle et George A. Rawlyk, en 1963 et 1965[376]. Le « Projet d'un fort anglois » et le « Brief discours » paraissent ici pour la première fois.

La fortune littéraire[377]

Outre de nombreuses rééditions et traductions, l'œuvre de Lahontan suscite en Europe, dès sa parution, de multiples commentaires et emprunts. Les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* venaient probablement d'être mis en vente quand Basnage de Beauval les recense dans son *Histoire des Ouvrages des Savans*[378],

374. *PF*, p. 1051.

375. *Collection Oakes. Nouveaux documents de Lahontan sur le Canada et Terre-Neuve.*

376. « Baron de Lahontan ; Memoir concerning the economic and strategic importance of Placentia, Newfoundland », *The Newfoundland Quarterly*, vol. 62, n° 4, hiver 1963, p. 5-10 ; « A New Baron de Lahontan Memoir on New York and the Great Lakes Basin », *New York History*, juillet 1965, p. 212-229.

377. Pour se faire une idée plus précise de cette fortune littéraire, il faudrait encore dépouiller les inventaires de bibliothèques publiques et privées, d'innombrables correspondances et divers registres touchant la librairie en France et en Europe. Ainsi, le *Registre des livres arrêtés dans les visites faites par les syndics et adjoints (1703-1742)* (BNP, ms. fr. 21 931) révèle qu'on a saisi un exemplaire des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* le 4 août 1704, le 18 août 1705, le 26 septembre 1710, le 28 mars et le 21 septembre 1715, et six exemplaires le 6 février 1716 (f. 44, 100, 133, 141, 147, 367).

378. Voir le texte de ce compte rendu dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 23-29.

datée du mois d'août 1702. Négligeant tout ce qui touche au « commerce » et à « la Politique » (« cela n'est pas de nôtre district »), il insiste surtout sur « l'humanité » des Sauvages, qui « se secourent mutuellement sans en être sollicitez », qui ne connaissent « ni procés ni querelles », qui « ne cultivent ni les Sciences ni les Arts » et ne « peuvent vivre en société sans renoncer à leur liberté naturelle[379] » ; bref, « Ils vivent sous les loix de la simple nature, & ne connoissent ni le *tien* ni le *mien* qui sont la cause de tous les malheurs[380] ». Résumant la conversation avec le médecin portugais (lettre XXIV) et le long passage des *Mémoires* sur la « Religion des Sauvages », il rappelle les principaux arguments de Lahontan touchant la prescience et la bonté divines, l'Écriture sainte, les miracles. Le commentaire se termine sur les griefs de l'auteur contre « le zêle impetueux des Missionnaires » et « la petulance des Ecclesiastiques », qui « exercent en ce païs-là » « un empire despotique ».

Le long compte rendu des *Nouvelles de la République des Lettres*[381] se présente comme un « Extrait » sans perspective critique : Jacques Bernard y résume sagement l'ouvrage en s'attardant aussi sur la critique du médecin portugais avant de conclure : « comme la plûpart de ces difficultez ne sont pas fort différentes de celles de nos Libertins, ausquelles on a repondu mille fois, nous ne nous y arrêterons point[382] ».

Si Basnage et Bernard se refusent à parler de la « personne de l'Auteur », les jésuites du *Journal* de Trévoux[383] le prennent à partie violemment, du début à la fin de leur compte rendu. Ni « Chrétien » ni « François », « il se déchaine » contre les « Puissances ausquelles la Naissance & la Religion l'avoient sou-

379. *Ibid.*, p. 25-26.

380. *Ibid.*, p. 25. Parlant de leur rejet de l'argent, Basnage ajoute, dans la même page : « Cela sent l'innocence du premier âge du monde. »

381. Repris dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 30-41.

382. *Ibid.*, p. 36.

383. *Ibid.*, p. 42-46 ; voir *infra*, p. 1182. Dès le mois de mai, le périodique jésuite rapportait que la voix publique qualifiait l'ouvrage de romanesque : « Les Memoires de la guerre d'Italie par D. passent dans l'opinion de tout le monde pour un Roman. On n'a pas meilleure opinion des Voyages de Mr. de la Hontan » (*Journal* de Trévoux, mai 1703, p. 907). Nouvelle charge en août 1704 (p. 1459) : « Le Baron de la Hontan augmente la Relation de ses voyages. La nouvelle edition sera de trois volumes in-12. Les additions n'ont pas beaucoup coûté à l'Auteur, il travaille de génie. »

mis ». Mauvais écrivain qui « broüille ses Matieres & les repette », qui ne nous apprend rien de neuf sur le Canada, « Auteur dangereux » dont les « impietez » et les « frivolles raisonnemens » « sont capables d'imposer à de foibles esprits », il a fait de ses *Voyages* « le précis de ce que les Deistes & les Sociniens disent de plus fort contre la soumission que nous devons à la foy & contre cette captivité de la raison sous l'empire de la révélation[384] ».

Cette attaque *ad hominem* déborde largement l'anecdote polémique, car elle met en scène un enjeu fondamental de la philosophie des « Lumières », comme le montre bien la conclusion :

> Le Baron de la Hontan a demeuré si long-tems avec les Canadois qu'il pourroit bien avoir pris quelques-unes de leurs inclinations. Il a fait graver le portrait d'un Ameriquain à la tête de son Livre. On y voit ce Sauvage nû, l'arc & les fleches à la main, foulant aux pieds un Code de loix, un Sceptre & une Couronne. Il y a fait ajoûter cette inscription *& leges & sceptra terit.* Ne seroit-ce point sur un si beau modele qu'il auroit apris à ne respecter nulle des Puissances ausquelles la Naissance & la Religion l'avoient soumis[385] ?

Apatride religieux, Lahontan est donc un de ces « Sauvages Canadois » autrement plus pernicieux que les Montagnais encore un peu exotiques du jésuite Paul Lejeune, avec leur mélange de qualités et de défauts, leur allure de « Caresme-prenant ». Le suppôt de Satan que de fiers soldats du Christ venaient combattre sur son propre terrain a fait place au Sauvage civilisé qui a mal tourné, au Sauvage libertin qui ne se contente pas d'opposer ses propres valeurs aux valeurs européennes, mais qui foule aux pieds les deux symboles de la civilisation chrétienne : le sceptre et le code de lois.

Après cette charge à l'emporte-pièce, les commentaires de l'abbé Anthelme Tricaud[386] apparaîtront plutôt légers. S'il dé-

384. *Infra*, p. 1183.

385. *Infra*, p. 1185.

386. *Pièces fugitives d'histoire et de littérature anciennes et modernes*, seconde partie, Paris, Jean Cot, 1704, p. 333-337 (repris dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 60-62).

plore le « style cavalier » et « trop enjoüé » de l'écrivain quand il parle « des mysteres de la Religion », il n'en vante pas moins la « bonne foi » de l'auteur et sa connaissance des « belles Lettres » : « Je dois avoüer enfin, que de tous les Voyageurs, je n'en ai pas vû, où il paroisse plus de bonne foi, que dans la Hontan & que son style est tres-fleury & tres-agréable : on juge d'ailleurs par cet ouvrage, qu'il entend parfaitement les belles Lettres & sur tout les Poëtes ; on en trouve d'excellens traits répandus dans le cours de sa narration. »

La *Suite du voyage* provoqua deux comptes rendus qui sentent le pensum. Le premier, de Jacques Bernard, dans les *Nouvelles de la République des Lettres* de novembre 1703[387], porte un jugement rapide et global sur les *Dialogues*[388] puis résume et paraphrase trois passages des *Voyages de Portugal et de Danemarc* : sur les luthériens de Hollande, sur le scorbut et sur les sorciers. L'« extrait » de Basnage, paru dans l'*Histoire des Ouvrages des Savans* de mars 1704[389], condense l'argumentation des *Dialogues* sans tirer de conclusion et expédie en quelques lignes les *Voyages de Portugal et de Danemarc*.

Si les comptes rendus ne manifestent pas une très grande originalité, ils ont contribué à diffuser l'œuvre dans les milieux cultivés de l'Europe. Les journaux, toujours à l'affût des publications nouvelles, se font l'écho des idées et controverses agitées dans les capitales européennes. Ainsi, dès 1702, Basnage de Beauval apprend à ses lecteurs que Lahontan a publié, outre ses *Voyages*, une brochure, « L'auteur au lecteur », où « il fait une peinture assez vive de sa destinée dans un avertissement qu'il a publié après l'impression de son livre[390] » ; de même,

387. Repris dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 63-67.

388. « Dans le fonds, toutes les Difficultez des Sauvages, surtout à l'égard de la Religion, ne sont guéres solides, & ne peuvent, ce semble, embarrasser que ceux qui cherchent parti en matiére de Religion, ou ceux qui travaillent à secoüer un joug qui les incommode, & qui gêne leurs passions. Il me paroit aussi que les Réponses de l'Auteur n'ont pas toujours toute l'étenduë & toute la solidité qu'il seroit à souhaiter. On n'en doit pas être surpris, il n'est pas Théologien de Profession, & il ne suit point les principes des Réformez, mais ceux de sa Religion, qui est la Catholique Romaine » (*ibid.*, p. 63-64).

389. *Ibid.*, p. 68-72.

390. *Ibid.*, p. 24.

on sait, par les *Nova Literaria Germaniæ*[391], publiées à Hambourg en latin, que Lahontan répliqua à deux commentaires sur ses œuvres : une première fois, dans la livraison de septembre 1705 de l'*Histoire des Ouvrages des Savans*[392] ; une seconde, le 30 janvier 1706, dans un feuillet in-4° d'une demi-page publié à Hambourg[393].

Peut-être faut-il voir une trace de cette diffusion rapide dès 1704 dans l'*Examen des préjugez vulgaires* du jésuite Claude Buffier, auteur de plusieurs ouvrages de philosophie, de sciences, de grammaire et de littérature[394]. Dans son chapitre intitulé « Que les Peuples Sauvages sont pour le moins aussi heureux que les peuples polis », Buffier met en scène deux personnages, Timagène, le porte-parole de la civilisation, et Téandre, le défenseur de la « nature », qui discutent, sur un ton mondain, du bonheur et de la vertu. Pour Téandre, la « politesse » des civilisés est mensonge et artifice qui conduisent à la « corruption » et au « malheur », comme nous l'apprend l'histoire des Romains, « vertueux & heureux », tant qu'ils restèrent « âpres & sauvages[395] ». À bien y réfléchir, les « commoditez » de la « politesse » rendent les hommes « beaucoup plus misérables[396] » parce qu'elles ouvrent à leurs désirs « une

391. Dans sa livraison de juillet 1703 (p. 444), *The History of the Works of the Learned* présente ainsi ce nouveau périodique : « *The Sieurs Lehman and Strasberg have publish'd a new Latin Journal at HAMBURGH, under this Title ;* Nova Literaria Germaniæ, Collecta Hamburgi, *1703*. Quarto. *They Publish Five Sheets every Month, Printed in small Letters. The Scheme they go upon is very General, since it takes Divinity, Civil Law, Phisick, Philosophy, Mathematicks, History, Geography, &. These Gentlemen do not give any long Extracts of Books, but briefly set down the Contents of them. This Journal may be had of H. Schelte at Amsterdam.* »

392. *Infra*, p. 1008-1016.

393. *Nova Literaria Germaniæ*, déc. 1706, p. 410-411, et avril 1706, p. 159. Nous n'avons pas retrouvé le texte de cette seconde réplique. C'est par ce même périodique que le théologien Jonas Conrad Schramm prit connaissance de ces controverses : voir « La philosophie balbutiante des Canadiens », dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 73.

394. Son ouvrage le plus marquant, le *Traité des premières vérités*, publié en 1717, attache une grande importance au « sens commun » et au témoignage des sens pour rechercher la vérité. S'il est possible que Buffier se réfère implicitement aux seuls écrits missionnaires sur l'Amérique, on imagine mal qu'il n'ait pas lu les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* que le journal jésuite, auquel il collaborait, avait attaqués violemment en juillet 1703.

395. *Examen des préjugez vulgaires*, p. 96-97.

396. *Ibid.*, p. 101.

carriére extravagante qui ne se peut jamais fournir[397] » et s'imposent comme « une seconde nature », « une nécessité[398] ». Mais la vie errante dans les bois, si pénible aux Européens, rend les Sauvages heureux, qui ne cherchent pas leur bonheur au-delà de leurs besoins immédiats : « Un Arbaleste pour tirer un Castor ou un Chevreüil, en faut-il davantage ? Quand il est tué on le fait rostir dans la forest mesme ; le bois ne se cherche pas loin ; on met en pieces le chevreüil, on le partage, on le mange, avec cela on est frais & dispos : on rit, on danse, on se réjoüit[399]. »

Comme Adario, mais beaucoup moins longuement, Téandre dénonce la justice européenne, empêtrée dans la jurisprudence et les règles de procédure :

> Ne pouvoit-on pas laisser la Justice telle qu'elle est naturellement dans l'ame de tous les hommes, & dans la pratique des Sauvages ? Un coup d'œil leur fait voir qui a tort, & qui a raison de deux personnes qui sont en procés, un moment le leur fait décider ; parmi nous, des années entiéres ne suffisent pas pour consulter un tas immense d'Arrests, de Déclarations, d'Edits, de Coutumes, de Droit écrit & non écrit ; au milieu de tant de formalitez, que devient cet avantage essentiel de la simple nature qui enseigne tout d'un coup ce qui est équitable, & qui oblige à rendre incessamment à chacun ce qui lui appartient[400] ?

Timagène lui-même se plaint « de la politesse sur cet article » : « car à parler franchement, si j'eusse plaidé parmi des Sauvages qui n'eussent eû pour régle de leurs jugements que l'équité naturelle, je joüirois de mon bien il y a plus de neuf ans, & je cours risque de ne l'avoir jamais, à force de Loix et de procédures[401] ».

Quant à la prétention de Timagène voulant que les sciences « mettent les peuples polis infiniment au dessus des Sauvages, & donnent à ceux-là une perfection à quoy ceux-cy ne

397. *Ibid.*, p. 108.

398. *Ibid.*, p. 118.

399. *Ibid.*, p. 125.

400. *Ibid.*, p. 128-129.

401. *Ibid.*, p. 130. Le porte-parole européen des *Dialogues* (p. 838) avouait de même : « Pour moy, j'ay perdu tout mon bien en perdant trois ou quatre procez à Paris, mais je serois bien fâché de croire qu'ils les ont mal jugés ; quoique mes Parties, avec de trés mauvaises causes, ne manquoient ni d'argent ni d'amis. »

sçauroient prétendre », Téandre la rejette en quelques questions pour conclure le débat :

> [...] qu'est-ce que cette perfection qu'apporte la politesse par le moyen des Sciences ? Est-ce par exemple, de sçavoir la Médécine ? Voilà les peuples polis fort heureux, d'avoir mis cette Sçience en vogue, tandis qu'ils meurent aussitost, & qu'ils ne se portent pas mieux que les Sauvages ? Est-ce de sçavoir la Jurisprudence, laquelle, comme nous venons de voir, ne fait par une multitude & une contrarieté infinie de réglements qu'embarrasser l'équité naturelle, que les Sauvages suivent sans estude, pour le moins autant que nous ? Est-ce de sçavoir la Grammaire, qui roule sur des mots & des sons purement arbitraires, & qui veut régler ce qui n'est que le pur effet de la fantaisie des hommes ? Est-ce l'Histoire qui souvent n'est différente de la Fable, que parce qu'on n'est jamais trompé à celle-cy ? Est-ce enfin la Physique, qui substituë à la connoissance des principes de la nature où elle se perd, la connoissance des imaginations qu'ont eû sur ce point les Physiciens. C'est ainsi que le bonheur des hommes est bien perfectionné par les Sçiences. Quand ils commencent à s'y appliquer, ils prétendent tout sçavoir : & quand ils s'y sont longtemps appliquez, ils viennent à sçavoir qu'ils ne sçavent rien, & c'est ce que les Sauvages peuvent découvrir à la prémiére réfléxion[402].

Doit-on voir dans le père Buffier un habile lecteur qui masque ses sources ? On ne saurait l'affirmer, car les idées agitées dans l'*Examen des préjugez vulgaires* flottaient dans l'air du temps. Mais on conviendra facilement que son « rationalisme du relatif[403] » a pu trouver dans les *Dialogues* une mise en scène éloquente de cette « logique du paradoxe » qu'il cultiva dans toute son œuvre et qu'il fonda sur l'utilisation systématique du *pro et contra*.

En même temps qu'elle relance le débat sur le bonheur, la religion, les Sauvages, l'œuvre de Lahontan, dès sa parution, pénètre dans les cartes, les encyclopédies et les compilations de tous genres. En 1703, Guillaume Delisle intègre la rivière Longue à sa carte du Canada. Mais, comme s'il craignait à la fois de retarder sur une découverte importante et de consigner un renseignement sujet à caution, il ajoute, au-dessus de la repré-

402. *Examen des préjugez vulgaires*, p. 131-134.

403. L'expression est de Louise Marcil-Lacoste dans « La logique du paradoxe de Buffier », *XVIII^e siècle*, 1976, p. 140. Voir aussi de la même auteure : « Un scriptor, Voltaire et les Canadais », *Actes du Congrès de l'ACFAS*, vol. 41, n° 3, 1974, p. 125-135 ; repris et développé dans *la Raison en procès. Essais sur la philosophie et le sexisme*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Brèches », 1987, p. 119-129.

sentation de ce cours d'eau, d'une chaîne de montagnes et du « Lac d'eau salée » dont l'embouchure « est bien loin du côté du Sud » :

> La Riviere Longue ou Riviere Morte a été découverte depuis peu par le Baron de Lahontan jusqu'à l'endroit qui est marqué dans la carte ce qui est plus à l'Occident a été dessiné sur des peaux de cerf par des Sauvages de la Nation des Gnasitares à moins que le dit S^r^. de Lahontan n'ait inventé toutes ces choses ce qu'il est difficile de resoudre etant le Seul qui a penetré dans ces vastes contrées.

Vers 1715-1720, avec l'intensification des recherches pour trouver la fameuse « Mer de l'Ouest[404] », le passage sur la rivière Longue reviendra souvent dans la correspondance officielle et les publications sur la Louisiane. Dans une lettre du 19 août 1717, Laskoffy affirme n'avoir pas « discontinué de travailler » « sur les memoires du Baron de la Hontan » et s'étonne de ce que la rivière Longue ne soit « aucunement marquée dans nos plus recentes cartes geographiques[405] ». Le lazariste Bobé et le missionnaire Lemaire, dans leurs nombreux mémoires, se réfèrent souvent au texte de Lahontan comme à une source peu sûre, sans doute, mais inévitable[406].

Quelques années plus tard, Daniel Coxe le prend fort au sérieux dans sa présentation de la « Floride » intitulée *A Description of the English Province of Carolana, by the Spaniards call'd Florida, and by the French La Louisiane*[407]. Visant à intéresser la couronne anglaise au peuplement d'une colonie menacée par les armes et les prétentions territoriales françaises[408], Coxe

404. Voir Nellis M. Crouse, *In Quest of the Western Ocean*, Londres, J. M. Dent, 1928, ix, 480 p. ; Jean Delanglez, « A Mirage : the Sea of the West », *RHAF*, vol. 1, n° 3, décembre 1947, p. 346-381, et vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 551-568 ; Numa Broc, « Autour de la mer de l'ouest », dans *la Géographie des philosophes. Géographes et voyageurs français au XVIII^e^ siècle*, Paris, Ophrys, 1975, p. 152-178.

405. AC, C^11A^, vol. 37, f. 318-320.

406. Voir Bobé : mémoire d'avril 1718, BNP, ms. fr. 9 287 ; bibliothèque Mazarine, 2 006 (1 643, pièce 5). Voir aussi Lemaire : mémoire du 15 janvier 1714, publié en anglais par J. Delanglez, *Mid-America*, vol. 19, n° 2, avril 1937, p. 128-154 ; mémoire du 7 mars 1717 (BNP, ms. fr. 12 105), publié par J. Delanglez en 1949 dans la *RHAF*, vol. 3, n° 1, p. 94-110, n° 2, p. 256-269, n° 3, p. 423-446 ; mémoire de 1718 (AC C^13C^ f. 153-164).

407. Londres, B. Cowse, 1722.

408. Le père de l'auteur avait acquis, à la fin du XVII^e^ siècle, le vaste territoire de la « Carolana », qui s'étendait du 31° au 36° de latitude nord.

s'inspire largement des cartes de Delisle et de Lahontan[409]. Il cite celui-ci à cinq reprises, le présentant comme un témoin crédible et impartial, mais en réalité il apporte le témoignage de Lahontan pour vilipender la traîtrise et la cruauté des Français[410]. Précédant C. Colden[411] de vingt-cinq ans, Coxe présente la confédération iroquoise comme une force alliée indéfectible et une « barrière » pour contrer l'expansion française vers l'ouest et le sud[412].

En 1705, John Harris condense la traduction anglaise des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* dans les chapitres 16-26 de sa *Geographical Description of Canada*[413]. Les chapitres 16-23 suivent les *Nouveaux voyages*, de l'arrivée de Lahontan à Québec jusqu'à son départ de Plaisance dix ans plus tard. L'accent porte sur les expéditions de 1684 et 1687 contre les Iroquois, le voyage de la rivière Longue et les attaques des Anglais contre Plaisance ainsi que sur les allers et retours de Lahontan entre l'Amérique et l'Europe. Une seule fois, Harris amalgame un passage des *Mémoires* pour servir d'introduction à l'ensemble :

> *'Tis above a Century and a half since* Canada *was first Discover'd by* John Verasan, *who was eaten up by the Savages.* James Cartier *was*

409. Dans son texte et sa carte de la « Carolana », Coxe reprend plusieurs « détails » sur la rivière Longue.

410. Rappelant l'envoi de chefs iroquois aux galères de France, Coxe écrit : « [...] *of which you may read at large in the Journals of the* Baron la Hontan, *an impartial and judicious Author, who saw and relates that Tragedy with much indignation* » (p. 57). Voir aussi, p. 60 : « *They* [les Iroquois] *were under a Necessity of making a very disavantageous Peace, which how perfidiously it was broken, may be seen at large in that faithful and judicious History of the* Baron la Hontan [Dans l'Histoire véridique et judicieuse du Baron de Lahontan, on peut voir comment les Iroquois furent obligés de faire une paix extrêmement désavantageuse, rompue perfidement]. »

411. Voir *infra*, p. 170-172.

412. « *They have been a very useful Barrier, and without their help* New York, *and probably other Neighbouring Provinces, had long been Possess'd by the* French, *having been slenderly aided from* England » (p. 59). Voir encore ce passage où le souvenir de Lahontan est précis : « *The Nation of the* Irocois [...] *are* [...] *leagu'd by a most strict Confederacy, like the Cantons of* Switzerland, *which they frequently in a very solemn manner renew* [...]. [La nation des Iroquois, liée par une confédération très stricte, comme les cantons suisses, qu'ils renouvellent d'une manière très solennelle] » (p. 57-58).

413. Cette description géographique du Canada prend place dans un énorme recueil in-quarto en deux volumes intitulé *Navigantium atque Itinerantium Bibliotheca : or, a compleat Collection of Voyages and Travels*, Londres, Thomas Bennet, John Nicholson, and Daniel Midwinter, 1705 ; les chapitres 16-26 occupent les pages 915-928 du tome II.

the next that went thither, who after he had sailed above Quebec, *return'd to* France *with a sorry Opinion of that Country. About the beginning of the last Century, a Colony was sent thither from* Rouan, *which settled there after a great deal of Opposition from the Natives.*

At this Day the Colony is computed to contain One hundred and eighty Thousand Souls. The common People live in good and well furnished Houses, which are of Wood two Stories high. They pay no Taxes, enjoy the Liberty of Hunting and Fishing, and live with more Ease and Conveniency than many Gentlemen in France. *The Cold is extream from* December *to* April [...][414].

Les chapitres 24-26, tirés des *Mémoires*, portent sur les mœurs et les pratiques curatives des indigènes[415], sur la faune et la flore, puis sur l'intérêt des Anglais et des Français en Amérique du Nord[416]. Aucune manchette, aucun commentaire n'orientent la lecture du texte ni ne présentent Lahontan.

Contrairement à Harris et Delisle, qui lui empruntent sans le discuter, Robert Beverley, fort de son séjour en Virginie, ne craint pas de contredire Lahontan, dans son *History and Present State of Virginia*[417], publiée à Londres chez R. Parker en 1705. Comme plusieurs commentateurs du XVIII[e] siècle, Beverley compare Lahontan à Hennepin, dont les œuvres eurent un

414. *Ibid.*, p. 915. L'original anglais portait : « *'Tis above a Century and a half since* Canada *was discover'd.* John Verasan *was the first Discoverer, though he got nothing by it, for the Savages eat him up.* James Cartier *was the next that went thither, but after sailing with his Ship above* Quebec, *he return'd to* France *with a sorry opinion of the Country. At last better Sailors were imploy'd in the Discovery, and trac'd the River of St.* Laurence *more narrowly : And about the beginning of the last Century, a Colony was sent thither from* Rouan, *which setled there after a great deal of opposition from the Natives. At this day the Colony is so populous, that 'tis computed to contain 180 000 Souls* » (*New Voyages to North-America*, t. I, p. 206).

« *In earnest, Sir, the Boors of those Manors live with more ease and conveniency, than an infinity of the Gentlemen in* France. *I am out indeed in calling 'em Boors, for that name is as little known here as in* Spain ; *whether it be that they pay no Taxes, and injoy the liberty of Hunting and Fishing ; or that the easiness of their Life, puts 'em upon a level with the Nobility* » (*ibid.*, Letter 2, p. 7).

« *In this Country, every one lives in a good and a well furnish'd House ; and most of the Houses are of Wood, and two Stories high. Their Chimnies are very large, by reason of the prodigious Fires they make to guard themselfes from the Cold, which is there beyond all measure, from the Month of December, to that of April* » (*ibid.*, p. 10).

415. Ce chapitre s'intitule « A short View of the Manners and Customs, and of the Diseases and Remedies of the Savages ».

416. Ce chapitre, le plus long de tous et placé à la fin, marque bien l'importance que John Harris attache à la colonisation de l'Amérique.

417. La traduction française parut à Paris, chez Ribout en 1706, et à Amsterdam, chez Thomas Lombrail en 1707 ; elle se réfère à la réédition de 1705 des œuvres de Lahontan. Nous citons la traduction parue chez Lombrail.

succès retentissant dans toute l'Europe à la fin du XVII^e siècle[418]. S'il fait appel à Lahontan pour la représentation gravée du calumet[419] ou des renseignements sur l'eau d'érable[420], la langue algonquine[421] et les signes hiéroglyphiques, c'est avec prudence, sinon avec méfiance, affirmant qu'il n'a rien vu de cela chez les Virginiens[422]. Mais, dans la longue partie consacrée à la religion, sans contredire Lahontan sur les détails touchant la pratique religieuse des Sauvages, il ne l'en accuse pas moins de leur avoir prêté ses propres opinions :

> M^r. le Baron de *La Hontan* leur attribue des notions si rafinées & des argumens si subtils, que peut s'en faut qu'ils ne refutent son christianisme, & qu'il ne soit prêt à y renoncer en leur faveur. [...] Pour ce qui est de M^r. de *La Hontan*, il me pardonnera, s'il lui plait, si je ne le croi pas sur sa parole. Je suis très-persuadé que les *Indiens* ont quelques pensées indignes de Dieu, & d'une autre vie, & je ne doute pas que M^r. le Baron ne nous ait plûtôt debité ses propres sentimens que ceux des *Indiens*[423].

---

418. La *Description de la Louisiane*, publiée en 1683, et reprise en 1697 sous le titre *Nouvelle découverte d'un très grand pays*, de même que le *Nouveau voyage d'un pays plus grand que l'Europe* paru en 1698, furent immédiatement réédités, traduits et abondamment utilisés par les dictionnaires et les ouvrages de synthèse sur l'Amérique.

419. Chap. V, p. 22.

420. Chap. IV, p. 16.

421. Chap. VI, p. 24.

422. Chap. VI, p. 23 : « *Baron* Lahontan *in his second Volume of new Voyages, has two extraordinary Chapters, concerning the Heraldry and Hieroglyphicks of the* Indians : *but I having had no opportunity of conversing with our* Indians, *since that Book came into my hands, nor having ever suspected them, to be acquainted with Heraldry, I am not able to say any thing upon that subject* [« M^r. le baron de *La Hontan* parle des Armoiries & des Hiéroglyphes des *Indiens* : mais comme je n'ai pas eu l'occasion de m'entretenir avec nos *Indiens*, depuis que j'ai lû son Livre, & que je ne les avois jamais soupçonnez d'avoir des Armoiries, je ne puis rien dire de positif là-dessus », traduction citée, p. 258] ».

423. *Histoire et Etat présent de la Virginie*, p. 271-272 ; original : « *Baron Lahontan* [...] *makes them have such refin'd Notions, as seem almost to confute his own belief of Christianity.* [...] *As to the* [...] *account, of the just thoughts the Indians have of Religion, I must humbly intreat the Barons pardon, because I am very sure, they have some unworthy Conceptions of God, and another World. Therefore what that Gentleman tells the Publick, concerning them, is rather to show his own Opinions, than those of the Indians* » (*The History and Present State of Virginia*, Book III, p. 31-32).

Avec son compte rendu de décembre 1705 dans les *Nouvelles de la République des Lettres*, Jacques Bernard se fera l'écho de cette critique : « Quant aux idées, que le Baron *de la Hontan* attribue à ces peuples, il dit qu'il est persuadé qu'ils ont des idées très-fausses de la divinité & de l'autre vie, & qu'il croit que ce Baron nous a plutot débité ses propres opinions, que celles des Indiens » (p. 620 ; repris dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 56).

La réédition du texte de Lahontan par Gueudeville en 1705 marquera pour longtemps la fortune littéraire de l'œuvre. Si les *Mémoires* restent inchangés, les *Nouveaux voyages* et surtout les *Dialogues* subissent de profonds remaniements. Comme l'a bien montré une étude inédite d'Aline Côté-Lachapelle et d'Hélène Vachon, cette réédition restreint la présence du *je* protagoniste au profit du *je* narrateur[424]. Telle perspective impersonnelle, propre à l'objectivation du *je* et à son implication dans le tout (« Il n'en fut pas de même à mon égard, car [...] ») se trouvera inversée au profit d'un narrateur envahissant qui occupe l'avant-plan du récit (« J'aurois grand tort d'en dire autant de moi, car [...][425] ») et rappelle sans cesse la situation d'énonciation et le rapport au destinataire. Mais alors qu'en 1703 la communication empruntait un tour distancié, ironique, le texte de 1705 met en relief ce qu'il faut bien appeler l'exhibitionnisme du narrateur, qui interpelle, questionne, s'exclame, sans attendre de réponse : « Il feroit beau voir le Mari d'une traînée apréhender d'être Cocu en gerbe ? Corrigez s'il vous plaît, vôtre plaidoyé, Monsieur[426]. » L'Amérique n'est pas l'objet d'un discours de savoir, mais prétexte à étaler de vieilles complicités, à élaborer une suite de variations culturelles sur un thème connu.

Cette amplification de l'instance narrative se manifeste encore dans la surabondance des figures de rhétorique – le mythologisme et la métaphore, notamment –, qui appauvrit d'autant l'information en assimilant la réalité américaine à une collection de *topoï*. Récrivant un passage de la lettre II (« D'autres qui après avoir quitté le metier de la guerre il y a trente ou quarante ans lorsque le Regiment de *Carignan* fut cassé, embrasserent celui de l'agriculture[427] »), Gueudeville noie l'information sous la périphrase envahissante :

> Les autres sont des Officiers & des Soldats du Régiment de Carignan, qui se voyant cassez, il y a trente ou quarante ans, vinrent

424. La préface de 1705 l'annonce indirectement : le « Baron de *La Hontan* n'est pas assez necessaire pour fatiguer les hommes de ce qui le concerne personnellement [...] ».

425. *NV*, lettre III, p. 258. Voir aussi le commentaire ajouté à la citation de saint Paul : « Vous remarquerez s'il vous plaît en passant, Monsieur, que je n'ai pas laissé tout mon Grec au College » (lettre I, 1705, p. 4).

426. *NV*, lettre II, 1705, p. 13.

427. *NV*, lettre II, p. 265.

> ici changer l'épée en bêche, & le mêtier de tuer les hommes, en celui de les faire vivre, je veux dire la guerre en agriculture[428].

La touche allusive de Lahontan devient complaisance grivoise quand l'ironie de 1703 (« Après la reforme de ces Troupes on y envoya de France plusieurs Vaisseaux chargez de filles de moyenne vertu, sous la direction de quelques vielles Beguines qui les diviserent en trois Classes[429] ») se gonfle et s'alourdit de même :

> Après ces premiers Habitans vint une peuplade utile au païs, & d'une belle décharge pour le Royaume. C'étoit une petite flote chargée d'Amasones de lit, & de troupes femelles d'embarquement amoureux. Ces Nonnes de Paphos, ou de Cythere apportoient la bénédiction. L'on m'a conté les circonstances de leur arrivée, & j'aime trop à vous divertir pour ne vous en point faire part. Ce chaste troupeau étoit mené au pâturage conjugal par de vieilles & prudes Bergeres. Sçavoir si ces Antiques n'avoient pas été du mêtier, & si l'âge, cet impitoyable Saturne, ne les avoit point chassées de la lice de Venus, c'est sur quoi je ne suis pas trop bien instruit. Si-tôt qu'on fût à l'habitation, les Commandantes ridées passerent leur Soldatesque en revûë, & l'ayant séparée en trois Classes, chaque bande entra dans une Sale differente[430].

Cet appauvrissement de l'information[431] apparaît de façon manifeste dans les descriptions végétales et animales, que Gueudeville a tendance à purger de leurs termes techniques et précis pour les farcir de périphrases, de digressions polémiques, comme en témoignent ces deux phrases de 1703 sur le castor :

> Les Naturalistes se trompent grossiérement lors qu'ils prétendent que ces Animaux se coupent les testicules quand les Chasseurs les poursuivent. C'est une vision toute pure, car la matiere que les Medecins appellent *Castoreum* ne réside point là, elle est renfermée dans une certaine poche que la Nature semble avoir faite exprès pour ces Animaux[432].

---

428. *NV*, lettre II, 1705, p. 11.

429. *NV*, lettre II, p. 265-266.

430. *NV*, lettre II, 1705, p. 11-12.

431. Parfois, le texte de 1705 introduit un actant précis là où l'original utilisait une formule ambiguë, un cliché à ne pas prendre au pied de la lettre, compte tenu du contexte : ainsi, « graces à Dieu nous en voilà quittes » (lettre I, p. 262) devient « Dieu nous a preservez de ce malheur » (*NV*, lettre I, 1705, p. 8).

432. *NV*, lettre XVI, p. 388.

qui s'amplifient en 1705 pour éparpiller la connaissance, la diluer dans le jeu de mots :

> Au reste, n'en déplaise aux découvreurs de la Nature, aux chercheurs de merveilles & de secrets sur les terres de cette divine ouvriere, il n'est point vrai que les Castors se mutilent, & se fassent eunuques pour échaper à la trop pressante poursuite des Chasseurs. Non ces mâles estiment plus leur sexe, & font plus de cas que cela de la propagation de leur rare espéce. Je ne puis même concevoir sur quel fondement on a bâti une si grande chimére. Premierement la matiere qu'il a plû à la secte d'Hipocrate de nommer *Castoreum* n'est pas renfermée dans ces prétieuses & multipliantes parties ; elle est dans un receptacle, un vehicule ou une maniere de poche qui est singuliere à la machine organique de ces animaux & que la Nature semble n'avoir formée que pour eux[433].

Prétexte à discours « plaisant », le savoir n'est plus jeu dialectique questionnant la connaissance du Nouveau Monde.

La préface de 1705 prétendait éliminer les « transpositions qui gâtoient absolument le bon ordre du recit, & [...] devoient blesser le discernement du Lecteur » pour « donner à chaque chose l'étenduë, & la liaison naturelle qu'elle doit avoir dans un narré ». L'examen comparatif sommaire des deux versions révèle que la réédition substitue souvent à la subordination (« mais par malheur on ne peut tirer cet avantage que de quelques bancs où l'on passe le plus souvent sans s'arrêter[434] ») la coordination (« mais par malheur ces Bancs sont rares, & l'on y passe le plus souvent sans s'arrêter[435] »). Cette transformation pervertit la logique du texte en supprimant la nature du rapport établi dans l'original entre divers événements ou commentaires pour la remplacer par la juxtaposition, qui nivelle tout effet de sens et annule la portée relativisante de l'œuvre.

Paradoxalement, la réédition, qui prétendait éliminer les épisodes parasites, les écarts à la narration linéaire, multiplie les digressions au point de gonfler de moitié la longue lettre XVI. La moindre allusion de 1703, le plus discret sous-entendu, prennent des proportions telles, en 1705, qu'elles font oublier le propos initial. Là où Lahontan raconte en quelques mots comment les récollets purent construire leur « petite cha-

433. *NV*, lettre XVI, 1705, p. 181-182.

434. *NV*, lettre I, p. 259.

435. *NV*, lettre I, 1705, p. 3.

pelle » « malgré l'opposition de Monsieur de *Laval* nôtre Evêque, qui de concert avec les Jesuites fit tout ce qu'il pût il y a dix ans pour l'empêcher[436] », la réédition déplace, de l'Amérique à la France, le centre d'intérêt des querelles et de la polémique politico-religieuses[437]. On voit donc mal comment J.-Edmond Roy et d'autres commentateurs à sa suite ont pu écrire que Gueudeville avait amélioré l'original.

Les *Dialogues* subiront un remaniement plus considérable encore. Gueudeville supprime les entretiens sur la médecine et le mariage et récrit celui consacré au bonheur, qu'il intitule « De l'Interêt propre ». Comme dans les *Nouveaux voyages*, l'allusion et le sous-entendu se développent en longues phrases qui ne s'embarrassent pas de nuances. Mais le ton change et la pensée de Gueudeville se dégage de plus en plus de sa source pour s'affirmer de manière autonome. Les attaques contre la médecine, la justice, les modes vestimentaires passent de la bouffonnerie à la dénonciation vengeresse[438]. La mise en scène dialogique a tendance à opposer en catégories étanches « le théatre des Grands, des nobles[439] & des Riches[440] » au « Corps

436. *NV*, lettre III, p. 272.

437. Entre plusieurs, cette autre variante, qui montre bien que le texte de 1705 sert avant tout la querelle religieuse européenne : la proposition « le service se fait à l'usage de Rome » (*NV*, lettre III, p. 271) devient « leur Service est tout-à-fait semblable à celui de nos Cathédrales de France » (*NV*, lettre III, 1705, p. 19).

438. « Quelle inconstance, quelle legereté, quelle bizarrerie dans ce que vous nommez Mode ? [...] Chez nous on ne voit point les hommes courbez sous le poids d'une ample perruque, qui bien que destinée à la seule tête, cache la moitié de la personne, & qui peut-être, outre le crin de cheval, est tissue des cheveux d'un supplicié : on ne les voit point s'acrocher par tout ni derober à table la sauce de leurs voisins avec de longues & larges manches : on ne les voit point suer sous la pesanteur d'une étoffe payée cherement & qui paroit à peine, tant elle est chargée d'or & d'argent. [...] J'ai vû à *Quebec*, & encore plus en *France* des Dames qui me paroissoient comme ensevelies dans leurs ornemens ; c'étoit une bigarrure d'étoffe, de frange, de dentelle, de ruban, de galon, de pierreries ; j'avois peine à les trouver dans cet amas confus ; je croi que de ce qu'elles avoient de trop on en auroit habillé fort honnêtement une centaine de pauvres Demoiselles : je me fâchois sur tout contre ces queues monstrueuses qui suivent de si loin les Nymphes, qui les trainent. A quoi bon cette queue, disois-je ? A nettoier la ruë, à cueillir la poussiere d'un plancher, ou à fatiguer le bras d'un domestique ? Peut-on prodiguer ainsi l'argent & voir son frere, son semblable mourir de faim & de froid ? Il faut n'avoir pas le moindre sentiment d'humanité » (*D*, 1705, p. 287-289).

439. Dans l'édition de 1705, Adario interpelle souvent Lahontan en sa qualité de noble, l'appelant « Baron » ou « Seigneur Baron ».

440. *D*, 1705, p. 275.

civil » des « Pauvres », des « Gueux », qu'on trouve morts de faim et de froid dans les périodes de famine[441]. Gueudeville fait appel au « Droit naturel[442] » et ose même poser l'hypothèse que Jésus-Christ soit un « imposteur[443] ». Dans un passage particulièrement véhément, il n'hésite pas à faire appel à la révolution armée :

> [...] qu'est-ce que c'est que ces trois cens mille soldats plus ou moins, que vôtre Monarque a dans son Roiaume, & qui le rendent si formidable & si fier ? Ne sont-ce pas trois cens mille gueux qui moiennant quelques sols par jour veulent bien se faire tuer, & pour qui ? pour le Riche depuis le premier jusqu'au dernier ; pour la conservation de sa plenitude ; pour le maintien de ses plaisirs & de ses excès, pour l'augmentation de sa prosperité. Mais tous ces milliers de soldats procurent-ils par l'effusion de leur sang & par la perte de leur vie le moindre avantage à ceux de leur Categorie & de leur Classe, je veux dire, aux Habitans destituez de bien ? aucun si ce n'est d'accroitre leur misere, & d'en multiplier le nombre. Il ne tiendroit donc qu'à ces Troupes de faire rentrer la Nation dans ses droits, d'anéantir la proprieté des particuliers, de faire une égale et juste compensation des biens, en un mot d'établir une forme si humaine, un plan si équitable de Gouvernement que tous les membres de la Societé participassent, chacun suivant sa portée, à la felicité commune[444].

La violence verbale atteint son paroxysme quand Adario, vers la fin des *Dialogues*, mène, contre la monarchie, une charge à l'emporte-pièce qui fait penser au curé Meslier. À l'interlocuteur français qui veut lui imposer silence parce qu'il a « l'honneur de manger le pain du Roi », le Huron réplique :

> Ne voila t'il pas mon vil esclave ? Di-moi indigne *François*, es-tu plus à ton Roi qu'à ta Patrie ? Est-ce le pain du Roi que tu manges ? N'est-ce pas celui de la Nation, & conséquemment n'est-ce pas le tien ? Mais vous en êtes tous logez là vous autres gens de vôtre Continent qui dépendez de l'Autorité suprême d'un seul homme : Ce n'est pas assez qu'il vous épuise & qu'il vous suce jusqu'à la moelle des os, vous autorisez encore ses violences en le traitant de Proprietaire Universel : c'est l'Armée du Prince, ce sont les vaisseaux du Prince, c'est l'argent du Prince, & fût-il le

441. *Ibid.*, p. 238-239.

442. « Veux-tu que je te fasse d'après nature le tableau d'une Societé de *Hurons* ? Ce sont des hommes chez qui le Droit naturel se trouve dans toute sa perfection » (*ibid.*, p. 308).

443. *Ibid.*, p. 291.

444. *NV*, 1705, p. 279-280.

plus grand tyran du Monde, de l'aveu de ses sujets même il ne prend que ce qui lui apartient. Mais puis que ta servitude t'aveugle assez pour ne pouvoir entendre ces veritez sans scrupule & sans chagrin, je veux bien avoir pitié de ta foiblesse, & n'aller pas plus avant[445].

Un autre passage tiré de la seconde « conversation », sur les lois, avait déjà annoncé cette tirade contre la monarchie en rappelant allusivement la révolution anglaise de 1688 :

ADARIO

Lors qu'on a le malheur de tomber entre les mains d'un de ces Oppresseurs dont tu parles, pourquoi ne pas déthrôner le Tyran ? pourquoi ne pas se donner un meilleur Maître ? Que tout un grand Peuple gemisse pour le plaisir d'un seul homme, je ne pense pas qu'il se puisse rien concevoir de plus bizarre, ni de plus contraire à la droite Raison.

LA HONTAN

Aussi se trouve-t-il dans nôtre *Europe* une Nation assez brave & assez courageuse pour ne pas souffrir que le Souverain transgresse les Loix, & pour s'opposer à son usurpation. Mais ce qui fait que ces dépositaires de la Liberté, que ces veritables hommes trouvent si peu d'imitateurs, c'est qu'un Tyran a de grandes ressources contre le déthrônement. Il fait accroire à ses sujets que le Grand Esprit l'ayant établi sur eux, ils doivent lui obeïr, fût-il le plus execrable de tous les Monstres : on ne cesse de rebattre cette belle Morale ; les uns la prônent de bonne foi, les autres par crainte, par interêt, ou pour avoir le plaisir de défendre une mauvaise cause. Mais le peuple est toûjours la dupe de ces Docteurs, & donnant avec sa credulité ordinaire dans ce barbare dogme, il respecte la main qui le frappe, & il baise les fers dont le Tyran le tient enchainé[446].

Dépassant largement la critique politico-religieuse de l'original, l'Adario de 1705 tient un discours dont la thématique révolutionnaire n'a pas échappé à G. Chinard et M. Roelens[447].

445. *D*, 1705, p. 307.

446. *Ibid.*, p. 260-261.

447. Dans son introduction aux *Dialogues* (*op. cit.*, p. 43-44), Gilbert Chinard affirme que Gueudeville annonce non seulement Jean-Jacques Rousseau, mais le Père Duchesne et que, s'il « était né trois quarts de siècle plus tard, il serait sans doute considéré aujourd'hui comme un des annonciateurs de la tempête révolutionnaire ». Comparant cette dénonciation à celle du curé Meslier, Maurice Roelens affirme que la « recherche des voies et moyens de la violence révolutionnaire » et l'« appel au peuple en armes » « radicalisent la critique politique et sociale de La Hontan qui restait théorique et, en quelque sorte, abstraite » (Introduction aux *Dialogues avec un Sauvage*, p. 68).

Dans le tome VI de son *Atlas historique*[448], Gueudeville réutilisera massivement l'œuvre de Lahontan. Si la section générale sur l'Amérique[449] ne lui doit rien, la « Dissertation sur le Canada, ou la Nouvelle France[450] » sort tout entière de la réédition de 1705. La plus longue partie (p. 83-88), consacrée à la géographie du Canada, condense et amalgame les principaux passages des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* sur le sujet ; dans la seconde (p. 88-90), intitulée « Des Mœurs, Habits, Coûtumes, & Logemens des Sauvages du Canada », la coulée descriptive est souvent interrompue par l'intrusion du discours éditorial. Ne conservant le plus souvent que quelques traits ethnographiques généraux[451], Gueudeville multiplie les jugements moraux et les excroissances commentatives. Là où Lahontan notait simplement : « Les *Sauvages* ne connoissent ni tien, ni mien, car on peut dire que ce qui est à l'un est à l'autre[452] », Gueudeville noie le trait ethnographique sous le commentaire moral :

> S'ils sont heureux en quelque chose, c'est dans l'ignorance où ils vivent du *tien* et du *mien*, ces deux mots si funestes à la Société, & desquels ont pris naissance toutes les divisions & les querelles qui s'élevent parmi les hommes. L'intérêt du moins ne cause point de procès parmi eux ; tout ce qui est à l'un est à l'autre, & le secours mutuel qu'ils se prêtent en toute occasion, fait voir que si leurs mœurs manquent de culture et de politesse, les principes naturels d'humanité sont du moins plus entiers parmi eux, que parmi les Peuples plus civilisez qui les méprisent[453].

Plus le texte progresse, plus les expansions éditoriales s'amplifient et parasitent le propos initial. Lors même qu'elle prétend s'appuyer sur le témoignage d'« un célèbre Voïageur [Lahontan] qui a demeuré longtemps parmi eux », la description des Sauvages devient prétexte à reprendre les thèses avancées dans la réédition des *Dialogues* :

> Plus leurs mœurs sont éloignées des nôtres, & plus elles sont conformes à la Loi primitive qui est gravée dans le cœur d'un

448. *Atlas historique, ou Nouvelle Introduction à l'histoire, à la chronologie & à la géographie ancienne & moderne*, vol. 6, p. 75-100.

449. *Ibid.*, p. 75-82.

450. *Ibid.*, p. 83-90.

451. Gueudeville ne retient rien, par exemple, sur le soin des enfants.

452. *M*, p. 637.

453. *Atlas historique*, vol. 6, p. 88.

chacun. Nous ne faisons pas réflexion, que ce sont les fausses idées de notre raison corrompuë que nous substituons à la place de cette Loi, & que la Société, telle qu'elle est établie aujourd'hui, bien loin de se règler par elle, veut au contraire faire passer ses caprices pour autant de règles & de loix. L'homme est né pour la Société, me dira quelcun, & l'Univers n'est sorti, pour ainsi parler, du Cahos, que depuis qu'on s'est réüni dans les Villes, pour convenir des moïens de cultiver la terre & de remplir le Monde d'habitans. J'avouë que nous sommes faits les uns pour les autres & que de cette dépendance mutuelle resulte tout l'avantage de la Société. Mais cela même combat directement la maniére dont cette Société est aujourd'hui gouvernée. Est-ce pour être maîtrisez par d'autres hommes que les habitans de la Terre se sont mis en Société ? Leur premiére intention en s'unissant a-t-elle été de laisser tout usurper aux uns, & de laisser manquer de tout aux autres ? S'ils ont commis à leurs semblables le soin de veiller à leur sûreté a-ce été pour laisser prendre à ces Usurpateurs une domination arbitraire & tirannique, & pour servir dans la suite en esclaves à ceux qui n'étoient que les premiers entre leurs égaux[454] ?

Abordant le chapitre des croyances, dont les *Mémoires* traitent assez longuement, Gueudeville apporte la caution de Lahontan[455] pour appuyer la preuve de l'existence de Dieu « par la composition de l'Univers qui fait remonter à un être superieur & tout puissant[456] ». Mais il passe sous silence l'apologie de la raison par le Sauvage et ses nombreux arguments libertins contre l'Incarnation, la prescience divine, la faute originelle, la souffrance des innocents. Au terme du développement, il ne restera plus qu'une critique rapide de la morale des Français, le sermon ayant remplacé la contestation théologique :

Avoir ces idées de Dieu, reconnoître par tout sa grandeur & sa puissance, sentir en même tems la dépendance de toute créature à l'égard de cet Etre superieur & tout-puissant, & joindre à ces connoissances l'observation de la justice envers ses égaux, telle que la Loi naturelle nous l'ordonne, est-ce être bien éloigné du Roïaume des Cieux, & n'est-ce pas au contraire adorer Dieu en esprit & en vérité, comme il le commande ? Qu'il y a lieu de craindre que ces Sauvages ne s'élèvent contre nous au Jugement,

454. *Atlas historique*, vol. 6, p. 88-89.

455. Le nom de Lahontan apparaît une seule fois dans la « Dissertation », sur un sujet qui avait soulevé les objections de Beverley : « Le Baron de la Hontan leur prête sur l'existence de Dieu des raisonnemens si justes & si abstraits, qu'on a peine à croire qu'ils en sont capables » (*ibid.*, p. 89).

456. *Ibid.*, p. 89 ; *M*, p. 653.

> & qu'ils ne reprochent aux Chrétiens le mauvais usage qu'ils font de leurs lumières ! car enfin il est à presumer que si ces Barbares étoient instruits de notre Religion, ils nous surpasseroient en pureté de mœurs & en innocence de vie[457].

Le témoignage de Lahontan reviendra dans le chapitre de l'*Atlas* intitulé « Dissertation sur la Virginie[458] » et tiré de Beverley[459]. Non pas que Gueudeville emprunte ici à Lahontan. Résumant la traduction française de Beverley, il répète ce que disait l'auteur anglais touchant l'eau d'érable, les hiéroglyphes et une langue commune de communication parmi les Sauvages nord-américains ; il rappelle les contradictions que Beverley avait relevées entre Hennepin et Lahontan : « Le Baron de Lahontan [...] leur attribuë des notions si fines, & des argumens si subtils, qu'on ne peut s'empêcher de trouver de la contradiction entre son opinion là-dessus & celle du Père Hennepin [...][460]. »

Moins de quatre ans après leur parution, les œuvres publiées de Lahontan auront un écho inattendu en Allemagne. Le théologien Jonas Conrad Schramm s'en servira comme texte repère de sa leçon inaugurale de philosophie donnée à l'académie Julia Carolina de Helmstedt, le 10 mai 1707, et intitulée *De Philosophia Canadensium Populi*[461]. Se référant à Aristote et Platon et utilisant comme seule source documentaire les *Dialogues* et les *Mémoires*, il parcourt le champ entier de la philosophie (la logique, la métaphysique, les « sciences physiques », la morale et la politique) pour montrer que les « Barbares » canadiens « frappent fermement à la porte de la philosophie mais n'y entrent pas parce qu'ils n'ont pas les moyens suffisants ou qu'ils sont enfermés dans leurs coutumes[462] ».

---

457. *Atlas historique*, vol. 6, p. 89-90.

458. *Ibid.*, p. 95-100.

459. *The History and Present State of Virginia* avait paru à Londres chez Parker en 1705, mais Gueudeville travaille sur la traduction française publiée à Amsterdam, chez Thomas Lombrail, en 1707.

460. *Ibid.*, p. 98.

461. *De Philosophia Canadensium Populi in America septentrionali balbutiente dissertatio* : traduit par Anne-Marie Etarian sous le titre « La philosophie balbutiante des Canadiens », dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 73-97. Schramm cite l'édition originale des *Mémoires* et des *Dialogues*.

462. « La philosophie balbutiante des Canadiens », p. 79 : « *statim in vestibulo Philosophiæ impingant, nec mediis ad hanc sufficientibus pergant, vel consuetis instructi* » (*De Philosophia Canadensium Populi*, p. 6).

En 1708, dans son *Dictionnaire universel, geographique et historique*, Thomas Corneille emprunte à Lahontan l'essentiel de ses informations historiques, géographiques et ethnographiques sur la Nouvelle-France. Les articles « Acadie », « Québec » et « Souriquois », qui renvoient explicitement aux *Nouveaux voyages* et aux *Mémoires*, reprennent les mots mêmes de Lahontan pour le condenser et le débarrasser de ses pointes polémiques. L'article le plus long (quatre pages), « Canada », s'ouvre sur un paragraphe introductif touchant la localisation, le peuplement et l'exploration du pays ; il s'étend ensuite longuement sur la description physique des Amérindiens, sur leur habitat et leurs moyens de transport, sur leur manière de faire la chasse et la guerre. Comme dans les articles plus courts, il procède à un vaste collage : découpant de larges bandes du tissu textuel des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, il copie, amalgame, condense, gommant soigneusement les traces d'énonciation les plus voyantes.

Provoqués par une lettre de Bierling[463] sur la fiabilité des écrits de Lahontan touchant les Sauvages nord-américains, les commentaires de Leibniz montrent que le philosophe trouva dans les *Mémoires* et les *Dialogues* une confirmation de son optimisme et de ses convictions politiques. À son correspondant, surpris de ce que les Amérindiens du Canada « vivent en paix bien qu'ils n'aient ni lois ni magistratures publiques[464] », Leibniz répond : « Il est tout à fait véridique, et cela m'a été confirmé également par de nombreux récits de voyages et de séjours au loin, que les Américains de ces régions vivent ensemble sans aucun gouvernement mais en paix ; ils ne connaissent ni luttes, ni haines, ni batailles, ou fort peu, excepté contre des hommes de nations et de langues différentes. Je dirais presque qu'il s'agit d'un miracle politique, inconnu d'Aristote et ignoré par Hobbes[465]. » Que les *Dialogues* ne soient ni « totalement vrais »

463. L. Dutens publia la correspondance Bierling-Leibniz dans les *Opera omnia*, Genève, de Tournes, t. V, 1768, p. 360-365. Nous citons la traduction française d'Anne-Marie Etarian, dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 98-103.

464. Lettre de Bierling à Leibniz, le 5 novembre 1710, *Sur Lahontan*, p. 98 : « *illi sine legibus, sine magistratu & tamen pacatè viverent* » (*ibid.*, p. 361).

465. Réponse de Leibniz à Bierling, le 10 novembre 1710, *Sur Lahontan*, p. 99 : « *Verissimum est, & ex multis itinerariis peregrinatoribusque etiam mihi compertum, Americanos illius tractûs sine omni magistratu, & tamen quiete cohabitare ; rixas, odia, bella, non, aut vix, nisi inter diversæ nationis linguæque homines, illic evenire. Id penè dixerim miraculum politicum est*, Aristoteli *incognitum*, Hobbio *non animadversum* » (*ibid.*, p. 362).

ni « totalement inventés[466] » n'enlève rien à la valeur de leur témoignage, confirmé par quantité d'autres.

Quant à la question fort débattue à l'époque de savoir s'il se trouve « des populations athées, dépourvues de toute idée de Dieu et de toute religion[467] », Leibniz affirme que, sans avoir consulté Lahontan, il peut répondre à sa place : « [...] les habitants de l'Amérique du Nord » « ont quelque intuition des puissances invisibles : certains d'entre eux même – surtout ceux qui vivent en Virginie – estiment que l'esprit des morts connaît une nouvelle vie au-delà des sommets inaccessibles des Appalaches. » Il n'est possible de parler d'athéisme ici que dans un sens restrictif : « [...] si l'on entend par le nom de Dieu la substance suprême, je crains que la plupart des peuples anciens et nouveaux, que ni la religion chrétienne ni la religion mahométane n'ont atteints, ne doivent être considérés comme athées. Les anciens tenaient pour divines les substances rationnelles qui jouissaient de l'immortalité[468]. » L'argument du consentement universel comme preuve de l'existence de Dieu conserve donc toute sa force.

Que le témoignage de Lahontan permette à Leibniz de contredire Aristote et Hobbes sur le terrain de l'observation ethnologique, on en aura une confirmation avec le « Jugement sur les œuvres de M^r^. le Comte Shaftesbury. Publiées en Anglois à Londres en 1711, sous le Titre de *Characteristicks* » :

> Les *Iroquois* & les *Hurons*, Sauvages voisins de la Nouvelle France & de la Nouvelle Angleterre, ont renversé les maximes politiques trop universelles d'*Aristote* & de *Hobbes*. Ils ont montré par une conduite surprenante, que des Peuples entiers peuvent être *sans magistrats & sans querelles*, & que par conséquent les hommes ne sont ni assez portés par leur bon naturel, ni assez forcés par leur

466. *Sur Lahontan*, p. 100 : « *Dialogus* Lahontani, *etsi non in totum verus, ut facilè intelligis, non tamen in totum fictus est* » (*ibid.*, p. 362).

467. Lettre de Bierling à Leibniz, le 3 décembre 1710, *Sur Lahontan*, p. 101 : « *populi Athei, omni de Deo sensu, omni religione destituti* » (*ibid.*, p. 363).

468. Lettre de Leibniz à Bierling, le 30 janvier 1711, *Sur Lahontan*, p. 102 : « *Quamquam ipso non interrogato respondere possim, incolas septentrionales Americæ, quos ille solos, adiit, sensum aliquem habere invisibilium potestatum : nonnullis etiam, præsertim qui Virginiam incolunt, videri, animos defunctorum trans inaccessum Apalatæanorum montium jugum novam vitam degere. Ceterum si Dei nomine supremam substantiam intelligas, vereor, ne plerique veteres recentioresque populi, ad quos Christianismus Mahometanismusque non pervenit, Athei habendi fuerint. Apud veteres pro Diis habebantur rationales substantiæ, quæ immortalitate fruerentur* » (*ibid.*, p. 364).

> méchanceté à se pourvoir d'un Gouvernement & à renoncer à leur liberté. Mais la rudesse de ces sauvages fait voir, que ce n'est pas tant la nécessité, que l'inclination d'aller au meilleur & d'approcher de la félicité, par l'assistance mutuelle, qui fait le fondement des Societés et des Etats ; & il faut avouer que *la sureté* en est le point le plus essentiel[469].

Ce n'est donc pas l'état de guerre hobbesien ou quelque nécessité physique naturelle qui amène l'homme à se donner des institutions politiques, mais une aspiration à la félicité et à l'harmonie sociale par l'entraide mutuelle.

Le libraire et compilateur d'Amsterdam, Jean-Frédéric Bernard, ne sélectionnera aucun texte de Lahontan pour son *Recueil de Voiages au Nord*, dont le premier volume paraît en 1715, mais l'auteur des *Nouveaux voyages* sera présent dans la « Preface du Traducteur ». Rappelant que le « stile d'un Voiage étant le même que celui de l'histoire, il doit être simple, grave, naturel », sans « burlesque » ni marques de « mauvaise humeur », Bernard écrit :

> Je laisse à penser, si, dans les Voiages au *Canada*, que le Baron de la *Hontan* nous a donné, il n'auroit pas mieux fait de laisser souvent sa propre cause à quartier, & si un stile simple & naturel n'auroit pas été preferable au stile plaisant qu'il afecte & qui lui plaît si fort, que pour réüssir à être agréable il a emprunté la Plume d'un homme dont le caractére est suspect à tous égards & qui même ne s'en cache pas ; puis qu'il affecte de semer le libertinage dans ses Ouvrages ce qui fait tort sans doute au crédit de ce Baron [...] [470].

Abordant la question controversée des succès missionnaires et se faisant l'écho des voyageurs pour qui « la conversion des Sauvages est mal aisée, à cause de la grossiéreté de leurs mœurs, de leur ignorance, & de leur brutalité », Bernard apporte le témoignage de Lahontan :

---

469. Leibniz, *ibid.*, t. V, p. 40. Leibniz revient brièvement sur ce sujet dans sa *Théodicée*, § 256.

470. « Preface du Traducteur », *Recueil de Voiages au Nord*, t. I, 1715, p. x-xii. Dans ses « Instructions pour voyager utilement », en tête du tome I de la réédition de 1731, Bernard reprendra ce texte en le modifiant légèrement et signalera en note infrapaginale que cet homme « suspect » est « *Gueudeville*, Auteur de l'Atlas historique » (p. cxlix). Jacques Le Long citera ce texte à l'entrée 15 873, « Nouveau Voïage du Baron DE LA HONTAN [...] », de sa *Bibliothèque historique de la France*, publiée en 1719. Dans une autre édition, cette préface, reproduite dans le tome IV publié en 1718, comporte quelques variantes de style.

> Il est vrai pourtant que, si l'on croit le Baron de *la Hontan*, les Sauvages du *Canada* ont l'Esprit assez subtil & formé aux raisonnemens ; bien qu'à juger de ces gens là par leurs mœurs, leur conduite, & leurs occupations, ils ne paroissent gueres en état de dire tout ce que le Baron leur fait dire ; quelque bon sens naturel qu'ils puissent avoir d'ailleurs. Mais il faut avoüer aussi qu'il contredit en cela plusieurs de ceux qui ont voyagé en *Canada*[471].

Témoignage contestable, car le raisonnement des Sauvages « contre la mortalité de l'ame, l'immortalité prouvée par les fâcheux accidens aux quels les honnêtes gens sont sujets dans cette vie, paroissent bien plutôt les raisonnemens d'un Européan, que d'un *Algonquin*, ou d'un *Huron*[472] ». Au reste, ces Sauvages, « très-savans dans l'Antiquité », sont invraisemblables quand « ils démontrent avec erudition *que les écrits des Siécles passez sont faux, changez, alterez ou supposez, que les Histoires de nos jours ont le même sort*[473] ». En réalité, l'auteur met en scène un faux débat pour mieux faire triompher ses propres idées :

> On peut lire la suite, afin de voir si des *Canadiens*, tels que le Baron les represente lui même ailleurs, sont fort capables des raisonnemens Sophistiques qu'on leur prête. Ils font contre le Christianisme des objections étudiées aux quelles on répond si foiblement, qu'il est aisé de voir qu'on desire que le Sauvage l'emporte sur le Chrêtien. Si le Sauvage se contredit quelquefois, ce sont des contradictions afectées. Qui pourroit ne pas sentir le venin du raisonnement d'un *Canadien*, qui tend à rendre le Christianisme absurde, sous pretexte qu'il ne s'accorde pas avec nôtre raison &.[474].

Le « Gentilhomme » français, « plus batu que batant », et son interlocuteur sauvage ne raisonnent donc pas vraiment : « il ne faudrait que des raisonnemens médiocres pour les battre & l'un & l'autre[475] ». Bernard conclut sa réfutation par un argument *ad hominem* qui reviendra souvent sous la plume des adversaires de Lahontan : « Mais il est bon d'apprendre au public que le Sauvage *Adario* est un Moine défroqué & libertin

471. *Ibid.*, p. xx.
472. *Ibid.*, p. xx-xxi.
473. *Ibid.*, p. xxii.
474. *Ibid.*, p. xxi-xxii.
475. *Ibid.*, p. xxii.

Auteur de quelques Ouvrages qui en leur genre ne sont pas les meilleurs du monde[476]. »

Dans ce procès, on ne sait pas très bien si l'attaque porte sur l'auteur ou sur son réviseur « libertin » qui fait la part trop belle au Sauvage. Ce compagnonnage forcé contribuera à miner pour longtemps le crédit de Lahontan.

Le même Jean-Frédéric Bernard, dans sa « Dissertation sur les peuples de l'Amerique[477] », parue en 1723, emprunte la plus grande partie de sa matière à Hennepin, Lahontan et Bacqueville de La Potherie. À la différence de la majorité des dictionnaires, il identifie ses emprunts, les marque de guillemets et n'hésite pas à les critiquer. Travaillant avec des sources complémentaires et parfois incompatibles, il multiplie les notes infrapaginales pour donner une référence, signaler des contradictions insolubles faute de témoignages probants[478], ajouter un détail ou un développement secondaire qui troublerait la cohérence du propos principal. S'il rapporte habituellement sans discussion le témoignage de Hennepin et de Bacqueville de La Potherie, il n'accepte pas toujours d'emblée celui de Lahontan. Une formule modalisante marque alors la distance critique :

> Nous ne croions pas que le lecteur soit fort prévenu en faveur de l'habileté des Sauvages sur le fait du blason : mais comme il plait au Baron de la *Hontan* d'appeler Armoiries certaines figures

476. *Ibid.*, p. xxiii. Ce passage, repris aussi en 1731, se termine sur les mots : « quelques Ouvrages, dans lesquels on ne trouve qu'un grossier burlesque, & beaucoup d'irreligion » (p. clii). Fevret de Fontette, qui révisa la *Bibliothèque historique de France* de Le Long (Paris, J.-Th. Herissant, 1771, vol. 3), cite aussi cette phrase et rappelle que « Jean-Frédéric Bernard Libraire d'Amsterdam [...] nomme Gueudeville comme Réviseur de Lahontan ».

477. « Dissertation sur les peuples de l'Amerique et sur la conformité de leurs Coutumes avec celles des Peuples anciens & modernes », dans *Cérémonies et coutumes des peuples idolatres*, t. I, 1re partie : *Qui contient les Cérémonies Religieuses des Peuples des Indes Occidentales*. Ce volume aurait plutôt paru « au commencement de cette année 1724 », d'après la *Bibliothèque française* (article X, 1re partie, 1724, p. 96), qui le met en parallèle avec les *Mœurs des Sauvages Amériquains* de Lafitau, dans deux longs articles (article X, 1re partie, 1724, p. 96-114 ; article III, 2e partie, 1725, p. 327-345).

478. Parlant des cérémonies funéraires où l'« on fait des danses & des festins qui ne paroissent rien moins que lugubres », l'auteur ajoute en note : « Le P. *Hennepin* dit le contraire, ainsi qu'on vient de le dire. Mr. de la *Potterie* s'accorde mieux avec le P. *Hennepin* en cette circonstance qu'avec le Baron de la *Hontan* » (p. 98).

> grossiéres, que ces Peuples peignent sur les arbres comme des monumens de leurs victoires, & qu'ils reverent peut-être comme des Divinités ; nous leur donnerons aussi le nom d'Armoiries[479].

Ou bien la citation est encadrée de manière à en miner la crédibilité :

> Les Peuples du *Canada* donnent le nom de *Grand Esprit* à cet Etre Supréme que les autres Sauvages reconnoissent pour l'*Esprit Universel.* Ces Peuples raisonnent très consequemment, s'il faut en croire le Voiageur auquel un Moine défroqué a prété sa plume & son caractere. « Ils prouvent, dit-il, l'existence de l'Etre supréme par la composition de l'Univers, qui fait remonter à un Etre superieur & tout puissant : d'où il s'ensuit que l'homme n'a pas été fait par hasard... Ils adorent cet Etre Superieur de la maniere du monde la plus abstraite, et voici comment ils s'expliquent. [...] » Pourroît on mieux paraphraser, & justifier plus ingenieusement la maniere obscure & incertaine dont il paroît que ces Peuples Sauvages expriment leur croiance touchant le premier Principe de la Nature. La methode avec laquelle il les fait raisonner sur les mysteres de la Religion Chrétienne n'est pas moins subtile. On y voit étalées toutes les difficultés qu'un libertin est capable de former ou de récueillir pour la détruire[480].

Et comme si l'invalidation du témoin n'était pas suffisamment marquée, une note infrapaginale rattachée à l'expression « Moine défroqué » ajoute :

> Le Sieur *Gueudeville Ex-Catholique,* Auteur des Dissertations qui composent l'*Atlas Historique* & de plusieurs autres Ouvrages. Ce Moine défroqué qui a semé la boufonnerie dans la plus grande partie de ses Ecrits, ne l'a pas épargnee dans les Voiages du Baron de la *Hontan* qu'il a cru rendre plus agreables par là, quoique souvent aux dépens de la verité. A l'égard des Sauvages du Canada, s'ils raisonnoient avec toute la précision qu'il leur attribue, il y auroit lieu de presumer beaucoup en faveur de leur philosophie[481].

Une fois de plus, le « moine défroqué » et le baron « libertin » sont enveloppés dans le même opprobre. Quelques pages plus

---

479. *Ibid.*, p. 106.

480. *Ibid.*, p. 84.

481. La réédition de 1735, parue chez le même éditeur, portera une variante qui met en relief l'affabulation rhétorique des *Dialogues* : « qu'il leur attribue, on pourroit croire qu'ils ont étudié tous les détours de la Dialectique de l'Ecole » (p. 53).

loin, citant un passage de Lahontan sur les « amourettes du *Canada* », l'auteur note :

> On supprime tous les ornemens & toutes les fleurs dont le Baron a chargé son recit ; parce qu'il paroît que son imagination a presqu'été le seul guide qu'il a suivi. On ne peut donc se hasarder à croire sur sa parolle un Voiageur si opposé au Pere *Hennepin*, dont le recit simple & naturel persuade mieux que les embellissemens d'un Moine qui se plait à déguiser la verité[482].

Entre la « parolle » d'un « Baron » imaginatif relayée par un « Moine défroqué » et le témoignage d'un « simple » missionnaire, le lecteur n'aura pas de mal à choisir. Désormais, Lahontan ne pourra plus guère échapper à ce compagnonnage encombrant.

De fait, l'*Histoire générale des cérémonies, mœurs, et coutumes religieuses de tous les peuples du monde*, parue en 1741, citera la note c des *Cérémonies* de Bernard et ajoutera : « On observera que cette Note est de l'Editeur Hollandois. Pour nous, il ne nous arrivera jamais d'insérer rien de personnel dans cet ouvrage[483]. » Suivant d'assez près Bernard, mais utilisant différemment les mêmes sources[484], les auteurs anonymes n'emprunteront rien à Lahontan, qu'ils n'ont probablement pas lu. Une réflexion préliminaire, inspirée de Lafitau[485], marque bien le discrédit jeté sur des textes qu'on ne cite plus :

> Les uns ont regardé les Sauvages comme des espéces de bêtes brutes qui n'avoient aucun sentiment de religion, nulle idée de bienséance, ni de vertu. Les autres, parmi lesquels est principalement Monsieur le Baron de la *Hontan*, leur ont prêté des raffinemens en matière de Religion, & leur font tenir des discours si subtils & si profonds sur la Divinité, qu'à peine nos plus grands Métaphysiciens en seroient capables. Mais les Sauvages de l'Amérique ne sont ni aussi subtils que le prétendent les derniers, ni aussi grossiers que le prétendent les premiers[486].

---

482. *Ibid.*, p. 88, note c.

483. Antoine Banier et Jean-Baptiste Lemascrier, *Histoire générale des cérémonies*, vol. 7, p. 93.

484. Puisant le plus souvent dans des sources de seconde main, les auteurs citeront souvent d'après le *Recueil de Voiages au Nord*.

485. Sans doute pour faire contrepoids à Bernard, les auteurs empruntent massivement à Lafitau dont, écrivent-ils, « l'Editeur Hollandois [...] n'a pas profité » (*Histoire générale des cérémonies*, p. 6).

486. *Ibid.*, p. 6.

L'œuvre de Lahontan est occultée, réduite à un lieu commun qui en interdit la lecture : l'auteur a donné aux Sauvages des idées trop subtiles sur la religion[487].

En 1720, avec la vague de spéculations sur les fameuses actions du Mississipi, peu avant la banqueroute de John Law, le chevalier de Bonrepos[488] pillera à son tour Lahontan. Publiée sous forme de lettre « Ecrite de Mississipi en France, à Mademoiselle D*** », l'opuscule de 45 pages emprunte aussi à la *Description de la Louisiane* de Hennepin. Sans jamais donner ses sources, il puise, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, en insistant surtout sur la géographie et les mœurs des Amérindiens. Bonrepos travaille vraisemblablement à partir de la table cumulative des deux premiers volumes de Lahontan, collant ensemble divers passages des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* sur le castor, l'orignal, la rivière Longue, le calumet, la guerre et les croyances des Amérindiens. L'enthousiasme prospectif des dernières pages marque bien la visée publicitaire de l'œuvre, destinée à faire vendre les actions de la compagnie du Mississipi :

> [...] on ne sçauroit concevoir la richesse & la beauté de toutes ces Terres habitées par tant de Peuples, qui sont déja presque tous soûmis à nôtre jeune Monarque, l'abondance y regne tant en Grains qu'en Fruits & en Bétail. Il y a même des Mines de Plomb, de Cuivre & de Fer, & depuis peu on y a découvert deux Mines d'Or, qui sans doute vont rendre le Royaume de France aussi riche que le Perou[489].

L'*Histoire de l'Amérique septentrionale*, publiée par Bacqueville de La Potherie en 1722, vise à l'exhaustivité. Elle se réfère explicitement une seule fois à Lahontan. Et encore est-ce dans une lettre du missionnaire Bobé, reproduite en appendice à la fin du tome IV : « Je vous avouë, Monsieur, que j'ai lû avec

487. Veyssière de Lacroze, dans un chapitre intitulé « Dissertation sur l'atheisme, et sur les athées modernes », invoquera un prétendu témoignage direct de Lahontan pour discuter à son tour de la religion des Amérindiens : « Il n'y a plus lieu de douter que les Hurons & les autres Sauvages du Canada n'aient quelque forme de Religion. Outre ce qu'on a pû aprendre par quelques Relations Modernes, M^r^. le Baron de la Hontan, avec qui je me suis entretenu sur ce sujet, m'a assuré que ces Peuples font des Prières & des Offrandes à ce qu'ils appellent le grand Esprit, c'est-à-dire à Dieu : Voiez ce qu'il en a dit dans sa Relation » (*Entretiens sur divers sujets d'histoire*, Cologne, Marteau, 1733, p. 254 ; la première édition de cet ouvrage avait paru en 1711).

488. *Description du Mississipi*, Paris, Barthélemy Gyrin, 1720, 45 p.

489. *Ibid.*, p. 42-43.

plaisir ce Manuscrit, & que j'y ai apris ce que je n'avois vû dans Lahontan, dans le Pere Hennepin, ny dans tous les autres qui ont écrit de la Nouvelle France[490]. » Venant de Bobé, qui, dans ses mémoires sur la mer de l'Ouest, discute longuement Hennepin et Lahontan, cette affirmation prouve que les œuvres des deux auteurs demeurent des sources très importantes pour connaître la géographie et les peuples nord-américains. Mais l'« Avertissement » de Bacqueville de La Potherie, placé en tête du tome I, semble tenir un langage bien différent :

> Cette nouvelle Relation de la Baye d'Hudson [...] ne doit pas se terminer comme celle de la plûpart des autres Voyageurs, en vain plaisir de faire une longue Histoire de leurs Voyages, à leur Parenté ou à leurs amis, & de la deshonorer souvent par une infinité de faussetez.
>
> On laisse à ces sortes de gens leur maniere d'égayer leurs Voyages, & l'on ne croit pas être obligé de les suivre. On croit au contraire devoir prendre une route toute opposée, & se proposer dans cette Relation d'instruire plûtôt que de plaire.

L'allusion voilée à Lahontan est manifeste : l'affabulation de la correspondance envoyée au parent éloigné et les reproches de sacrifier la vérité à la volonté d'« égayer » le lecteur ne permettent guère d'en douter.

Le dénigrement systématique de l'œuvre de Lahontan se poursuivra avec le jésuite Lafitau qui y fera référence quatre fois dans ses *Mœurs des Sauvages Ameriquains*. Centrant son ouvrage sur la religion comparée des Sauvages et des peuples des « premiers temps », il ne pouvait éviter de nommer celui qui avait fait disserter longuement Adario sur la liberté, la foi, le bonheur et la morale des Hurons et des Français. Reprenant l'accusation de Beverley, relayée par les journalistes hollandais, touchant la fausse métaphysique prêtée aux Sauvages des *Dialogues*, il présente Lahontan comme un « Libertin » étourdi et sans « Religion » :

> [...] les Sauvages [...] n'ont pas à la verité cette Metaphysique que leur donne le Baron de la Hontan dans ses Dialogues, où il fait parler un Sauvage sur la Religion, de maniere cependant qu'il en prétend conclure contre la Religion même. Tous les raisonnemens qu'il lui fait faire sont de son invention, & l'on y découvre

490. « Lettre de M^r^. Bobé, Missionnaire. A Monsieur Raudot Intendant general des Classes, ci-devant Intendant de la Nouvelle France », *Histoire de l'Amérique septentrionale*, t. IV, p. 269.

> aisément un de ces Libertins, qui s'étourdissant sur des verités incommodes, voudroient que les autres n'eussent pas plus de Religion qu'eux[491].

Affirmer comme Lahontan que la politique et la religion des Amérindiens viennent de la nature et non pas de Dieu et déployer la verve iconoclaste d'Adario pour contester les dogmes chrétiens et la fiabilité de la Bible ne pouvait que choquer le théoricien de l'anthropologie comparée dont l'entreprise veut montrer que Dieu a déposé dans le cœur de tous les hommes une religion unique qui s'est par la suite diversifiée et corrompue, mais dont on peut retrouver des traces chez les peuples sauvages comme chez les peuples « des premiers temps ».

Dans un autre passage sur la langue des Amérindiens, Lafitau dénonce à nouveau les *Dialogues*, taxés d'invraisemblance, et accuse Lahontan d'en mettre plein la vue avec ses vocabulaires huron et algonquin remplis de mots « estropiés », pour faire croire qu'il connaît « parfaitement les Langues & les Mœurs des Sauvages » ; il ironise sur

> [...] l'assurance admirable du Baron de la Hontan, qui nous ayant donné à la fin de ses Memoires un Dictionnaire Huron, composé de cinquante mots, dont la plûpart sont estropiés, ne balance pas un moment à supposer un grand & long dialogue entre un Huron & lui en matiere de Religion. Je doute qu'après trente ans de séjour parmi les Hurons, il eut été capable de répondre à son Sauvage, quand bien même il seroit vrai que le Sauvage eut été capable des raisonnemens qu'il lui fait faire, & qui ne sont certainement que de lui seul. Son espece de Dictionnaire Algonquin,

491. *Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 111. Reprenant textuellement ces deux phrases dans son compte rendu de l'ouvrage de Lafitau, Jean Leclerc y accolera le refrain désormais bien connu sur le moine défroqué Gueudeville qui serait l'auteur des *Dialogues* : « Le P. *Lafitau* a bien raison de dire [...] que ces Peuples d'Amerique *n'ont pas cette Métaphysique, que leur donne le* Baron de la Hontan, *dans ses Dialogues, où il fait parler un Sauvage sur la Religion ; de maniere cependant qu'il en prétend conclurre contre la Religion même. Tous les raisonnemens, qu'il lui fait faire, sont de son invention, & l'on y découvre aisément un de ces Libertins, qui s'étourdissant sur des veritez incommodes, voudroient que les autres n'eussent pas plus de Religion qu'eux.* Cette derniere réflexion est très-veritable ; mais *le Baron de la Hontan* n'est proprement l'Auteur, que de la premiere Edition, qui porte son nom. Ces Dialogues ajoûtez ensuite en une autre, sont d'un nommé *Gueudeville*, Moine défroqué, mort miserable depuis deux ou trois ans à la Haye ; & le *Baron de la Hontan* s'est assez plaint du tour, qu'on lui avoit fait. Gueudeville a composé, comme l'on sait, *l'Esprit des Cours*, qui paroissoit à la Haie [...]. C'étoit un Libertin déclaré, & qui sur la fin de sa vie s'enyvroit d'Eau de Vie, comme il avoit fait de Vin, quand il en avoit eu » (*Bibliothèque ancienne et moderne*, vol. 22, 1724, p. 221-222).

> quoique plus long, n'est pas plus exact ; mais à la faveur de ces mots que quelqu'un lui aura sans doute fait écrire, il a cru, qu'il pouvoit persuader au Public, qu'il possedoit parfaitement les Langues & les Mœurs des Sauvages, tandis que d'autre part, il a assez de confiance pour se mettre dans l'esprit que ce même Public le croira, quand il assure des Prêtres & des Missionnaires, qui ont vieilli parmi les Sauvages, qu'ils n'ont pas sçû la signification d'un mot si usé, si trivial, que jusqu'aux enfans des François Canadiens, il n'y en n'a pas un seul, qui ne le sçache[492].

Sur des sujets délicats comme la sexualité[493], Lahontan n'est pas sûr parce qu'il a mis « beaucoup du sien » dans son ouvrage ; il n'est ni « vrai » ni « vraisemblable » :

> Le Baron de la Hontan, qui met par-tout beaucoup du sien dans son Ouvrage, donne une liberté sans regle à toutes les filles qui ne sont pas engagées dans le Mariage ; liberté qu'il dit être autorisée par l'usage, & comme de plein droit, & il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modeles de vertu. L'un & l'autre est également contre la verité, & contre la vraisemblance[494].

Peut-être Lahontan a-t-il forcé l'opposition entre liberté sexuelle prémaritale et fidélité dans le mariage, mais l'on ne saurait oublier que Lafitau y met aussi beaucoup du sien pour affirmer que le « droit » du père sur la garde de ses fils après un divorce « pourroit venir de l'usage qu'avoient les Amazones, lesquelles ne retenoient pour elles que les filles[495] », ou pour passer de la « jalousie violente » des Iroquois à celle des Galibis, qui « font ordinairement mourir » la femme infidèle « du supplice des Vestales, en l'enterrant toute vive[496] ».

Sur la question du calendrier des Sauvages, la condamnation sans appel se fonde sur la voix publique :

> Le Baron de la Hontan dit, que l'année des Outaouacs, des Outagamis, des Hurons, des Saulteurs, des Ilinois, des Oumamis, &

492. *Op. cit.*, t. II, p. 483-484.

493. Évoquant sa gêne à parler d'« une matiere dont il seroit bon de n'entendre pas même parler, selon le conseil de l'Apôtre », Lafitau ajoute : « mais j'ai vû avec tant de peine une espece d'affectation à les décrier, & à leur supposer un débordement general, & sans exception, dont on pourroit peut-être tirer avantage pour justifier ses propres désordres, que je me suis cru obligé de leur rendre cette justice » (*op. cit.*, t. I, p. 583).

494. *Ibid.*, p. 583-584.

495. *Ibid.*, p. 590.

496. *Ibid.*, p. 588.

> de quelques autres Sauvages, est composée de douze mois lunaires synodiques, avec cette difference, qu'au bout de trente Lunes, ils en laissent toûjours passer une surnumeraire qu'ils appellent la Lune perduë ; ensuite ils continuent leur compte à l'ordinaire. [...] Tout cela me paroît être de la pure invention de cet Auteur, ainsi que ses Dialogues, & beaucoup d'autres choses dont ses Memoires sont farcis, & qui sont toutes fausses de notorieté publique[497].

Pour Lafitau, les Sauvages nord-américains « ont quelque connoissance de l'Astronomie, qui sert à regler leur temps, & à diriger leurs courses », comme tous les peuples de l'Antiquité, dont la « maniere de compter est subordonnée au cours du Soleil[498] ». S'« il leur reste encore quelque teinture de cette science, dont on rapporte les commencemens à Promethée, à Atlas, & à Lycaon[499] », « ils n'ont point une exactitude mathematique pour les intercalations, & pour accorder les années heliaques avec les années lunaires[500] ».

Une seule fois, Lafitau cite Lahontan sans l'accuser de fausseté. Sur le jeu de pailles, il met son témoignage en parallèle avec ceux de Pierre Boucher et de Nicolas Perrot :

> Le Baron de la Hontan en fait aussi un jeu purement d'esprit & de nombres, où celui qui sçait compter, diviser, soustraire, & multiplier le mieux par ces pailles, est assuré de gagner. Il faut qu'il y ait à cela de l'usage & de la pratique ; car les Sauvages ne sont rien moins que bons Computistes[501].

Dans sa perspective comparatiste, ce jeu a sûrement peu d'importance puisqu'il n'est pas « en usage autre part que dans l'Amerique Septentrionale[502] ».

La virulence de sa critique n'empêche pas Lafitau de se trouver souvent très près de Lahontan sur des sujets aussi différents que l'adoration du soleil, la guerre, les conseils, la fabrication des raquettes, les pratiques judiciaires ou l'accouchement des femmes. On peut même se demander s'il ne l'a pas en mémoire plus qu'il ne le croit et ne l'avoue. Que

497. *Ibid.*, p. 231-232.
498. *Ibid.*, p. 225-226.
499. *Ibid.*, p. 225.
500. *Ibid.*, p. 232.
501. *Ibid.*, p. 351.
502. *Ibid.*, p. 352.

Lafitau insiste sur la nudité des Sauvages[503] ou écrive, comme Lahontan, à propos de Dieu : « Elles [les nations sauvages] le nomment le grand Esprit, quelquefois le Maître & l'Auteur de la vie[504] », signale peut-être une simple coïncidence ou la reprise d'un même lieu commun, mais que sa description des canots (« ces machines fragiles ») suive pas à pas celle des *Nouveaux voyages* trahit un emprunt incontestable :

> Le fonds du canot est d'une ou de deux piéces d'écorce, ausquelles on en coût d'autres avec de la racine, qu'on gomme en dedans & en dehors, de maniere qu'ils paroissent être d'une seule piece. Comme l'écorce, qui en fait le fonds, n'a gueres au-delà de l'épaisseur d'un ou de deux écus, on la fortifie en dedans par des clisses de bois de Cédre extrêmement minces, qui sont posées de long, & par des varangues ou des courbes du même bois, mais beaucoup plus épaisses, rangées près à près dans le sens de la courbure du Canot d'un bout à l'autre. Outre cela, tout le long des bords, regnent deux Précintes ou Maîtres, dans lesquels sont enchâssés les pointes des varangues qu'ils arrêtent, & où sont liées les barres de traverse, lesquelles servent à affermir tout le corps de l'Ouvrage. On n'y distingue ni pouppe ni proüe. Les deux éxtrémités, ou pinces, sont entierement semblables, parce qu'on n'y attache point de gouvernail, & que celui qui est à l'un des bouts, gouverne avec l'aviron, ou avec la perche quand il faut refouler l'eau en piquant de fonds. Les avirons sont fort légers, quoique faits d'un bois d'Erable qui est assez dur. Ils n'ont gueres que cinq pieds de long, dont la pele en emporte un & demi sur cinq ou six pouces de largeur.
>
> Si ces petits bâtimens sont commodes, ils ont aussi leur incommodité ; car il faut user d'une grande précaution en y entrant, & s'y tenir assez contraint pour ne pas tourner, & pour soûtenir l'erre du Canot, lorsqu'il est en train d'aller. Ils sont d'ailleurs très-fragiles. Pour peu qu'ils touchent sur le sable ou sur les pierres, il s'y fait des crevasses par où l'eau entre, & gâte les marchandises, ou les provisions qu'on porte ; de sorte qu'il ne se passe gueres de jour, où il ne se trouve quelque endroit qu'il faille gommer. On y peut nager assis ou debout dans les eaux douces & tranquilles ; mais il est mieux de nager à genoux dans les rapides[505].

503. La phrase introductive de son chapitre « Idée ou caractere des Sauvages en general » (« L'idée qu'on se formait autrefois des Sauvages, étoit d'une espece d'hommes nuds, couverts de poil, vivans dans les bois sans societé comme des bêtes [...] », *op. cit.*, t. I, p. 103) ressemble à celle de Lahontan : « Ceux qui ont dépeint les *Sauvages* velus comme des Ours, n'en avoient jamais vû, car il ne leur paroît ni poil, ni barbe, en nul endroit du corps » (*M*, p. 632).

504. *Op. cit.*, t. I, p. 124. Voir *M*, p. 654-655 et *D*, p. 802.

505. *Op. cit.*, t. II, p. 213-214. Voir *NV*, lettre VI, p. 289-293.

La sévérité de la critique et la fréquence des rencontres signalent une concurrence vive, moins sur une connaissance exhaustive de la géographie et des peuples américains que sur une certaine vision du monde. Les deux auteurs utilisent et contestent le savoir constitué ; ils le relativisent et refusent toute forme d'opposition manichéenne entre civilisés et sauvages. Mais le relativisme de Lafitau vise à récrire une histoire où les Sauvages retrouveraient leur place dans l'évolution de l'humanité, tandis que Lahontan refuse précisément toute histoire.

Un an après la parution des *Mœurs* de Lafitau, J. F. Reimmann publie son *Histoire universelle de l'athéisme et des athées*[506], dans laquelle il réserve une page à Lahontan. Rappelant les commentaires de Jacques Bernard et M. Vischer, la dissertation de Schramm, qui « excuse les Canadiens de voir trouble en théologie et de balbutier en philosophie[507] », il se réjouit de constater que l'auteur scandaleux des *Dialogues*, « plus vil que l'algue rejetée des flots, est insensiblement ignoré et disparaît obscur, sa race éteinte[508] ». Les *Dialogues* avec un Sauvage ne sont qu'un avatar de l'*Heptaplomeres*[509] de Jean Bodin, visant à faire condamner les vérités chrétiennes par un Sauvage. Malgré les prétentions de l'auteur, le Sauvage, qui triomphe si facilement, n'est pas chrétien ; peu s'en faut même que Lahontan ne soit changé en indigène par Adario[510].

506. *Historia universalis atheismi et atheorum*, 1725.

507. *Ibid.*, p. 424 : « *excusa[t] Canadenses in Theologia cæcutire in Philosophia balbutire* ».

508. *Ibid.*, p. 425 : « *Lahontanus projecta vilior alga neglectus sensim est ab omnibus & splendore generis extincto obscurus periit* [...]. »

509. L'*Heptaplomeres, sive Colloquium de abditis sublimium rerum arcanis*, publié en 1581, est un dialogue sur les questions religieuses, entre sept personnages de croyances et d'opinions différentes.

510. J. F. Reimmann, *op. cit.*, p. 423-424 : « *Hunc Americanum cui nomen fecit Adario introducit* [...] *plane ad rationem & mentem Joh. Bodini in Colloquio Heptaplomeres, ita ut Lahontan in omnibus his argumentis succumbat & Adario cum suis Canadensibus triumphet. Et cum Lahontan in exordio Colloquii simulet se ex Adarione facere velle Christianum, parum abest in Epilogo quin ab Adarione Ethnicus factus fit.* »

La *Bibliotheca Historiæ litterariæ selecta* tient des propos similaires : « S'il n'a pas fait cela par mépris de la religion chrétienne, il l'a certainement fait dans le but de montrer ses préférences pour les institutions étrangères comparées à celles de sa patrie, et pour montrer aussi que ce n'était pas en vain qu'il avait demeuré tant d'années chez une nation barbare. Rien ne démontre plus la mauvaise foi de Lahontan que les réponses infimes qu'il apporte aux objections subtiles d'Adario » (cité par J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 116).

Malgré les attaques qu'elle subit, l'œuvre de Lahontan continue à vivre de manière souterraine dans plusieurs textes manuscrits de l'époque. Le ferment contestataire des *Dialogues*, qui éclate avec virulence dans les reprises de Gueudeville et réapparaîtra de façon atténuée dans les dénonciations de personnages fictifs, se manifeste aussi dans la littérature clandestine qu'on ne connaît pas encore très bien malgré les travaux de Lanson, Wade, Spink, Niderst, etc. David R. McKee[511] avait relevé en 1941 qu'un passage de la *Dissertation et preuve de l'éternité du monde*, cité par Ira O. Wade, transcrit une phrase des *Mémoires* de Lahontan. Prenant le contre-pied de la tradition chrétienne touchant l'histoire du déluge et de la création, la *Dissertation* anonyme affirme l'éternité du monde en s'appuyant sur les « chronologistes » égyptiens, chinois, perses, indiens, siamois ; elle cite encore les « Canadiens », qui « disent qu'il faut être fou pour croire qu'un Etre si puissant soit demeuré dans l'inaction pendant toute l'éternité, et qu'il ne se soit avisé de produire des créatures que depuis cinq à six mille ans[512] ».

Un autre manuscrit anonyme, « L'âme matérielle », attaque violemment les « nouveaux Docteurs » cartésiens et le père Malebranche[513]. L'auteur, qu'Alain Niderst croit être Dumarsais[514], veut montrer que les animaux sont, comme les humains, doués de liberté et de raison ; ils auraient même un langage que nous ne comprenons pas. Moralement, ils seraient meilleurs que nous ; physiquement, certains de leurs organes seraient supérieurs aux nôtres, d'autres inférieurs. Ils parta-

511. « Lahontan and critical Deism », *Modern Language Notes*, vol. 56, 1941, p. 522-523.

512. Cité par Ira O. Wade dans *The Clandestine Organization and Diffusion of Philosophic Ideas in France from 1700 to 1750*, p. 245. Lahontan avait écrit dans son chapitre « Croyances des Sauvages & les obstacles à leur conversion » : « il faut être foû pour croire qu'un Etre tout-puissant soit demeuré dans l'inaction pendant toute une éternité, & qu'il ne se soit avisé de produire des Créatures que depuis cinq ou six mille ans » (*M.*, p. 658).

513. On notera que les *Difficultés sur la religion proposées au Père Malebranche* (Oxford, The Voltaire Foundation, Paris, Jean Touzot, 1983), attribuées à Robert Challe par F. Deloffre et M. Menemencioglu, ne mentionnent pas Lahontan ni ne s'y réfèrent jamais. Pour le rationaliste passionné des *Difficultés*, exégète des Pères de l'Église et de la Bible, les *Dialogues* ne devaient pas peser très lourd dans la bataille contre la religion...

514. *L'Ame matérielle*, édition critique avec une introduction et des notes par Alain Niderst, Rouen, Publications de l'Université de Rouen, 1969. D'après A. Niderst, ce texte aurait été écrit avant 1734.

geraient avec nous une âme matérielle éparse dans tout l'univers. L'auteur construit son texte comme un collage de passages empruntés à l'Antiquité, à Bayle, Fontenelle, G. Lamy, Bernier, au père Daniel, à Malebranche même. Les trois pages qu'il emprunte à Lahontan[515] montrent la « prudence » et « l'industrie » des castors « qui forment ensemble des sociétés », travaillent la terre grasse « entre les bois avec tant d'art et d'industrie que les plus habiles massons auroient bien de la peine à batir une muraille à chaud et à ciment qui fut plus forte » ; « on les entend travailler pendant la nuit avec tant de vigilence et de diligence qu'on s'imagineroit que ce sont des hommes » ; « le plus bel ouvrage de ces petits animaux [...] celui de leurs cabannes surpasse l'imagination[516] ».

Un troisième manuscrit[517], non daté et faisant aussi référence à Malebranche, contient un texte intitulé « Examen de la Religion en quinze chapitres[518] ». Le premier de ceux-ci, « S'il nous est permis d'examiner notre Religion », pose la raison au centre de toute interrogation sur Dieu. Elle seule pourrait nous permettre de connaître la véritable religion révélée :

> *L'homme* ne doit agir que par raison, Dieu même n'agit sur nous que par cette voye [...]. La foy suppose que la raison qui nous decouvre que Dieu est infaillible nous doit convaincre de la revelation, apres quoy elle doit croire aveuglement. Or Dieu ne nous revelant point la religion par luy même, nous devons constam*ment* examiner si celle que certains hommes nous proposent est preferable, à celle que d'autres hommes proposent ailleurs, car les hommes ne sont pas infaillibles, puis que ce sont les hommes qui nous apprennent la revelation. Il est certain comme dit l'auteur de la recherche de la verité que tout ce que nous apprennent les hommes est soumis à la raison[519].

Examinant les sujets traditionnellement abordés par la libre pensée et par l'apologétique chrétienne (les miracles, les martyrs, l'Écriture sainte, les dogmes), l'auteur en arrive à conclure :

> [...] la raison et la nature sont les ouvrages de Dieu, et les religions, ceux des hommes ; [...] nos peres ont été asses simples d'ajouter

515. *M*, p. 699-701.

516. *L'Ame matérielle*, p. 110.

517. Conservé à la bibliothèque de l'Arsenal à Paris sous la cote 2 091.

518. L'« Examen » couvre les f. 306r°-438v°.

519. « Examen de la Religion en quinze chapitres », f. 308v°-309r°.

> foy à ces pieux charlatans et à ces fourbes devots, qui avec leurs sacrés tours de passe passe, ont fait d'eux comme des singes, pour s'en mocquer en leur particulier [...][520].

Non seulement « la Religion catholique a été imaginée par des cervelles qui n'avoient pas plus d'etendüe d'esprit que celles qui ont imaginé les autres religions[521] », mais encore elle est nuisible pour « la Societé civile, qu'elle tend à [...] detruire[522] ».

Si l'ensemble du texte ne paraît pas devoir beaucoup à Lahontan, le chapitre VII, sur l'Écriture sainte, rappelle implicitement les *Dialogues* :

> Le langage de Dieu doit etre digne de luy, les fadaises et les pauvretez dont l'ecriture est remplie font bien voir qu'elle est l'ouvrage des hommes. [...] non seulement J. C. nous devoit donner luy même les livres de l'Ecriture sainte, mais encore il falloit qu'ils ne fussent pas sujets aux fautes des copistes, et qu'ils eussent quelque caractere qui les distinguat, autrement un Indien de bon sens ne peut les regarder que comme des livres à l'ord*inai*re : un tel miracle etoit plus necessaire que de ressussiter les morts [...].
>
> L'ecriture est pleine de contradictions parce que l'esprit de l'homme qui en est l'auteur ne sçauroit se soutenir et avoir tout present. Dieu dit dans un endroit qu'il ne punit point les enfans des crimes des peres et dans un autre il dit qu'il fera sentir les effets de sa vengeance jusqu'à je ne sçay quelle generation[523].

Souvenir manifeste des arguments d'Adario, le « Sauvage de bon sens » des *Dialogues*.

Une phrase empruntée aussi des *Dialogues*, et qui sera reprise par Diderot[524] en 1762, se trouve dans deux autres textes anonymes : les *Objections diverses aux écrits de différents théologiens* (que Franco Venturi découvrit sous forme manuscrite à la bibliothèque publique de Leningrad et qui provenaient de la bibliothèque de l'Ermitage[525]) et les *Pensées secrettes et observa-*

520. *Ibid.*, f. 438r°.

521. *Ibid.*, f. 325r°.

522. *Ibid.*, f. 424v°.

523. *Ibid.*, f. 370v°-373r°.

524. Voir *infra*, p. 182.

525. « Addition aux 'Pensées philosophiques' », *RHLF*, vol. 45, n° 1, janvier-mars 1938, p. 23-42, et n° 3, juillet-septembre 1938, p. 289-308 ; voir l'objection n° 86, p. 304 : « Je ne sais, dit Lahontan, ce que c'est que Dieu, qui fait mourir Dieu pour satisfaire à Dieu. » D'après F. Venturi, ce texte a vraisemblablement été composé entre 1745 et 1750.

tions critiques attribuées à feu M. de Saint-Hyacinthe [...] *1735*, publiées à Londres en 1769[526] : « *Ce Dieu qui fait mourir Dieu pour apaiser Dieu*, est un mot excellent de La Hontan. Il résulte moins d'évidence de cent volumes *in-folio*, écrits pour ou contre le christianisme, que de ridicule de ces deux lignes[527]. »

Plusieurs autres textes manuscrits, sans portée critique ceux-là, se sont aussi inspirés de Lahontan. L'un d'eux, « Lettres canadienes[528] », lui emprunte sa description du canot[529], du castor[530], du mariage[531], des mœurs et coutumes des Amérindiens[532] et l'utilise largement pour sa présentation générale de l'Amérique[533]. Un autre, intitulé « Dialogue ou Entretient d'un François avec un Sauvage[534] » et traitant principalement[535] des mœurs et coutumes des Amérindiens[536], fait dialoguer un Sauvage et un Français. L'entretien, qui se contente le plus souvent de condenser les *Mémoires* et de les

526. Ce texte pourrait être effectivement de Saint-Hyacinthe et sa date de composition pourrait se situer vers 1735 : voir R. Mortier, « À propos de la source de l'"Addition aux Pensées philosophiques' de Diderot », *RHLF*, vol. 67, nº 3, juillet-septembre 1967, p. 609-612.

527. Diderot, « Addition aux Pensées philosophiques », dans *Œuvres complètes*, t. IX, p. 365-366.

528. Ce manuscrit, conservé à la *Metropolitan Toronto Library*, contient 257 lettres datées de 1700 à 1724 et couvrant deux tomes de 759, [19] et 780, [24] f.

529. « Lettres canadienes », t. I, lettre XVII, f. 101-104.

530. *Ibid.*, lettre XLIII, f. 262-271.

531. *Op. cit.*, t. II, lettre XLIII, f. 221-225.

532. *Ibid.*, lettre C, f. 581-587.

533. *Ibid.*, lettre CXIV, f. 640-661.

534. Conservé dans le fonds Melzack de l'Université de Montréal, ce manuscrit (ms. 01 1322) comporte 17 dessins pleine page à l'encre et 189 feuillets opisthographes et paginés, au recto seulement, de 1 à 187. Il se présente comme l'œuvre de N. Foederis, qui signe la préface et attribue les dessins à « Mons. Destrez ». Il est difficile à dater puisqu'il se réfère à Talon, qui fut intendant de la Nouvelle-France de 1665 à 1668 et de 1670 à 1672, mais mentionne la rivière Longue dont personne ne parla avant 1703 ; d'après une note consignée au dernier feuillet, le manuscrit aurait été acheté en 1758 : « Ce present livre est un manuscrit. Je l'ait acheptée chez Mr. Coutelle marchand tappissier rüe Saint Pierre à Versaille, en mars 1758. »

535. Les principaux sujets abordés sont les croyances, la langue, les amours, les maladies et remèdes, la chasse et la guerre des Sauvages, leur façon d'utiliser les hiéroglyphes, le canot d'écorce, les raquettes...

536. Le tiers du manuscrit environ ne porte pas sur l'Amérique du Nord mais sur la relation d'un voyage dans les îles, « L'historiette d'Augustin Sauvage baptisé », le retour de Foederis en Europe.

adapter à la forme dialoguée, retranche de l'original les passages de controverse[537], mais ajoute à l'occasion des exclamations moralisantes qui ne concordent pas toujours bien avec le contexte :

> le François
>
> Je me suis laissé dire que ces belles là boivent le jus de certaines racines qui les empeschent de concevoir, en faisant perir de cette maniere leur fruit qui ést un grand peché devant Dieu et devant les hommes, il est si grand que partout ailleurs il est puny de mort ; ne void tu pas clairement mon frere que c'est un grand crime de detruire la nature. Vous contrevenès en cela à vos prieres, puisqu'en priant, vous demandés au grand èsprit maistre de la vie de vous donner des enfans et de conserver vos vieillards pour les instruire voila une belle instruction.
>
> le Sauvage
>
> Ne te scandalise pas tant mon frere je vais te repondre. La coustume de ton pays et celles des autres nations de la terre, n'est pas la nostre, nous fermons les yeux à cela, car s'il arivoit par hazard qu'une fille eust fait un enfant, elle ne trouveroit jamais à se marier, cela est d'une grande consequence entre'elles.

En même temps qu'il continuait d'agiter des questions philosophiques dans les cercles érudits européens, Adario connaissait ses premiers avatars comme personnage de fiction. L'Arlequin sauvage de Delisle de la Drevetière[538] est l'exact contemporain des Persans de Montesquieu. Transplanté brutalement comme eux dans la vie sociale française, il s'étonne, philosophe sur la justice, l'amour, la morale, mais, contrairement à ses collègues orientaux, il s'intégrera suffisamment à la vie française pour épouser Violette, la suivante de Flaminia, qui épousera Lelio. La pièce se terminera donc dans la joie par un vaudeville où l'on chantera :

---

537. Par exemple, la liberté sexuelle des Amérindiennes ou la participation des jésuites au commerce des fourrures.

538. Créée par la Comédie-Italienne le 17 juin 1721 (*Mercure* de juin et juillet, seconde partie, p. 22), la pièce connut un succès considérable en France, où elle fut jouée presque chaque année jusqu'en 1740 à tout le moins, comme nous l'apprennent les chroniques du *Mercure*. Elle fut aussi représentée en Angleterre. Rousseau la citera à la fin de sa *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*. Nous nous référons ici à l'édition procurée par J. Truchet, *Théâtre du XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1972, t. I, p. 449-490. Sur cette pièce, voir aussi E. Balmas, « Arlequin sauvage », dans *Il buon Selvaggio*, p. 41-65.

Vous achetez vos maîtresses ;
Chez vous sans or point d'amour ;
On y vend jusqu'aux tendresses,
Tandis que les ours,
Dans les antres sourds,
Donnent leurs caresses.

Certes, quoi qu'il prétende, Arlequin pactise avec la société européenne, mais il aura eu le temps de débiter quelques vérités « sauvages » inspirées d'Adario. La scène 4 du premier acte, où il dit « faire l'amour à la sauvage », permet à l'auteur de rappeler la fameuse scène de l'allumette[539] et surtout d'affirmer que la nature ne souffre pas toutes les contraintes imposées aux élans amoureux par le code social européen ; sous ce rapport, la femme doit être aussi libre que l'homme. Comme dans les *Dialogues*, les Français ont « besoin de lois pour être sages et honnêtes gens[540] », tandis que les compatriotes d'Arlequin, « ignorants », « ne savent pas un seul mot des lois », « mais sont bons naturellement ». Répétant Adario, Arlequin chante la bonté naturelle de l'homme doué de raison : « nous n'avons pas besoin de leçons, nous autres, pour connaître nos devoirs ; nous sommes si innocents que la raison seule nous suffit[541] ». S'il est vrai, comme l'affirme Lelio d'accord là-dessus avec Arlequin, que la raison « est une lumière naturelle qui nous fait connaître le bien et le mal, et qui nous apprend à faire le bien et à fuir le mal[542] », il faut bien admettre que la civilisation pervertit la raison et que l'homme civilisé ne peut plus se passer de lois. En d'autres termes, une morale arbitraire, extérieure à l'individu, a remplacé en Europe la simple morale naturelle fondée sur la raison. Sans attaquer la religion, sans même y faire allusion, Arlequin se situe donc dans la tradition libertine qui dissociait morale et foi religieuse.

Lelio se chargera lui-même de faire comprendre à Arlequin le fonctionnement d'une société civilisée, fondée sur l'inégalité sociale :

LELIO : Il y a deux sortes de gens parmi nous, les riches et les pauvres. Les riches ont tout l'argent, et les pauvres n'en ont point.

ARLEQUIN : Fort bien.

539. *Ibid.*, p. 459.

540. *Ibid.*, p. 453.

541. *Ibid.*, p. 456.

542. *Ibid.*, p. 453.

LELIO : Ainsi, pour que les pauvres en puissent avoir, ils sont obligés de travailler pour les riches, qui leur donnent de cet argent à proportion du travail qu'ils font pour eux.

ARLEQUIN : Et que font les riches pendant que les pauvres travaillent pour eux ?

LELIO : Ils dorment, ils se promènent, et passent leur vie à se divertir et à faire bonne chère.

ARLEQUIN : Cela est bien commode pour les riches.

LELIO : Cette commodité que tu y trouves fait souvent tout leur malheur.

ARLEQUIN : Pourquoi ?

LELIO : Parce que les richesses ne font que multiplier les besoins des hommes. Les pauvres ne travaillent que pour avoir le nécessaire ; mais les riches travaillent pour le superflu, qui n'a point de bornes chez eux, à cause de l'ambition, du luxe et de la vanité qui les dévorent ; le travail et l'indigence naissent chez eux de leur propre opulence[543].

Au lieu de dénoncer directement l'inégalité, Arlequin, comme Adario dix-huit ans plus tôt, vitupère la folie des Européens qui deviennent esclaves de ce qu'ils possèdent en oubliant de « jouir plus librement de tout » :

Vous êtes fous, car vous cherchez avec beaucoup de soin une infinité de choses inutiles ; vous êtes pauvres, parce que vous bornez vos biens dans l'argent ou d'autres diableries, au lieu de jouir simplement de la nature comme nous, qui ne voulons rien avoir afin de jouir plus librement de tout ; vous êtes esclaves de toutes vos possessions, que vous préférez à votre liberté et à vos frères, que vous feriez pendre s'ils vous avaient pris la plus petite partie de ce qui vous est inutile. Enfin vous n'êtes que des ignorants, parce que vous faites consister votre sagesse à savoir les lois, tandis que vous ne connaissez pas la raison qui vous apprendrait à vous passer de lois comme nous.

Adario l'avait affirmé éloquemment et Rousseau le répétera : l'ambition de posséder rend l'homme méchant et malheureux.

Mais si Adario refusait toute compromission avec l'Europe, Arlequin, préfigurant le vieillard du *Supplément au voyage de Bougainville*, fait le pas qui le perdra : il accepte d'entrer en contact avec la civilisation. Malgré le joyeux ballet final, il n'en aura pas moins pris conscience, vers le milieu de la pièce (acte II, scène 3), qu'il est sorti de l'âge d'or. Quand Lelio lui apprend

543. *Ibid.*, p. 470.

qu'il est pauvre en Europe et qu'il doit maintenant « travailler comme ces malheureux pour vivre », il s'exclame :

> Pourquoi donc, scélérat, m'as-tu tiré de mon pays pour m'apprendre que je suis pauvre ? Je l'aurais ignoré toute ma vie sans toi ; je ne connaissais dans les forêts ni la richesse ni la pauvreté, j'étais à moi-même mon roi, mon maître et mon valet, et tu m'as cruellement tiré de cet heureux état, pour m'apprendre que je ne suis qu'un misérable et un esclave. Réponds-moi, scélérat, homme sans foi, sans charité[544].

Rousseau l'affirmera avec force trente ans plus tard : quand on a connu la civilisation, on ne peut revenir en arrière.

Deux pièces[545], ou plutôt deux « opéras-comiques », porteront une trace lointaine de Lahontan : *la Sauvagesse* de Lesage et d'Orneval et *les Mariages de Canada* de Lesage seul[546]. La première, représentée à la foire de Saint-Laurent en 1732, « a été faite à l'occasion d'une Fille Sauvage trouvée [...] dans un bois des environs de la Rochelle[547] ». Une mince intrigue fait évoluer le couple traditionnel, Angolette (la « Fille Sauvage ») et Clitandre, entouré des comparses habituels du théâtre comique, jusqu'à la promesse de mariage suivie de l'inévitable vaudeville final qui chante sur neuf couplets « le plaisir de voir bientôt / La Belle souffler l'Allumette ». Les deux premiers donnent le ton de l'ensemble :

UNE SAUVAGESSE

Lorsque nous écoutons chez nous
D'un Garçon la peine secréte,
Si nous le voulons pour époux,
D'abord nous soufflons l'allumette.

UN SAUVAGE

C'est le goût seul chez les Hurons
Qui détermine une fillette ;
C'est l'argent qui fait aux Tendrons
A Paris souffler l'Allumette[548].

544. *Ibid.*, p. 471.

545. Il faudrait encore mentionner le livret de Fuzelier, *les Indes galantes*, que Rameau mit en musique et fit représenter en 1735 : Zima, la belle Indienne, rejette l'amour du Français Damon et de l'Espagnol Avar pour épouser le Sauvage Adario.

546. Toutes deux ont paru dans le volume 9 du *Théâtre de la foire*, 1737.

547. *Ibid.*, p. 221.

548. *Ibid.*, p. 272-274.

Aucune critique sociale explicite, aucun trait ethnographique dans ce divertissement, qui montre seulement comment certaines images issues de Lahontan ont pris place dans l'univers culturel français de l'époque.

La seconde pièce, *les Mariages de Canada*, situe l'action à Québec et tourne autour du mariage forcé, sous la direction de madame Bourdon, de tous les célibataires envoyés dans la colonie ; à nouveau, elle se termine dans la bonne humeur et les chansons :

> N'apréhendons pas des Hurons
> Les farouches visages :
> Ou nous les aprivoiserons,
> Par nos plus dous usages ;
> Ou, plus heureux, nous deviendrons
> Peut-être aussi Sauvages[549].

Ces *Mariages de Canada*, qui rappellent le passage sur les « Filles du Roi » dans la deuxième lettre des *Nouveaux voyages*, dérive d'un épisode des *Aventures du Chevalier de Beauchêne* publié par Lesage en 1732. Dans le livre IV, « Suite de l'histoire du Comte de Monneville », l'auteur déplace l'action en Nouvelle-France. Pour ne pas être mariés de force à Québec par madame Bourdon, Monneville et une modeste et timide jeune fille, M^lle^ Duclos, se présentent comme mari et femme, puis s'enfoncent dans les bois. Ils se séparent et M^lle^ Duclos devient « Saghame » des Hurons. Sous son gouvernement éclairé, ceux-ci vivent dans une espèce d'utopie à mi-chemin entre l'Europe civilisée et la sauvagerie américaine. En y mettant le temps, on les amènera à la civilisation et on les « convertira » à une espèce de christianisme épuré, assez éloigné du déisme des *Mémoires* et des *Dialogues*. L'œuvre de Lahontan a disparu, ne laissant derrière elle que quelques clichés faciles.

Faut-il voir dans le célèbre Gulliver de Swift[550] un avatar d'Adario, comme le croit G. Chinard[551], qui relève de nombreuses traces plus ou moins diffuses de Lahontan dans la quatrième partie du roman ? Incontestablement, le récit du

549. *Les Mariages de Canada*, p. 362.

550. *Travels into Several Remote Nations of the World*, [...] *by Lemuel Gulliver*, 1726.

551. Introduction aux *Dialogues curieux*, p. 60-62.

séjour de Gulliver chez les Houyhnhnms contient plusieurs points de rencontre avec les *Dialogues* : même apologie de la bonté naturelle des Houyhnhnms qui ne s'embarrassent pas de prêtres ni de gens de justice, même dénonciation de la tromperie du langage, du pouvoir asservissant et corrupteur de l'argent. Mais ces thèmes sont devenus lieux communs en 1726 et Swift, grand lecteur de relations de voyage, a bien pu les trouver ailleurs. En outre, le ton âpre et le recours fréquent au détail scatologique ne ressemblent guère à l'ironie allusive et au raisonnement serré de Lahontan. En revanche, un passage du chapitre VIII semble bien venir de Lahontan :

> *As these noble* Houyhnhnms *are endowed by Nature with a general Disposition to all Virtues, and have no Conceptions or Ideas of what is evil in a rational Creature ; so their grand Maxim is, to cultivate* Reason, *and to be wholly governed by it. Neither is* Reason *among them a Point problematical as with us, where Men can argue with Plausibility on both sides of a Question ; but strikes you with immediate Conviction ; as it must needs do where it is not mingled, obscured, or discoloured by Passion and Interest*[552].

Neuf ans après Arlequin et quatre ans après le héros de Swift, le « vertueux Sauvage » Abenoussaki du *Nouveau Gulliver*[553] fera à son tour « la censure de toutes les Nations policées » ; ne connaissant « que la raison naturelle », il jugera « que ce que nous apellons société civile, politesse, bienséance, n'est qu'un commerce vicieux, que notre corruption a imaginé, & que notre prejugé nous fait estimer[554] ». La seconde partie du chapitre XII dénonce l'inégalité scandaleuse qui règne en Europe. Comme dans les *Dialogues* et l'*Arlequin sauvage*, le protagoniste européen participe à cette dénonciation, expliquant lui-même comment fonctionne une société où une poignée de riches a accaparé les terres et l'argent pendant que le plus grand nombre se voit réduit à l'esclavage. Quand Abenoussaki de-

552. *Op. cit.*, t. II, p. 278 : « Comme ces nobles *Houyhnhnms* ont reçu de la nature une disposition générale à toutes les vertus et qu'ils n'ont ni conception ni idée de ce qu'est le mal dans une créature raisonnable, leur grande maxime est de cultiver la *raison* et d'être entièrement gouvernés par elle. Et la *raison* ne fait pas problème chez eux comme chez nous, où l'on peut discuter plausiblement les deux côtés d'une question, mais les frappe d'une conviction immédiate, comme cela doit être quand elle n'est pas mélangée, obscurcie, oblitérée par la passion et l'intérêt. »

553. G. Desfontaines, *le Nouveau Gulliver, ou Voyage de Jean Gulliver, fils du capitaine Gulliver.*

554. *Ibid.*, préface.

mande « naïvement » si ces hommes sont des « prisonniers de guerre », le voyageur européen lui répond :

> Non, [...] ce sont nos compatriotes, ceux de notre Nation, qui, manquant de cet argent dont je vous ai parlé, se soumettent à nous, & se rendent en quelque sorte nos esclaves, pour en acquerir une petite portion, capable de les faire subsister[555].

Il n'en fallait pas plus pour provoquer une condamnation de l'argent, plus proche de Gueudeville, sans doute, que de Lahontan :

> Comment se peut-il faire, s'écria *Abenoussaki*, qu'il y ait des hommes parmi vous d'un cœur assez bas, les uns pour se rendre les esclaves de leurs compatriotes, & les autres pour souffrir que leurs compatriotes soient leurs esclaves ? Je voi que l'argent est votre ennemi, puisqu'il vous reduit à l'esclavage, & qu'il vous asservit à ceux qui le possedent[556].

Comme Gueudeville, Desfontaines soulève l'hypothèse d'une révolte populaire, mais il en montre immédiatement l'impossibilité :

> [...] les pauvres parmi vous n'ont guere d'esprit & de courage, de souffrir paisiblement qu'un nombre d'hommes moins grand que le leur envahisse tout & ne leur laisse rien. Les Loix les en empêchent, lui repartis-je. Qu'est-ce que ces Loix, interrompit le Sauvage ? Sont-ce des hommes armés de fusils & de sabres, qui servent de sauvegarde aux riches, pour les maintenir dans la possession de leurs richesses, & pour les defendre contre les justes pretentions des pauvres ?
>
> Les Loix, lui repondis-je, sont des Regles & des Maximes publiques, reçuës depuis long-tems parmi nous, & que les pauvres & les riches reverent également ; parce qu'elles sont, selon nos idées, les liens & les garants de notre societé civile ; les uns & les autres se liguent donc ensemble, pour les soutenir & les faire observer : ensorte qu'un pauvre, qui, par exemple, auroit derobé quelque chose à un riche, seroit très-rigoureusement puni. [...] Mais vous êtes peut-être surpris, que ceux qui ne sont pas riches, condamnent autant cette action que ceux qui le sont, & qui y ont beaucoup plus d'intérêt qu'eux[557].

Une aliénation semblable à celle du « colonisé » retient les pauvres de se révolter contre une justice dont les riches « sont les Arbitres & les Dispensateurs[558] ». Certes, les magistrats « sont

555. *Ibid.*, t. I, p. 220.

556. *Ibid.*, p. 220-221.

557. *Ibid.*, p. 222-224.

558. *Ibid.*, p. 227.

naturellement portés à rendre à chacun ce qui lui apartient » et « comme d'un autre côté il est naturel de s'aimer encore plus soi-même que les autres, lorsqu'il arrive que leur intérêt est flatté par un peu d'injustice, ils sont alors un peu tentés de s'y livrer. [...] Alors malheur à celui qui n'a que raison, & qui n'a d'autre Protecteur de son innocence ou son bon droit[559] ».

Pour avoir substitué à « la Loi naturelle, qui est si simple & si decisive », « une infinité de Loix, qui defendent une infinité de choses[560] », les Européens se sont condamnés à l'esclavage :

> Vous vous croïez plus formés, plus polis, plus civilisés que nous, à cause de mille institutions arbitraires, ausquelles vous avez sacrifié votre liberté. Pour nous, qui conservons la nôtre, & qui la regardons comme le plus beau present de la Nature, nous croirions l'avoir perduë, si nous étions assujettis à cette multitude de regles superfluës, qui forment votre societé civile[561].

L'inégalité crée, chez les riches comme chez les pauvres, des besoins qu'aucun « art » ne pourra assouvir :

> Nous ignorons ces arts, que vos besoins vous ont fait inventer, & qui tirent leur origine de la bizarre inegalité de vos conditions. Car quel est l'homme parmi vous, qui pouvant subsister sans travail, s'aviseroit de travailler ? Ces arts, dont vous vous prevalez, sont donc la preuve de votre misere, & comme ils ne produisent que des commodités arbitraires, ou des plaisirs superflus, nous ne vous les envions point ; nous ne desirons que ce que nous connoissons ; & ce que nous connoissons suffit à nous rendre heureux[562].

La superbe européenne, on le conçoit facilement, ne peut qu'être « humiliée » par une sagesse aussi naturelle : « J'étois charmé de la profonde sagesse qui regnoit dans les discours de cet Insulaire : mais j'étois en même-tems humilié par ses raisons, que je ne pouvois néanmoins m'empêcher de gouter[563]. » Une fois de plus, la naïveté raisonnable du Sauvage, sa « Philosophie paradoxale[564] », a converti l'Européen aux valeurs américaines.

559. *Ibid.*, p. 228-229.

560. *Ibid.*, p. 230.

561. *Ibid.*, p. 233.

562. *Ibid.*, p. 236.

563. *Ibid.*, p. 239.

564. L'auteur écrit dans sa préface que les « entretiens » d'Abenoussaki « renferment une Philosophie paradoxale, qui s'expliquera assez d'elle-même ».

En 1738, un voyageur réel, l'avocat parisien Claude Lebeau, racontera aussi ses aventures en terre d'Amérique[565]. L'auteur, qui a vécu environ un an en Amérique[566], présente son livre comme la « Relation exacte d'un Voyageur, qui ne recite que ce qu'il a vu[567] » ; mais il s'agit indubitablement d'un roman d'aventures, ménageant ici et là des plages d'accalmie qui font penser au roman sentimental. Peut-être avons-nous là le premier roman à mettre en scène les amours d'un Français et d'une Amérindienne. Si le protagoniste ne préfigure en rien les héros de Chateaubriand, Marie, la belle Abénaquise, ressemble à « une première esquisse d'Atala[568] ». L'aventure se déroule sur un fond de tableau ethnographique plutôt sombre. Les Amérindiens sont sanguinaires, intéressés, menteurs, paresseux, et même la belle Marie n'a pas cette bonté naturelle qu'on attendait. Certes, plusieurs de ces traits négatifs viennent de Hennepin, souvent utilisé et quelquefois cité[569], mais Lebeau emprunte souvent à Lafitau et à Lahontan, dont il juge fort diversement les œuvres : le second est aussi menteur que le premier est véridique. Commentant le passage des *Nouveaux voyages* sur les « Filles du Roy », qui scandalisera grandement les historiens canadiens-français, Lebeau écrit :

> Il y eut plus de trois cens hommes de ce Regiment [de Carignan] qui s'établirent dans le Païs, non pas avec des Filles de joye, comme le prétend le Baron de *la Hontan*, mais avec des Filles & des Femmes qui étoient en *France*, à charge à de pauvres Communautés, d'où on les a tirées, pour les conduire de leur plein gré en *Canada*. C'est une chose que j'ai appris sur les Lieux par des Personnes de probité & dignes de foi : comme du R. P. *Joseph* Recollet, *Canadien* & d'autres Vieillards qui ont presque touché à ces premiers tems. Ainsi *la Hontan* si sujet à caution dans tous les points Capitaux de son Ouvrage, ne doit pas faire prendre pour Verité, des calomnies si injurieuses à l'honneur des *Canadiennes*[570].

565. *Avantures du Sr. C. Le Beau, avocat en Parlement, ou Voyage curieux et nouveau, Parmi les Sauvages de l'Amérique Septentrionale*, 2 t.

566. É. Taillemite, « Lebeau, Claude », *DBC*, t. II, p. 388-389.

567. *Op. cit.*, Épître dédicatoire.

568. L'expression est de Gilbert Chinard (*l'Amérique et le rêve exotique*, p. 310).

569. Lebeau cite aussi quelques *Relations* des jésuites, Bacqueville de La Potherie et surtout Lafitau.

570. *Avantures du Sr. C. Le Beau*, t. I, p. 91.

Dès la préface, Lebeau accuse Lahontan d'avoir fondé son récit sur le ouï-dire et de n'être pas allé plus loin que Montréal :

> Quelle estime [...] une Personne peut-elle avoir du Baron *de la Hontan*, lorsqu'elle vient à parcourir le recit de ses Voyages ? De quel œil peut-on voir parler des Sauvages, qui n'ont existé que dans son imagination ? Si le Baron *de la Hontan*, qui étoit *Garde-Marine* lorsqu'il est tombé malade à *Quebec*, où il a été obligé de demeurer quelque tems jusqu'à sa convalescence ; si ce Baron, dis je, se fût contenté de nous faire la Description des Lieux par lesquels il a passé, depuis le premier Port de *France* jusqu'à *Montreal*, ceux qui savent qu'il n'a guères été plus loin que cette Ville, eussent pu ajouter foi à ce qu'il en débite. Mais son Livre est devenu bientôt suspect, sur tout lors qu'on est parvenu à découvrir que la plus grande partie de ses Relations n'est écrite, que sur le raport de quelques Coureurs de Bois, qui lui en ont fait accroire[571].

Se fondant sur sa prétendue expérience de la vie nord-américaine, Lebeau contredit Lahontan sur l'éloquence des Amérindiens[572], sur leur manière de compter les années[573], sur leur capacité d'exécuter des opérations mathématiques complexes[574], mais sa dénonciation vient tout droit de Lafitau qu'il copie presque mot à mot. On ne sera donc pas surpris

---

571. Le père Labat se souviendra de ce passage lorsque, dans son *Voyage en Espagne et en Italie*, il accusera Lahontan de mensonge : « Que ce Baron, qui nous a donné une si ample description du *Missisipi* & de la *Riviére longue*, étoit un menteur, qui n'avoit jamais passé *Mont-Royal*, & qu'il n'avoit écrit que ce qu'il avoit entendu dire aux *Coureurs de Bois* qui avoient fréquenté ces endroits-là, &c. » (*Bibliothèque raisonnée*, avril, mai et juin 1737, p. 338).

572. « Je me reserve au reste à n'user que d'un stile simple & concis qui reponde à leur pensée [celle des Amérindiens], le plus qu'il me sera possible, sans vouloir sortir des bornes de la verité, ni me soucier de les faire parler avec l'Eloquence, que leur donne le Baron *de la Hontan*. Cet Auteur par cet endroit aussi-bien que par beaucoup d'autres mensonges dont ses ouvrages sont remplis, fait bien voir qu'il ne les a guère connus » (*Avantures du S^r. C. Le Beau*, t. I, p. 197-198).

573. Voir *ibid.*, p. 213 : « [...] c'est bien à tort que le Baron *de la Hontan* ose avancer, que les *Outaouas*, les *Outagamis*, les *Hurons*, les *Sauteurs*, les *Illinois*, les *Oumamis* & quelques autres Sauvages sont si exacts, à ce qu'il pretend, dans leurs calculs, que leurs années sont composées de douze mois lunaires synodiques ; avec cette difference, qu'au bout de trente Lunes, ils en laissent toujours passer une surnumeraire, qu'ils appellent la Lune perduë & qu'ensuite ils continuënt à l'ordinaire. »

574. « Le Baron de *la Hontan*, dit dans ses Memoires de l'*Amerique*, que celui qui sait compter, diviser, soustraire & multiplier le mieux par ces Pailles est assuré de gagner : en ce cas il ne faudrait pas être bien spirituel pour le jouer, puisque les Sauvages ne sont rien moins que de bons computistes » (*op. cit.*, t. II, p. 77-78).

qu'il reprenne, comme tant d'autres, la dénonciation du même Lafitau touchant la « Metaphysique » d'Adario :

> Tant s'en faut donc qu'ils [les Sauvages] ayent cette Metaphysique que leur donne le Baron de *la Hontan*, dans ses Dialogues, où il fait parler un Sauvage, d'une manière qui demontre plutôt ses propres sentimens contre la Religion-même, que ceux de ces Barbares sur cette matière[575].

Pareil acharnement pourrait laisser croire que Lebeau, pour mieux combattre un concurrent qui est toujours lu mais qu'il n'a guère fréquenté, se contente de copier la condamnation d'un autre écrivain qui présente toutes les garanties de véracité. Or, la vérité est différente. Lebeau a lu de près Lahontan et, suivant un procédé maintenant bien connu, il le condamne d'autant plus sévèrement qu'il lui emprunte sans le dire. Qu'il s'agisse des objections religieuses des Sauvages[576], de la pêche à la morue sur le grand Banc de Terre-Neuve[577], du baptême parodique des marins[578], de la désignation des mois par les nomades et les sédentaires[579], de la description du canot[580] ou de Québec[581], les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires* sont largement utilisés. Mais Lahontan, toujours indispensable, semble-t-il, n'est plus crédible.

Peut-être est-ce pour cette raison qu'un autre roman paru aussi en 1738, les *Lettres d'un sauvage depaysé*[582], ne mentionne même pas le nom de Lahontan. Le Sauvage Zaraka, comme l'Arlequin de Delisle de la Drevetière, a quitté sa forêt américaine pour venir philosopher à Paris. Mais s'il a beaucoup du philosophe moraliste, il ne lui reste plus rien du Sauvage. Il appartient plutôt à cette troupe d'épigones qui ont vu le jour après les *Lettres persanes* de Montesquieu. Contrairement à celui-ci, l'auteur du *Sauvage depaysé* ne cherche même pas à construire

575. *Op. cit.*, t. I, p. 268.

576. *Ibid.*, p. 264-266.

577. *Ibid.*, p. 32.

578. *Ibid.*, p. 34-42.

579. *Ibid.*, p. 211-212.

580. *Ibid.*, p. 94-96.

581. *Ibid.*, p. 72-73, 77.

582. Joubert de la Rue, *Lettres d'un Sauvage depaysé. Contenant une Critique des Mœurs du Siècle, & des Réflexions sur des Matières de Religion & de Politique.* Ce roman épistolaire fut publié sous forme de feuilleton bihebdomadaire de huit pages ; il contient trente lettres de Zaraka à Karokajo.

un semblant d'intrigue exotique : son protagoniste est un pur discoureur. Il oppose la « Raison Sauvage » à la « Raison Civilisée », non pas pour suggérer une autre manière de voir ou de penser, mais pour montrer à quel point le bon sens des civilisés est une raison dévoyée. Aucun trait ethnographique dans cette monodie épistolaire, aucun personnage véritable. L'œuvre répond parfaitement à son sous-titre : *Critique des Mœurs du Siècle, & [...] Réflexions sur des Matières de Religion & de Politique.* Aucun souvenir précis du Canada[583], si ce n'est un cliché comme l'allusion à « courir l'allumette[584] », qui peut venir de l'*Arlequin Sauvage* aussi bien que d'une autre source de seconde main, ou encore le rappel de Genève, qui « a retranché de ses Loix Civiles & Canoniques, tout ce qui sentoit la Superstition & la Barbarie » et qui « refuse d'obéir à tout ce qui n'est pas juste & raisonnable[585] ». Le style même de l'œuvre, qui présente un violent réquisitoire contre le despotisme sanguinaire des « Dévots » et des « Politiques[586] », rappelle plutôt la verve polémique de Gueudeville.

Un autre roman épistolaire s'inscrivant dans le sillage des *Lettres persanes* met en scène un Sauvage nord-américain : *les*

583. Quelques rares allusions au Mexique et au Pérou (p. 50, 222-223), à la recherche effrénée du « métail jaune » (p. 3) par les Européens, rappellent plutôt l'Amérique hispanique.

584. *Ibid.*, p. 124, 125, 128.

585. *Ibid.*, p. 122. Voir *D*, p. 829 : « Di-moy, je te prie, les Loix n'est-ce pas dire les choses justes & raisonnables ? » Voir aussi *Lettres d'un sauvage dépaysé*, p. 38 : « je veux des preuves aussi évidentes que des Démonstrations de Mathématique. Je ne suis qu'un simple Américain, qui n'ai en partage qu'une pauvre Raison Sauvage, qui m'ordonne d'être très circonspect sur l'Article de l'Adoration [...] », et p. 194 : « On voit les Dévots du même Dieu se déchirer cruellement par des invectives atroces, & des barbaries qui seroient intolérables dans les cœurs les plus inhumains. Tout cela se fait, dit-on, pour l'honneur et la gloire de Dieu. Il n'y a que la Raison civilisée qui puisse donner un tel tour aux choses. Notre Raison Sauvage se seroit-elle avisée de penser qu'on pût faire des actions diaboliques pour la gloire de Dieu ? »

586. Voir p. 190-191 : « Sachez que vous êtes livrés à la fureur des Dévots du Dieu qui habite au-delà des Pirenées. Il y a ici un Homme qui tient la place du Dieu des Cieux, ou du moins qui prétend être tel, quoique tous les Protestants lui soutiennent qu'il tient la place de tout autre chose. Cet Homme, dont le pouvoir chimérique a été si fatal à toutes les Nations de la terre, a fondé les prétentions des Descendans de CHARLES-QUINT sur toute l'Amérique, depuis l'arrêt fatal que cet Usurpateur de la place de Dieu a rendu contre nous. Les meurtres, les forfaits, les massacres qu'on a fait de nos Fréres en Amérique, & tous ceux qui se feront désormais ; toutes ces cruautés ne peuvent manquer d'acquérir des Couronnes de gloire aux Meurtriers des Justes & des Innocens. »

Lettres iroquoises, publiées en 1752 par Maubert de Gouvest[587]. Comme dans le *Sauvage depaysé*, la fiction exotique est absente, laissant toute la place à un violent réquisitoire de l'Iroquois Egli contre le christianisme[588]. L'affabulation épistolaire et la confrontation dialoguée[589] entre le Sauvage et le civilisé vient de Lahontan, comme le contexte, malgré tout assez vague, de primitivisme qui sous-tend le débat : en 1752, le Sauvage heureux et bon, sans tien ni mien, sans lois ni prêtres, est devenu cliché littéraire, perdant par là toute résonance ethnographique. En même temps, depuis le début du siècle, l'accent s'est graduellement déplacé : la voix du Sauvage exalte moins le bonheur de la vie tranquille dans la forêt américaine qu'elle ne dénonce âprement les malheurs et la méchanceté du civilisé. L'enthousiasme conquérant d'Adario a fait place à un « pessimisme anthropologique[590] » qui ne débouche sur aucune solution. Si Egli semble, en début de parcours, vanter comme Adario la tranquillité d'âme des Amérindiens, sa manière de déplorer « l'ennui de vivre » et « l'inquiétude de ne pas vivre assez[591] » rappelle moins Lahontan qu'elle n'annonce Chateaubriand[592]. S'il s'exclame devant son interlocuteur religieux : « sois donc Iroquois, si tu veux être heureux[593] », on ne doit pas prendre son injonction au pied de la lettre. La « simplicité de la Nature »

587. Publiée une première fois en deux tomes sous la fausse adresse « A Irocopolis, chez les Vénérables », l'œuvre fut rééditée en 1755 et contrefaite en 1769 sous le titre *Lettres chrérakésiennes mises en françois de la traduction italienne*, et attribuée au « Sauvage européen » J. J. Rufus (nom latinisé de J.-J. Rousseau). Nous citons *les Lettres iroquoises* d'après l'édition présentée et annotée par Enea Balmas, Paris, Nizet, Milan, Editrice Viscontea, 1971, 250 p.

588. Il ne se passe rien en Iroquoisie pendant les douze années du séjour d'Egli en France ; par ailleurs, s'il y a une maîtresse française et quatre enfants, s'il y est embastillé, son histoire a pour seule fonction de faire discourir le protagoniste sur le despotisme du pouvoir et l'inconstance des femmes.

589. Chacune des 43 lettres du recueil rapporte habituellement une conversation d'Egli avec divers interlocuteurs.

590. L'expression est d'Enea Balmas qui a bien mis en relief l'originalité de Maubert de Gouvest dans ce débat sur la civilisation.

591. Lettre IV, p. 75.

592. Ce rapprochement vient d'Enea Balmas, dans son introduction, p. 59.

593. *Op. cit.*, lettre XLII, p. 227. Si les Iroquois professent une religion naturelle semblable à celle des Hurons des *Dialogues*, leur conduite suit les préceptes de l'Évangile (« Jésus leur met sous les yeux [aux chrétiens] ce que nous pratiquons », *ibid.*), ce que n'accepterait jamais de dire Adario qui rejetait la tradition des Livres saints.

qu'il vante si fort[594] connaît l'anthropophagie[595]. Quelle conclusion tirer de ce constat décevant ? La raison, « si nous la laissions à elle-même, [...] nous apprendroit que nous ne sommes pas faits pour approfondir notre sort, mais pour en jouïr[596] ». Conclusion trop simple, évidemment, si l'on se rappelle la cohorte des malheurs provoqués par la folie humaine. Aussi le ton dominant des *Lettres iroquoises* n'est-il pas l'ironie enjouée, quelque peu distante, de Montesquieu, ni l'euphorie relativisante d'Adario, mais la dérision dénonciatrice, le scepticisme amer. L'homme civilisé est mauvais et il n'y a aucun espoir de le changer[597].

En même temps qu'elle pénètre la fiction, l'œuvre de Lahontan trouve toujours sa place dans les compilations encyclopédiques, comme l'illustrent deux grands dictionnaires de l'époque : ceux de Saugrain et de Bruzen de La Martinière.

Par comparaison avec les ouvrages similaires, le *Dictionnaire*[598] de Saugrain innove : fruit d'une vaste enquête sur le terrain, il cherche à évaluer avec précision le rendement économique et fiscal du royaume et à jeter un regard prospectif sur le développement à venir. Mais pas plus que ses devanciers il n'échappe à la nécessité du collage pour sa section « Nouvelle France et autres Colonies Françoises », dont les territoires sont mal connus, dispersés à des milliers de kilomètres. À une époque encore secouée par la banqueroute de John Law et toujours fascinée par la Mer de l'Ouest, la Nouvelle-France s'étend, sur l'axe est-ouest, du golfe Saint-Laurent à un espace imprécis au-delà des Grands Lacs et, sur l'axe nord-sud, de la baie d'Hudson à l'embouchure du Mississipi.

---

594. « Plus on fuit la simplicité de la Nature plus on s'égare » (lettre VI, p. 82).

595. Voir la conclusion ironique de la lettre XXIII : « nous [...] ne connoissons de malheur, que celui d'être mangés par nos ennemis » (*ibid.*, p. 140).

596. Lettre XIV, p. 107.

597. « Je ne cherche pas [...] à vous corriger, il faudroit recommencer votre monde. Vous êtes dans l'erreur, mais votre erreur est raisonnée. Vos Loix, dans l'état où vous êtes, sont nécessaires » (lettre XXIII, p. 138).

598. *Dictionnaire universel de la France ancienne et moderne, et de la Nouvelle France*, 1726 ; la section « Nouvelle France, Isles et autres colonies françoises » occupe les colonnes 1181-1354 du 3e volume. Sur la paternité du dictionnaire, voir l'introduction de R. Ouellet à la réédition anastatique : Saugrain, *Dictionnaire de la Nouvelle France, Isles et autres colonies françoises* (1726).

Comme beaucoup de polygraphes à l'époque, le rédacteur compile et assemble des sources disparates, sans toujours les identifier. Hennepin, Joutel, Tonti, Leclercq, Lafitau, Le Sueur, Lahontan, Membré sont cités, mais sur des points mineurs, comme si l'ensemble de la documentation venait d'une espèce de réservoir anonyme. Seul Lafitau, que Saugrain avait publié deux ans plus tôt, a droit à une référence précise en bas de page : « Ceux qui veulent connoître à fond les Mœurs des Sauvages en general, doivent consulter l'Ouvrage du Pere Lafitau, Jesuite ; il a traité cette matiere dans toute son étenduë, avec autant d'érudition que de curiosité[599]. » Malgré cette diversité de sources et la précarité de l'information sur plusieurs points, le texte affecte un air d'objectivité, de fiabilité que viennent à peine troubler quelques formules modalisantes (« il paroît que », « je crois ») et la mise en parallèle de témoignages divergents (« le P. Zenobe dit que [...] M. Joustel n'en fait point mention »).

Le traitement réservé à Lahontan semble assez révélateur : on met en doute une assertion invérifiable[600], on le prend en flagrant délit d'imagination[601], mais on lui emprunte sans le dire des paragraphes entiers. L'article « Québec », qui ne mentionne pas son nom, vient en grande partie de la lettre III des *Nouveaux voyages*, filtrée de sa critique des jésuites et des querelles de préséance entre les autorités religieuses et politiques. L'article « la Terre de Labrador », entièrement copié des pages 9-12 des *Mémoires*, se contente de retrancher les quatre vers de l'*Odyssée* et d'intervertir un passage du texte de Lahontan de manière à donner la localisation géographique avant la description des Esquimaux ; le texte fait référence à Lahontan, mais comme s'il s'agissait seulement de lui emprunter une expression touchant un détail sans importance : « [...] dès que ces Barbares ont moüillé l'ancre, ces démons, dit le Baron de la Hontan, viennent à bord avec de petits canots [...][602]. »

599. *Ibid.*, col. 1274.

600. « La Hontan donne soixante lieues de cours à cette Riviere [...] ; l'on peut douter de ce qu'il dit » (art. « Sakinan », col. 1321).

601. « Ouisconsing, [...] par où le Chevalier de la Hontan dit être descendu au Mississipi pour la découverte de sa Riviere longue imaginaire » (col. 1304).

602. *Ibid.*, col. 1265.

Le *Dictionnaire* de Bruzen de La Martinière[603] emprunte moins que Saugrain à Lahontan. Ses sources les plus fréquentes sur l'Amérique sont Corneille, De Laët, Denys, Delisle, Bacqueville de La Potherie, Saugrain et surtout Charlevoix. L'article « Accadie » s'inspire de De Laët, de Lahontan et des géographes Delisle et Sanson. Bruzen de La Martinière n'y porte aucun jugement de valeur explicite sur l'homme ni sur l'œuvre : il se contente de comparer ses sources touchant les limites de l'Acadie et les populations autochtones qui l'habitent :

> Dans la Carte particuliere du Canada [de Delisle], publiée en 1703. l'Accadie comprend les Etechemins, & une partie du continent plus grande que la Presqu'Isle, & est placée entre le 309. & le 318. d. de Longitude & entre le 43 d. & 45.20'. de Latitude ; au lieu que dans la Carte generale de l'Amerique, qui vient d'être gravée en 1722. l'Accadie est renfermée dans la Presqu'Isle, et contiguë à la Gaspesie, qui la borne à l'Occident Septentrional, & est comprise entre les 315. & 320. d. de Latitude. La Hontan, qui a fait un long sejour dans l'Amerique Françoise, place dans l'Accadie ces Nations sauvages [...]. Il ajoute que ces peuples sont bons guerriers, plus alertes, & moins cruels que les Iroquois & que leur langage differe peu de la langue Algonkine. On voit par-là que cet Auteur donne à l'Acadie une étendue encore plus grande que celle que lui donne la Carte du Canada, puisqu'il y comprend une partie du Canada & de la Gaspesie[604].

L'article « Canada, ou la Nouvelle France[605] », hors la première page et demie (inspirée de Robbe et de Champlain), vient des *Mémoires* : Bruzen de La Martinière se contente de recopier la « Table des Nations sauvages du Canada » et de résumer les pages 36-100 touchant la faune et la flore, le commerce et les mœurs des Sauvages. L'article « Quebec », presque entièrement emprunté à Bacqueville de La Potherie, se termine sur un paragraphe qui condense la lettre II des *Nouveaux voyages*, en gommant tout trait polémique et toute dimension historique :

> Il faut ajouter à cette Description [celle tirée de Bacqueville de La Potherie] les Remarques suivantes prises de La Hontan. Les Marchands demeurent à la Basse Ville à cause de la commodité du Port le long duquel ils ont fait bâtir de très-belles Maisons à

603. *Le Grand dictionnaire géographique et critique*, 9 t., 1726-1739.

604. *Op. cit.*, t. I, 1726, p. 44.

605. *Op. cit.*, t. II, 1730, p. 135-142.

> trois étages, d'une pierre aussi dure que le Marbre ; la Ville Haute n'est ni moins belle ni moins peuplée. La Ville manque de deux choses essentielles qui sont un Quai & des Fortifications. [...] Outre les Tribunaux & Officiers dont on a parlé, il y a encore à Quebec un Grand Prévôt & un Grand Maître des Eaux & Forêts. Les voitures dont on se sert pendant l'Hyver à la Ville & à la Campagne sont des traîneaux qui sont tirez par des chevaux qui semblent être insensibles au froid. Dans les Tribunaux qui connoissent des Différends & des Procès, la maniére de procéder est fort simple. Chacun y plaide sa cause, les Procès sont bien-tôt finis & il n'en coûte ni fraix ni épices aux Parties[606].

Lahontan n'apparaît donc ici que comme source complémentaire de renseignements collés à un ensemble auquel ils s'intègrent mal.

Dans la réédition de 1739, l'importance de Lahontan comme source diminue au profit de Charlevoix. Si les articles « Accadie » et « Quebec » changent peu, celui consacré au Canada ne garde de la première édition qu'un long paragraphe sur la complexion, l'habillement, l'habitat et les mœurs des Sauvages :

> Ceux qui ont représenté les Sauvages du Canada velus comme des ours, n'en avoient jamais vu ; car, à l'exception des cheveux & des sourcils, ils n'ont pas un poil sur tout le corps. Ils sont généralement droits, bien faits, de belle taille, bien proportionnés. Ils ont les traits grossiers, les femmes encore plus que les hommes ; ils naissent blancs, mais le grand air, & la graisse dont ils se frotent, leur donnent une couleur bise, qui vient par degrés, de sorte qu'on voit beaucoup de jeunes gens des deux sexes assez blancs, & quelques-uns même ont les traits du visage assez réguliers. [...] Il est rare d'en voir de boiteux, de borgnes, de bossus, d'aveugles, de muets. Ils ont les yeux gros & noirs, de même que les cheveux, les dents blanches comme l'yvoire, & l'haleine fort douce. [...] Les femmes sont ordinairement de taille médiocre, & l'ont moins belle que les hommes, ce qui peut venir de ce qu'elles sont chargées de tous les fardeaux & de toute la fatigue du ménage, les hommes ne s'occupant que de la chasse & de la guerre. Elles laissent croître leurs cheveux, qu'elles roulent en manière de cadenettes, qui leur pendent par derriere, au lieu que les hommes les tiennent assez courts, & les coupent de différentes manieres, selon les Nations[607].

---

606. *Op. cit.*, t. VII, 1737, 1re partie, p. 15.

607. *Op. cit.*, t. III, p. 88 ; t. II, 1730, p. 140-141. Voir *M*, p. 632-634, pour le passage utilisé.

Bruzen de La Martinière condense le texte de Lahontan, l'entrelarde d'ajouts tirés d'autres auteurs, lui donne l'allure d'un portrait synthétique objectif en éliminant les pointes d'ironie, les comparaisons avec l'Europe, les particularités propres à chaque nation. L'effacement graduel de Lahontan, de la première à la seconde édition, ne s'explique pas seulement par le recours à Charlevoix : l'écriture ironique et relativisante des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, de même que les attaques d'invraisemblance et de mensonge portées contre leur auteur, ont ruiné pour longtemps sa fiabilité documentaire[608].

La plus vive opposition aux *Dialogues* vient du philosophe suisse Jean-Pierre de Crousaz : dans le tome I de ses *Divers ouvrages* publié en 1737, il y consacre tout un chapitre : « Continuation. Où l'on parcourt les Dialogues de M^r^. le Baron de la Hontan[609] ». Polygraphe et professeur de philosophie à Lausanne, partisan de Descartes et de Newton, il critique vivement Bayle et Leibniz et mène un combat de tous les instants contre le pyrrhonisme et l'incrédulité. Sa réfutation systématique des *Dialogues* cite de longs passages qu'il fait suivre de « Reponses » circonstanciées.

Assez curieusement, Crousaz ne tente pas de réfuter systématiquement le premier dialogue où l'« on met dans l'esprit d'*Adario* les idées les plus crasses sur la Religion[610] » ; il se contente d'affirmer simplement que les « hommes font un outrage à la Majesté et à la Sainteté de Dieu, lorsqu'ils en jugent par eux-mêmes, & qu'ils osent lui imputer, par rapport aux desordres, toute l'indifférence avec laquelle ils les regardent

608. Entre plusieurs exemples, voir le jugement lapidaire porté par la *Bibliothèque raisonnée* dans le compte rendu des *Curiositez naturelles du riche cabinet d'Albert Seba* (*Locupletissimus rerum naturalium thesaurus*) : « Le P. *Hennepin*, et le Baron *de la Hontan* ne sont gueres de bonnes autorités en ce genre d'Observations » (juillet, août et septembre 1735, p. 208).

609. P. 170-207. Rendant compte de cet ouvrage, un collaborateur de la *Bibliotheque raisonnée* écrit : « A considérer le Baron DE LA HONTAN, qu'on y réfute, comme auteur des *Dialogues*, qui ont paru sous son nom, je ne sai si on ne lui a pas fait trop d'honneur, d'examiner sérieusement les raisons & les objections, souvent libertines, que ce Voiageur avoit mises dans la bouche des Sauvages de l'*Amérique*. Mais ces sortes de Livres ne sont que trop lûs d'une infinité de gens, qui gobent avidement tout ce qu'ils trouvent qui favorise la corruption de leur Esprit & de leur cœur. Ainsi l'examen de M^r^. *de Crousaz* pourra être utile [...] » (avril, mai et juin 1737, p. 337-338).

610. *Op. cit.*, p. 206.

eux-mêmes[611] ». Si « Dieu a fait aux hommes le riche present de la Liberté, par l'exercice de laquelle leur ame prend en quelque sorte une étendue infinie », il ne faut pas se surprendre qu'Il « abandonne » ceux qui « refusent de se donner[612] » à Lui. Affirmer, comme Adario, qu'il ne peut y avoir après cette vie « deux différentes Demeures, l'une bonne & l'autre mauvaise », c'est marquer « bien peu d'éloignement pour le Vice, & bien peu d'attachement à la Vertu[613] ».

L'essentiel du plaidoyer porte sur les bienfaits de la « Société Civile » par opposition aux méfaits de « l'Anarchie ». Les maux qu'Adario reproche à la société européenne ne tiennent pas à l'organisation politique mais à la conduite de quelques individus : les riches qui refusent l'aumône aux « pauvres misérables, qui vont tout nuds, décharnés dans les rues, mourans de faim & de misére » ne deviendraient pas « plus traitables » « dans l'Anarchie[614] ». S'il se trouve de grands maux dans la société civile, il n'en tient qu'aux hommes de les faire disparaître :

> On auroit grand tort de regarder l'esprit d'intrigue & de dissimulation, & les excez du Luxe dans toutes ses branches, comme des suites naturelles & nécessaires des douceurs dont on jouït dans la Société Civile & des situations où l'on s'y trouve ; ce sont des abus de l'abondance, mais des abus volontaires, & qu'il ne tient qu'aux hommes de prévenir. La politesse, loin d'en être cause, sert au contraire à les modérer. Le goût du luxe & l'empressement pour tout ce qui peut aider à y parvenir & à le soutenir, rempliroit de tout autres troubles une Société composée d'hommes grossiers & féroces que celle où la politesse est respectée[615].

Dans cette perspective, on ne peut raisonnablement condamner l'argent dont les « inconvéniens [...] ne sauroient être mis en parallèle avec les avantages qu'on en tire » : « Il seroit très-injuste de priver les hommes raisonnables de divers secours importans, parce que des brutaux & des injustes peuvent en abuser, pour se nuire à eux-mêmes, ou pour se traverser mutuellement & troubler leur repos[616]. »

611. *Ibid.*, p. 205.
612. *Ibid.*, p. 205-206.
613. *Ibid.*, p. 205.
614. *Ibid.*, p. 199.
615. *Ibid.*, p. 204.
616. *Ibid.*, p. 176.

Il en va de même pour les lois. Si certains individus peuvent ne pas y avoir recours, aucune société ne peut s'en passer :

> S'il est quelques Sauvages aussi doux & aussi paisibles que les *Hurons*, il en est aussi de féroces & de fougueux ; & de ce qu'il se trouve des hommes, qui peuvent vivre sans procès & sans Juges, ce n'est nullement une conséquence que les Loix & les Juges sont inutiles à tous les autres. Ce n'est pas parce qu'on a établi des Loix & des Juges, que les hommes se sont avisés de plaider ; c'est parce qu'ils se chicanoient & se contestoient, qu'on est venu à penser à ce remede[617].

Les Hurons eux-mêmes qui, par la bouche d'Adario, condamnent si durement la colonisation française, auraient tout avantage à sortir de leur anarchie pour se défendre efficacement contre les Iroquois :

> Si les *Hurons* savoient former des Corps d'Armées, où régnât la discipline & la subordination, se camper avantageusement, combattre avec ordre, ils viendroient bien-tôt à bout de soumettre les cruels Iroquois, qui ne manquent pas de faire, à leur tour, des courses dans le Canada, & d'y enlever des hommes qu'ils mangent, ou qu'ils traitent suivant toute l'étendue de leur férocité[618].

Aucune communauté sans lois ni chef ne saurait survivre auprès de peuples civilisés et les Hurons, « malgré leurs Arcs & leurs courses, [...] deviendroient bien-tôt tous les Esclaves de leurs voisins[619] ».

Il n'est pas vrai que la société civile engendre nécessairement la richesse chez quelques-uns et la misère chez les autres. Au contraire, elle seule, comme le montre bien l'exemple des « Provinces Unies, & la Ville d'Amsterdam », « fournit tout à la fois des préservatifs efficaces contre l'indigence, l'oisiveté & leurs fatales suites ». La stricte égalité provoquerait la « confusion & seroit suivie d'une infinité de desordres ». Nul ne pourrait, faute de loisir et de temps, « cultiver sa Raison », « perfectionner son Ame », ni en tirer « de quoi s'éclairer, & de quoi éclairer les autres[620] ». Tout en poursuivant l'apologie des sciences et des arts, « qui font & l'ornement & les agrémens de la vie », Crousaz montre que les hommes ne sont ni « assez

617. *Ibid.*, p. 177.

618. *Ibid.*, p. 189.

619. *Ibid.*, p. 189.

620. *Ibid.*, p. 194-195.

raisonnables », ni « assez amis les uns des autres » pour chercher spontanément le bien commun. La contrainte de la loi, la « nécessité », doit donc suppléer à la « Raison » absente ou momentanément déficiente : « La parfaite égalité ne seroit pas plutôt rétablie que chacun en souffriroit[621]. »

Quant à la précieuse tranquillité huronne[622], elle est possible « en France & partout où il vous plaira » ; elle s'y accompagne d'un art de vivre, de plaisirs raffinés inconnus chez les Sauvages. Aux « excez flétrissants » du « Troupeau des Cochons d'Epicure », Crousaz oppose

> [...] les vives & solides douceurs d'un repas qui n'est point chargé de superfluités, où le Corps se repaît agréablement & l'Esprit se nourrit encore d'avantage dans les précieuses utilités qu'il tire du plaisir de s'entretenir avec des amis sincères, éclairés, vertueux, polis ; on n'a point honte de courir à ces repas, on ne rougit point de s'en rappeler la mémoire, ni de paroître empressé à les renouveller. En général tout ce que les Apologistes de la Vie des Sauvages alléguent, soit sérieusement, soit par une espèce de jeu, contre les avantages de ce qui va au delà du nécessaire n'est fondé que sur une équivoque. Deux personnes qui ne desirent rien au delà de ce qu'ils possédent sont également heureux, mais dans un sens négatif ; & de deux personnes dont les desirs sont remplis, celui qui éprouve des douceurs en plus grand nombre, ou d'une plus grande vivacité est le plus heureux, & cela dans un sens positif, autrement un Bœuf seroit tout aussi heureux qu'un homme[623].

De la morale du devoir et de la soumission, on est donc passé à une morale du bonheur, de l'« honnête médiocrité ». Si certains peuvent « s'abandonner sans mesure & sans regle à des désirs qu'on n'est pas en état de satisfaire & de se livrer aux bizarreries de la cupidité, aux injustices, & aux tourmens de l'envie », le sage suit en cela l'appel de la raison : « un homme qui sait consulter la Raison, se fait une douceur autant qu'un devoir de la respecter, ne desire que ce qu'elle lui permet & ce qu'elle approuve[624] ».

Tout en soutenant la supériorité de la société civile sur l'anarchie, de la « subordination » sur la « liberté naturelle »,

621. *Ibid.*, p. 196-197.
622. *Ibid.*, p. 193.
623. *Ibid.*, p. 202.
624. *Ibid.*, p. 203.

Crousaz attaque vivement Adario sur son propre terrain. En accusant les Français de leur échanger des marchandises de mauvaise qualité, Adario admet implicitement que les Hurons ne peuvent plus se passer des « Arts » et avance une fausseté :

> Si cela étoit, les *Hurons* auroient bien-tôt cessé d'être dupes. Leurs emplettes réfutent & détruisent, à l'avantage des Arts, à l'avantage des commodités & des secours réels que les hommes en tirent, tout ce que M^r^. le Baron de la Hontan met d'objection dans la bouche de son Sauvage, pour en établir l'inutilité[625].

De même, il est bien malvenu de reprocher aux Français d'occuper le Canada, quand ses compatriotes pratiquent l'esclavage :

> [...] de quel droit les *Hurons* vont-ils faire des esclaves sur les Nations voisines ? Est-ce par un effet de cet Instinct qui les fait vivre dans l'innocence ? Ont-ils plus de droit sur les hommes qu'ils enlevent, que les François n'en ont sur le Terrain, qu'il leur a plû d'occuper dans le Canada[626].

Crousaz réfute encore les *Dialogues* sur un autre plan : celui de la cohérence du développement. À plusieurs reprises, il reçoit comme des généralisations abusives les jugements à l'emporte-pièce d'Adario. Il lui reproche des « exagérations[627] », et « un assemblage de ces idées vagues, qui ne manquent jamais de faire donner ceux qui s'y bornent, dans des conclusions trop universelles[628] » ; le dialogue sur « le Mien & le Tien » est « composé de pauvretez, de fausses suppositions, d'objections enfin déjà si souvent réfutées[629] ».

---

625. *Ibid.*, p. 191.

626. *Ibid.*, p. 190. Crousaz revient à nouveau sur l'esclavage quand Adario parle des « Scélérats, qui jettent aux Galéres mille pauvres Etrangers, Algériens, Salétins, Tripolitains, Turcs, qu'on prend sur leurs Côtes & qu'on vient vendre à Marseille ». Sa réponse illustre bien le consensus de l'intelligentsia européenne sur l'esclavage au début du XVIII^e^ siècle : « Les *Hurons* n'ont-ils pas aussi leurs Esclaves. Que les Turcs conviennent avec les Chrétiens d'un Cartel en tems de guerre, & d'une Liberté en tems de paix, l'Esclavage finira chez les uns & chez les autres. Des grandes Sociétés sont les seules qui puissent affranchir le Genre-Humain de cet opprobe. § Au reste, les Chrétiens n'ont pas accoutumé d'employer leurs esclaves à des travaux, où, manque de force, ils ne pourroient réussir. Sur les galéres de France on a des Turcs gagés pour servir à la rame & qui s'engagent à ce service volontairement ; cette peine n'est donc pas insupportable pour eux. Enfin, il n'est pas si difficile de fléchir son Maître par sa fidélité & sa promptitude à le servir » (*ibid.*, p. 197-198).

627. *Ibid.*, p. 187.

628. *Ibid.*, p. 173.

629. *Ibid.*, p. 194.

La défense et illustration de la Société civile se termine sur une condamnation *ad hominem* d'Adario, mais peut-être aussi de Lahontan[630] :

> Il n'y a que les méchants que l'état de Société Civile réduise à cette dure contrainte, & ils le méritent bien. Quiconque veut être raisonnable jouït sans cesse de l'agréable satisfaction d'être ce qu'il veut, & de faire ce qu'il aime. Se livrer à l'exécution de toutes les fantaisies qui viennent dans l'esprit, c'est changer une très-louable & très-heureuse liberté, en une affreuse licence[631].

Affirmant que nous devons la connaissance de la philosophie des Canadiens au baron de Lahontan, auteur de dialogues avec un « Barbare américain », l'historien de la philosophie Brucker[632] rappelle d'abord les doutes et objections soulevés par le journaliste Jacques Bernard, le traducteur Vischer, le théologien Schramm et l'historien de l'athéisme Reimmann[633], puis cite longuement la correspondance de

---

630. Avant de conclure, Crousaz écrivait : « Chaque auteur est maître de son papier, pour plaider, comme il lui plaît, la cause de qui il lui plaît » (*ibid.*, p. 206). Peut-être faut-il rappeler une autre phrase : « M. le Baron de la Hontan auroit pu posséder en France toute la tranquilité, dont Adario jouïssoit dans le Canada : il n'avoit qu'à vivre en particulier, dans la simplicité, dans la frugalité, content de l'héritage de ses peres ; mais on ne l'auroit pas assez honoré, quelques personnes même se seroient moquées de lui ! » (*ibid.*, p. 183).

631. *Ibid.*, p. 207.

632. « De Philosophia Canadensium », *Historia critica philosophiæ*, t. V, p. 919-222.

633. Le début du passage commence sur ces phrases : « *Debemus autem notitiam* φιλοσοφουμενων *Canadensium, nobili Gallo La Hontan, qui anno MDCCIV edidit Dialogos cum barbaro Americano. In eo subtiliter satis Adario quidam cum illo de præcipuis capitibus doctrinæ Christianæ, deque legibus, moribus et institutis Christianorum suæque gentis disseruisse dicitur, ejusque objectiones tales asseruntur, ut majores et subtiliores fuisse responsionibus Hontani non immerito videantur. Permovit id viros doctos passim, ut conjicerent, totum istum dialogum ab auctore eum in finem confectum esse, ut Christianam religionem telis Americanis confunderet. Semper enim succumbit Hontanus, triumphat Adario. Magnam id conflavit invidiam La Hontano, tum in aula Hanoverana viventi, atheismi enim, et contemptæ ac neglectæ proditæque Christianæ religionis passim accusatus est, inque suspicionem adductus, fabulam eum totam excogitavisse, ut BODIN ; colloquium heptaplomeres imitaturus, gloriam ex oppugnata Christiana religione caperet : numquam enim hominem hujusmodi barbarum ejus generis colloquia instituisset.* » [Nous devons la connaissance de la philosophie des Canadiens à un noble français, Lahontan, qui publia en 1704 des Dialogues avec un barbare américain. Avec assez de subtilité, on y rapporte les propos d'un

Leibniz avec Bierling. S'appuyant à la fois sur le début des *Dialogues*[634] et sur la leçon inaugurale de Schramm, qu'il cite à deux reprises, Brucker ramène à sept articles les croyances fondamentales des Hurons :

> *Sunt autem dogmata Huronum fundamentalia, quæ quandam theologiam naturalem exhibent, auctore* La Hontano *sequentia* :
>
> I. *Esse conditorem mundi, qui magnus [spiritus] dominusque vitæ appelletur, eum in illis omnibus esse, quæ limitibus carent.*
>
> II. *Dari immortal[itat]em animæ.*
>
> III. *Magnum illum spiritum dedisse hominibus rationem, quæ judicandi discernendique inter bonum et malum capax fit, eo fine, ut veras justitiæ et sapientiæ regulas sequantur.*
>
> IV. *Tranquillitatem animi placere magno huic domino, aversari autem eum tumultus animi, eo quod homines illis mali fiant.*
>
> V. *Vitam esse somnium, mortem evigilationem, postquam* [*sic*] *anima demum intellegat statum et conditionem rerum visibilium et invisibilium.*
>
> VI. *Quia supra terræ superficiam extendere et attollere se ratio hominis nequeat, ingenium corrumpendum tendandumque* [*sic*] *non esse, ut in rerum invisibilium et probabilitate carentium cognitionem penetret.*
>
> VII. *Animas post mortem abire in certam quandam regionem, neque tamen suspicione attingi posse, utrum bonis bene, malis male tunc sit,*

certain Adario sur les principaux articles de la doctrine chrétienne et sur les lois, les mœurs et les institutions des chrétiens comparées à celles de son peuple ; ses objections sont telles qu'elles paraissent plus solides et plus subtiles que les réponses de Lahontan. Cela a fait soupçonner aux hommes éclairés que tout ce dialogue a été écrit par son auteur pour confondre la religion chrétienne par les arguments du Sauvage. Toujours, en effet, Lahontan succombe et Adario triomphe. Ce livre fit naître une grande haine contre Lahontan, qui vivait alors à la cour de Hanovre ; et on l'accusa généralement d'athéisme, de mépris et de trahison envers la religion chrétienne ; on le soupçonna aussi d'avoir imaginé cette fable à l'imitation du dialogue *Heptaplomeres* de Bodin, pour s'attirer de la gloire en combattant la religion chrétienne ; jamais en effet un homme aussi barbare n'eût pu tenir un dialogue de ce genre] (p. 419).

634. Voir *D*, p. 802-803.

quia nesciamus, utrum ea mala sint coram domino, quæ mala videntur hominibus[635].

Pareil condensé de la « philosophie des Canadiens », assorti d'une mise en garde sur le crédit de Lahontan, assure à l'œuvre une survie et un statut tels que sa portée ethnographique et contestataire s'oblitère considérablement.

Avec l'historien jésuite Charlevoix[636], l'œuvre de Lahontan devient pièce incriminante pour un procès jugé d'avance. D'entrée de jeu, Lahontan apparaît comme un déclassé social, puis comme un chicanier qui subit la honte de la condamnation : « L'Auteur, quoi qu'homme de condition, fut d'abord Soldat en Canada. Il fut fait ensuite Officier, [...] il se brouilla avec le Gouverneur, fut cassé, & se retira d'abord en Portugal, ensuite en Dannemarck[637]. » Tout « aussi mauvais François, que mau-

635. Traduction : « Voici, d'après Lahontan, les croyances fondamentales des Hurons qui montrent une certaine théologie naturelle :

I. Il existe un créateur du monde, appelé grand [esprit] et maître de la vie et présent en toute chose infinie.

II. Ils ont reçu une âme immortelle.

III. Ce grand esprit a donné aux hommes une raison capable de distinguer le bien du mal afin qu'ils suivent les vraies règles de la justice et de la sagesse.

IV. La tranquillité de l'esprit plaît à ce grand maître, mais il déteste les tumultes de l'âme parce qu'ils rendent les hommes méchants.

V. La vie est un sommeil et la mort est un réveil, après lequel seulement l'âme comprend la forme et la situation des choses visibles et invisibles.

VI. Puisque la raison humaine ne peut se déployer ni s'élever au-delà des choses terrestres, il ne faut pas gâter son esprit ni le contraindre pour qu'il pénètre la connaissance des choses invisibles et invraisemblables.

VII. Après la mort les âmes s'en vont dans un certain lieu, mais il n'est pas possible de conjecturer si les bons y sont bien et les méchants malheureux, parce que nous ignorons si ce que les hommes considèrent comme mal l'est aussi pour le maître. »

636. *Histoire et description generale de la Nouvelle France, avec le Journal historique d'un Voyage fait par ordre du Roi dans l'Amérique Septentrionale*, 1744.

637. « Liste et examen des auteurs que j'ai consultés pour composer cet ouvrage », *Histoire et description*, t. III, p. lv. Cette « liste » commentée occupe les p. xli-lxi d'une sorte d'annexe qui contient aussi le « Projet d'un corpus d'histoires du Nouveau Monde » (p. i-iv) et les « Fastes chronologiques du Nouveau Monde, et des etablissemens que les Européens y ont faits : corrigés et augmentés » (p. v-xl). Charlevoix attribue l'initiative de la brouille à Lahontan, alors qu'il connaissait le naturel chicanier et autoritaire du gouverneur Brouillan.

vais Chrétien », il ne mérite aucun crédit. Sa « grande liberté » de plume « a beaucoup contribué à faire lire son Livre, & l'a fait rechercher avec avidité par tout », mais il « s'en faut pourtant bien » que son ouvrage soit « bien écrit[638] » : son « style souvent barbare », semé de « termes indécens[639] » ressemble beaucoup à la prose du « Moine Apostat » Gueudeville[640]. Déconsidéré dans sa personne et dans son écriture, aussi bien que dans sa parenté intellectuelle avec un polygraphe défroqué sans style ni morale, Lahontan ne peut être qu'un « mauvais guide » pour la Nouvelle-France[641].

Seul, Thomas Corneille a pu tirer de lui quelque chose de « passable », mais « par une espéce de hazard[642] ». L'*Atlas* de Gueudeville, « abregé mal digeré des Mémoires de Lahontan », contient « des fautes d'Histoire & de Géographie, qu'on ne pardonneroit pas à un Ecolier[643] » ; la « Table des Nations Sauvages », de Bruzen de La Martinière, « est copiée des Voyages de Lahontan, & auroit besoin d'un bon *Errata*[644] ». Chez Lahontan, « le vrai [...] est tellement confondu avec le faux, qu'il est nécessaire d'être bien instruit de l'Histoire du Canada, pour l'en demêler, & que par conséquent il n'apprend rien aux uns, & ne peut que jetter les autres dans l'erreur » ; « presque tous les noms propres y sont estropiés, la plûpart des faits y sont défigurés, & l'on y trouve des épisodes entiers, qui sont

638. *Ibid.*, p. lv.

639. *Ibid.*, p. xlii. Voir aussi p. lv : « style embarrassé & souvent barbare ».

640. *Ibid.*, p. lv. L'insistance de Charlevoix à rapprocher Lahontan de Gueudeville jusqu'à leur prêter un style identique ne va pas sans quelque entorse à la vérité pour mieux condamner Lahontan. Comment expliquer autrement que Charlevoix, si méticuleux, si préoccupé par l'exactitude historique et le respect des sources citées, utilise l'édition 1705 que la rumeur publique attribue à Gueudeville ? Après avoir affirmé qu'on « reconnaît sans peine » dans l'*Atlas* de Gueudeville « le style informe, souvent barbare, & les termes indécens » de Lahontan, il ajoute : « Aussi passe-t-il pour constant que c'est Geudreville lui-même, qui a retouché la derniere Edition de ses Voyages » (*ibid.*, p. xlii).

641. *Ibid.*, p. xli.

642. *Ibid.*, p. xli-xlii.

643. *Ibid.*, p. xlii.

644. *Ibid.*, p. xlii-xliii.

des pures fictions[645], tel qu'est le voyage sur *la Riviere Longue*, aussi fabuleuse que l'Isle de *Barataria*, dont Sancho Pansa fut fait Gouverneur » ; « Le Dictionnaire de la Langue du Pays [...] n'est qu'un assez méchant vocabulaire de la Langue Algonquine » ; enfin – et l'on retrouve ici la critique de Beverley, relayée par Lafitau et les journalistes hollandais –, « les conversations avec le Sauvage Adario » ne sont rien moins qu'une « supposition de l'Auteur, qui a voulu nous apprendre ce qu'il pensoit sur la Religion[646] ».

Mais si les *Voyages* de Lahontan sont si peu sûrs, comment expliquer que « les Auteurs des Dictionnaires Historiques & Géographiques les ont presque toujours suivis & cités préférablement aux autres Memoires plus fidéles, qu'ils ne se sont pas même donné la peine de consulter » ? Charlevoix ne répond pas mais se réfugie dans le ouï-dire invérifiable, l'analogie avec le genre à la mode condamné pour sa puérilité et son influence néfaste sur les mœurs : « On leur a rendu plus de justice en Canada, où l'Auteur passe communément pour un Romancier[647]. »

Après ce violent réquisitoire, on s'attendrait que Charlevoix attaquât Lahontan sur des points importants touchant la réalité nord-américaine ou les mœurs des Sauvages. Or, il n'en est rien. Sa description des « Sauvages du Canada », sa relation des événements et sa présentation géographique de l'Amérique ne diffèrent pas vraiment de celles des *Nouveaux voyages* et des

645. Au début du XIX^e^ siècle, l'article « Hontan, (N. baron de la) », du dictionnaire de Desessarts, reprendra textuellement ce passage : « Le vrai y est totalement confondu avec le faux, les noms propres estropiés, la plupart défigurés. On y trouve des épisodes entiers qui sont de pures fictions. L'invraisemblance et le mauvais goût y règnent d'un bout à l'autre » (*les Siècles littéraires de la France, ou Nouveau dictionnaire historique, critique et bibliographique*, t. III, p. 466). En 1863, Michelet relèvera lui aussi l'expression pour en faire grief aux jésuites : « Les jésuites se sont dépêchés de faire dire par leur professeur, le rhétoricien Charlevoix, que Lahontan n'est pas un voyageur, que son voyage est une fiction, qu'on a écrit pour lui, etc. » (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, p. 179).

646. *Histoire et description*, t. III, p. lv-lvi.

647. *Ibid.*, p. lv. En 1735, le jésuite français Guillaume-Hyacinthe Bougeant avait publié son *Voyage du Prince Fan-Féredin au royaume de la Romancie*, qui relève, sur le mode humoristique, tous les clichés du roman ; un an plus tard, un autre jésuite, le père Porée, fera paraître un violent réquisitoire intitulé *De libris qui vulgo dicuntur Romanenses oratio.*

Mémoires. Certes, la table des matières du tome III reprend quatre fois Lahontan en termes sévères :

> Fausseté, qu'il avance au sujet du grand Autel de l'Eglise des Jésuites [...]. Réfutation de ce qu'il dit des Femmes de Montréal [...]. Il paroît n'avoir point vû le Sault de Niagara [...]. C'est une Fable, que ce qu'il dit de l'exactitude des Sauvages à accorder les années Solaires avec les Lunaires [...][648].

Mais les passages contestés touchent des points de détail : les colonnes de l'autel des jésuites ne sont point « cilyndriques & massives, d'un seul Bloc d'un certain Porphyre noir comme du Geay », mais « creuses, & grossierement marbrées[649] » ; pendant la foire de Montréal, les Françaises ne donnent pas aux Sauvages les libertés que Lahontan laisse entendre[650] ; le « Sault de Niagara » n'a pas six cents pieds de hauteur, mais tout au plus cent quarante ou cent cinquante[651] ; les Sauvages n'ont pas « cette exactitude Astronomique à accorder les années Lunaires avec les Solaires[652] ». Du reste, le commentaire pèse plus lourd ici que la faute reprochée. Pour l'église des jésuites, « On pardonneroit pourtant volontiers à cet Auteur, s'il n'avoit défiguré la vérité que pour donner du lustre aux Eglises[653] » ; sur la prétendue mauvaise conduite des Montréalaises, Lahontan a menti sciemment (il « ne pouvoit pas ignorer ce qui est de notorieté publique en ce Pays ») pour « égayer ses Mémoires[654] » ; la concordance des années lunaires et solaires chez les Amérindiens « est une pure imagination de cet Ecrivain[655] ». Le commentaire sur les chutes Niagara donne à penser que Charlevoix cherche davantage à prendre en faute qu'à comprendre et à rectifier une erreur. Contemplant « la plus belle Cascade, qui soit peut-être dans la Nature », il « re-

---

648. *Op. cit.*, p. 517.

649. *Ibid.*, p. 76.

650. « Les Femmes de Montreal n'ont jamais donné lieu à ce que cet Auteur y met sur leur compte, & il n'y a rien à craindre pour leur honneur de la part des Sauvages » (*ibid.*, p. 142).

651. *Ibid.*, p. 233.

652. *Ibid.*, p. 402.

653. *Ibid.*, p. 76.

654. *Ibid.*, p. 143. Le commentaire ajoute : « On est toujours sûr de plaire à certaines gens, quand on ne garde aucune mesure dans la liberté, qu'on se donne d'inventer, de médire, & de s'exprimer sur certaines matieres. »

655. *Ibid.*, p. 402.

connu[t] d'abord que le Baron de la Hontan s'étoit trompé, sur sa hauteur & sur sa figure, de maniere à faire juger qu'il ne l'avoit point vûë[656] ». Plus loin, ne trouvant pas le cours d'eau affluent dont parle l'auteur des *Nouveaux voyages*, il pose deux hypothèses dont la première touche, non pas l'erreur, mais la mauvaise foi de Lahontan : « Le Baron de la Hontan y ajoûte un Torrent, qui vient de l'Ouest, mais s'il n'a pas été inventé par cet Auteur, il faut dire que dans le tems de la fonte des Néges, des eaux sauvages viennent se décharger là par quelque ravine[657]. » L'Amérique devient donc ici pour Charlevoix, moins un espace à connaître, qu'un champ de bataille où combattre les ennemis de la Religion[658].

Sur le plan de la connaissance, l'auteur de l'*Histoire et description de la Nouvelle France* rivalise manifestement avec celui des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, quand il s'ingénie à reprendre tous les thèmes abordés par Lahontan. Qu'il parle aussi de la « variation de l'Aimant » mesurable par la boussole[659] vient peut-être d'une rencontre fortuite ; qu'il rappelle « le plaisir du Combat de la Baleine contre l'Espadon[660] » montre qu'il a lu lui aussi Hennepin et Leclercq[661] ; mais quand il décrit les canots comme de « fragiles voitures » délicates à manier[662], le souvenir de Lahontan se fait plus précis et difficilement récusable. Deux autres passages confirment que l'œuvre de La-

656. *Ibid.*, p. 233.

657. *Ibid.*, p. 234.

658. Parlant de Lahontan lors de l'attaque de Plaisance par les Anglais en 1692, Charlevoix écrit : « C'est le même, dont nous avons des Mémoires du Canada, que l'on sent d'abord avoir été dictés par l'esprit d'irreligion, & par le dépit d'avoir été chassé du Service » (*Histoire et description*, t. II, p. 117-118).

659. *NV*, lettre I, p. 259-260 ; Charlevoix, *Histoire et description*, t. III, p. 68.

660. *Ibid.*, p. 54.

661. Voir *NV*, lettre I, p. 261, n. 25.

662. Lahontan parlait de « voitures fragiles » (*NV*, lettre VI, p. 291) et décrivait comme suit les manœuvres des canoteurs : « Il sont à genoux lors qu'ils descendent les petits Cataractes ou les Cascades des Rivieres. Il sont debout, lors qu'ils piquent de fonds avec des perches pour refouler les courans & les rapides, & ils sont assis dans les eaux dormantes. Les Rames dont ils se servent sont faites de bois d'érable » (*ibid.*, p. 292). Charlevoix écrit : « les Canoteurs [...] sont assis à plat, ou sur leurs Genoux, & leurs Avirons sont des Pagayes de cinq à six pieds de long, ordinairement de Bois d'Erable. Mais quand on va contre un Courant un peu fort, il faut se servir de la Perche, & se tenir de bout, & cela s'appelle *picquer de fond* » (*op. cit.*, p. 192).

hontan voisinait sur sa table avec celle des auteurs sérieux qui lui servent de caution – Champlain, les *Relations* des jésuites, Nicolas Denys – et a laissé des traces dans l'*Histoire et description*. Rappelant un orage électrique sur le Grand Banc de Terre-Neuve, il écrit : « Le Tonnerre restoit toujours sur notre tête, & s'il étoit tombé une seconde fois, nous aurions pû aller servir de pâture aux Moruës, aux dépens desquelles nous avions compté de faire bientôt bonne chere[663]. » Souvenir, évidemment, du passage correspondant dans la lettre I des *Nouveaux voyages* :

> Au reste si nous fimes bonne chere aux dépens de ces poissons [les morues du Grand Banc], ceux qui resterent dans la Mer s'en vengerent bien aux dépens d'un Capitaine & de plusieurs Soldats qui moururent du scorbut & que nous jettames dans les ondes trois ou quatre jours après[664].

Quand il décrit le castor en tablant sur son observation et les renseignements tirés des meilleures sources comme les études de Lemery ou la « Description Anatomique du Castor, faite par M. SARRASIN, Correspondant de l'Académie, Médecin du Roi dans ce Pays, habile dans la Médecine, dans l'Anatomie, dans la Chirurgie & dans la Botanique[665] », Charlevoix ne peut éviter encore ici Lahontan :

> [...] c'est une folie, que de dire comme font encore quelques Auteurs, sur la foi des anciens Naturalistes, que quand le Castor se voit poursuivi, il se coupe ces prétendus Testicules, & les abandonne aux Chasseurs, pour mettre sa vie en sûreté. C'est de son Poil, dont il devroit alors se dépouiller, car au prix de sa Toison, le reste est presque compté pour rien[666].

Lahontan avait écrit :

> Les Naturalistes se trompent grossiérement lors qu'ils prétendent que ces Animaux se coupent les testicules quand les Chasseurs les poursuivent. [...] Si ces Animaux savoient la raison pour laquelle on leur fait la guerre, ils devroient s'écorcher tous vifs, puis qu'on n'en veut qu'à leur peau ; car le *Castoreum* n'est rien en comparaison de ce qu'elle vaut[667].

663. *Ibid.*, p. 51.

664. *NV*, lettre I, p. 259.

665. *Histoire et description*, t. III, p. 97-98.

666. *Ibid.*, p. 99.

667. *NV*, lettre XVI, p. 388-389.

Ces sondages rapides montrent comment l'œuvre de Lahontan, rejetée globalement mais contredite sur quelques détails seulement, n'en continue pas moins d'habiter ses contradicteurs. Peut-être est-ce cette impression de déjà-vu, de critique partiale, qui fait écrire à l'auteur d'un compte rendu publié dans la *Bibliothèque raisonnée* :

> Le Père *Charlevoix* auroit mieux fait de rassembler en un Corps, la rélation des Mœurs des Sauvages, qu'il a dispersée presque à chaque page de son Voyage. Ces digressions étoufent le principal, on a de la peine à y découvrir le Voyageur ; c'est même ce qu'il y a de moins nouveau. *La Hontan*, que le Père méprise infiniment, a dit à peu près les mêmes choses[668].

Les coups répétés de J.-F. Bernard, Lafitau, Saugrain et Charlevoix porteront, puisque après 1744 seulement quelques auteurs isolés accorderont du crédit à Lahontan ; et encore sera-ce sur des points limités comme la rivière Longue ou tel détail de la vie amérindienne. L'œuvre de Charlevoix, récente, bien ordonnée, imposante, s'établira bientôt comme la seule synthèse valable sur l'Amérique.

Publiée en 1747, *The History of the Five Indian Nations of Canada*, par Cadwallader Colden, demeura longtemps l'ouvrage de référence en langue anglaise sur les Iroquois. L'auteur, qui exerça d'abord la médecine en Amérique, devint lieutenant-gouverneur de New York en 1761. Son *Histoire* vise à montrer comment la puissante confédération iroquoise constituait une « barrière[669] » à l'expansion française vers le sud et l'ouest et représentait pour l'Angleterre des alliés indispensables dans le développement commercial de la colonie. Le premier volume relate l'histoire proprement dite des Cinq-Nations, dans leurs rapports militaires et économiques avec les pays européens, depuis 1665 jusqu'à la paix de Ryswick en 1697 ; le second reproduit le texte de divers traités, mémoires et chartes touchant les Amérindiens aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Par ses fonctions, Colden eut accès à des renseignements privilégiés touchant le commerce, l'administration et les guerres

---

668. *Bibliothèque raisonnée des Ouvrages des Savans de l'Europe*, octobre, novembre et décembre 1746, p. 290.

669. Le mot « *barrier* » (probablement emprunté à D. Coxe : voir *supra*, p. 110) se trouve dans le titre même de l'ouvrage : *The History of the Five Indian Nations of Canada which are Dependent on the Province of New York, and are the Barrier between the English and French in that Part of the World.*

coloniales. Mais sur l'histoire des rapports franco-iroquois au XVII^e siècle, sa principale source demeure Lahontan, qu'il mentionne une seule fois, lorsqu'il reproduit les discours de La Barre et de la Grangula[670], mais qu'il utilise largement. Son récit des expéditions de La Barre, Denonville et Frontenac reprend le plus souvent les termes mêmes de la traduction anglaise de Lahontan. Comme le narrateur français demeure volontiers à distance ironique de son sujet, Colden n'a pas de mal à transposer le récit dans une perspective anglaise. Il reprend les divers éléments factuels du texte français en éliminant les pointes ironiques pour donner à son récit un air d'objectivité. Cet effet est encore accentué par la démarche de l'auteur, qui intègre tous les éléments du récit dans une chaîne causale où les événements s'expliquent clairement les uns par les autres : « *The* French *having got nothing but dry Blows by this Expedition, sent thirteen of the* Indians, *that they surprised at* Cadarackui, *to* France, *as Trophies of their Victory, where they were put into the Galleys, as Rebels to their King*[671]. »

Malgré cette tonalité générale du récit, l'auteur anglais n'hésite pas parfois à renchérir sur l'ironie de l'original pour donner à son texte une couleur macabre :

> *The next Day he* [Denonville] *marched on with Design to burn the Village, but when he came there, he found that the* Senekas *had saved him the Trouble ; for they had laid all in Ashes before they retired. Two old Men only were found in the Castle, who were cut into Pieces and boiled to make Soup for the* French *Allies. The* French *staid five or six Days to destroy their Corn, and then marched to two other Villages, at two or three Leagues distance. After they had performed the like Exploits in those Places, they returned to the Banks of the Lake*[672].

---

670. *The History of the Five Indian Nations of Canada*, t. I, p. 65-71.

671. *Ibid.*, p. 80 : « Comme trophées de leur victoire, les Français, n'ayant gagné que des mauvais coups dans cette expédition, envoyèrent treize des Indiens qu'ils avaient pris à Cataracoui, en France, où ils furent mis aux galères comme rebelles contre leur roi. »

672. *Ibid.*, p. 79 : « Le lendemain, il continua sa marche dans le dessein de brûler le village ; mais quand il y arriva, il se rendit compte que les Iroquois lui avaient épargné cette corvée, car ils n'avaient laissé que cendres avant de se retirer. On trouva dans la cabane seulement deux hommes qu'on coupa en morceaux et qu'on fit bouillir pour faire de la soupe aux alliés des Français. Ceux-ci passèrent cinq ou six jours à détruire leur maïs puis marchèrent vers deux autres villages éloignés de deux ou trois lieues. Lorsqu'ils y eurent accompli de semblables exploits, ils s'en retournèrent sur les rives du lac. »

Colden ne manque aucune occasion de vilipender la « cruauté monstrueuse » des représailles françaises. Son estime pour Frontenac et son horreur à décrire « les particularités d'un acte aussi barbare » ne l'empêchent pas de reprendre intégralement la description du supplice infligé par le gouverneur à deux Iroquois brûlés vifs à Québec :

> *The Count* de Frontenac *was pierced to the Heart, when he found that he could not revenge these terrible Incursions of the* Five Nations ; *and his Anguish made him guilty of such a Piece of monstruous Cruelty, in burning a Prisoner alive after the* Indian *Manner, as though I have frequently mentioned to have been done by the* Indians, *yet I forbore giving the Particulars of such barbarous Acts, suspecting it might be too offensive to Christian Ears, even in the History of Savages*[673].

La consécration de Charlevoix comme seul porte-parole autorisé de l'Amérique du Nord française apparaît nettement dans l'*Histoire générale des voyages,* qui s'étale sur quinze volumes entre 1746 et 1759. L'abbé Prévost y consacre peu d'espace à la Nouvelle-France[674]. Fort des « lumières & de la probité du P. de Charlevoix, dont les Ouvrages [lui] ont été fort utiles », Prévost condamne sévèrement Hennepin, rejette comme fabriquée la relation de Tonti et accepte le *Journal historique* de Joutel « retouché par M. *de Michel* ». Lahontan échappe à la condamnation au nom de la concurrence idéologique :

> A l'égard du fameux Baron de la Hontan, il est assez naturel qu'un Jésuite, ami de la Religion & de la décence, n'en ait pas porté un jugement favorable ; mais on ne voit pas si bien sur quels fondemens le Critique attaque sa bonne-foi, surtout dans son Voïage de la *Riviere Longue,* qui ne paroît pas moins vérifié par le témoignage de ses Soldats, que par le sien[675].

Pour quelle raison Prévost retient-il justement le passage le plus controversé de Lahontan ? Sans doute parce que trois ans avant

673. *Ibid.*, p. 135 : « Le comte de Frontenac se sentit dardé en plein cœur quand il se rendit compte qu'il ne pouvait venger ces terribles incursions des Cinq-Nations ; et sa fureur le rendit coupable d'un tel acte de cruauté lorsqu'à la manière indienne il brûla vivant un prisonnier, que, même si je l'ai mentionné fréquemment de la part des Indiens, je me suis gardé jusqu'ici de donner des détails de tels actes barbares, les jugeant trop choquants pour des oreilles chrétiennes, même dans une histoire des Sauvages. »

674. Le chapitre XIII, consacré à la colonisation française depuis le début du XVII^e siècle, couvre seulement 167 pages sur les 763 que compte le volume 14, et la longue dissertation intitulée « Caractere, usages, religion et mœurs des Indiens de l'Amerique Septentrionale », en compte 85 (p. 7-91 du vol. 15).

675. *Histoire generale des voïages,* Paris, Didot, vol. 14, 1757, p. v.

la publication du volume 14, La Grange de Chézieux avait publié dans le *Mercure*[676] une ample et méticuleuse étude pour appuyer les dires de Lahontan[677]. Dans sa longue introduction au volume 15, « Caractere, usages, religion et mœurs des Indiens de l'Amerique Septentrionale », Prévost le cite avec méfiance, préférant à la « vue superficielle » et aux « lumieres ordinaires au commun des Voïageurs », le témoignage de Lafitau et Charlevoix, deux « Missionnaires » qui « ont fait, pendant trente ans, leur étude du même objet[678] ». Dès la première référence touchant « les divers Peuples qui habitent cette grande partie du Continent », le commentaire répète le jugement péremptoire de Charlevoix sur la table des nations sauvages empruntée par Bruzen de La Martinière : « La Hontan, qui a donné une assez longue liste de leurs noms, est accusé là-dessus de tant d'infidélités ou d'erreurs, qu'on n'ose rien hasarder ici sur son témoignage[679]. » Cette méfiance[680] portera Prévost à ne recourir à Lahontan que pour la chasse aux animaux sauvages[681] et pour un sujet négligé par Lafitau et Charlevoix : la sexualité des Amérindiens. Opposant le « modeste Missionnaire » Charlevoix et « La Potherie, éloigné de l'indécence, mais naturel dans ses récits » à « La Hontan, moins mesuré dans ses expressions » et « qui s'attribue des lumieres

676. « Mémoire sur les pays et la mer situés à l'ouest du Canada », *Mercure de France*, mai 1754, p. 33-57. C'est probablement ce que veut dire Prévost quand il présente le voyage de la rivière Longue comme une « expédition célebre, qui s'est comme sauvée du décri, où l'on a fait remarquer que ce Voïageur est tombé » (*Histoire generale des Voïages*, vol. 14, p. 719).

677. M. Fevret de Fontette, qui révisa la réédition de la *Bibliothèque historique de la France* de Jacques Le Long, posait déjà cette hypothèse en rappelant le jugement de Prévost sur Lahontan : « Ce qui peut avoir engagé l'Abbé Prévost à parler ainsi, est sans doute une Lettre de M. [de La Grange de Chezieux] sur quoi l'on peut voir le *Mercure de Mai* 1754, *pag.* 33. »

678. *Op. cit.*, vol. 15, p. 7-8. Prévost écrira encore : « Leurs observations portent ordinairement un caractere d'exactitude & de vérité, qui répond à la gravité de leur profession & qui vient sans doute de la même source » (*ibid.*, vol. 14, p. 218).

679. *Ibid.*, p. 12.

680. Voir aussi sur la « Nature et la proprieté des Langues Sauvages » : « On rejette ici le Vocabulaire de Gabriel Saghard, Recollet, comme ceux de Cartier & de la Hontan. La vérité & l'exactitude y manquent partout » (*ibid.*, p. 18).

681. *Ibid.*, p. 83-86.

extraordinaires sur ce point », il juxtapose les témoignages, mais ne conclut en faveur ni de l'un ni de l'autre auteur[682]. Pour le reste, Prévost cite Lahontan lorsqu'il décrit le caribou[683] et le poisson blanc[684].

Il peut sembler paradoxal que Lahontan, dont les *Mémoires* et les *Dialogues* avaient repris plusieurs arguments libertins pour attaquer l'Église, le dogme et la tradition biblique, soit si peu présent dans l'*Encyclopédie*. Maurice Roelens a bien montré comment le discours de Lahontan, enraciné dans une connaissance précise de l'ethnographie amérindienne mais décroché de la continuité historique, ne pouvait, malgré sa visée contestataire, intéresser les Encyclopédistes dans leur tentative de contribuer « à une histoire universelle de l'esprit humain[685] ».

Mais une autre raison les en empêchait. Si l'*Encyclopédie* combat âprement les erreurs et les superstitions, elle chante la maîtrise de la nature par le développement technologique, le commerce, la libre entreprise. Son apologie de la civilisation contredit la thèse primitiviste explicite des *Dialogues*. Par ailleurs, aussi longtemps qu'elle demeurait la seule synthèse récente sur l'Amérique, l'œuvre de Lahontan pouvait s'imposer comme source indispensable de connaissances, malgré l'ironie dont elle est chargée. Mais à partir du moment où s'ajoutent d'autres synthèses venant d'horizons idéologiques différents,

682. *Ibid.*, p. 34-37.

683. *Ibid.*, p. 224.

684. *Ibid.*, p. 231.

685. « Lahontan dans l'*Encyclopédie* et ses suites », p. 168-169. Maurice Roelens parle encore de « blocages » idéologiques qui en interdisent la lecture (*ibid.*, p. 176). La remarque est judicieuse, même si la raison évoquée peut prêter à discussion. Le commentateur ajoute en effet que le mythe du bon Sauvage « incarnant la Raison et la Nature, au profit d'une image, peut-être moins polémique et agressive, mais mieux informée et plus nuancée de l'indigène du Canada », faisait délaisser l'œuvre de Lahontan. Si le bon Sauvage ne peut effectivement trouver place dans l'*Encyclopédie* et si la vision anhistorique de l'Amérindien des *Dialogues* et des *Mémoires* a pu gêner les Encyclopédistes, on ne saurait affirmer qu'ils trouvaient chez Charlevoix une image « mieux informée et plus nuancée de l'indigène du Canada ». Charlevoix n'ajoute à peu près rien de neuf par rapport à ce qu'on savait ou à ce que Lahontan avait déjà dit. Seul, peut-être, Bacqueville de La Potherie l'avait fait – en particulier sur les Iroquois et les Abénaquis – dans son *Histoire de l'Amérique septentrionale*. Mais son œuvre, relativement peu commentée et utilisée, datait d'une trentaine d'années déjà.

elle risquait de subir le même sort que les *Relations* des jésuites, par exemple, dont on ne trouve plus guère de traces au début du XVIII^e siècle.

On ne s'étonnera donc pas que l'*Encyclopédie* s'intéresse fort peu à l'Amérique du Nord. L'article « Canada ou Nouvelle France » ne compte que 14 lignes, les articles « Amerique » et « Quebec », une demi-colonne chacun ; les renseignements rapides sur les Sauvages d'Amérique sont éparpillés dans divers articles comme, « Fete des morts ou Festin des morts », « Funérailles des Sauvages d'Amérique », « Humaine espece », « Raquette », « Sauvages ». Charlevoix est la source privilégiée[686]. Seul l'abbé Pestré, dans son article « Canadiens (Philosophie des)[687] », cite Lahontan pour s'en inspirer[688]. Maurice Roelens a montré comment Pestré y résume partiellement les pages de Brucker sur la « Philosophie des Canadiens[689] » tout en citant deux paragraphes des *Mémoires*. L'entrée en matière valorise la source utilisée en affirmant son

686. Les auteurs des articles « Fetes des morts », « Funérailles » et « Raquettes » le copient à la lettre et de Jaucourt affirme sa dette dans l'article « Sauvages » : « Le P. de Charlevoix a traité fort-au-long des mœurs & coutumes des *Sauvages* du Canada dans son journal d'un voyage d'Amérique, dont nous avons fait usage dans plusieurs articles de ce Dictionnaire. »

687. Vol. 2 (1751).

688. Dans son article « Eskimaux », Jaucourt, se souvenant de Lahontan, présente ceux-ci comme « les Sauvages des Sauvages, & les seuls qu'on n'a jamais pû apprivoiser ». Après avoir cité l'*Extrait d'une lettre de Ste Helene, du 30 Octobre 1751*, il ajoute : « *Voyez* aussi si vous voulez la relation du Groenland insérée dans les voyages du Nord, et ceux du baron de la Hontan : mais ne croyez point que ces livres satisfassent votre curiosité, ils ne contiennent que des fictions [...]. »

689. « De Philosophia Canadensium », *Historia critica philosophiæ*, t. V, p. 919-922. De Pauw, l'auteur de l'article « Amérique » du *Supplément à l'Encyclopédie* publié en 1776, avait déjà signalé cette source : « Si dans le corps du *Dict. des Sciences, &c.* on trouve un article où il est question de la théologie & de la philosophie des Iroquois, nous ferons observer ici que l'auteur de cette pièce est, en un certain sens, assez excusable, puisqu'il n'a fait que suivre M. Brucker, qui a donné lieu à toutes ces fables, par ce qu'il a dit des Iroquois dans sa grande *Histoire de la Philosophie*, immense collection d'erreurs & de vérités. Quelque sçavant qu'ait été M. Brucker, il ne nous paroît pas qu'il se soit mis en peine de consulter sur l'*Amérique*, d'autre auteur que la Hontan ; & c'est précisément la Hontan qu'il ne falloit point consulter, parce qu'il prête, on ne sçait à quels barbares du Canada, ses propres idées, qui sont encore très éloignées d'être justes » (t. I, p. 352). Sur les emprunts de Brucker à Lahontan, voir *supra*, p. 162-164.

authenticité, garantie par l'expérience prolongée de l'auteur « parmi » les Sauvages d'Amérique :

> Nous devons la connoissance des sauvages du Canada au baron de la Hontan, qui a vécu parmi eux environ l'espace de dix ans. Il rapporte dans sa relation quelques entretiens qu'il a eus sur la religion avec un de ces sauvages ; & il paroît que le baron n'avoit pas toûjours l'avantage dans la dispute. Ce qu'il y a de surprenant, c'est de voir un *Huron* abuser assez subtilement des armes de notre dialectique pour combattre la religion Chrétienne ; les abstractions & les termes de l'école lui sont presque aussi familiers qu'à un Européen qui auroit médité sur les livres de Scot. Cela a donné lieu de soupçonner le baron de la Hontan d'avoir voulu jetter un ridicule sur la religion dans laquelle il avoit été élevé, & d'avoir mis dans la bouche d'un sauvage les raisons dont il n'auroit osé se servir lui-même.

L'abbé Pestré ne peut passer sous silence les accusations d'irréligion portées contre Lahontan, mais cette évocation met en relief plutôt qu'elle ne condamne l'habileté dialectique d'Adario, qui maîtrise toutes les finesses de la rhétorique argumentative[690]. Les trois paragraphes suivants, inspirés de Lafitau et de Lahontan[691] plutôt que de Charlevoix, brossent un portrait physique et moral contrasté des Amérindiens d'où ressortent les traits dichotomiques habituels : forts physiquement, peu démonstratifs, hospitaliers, généreux, sereins, fiers, ils sont en même temps « légers & volages, fainéans au-delà de toute expression, ingras avec excès, soupçonneux, traitres, vindicatifs », cruels, « brutaux dans leurs plaisirs, vicieux par ignorance & par malice ». Ce portrait, assez semblable à celui qui se dégage des *Nouveaux voyages*, des *Mémoires* ou des *Relations* des jésuites, se termine sur une note qui pourrait venir aussi bien de Lahontan que de Rousseau ou des littérateurs

690. Tous les témoignages des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles vantent les prestations oratoires des Amérindiens, souvent comparées à l'éloquence antique.

691. Le segment « ils sont bien faits en général, étant rare de voir parmi eux aucun boiteux, borgne, bossu, aveugle, &c. » vient des *Mémoires* (p. 633) de Lahontan ; mais la phrase « La plûpart de ceux qui n'ont point vu ni entendu parler des sauvages, se sont imaginés que c'étoient des hommes couverts de poil, vivant dans les bois sans société comme des bêtes, & n'ayant de l'homme qu'une figure imparfaite [...] » copie Lafitau (*op. cit.*, p. 95), qui s'était à peine démarqué de Lahontan (« Ceux qui ont dépeint les *Sauvages* velus comme des Ours, n'en avoient jamais vû, car il ne leur paroît ni poil, ni barbe, en nul endroit du corps [...] », *M*, p. 632).

jésuites : « [...] leur rusticité & la disette où ils sont de toutes choses, leur donne sur nous un avantage, qui est d'ignorer tous les raffinemens du vice qu'ont introduit le luxe & l'abondance ».

La philosophie et la religion des « Canadiens » « se réduit » à sept articles dont les deux premiers sont empruntés aux *Mémoires* :

> 1. Tous les sauvages soûtiennent qu'il y a un Dieu : ils prouvent son existence par la composition de l'univers qui fait éclater la toute-puissance de son auteur ; d'où il s'ensuit, disent-ils, que l'homme n'a pas été fait par hasard, & qu'il est l'ouvrage d'un principe supérieur, en sagesse & en connoissance, qu'ils appellent le *grand Esprit*. Ce grand Esprit contient tout, il paroît en tout, il agit en tout, & il donne le mouvement à toutes choses ; enfin tout ce qu'on voit & tout ce qu'on conçoit, est ce Dieu qui subsistant sans bornes, sans limites, & sans corps, ne doit point être représenté sous la figure d'un vieillard, ni de quelque autre chose que ce puisse être, quelque belle, vaste, & étendue qu'elle soit : ce qui fait qu'ils l'adorent en tout ce qui paroît au monde. Cela est si vrai, que lorsqu'ils voient quelque chose de beau, de curieux, & de surprenant, sur-tout le soleil & les autres astres, ils s'écrient : *O grand Esprit, nous te voyons par-tout*[692] !

Pestré condense légèrement ici le premier paragraphe du chapitre « Croyance des Sauvages & les obstacles à leur conversion » en empruntant tous ses mots à Lahontan. Mais il gomme ce qui touche l'« adoration » des indigènes.

Le second article, sur l'immortalité de l'âme, copie encore un paragraphe des *Mémoires* :

> 2. Ils disent que l'âme est immortelle ; parce que si elle ne l'étoit pas, tous les hommes seroient également heureux en cette vie, puisque Dieu étant infiniment parfait & infiniment sage, n'auroit pû créer les uns pour les rendre heureux, & les autres pour les rendre malheureux. Ils prétendent donc que Dieu veut par une conduite qui ne s'accorde pas avec nos lumieres, qu'un certain nombre de créatures souffrent en ce monde pour les en dédommager en l'autre : ce qui fait qu'ils ne peuvent souffir que les Chrétiens disent que tel a été bien malheureux d'être tué, brûlé, &c. prétendant que ce que nous croyons malheur, n'est malheur que dans nos idées ; puisque rien ne se fait que par la volonté de cet Etre infiniment parfait, dont la conduite n'est ni bisarre, ni capricieuse. Tout cela n'est point si sauvage.

692. Voir *M*, p. 653-655.

Le gommage significatif de la comparaison avec le dogme chrétien[693] élimine toute possibilité de voir les croyances des Sauvages comme « primitives[694] » : seule importe l'affirmation d'un déisme rationaliste dégagé de toute marque ethnographique.

Paradoxalement, les cinq articles suivants, qui semblent s'inspirer des *Dialogues*, viennent plutôt de Brucker, qui avait traduit en latin quelques propositions d'Adario[695] que Pestré retraduit en français :

> 3. Le grand Esprit a donné aux hommes la raison, pour les mettre en état de discerner le bien & le mal, & de suivre les regles de la justice & de la sagesse.
>
> 4. La tranquillité de l'ame plaît infiniment à ce grand Esprit. Il déteste au contraire le tumulte des passions, lequel rend les hommes méchans.
>
> 5. La vie est un sommeil, & la mort un réveil qui nous donne l'intelligence des choses visibles & invisibles.
>
> 6. La raison de l'homme ne pouvant s'élever à la connoissance des choses qui sont au-dessus de la terre, il est inutile & même nuisible de chercher à pénétrer les choses invisibles.
>
> 7. Après notre mort, nos ames vont dans un certain lieu, dans lequel on ne peut dire si les bons sont bien, & si les méchans sont mal ; parce que nous ignorons si ce que nous appellons *bien* ou *mal*, est regardé comme tel par le grand Esprit.

Parcourant un circuit étrange, les *Dialogues* de Lahontan, lus par Schramm et Leibniz, passent chez Brucker, qui n'en retient que quelques propositions touchant la croyance en Dieu des Hurons canadiens ; l'abbé Pestré traduit ces propositions en français sans se reporter au texte de 1703 et leur ajoute deux paragraphes des *Mémoires* qu'il émonde de toute trace de pratique cérémoniale amérindienne et de toute comparaison avec le christianisme. Comme l'écrit justement M. Roelens, Pestré privilégie « une argumentation rationnelle qui se suffit à elle-même[696] ».

---

693. Le texte des *Mémoires* portait : « Ils croyent tous l'immortalité de l'ame ; non pas parce qu'elle est une & simple, & que la destruction d'un être dans la nature, ne se peut faire sans la séparation de ses parties : Ils ne connoissent point ce raisonnement » (p. 655).

694. Lafitau, utilisé, est donc implicitement récusé.

695. Voir *supra*, p. 163-164.

696. M. Roelens, *op. cit.*, p. 176.

On peut se demander si le succès même de l'œuvre de Lahontan n'explique pas en bonne partie son effacement relatif vers le milieu du siècle. Trop commentée, plagiée, citée de seconde ou de troisième main, elle est devenue réservoir de *topoï* pour les uns, symbole pour les autres. Il est significatif que deux écrivains importants du XVIII^e^ siècle, Rousseau et Diderot, nomment Lahontan, mais, vraisemblablement, ne l'ont pas lu de première main. Plusieurs commentateurs[697] ont essayé de déterminer dans quelle mesure Rousseau s'était inspiré de Lahontan. S'il se trouve chez les deux auteurs une même dénonciation de la propriété individuelle et de l'argent comme source des maux sociaux et moraux, on n'a pas encore établi de manière probante que Rousseau avait puisé chez Lahontan. D'une part, plutôt que les œuvres originales des voyageurs, Rousseau a surtout utilisé les anthologies et œuvres de synthèse comme l'*Histoire générale des voyages*[698] ; d'autre part, plusieurs de ces thèmes avaient été abordés par quantité de voyageurs et de commentateurs depuis le XVI^e^ siècle tout au moins, comme l'attestent les travaux de G. Atkinson et G. Chinard. Les missionnaires, au premier chef, ont fini par construire un mythe du primitif heureux, hospitalier, sans subordination, sans tien ni mien, sans querelles ni procès. Le jésuite Paul Lejeune, peu suspect de faiblesse ni de sympathie spontanée pour les « Sauvages », écrivait depuis Québec, dans sa *Relation* de 1636 :

> Le bruit des Palais, ce grand tintamarre de Sergens, de Plaideurs et de Solliciteurs, ne s'entend icy que de mille lieuës loing. Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassins, les perfidies, les inimitiez, les malices noires ne se voyent icy qu'une fois l'an sur les papiers & sur les Gazettes, que quelques uns apportent de l'Ancienne France. Ce n'est pas que nous n'ayons nos maladies, mais elles sont plus aisées à guerir ; & encor ne faut-il point d'argent pour payer le soin des Medecins. Pleust à Dieu que les ames amoureuses de la paix peussent voir combien douce est la vie esloignée des gehennes de mille complimens superflus, de la tyrannie des procez, des ravages de la guerre, & d'une infinité

697. Notamment, J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 117 ; G. Chinard, introduction aux *Dialogues curieux*, p. 66-67, et *l'Amérique et le rêve exotique*, p. 177-185 ; J. Collin, « Problématique des rapports entre la nature et la culture. Lahontan, son influence et son occultation », p. 73-98.

698. G. Pire, « Jean-Jacques Rousseau et les relations de voyage », *RHLF*, vol. 56, n° 3, juillet-septembre 1956, p. 355-378.

d'autres bestes sauvages qu'on ne rencontre point dans nos forests[699].

Des réflexions de ce genre se trouvent chez tous les religieux[700], qui veulent donner une leçon morale aux chré-

699. *JR*, vol. 9, p. 138-140. Avant d'aborder le chapitre de leurs « vices » et de leurs « imperfections », Lejeune écrivait, dans son chapitre « Des choses bonnes qui se trouvent dans les Sauvages », de la *Relation* de 1634 : « [...] si c'est un grand bien d'estre délivré d'un grand mal, nos Sauvages sont heureux, car les deux tyrans qui donnent la gehenne & la torture à un grand nombre de nos Europeans ne regnent point dans leurs grands bois, j'entends l'ambition & l'avarice ; Comme ils n'ont ny police, ny charges, ny dignités, ny commandement aucun, car ils n'obeyssent que par bien-veillance à leur Capitaine ; aussi ne se tuent ils point pour entrer dans les honneurs ; d'ailleurs, comme ils se contentent seulement de la vie, pas un d'eux ne se donne au Diable pour acquerir des richesses » (*ibid.*, vol. 6, p. 230).

700. Voir, par exemple, le chapitre VI de la *Relation* de 1636, où Brébeuf traite longuement « De la police des Hurons, et de leur gouvernement » (*ibid.*, vol. 10, p. 210) ou encore *le Grand voyage du pays des Hurons*, publié par le frère récollet Sagard en 1632, et la *Nouvelle relation de la Gaspésie*, publiée par un autre récollet, le père Chrestien Leclercq, en 1691.

Dans un passage inspiré des « Cannibales » de Montaigne (qui, lui-même, se souvenait de Pierre Martyr et de Jean de Léry), le père Du Tertre, dominicain, disait la même chose des « habitans naturels des Antilles de l'Amerique, appelés Sauvages » : « [...] les Sauvages de ces Isles sont les plus contens, les plus heureux, les moins vicieux, les plus sociables, les moins contrefaits, & les moins tourmentés de maladies, de toutes les nations du monde. Car ils sont tels que la nature les a produits, c'est à dire, dans une grande simplicité & naïfveté naturelle : ils sont tous égaux, sans que l'on connoisse presque aucune sorte de supériorité ny de servitude ; & à peine peut-on reconnoistre aucune sorte de respect, mesme entre les parens, comme du fils au pere. Nul n'est plus riche, ny plus pauvre que son compagnon, & tous unanimement bornent leurs desirs à ce qui leur est utile, & precisément necessaire & méprisent tout ce qu'ils ont de superflu, comme chose indigne d'être possedée. [...] § Ils ont le raisonnement bon, & l'esprit autant subtil que le peuvent avoir des personnes, qui n'ont aucune teinture des lettres, & qui n'ont jamais esté subtilisez & polis par les sciences humaines, qui bien souvent en nous subtilizant l'esprit, nous le remplissent de malice : & je puis dire avec verité, que si nos Sauvages sont plus ignorans que nous, qu'ils sont beaucoup moins vicieux, voire mesme qu'ils ne sçavent presque de malice que ce que nos François leur en apprennent » (*Histoire generale des Antilles habitées par les François*, Paris, Thomas Jolly, 1667, t. II, p. 356-358).

En réalité, c'est au mythe de l'âge d'or, à la *Genèse* et à ses commentateurs qu'il faudrait remonter : voir, par exemple, dans les catéchismes de l'époque, les descriptions d'Adam et Ève au paradis terrestre avant la faute. Voici en quels termes le Catéchisme de Montpellier les présente :

« 1. Ils reçurent tout ce qui peut rendre l'esprit accompli, c'est-à-dire toutes les lumieres naturelles dont l'homme est capable. Nulle ignorance dangereuse, nul défaut dans le jugement & dans la raison ne ternissoit la beauté de leur esprit.

2. Ils avoient une liberté pleine & entiere pour faire tout ce qu'ils vouloient, & une volonté droite & portée au bien, sans aucun penchant vers le mal.

tiens européens ; elles se retrouvent aussi chez des laïcs comme l'avocat Lescarbot, au début du XVII^e siècle, ou chez l'administrateur Raudot, un siècle plus tard. En arrachant ces réflexions à leur contexte hagiographique publicitaire et en négligeant les tirades sur les « vices » et « impecfections » des indigènes, Lahontan et, plus tard, Rousseau n'ont pas de mal à en déduire la bonté naturelle de l'homme sauvage, contredisant par là la doctrine du péché originel.

Un brouillon de Rousseau, connu seulement au XX^e siècle et s'opposant aux poursuites contre les écrivains, montre bien que l'œuvre de Lahontan a disparu derrière sa réputation :

> S'il y eut jamais un Livre qui dut deplaire aux gens d'Eglise c'étoit assurément celui du Baron de la Hontan. Vous savez que ces Messieurs n'y sont pas peints à leur avantage et que les objections contre la Religion n'y sont ni rares ni foibles. Cependant avez-vous jamais ouï dire qu'on ait cherché querelle au Baron de la Hontan sur son livre ? Si on l'eut fait ne se fut-il pas moqué de ses Juges, ne leur auroit-il pas dit [fin du texte retrouvé][701]

Non lu, le texte garde encore valeur de symbole.

Diderot a-t-il vraiment lu les *Dialogues* et les *Mémoires* ? On peut en douter. Les traces d'une similarité de thèmes avec l'œuvre de Lahontan se retrouvent surtout dans le *Supplément au voyage de Bougainville*. Or, outre ce qu'elle doit à Bougainville lui-même, cette œuvre tardive ne trahit aucun souvenir précis. Plutôt qu'une reprise de l'œuvre de Lahontan, le *Supplément* est une dénonciation de la perversion coloniale[702] et une apologie d'une forme de naturisme qui met l'accent, non pas sur le plaisir, mais sur les bienfaits démographiques d'une sexualité socialement productive. Lahontan disait les Amérindiennes « maîtresses de leurs corps » et mettait l'accent sur leur liberté de choisir leur partenaire à l'intérieur de certaines règles[703] ; Diderot tient un discours ambigu dans la mesure où il fait

3. Ils étoient maîtres de tous les mouvemens de leur corps. Ils étoient dans une assiette toujours égale, toujours tranquille, sans aucun excès » (*Instructions générales en forme de catéchisme*, destinées au diocèse de Montpellier et publiées à Paris chez A. Leguerrier en 1702, t. I, p. 42).

701. [Des poursuites contre les écrivains], *Œuvres complètes*, t. IV, p. 1030.

702. De ce point de vue, l'œuvre de Diderot se rattache davantage à la tradition dans laquelle s'inscrivait l'*Atlas historique* de Gueudeville (voir *supra*, p. 119-121), et qui culminera avec Raynal.

703. Voir *D*, p. 876-877.

vanter par Orou la liberté de femmes qui demeurent sa propriété : « Elles m'appartiennent, et je te les offre. Elles sont à elles, et elles se donnent à toi[704]. » Car on peut se demander si ces « tendre[s] victime[s] du devoir hospitalier[705] » ne sont pas plutôt les dupes d'une idéologie paternaliste aliénante où les normes sont d'autant plus contraignantes[706] qu'elles ont été intériorisées. S'il est vrai « que, sans Lahontan, Diderot n'aurait peut-être pas trouvé des accents aussi véhéments dans ses *Adieux du vieillard*[707] », on ne saurait voir dans la « protestation du Tahitien contre le mariage européen », les « railleries de Diderot contre le célibat des moines, l'hypocrisie des civilisés » et le « tableau de la vie heureuse des Tahitiens[708] » un souvenir de Lahontan : cette thématique était devenue un lieu commun dans la seconde moitié du XVIII^e siècle.

Diderot évoque le pouvoir offensif de l'œuvre de Lahontan, en 1762 dans une addition aux *Pensées philosophiques* quand il cite incorrectement une phrase des *Mémoires* : « *Ce Dieu qui fait mourir Dieu pour apaiser Dieu,* est un mot excellent de La Hontan. Il résulte moins d'évidence de cent volumes *in-folio,* écrits pour ou contre le christianisme, que de ridicule de ces deux lignes[709]. » Ces deux phrases, que reproduira la *Correspondance littéraire* du 1^er janvier 1763[710], se trouvaient déjà dans deux textes anonymes : les *Pensées secrettes et observations critiques attribuées à feu M. de Saint-Hyacinthe* [...] *1735*, publiées à Londres en 1769, et les « Objections diverses aux écrits de différents théologiens », manuscrit rédigé vers le milieu du siècle[711]. Cette triple reprise montre bien que l'œuvre de Lahontan appartient

704. *Supplément au voyage de Bougainville*, p. 26.

705. *Ibid.*, p. 18.

706. À l'inverse, elles apparaissent d'autant moins contraignantes qu'elles choquent les préjugés européens touchant la pudeur et la monogamie. Sur la position paradoxale de Diderot, voir Bernard Papin, *l'Utopie tahitienne de Diderot*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988, p. 139-161.

707. G. Chinard, introduction aux *Dialogues curieux*, p. 68. Dans cette perspective, la version Gueudeville aurait servi d'inspiration.

708. G. Chinard, *ibid.*, p. 68.

709. « Addition aux *Pensées philosophiques* », texte établi par Jean Garagnon et Jean Varloot, dans *Œuvres complètes*, Paris, Hermann, t. IX, 1975, p. 365-366. Voir *M*, p. 658-659 : « Qu'ensuite pour l'expiation de ce peché [celui d'Adam], Dieu, pour satisfaire Dieu, ait fait mourir Dieu [...]. »

710. Grimm, *la Correspondance littéraire, 1^er janvier – 15 juin 1763*, t. I, *Texte*, p. 11.

711. Voir *supra*, p. 138-139.

désormais au domaine public. Elle continue à circuler de manière souterraine, réduite à quelques formules frappantes.

Si Voltaire pouvait être sensible à une certaine forme lahontanienne[712] d'ironie anticléricale et au recours à la « raison » pour battre en brèche la tradition religieuse, en revanche, il ne pouvait qu'être choqué par le « primitivisme » des *Mémoires* et des *Dialogues*. Sa polémique avec Rousseau et son chapitre « Des Sauvages » dans l'*Essai sur les mœurs* ne laissent aucun doute là-dessus. Mais *l'Ingénu* ne s'inspire-t-il pas de Lahontan, comme le croyait M. E. Meyer[713] en 1930 ? En réalité, on aurait du mal à trouver un souvenir un peu précis de Lahontan. L'Ingénu, on le sait, est un faux Huron et les rapprochements suggérés par Meyer ne sont guère probants[714].

L'œuvre de Lahontan revient massivement à la surface lors de la dispute de Pauw-Pernety sur l'Amérique. En 1768-1769, Cornelius de Pauw, dans ses *Recherches philosophiques sur les Américains*, avait soutenu que les peuples autochtones de l'Amérique, en raison d'un déterminisme géographique et biologique rigoureux, étaient en pleine dégénérescence. À cause de l'air vicié par les forêts envahissantes et les eaux marécageuses, les hommes, les animaux et les plantes cultivées y dépérissent. Paradoxalement, De Pauw, qui juge que Lahontan « ne manquoit pas de génie pour faire des observations

712. Dans son introduction aux *Dialogues avec un Sauvage* (p. 28), Maurice Roelens souligne le ton « voltairien » de ce passage des *Nouveaux voyages* où Lahontan raconte comment le gouverneur Frontenac fit brûler « tous vifs & à petit feu » deux prisonniers iroquois : « Il fallut donc leur envoyer des Jesuites pour les bâtiser, & les engager à reconnoître la Trinité, l'Incarnation, les Joyes du Paradis, & leur representer les peines de l'Enfer dans l'espace de huit ou dix heures. Vous m'avoüerez, Monsieur, que c'est traiter ces grands Mistéres bien cavaliérement, & les exposer à la risée d'un *Iroquois*, que de les lui vouloir faire comprendre si à la hâte. S'ils prirent ces véritez pour des chansons, je n'en sai rien, mais ce que je puis vous dire, c'est que du moment qu'on leur eût annoncé cette fatale nouvelle, ils renvoyérent ces bons Peres sans les vouloir écouter : ensuite ils se mirent à chanter la Chanson de mort selon la coûtume Sauvage » (*NV*, lettre XXIII, p. 482).

713. « Une source de *l'Ingénu*. Les Voyages du baron de La Hontan », *Revue des cours et conférences*, vol. 21, 1929-1930, p. 561-576 et 746-762.

714. Sauf, peut-être, dans le chapitre IX, quand l'Ingénu se rend à Versailles pour y recevoir la récompense de sa victoire contre les Anglais : il ne peut rencontrer le roi, car on l'envoie chez M. de Louvois, puis chez M. Alexandre et enfin chez le commis de celui-ci, qui le prend pour un homme dérangé. *L'Ingénu*, dont l'action se situe en 1689-1690, pourrait donc retenir de Lahontan la satire des bureaux.

sérieuses[715] », ne le cite que pour contredire Charlevoix sur l'anthropophagie des Amérindiens[716] et pour préciser quelques traits touchant leur sexualité : les règles des femmes[717], l'hermaphrodisme des Illinois[718] et la froideur amoureuse des hommes[719]. Mais là où les *Mémoires* rapportaient ces particularités sur un registre moral, De Pauw les présente comme une dépendance des conditions géographiques et biologiques[720].

Dom Pernety[721], s'appuyant sur Biet, Rochefort, Gueudeville, le père Feuillée et surtout Lahontan, entreprend de réfuter longuement cette prétendue « dégénération » du corps, de l'âme et des « facultés morales[722] ». Pour l'Amérique du Nord, la *Dissertation* résume et simplifie le plus souvent les *Mémoires*[723] de Lahontan, en insistant sur le portrait moral et

715. *Recherches philosophiques sur les Américains*, t. II, p. 102.

716. *Ibid.*, t. I, p. 225 : « Le Baron de la Hontan contredit formellement le récit de Charlevoix, en assurant que les Sauvages de l'Amérique septentrionale se plaisoient beaucoup, de son temps, à manger des Européans. »

717. *Ibid.*, p. 56.

718. *Ibid.*, t. II, p. 102.

719. *Ibid.*, t. I, p. 62.

720. Maurice Roelens écrit justement : « tout ce qui chez [Lahontan] est formulé en termes de choix moral, délibéré et conscient, est retranscrit par l'auteur des *Recherches* en termes de déterminisme climatique, physiologique ou économique » (« Lahontan dans l'*Encyclopédie* et ses suites », dans *Recherches nouvelles sur quelques écrivains des Lumières*, p. 182).

721. *Dissertation sur l'Amérique et les naturels de cette partie du monde*, dans *Recherches philosophiques sur les Américains, ou Mémoires intéressants pour servir à l'histoire de l'espèce humaine. Par M^r. de P**** [de Pauw]. *Avec une Dissertation sur l'Amérique & les Américains, par Dom Pernety. Et la Défense de l'Auteur des Recherches contre cette Dissertation*, t. III, Berlin, 1770. La *Dissertation* de Pernety couvre 136 pages et la réplique de De Pauw, intitulée *Défense des Recherches philosophiques sur les Américains*, se poursuit sur une pagination indépendante, de [1] à 256.

722. *Dissertation*, p. 9-11.

723. Peut-être Dom Pernety s'inspire-t-il aussi des *Dialogues*, dans la version Gueudeville, comme le suggère le paragraphe suivant : « Que penseroit un Sauvage des Européans, & quelle idée ne seroit-il pas fondé à avoir des Nations même de notre Continent, qui se prétendent les plus civilisées, si au milieu d'une Religion qu'il a fallu établir, pour leur persuader que tous les hommes sont freres, il voyoit la misere incarnée mendier un morceau de pain à la porte de celui-là même qui ne nage dans le luxe & l'abondance qu'à la faveur des flots de sueur du misérable à qui il le refuse ? s'il se voyoit toujours environné d'hommes armés, à qui l'honneur & le caprice feront à chaque instant un motif suffisant pour lui nuire ; d'hommes qui vivent de maniere à obliger de les conduire par des loix, qui, à la honte de l'humanité, les font regarder comme des brigands & des bêtes féroces, contre lesquels il faut toujours être en garde » (*ibid.*, p. 119).

physique de l'Amérindien, sur sa tranquillité d'âme, ses croyances religieuses, son comportement amoureux, son refus de l'argent. À cette *Dissertation*, De Pauw réplique en critiquant les sources de Pernety et en répétant, sans variantes importantes, sa thèse de 1768. Il insiste encore davantage sur l'importance du climat et ajoute quelques exemples de dégénérescence plutôt surprenants : le « mal vénérien » attaque les chiens du Pérou[724] comme presque tous les Sauvages de l'Amérique ; le mathématicien Martial, qui avait quitté un « Paris trop bruyant pour pouvoir y cultiver la géométrie, partit pour le Canada : à son retour il avait tout oublié, & paroissoit être devenu imbécile, pour avoir vêcu pendant cinq ans chez les Sauvages[725] ». Les qualités mêmes des Sauvages deviennent signes de dégénérescence : les Américains « exercent l'hospitalité » comme « les peuples brigands » : par besoin[726] ; les femmes enfantent facilement et sans douleur en Amérique parce que « le sang n'est pas beau, & l'espece énervée[727] ». Même la « précocité de la raison dans les Créoles de l'Amérique » s'explique comme « un effet nécessaire de la dégénération[728] ».

La polémique met-elle seulement en cause, à travers deux visions antinomiques du Sauvage, deux tempéraments, comme pourraient le laisser croire certaines expressions de De Pauw[729] ? Assurément non. Maurice Roelens a montré, dans une lecture particulièrement attentive des trois textes, que la controverse oppose deux systèmes de pensée : celui de Pernety – et jusqu'à un certain point Lahontan –, qui voit le Sauvage d'un point de vue moral, dans son être anhistorique, et celui de De Pauw, de Voltaire, de Buffon, qui l'évaluent comme un

724. *Défense des Recherches philosophiques sur les Américains*, p. 81.

725. *Ibid.*, p. 45.

726. *Ibid.*, p. 137.

727. *Ibid.*, p. 24 : « En Europe [...], où le sang est très-beau & l'espece humaine perfectionnée, les femmes accouchent avec douleur. En Amérique, où le sang n'est pas beau, & l'espece humaine énervée, les femmes enfantent sans douleur & avec une facilité étonnante. »

728. *Ibid.*, p. 27-28.

729. À la page 38, il écrit : « l'Auteur [...] soutiendra toujours que les nations policées ont un avantage infini sur ces hordes de Sauvages qui errent dans les forêts obscures de l'Amérique, sans arts, sans industrie, sans se connaître eux-mêmes, ni leurs semblables ; & sans avoir une supériorité bien marquée sur les bêtes, comme l'observe Mr. de la Condamine » ; à la p. 44, il vitupère ces « misantropes, qui se sont déclarés hautement en faveur de la vie sauvage contre l'état social, et cependant [...] sont restés dans l'état social ».

ensemble de « déterminismes » d'ordre géographique, biologique et historique[730]. Cela expliquerait pourquoi De Pauw n'attaque pas vraiment de front Lahontan, qu'il cite à quelques reprises : il est difficile de contredire le témoignage d'un observateur qui a passé dix ans en Amérique. Tout au plus peut-il reprendre la vieille accusation touchant les idées religieuses des Amérindiens :

> Le critique [Pernety] n'ayant rien examiné, rien approfondi, parle du *grand esprit* des Sauvages du Canada d'après la Hontan : cependant ce *grand esprit* est un Manitou, un être bizarre dont les Sauvages n'ont aucune idée claire : ainsi ils ont été bien éloignés d'en donner une notion, ni à la Hontan, ni à aucun voyageur [...]. On peut aisément insérer dans une relation, des raisonnements sur la théologie des Iroquois[731] ; mais on y distingue d'abord les idées & les préjugés du raisonneur, & non les idées des Sauvages, qui étant tombés dans le dernier abrutissement ne peuvent pas même s'expliquer sur de pareilles matieres, faute d'avoir des mots abstraits pour désigner les êtres métaphysiques[732].

En 1776, dans la première partie de l'article « Amérique[733] » du *Supplément à l'Encyclopédie*, De Pauw se contentera de résumer la thèse des *Recherches philosophiques* en mettant l'accent sur l'anthropophagie et la paresse des « naturels ». Dans la seconde partie de l'article, intitulée « Recherches géo-

730. « Lahontan dans l'*Encyclopédie* et ses suites », dans *Recherches nouvelles*, p. 182-187.

731. On peut se demander si De Pauw a vraiment lu Lahontan : comment expliquer autrement qu'il confonde les Hurons avec l'Iroquois fictif de Maubert de Gouvest ou celui, bien réel, dont Bougainville avait parlé en juin 1762 dans le *Journal étranger* ? Ce texte intitulé « Relation de l'ambassade des cinq nations iroquoises au Marquis de Montcalm, extraite des mémoires manuscrits de M. de Bougainville » avait été repris, en 1768, dans le premier volume des *Variétés littéraires* de Suard et Arnaud.

732. *Défense des Recherches philosophiques sur les Américains*, p. 42-43. Dans ses *Recherches philosophiques* (t. II, p. 162), il avait écrit, en refusant à Lahontan la paternité des *Dialogues* : « On a inséré dans les Mémoires du baron de la Hontan un dialogue entre lui et un naturel du Canada, sur des matieres de Controverse : il est superflu d'avertir que cette pièce est supposée, & que jamais aucun Canadien n'a eu assez d'esprit ou de patience pour argumenter contre les Théologiens du Séminaire de Québec ; mais il est surprenant qu'un auteur moderne [l'abbé Pestré], ayant pris ce dialogue au pied de la lettre, se soit chargé de le réfuter, & de composer un traité sur la Philosophie des Iroquois, qu'il a fait imprimer dans le Dictionnaire Encyclopédique. »

733. Intitulée « Hist. & Géographie », cette partie couvre les p. 343-354 du tome I.

graphiques & critiques sur la position des lieux septentrionaux de l'Amérique », Samuel Engel, résumant la longue étude qu'il avait publiée en 1765[734], tente de prouver que la rivière Longue n'est pas une invention, mais correspondrait plutôt à la rivière Saint-Pierre (Minnesota) et mènerait dans un vaste territoire vers le sud-ouest, où les peuples sont plus « civilisés » que dans la partie septentrionale. Plus que les calculs compliqués de longitude et de latitude mis en rapport avec la cartographie récente et les textes de Lahontan et de Hennepin, nous retiennent aujourd'hui les motifs sur lesquels il fonde sa défense de Lahontan. Deux raisons, à ses yeux, font contester son « authenticité » : « l'une que les circonstances de sa relation ne sont pas confirmées par d'autres ; l'autre que c'étoit un libertin, un homme sans religion, auquel on ne peut ajouter foi[735] ». À cela, Engel apporte une double réponse : 1. « le peu qu'on a découvert depuis s'y étant toujours trouvé assez conforme, on doit le regarder comme authentique, aussi long-tems que des faits certains, qui attestent le contraire, ne la détruisent » ; 2. « si on ne doit ajouter aucune foi pour des faits & des voyages, qu'à des gens de bonnes mœurs & à de bons chrétiens, il en faudrait rejetter beaucoup, & souvent donner dans des erreurs, puisque quelquefois de très-honnêtes gens, par crédulité ou par défaut de génie, rapportent des faits erronnés[736] ». Poursuivant sa démonstration, Engel distingue nettement les *Dialogues* des *Mémoires* et des *Nouveaux voyages* : « Personne ne croira que l'Adario du baron de la Hontan ait été un homme en chair et en os : on voit évidemment que c'est lui-même : mais la relation du voyage ne doit pas être moins authentique, n'étant point de même nature que ses dialogues. »

À la même époque, l'abbé Raynal condamne avec passion et grandiloquence le comportement des colonisateurs du Nouveau Monde. Son *Histoire philosophique et politique des établissemens*

734. *Mémoires et observations géographiques et critiques sur la situation des pays septentrionaux de l'Asie et de l'Amérique, d'après les Relations les plus recentes*, p. 132-176.

735. « AMERIQUE – Recherches géographiques & critiques sur la position des lieux septentrionaux de l'Amérique », p. 357. À la même page, Engel ajoute une raison politique : « Ayant eu le malheur de déplaire au ministre, sa disgrace aura pu influer sur son ouvrage, de même que ses sentimens trop libres & peu religieux. »

736. *Ibid.*, p. 358.

& du commerce des Européens dans les deux Indes[737] ne cite pas expressément Lahontan mais reprend un passage des *Mémoires* :

> L'inégalité des conditions que nous croyons si necessaire pour le maintien des sociétés, est aux yeux d'un sauvage le comble de la démence. Ils sont également scandalisés, que chez nous un homme ait lui seul plus de bien que plusieurs autres ; & que cette premiere injustice en entraîne une seconde, qui est plus de considération à plus de richesses. Mais ce qui leur semble une bassesse, un avilissement au dess[o]us de la stupidité des bêtes ; c'est que des hommes qui sont égaux par la nature, se dégradent jusqu'à dépendre des volontés ou des caprices d'un seul homme. Le respect que nous avons pour les titres, les dignités, & sur-tout pour la noblesse héréditaire, ils l'appellent insulte, outrage pour l'espece humaine. Quand on sait conduire un canot, battre l'ennemi, construire une cabane, vivre de peu, faire cent lieues dans les forêts, sans autre guide que le vent & le soleil, sans autre provision qu'un arc & des fléches : c'est alors qu'on est un homme, & que faut-il de plus ? Cette inquiétude qui nous fait passer tant de mers, pour chercher une fortune qui fuit devant nos pas, ils la croient plutôt l'effet de notre pauvreté que de notre industrie. Ils rient de nos arts, de nos manieres, de tous ces usages qui, plus ils s'éloignent de la nature, plus ils nous inspirent de vanité. Leur franchise & leur bonne-foi, sont indignées des finesses & des perfidies qui ont fait la base de notre commerce avec eux[738].

Plus qu'une simple paraphrase, la réécriture de Raynal transforme le sens de l'original. Il retient surtout de Lahontan le mépris des Sauvages pour la « subordination » entre les hommes et leur « talent » de s'adapter à leur milieu de vie. Mais il y ajoute une condamnation des titres et de la « noblesse héréditaire », une dénonciation de l'inégalité économique qui conduit à « attacher plus de considération à plus de richesses ». Nous sommes plus près ici de Gueudeville et de Rousseau que de Lahontan.

Les discussions de 1770 sur les Américains semblent caractéristiques du traitement réservé à l'œuvre de Lahontan jus-

737. Les livres 15-18 du tome VI, publié en 1770 à Amsterdam sans nom d'éditeur, portent sur l'Amérique septentrionale. L'œuvre connut un succès considérable au XVIII[e] siècle.

738. *Op. cit.*, t. VI, p. 20-21. Ce texte s'inspire d'un passage des *Mémoires* (p. 638-640). Sur cet emprunt, voir aussi M. Roelens, « Lahontan dans l'*Encyclopédie* et ses suites », dans *Recherches nouvelles*, p. 188-191.

qu'à la fin du XVIII^e siècle. Un sondage rapide a montré qu'on mentionne son nom assez fréquemment, qu'on le cite même encore, mais rien n'assure qu'on le lise vraiment. Par exemple, Contant d'Orville, qui consacre cinq chapitres au Canada dans son *Histoire des différens peuples du monde*[739], affirme, dès la première page : « Pour donner une idée générale de ces différens peuples, il faut emprunter les lumières du baron de la Hontan [...][740]. » Mais au lieu de citer directement celui-ci ou de le résumer, il se contente de recopier presque textuellement l'article que l'abbé Pestré avait publié en 1751 dans le volume 2 de l'*Encyclopédie*[741]. Hors ces trois pages, on ne trouve aucune référence à Lahontan.

La plupart des auteurs[742] paraissent rappeler Lahontan comme un observateur dont il faut tenir compte, certes, mais moins important que Charlevoix, évidemment, Bacqueville de La Potherie ou même Hennepin. Le contredire sur un trait

739. T. V, 1771, p. 404-445.

740. *Ibid.*, p. 404. La phrase continue : « [...] qui avait vécu dix années parmi eux ; mais il ne faut suivre ce voyageur qu'avec beaucoup de circonspection. » Une note infrapaginale mentionne l'inévitable référence à Gueudeville : « On attribue les voyages du baron de la Hontan, au sieur Guedeville, & l'on s'apperçoit que pour les rendre plus agréables, cet auteur a souvent altéré la vérité. »

741. Voir *supra*, p. 176-178.

742. Telle est bien, par exemple, la position de W. Robertson (*The History of America*), qui se réfère à Lahontan pour le courage (t. II, p. 358 et 352) et l'échange des prisonniers (p. 367-368), les danses des Amérindiens (p. 393) et leur imprévoyance (p. 412). L'essentiel de son information vient de Bacqueville de La Potherie, Hennepin, Lafitau et surtout Charlevoix. L'ouvrage de Robertson connut, dès 1778, deux traductions françaises différentes : celle publiée à Paris par Panckoucke et celle de l'Imprimerie de la Société typographique de Neuchâtel.

Dans son *Journal d'un voyage à la Louisiane* (La Haye et Paris, 1768, p. 265-266), Vallette de Laudun semble attacher beaucoup d'importance au témoignage de Lahontan sur les Sauvages : « Si vous voulez en sçavoir davantage, lisez le voyage du Baron de Lahontan, qui vous donnera tous les éclaircissemens que vous pouvez souhaiter surtout en ce qui regarde les Sauvages » ; mais l'avertissement liminaire présente l'ouvrage comme une fiction divertissante et « instructive » : « [...] on a cru que ce Journal, par le badinage & par la gaieté que l'Auteur y a répandus, pourroit amuser avec plus de fruit que tant de mauvais Romans qui, malgré le juste décri où ils sont, se reproduisent toujours. Aussi ne le donne-t-on point pour une Relation bien instructive, où il y ait de nouvelles connoissances à puiser ».

ethnographique ou rappeler un détail plaisant[743] relève sans doute davantage de la rhétorique vraisemblabilisante que d'une approche critique : on le contredit ou on le nuance sur des points mineurs pour donner comme incontestable son propre énoncé, pour faire oublier que son propre texte est un collage d'emprunts. Dans cette opération, l'abondant réservoir de commentaires sur Lahontan dispense même de citer celui-ci de première main. Seule une étude poussée permettrait de savoir, par exemple, si Carver[744] emprunte à Colden[745], s'il s'est référé à un ouvrage de vulgarisation ou s'il s'est reporté à l'une des deux traductions anglaises, si J. B. L. J. Billecocq, qui ajoute quelques notes à sa traduction de John Long, a lu Lahontan ou un ouvrage de seconde main.

La même enquête, poursuivie au XIX^e siècle, montrerait peut-être que l'œuvre de Lahontan fonctionne davantage comme symbole, image globale, que comme texte. On connaît la condamnation péremptoire de Chateaubriand dans son *Génie du christianisme* : « On ne rougit pas de préférer, ou plutôt de feindre de préférer aux Voyages des Du Tertre et des Charlevoix, ceux d'un baron de Lahontan, ignorant et menteur[746]. » Plutôt que l'ignorance et le mensonge, on peut présumer que

743. Par exemple, dès le premier chapitre de son récit, le trafiquant anglais John Long rappelle un passage (récrit par Gueudeville) de la lettre IV des *Nouveaux voyages* sur la conversation animée des habitants de Trois-Rivières, toujours occupés à tuer les puces qui les dévorent (*Voyages and Travels of an Indian Interpreter and Trader*, 1791). La traduction française de cet ouvrage (*Voyages chez différentes nations sauvages de l'Amérique septentrionale*) se réfère à deux reprises à l'autorité de Lahontan : sur les calumets de paix (p. 88) et sur les colliers (p. 91). La « Préface du traducteur » reprend celle de l'édition anglaise et commence sur ces mots : « Nous avons une collection nombreuse d'écrits publiés sur l'Amérique Septentrionale. Sans parler des voyages de *Lahontan*, de l'histoire de la Nouvelle-France par le P. *Charlevoix* [...], & de tant d'autres descriptions, journaux & récits des missionnaires & de différens voyageurs. »

744. J. Carver, *Travels Through the Interior Parts of North America, in the Years 1766, 1767, and 1768*. Presque tout ce qui touche les Amérindiens vient de Charlevoix, Hennepin et Lahontan. L'œuvre de celui-ci, mentionnée une seule fois, est jugée pleine de faussetés (« *many of the stories told by the Baron are mere delusions* », p. 220) ; pourtant, Carver reprend de Lahontan un long passage sur les cérémonies du mariage (p. 369-374) et copie intégralement son vocabulaire algonquin dans le chapitre intitulé « A short Vocabulary of the Chipéway Language », p. 420-440.

745. Sur les emprunts de Colden à Lahontan, voir *supra*, p. 170-172.

746. IV^e partie, livre IV, chap. I, dans *Essai sur les révolutions. Génie du christianisme*, p. 972.

la vive critique de Lahontan, indirecte contre la monarchie, mais directe contre l'Église et la tradition biblique, provoque le jugement de Chateaubriand[747].

Plus tard, Michelet, dans le quinzième volume de son *Histoire de France*, affirmera que Lahontan ouvre le siècle des Lumières avec éclat :

> Quoiqu'on lût peu, les livres, ceux de Hollande, défendus et proscrits, les manuscrits furtifs, avaient grande action. On se passait Boulainvilliers, son ingénieuse apologie de Mahomet et du mahométisme. Mais rien n'eut plus d'effet que le livre hardi et brillant de Lahontan sur les sauvages, son frontispice où l'Indien foule aux pieds les sceptres et les codes (*leges et sceptra terit*), les lois, les rois. C'est le vif coup d'archet qui, vingt ans avant les *Lettres persanes*, ouvre le dix-huitième[748].

Hymne à la noblesse de l'homme sauvage, l'œuvre de Lahontan préfigure déjà les textes politiques de Rousseau :

> Un admirable petit livre, *le Canada*, de Lahontan, arrivait de Hollande, révélant la noblesse héroïque de la vie sauvage, la bonté, la grandeur de ce monde calomnié, la fraternelle identité de l'homme. C'est Rousseau devancé de plus de cinquante ans[749].

Tout en faisant l'apologie de la fraternité sauvage, l'œuvre de Lahontan permet de rectifier l'histoire, à la remorque des thèses jésuites dont les écrits passent pour véridiques :

> Le voile épais et lourd dont les livres de missionnaires avaient caché le monde, se trouve déchiré. Leur thèse ridicule que l'homme non chrétien n'est pas homme, d'un coup est réduite à néant. Plus de privilégiés de Dieu ! Plus d'élus, mais tous frères. L'identité du genre humain[750].

À coup sûr, l'historien de 1863, détracteur de l'Ancien Régime et chantre de la Révolution libératrice, projette ses hantises sur l'image d'une œuvre beaucoup plus qu'il ne présente cette œuvre. Son témoignage, comme celui de Chateaubriand, soulève

747. La sévérité de ce jugement ne l'empêche pas de puiser largement dans l'œuvre de celui qu'il condamne, comme le montrent les éditions critiques des *Natchez*, d'*Atala* et du *Voyage en Amérique*. J.-Edmond Roy, (*op. cit.*, p. 117-118) et Gilbert Chinard (dans sa préface à l'édition des *Dialogues* et des *Mémoires*, p. 69-70) ont relevé aussi quelques-uns de ces emprunts.

748. *Histoire de France au dix-huitième siècle. La Régence*, p. 178-179.

749. *Ibid.*, préface, p. x.

750. *Ibid.*, p. 179.

une autre question, toujours en filigrane de la fortune littéraire des œuvres de Lahontan : le texte qui a marqué les esprits est-il celui de la première édition ou celui de Gueudeville ?

À peu près oubliés en France pendant la première moitié du XIX^e siècle, les ouvrages de Lahontan continuent à vivre dans l'historiographie canadienne-française. Née peu après la révolte avortée de 1837-1838[751], cette historiographie se donne comme une espèce de revanche sur l'histoire : les vaincus de 1760 ont un passé glorieux malgré leur défaite et peuvent espérer un avenir prometteur en Amérique. Courageux, fiers, respectueux de l'Église et de l'ordre établi, les Canadiens du Régime français ont accompli en Amérique une mission civilisatrice[752] bénie par la Providence. Appartenant à l'élite religieuse et politique du Québec, les historiens canadiens-français du XIX^e siècle et leurs successeurs[753] voulaient former des hommes d'action respectueux de la loi de l'Église et du régime politique en place. Ils mirent donc l'accent sur le culte du devoir et la fierté des origines. Or, on trouve dans la lettre II des *Nouveaux voyages* un court passage ironique (lar-

751. L'insurrection de 1837-1838, dans la vallée du Richelieu, près de Montréal, constitue le seul sursaut révolutionnaire des Canadiens français après la conquête anglaise de 1760. Une centaine de « patriotes » moururent au combat, 12 furent exécutés et 58 déportés en Australie. Si quelques prêtres appuient les insurgés, l'évêque de Montréal, M^gr Lartigue, incite le peuple à la soumission, sous peine de refus d'absolution et de sépulture religieuse.

752. Dans cette perpective, l'Amérindien cruel et superstitieux incarne le Mal : il a « martyrisé » les jésuites Lallemant, Jogues, Daniel, Garnier, Chabanel et Brébeuf, dont il a dévoré le cœur (voir G. Laflèche, *les Saints martyrs canadiens*).

753. Serge Gagnon (*le Québec et ses historiens de 1840 à 1920. La Nouvelle-France de Garneau à Groulx*) a montré comment la production historiographique canadienne-française, entre 1840 et 1920, reflète la montée de la puissance cléricale au Canada français et le repli sur des valeurs traditionnelles : plus de la moitié des historiens sont des prêtres (J.-B.-A. Ferland, H.-A.-B. Verreau, H.-R. Casgrain, A.-E. et A.-H. Gosselin, I. Caron) ; les autres (Th. Chapais, N.-E. Dionne, E. Gagnon), membres de professions libérales, partagent l'idéologie ultramontaine dominante. On compte, certes, quelques francs-tireurs comme François-Xavier Garneau ou Benjamin Sulte, mais leur voix est facilement étouffée avec le « démantèlement des forces anticléricales à partir du milieu du XIX^e siècle » (p. 23). L'élite cléricale voit la fin de la Nouvelle-France, non comme une défaite, mais comme une attention particulière de la Providence qui voulait protéger le Canada français des maux de la France laïque et de la Révolution. En même temps qu'elle accepte l'association clergé-conquérant, elle mythifie le passé comme un paradis perdu et, pour compenser son absence de participation au développement du pays, elle se réfugie dans l'agriculturisme et le messianisme.

gement amplifié par Gueudeville) sur les « Filles du Roi » envoyées de France sous l'intendance de Talon pour prendre mari en Nouvelle-France et accélérer le peuplement de la colonie. Lahontan les présente comme des « filles de moyenne vertu » que « les époux choisissoient [...] de la maniére que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau[754] ». Ce court passage a soulevé l'indignation durable des historiens des XIX^e^ et XX^e^ siècles[755]. S'est alors engagé un véritable procès en diffamation dont on trouve un écho assez vif dans le livre de J.-Edmond Roy sur Lahontan[756]. L'affaire prit des proportions si considérables que Gustave Lanctot, en 1952[757], et Sylvio Dumas, en 1972[758], publieront deux livres virulents pour dénoncer la « calomnie ». La mise en accusation ne se contente pas de compulser minutieusement les registres, de convaincre Lahontan de « fausseté » pour la prétendue découverte de la rivière Longue[759] et d'opposer au témoignage incriminé ceux de Pierre Boucher, des jésuites, de sœur Duplessis, de Charlevois (largement postérieur) et même de Lebeau ; ils font de Lahontan un personnage frondeur, vantard, rancunier, couard, calomniateur.

---

754. *NV*, lettre II, p. 265-266.

755. Cette indignation est telle que certains historiens prennent l'accusé à partie comme s'il était toujours vivant. Ainsi, au terme d'un développement sur les « filles du roi », Benjamin Sulte, associant Lahontan à Michelet, qui parlait de l'influence pernicieuse des filles publiques dans les colonies, écrit : « Qu'il ne vienne pas faire entendre que ces choses ont eu lieu au Canada, car il trouvera à qui parler ! Nous qui savons par les menus détails comment s'est peuplé notre pays, nous avons le droit, le devoir et le pouvoir de qualifier selon leur mérite les écrivains insensés qui affichent une ignorance si complète et si désagréable » (*Mélanges historiques*, vol. 17, p. 56).

756. *Le Baron de Lahontan*, p. 163-188. Un passage de l'entrée en matière donnera le ton de la critique : « Officier de marine, Lahontan partagea contre les Canadiens tous les préjugés des siens. Les racontars de ce cadet de Gascogne, aigri, frondeur, mauvais sujet, buveur et querelleur, nous ont fait un tort considérable. Nos ennemis se sont emparés de ces mensonges comme d'une arme, et depuis deux siècles, on nous les lance à la figure » (p. 164). Un autre passage montre bien qu'il s'agit d'instruire un procès : « Le dossier de l'inculpé paraît maintenant au grand jour et il est à peu près complet. Avant que sentence finale soit rendue, résumons en quelques traits ce qui ressort de la carrière de ce personnage multiple » (p. 189).

757. *Filles de joie ou filles du roi. Étude sur l'immigration féminine en Nouvelle-France.*

758. *Les Filles du roi en Nouvelle-France. Étude historique et répertoire biographique.*

759. *Ibid.*, p. 118-163.

Pour mieux stigmatiser l'écrivain irrespectueux, l'accusation n'hésite pas à utiliser la citation comme argument d'autorité. Une phrase de l'historien américain Francis Parkman[760], traduite par J.-Edmond Roy[761], devient, tirée de son contexte et déformée, formule choc définitive : « Il disait la vérité quand il n'avait pas intérêt à mentir, mais il était capable de mensonges prodigieux[762]. » Même lorsqu'elle ne manifeste pas une hostilité aussi grande à l'égard de Lahontan, l'historiographie québécoise, tout en le citant assez fréquemment, le condamne sans appel comme un faiseur de fictions. L'abbé Ferland résume bien l'opinion générale quand il note : « Son *Voyage dans l'Amérique* renferme quelques détails assez exacts sur le commerce de la Nouvelle-France ; mais en général il écrit d'imagination[763]. » La publication par Gustave Lanctot, en 1940[764], de deux mémoires inédits adressés aux autorités anglaises apporta un motif supplémentaire pour discréditer celui qui avait osé flétrir la réputation de femmes hautement

760. Parkman, tout en le nuançant à l'occasion, cite fréquemment le témoignage de Lahontan : voir, par exemple, *The Old Regime in Canada.*

761. « Lahontan peut être appelé un homme en avant de son siècle ; car il avait l'esprit caustique, sceptique et moqueur, qui a marqué cent ans plus tard l'approche de la grande révolution, mais qui n'était pas une des caractéristiques du siècle de Louis XIV. Il disait ordinairement la vérité quand il n'avait pas de raison de faire autrement, et cependant il était capable parfois de mensonges prodigieux » (*le Baron de Lahontan,* p. 195). Parkman avait écrit : « [...] *La Hontan* [...] *may be called a man in advance of his time ; for he had the caustic, sceptical, and mocking spirit which a century later marked the approach of the great revolution, but which was not a characteristic of the reign of Louis XIV. He usually told the truth when he had no motive to do otherwise, and yet was capable at times of prodigious mendacity* » (*Count Frontenac and New France under Louis XIV,* p. 110).

762. P.-G. Roy, *Toutes petites choses du Régime français,* p. 163. Voir une variante de la même phrase chez Séraphin Marion : « Il disait la vérité d'ordinaire, quand il n'avait pas raison de faire autrement ; et cependant il était capable de mensonges prodigieux » (*Relations des voyageurs français en Nouvelle-France au XVII^e siècle,* p. 252).

Une autre formule choc, attribuée au critique américain J. Sparks, revient sous la plume de l'abbé Ferland (*Cours d'histoire du Canada,* t. II, p. 115) : « Suivant un critique américain, Hennepin, LaHontan et LeBeau appartiennent à cette classe d'écrivains qui semblent dire la vérité par accident et mentir par inclination ». Le père Camille de Rochemonteix reprendra la même formule dans *les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII^e siècle* (t. III, p. 75 et 100).

763. *Op. cit.,* p. 150, n. 2.

764. *Collection Oakes. Nouveaux documents de Lahontan sur le Canada et Terre-Neuve.*

vertueuses : le « traître » Lahontan, comme le qualifiera l'abbé Lionel Groulx[765].

De cette dénonciation générale[766], la critique et l'historiographie françaises conserveront quelque trace. G. Chinard, dont les travaux ont contribué à mieux faire connaître l'œuvre de Lahontan et, plus généralement, l'importance, pour l'évolution de la pensée, de la littérature sur l'Amérique aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, n'échappe pas à la tentation d'évaluer l'œuvre à travers le jugement porté sur l'homme par J.-Edmond Roy. Voyant en Lahontan « un écho plutôt qu'un écrivain original[767] », il lui accorde un rôle de franc-tireur à l'aube des « Lumières » :

> [...] bien avant Rousseau et bien avant Diderot, il avait formulé le réquisitoire le plus complet et le plus violent qui eût encore été prononcé contre la civilisation de l'Europe occidentale. À tout le moins, il avait définitivement fixé le caractère du « bon sauvage », de « l'homme de la nature » dont la figure devait dominer toute la littérature du siècle qui s'ouvrait[768].

Cette appréciation des retombées de l'œuvre ne se concilie pas facilement avec le jugement sans appel porté sur la personne de l'auteur :

> Au total, on le voit, Lahontan fut un assez triste personnage. Turbulent et rebelle, impatient de toute autorité, n'ayant aucun sentiment du devoir, incapable de résister à une tentation, épris d'aventures et n'ayant guère de courage, il fut avant tout un irrégulier et un « raté »[769].

---

765. *Notre grande aventure. L'Empire français en Amérique du Nord (1535-1760)*, p. 207. Voir aussi, du même auteur, *Histoire du Canada français depuis la découverte*, t. I, p. 190 : « [...] le traître Lahontan écrit pour le compte de ceux qui le stipendient [...]. »

766. Deux exceptions notables : Marcel Trudel, qui voit en Lahontan un « voltairien avant la lettre » (*l'Influence de Voltaire au Canada*, t. I, p. 34), et Roger Picard, qui reprend le jugement de Chinard sur l'œuvre, mais tente de réhabiliter le personnage en refusant de voir en lui un « raté » et un mauvais soldat (« Les aventures et les idées du Baron de La Hontan », *RUO*, vol. 18, n° 1, janvier-mars 1946, p. 38-70).

767. « Introduction » aux *Dialogues curieux*, p. 18.

768. *Ibid.*, p. 72.

769. *Ibid.*, p. 18.

Dans *la Colonisation en Nouvelle-France*[770], Émile Salone utilise fréquemment l'œuvre de Lahontan : sur la ville de Québec, l'agglomération de Trois-Rivières, l'architecture urbaine, l'aisance des seigneurs et des « paysans », le dévergondage des coureurs de bois. Sans employer le terme, il le présente comme un reporter sûr quand il ne se laisse pas aller à ses humeurs :

> Quand il n'est pas emporté par le désir des représailles ou la tentation d'ajouter du piquant à son récit, il donne des renseignements exacts, des images précises et fortes, des choses vues. Sa description de Québec, sa montée en canot de Québec à Montréal nous rendent le Canada de 1684 à 1693, le Canada de Frontenac[771].

Mais quelle que soit son utilité pour connaître le Canada de la fin du XVII^e^ siècle, l'œuvre de Lahontan vieillit vite et ne peut plus, à l'époque de la Régence et du ministre Fleury, éclairer les Français « sur la valeur du Canada ». Par un curieux raisonnement, comme s'il rendait Lahontan responsable du désintérêt de la France pour sa colonie nord-américaine, Salone reprend le refrain connu des historiens canadiens-français du XIX^e^ siècle qui accusent Lahontan de ne pas respecter l'autorité constituée, si despotique soit-elle :

> Où veut-on que les Français, qui vivent sous la Régence ou pendant le ministère de Fleury, trouvent à s'éclairer sur la valeur du Canada ? Ils ont La Hontan, rien que La Hontan.
>
> Ce pauvre cadet de Gascogne, qui dépense des trésors d'intelligence, d'énergie, de belle humeur pour finir dans l'exil, est un impatient de toute discipline. Il a le tempérament de ce sauvage qui est figuré à la première page de ses Voyages dans l'édition de 1728, avec cette légende : *Et leges et sceptra terit.* Il ne peut pas plus supporter les reproches justifiés du gouverneur de Terre-Neuve, son chef, que la violation de son domicile par le sulpicien de Montréal qui veut détruire son Pétrone. C'est de plus un conteur allègre, qui manie la satire avec une verve endiablée et qui, pour égayer son livre d'une anecdote gauloise, ne se fait aucun scrupule d'accueillir sans le moindre examen les fables les plus scandaleuses[772].

770. *La Colonisation en Nouvelle-France. Étude sur les origines de la nation canadienne-française.* Salone cite d'après la réédition de 1705.

771. *Ibid.*, p. 427.

772. *Ibid.*, p. 426.

Avec la décennie 1970, les vieilles querelles sur la véracité factuelle de l'œuvre[773] ou sur la personnalité controversée de Lahontan font place à un questionnement nouveau[774]. Divers facteurs expliquent ce changement de lecture. Une certaine distance critique prise en Europe par rapport au choc de la décolonisation, l'explosion en tous sens des études sur le XVIII^e siècle depuis 1960, l'intérêt suscité par l'histoire des peu-

773. La traditionnelle animosité contre un Lahontan fallacieux n'a pas pour autant disparu complètement. Ainsi, en 1986, le *Guide du chercheur en histoire canadienne* (p. 300) répète textuellement deux phrases qui se trouvaient déjà dans la première version, parue, en 1969, sous le titre *Guide d'histoire du Canada* (p. 269) : « Les éditions suivantes [postérieures à 1703] ont été modifiées, probablement par le moine défroqué Gaudeville [*sic*]. On attache peu de valeur comme source historique aux œuvres de Lahontan. On lui reproche d'avoir accommodé les faits à des fins littéraires. » L'allusion au défroqué Gueudeville et la condamnation de l'œuvre comme fiction littéraire, tout en renvoyant aux commentaires du père Charlevoix, répètent le jugement de Robert Le Blant, qui écrivait, au terme d'un chapitre sur l'« Intérêt historique des œuvres de Lahontan » : « La valeur des œuvres de Lahontan considérées comme source historique est nulle. Certains détails peuvent servir d'indications, surtout lorsqu'il s'agit d'événements dont l'auteur a été témoin, car nous ne sommes pas en présence d'un menteur systématique, mais d'un écrivain qui a accommodé certains faits à des fins littéraires. [...] Une partie de son œuvre, ses lettres de 1687 à 1694, c'est-à-dire la période pendant laquelle il fut officier, constituent une chronique spirituelle et vive dont le fond a été vécu. On peut la lire pour se distraire, mais il faut éviter de s'en servir : Lahontan n'est pas un historien » (*Histoire de la Nouvelle-France*. t. I : *les Sources narratives du début du XVIII^e siècle*, p. 61). Sur le caractère fabuleux ou mensonger de l'œuvre entière, voir la présentation de deux passages (un extrait des *Nouveaux voyages* sur la rivière Longue et le début des *Dialogues*) par Percy G. Adams, qui emploie le terme « *mendacity* » : *Travel Literature through the Ages. An Anthology*, p. 175-182.

774. Ce questionnement nouveau n'a pas pour autant fait oublier l'image « pittoresque » des « filles du roi » débarquant à Québec pour prendre mari. En témoignent deux passages tirés d'œuvres de caractère fort différent. Dans le roman d'Anne Hébert, *le Premier jardin* (Paris, Éditions du Seuil, 1988, p. 97), on lit : « Les plus grasses ont été choisies les premières, au cours de brèves fréquentations dans la maison prêtée à cet effet par M^me de la Peltrie. C'est mieux qu'elles soient bien en chair pour résister aux rigueurs du climat, disent-ils, et puis, quand on a déjà mangé de la misère par tous les pores de sa peau, durant des années, aux armées du Roi, c'est plus réconfortant d'avoir un bon gros morceau à se mettre sous la dent, pour le temps que Dieu voudra bien nous laisser sur cette terre en friche depuis le commencement du monde. » Écho semblable dans le collectif *Héritage du Canada : les Grands événements et les hauts lieux de notre histoire*, Montréal, Sélection du Reader's Digest (Canada) Ltée, éd. révisée, 1984, p. 83 : « Les 'filles du roi' étaient des orphelines ou des filles de ferme qu'on envoyait en Nouvelle-France pour trouver mari. [...] Lorsqu'elles débarquaient [...], les hommes célibataires les attendaient sur la rive et 'choisissaient leurs épouses comme un boucher le fait d'une brebis dans un troupeau de moutons'. Les plus rondelettes étaient les plus appréciées : elles avaient plus de chance de résister aux rudes hivers canadiens. »

ples autochtones, l'importance prise par la « nouvelle histoire », la narratologie et l'analyse des discours ont donné une nouvelle actualité aux relations de voyage[775]. Parce qu'elle se situe à l'aube des Lumières, dans l'ambiguïté d'un discours contestataire qui ne va pas au bout de sa démarche, l'œuvre de Lahontan suscite un intérêt particulier. On peut y voir comment un jeune noble de province ruiné vit sa déchéance, partagé entre la nostalgie des valeurs féodales et le rêve égalitariste[776], comment la relation de voyage – à la fois récit d'aventures et inventaire d'un savoir – se situe par rapport au roman et à l'histoire[777], comment les peuples autochtones sont à la fois valorisés comme porte-parole d'une idéologie montante et utilisés comme simples pions d'une stratégie colonisatrice[778].

Inaccessible dans sa totalité[779], non encore située dans son

775. En témoignent diverses publications comme *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières* de Michèle Duchet, *l'Écriture de l'histoire* de Michel de Certeau ou la collection « FM/La Découverte » chez François Maspero, qui se développe rapidement à partir de 1979.

776. Voir l'introduction de M. Roelens aux *Dialogues avec un Sauvage*, p. 7-81 ; J.-M. Apostolidès, « L'altération du récit. Les *Dialogues* de Lahontan », *Études françaises*, vol. 22, n° 2, 1986, p. 73-86.

777. Voir M. Roelens, « L'expérience de l'espace américain dans les récits de voyage entre La Hontan et Charlevoix », *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, vol. 155, 1976, p. 1861-1895 ; A. Pizzorusso, « Lahontan e gli argomenti del Selvaggio », *Studi de letteratura francese*, 1981, p. 74-88 ; C. Rigault, « Discontinuité et séries au début du XVIII^e siècle : la pratique historique de Lahontan », *l'Histoire au XVIII^e siècle*, Aix-en-Provence, Édisud, 1981, p. 29-53 ; R. Ouellet, « L'œuvre de Lahontan : une subversion du discours historique canonique », *Scritti sulla Nouvelle-France nelle seicento*, dans *Quaderni del seicento francese*, n° 6, Bari, Adriatica, Paris, Nizet, 1984, p. 86-100 ; « La fin du voyage : hasard et parodie chez Lahontan », *Études françaises*, vol. 22, n° 2, automne 1986, p. 87-96.

778. Voir C. Desplat, « Les Indiens du Baron de Lahontan », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 2, 1974, p. 129-158 ; R. Ferland et R. Ouellet, « Les Sauvages de Lahontan : enfants de la nature ou porte-parole des 'Lumières' », dans *les Figures de l'Indien*, p. 257-269.

779. Cette inaccessibilité du texte authentique explique partiellement pourquoi les commentateurs continuent à lire Lahontan dans la version Gueudeville, surtout depuis sa réimpression par les éditions Élysée en 1974. Ainsi, Michel Allard et autres, citant un texte sur Québec, Trois-Rivières et Ville-Marie, reproduisent la version de Gueudeville mais donnent comme référence l'édition de 1703 : *la Nouvelle-France 1534-1713*, p. 37-38 ; dans *Rêves d'empire, le Canada avant 1700*, André Vachon cite les *Mémoires* d'après l'édition de 1715 (filiation de la contrefaçon de 1703) et les *Nouveaux voyages* d'après les éditions de 1706 (filiation de la version Gueudeville) et de 1715 (filiation de la contrefaçon de 1703).

contexte idéologique[780], l'œuvre n'a pas trouvé sa place dans les histoires de la littérature française[781] ; elle conserve le statut qu'elle avait dans certaines synthèses antérieures comme *la Crise de la conscience européenne* de Paul Hazard, publiée pour la première fois en 1935, et où elle se perdait dans la masse des œuvres du second rayon mentionnées allusivement, mais peu exploitées.

780. Significativement, dans un livre publié en 1987, *l'Idée d'égalité en France au XVIII^e siècle*, André Delaporte ne cite pas une seule fois Lahontan. En revanche, dans son livre *Montaigne et le mythe du bon Sauvage de l'Antiquité à Rousseau* (Paris, Pierre Bordas et fils, 1989, p. 84-89), Bernard Mouralis commente deux pages des *Dialogues* récrites par Gueudeville, dans lesquelles Adario suggère la révolution armée et l'abolition de la propriété privée (voir *supra*, p. 117-118). Voir aussi Bernard Papin (*l'Utopie tahitienne de Diderot*, Oxford, The Voltaire Foundation, 1988), qui cite les *Dialogues* à quelques reprises.

781. Voir *Manuel d'histoire littéraire de France*, t. II : *1600-1715*, coordination assurée par Annie Ubersfeld et Roland Desné, Paris, Éditions Sociales, 1966 (réimpression en fac-similé : Messidor/Éditions Sociales, 1987) ; P. J. Yarrow, *A Literary History of France*, t. II : *The Seventeenth Century 1600-1715*, Londres, Ernest Benn, New York, Barnes & Noble, 1967 ; *Histoire de la littérature française*, t. II : *Du XVIII^e siècle à nos jours* (sous la direction de Jacque Roger), Paris, Armand Colin, 1970 ; René Pomeau, *Littérature française*, t. III : *l'Âge classique (1680-1720)*, Paris, Artaud, 1971 ; René Pomeau et Jean Ehrard, *Littérature française*, t. V : *De Fénelon à Voltaire (1680-1750)*, Paris, Artaud, coll. « Littérature de poche », 1984 ; Jean-Pierre de Beaumarchais, Daniel Couty et Alain Rey, *Dictionnaire des littératures de langue française*, Paris, Bordas, 1984, 3 vol. Seule exception notable, la synthèse novatrice de Jean-Marie Goulemot, *la Littérature des Lumières* (Paris, Bordas, 1989), consacre les pages 111-113 aux *Dialogues* dans un chapitre sur « l'invention des formes » que suscite la philosophie militante.

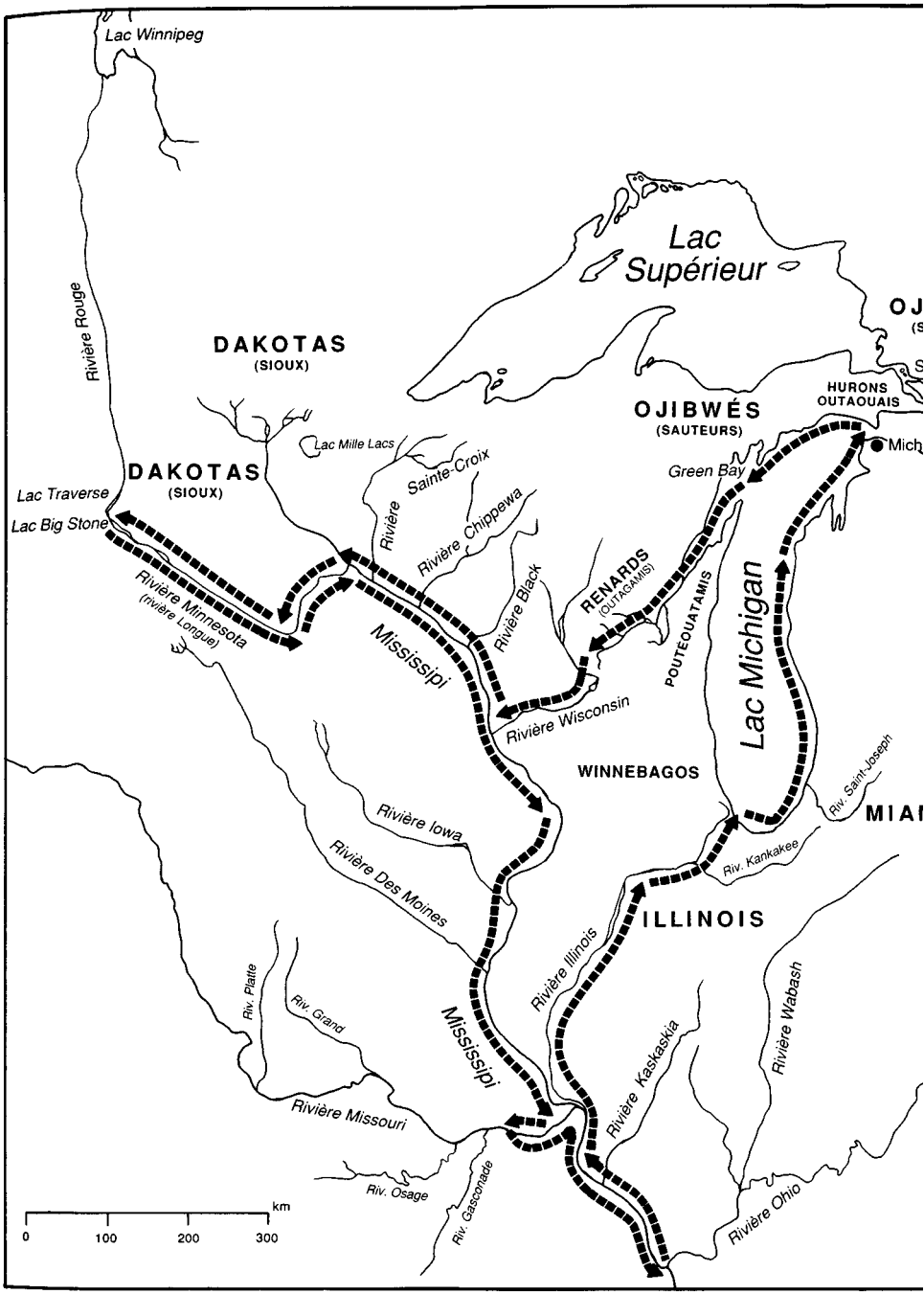
Lac Winnipeg
Lac Supérieur
Rivière Rouge
DAKOTAS
(SIOUX)
DAKOTAS
(SIOUX)
Lac Traverse
Lac Big Stone
Lac Mille Lacs
Rivière Sainte-Croix
Rivière Chippewa
Rivière Black
Rivière Minnesota
(rivière Longue)
Mississipi
Rivière Wisconsin
RENARDS
(OUTAGAMIS)
POUTEOUATAMIS
OJIBWÉS
(SAUTEURS)
HURONS
OUTAOUAIS
Green Bay
Lac Michigan
Riv. Saint-Joseph
WINNEBAGOS
Rivière Iowa
Rivière Des Moines
Riv. Kankakee
ILLINOIS
Rivière Illinois
Riv. Platte
Riv. Grand
Mississipi
Rivière Kaskaskia
Rivière Wabash
Rivière Missouri
Riv. Osage
Riv. Casconade
Rivière Ohio
km
0
100
200
300

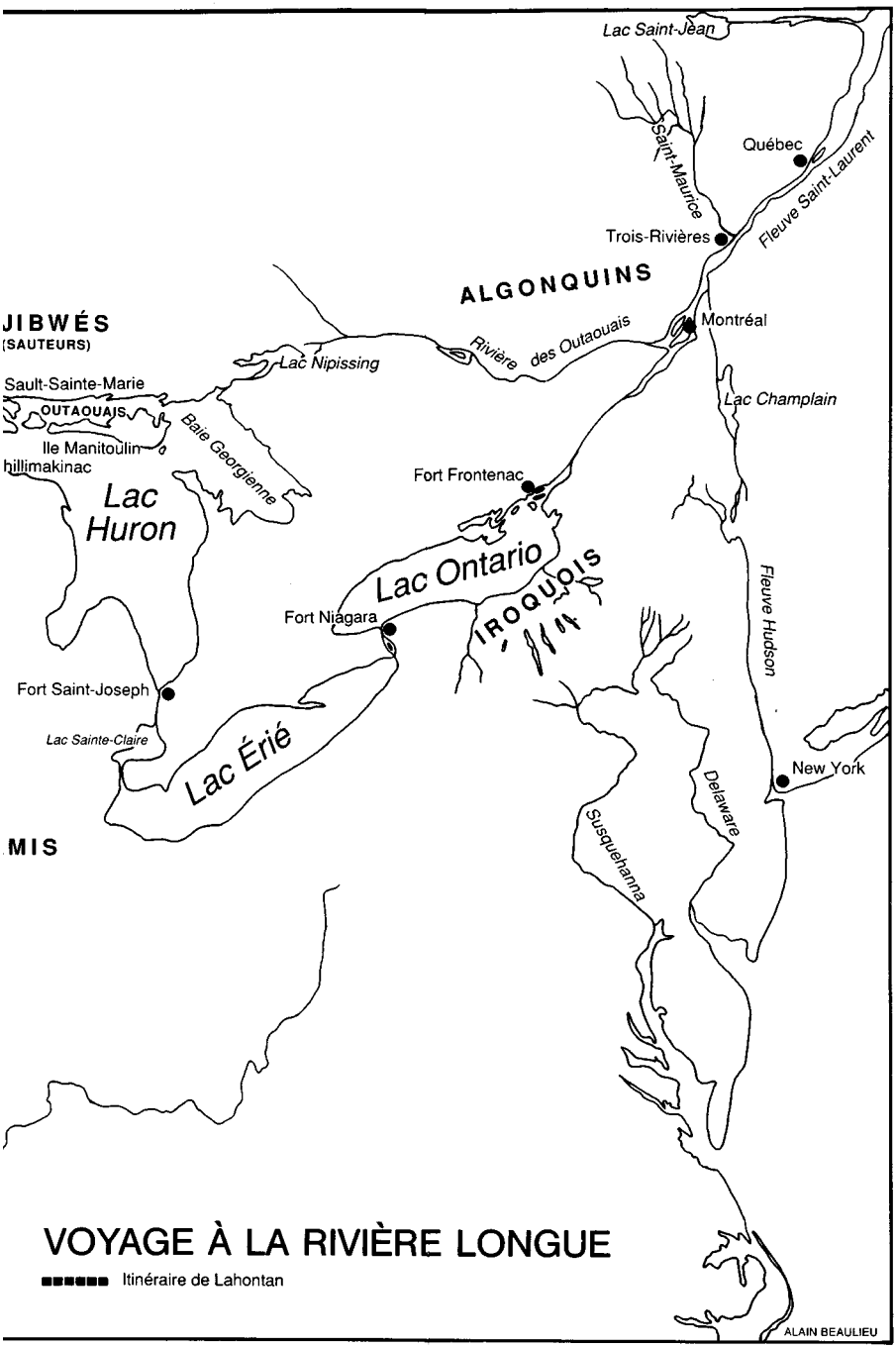
Lac Saint-Jean
Saint-Maurice
Québec
Fleuve Saint-Laurent
Trois-Rivières
ALGONQUINS
JIBWÉS
(SAUTEURS)
Montréal
Rivière des Outaouais
Lac Nipissing
Sault-Sainte-Marie
OUTAOUAIS
Lac Champlain
Baie Georgienne
Ile Manitoulin
hillimakinac
Fort Frontenac
Lac Huron
Lac Ontario
IROQUOIS
Fleuve Hudson
Fort Niagara
Fort Saint-Joseph
Lac Sainte-Claire
Lac Érié
New York
Delaware
Susquehanna
MIS
VOYAGE À LA RIVIÈRE LONGUE
Itinéraire de Lahontan
ALAIN BEAULIEU

This page intentionally left blank

NOTE SUR L'ÉTABLISSEMENT DU TEXTE

Conformément au principe de la « Bibliothèque du Nouveau Monde », nous avons reproduit intégralement la graphie et la ponctuation du texte original, sauf sur les points suivants :

– correction de coquilles comme Frontena*l* au lieu de Frontena*c*, *d'*évorez au lieu de *dé*vorez, ou *j'a*mais au lieu de *ja*mais ;

– ajout de l'accent grave pour distinguer *a* et *à*, l*a* et l*à*, o*u* et o*ù*, et de l'accent aigu pour marquer le *é* tonique final (non suivi d'un *e* muet) en consonne finale ;

– ajout de l'apostrophe dans les élisions pour distinguer *la* et *l'a*, *ny* et *n'y*, etc.

– élimination des trémas sur d'autres lettres que *a*, *e*, *i*, *o*, *u* ;

– dissimilation de *i* et *j*, de *u* et *v* ;

– utilisation des majuscules après un point, en début de phrase et pour les noms propres ;

– ajout du point à la fin des phrases et de la virgule entre les termes d'une énumération ;

– remplacement des marques de ponctuation non disponibles en typographie (Lahontan utilise parfois une croix formée de trois points horizontaux et de trois points verticaux) par le point ou la virgule, selon le cas ;

– élimination de la virgule après le sujet immédiatement suivi du verbe, du point virgule entre la principale et sa subordonnée ;

– résolution des abréviations (les lettres ajoutées sont imprimées en italique).

N. B. : Le texte des *Nouveaux voyages,* des *Mémoires* et de la *Suite du voyage* a été établi sur les exemplaires conservés à la Bibliothèque nationale du Québec à Montréal ; celui de la brochure *l'Autheur, au lecteur,* sur l'exemplaire de la John Carter Brown Library, à Providence.

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AC	Archives des colonies (Paris).
Académie	*Dictionnaire de l'Académie française*, 1re éd., Paris, 1694, 2 vol. ; 5e éd., 1798, 2 vol. ; 7e éd., 1878, 2 vol.
AI	Lahontan, « Abrégé instructif des affaires du Canada qui joint à la carte de ce païs là pourra doner une idee facile de l'estat où il se trouve à present ».
ANC	Archives nationales du Canada.
ANP	Archives nationales (Paris).
AL	Lahontan, *l'Autheur, au lecteur.*
AQ	Lahontan, « Ataque de Quebec » (gravure).
ASQ	Archives du Séminaire de Québec.
B	Lahontan, [Quatre billets de Lahontan à Leibniz].
BD	Lahontan, « Brief Discours qui montre en substance combien il seroit important de reussir dans deux entreprises proposees et contenues en ce memoire ».
BNP	Bibliothèque nationale (Paris)
BR	Lahontan, « Brief Remarks concerning the Cod-Fishery, the Beaver Trade, and the Limits of New England and New France ».
CGC	Lahontan, « Carte generale de Canada ».
CGCP	Lahontan, « Carte generale de Canada à petit point ».
Chamberlain	F. Alexander Chamberlain, « The Life and Growth of Words in the French Dialect of Canada », *Modern Language Notes*, vol. 9, février-mars 1894, nos 2-3, p. 39-44, 68-72.
CHR	*Canadian Historical Review.*

CJ	Copie du Journal de voyage du sieur Cavelier.
CML	Lahontan, « Campement de M^r. de la Barre » (gravure).
Colbert	Jean-Baptiste Colbert, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, Imprimerie impériale, 1861-1873.
Corneille	Thomas Corneille, *le Dictionnaire des Arts et des Sciences*, Paris, J.-B. Coignard, 1694, 2 vol.
Cotgrave	Randle Cotgrave, *Dictionarie of the French and English Tongues*, Londres, Adam Islip, 1611.
CRL	Lahontan, « Carte de la riviere Longue et de quelques autres qui se dechargent dans le grand fleuve de Missisipi ».
CTN	Lahontan, « Newfoundland » [Carte de Terre-Neuve] (traduction anglaise de 1703).
Desroches	Desroches, officier de marine, *Dictionnaire des termes propres de marine*, Paris, A. Auroy, 1687.
D	Lahontan, *Dialogues*.
DBC	*Dictionnaire biographique du Canada*.
ED	Lahontan, [Épitre dédicatoire à la traduction anglaise de 1703].
Encyclopédie	*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, par une société de gens de lettres, publié par Diderot et D'Alembert, Paris et Neufchastel [Paris], 1751-1765, 17 vol.
Encycl. univ.	*Encyclopédie universelle du XX^e siècle*, Paris, Librairie nationale, 1904, 12 vol.
Fournier	Georges Fournier, *Hydrographie contenant la théorie et la pratique de toutes les parties de la navigation*, Paris, M. Soly, 1643.
Furetière	Antoine Furetière, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes*, La Haye-Rotterdam, 1690, 3 vol.
GBP	Lahontan, « Grande baye de Plaisance » (gravure).
Gloss. Canada	*Glossaire du parler français au Canada*, par la Société du parler français au Canada, Québec, Presses de l'université Laval, 1968.
Grand Robert	Paul Robert, *le Grand Robert de la langue française*, 2^e édition, Paris, Le Robert, 1985, 9 vol.
Guillet	Georges Guillet de Saint-Georges, *les Arts de l'homme d'épée ou le dictionnaire du gentilhomme*, Paris, G. Clouzier, 1678.

GVF	*Grand vocabulaire français*, par une Société de gens de lettres, Paris, Panckoucke, 2e éd., 1767-1774, 30 vol.
Haase	Albert Haase, *Syntaxe du français du XVIIe siècle*, Paris, Delagrave, 5e éd., 1965.
Houle	Robert Houle, « Étude des régionalismes lexicaux dans les livres en dépôt au séminaire Saint-Joseph de Trois-Rivières », thèse de maîtrise, université Laval, Québec, 1981.
Jal	Auguste Jal, *Glossaire nautique, répertoire polyglotte des termes de marine anciens et modernes*, Paris, Firmin-Didot, 1848.
JR	Reuben G. Thwaites, édit., *The Jesuit Relations and Allied Documents*.
Larousse	*Grand dictionnaire universel*, Paris, Larousse, 1865, 15 vol.
LB	Lahontan, « Lettre du Baron de la Hontan à un de ses Amis : laquelle servira de reponse à l'extrait des Journalistes de Trevoux ».
LD	Lahontan, [Lettre à un destinataire non identifié].
LDH	Lahontan, « Lac des Hurons » (gravure).
LJ	Lahontan, [Deux lettres au duc de Jouvenazo].
Littré-Gilbert	Émile Littré, *Dictionnaire de médecine, de chirurgie, de pharmacie et des sciences qui s'y rapportent*, Paris, J.-B. Baillière et fils, 21e éd., 1908.
M	Lahontan, *Mémoires de l'Amérique septentrionale*.
Miege	Guy Miege, *A New Dictionary French and English, with another English and French*, Londres, Th. Dawks, 1677.
MSRC	*Mémoires de la Société royale du Canada*.
Nicot	Jean Nicot, *Thresor de la langue françoyse, tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur, 1606.
NV	Lahontan, *Nouveaux voyages dans l'Amérique septentrionale*.
Petit Robert	*Le petit Robert 1*, Paris, Le Robert, 1983.
PF	Lahontan, « Projet d'un fort anglois dans le lac Errié ».
PQP	Lahontan, « Pour Quebec et Plaisance ».
RAPQ	*Rapport de l'archiviste de la province de Québec*.
RAQ	*Recherches amérindiennes au Québec*.

RHAF	*Revue d'histoire de l'Amérique française.*
RHLF	*Revue d'histoire littéraire de la France.*
Richelet	Pierre Richelet, *Dictionnaire françois,* Genève, J.-H. Widerhold, 1680, 2 vol.
Romme	Charles Romme, *Description de l'art de la mâture,* Paris, imprimerie de Moutard, 1778.
RUO	*Revue de l'Université d'Ottawa.*
SHC	Société historique du Canada, *Communications historiques.*
SV	Lahontan, *Suite du voyage.*
Trévoux	*Dictionnaire universel françois et latin,* imprimé à Trévoux, et se vend à Paris chez F. Delaulne, 2e éd., 1721, 5 vol. ; Paris, Veuve Delaune, 3e éd., 1732, 5 vol. ; 5e éd., 1743, 6 vol. ; 6e éd. 1752, 8 vol.
VPD	Lahontan, *Voyages de Portugal et de Danemarc.*
Wartburg	Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch,* Bonn, Leipzig, Teubner, et Bâle, Zbinden, depuis 1948.
WMQ	*William and Mary Quarterly.*
§	Changement de paragraphe.
‖	Changement de page.
|	Changement de ligne.
[ ]	Dans le texte, pagination du texte de base.
< >	Dans les variantes, commentaire critique.
*	Terme répertorié au Glossaire.

Variantes

Les variantes (en italique) sont précédées du numéro de la ligne à laquelle elles se rattachent ; elles sont placées entre des mots repères (en romain) qui les situent dans le texte. Les sigles suivants en indiquent la nature :

R	texte raturé
A	ajout
D	texte déchiffré sous la surcharge
S	surcharge

CHRONOLOGIE

1665

28 janvier Contrat de mariage entre Isaac de Lom d'Arce[1], baron de Lahontan[2] et d'Esleich, et Jeanne-Françoise Le Facheu de Couttes. Le futur marié, âgé

---

1. Isaac de Lom d'Arce avait épousé, en premières noces, Jeanne Guérin, le 8 février 1648 (J.-Edmond Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 16). Le 6 mai, les deux époux avaient cédé 30 000 livres à la ville de Bayonne, contre une rente viagère de dix pour cent que Lom d'Arce ne parvint jamais à se faire payer régulièrement ; le 16 juin 1658, ils se font donation mutuelle : « Isaac de Loin, S*ieur* d'Arce et d'Eslex, et dam*oiselle* Jeanne Guerin, sa femme, [...] dem*eurant* à Paris dans l'enclos du Temple, lesquelz estans en bonne santé considerans l'amour et dilection qu'ilz se sont tousjours porté et portent, qu'ils n'ont eu et n'ont à pres*ent* aucuns enfans de leur mariage, se sont f*aict* et font par ces presentes don mutuel et reciproque entre vifz [...] de tous et chacuns les biens meubles et immeubles generallement quelconques qui se trouveront leur appartenir au jour du decedz du premier mourant, pourveu qu'aud*it* jour il n'i ayt aucuns enfans vivant procreez de leurdict mariage [...] » (ANP, Y 196, f. 37). Jeanne Guérin mourut le 10 juillet 1663.

Isaac de Lom d'Arce avait dépensé des sommes considérables, entre 1630 et 1648, pour rendre le gave de Pau navigable jusqu'à Bayonne (J.-Edmond Roy, *op. cit.*, p. 16-18 et 196-219 ; J.-F. Massie, « La navigation sur le gave de Pau aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Revue de Pau et du Béarn*, n° 2, 1974, p. 111-128). Faisant état de 150 000 livres de frais, il réclame une rente annuelle viagère de 4 000 livres, mais le Conseil d'État du roi lui accorde, le 9 janvier 1658, une rente annuelle de 3 000 livres « pendant le tems de douze années, à prendre sur les droits de la coutume de Bayonne » (Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, B 3 974). Déjà propriétaire de la terre seigneuriale d'Esleix, il achète, en 1662, la baronnie de Lahontan (Archives départementales de la Gironde, C 4 778). Deux ans plus tard, il devient conseiller au parlement de Pau et réformateur du Domaine des eaux et forêts (Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C 1339, n° 6^bis^, f. 9-10 ; Archives départementales de la Gironde, C 4 778). Malgré sa fortune apparente, sa situation financière est fort précaire et semble se détériorer davantage les années suivantes ; plusieurs pièces font état de « cessions » par Lom d'Arce et sa femme

d'environ 70 ans, veuf sans enfant de Jeanne Guérin, était assisté de trois amis, dont Jean Talon, intendant des places conquises en Hainault et futur intendant de la Nouvelle-France. La future aurait apporté une dot de 13 000 livres ; il lui était assigné un préciput de 6 000 livres et un douaire préfix de 1 000 livres de rente[3] (ANP, Minutier central, LII, liasse 66).

29 janvier Mariage, à l'église Saint-Paul de Paris, d'Isaac de Lom d'Arce et de Françoise Le Facheu de Couttes, assistée de ses cousins Bragelongne de Paris (BNP, ms. fr. 32 591, f. 796).

1666

9 juin Naissance et baptême à Lahontan (Pyrénées-Atlantiques) de Louis-Armand, fils aîné d'Isaac de Lom d'Arce et de sa seconde femme, Jeanne-Françoise Le Facheu de Couttes : « Le neufvieme de juin

---

de diverses sommes « à valoir » sur « les arrérages que la ville de Bayonne doit audit sieur de Lom d'Arce » : le 20 septembre 1667, 7 000 livres à Alexandre de Blair (Archives de la ville de Bayonne, CC 854, n° 40) ; le 15 juillet 1669, 8 783 livres à Pierre de Pons (*ibid.*, CC 818, n° 2) ; le 4 août 1670, 29 000 livres à Jean Rolland de Saint-Mesmin (*ibid.*, CC 818, n° 3) ; le 27 juin 1673, 11 000 livres au « Sieur Chopin » (*ibid.*, CC 818, n° 5).

2. Le premier baron de Lahontan avait été Dussault de Poyloault, qui avait acquis la seigneurie de Montaigne et du baron Cès-Caupenne. Dans ses *Essais*, au chap. XXXVII du livre II, Montaigne rappelle la tradition selon laquelle les habitants de Lahontan vécurent « en une condition [...] heureuse » « sans autre contrainte que de la reverence de leur usage » jusqu'à ce que l'un d'entre eux, « ayant l'âme espoinçonnée d'une noble ambition », voulut faire de son fils « un beau notaire de village » et qu'un médecin « print envie d'espouser une de leurs filles et de s'habituer parmi eux » : l'homme de loi leur apporta la chicane et le médecin, « une legion de maladies inaccoustumées » (*Essais*, édit. P. Villey, Paris, Presses universitaires de France, 1965, p. 778). Peut-être Lahontan se rappellera-t-il ce passage lorsqu'il fera le procès de la civilisation.

3. Il est peu probable que Françoise Le Facheu ait pu apporter une dot aussi importante. Orpheline pauvre vraisemblablement, elle avait dû être attirée à Paris par sa grand-tante Marie Chéron, veuve de Hierome de Bragelongne, « trésorier de l'ordinaire des guerres ». Avant son mariage, elle vivait chez le seul survivant des trois fils Bragelongne, lui aussi trésorier de l'ordinaire des guerres. La seigneurie de Couttes, dont elle portait le titre, avait été acquise par sa famille, mais elle était aliénée. On peut donc supposer que, par leur contrat de mariage, les futurs époux cherchaient à mettre ce pécule à l'abri des créanciers.

Les renseignements touchant le contrat de mariage, la cérémonie religieuse et la famille de Françoise Le Facheu nous ont été aimablement communiqués par M. Marc Perrichet.

mil six cents soixante six[4] nasquit et receut l'eau du sacrement de baptesme en la paroisse de Lahontan Louis Armand de Lom d'Arce fils legitime de messire Isaac de Lom d'Arce Seigneur et Baron de Lahontan et Esleix, et Dame Françoise de Coute son espouse » (Archives municipales de Pau, GG2, f. 118).

1667 [?]

Naissance d'une enfant qui mourra le 15 juin 1672.

1668

24 août Baptême de Louis de Lom d'Arce : « Le 24 aoust 1668 je [déchirure] Gullem Ar[nau]t de Joustrar, pbre [prêtre] et curé de Lahontan, certifie avoir ce jourdhuy baptisé Louis de Lom d'Arce fils de messire Isaac de Lom d'Arce, seigneur baron de Lahontan & Esleix, Conseiller du Roy au Parlement de Navarre, & gene[r]al Reformateur du domaine de sa majesté en Bearn, et de dame Françoise de Coutte son espouse, parrin Armand Louis de Brajelonne et marrine dame Agne Galan de Braigelonne, tenu à leur place par messire Jacques Commies docteur en Médecine et dame Louise de Huber » (Archives des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan). Cet enfant n'a pas survécu.

1669

15 juillet Cérémonie baptismale officielle pour Louis-Armand, en présence de personnages importants : « le quinziéme de Juillet mil six cents soixente neuf

4. Cette date ne coïncide pas avec l'âge que Lahontan se donne. À trois reprises, il affirme être arrivé au Canada (en 1683) à l'âge de quinze ou seize ans : « ayant commencé à écrire à mon Parent des l'âge de 15 ans » (« L'autheur, au lecteur », *infra*, p. 996) ; « Je passai à l'âge de 15. à 16. ans en *Canada* » (*infra*, préface à la *Suite du voyage*, p. 793) ; « On peut aisément pardonner le stile d'un Ecrivain [...] qui a commencé à écrire à son ami à l'âge de quinze ans, & fini à celui de vint & six » (« Lettre du Baron de Lahontan », *infra*, p. 1012). Par ailleurs, à la date du 15 juin 1672, le registre d'état civil de Lahontan porte : « est décédée une fille de mesire IZauq de Lom d'Arche, seigneur et baron de Lahontan et Esleix, agée de six ans ou environ », ce qui situerait cette naissance aussi en 1666. Il est donc possible, quoique peu probable, que Lahontan soit né en 1667 et que le registre porte une erreur de date.

ce mesme enfant a esté presenté dans l'Eglise *Saint* Martin de la ville de Pau aux ceremonies obmises[5] à son baptesme, par haut et puissant seigneur messire Armand de Gramont Comte de Guiche, et Gouverneur pour sa Majesté dans le pays de Bearn, son parrain, et par Dame Françoise de Gramont Marquise de Lons tenant la place de haute et puissante Madame la comtesse de Guiche sa marraine ces sainctes ceremonies ont été supplees l'an et jour que dessus par moy. Latournade Curé de Pau » (Archives municipales de Pau, GG 2, f. 118).

19 décembre Baptême de Marie-Françoise : « Le 19 décembre 1669 a esté baptisée Marie Françoise, de messire d'Isaac de Lom d'Arce, baron de Lahontan et de dame Françoise de Costte son espouse, parrin [blanc] du Campt conseiller en la Chambre des Comptes du Parlement de Navarre et marrine Marie Francoise de Coste, damoyselle [...] » (Archives des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan).

1672

15 juin Décès de la première enfant : « Le mesme jour, mois et an que dessus [15 juin 1672] est décédée une fille de mesire IZauq de Lom d'Arche, seigneur et baron de Lahontan et Esleix, agée de six ans ou environ et est ensebelie dans la chapelle du *présent* lieu [...] » (Archives des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan).

5 juillet « Le cinquiesme de jullet est dessédé le petit[6] de monsieur le barron de Lahontan et est ensebely en la chappelle du *présent* lieu [...] » (Archives des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan).

1674

25 janvier « Le 25[e] dud*it* mois de janvier 1674 a esté baptisé Jean fils nateurel d'IZaq de Lom d'Arche, baron de Lahontan, comme il m'a esté atesté et confirmé par le raport de Marie de Poydebasque, mère sage aux portes de l'église, l'ayant interrogée sur ce faict d'en dire la véritté en sa consience, parrin Jean de Miremonde et marine [blanc] de Bonebaig [...] » (Archi-

5. Ajouté au-dessus de *obmises* : *diferees*.

6. Probablement l'enfant né le 24 août 1668.

ves des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan).

4 novembre Mort d'Isaac de Lom d'Arce : « Le 4e dudit mois de novembre 1674, est décédé monsieur d'Arce, seigneur et baron de Lahontan, agé de quatre vingts ou environ et est ensebely dans la chapelle du présent lieu [...] » (Archives des Pyrénées-Atlantiques, état civil de Lahontan). Les dettes laissées par le défunt provoqueront quantité de procès[7]. D'après son témoignage lors du procès de 1712, la veuve aurait été enceinte à la mort de son mari (ANP, Procédures criminelles du Châtelet, Y 10 023).

1674-1675

Fin 1674-début 1675 Naissance de Jeanne-Françoise, qui sera impliquée comme témoin dans un procès pour meurtre en mai-août 1712 et signera, le 14 mars 1714, un contrat de mariage avec Jean Gault, trésorier de France à Dijon.

1683

Août-novembre Embarqué à La Rochelle le 29 août, avec trois compagnies de marine[8], Lahontan arrive à Québec au

7. Déjà endetté par ses travaux sur le gave de Pau et l'achat de sa propriété de Lahontan, Isaac de Lom d'Arce ne parvint pas de son vivant, malgré ses démarches répétées, à toucher la rente viagère annuelle de dix pour cent sur les 30 000 livres qu'il avait données, avec sa première femme Jeanne Guérin, à la ville de Bayonne, le 6 mai 1658 (Archives municipales de Bayonne, CC 819, n° 1). Une nièce de Jeanne Guérin, Anne-Marguerite Tuvé, s'ajoutera aux créanciers pour réclamer sur la succession (Archives communales de Bayonne, CC 818, nos 2 à 43 ; CC 851, nos 64 à 70, 90, 99, 109 à 111 ; CC 852, nos 2, 40, 42, 68, 126, 134 ; CC 853, nos 52, 82 à 91, 112, 134 ; CC 854, nos 11, 40, 109). Quelques-unes de ces pièces sont partiellement transcrites dans J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 211-219.

Les diverses procédures touchant la succession d'Isaac de Lom d'Arce se poursuivront jusqu'à la veille de la Révolution : entre autres, voir les pièces BB 90, f. 178 (29 sept. 1785) et f. 270 (14 nov. 1786), CC 840 n° 40 (19 fév. 1787) des Archives municipales de Bayonne touchant « le remboursement des heritiers de feu M. le Baron de la Hontan » réclamé à la ville de Bayonne par « M. le Baron de St. Etienne et Mme. la Baronne d'Aurillac ».

8. À quel titre et dans quelles circonstances, Lahontan vint-il au Canada ? Aucune pièce d'archives ne permet actuellement de le dire. Selon l'hypothèse la plus vraisemblable, le jeune homme, ruiné, sans avenir en France, a pu s'engager comme « volontaire » ou « cadet » dans une compagnie de marine (voir *NV*, lettre I, p. 258, n. 17).

début de novembre (*NV*, lettre I, p. 257-263). Il prend ses quartiers chez un habitant de la seigneurie de Beaupré[9] (*NV*, lettre II, p. 263 et 267) et, au cours de l'hiver, il suit un groupe de chasseurs algonquins pour apprendre leur langue (*NV*, lettre III, p. 276).

1684

Mai — Visite l'île d'Orléans et les villages amérindiens des environs de Québec, puis se rend à Montréal pour participer à l'expédition de La Barre contre les Tsonnontouans (*NV*, lettre III, p. 276 ; lettre IV, p. 277).

Juin — Arrivé à Montréal vers le début du mois, Lahontan quitte la ville entre le 20 et le 23 juin en direction du fort Frontenac ; il accompagne sans doute le premier contingent d'environ cinquante soldats que La Barre envoie pour renforcer la garnison du poste (*NV*, lettre IV, p. 284-285 ; lettre VII, p. 294-296).

Juillet-août — Après vingt jours de « navigation », Lahontan débarque au fort Frontenac, où le reste de l'armée arrive le 9 août (*NV*, lettre VII, p. 295-296 et 297, n. 156).

Septembre — Affaiblies par la maladie et le manque de vivres, les troupes françaises doivent négocier plutôt que de livrer bataille. La Barre accepte des conditions désavantageuses pour les Français et Lahontan, qui assiste aux délibérations à l'Anse à La Famine, le 5 septembre, rapporte la longue harangue du chef Otreouti, surnommé *la Grangula* (*NV*, lettre VII, p. 306-310).

25 novembre — À Montréal, devant Claude Maugue, greffier et notaire royal, en présence des témoins Simon Gastori et François Lauri, il fait son testament et nomme sa mère exécutrice testamentaire (voir *infra*, Appendice I, p. 1129-1131).

4 décembre — Vente par adjudication de la « terre, seigneurie et baronnie de Lahontan » à Charles de Casamajour, pour la somme de 21 000 livres. La mère de Lahontan fait interjeter appel auprès de la cinquième

9. Probablement à Château-Richer, chez Charles Bélanger, que Lahontan couchera sur son testament du 25 novembre 1684 (voir David M. Hayne, « Lom d'Arce de Lahontan, Louis-Armand de », *DBC*, t. II, p. 459).

chambre des enquêtes du parlement de Paris pour casser le jugement (Archives départementales de la Gironde, C 4 778).

1685

Hiver — En garnison chez un habitant de Montréal, il souffre du « zéle indiscret » des sulpiciens, seigneurs de l'île : « On n'y sauroit faire aucune partie de plaisir, ni jouër, ni voir les Dames que le Curé n'en soit informé, & ne le préche publiquement en Chaire » (*NV*, lettre VIII, p. 313).

Pendant « une partie de l'hiver », il accompagne à la chasse un groupe d'Algonquins pour continuer son apprentissage de leur langue (*ibid.*).

Avril-mai — Au début d'avril, il se rend avec « un petit détachement de Soldats » (*NV*, lettre VIII, p. 314) au fort Chambly, où il séjourne pendant un mois et demi, avant de retourner à Montréal (*ibid.*, p. 316).

Septembre — Vers le 18 septembre, il va prendre ses quartiers chez un habitant de Boucherville (*NV*, lettre IX, p. 321).

21 novembre — Parrain, à Boucherville, de Louis Viger, neuvième enfant de Désiré Viger et de Catherine Moitié (acte de naissance de Louis Viger, ANQ, paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, 1685, f. 12). Il serait alors « cap*oral* en la compagnie de Monsieur de *Saint*-Cirque » (*ibid.*).

1686

Hiver — Avec quelques soldats, il accompagne un groupe d'Amérindiens qui regagnent leur territoire de chasse, « à quarante lieües au Nord du Fleuve *Saint. Laurent* » (*NV*, lettre X, p. 327). Pendant « trois mois » (*ibid.*, p. 329), il partage leurs « cabanes » d'écorce et chasse avec eux. Cette expérience avive son « goût pour la chasse », au point qu'il désire « ne faire autre métier pendant » ses loisirs (*ibid.*, p. 330), mais il avoue avoir souffert du froid (*NV*, lettre XI, p. 334) et considère que « la peine du voyage [est] tout au moins égale au plaisir » (*NV*, lettre X, p. 326).

Automne — Au début du mois de septembre, il s'embarque avec « trente ou quarante Sauvages » qui vont chasser au

sud du Saint-Laurent, « sur quelques Rivieres, Etangs ou Marais qui se déchargent dans le *Lac de Champlain* » (*NV*, lettre XI, p. 331). Il rentre à Boucherville avant le gel des cours d'eau (*ibid.*, p. 338).

1687

Nommé « Lieutenant réformé » au Canada ([« Personnel Militaire et civil. Alphabet Laffilard »], ANP, D^{2C}, vol. 222, f. 415).

Hiver Il consacre la plus grande partie de son temps à la lecture et à la chasse « autour des habitations » (*NV*, lettre XI, p. 339-340).

Printemps Après le dégel des cours d'eau, il organise « une partie avec quelques Canadiens » (*NV*, lettre XI, p. 338-339) pour observer et chasser les « gelinotes des bois » (gélinottes huppées).

En mai, il accompagne l'intendant Champigny qui lève des milices pour l'expédition que Denonville prépare contre les Tsonnontouans[10].

Juin-juillet Le 11 juin, il quitte l'île Sainte-Hélène avec les troupes françaises qui se dirigent vers le fort Frontenac, base de rassemblement pour l'armée. Du 4 au 30 juillet, il suit les troupes de Denonville dans leur marche en territoire tsonnontouan (*NV*, lettre XIII, p. 334-351).

Août-septembre Au lieu de rentrer dans la colonie et de passer ensuite en France « pour y vaquer à » ses « affaires Domestiques » (*NV*, lettre XII, p. 340), comme il en avait reçu l'autorisation de la cour, il est chargé par Denonville d'aller, à la tête d'un détachement, garder le fort Saint-Joseph, sur la rivière Sainte-Claire (*NV*, lettre XIII, p. 355-357 ; Gédéon de Catalogne, « Recueil de se qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, *les Sources narratives du début du XVIII^e siècle*, p. 190-191). Parti de Niagara le 3 août, il arrive au fort le 14 septembre (*NV*, lettre XIV, p. 357-370).

10. Il n'en fait aucune mention dans les *Nouveaux voyages*, mais rapporte le fait dans un de ses mémoires adressés aux autorités anglaises : « ENUMERATION des milices que M^r de Champigni intendant de Canada, leva en chaque plantation l'an 1687, où je l'accompagné » (*PQP*, p. 1086).

1688-1689

Date indéterminée

D'après M. Delaisement, « professeur et sous principal du collège de Navarre à Paris », la mère de Lahontan aurait vécu chichement avec ses deux filles à Paris où elle aurait tenu une maison de jeu : « [...] j'ay connu autres fois une Baronne de Hontan qui demeuroit proche l'abbaye de *Saint* Germain. C'estoit une Joueuse en titre d'office, et qui tenoit un jeu public chez elle. Elle n'estoit pas fort à son aise. Elle affectoit un accent flamant. Elle avoit deux filles dont l'une fut mariée à un abbé dont j'ay oublié le nom, qui quitta un benefice considerable pour l'epouser ; mais se voyant trompé, il la quitta pour servir dans les troupes, je ne sçay en quel qualité. Il y a plus de 12 ans que je n'en ay entendu parler [...] » (M. Delaisement, lettre au père Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, carme déchaussé, le 9 décembre 1702, BNP, ms. fr. 19 205, f. 132).

Dans son témoignage de 1712, lors du procès pour meurtre de l'abbé Martin, elle affirmera être venue à Paris il y a « bien 20 ans » « à l'occasion de plusieurs affaires que son mary luy a laissées en mourant » (ANP, Procédures criminelles du Châtelet, Y 10 023).

Hiver

Au fort Saint-Joseph, l'hiver se déroule paisiblement, mais les vivres sont limités, car les chasseurs promis par Denonville pour assurer la subsistance de la garnison ne se présentent pas (*NV*, lettre XIV, p. 362).

Avril-mai

À court de vivres, Lahontan confie la garde du fort à quelques soldats et se met en route le 1er avril pour Michillimakinac (*NV*, lettre XIV, p. 363). Arrivé le 18 avril, il y rencontre quelques survivants de l'expédition malheureuse de Cavelier de La Salle au Mississipi et le célèbre chef huron Kondiaronk, surnommé le Rat, qui deviendra Adario dans les *Dialogues* (*ibid.*, p. 364-365 et 370). Le 26 mai, il écrit à Seignelay, secrétaire d'État de la marine, pour lui demander « congé » et « protection », car, retenu « au bout du monde », il ne peut se défendre des « gens de mauvaise foi » qui ont fait saisir ses propriétés de Lahontan et lui « intentent des procès » parce « qu'ils sont riches, qu'ils ont du crédit, & de la protection au Parlement de Paris » ; il se plaint d'avoir perdu, outre « certains droits et profits, le tout montant à la valeur de trois mille livres par an »,

la charge « de Conseiller Honoraire du Parlement de Pau & Réformateur du Domaine des Eaux & Forêts de Bearn dont [il devait] légitimement hériter » (*NV*, lettre XIV, p. 370-371).

Juin-août Le 2 juin, il quitte Michillimakinac pour Sault-Sainte-Marie afin d'« engager les *Sauteurs* à se joindre à quelques *Outaouas* » (*ibid.*, p. 370) pour aller surprendre les Iroquois. Au milieu du mois, avec « quarante jeunes *Sauteurs* » et un « parti d'*Outaouas* » (*NV*, lettre XV, p. 373), il retourne au fort Saint-Joseph, où il arrive le 1er juillet. Il en repart deux jours plus tard, avec son groupe de Sauteurs et d'Outaouais, en direction du territoire iroquois (*ibid.*, p. 374). Après un combat sur le lac Érié, qui permet la libération de quelques esclaves miamis, il est de retour au fort Saint-Joseph le 24 août (*ibid.*, p. 376-379), où il apprend l'abandon du fort Niagara. Jugeant qu'une garnison à Saint-Joseph n'a plus aucune utilité et qu'il lui reste des vivres et des munitions pour deux mois seulement, il décide de brûler le fort le 27 août (*ibid.*, p. 381).

Septembre 1688-mai 1689 Il gagne Michillimakinac le 10 septembre. La saison étant trop avancée pour pouvoir regagner Québec et « ne pouvant [se] résoudre à [se] morfondre » tout un hiver à Michillimakinac, il décide de « parcourir les Païs Meridionaux » (*ibid.*, p. 382). Accompagné de cinq chasseurs outaouais et d'un détachement de soldats, il entreprend, le 24 septembre, un long voyage vers la rivière Longue, un affluent du Mississipi, sans doute la rivière Minnesota[11]. Après avoir suivi cette rivière jusqu'à un lac qui semble être le lac Big Stone (Minnesota), il revient à Michillimakinac le 22 mai (*NV*, lettre XVI, p. 391-432).

Juin-juillet Il quitte Michillimakinac le 8 juin pour se rendre à Montréal. Le lendemain de son arrivée, le 10 juillet, il rend compte de ses voyages à Denonville et à Champigny (*NV*, lettre XVII, p. 437-439).

Août Il est sans doute encore à Montréal lorsque les Iroquois lancent leur attaque contre Lachine, dans la nuit du 4 au 5 août (*ibid.*, p. 442-445).

Été [?] Lahontan aurait été approché, sans doute par Denonville, pour aller, « suivi d'une troupe de soldats milices et sauvages, jusqu'à l'emboucheure du Mis-

11. Voir l'annotation de la lettre XVI des *Nouveaux voyages*, p. 393-418.

sissipi par les lacs du fleuve *Saint* Laurens » (*CJ*, p. 1161). Mais le projet aurait été abandonné avec l'annonce de la reprise des hostilités en Europe (*ibid.*).

Septembre Il se rend à Québec à la fin de septembre (*NV*, lettre XVII, p. 446).

Octobre Le bateau qui amène Frontenac à Québec, le 12 octobre, lui apporte aussi la « méchante nouvelle [...] de l'adjudication de la Terre de *Lahontan* » (*NV*, lettre XVIII, p. 447-448) ; plutôt que de l'autoriser à rentrer en France immédiatement, le gouverneur révoque son congé mais lui offre « sa bourse & sa table » (*ibid.*).

Le 20 octobre, il accompagne Frontenac à Montréal et revient avec lui à Québec, au milieu de novembre (*ibid.*, p. 449-450).

1690

Hiver Lahontan loge au château Saint-Louis (*NV*, lettre XIX, p. 452).

Printemps Prévoyant le mauvais succès de l'entreprise, Lahontan refuse d'aller « faire des propositions de Paix aux *Iroquois* » (*ibid.*, p. 454), comme le lui demande Frontenac ; le chevalier d'Aux, qui accepte l'ambassade, voit deux de ses quatre hommes brûlés « tout vifs » et un autre fait prisonnier, tandis que lui-même sera amené « pieds & mains liées à *Baston* », pour fournir des renseignements sur l'état de la colonie (*ibid.*, p. 454-455).

Juillet-septembre Le 2 juillet, Lahontan accompagne Frontenac et l'intendant Champigny à Montréal (*NV*, lettre XIX, p. 455)[12]. Quand arrive la saison des récoltes, il va « commander un détachement de Soldats destinez à soûtenir les Moissonneurs de *Fort Roland* », au sud-ouest de l'île, après quoi il rentre à Montréal (*ibid.*, p. 456).

Octobre Au début du mois, avec Frontenac et toutes les troupes, il revient à Québec menacée par la flotte de l'amiral anglais Phips qui attaquera la ville le 18 octobre, mais devra s'en retourner une semaine plus tard (*NV*, lettre XX, p. 457-467).

12. Lahontan donne le 24 juin comme date de départ.

Novembre Le 15 novembre, à la suite de longues procédures de saisie, Charles de Casamajour, qui avait acquis par adjudication la « terre, seigneurie et baronie de Lahontan », le 4 décembre 1684, obtient « main levée [...] de la dit[e] possession » (Archives départementales de la Gironde, C 4 778).

Le 27 novembre, Lahontan rentre en France sur le *Fleur-de-May*. Il raconte que Frontenac l'avait chargé de porter à la cour la nouvelle de la victoire française, mais il rentrait plus vraisemblablement pour s'occuper de ses affaires personnelles (*NV*, lettre XX, p. 467, n. 676).

1691

Janvier Au début de janvier, il débarque à La Rochelle et se dirige vers Versailles (*ibid.*, p. 457, 468), où il rencontre le nouveau ministre de la Marine, Ponchartrain, qui succède à Seignelay, mort le 3 novembre 1690 (*NV*, lettre XXI, p. 469). Pontchartrain lui refuse la permission de quitter « le service » et lui ordonne de retourner à Québec par les « derniers Vaisseaux qui doivent partir cette année » (*ibid.*). À Paris, il tente, sans succès, d'arranger ses affaires (*ibid.*). Grâce à un don de cent louis que lui fait son oncle l'abbé de Couttes, il peut « être reçû dans l'Ordre de *S*aint *Lazare* dont la cérémonie [...] s'en fit dans la chambre de M^r^. de *Louvois* » (*ibid.*, p. 469-470).

31 mai 1691 Le « Sr. Baron de la Hontan cydevant Lieutenent reformé d'une Compagnie d'Infanterie en Canada » est nommé « Cap*itai*ne reformé » (AC, B, vol. 16, f. 64v^o^ ; voir aussi [« Personnel militaire et civil. Alphabet Laffilard »], AC, D^2C^, vol. 222, f. 415).

Juin-juillet À une date indéterminée, — sans doute après sa promotion du 31 mai, car il parle comme s'il était déjà capitaine[13] — il retourne à Versailles « pour y faire le mêtier de solliciteur d'emploi » (*NV*, lettre XXI, p. 471), mais sans succès ; il reçoit pour toute réponse « que le Roi ordonnoit à M^r^. *de Frontenac* » de le « pourvoir le plus avantageusement qu'il le pourroit quand l'occasion s'en présenteroit » (*ibid.*, p. 473). Il reprend donc la route de La Rochelle et,

13. Voir *NV*, lettre XXI, p. 473 : « il me fallut contenter de cette réponse, & me resoudre à demeurer éternellement Capitaine ».

vers la fin du mois de juillet, il s'embarque sur l'*Honoré* pour Québec, où il arrive le 18 septembre (*NV*, lettre XXII, p. 474-476).

16 octobre Parrain, à Québec, de Jeanne-Louise Lemire, première enfant de Joseph Lemire et de Jeanne Hédouin (ANQ, registres paroissiaux de Notre-Dame de Québec, 1691-1712, f. 16).

1692

Hiver Assidu à la table de Frontenac, qui invite aussi un prisonnier anglais de marque, John Nelson (*NV*, lettre XXII, p. 477 ; lettre XXIII, p. 480), il aurait refusé d'épouser Geneviève Damours, filleule de Frontenac, comme le donne à croire une digression des *Mémoires* (p. 620-622).

Juillet Le 27 juillet, Lahontan s'embarque pour la France sur la frégate *Sainte-Anne*. À la demande de Frontenac, il irait soumettre à la cour un ambitieux programme de défense pour les Grands Lacs (*NV*, lettre XXIII, p. 485-487)[14].

Août Vers le 18 août, la *Sainte-Anne* fait escale à Plaisance pour attendre une cinquantaine de navires de pêche basques qui devaient rentrer en France (*ibid.*, p. 489).

Septembre Le 14 septembre, les navires sont prêts à appareiller, mais l'arrivée d'une flotte anglaise devant Plaisance retarde leur départ. Lahontan participe à la défense du poste : avec soixante matelots basques, il empêche la descente des Anglais à La Fontaine. Le 23 septembre, la flotte anglaise se retire (*ibid.*, p. 489-494).

Octobre Dans sa lettre du 1er octobre au ministre, Brouillan vante la « vigillance » de Lahontan et charge celui-ci d'aller donner à la cour la bonne nouvelle de la défaite anglaise (voir *infra*, Appendice I, p. 1132). Le 6, la *Sainte-Anne* reprend la mer et, le 23, mouille à Saint-Nazaire ; de là, Lahontan se rend d'abord à Nantes, puis à Versailles (*NV*, lettre XXIII, p. 494). La cour aurait refusé son projet de défense parce « qu'on ne pouvoit pas » lui « donner les quarante Matelots » qu'il demandait « & que d'ailleurs le Roi

14. Sur cette affirmation de Lahontan, voir *NV*, lettre XXIV, p. 494-495, n. 753 et 754.

donnoit ordre à M^r. *de Frontenac* de faire la Paix avec les *Iroquois* à quelques conditions que ce fut » (*NV*, lettre XXIV, p. 494-495). En outre, on craignait qu'avec la réalisation de ce projet, les « Sauvages amis & confédérez s'attacheroient plûtôt à la gloire de faire la guerre aux Iroquois, qu'aux plaisirs de faire la chasse des Castors » (*ibid.*, p. 495).

Fin 1692 ou début 1693 Il profite aussi de son séjour à la cour pour solliciter un emploi d'« inspecteur des troupes » : « Le Baron de Lahontan Cap*ita*ine en Canada : Il demandait inspection des troupes qui sont en Canada sans aucuns appointemens avec une compagnie. » En marge du document on peut lire : « On pourroit luy donner la Compagnie de Plaisance et mesme le titre de Lieutenant de Roy si sa Maj*est*é vouloit luy faire plaisir. Il est homme de qualité » (AC, C^11A, vol. 12, f. 330v°). Cette proposition sera acceptée. Lahontan avait fait des démarches pour obtenir ce poste à Plaisance, comme l'indique un autre document non daté : « Le Baron de la Hontan Cap*ita*ine à Plaisance suplie de luy donner le rang de Lieutenent de Roy de la Coste de Plaisance, estant le seul Cap*ita*ine qui y commande sous les ordres du Gouverneur » ([« Canada. Diverses demandes sur lesquelles il reste à prononcer »], BNP, mss Clairambault, vol. 849, f. 71).

1693

1^er mars Nommé « garde marine » au Canada ([« Personnel Militaire et civil. Alphabet Laffilard »], AC, D^2C, vol. 222, f. 415).

15 mars Avec une solde de 90 livres par mois[15], il devient « Lieutenant de Roy » à « Plaisance et Isle de Terreneuve pour soulager le *sieur* de Brouillan Gouverneur dud*it* lieu dans ses fonctions » (voir *infra*, Appendice I, p. 1133 ; voir aussi [« Personnel Militaire et civil. Alphabet Laffilard »], AC, D^2C, vol. 222, f. 415). D'après son mémoire en anglais de 1709-1710, il aurait été chargé par les autorités françaises de dresser une carte de la région, de procéder au dénombrement de la population de Terre-Neuve, de formuler des recommandations touchant

15. [« Estat de ce qui doit estre payé aux off*iciers* et à la garnison du fort de Plaisance pour l'année 1693 »], AC, B, vol. 16, f. 202. Le gouverneur Brouillan reçoit cent livres par mois.

l'administration, les pêcheries et l'économie de l'Acadie (voir *infra*, p. 1091-1093).

Mai Il est à Nantes le 10 mai et s'embarque à Saint-Nazaire deux jours plus tard pour Plaisance (*NV*, lettre XXIV, p. 494 et lettre XXV, p. 501).

Juin-septembre Le 20 juin, il débarque à Plaisance, où Brouillan le reçoit froidement, l'accusant de l'avoir trompé en sollicitant à la cour le poste de lieutenant du roi sans lui en avoir parlé auparavant (*NV*, lettre XXV, p. 501).

En attendant que sa maison soit construite, Lahontan s'installe, jusqu'en septembre, dans « la Maison d'un particulier » (*ibid.*, p. 502), Joseph de Mombeton de Saint-Ovide, neveu du gouverneur de Plaisance (Brouillan, [lettre au ministre], 14 juillet 1693, AC, C^{11C}, vol. 1, f. 237 ; J. C. Neave, « A Study of Historical Veracity in the Work of the Baron de Lahontan », p. 392-393 ; voir aussi *infra*, Appendice I, p. 1133).

Le 14 juillet et les 1er, 16 et 24 septembre, à titre de lieutenant du roi, Lahontan participe, dans la résidence de Brouillan, aux procédures judiciaires de la colonie (*ibid.*, p. 1134-1136).

Septembre-décembre Dans sa correspondance avec le ministère, Brouillan accuse Lahontan d'insubordination et de manquements graves aux devoirs de sa charge et fait état de « plaintes que font plusieurs personnes contre ses violences » ; il suggère qu'on donne le commandement de l'île de Saint-Pierre à Lahontan et demande que son propre frère, en route pour Plaisance, soit employé « dans le nombre d'officiers que vous pourriés envoyer dans ce pays » ou obtienne « au moins un brevet pour commander à la redoutte Royalle ou de major de Plaisance, comme M. le Baron de la Hontan a obtenu un de Lieutenant de Roy sans appointemens » ; il prétend enfin qu'il aurait déconseillé à Lahontan d'abandonner le service (*ibid.*, p. 1136-1142).

De son côté, Lahontan accuse Brouillan de se livrer « ouvertement » à la concussion, de « s'aproprier les profits & émolumens » de la « Compagnie franche » du lieutenant du roi, de « retenir la paye des Soldats employez à la Pêche des Moruës par les Habitans, & de faire travailler les autres sans salaire » ; il reproche même à son supérieur d'avoir pénétré chez lui par effraction, d'avoir menacé tout le monde,

cassé ou renversé meubles et vaisselle, le 20 novembre. Après une apparente réconciliation entre les deux hommes, Brouillan « prit la peine d'ajoûter ensuite aux Procès verbaux qu'il avoit fait avant [l']accommodement, des faussetez qu'il auroit dû taire ». Ayant pris connaissance des rapports de Brouillan et craignant la Bastille, Lahontan s'embarque le 14 décembre sur le dernier bâtiment « qui devoit passer en France » ; comme Brouillan « avoit eu la précaution d'écrire aux Gouverneurs de Bellisle, de l'isle de Ré & de la Rochelle » pour faire arrêter le déserteur à son arrivée, celui-ci verse mille écus au capitaine du navire pour se faire « jetter sur les côtes de Portugal » (*NV*, lettre XXV, p. 503-507).

1694

Janvier-février Il débarque à Viana del Castelo dans le courant du mois de janvier et en repart le 4 février (*VPD*, p. 888). Le même jour, il arrive à Porto qu'il quitte le 10 février (*ibid.*, p. 892) pour gagner Lisbonne. En route, il visite les villes d'Aveiro (11 février) et de Coïmbre (14 février). Le lendemain de son arrivée à Lisbonne, le 19 février, il va saluer l'abbé d'Estrées, ambassadeur de France (*ibid.*, p. 895).

10 mars Les autorités françaises lancent un ordre d'arrestation contre Lahontan (voir *infra*, Appendice I, p. 1142-1143).

13 mars Costebelle est nommé lieutenant du roi à Plaisance, en remplacement de Lahontan (« Provisions de Lieutenant de Roy à Plaisance pour le *sieur* de Costebelle cap*itai*ne d'une comp*agnie* franche du detachement de la marine au d*it* lieu à la place du Baron de Houtan », AC, B, vol. 17, f. 227v°-228r°).

Avril-juin Muni d'un passeport du résident de Hollande à Lisbonne, Lahontan s'embarque, le 14 avril, pour Amsterdam. Environ un mois plus tard, son navire atteint l'île de Guernesey. Après cinq ou six jours d'escale, il change de bateau et embarque sur une frégate zélandaise qui le conduit à Ziericzee (*VPD*, p. 914) ; de là, il poursuit jusqu'à Rotterdam qu'il visite durant deux jours, puis gagne Amsterdam, après avoir traversé les villes de Delft, Leyde et Haarlem (*ibid.*, p. 917). Il y séjourne une semaine. Au début du mois de juin, il repart en bateau pour Hambourg où il demeure six jours. Le 19 juin, dans

une lettre adressée à un correspondant français non identifié, il annonce son départ pour le Danemark et son intention de gagner ensuite la Suède et l'Italie. Il raconte aussi qu'il vient de rencontrer deux survivants de l'expédition malheureuse de La Salle au Mississipi : « Ils disent tant de choses touchant la richesse de cette terre par la quantité de mines d'or et sablons d'or qui y sont et la facilité que nous aurions de nous en saisir que j'en ay dressé un memoire que je vous enverray au premier jour » (voir *infra*, *LD*, p. 1112).

De Hambourg, Lahontan se rend à Lübeck (*VPD*, p. 927-928) d'où il écrit la troisième lettre des *Voyages de Portugal et de Danemarc*. Après quatre jours de voyage, il arrive à Copenhague à la fin de juin.

Juin-15 septembre Le lendemain de son arrivée à Copenhague, il va saluer monsieur de Bonrepaus, ambassadeur de France (*ibid.*, p. 929), qui l'accueille très favorablement et lui fait connaître la cour. Il séjourne dans la capitale danoise durant deux mois et demi.

Le 19 août, suite aux informations de Lahontan sur les deux Français rescapés de l'expédition de La Salle au Mississipi, l'abbé Bidal, résident pour le roi de France à Hambourg, écrit au ministre de la Marine qu'il n'« estoit arrivé aucun vaisseau, ny aucun François de Virginie, ni des isles voisines » (P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 4, p. 8).

15 septembre-décembre Accompagnant Bonrepaus, Lahontan quitte Copenhague le 15 septembre ; après avoir traversé les villes de Roskilde, Korsør, Odense, Kolding, il arrive à Rendsburg le 25 septembre (*VPD*, p. 947-950). Il quitte l'ambassadeur français qui lui donne « des Lettres pour des Personnes par lesquelles il s'imaginoit que M^r^. de Pontchartrain se laisseroit fléchir » (*ibid.*, p. 950-951) et se rend à Hambourg. Mais, averti « que M^r^. le Comte de *Cunissec*, Envoyé Extraordinaire de l'Empereur à la cour de Danemarc, sollicitoit les Bourguemaistres de [le] faire arrêter », il repart au plus vite vers Altona, où il attend un passeport du duc de Bavière pour pouvoir traverser la Flandre espagnole (*ibid.*, p. 951). Un voyage de huit jours en carrosse lui permet alors d'atteindre Amsterdam, qu'il quitte aussitôt pour Rotterdam où il ne reste qu'une nuit (*ibid.*, p. 956). De là, il s'embarque pour Anvers, poursuit par Bruxelles, passe deux jours à Lille et atteint finalement Paris aux alentours du 20 décembre (*ibid.*).

Il se rend immédiatement à Versailles « pour donner les lettres dont Monsieur de Bonrepaus [l]'avoit chargé ». Mais il ne peut justifier sa conduite à Plaisance, car Pontchartrain répond à ceux qui intercèdent en sa faveur que « l'esprit roide et inflexible du Roy ne recevoit jamais de justifications d'un Inférieur envers son Supérieur » (*ibid.*, p. 956-957). Le 29 décembre, date de sa quatrième lettre des *Voyages de Portugal et de Danemarc*, il est sur le point de quitter Paris pour sa « Province ».

1695

Janvier-début juillet

De Paris, il se dirige vers La Rochelle et s'embarque pour Bordeaux où il reste quinze jours (*ibid.*, p. 958). Il emprunte ensuite le carrosse de Bayonne, bifurque en direction de Dax et arrive à Erleich (*ibid.*, p. 959). Il tente d'arranger les affaires familiales, mais ne parvient à recueillir que quelques arriérés de ses fermiers : « prés de deux cens Loüis » et « un trés-beau cheval » (*ibid.*, p. 974). Il séjourne quelques mois en Béarn, d'où il écrit sa cinquième lettre des *Voyages du Portugal et de Danemarc*, datée du 4 juillet 1695, dans laquelle il demande à son parent une entrevue à Orthez.

De passage à Dax peu après, il est averti qu'un ordre d'arrestation a été lancé contre lui (*ibid.*). Il s'enfuit à travers champs en direction d'Orthez et parvient à Laruns (*ibid.*, p. 975), dernier village français avant la frontière espagnole. Le lendemain matin, il passe la frontière et arrive à Sallent (*ibid.*, p. 977) ; trois jours plus tard, le 10 juillet, il est à Huesca, d'où il écrit la sixième lettre des *Voyages de Portugal et de Danemarc* (*ibid.*, p. 978).

12 juillet-8 octobre

Arrivé le 12 juillet à Saragosse, il y séjourne trois mois. Sitôt en possession de l'argent qu'il semblait attendre de son correspondant (*ibid.*, p. 978-979), il annonce le 8 octobre son départ imminent pour Bilbao et le voyage qu'il compte entreprendre ensuite le long de la côte jusqu'au Portugal (*ibid.*, p. 991).

1697

Il demande de reprendre du service comme officier en Amérique : « dans le dessein qu'il a de retourner en Canada je supplie de luy accorder encore ce com-

mandement » ([« Lettres et demandes particulieres du Canada »], AC, C^{11A}, f. 22v°).

1698

18 septembre Bonrepaus, maintenant ambassadeur à La Haye, le recommande au secrétaire d'État des affaires étrangères, M. de Torcy, comme espion de la France en Espagne moyennant rémunération de quatre cents écus par an[16] (voir *infra*, Appendice I, p. 1143).

1699

Septembre Les 1er et 9 septembre, il écrit de Lisbonne au duc de Jouvenazo pour lui envoyer une copie du *Journal* de Jean Cavelier, frère de Cavelier de la Salle. La copie est de la main de Lahontan (voir *infra*, *LJ*, p. 1114-1118).

1700-1701

Lahontan se trouve vraisemblablement en Hollande, où il met au point le manuscrit des *Nouveaux Voyages* et des *Mémoires*, qu'il donne à publier parce qu'il a perdu tout espoir de se justifier et de retrouver « un emploi de distinction » : « Depuis plus d'un an le Gentilhomme à qui l'on a comme arraché ses Memoires les avoit tous prêts. Mais il esperoit que Sa Majesté Très-Chrêtienne, mieux informée des choses, rendroit justice à l'innocence d'un Officier qui a eu l'honneur de la bien servir en Canada, & qu'elle avoit eu même la bonté de recompenser d'un emploi de distinction. Ce Cavalier a tenté toutes les voyes légitimes pour se justifier : il a eu le malheur de n'y pouvoir réüssir. Son ennemi, soutenu de quelques apuis qu'on ne veut point designer, pour épargner la réputation d'un homme qui occupe l'un des premiers postes dans le Ministére de France, l'a noirci si cruellement & si honteusement, que l'Auteur a perdu toute espérance de faire valoir son bon droit pendant ce Régne-ci. C'est ce qui l'a rendu plus

16. Gustave Lanctot émet l'hypothèse que Lahontan a fort bien pu passer « dans la péninsule ibérique en qualité d'informateur » pour la France puis, l'année suivante, tenter de le devenir pour l'Espagne, comme pourraient le laisser supposer ses lettres de septembre 1699 au vice-roi d'Aragon, le duc de Jouvenazo (*Faussaires et faussetés*, p. 105).

traitable pour communiquer ces Lettres qu'il n'a pourtant laissé aller qu'avec une extréme répugnance » (préface des éditeurs aux *Nouveaux voyages*, p. 248).

1702

D'après divers témoignages, Lahontan aurait travaillé comme espion en Hollande pendant un certain temps, mais aurait été forcé de passer en Angleterre, vraisemblablement entre janvier et août. Dans une lettre du 31 août à un correspondant identifié seulement par les initiales N. N., Basnage de Beauval écrit en effet : « Vous sçavéz qu'on l'a obligé à sortir de ce pays. Il est à Londres bien content. Je croy que la reyne[17] luy a fait quelque present à la recommandation de M^r^. Stanhope[18] » (« Extrait d'une lettre ecrite à La Haye le 31 août 1702 par M. de Bauval », BNP, ms. fr. 19 206, f. 187). Le 10 octobre, le journaliste Jacques Bernard écrit à M. Delaisement : « Le S^r^. de la Hontan [...] est à ce qu'on m'a dit un Français qui estoit accusé de faire icy le mestier d'espion, et qui a esté obligé de se retirer » (BNP, ms. fr., 19 211, f. 177 ; copie de la main du père Bernard). Parlant encore de Lahontan au même correspondant, Jacques Bernard précise davantage la rumeur le 9 novembre : « on l'a regardé comme un Chevalier errant, qui pourroit bien, sous ce pretexte, faire icy le mestier d'espion, et il a eu ordre de se retirer » (*ibid.*, f. 177v°-178).

Pendant l'été, vraisemblablement, Lahontan transmet divers mémoires sur la Nouvelle-France aux autorités anglaises (voir *supra*, Introduction, p. 93-94).

Les *Nouveaux voyages* et des *Mémoires*, sous presse pendant l'été, sont mis en vente en novembre par les frères L'Honoré, comme en témoigne la correspondance des journalistes J. Bernard et Basnage de

17. La reine Anne Stuart, que Lahontan mentionne dans son mémoire *Brief discours* de 1702 et qui était montée sur le trône d'Angleterre et d'Irlande le 8 mars de la même année, à la mort de son beau-frère Guillaume III (voir *infra*, p. 1035).

18. S'agit-il de George Stanhope (1660-1728), qui, présenté comme « vicaire » de Deptford en 1702, devint chapelain royal de la reine Anne, puis, en mars 1704, doyen de Canterbury, ou de James Stanhope (1673-1721), qui, né à Paris puis naturalisé sujet britannique en 1696, poursuivit une brillante carrière militaire et devint membre du Parlement pour Newport (île de Wight) en 1701 et pour Cockermouth en 1702 ?

Beauval (voir Appendice I, p. 1143-1145). Les journaux de l'époque confirment cette chronologie : « Les Fréres *L'Honoré* Libraires de la Haye imprimént les *Nouveaux voyages de M^r. le Baron* de la Hontan, *dans l'Amérique Septentrionale* [...] » (*Nouvelles de la République des Lettres*, octobre, p. 478) ; « On imprime à la Haie, chés les Freres l'Honoré, les voyages & Mémoires du Baron de la Hontan, dans l'Amerique Septentrionale [...] » (*Journal historique*, 2 novembre) ; « Les Freres l'Honoré Marchands Libraires à la Haye, ont imprimé, le Voyage & les Memoires du Baron de la Houtan, dans l'Amerique Septentrionale [...] », *ibid.*, 4 décembre) ; « L'on trouve chez les Fréres l'Honoré, Marchands Libraires à la Haye, les Voyages & Memoires du Baron de la Hontan, dans l'Amerique Septentrionale [...] », *Nouvelles des cours de l'Europe*, janvier 1703). Trois journaux rendront compte de la publication : l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, de Basnage de Beauval, en août 1702, p. 342-350 ; les *Nouvelles de la République des Lettres*, en janvier 1703, p. 78-97 ; les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences et des beaux Arts*, des jésuites, en juillet 1703, p. 1109-1118 (voir *infra*, p. 1182-1185). Une traduction anglaise du compte rendu de J. Bernard paraîtra dans *The History of the Works of the Learned*, en janvier (p. 31-32) et en février 1703 (p. 74-80).

7 décembre Dans une brochure intitulée *l'Autheur, au lecteur* et portant la mention « A Londres, ce 26. Novembre V. Stile » (le 7 décembre du calendrier grégorien), Lahontan se plaint de la « precipitation » des « Sieurs l'Honoré » qui ont laissé dans son « Livre » « trente grosses fautes d'Impressions » ; il ajoute que, ne pouvant s'« accrocher au service de quelque Prince », il souhaite retourner en Amérique, où il aura « le plaisir de vivre en repos chez des Peuples moins sauvages que nous » (voir *infra*, *AL*, p. 995-999).

1703

Toujours en Angleterre, Lahontan met la dernière main au troisième volume des *Voyages*, contenant les *Dialogues* et les *Voyages de Portugal et de Danemarc* et vante le climat de liberté qui y règne : « je trouve dans mes malheurs la consolation de joüir en Angleterre d'une espèce de liberté, dont on ne joüit pas ailleurs » (Préface de la *Suite du voyage*, p. 798).

Juin Parution de la traduction anglaise. *The History of the Works of the Learned* l'annonce dans sa chronique « Books printed this Month and not abridg'd » de juin (p. 382) et *The London Gazette* dans sa livraison du 16-19 août.

Août-septembre Parution du troisième volume des *Voyages*. Le *Journal historique* annonce les 9, 12 et 16 juillet que les Frères L'Honoré le « donneront dans peu » ; J. Bernard en rend compte dans ses *Nouvelles de la République des Lettres* en novembre 1703 (p. 545-553) et Basnage de Beauval dans son *Histoire des Ouvrages des Savans* en janvier 1704 (p. 122-128).

1704

L'abbé Anthelme Tricaud consacre aux *Nouveaux voyages* et aux *Mémoires* quelques pages de ses *Pièces fugitives d'histoire et de littératures anciennes et modernes* (p. 333-337).

1705

Juillet Parution, en juillet, de la « Seconde Edition, revûe, corrigée, & augmentée[19] », désavouée par Lahontan dans sa réponse au compte rendu des jésuites, publiée par l'*Histoire des Ouvrages des Savans*, en décembre 1705 : « [...] je desavouë la seconde, quoi qu'on dise que c'est moi qui l'ai augmentée & corrigée avec l'addition d'une nouvelle Preface qu'on pretend que j'ai fait aussi pour me deguiser plus adroitement » (*infra*, p. 1014).

Il a vraisemblablement quitté l'Angleterre puisque, dans cette même réponse, il se plaint « d'être obligé d'errer dans les pays étrangers », « d'y vivre au hazard, en perdant son tems, ses biens, & ses amis » (*ibid.*, p. 1013).

1706

Janvier D'après les *Nova Literaria Germaniæ* d'avril 1706, Lahontan publie à Hambourg une réponse[20] au

19. « François l'Honoré [...] vient d'achever la *Nouvelle* édition des Voyages du Baron de La Hontan ; reveuë, corrigée & augmentée ; 2 vol. » (*Journal historique*, 21 juillet 1705) ; « On trouve [...] chez le dit J. L'Honoré & chez François L'honoré à Amsterdam, *Les Voyages du Baron de Lahontan en Amerique* &c., nouvelle Edition » (*ibid.*, 28 juillet 1705).

20. Nous n'avons pas retrouvé ce texte.

compte rendu de l'*Histoire de la Virginie* par Beverley dans lequel J. Bernard, mettant en contradiction Hennepin et Lahontan sur « la Religion des Indiens », concluait : « Il y a aparence que le Pére *Henepin* & le Baron *de la Hontan* se trompent également » (*Nouvelles de la République des Lettres*, décembre 1705) ; d'après les rédacteurs des *Nova Literaria Germaniæ*, « À cela, le Baron répondit que Bernard lui-même s'était trompé, en rapportant qu'ils étaient allés chez les Virginiens et qu'ils avaient traité de leur religion, alors que ni lui-même ni le Père Hennepin ne les avaient jamais visités [...] et que, d'ailleurs, il pouvait exister une différence très grande entre la religion des uns et des autres » (textes reproduits intégralement dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 55-57).

1707

Après un bref séjour à la cour de Berlin, Lahontan est à la cour de Hanovre, où il semble apprécié : « Le Baron de la Hontenps est icy, il a esté à Berlin où il me semble qu'il n'a pas brillé comme icy » (lettre de l'Électrice Sophie à Leibniz, le 23 avril, à Herrenhausen : Klopp, *Die Werke von Leibniz*, t. IX, p. 279) ; « J'ay vû hier Mons^r^. le Baron de la Hontan [...]. Il est venu icy de Hambourg pour voir la cour. Il me semble qu'il s'y fait gouter. Il est de 40. ans, bien fait, il a de l'esprit, la conversation enjouée avec une liberté bienseante » (lettre de O. C. Coch à Leibniz, le 23 avril 1707, dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 110 ; *infra*, p. 1145).

D'après Coch, Lahontan « espère d'etre reconcilié avec M^r^. de Pontchartrain » et « a imploré la protection de M^e^ l'Electrice auprès de Madame[21], parce qu'on luy a fait esperer que ce ministre seroit disposé à se laisser flechir » ; il s'étonne « que Mons^r^. de la

21. Au témoignage de « Madame », la princesse palatine Élisabeth-Charlotte, épouse de Monsieur, frère de Louis XIV, Lahontan ne pourra jamais rentrer en grâce ; dans une lettre de Versailles datée du 19 octobre 1710 et adressée à la duchesse de Hanovre, elle écrit en effet : « *Der König kan nichts weniger leyden, alß wenn man seine* Minister attaquiert, *das strafft er ebenso hart alß wenns ahn seiner eigenen* Person *geschehen were ; drumb können Langallere undt La Hautan nicht wider zu gnaden kommen* » (E. Bodemann, *Aus den Briefen der Herzogin Elizabeth Charlotte von Orléans an die Kurfürstin von Hannover*, t. II, p. 258 ; traduction par Raymond Joly : « ce que le roi peut le moins souffrir, c'est qu'on attaque ses ministres. Il punit cela aussi sévèrement que s'il avait été visé lui-même. C'est pourquoi Langallere et Lahontan ne peuvent rentrer en grâce »).

Hontan montre si peu d'envie de retourner auprez de ses Hurons aprez avoir si fort loué la felicité de l'etat naturel de ces peuples » (*infra*, p. 1145-1146).

Jonas Conrad Schramm publie la leçon inaugurale de son cours de philosophie à l'académie Julia Carolina de Helmstadt sous le titre *De Philosophia Canadensium Populi in America Septentrionali balbutiente dissertatio* ; c'est un long commentaire des œuvres de Lahontan (dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 73-97).

1708-1716

Lahontan réside à la cour de Hanovre. Courtisan sans fonction officielle, vraisemblablement, il divertit la cour, anime les conversations, stimule les discussions, comme le donnent à croire divers témoignages.

1709

Avril Dans une lettre écrite à Leipzig et datée du 27 avril, le père Vota informe le prince électeur George Louis de Hanovre qu'il entreprendra le voyage à Hanovre avec Lahontan : « J'ay menné icy Monsieur le Baron de LaHontan, qui m'a assuré de l'estat de la parfaite santé de V. A. E. et m'a comblé de confusion et de joye par les commandemens qu'il m'a portés de sa part de me rendre avec luy aux pieds de V. A. E. » (*British Library*, Stowe 223, f. 219).

Juillet L'Électrice Sophie apprend à G. von Bothmer, le 5 juillet, que Lahontan a composé un poème humoristique (*infra*, p. 1146) lors de la rencontre à Hanovre de Frédéric de Prusse et des rois de Pologne et du Danemark : « Je vous envoy ce que la Honten a fait sur ce sujest. Comme nous l'avons à Herenhausen pour nous divertir par son discour, il a voulu le faire aussi par ses vers » (R. Doebner, *Briefe der Königin Sophie Charlotte von Preussen*, p. 280).

1710-1713

À une date indéterminée entre octobre 1710 et la fin de la guerre de Succesion d'Espagne, Lahontan transmet un mémoire aux autorités anglaises (voir *supra*, Introduction, p. 99-100, et *infra*, *BR*, p. 1089-1110).

1710

Novembre-décembre Dans sa correspondance de novembre-décembre avec Bierling, Leibniz affirme que « Le Baron de Lahontan est un homme très réel, non inventé, comme Sadeur, hôte d'Australiens inconnus » ; qu'il « produira encore beaucoup aux éditeurs si sa santé[22], qui n'est pas très bonne, le lui permet » (dans R. Ouellet, *Sur Lahontan*, p. 100).

1711

Janvier Lahontan séjourne à Kiel, « auprès du gouverneur Sérénissime de *Holstein*, à qui son commerce est aussi agréable qu'à nos Princes » (lettre de Leibniz à Bierling, 30 janvier 1711 : *ibid.*, p. 102).

Été D'après les livres de la Caisse d'État, il reçoit 29 thalers pour son séjour d'été à Herrenhausen (*Niedersächsisches Hauptstaatsarchiv*, Hanovre, « *Cammer-Rechnung über gefürte Einnahme und Außgabe bey Churfürstl. Cammer zu Hannover* », Hann. 76cA, année 1710-1711, n° 235, f. 237).

1712

Mai-août La mère de Lahontan et sa sœur Jeanne-Françoise sont impliquées dans le procès pour meurtre de l'« abbé Martin trouvé assassiné et tué dans la grande ruelle de Bercy du dimanche 29 may » (ANP, « Procès criminels, Châtelet », Y 10 023[23] ; assignées comme défenderesses et accusées, elles seront « relaxees & mises hors de prisons » par le jugement du 26 août, mais obligées « de se representer toute fois, & quand il sera ordonné, outre que les dites la Houtan, mere & fille, ne pourront loyer les appartements, & les chambres de la maison dont elles sont principalement locataires à aucune personne sans la participation du Commissaire du Quartier » (Bibliothèque municipale d'Avignon, *Pièces intéressant l'abbé Brissac-Grillet, Isaac du Long, baron de la Houtan*, pièce

22. Dans une lettre du 8 novembre, Leibniz apprend à M^lle^ von Pöllnitz que Lahontan « a été dangereusement malade pendant cet eté » (voir Appendice I, p. 1147).

23. Nous devons à M. Marc Perrichet la mise en ordre et l'analyse de ce dossier.

n° 806). Le premier coaccusé, condamné par contumace, le « Capitaine de houzards nommé Legrand », serait originaire de Hanovre et aurait vécu pauvrement à Paris. L'autre, l'« officier irlandois » Schidlotski, qui avait occupé une des chambres louées par la mère de Lahontan, s'enfuit à Hanovre d'où il écrivit, le 24 octobre, une lettre pour se disculper (ANP, « Procès criminels, Châtelet », Y 10 023). D'après les pièces du procès, il avait une liaison avec la sœur de Lahontan.

Interrogé le 2 juin par le commissaire Labbé, le témoin Bernard Langlade, 60 ans, aubergiste, demeurant rue Saint-Honoré en une maison vis-à-vis le Grand Conseil dont la dame de Lahontan est principale locataire, dit avoir vu très souvent chez elle un particulier vêtu de rouge, au visage fort marqué (Schidlotski), « qui estoit toujours avec la fille de laditte dame Hautant et y beuvoit et mangeoit journellement » ; d'après Jean Dussel, 64 ans, perruquier, la mère et sa fille « retiroient plusieurs gens d'épée et etrangers », dont Legrand et Schidlotski ; François Clerselier, 68 ans, ancien capitaine au régiment Piémont, demeurant dans la maison depuis vingt ans, « a reconnu qu'elles y faisoient l'une et l'autre un mauvais commerce, y allant jour et nuit toutes sortes de gens de mauvaise vie » ; Jacques Montagne, 30 ans, apothicaire, habitant rue Saint-Honoré, vis-à-vis le Grand Conseil, affirme que Schidlotski, « qui se disoit Moscovite », demeuroit avec la demoiselle de Lahontan, qui, principale locataire, retiroit aussi, dans les appartements vides de la maison, « quantité de gens de mauvaise vie de l'un et l'autre sexe, dont mesme il y a eu quelques plaintes contr'elle en justice par quelques voisins » ; Hugues-François de France, 44 ans, marchand parfumeur, affirme que Jeanne-Françoise Lahontan avait coutume, le dimanche, de ne se lever qu'à midi, « et quelquefois plus tard, menant une vie dereglée ».

Dans son interrogatoire du 1er juin, la mère, demeurant rue Saint-Honoré vis-à-vis le Grand Conseil, se dit âgée de 60 ans, native de Chartres, veuve depuis 27 ans, « lors enceinte » de Jeanne-Françoise ; elle serait venue à Paris il y a « bien 20 ans » « à l'occasion de plusieurs affaires que son mary luy a laissées en mourant ». Son fils, qui « a beaucoup voyagé et a mesme escript les relations de ses voyages qui sont impriméz », ne lui a pas donné

de nouvelles depuis 6 ans. Au dire de Legrand, qui vint la voir cinq ou six jours avant le meurtre, « il estoit à Hannover où il avoit bon esquipage et estoit un des favoris de Mr l'Electeur, qui le menoit toujours en carrosse ». Elle affirme connaître Schidlotski, « Moscovite de nation », depuis qu'il est à Paris, amené chez elle en mai 1711 par un autre Moscovite nommé Grokq, que « sa fille eut espousé s'il avoit changé de relligion ». « Enquise pourquoy elle retiroit chez elle, à ce qu'elle dit par charité, un etranger qu'elle ne connoissoit point, et qu'elle luy donnoit une chambre garnie, quoyque cela soit deffendu à touttes sortes de personnes, que les aubergistes qui doivent avoir des registres : a dit qu'elle l'a regardé comme pentionnaire et a donné advis par escript à Mr d'Argenson qu'il estoit chez elle. » Elle avoue « que sa fille et elle ont payé pour luy jusqu'à son barbier et sa blanchisseuse » et affirme qu'elle le nourrissait « dans la veüe que, si son fils avoit affaire en Moscovie, il pourroit luy estre utile et luy faire plaisir à son tour ». Si Schidlotski vivait « en mauvais commerce avec sa fille depuis plus de dix huit mois », « elle n'en sçait rien, ne le croit pas [...], si elle l'avoit cru, elle auroit mis ledit Skildotski hors de sa maison ».

Interrogée le 30 mai 1712, Jeanne-Françoise, native de Bordeaux, 24 ans, demeurant avec sa mère rue Saint-Honoré, dit qu'elle connaît Schidlotski depuis plus de deux ans, qu'il loge chez elle depuis le 11 novembre 1711, qu'elle lui a écrit 61 lettres ; affirme qu'il lui doit 860 livres, tant pour argent prêté que pour nourriture et logement. Dans son interrogatoire du 4 juin, elle nie qu'elle recevait journellement toutes sortes de gens d'épée et que sa mère et elle faisaient chez elles un mauvais commerce ; seuls quelques voisins qui ont un procès avec elle peuvent dire cela.

1713

Juillet Dans une lettre envoyée de Vienne à l'Électrice Sophie, Leibniz rappelle « la gageure de M. de la Hontan, qu'il offroit à tous ceux qui voudroient gager avec luy soutenant que l'Imperatrice, revenue d'Espagne, auroit bientot des enfans, alleguant quantité d'exemples de Hollandoises, Hambourgeoises et autres revenues de ce pays-là » (O. Klopp, *Die Werke von Leibniz*, t. IX p. 408).

1714

31 janvier — Leibniz assure l'Électrice Sophie de sa « devotion » et affirme vouloir lui en donner de meilleures « preuves » que « de contribuer à son divertissement de table avec Mons. l'Abbé Bouquoy[24] et M. de la Hontan ». Il ajoute que ceux-ci, tout en ne s'entendant pas très bien, divertissent l'Électeur par leurs conversations animées : « Je ne sais pourquoy M. de la Hontan ne veut pas être mis en compagnie de M. l'Abbé Bouquoy dans ma lettre, puisqu'il est souvent dans sa compagnie à la table de Mons*eigneur* l'Electeur, et que leurs entretiens donnent de la satisfaction à un prince aussi spirituel que S. A. E. Comme je ne say pas beaucoup de nouvelles de la cour d'Hanover, je ne say pas s'ils sont peutêtre brouillés maintenant » (Klopp, *Die Werke von Leibniz*, t. IX, p. 425-426).

14 mars — Sa sœur Jeanne-Françoise signe un contrat de mariage avec Jean Gault, veuf, trésorier de France à Dijon (ANP, Minutier central, XV, liasse 458).

8 juin — À la mort de l'Électrice Sophie, Lahontan reçoit en héritage, comme l'abbé Bucquoy, une somme de 60 thalers (*Niedersächsisches Hauptstaatsarchiv*, Hanovre, Hann. 76cA, année 1714-1715, n° 238, f. 267)[25].

13 octobre-1er décembre — Reçoit 24 thalers 33 groschen pour l'entretien de ses chevaux à Herrenhausen (*ibid.*, f. 301).

1715

1er juin-30 novembre — Reçoit 91 thalers pour l'étable, l'avoine et le fourrage de ses chevaux à Herrenhausen (*ibid.*, n° 239, année 1715-1716, f. 275).

1716

Au moment où l'Angleterre et la Suède affirment des prétentions à l'Électorat de Brunswick, Leibniz publie anonymement une *Réponse* [...] *à la Lettre de*

24. Jean-Albert d'Archambaud aurait usurpé le titre et le nom de « comte du Bucquoy ». Né en Champagne vers 1650, il aurait été tour à tour militaire, trappiste, maître d'école... Enfermé à la Bastille en 1707, soupçonné d'espionnage et de divers méfaits, il s'échappa pour gagner Hanovre. Outre quelques ouvrages religieux, il publia, en 1719, le récit de ses aventures sous le titre *Événements les plus rares, ou l'Histoire du Sieur abbé comte de Bucquoy*.

25. Mme Gerda Utermöhlen nous a aimablement communiqué tous les renseignements tirés de Hann. 76cA.

Monsieur N.N. [...] *au sujet du Manifeste de Sa Majesté Britannique &c.*

21 avril Mort de Lahontan : « Le 21 avril 1716, est mort le très illustre seigneur baron de Lahontemps, de nationalité française, avant d'avoir pu faire ses pâques[26] comme il l'avait souhaité ; l'inhumation a eu lieu le 22 du même mois, vers le soir. Qu'il repose en paix[27] ! »

Une gratification de 200 thalers est versée à l'une des sœurs de Lahontan[28].

4 mai Dans une lettre au libraire-imprimeur Forster de Leipzig, Leibniz attribue à Lahontan la *Réponse* et demande d'en faire une nouvelle édition en corrigeant les « scandaleuses fautes d'impression qui le rendent pour une bonne part inintelligible » : « Il faut absolument une nouvelle édition si l'on veut rendre cela présentable et il vaudrait mieux alors nommer M. le baron de la Hontan comme auteur dans le titre, car, maintenant qu'il est décédé, cela ne peut lui faire de tort[29]. »

---

26. En 1716, Pâques tombait le 12 avril. Depuis le concile de Latran (1215), tous les fidèles doivent « faire leurs pâques », c'est-à-dire communier pendant le temps pascal. Celui-ci, déterminé par l'évêque de chaque diocèse, couvre habituellement la quinzaine qui précède la fête et celle qui la suit.

27. Traduction, par André Daviault, du texte latin : « *Anno 1716 21 aprilis obiit Ill. D. Baro de* Lahontemps *Gallus cum sacramenti paschatis voto, morte autem praeventus, sepultus 22. ejusdem mensis circa vesperum. r. in p.* » (*Landeshauptstadt Hannover, Stadtarchiv*, registre de l'église Saint-Clément, année 1716).

28. « *Gleich der Krieges-Cassa zur Hälfte des verstorbenen Baron de la Hontans Schwester zum Gnadengeschenck eines für alles 200 Thler* » (*Niedersächsisches Hauptstaatsarchiv*, Hanovre, Hann. 76cA, n° 240, année 1716-1717, f. 240). Cette gratification soulève plusieurs questions : de quelle sœur s'agit-il ? de Marie-Françoise ou de Jeanne-Françoise ? Cette sœur vivait-elle à Hanovre avec Lahontan ?

29. Traduction, par Raymond Joly, d'un extrait du texte allemand : « *Was würde der nunmehr seelige Baron de la Hontan sagen, wenn er sehen solte, daß der Druck seiner schrifft mit soviel schändlichen fehlern angefüllet, die guhten theils den Verstand ganz verdunkeln ? So gar auf den Titel ist die Jahrzahl unrecht Weil un M[anu]sc[rip]ta von mir nach seinem Tode verlanget den Druck nachzusehen, und solcher nunmahl in die Welt (wiewohl ich angestanden haben würde, ween man mich darumb gefraget) so habe die Fehler bezeichnen wollen, deren viele, da ich ein N. B. bey gemacht, ganz unleidlich. Wenn dergleichen den leuten zu augen kommen soll, so muß es nothwendig umbgedruck werden, und dergestalt wäre am besten, daß man des H. Baron de la Hontan, als des Autoris nahmen auff den Titel sezte, denn weil er todt, kan es ihm nicht schaden* » (*Niedersächsische Landesbibliothek*, Hanovre, ms. XXXII, 1739, f. 6v°).

Le *Leibniz-Archiv* possède, de la *Réponse*, un brouillon manuscrit de la main de Leibniz.

Une seconde édition parut portant le titre : *Réponse du Baron de la Hontan à la Lettre* [...][30].

2 juin Voulant consolider la supercherie, Leibniz écrit à la princesse de Galles Caroline : « Voicy un ouvrage postume du Baron de la Hontan ; il se mêloit d'écrire sur les affaires ; et un peu avant de mourir il a envoyé à Leipzig ce petit discours contre une lettre imprimée, opposée au manifeste du Roy. [...] L'auteur fait voir son zele pour la gloire du Roy. Mais il ne paroist pas qu'il soit entré fort avant dans les affaires » (C. E. Gerhardt, *Die Philosophien Schriften*, t. VII, p. 380).

15/26 juin Réponse de la princesse de Galles : « Le pauvre La Hontan avoit mellieur voulouir que de force pour servir le Roy. Ce qu'il dit sur le manifeste, n'est pas fort bien raisoné, et on auroit peu dire à ce pauvre homme ce que l'on dit icy à ceux qui ne parlent pas bien dans leur party : souhaite beaucoup et n'en parle jamais » (O. Klopp, *Die Werke von Leibniz*, t. II, p. 111).

11 septembre Leibniz à la princesse de Galles : « Le Roy a trouvé un successeur au Baron de la Hontan, mais d'une autre espece, c'est le Comte de Brandebourg[31]. On dit qu'il est d'une bonne famille du Luxembourg, et que s'étant fait Capucin dans sa jeunesse, il est parvenu jusqu'à être confesseur de la Reine douairière d'Espagne. [...] Je me souviens que la gazette a parlé d'un Capucin mis en prison pour affaires d'état. Il est resté à la bastille jusqu'à la paix, et alors il a été relâché. Mais depuis [...] il a quitté la religion Romaine avec le froc [...]. Maintenant il est souvent à la table de Sa Majesté, et comme luy et l'Abbé Buquoy ont été compagnons de bastille, j'espère qu'ils s'accorderont mieux que l'Abbé et le Baron » (*ibid.*, t. XI, p. 184-185).

30. Deux ans après la mort de Leibniz, *l'Europe savante* de novembre 1718 (p. 158) inclura ce titre dans les œuvres du philosophe.

31. Né à Dinant (Belgique), Henri-Théodore-François-Antoine, moine défroqué et aventurier, sut trouver longtemps de puissantes protections. Il fut embastillé de 1702 à 1713.

PLANCHE du TITRE.

PLANCHE du TITRE.

Nouveaux voyages

This page intentionally left blank

NOUVEAUX[1]
VOYAGES
DE
M^R. LE BARON DE LAHONTAN,
DANS
L'AMERIQUE
SEPTENTRIONALE,

Qui contiennent une rélation des différens Peuples qui y habitent ; la nature de leur Gouvernement ; leur Commerce, leurs Coutumes, leur Religion, & leur maniére de faire la Guerre.

L'intérêt des François & des Anglois dans le Commerce qu'ils font avec ces Nations ; l'avantage que l'Angleterre peut retirer dans ce Païs, étant en Guerre avec la France[2].

Le tout enrichi de Cartes & de Figures.
TOME PREMIER.

1. « Nouveaux », par comparaison avec d'autres voyages en Amérique publiés par divers auteurs, et non pas par rapport à une œuvre antérieure de Lahontan. Cette épithète se trouvait déjà dans trois titres d'ouvrages parus peu avant celui-ci : la *Nouvelle relation de la Gaspésie* publiée par Leclercq en 1691, la *Nouvelle découverte d'un tres grand pays* (1697) et le *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe* (1698), par Hennepin.

2. Même si aucun chapitre ne traite directement le sujet, cette partie du titre indique clairement les intentions de Lahontan : il publie son livre *contre* la France, au moment où la paix est rompue avec le reste de l'Europe, au début de la guerre de Succession d'Espagne. Une lettre du 9 novembre 1702, envoyée par le journaliste Jacques Bernard à M. Delaisement, le confirme : « Cet auteur [Lahontan] croyait faire fortune en ce pays en donnant des Memoires pour s'emparer de ce que les François possedent dans l'Amerique [...]. On m'a dit que son livre commence à se debiter [...] » (BNP, ms. fr. 19 211, f. 177v°-178). Le développement annoncé ici a peut-être pris place dans ses mémoires inédits adressés à l'Angleterre entre 1702 et 1704 (voir *infra*, p. 1017-1088).

This page intentionally left blank

|| A SA MAJESTÉ FREDERIC IV[3].
ROI DE DANNEMARC, DE NORVEGUE
DES VANDALES
ET DES GOTHS ;
DUC DE SLESWICK,
HOLSTEIN, STORMAR et ETSMAR,
COMTE D'OLDENBOURG
ET DE DELMENHORST, &c.

SIRE,

Quand je me suis déterminé à donner au Public les Mé-|| moires de mes Voyages, par une bonne raison je n'ai point balancé à en faire hommage à VOTRE MAJESTÉ. Mes disgraces ne vous sont point inconnuës, SIRE, puis que vous avez daigné en prendre pitié[4]. Elles sont d'une nature à ne me faire aucun tort dans l'esprit des honnêtes gens. Je ne serois point coupable, si je n'avois point en tête* des personnes si puissantes, que l'on n'est point innocent dès que l'on a le malheur de leur

3. Frédéric IV (1671-1730), roi de Danemark et de Norvège, faisait partie de la coalition européenne contre la France, pendant la guerre de Succession d'Espagne qui commença en 1702. En lui dédiant son ouvrage, Lahontan se range donc dans le camp des ennemis de son pays.

Il écrira de son père, Christian V : « Il est inutile de parler de la valeur & de la vigilance du Roy : Car ces deux qualitez de ce Monarque sont assez bien connues de tout le monde. Je me contenterai de vous dire simplement qu'il a beaucoup de jugement & de capacité, & qu'il est fort attaché aux intérêts de ses Sujets, qui le regardent comme leur Pére, & leur Libérateur ; étant grand Capitaine, il sçait tout ce qu'un Habile Homme de guerre doit sçavoir. Il est affable & généreux, au supréme degré. Il parle également bien le Danois, le Suédois, le Latin, l'Alleman, & même l'Anglois, & le François » (*VPD*, lettre III, p. 932).

4. Lahontan a-t-il obtenu quelque faveur de Frédéric IV ? L'épître dédicatoire à l'édition anglaise affirme clairement que la dédicace des *Nouveaux voyages* et des *Mémoires* constituait une marque de reconnaissance pour faveurs reçues (« *a due regard to the benefits I receiv'd from His Majesties favour* ») ; voir *infra*, p. 1001. Pourtant, dans sa réplique au compte rendu des jésuites de Trévoux, il écrira : « N'ai-je pas vu cent personnes se recrier contre ma description du Dannemark ? N'a-t-on pas cru que ma Dedicace au Roi & cette Relation avantageuse de son païs m'avoient attiré des presens ? C'est pourtant une erreur toute pure ; car bien loin d'avoir reçu un obole de cette Cour-là, j'ai depensé le mien à son service, comme je l'expliquerai en tems & lieu » (*infra*, p. 1011).

déplaire, & c'est avoir tort que de vouloir avoir raison contr'elles[5]. Aussi ai-je eu le bonheur, SIRE, que VOTRE MAJESTÉ m'a regardé comme || ceux qui sont malheureux, sans être criminels, & Elle a bien voulu répandre ses bontez jusques sur moi. Souffrez, SIRE, que je vous en témoigne ma reconnoissance. Je presente à VOTRE MAJESTÉ un Livre, qui n'est bon que parce qu'il contient la vérité toute pure. J'écrivois tout simplement ce qui m'arrivoit à un de mes parens qui l'avoit exigé de moi, & cette maniére naturelle plaira peut-être plus que si j'avois écrit avec plus d'étude & plus d'art. Enfin, je raconte mes Avantures en Voyageur, & non point en Auteur qui ne cherche qu'à plaire. Cette même raison m'empêchera, || SIRE, d'entreprendre de donner à VOTRE MAJESTÉ les justes loüanges qui lui sont dûës. J'ai passé les plus beaux jours de ma vie avec les Sauvages de l'Amérique[6], & ce n'est pas là qu'on aprend à écrire & à loüer poliment* ; je me contenterai donc, SIRE, de prier le Ciel pour la conservation de VOTRE MAJESTÉ & de toute la Famille Royale. Je suis avec un très-profond respect,

SIRE,
DE VOTRE MAJESTÉ,

Le très-humble & très-obéïssant Serviteur,
LAHONTAN.

5. Allusion à « Messieurs de Pontchartrain pére & fils », que Lahontan mentionnera dès les premières lignes de sa préface à la *Suite du voyage* (p. 793).

6. À ne pas prendre au pied de la lettre, car Lahontan n'a pas vraiment vécu « avec les Sauvages », même s'il les a côtoyés occasionnellement à la chasse et dans certaines expéditions guerrières ou exploratoires.

|| PREFACE[7]

L'on croit pouvoir avancer sans se flatter, que cette Relation ne sera point mal reçûë. L'on en a donné déja plusieurs au public : mais elles ont toutes un défaut essentiel, c'est le manque de desinteressement & de sincerité. Les Auteurs sont des Missionnaires[8], c'est à dire des gens engagez par leur profession à persuader au Monde, que leur peine, qui d'ailleurs est loüable, n'est pas tout à fait infructueuse. De là vient que leurs narrations ne sont dans le fond à proprement parler qu'un détail* de *Messes*, de *Miracles*, de *conversions*, & d'autres minuties* directement frauduleuses, || où le bon sens du siecle ne donne pas facilement ; en un mot, ces Auteurs poussez par un zéle faux ou véritable ont plûtôt écrit pour le credit de leur cause, que pour aprendre au Lecteur le véritable contenu de ce qui se passe dans ce Païs-là.

Pour peu qu'on examine ces Voyages sans prévention, l'on sera comme forcé de tomber d'accord qu'on n'y rapporte rien que de très conforme à la vérité. L'on y voit regner par tout cette exactitude*, & cèt air de bonne foi qui s'empare tout

7. Cette préface n'est pas de Lahontan mais de son éditeur, comme l'indique clairement un paragraphe de la brochure publiée à Londres le 7 décembre 1702 sous le titre *l'Autheur au lecteur* : « Quand j'aurois plus de raison de pester contre la precipitation desdits Sieurs *l'Honoré*, ma colere seroit obligée de ceder à la reconnoissance que je leur dois, des termes dont ils se servent pour faire connoître au Public mon infortune & ma sincerité. Il est vray qu'ils auroient pû ajoûter, aux *Voyes Legitimes que j'ay tenté pour me justifier*, que [...] » (*infra*, p. 996).

8. Voir, outre les célèbres *Relations* des jésuites, publiées entre 1632 et 1672, la *Nouvelle relation de la Gaspésie* publiée par le récollet Leclercq en 1691, la *Nouvelle découverte d'un tres grand pays* (1697) et le *Nouveau voyage d'un pais plus grand que l'Europe* (1698), par un autre récollet, Hennepin.

d'abord d'un esprit équitable, & qui fait voir efficacement qu'on ne tend à rien moins qu'à surprendre*. Certains faits sont si bien circonstanciez, que la narration qu'on nous en donne porte toute la force de preuves démonstratives. Il n'est pas difficile de trahir le vrai ; le plus grand imposteur copie admirablement l'honnête homme. Il faut avoüer cependant qu'il se trouve un certain caractére dont le juste discernement se contente, & qui donne le plaisir de ne se croire point abusé. Il en est de la narration comme de la pensée. Une évidance inexprimable remplit l'entendement humain, & répend dans l'ame une douce & aimable lumiére, qui est la seule & infaillible régle contre l'erreur. Ainsi voyons nous briller les traits de la vérité dans un Auteur qui n'a point d'autre garand que sa bonne foi.

Il y a long-tems, au reste, que le public jouïroit de cet agréable amusement. Depuis plus d'un an le Gentilhomme* à qui l'on a comme arraché ses Memoires les avoit tous prêts. Mais il esperoit que Sa Majesté Très-Chrêtienne, mieux informée des choses, rendroit justice à l'innocence d'un || Officier qui a eu l'honneur de la bien servir en *Canada*, & qu'elle avoit eu même la bonté de recompenser d'un emploi de distinction[9]. Ce Cavalier* a tenté toutes les voyes légitimes pour se justifier : il a eu le malheur de n'y pouvoir réüssir. Son ennemi[10], soutenu de quelques apuis qu'on ne veut point designer, pour épargner la réputation d'un homme qui occupe l'un des premiers postes dans le Ministére de France[11], l'a noirci si cruellement & si honteusement, que l'Auteur a perdu toute espérance de faire valoir son bon droit pendant ce Régne-ci. C'est ce qui l'a rendu plus traitable pour communiquer ces Lettres qu'il n'a pourtant laissé aller qu'avec une extréme répugnance. Le plus pressant motif qui l'a fait resoudre, a été celui de son honneur. Se voyant absolument ruïné dans l'esprit de son || Maître, il a crû ne pouvoir mieux faire que de se disculper aux yeux du public, c'est une consolation fort naturelle pour tous les honnêtes gens.

Il n'est pas nécessaire d'avertir combien cèt ouvrage peut remplir une loüable curiosité. Le Lecteur y trouvera toutes les particularitez souhaitables. Le nombre & la diversité des faits

9. Lahontan avait été nommé lieutenant du roi à Terre-Neuve en 1693 (voir *supra*, Chronologie, p. 222).

10. Brouillan, le gouverneur de Terre-Neuve.

11. Pontchartrain.

surprendra l'attention, & la doit tenir agréablement en haleine. Ce qu'il y a de plus utile & de très conforme au goût du siecle, qui ne veut point être instruit à demi, c'est que l'on donne des Cartes fort bonnes & fort exactement* dessinées. L'on aura le double plaisir de connoître à fond les mœurs de ces *Amériquains*, & l'on verra d'un coup d'œil la véritable disposition de ce Païs-là. L'on doit ajoûter à tout d'autant plus de foi, que l'Auteur a || parcouru ces Terres du *Nouveau Monde* pendant plusieurs années, & qu'il s'est fait un devoir de s'instruire parfaitement de toutes choses. Ce n'étoit pas néanmoins son dessein de publier ses connoissances & ses découvertes ; mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a travaillé comme s'il n'avoit pas eu d'autre intention. Son stile ne paroîtra peut-être pas des plus pûrs ni des plus châtiez ; mais cela même doit le rendre moins suspect d'affectation ; & d'ailleurs que peut-on attendre d'un jeune Officier de Marine ! Ce qui est fort certain, & pas un Lecteur judicieux n'en disconviendra, c'est que l'Auteur s'est uniquement attaché à exposer simplement les choses ; il ne flatte personne, il ne déguise rien, & l'on pourroit justement lui attribuer, les qualitez nécessaires à tout narrateur, d'écrire comme s'il n'avoit ni Pa||trie, ni Religion[12]. Soit dit sans faire aucun tort à ce qu'il doit à son Dieu, & à son Roi.

La Carte mise à la tête du premier Volume doit se raporter à la 16. Lettre du même Volume.

12. On a souvent reproché à l'auteur cette expression de son éditeur (voir, par exemple, le compte rendu des jésuites du *Journal* de Trévoux, *infra*, p. 1182). Lahontan lui-même, à la fin de ses *Nouveaux voyages* (lettre XXV, p. 509), emploiera une formule analogue : « Vous reconnoissez facilement que j'ai renoncé à toute sorte d'attachement de Patrie, pour dire la vérité, depuis l'année 1683. jusqu'à present. »

This page intentionally left blank

TABLE
DES
LETTRES
DU TOME I[13].

LETTRE I.

Qui contient une description du Voyage de France en Canada, avec les côtes, passages &c. & une remarque sur la Variation de l'aiman. pag. 1

LETTRE II.

Qui contient la description des Plantations de Canada, *& comment elles se sont faites. L'envoi des filles publiques de France en ce païs-là, son climat & son terrain.* 9

|| LETTRE III.

Qui contient une assez ample description de Quebec *& de l'Isle* d'Orleans. 14

LETTRE IV.

Qui contient une brieve description des Habitations Sauvages des environs de Quebec. *Du Fleuve Saint* Laurent *jusqu'à* Monreal. *De la Pêche curieuse des Anguilles. De la Ville* des trois Riviéres, *de celle de* Monreal, *& la décente des Coureurs* de bois.* 21

LETTRE V.

Qui contient une brieve description des Peuples Iroquois, *la guerre & la paix que les François ont fait avec eux, & comment, &c.* 29

13. La numérotation des pages renvoie à la pagination de l'édition originale.

LETTRE VI.

Qui contient une ample description des voitures de* Canada *qui sont des Canots d'escorce de bouleau. Comment on les fait & la maniére dont on les navigue.* 34

|| LETTRE VII.

Qui contient une ample description du Fleuve Saint Laurent *depuis* le Monreal *jusqu'au premier grand Lac de* Canada. *Les Sauts, les Cataractes & la navigation de ce Fleuve. Du Fort* Frontenac *& de son utilité. Entreprise de M^r^. de la* Barre, *Gouverneur Général, contre les* Iroquois. *Son accommodement, ses harangues & les réponces.* 39

LETTRE VIII.

On travaille à fortifier le Monreal. Le zéle indiscret des Prêtres Seigneurs de cette Ville. Description de Chambli. De la descente des Sauvages des grands Lacs, pour faire leur Commerce, & comment il se fait.* 59

LETTRE IX.

Qui contient une description du Commerce de Monreal. *Arrivée de M^r^ le Marquis* de Denonville *avec des Troupes. Rapel de M^r^.* de la Barre. *Description curieuse de certains Congez pour le Commerce des Castors dans les païs lointains.* 66

|| LETTRE X.

Qui contient l'arrivée de M^r^. de Champigni *à la place de M^r^. de* Meules *rapellé en France. Il amene des Troupes. Description curieuse des Raquettes & des chasses des* Originaux*, *avec une description de ces Animaux.*

LETTRE XI.

Qui contient une autre chasse curieuse de divers Animaux. 78

LETTRE XII.

Qui contient l'arrivée de M^r^. le Chevalier de Vaudreuil *en Canada avec des Troupes. Les troupes & les Milices* sont à* Sainte Heléne *prêtes à partir pour aller faire la guerre aux Iroquois.* 89

LETTRE XIII.

Qui contient une description desavantageuse de la Campagne faite aux Païs des Iroquois. *Embuscade. Ordre à l'Auteur de partir pour les grands Lacs avec un détachement de Troupes.* 92

|| LETTRE XIV.

Qui contient le depart de Niagara. *Rencontre des* Iroquois *au bout du portage. Suite du voyage. Brieve description des Païs situez sur la route. Arrivée de l'Auteur au Fort Saint* Joseph *à l'embouchure du* Lac des Hurons. *Celle d'un parti** des Hurons *à ce Fort. Le coup qu'ils firent. Leur départ pour* Missilimakinac. *Rencontre du frere de M^r^.* de la Salle *miraculeusement conduit. Description* de Missilimakinac. 105

LETTRE XV.

Qui contient une Description du Saut Sainte Marie, *où l'Auteur engage les* Sauteurs *à se joindre aux* Outaouas *pour aller en parti* chez les* Iroquois. *Départ, accidens, & rencontres durant le voyage jusqu'à son retour à* Missilimakinac. 121

LETTRE XVI.

Qui contient le depart de l'Auteur de Missilimakinac. *Description de la Baye des* Puants, *& de ses Villages. Ample* || *description des Castors, suivie du voyage remarquable de la* Riviére Longue, *avec la Carte des Païs découverts, & autres. Retour de l'Auteur à* Missilimakinac. 136

LETTRE XVII.

Qui contient le départ de l'Auteur de Missilimakinac *pour la* Colonie. *Description des Païs, des Riviéres & des passages qu'on trouve en chemin. Incursion funeste des* Iroquois *dans l'Isle de* Monreal. *Abandon du Fort de* Frontenac. *Nouvelle du retour en* Canada *du Comte de ce nom, & du rapel de M^r^. le Marquis* de Denonville. 186

LETTRE XVIII.

Qui contient l'arrivée de M^r^. le Comte de Frontenac. *Sa réception. Son Voyage à* Monreal. *Rétablissement du* Fort de Frontenac. 198

LETTRE XIX.

Qui contient les incursions faites à la Nouvelle Angleterre, *& à la* Nouvelle York. *Funeste Ambassade des* Franlçois *chez les* Iroquois. *Entreprise mal concertée des* Anglois *& des* Iroquois *venant par terre attaquer* la Colonie. 203

LETTRE XX.

Qui contient une seconde entreprise considérable des Anglois *par Mer, trés-mal conduite, où l'on voit la Lettre que le Commandant de la Flote écrit à M^r. le Comte de* Frontenac, *avec la réponse verbale de ce Gouverneur, & le départ de l'Auteur pour* [*la*] France. 209

LETTRE XXI.

Qui contient une description des Bureaux des Ministres d'Etat, & les services mal récompensez à la Cour. 219

LETTRE XXII.

Qui contient le départ de l'Auteur de la Rochelle *pour* Quebec, *sa Navigation jusqu'à l'entrée du Fleuve* Saint Laurent. *Rencontre d'un Vaisseau* Anglois *qu'il combatit. Son Vaisseau échouë. Navigation du Fleuve* Saint Laurent. *Nouvelle qu'un Parti* d'*Anglois *& d'*Iroquois *a défait un Corps de Troupes Françoises.* 225

|| LETTRE XXIII.

Qui contient la prise de quelques Bâtimens Anglois, *un Parti* d'*Iroquois *défait, un* [Iroquois *est*] *brûlé tout vif à* Quebec. *Un autre Parti* de ces Barbares surprend des Coureurs* de bois, est ensuite surpris lui-même. M^r. de* Frontenac *propose un projet d'entreprise à l'Auteur. L'Auteur part dans une Fregate* pour aller en France, & relâche à* Plaisance, *où une Flote* Angloise *vient pour enlever ce poste. Elle manque son coup. L'Auteur continuë son voyage.* 231

LETTRE XXIV.

Qui contient un projet d'entreprise par M^r. de Frontenac, *qui fut rejetté à la Cour, & pourquoi. Le Roi donne à l'Auteur la Lieutenance de Roi de* l'Isle de Terre Neuve, *&c. avec une Compagnie Franche*.* 247

LETTRE XXV.

Qui contient le départ de France de l'Auteur pour Plaisance. *Une Flote de 30. Vaisseaux* Anglois *vient pour se saisir de cette* || *Place. Elle s'en retourne après avoir manqué son coup. Raisons du mauvais succés* des* Anglois *en toutes leurs entreprises d'Outre-Mer. Avanture de l'Auteur avec le Gouverneur de* Plaisance. *Départ de l'Auteur pour le* Portugal. *Combat contre un Corsaire de* Flessingue, *&c.* 255

Explication de quelques Termes qui se trouvent dans le Premier Tome. 267

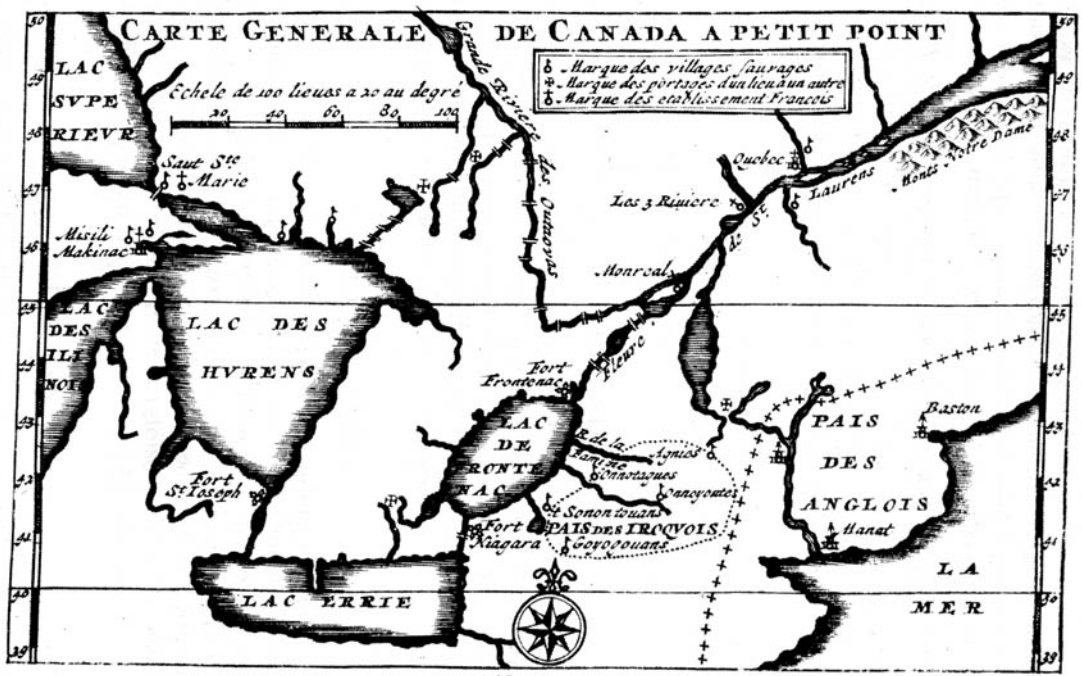
CARTE GENERALE DE CANADA A PETIT POINT
Marque des villages Sauvages
Marque des portages d'un lieu a un autre
Marque des etablissement Francois
Echele de 100 lieues a 20 au degré
20 40 60 80 100
LAC SUPERIEVR
Saut Ste Marie
Missili Makinac
LAC DES ILLINOIS
LAC DES HVRENS
Fort St Joseph
Grande Riviere des Outaouas
Les 3 Riviere
Quebec
Laurens
Monts Notre Dame
Monreal
Fort Frontenac
LAC DE FRONTENAC
Fort Niagara
Lac de la Famine
Amitioues
Onontagues
Sonontouans
Gonogouans
PAIS DES IROQVOIS
PAIS DES ANGLOIS
Baston
Hanet
LAC ERRIE
LA MER

[1] VOYAGES DU BARON DE LAHONTAN.

LETTRE I.

Qui contient une description du Voyage de France en Canada, avec les côtes, passages &c. & une remarque sur la Variation de l'aiman.*

MONSIEUR,

Je suis surpris que le Voyage du nouveau monde puisse tant effrayer ceux qui sont obligez de le faire, car je vous jure de bonne foi qu'il n'est rien moins que ce qu'on s'imagine[14]. Il est vrai que la course est un peu longue, mais l'esperance de voir un nouveau païs ne permet pas qu'on s'en[2]nuye en chemin. Je vous mandai* à mon départ de la *Rochelle*, les raisons que M^r^. le *Fevre de la Barre* Gouverneur General de *Canada* avoit eu d'envoyer en France le S^r^. *Mahu*[15] Canadien, & la resolution qu'il a prise de détruire absolument les *Iroquois*, qui sont des peuples sauvages très-belliqueux[16]. Ces Barbares sont amis des Anglois, parce qu'ils en reçoivent du secours ; & ils

14. Pour un commentaire tout opposé à celui-ci, voir *PQP*, p. 1074.

15. Peut-être Louis Maheu, marchand et premier capitaine du port de Québec, de 1679 à sa mort le 26 novembre 1683, ou Jean-Paul Maheu, seigneur du fief de la rivière Maheu (île d'Orléans).

16. Au début de juin 1683, Le Febvre de La Barre dépêcha un navire en France pour demander des secours de toute urgence : croyant que la guerre avec les Iroquois était imminente, il réclamait 600 hommes de troupe pour renforcer militairement la colonie. Le roi répondit par l'envoi d'un premier contingent de 150 soldats, répartis en trois compagnies de la Marine. La frégate *la Tempête*, qui transportait ce contingent, partit de La Rochelle le 29 août 1683 (La Barre, [lettre au roi], 30 mai 1683, AC, C^11A^, vol. 6, f. 126 ; La Barre, [lettre au ministre], 4 novembre 1683, *ibid.*, f. 134, 148 ; De Meulles, [lettre au ministre], 2 juin 1683, *ibid.*, f. 167-170).

sont nos ennemis par la crainte qu'ils ont que nous les détruisions tôt ou tard. Ce Général croyoit que le Roi lui envoyeroit sept ou huit cents hommes, mais la saison étoit si avancée quand nous partimes de la *Rochelle*, qu'à peine osa-t'on risquer nos trois Compagnies de Marine[17]. Je n'ai trouvé rien de desagreable en cette traverse* si ce n'est quelques jours de tempête sur les écores* du banc de Terre-Neuve, où les vagues sont éfroyables pour peu de vent qu'il fasse. Nôtre Fregate* y receut quelques coups* de Mer, mais comme ces accidents sont ordinaires pendant le cours de cette navigation, les vieux Navigateurs n'en furent point émus. Il n'en fut pas de même à mon égard, car n'ayant jamais fait de voyages de long cours, j'étois si surpris de voir les flots s'élever jusqu'aux nuës que je fis alors plus de vœux à *Neptune* que le vaillant *Idomenée*[18] lors qu'il pensa* perir au retour de la guerre de Troye. Dès que nous fumes sur ce Banc ils nous parurent tout à fait diminuez, & le vent cessant peu à peu, la mer devint si calme & si tranquille que nôtre Vaisseau ne pouvoit plus gouverner. Vous ne

17. Aucun document ne confirme que Lahontan faisait partie de ce contingent, ni même qu'il prit place sur *la Tempête*. Robert Le Blant (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. I : *les Sources narratives du début du XVIII^e siècle*, p. 48) croit qu'il arriva plus tôt et qu'en 1683 il s'occupait du commerce des fourrures, mais son hypothèse s'appuie essentiellement sur des impressions que lui suggèrent la lettre de Bonrepaus (voir *infra*, p. 1143) et la donation de 1684 (voir *infra*, p. 1129-1130). Dans l'« Abrégé instructif » (p. 1024), Lahontan affirme qu'il arrive en 1683 avec le grade de lieutenant, mais cela n'est guère vraisemblable, car un autre document montre qu'il n'accéda au grade de lieutenant réformé qu'en 1687 (voir *supra*, Chronologie, p. 216). Peut-être suivait-il les troupes à titre de « volontaire », c'est-à-dire sans engagement, mais avec la possibilité de servir en qualité d'officier (tout en ayant une simple solde de soldat). Cette façon de faire était assez courante pour des fils de « bonne famille » qui espéraient ainsi s'insérer plus rapidement dans la hiérarchie en se faisant valoir sur le terrain. Il pouvait aussi très bien être enseigne (grade qui précède habituellement celui de lieutenant), même s'il n'existe aucune trace de cette première commission. L'organisation des « compagnies franches de la Marine » (pour le service de terre dans les ports et les colonies) ne sera pas définitive avant 1690 et, dans cette période de flottement administratif, les commissions d'officiers n'ont probablement pas toutes été bien enregistrées (renseignements fournis par M^me^ Louise Dechêne, lettre du 15 janvier 1987). En 1685, Lahontan aurait le grade de « cap*oral* en la compagnie de Monsieur de *Sain*t Cirque » (acte de naissance de Louis Viger, ANQ, paroisse de Sainte-Famille de Boucherville, 1685, f. 12).

18. Roi légendaire de Crète, fils de Deucalion et petit-fils de Minos, héros de la guerre de Troie. Pris dans une tempête, il fit vœu à Neptune, s'il revenait chez lui sain et sauf, de sacrifier le premier être vivant qu'il verrait à son retour en Crète. Pour rester fidèle à sa promesse, il dut immoler son fils, mais ses sujets le chassèrent de Crète pour cet acte odieux.

sçau[3]riez croire quelle quantité de moruës nos Matelots pêcherent en un quart d'heure, car quoi qu'il y eut trente deux brasses* d'eau sous nous, à peine l'ameçon étoit-il au fonds de la mer que le poisson étoit pris, de sorte que ce n'étoit que jetter & retirer sans relâche, mais par malheur on ne peut tirer cet avantage que de quelques bancs où l'on passe le plus souvent sans s'arrêter. Au reste si nous fimes bonne chere aux dépens de ces poissons[19], ceux qui resterent dans la Mer s'en vengerent bien aux dépens d'un Capitaine & de plusieurs Soldats qui moururent du scorbut[20] & que nous jettames dans les ondes trois ou quatre jours après. Cependant le vent s'étant rangé* à l'Oüest-Nord-Oüest nous fumes contraints de louvoyer cinq ou six jours. Ensuite il sauta* vers le Nord, & nous allames atterrer* heureusement au Cap de *Rase*, quoique nos Pilotes fussent assez incertains de leur latitude, pour n'avoir pû prendre hauteur* dix ou douze jours avant cet atterrage*. Ce Cap fut découvert par un Matelot perché sur le faite du grand Hunier lequel se prit à crier *terre, terre*, de même que *Saint* Paul cria à l'aproche de *Malthe*, γῆν ὁρῶ, γῆν ὁρῶ[21]. Or vous remarquerez que dès que les Pilotes des Vaisseaux s'estiment près des Côtes, ils ont la précaution de faire monter pendant le jour des Mariniers* sur les Huniers ou sur les Perroquets pour les découvrir : ceux-ci se relevent de deux en deux heures jusqu'à l'entrée* de la nuit, auquel temps on cargue* les voiles en cas qu'on n'ait pas encore aper[4]çû la terre. En cet état le bâtiment n'avance presque point, puis qu'il ne va jusqu'à l'aube du jour qu'à mats* & à corde, & qu'on se met très-souvent côté* en travers. De là vous pouvez juger qu'il est important de reconnoître les Côtes maritimes avant que de les aborder ; cela est si vrai que le Matelot qui les découvre est assuré de tirer quelque pistole* des passagers, qui sont obligez de le recompenser avec plaisir en pareille occasion. Vous remarquerez que *l'Aiman* varie vint & trois degrez vers le Nordoüest sur le Banc de Terre

19. Charlevoix s'inspire de ce passage de Lahontan lorsqu'il écrit : « [...] le Tonnerre restoit toujours sur notre tête, & s'il étoit tombé une seconde fois, nous aurions pû aller servir de pâture aux Moruës, aux dépens desquelles nous avions compté de faire bientôt bonne chere » (*Histoire et description*, t. III, p. 51).

20. Au témoignage de La Barre, 19 soldats moururent en mer (La Barre, [lettre au roi], 4 novembre 1683, AC, C[11A], vol. 6, f. 148). Voir la définition du scorbut, *infra*, « Explication », p. 518-519.

21. Trad. : « Je vois la terre, je vois la terre ».

Neuve, c'est-à-dire que la fleur de lis du compas ou de la boussole, qui doit naturellement se tourner droit vers le vrai Nord du monde ou l'étoile Polaire, ne regarde lors qu'on est sur ce Banc que le Nord-Nord-Oüest & un degré vers l'Oüest ; c'est-ce que nous avons observé avec nos compas* de variation*.

Il étoit environ midi quand on découvrit le Cap, & pour en être plus assurez* nous portâmes* dessus à pleine voile, à dessein de le reconnoître. Enfin ne doutant plus que ce ne fut ce promontoire la joye se répandit dans le Vaisseau. On ne parla plus du sort des malheureux qui ayant été jettez dans la Mer avoient retardé le batême de ceux qui faisoient ce Voyage la premiere fois. Voici la description de ce batême. C'est une cérémonie impertinente* qui se pratique par les gens de Mer, dont l'humeur est aussi bizare que l'élement sur lequel ils ont la folie de s'abandonner. Ils profanent ce Sacrement de la maniére du [5] monde la plus absurde, par un usage établi depuis très long-temps. On voit les anciens Matelots noircis & deguisez avec des guenilles & des cordages, qui contraignent en cet équipage* ceux qui n'ont jamais passé sur certains parages* de jurer à genoux sur un livre de Cartes Hydrographiques*, qu'ils observeront exactement envers les autres, la cérémonie qu'on observe envers eux, toutes les fois que l'occasion s'en présentera. Dès qu'ils ont prêté ce serment ridicule, on leur jette cinquante seaux d'eau sur la tête, sur le ventre, sur les cuisses & sur tout le reste du corps, sans avoir égard au temps ni à la saison. Les principaux endroits où cette folie se pratique sont sous l'Equateur, sous les Tropiques, sous les Cercles Polaires, sur le Banc de Terre-Neuve & aux Détroits de Gibraltar, du Sond[22] & des Dardanelles. Au reste les personnes de quelque distinction n'étant pas sujets* à cette loi, ont accoûtumé de faire une liberalité de cinq ou six flacons d'eau de vie aux Matelots du Vaisseau[23]. Trois ou quatre jours après ce batême nous découvrîmes le Cap de Raye sur le soir, & nous entrâmes ensuite heureusement dans la Baye *Saint Laurent*, à l'entrée de laquelle nous tombâmes dans un Calme de peu de durée, qui nous donna le jour le plus clair & le plus beau que nous eussions veu durant la traverse*.

22. Le détroit d'Øresund, qui sépare l'île danoise Sjaelland de la partie sud de la Suède.

23. Sagard signale une pratique semblable (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 42-43) ; voir aussi la *Relation* de 1648 (*JR*, vol. 32, p. 266) et R. Challe, *Journal d'un voyage aux Indes*, p. 189-192.

Il sembloit que cette journée nous fut donnée pour nous dedommager des pluyes, des brouillards & des gros vents que nous avions essuyez dans le voyage. Nous vîmes le [6] combat de l'*Espadon*[24] & la *Baleine* à une portée de fauconneau* de nôtre Fregate*. C'étoit un charme de voir les sauts que cet *Espadon* faisoit hors de l'eau pour darder sa lance dans le corps de cette *Baleine* lors qu'elle étoit obligée de reprendre haleine, ce spectacle dura du moins* deux heures, tantôt à droit & tantôt à gauche du Vaisseau[25], les Matelots qui ne sont pas moins superstitieux que les Egiptiens presageoient quelque fâcheuse tempête, mais nous en fumes quittes pour trois ou quatre jours de vent contraire. Nous louvoyames pendant ce temps-là entre l'Isle de Terre-Neuve & celle du *Cap-Breton*. Nous aperceumes deux jours après les *Isles aux Oiseaux* à la faveur d'un vent de Nord-Est qui nous porta à l'entrée du fleuve *Saint Laurent*, par le Sud de l'Isle d'*Anticostie*, sur le Banc de laquelle nous pensames* échoüer pour l'avoir rangée* de trop près. Un second calme nous surprit à l'emboucheure de ce fleuve suivi d'un vent

24. En manchette : *Espadon est un poisson de dix à quinze pieds* de longueur, & de quatre pieds* de circonference, ayant au bout du muzeau une espéce de scïe de 4. pieds* de long, de quatre pouces* de large & de six lignes* d'épaisseur.*

25. L'espadon, aussi appelé poisson-épée, est le *Xiphias gladius*, mais la description ajoutée en manchette par Lahontan (*supra*, n. 24) est celle du poisson-scie (*Pristis*). Ces deux poissons, très différents, portent tous les deux sur le nez un appendice allongé en forme d'épée (denté chez le *Pristis*), si bien qu'on les appelle tous les deux « espadon » au XVII^e siècle. Ni l'un ni l'autre n'attaquent les baleines : ils se nourrissent plutôt de petits poissons. Doit-on alors conclure que le spectacle décrit par Lahontan était purement imaginaire ? Du XVI^e au XX^e siècles, un grand nombre de voyageurs ou navigateurs ont signalé ou décrit des combats entre « espadons et baleines » dans le golfe du Saint-Laurent. Il semble donc hasardeux de qualifier ces combats de mythiques, comme l'ont suggéré certains auteurs récents (voir, par exemple, H. B. Bigelow et W. C. Schroeder, *Fishes of the Gulf of Maine*). Une étude inédite de Catherine Fortin (« Le combat de la baleine et de l'espadon », 1986, 58 p.) montre que, dans ces combats, l'agresseur ne peut être que l'orque épaulard (*Orcinus orca*), un cétacé à dents, reconnu comme un prédateur féroce de gros mammifères marins, ainsi que l'indique son nom anglais « *killer-whale* ». Le mot « espadon » désignait parfois l'épaulard au XVII^e siècle (E. Rolland, *Faune populaire de France*) et cette dénomination persiste encore au Québec, chez les habitants de l'île aux Coudres (V. Vladykov, *Biologie du marsouin blanc*) et à quelques endroits le long de l'estuaire du Saint-Laurent. Lahontan a donc pu voir un orque épaulard (appelé « espadon » par les marins) attaquer une baleine ; il aurait par la suite rédigé sa description à l'aide d'un dictionnaire.

Sur la « bataille » de l'espadon et de la baleine, voir les descriptions de Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 493-494), Hennepin (*Nouvelle decouverte*, p. 14-15) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 54).

contraire qui nous contraignit à louvoyer quelques jours. A la fin peu à peu nous gagnames *Tadoussac* où nous jettames l'ancre. Ce fleuve a 4. lieuës* de largeur en cet endroit là, & vingt deux à son emboucheure, mais il s'étressit* peu à peu en remontant vers sa source. Nous levâmes l'ancre deux jours après à la faveur du vent d'Est & de la marée qui nous fit passer heureusement le pas* de l'*Isle Rouge*, où les courans sont sujets* à jetter les Vaisseaux sur la côte, aussi bien qu'à l'*Isle aux Coudres* située à quelques lieuës* plus haut. Nous ne fumes pas si* [7] heureux à ce second passage, car le vent nous ayant manqué, nôtre Fregate* tomboit sur les Rochers si nous n'eussions donné fond*. Nous en fumes quittes pour la peur, quoique nous nous serions sauvez facilement si le Vaisseau eut fait naufrage. Nous apareillâmes le lendemain le même vent s'étant augmenté, & le jour suivant nous mouillames à la traverse* du *Cap Tourmente*, qui pour n'avoir que deux lieües* d'étendüe ne laisse* pas d'être dangereuse lors qu'on ne suit pas bien le chenail. Il ne nous restoit plus que sept lieües* de navigation jusques à la Ville de *Quebec*, devant laquelle nous venons de mouiller. Au reste nous avons trouvé tant de glaces flotantes, & la terre si couverte de nege depuis l'Isle Rouge jusqu'ici, que nous avons été sur le point de relâcher* en France dès l'abord* de ce premier passage, quoiqu'il ne nous restât plus que trente lieües* à faire. Nous craignions d'étre surpris par les glaces, & de ne pouvoir achever nôtre course sans perir, mais graces à Dieu nous en voilà quittes[26]. On nous vient de dire que les quartiers de nos troupes sont marquez* dans quelques bons Villages aux environs de cette Ville par ordre du Gouverneur[27], & comme il faut se preparer à mettre pied à terre, je suis obligé de finir ma Lettre. Je ne puis vous rien dire encore de ce païs, si ce n'est qu'il y fait déja un froid à mourir. A l'égard du fleuve, je vous en ferai une description plus ample quand je le connoîtrai mieux[28]. Nous venons d'aprendre que M^r^. de la *Sale* arrive de

26. Pour une autre description des mêmes lieux, voir *infra*, lettre XXII, p. 474-476.

27. Faute de casernes en Nouvelle-France, les soldats ne logeaient pas dans les forts mais chez les habitants, qui devaient leur fournir « le couvert, le paillage, la marmite et la place au feu » ([Ordonnance de De Meulles], 15 mai 1685, citée par L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 355). L'Église, les nobles et les officiers de justice étaient exempts de cette charge. Les habitants employaient souvent ces soldats, contre rémunération, aux travaux de la ferme (*ibid.*, p. 85-86, 355).

28. Voir *infra*, lettre VII, p. 294-295, et *M*, p. 530-531.

la dé[8]couverte d'un grand fleuve[29] qui se décharge* dans le Golfe de *Mexique*, & qu'il doit s'embarquer demain pour passer en France[30]. Comme il connoit parfaitement bien le Canada[31] vous ne devriez pas manquer à le voir, en cas que vous alliez cet hiver à Paris.

Je suis Monsieur vôtre &c.

Au Port de Quebec le 8. *Novembre* 1683.

[9] LETTRE II.

Qui contient la description des Plantations de Canada, *& comment elles se sont faites. L'envoi des filles publiques de France en ce païs-là, son climat & son terrain.*

MONSIEUR,

Dès que nous eumes mis pied à terre l'année derniere, M^r^. de la Barre envoya nos trois Compagnies en quartier aux côtes* du voisinage de Quebec. Ce mot de *Côtes** n'est connu en Europe que pour côtes de la mer, c'est-à-dire les montagnes, les dunes & tout autre sorte de terrain qui la retient dans ses bornes ; au lieu qu'en ce païs où les noms de Bourg & de Village

29. Le Mississipi. En avril 1682, La Salle atteignit l'embouchure du fleuve que le commerçant Louis Jolliet et le jésuite Jacques Marquette n'avaient pu toucher dans leur exploration de 1673 (E. B. Osler, *La Salle*, p. 139-141).

30. La Salle quitta Québec pour la France entre le 12 et le 22 novembre 1683. Il voulait y rendre compte de ses explorations et tenter de rétablir sa situation financière, fort précaire. De nombreux créanciers le poursuivaient et La Barre, le nouveau gouverneur, lui avait retiré la possession du fort Frontenac sous prétexte qu'il en avait totalement négligé l'entretien. La Salle voulait donc répondre à ces accusations et convaincre les autorités françaises de lui rendre le fort qui lui avait été cédé en seigneurie depuis 1675. En outre, sa licence royale pour explorer la vallée du Mississipi prenait fin en 1683 et il espérait faire confirmer ses droits seigneuriaux sur les forts qu'il avait construits dans cette région (E. B. Osler, *La Salle*, p. 145-146 ; C. Dupré, « Cavelier de La Salle, René-Robert », *DBC*, t. I, p. 178-190 ; J. Delanglez, « A Calendar of La Salle's Travel, 1643-83 », *Mid-America*, vol. 22, n° 3, juillet 1940, p. 305).

31. À l'époque de Jacques Cartier, le Canada désignait la région entre l'île d'Orléans et Portneuf. Sous le Régime français, il comprendra l'habitat laurentien, de la Gaspésie à la région de Vaudreuil-Soulanges.

sont inconnus on se sert de celui de côtes qui sont des Seigneuries[32], dont les habitations sont écartées de deux ou trois cent pas les unes des autres, & situées sur le rivage du Fleuve de *Saint Laurent.* On dit telle côte* a quatre lieuës* d'étenduë, [10] une autre en a cinq, &c. Les Païsans y vivent sans mentir plus commodément qu'une infinité de Gentilshommes* en France. Quand je dis Païsans je me trompe, il faut dire habitans, car ce tître de Païsan n'est non* plus receu ici qu'en *Espagne,* soit parce qu'ils ne payent ni sel ni taille[33], qu'ils ont la liberté de la chasse & de la pêche[34], ou qu'enfin leur vie aisée les met en parallele avec les Nobles. Leurs habitations sont situées sur les bords du fleuve de *Saint Laurent.* Les plus pauvres ont quatre arpens*[35] de terre de front & trente ou quarante de profondeur[36]. Comme tout ce terrain n'est qu'un bois de haute fûtaye, ils sont obligez de couper les arbres & d'en tirer les souches avant que d'y pouvoir mettre la Charruë. Il est vrai que c'est un embarras & de la dépense dans les commencemens, mais aussi dans la suite on s'en dedommage en fort peu de temps, car dès qu'on y peut semer, ces terres vierges raportent

32. Le terme « côte » fut employé très tôt comme synonyme de seigneurie. On en retrouve déjà plusieurs exemples dans les actes notariés antérieurs à 1663. Selon Marcel Trudel, la concurrence des deux termes vient du fait qu'au début de la colonie les seigneuries couvraient seulement les rives du fleuve, mais aucun témoignage contemporain n'explique l'origine exacte de cette association (M. Trudel, *les Débuts du régime seigneurial au Canada,* p. 170-172).

33. Le sel, ou gabelle, était un impôt royal indirect versé sur chaque minot de sel ; la taille était un impôt royal direct levé sur le peuple et sur les roturiers pour soutenir les charges de l'État.

34. En France, sous l'Ancien Régime, seuls les seigneurs ont le droit de chasser. Marcel Trudel précise toutefois que, dans la colonie, les « censitaires sont généralement autorisés à pêcher devant leurs concessions pour fins de subsistance, sans que le seigneur ne perçoive un droit ; et il en est de même pour la chasse qu'ils peuvent faire à l'intérieur des limites de leurs terres, liberté générale de chasse et de pêche que le gouverneur Lauzon confirme en 1652, à condition qu'on n'aille ni chez les voisins ni sur les terres non-concédées » (*les Débuts du régime seigneurial au Canada,* p. 194-195).

35. En manchette : *Arpent* est un espace de terre de cent perches* en quarré de 18 pieds* de long.* Soit un espace de terre de 10 perches par 10 perches, ou, une perche valant 18 pieds, de 180 pieds par 180 pieds, soit 58,32 m^2 (Lahontan compte en pieds français et non pas canadiens).

36. Dans son étude sur le régime seigneurial, R. C. Harris estime que la dimension de 95 pour cent des rotures variait de 40 à 200 arpents et que 80 pour cent de ces dernières mesuraient au moins 120 arpents carrés (*The Seigneurial System in Early Canada,* p. 117).

au centuple. On seme le bled[37] dans le mois de May, & la recolte s'en fait à la mi-Septembre. Au lieu de battre les gerbes sur les champs on les transporte dans les granges jusqu'au plus grand froid de l'hiver, parce qu'alors le grain sort mieux de l'épi. On y seme aussi des pois qu'on estime beaucoup en France. Tous les grains sont à très-bon marché dans ce païs aussi bien que la viande de boucherie & la volaille. Le bois ne coûte presque rien d'achapt en comparaison du transport, qui cependant est fort peu de chose. La plûpart de ces Habitans sont des [11] gens libres qui ont passé de France ici avec quelque peu d'argent pour commencer leurs établissemens. D'autres qui après avoir quitté le metier de la guerre il y a trente ou quarante ans lorsque le Regiment de *Carignan* fut cassé, embrasserent celui de l'agriculture[38]. Les terres ne couterent rien ni aux uns ni aux autres, non* plus qu'aux Officiers de ces Troupes[39] qui choisirent des terres incultes couvertes de bois (car tout ce vaste continent n'est qu'une forêt.) Les Gouverneurs Généraux leur donnerent des concessions, pour trois ou quatre lieuës* de front & de la profondeur à discretion ; en même temps ces Officiers accorderent à leurs Soldats autant de terrain qu'ils souhaiterent, moyenant un écu* de fief* par arpant*. Après la reforme de ces Troupes on y envoya de France plusieurs Vaisseaux chargez de filles de moyenne vertu[40], sous la direction

37. La culture du blé et des pois avait été introduite de France avec la colonisation, au début du XVII^e siècle (J. Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 375 s.).

38. Composé d'environ 1 000 hommes, le régiment de Carignan-Salières arriva au Canada à l'été 1665 ; il repassa en France en 1668, laissant derrière lui un peu plus de 400 soldats qui s'établirent dans la colonie (R. Roy et G. Malchelosse, *le Régiment de Carignan*, p. 14, 26-27).

39. En dépit des pressions de Colbert pour que les officiers du régiment de Carignan-Salières demeurent dans la colonie, une trentaine seulement, soit un peu moins du tiers, se laissèrent convaincre. « Pourtant, note Louise Dechêne, les encouragements n'avaient pas fait défaut. L'intendant leur distribue généreusement des seigneuries et, pour eux, les seigneurs de Montréal taillent des arrière-fiefs dans leur domaine. Les générosités ne s'arrêtent pas là. Pour les aider à se marier, l'État leur distribue des gratifications substantielles [...]. S'ils montrent quelque intérêt pour mettre leurs terres en valeur ils obtiennent facilement une aide additionnelle » (*Habitants et marchands de Montréal*, p. 88).

40. L'envoi systématique de « filles à marier » s'organisa vers 1663, alors que la Nouvelle-France était devenue colonie royale. De 1663 à 1673, environ 800 filles passèrent dans la colonie au frais de l'État qui, soucieux de promouvoir le peuplement, les enrôlait, les transportait et leur accordait une dot de 50 livres pour encourager les mariages. Pour ces raisons, l'historiographie les désigne sous le terme de « filles du roi » (G. Lanctot, *Filles de joie ou filles du roi*, p. 81-88).

de quelques vielles Beguines* qui les diviserent en trois Classes. Ces Vestales étoient pour ainsi dire entassées les unes sur les autres en trois differentes sales, où les époux choisissoient leurs épouses de la maniére que le boucher va choisir les moutons au milieu d'un troupeau. Il y avoit dequoi contenter les fantasques* dans la diversité des filles de ces trois Serrails*, car on en voyoit de grandes, de petites, de blondes, de brunes, de grasses & de maigres ; enfin chacun y trouvoit chaussure à son pied. Il n'en resta pas une au bout de 15. jours. On m'a dit que les plus grasses furent plûtôt enlevées que les [12] autres, parce qu'on s'imaginoit qu'étant moins actives elles auroient plus de peine à quitter leur menage, & qu'elles resisteroient mieux au grand froid de l'hiver, mais ce principe a trompé bien des gens. Quoiqu'il en soit on peut ici faire une remarque assez curieuse. C'est qu'en quelque partie du monde où l'on transporte les plus vicieuses Europeanes, la populace d'outre mer croit à la bonne foi* que leurs pêchez sont tellement effacez par le batême ridicule dont je vous ai parlé, qu'ensuite elles sont sensées filles de vertu, d'honneur, & de conduite irreprochable. Ceux qui vouloient se marier s'adresserent à ces directrices auxquelles ils étoient obligez de declarer leurs biens & leurs facultez*, avant que de prendre dans une de ces Classes celles qu'ils trouvoient le plus à leur gré. Le mariage se concluoit sur le champ par la voye du Prêtre & du Notaire, & le lendemain le Gouverneur Général faisoit distribuer aux mariez un Bœuf, une Vache, un Cochon, une Truye, un Coc, une Poule, deux barils de chair* salée, onze écus* avec certaines armes que les grecs appellent κέραδ[41]. Les Officiers plus delicats que leurs Soldats s'accom-

41. Trad. : « corne ». L'historiographie québécoise traditionnelle a violemment contesté ces propos de Lahontan, l'accusant de jeter malicieusement le discrédit sur des femmes d'une moralité exemplaire (voir *supra*, Introduction, p. 192-193). Lahontan se fait l'écho d'une rumeur qui circulait largement, semble-t-il, à l'époque, comme l'indiquent les propos du chevalier de Baugy : « Pour ce qui est des femmes elles sont pour la pluspart d'assez bonne humeur ; il ne les faut pas trop prescher, à ce qui m'a esté dit, pour obtenir d'elles quelques faveurs ; le peu de temps qu'il y a que je suis icy et les embaras auxquelles l'on est m'ont empesché de connoistre si ce que l'on m'a dit est véritable ; tout ce que je sçais bien est que la pluspart sont des donselles venues de France pour peupler le pais ; si l'on peut tirer de là quelque conjecture, je ne pense pas qu'elle soit fort bonne à leur avantage » (« Lettre confidentielle de M. de Baugy à son frère. A Quebec, ce 22 novembre 1682 », dans *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, p. 153) ; voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 4) : « Les soldats ont peuplé ce pays avec ces filles, qui, ayant vecu dans le desordre en France, ont inspiré à leurs enfans au lieu du travail, l'orgueil et la faineantise. »

modoient des filles des anciens Gentilshommes* du païs ou de celles des plus riches Habitans[42], car il y a près de cent ans, comme vous sçavez, que les François possédent le *Canada*. Tout le monde y est bien logé & bien meublé, la plûpart des maisons sont de bois à deux étages ; les cheminées sont extrêmement grandes, car on y fait des feux pro[13]digieux pour se garantir du froid qui est excessif depuis le mois de Decembre jusqu'en Avril. Le fleuve ne manque jamais d'être gelé durant ce temps là, malgré le flux & le reflux de la mer, & la terre est aussi couverte de trois ou quatre pieds* de nége, ce qui paroît surprenant pour un païs situé au 47. degré de latitude & quelques minutes. La plûpart des gens l'attribuent à la quantité de montagnes dont ce vaste continent est couvert[43]. Quoi qu'il en soit, les jours y sont en été[44] plus longs qu'à Paris, ce qui me paroît extraordinaire. Ils sont si clairs & si serains qu'il ne paroît pas en trois semaines un nuage sur l'horison. Voilà tout ce que je puis vous aprendre jusqu'à present. J'espere d'aller à Quebec au premier jour, ayant ordre de me tenir prêt à m'embarquer dans quinze jours pour faire voile à *Monreal*, qui est la Ville du païs la plus avancée vers le haut du fleuve.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A la Côte de Beaupré[45] *le* 2. *May.* 1684.

42. Entre 1663 et 1673, l'État fit aussi transporter, pour les officiers, une soixantaine de « demoiselles », filles d'origine noble ou bourgeoise (G. Lanctot, *Filles de joie ou filles du roi*, p. 83).

43. La différence climatique entre l'ouest de l'Europe et l'est de l'Amérique du Nord s'explique plutôt par les courants marins. Les côtes atlantiques du nord-est de l'Amérique sont baignées par le courant froid du Labrador, alors que celles de l'Europe sont soumises à l'influence du Gulf Stream, beaucoup plus chaud.

44. L'édition originale porte « hiver » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999). La longueur du jour dépend forcément de la latitude : le jour à Paris (près de 49° N) est plus court qu'à Québec (près de 47° N) en hiver, mais plus long en été ; Lahontan a donc erré en demandant cette correction.

45. Faisant face à l'île d'Orléans, la côte de Beaupré s'étend de la rivière Montmorency au cap Tourmente, là où commence le pays de montagnes.

[14] LETTRE III.

Qui contient une assez ample description de Quebec *& de l'Isle* d'Orleans.

MONSIEUR,

La curiosité me porta vers l'*Isle d'Orleans*, avant que de m'aprocher de *Monreal* ; Cette Isle a 7. lieuës* de longeur & trois de largeur ; elle s'étant de la traverse* du *Cap Tourmente* jusques à une lieüe* & demi de *Quebec*, où ce fleuve se partage en deux branches. Le chenail du Sud, est celui des Vaisseaux, car il ne sçauroit passer que de petites barques par celui du Nord à cause des batures* & des Rochers[46]. Cette Isle apartient à un Fermier Général de France[47] qui en retireroit mille écus* de rente s'il la faisoit valoir lui-même[48]. Elle est toute entourée d'habitations où il se recueille toutes sortes de grains. *Quebec*[49] est la Ville capitale de la nouvelle France. Son circuit est à peu près d'une lieüe*, sa latitude quarante sept dégrez & douze minutes[50], sa longitude en est incertaine, aussi bien que celle [15] de plusieurs autres païs, n'en deplaise à Messieurs les Geographes, qui content 1 200. lieües* de la Rochele en cette Ville sans s'être donnez la peine d'en mesurer le chemin. Quoiqu'il en soit elle n'est que trop éloignée de France pour les Vaisseaux qui en viennent, car leur traverse* dure ordinairement deux mois & demi, au lieu qu'en s'en retournant ils peuvent en trente ou quarante jours de navigation gagner aisément l'atterrage* de *Bel-Isle*, qui est le plus seur & le plus ordinaire des Navires

46. Lahontan a déjà parlé du chenal de la traverse du cap Tourmente dans la lettre I (voir *supra*, p. 262).

47. En France, sous l'Ancien Régime, la perception des impôts et des taxes était affermée à des particuliers, les fermiers. Dans le dernier tiers du XVII^e siècle, avec la poussée de la centralisation administrative, apparaissent les fermes générales, regroupant plusieurs droits et confiées à un petit nombre de personnes, les fermiers généraux.

48. L'île d'Orléans appartenait depuis 1675 à François Berthelot (1626-1712). Financier et conseiller du roi, il fut aussi fermier général : ainsi, en 1687, les baux Domergue (pseudonyme de Berthelot) et Charrière couvraient l'ensemble des impôts du royaume. Berthelot, qui ne vint jamais en Nouvelle-France, confia l'administration de l'île à des agents sur place.

49. Lahontan donne une autre description de Québec dans « Pour Québec et Plaisance » (voir *infra*, p. 1075-1078).

50. La ville de Québec est située à 46° 49′ de latitude nord et 71°14′ de longitude ouest.

de long cours[51]. La raison de ceci est que s'il fait cent jours de l'année des vents de la partie* de l'Est ; il en fait 260. de celle de l'Oüest. C'est une verité connuë de tous les Navigateurs.

Quebec est partagé en haute & basse Ville. Les Marchands demeurent à la basse pour la commodité du port, le long duquel ils ont fait batir de très-belles maisons à trois étages d'une pierre aussi dure que le marbre[52]. La haute Ville n'est pas moins belle ni moins peuplée. Le Château[53] bâti sur le terrain le plus élevé, la commande de tous côtez. Les Gouverneurs Généraux qui font leur résidence ordinaire dans ce Fort y sont commodément logez, jouïssant en même temps de la veüe la plus belle & la plus étendüe qui soit au monde. La Ville manque de deux choses essentielles, qui sont un quai[54] & des fortifications[55], il

51. Située dans l'Atlantique, au large de Quiberon, Belle-Île est la plus grande des îles bretonnes (17,5 kilomètres de longueur sur 5 à 9 kilomètres de largeur). Des études historiques récentes confirment les données de Lahontan concernant la traversée de l'Atlantique (M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 2 : *le Comptoir, 1604-1627*, p. 374-375 ; L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 128).

52. Rasée par le feu en 1682, la basse ville de Québec devait être en pleine reconstruction à l'arrivée de Lahontan. En 1689, l'auteur anonyme de l'*Histoire chronologique de la Nouvelle France* (E. Réveillaud, édit., p. 21-22) la décrivait ainsi : « La ville basse est la plus peuplée & la plus belle ; elle est batie tout à neuf depuis l'an 1682 qu'elle brusla preque entierement. Elle s'est formée petit à petit le long du rivage que l'on a etendu par les terres & les decombres que l'on a jetté pour ecarter la marée ; elle contient bien près de cent cinquante maisons, dont les plus belles sont occupée par l'Agent de la Compagnie, les marchands & les ausbergistes ; dans le reste demeurent les ouvriers & les gens de mer. L'on y fait une eglise qui servira d'annexe à la Paroisse. Les navires qui trouvent bon mouillage vis à vis rendent grandement marchande cette basse ville. »

53. Le château Saint-Louis, construit à l'intérieur du fort du même nom, sur le promontoire du cap Diamant, à l'emplacement actuel du château Frontenac et de la terrasse Dufferin. La construction du fort et du château fut entreprise en 1620. Par deux fois (en 1626 et en 1636), les bâtiments, jugés trop petits et vétustes, furent rasés et reconstruits. En 1692, Frontenac fit démolir une nouvelle fois le château pour le remplacer par un édifice plus vaste et plus somptueux (E. Gagnon, *le Fort et le château Saint-Louis*, p. 17-22 ; P.-G. Roy, *la Ville de Québec sous le Régime français*, p. 149-150, 535 ; W. J. Eccles, *Canada under Louis XIV*, p. 145 ; L. Noppen, C. Paulette et M. Tremblay, *Québec : trois siècles d'architecture*, p. 21-22).

54. Lahontan n'emploie pas le terme « quai » au sens où on l'utilise couramment de nos jours, pour désigner un lieu d'accostage et d'embarquement, ou de débarquement, des personnes et des marchandises. En ce sens, il existait au moins cinq quais à Québec à la fin du XVII[e] siècle. Le terme désigne plutôt ici une construction de pierre (levée ou digue) faite le long d'un cours d'eau pour empêcher qu'il ne déborde.

55. Aucune enceinte fortifiée n'entourait Québec en 1684. L'attaque de Phips, à l'automne 1690, mit en évidence la faiblesse des défenses de la ville

seroit facile d'y faire l'un & l'autre, car les pierres se trouvent sur le lieu même. Elle est environnée de plusieurs sources d'eau vive la meilleure du monde, mais comme il ne s'y trouve per[16]sonne qui entende assez bien l'Hydrostatique pour les conduire à quelques places où l'on pourroit élever des fontaines simples ou jaillissantes, chacun est obligé de boire de l'eau de puits. Les gens qui habitent au bord du Fleuve de la basse Ville ne ressentent pas la moitié tant* de froid que ceux de la haute, outre qu'ils ont la commodité de faire transporter en bâteau jusque devant leurs maisons, le bled, le bois & les autres provisions necessaires. Si ceux de la haute sont exposez aux vents froids de l'hiver, ils ont aussi le plaisir de jouïr du frais en Eté. Il y a un chemin assez large de l'une à l'autre[56], mais un peu escarpé, & des maisons à droit & à gauche. Le terrain de *Quebec* est fort inégal, & la cimetrie mal observée[57]. L'Intendant demeure dans un fonds un peu éloigné sur le bord d'une petite Riviere[58], qui se joignant au Fleuve de *Saint* Laurent renferme* la Ville dans un angle droit. Il est logé dans le Palais où le Conseil Souverain s'assemble[59] quatre fois la semaine[60]. On

et suscita divers projets de fortification. Les premiers travaux débutèrent en 1693 et se poursuivirent au XVIII^e siècle (voir A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *Québec, ville fortifiée*, p. 26-57).

56. La côte de la Montagne, aménagée en 1623 à même un pli rocheux formant un lien naturel entre la haute et la basse ville.

57. Le XVII^e siècle fut marqué, en Europe, par une volonté très nette d'ordre et de discipline en matière d'urbanisme. La correspondance officielle déplorait souvent le manque de symétrie dans la disposition des rues et des maisons de la ville de Québec. Ainsi, en 1672, Frontenac remarquait : « [...] je trouve qu'on a fait jusques ici, ce me semble, une très grande faute en laissant bâtir les maisons à la fantaisie des particuliers, et sans aucun ordre. » Il proposait qu'à l'avenir, lorsque des particuliers voudraient construire des maisons, ils le fassent « avec symétrie ». Plusieurs règlements furent adoptés en ce sens, dans le dernier quart du XVII^e siècle (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 2 novembre 1672 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 12 ; M. Lafrance, « Évolution physique et politique urbaine : Québec sous le Régime français », *Revue d'histoire urbaine*, n° 3, 1976, p. 3-22).

58. La rivière Saint-Charles.

59. En 1684, le Conseil souverain siégeait encore au château Saint-Louis. L'année suivante, les autorités coloniales décidèrent de réaménager l'ancienne brasserie de Talon, établie sur les bords de la rivière Saint-Charles, pour en faire un palais de justice. Les travaux furent terminés à la fin du mois de novembre 1688 (G. Lanctot, *l'Administration de la Nouvelle-France*, p. 103-104 ; R. du Bois Cahall, *The Sovereign Council of New France*, p. 161 ; J. Delalande, *le Conseil souverain de la Nouvelle-France*, p. 141-143 ; W. J. Eccles, *The Government of New France*, 1965, p. 11).

60. En fait, le Conseil ne se réunissait généralement qu'une fois la semaine (G. Lanctot, *op. cit.*, p. 103-104).

voit à côté de grands Magazins de munitions de guerre & de bouche. Il y a six[61] Eglises à la haute Ville ; la Cathédrale[62] est composée d'un Evêque & de douze Chanoines qui sont de bons Prêtres, vivant en communauté comme des religieux, dans la Maison du Chapitre[63], dont la grandeur & l'Architecture sont surprenantes[64]. Ces pauvres Prêtres qui se contentent du necessaire, ne se mêlent uniquement que des affaires de leur Eglise, où le service se fait à l'usage [17] de Rome. La seconde est celle des Jesuites située au centre de la Ville[65]. Elle est belle, grande & bien éclairée. Le grand Autel est orné de 4. grandes colomnes Cilyndriques & massives d'un seul bloc, de certain porphire de Canada noir comme du Geai sans tâches & sans fils[66]. Leur Maison est commode en toutes maniéres*, car il y

61. Il s'agit sans doute d'une inadvertance, car Lahontan n'en énumère que cinq. Jusqu'en 1691, année où commence la construction de la chapelle du Séminaire de Québec, on dénombre cinq églises et chapelles dans la haute ville. Décrivant Québec dans un de ses mémoires inédits, Lahontan constate : « Il y a six eglizes à Kebec. La catedrale, celle des Jesuites, des Recolets, des Urselines, des Hospitalieres et une autre nouvellement batie à la basse ville » (*PQP*, p. 1077).

62. L'église Notre-Dame-de-la-Paix, dont la construction avait été commencée en 1647, fut érigée au rang de cathédrale en 1674, avec la création du diocèse de Québec. Construite en forme de croix latine, elle mesurait environ 26 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur. Des travaux d'agrandissement, commencés en 1684, se poursuivirent jusqu'en 1697 (P.-G. Roy, *Vieilles églises de la Province de Québec*, p. 1-2 ; A. Gowans, *Church Architecture in New France*, p. 24-27, 43-51 ; L. Noppen, *Notre-Dame de Québec*, p. 23-28, 45-55).

63. En 1678, Mgr de Laval fonda, de manière provisoire, le chapitre de Québec, érigé officiellement le 6 novembre 1684. Le nombre des chanoines fut alors réduit de douze à huit (N. Baillargeon, *le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, p. 243-245).

64. Les chanoines logeaient au Séminaire de Québec, un des bâtiments les plus imposants de la ville. Selon l'intendant Jacques De Meulles, il était « deux ou trois fois plus magnifique qu'il ne devroit estre » (De Meulles, [lettre au ministre], 13 novembre 1684, AC, C^{11A}, vol. 6, f. 417v°-418).

65. En 1667, les jésuites décidèrent de construire cette église pour remplacer la chapelle qu'ils avaient érigée en 1651. Le nouveau bâtiment, beaucoup plus imposant, mesurait 32 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur. Sa façade était flanquée de deux tours et un clocher surplombait la croisée du transept (A. Gowans, *Church Architecture in New France*, p. 53 ; L. Noppen, *Notre-Dame de Québec*, p. 45 ; L. Noppen, *les Églises du Québec*, p. 7-8, 14).

66. Le père Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 76) se moque de cette description de Lahontan : « Je ne vous parle point des quatre grandes Colonnes cilyndriques & massives, d'un seul Bloc d'un certain Porphyre noir comme du Geay, sans tache et sans fils, dont il a plu au Baron de LA HONTAN d'enrichir le Grand'Autel : elles y seroient beaucoup mieux sans doute, que celles, qu'on y voit, qui sont creuses & grossierement marbrées. »

a beaucoup de logement[67]. Ces Peres ont de beaux jardins, plusieurs allées d'arbres si touffus, qu'il semble en été qu'on soit dans une glaciere* plûtôt que dans un bois. On peut dire aussi que la glace n'en est pas loin, car ils ne manquent jamais d'en conserver en deux ou trois endroits, pour avoir le plaisir de boire frais. Leur College est si petit qu'à peine ont-ils jamais eu cinquante Ecoliers à la fois[68]. La troisiéme est celle des Recolets, qui graces à M^r^. le Comte de *Frontenac* ont obtenu du Roi la permission d'y construire une petite Chapelle (à laquelle je donne le nom d'Eglise,) malgré l'opposition de Monsieur de *Laval* nôtre Evêque, qui de concert avec les Jesuites fit tout ce qu'il pût il y a dix ans pour l'empêcher. Ils demeuroient avant ce temps-là dans une Hospice* qu'il fit bâtir où quelques-uns de ces Peres se tiennent encore[69]. La quatriéme est celle des Urselines qui a été brûlée & rebâtie deux ou trois fois de mieux

67. Les jésuites commencèrent la construction de leur résidence en haute ville en 1647 et y emménagèrent trois ans plus tard. Elle se composait de deux corps de logis : le premier mesurait environ 39 mètres de longueur sur 10 mètres de largeur, l'autre, de même longueur, était toutefois plus étroit (L. Campeau, *la Première mission des jésuites en Nouvelle-France*, p. 78-82, 108-111).

68. La fondation du collège des jésuites remontait à 1635. En installant leur nouvelle résidence en haute ville, en 1650, les jésuites y intégrèrent aussi leur collège. Ils y offraient le cours élémentaire (catéchisme, lecture, écriture, calcul et rudiments de latin), ainsi que l'enseignement secondaire (grammaire, humanités, rhétorique et philosophie). Ils instituèrent en 1665, à la demande de l'évêque, le cours régulier de philosophie et de théologie afin d'assurer la formation intellectuelle des candidats à la prêtrise. Il est difficile de préciser le nombre des élèves qui fréquentèrent cette institution au XVII^e^ siècle (L. Campeau, *op. cit.*, p. 51-114 ; L.-P. Audet, *Histoire de l'enseignement au Québec*, t. I : *1608-1840*, p. 9, 19, 28-29, 33).

69. Lorsqu'ils revinrent à Québec, en 1670, les récollets s'installèrent sur les bords de la rivière Saint-Charles, sur le site de leur ancien monastère, qu'ils avaient occupé de 1615 à 1629. Mais l'isolement de leur couvent, qui rendait difficile leur ministère, les incita à établir un « relais » à Québec. En mai 1681, ils obtinrent du roi la concession d'un terrain en haute ville pour y construire un hospice. L'évêque de Québec, M^gr^ de Laval, leur en donna l'autorisation, mais la leur retira deux ans plus tard, craignant qu'ils n'ouvrent une chapelle au public. Les récollets protestèrent, mais l'évêque les suspendit de leurs fonctions et jeta l'interdit sur l'hospice. L'affaire fut soumise au roi, qui trancha en 1684 : il interdit aux récollets d'ouvrir leur chapelle au public, mais les maintint dans leur résidence de la haute ville et demanda qu'ils fussent rétablis dans leurs fonctions. En 1692, M^gr^ de Saint-Vallier acheta le monastère de Notre-Dame-des-Anges pour y établir l'Hôpital Général, et les récollets installèrent leur couvent dans leur résidence de la haute ville (« Eclaircissement nécessaire pour l'établissement d'un hospice que Sa Majesté nous a accordé dans la haute ville de Québec », dans Anonyme, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou*

en mieux[70]. La cinquiéme est celle des Hospitalieres[71] qui ont un soin très-particulier des malades, quoi que ces religieuses soient pauvres & mal logées.

Le Conseil souverain de *Canada*[72] se tient [18] ici. Il est composé de douze Conseillers[73] de *Capa y de Spada*[74], qui jugent souverainement & sans appel toutes sortes de Procès. L'Intendant s'attribuë le droit d'y presider[75], mais le Gouverneur Général prend sa seance à la Salle de justice dans un endroit où se trouvant tous les deux face à face & les Juges à leurs côtez, il semble qu'ils y president également[76]. Du temps que Mon-

Canada, p. 199-208, 222 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 72-73 ; P.-G. Roy, *la Ville de Québec sous le Régime français*, p. 529-530 ; A. Gosselin, *l'Église du Canada*, t. III, p. 96-99 ; J. Valois, « Le Roy, Henri », *DBC*, t. II, p. 437-439).

70. Construit en 1641-1642 et détruit une première fois par le feu en 1650, le monastère des ursulines fut terminé en 1652 ; quatre ans plus tard, une chapelle extérieure s'ajouta au bâtiment principal. Le feu détruisit une seconde fois les édifices en 1686. La reconstruction du monastère commença l'été suivant, mais celle de la chapelle extérieure fut retardée jusqu'en 1715.

71. Commencée en août 1638, la construction de l'Hôtel-Dieu et de sa chapelle fut terminée durant l'automne 1644. Les augustines hospitalières de Dieppe se chargèrent de cet hôpital (A. Gowans, *Church Architecture in New France*, p. 23 ; P.-G. Roy, *la Ville de Québec sous le Régime français*, p. 159).

72. Ayant une structure et une fonction analogues à celles des parlements français, le Conseil souverain devait enregistrer et promulguer les ordonnances royales, légiférer selon les besoins de la colonie au moyen de règlements de police et servir de cour de dernière instance pour la Nouvelle-France. Établi en 1663 par Louis XIV, il se composait originellement du gouverneur, de l'évêque, de l'intendant, d'un procureur général, d'un greffier et de cinq conseillers, mais le nombre de ces derniers passa à sept en 1675, puis à douze en 1703 (W. J. Eccles, *The Government of New France*, p. 10-12, 14-15 ; G. Lanctot, *l'Administration de la Nouvelle-France*, p. 98 ; R. du Bois Cahall, *The Sovereign Council*, p. 122-123).

73. Lahontan semble confondre le nombre des conseillers proprement dits avec celui des membres du Conseil.

74. Voir *infra*, « Explication », p. 513.

75. Le gouverneur présida les séances du Conseil souverain jusqu'en 1675, date à laquelle une déclaration royale attribua à l'intendant la présidence effective pour ne laisser au gouverneur qu'une préséance honorifique. Le président était le véritable maître du Conseil : recueillant les voix de chacun des conseillers, il prononçait les arrêts mais n'était pas tenu de suivre l'avis de la majorité (G. Lanctot, *l'Administration de la Nouvelle-France*, p. 60-63, 102-105 ; W. J. Eccles, *The Government of New France*, p. 11 ; R. du Bois Cahall, *The Sovereign Council*, p. 145, 148).

76. Le gouverneur siégeait à l'extrémité d'une large table, avec, à sa droite, l'évêque ou son représentant et, à sa gauche, l'intendant (G. Lanctot, *op. cit.*, p. 60-63, 102-105 ; W. J. Eccles, *op. cit.*, p. 11 ; R. du Bois Cahall, *op. cit.*, p. 145, 148).

sieur de *Frontenac* étoit en Canada, il se moquoit de la prétenduë préseance des Intendans[77]. Il traitoit les Membres de ce Parlement comme *Cromwel*[78] ceux d'Angleterre[79]. Chacun y plaide sa cause, car on ne voit ni Procureurs ni Avocats[80], ainsi les Procès sont bien-tôt[81] finis, sans qu'il en coûte ni frais ni épices* aux parties*[82]. Les juges qui ne reçoivent du Roi que quatre cents livres* de pension par an[83] sont dispensez de porter la

77. Au cours de son premier mandat, de 1675 à 1679, Frontenac chercha à conserver la présidence du conseil contre l'intendant Jacques Duchesneau, mais les conseillers refusèrent en 1679 de le reconnaître « chef et président » de l'assemblée et, l'année suivante, le roi lui ordonna d'abandonner « cette prétention mal fondée ». En 1689, lorsque Frontenac revint dans la colonie pour un deuxième mandat, Louis XIV, conscient des problèmes qu'avait soulevés cette question, le prévint clairement « que son intention est que l'intendant et, en son absence, le plus ancien du Conseil Souverain face les fonctions de président dudit Conseil » (G. Lanctot, *op. cit.*, p. 60-61, 102-103 ; W. J. Eccles, *op. cit.*, p. 133-143 ; R. du Bois Cahall, *op. cit.*, 59-65, 145, 148 ; « Instructions pour le sieur comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy dans le pays de la domination de Sa Majesté en l'Amérique septentrionale, 7 juin 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 8).

78. Oliver Cromwell (1599-1658). Après avoir combattu les royalistes à Marston Moor en 1644 et à Naseby en 1645, avec son armée de soldats surnommés « Côtes de fer », il délogea et fit condamner Charles Ier en 1649 ; quatre ans plus tard, il devint « Protecteur de l'Angleterre » et imposa son autorité.

79. Après l'exécution du roi Charles Ier qu'il avait fait condamner par son « Parlement croupion » le 9 janvier 1649, Oliver Cromwell fit disperser celui-ci par l'armée en 1653. Il créa une nouvelle assemblée, dissoute deux ans plus tard, restaurée en 1657, puis renvoyée de manière définitive en 1658. Sur les relations difficiles entre Frontenac et le Conseil souverain, voir W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 127-156.

80. La profession d'avocat n'était pas autorisée en Nouvelle-France. Les demandeurs et les défenseurs plaidaient eux-mêmes leur cause mais pouvaient recourir à des tiers pour les représenter, rédiger les pièces et exposer les faits (W. J. Eccles, *The Government of New France*, p. 15-16).

81. Conformément à son sens premier, « tôt » (probablement du latin *torrere*, griller, brûler, par emploi métaphorique) signifie ici « vite », « rapidement », et non de « bonne heure ». Fréquemment employé en ce sens au XVIIe siècle, cet adverbe n'est plus guère utilisé que dans le style littéraire : « un travail bientôt fini ».

82. Gratuite au Conseil souverain, la justice entraînait des frais peu élevés dans les cours de juridiction inférieure (W. J. Eccles, *The Government of New France*, p. 15-16).

83. Le premier conseiller recevait 500 livres tournois par année et les autres 300. Lahontan établit probablement le traitement des conseillers sur la livre « canadienne », dont la valeur nominale était d'un tiers plus élevée. En 1702, le traitement des deuxième et troisième conseillers passa à 450 livres,

robe & le bonnet[84]. Outre ce tribunal il y a encore un Lieutenant Général civil & criminel, un Procureur du Roi[85], un Grand Prevôt[86] & un grand Maître des Eaux & Forêts. Les voitures* dont on se sert pendant l'hiver à la Ville & à la Campagne sont des traineaux qui sont tirez par des chevaux qui semblent être insensibles au froid. J'en ai veu cinquante en Janvier & Février qui vivoient dans les bois & dans la nége presque jusqu'au poitral, sans s'aprocher des Maisons de leurs Maîtres. L'on va d'ici à la Ville de *Monreal* durant l'hiver sur le Fleuve glacé, par le moyen des traineaux sur lesquels on fait quinze lieuës* par jour. D'autres se ser[19]vent de deux gros dogues pour faire ce voyage, mais ils demeurent plus long temps en chemin. Je vous parlerai des voitures* d'été lorsque j'en serai mieux instruit. On me dit qu'on fait des voyages de mille lieües* avec des Canots d'écorce dont je vous ferai la description quand je m'en serai servi[87]. Les vents de la bande* de l'Est regnent ordinairement ici le Primptems & l'Automne, & ceux de la partie* de l'Oüest dominent l'hiver & l'été[88].

---

mais celui des autres n'augmenta qu'en 1752 (R. du Bois Cahall, *The Sovereign Council*, p. 133-135 ; J. Delalande, *le Conseil souverain de la Nouvelle-France*, p. 128).

84. Contrairement aux conseillers des cours de France, qui siégeaient en robe noire et portaient une robe rouge lors des cérémonies publiques, les membres du Conseil souverain n'avaient pas d'habits particuliers. En 1685, l'intendant Jacques De Meulles demanda, mais en vain, que les conseillers fussent autorisés à siéger en robe pour inspirer « au peuple du respect pour les juges » et les faire « reconnoître pour ce qu'ils sont » (G. Lanctot, *l'Administration de la Nouvelle-France*, p. 105 ; R. du Bois Cahall, *op. cit.*, p. 167-168 ; J. Delalande, *op. cit.*, p. 131).

85. Outre le Conseil souverain, des cours de juridiction royale entendaient en première instance les affaires civiles et criminelles et recevaient, en appel, les sentences des justices seigneuriales. Celle de Québec, présidée par un juge (le lieutenant civil et criminel) comprenait aussi un procureur du roi qui instruisait la cause, organisait l'enquête et intentait les réclamations au nom de l'État ou des absents. Des cours semblables furent établies à Trois-Rivières en 1667 et à Montréal en 1693 (W. J. Eccles, *The Government of New France*, p. 15 ; A. Lachance, *la Justice criminelle du roi au Canada au XVIII^e siècle*, p. 9-11, 20).

86. Officier de justice à la tête d'un corps de six archers, le Grand Prévôt devait rechercher les criminels, les interroger et constituer les dossiers pour la tenue des procès.

87. Voir *infra*, lettre VI, p. 291-293.

88. À Québec, les vents les plus fréquents sont du secteur ouest, aussi bien l'hiver que l'été (M.-G. Ferland et R.-M. Gagnon, *Climat du Québec méridional*).

Adieu, Monsieur, il est temps que je finisse ma lettre, la matiére me manque. Tout ce que je puis vous dire c'est qu'après que je serai plus instruit du Commerce & du Gouvernement politique & Ecclesiastique de ce païs-là, je vous en donnerai des Memoires si exacts*[89] que vous aurez lieu d'en être contant. Ce sera sans faute à la premiere occasion, car nos troupes reviendront, selon toutes les apparences, au retour de la Campagne que nous allons faire avec Monsieur de la *Barre* dans le païs des *Iroquois*. Je m'embarquerai dans sept ou huit jours pour aller à *Monreal* ; cependant je m'en vais faire un tour, jusques aux Villages de *Scilleri* du *Sault de la Chaudiere* & de *Lorete* habitez par des *Abenakis* & des *Hurons*[90], & comme il n'y a que trois ou quatre lieües* d'ici, je serai de retour la semaine prochaine. Je ne puis vous informer sitôt des mœurs de ces Peuples, il faut du temps pour les bien connoître. J'ai eté cet hiver à la chasse avec trente ou quarante jeunes *Algonkins* bien faits & très-agiles, expressément pour aprendre [20] leur langue. On l'estime beaucoup en ce païs-ci, parce que toutes les Nations qui habitent à mille lieües* à la ronde (à la reserve des *Iroquois* & des *Hurons*) l'entendent* parfaitement, n'y ayant pas plus de difference de leur langage à celui-ci que du Portugais à l'Espagnol[91]. J'en ai déja apris quelques mots avec assez de facilité, & comme ils se font un vrai plaisir qu'on aprenne leur langue, ils se donnent toute sorte de peine pour me l'enseigner.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Quebec le 15. *May.* 1684.

89. Voir *M*, p. 607-625.

90. Sur ces villages, voir *infra*, n. 92 et 93.

91. Sur les langues autochtones, voir les remarques qui accompagnent son « Petit dictionnaire de la langue des Sauvages » (*M*, p. 732-735) et *infra*, Appendice VIII, « Lahontan et les langues amérindiennes », p. 1271-1277.

[21] LETTRE IV.

Qui contient une brieve description des Habitations sauvages des environs de Quebec. *Du Fleuve Saint* Laurent *jusqu'à* Monreal. *De la Pêche curieuse des Anguilles. De la Ville* des trois Rivieres, *de celle de* Monreal, *& la décente des Coureurs* de bois.*

MONSIEUR,

Avant mon départ de *Quebec* pour *Monreal* j'allai visiter les Villages d'alentour habitez par les sauvages. Celui de *Lorete* est composé de deux cents familles *Hurones*[92] qui ont embrassé le Christianisme par les soins des Jesuites, quoi qu'avec beaucoup de scrupule. Ceux de *Silleri* & du *Saut de la Chaudiere* sont composez de trois cents familles d'*Abenakis*[93] aussi Chrêtiens, chez qui les Jesuites ont établi des Missions. Je fus de retour à

92. Situé à environ six kilomètres au nord-ouest de Québec, ce village huron tirait son nom de la chapelle construite par les jésuites, sur le modèle de la *Casa Sancta de Loreto* en Italie. Rescapés des guerres iroquoises qui conduisirent à la destruction de la Huronie, les Hurons installés à Lorette avaient trouvé refuge auprès des Français en 1650. Après avoir établi leur village successivement dans l'île d'Orléans en 1651, près de Québec en 1657, puis à Notre-Dame-de-Foy (l'actuel Sainte-Foy) en 1669, ils se fixèrent finalement à Lorette en 1673. Mais en 1697, l'épuisement des sols les obligea à se déplacer à nouveau pour occuper un emplacement situé plus haut sur la rivière Saint-Charles, appelé « Jeune Lorette » (site de l'actuel Village-des-Hurons). En 1675, le village de Lorette comptait environ 300 personnes, mais, dix ans plus tard, par suite des guerres et des épidémies, il n'en regroupait plus que 146. Le nombre de 200 familles avancé par Lahontan apparaît donc trop élevé (L. Gérin, « La seigneurie de Sillery et les Hurons de Lorette », *MSRC*, vol. 6, 1900, p. 80-99 ; G. F. C. Stanley, « The First Indian 'Reserve' in Canada », *RHAF*, vol. 4, nº 2, septembre 1950, p. 191-195 ; B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, p. 801-818 ; Ch. Morissonneau, « Huron of Lorette », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 389-393 ; L. Allard, *l'Ancienne-Lorette*, p. 27-52).

93. Situé à environ six kilomètres en amont de Québec, le village de Sillery était d'abord destiné aux Amérindiens nomades de la vallée du Saint-Laurent et de l'Outaouais (Montagnais et Algonquins), que les jésuites voulaient sédentariser et transformer en agriculteurs. En 1637, grâce à la donation d'un bienfaiteur, Noël Brulart de Sillery, ceux-ci commencèrent la construction de quelques bâtiments et assistèrent les nomades dans la culture de la terre. Un certain nombre d'Algonquins et de Montagnais (35 à 40 familles en 1642, 167 personnes en 1645 et 200 en 1646-1647) se rassemblèrent à Sillery, mais jamais les jésuites ne parvinrent à les sédentariser : chaque hiver, le village se vidait de ses occupants qui retournaient dans les bois pour la chasse. À partir de 1650, le nombre de Montagnais et d'Algonquins à Sillery diminua constamment et, en 1670, ils n'étaient plus qu'une poignée. Pendant le dernier quart du XVII^e siècle, des Abénaquis, fuyant leur territoire devant les attaques anglaises, vinrent trouver refuge auprès des Français et s'installèrent à Sillery, dont ils

Quebec assez tôt pour m'embarquer sous la conduite d'un Patron qui auroit [22] mieux aimé avoir un fret de Marchandise que de Soldats. Le vent de Nord-Est nous poussa en cinq ou six jours, jusqu'aux *trois Rivieres*, nom d'une petite Ville située à 30. lieües* de celle-ci. On lui a donné ce nom à cause de trois Rivieres qui se déchargent* à un demi quart de lieu* de là, & qui pourtant n'en font qu'une[94], laquelle se partage en trois branches pour se décharger* dans le Fleuve *Saint* Laurent. Si nous eussions navigué la nuit nous y serions arrivez le deuxiéme jour, par le secours des marées, mais la quantité de rochers & de batures* ne permettent pas qu'on navigue sur le Fleuve dans l'obscurité. Je n'étois pas fâché qu'on mouillât l'ancre tous les soirs ; car l'obscurité ne m'empêcha pas de voir dans le cours de ces trente lieües* un nombre infini d'habitations des deux côtez du Fleuve, qui ne sont éloignées les unes des autres au plus, que d'une portée de Mousquet*. J'eus le plaisir de voir faire la Pêche des Anguilles[95] par les Habitans qui sont établis

surpeuplèrent rapidement le village. Les jésuites obtinrent, en 1683, au Sault-de-la-Chaudière, en face de Sillery, une concession d'environ 16 kilomètres carrés pour entreprendre une nouvelle mission abénaquise, sous le nom de Saint-François-de-Sales. Les villages de Sillery et du Sault-de-la-Chaudière rassemblaient environ 500 Amérindiens en 1685 et 700 l'année suivante. L'évaluation de 300 familles par Lahontan apparaît, encore une fois, excessive. Vers 1687-1689, les Abénaquis délaissèrent complètement Sillery au profit du Sault-de-la-Chaudière. En raison de l'épuisement des sols, ils allèrent se fixer à l'embouchure de la rivière Saint-François en 1700 (H. Provost, *les Abénaquis sur la Chaudière*, p. 10-11 ; G. F. C. Stanley, *op. cit.*, p. 185-189 ; T. Charland, *Histoire des Abénakis d'Odanak, 1675-1937*, p. 11-13 ; L. Groulx, « Missionnaires de l'Est en Nouvelle-France » *RHAF*, vol. 2, n° 1, juin 1949, p. 54-57 ; L. Gérin, *op. cit.*, p. 99 ; P.-A. Sevigny, *les Abénaquis : habitat et migrations (XVII^e et XVIII^e siècles)*, p. 122-126, 163-165 ; J. P. Ronda, « The Sillery Experiment : A Jesuit-Indian Village in New France, 1637-1663 », *American Indian Culture and Research Journal*, vol. 3, n° 1, 1979, p. 2-9 ; A. Beaulieu, « Réduire et instruire : deux aspects de la politique missionnaire des jésuites face aux Amérindiens nomades (1632-1642) », *Recherches amérindiennes au Québec*, vol. 17, n^os 1-2, 1987, p. 139-154.

94. La rivière Saint-Maurice, qui avait reçu le nom de « rivière des trois Rivières » à la fin du XVI^e siècle, parce que, confirme le jésuite Paul Lejeune, « il sort des terres un assez beau fleuve, qui se vient dégorger dans la grande Riviere de sainct Laurens par trois principales emboucheures, causées par plusieurs petites Isles » (*Relation* de 1635, *JR*, vol. 8, p. 18). Le toponyme « Saint-Maurice » n'apparut qu'au début du XVIII^e siècle (B. Sulte, « Le nom des Trois-Rivières », *Revue canadienne*, 1869, p. 641-649 ; M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 1 : *les Vaines tentatives, 1524-1603*, p. 238, 250, 252).

95. L'anguille américaine (*Anguilla rostrata*), une espèce étroitement apparentée à l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*). Dans la région de Québec, l'anguille était surtout capturée l'automne, au moyen de pêches à fascines dont Lahontan décrit une version. Pour plus de détails, voir R. Martin, *l'Anguille*.

depuis *Quebec* jusques à 15. lieües* au dessus. Ils étendent des clayes à marée basse jusques à l'endroit du Fleuve où la marée s'est retirée. Cet espace demeurant alors à sec, ces clayes barrent & traversent tout ce terrain desseché par la retraite de l'eau. Ils mettent entre ces clayes, de distance à autre des ruches, Paniers, Bouteux* & bout de quiévres* qui demeurent en cet état là trois mois de Printemps & deux d'Automne, sans qu'on soit obligé d'y toucher. Toutes les fois que la marée mon[23]te les Anguilles cherchant les bords du Fleuve & les fonds plats, se trainent en foule vers ces lieux là, & lorsque la marée se retire & qu'elles veulent garder le rivage, elles trouvent les clayes qui les empêchant de suivre le courant les obligent à s'enfourner dans ces engins qui en sont quelque fois si remplis qu'ils en rompent. Quand la marée est toute basse on retire ces anguilles qui sont aussi grosses & aussi longues qu'il y en ait au monde. On les sale & on les met en barrique, où elles se conservent un an sans se corrompre[96]. Elles sont merveilleuses en toutes sauces, & les Conseillers de *Quebec* seroient ravis que ces Pêches fussent tous les ans fort abondantes.

La Ville *des trois Rivieres* est une Bicoque* située au 46. degré de latitude, elle n'est fortifiée ni de pieux ni de pierre[97] ; la Riviere d'où elle tire son nom prend sa source à cent lieües* au Nord Oüest de la plus grande Chaïne de montagnes qui soit dans l'Univers[98]. Les *Algonkins* qui sont à present des sauvages errants sans demeure fixe, comme les *Arabes*, ne s'écartent guéres des bords de cette Riviere, où ils font de bonnes chasses de Castors. Les *Iroquois* qui ont autrefois détruit les trois quarts de cette Nation de ce côté-là, ne s'exposent plus à y revenir depuis que les François ont peuplé les païs qui sont plus avant

96. Sur cette pêche à l'anguille, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 78) notait en 1664 : « L'Anguille se pesche à Quebec en plus grande abondance qu'en aucun lieu, dans le mois de Septembre et au commencement d'Octobre : elles est plus grosse et de beaucoup meilleur goust que celle qui se voit en France. J'en ay veu d'aussi grosse que la jambe d'un homme : elle est delicate : elle se garde fort bien salée : elle se prend aussi avec des nasses : on en prend si grande quantité, que cela n'est pas concevable à moins que de l'avoir veu. »

97. Peu après son arrivée dans la colonie durant l'été 1685, Denonville fit bâtir un rempart autour de la ville, qui fut reconstruit à neuf sept ans plus tard (B. Sulte, *Mélanges historiques*, vol. 18, p. 27-34 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart de Champigny au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 105).

98. Les Laurentides.

sur le Fleuve *Saint* Laurent. J'ai dit que la Ville *des trois Rivieres* étoit petite à cause de son peu d'Habitans, qui d'ailleurs sont fort riches & logez magnifiquement. Le Roy a éta[24]bli un Gouverneur qui mourroit de faim, si au deffaut* de ses minces apointements il ne faisoit quelque Commerce de Castor avec les sauvages. Au reste il faut être de la nature du Chien pour y habiter, ou du moins se plaire à grater sa peau, car les puces y sont en plus grand nombre que les grains de sable. On m'a dit que les meilleurs Soldats du Païs étoient originaires de ce lieu là. A trois lieües* plus haut nous entrames dans *le Lac Saint Pierre* qui a six lieües* de longueur. Nous le traversâmes avec assez de peine, ayant été obligez de mouiller & lever l'ancre à diverses reprises, à cause du calme. On m'a dit qu'il s'y déchargeoit* trois ou quatre Rivieres fort poissoneuses[99], à l'emboucheure desquelles je découvris de très belles Maisons avec mon telescope. Le vent d'Est s'étant élevé sur le soir, nous sortîmes du Lac, & nous demeurâmes ensuite trois heures pour refouler* le courant du Fleuve jusques à *Sorel*, quoique toutes nos voiles portassent à plein, & que nous n'eussions que deux petites lieües* à faire jusques-là. *Sorel* est une Côte* de quatre lieües* de front. Il se décharge* au pié de la Maison Seigneuriale une Riviere qui porte les eaux du Lac *Champlain* dans le fleuve de Saint Laurent, après avoir formé une Cascade de deux lieuës* à *Chambli*[100]. De là jusqu'ici nous employâmes trois journées de navigation, quoi qu'on n'y compte que dix-huit lieuës*, soit parce que le vent étoit foible, ou que le courant étoit fort. On ne voit que des Isles pendant le chemin[101], & le Fleuve est si garni [25] d'habitans des deux côtez d'ici à Quebec, qu'on peut dire avec juste raison que ce sont deux Villages de soixante lieuës* de longueur.

Cette Ville s'appelle *Ville Marie*[102] ou *Monreal.* Elle est située au 45. degrez de latitude, & quelques minutes, dans l'Isle du même nom, qui peut avoir 14. lieües* de longueur & cinq

99. Entre autres, les rivières Yamaska, Saint-François, Nicolet, Yamachiche, du Loup et Maskinongé.

100. Sur Chambly, voir *infra*, lettre VIII, p. 315-316.

101. De Sorel à Montréal : les îles de Sorel (Dupas, aux Ours, de Grâce, etc.), les îles Saint-Ours, Bouchard, Sainte-Thérèse, de Boucherville, etc.

102. Le toponyme « Ville-Marie » apparut pour la première fois en 1643, peu de temps après qu'une association de dévots eut pris possession de l'île de Montréal et l'eut consacrée à la Vierge (voir *infra*, n. 104). Tout au long du XVII^e siècle, « Ville-Marie » fut utilisé simultanément avec « Montréal », mais

de largeur. Messieurs du Seminaire de *Saint Sulpice* de Paris[103] en sont Seigneurs & proprietaires[104]. Ils ont la nomination du baillif & autres Officiers de Justice[105], & même autrefois ils avoient celle du Gouverneur[106]. Cette petite Ville est ouverte*, sans aucune fortification de pieux ni de pierre. Il seroit aisé d'en faire un poste imprenable par l'avantage de sa situation, quoique son terrain soit égal & sablonneux. Le Fleuve de *Saint* Laurent, qui passe au pied des Maisons d'une face de la Ville, ne permet pas aux petits Vaisseaux de passer outre. Ses courants leur en défendent la navigation plus avant ; car à un demi quart de lieüe* de là, on ne voit que rapides, Cascades, bouillons, &c. M^r^. *Perrot* qui en est Gouverneur, n'ayant que mille

---

après 1726 le toponyme n'apparaît plus dans les documents officiels (M.-C. Daveluy, *la Société Notre-Dame de Montréal, 1639-1663*, p. 23 ; *id.*, « Origine du nom de Ville-Marie », *Cahiers de l'Académie canadienne-française*, n° 8, p. 67-72 ; M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3 : *la Seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663*, t. I : *les Événements*, p. 158, n. 79).

103. Les sulpiciens. Fondée en 1641 par Jean-Jacques Olier, cette société, composée de prêtres séculiers qui n'étaient liés par aucun vœu, se destinait à la formation morale et intellectuelle des futurs prêtres et joua un rôle majeur, au XVII^e^ siècle, dans la réforme du clergé français (J. Monval, *les Sulpiciens*, p. 41-42 ; J. Delumeau, *le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, p. 84-85).

104. L'île de Montréal appartenait aux sulpiciens depuis 1663. D'abord concédée à Jean de Lauson, en 1636, l'île passa, quatre ans plus tard, aux mains des « Messieurs et Dames de la Société de Notre-Dame de Montréal pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle-France », association qui se proposait de faire de l'île un centre missionnaire où Français et Amérindiens se côtoieraient, les premiers christianisant et « civilisant » les seconds. Ce rêve missionnaire ne se concrétisa jamais et, en 1663, largement endettée et minée par la désaffection de ses membres, la Société de Notre-Dame céda ses droits sur l'île aux sulpiciens (E. R. Adair, « The Evolution of Montreal under the French Regime », *The Canadian Historical Association. Reports*, 1942, p. 22-24 ; M.-C. Daveluy, *la Société Notre-Dame de Montréal, 1639-1663*, p. 20-32 ; M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3 : *la Seigneurie des Cent-Associés, 1627-1663*, t. I : *les Événements*, p. 154-158, 359-362 ; *id.*, *Montréal, la formation d'une société, 1642-1663*, p. 12, 17-21, 221-223).

105. Les sulpiciens administraient toute la justice sur l'île et nommaient les responsables de son application, jusqu'en 1693, année où ils abandonnèrent au roi l'administration de la haute et moyenne justice.

106. La nomination des gouverneurs de l'île, accordée aux « Associés de Montréal » en 1644, passa aux sulpiciens en 1663, lorsqu'ils prirent possession de l'île. Contesté en 1663 par le Conseil souverain, ce droit fut à nouveau reconnu aux sulpiciens en 1666. François-Marie Perrot fut, en 1669, le dernier gouverneur de l'île nommé par les sulpiciens (L. Gérin, *Aux Sources de notre histoire*, p. 174 ; G. Lanctot, *Histoire du Canada*, vol. 1 : *Des origines au régime royal*, p. 231-232 ; L.-P. Desrosiers, *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*, p. 88-90, 269-271).

écus* d'apointements, a trouvé le moyen d'en gagner cinquante mille en quelques années, par son grand Commerce de Pelleteries avec les Sauvages[107]. Cette Ville a son Baillif qui ne tire pas grand avantage ni grand profit de sa Charge, non plus que ses Officiers : Il n'y a que les Marchands qui y trouvent leur compte, car les Sauvages des grands Lacs du *Canada*[108], descendent [26] ici presque tous les ans[109], avec une quantité prodigieuse de Castors qu'ils échangent pour des armes, des chaudieres*, des haches, des couteaux & mille autres Marchandises sur lesquelles on gagne jusques à deux cent pour cent. Les Gouverneurs Generaux s'y trouvent ordinairement dans ce temps-là pour partager le gâteau, & recevoir les presents de ces Peuples[110]. Ce séjour me paroît assez agréable l'été, car on dit qu'il y pleut rarement en cette saison-là. Les Coureurs* de bois portent d'ici tous les ans des Canots pleins de marchandises chez toutes les Nations Sauvages de ce Continent,

107. Pour la seule année 1680, Perrot aurait réalisé quelque 40 000 livres de profit dans le commerce des fourrures et, en 1682, ses gains auraient atteint les 100 000 livres. « Il [Perrot] traite de manière si basse et si indigne de son caractere », se plaignaient les sulpiciens, « qu'on a esté scandalisé de le voir remplir luy même des bariques d'eau de vie qu'il mesloit avec de l'eau commune pour les Sauvages [...]. Il a même traitté à un sauvage son chapeau, son juste au corps, son baudrier, son Espée, jusqu'à ses rubans, ses bas et ses souliers et qu'au lieu de rougir de ce commerce honteux, il se vantait d'avoir gaigné trente pistoles à ce marché » (« Memoire contre M^r. de Perrot presenté à M^r. le marquis de Seignelay, 1682 », cité par L. Groulx, « La traite des fourrures à Montréal », dans *Notre maître le passé*, p. 109). On trouve des accusations semblables dans un autre mémoire des Archives coloniales : « Il [Perrot] ruine le pays, negocie publiquement, a une boutique dans la commune, près le camp des sauvages, et un magazin ouvert. Il traitte, et fait traitter ses valets, et ses soldats dans le camp des sauvages, lorsqu'ils sont à Montreal. Il met un garde au bout du pont qui separe leur camp d'aveq les francois, et ce garde ne laisse passer que les domestiques ou amis de Perrot. Il force les sauvages de venir chez luy pour traitter, et les habit*ants* ne peuvent avoir que ses restes » ([« Conduite du *Sieur* Perrot Gouverneur de Montreal en la nouvelle France »], 1681, AC, F^3, vol. 2, f. 77r°-v°).

108. Les lacs Ontario, Érié, Huron, Michigan et Supérieur.

109. Première escale pour les voyageurs arrivant de l'Ouest, l'île de Montréal fut, jusqu'au début du XVIII^e siècle, le lieu d'une « foire » annuelle où les Amérindiens, par centaines, venaient échanger leurs fourrures. Neuf cents Outaouais se rassemblèrent ainsi à Montréal en 1672 ; ils étaient environ 800 deux ans plus tard et de 700 à 800 en 1693 (L. Groulx, « La traite des fourrures à Montréal », dans *Notre maître le passé*, p. 117-118 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 14 août 1693 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 154).

110. Lahontan décrit plus loin comment se déroule cette rencontre annuelle (voir *infra*, lettre VIII, p. 316-318).

d'où ils raportent de bons Castors. J'en vis revenir il y a sept ou huit jours 25. ou 30. chargez excessivement. Il n'y avoit que deux ou trois hommes pour conduire chaque Canot qui portoient 20. quintaux pesant*, c'est-à-dire quarante paquets de Castors, valant cent écus* chacun. Ils avoient demeuré un an ou 18. mois en leur voyage. Vous seriez surpris de voir les débauches, les festins, les jeux & les dépenses que ces Coureurs* de bois font tant en habits qu'en femmes, dès qu'ils sont arrivez. Ceux qui sont mariez se retirent sagement chez eux, mais ceux qui ne le sont pas, font comme les Matelots qui viennent des Indes, ou de faire des prises en course. Ils dissipent, mangent, boivent & joüent tout pendant que les Castors durent, & quand ils sont à bout, ils vendent dorures, dantelles & habits. Ensuite ils sont obligez à recommancer des [27] voyages pour avoir lieu de subsister. Au reste, Messieurs de *Saint Sulpice* ont le soin d'envoyer ici des Missionnaires de temps en temps, qui vivent sous la direction d'un Superieur[111] fort honoré dans le païs. Ils sont logez dans une belle, grande & magnifique maison de pierre de taille[112]. Leur Eglise ne l'est pas moins. Elle est bâtie sur le modele de celle de *Saint Sulpice* de Paris, & l'Autel est pareillement *Isolé**[113]. Leurs Côtes* ou Seigneuries au Sud de

111. François Dollier de Casson, supérieur des sulpiciens de 1671 à 1674 et de 1678 à 1701. Conciliateur et fin diplomate, il s'attira les louanges de la plupart de ses contemporains. Mgr de Saint-Vallier disait de lui : « Il sçait l'art de ménager tous les esprits, sa prudence jointe à sa douceur & à ses autres vertus luy a gagné l'estime & l'affection de toutes sortes de personnes » (*Estat present de l'Eglise et de la colonie françoise dans la Nouvelle-France*, p. 60 ; voir aussi J. Mathieu, « Dollier de Casson, François », *DBC*, t. II, p. 198-204).

112. Il n'est pas possible de savoir si Lahontan fait référence à la première résidence construite par les sulpiciens, entre 1652 et le début des années 1660, ou à la seconde, commencée en mai 1684. Le premier édifice, construit en pierre, sur deux étages, avait une façade d'environ 15 mètres de longueur ; le second, beaucoup plus spacieux, s'élevait sur quatre étages et mesurait environ 55 mètres de longueur sur 9 de largeur (R. Lahaise, *les Édifices conventuels du Vieux Montréal*, p. 223-241).

113. Commencée en 1672, cette église fut ouverte au public en 1683, mais divers travaux d'agrandissement et d'embellissement se poursuivirent jusque dans le premier quart du XVIIIe siècle. Elle mesurait environ 39 mètres de longueur sur 11 de largeur. Devenue trop petite pour les besoins de la population, elle fut détruite en 1830 et remplacée par un édifice plus vaste. Sur l'architecture de cette église, L. Noppen remarque : « En forme de croix latine, le plan de l'église se terminait par un chœur et des chapelles munies d'absides en demi-cercle. Cette disposition assez curieuse dénote une nette influence de l'architecture des Sulpiciens en France » (*les Églises du Québec*, p. 11 ; voir aussi F. K. B. S. Toker, *l'Église Notre-Dame de Montréal. Son architecture, son passé*, p. 31, 43, 204 ; A. Gowans, *Church Architecture*, p. 64, 112).

l'Isle produisent un bon revenu, car les habitations sont bonnes, & les Habitans riches en bled, betail, volaille & mille autres danrées qu'ils vendent ordinairement à la Ville ; mais le Nord de l'Isle n'est pas encore peuplé. Ces Seigneurs n'ont jamais voulu permettre que les Jesuites ni les Recolets y plantassent le piquet*. On croit pourtant qu'à la fin ils seront obligez d'y consentir[114]. J'ai vû à une lieüe* d'ici, au pied d'une Montagne, un beau Village d'Iroquois Chrêtiens[115], & dirigé par deux Prêtres de ce Seminaire. On m'a dit qu'il y en avoit encore un plus grand & plus peuplé de l'autre côté du Fleuve à deux lieües* d'ici, sous la direction du Pere *Bruyas* Jesuite[116]. J'espere partir d'ici au premier jour, c'est-à-dire après que Monsieur de la *Barre* aura reçû des nouvelles de France. Il n'attend que l'arrivée du premier Vaisseau pour quiter *Quebec*[117]. Je suis destiné à aller au Fort de *Frontenac*[118] dans le Lac du même

114. Récollets et jésuites obtinrent en 1692 la permission de s'établir à Montréal. Dès 1681, les sulpiciens avaient concédé un terrain aux récollets, mais Louis XIV leur refusa, jusqu'en 1692, le droit de s'y installer (A. Gosselin, *l'Église du Canada*, t. I, p. 101-102 ; père Hugolin [Lemay], *l'Établissement des Récollets à Montréal*, p. 7-27).

115. L'établissement de ce village remontait au début des années 1670. En 1677, les sulpiciens y fondèrent une mission régulière, construisant une maison pour les prêtres, des cabanes à l'européenne pour les Amérindiens et une école pour les jeunes. En 1683, le village comptait un peu plus de 200 personnes. Pour pallier l'épuisement des terres et éloigner les Amérindiens des trafiquants d'eau-de-vie, les sulpiciens déménagèrent cette mission à deux reprises : au Sault-au-Récollet, en 1696, puis dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, en 1721 (O. Maurault, *Nos Messieurs (autour de Saint-Sulpice)*, p. 207-208 ; G. F. C. Stanley, « The First Indian 'Reserve' in Canada », *RHAF*, vol. 4, nº 2, septembre 1950, p. 205-207 ; L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 23, 35-36 ; J.-B. Harel, « Le domaine du fort de la Montagne (1666-1860) », dans *Montréal. Artisans, histoire, patrimoine*, p. 21-26).

116. La mission jésuite de Saint-François-Xavier-du-Sault, au Sault Saint-Louis, dirigée par le père Jacques Bruyas, de 1681 à 1693. En 1685, la mission regroupait 682 personnes. L'épuisement du sol et le trafic de l'eau-de-vie amenèrent les jésuites à déplacer cette mission par deux fois, en 1690 et en 1696 (G. F. C. Stanley, « The First Indian 'Reserve' in Canada », *RHAF*, vol. 4, nº 2, septembre 1950, p. 196-203 ; Y. Lacroix, *les Origines de la Prairie, (1667-1697)*, p. 15-20, 30-43).

117. Le 14 juin, La Barre ne se trouvait pas à Québec mais à Montréal, où il veillait aux préparatifs de l'expédition. Il était de retour à Québec le 26 juin (La Barre, [lettre au ministre], 1er octobre 1684, AC, C11A, vol. 6, f. 308-309).

118. Aussi appelé *Cataracouy* ou *Katarakouy*, ce fort s'élevait à l'extrémité nord-est du lac Ontario, à l'embouchure de la rivière Cataracoui (site actuel de la ville de Kingston). Talon en proposa la construction dès 1670, mais c'est

nom. Au retour de ma Campagne je pourrai vous aprendre des choses qui [28] vous paroîtront aussi nouvelles qu'elles me seront peut-être desagreables, s'il en faut croire les gens qui ont déja fait la guerre aux Iroquois.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Monreal *ce* 14. *Juin* 1684.

[29] LETTRE V.

Qui contient une brieve description des peuples Iroquois, *la guerre & la paix que les François ont fait avec eux, & comment, &c.*

MONSIEUR,

Je vous écrivis il y a quatre jours. Je ne m'attendois pas d'avoir sitôt de vos nouvelles, & j'ai été surpris agréablement ce matin, lors qu'on m'a aporté le paquet* que M^r^. vôtre frére m'adresse. Vous ne doutez pas que je n'aye apris avec beaucoup de plaisir ce qui s'est passé en Europe depuis mon départ ; Ce détail* console dans un autre monde comme celui-ci. Vôtre narration est fort exacte*, & je vous en suis sensiblement* obligé. Vous me priez de vous faire une description des peuples *Iroquois*[119], & de vous mander* au juste quelles gens ce sont, & comment ils se gouvernent. Je voudrois me sentir capable de vous satisfaire, car vous ne doutez point [30] que je suis

---

Frontenac qui réalisa le projet, à l'été 1673. Érigé à proximité du territoire des Cinq-Nations, ce fort devait servir à la fois de base militaire avancée, pour d'éventuelles expéditions contre les Iroquois, et de poste de traite, pour détourner au profit des Français une partie des fourrures échangées à Albany. Les Iroquois y commercèrent pendant quelques années, mais la cherté des produits français et l'accroissement des tensions franco-iroquoises, dans les années 1680, réduisirent progressivement ces échanges. Sous les administrations de La Barre (1682-1685) et de Denonville (1685-1689), la fonction militaire de ce poste prédomina, ces deux gouverneurs l'utilisant comme base de rassemblement dans leurs expéditions chez les Iroquois, en 1684 et en 1687 (R. A. Preston et L. Lamontagne, *Royal Fort Frontenac*, p. 17-51 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 38, 79-83, 160, 180-183, 185).

119. Dans un de ses mémoires inédits (*AI*, p. 1024-1034), Lahontan parle assez longuement des peuples iroquois.

parfaitement disposé à vous obliger* ; mais comme je dois partir après demain pour aller au Fort *Frontenac*, je n'aurai pas le temps de m'informer de bien des choses, ni de consulter pour cela beaucoup de personnes qui ont fait plusieurs fois le voyage. Je vous dirai cependant ce que j'en ai pû aprendre durant l'hiver, par des gens qui ont demeuré vingt ans à leurs Villages : mais aussi-tôt que j'y serai, je ne manquerai point de vous instruire des choses à mesure que je les connoîtrai par moi-même. En attendant contentez vous de ce qui suit.

Ces Barbares composent cinq Cantons, à peu près comme les Suisses ; sous des noms differents, quoique de même Nation & liez de mêmes interêts ; savoir les *Tsonontoüans*, les *Goyogoans*, les *Onnotagues*, les *Onoyouts* & les *Agniés*. Le langage est presque égal dans les cinq Villages éloignez de trente lieües* les uns des autres, & situez près de la Côte meridionale du Lac *Ontario* ou de *Frontenac*[120]. Ils apellent ces cinq Villages les cinq Cabanes, qui tous les ans s'envoyent reciproquement des Deputez pour faire le festin d'Union & fumer dans le grand Calumet des 5. Nations[121]. Chaque Village contient environ quatorze mille ames, à savoir 1 500. guerriers[122], 2 000. vieillards, 4 000. femmes, 2 000. filles & 4 000. enfans[123]. Quoique plusieurs ne fassent monter ce nombre des Habitans de chaque Village, qu'à dix ou onze milles. Ces peuples sont alliez des Anglois depuis long[31]temps[124], & par le Commerce de Peleteries qu'ils font

120. Sur le territoire de chacune des nations iroquoises, voir *infra*, Appendice VI, p. 1212-1236.

121. Cette réunion annuelle se déroulait à l'automne, dans le principal village des Onontagués, qui occupaient une position géographique centrale au sein de la ligue iroquoise (B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, p. 99 ; F. Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 35).

122. T. S. Abler évalue à environ 2 050 le nombre total des guerriers iroquois en 1685 : 200 Agniers, 150 Onnéiouts, 300 Onontagués, 200 Goyogouins et 1 200 Tsonnontouans (T. S. Abler, « Longhouse and Palisade : Northeastern Iroquoian Villages of the Seventeenth Century », *Ontario History*, vol. 62, n° 1, mars 1970, p. 21).

123. Selon des estimations récentes, les Iroquois étaient environ 20 000 au début du XVII^e siècle, guère plus de 10 000 en 1660 et 12 000 ou 13 000 en 1689. On attribue cette chute démographique aux épidémies et à l'intensification des conflits inter-tribaux (B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, p. 98 ; G. Michelson, « Iroquois Population Statistics », *Man in the Northeast*, vol. 14, août 1977, p. 4 ; F. Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 35-36, 206).

124. D'abord alliés aux Hollandais, les Iroquois s'associèrent aux Anglais lorsque ceux-ci eurent conquis la « Nouvelle-Hollande », en 1664.

avec les gens de la nouvelle *Yorc*[125], ils ont des armes, des munitions & tout ce qui leur est necessaire, à meilleur marché qu'ils ne l'auroient des François. Ils ne considerent ces deux Nations que par raport* au besoin qu'ils ont de leurs marchandises ; quoi qu'elles leur coûtent bon* ; car ils les payent quatre fois plus qu'elles ne valent. Ils se moquent des menaces de nos Rois & de nos Gouverneurs, ne connoissant en aucune maniére le terme de dépendance ; ils ne peuvent pas même supporter ce terrible mot. Ils se regardent comme des Souverains qui ne relevent d'autre Maître que de Dieu seul qu'ils nomment le *Grand Esprit.* Ils nous ont presque toûjours fait la guerre depuis l'établissement des Colonies de *Canada*, jusqu'aux premieres années du Gouvernement de M^r^. le *Comte de Frontenac*[126]. Messieurs de *Courselles* & de *Traci*, Gouverneurs Généraux firent quelques Campagnes l'hiver & l'été par le *Lac Champlain* contre les *Agniés*, avec peu de succez[127]. On ne fit que brûler leurs Villages, & enlever quelques centaines d'enfans, d'où sont sortis les *Iroquois Chrêtiens* dont je vous ai parlé[128]. Il est vrai qu'on défit quatre vingt dix ou cent guer-

125. Sur les cartes anciennes, cette région se situait au sud-ouest de la Nouvelle-Angleterre.

126. Quand Frontenac arriva dans la colonie, en 1672, une paix fragile existait depuis cinq ans.

127. Il s'agit des deux expéditions menées en territoire iroquois par le régiment de Carignan-Salières. La première échoua lamentablement : en l'absence de guides compétents, l'armée ne put atteindre le territoire des Agniers et les troupes, parties de Québec au début de janvier 1666, revinrent dans la colonie en mars suivant, après avoir perdu soixante hommes, morts de froid et de faim. La seconde expédition, organisée en septembre de la même année, atteignit sa cible, mais les Français ne rencontrèrent aucune résistance, car les Agniers avaient fui, laissant leurs villages déserts ; après avoir brûlé les habitations et les récoltes, ils rentrèrent à Québec au début de novembre 1666. Il est difficile d'évaluer la portée exacte de cette expédition, mais elle démontrait pour la première fois aux Iroquois que la grande distance et les rapides qui bloquaient la route ne plaçaient pas leur territoire à l'abri d'une intervention française. Elle dut les faire réfléchir d'autant plus qu'à la même époque ils affrontaient les Andastes et les Mohicans (voir *supra*, Introduction, p. 20). Conjuguée à cette position militaire délicate, l'attaque de Tracy suffit pour inciter les Cinq-Nations à signer la paix en 1667 (W. J. Eccles, *Canada Under Louis XIV*, p. 39-44 ; F. Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 131-132 ; R. Roy et G. Malchelosse, *le Régiment de Carignan*, p. 22-42).

128. Voir *supra*, lettre IV, p. 284. Ces Iroquois chrétiens établis près de Montréal n'étaient pas d'anciens prisonniers de guerre (les troupes du régiment de Carignan-Salières n'avaient pas enlevé « quelques centaines d'enfants »), mais des convertis qui avaient quitté leur territoire pour s'installer près des Français (A. W. Trelease, *Indian Affairs in Colonial New York*, p. 251-252).

riers, mais il en couta bien des Membres & la vie même à plusieurs Canadiens* & Soldats du Regiment de *Carignan*, qui ne s'étoient pas assez munis contre l'horrible froid qui regne dans le *Canada*. M^r^. le *Comte de Frontenac* qui [32] releva M^r^. de *Courselle*, ayant connu les avantages que ces Barbares ont sur les Européens en ce qui regarde la guerre de ce païs-là, ne voulut pas faire à son tour des entreprises inutiles, & fort onereuses au Roi. Au contraire il travailla autant qu'il pût à les disposer à faire une paix sincere & durable. Il avoit en veüe trois choses judicieuses. La premiere de rassûrer la plûpart des Habitans François, qui étoient sur le point d'abandonner & de s'en retourner en *France*, si la guerre eût duré ; la deuxiéme d'encourager par cette paix un nombre infini de gens à se marier & à défricher des terres, afin de peupler & d'augmenter les Colonies ; la troisiéme de travailler à la découverte des Lacs & des Nations Sauvages qui habitent ces Côtes, afin d'y établir le Commerce, & en même temps les attirer dans nôtre parti, par de bonnes alliances, en cas de rupture avec ces *Iroquois*. Ces trois raisons l'engagerent principalement à envoyer en forme d'Ambassade[129] quelques Canadiens* à leurs Villages, « pour les assurer que le Roi ayant été informé qu'on leur faisoit la guerre sans cause, l'avoit fait partir de *France* pour faire la paix, & leur procurer en même temps toutes sortes d'avantages touchant le Commerce[130] ». Ils écouterent ces propositions avec plaisir ; car le Roi *Charles* II. d'*Angleterre*[131] avoit donné ordre à son Gouverneur de la *Nouvelle Yorc* de leur faire entendre*, que s'ils continuoient à faire la guerre aux François, ils étoient perdus, [33] & qu'ils se verroient accablez par des forces considerables qui devoient partir de *France*. Ils r'envoyerent ces

129. Sans doute l'ambassade envoyée par Frontenac, au printemps 1673, pour annoncer aux Iroquois son intention de monter jusqu'au lac Ontario, au cours de l'été, et d'y établir un poste, le futur fort Frontenac.

130. Frontenac aurait demandé aux Iroquois d'« envoyer des députez de chaque nation, afin de leur confirmer, de la part de Sa Majesté, tout ce qui leur avoit esté promis en son nom par les Onontio [nom donné par les Amérindiens aux gouverneurs de la Nouvelle-France] ses predecesseurs, et de recevoir aussy d'eux de nouvelles marques de la soumission et de l'obeissance qu'ils luy devoient » (« Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario en 1673 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 198).

131. Fils de Charles I^er^ et d'Henriette de France, frère de Jacques II, Charles II (1630-1685) devint roi d'Angleterre en 1660. En 1670, après le traité de Douvres, il favorisa la politique de Louis XIV.

Canadiens* contents, à Monsieur de *Frontenac*[132], après leur avoir donné parole de se trouver au nombre de quatre cents, au lieu où est à present situé le Fort qui porte son nom, & où ils consentoient que ce Gouverneur parut, avec le même nombre de gens. Quelques mois après les uns & les autres s'y trouverent, & la paix se fit[133]. Monsieur de la *Salle* fut très-utile à ce Gouverneur par les bons Conseils qu'il lui donna[134], & que le temps ne me permet pas de vous raporter. Je suis obligé de mettre ordre à mes affaires. Je vous rendrai plus savant quand je le serai moi-même. Je suis jusqu'au retour de ma Campagne.

Vôtre &c.

A Monreal *le* 18 *Juin* 1684.

[34] LETTRE VI.

Qui contient une ample description des voitures de* Canada *qui sont des Canots d'écorce de bouleau. Comment on les fait, & la maniére dont on les navigue.*

MONSIEUR,

Je contois de partir aujourd'hui ; mais la quantité de grands Canots qu'on devoit amener ici ne s'y trouvant pas encore, le voyage est retardé de deux jours. Je profite de mon

132. La réponse favorable des Iroquois à cette ambassade semble plutôt tenir à des raisons militaires et commerciales. D'une part, les Iroquois désiraient commercer avec les Français, car le conflit entre Hollandais et Anglais pour la possession de la Nouvelle-Hollande entraînait une raréfaction des produits européens et une hausse importante des prix ; d'autre part, engagés dans un conflit avec les Andastes, au sud, et les Mohicans, à l'est, ils ne souhaitaient pas rouvrir les hostilités avec les Français (W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 79 ; voir aussi « Copie de la lettre escrite de Tionnontoguen par le Père Bruyas Jésuite, le 12 juin 1673 adressante à Mgr le Gouverneur », *JR*, vol. 57, p. 24-27).

133. Cette rencontre se tint entre le 13 et le 27 juillet 1673, sur les rives de la rivière Cataracoui.

134. La Salle dirigeait la délégation chargée d'inviter les Iroquois à rencontrer Frontenac sur les rives du lac Ontario, mais on ne connaît pas le rôle qu'il joua lors de cette rencontre (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 13 novembre 1673 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 36-37 ; « Voyage du comte de Frontenac au lac Ontario en 1673 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 198).

Tom Prem: pag 34.

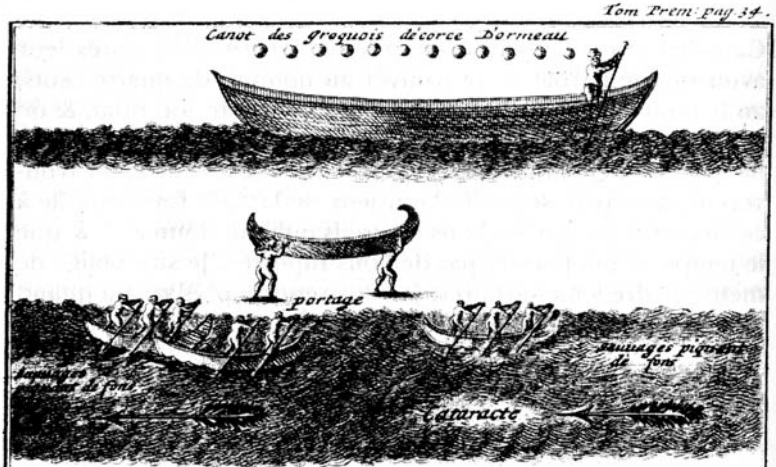

Sauvages voguant de bout dans un grand canot

Canot décorce de Bouleau de 8 places

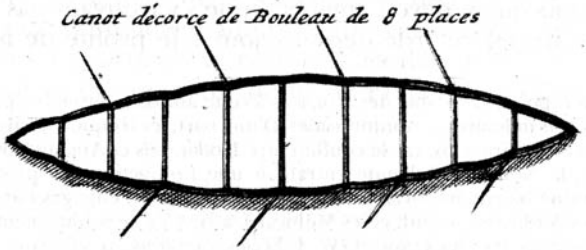

Rame ou auiron

loisir pour vous faire une courte description de ces voitures* fragiles ; ce qui vous servira beaucoup à l'intelligence des courses de ce païs-ci. Je viens de voir plus de cens Canots, grands & petits ; mais comme on ne peut se servir que des premiers pour des entreprises de guerre ou pour les grands voyages, je ne vous parlerai que de ceux-ci. Leur grandeur est pourtant differente*, c'est-à-dire de dix pieds* de longueur, jusques à vingt-huit. Les [35] plus petits ne contiennent que deux personnes. Ce sont des coffres à mort[135] ; On y est assis sur les talons ; Pour peu de mouvement* que l'on se donne ou que l'on penche plus d'un côté que de l'autre ils renversent. Les plus grands peuvent contenir aisément quatorze hommes : mais pour l'ordinaire quand on veut s'en servir pour transporter des vivres ou des marchandises, trois hommes suffisent pour les gouverner. Avec ce petit nombre de Canoteurs on peut transporter jusqu'à 20. quintaux. Ceux-ci sont sûrs & ne tournent jamais quand ils sont d'écorce de *Bouleau*[136], laquelle se leve ordinairement en hiver avec de l'eau chaude. Les plus gros arbres sont les meilleurs pour faire de grands Canots ; quoique souvent une seule écorce ne suffise pas. Le fond est pourtant d'une seule piéce auquel les Sauvages sçavent coudre si artistement* les bords avec des racines, que le Canot paroît d'une seule écorce. Ils sont garnis ou de clisses* & de varangues* d'un bois de cédre presque aussi leger que le liége. Les clisses* ont l'épaisseur d'un écu* ; l'écorce, celle de deux, & les varangues* celle de trois. Outre cela il regne* à droit & à gauche d'un bout du Canot à l'autre deux Maîtres* ou precintes* dans lesquels sont enchassées les pointes des varangues* & où les huit barres qui le lient & le traversent sont attachées. Ces bâtiments ont 20. pouces* de profondeur, c'est-à-dire des bords jusqu'au plat des varangues* ; ils ont 28. pieds* de lon[36]gueur & 4. & demi de largeur vers la barre du milieu. S'ils sont commodes par leur grande legereté & par le peu d'eau qu'ils tirent, il faut avoüer,

135. Hennepin (*Description de la Louisiane*, p. 262, et *Nouvelle découverte*, p. 377) utilise aussi cette expression.

136. Le bouleau blanc (*Betula papyrifera*). La membrure et les lattes de ces canots étaient de thuya (*Thuja occidentalis*), populairement nommé *cèdre*. Les écorces de bouleau étaient cousues avec des racines d'épinette (*Picea*) et les trous étaient bouchés avec de la résine (Kalm, *Voyage de Pehr Kalm au Canada en 1749*, p. 533-534). Un demi-siècle après Lahontan, le voyageur finlandais Pehr Kalm fut si impressionné par ces canots d'écorce qu'il tenta, mais sans succès, de les introduire en Finlande.

qu'ils sont en recompense* bien incommodes, par leur fragilité ; car pour peu qu'ils touchent ou chargent sur le caillou ou sur le sable, les crevasses de l'écorce s'entrouvrent, ensuite l'eau entre dedans, & mouille les vivres & les Marchandises. Chaque jour il y a quelque nouvelle crevasse ou quelque couture à gommer. Toutes les nuits on est obligé de les décharger à flot, & de les porter à terre, où on les attache à des piquets de peur que le vent ne les emporte ; car ils pesent si peu que deux hommes les portent à leur aise sur l'épaule, chacun par un bout. Cette seule facilité me fait juger qu'il n'y a point de meilleure voiture* au monde pour naviguer dans les Rivieres du *Canada* qui sont remplies de Cascades, de Cataractes & de courans. Car on y est obligé ou de les transporter par terre le long de ces passages, ou de les trainer dans l'eau le long du rivage, quand la rapidité des Rivieres n'est pas violente & que la rive n'est point escarpée. Ces Canots ne valent rien du tout pour la navigation des Lacs, où les vagues les engloutiroient si l'on ne gagnoit terre lorsque le vent s'éleve. Cependant on fait des traverses* de quatre ou cinq lieües* d'une Isle à l'autre ; mais c'est toujours en calme & à force de bras, car outre qu'on pourroit être facilement submergé, on risqueroit à perdre les vivres [37] & sur tout les Pelleteries qui sont la principale marchandise, pour peu qu'elles fussent mouillées. Il est vrai que ces Canots portent de petites voiles, mais il faut un temps à souhait pour s'en servir. Si le vent est un peu fort, quoi qu'en poupe, il est impossible d'en profiter sans s'exposer à faire naufrage. Il n'y a que les vents moderez qui soient propres pour ces sortes des voitures*. Si l'on veut aller au Sud, il faut avoir un des huit rumbs de vent contenus du Nord-Oüest au Nord-Est, pour mettre la voile ; & pour peu que les autres vents soufflent (à moins qu'ils ne viennent de la terre qu'on côtoye) on est obligé de gagner le rivage au plus vîte, & de débarquer précipitamment le Canot avec toute sa charge, & d'attendre le calme. Voici la manœuvre qu'on y observe. Les Canoteurs agissent successivement à genoux, debout, & assis, voici comment. Il sont à genoux lors qu'ils descendent les petits Cataractes ou les Cascades des Rivieres. Il sont debout, lors qu'ils piquent de fonds avec des perches pour refouler* les courans & les rapides, & ils sont assis dans les eaux dormantes. Les Rames dont ils se servent sont faites de bois d'érable[137] de la maniére que vous

137. L'érable à sucre (*Acer saccharum*), un arbre au bois dur abondamment utilisé pour le chauffage, la fabrication d'avirons, de manches d'outils, etc.

les voyez ici dépeintes[138]. La pêle de la Rame a 20. pouces* de longueur, 6. de largeur, & 4. lignes* d'épaisseur. Le manche, qui est gros comme un œuf de pigeon, a trois pieds* de longueur ou environ. Ils se servent de perches ou lates de pin pour refouler* les courans les plus rapides, & [38] c'est-ce qu'on apelle piquer de fond. Ces bâtimens n'ont ni poupe ni proüe ; ils sont également taillez en pointe devant & derriere ; ils n'ont ni quilles, ni clous, ni toulets*. Celui qui les gouverne rame comme les autres sans interruption[139]. Ils coutent ordinairement 80 écus*. Ils ne durent que cinq ou six ans. Celui dans lequel je m'embarque en a couté 90. Il est vrai qu'il est de franc Bouleau, & même des plus grands dont on se serve. On m'apprend aujourd'hui que Mr. *de la Barre* leve des milices* aux environs de *Quebec*, & que le Gouverneur de cette Isle vient de recevoir ordre de faire tenir celles des Côtes* circonvoisines toutes prêtes à marcher.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Monreal *ce* 20. *Juin* 1684.

---

138. Voir Charlevoix, *Histoire et description*, t. III, p. 192 : « [...] les Canoteurs [...] sont assis à plat, ou sur leurs Genoux, & leurs Avirons sont des Pagayes de cinq à six pieds de long, ordinairement de Bois d'Erable. Mais quand on va contre un Courant un peu fort, il faut se servir de la Perche, & se tenir de bout, cela s'appelle *picquer de fond.* »

139. Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 213-214) s'est inspiré de cette description de Lahontan : « Le fonds du Canot est d'une ou de deux piéces d'écorce, ausquelles on en coût d'autres avec de la racine, qu'on gomme en dedans & en dehors, de maniere qu'ils paroissent être d'une seule piece. Comme l'écorce, qui en fait le fonds, n'a gueres au-delà de l'épaisseur d'un ou de deux écus, on la fortifie en dedans par des clisses de bois de Cédre extrêmement minces, qui sont posées de long, & par des varangues ou des courbes du même bois, mais beaucoup plus épaisses, rangées près à près dans le sens de la courbure du Canot d'un bout à l'autre. Outre cela, tout le long des bords, regnent deux Précintes ou Maîtres, dans lesquels sont enchâssés les pointes des varangues qu'ils arrêtent, & où sont liées les barres de traverse, lesquelles servent à affermir tout le corps de l'Ouvrage. On n'y distingue ni pouppe, ni proüe. Les deux éxtrémités, ou pinces, sont entierement semblables, parce qu'on n'y attache point de gouvernail, & que celui qui est à l'un des bouts, gouverne avec l'aviron, ou avec la perche quand il faut refouler l'eau en piquant de fonds. Les avirons sont fort légers, quoique faits d'un bois d'Erable qui est assez dur. Ils n'ont gueres que cinq pieds de long, dont la pele en emporte un & demi sur cinq ou six pouces de largeur.

Si ces petits bâtimens sont commodes, ils ont aussi leur incommodité ; car il faut user d'une grande précaution en y entrant, & s'y tenir assez contraint pour ne pas tourner, & pour soûtenir l'erre du Canot, lorsqu'il est en train d'aller. Ils sont d'ailleurs très-fragiles. Pour peu qu'ils touchent sur le sable ou

[39] LETTRE VII.

Qui contient une ample description du Fleuve Saint Laurent *depuis le* Monreal *jusqu'au premier grand Lac de* Canada. *Les Sauts, les Cataractes & la navigation de ce Fleuve. Du Fort* Frontenac & *de son utilité*. Entreprise de M^r^. de la* Barre *Gouverneur Général contre les* Iroquois. *Son accommodement, ses harangues & les réponces*[140].

MONSIEUR,

Me voici, graces à Dieu, de retour de la Campagne[141]. Je vous en donne la rélation. Je m'embarquai ici deux ou trois jours après celui de la datte de ma derniere lettre, dans un Canot conduit par trois habiles Canadiens*[142]. Chaque Canot étant chargé de deux Soldats, nous vogâmes contre la rapidité du Fleuve jusqu'à trois [40] lieües* de cette Ville, où nous trouvâmes le *Saut de Saint Loüis*, petit Cataracte si violent qu'on fut contraint de se jetter dans l'eau jusqu'à la ceinture, pour trainer les Canots un demi quart de lieüe* contre le courant. Nous nous rembarquâmes au dessus de ce passage, & après avoir vogué 12. lieües* ou environ, partie sur le Fleuve, partie sur le *Lac de Saint Loüis*, jusqu'au lieu appellé les *Cascades*, il falut debarquer & transporter nos Canots avec toute leur charge à un demi quart de lieüe* de là. Il est vrai qu'on les auroit encore pû trainer en cet endroit avec un peu de peine, s'il ne se fut trouvé au dessus le Cataracte[143] *du Trou*. Je m'étois imaginé

---

sur les pierres, il s'y fait des crevasses par où l'eau entre, & gâte les marchandises, ou les provisions qu'on porte ; de sorte qu'il ne se passe gueres de jour, où il ne se trouve quelque endroit qu'il ne faille gommer. On y peut nager assis ou debout dans les eaux douces & tranquilles ; mais il est mieux de nager à genoux dans les rapides. » Pour une longue description des canots d'écorce et de leur construction, voir N. Denys, *Description geographique et historique*, p. 591-592.

140. Cadwallader Colden s'inspira largement de cette lettre pour son *History of the Five Nations of Canada*, où il reproduisit intégralement le discours de la *Grangula*.

141. Lahontan a fait mention de cette campagne précédemment (voir *supra*, lettre I, p. 257-258 ; lettre III, p. 276 ; lettre IV, p. 279-280 ; lettre V, p. 286-289).

142. Lahontan faisait probablement partie du premier contingent, composé d'une cinquantaine de soldats, qui monta au fort Frontenac avant le gros de l'armée pour le mettre en état de se défendre, en cas d'attaque surprise des Iroquois. Ce détachement partit le 20 juin selon La Barre ([lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 309), le 22 ou le 23 selon Lahontan.

143. L'édition originale porte « du Cataracte » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

que la seule difficulté de remonter le Fleuve ne consistoit qu'en la peine & l'embarras des portages, mais celle de refouler* sans cesse les courans, soit en trainant les Canots ou en piquant de fonds[144], ne me parut pas moindre. Nous abordâmes à cinq ou six lieües* plus haut aux *Sauts des Cedres & du Buisson*, où l'on fut encore obligé de faire des portages de cinq cent pas*. Nous entrâmes à quelques lieües* au dessus dans le *Lac Saint François*, à qui l'on donne 20. lieües* de circonference, & l'ayant traversé nous trouvâmes des courants aussi forts que les précédents, sur tout le *Long Saut* où l'on fit un portage d'une demi lieüe*. Il ne nous restoit plus à franchir que le pas des *Galots*. Nous fumes obligez de trainer encore nos Canots contre la rapidité du Fleuve. Enfin après avoir essuyé bien des fatigues [41] à tous ces passages, nous arrivâmes au lieu nommé la *Galete*, d'où il ne restoit plus que vingt lieües* de navigation jusqu'au *Fort de Frontenac*. Ce fut en cet endroit que les Canoteurs quiterent leurs perches pour se servir des *Rames*, l'eau étant ensuite presque aussi dormante que dans un Etang. L'incommodité des *Maringoüins*[145], que nous appellons en France des cousins, & qui se trouvent à ce qu'on dit en tous les païs de *Canada*, me semble la plus insuportable du monde. Nous en avons trouvé des nuées qui ont pensé* nous consumer*, & comme il n'y a que la fumée qui les puisse dissiper, le reméde est pire que le mal. On fait des berceaux toutes les nuits pour s'en garantir. C'est-à-dire qu'on plante en terre de petites branches d'arbres en demi cercle, de distance à autre, élevées de deux pieds*, après quoi on étend dessous un petit matelats fort étroit, avec des draps & la couverture. Ensuite on couvre ce berceau (qu'on fait si* long & si* large qu'on veut) d'un grand linceul qui trainant à terre de tous côtez empêche ces insectes d'entrer. Dès que nous fûmes debarquez au *Fort de Frontenac*, après vingt jours de navigation, M^r. *Duta* Commandant de nos troupes commança à visiter les fortifications & les trois grosses barques ancrées au port. Nous y fimes des reparations considerables, & ces trois bâtimens furent radoubez & apareillez en fort peu

144. En manchette : *Piquer de fonds. Voyez ma derniere Lettre.*

145. D'origine sud-américaine (du tupi *maruín*), le terme « maringouin » est attesté en français dès le XVI^e siècle (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore nord-américaines dans les écrits de Lahontan », p. 227). Il est encore couramment utilisé au Québec pour désigner les nombreuses espèces de moustiques (genres *Ædes*, *Culex*, etc.) qui pullulent l'été dans le nord de l'Amérique.

de temps. Ce Fort quarré avoit de grandes courtines* flanquées de quatre[146] petits bas[42]tions ; ces flancs n'avoient que deux crenaux, & les murailles étoient si basses qu'on y auroit pû facilement grimper sans échelle. Le S^r. *de la Salle* (à qui le Roi en avoit accordé la proprieté comme à ses hoirs* & ayant cause[147] après la conclusion de la paix avec les *Iroquois*[148]) l'avoit tellement négligé, qu'au lieu d'en tirer le profit du Commerce il avoit été obligé d'y faire de la dépence. Ce Fort me paroît avantagueusement situé pour trafiquer avec les cinq Nations Iroquoises. Car leurs Villages n'étant pas bien éloignez du Lac, il leur est plus facile d'y transporter leurs Pelleteries en Canot, que de les transporter à la *Nouvelle Yorc* par terre. Je croi ce Fort insoutenable* en temps de guerre, à cause des Cataractes & des grands courans dont je vous ai parlé, où je suis persuadé que cinquante Iroquois peuvent arrêter cinq cents François, sans autre arme que des cailloux. Imaginez vous, Monsieur, qu'en l'espace de vingt lieües* le long du Fleuve, la rapidité de ses eaux est si violente, qu'on n'oseroit éloigner le Canot de quatre pas du rivage. Or comme le *Canada* n'est qu'une forêt, comme je vous l'ai expliqué[149], il est impossible d'y voyager sans tomber d'embuscade en embuscade, & particulierement sur les bords de ce Fleuve, où les arbres épais n'en permettent point l'accez[150]. Il faut être né Sauvage pour sauter de rocher en rocher, & pour courir dans les brousailles comme en rase Campagne. Si nous avions le mê[43]me talent vous pourriez me répondre qu'en faisant marcher cinq ou six cents hommes par terre pour couvrir les Canots qui porteroient des vivres, il n'y auroit presque rien à craindre ; Il est vrai, mais aussi ils consumeroient* plus de vivres que ces Canots n'en sçauroient porter avant que d'arriver à ce Fort ; outre que les Iroquois y seroient toujours superieurs. Je ne vous dis rien de ce Fort ;

146. L'édition originale porte « six » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

147. Grâce à l'appui de Frontenac, La Salle obtint, le 13 mai 1675, la concession du fort Frontenac (« Lettres patentes de concession du Fort Frontenac et terres adjacentes au profit du Sieur de La Salle », dans R. A. Preston et L. Lamontagne, *Royal Fort Frontenac*, p. 318-320).

148. Pour un compte rendu de cette entente, voir *supra*, lettre V, p. 288-289.

149. Voir *supra*, lettre II, p. 264-265.

150. Lahontan reprendra à plusieurs reprises cette idée, particulièrement dans ses mémoires manuscrits.

Je vous en ferai la description lorsque je vous parlerai de la *Nouvelle France* en general[151]. Les *Iroquois* des deux petits Villages nommez *Ganeousse* & *Quenté*[152], qui ne sont éloignez de ce poste que de sept ou huit lieües*, nous accablerent tous les jours de viandes de cerfs[153], de chevreuils[154], de poulets d'Inde[155] aussi bien que de poisson, & cela pour des aiguilles, des couteaux, de la poudre & des bales que nous leurs donnâmes. Monsieur *de la Barre* qui nous joignit vers la fin d'Août[156] y fut tellement incommodé*, qu'au jugement de son

151. Voir *infra*, lettre XVII, p. 444-445.

152. Ces deux villages étaient situés sur la rive nord du lac Ontario. Leur emplacement est plutôt imprécis sur la carte de Lahontan, mais si l'on se fie à la carte de Raffeix, Ganéousse correspondrait à la région actuelle d'Oshawa (20 kilomètres à l'est de Toronto) et Quenté serait situé dans la baie Wellington (90 kilomètres à l'ouest de Kingston). Ces villages furent établis autour de 1665-1670, en même temps que cinq autres villages, lorsque plusieurs Iroquois, Tsonnontouans et Goyogouins surtout, harassés par les attaques des Andastes, quittèrent leurs villages pour s'installer sur la rive nord du lac Ontario. Cette migration fut cependant de courte durée : après la victoire iroquoise sur les Andastes, en 1675, la population de ces villages déclina et l'expédition de Denonville, en 1687, persuada les derniers occupants de rejoindre leur territoire d'origine (V. Konrad, « An Iroquois Frontier. The North Shore of Lake Ontario during the Late Seventeenth Century », *Journal of Historical Geography*, vol. 7, nº 2, 1981, p. 129-144 ; *id.*, « The Iroquois Return to their Homeland : Retreat or Adjustment ? », dans L. Codignola et R. Luraghi, édit., *Canada ieri e oggi, Atti del 6e convegno internazionale di studi canadesi*, t. III : *Sezione storica*, p. 109-135).

153. Le wapiti (*Cervus elaphus*), étroitement apparenté au cerf de l'Eurasie. Son territoire se restreint maintenant à l'ouest de l'Amérique du Nord, mais la sous-espèce *canadensis*, aujourd'hui éteinte, se rencontrait alors à l'est jusque dans la région de Montréal et l'Estrie.

154. Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*), encore couramment nommé « chevreuil » au Québec.

155. Le dindon sauvage (*Meleagris gallopavo*). On en trouvait jadis jusque dans le sud de l'Ontario, où la chasse et l'exploitation de la forêt les exterminèrent au XIXe siècle (W. E. Godfrey, *Oiseaux du Canada*, p. 141).

156. La Barre arriva plutôt le 9 août. En route, deux missionnaires en poste chez les Iroquois, les pères Lamberville et Millet, le rejoignirent pour l'avertir que trois nations iroquoises (les Onontagués, les Onéiouts et les Goyogouins) avaient convaincu les Tsonnontouans, visés par l'expédition, d'offrir des réparations aux Français pour éviter le conflit. Les Iroquois demandaient donc que Charles Le Moyne leur soit envoyé pour conduire la négociation. Arrivé au fort, La Barre rencontra à nouveau le père Lamberville et le chargea d'informer les Iroquois qu'il acceptait de négocier à condition que les Tsonnontouans offrent « une satisfaction raisonnable ». Le manque de vivres pour les troupes l'incitait à rechercher la négociation (La Barre, [lettre au ministre], 1er octobre 1684, AC, C11A, vol. 6, f. 309-310).

medecin sa fiévre le devoit mettre au tombeau[157]. La plûpart des gens de milice* qu'il amena furent attaquez du même mal, & il n'y eut que nos trois Compagnies qui conserverent une pleine santé[158]. Dans le frisson de ces fiévres intermittentes les mouvements convulsifs, les tremblemens & la frequence du pouls étoient si violents : que la plûpart des malades perissoient au deux ou troisiéme accès : leur sang étoit brun, tirant sur le noir, mêlé d'une espéce de sérosité* jaunâtre, qui ressembloit assez à du pus. Cependant le medecin [44] de M^r. *de la Barre*, à mon avis aussi peu savant qu'Ipocrate[159], Galien[160] & cent mille autres sur la veritable cause des fiévres, voulant soutenir qu'il connoissoit la cause de celles-ci, s'ingera* de l'attribuer aux mauvaises qualitez de l'air & des aliments. Il prétendoit que la chaleur extraordinaire de la saison donnant un mouvement trop rapide aux vapeurs, l'air étoit trop rarefié pour qu'on en reçût une quantité suffisante ; & que le peu qu'on en recevoit, étoit chargé d'insectes & de petites corps impurs qu'on devoroit par la fatale necessité de respirer, ce qui pouvoit causer du desordre dans la nature. Il ajoutoit à cela que l'eau de vie & les viandes salées aigrissant le sang, cette aigreur causoit une espéce de coagulation du chile & du sang[161], lors qu'ils se mêlent dans les veines, & que cette coagulation l'épaississoit & l'empêchoit de passer dans le cœur aussi vîte que de coûtume, ce qui donnoit lieu à une fermentation extraordinaire qui n'est

157. Dans son rapport officiel, La Barre ne parle pas de sa maladie, mais on sait par d'autres sources qu'il rentra à Québec dans un état de santé précaire (W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 170, 172).

158. La Barre n'indique pas si la maladie frappa davantage les miliciens que les soldats réguliers ([lettre au ministre], 1^er octobre 1684, AC, C^11A, vol. 6, f. 311), mais Gédéon de Catalogne précise que « la maladie fièvreuse se mit parmy la milice » et « qu'il y en avoit plus de la moitié sur le grabat » (« Recueil de se qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I : *les Sources narratives du début du XVIII^e siècle*, p. 173).

159. Médecin grec instigateur de l'observation clinique, Hippocrate (*circa* 460-377 av. J.-C.) s'appuyait sur la théorie des humeurs et des tempéraments.

160. Le médecin grec Galien (*circa* 131-201 ap. J.-C.) influença la médecine occidentale, du Moyen Âge jusqu'au XVII^e siècle. Disciple d'Hippocrate, il décrivait l'état de santé comme une question d'équilibre entre les « quatre humeurs cardinales » : le sang, la bile, l'atrabile et la pituite.

161. La découverte de la circulation sanguine par William Harvey (1578-1657) remonte à 1628, celle des vaisseaux chylifères et de la circulation lymphatique par Jean Pecquet (1622-1674) à 1651.

autre chose que la fiévre[162]. Mais il me semble que son sistême est un peu Iroquois, car sur ce pied* là personne n'eût deu en être exempt[163] ; Cependant ni nos Soldats, ni les plus adroits Canadiens* n'en furent point attaquez, mais seulement les gens de milice*, qui n'étant pas assez habiles pour naviguer avec la perche en piquant de fonds[164], furent obligez de se jetter sans cesse à l'eau pour trainer leurs Canots dans les rapides continuels du Fleuve ; Or comme ces eaux étoient naturellement froides, & les chaleurs tout à fait [45] excessives, le sang pouvoit bien se glacer par antiperistase*[165], & causer vraisemblablement des révolutions dans la nature qui produisirent les fiévres dont je parle, s'il est vrai comme on le dit, que *omnis repentina mutatio periculosa est*[166].

Dès que la santé de ce Général fut un peu rétablie, il s'embarqua pour continuer sa marche, quoique ce retardement* de quinze ou vint jours à ce Fort[167], dans une saison si avancée, devoit lui faire connoître* que son entreprise ne manqueroit

162. Le XVII^e^ siècle fut celui des systèmes médico-philosophiques. D'abord marquée par une soumission aveugle à la tradition galiénique (doctrine des solides, des humeurs et des esprits), la médecine européenne des premières décennies tendit à s'en dissocier en recourant à la chimie (et à l'alchimie). La renaissance de l'atomisme et les travaux de Descartes suscitèrent, dans le deuxième tiers du siècle, une conception mécaniste de l'univers ; la biologie, aiguillonnée par la récente théorie circulatoire, ne tarda pas à emprunter des éléments à la physique. De cornue, le corps humain devint machine. Autour de 1670, tous les médecins que l'esprit moderne avait touchés adoptèrent le mécanisme biologique. Mais l'esprit de « sistême » n'était pas absent de cette conception et les tenants des nouvelles valeurs intellectuelles – observation et expérience – finirent par condamner ce qu'ils affirmaient n'être qu'une reconstitution arbitraire de la réalité, un « roman physico-médicinal », dont l'explication de la genèse des fièvres rapportée ici par Lahontan offre un aperçu (voir J. Roger, *les Sciences de la vie dans la pensée française du XVIII^e^ siècle*, p. 140-154).

163. Lahontan récuse de la même façon l'explication médicale officielle du scorbut (voir *VPD*, lettre III, p. 941-942) et, par la bouche d'Adario, les raisons que lui donne son interlocuteur du plus grand nombre de maladies dont souffrent les Européens (voir *D*, p. 871).

164. En manchette : *Piquer de fonds. Voyez ma derniere Lettre.*

165. « Les Philosophes modernes se moquent de l'*antiperistase*, & de tous les effets qu'on lui attribuë » (Furetière, 1727). « L'experience aussi-bien que la raison est contraire à la supposition d'une *antipéristase*. [...] car enfin il est naturel de penser qu'un contraire n'en fortifie point un autre, mais qu'il le détruit » (article « Antipéristase », *Encyclopédie*, vol. 1, 1751, p. 511).

166. Trad. : « tout changement soudain est dangereux ».

167. La Barre demeura au fort Frontenac du 9 au 27 août (La Barre, [lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 311).

pas d'échouër. Nous voguâmes tellement nuit & jour pour profiter des calmes, que en cinq ou six jours nous arrivâmes devant la Riviére de *la Famine*, où la crainte d'un orage nous obligea d'entrer incessamment[168]. Il aprit là par un Canot, que M^r^. Dulhut fit partir de *Missilimakinac*, que selon ses ordres il avoit engagé les *Hurons*, les *Outaouas* & quelques autres peuples à se joindre à son Armée. Il amenoit de plus deux cens braves Coureurs* de bois avec lui[169]. Cette nouvelle eût extremément rejouï M^r^. *de la Barre*, s'il eut eu moins de malades. Cependant il étoit fort embarrassé dans une conjoncture si épineuse, car je suis persuadé qu'il se repentît plus d'une fois d'avoir fait une entreprise, dont il prévoyoit le méchant* succés*, & son dessein étoit d'autant plus dangereux que les *Iroquois* avoient alors tout lieu de fondre sur nous. Enfin après avoir murement examiné les suites, & consideré les obstacles, il renvoya le même Canot à M^r^. *Dulhut*, pour lui faire savoir, en quelque endroit qu'on le trou[46]vât, qu'il eût à renvoyer au plûtôt les Coureurs* de bois & les Sauvages, avec la précaution de ne point s'aprocher de ses Troupes[170]. Heureusement M^r^. *Dulhut* n'étoit pas encore à *Niagara* quand il reçût cet ordre[171], dont les Sauvages qui

168. Le déplacement des troupes vers La Famine, lieu réputé « avantageux pour la pesche & pour la chasse », se fit en deux temps : le 21 août, La Barre y envoya deux brigades et deux cents Amérindiens afin de pallier le manque de vivres au fort Frontenac ; six jours plus tard, le reste des troupes rejoignit ce premier contingent. Le gouverneur venait de recevoir des nouvelles qui confirmaient l'intention des Tsonnontouans d'offrir des réparations aux Français pour éviter les hostilités. La rencontre avec les délégués iroquois devait se tenir à La Famine, où le gouverneur arriva le 29 août (La Barre, [lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 311).

169. Au début de juin 1684, La Barre envoya des émissaires dans la région des Grands Lacs pour enjoindre La Durantaye et Dulhut de rassembler le plus grand nombre possible de coureurs de bois et d'Amérindiens alliés pour appuyer les forces de la colonie. Mais Dulhut ne reçut pas les ordres de La Barre et ne participa pas (contrairement aux dires de Lahontan) au rassemblement des hommes de l'Ouest. Par contre, La Durantaye réunit environ 700 hommes (150 Français et 550 Amérindiens alliés) et les dirigea vers Niagara, où devait avoir lieu la rencontre (La Barre, [lettre au ministre], 5 juin 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 274 ; La Barre, [lettre au ministre], 9 juillet 1684, *ibid.*, f. 286 ; La Barre, [lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, *ibid.*, f. 308, 312).

170. Avant son départ du fort Frontenac, le 27 août, La Barre avait déjà envoyé des ordres à La Durantaye pour qu'il rebroussât chemin et retournât à Michillimakinac avec ses hommes (La Barre, [lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 312).

171. D'après La Barre, la « barque » envoyée pour avertir La Durantaye trouva « l'armée du Sud » arrivée à Niagara depuis six heures seulement (*ibid.*).

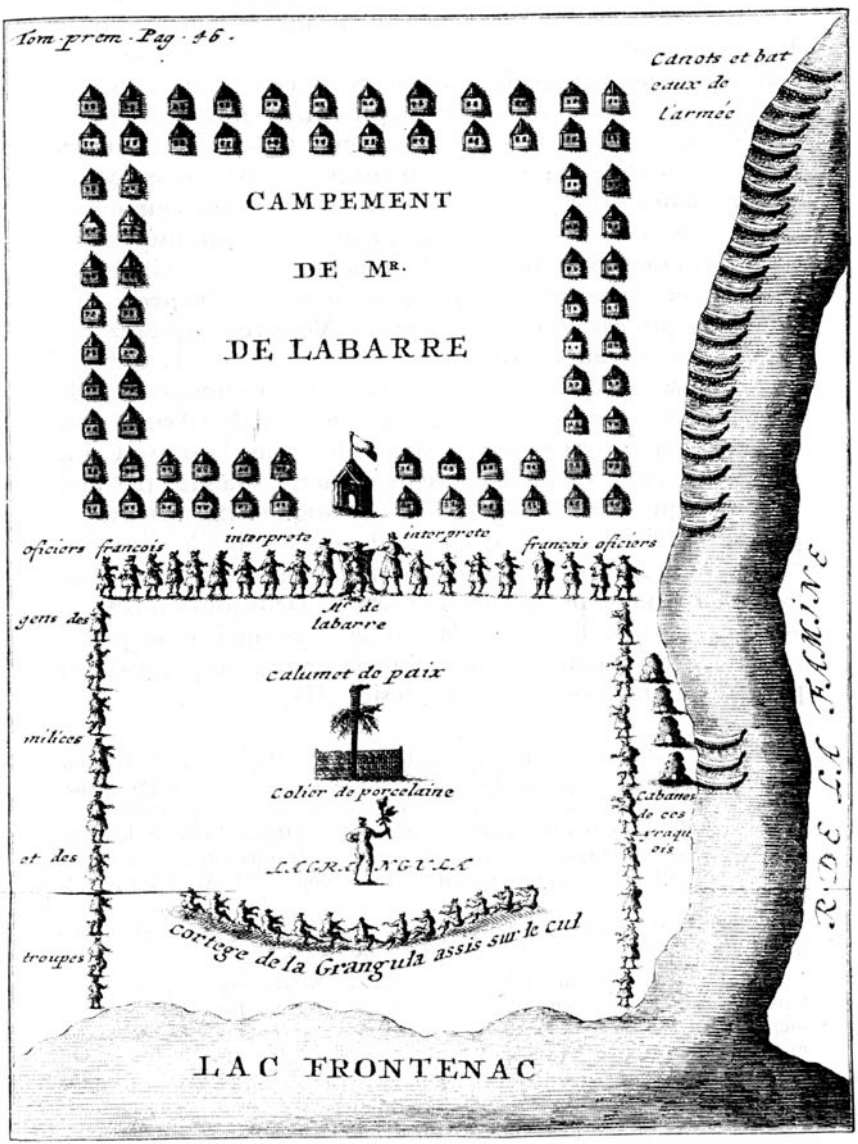
Tom. prem. Pag. 46.
Canots et bat
eaux de
l'armée
CAMPEMENT
DE Mr.
DE LABARRE
oficiers françois
interprete
interprete
françois oficiers
Mr. de
labarre
gens des
calumet de paix
milices
Collier de porcelaine
et des
cabanes
de ces
sauva
ges
troupes
Cortege de la Grangula assis sur le cul
LAC FRONTENAC
RIVE DE L.C. FRONTENAC

l'accompagnoient parurent si mécontens, qu'il n'y eut point d'injures qu'ils ne vomissent contre la Nation Françoise. Dès que Mr. *de la Barre* eut dépêché ce Canot, il fit partir Mr. *le Moine*, Gentilhomme* Normand, très consideré des *Iroquois* (qu'ils apellent *Akouessan*, c'est à dire la Perdrix) pour aller au Village des *Onnontagues*[172], distant de dix-huit lieuës* de la Riviére où nous étions campez. Il le conjura de faire son possible pour amener quelques anciens de cette Nation, à quoi celui-ci réüssit ; car peu de jours après on le vit retourner avec un des plus considérables Chefs nommé la *Grangula*, suivi de trente jeunes Guerriers[173]. Dès qu'ils furent débarquez, Mr. *de la Barre* leur envoya du pain, du vin & des truites saumonées, dont la péche étoit si abondante qu'on en prenoit jusqu'à cent d'un coup de filet. Il fit sçavoir en même tems à ce Chef, *qu'il se réjouissoit de son arrivée, & qu'il seroit bien-aise de lui parler après qu'il auroit pris quelques jours de repos*[174]. Vous remarquerez qu'il avoit eu la précaution de renvoyer les malades à la Colonie, afin que les *Iroquois* n'en eussent point de connoissance ; Mr. *le Moine* leur ayant fait entendre que le gros de l'Armée étoit demeuré au *Fort de Frontenac*, & que les gens de nôtre Camp n'étoient qu'une simple Escorte du Général. Mais [47] par malheur quelqu'un* d'entr'eux, à qui la langue Françoise n'étoit pas tout-à-fait inconnuë, se glissant la nuit le long de nos tentes entendoit tout ce qui s'y disoit, & par cette finesse découvroit les mistéres qu'on prétendoit leur cacher. Deux jours après leur arrivée, ce Chef fit dire à Mr. *de la Barre* qu'il étoit prêt à l'écouter, & à l'heure donnée, tout le monde se rangea & se plaça de la maniére qu'il est ici designé[175].

---

172. Le Moyne avait déjà pris la direction des Onontagués le 16 août, au moment où le gros des troupes étaient encore stationnées au fort Frontenac. À son arrivée à La Famine, le 29 août, La Barre constata la précarité de la situation et dépêcha un canot pour demander à Le Moyne d'amener les délégués iroquois le plus rapidement possible, avant que la situation ne se détériore davantage (La Barre, [lettre au ministre], 1er octobre 1684, AC, C11A, vol. 6, f. 311-312).

173. Le Moyne arriva le 3 septembre, en compagnie de quatorze délégués iroquois (*ibid.*, f. 312).

174. Sur l'arrivée des délégués iroquois, La Barre écrit : « [...] le 3e septembre il [Le Moyne] arriva avec 14 députés [...] qui me firent leurs compliments et que je traittay le mieux qu'il me fut possible remettant au lendemain matin à parler affaires » (*ibid.*).

175. Les discussions commencèrent effectivement deux jours après l'arrivée des délégués, soit le 5 septembre ([« Presens des Onontagués à Onontio à La Famine le Cinq Septembre 1684 »], AC, C11A, vol. 6, f. 299-300).

La *Grangula* qui étoit assis à la maniére Orientale à la tête des siens, la pipe à la bouche, ayant vis-à-vis de lui le grand Calumet de Paix, prêta l'oreille avec beaucoup d'attention au discours suivant, prononcé par nos interprêtes ; mais comme vous n'y sauriez presque rien comprendre sans l'explication de ce Calumet, dont il y est parlé, non plus que des Coliers, voici ce que c'est.

Le Calumet de paix est une grande pipe faite de certaines pierres ou marbre rouge, noir, ou blanc ; Le tuyau a 4. ou 5. pieds* de long. Le corps du Calumet a huit pouces* ; la bouche où l'on met le tabac en a trois. Sa figure* est à peu près comme celle d'un marteau d'armes. Les Calumets rouges sont les plus en vogue & les plus estimez. Les Sauvages s'en servent, pour les Négociations, pour les affaires politiques, et sur tout dans les voyages, pouvant aller par tout en seureté dès qu'on porte ce Calumet à la main ; Il est garni de plumes jaunes, blanches & vertes, & il fait chez eux le même effet, que le pavillon d'amitié fait chez nous ; car les [48] Sauvages croiroient avoir fait un grand crime, & même attirer le malheur sur leurs Nations, s'ils avoient violé les droits de cette vénérable pipe[176].

176. Radisson fut sans doute le premier Français à décrire le calumet de paix, qu'il avait pu observer chez les Dakotas (Sioux) : « Cette pipe est de pierre rouge, aussi grosse qu'un poing et aussi longue qu'un bras. Le petit calumet mesure au moins cinq pieds de long [...] et a un pouce d'épaisseur. À cette pipe est attachée la queue d'un aigle, peinte de plusieurs couleurs et ouverte comme un éventail [...]. Plus bas, l'extrémité du bâton [calumet] est couverte de plumes de canards et d'autres oiseaux qui sont de belle couleur » [*That pipe is of a red stone, as bigge as a fist and as long as a hand. The small reede* [*is*] *as long as five foot* [...], *and of the thicknesse of a thumb. There is tyed to it the tayle of an eagle all painted over with severall coulours and open like a fan* [...] ; *below the toppe of the steeke is covered with feathers of ducks and other birds that are of a fine collour*] (*Voyages of Pierre Esprit Radisson*, p. 208 ; du récit des premiers voyages de Radisson, il ne reste que la version anglaise soumise aux autorités de la *Hudson's Bay Company*). La description du père Marquette, en 1673, est toutefois beaucoup plus connue et servit généralement de modèle par la suite : « Il ne reste plus qu'à parler du Calumet, il n'est rien parmy eux ny de plus mysterieux ny de plus recommandable, on ne rend pas tant d'honneur aux Couronnes et aux sceptres des Roys qu'ils luy en rendent ; il semble estre le Dieu de la paix et de la guerre, l'Arbitre de la vie et de la mort. C'est assez de le porter sur soy et de le faire voir pour marcher en assurance au milieu des Ennemys, qui dans le fort du Combat mettent bas les armes quand on le montre. C'est pour cela que les Ilinois m'en donnerent un pour me servir de sauvegarde parmy toutes les Nations par lesquelles je devois passer dans mon voyage. Il y a un Calumet pour la paix et un pour la guerre, qui ne sont distingués que par la Couleur des plumages dontz ils sont ornés : le Rouge est marque de guerre, ils s'en servent encor pour terminer leurs differents, pour affermir leurs alliances et pour parler aux Estrangers. Il est composé d'une pierre rouge polie comme

Les Coliers, sont certaines bandes de deux ou trois pieds* de longueur & de six pouces de largeur garnis de petits grains de porcelaine, qui sont faits de certains coquillages qu'on trouve au bord de la mer entre la *Nouvelle Yorc* & la *Virginie*[177]. Ces grains sont ronds & gros comme de petits pois, & une fois plus longs qu'un grain de bled. Ils sont bleus ou blancs, percez en long comme les perles, & enfilez de la même maniére, à des fils à côté les uns des autres. On ne sauroit faire aucune affaire, ni entrer en négociation avec les Sauvages de *Canada*, sans l'entremise de ces Coliers ; qui servent de contracts & d'obligations parmi eux, l'usage de l'écriture leur étant inconnu. Ils gardent quelques fois un siecle ceux qu'ils ont reçû de leurs

---

du marbre et percée d'une telle façon qu'un bout sert à recevoir le tabac et l'autre s'enclave dans le manche, qui est un baston de deux pieds de long, gros comme une canne ordinaire et percé dans le milieu ; il est embelly de la teste et du col de divers oiseaux, dont le plumage est tres beau ; ils y ajoutent aussi de grandes plumes rouges, vertes et d'autres couleurs, dont il est tout empanaché ; ils en font estat particulièrement, parcequ'ils le regardent comme le calumet du Soleil ; et de fait, ils le luy presentent pour fumer quand ils veulent obtenir du calme, ou de la pluye, ou du beau temps. Ils font scrupule de se baigner au commencement de l'Esté, ou de manger des fruits nouveaux qu'après l'avoir dancé » (« Le premier voÿage qu'a fait le P. Marquette vers le Nouveau Mexique & comment s'en est formé le dessein », *JR*, vol. 59, p. 132-136).

À partir des années 1670, l'usage du calumet de paix se répandit progressivement vers le nord-est. À la fin du XVII[e] siècle, les Amérindiens des Grands Lacs l'utilisaient dans leurs relations diplomatiques, mais les nations situées plus au nord et dans la vallée du Saint-Laurent l'intégrèrent plus lentement à leur culture : « Il [le calumet de paix] est plus en usage chez les Nations Meridionales & Occidentales, que dans celles du Nord & et de l'Est », constatait Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 211). Sans doute le premier à mentionner son emploi par les Iroquois, Lahontan est contredit par Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 314) : « Le Droit des Gens est beaucoup plus respecté parmi les nations d'en haut, qui habitent vers la Louisiane le long des bords du Mississipi, lesquelles ont l'usage du Calumet de Paix que n'ont pas les Iroquois, non plus que les autres Sauvages des environs de Quebec, & du bas du fleuve Saint-Laurent. » Cependant, d'autres sources suggèrent que le calumet de paix fut bien introduit parmi les Iroquois, mais qu'ils ne l'utilisaient qu'occasionnellement et seulement dans leurs rapports avec les nations éloignées (W. N. Fenton, *The Iroquois Eagle Dance : an Offshoot of the Calumet Dance*, p. 156-159). Pour d'autres descriptions du calumet de paix, voir « Relation des descouvertes et des voyages du sieur de La Salle, seigneur et gouverneur du fort de Frontenac, au delà des grands lacs de la Nouvelle-France, faits par l'ordre de Monseigneur Colbert, 1679-80-81 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 453 ; Hennepin, *Nouvelle découverte*, p. 150-151).

177. Sur les cartes de cette époque, on retrouve le long du littoral atlantique, du nord vers le sud, la Nouvelle-Angleterre, puis la Nouvelle York, la Virginie et enfin la Caroline et la Floride.

voisins ; & comme chacun a sa marque differente, on aprend des vieillards le temps & le lieu où ils ont été donnez, & ce qu'ils signifient, après lequel siecle ils s'en servent à de nouveaux traitez.

« Le Roi mon Maître informé que les cinq Nations Iroquoises contrevenoient depuis long-temps à la paix, m'a ordonné de me transporter ici suivi d'une escorte, & d'envoyer *Akouessan* au Village des *Onnatagues*, pour engager les principaux Chefs à s'aprocher de mon Camp. [49] L'intention de ce grand Monarque est que nous fumions toi & moi ensemble dans le grand *Calumet* de paix ; pourvû que tu me prometes au nom des *Tsonnontouans*, *Goyoguans*, *Onnotagues*, *Onnoyoutes* & *Agnies*[178], de donner une entiere satisfaction & dédommagement à ses sujets, & de ne rien faire à l'avenir, qui puisse causer une fâcheuse rupture.

Les *Tsonnontouans*, *Goyogouans*, *Onnotagues*, *Onnoyoutes* & *Agnies*, ont pillé, ruiné & mal traité, tous les Coureurs* de bois, qui alloient en traitté chez les *Ilinois*, chez les *Oumamis* & chez les autres peuples enfans de mon Roi. Or comme ils ont agi en ces occasions contre les traitez de la paix concluë avec mon Prédecesseur ; je suis chargé de leur en demander réparation, & de leur signifier qu'en cas de refus, ou de recidive à ces pillages, j'ai ordre exprès de leur déclarer la guerre.

Ce Colier affermit ma parole[179].

Les guerriers des cinq Nations ont introduit les *Anglois* dans les Lacs du Roi mon Maître, & chez les Peuples ses enfans, pour détruire le Commerce de ses sujets, & pour obliger ces Nations à se soustraire de l'obéïssance qu'elles lui doivent. Ils les y ont menez malgré les défences du précédent Gouverneur de *Nieu-Yorc*, qui prévoyoit les risques où ils s'exposoient les uns & les autres. Je veux bien oublier ces demarches, mais si *pareille chose* arrive doresnavant, [50] j'ai ordre exprès de vous déclarer la guerre.

Ce Colier affermit ma parole.

Ces mêmes guerriers ont fait plusieurs incursions Barbares, chez les *Ilinois* & chez les *Oumamis*. Ils y ont massacré

178. Ce sont les cinq nations membres de la Ligue iroquoise.

179. En manchette : Affermit *est la phrase Iroquoise au lieu de garantit.*

hommes, femmes & enfans, pris, lié, garroté & emmené un nombre infini de Sauvages de ces deux Nations qui se croyoient bien assurez dans leurs Villages au milieu de la paix. Ces Peuples qui sont enfans de mon Roi doivent cesser d'être vos esclaves. Il faut leur rendre la liberté & les renvoyer au plus vîte dans leur païs, & si les cinq Nations refusent de le faire, j'ai ordre exprès de leur déclarer la guerre.

Ce Colier affermit ma parole.

Voilà ce que j'avois à dire à la *Grangula*, à qui je m'adresse pour raporter aux *Tsonnontouans*, *Goyogouans*, *Onnotagues*, *Onnoyotes* & *Agnies*, la déclaration que le Roi mon Maître m'a commandé de leur faire. Il ne voudroit pas qu'ils l'obligeassent d'envoyer une forte Armée au Fort de *Cataracouy*[180] pour entreprendre une guerre qui leur seroit fatale. Il seroit encore fâché que ce Fort, qui est un ouvrage de paix, servit de prison à vos guerriers. Il faut empêcher de part & d'autre que ce malheur n'arrive. Les François qui sont fréres & amis des cinq Nations, ne troubleront jamais leur repos ; pourvû qu'elles donnent la satis[51]faction que je leur demande, & que les traitez de la paix soient desormais observez exactement. Je serois au desespoir que mes paroles ne produisissent pas l'effet que j'en attend ; car je serois alors obligé de me joindre au Gouverneur de la *Nieu-Yorc*, qui par l'ordre du Roi son Maître m'aideroit à brûler les cinq Villages, & à vous détruire.

Ce Colier affermit ma parole. »

Voilà, Monsieur, le contenu de la harangue de M^r^. *de la Barre*.

Ma digression est finie : Je reprens le fil de ma rélation. L'Interprête de M^r^. *de la Barre* ayant cessé de parler, la *Grangula* qui pendant ce discours ne regardoit que le bout de sa pipe, se leva, & après avoir fait cinq ou six tours dans le cercle composé de Sauvages & de François, il revint en sa place & se tint debout en parlant à ce Général, qui étoit dans son fauteuil. Ensuite le regardant fixement, il lui répondit en ces termes.

180. En manchette : *Appellé Fort Frontenac par les François.*

« *Onnontio*, je t'honnore ; tous les Guerriers qui m'acompagnent t'honorent aussi. Ton Interprête a cessé ton discours, je m'en va commencer le mien, ma voix court à ton oreille, écoute mes paroles.

Onnontio, il faloit que tu creusses en partant de *Quebec*, que l'ardeur du Soleil eût embrazé les Forêts, qui rendent nos païs inaccessibles aux François, ou que le Lac les eût tellement innondez que nos Cabanes se trouvant environnées [52] de ses eaux, il nous fût impossible d'en sortir. Ouï *Onnontio*, il faut que tu l'ayes creu, & que la curiosité de voir tant de païs brûlez ou submergez t'ait porté jusqu'ici. T'en voila maintenant desabusé*, puisque moi & mes Guerriers venons ici t'assurer que les *Tsonontouans*, *Goyogouans*, *Onnontagues*, *Onnoyoutes* & *Agnies* n'ont pas encore peri. Je te remercie en leur nom, d'avoir raporté sur leurs Terres ce Calumet de Paix que ton prédecesseur a reçû de leurs mains. Je te felicite en même tems d'avoir laissé sous la terre la hache meurtriere qui a rougi tant de fois du sang de tes François. Ecoute, *Onnontio*, je ne dors point, j'ai les yeux ouverts, & le Soleil qui m'éclaire, me fait découvrir un grand Capitaine à la tête d'une troupe de Guerriers qui parle en someillant. Il dit qu'il ne s'est aproché de ce Lac que pour fumer dans le grand Calumet avec les *Onnotagues*, mais la *Grangula* voit au contraire que c'étoit pour leur casser la tête, si tant de bras François ne s'étoient affoiblis.

Je voi qu'*Onnontio* rêve* dans un Camp de malades, à qui le *grand Esprit* a sauvé la vie par des infirmitez. Ecoute, *Onnontio*, nos femmes avoient pris les Cassetêtes[181], nos enfans & nos viellards portoient l'arc & la fléche à ton Camp, si nos Guerriers ne les eussent retenus & desarmez lorsque ton Ambassadeur *Akouessan* parut à mon Village : c'en est fait, j'ai parlé.

Ecoute, *Onnontio*, nous n'avons pillé [53] d'autres *François* que ceux qui portoient des fusils, de la poudre & des bales aux *Oumamis* & aux *Ilinois* nos ennemis, parce que ces armes nous auroient pû couter la vie. Nous avons fait comme les Jesuites, qui cassent tous les barrils d'eau de vie qu'on porte dans nos Villages, de peur que les yvrognes ne leur cassent la tête ; nos Guerriers n'ont point de Castors pour payer toutes les armes

181. Dans son *Errata* (*infra*, *AL*, p. 999), Lahontan signale une faute de typographie que ne portent pas les exemplaires de l'édition originale que nous avons consultés.

qu'ils ont pillez, & les pauvres viellards ne craignent point la guerre.

Ce Colier contient ma parole.

Nous avons introduit les *Anglois* dans nos Lacs[182] pour y trafiquer avec les *Outaouas* & les *Hurons*[183]. De même que les *Algonkins* ont conduit les *François* à nos cinq Villages pour y faire un Commerce que les *Anglois* disent leur apartenir. Nous sommes nez libres, nous ne dépendons d'*Onnontio*[184] non plus que de *Corlar*[185], il nous est permis d'aller où nous voulons, d'y conduire qui bon nous semble, d'acheter & vendre à qui il nous plaît[186]. Si tes Alliez sont tes esclaves ou tes enfans, traite les comme des esclaves, ou comme des enfans, ôte leur la liberté de ne recevoir chez eux d'autres gens que les tiens.

Ce Colier contient ma parole.

Nous avons cassé la tête aux *Ilinois* & aux *Oumamis*, parce qu'ils ont coupé les Arbres de Paix qui servoient de limites à nos Frontiéres. Ils sont venus faire de grandes chasses de Castors sur nos terres, [54] ils en ont entiérement enlevé & mâles & femelles[187], contre la coutume de tous les Sauvages. Ils ont

182. En manchette : *Ils prétendent que les Lacs leur apartiennent.*

183. Ne pas confondre ces Hurons avec ceux établis près de Québec (voir *supra*, lettre III, p. 276 ; lettre IV, p. 277, n. 92). Associés aux Outaouais, les Hurons des Grands Lacs étaient un groupe formé de réfugiés hurons et pétuns (les Khionontateronnons ou Tionnontatehronnons) qui, en 1650, sous la pression militaire iroquoise, avaient fui vers l'ouest. Après quelques années à Green Bay puis au Wisconsin, ils s'étaient établis à Michillimakinac, au début des années 1670. Les Français les désignaient sous plusieurs noms : Tionnontatehronnons et ses variantes (Tionnontatés, Tionontateronons...), Hurons de Tionnontaté, Hurons de la Nation du Pétun, ou tout simplement Hurons, terme retenu de plus en plus à la fin du XVII[e] siècle (E. Tooker, « Wyandot », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 398-406 ; B. G. Trigger, *The Children of Aataentsic*, p. 820-825).

184. En manchette : *Onnontio, c'est le Gouverneur Général de Canada* [voir *infra*, p. 516, n. 796].

185. En manchette : *Corlar c'est le Gouverneur Général de la Nouvelle York.*

186. Sur ce sujet, voir *supra*, lettre V, p. 288-289.

187. En manchette : *C'est un crime capital parmi les Sauvages de détruire tous les Castors d'une Cabane.*

attiré les *Chaouanons* dans leurs païs & dans leur parti[188]. Ils leur ont donné des armes à feu, après avoir médité de mauvais desseins contre nous. Nous avons moins fait que les *Anglois* & les *François*, qui sans droit ont usurpé les terres qu'ils possedent sur plusieurs Nations qu'ils ont chassées de leurs païs pour bâtir des Villes, des Villages & des Forteresses.

Ce Colier contient ma parole.

Ecoute, *Onnontio*, ma voix est celle des cinq *Cabanes Iroquoises*. Voilà ce qu'elles te répondent. Ouvre encore l'oreille pour entendre ce qu'elles te font savoir.

Les *Tsonontouans*, les *Goyogouans*, les *Onnontagues*, les *Onnoyoutes* & les *Agnies* disent, que quand ils enterrerent la hache[189] à *Cataracouy*, en presence de ton prédecesseur, dans le centre du Fort, ils planterent au même lieu l'arbre de Paix pour y être soigneusement conservé ; qu'au lieu d'une retraite de Guerriers, ce poste ne seroit plus qu'une retraite de Marchands : Qu'au lieu d'armes & de munitions qu'on y transportoit, il n'y auroit que des Marchandises & des Castors qui pourroient y entrer. Ecoute, *Onnontio*, prens garde à l'avenir qu'un aussi grand nombre de Guerriers que celui qui paroît ici, se trouvant enfermé dans un si petit Fort n'étouffe cet arbre. Ce seroit dommage qu'ayant si aisément pris raci[55]ne on l'empêchât de croître & de couvrir un jour de ses rameaux ton païs & le nôtre. Je t'assure au nom des cinq Nations, que nos Guerriers danseront sous ses feuillages la danse du Calumet ; qu'ils demeureront tranquilles sur leurs nattes[190], & qu'ils ne déterreront la hache pour couper l'arbre de la Paix, que quand leurs freres *Onnontio* & *Corlar* conjointement ou séparement se mettront en devoir d'attaquer les païs dont le grand esprit a disposé en faveur de nos ancêtres.

188. Après avoir été chassés de la vallée de l'Ohio, dans les années 1660, plusieurs centaines de Chaouanons s'étaient établis autour du fort Saint-Louis, construit par La Salle, en territoire illinois. Ils y demeurèrent cinq ou six ans (C. Callender, « Shawnee », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 630).

189. En manchette : *Chez eux enterrer la hache, c'est à dire faire la Paix, & la deterrer, c'est faire la guerre.*

190. En manchette : *Demeurer sur la nate. Cette phrase signifie conserver la Paix.*

Ce Colier contient ma parole, & cet autre le pouvoir que les cinq Nations m'ont donné. » Ensuite la *Grangula* s'adressant à M^r^. *le Moine*, il lui dit.

« *Akouessan* prens courage, tu as de l'esprit, parle, explique ma parole, n'oublie rien, dis tout ce que tes freres & tes amis annoncent à ton Chef *Onnontio* par la voix de la *Grangula* qui t'honore, & t'invite à recevoir ce present de Castors, & à te trouver tout à l'heure à son festin.

Ces presens de Castors sont envoyez à *Onnontio* de la part des cinq Nations, la *Grangula* finit ici[191]. »

Dès que l'*Iroquois* eut cessé de parler, M^r^. *le Moine* & les Jesuites qui étoient presens expliquerent sa réponse à M^r^. *de la Barre*, qui rentrant dans sa tente, se mit à pester comme il faut, jusqu'à ce qu'on lui eût representé* que *Iroca progenies nescit habere modos*[192]. Ce Sauvage regala plusieurs François, après avoir dansé à l'Iroquoise le prélude du festin. [56] Au bout de deux jours ayant repris la route de son païs, suivi de ses Guerriers, nôtre Armée prit le parti de s'en retourner à *Monreal*. Dès que ce Général fut embarqué avec le peu de gens en santé qui lui restoient, tous les Canots se disperserent ; c'étoit à qui feroit le plus de diligence, car toutes ses Milices* s'en allerent à la débandade. Il n'y eut que nos trois Compagnies qui ne se quitterent point, parce que nous étions tant Officiers que Soldats dans des bâteaux plats de planches de sapin, qu'on avoit construit expressément pour nos Troupes. J'aurois bien souhaité de descendre toutes les cheutes d'eau, les cascades & cataractes dans le même Canot où je les avois monté, car tout le monde nous menaçoit d'un naufrage infaillible à ces passages pleins de bouillons & de rochers, & où les Canots sautent à peine lors qu'ils sont chargez. On n'avoit jamais ouï dire qu'aucun Bâteau eût encore monté ni descendu ces dangereux

191. On trouve dans les Archives coloniales un résumé des délibérations entre La Barre et le chef iroquois La Grangula : voir Appendice II, « Harangue de La Grangula (Otreouti) », p. 1155-1159.

192. Trad. : « Le peuple iroquois ne sait garder de mesure. » Selon La Barre, le traité fut conclu « en six heures de Conseils ». Le gouverneur promit de lever le camp dès le lendemain : « [...] ce que j'étois bien nécessité de faire, rapporte-t-il, pour le nombre de malades qui avoit augmenté à tel point, qu'à peine trouvai-je de personnes en santé pour conduire les malades dans les canots » (La Barre, [lettre au ministre], 1^er^ octobre 1684, AC, C^11A^, vol. 6, f. 312).

précipices ; cependant il falut risquer le paquet*, chacun étant fort embarassé de sa contenance ; & si nous n'eussions engagé plusieurs Canoteurs de sauter dans leurs Canots ces Cataractes à la tête de nos Bâteaux pour nous montrer le chemin (après avoir dressez nos Soldats à ramer tantôt à droit, tantôt à gauche, & à scier* quand l'occasion le requeroit) nous aurions été tous engloutis par ces Montagnes d'eau. Imaginez-vous, Monsieur, que les courans vont presque aussi vîte qu'un boulet de canon, & qu'il faut éviter des rochers sur lesquels on seroit porté si on donnoit un [57] faux coup d'aviron, car on descend en zigue-zague pour suivre le fil de l'eau qui fait cinquante détours. Les Canots chargez perissent quelquefois en ces lieux-là ; mais si ces risques sont grands, on a en recompense* la satisfaction de faire bien du chemin en peu de tems, cela est si vrai que nous ne demeurâmes que deux jours en chemin de la *Galete* en cette Ville, quoique nous traversames les deux petits Lacs dont je vous ai parlé[193], où l'eau est presque dormante. Dès que nous eumes mis pié à terre, on nous aprit que M^r^. *le Chevalier de Callieres* étoit venu relever M^r^. *Perrot*, Gouverneur de cette Place. Celui-ci avoit eu plusieurs démêlez avec Messieurs *de Frontenac*[194] *& de la Barre*[195], comme je vous l'expliquerai lors que j'en serai mieux informé[196]. Tout le monde blâme nôtre Général d'avoir si mal réüssi. On dit hautement qu'il vouloit

193. Le lac Saint-François et le lac Saint-Louis (voir *supra*, lettre VII, p. 294-295).

194. L'hostilité entre Frontenac et Perrot remontait à l'année 1673, au moment de la construction du fort Frontenac. Participant activement au commerce des fourrures (voir *supra*, lettre IV, p. 281-282 ; *infra*, lettre VIII, p. 315 et *M*, p. 552), le gouverneur de Montréal se sentait lésé parce qu'une part importante des fourrures qui arrivaient auparavant jusqu'à Montréal étaient maintenant interceptées à ce fort. Leur conflit éclata au grand jour en 1674, lorsque Frontenac, à la suite d'un « incident » impliquant un de ses hommes et Perrot, fit arrêter ce dernier en l'accusant d'avoir défié son autorité. Devant le refus du Conseil souverain de juger Perrot, Frontenac l'envoya en France pour qu'il rende compte de ses actes au roi. Condamné à trois semaines de prison, Perrot réintégra par la suite son poste et Frontenac reçut l'ordre d'oublier le différend qui les avait opposés et de traiter le gouverneur de Montréal avec respect. Frontenac et Perrot s'allièrent ensuite dans le commerce illicite des fourrures (W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 38-50, 145-147).

195. Perrot et La Barre entretenaient plutôt des rapports harmonieux. Dans ses dépêches au ministre, La Barre se portait notamment à la défense du gouverneur de Montréal en minimisant sa participation au commerce des fourrures (W. J. Eccles, « Perrot, François-Marie », *DBC*, t. I, p. 554).

196. Lahontan ne revient pas sur la question.

favoriser & couvrir la marche de plusieurs Canots pleins de Castors qu'il avoit fait trafiquer chez les Sauvages des Lacs[197]. On mande* à la Cour mille faussetez contre lui, les gens d'Eglise & de Robe* le diffament par leurs Ecrits. Cependant tout ce qu'on lui impute est faux, car le bon homme ne pouvoit mieux faire. On vient de me dire presentement que Messieurs de *Hainaut, Montortier,* & *Durivau,* Capitaines de Vaisseaux, sont arrivez à *Quebec,* pour y passer l'hiver, & lui servir de Conseillers[198] ; que le dernier des trois a amené une Compagnie franche* qu'il commande lui-même[199].

Je ne puis vous écrire jusqu'au Printems [58] prochain, parce que les derniers Vaisseaux qui doivent repasser cette année en France sont prêts à faire voile.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Monreal le 2. Novembre 1684.

197. Hostile à La Barre, l'intendant De Meulles porte des accusations de ce genre dans sa correspondance avec la cour. Le gouverneur aurait entrepris cette expédition uniquement pour favoriser ses propres intérêts dans le commerce des fourrures, ainsi que ceux de quelques marchands, dont Charles Aubert de La Chesnaye : « Tout Quebec eut le chagrain de le voir embarquer teste à teste avec le nommé la Chesnaye pour une expedition de guerre, ce qui a paru fort extraordinaire à Monsieur l'Evesque, à tous les Jesuittes et à tout ce qu'il y a d'honnestes gens dans le païs, et fait dire à tout le monde que cecy n'est qu'un leurre et qu'ils vont tous deux concerter toutes choses ensemble et en un mot faire et conclure tout ce qui sera util à leur commerce » (De Meulles, [lettre au ministre], 8 juillet 1684, AC, C^{11A}, vol. 6, f. 385r°-385v°). Dans une autre lettre, l'intendant accuse La Barre d'avoir détourné des canots affectés au transport des vivres pour acheminer ses marchandises de traite jusqu'au fort Frontenac : « [...] il se servoit de ces canots pour faire porter de ces marchandises au fort aux depens du Roy ce qu'il a toujours pratiqué depuis deux ans » (De Meulles, [lettre au ministre], 10 octobre 1684, AC, C^{11A}, vol. 6, f. 389v°).

198. Les trois officiers mentionnés par Lahontan arrivèrent le 2 novembre 1684 (La Barre, [lettre au ministre], 14 novembre 1684, AC, C^{11A}, vol. 6, f. 366 ; Callière, [lettre au ministre], 9 novembre 1684, AC, C^{11A}, vol. 6, f. 443).

199. Du Riveau-Huot (Duriveau) commandait effectivement 150 soldats ([« Le roi au S. du Riveau-Huot pour commander 150 soldats qui passent au Canada sur le vaisseau l'Emérillon »], 4 août 1684, AC, B^{11}, f. 51).

[59] LETTRE VIII.

On travaille à fortifier le Monreal, le zéle indiscret des Prêtres Seigneurs de cette Ville. Description de Chambli. De la descente des Sauvages des grands Lacs pour faire leur Commerce, & comment il se fait.*

MONSIEUR,

Je viens de recevoir de vos nouvelles par la voye d'un petit Vaisseau de Bordeaux chargé de Vin, qui est le seul qui soit encore arrivée cette année à *Quebec*. Vous me faites plaisir de m'aprendre que le Roi a accordé quatre Vaisseaux à M^r^. *de la Salle* pour aller à la découverte de l'embouchure du *Missisipi*[200]. J'admire* vôtre curiosité de savoir à quoi j'ai passé mon tems depuis le commencement de cette année, & tout ce qui s'est fait ici.

Dès que M^r^. *de Callieres* fut en possession de son Gouvernement, il ordonna à tous les habitans de cette Ville & des environs de [60] couper & d'aporter de gros pieux de quinze piez* de longueur pour la fortifier. Ils y travaillerent avec tant de diligence durant l'hiver, qu'il ne reste plus qu'à les planter pour en faire l'enceinte, à quoi l'on est prêt d'employer cinq ou six cens hommes. J'ai été une partie de l'hiver à la chasse avec les *Algonkins* pour mieux aprendre leur langue ; & j'ai passé le reste du tems ici bien desagréablement. On n'y sauroit faire aucune partie* de plaisir, ni jouër, ni voir les Dames que le Curé n'en soit informé, & ne le préche publiquement en Chaire. Son zéle indiscret* va jusqu'à nommer les gens, & s'il refuse la Communion aux femmes des Nobles pour une simple fontange* de couleur, jugez du reste. Vous ne sauriez croire à quel point s'étend l'autorité de ces Seigneurs Ecclésiatiques. J'avouë qu'ils sont ridicules en leurs maniéres d'agir, ils excommunient tous les masques*, & même ils accourent aux lieux où il s'en trouve pour les demasquer & les accabler d'injures ; ils veillent plus soigneusement à la conduite des filles & des femmes que les peres & les maris. Ils crient après les gens qui ne

200. Après son retour en France en 1683 (voir *supra*, p. 263, n. 30), La Salle proposa au roi de retourner jusqu'à l'embouchure du Mississipi, par mer cette fois, et d'y fonder une colonie qui pourrait servir de base pour attaquer les établissements espagnols situés plus au sud. Il reçut l'assentiment des autorités françaises, séduites par son projet en raison des tensions qui existaient alors entre la France et l'Espagne. La Salle quitta donc La Rochelle le 24 juillet 1684, à la tête de 300 hommes et d'une flottille de quatre navires (M. de Villiers, *l'Expédition de Cavelier de La Salle dans le golfe du Mexique*, p. 5-14 ; E. B. Osler, *La Salle*, p. 156-171).

font pas leurs devotions tous les mois, obligeant à Pâques toutes sortes de personnes de porter des billets à leurs Confesseurs. Ils deffendent & font brûler tous les livres qui ne traitent pas de dévotion. Je ne puis songer à cette tirannie, sans pester contre le zéle indiscret* du Curé de cette Ville[201]. Ce cruel entrant chez mon hôte & trouvant des livres sur ma table, se jetta à corps perdu sur le Roman d'avantures de *Petrone*[202], [61] que j'estimois plus que ma vie, parce qu'il n'étoit pas mutilé. Il en arracha presque tous les feuillets avec si peu de raison, que si mon hôte ne m'eut retenu lorsque je vis ce malheureux débris, j'eusse alors accouru chez ce turbulant Pasteur pour arracher aussi tous les poils de sa barbe. Ils ne se contentent pas d'étudier les actions des gens, ils veulent encore fouiller dans leurs pensées. Jugez, après cela, Monsieur, l'agrément qu'on peut avoir ici.

Les glaces du fleuve qui fondirent & se détacherent le 30. de Mars (car c'est ordinairement dans ce tems que le Soleil commence à reprendre vigueur) me donnerent occasion d'aller avec un petit détachement de Soldats à *Chambli*, qui n'est éloigné de cette Ville que de cinq ou six lieuës*. Ce poste[203] est situé sur le bord d'un bassin de deux lieuës* de circonference, où se décharge* le *Lac Champlain* par une cascade d'une lieuë* & demi de longueur, dont il se forme une Riviére qui se décharge* à *Sorel* dans le fleuve de *S*aint *Laurent*, comme je vous l'ai expliqué dans ma quatriéme lettre[204]. On y faisoit autrefois beau-

201. Le sulpicien Étienne Guyotte, nommé curé de Notre-Dame de Montréal en octobre 1682 et bien connu pour son zèle excessif : « [...] en plus de blesser les gens par son arrogance et son irritabilité, il tenait absolument à reprimander du haut de la chaire tel ou tel de ses paroissiens. Il refusa publiquement la communion à une femme poudrée et parée de bijoux [...]. Il refusa aussi l'absolution à certaines femmes qu'il accusait de sorcellerie » (C. J. Russ, « Guyotte, Étienne », *DBC*, t. II, p. 282). Source de soucis pour ses supérieurs, Guyotte est rappelé en France en 1693.

202. Le *Satiricon*.

203. Le fort Chambly, construit en 1665, en même temps que quatre autres forts le long de la rivière Richelieu. Conçus, à l'origine, comme autant de « verrous » le long de cette voie maritime qu'empruntaient les Iroquois lors de leurs incursions dans la vallée du Saint-Laurent, ces forts remplissaient toutefois bien mal leur rôle, car les Iroquois les contournaient aisément. Par suite des difficultés d'approvisionnement, seuls les forts Sorel, à l'embouchure de la rivière, et Chambly furent maintenus (C. Gélinas, *le Rôle du fort de Chambly dans le développement de la Nouvelle-France de 1665 à 1760*, p. 12-26).

204. Voir *supra*, lettre IV, p. 280.

coup plus de Commerce de Castors qu'aujourd'hui, car les *Soccokïs*, les *Mahingans*, & les *Openangos* (qui se sont retirez de chez les Anglois pour éviter la poursuite des *Iroquois*[205]) y venoient en foule échanger leurs peleteries pour d'autres Marchandises. Le *Lac Champlain* qu'on trouve au dessus[206] de cette Cascade est de 80. lieuës* de circonférence. Au bout de ce Lac on trouve celui du *Saint Sacrement*, par lequel on peut aller facilement à [62] la nouvelle Yorck, en faisant un portage de deux lieuës* jusqu'à la *Riviére du Fer*, qui se décharge* dans celle de *Manathe*. Je vis passer secrétement dans le tems que j'étois à *Chambli* deux Canots François chargez de Castors, qu'on prètendoit y être envoyez par M^r^. *de la Barre*. Ce Commerce clandestin est expressément deffendu, parce qu'on est obligé de porter ces peaux au bureau de la Compagnie[207], où elles sont taxées* cent soixante pour cent moins que les Anglois ne les achettent à leurs Colonies. Le petit Fort qui est situé au pié du saut sur le bord du bassin de *Chambli*, n'étant que de simples palissades, ne sauroit empêcher que bien des gens n'entreprenent un voyage qui donne tant de profit[208]. Les habitans qui

205. L'original porte : « qui se sont retirez chez les Anglois », mais il faut lire : « qui se sont retirez *de* chez les Anglois ». Les Socoquis, les Loups (Mahingans) et les Openangos étaient originaires de la Nouvelle-Angleterre et plusieurs d'entre eux trouvèrent refuge auprès des Français à partir des années 1660, fuyant les attaques des Iroquois et des colons anglais. Dans les années 1670-1680, ils étaient établis à la baie Missisquoi, au nord du lac Champlain, d'où ils pouvaient commercer facilement avec les Français du poste de Chambly (P.-A. Sévigny, *les Abénaquis*, p. 160-162 ; G. M. Day, « Western Abenaki », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 150-151).

206. L'édition originale porte « dessous » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

207. L'État accordait le monopole de l'exportation des fourrures à une compagnie concessionnaire qui s'engageait à prendre, à un taux fixe, toutes les peaux apportées par les habitants et assumait les coûts de l'administration coloniale.

208. L'axe formé par la rivière Richelieu, le lac Champlain et le fleuve Hudson constituait une artère privilégiée pour le commerce clandestin des fourrures de la Nouvelle-France vers les colonies anglaises. En 1679, Frontenac remarquait lui aussi l'impossibilité de mettre un terme à ce commerce à partir du poste de Chambly : « [...] quelques precautions que j'y apporte, dit-il, et quoy que pour y veiller, j'aye envoié à Chambly, comme au principal passage, le S^r^ de *Saint* Ours [...] il ne peut en venir à bout » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au roi, 16 novembre 1679 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 108-109). Les diverses mesures mises en œuvre par la suite pour contrer ce commerce donnèrent peu de résultats : jusqu'à la fin du Régime français, les fourrures continuèrent à transiter par cette voie (voir J. E. Lunn, « The Illegal Fur Trade Out of New France, 1713-1760 », dans *Canadian Historical Association Report*, 1939, p. 60-76).

demeurent aux environs[209], sont fort exposez aux courses des *Iroquois* en tems de guerre. Malgré cette foible Forteresse, j'y séjournai un mois & demi, ensuite je revins ici, où M^r. *de la Barre* arriva quelques jours après accompagné de Messieurs *de Henaut, Montortier & du Rivau.* Je vis débarquer presque en même tems vingt-cinq ou trente Canots de Coureurs* de bois, chargez de Castors venant des grands Lacs. La charge de chacun étoit de quarante paquets. Chaque paquet pésant cinquante livres, & valant cinquante écus* au bureau des Fermiers. Ils étoient suivis de cinquante Canots *Outaouas & Hurons*, qui descendent presque tous les ans à la Colonie, pour y faire leur amplete à meilleur marché qu'en leur propre païs de *Missilimakinac*, situé sur [63] le Rivage du *Lac des Hurons* à l'embouchure de celui des *Ilinois*. Voici comment ce petit Commerce se fait.

Premiérement ils se campent à cinq ou six cens pas de la Ville. Le jour de leur arrivée se passe tant* à ranger leurs Canots & débarquer leurs Marchandises, qu'à dresser leurs tentes, lesquelles sont faites d'écorce de bouleau[210]. Le lendemain ils font demander au Gouverneur Général une audience, qu'il leur accorde le même jour en place publique. Chaque Nation fait son cercle particulier, ensuite ces Sauvages étant assis par terre la pipe à la bouche, & le Gouverneur dans son fauteuil, l'Orateur de l'une de ces Nations se leve, & dit en forme de harangue, « Que ses freres sont venus pour le visiter, & renouveller en même tems avec lui l'ancienne amitié ; que le principal motif de leur voyage est celui de procurer l'utilité* des François, parmi lesquels il s'en trouve qui n'ayant ni moïen de trafiquer, ni même assez de force de corps pour transporter des Marchandises le long des Lacs, ne pourroient manier de Castors, si ses freres ne venoient eux-mêmes faire le trafic dans les Colonies Françoises ; qu'ils savent bien le plaisir qu'ils font aux habitans du *Monreal*, par raport* au profit que ces mêmes habitans en retirent ; que ces peaux étant estimées en France,

209. Ces habitants étaient peu nombreux : seize en 1681. Un mémoire de 1683 rapporte : « [...] il y a eut autrefois un assez grand nombre d'habitans dont la pluspart ont abandonné ou sont devenus pauvres parce qu'ils n'ont pas esté appuyez » ([« Mémoire à Messieurs en la Societté en comendite de la ferme et commerce du Canada sur les moyens d'empescher les fraudes du Castor »], 1683, AC, C^11A, vol. 6, f. 217). Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, la menace iroquoise et l'isolement limitèrent le peuplement de Chambly ; la colonisation ne débuta véritablement qu'au XVIII^e siècle (J. Noël, « Le peuplement de Chambly au XVII^e siècle », *l'Ancêtre*, vol. 13, n^o 1, septembre 1986, p. 5-9).

210. Voir *supra*, p. 291, n. 136.

& au contraire les Marchandises qu'on leur troque étant de petite valeur, ils veulent témoigner aux François l'envie qu'ils ont de les pourvoir de ce qu'ils [64] recherchent avec tant d'empressément. Que pour avoir le moyen d'en aporter d'avantage une autre année, ils sont venus prendre en échange des fusils, de la poudre & des bales, pour s'en servir à faire des chasses plus abondantes, ou à tourmenter les *Iroquois*, en cas qu'ils se mettent en devoir d'attaquer les habitations* Françoises ; & qu'enfin pour assurer leurs paroles, ils jettent un colier de porcelaine avec une quantité de Castors au *Kitchi Okima* dont ils demandent la protection, en cas qu'on les vole ou qu'on les maltraite dans la Ville. »

Le discours fini, l'Orateur reprend sa place & sa pipe, pendant que l'Interprête en explique le contenu au Gouverneur, qui lui répond ordinairement en termes civils, sur tout quand le don gratuit est un peu fort. Il leur fait de même un present de peu de chose, ensuite les Sauvages se levent, & s'en retournent à leurs Cabanes pour se préparer à faire l'échange.

Le jour suivant chaque Sauvage fait porter ses peaux par ses Esclaves chez les Marchands qui leur donnent à meilleur prix les hardes* qu'ils demandent. Tous les habitans de cette Ville ont permission de faire ce Commerce[211], il n'y a que celui du vin & d'eau de vie qui soit deffendu[212], parce que la plûpart de ces Sauvages ayant des Castors de reste, après avoir fait leur amplette, boivent excessivement, & tuent ensuite leurs Esclaves. Ils se querellent, se battent, se mangent le nez & se tueroient infailliblement, [65] si ceux qui detestent ces sortes de breuvages

211. D'après l'intendant De Meulles, peu d'habitants tiraient réellement avantage de ce commerce, les profits se concentrant plutôt entre les mains de quelques gros marchands ([« Opinion de Monsieur de Meulles sur les congés qui se donnent en Canada »], 1686, cité par H. A. Innis, dans *The Fur Trade in Canada*, p. 58).

212. L'ordonnance du 24 mai 1679 régissait la vente de l'eau-de-vie aux Amérindiens. Jusqu'à la fin du Régime français, elle interdit expressément « de porter ni faire porter des eaux-de-vie dans les bourgades des Sauvages éloignés des habitations françaises » ; mais contrairement à ce qu'avance Lahontan, il semble bien que la vente de boissons enivrantes aux Amérindiens restait permise dans les principaux centres d'établissement français. Cette ordonnance constituait un compromis entre la position des marchands, qui demandaient une libéralisation intégrale de la vente de l'eau-de-vie, et la position du clergé, qui réclamait la prohibition totale (*Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, vol. 1, p. 235-236 ; M. Eastman, *Church and State in Early Canada*, p. 26-31, 72-82, 122-134, 179-201, 222-228, 243-254, 267-290 ; G. F. C. Stanley, « The Indians and the Brandy Trade during the Ancient Regime », *RHAF*, vol. 6, nº 4, mars 1953, p. 489-505).

ne les retenoient[213]. Il faut que vous remarquiez qu'aucun d'eux ne veut manier de l'or ni de l'argent. C'est un plaisir de les voir courir de boutique en boutique l'arc & la fléche à la main tout-à-fait nuds. Les femmes les plus scrupuleuses portent leur évantail sur les yeux, pour ne pas être effrayées à l'aspect de si vilaines choses ; mais ces droles qui connoissent aussi bien que nous les jolies Marchandes, ne manquent pas de leur offrir ce qu'elles daignent quelquefois accepter, quand elles voyent la marchandise de bon aloi. Il y en a plus d'une, s'il en faut croire l'histoire du païs, que la constance & le merite de plusieurs Officiers ne sauroient fléchir, pendant que ces vilains cupidons ont l'entrée libre chez elles. Je m'imagine que c'est moins *per il gusto, che per la curiosita*[214], car enfin ils ne sont ni galans ny capables d'attachement. Quoi qu'il en soit, l'occasion dans un tel cas est d'autant plus pardonnable qu'elle est rare[215]. Dès qu'ils ont fait leurs ampletes ils prenent congé des Gouverneurs, ensuite ils s'en retournent en leur païs par la Riviére des *Outaouas*. Au reste ils firent beaucoup de bien aux pauvres & aux riches, car vous saurez que dans ce tems-là tout le monde devient Marchand.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Monreal *le* 28. *Juin* 1685.

213. De nombreux documents du XVII^e siècle décrivent les « désordres » causés par la consommation d'eau-de-vie par les Amérindiens (voir la liste bibliographique dressée par L. Groulx, « La querelle de l'eau-de-vie sous le Régime français », *RHAF*, vol. 1, n° 4, mars 1948, p. 615-624 ; vol. 2, n° 1, juin 1948, p. 138-140 ; voir aussi l'article de R. C. Dailey, « The Role of Alcohol among North American Indian Tribes as Reported in the Jesuit Relations », *Anthropologica*, vol. 10, n° 1, 1968, p. 45-59).

214. Trad. : « [moins] par goût que par curiosité ».

215. Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 142-143) se portera à la défense des marchandes de Montréal : « [...] si par hazard, Madame, vous tombez sur le Livre de la Hontan, où il est parlé de cette Foire, donnez-vous bien de garde de prendre tout ce qu'il en dit pour des vérités. La vraisemblance n'y est pas même gardée. Les Femmes de Montreal n'ont jamais donné lieu à ce que cet Auteur y met sur leur compte, & il n'y a rien à craindre pour leur honneur de la part des Sauvages. Il est sans exemple qu'aucun d'eux ait jamais pris la moindre liberté avec les Françoises, lors même qu'elles ont été leurs Prisonnieres. Ils n'en sont pas même tentés, & il seroit à souhaiter que les François eussent le même dégoût des Sauvagesses. La Hontan ne pouvoit pas ignorer ce qui est de notorieté publique en ce Pays ; mais il vouloit égayer ses Mémoires, & pour y réussir, tout lui étoit bon. On est toujours sûr de plaire à certaines gens, quand on ne garde aucune mesure dans la liberté, qu'on se donne d'inventer, de médire, & de s'exprimer sur certaines matieres. »

[66] LETTRE IX.

Qui contient une description du Commerce de Monreal. *Arrivée de M^r. le Marquis* de Denonville *avec des Troupes. Rapel de M^r.* de la Barre. *Description curieuse de certains Congez pour le Commerce des Castors dans les païs lointains.*

MONSIEUR,

Il y a trois semaines que j'ai reçû vôtre seconde lettre, mais je n'ai pû répondre aussitôt que je l'aurois souhaité, parce qu'il n'est point encore parti de Vaisseau pour [la] France. Vous voudriez savoir, dites vous, en quoi consiste le Commerce de la Ville de *Monreal*, le voici. Presque tous les Marchands qui sont établis en cette Ville-là ne travaillent que pour ceux de *Quebec*, dont ils sont Commissionnaires. Les barques qui transportent là les Marchandises seches, les vins, & les eaux de vies sont en très petit nombre, [67] mais elles font plusieurs voyages durant l'année de l'une de ces Villes à l'autre. Les habitans de l'*Isle de Monreal* & des Côtes* circonvoisines viennent faire leurs ampletes à la Ville deux fois l'an, achetant les Marchandises cinquante pour cent plus qu'à *Quebec*. Les Sauvages des environs, établis ou vagabons, y portent des peaux de Castors, d'Elan[216], de Caribou[217], de Renards[218] & de Martres[219], en échange de fusils, de poudre, de plomp & autres nécessitez de la vie. Tout le monde y trafique avec liberté, & c'est la meilleure profession du monde pour s'enrichir en très peu de tems. Tous les Marchands s'entendent à merveilles pour vendre leurs effets au même prix. Mais lorsque les habitans du païs le trouvent exhorbitant, ils encherissent* leurs danrées à proportion. Les

216. L'orignal (*Alces alces americana*). L'illustration qui précède la page 72 de l'édition originale (voir *infra*, p. 324) est loin d'être fidèle, mais la légende indique l'équivalence des « orignaux » et des « élans ». Dans ses lettres ultérieures, Lahontan utilise presque toujours « orignal » plutôt qu'« élan ».

217. Le caribou des bois (*Rangifer tarandus caribou*), étroitement apparenté au renne, vit aujourd'hui dans la forêt boréale et le sud de la toundra. À l'époque de Lahontan, on le rencontrait beaucoup plus loin vers le sud, jusque dans la région de Montréal.

218. Le renard roux (*Vulpes vulpes*), espèce très répandue dans tout l'hémisphère nord.

219. La martre d'Amérique (*Martes americana*) est étroitement apparentée à la martre d'Eurasie (*Martes martes*) ; autrefois présente dans presque toutes les régions boisées de l'Amérique du Nord, elle est aujourd'hui éteinte dans le sud de son aire originale, y compris tout le sud du Québec.

Gentilshommes* qui sont chargez d'enfans, & sur tout de filles, sont obligez de vivre d'économie, pour survenir aux dépenses des habits magnifiques dont on les voit parées ; car le faste & le luxe régnent autant dans la nouvelle France que dans l'ancienne. Il faudroit, à mon avis, que le Roi fit taxer* les Marchandises à un prix raisonnable, & qu'il deffendit aux Négotians de ne vendre ni brocards, ni franges, ni rubans d'or & d'argent, non* plus que des points & des dantelles de haut prix.

Mr. le *Marquis* de *Denonville* est venu en qualité de Gouverneur Général relever Mr. *de la Barre*, que le Roi rapelle, sur les accusations que ces ennemis ont faites contre lui[220]. Etant sur les lieux vous savez [68] mieux que moi que Mr. de *Denonville* étoit Mestre* de Camp du Regiment de Dragons* de la Reine, qu'il vendit à Messieurs *Murcey* quand le Roi lui donna ce Gouvernement[221], qu'il partit de France suivi de quelques Compagnies de Marine[222] avec Madame son épouse, & sa famille[223], Madame sa femme n'ayant point été effrayée par les risques & par les incommoditez d'un si long & si penible voyage. Il est arrivé à *Monreal* après avoir séjourné quelques semaines à *Quebec*[224] ; Il a amené cinq ou six cents hommes de Troupes réglées*, & renvoyé Messieurs de *Hainaut, Montortier*

220. L'échec de l'expédition de 1684 et la « paix honteuse » avec les Iroquois étaient les raisons principales du rappel de La Barre. Officiellement désigné pour le remplacer le 1er janvier 1685, Denonville quitta La Rochelle au début du mois de juin et arriva à Québec le 1er août ([« Provisions de gouverneur et lieutenant général au Canada pour le marquis de Denonville »], 1er janvier 1685, AC, B11, f. 78 ; Seignelay, [« Instructions pour Denonville »], 10 mars 1685, *ibid.*, f. 83 ; Louis XIV, [lettre à De Meulles], 10 mars 1685, *ibid.*, f. 96 ; La Barre, [lettre au ministre], 8 octobre 1685, AC, C11A, vol. 7, f. 188). Sur l'expédition de La Barre, voir *supra*, lettre VII, p. 294-312).

221. Plus précisément, le roi acheta le régiment de Denonville et le donna ensuite au marquis de Murcé, neveu de Mme de Maintenon (T. Prince-Falmagne, *Un marquis du grand siècle*, p. 37 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 174, n. 3).

222. Six exactement (Seignelay, [« Au marquis de Denonville sur le départ de 300 soldats pour le Canada »], 4 mars 1685, AC, B11, f. 81).

223. Sa femme et deux de ses enfants l'accompagnaient (T. Prince-Falmagne, *op. cit.*, p. 47-51).

224. Demeuré à Québec durant tout le mois d'août 1685, Denonville se rendit à Montréal au début de septembre, puis au fort Frontenac pour évaluer la valeur militaire du poste ; il revint à Montréal au début du mois d'octobre (Denonville, [lettre au ministre], 13 novembre 1685, AC, C11A, vol. 7, f. 110).

& *Durivo* Capitaines de Vaisseaux & de Compagnie, avec plusieurs autres Officiers. Ce Général a dispersé les troupes en diverses Côtes* pour y passer l'hiver. Mon quartier s'appelle *Boucherville*. Il n'est éloigné de *Monreal* que de trois lieües* : J'y suis depuis quinze jours, & selon toutes les apparences, à la solitude près, je m'y trouverai mieux qu'à la Ville, car au moins il n'y aura que l'emportement zelé d'un simple Prêtre à essuyer en cas de Bal, de Jeu, & de Festin[225]. On vient de me dire que le Général a donné les ordres pour achever de fortifier le *Monreal*, & qu'il doit s'embarquer incessamment pour retourner à *Quebec*, où les Gouverneurs Généraux passent ordinairement l'hiver. Les mêmes Sauvages dont je vous ai parlé dans ma derniere[226], ont rencontré des *Iroquois*, sur la grande Riviere des *Outaouas*, qui les ont avertis que les Anglois se préparoient à trans[69]porter à leurs Villages, situez à *Missilimakinac*, de meilleures marchandises & à plus bas pris que celles des François[227]. Cette nouvelle allarme également les Gentilshommes*, les Coureurs* de bois & les Marchands qui perdroient en ce cas-là considerablement. Car il faut que vous sçachiez que le *Canada* ne subsiste que par le grand Commerce de Pelleteries, dont les trois quarts viennent des Peuples qui habitent aux environs des grands Lacs. Si ce malheur arrivoit tout le païs en souffriroit, par raport* à la ruine totale de certains Congez dont il est à propos de vous donner l'explication.

Ces Congez, sont des permissions par écrit que les Gouverneurs Généraux accordent, par ordre du Roi aux pauvres Gentilshommes*[228] & aux vieux Officiers chargez d'enfans, afin qu'ils puissent envoyer des marchandises dans ces Lacs. Le nombre en est limité à vingt cinq par année, quoi qu'il y en ait d'avantage d'accordez, Dieu sçait comment. Il est défendu à

225. Voir *supra*, lettre VIII, p. 313-314.

226. Voir *supra*, lettre VIII, p. 316 : « Ils étoient suivis de cinquante Canots *Outaouas* & *Hurons*, qui descendent presque tous les ans à la Colonie, pour y faire leur amplete à meilleur marché qu'en leur propre païs de *Missilimakinac*, situé sur le Rivage du *Lac des Hurons* à l'embouchure de celui des *Ilinois*. »

227. Les Anglais envoyèrent effectivement durant l'automne 1685 une expédition commerciale dans la région des Grands Lacs pour inciter les Amérindiens alliés des Français à venir commercer à New York (Denonville, [lettre au ministre], 13 novembre 1685, AC, C^{11A}, vol. 7, f. 105 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 53).

228. Il faut comprendre : aux gentilshommes pauvres.

toutes sortes de personnes, de quelque qualité & condition qu'elles puissent être, d'y aller ou d'y envoyer, sous peine de la vie[229], sans ces sortes de permissions. Chaque Congé s'étend jusqu'à la charge de deux grands Canots de marchandises. Quiconque obtient pour lui seul un congé ou un demi congé peut le faire valoir soi-même ou le vendre au plus offrant. Un congé vaut ordinairement six cens écus*, & les marchands ont coutume de l'acheter. Ceux qui les obtien[70]nent n'ont aucune peine à trouver des Coureurs* de bois pour entreprendre les longs voyages qu'ils sont obligez de faire s'il veulent en retirer des profits considerables. Le terme ordinaire est d'une année & quelque fois plus[230]. Les Marchands mettent 6. hommes dans les deux Canots stipulez dans ces congez ; avec mille écus* de marchandises propres* pour les Sauvages, qui sont taxées* & comptées à ces Coureurs* de bois à quinze pour cent plus qu'elles ne sont vendües argent comptant à la Colonie. Cette somme de mille écus* raporte ordinairement au retour du voyage sept cents pour cent de profit[231], quelques fois plus, quelque fois moins ; parce qu'on écorche* les Sauvages du bel air* ; ainsi ces deux Canots qui ne portent que mille écus* de marchandises trouvent après avoir fait la traite assez de Castors de ce provenu* pour en charger quatre : Or quatre Canots peuvent porter 160. paquets de Castor, c'est à dire 40. chacun,

229. Les contrevenants devaient être « punis pour la première fois du fouet » et, en cas de récidive, « condamnés aux galères à perpétuité » (« Edit du roi qui défend d'aller à la traite des pelleteries dans la profondeur des bois et des habitations des Sauvages, du mois de mai 1681 », dans *Édits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du roi concernant le Canada*, vol. 1, p. 249).

230. Institués en 1681, les « congés » donnaient initialement le droit d'expédier un seul canot ; mais, sous l'administration de La Barre, certains détenteurs de « congés » commencèrent à en envoyer deux. Denonville rétablit la règle d'un seul canot de marchandises par « congé », mais, après lui, l'habitude d'envoyer deux canots fut rétablie. Les abus conduisirent, en 1696, à l'abolition du système qui fut cependant réinstauré entre 1716 et 1719 et de 1728 jusqu'à la fin du Régime français (G. Lanctot, *Histoire du Canada*, vol. 2 : *Du régime royal au traité d'Utrecht, 1663-1713*, p. 100-101, 183 ; L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 176-178).

231. « Le calcul est juste », remarque Louise Dechêne (*Habitants et marchands de Montréal*, p. 163), mais ne tient pas compte de l'ensemble des coûts reliés à la manipulation, à l'entreposage et au transport, qui ramènent le taux de profit réel à environ 50 ou 60 %. Et encore faut-il répartir celui-ci entre de nombreux intermédiaires. Pour une analyse détaillée des frais et bénéfices reliés au commerce des fourrures, dans le dernier quart du XVII^e siècle, voir *ibid.*, p. 163-170.

chaque paquet valant cinquante écus* ; ce qui fait en tout au retour du voyage la somme de huit mille écus*. Voici comment on en fait la repartition. I. Le Marchand retire en Castors de ces huit mille écus* de Peleteries, le payement du congé que j'ai fait monter à 600. écus* ; celui des marchandises qui va à 1 000. Ensuite sur les 6 400. de surplus il prend quarante pour cent pour la *bomerie**[232] ce qui fait encore 2 560. écus*. Après quoi le reste est partagé entre les six[233] Coureurs* de bois qui n'ont asseurément pas volé les six cents écus*, [71] ou à peu près, qui reste à chacun d'eux, car leur travail est inconcevable. Au reste vous remarquerez que le Marchand gagne, outre cela, vingt-cinq pour cent sur ces peaux des Castors, en les portant au Bureau des fermiers Généraux où les prix des quatre sortes de Castor[234] est fixé. Car s'il vendoit ces Peleteries à quelque autre Marchand du païs argent comptant, il ne seroit payé qu'en monnoye courante du païs qui vaut moins que les lettres de change du Directeur de ce Bureau pour la *Rochelle* ou pour *Paris* où elles sont payées en livres* de France qui valent 20. sols* ; au lieu que la livre de Canada n'en vaut que 15[235]. Il faut que vous preniez garde que c'est seulement sur les Castors, où l'on profite* de 25. pour cent qu'on apelle ici de *Benefice* ; car si l'on compte à quelque Marchand de *Quebec* 400. livres de *Canada* en argent, & qu'on porte la lettre de change en France, son correspondant n'en payera que trois cents de *France* qui est la même valeur. Vous n'aurez que cela de moi cette année ci qui nous a donné un commancement d'Automne assez froid. Les Vaisseaux de *Quebec* doivent en partir à la mi-Novembre selon la coûtume ordinaire.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Boucherville le 2. *Octobre* 1685.

232. En manchette : *Bomerie prêt à grosse avanture.*

233. L'édition originale porte « cinq » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

234. Le castor d'hiver, le castor gras, le castor d'automne et le castor d'été (voir *M*, p. 611-612).

235. Cette différence de valeur, qui existait depuis les débuts de la colonie, fut abolie en 1717 (L. Dechêne, *op. cit.*, p. 131-132).

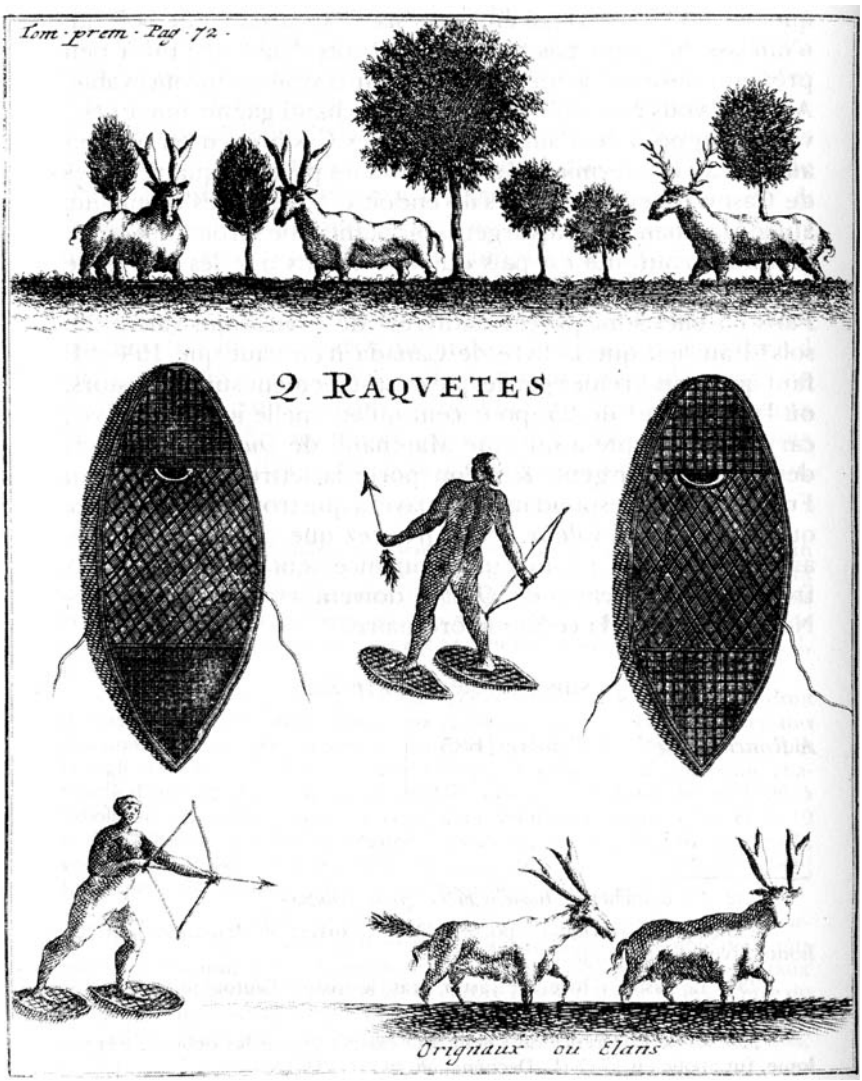
Tom · prem · Pag · 72 ·
2. RAQVETES
Orignaux ou Elans

[72] LETTRE X.

Qui contient l'arrivée de M^r. de Champigni *à la place de M^r. de* Meules *rapellé en France. Il amene des Troupes. Description curieuse des Raquettes & des chasses des* Orignaux, *avec une description de ces Animaux.*

MONSIEUR,

Quoi que je n'aye pas encore receu de vos nouvelles cette année ci, je ne laisserai* pourtant pas de vous écrire. Il est arrivé à *Quebec* quelques Vaisseaux de France qui y ont porté M^r. de *Champigni Noroua* suivi de quelques Compagnies de Marine[236] ; il vient prendre la place de M^r. de *Meules* Intendant de *Canada*, que le Roi rapelle, sur les plaintes injustes qu'on a faites contre lui. On l'accuse d'avoir préféré son interêt particulier au bien public, mais c'est à tort, & il n'aura guére de peine à se justifier[237]. Je veux croire qu'il a pû [73] faire quelque sorte de Commerce couvert ; cependant il n'a fait de tort à personne, au contraire il a procuré du pain à mille pauvres gens qui seroient morts de faim sans son secours. Ce nouvel Intendant est d'une des plus Illustres Maisons de Robe* qui soient en France[238]. On dit qu'il est très-honnête homme, & que Madame son épouse est une Dame d'un merite distingué. Il doit venir au premier jour à *Monreal* avec M^r. de *Denonville*, & ils y doivent faire le recensement des Habitans de cette *Isle* & des Côtes* circonvoisines. C'est aparemment pour faire quelque nouvelle tentative contre les *Iroquois* qu'on prend tant de précautions. Il ne s'est rien passé de nouveau à la Colonie l'hiver dernier. J'ai été durant tout ce temps-là à la chasse des *Orignaux* avec les Sauvages, dont je vous ai dit plusieurs fois que j'aprenois le langage[239]. Cette chasse se fait sur les néges ; avec des

236. Lahontan fixe l'arrivée de Champigny avant le 8 juillet 1686 ; en fait, Champigny quitta La Rochelle le 22 juillet et arriva dans la colonie deux mois plus tard. Cent cinquante soldats l'accompagnaient (W. J. Eccles, « Bochart de Champigny, Jean », *DBC*, t. II, p. 74 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 81-82).

237. De Meulles fut rappelé en France à la suite, principalement, des plaintes de Denonville, qui rapportait diverses malversations dans l'administration de l'intendant (voir J. Leclerc, *op. cit.*, p. 57-75).

238. Les Bochart étaient alliés aux principales familles de la noblesse de robe et d'épée françaises : les Montmorency, les Tronson, les La Porte (W. J. Eccles, « Bochart de Champigny, Jean », *DBC*, t. II, p. 75).

239. Voir *supra*, lettre III, p. 276, et lettre VIII, p. 313.

Raquettes telles que vous les voyez dessignées sur ce papier. Elles ont deux pieds* & demi de longueur & quatorze pouces* de largeur ; le tour de la Raquette est de bois fort dur d'un pouce* d'épaisseur, qui retient les mailles de la maniére que celles dont on se sert pour joüer à la paume, à la reserve que celles-ci sont faites de cordes de boyau, & les autres de petits lacets de peaux de Cerfs[240] ou d'Orignaux. Vous y voyez deux petites barres de bois qui les traversent ; afin que les mailles tenant à plusieurs endroits soient plus roides & plus stables. Le trou qui est à [74] l'endroit où vous découvrez ces deux couroyes, est le lieu où l'on met la pointe du pied, afin qu'étant bien attaché par ces ligatures qui font deux tours au dessus du talon, le pied soit fermé par le bout qui à chaque pas qu'on fait sur la nége s'enfonce en ce trou, lors qu'on leve le talon[241]. On marche bien plus vîte avec ces machines sur la nége qu'on ne feroit avec des souliers sur un chemin batu. Elles sont si necessaires qu'il seroit impossible, non seulement de chasser & d'aller dans les bois, mais même d'aller aux Eglises, pour peu qu'elles soient éloignées des habitations ; car il y a ici ordinairement trois ou quatre pieds* de nége pendant l'hiver. J'ai donc été obligé de marcher trente ou quarante lieües* dans les bois pour faire la chasse de ces animaux, à laquelle j'ai trouvé que la peine du voyage tout au moins égale au plaisir. L'Orignal est un espéce d'Elan qui differe un peu de ceux qu'on voit en *Moscovie*[242]. Il est grand comme un Mulet d'Auvergne, & de figure* semblable[243], à la reserve du mufle, de la queüe & d'un grand bois plat qui pese jusques à 300. livres, & même jusqu'à quatre cent[244], s'il en faut croire les gens qui en ont veu de ce poids là. Cet animal cherche ordinairement les terres franchez*. Le poil de l'Orignal est long & brun, sa peau, forte & dure, quoi que peu épaisse ; & la viande délicate, sur tout des femelles dont le pied gauche de derriere guerit du mal* caduc, *si credere*

240. Wapitis (voir *supra*, p. 297, n. 153).

241. Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 221-222) s'inspire en partie de Lahontan lorsqu'il décrit les raquettes.

242. L'orignal nord-américain appartient à la même espèce que l'élan d'Eurasie. Ce dernier (*Alces alces alces*) n'habite pas seulement la Russie, mais se rencontre de la Scandinavie jusqu'au Pacifique.

243. Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 472) établit la même comparaison : l'orignal, écrit-il, a « la tête à peu prés comme celle d'un mulet ».

244. Lahontan exagère quelque peu lorsqu'il évalue le poids des bois à 300 ou 400 livres.

fas est[245]. Il ne court ni ne bondit, mais son trot éga[75]le presque la course du Cerf. Les Sauvages assurent qu'il peut en été trotter trois jours & trois nuits sans se reposer. Ces sortes d'Animaux s'atroupent ordinairement à la fin de l'Automne, & la bande grossit au commencement du Printems lorsque les femelles sont en rut, ensuite ils se séparent[246]. Voici comment nous fimes cette chasse. Premierement, nous allâmes jusqu'à quarante lieües* au Nord du Fleuve *Saint Laurent*, où nous trouvâmes un petit Lac de trois ou quatre lieües* de circuit au bord duquel nous cabanâmes* avec des écorces d'arbres, après avoir ôté la nége qui couvroit le terrain où nous fimes nos cabanes[247]. Nous tuames, en chemin faisant, autant de lievres & de gelinotes de

245. Trad. : « s'il est permis de le croire ». Quelques Français rapportent cette croyance : voir Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 55), Denys (*Description geographique et historique*, p. 575) et Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 472). Jacques Rousseau précise : « La médecine médiévale prêtait au *mal caduc* – l'épilepsie ou *mal sacré* – des origines quasi surnaturelles, qui commandaient un traitement confinant à la magie : le pied gauche des animaux – côté sinistre – jouissait donc de vertus particulières » (« Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans Boucher, *op. cit.*, p. 306). Les pharmacopées françaises des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles consignent de nombreuses préparations anti-épileptiques à base d'« ongle d'éland » (M. Charas, *Pharmacopée royale galenique et chymique*, t. I, p. 190-191 ; N. Lémery, *Pharmacopée universelle*, p. 304-306). Le remède semble d'origine européenne, bien qu'il ait aussi été attribué aux Amérindiens par Denys (*op. cit.*, p. 575) et Leclercq (*op. cit.*, p. 472).

246. L'orignal est un animal foncièrement solitaire. Si plusieurs individus se rassemblent à l'intérieur d'un même territoire, en hiver, c'est d'abord par nécessité, parce que la nourriture y est plus abondante (A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 368).

247. En 1634, après avoir accompagné tout un hiver un groupe de Montagnais, le jésuite Paul Lejeune décrit ainsi la construction d'une habitation d'écorce hivernale : « Estans donc arrivez au lieu où nous devions camper, les femmes armées de haches s'en alloient çà & là dans ces grandes forests coupper du bois pour la charpente de l'hostellerie où nous voulions loger, ce pendant les hommes en ayans designé le plan, vuidoient la neige avec leurs raquilles [raquettes], ou avec des pelles qu'ils font & portent exprez pour ce sujet : figurez vous donc un grand rond, ou un quarré dans la neige, haute de deux, de trois, ou de quatre pieds, selon les temps, ou les lieux où on cabane ; ceste profondeur nous faisoit une muraille blanche, qui nous environnoit de tous costez, excepté par l'endroit où on la fendoit pour faire la porte ; la charpente apportée, qui consiste en quelque vingt ou trente perches, plus ou moins, selon la grandeur de la cabane, on la plante, non sur la terre, mais sur le haut de la neige, puis on jette sur ces perches qui s'approchent un petit par en haut, deux ou trois rouleaux d'écorces cousuës ensemble, commençant par le bas, & voila la maison faite, on couvre la terre, comme aussi ceste muraille de neige qui regne tout à l'entour de la cabane, de petites branches de pin, & pour derniere perfection, on attache une méchante peau à deux perches pour servir de porte » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 7, p. 34-36).

bois[248] que nous en pûmes manger. Dès que nous eumes cabané*, quelques Sauvages allerent à la découverte des Orignaux, les uns vers le Nord & les autres vers le Midi, jusqu'à deux ou trois lieües* du cabanage*. Dès qu'ils avoient découvert des pistes fraiches, un d'eux se détachoit pour nous en donner avis*, afin que toute la bande eût le plaisir de la chasse. Nous suivions quelque fois une lieüe* ou deux ces mêmes pistes ; ensuite nous trouvions cinq, dix, quinze, ou vingt Orignaux ensemble ; qui conjointement ou separément prenoient la fuite, & s'enfonçoient dans la nége, jusqu'au poitral. Si la nége étoit dure & condensée ou qu'il y eut quelque verglas au dessus causé par un temps humide suivi de gelée, nous les joignions [76] après un quart de lieüe* de poursuite, mais si elle étoit molle ou fraichement tombée, nous étions obligez de les poursuivre trois ou quatre lieües* sans les attraper, à moins que les chiens ne les arrêtassent dans les endroits les plus couverts de néges[249]. Lors qu'on les joint, on leur tire des coups de fusil, quelques fois ils entrent en fureur & viennent à la charge sur les Sauvages, qui se couvrent d'un arbre pour se garantir de leurs pieds, avec lesquels ils les foulent jusqu'à les écraser[250]. Dès qu'on les a tuez on fait de nouvelles cabanes sur le lieu même,

248. Le lièvre américain (*Lepus americanus*) et la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*) étaient abondants dans ces forêts, comme ils le sont encore aujourd'hui. La gélinotte huppée est appelée populairement « perdrix » (voir *infra*, n. 251).

249. La chasse à l'orignal dépendait étroitement des conditions de la neige. Une abondante couche de neige gênait l'orignal dans sa fuite et permettait aux chasseurs de le rattraper et de l'abattre. En 1634, Paul Lejeune remarquait à propos des Montagnais : « Quand les neiges sont profondes, ils poursuivent l'Elan à la course ; [...] ils poursuivent par fois deux & trois jours un de ces animaux, les neiges n'estant, ny assez dures ny assez profondes d'autrefois un enfant les tueroit quasi, car la neige venant à se glacer apres quelque petit dégel, ou quelque pluye, elle blesse ces pauvres Orignaux, qui ne vont pas loing sans estre massacrez » (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 294). Les neiges, rapporte un autre jésuite, « sont les richesses des Sauvages, puisque les Originaux, les Caribous, & les autres bestes s'y prennent comme au lacet, quand elles sont assez hautes » (*Relation* de 1659-1660, *JR*, vol. 45, p. 60 ; voir aussi Leclercq, *Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 471). Pour une description des techniques de chasse à l'orignal durant l'hiver, voir Denys, *Description geographique et historique*, p. 595.

250. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 473-474) : « Il [l'orignal] ne laisse pas cependant de se défendre de son mieux : les approches même en sont assez dangereuses ; parce qu'à la faveur d'un chemin qu'il a l'adresse de batre avec ses pieds, il s'élance quelquefois avec tant de furie sur les Chasseurs & sur les chiens, qu'il ensevelit & les uns & les autres dans la neige, en sorte que plusieurs Sauvages en sont souvent estropiez, leurs chiens restant morts sur la place. »

avec de grands feux au milieu, pendant que les esclaves les écorchent & tendent les peaux à l'air. Un des Soldats qui m'accompagnoient me dit qu'il falloit avoir le sang d'eau de vie, le corps d'airain & les yeux de verre pour resister au grand froid qu'il faisoit. Ce n'étoit pas sans raison, car nous étions contraints d'avoir pendant la nuit du feu tout au tour de nous. Tant que la viande de ces Animaux peut servir de provision, l'on ne songe guére à s'écarter, mais quand elle est finie on fait une nouvelle découverte & une même boucherie. On fait cette chasse jusqu'à ce que les néges & les glaces se fondent. Dès que le grand dégel commance, il est impossible d'aller loin ; on se contente de tuer des Liévres, & des Perdrix[251] qu'on trouve en grand nombre dans les bois. Dès que les Rivieres sont libres on travaille à faire des Canots avec ces peaux d'Elans qu'on coût facilement les unes aux autres, [77] ensuite on couvre les coutures de terre grasse au lieu de goudron, & ce travail ne durant que trois ou quatre jours on se sert de ces Canots pour revenir aux habitations avec tout le bagage*[252]. Voilà, Monsieur, en quoi mon divertissement a consisté pendant trois mois que j'ai couru les bois. Au reste nous avons pris soixante six Orignaux, & nous en aurions pû massacrer deux fois autant, si nous eussions fait une chasse d'interêt, c'est à dire expressément pour les peaux. On les prend l'été de deux maniéres, quoi qu'avec bien de la peine, soit avec des lacets de corde qu'on pend entre deux arbres sur quelque passage qu'on a environné de broüssailles, soit à coups de fusil par surprise en s'aprochant d'eux par le dessous du vent, en rampant comme un serpent entre les arbres & les taillis[253]. On prend les Cerfs[254] & les Caribous l'été &

251. La vraie perdrix (*Perdix perdix*) est un oiseau européen, absent de l'Amérique du Nord. Mais ce nom est aussi utilisé comme générique pour plusieurs oiseaux de la famille des Tétraonidés : tétras, gélinottes, lagopèdes. Ici, Lahontan semble utiliser « gelinotes de bois » et « perdrix » indistinctement, probablement pour désigner la gélinotte huppée (*Bonasa umbellus*).

252. Raudot (*Relation par lettres*, p. 97) parle aussi de canots faits avec des peaux d'orignal ou de cerf : « Les sauvages qui se servent de canots en font aux endroits où ils se trouvent, quand il y a de l'ecorce propre, et lorsqu'il ne s'en trouve point, ils cousent ensemble deux peaux d'orignaux ou de cerfs avec lesquelles ils en font un qui ne laisse pas quoyque très fragile d'estre seur pour eux. »

253. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 474) : « Ils [les Micmacs] les surprennent quelquefois [les orignaux] à l'affût, & par de certains colets faits de grosses courroies de cuir, & tendus à la passe ordinaire de cet animal. » Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 594-596) décrit les méthodes de chasse à l'orignal durant l'été.

254. Wapitis (voir *supra*, p. 297, n. 153).

l'hiver de la même maniére que les Orignaux, à la reserve que le *Caribou* qui est une espéce d'Ane Sauvage[255], s'échape facilement par la largeur de ses pieds, lorsque la nége est un peu dure, au lieu que l'Orignal est alors presque aussi-tôt forcé que levé. Au reste j'ai pris un tel goût pour la chasse, que j'ai resolu de ne faire autre métier, pendant* que j'en aurai le loisir : les mêmes Sauvages m'ont promis de me faire voir dans trois mois d'autres chasses moins penibles & plus agreables.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Boucherville le 8. *Juillet* 1686.

[78] LETTRE XI.

Qui contient une autre chasse curieuse de divers Animaux.

MONSIEUR,

Vous vous plaignez de n'avoir reçû l'an passé qu'une seule de mes lettres du 8. Juillet, en m'assûrant que vous m'en avez écrit deux, dont aucune ne m'a été rendüe*. J'en reçois une aujourd'hui qui me fait d'autant plus de plaisir que je vous croyois mort, & que vous continuez à me donner des marques de vôtre souvenir. Vous dites que ma relation vous a fait plaisir, je vois que vous prenez goût à la chasse curieuse des Orignaux, & que vous serez ravi d'aprendre celles que j'ai fait depuis ce

255. L'expression « âne sauvage » désigne vraisemblablement le zèbre, comme le suggère cette définition du Richelet (1680) : « *Ane sauvage.* Animal gris, ou marqueté de blanc & de noir. Il vit dans les déserts de l'Afrique. Il se nourrit d'herbes, & de choux. » Appartenant aux cervidés, la famille des élans et des cerfs, le caribou n'a aucune parenté avec les équidés. W. F. Ganong (« The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », MSRC, section II, 1909, p. 208) a signalé que plusieurs voyageurs européens en Amérique au XVII^e siècle ont nommé le caribou « âne sauvage », sans doute, comme l'écrit P. Boucher (*Histoire véritable*, p. 55), à cause de sa taille : « Le Caribou est un animal de la hauteur d'un Asne [...]. » Lahontan a raison de souligner la facilité du caribou à se déplacer sur la neige, grâce à ses pieds exceptionnellement larges et à ses sabots en forme de croissants (A. W. F. Banfield, *les Mammifères du Canada*, p. 357).

temps-là. Cette curiosité est digne d'un aussi grand chasseur que vous, mais je ne sçaurois vous parler de celle des Castors[256] dont vous seriez bien aise d'être informé, car je ne sçai pas encore la maniére dont on [79] les prend, si ce n'est par le recit qu'on m'en a fait.

Je partis au commencement de Septembre pour aller à la chasse en Canot sur quelques Rivieres, Etangs ou Marais qui se déchargent* dans le *Lac de Champlain.* J'étois avec trente ou quarante Sauvages très-habiles en ce métier, & qui connoissent parfaitement bien les lieux propres à prendre les Oiseaux de Riviere & les bêtes fauves*. Nous commançâmes à nous poster sur le bord d'un marais de quatre ou cinq lieües* de circuit, & après avoir dressé nos cabanes, ces Sauvages firent des huttes sur l'eau en differens endroits. Au reste ils ont des peaux d'Oyes, d'Outardes, & de Canards, sechées & remplies de foin attachées par les pieds avec deux clous sur un petit bout de planche legere, qu'ils laissent flotter aux environs de cette hutte de feuillages, où ils se renferment* trois ou quatre, après avoir attaché leurs Canots. En cette posture ils attendent les *Oyes*[257], les *Canards*[258], les *Outardes*[259], les *Sarcelles*[260], & tant d'autres Oiseaux inconnus en Europe dont on voit ici des quantitez

256. Lahontan décrit cette chasse dans les *Mémoires* (p. 701-704).

257. Sans doute l'oie blanche (*Chen cærulescens*), qui niche dans l'Arctique canadien et qui séjourne plusieurs semaines dans l'estuaire du Saint-Laurent (cap Tourmente, Montmagny, L'Islet) au printemps et à l'automne. Lors de la migration, on pouvait aussi la voir occasionnellement dans la région du lac Champlain.

258. Dans la vallée du Saint-Laurent, on pouvait observer plus d'une vingtaine d'espèces de canards, que Lahontan ne distingue pas ; il semble exclure les sarcelles (voir *infra*, n. 260) et les eiders (voir *M*, p. 580, n. 261) de son concept générique de canard.

259. Au Québec, « outarde » désigne encore couramment la bernache canadienne (*Branta canadensis*) ; elle doit son nom populaire à sa ressemblance superficielle avec une outarde européenne, probablement l'outarde canepetière ou petite outarde (*Otis tetrax*), dont le mâle, comme chez la bernache, a le cou noir. Selon Ganong (« The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, section II, 1909, p. 229), cette ressemblance a aussi frappé certains des premiers voyageurs anglais en Amérique.

260. Les sarcelles sont des sortes de canards. Deux espèces se rencontrent dans l'est de l'Amérique : la sarcelle à ailes vertes (*Anas carolinensis*) et la sarcelle à ailes bleues (*Anas discors*). C'est sans doute parce que la sarcelle européenne (*Anas crecca*) est très semblable à la sarcelle à ailes vertes que Lahontan a pu reconnaître ces canards parmi tous les « autres Oiseaux inconnus en Europe ».

surprenantes. Ceux-ci voyant ces peaux remplies de paille la tête levée imitant si bien le naturel, viennent aussi tôt se poser au même endroit, & les Sauvages alors tirent dessus, les uns sur l'eau, les autres à la volée ; ensuite ils se jettent dans leurs Canots pour les ramasser. Ils les prenent encore avec des filets qu'ils tendent à plat à l'entrée des Rivieres sur la superficie de l'eau. Nous nous lassames [80] au bout de quinze jours de ne manger que des Oiseaux de Riviere, nous voulumes faire la guerre aux *Tourterelles*[261] dont le nombre est si grand en *Canada* que M^r^. l'Evêque a été obligé de les excommunier plus d'une fois, par le dommage qu'elles faisoient aux biens de la terre. Nous nous embarquâmes pour aller à l'entrée d'une prairie où les arbres des environs étoient plus couverts de ces Oiseaux que de feuilles ; car comme c'étoit justement le temps que ces Oiseaux se retirent des païs Septentrionaux, pour aller vers le Midi, il sembloit que ceux de toute la terre avoient choisi leur passage en ce lieu là. Je croi que mille hommes auroient pû s'en rassasier sans peine durant dix-huit ou vingt jours que nous y séjournames. Vous remarquerez qu'il passoit un ruiseau par le milieu de cette prairie, tout le long duquel j'allois en compagnie de deux jeunes Sauvages tirer sur des *Becasses*[262], sur des *Ralles*[263] & sur un certain Oiseau gros comme une Caille qu'on apelle *Bateur de Faux*[264], dont la chair est très-delicate.

---

261. Les tourterelles sont des tourtes (*Ectopistes migratorius*), une espèce autrefois extrêmement abondante, éteinte à la fin du siècle dernier par suite de la chasse intensive à laquelle elle était soumise. On les a aussi nommées pigeons voyageurs. Au XVII^e^ siècle, on utilisait indistinctement, semble-t-il, les mots « tourterelle » ou « tourte » : ainsi, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 71) écrivait en 1664 : « Il y a d'une autre sorte d'oyseaux, qui se nomment Tourtes ou Tourterelles. » « Tourterelle » désigne aujourd'hui une autre espèce, la tourterelle triste (*Zenaidura macroura*).

262. La bécasse américaine (*Philohela minor*), beaucoup plus petite que la bécasse européenne (*Scolopax rusticola*).

263. Nom appliqué, aussi bien en France qu'au Canada, à plusieurs espèces de la famille des Rallidés. Dans la région du lac Champlain, on pouvait voir surtout le râle jaune (*Coturnicops noveboracensis*), le râle élégant (*Rallus elegans*), le râle de Virginie (*Rallus limicola*) et le râle de Caroline (*Porzana carolina*). Ces deux derniers, toutefois, étaient probablement nommés « batteurs-de-faux » (voir note suivante).

264. « Batteur-de-faux » est utilisé populairement pour désigner le râle de Caroline et le râle de Virginie. Ces oiseaux ont en effet un cri qui ressemble au bruit de la pierre à aiguiser sur la lame de la faux (R. Cayouette, « Les noms vernaculaires de nos oiseaux », *les Carnets de zoologie*, vol. 29, n^o^ 2, p. 20-26).

Nous y tuames quelques *Rats Musquez*[265], qui sont de petits Animaux gros comme des Lapins & faits comme des Rats, dont les peaux sont assez estimées, par le peu de difference qu'elles ont d'avec celles des Castors ; leurs testicules sentent si fort le musc qu'il n'y a point de civete ni de gazelle en *Asie* dont l'odeur soit si forte & si suave. On les voit soir & matin sur l'eau le né au vent ; c'est ainsi que ces petits Animaux se font découvrir [81] par les chasseurs, qui accourent vers le lieu où ils voyent que l'eau frise. Les *Foutereaux*[266], qui sont de petites fouïnes amphibies, se prenent de la même maniére. Je vis encore de petites bêtes qu'on apelle *Sifleurs*[267], parce qu'ils siflent au bord de leur taniere pendant les beaux jours. Ils sont gros comme des Liévres, mais plus courts, la viande n'en vaut rien, mais la peau en est très-curieuse par sa rareté. Les Sauvages me donnerent le plaisir d'en ouïr sifler un par reprise une heure entiere ; ensuite ils le tuerent d'un coup de fusil. J'étois si ravi de voir tant d'espéces d'Animaux differents qu'ils voulurent me donner le plaisir tout entier. Pour y réüssir ils chercherent avec soin des tanieres de *Carcajoux*[268], & après en avoir trouvé quelques-unes à deux ou trois lieües* de nôtre marais, ils m'y conduisirent. Nous nous postâmes à la pointe du jour ventre à terre, aux environs de leurs trous ; pendant que quelques esclaves tenoient les chiens à une portée du mousquet* derriere. Dès que les Animaux commencerent à voir l'Aurore, ils en sortirent. Les Sauvages en même temps se jettant sur les tanieres les boucherent en apellant les chiens qui les joignirent sans peine. Nous n'en vîmes que deux, quoi qu'il en fut sorti plusieurs autres, ils se défendirent vigoureusement contre les chiens. Le combat dura plus d'une demi-heure, mais à la fin, ils furent étranglez. Ces Animaux sont à peu près faits comme

265. Les rats musqués (*Ondatra zibethicus*) peuvent atteindre 60 cm de longueur. Jacques Cartier avait aussi comparé leur taille à celle des lapins. Les glandes qui sécrètent un liquide à l'odeur fortement musquée sont des glandes anales, présentes chez les deux sexes.

266. Visons d'Amérique (*Mustela vison*). « Foutereau » n'est plus usité pour désigner le vison.

267. Marmottes (*Marmota monax*), encore couramment appelées « siffleux » au Canada français.

268. Mammifère carnivore de la famille des Mustélidés, le carcajou (*Gulo gulo*) est aussi appelé « glouton ». Cette espèce est aujourd'hui éteinte dans la partie méridionale de son aire originale de répartition, y compris tout le sud du Québec.

des blereaux, mais plus gros & plus méchants. Si les chiens mon[82]trerent leur courage en cette attaque, ils firent voir le lendemain leur poltronerie envers un *Porc-épi*[269] que nous découvrîmes sur un arbrisseau que nous coupâmes, pour avoir le plaisir de voir tomber cet animal. Ces chiens n'oserent jamais en aprocher, non plus que nous, se contentant de japer à l'entour. Ils n'avoient pas tout le tort, car il lance ses poils longs & durs comme des poinçons jusqu'à trois ou quatre pas de distance. A la fin on l'assoma, on le jetta sur le feu pour bruler tout ces petits dards, & lors qu'il fut pelé comme un cochon, on le vuida*, ensuite on le fit rotir, mais quoi qu'il fut extrêmement gras, je ne le trouvai pas si* bon ni si* delicat que les gens du païs me l'avoient dit, en comparant cette viande aux Chapons, & aux Perdrix. Après que le grand passage des tourterelles[270] eût cessé, les Sauvages me dirent que m'étant dégouté l'année précédente de la chasse des Orignaux par le grand froid que j'avois ressenti[271], ils me donneroient de leurs gens pour me ramener en Canot aux habitations, avant que les Rivieres & les Lacs commençassent à se glacer ; mais qu'ayant encore plus d'un mois à demeurer avec eux, avant la gelée, ils prétendoient me faire voir des chasses plus divertissantes que celles dont je vous parle. Ils me proposerent d'aller à 15. ou 16. lieuës* plus avant dans le païs ; en m'assurant qu'ils connoissoient l'endroit du monde le mieux situé pour y trouver du plaisir & du profit, & qu'on y prenoit des loutres[272] en [83] quantité, & qu'ils tâcheroient de faire un grand amas de leurs peaux. Nous détendimes* nos cabanes, & après avoir embarqué nôtre bagage* dans nos Canots, nous remontâmes contre le courant de la Riviere, jusques dans un petit Lac de deux lieües* de circuit, au bout duquel il s'en trouve un autre plus grand, séparez l'un de l'autre par un Istme de 150 pas. Nous cabanames à une lieüe* de ce petit espace de terre ; & les Sauvages s'occuperent, les uns à pêcher des *Truites* & les autres à faire des piéges ou trapes pour prendre des Loutres sur les bords de ce Lac. Ces machines se font avec de petits piquets plantez

269. Le porc-épic d'Amérique (*Erethizon dorsatum*).

270. Tourtes (voir *supra*, p. 332, n. 261).

271. Pour les conditions dans lesquelles s'est effectuée cette chasse, voir *supra*, lettre X, p. 325-330.

272. La loutre de rivière (*Lontra canadensis*).

en figure* de quarré long qui forment une petite Chambre, dont la porte est soutenuë par un piquet, au milieu duquel est attachée une corde passée dans une petite fourche où la truite est bien liée. Lorsque la loutre vient à terre & qu'elle voit cet appas, elle entre plus de la moitié du corps dans cette cage fatale, pour avaler ce poisson : mais à peine y touche-t-elle que le piquet attiré par la petite corde qui tient l'apas, venant à tomber, la porte lourde & pesante chargée de bois, lui tombe sur les reins & l'écrase. Ces Sauvages en prirent plus de deux cent cinquante pendant le temps que nous séjournames en cet endroit là. Ces sortes de peaux sont incomparablement plus belles en *Canada* qu'en *Moscovie*, ni qu'en *Suéde*. Les meilleures, qui ne valent pas ici deux écus*, se vendent quatre ou cinq en France, & même jusqu'à [84] dix, lors qu'elles sont noires & bien fournies de poil. Dès qu'ils eurent fait ces trapes, ils en donnerent la direction à leurs esclaves qui ne manquoient pas tous les matins de faire le tour du Lac, pour les visiter & prendre ces amphibies. Ils me menerent ensuite à l'Istme que je viens de vous dire, où je fus fort étonné de voir une espéce de parc de pont d'arbres abatus les uns sur les autres entrelassez de broussailles & de branches, au bout duquel on trouvoit un quarré de pieux dont l'entrée étoit assez étroite. Ils me dirent qu'ils avoient accoutumé de faire en cet endroit là de grandes chasses de Cerfs[273], & qu'après qu'ils l'auroient un peu racommodé, ils m'en donneroient le divertissement. En effet ils me menerent à deux ou trois lieües* de là, par des chemins, à côté desquels je ne voyois que marais & étangs ; & après s'être séparez, les uns d'un côté les autres de l'autre, chacun avec son chien, je vis passer & courir quantité de *Cerfs* qui alloient & venoient, cherchant des passages pour se sauver. Le Sauvage avec qui je demeurai m'assûra que nous étions les seuls qui ne seroient pas obligez de courir à toute jambe, parce qu'il s'étoit posté sur le chemin le plus droit & le plus court. Il se presenta plus de dix Cerfs devant nous, qui étoient obligez de rebrousser chemin plûtôt que de se précipiter dans ces païs couverts de bourbe, d'où ils n'auroient jamais pû se retirer. Enfin après avoir marché à grands pas, & couru de temps en temps, nous [85] arrivâmes à nôtre Parc, aux environs duquel plusieurs Sauvages étoient couchez ventre à terre, pour fermer la porte du

273. Wapitis (voir *supra*, p. 297, n. 153).

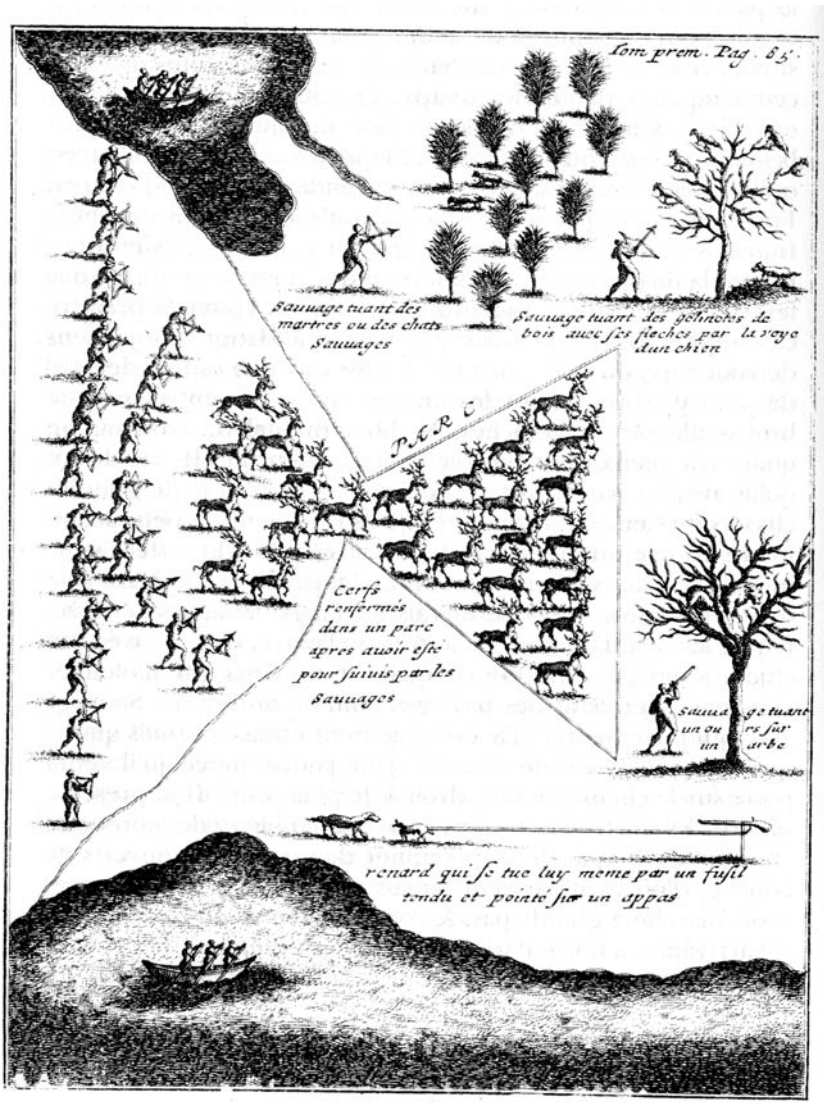
Tom. prem. Pag. 65.
Sauuage tuant des martres ou des chats Sauuages
Sauuage tuant des gelinotes de bois auec ses fleches par la veye dun chien
PARC
Cerfs renfermés dans un parc apres auoir esté pour suiuis par les Sauuages
Sauuage tuant un ours sur un arbre
renard qui se tue luy meme par un fusil tendu et pointé sur un appas

quarré de pieux lorsque les Cerfs y seroient entrez[274]. Nous y en trouvâmes trente cinq, & si le Parc eût été mieux fermé nous en tenions plus de soixante ; car les plus legers sauterent par dessus, au lieu d'entrer dans le reduit. Le carnage fut grand, quoi que les femmelles furent épargnées à cause qu'elles étoient pleines. Je leur demandai les langues & la moëlle de ces Animaux qu'ils m'accorderent avec plaisir. La viande, quoi qu'extraordinairement grasse, n'étoit delicate, que vers les Côtes seulement. Ce ne fût pas la seule chasse que nous fimes, car deux jours après nous allâmes à celle des *Ours*[275] ; & comme ces peuples passent les trois quarts de la vie à chasser dans les bois, ils ont un talent merveilleux pour cet exercice là, particulierement celui de connoître* les troncs d'arbres où ces Animaux se nichent. Je ne pouvois me lasser d'admirer cette science, lors qu'en marchant dans les forêts à cent pas les uns des autres, j'entendis un Sauvage qui crioit, voici un Ours ; Je leur demandai à quoi il connoissoit* qu'il y eut un Ours dans l'arbre, au pied duquel il donnoit des coups de hache, il me

274. En 1615, alors qu'il suivait un groupe de chasseurs hurons, Champlain observa une technique de chasse analogue (*The Works of Samuel de Champlain*, t. III, p. 83-85) : « [...] ils [les Hurons] furent dans le bois, proche d'une petite sapiniere, où ils firent un clos en forme de triangle, fermé des deux costez, ouvert par l'un d'iceux. Ce clos fait de grandes pallissades de bois fort pressé, de la hauteur de huict à 9. pieds, & de l*ongueur* de chacun costé prés de mil cinq cent pas, au bout duquel triangle y a un petit clos, qui va tousjours en diminuant, couvert en partie de branchage, y laissant seulement une ouverture de cinq pieds, comme la largeur d'un moyen portail, par où les Cerfs debvoient entrer : Ils firent si bien, qu'en moins de dix jours ils mirent leur clos en estat, cependant d'autres sauvages alloient à la pesche du poisson, comme truittes & brochets de grandeur monstrueuse, qui ne nous manquerent en aucune façon. Toutes choses estant faites, ils partirent une demie heure devant le jour, pour aller dans le bois, à quelque demie lieuë de leurdit clos, s'esloignant les uns des autres de quelque quatre-vingt pas, ayant chacun deux bastons, desquels ils frappent l'un sur l'autre, marchant au petit pas en cét ordre, jusques à ce qu'ils arrivent à leur clos. Les Cerfs oyant ce bruit s'enfuyent devant eux, jusques à ce qu'ils arrivent au clos où les sauvages les pressent d'aller, & se joignant peu à peu vers l'ouverture de leur triangle, où lesdits Cerfs coulent le long desdites pallissades jusques à ce qu'ils arrivent au bout, où les Sauvages les poursuivent vivement, ayant l'arc & la flesche en main, prests à descocher, & estant au bout de leurdit triangle ils commençent à crier, & contrefaire les loups, dont y a quantité, qui mangent les Cerfs, lesquels Cerfs oyant ce bruict effroyable, sont contraincts d'entrer en la retraicte par la petite ouverture, où ils sont poursuivis fort vivement à coups de fléche, où estans entrez ils sont pris aysément en ceste retraicte, qui est si bien close & fermée, qu'ils n'en peuvent sortir aucunement. »

275. L'ours noir (*Ursus americanus*), seule espèce présente dans la région où se trouve Lahontan.

répondirent tous que cela étoit aussi facile à découvrir que la piste d'un Orignal sur la nége. Il ne se tromperent presque point en cinq ou six chasses que nous fîmes, car après avoir donné quelque coups aux arbres où [86] ils s'arrêtoient, l'Animal sortant de son trou se voyoit en même temps criblé de coups de fusil. Les Ours de *Canada* sont extrêmement noirs & peu dangereux, ils n'attaquent jamais, à moins qu'on ne tire dessus & qu'on ne les blesse. Ils sont si gras, particulierement dans l'Automne, qu'à peine ont-ils la force de marcher ; ceux que nous prîmes l'étoient extraordinairement, mais cette graisse n'est bonne qu'à brûler, au lieu que la viande, & sur tout les pieds, sont d'un goût exquis. Les Sauvages soutiennent, que c'est la chair* la plus delicate qu'on puisse manger. Pour moi j'avoüe qu'ils ont raison. Nous eûmes le plaisir en cherchant des *Ours* de voir des martres & des chats sauvages[276] sur des branches, auxquels Animaux ils tirerent à la tête pour conserver la peau. Mais ce que je trouvai de plus plaisant fut la stupidité des *Gelinotes* de bois[277], qui étant perchées à troupes sur les arbres se laissoient tuer les unes après les autres à coups de fusil sans branler* ; les Sauvages les abbattent ordinairement à coups de fléches ; ils disent qu'elles ne valent pas une charge de poudre qui peut arrêter un Orignal ou un Cerf. J'ai fait cette chasse pendant l'hiver autour des habitations, usant d'une sorte de chien qui les sentant du pied de l'arbre se met à japer : alors je m'aprochois & regardant sur les branches, j'y découvrois ces Oiseaux. Le dégel étant survenu, je fis une partie* avec quelques Canadiens pour aller à deux ou trois lieües* avant dans le Lac [87] expressément pour le seul plaisir de les voir battre des ailes. Je vous assûre que c'est la chose du monde la plus curieuse, car on entend de tous côtez un bruit à peu près comme celui d'un tambour qui dure une minute ou environ. On est ensuite un demi quart d'heure sans rien entendre, pendant qu'on s'aproche vers le lieu, d'où le bruit est venu, & ce même bruit recommançant on avance toûjours en s'arrêtant de temps en temps, jusques à ce qu'enfin on découvre sur un arbre abatu pourri & couvert de mousse la malheureuse Gelinote,

276. Le raton laveur (*Procyon lotor*), encore nommé populairement « chat sauvage » au Québec. Le lynx roux (*Lynx rufus*) porte aussi le nom de « chat sauvage », mais Lahontan appelle les lynx « loups cerviers » (voir *M*, p. 562, n. 131).

277. Gélinottes huppées (voir *supra*, p. 329, n. 251).

qui apelle son Mâle, en battant si fort les ailes l'une contre l'autre[278] qu'on entend ce bourdonnement d'un demi quart de lieue*. Cela ne dure que les mois d'Avril, May, Septembre & Octobre. Il faut remarquer que c'est toûjours sur le même arbre qu'elles battent constamment sans changer, commançant le matin à la pointe du jour, & ne finissant qu'à neuf heures, & le soir une heure devant* le coucher du soleil jusqu'à la nuit. Je vous avoüe que je me suis contenté de voir & d'admirer* plusieurs fois ce bâtement d'ailes, sans vouloir tirer dessus. Enfin, Monsieur, outre le plaisir de tant de chasses differentes, j'ai encore eu celui de m'entretenir au milieu des bois avec les honnêtes gens des siécles passez : le bon homme *Homere*[279], l'aimable *Anacreon*[280] & mon cher *Lucien*[281] n'ont jamais voulu me quitter. *Aristote* mouroit d'envie de me suivre, mais mon

278. Le tambourinage décrit par Lahontan vient du mâle seulement, quand il bat des ailes, non l'une contre l'autre, mais contre sa poitrine.

279. Cette expression qualificative est sans doute un de ces hommages conventionnels adressés si fréquemment par les « gens du monde » au poète grec (La Fontaine, par exemple, ou M^lle^ de Scudéry), et que contredit le peu d'intérêt marqué, durant tout le XVII^e^ siècle, pour l'œuvre homérique. Ce n'est qu'en 1715 que la Querelle d'Homère opposa très brièvement les Anciens et les Modernes regroupés en partisans de deux traducteurs du poète grec : M^me^ Dacier, d'une part, qui édita en 1711 une traduction de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* et prétendait ainsi réhabiliter le poète décrié, et La Motte, qui proposait au public lettré une traduction des poèmes homériques « habillée à la XVII^e^ siècle », où son mépris pour l'auteur lui avait fait remanier profondément le texte original (voir N. Hepp, *Homère en France au XVII^e^ siècle*).

280. Cette épithète fut attribuée de son vivant au poète grec (570-478 av. J.-C.) et continua à lui être donnée lorsque, à la Renaissance, on découvrit ses odes, courtes chansons d'amour au ton léger et gracieux.

281. Lucien de Samosate (125-192) connut une très grande vogue pendant la Renaissance : pas moins de 190 éditions de son œuvre, partielles ou totales, parurent entre 1470 et le milieu du XVI^e^ siècle. Bon nombre d'écrivains (Rabelais, Montaigne, Marot, Du Bellay, Marguerite de Navarre), de penseurs et de théologiens (Luther, Calvin) puisèrent dans ses dialogues satiriques aussi bien des idées que des traits d'écriture. Ses arguments pour ridiculiser les sophistes, et tout particulièrement les cyniques, ont été largement repris dans les attaques contre les ordres mendiants totalement méprisés à la Renaissance ; sa satire des stoïciens servit également à critiquer les théologiens du temps ; son rationalisme trouva un écho auprès des hommes de l'époque outrés par les abus de l'Église, aussi bien des humanistes comme Érasme que des catholiques, des réformateurs et des protestants. Au XVII^e^ siècle, la fortune littéraire de Lucien, sans être aussi brillante que pendant la période précédente, connut encore de belles heures. En le mentionnant, Lahontan donne moins la preuve d'une solide culture classique qu'il n'affiche son attachement à sa propre image de critique rationaliste (voir C.-A. Mayer, *Lucien de Samosate et la Renaissance française*).

Canot n'étant pas assez grand pour le contenir avec son équipage* de Sillogismes [88] Peripateticiens, il fut contraint de retourner chez les Jesuites qui l'entretiennent fort genereusement[282]. Je me défis de ce grand Philosophe avec beaucoup de raison ; car il n'auroit pas manqué d'éfrayer mes Sauvages par son jargon ridicule & ses termes vuides* de sens. Adieu, Monsieur, je suis au bout de mes chasses & de ma lettre ; je n'ai pas encore receu de nouvelles de *Quebec*, où l'on continüe à faire de grands préparatifs pour quelque entreprise considerable. Le temps nous aprendra bien des choses dont je vous informerai par la voye des derniers Vaisseaux qui partiront de *Quebec* à la fin de l'Automne. Je finis par le compliment ordinaire de

Vôtre &c.

A Boucherville *ce* 28. *May* 1687.

[89] LETTRE XII.

Qui contient l'arrivée de M^r. le Chevalier de Vaudreuil *en Canada avec des Troupes. Les Troupes & les Milices* sont à* Sainte Helene *prêtes à partir pour aller faire la guerre aux Iroquois.*

MONSIEUR,

J'ai tant de nouvelles à vous aprendre que je ne sçai par où commancer. Je viens de recevoir des lettres du Bureau de Monsieur de *Senelay*, qui m'aprennent que Monsieur de *Denonville* a ordre de me laisser passer en France pour y vaquer à mes affaires Domestiques. Il me dit hier qu'après la Campagne, il me seroit permis de faire ce voyage. Mes parents

282. L'ironie de Lahontan est flagrante ici. Dès les débuts de la Compagnie de Jésus, la règle fut de ne pas s'éloigner de la pensée aristotélicienne, tant dans le domaine de la pensée philosophique que dans celui des sciences. Pourtant, avec les récentes découvertes des sciences expérimentales, les enseignements du philosophe grec étaient alors fortement remis en cause. Peu à peu, Aristote était détrôné dans la science mécanique, l'astronomie et la médecine. En philosophie même, le platonisme, nouvellement redécouvert, et le cartésianisme le disputaient au maître jusqu'alors incontesté de l'éthique et de la logique. En dépit de cette évolution de la pensée et des constatations scientifiques, les jésuites continuèrent pendant très longtemps à soutenir le système aristotélicien (voir R. Fülöp-Miller, *les Jésuites et le secret de leur puissance*, p. 200 s.).

m'écrivent qu'ils ont eu bien de la peine d'obtenir ce congé, & qu'enfin le plûtôt que je pourrai me trouver à *Paris* sera le meilleur.

Ce Gouverneur est arrivé à *Monreal* il y a trois ou quatre jours, accompagné des [90] Milices* de tout le païs qui sont campées avec nos Troupes dans cette Isle[283]. M^r^. d'*Amblemont*, qui est à *Quebec* depuis un mois avec cinq ou six gros Vaisseaux du second rang*[284], ne fût que vingt-huit jours[285] en chemin de la *Rochelle* jusques-là. Son Esquadre a transporté dix ou douze Compagnies de Marine, qui doivent garder la Colonie[286], pendant la Campagne que nous allons faire aux païs des *Iroquois* : M^r^. de *Denonville* envoya l'an passé, à ce qu'on dit, plusieurs Canadiens* connus & considerez des peuples Sauvages nos Alliez qui habitent sur les bords des Lacs & aux environs, pour les engager à seconder le dessein qu'il a d'aneantir les Iroquois[287]. Il a fait remplir durant l'hiver les Magazins de munitions de guerre de bouche, & il a envoyé quantité

283. Le gouverneur arriva seul le 29 mai, les troupes et la milice, le 7 juin (Baugy, « Journal du voyage de Monsieur le marquis de Denonville pour la guerre contre les Hyroquois, de l'année 1687 le 23^e^ may », dans *Journal d'une expédition contre les Iroquois en 1687*, p. 56-57 ; Champigny, [lettre au ministre], 16 juillet 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 32-33). Dans son mémoire envoyé aux autorités anglaises et intitulé « Pour Québec et Plaisance », Lahontan affirme avoir accompagné Champigny lorsque celui-ci leva ses milices en 1687 (voir *PQP*, p. 1086).

284. Le premier de ces navires arriva à Québec le 29 mai, et non pas au début du mois comme le laisse entendre Lahontan (Denonville, [« Memoire du voyage pour l'entreprise de M. le Marquis de Denonville contre les Sonontouans ennemis de la colonie selon les ordres du Roy par le mesme M. de Denonville »], octobre 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 107 ; Baugy, « Journal », p. 57).

285. Trente-trois jours selon Denonville et Baugy, « chose qui ne s'est point encore vu depuis que le Canada est etably » (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 107 ; Baugy, « Journal », p. 57).

286. Arrivées trop tard pour être intégrées à l'expédition, ces troupes furent effectivement dispersées dans la colonie, à la fois pour aider les habitants dans leurs travaux et pour protéger la colonie contre des attaques surprises des Iroquois (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 107 ; Denonville, [lettre au ministre], 15 août 1687, AC, C^11A^, *ibid.*, f. 107 ; Baugy, « Journal », p. 107).

287. Pendant l'été 1686, Denonville annonça aux commandants des postes de l'Ouest son intention d'attaquer les Iroquois l'année suivante et leur enjoignit de rassembler les Amérindiens alliés et les coureurs de bois de la région (Denonville, [lettre à la Durantaye], 6 juin 1686, AC, C^11A^, vol. 8, f. 51 ; Denonville, [lettre à Dulhut], 6 juin 1686, *ibid.*, f. 53 ; Denonville, [lettre à La Forest], 6 juin 1686, *ibid.*, f. 57 ; [« Mémoire instructif de M. de Denonville »], 26 août 1686, AC, F^3^, vol. 2, f. 279).

de Canots chargez de vivres au *Fort de Frontenac*, faisant construire une infinité de bateaux, tels que ceux dont je vous ai parlé dans ma quatriéme lettre[288], pour l'embarquement de 20. Compagnies de Marine. Les Milices* qui sont campées en cette Isle avec ces Troupes composent quinze cents hommes, & les Sauvages Chrêtiens des environs de *Quebec* & de l'*Isle de Monreal* y sont au nombre de cinq cents[289]. Monsieur le Chevalier *Vaudreuil* qui vient de France pour commander nos Troupes, veut être aussi de la partie malgré les fatigues de la Mer qu'il a essuyées durant la traverse*[290]. Le Gouverneur de *Monreal* en est aussi[291]. M^r^. *de Champigni*, Intendant du Païs, est parti depuis deux jours pour aller au [91] Fort *de Frontenac*[292]. M^r^. *de Denonville* doit partir après demain à la tête de sa petite Armée[293], accompagné d'un vieux *Iroquois*, le plus recommandable & le plus estimé des cinq Villages ; l'histoire & le sort de ce Sauvage sont trop longs pour les écrire. Tout le monde augure aussi mal de cette entreprise que de celle de M^r^. *de la Barre*[294] : si cela est le Roi dépense bien mal son argent. Pour moi je juge par les réfléxions que j'ay fait sur la tentative que nous fîmes il y a trois ans, qu'il est impossible que celle-ci rêüs-

288. Lahontan décrit ces canots à la lettre VI, p. 291-293.

289. Champigny, qui effectua la revue des troupes sur l'île Sainte-Hélène, compta 832 hommes de troupes, 930 miliciens (soit en tout 1 762 Français) et 300 Amérindiens (Champigny, [lettre au ministre], 16 juillet 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 33).

290. Arrivé à la fin du mois de mai 1687, Vaudreuil prit effectivement part à l'expédition (Champigny, [lettre au ministre], 16 juillet 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 32 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 106).

291. Callière coordonnait, sous les ordres de Denonville, les activités des troupes de la Marine et de la milice (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 106).

292. Champigny prit les devants, en direction du fort Frontenac, le 17 juin, alors que l'armée avait entamé sa marche, et non pas le 6 juin comme le laisse entendre Lahontan (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 108 ; Baugy, « Journal », p. 65).

293. D'après Baugy, les troupes se mirent en branle le 11 juin (« Journal », p. 58).

294. Voir *supra*, lettre VII, p. 294-312. Dans une lettre au ministre, Denonville faisait aussi part des réticences de la population pour cette nouvelle expédition : « J'ay trouvé nos peuples assez degoutés des demarches passées pour avoir peine à se resoudre de marcher en guerre, ce qui m'a obligé de faire une manière de manifeste où j'enonce les motifs de cette guerre » (Denonville [lettre au ministre], 8 juin 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 20v°-21r°).

sise. Le tems nous en aprendra les suites, peut être qu'on se repentira, mais trop tard, d'avoir écouté les avis de quelques perturbateurs du repos public[295], qui cherchent leur utilité* particuliére dans le desordre général. Nous ne saurions détruire les *Iroquois* par nous-mêmes, je pose cela comme incontestable. Quelle nécessité de les troubler, puis qu'ils ne nous en donnent aucun sujet[296] ? Je ne sai ce qui en arrivera ; quoi qu'il en soit, je ne manquerai pas au retour de ce voyage, de vous en envoyer la rélation, à moins que je ne vous l'aporte moi-même, en m'embarquant pour la *Rochelle*. Cependant croyez moi toûjours,

Monsieur vôtre &c.

A l'Isle Sainte *Helene vis-à-vis du Monreal le* 8. *Juin* 1687.

295. C'est-à-dire les ecclésiastiques (voir *SV*, Préface, p. 792). Les autorités religieuses de la colonie avaient clairement témoigné leur appui à l'expédition de Denonville, en l'associant à une guerre sainte : « Monsieur le Marquis de Denonville gouverneur et lieutenant pour le Roy dans tout le Canada, nous ayant fait connoistre la resolution, dans laquelle il estoit de faire la guerre contre les Iroquois qui sont à Senontoüans, nous avons estimé le succez de cette Entreprise comme une chose de la derniere consequence, non seulement pour la conservation de la Colonie, mais aussy pour le bien de la religion et pour la Conversion de tous les Sauvages du Canada, à laquelle les *dits* Iroquois ont mis jusques à present le plus grand empeschement. C'est ce qui nous a obligés de vous faire sçavoir par ce present mandement l'interest et la part que l'Eglise doit prendre dans cette guerre, qu'elle considere comme saincte puisqu'elle est entreprise contre des Infideles, qui s'opposent le plus fortement à l'establissement du christianisme dans un pays, où Sa Majesté n'a principallement envoyé ses sujets, que pour y planter la foy » ([« Henry de Bernieres Doyen de l'Eglise Cathedrale de Quebec, et Loüis Ango grand archidiacre de la Eglise vicaires generaux de Monseigneur François de Laval premier Evesque de Quebec. À tous les fideles de ce Dioceze Salut en N. Ss. »], AC, F[3], vol. 6, f. 288r°).

296. Un mémoire anonyme conservé dans les Archives coloniales reproche à Denonville « d'avoir rompu » le premier « la paix, qui est si avantageuse à la colonie, et d'avoir fait la guerre sans aucun juste prétexte » ([« Relation »], 30 octobre 1688, AC, C[11A], vol. 10, f. 91r°).

[92] LETTRE XIII.

Qui contient une description desavantageuse de la Campagne faite aux Païs des Iroquois. *Embuscade. Ordre à l'Auteur de partir pour les grands Lacs avec un détachement de Troupes.*

MONSIEUR,

Il en est aujourd'hui comme de tout tems, l'évenement* ne répond pas toûjours au projet ; tel s'imagine d'aller au but qui lui tourne le dos. C'est de moi que je parle, car au lieu de passer en France comme je vous l'écrivis il y a deux mois[297], il faut que j'aille au bout du monde, comme vous le verrez à la fin du recit de nôtre expédition.

Nous partîmes de l'*Isle* Sainte *Helene* à peu près dans le tems que je vous le mandai*[298]. M^r^. *de Champigni* qui prit le devant de l'Armée, arriva bien escorté au Fort de *Frontenac* en Canot huit ou dix jours avant nous[299]. Dès qu'il fut debarqué, il envoya deux ou trois [93] cens Canadiens* pour surprendre les Villages de *Kente* & de *Ganeoussé*[300], situez à sept ou huit lieuës* de ce Fort, & habitez par certains *Iroquois* qui ne meritoient rien moins que le traitement qu'on leur fit[301]. On n'eut aucune peine à les enlever, car ils se virent bloquez, pris & liez à la pointe du soir, lors qu'ils y songeoient le moins. On les amena au Fort de *Frontenac*, au milieu duquel on les attacha de file à des piquets par le cou, par les mains & par les piez. Nous arrivâmes à ce poste le 1. de Juillet[302], après avoir franchi

297. Voir *supra*, lettre XII, p. 340-341.

298. Voir *supra*, lettre XII, p. 342.

299. Champigny arriva au fort Frontenac le 23 ou le 24 juin, soit sept ou huit jours avant l'arrivée des troupes ; il n'y resta que deux ou trois jours et retourna ensuite dans la colonie pour vaquer aux affaires courantes (Baugy, « Journal », p. 71, 73-74, 76 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 110).

300. Sur les villages de Quinté et Ganeousse, voir *supra*, lettre VII, p. 297, n. 152.

301. Lorsque les troupes arrivèrent au fort, elles y trouvèrent, selon Baugy, 130 prisonniers, mais ce n'étaient pas des Iroquois de Kenté et Ganneousse ; Denonville, et non Champigny, envoya, le 1^er^ juillet, un détachement de 40 miliciens pour capturer les Iroquois de ces villages ; deux jours plus tard, ce détachement revint avec environ 80 prisonniers, dont dix-huit guerriers (Baugy, « Journal », p. 71, 73-73, 76-77, 80 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 110-112).

302. Denonville et Baugy confirment cette date (Baugy, « Journal », p. 78 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 111).

les mêmes sauts, cataractes, rapides & courants, dont je vous ai fait la description[303] dans la rélation de l'entreprise de M^r. *de la Barre*. Il est vrai que nous eûmes double peine & double embarras, cette derniére fois, parce que ne pouvant faire le portage de nos pésants bâteaux, comme nous avions fait alors celui des Canots, nous fûmes obligez de les haler à force d'hommes & d'amarres en ces impraticables passages. Dès que nous fûmes débarquez j'entrai dans le Fort où je vis ces pauvres gens dans la posture que je viens de vous dire. Cette tirannie me fit fremir de compassion & d'horreur. Ces infortunez chantoient jour & nuit (à la maniére des Peuples de *Canada*, lors qu'ils tombent entre les mains de leurs ennemis.) Ils disoient qu'on les trahissoit sans raison, qu'on « leur rendoit le mal pour le bien, que pour les recompenser du soin qu'ils avoient toûjours eu depuis la paix, de pourvoir ce Fort de poissons & de bêtes fauves* pour la subsistance de la garnison, on les [94] lioit & les attachoit à des piquets, de telle maniére qu'ils ne pouvoient ni dormir ni se deffendre des moucherons[304]. Qu'en reconnoissance du Commerce de Castors & d'autres péléteries qu'ils avoient procuré aux François, on les faisoit esclaves, après avoir égorgé leurs peres & leurs vieillards en leur presence. Sont-ce là ces François, disoient-ils, dont les Jesuites nous ont tant prêché la bonne foi, non, la mort n'étoit rien pour nous, quelque cruelle qu'elle eût été, en comparaison du spectacle odieux du sang de nos peres qu'on a cruellement répandu devant nos yeux. Les cinq Villages nous vangeront & conserveront à jamais un juste ressentiment de la tirannie qu'on exerce sur nous. » Je m'aprochai d'un de ces malheureux, âgé de cinquante-cinq ans ou environ, qui m'avoit souvent régalé dans sa Cabane auprès du Fort, pendant les six semaines de service que j'y fis l'année de l'entreprise de M^r. *de la Barre*. Et comme il entendoit* l'*Algonkin*[305], je lui dis que j'étois touché d'une véritable douleur de le voir dans cette affreuse situation,

303. Voir *supra*, lettre VII, p. 294-295, 310-311.

304. Terme générique désignant les petits insectes (diptères) piqueurs et suceurs de sang.

305. Dans son « Petit dictionnaire de la langue des Sauvages », Lahontan remarque à propos de la langue algonquine : « Elle est tellement nécessaire pour voyager en ce Païs-là qu'en quelque lieu où l'on puisse aller, on est assuré de se faire entendre à toutes sortes de Sauvages, soit à l'*Acadie*, à la *Baye de Hudson*, dans les Lacs & même chez les *Iroquois*, parmi lesquels il s'en trouve quantité qui l'ont apprise par raison d'Etat, quoi qu'il se trouve plus de différence de celle-ci à la leur que de la nuit au jour » (*M*, p. 733).

que je lui ferois porter deux fois le jour à boire & à manger, & qu'ensuite je lui donnerois des lettres pour mes amis de *Monreal*, afin qu'ils le traitassent avec moins de dureté que ses camarades. Il me répondit qu'il voyoit & connoissoit* parfaitement bien l'horreur que la plûpart des François témoignoient avoir de la cruauté qu'on exerçoit envers eux ; & qu'il ne vouloit recevoir de nourriture ni de traitement plus doux [95] que ses camarades. Il me raconta la maniére dont on les avoit surpris, & comment on avoit massacré leurs ayeuls. Je ne croi pas qu'on puisse être pénétré d'une douleur plus vive qu'étoit la sienne, en me rapellant tous les services qu'il avoit rendu pendant sa vie aux François. Enfin après avoir jetté bien des sanglots & des soupirs, il baissa la tête & se teut : *Quæquæ potest narrat, restabant ultima, flevit*[306]. Ce ne fût pas la seule peine que je ressentis à la vûë de ces pauvres innocens. Celle de leur voir brûler les doits à petit feu dans des pipes allumées par quelques jeunes Sauvages de nôtre parti, me poussa tellement à bout, que je pensai* les rouër de coups de bâton : j'en fus quitte pour une mercuriale*, & pour quatre ou cinq jours d'arrêt dans ma tente[307], où je me repentis de n'avoir pas doublé la doze. On eut toute les peines imaginables d'étoufer le ressentiment de ces Sauvages qui coururent aussitôt à leur Cabanes, où ils prirent leur fusils pour me tuër. L'affaire étoit si délicate qu'ils alloient tous nous quitter, si on ne les eut assurez que j'étois ivre[308], qu'on avoit défendu à tous les François de me donner ni vin ni eau de vie ; & qu'on me mettroit en prison au retour du voyage. Cependant on emmena ces pauvres gens à *Quebec*, d'où on les doit transférer aux Galéres de France[309]. Le Sieur *de la Forest* Officier de M^r^. *de la Salle*, arriva à ce Fort dans un

306. Trad. : « Il raconta tout ce qu'il put ; pour le reste, il pleura. »

307. Incohérence interne : Lahontan donne le 1^er^ juillet comme date d'arrivée au fort et le 3 comme date de départ ; il n'a donc pu être gardé quatre ou cinq jours sous arrêt dans sa tente.

308. En manchette : *Etre ivre chez les Sauvages est un sujet à tout pardonner, on n'y châtie jamais la bouteille.*

309. En France, le système des galères connut son apogée sous Louis XIV, dont la flotte comptait, en 1690, une quarantaine de ces bâtiments, avec des effectifs de 10 000 hommes. Sur ces navires, qui tenaient aussi lieu de prisons, les rameurs se divisaient en trois grandes catégories : 1) les rameurs libres, recrutés parmi les déclassés sociaux ; 2) les esclaves (Turcs et Mores, Africains de Guinée, orthodoxes des bords de la mer Noire...) ; 3) les condamnés (contrebandiers, déserteurs, voleurs, faussaires, meurtriers, protestants...), qui composaient environ 90 pour cent des effectifs. Seules les visées

grand Canot conduit par huit ou dix Coureurs* de bois[310]. Il aprit à M^r^. *de Denonville* qu'un parti* d'*Ilinois* & d'*Oumamis* [96] avoient attendu les *Hurons* & les *Outaouas* au Lac de Sainte *Claire* pour se joindre à eux, & s'aprocher ensuite jusques à la Riviére des *Tsonontouans*, où l'on avoit marqué* le rendez-vous général[311]. Il lui dit aussi que M^r^. *de la Durantais* avoit pris dans le *Lac Huron* près de *Missilimakinac*, par le secours des Sauvages amis, une troupe d'*Anglois* conduit par quelques *Iroquois*, qui transportoit pour cinquante mille écus* de Marchandises dans leurs Canots pour trafiquer avec les Nations des Lacs... que M^r^. *Dulhut* avoit aussi pris une autre troupe de la même Nation par le secours des Coureurs* de bois & Sauvages qui l'accom-

politiques de Louis XIV expliquent véritablement son engouement pour ces batîments déjà technologiquement dépassés par les navires de haut bord : arme méditerranéenne par excellence, la galère était indispensable à la réalisation de ses rêves de domination sur les États de l'Europe du sud pour qui ce navire était l'emblème de la puissance et de la souveraineté des mers. La première moitié du XVIII^e^ siècle verra la disparition progressive des galères devenues trop coûteuses à maintenir (voir A. Zysberg, « Galères et galériens de France, de l'Âge classique aux Lumières (1660-1750) », dans *les Marginaux et les exclus dans l'Histoire*, p. 354-387 ; M. Auvray, *Objecteurs, insoumis, déserteurs. Histoire des réfractaires en France*, p. 52-55 ; M. Vigié, *les Galériens du roi (1661-1715)*, p. 13-105).

Denonville dut opérer un tri parmi les quelque 200 prisonniers iroquois destinés aux galères. Comme il l'expliquait au ministre de la Marine : « [...] il y en a quelques uns que je ne doit point vous envoyer estans proches parens de nos Sauvages Chrestiens, outre qu'il y en a du village des Onontagués que nous devons ménager pour tâcher de les désunir des Sonnontouans et pour nous en servir pour négocier si nous en avons besoin » (Denonville, [lettre au ministre], 25 août 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 70). Seulement 31 Iroquois prirent finalement le chemin des galères et, dès 1688, au moment des négociations avec les Iroquois, Denonville demanda leur retour. Ils revinrent l'année suivante avec Frontenac (W. J. Eccles, « Denonville et les galériens iroquois », *RHAF*, vol. 14, n^o^ 3, 1960, p. 408-429 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 186 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 177-211).

310. La Forêt arriva au fort Frontenac le 1^er^ juillet (Baugy, « Journal », p. 87 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 111).

311. Initialement, les Illinois et les Miamis devaient former un corps expéditionnaire distinct et attaquer les Tsonnontouans par-derrière, aux sources de l'Ohio. Mais lorsqu'ils apprirent qu'un groupe de 600 à 700 Iroquois se préparait à marcher vers leurs villages, ils décidèrent en grande majorité de ne pas participer à l'expédition de Denonville et de défendre leur territoire. Tonty, ne pouvant plus prendre les Tsonnontouans à revers, décida de se rendre au fort Niagara et de se joindre à Dulhut et à La Durantaye qui avaient rassemblé environ 180 Français et 400 Amérindiens alliés (Denonville, [lettre au ministre], 25 août 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 67 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 111 ; Champigny, [lettre au ministre], 16 juillet 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 36).

pagnoient, lesquels avoient partagé une capture des Marchandises que ces *Anglois & Iroquois* transportoi[en]t à *Missilimakinac* ; qu'on avoit retenu ceux-ci prisonniers aussi bien que leur Commandant nommé *Major Gregori*[312]. Ensuite il dit à M^r^. *de Denonville* qu'il étoit tems de partir du Fort *de Frontenac*, s'il vouloit se trouver à point nommé au susdit rendez-vous, parce que le secours des Lacs dont j'ai parlé[313] ne pouvoit pas tarder d'y arriver. Le lendemain 3. Juillet le S^r^. *de la Forest* se rembarqua presque en même tems que nous pour s'en aller à *Niagara* par le Nord du Lac, attendre ce considérable renfort[314], pendant que nous suivions de l'autre côté, favorisez des calmes assez ordinaires en ce mois là. Il est vrai que par un bonheur extraordinaire nous arrivâmes les uns & les autres le même jour & presque à la même heure à la *Riviére des Tsonontouans*[315]. Ce qui fit que nos Sauvages Alliez qui tirent [97] des augures des moindres bagatelles, se mirent en tête avec leur superstition ordinaire qu'une rencontre si ponctuelle présageoit infailliblement la destruction totale des *Iroquois* ; mais ils se tromperent comme vous l'aprendrez dans la suite. Le même soir que nous mîmes pié à terre, on commança à tirer de l'eau les Canots & les Bâteaux qu'on fit garder par un bon Corps de garde. En suite on travailla à construire un Fort de pieux, où on laissa quatre cens hommes, sous le commandement du Sieur *Dorvillers*, pour garder les bâtimens & le bagage*[316]. Le lendemain on y fusilla injustement un jeune Canadien* nommé la *Fontaine*

312. Ces deux expéditions commerciales anglaises, faisant suite à celles entreprises en 1685 et en 1686, visaient à rompre l'alliance des Hurons et des Outaouais avec les Français et à réorienter leur commerce vers les colonies anglaises. Elles furent effectivement interceptées comme le rapporte Lahontan (J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 143, 181-182).

313. Voir *supra*, lettre XII, p. 341.

314. D'après Denonville et Baugy, La Forêt repartit en direction de Niagara le 2 juillet, et non pas le 3 ; les troupes seraient parties du fort le 4 juillet seulement (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 111-112 ; Baugy, « Journal », p. 88-90).

315. Denonville et Baugy soulignèrent eux aussi la précision avec laquelle s'effectua, le 10 juillet, ce rassemblement des forces de la colonie avec le corps expéditionnaire formé d'Amérindiens alliés et de coureurs de bois de la région des Grands Lacs (Baugy, « Journal », p. 95 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^11A^, vol. 9, f. 114).

316. Commencé le 10 juillet, le fort fut terminé deux jours plus tard. Denonville y laissa en effet 400 hommes en garnison sous le commandement de Dorvilliers (Denonville, [lettre au ministre], 25 août 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 64 ; Baugy, « Journal », p. 97).

Marion[317]. Voici son histoire. Ce pauvre malheureux qui connoissoit les Païs & les Sauvages de *Canada* par la quantité de voyages qu'il avoit fait en ce Continent, après avoir rendu de bons services au Roi, il demanda à quelques Gouverneurs Généraux la liberté de continuer ses courses pour y faire son petit commerce, ce qu'il ne pût jamais obtenir. Alors il se résolut de passer à la nouvelle Angleterre, n'y ayant point de guerre entre les deux Couronnes. Il y fut très bien reçû, parce qu'il étoit homme d'entreprise, & savoit presque toutes les langues sauvages. On lui proposa de conduire dans les Lacs ces deux Troupes d'Anglois qui furent prises ; il l'accepta, & il fut pris malheureusement ce jour-là comme les autres. L'injustice qu'on lui a fait me paroît extraordinaire ; car nous sommes en paix avec l'Angleterre, qui d'ailleurs prétend que les [98] *Lacs de Canada*[318] lui doivent apartenir[319]. Le jour suivant nous nous mîmes en marche pour aller au grand Village des *Tsonontouans*[320], sans autres provisions que dix Galétes, que chacun étoit obligé de porter soi-même. Nous n'avions que sept lieuës* à faire dans de grands bois de haute futaye sur un terrain fort égal. Les Coureurs* de bois faisoient l'avant-garde avec une partie des Sauvages, dont l'autre faisoit l'arriére-garde, les Troupes & les Milices* étoient au milieu. Le premier jour nos découvreurs* marcherent à la tête sans rien apercevoir. La marche de l'Armée fut de quatre lieuës* ce jour-là[321]. Le second ces mêmes découvreurs* prirent aussi le devant, & pousserent jusqu'aux champs du Village sans apercevoir qui que ce soit ; quoi qu'ils n'eussent passé qu'à une portée de pistolet de cinq cens *Tsonontouans* couchez sur le ventre, qui les

317. Baugy confirme qu'un Français, « deserteur de la colonie depuis quelques années », fut jugé et exécuté le 11 juillet (Baugy, « Journal », p. 97-98).

318. C'est-à-dire les Grands Lacs : les lacs Ontario, Érié, Huron, Michigan et Supérieur.

319. Sur les prétentions territoriales des Anglais, voir *M*, p. 629 ; *BD*, p. 1039 ; *PF*, p. 1063 ; *BR*, p. 1097-1098.

320. Le village de Gannagaro. Les troupes partirent effectivement l'après-midi du 12 juillet (Baugy, « Journal », p. 98 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 114).

321. Selon Denonville et Baugy, les troupes marchèrent trois lieues durant cette première journée (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 114 ; Baugy, « Journal », p. 98).

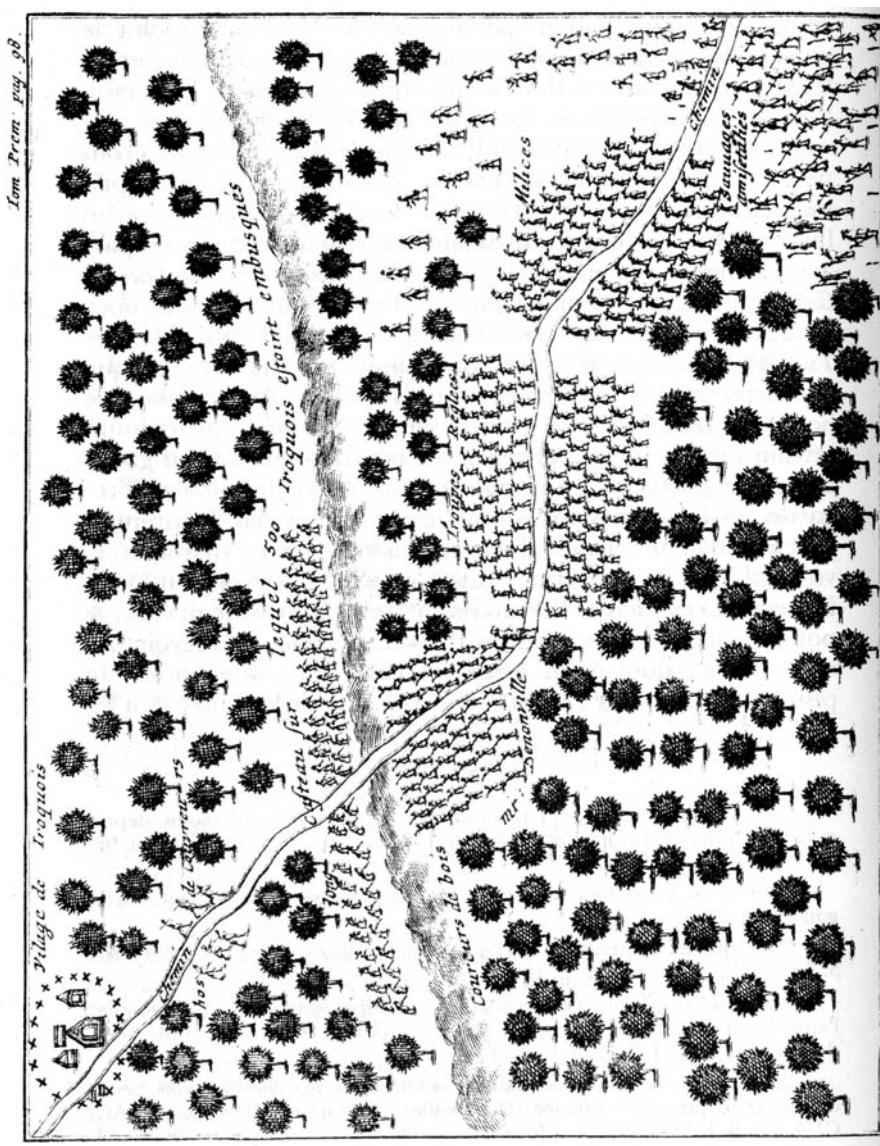
Tom Prem: pag. 98
Village de Iroquois
Chemin
hors
Chemins
Iroquois
Tequel 500 iroquois estoint embusques
Chemin
Troupes Reglees
Milices
Sauvages
Chemin
mr Denonville
Coureurs de bois

laisserent aller & venir sans leur couper chemin[322]. Sur le raport qu'ils firent nous marchâmes avec autant de précipitation qu'avec peu d'ordre, croyant que ces *Iroquois* ayant pris la fuite nous pourrions au moins attraper les femmes, les enfans & les viellards. Mais lorsque nous fûmes au pié du côteau sur lesquels ils étoient embusquez, à un quart de lieue* du Village, ils commencerent à faire leurs cris ordinaires, suivis de quelques décharges de mousqueterie*. Si vous eussiez vû, Monsieur, le desordre de nos Milices* & de nos Troupes parmi ces arbres épais, vous demeureriez d'acord avec moi qu'il faudroit bien des milliers d'Européans pour faire tête* à ces [99] barbares. Nos Bataillons furent aussi-tôt divisez en Pélotons, qui couroient sans ordre pêle mêle à droit & à gauche sans savoir où ils alloient. Nous tirions les uns sur les autres, au lieu de tirer sur les *Iroquois*[323]. On avoit beau crier *à moi, Soldats d'un tel Bataillon*, à peine se voyoit-on de trente pas. Enfin nous étions tellement brouillez que ces ennemis venoient fondre sur nous la massuë à la main, lorsque nos Sauvages rassemblez les repousserent & les poursuivirent avec tant de chaleur jusqu'à leurs Villages, qu'ils en tuërent plus de quatre-vint, dont ils raporterent les têtes, sans compter les blessez qui se sauverent. Nous perdîmes en cette occasion dix Sauvages & cent François. Nous eûmes vingt ou vingt-deux blessez[324], entre lesquels se trouva le bon Pere *Angeleran* Jesuite, qui reçût un coup de fusil aux parties dont *Origene*[325] voulut bien se priver pour enseigner le beau sexe avec moins de scandale. Dès que les Sauvages eurent

322. Certains Amérindiens alliés auraient flairé une embuscade iroquoise, mais, rapporte Baugy, « comme leurs nouvelles sont sujètes à caution [...], on marcha toujours à l'ordinaire » (Baugy, « Journal », p. 99 ; Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^{11A}, vol. 9, f. 114).

323. Denonville jugeait lui aussi que les soldats avaient mal réagi au moment de l'attaque : « Je ne vous ai rien écrit des pauvretés de nos soldats le jour de notre attaque aux Sonontouans. Avec de tels gens, M^{gr}, que peut-on entreprendre de difficultés » (Denonville, [lettre au ministre], 7 novembre 1687, AC, C^{11A}, vol. 9, f. 178).

324. L'estimation de Lahontan diffère des chiffres officiels : vingt-sept Iroquois, six Français et cinq de leurs alliés Amérindiens seraient morts lors de l'attaque. Le nombre des blessés rapporté par Lahontan correspond toutefois à celui avancé par Denonville et Baugy : une vingtaine, dont le jésuite Enjalran (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C^{11A}, vol. 9, f. 115 ; Baugy, « Journal », p. 105, 108-109).

325. Ce philosophe et grammairien grec (185-254 ap. J.-C.), Père de l'Église, poussa l'ascétisme jusqu'à se faire émasculer.

aporté ces têtes à Mr. *de Denonville*, ils lui demanderent pourquoi il se reposoit au lieu d'avancer. Il leur répondit qu'il ne pouvoit pas quitter ses blessez, & que pour donner le tems aux Chirurgiens de les penser, il jugeoit à propos de camper[326]. Ceux-ci lui proposerent de faire des brancards & de les porter jusqu'au Village qui étoit assez proche. Ce Général ne voulant pas suivre ce conseil, tâcha de leur faire entendre raison, mais au lieu de l'écouter ils se rassemblerent, & après avoir tenu Conseil entr'eux, quoi qu'ils étoient de plus de dix [100] Nations différentes, ils résolurent d'aller seuls à la poursuite de ces fuyards, dont ils prendroient au moins les femmes, les enfans & les viellards. Ils étoient déja prêts à se mettre en marche, lorsque Mr. *de Denonville* leur fit dire qu'il les exhortoit à ne le pas quitter, & à ne s'éloigner pas de son Camp, mais à se reposer ce jour-là ; que le lendemain il iroit brûler les Villages des Ennemis, & ravager leurs moissons pour les faire mourir de faim[327]. Ce compliment les chagrina* si fort que la plûpart s'en retournerent dans leur Païs, disant, « que les *François* étoient venus plûtôt pour se promener, que pour faire la guerre, puis qu'ils ne vouloient pas profiter de la plus belle occasion du monde ; que leur ardeur étoit un feu de paille aussitôt éteint qu'alumé ; qu'il paroissoit inutile d'avoir fait venir tant de guerriers de toutes parts pour brûler des Cabanes d'écorce qu'on pouvoit rétablir en quatre jours ; que les *Tsonontouans* se sou-

326. Voici en quels termes Denonville justifia sa décision de demeurer sur place, cette journée-là, plutôt que de poursuivre l'ennemi : « Comme nous avions le nez sur des bois fourrés et un ruisseau fort couvert, n'ayant pû faire de prisonniers qui pussent nous dire positivement le nombre d'ennemis qui nous attaquoient, la grande fatigue du chemin qu'avoient souffert nos troupes tant françoises que sauvages nous ne pusmes estre en estat de suivre l'ennemy mis en fuitte, oustre que nous n'avions pas assez de connaissances des chemins pour estre seurs de celuy que nous devions tenir pour sortir des bois et entrer dans la plaine » (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C11A, vol. 9, f. 115).

327. L'interprétant autrement, Baugy (« Journal », p. 106-107) rapporte lui aussi le différend qui serait survenu entre Français et Amérindiens alliés au sujet de la stratégie à adopter face à l'ennemi : « Mr. le Marquis a tasché d'inviter nos sauvages à courir apres nos ennemis qui fuyent, mais voulant avoir des Français avec eux il n'a pas jugé à propos de leur en donner parce que s'ils venoient à estre attaquez ils s'abandonneroient et seroient bientost taillez en pieces. Voulant aussi soigner les blessés et de plus à cause du sieur Enjalrant fort nécessaire au pays pour sa capacité, il se résolut d'envoyer 100 hommes au Marais où est nostre fort. En ayant fait la proposition à nos sauvages ils ne voulurent fournir personne, ce qui le chagrina beaucoup et il fallut changer de dessein ; c'est une chose bien fâcheuse d'avoir affaire à ces gens-là. »

cioient fort peu qu'on ravageât leurs bleds d'Inde[328], puisque les autres Nations *Iroquoises* en avoient assez pour leur en faire part ; qu'enfin après les avoir engagez deux fois de suite à se joindre aux Gouverneurs de *Canada*, pour ne rien entreprendre, ils ne s'y fieroient jamais, quelque protestation qu'on leur fit à l'avenir. » Quelques-uns disent que M^r^. *de Denonville* eût dû passer outre[329] ; d'autres soutienent qu'il étoit impossible de mieux faire. Je ne me hazarderai point de décider là-dessus ; ceux qui tiennent le ti[101]mon* sont les plus embarassez. Je me contente de vous raconter le fait comme il est à la lettre. Quoi qu'il en soit, nous marchâmes le lendemain au grand Village, portant nos blessez sur des brancards, mais nous n'y trouvâmes que la cendre, car ces *Iroquois* eurent la précaution de brûler eux-mêmes leur Village. Nous fûmes occupez durant cinq ou six jours à couper le bled d'Inde avec nos épées dans les champs. De là nous passâmes aux deux petits Villages de *Thegaronhiés*[330] & *Danoncaritaoui*[331], éloignez de deux ou trois lieuës* du pré-

328. Le maïs est encore généralement appelé « blé d'Inde » au Québec.

329. En Nouvelle-France même, certains critiquèrent l'inaction de Denonville après l'embuscade des Iroquois. Dans la liste qu'il dresse des « fautes qu'on a faites dans l'entreprise de cette guerre », l'auteur d'un mémoire conservé dans les Archives coloniales, reproche au gouverneur « de ne s'estre pas servy de l'avantage qu'on y avoit eu, en poursuivant les ennemis, qu'on auroit infailliblement deffaits, ce quy auroit justiffié nostre conduitte, [...] au lieu que s'estans contentés de brusler leurs Bléds d'Indes, cela ne nous a attiré que le mépris des autres nations iroquoises, et celuy de nos propres sauvages, qui nous reprochent qu'une embuscade de 200 hommes seulement, qui ont fuy aprés leurs premières descharges, nous a faict peur, et empesché de [les] poursuivre, et deffaire » ([« Relation »], 30 octobre 1688, AC, C^11A^, vol. 10, f. 91r°-91°). Dans un de ses mémoires adressés aux autorités anglaises (*infra*, *AI*, p. 1025-1026), Lahontan critique ouvertement l'attitude de Denonville : « [...] nous perdimes dans l'embuscade que les Iroquois nous firent à une lieue de leurs villages 200 hommes, et bien qu'ils ne fussent que quatre cents contre quatre mille, ils se retirerent apres deux ou trois decharges, sans que ce brave general [Denonville] eut le courage d'avancer le mesme jour jusqu'aux villages où les femmes, enfans et viellars eussent esté pris sans coup ferir. »

330. Village mieux connu sous le nom de Totiakton ou Totiakto (F. Houghton, « The Seneca Nation from 1655 to 1687 », *Bulletin of the Buffalo Society of Natural Sciences*, vol. 10, n° 2, 1910, p. 378) ; Lahontan utilise une terminologie proche de celle de Hennepin (*Description de la Louisiane*, p. 12).

331. Identification incertaine. Les Tsonnontouans se répartissaient en quatre villages : deux principaux, Gannagaro et Totiakton, et deux plus petits, Gandachiragou et Gannogarãe ; le toponyme « Danoncaritaoui » renvoie à l'un de ces deux derniers. Selon Frederick Houghton (*loc. cit.*, p. 378), il s'agirait du village du chef Onnonkenritaoui, c'est-à-dire Gandachiragou ; voir aussi

cédent. Nous y fîmes les mêmes exploits ; ensuite nous regagnâmes le bord du Lac[332]. Nous trouvâmes dans tous ces Villages des chevaux, des bœufs, de la volaille, & quantité de cochons. Tout le Païs que nous vîmes est le plus beau, le plus uni & le plus charmant qui soit au monde. Les bois que nous traversâmes étoient pleins de chênes, de noyers & de châtaigniers sauvages[333]. Deux jours après nous nous embarquâmes pour aller à *Niagara*[334], & comme nous n'en étions éloignez que de trente lieuës*, nous y arrivâmes le quatriéme jour de Navigation[335]. Dès que l'Armée eût débarqué on travailla à la construction d'un Fort[336] de pieux à quatre bastions, qui fut

W. Fenton, « Problems Arising from the Historic North-Eastern Position of the Iroquois », *Essays in Historical Anthropology of North America*, p. 225-231 ; V. Konrad, « An Iroquois Frontier. The North Shore of Lake Ontario during the Late Seventeenth Century », *Journal of Historical Geography*, vol. 7, nº 2, 1981, p. 133). D'après Denonville, les Français brûlèrent et détruisirent les blés, les habitations, les bestiaux et l'outillage des quatre villages tsonnontouans et non pas de trois ([« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 115-118 ; Baugy, « Journal », p. 103-113 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 151-154).

332. Cette opération dura en tout neuf jours, du 14 au 23 juillet. Le 24, les troupes françaises étaient de retour sur les rives du lac Ontario, au fort temporaire de Ganiantaragouet, où ils avaient laissé les bateaux (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 115-118 ; Baugy, « Journal », p. 103-113 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 151-154).

333. Le châtaignier d'Amérique (*Castanea dentata*), devenu très rare depuis que ses populations ont été ravagées par une maladie, la brûlure du châtaignier, à la fin du siècle dernier.

334. Arrivées sur les rives du lac Ontario le 24 juillet, les troupes françaises repartirent effectivement deux jours plus tard en direction de Niagara. Le 25 juillet, les soldats prirent un peu de repos et s'affairèrent à la démolition du fort temporaire érigé à Ganiantaragouet (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 119 ; Baugy, « Journal », p. 114-115).

335. Denonville et Baugy évaluent aussi à une trentaine de lieues la distance séparant Ganiantaragouet et Niagara et s'accordent avec Lahontan sur le temps mis pour la parcourir (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C[11A], vol. 9, f. 119 ; Baugy, « Journal », p. 115-117).

336. Depuis plusieurs années, les dirigeants de la colonie envisageaient d'ériger un fort à cet endroit qui présentait des avantages commerciaux et militaires indéniables. Le mouvement d'exploration vers le sud-ouest des années 1660-1670 avait permis de constater que le portage de Niagara représentait le dernier obstacle à la navigation pour des bateaux européens sur les lacs Érié, Huron et Michigan. La construction de barques et d'un poste dans la région de Niagara ouvrait donc de grandes possibilités pour le commerce des fourrures et permettait d'envisager l'établissement d'un lien entre Québec et le golfe du Mexique. Sur le plan militaire, Niagara se trouvait à proximité du territoire tsonnontouan et un poste à cet endroit pouvait servir de base

fait en trois jours. On y doit laisser cent-vingt soldats commandez par Mr. *des Bergéres*, sous les ordres de M. *de Troyes*, avec des vivres & des munitions pour huit mois[337]. Ce Fort est situé au Sud du côté du Détroit du *Lac Herrié* sur un côteau, au pied duquel il se décharge* dans le *Lac de Frontenac*. Nos [102] Sauvages Alliez prirent hier congé de Mr. *de Denonville*, après avoir fait leur Harangue selon leur coutûme, & avoir marqué* entr'autre chose qu'ils voyoient avec plaisir un Fort si bien posté, pour favoriser leur retraite lors qu'ils feroient quelque entreprise contre les *Iroquois* ; qu'ils contoient sur la parole qu'il leur donnoit de ne finir la guerre que par la destruction des cinq Nations, ou en les forçant d'abandonner leurs Païs ; qu'ils le conjuroient d'envoyer incessamment* des Partis* en Campagne Hiver & Eté, l'assurant qu'ils en feroient autant de leur côté ; qu'enfin, puis qu'ils n'étoient entrez dans l'Alliance des François que sous la promesse qu'on leur avoit fait de n'écouter aucune proposition de paix, jusqu'à ce que ces cinq Nations fussent entiérement exterminées, ils croyoient qu'on ne leur manqueroit pas de parole, d'autant qu'une cessation de guerre flêtriroit l'honneur des *François*, & causeroit infailliblement la perte de leurs Alliez. Mr. *de Denonville* les assûra dérechef de l'intention qu'il avoit de pousser son entreprise encore plus loin, étant si résolu de continuer la guerre, que malgré tous les efforts & toutes les tentatives des *Iroquois*, il ne demordroit jamais de son dessein ; qu'en un mot il agiroit avec tant de vigueur qu'à la fin ces Barbares periroient ou seroient obligez de se retirer du côté de la Mer. Le jour même ce Général me fit appeller pour me dire, que comme j'entendois la langue de

---

pour des expéditions contre les Iroquois. Conscient qu'à New York on s'intéressait aussi à cette région et qu'on élaborait des plans pour s'y établir, Denonville avait décidé, en accord avec la cour, de devancer les Anglais et d'y construire un fort au retour de son expédition contre les Iroquois (Denonville, [lettre au ministre], 8 mai 1686, AC, C11A, vol. 8, f. 11 ; Denonville, [« Avantages de l'établissement d'un fort à Niagara »], 1686, *ibid.*, f. 107 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 116-117 ; F. H. Severance, *An Old Frontier of France*, vol. 1, p. 32-42, 97-113 ; D. H. Kent, *Historical Report on the Niagara River*, p. 39-48). Environ un an à peine après sa construction, ce fort sera abandonné (voir *infra*, p. 380, n. 411 et 413).

337. Commencé le 30 juillet, dès l'arrivée des troupes, le fort Niagara était, le 2 août, « en estat de deffense en cas d'insulte » (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C11A, vol. 9, f. 119). De Troyes et Des Bergères y demeurèrent pour commander une garnison de cent soldats de la Marine ([« Liste des officiers qui sont dans les forts de Cataracouy et Niagara »], BNP, mss Clairambault, vol. 867, f. 598).

ces Sauvages, il falloit que j'acceptasse un [103] détachement qu'ils demandoient pour couvrir leur Païs[338], & m'assura de mander* à la Cour les raisons qui l'obligeoient à me retenir en *Canada*, malgré le congé qu'il avoit ordre de me donner. Jugez, Monsieur, si ce coup là me surprit, ne m'attendant à rien moins qu'à faire un voyage si opposé à celui de France & à mes intérêts. Cependant il fallut s'en consoler, la force majeure l'emporte par tout. J'obéïs donc, & sans perdre de tems, je me preparai à partir. Je fis mes adieux, & mes amis me donnerent leurs meilleurs Soldats, & me firent presque tous des présens de hardes*, de tabac, de livres, & de mille autres choses dont ils pouvoient se defaire sans s'incommoder, puis qu'ils retournoient à la Colonie où l'on trouve tout ce qu'on peut souhaiter. Je me suis heureusement garni de mon Astrolabe en partant de *Monreal*, avec lequel je pourrai prendre les hauteurs* de ce Lac. Il ne me sera pas moins utile dans mon voyage, qui sera de deux ans ou environ selon toutes les apparences. Les soldats qu'on me donne sont vigoureux & de bonne taille, & mes Canots sont grands & neufs. Je dois aller en compagnie de M^r^. *Dulhut* Gentilhomme* Lionnois, qui a beaucoup de merite & de capacité, & qui a rendu des services très considérables au Roi & au Païs. M^r^. *de Tonti* doit être aussi de la partie ; Il y a

338. Lahontan allait commander le fort Saint-Joseph, construit l'automne précédent au sud du lac Huron, à l'embouchure de la rivière Sainte-Claire, sur le site actuel de la ville de Port-Huron (Mich.). Baugy (« Journal », p. 119) rapporte le fait, mais ne précise pas qui Denonville avait choisi pour cette mission : « Le 2 [août] trouvant à propos de faire garder le fort qu'il [Denonville] a fait à détroit par le sieur Hault [Dulhut] il envoya un homme pour compagnie. » Plus explicite, Gédéon de Catalogne désigne clairement Lahontan : « On envoya un détachement de soldats commandés par le baron de la Honta au Détroit et M^rs^ de la Durantaye, Dulhut et Tonty avec les voyageurs et sauvages s'en retournèrent à leurs postes » (Gédéon de Catalogne, « Recueil de se qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I : *les Sources narratives du début du XVIII^e^ siècle*, p. 190-191). Denonville avait ordonné la construction du fort Saint-Joseph à l'été 1686 dans l'espoir de bloquer la route aux Anglais qui cherchaient depuis quelques années à rejoindre les partenaires commerciaux des Français dans les Grands Lacs (voir *supra*, Introduction, p. 23). Avec le poste construit à Niagara, ce fort devait servir de relais entre Michillimakinac, centre du réseau commercial français, et Montréal (Denonville, [lettre à La Durantaye], 6 juin 1686, AC, C^11A^, vol. 8, f. 51 ; Denonville, [lettre à Dulhut], 6 juin 1686, *ibid.*, f. 98-99 ; Denonville, [lettre au ministre], 11 novembre 1686, *ibid.*, f. 162 ; Denonville, [lettre au ministre], 25 août 1687, AC, C^11A^, vol. 9, f. 61 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 119 ; J. C. Neave, « A Study of Historical Veracity in the Works of the Baron de Lahontan », p. 234-235).

une troupe de Sauvages qui sont prêts à nous suivre. Mr. *de Denonville* partira dans deux ou trois jours pour s'en retourner à la Colonie par le Nord du [104] *Lac de Frontenac*[339]. Il doit laisser en passant au Fort du même nom, autant d'hommes & de munitions qu'en celui-ci[340]. Je vous envoye quelques lettres pour mes parens, à qui je vous prie de les faire tenir sûrement. Je vous écrirai l'année prochaine, si j'en trouve l'occasion en vous envoyant la rélation de mon voyage.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Niagara le 2. *Août* 1687.

[105] LETTRE XIV.

Qui contient le depart de Niagara. *Rencontre des* Iroquois *au bout du portage. Suite du voyage. Brieve description des Païs situez sur la route. Arrivée de l'Auteur au Fort Saint* Joseph *à l'embouchure du* Lac des Hurons. *Celle d'un parti** des Hurons *à ce Fort. Le coup qu'ils firent. Leur depart pour* Missilimakinac. *Rencontre du frere de Mr.* de la Salle *miraculeusement conduit. Description de* Missilimakinac.

MONSIEUR,

Je ne sçai si c'est par insensibilité ou par force d'esprit, que la perte de tous mes biens[341] que je prevois infaillible ne me touche point. Vôtre lettre ne me confirme que trop dans cet augure là. Au reste le conseil que vous me donnez d'écrire à la Cour me paroît si [106] judicieux que je suis obligé de le suivre[342]. Cependant je vous tiendrai parole, & voici la Relation de mes voyages que je vous ai promise. Je m'embarquai à *Niagara* le 3. Août dans un Canot conduit par huit Soldats de mon

339. Reparti de Niagara le 3 août, Denonville était au fort Frontenac le 9 et rentra à Montréal le 14 (Denonville, [« Memoire du voyage »], AC, C11A, vol. 9, f. 120).

340. D'après Baugy (« Journal », p. 123), Denonville laissa une centaine d'hommes en garnison au fort Frontenac.

341. Sur la ruine financière de la famille Lahontan, voir *supra*, Chronologie, p. 213-215, 217, 220.

342. Voir *infra*, « Lettre à Mr. de Seignelai », p. 370-371.

détachement, & je remontai ce jour-là trois lieuës* contre le courant du Détroit, jusqu'à la fin de la Navigation. J'y rencontrai le Sieur *Grisolon de la Tourete*[343] frere de M^r^. *Dulhut*, qui s'étoit risqué dans un seul Canot à venir de *Missilimakinac* pour joindre l'Armée. Le 4. nous commançâmes à faire le grand portage du Sud, transportant nos Canots d'une lieuë* & demi au dessous du grand *Saut de Niagara* jusques à une demi lieuë* au dessus. Nous fûmes obligez de monter trois montagnes[344] avant que de trouver le chemin plat & battu, où il étoit facile à cent *Iroquois* de nous assommer à coups de pierres. Nous eûmes deux ou trois allarmes dans ce portage, qui nous contraignirent à faire une garde tout-à-fait exacte*, & à transporter aussi nôtre bagage* avec toute sorte de diligence : encore malgré toutes nos précautions il fallut en laisser la moitié vers le milieu de ce long portage, sur la nouvelle de la découverte de mille *Iroquois* qui s'approchoient de nous. Jugez, Monsieur, si nous n'avions pas sujet d'être alarmez, & si nous hesitâmes à tout sacrifier au desir naturel qu'ont tous les hommes de conserver leur vie. Cependant nous pensâmes* la perdre malgré nos soins. Un demi quart d'heure après nous être embarquez au dessus du *Saut*, nous les vîmes paroître [107] sur le bord du Détroit. Je vous l'avouë, je l'échapai belle, m'étant écarté cinq cent[345] pas à côté du chemin il n'y avoit qu'un quart d'heure, avec trois ou quatre Sauvages, pour voir cet effroyable Cataracte. Un moment avant que nos découvreurs* acourussent pour nous avertir de l'aproche de ces coquins, tout ce que je pûs faire en aprenant cette nouvelle, ce fut d'arriver là dans le tems que les Canots commançoient à défiler*[346]. Ce n'étoit pas

343. Cette rencontre est fort possible, puisque Denonville rapportait, le 25 août 1687, que La Tourette était « nouvellement arrivé des rivières qui sont au-dessus des Allenemipigons » (« Extrait d'une lettre du Marquis de Denonville au Marquis de Seignelay, 25 aoust 1687 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 6, p. 52).

344. Sur la rive est de la rivière Niagara, dans l'État de New York, où voisinent plusieurs niveaux de terrain : par exemple, les Lewiston Heights, Veteran Heights, etc.

345. L'édition originale porte « cent » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

346. Tonty, qui raconte son départ du fort Niagara en compagnie de Dulhut, confirme dans les grandes lignes le récit de Lahontan, mais ne le nomme pas : « De là [le fort Niagara] je remontay au fort Saint-Louis avec mon cousin, le sieur Dulud, qui retournoit en son poste avec dix-huit soldats

une bagatelle pour moi d'être pris par ces tirans. *Il morir e niente, ma il vivere brugiando e troppo*[347]. Au reste ce Saut[348] a sept ou huit cens piez* de hauteur[349], & demi lieuë* de nape* ou de largeur. On voit une Isle vers le milieu[350] qui penche vers le précipice, comme si elle étoit prête d'y tomber. Tous les Animaux qui traversent un demi quart de lieuë* au dessus de cette Isle infortunée y sont entrainez par la force des courants. Les bêtes & les poissons qui se tuent en tombant de si haut, servent de nouriture à cinquante *Iroquois* qui se tiennent à deux lieuës*

---

et quelques sauvages. Ayant fait la moitié du portage qui a deux lieues de long, comme nous estions à faire le reste, des Hurons qui venoient derrière virent des Iroquois. Ils vinrent nous avertir. Nous n'estions que quarante et nous croyions les ennemis forts. § Nous convinsmes de nous retirer avec nos munitions vers le fort pour y prendre de l'escorte. Nous marchasmes toute la nuit, et, comme le sieur Dulud ne pouvoit quitter son détachement, il me pria d'aller trouver M. le marquis, et s'embusqua dans un lieu fort avantageux. Je m'embarquay, et, estant arrivé au fort, M. le marquis fit difficulté de me donner du monde, d'autant que la milice étoit partie et qu'il ne lui restoit que quelque infanterie pour l'escorter. Neansmoins, il envoya un capitaine nommé Clement de Valrenne et cinquante hommes pour nous soutenir. Il resta au portage pendant que nous le faisions. Nous nous embarquasmes et, quand nous fusmes au large, nous vismes les Iroquois sur le bord à terre » (« Mémoire envoyé en 1693 sur la decouverte du Mississipi et des nations voisines, par le sieur de La Salle, en 1678, et depuis sa mort par le sieur de Tonty », dans P. Margry, *Relations et mémoires inédits pour servir à l'histoire de la France*, p. 26-27).

347. En manchette : *La mort n'est rien, mais c'est trop de perir à petit feu, car les prisonniers que font les Iroquois courent grand risque d'être brûlez.*

348. La description de Lahontan semble s'inspirer de Hennepin (*Nouvelle découverte*, p. 44-45) : « Au pied de cet affreux saut on voit la Riviere de Niagara, qui n'a qu'un demi quart de lieüe de largeur. Mais elle est fort profonde en de certains endroits. Elle est même si rapide au dessus du grand Saut, qu'elle entraîne violemment toutes les bestes sauvages, qui la veulent traverser pour aller pasturer dans les terres, qui sont au delà, sans qu'elles puissent resister à la force de son cours. Alors elles sont precipitées de plus de six cens pieds de haut. § La cheute de cet incomparable saut est composée de deux grandes Nappes d'eau, & de deux Cascades avec une Isle en talus au milieu. Les eaux, qui tombent de cette grande hauteur, écument & boüillonnent de la maniere du monde la plus épouvantable. » Voir aussi Hennepin, *Description de la Louisiane*, p. 29-30.

349. Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 233) critique vivement ce passage de Lahontan : « [...] je reconnus d'abord que le Baron de la Hontan s'étoit trompé, sur sa hauteur & sur sa figure, de maniere à faire juger qu'il ne l'avoit point vûë. [...] Pour moi, après l'avoir considerée de tous les endroits, d'où on peut l'examiner plus à son aise, j'estime qu'on ne sçauroit lui donner moins de cent quarante ou cinquante pieds. » Les parties américaine et canadienne des chutes Niagara ont respectivement 51 et 49,4 m de hauteur, soit environ 157 et 152 anciens pieds français.

350. Goat Island (N.Y.).

de là, pour les retirer de l'eau avec leurs Canots[351]. Ce qui est remarquable, c'est qu'entre l'eau qui forme la cascade par un talus effroyable, & le pié du rocher d'où elle se précipite, il y a un chemin où trois hommes peuvent aisément traverser d'un côté à l'autre, sans recevoir que quelques goutes d'eau. Pour revenir à nos mille *Iroquois*, je vous dirai que nous traversâmes le Détroit avec bien de la vigueur, & qu'après avoir ramé ou vogué durant toute la nuit à force de bras, nous [108] arrivâmes le lendemain au matin à l'embouchure du Lac, qui nous parut assez rapide. Dès que nous eûmes attrapé ce Lac nous fûmes en sureté, car les Canots dont les *Iroquois* se servent sont si lours & si grands qu'ils n'aprochent pas de la vîtesse de ceux qui sont faits d'écorce de bouleau. Ils les font d'écorce d'ormeau[352], laquelle est naturellement pesante ; & la figure* qu'ils leur donnent est extravagante ; ils sont si longs & si larges que trente hommes y peuvent ramer deux à deux assis ou debout quinze de chaque rang, mais le bord en est si bas que pour peu de vent qu'il fasse ils ne sauroient naviguer dans les Lacs[353]. Nous côtoyâmes le *Lac Errié* par la côte du Nord, à la faveur des calmes qui regnent universellement en cette saison, sur tout dans les Païs Meridionaux. Nous découvrions très souvent sur le Rivage du Lac, des volées de cinquante ou soixante Cocqs d'Inde[354], qui couroient sur le sable d'une vîtesse incroyable :

351. Un autre Français avait déjà mentionné la présence d'un village iroquois au pied des chutes Niagara (Gendron, *Quelques particularitez des Hurons en la Nouvelle France*, p. 8) : « Dans ce lieu plein d'horreur habitent aussi certains Sauvages, qui ne vivent que des Eslans, des Cerfs, des Vaches sauvages, & toutes autres sortes de gibier, que le rapide entraisne & bouleverse dans l'entre de ces Rochers, où ils en attrapent sans courir, plus que suffisamment pour leur provision, & l'entretien des passans. »

352. L'orme blanc (*Ulmus americana*).

353. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 216-217) : « Les Iroquois ne travaillent point les Canots d'Ecorce de Bouleau, mais ils en achetent des autres Nations, ou en font à leur place d'Ecorce d'Orme. Ceux-ci ne servent gueres qu'une campagne, & parce qu'ils sont moins solides que les autres, & parce qu'il est plus facile d'en réparer la perte. Ils sont d'une seule piéce, & travaillés avec toute la mal-propreté, & toute la grossiereté possible. Ils coupent cette écorce aux quatres coins, où il est nécessaire de la replier pour faire les pinces, & après l'avoir cousuë dans ces coins, & aux deux bouts qu'ils affermissent avec des bâtons fendus, pour la gêner, & l'empêcher de s'ouvrir, ils font des varangues, les barres & les précintes, de simples branches d'arbre. » Voir la description des canots de guerre iroquois par Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm au Canada*, p. 60).

354. Dindons sauvages (voir *supra*, p. 297, n. 155).

les Sauvages qui nous accompagnoient en tuoient assez tous les jours pour nous en faire part*, en échange du poisson que nos pécheurs leur fournissoient. Le 25. nous arrivâmes à la longue pointe[355] qui avance quatorze ou quinze lieuës* dans ce Lac. Nous preferâmes la peine d'y faire un portage de deux cent pas à celle de côtoyer 35. lieuës* à cause de la grande chaleur. Le 6. Septembre nous entrâmes dans le détroit du *Lac Huron*, que nous remontâmes contre un foible courant de demi lieuë* de largeur, jusqu'au *Lac de Sainte Claire*, qui a douze lieuës* [109] de circuit. Le huit du même mois nous suivîmes les bords jusques à l'autre bout, d'où il ne nous restoit plus que six lieuës* de détroit à refouler* pour gagner l'entrée du *Lac Huron*, où nous mîmes pied à terre le 14. Vous ne sauriez vous imaginer la beauté de ce détroit & de ce petit Lac par la quantité d'arbres fruitiers sauvages qu'on voit de toutes les espéces sur les bords. J'avouë que le defaut de culture en rend les fruits moins agréables, mais la quantité en est surprenante. Nous ne découvrions sur le rivage que des troupes de Cerfs & de Chevreuils[356]. Nous bations aussi les petites Isles pour obliger ces Animaux à traverser en terre ferme, pendant que les Canoteurs dispersez au tour de l'Isle leur cassoient la tête dès qu'ils étoient à la nage. Arrivez au Fort[357] dont j'allois prendre possession, Messieurs *Dulhut & de Tonti* voulurent se reposer quelque jours devant que de passer outre, aussi-bien que les Sauvages qui nous accompagnoient. Ce Fort qui avoit été construit par le premier de ces deux Gentilshommes*, étoit gardé à ses dépens par des Coureurs* de bois qui avoient eu le soin d'y semer quelques boisseaux* de bled d'Inde, dont l'abondante moisson me fut d'un très grand secours. Ceux-ci ravis de céder ce poste à mon détachement, s'en allerent achever leur Commerce chez nos Sauvages, ce qu'ils firent, chacun ayant la liberté de tourner du côté qui lui sembloit le meilleur. Cela me donna lieu de faire partir deux Canots conduits par des Soldats, [110] que j'envoyai pour aller trafiquer un grand rouleau de tabac de Bresil de deux quintaux, que M^r. *Dulhut* eut l'honnêteté* de me donner, parce qu'il me dit que mes Soldats réüssiroient avec plus de facilité dans l'échange que je leur envoyois faire pour du bled

355. Longue Pointe (Ont.) : 42° 34′ ; 80° 15′.

356. Wapitis et cerfs de Virginie, respectivement.

357. Le fort Saint-Joseph (voir *supra*, p. 356, n. 338).

d'Inde contre ce tabac, qu'avec les marchandises que je leur voulois donner. Je lui en aurai toute ma vie obligation*, mais je crains fort qu'il n'en soit pas mieux payé du Trésorier de la Marine que de mille autres dépenses qu'il a faites pour le Roi. Ces Soldats furent de retour à mon Fort à la fin de Novembre, ils emmenerent avec eux le R. P. *Avenau* de la Compagnie de Jesus, qui n'eût assûrément pas l'embarras de nous prêcher l'abstinance des viandes durant le Carême. Ils m'aprirent qu'un parti* de *Hurons* se préparant à partir de leurs Villages pour aller insulter* les *Iroquois* dans leurs chasses de Castors, ils ne devoient pas tarder long-tems à se rendre à mon Fort pour s'y reposer. Cependant j'attendois avec impatience le nommé *Turcot*[358] & quatre autres Coureurs* de bois qui devoient arriver au commencement de Decembre, suivi de quelques autres chasseurs que M^r^. *de Denonville* avoit promis d'envoyer[359], mais ils ne parurent point. Ainsi j'aurois été fort embarassé, faisant assez maigre chere, si quatre jeunes Canadiens* bons chasseurs n'eussent passé l'Hiver avec moi. Ce parti* de *Hurons* arriva enfin le 2. Decembre. Il étoit commandé par le nommé *Saentsouan*[360] Chef de guerre, qui me laissa les Canots & son ba[111]gage* en garde jusqu'à son retour, lui étant impossible de naviguer plus long-tems, à cause des glaces qui commençoient à couvrir la surface de l'eau. Ces Sauvages aimerent mieux aller par terre au Fort de *Niagara*, où ils contoient de prendre langue* avant que d'entrer dans le Païs des *Iroquois*. Ils firent dix journées* de Guerriers, c'est à dire cinquante lieuës* sans rencontrer personne. A la fin ses découvreurs* aperçurent les pistes de quelques chasseurs, sur lesquelles ils marcherent à grand pas durant toute la nuit, la terre étant couverte d'un pié de nége. Ils retournerent sur leur pas vers la pointe du jour pour avertir leurs camarades qu'ils avoient trouvé six Cabanes de dix hommes chacune. Cette nouvelle leur fit faire halte pour se peindre le visage, pour mettre leurs armes en état, & pour prendre leurs mesures. Ils convinrent que deux hommes se jetteroient doucement aux deux portes

358. Personnage non identifié.

359. Denonville avait effectivement promis « d'envoyer quelques bons chasseurs pour les entretenir pendant l'hiver » (Baugy, « Journal », p. 119-120).

360. Personnage non identifié.

de chaque Cabane la massuë à la main, pour assommer tous ceux qui voudroient sortir, pendant que les autres feroient de vigoureuses décharges. Ils y réüssirent à merveilles ; car le parti* des *Iroquois* ayant été surpris & renfermé* dans ces prisons d'écorces, fut si bien défait & battu, que de soixante-quatre il n'en échapa que deux, qui étant nuds sans armes & sans fusils à faire du feu, perirent infailliblement de froid & de misére dans les bois. Trois *Hurons* resterent sur la place, mais les agresseurs en furent dedommagez par quatorze prisonniers & quatre femmes ; ils firent après ce coup toute [112] la diligence possible pour regagner mon Fort[361]. Parmi ces esclaves il s'en trouva trois qui étoient l'année derniére avec les mille hommes qui penserent* nous surprendre dans le grand portage de *Niagara*. Ils nous aprirent que le Fort situé en cet endroit étoit bloqué par huit cens *Iroquois*, qui devoient s'aprocher incessamment de mon poste. Cette fâcheuse nouvelle me chagrinant* au dernier point par la crainte de jeuner, me fit resoudre à menager le peu de bled d'Inde qui me restoit. Je n'aprehendois pas qu'ils m'attaquassent, car les Sauvages ne se battent point à découvert, ni n'entreprennent jamais de saper une palissade, mais je craignois qu'en empêchant nos chasseurs de s'écarter, ils ne nous affamassent. Au reste durant les quinze jours que ces *Hurons* demeurerent dans mon Fort pour se délasser, j'eus la précaution de les engager à se joindre à mes chasseurs pour faire des provisions de viandes boucanées, mais dès qu'ils furent partis pour retourner chez eux la chasse finit & les portes de mon Fort demeurerent fermées. Ensuite mes vivres étant presque consumez*, je pris la resolution d'aller à *Missilimakinac*, pour acheter des bleds chez les *Hurons* & les *Outouans*[362]. Je laissai quelques Soldats pour garder mon Fort pendant mon absence. Je partis avec le reste de mon détachement le 1. d'Avril d'un petit vent de Sud-Est, à la faveur duquel nous traversâmes insensiblement la Baye de *Saguinan*. Ce petit Golfe a six heures de traverse*, au milieu du[113]quel on trouve deux petites

361. Il s'agit peut-être du raid dont parle Denonville dans sa correspondance avec la cour : « Vingt deux Hurons [...] cet automne [1687] attaquerent quarante Sonnontouans qu'ils prirent ou tuerent. Il n'y en eu que deux qui se sauverent » (Denonville, [« Memoire instructif de l'Estat des affaires de la Nouvelle France et de la conduitte de Denonville depuis la campagne de 1687 »], 10 août 1688, AC, C^{11A}, vol. 10, f. 70v° ; J. C. Neave, « A Study of Historical Veracity in the Works of the Baron de Lahontan », p. 244).

362. C'est-à-dire les Outaouais.

Isles[363], qui sont quelquefois d'un grand secours lors que le vent s'éleve dans le trajet. Toute la Côte que je vis jusques-là est remplie de rochers, & de batures*, entre lesquelles on en voit une qui a jusqu'à dix lieuës* d'étenduë en largeur. De cette traverse* à l'endroit nommé l'*Anse du Tonnerre* l'on compte trente lieuës*. La Côte est saine* & les Terres basses, sur tout à la Riviére aux sables, qui est à moitié chemin de cette Anse. Il nous restoit encore trente lieuës* de Navigation, que nous fîmes avec un peu de risque, à la faveur d'un vent d'Est Sud-Est, qui avoit furieusement* grossi les vagues. Nous rencontrâmes à l'embouchure du Lac des *Ilinois*, le parti de *Hurons* (dont je vous ai parlé)[364] accompagné de quatre ou cinq cens *Outaouas* qui s'en retournoient à leurs Villages, après avoir fait pendant l'hiver la chasse des Castors, sur la Riviére du *Saguinan*. Eux & nous fûmes obligez de rester là trois ou quatre jours à cause des glaces ; ensuite le Lac s'étant nettoyé nous le traversâmes ensemble. Etant arrivez, les *Hurons* tinrent Conseil sur la distribution de leurs Esclaves, ils en donnerent un à Mr. *de Juchereau*[365], qui commandoit en ce lieu-là ; ce malheureux fut aussi-tôt fusillé. Ils en presenterent un autre aux Outaouas qui lui donnerent la vie, par des raisons que vous conceveriez facilement, si vous êtiez mieux informé de la fine politique de cette espéce d'hommes que vous prenez pour des bêtes.

[114] Le 18. d'Avril qui fut le jour de mon arrivée en ce poste, fut aussi le jour de mon inquiétude. Le bled d'Inde y étoit si rare, à cause du peu qu'on en receüillit l'Automne passée, que je desespérai d'en trouver la moitié de ce qu'il m'en falloit. Cependant, je crois que j'en tirerai des deux Villages, à peu près la quantité que je demande. Monsieur *Cavelier*[366] arriva ici le 6. de Mai, accompagné de son Neveu[367], du Pere

363. Île Charity et Little Charity Island (Mich).

364. Voir *supra*, p. 362-363.

365. Probablement Denis-Joseph Juchereau de la Ferté, envoyé à Michillimakinac par Denonville, en 1686 (Denonville, [lettre à Morel de la Durantaye], 6 juin 1686, AC, C11A, vol. 8, f. 51 ; J. C. Neave, « A Study of Historical Veracity in the Works of the Baron de Lahontan », p. 237-238).

366. Jean Cavelier, sulpicien, frère de La Salle. Lahontan prit connaissance de son *Journal*, dont il transmit une copie au duc de Jouvenazo, les 1er et 7 septembre 1699 (voir *infra*, p. 1114-1118).

367. Colin Cavelier.

Anastase Recolet[368], d'un Pilote[369], d'un Sauvage[370], & de quelques François, ce qui, comme vous voyez, faisoit une espéce d'Arche bien bigarrée ; Ces François sont du nombre de ceux que Mr. *de la Salle* a amenez à la découverte du *Missisipi*. Ils disent qu'il les a envoyez en *Canada*, pour passer en France & porter ses Dépêches au Roi, mais nous soupçonnons ici qu'il doit être mort, puis qu'il n'est pas venu lui-même[371]. Je ne vous dis rien du grand Voyage qu'ils viennent de faire par terre, je ne le crois guéres moindre que de huit cens lieuës* sur leur propre Relation. Quoi qu'il en soit, je reviens au lieu où je suis,

368. Le récollet Anastase Douay, dont Leclercq publia un « abrégé » de la *Relation* dans son *Premier etablissement de la Foy dans la Nouvelle France*, t. II, p. 302-377).

369. Un certain Tessier. Un autre Français accompagnait le groupe : Henri Joutel.

370. Non identifié, mais mentionné par Chrestien Leclercq dans son « abrégé » de la *Relation* du récollet Anastase Douay : « Il [Douay] partit des Ilinois au Printemps de 1688 avec Monsieur Cavelier, Monsieur son neveu, le sieur Joütel & un Sauvage qui est aujourd'huy habitué auprès de Versailles » (*Premier etablissement de la Foy dans la Nouvelle France*, t. II, p. 377). Selon toute vraisemblance, il s'était joint au groupe au départ du fort Saint-Louis des Illinois, où les rescapés avaient séjourné quelques mois (voir note suivante).

371. Ayant quitté La Rochelle en juillet 1684, l'expédition conduite par La Salle pour fonder une colonie à l'embouchure du Mississipi tourna rapidement au désastre. Au printemps 1685, incapable de retrouver le fleuve, La Salle débarqua, avec près de 200 personnes, dans la baie de Matagorda (Texas), où il fit construire un fort temporaire. En janvier 1687, alors qu'il ne restait plus qu'une quarantaine de survivants, La Salle, accompagné de 17 hommes, quitta le fort pour rejoindre la colonie canadienne par l'intérieur des terres et y chercher du secours. En route, il fut assassiné par ses hommes et seulement cinq rescapés atteignirent le fort Saint-Louis des Illinois, le 14 septembre 1687. La saison trop tardive les empêcha de reprendre immédiatement la route pour Québec ; ils séjournèrent six mois au fort Saint-Louis avant de se rendre à Michillimakinac, où ils arrivèrent le 30 avril 1688, selon Jean Cavelier (voir *infra*, p. 1180), le 10 mai selon Henri Joutel (« Relation de Henri Joutel », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 3, p. 513). Peut-être à la demande de Jean Cavelier, qui pouvait ainsi récupérer les biens de son frère, les rescapés avaient convenu de ne pas révéler la mort de La Salle avant d'être arrivés en France. Le *Journal* de Jean Cavelier (*infra*, p. 1180), transcrit par Lahontan, décrit ainsi leur départ de Michillimakinac : « [...] nous descendimes au Monreal par la grande riviere avec deux grands canots que le Baron de Lahontan nous donna equipés et conduits par dix soldats de son detachement, en sorte que nous arrivames le 15 de juin. » Sur cette dernière expédition de La Salle, voir C. Dupré, « Cavelier de La Salle, René-Robert », *DBC*, t. I, p. 185-189 ; J.-G. Pelletier, « Cavelier, Jean », *DBC*, t. II, p. 130 ; M. de Villiers, *l'Expédition de Cavelier de La Salle dans le golfe du Mexique (1684-1687)* ; R. S. Weddle, « La Salles's Survivors », *Southwestern Historical Quarterly*, vol. 4, avril 1972, p. 414-433.

c'est assurément un endroit important ; je veux vous en faire une description dont vous jugerez par le plan que j'y joins. *Missilimakinac* est situé au 45. degré & trente minutes de latitude. Pour ce qui est de la longitude, je ne m'en mêle point, vous vous souvenez sans doute de la raison que j'en ai, c'est celle de l'impossible, comme je vous l'ai marqué* dans ma seconde Lettre[372]. Ce poste n'est qu'à demi lieuë* de l'embou[115]chure du Lac des *Ilinois*, dont je dois vous parler ailleurs, aussi bien que des autres[373]. Les *Hurons* & les *Outaouas* y ont chacun un Village, séparé l'un de l'autre par une simple palissade, mais ces derniers commencent à construitre un Fort sur un Côteau, qui n'est qu'à mille ou douze cens pas d'ici[374]. Ils prennent cette précaution à l'occasion* du meurtre d'un certain *Huron*, nommé *Sandaouires*[375], que quatre jeunes *Outaouas* assassinerent au *Saguinan*. Les Jesuites y ont une petite Maison[376] à côté d'une espéce d'Eglise dans un enclos de palissades qui les sépare du Village des *Hurons*[377]. Ces bons Peres employent en vain leur Théologie & leur patience à la conversion de ces incrédules ignorans. Il est vrai qu'ils baptisent assez souvent des enfans moribons, & quelques vieillards, qui consentent de recevoir le Bâtême lors qu'ils se voyent à l'article de la mort. Les Coureurs* de Bois n'ont dans ce poste qu'un très petit

372. Cette information se trouve plutôt à la lettre III, *supra*, p. 268.

373. Voir *NV*, lettre XVI, p. 433, et *M*, p. 542-549.

374. Les Hurons changèrent sans doute d'avis par la suite, car, à la fin du XVII^e siècle, seule « une palissade » séparait encore leur village de celui des Outaouais (« Relation du Sieur de Lamothe Cadillac », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 5, p. 80).

375. Personnage non identifié.

376. En manchette : *C'est comme leur Chef* d'Ordre en ce Païs-là, et toutes les Missions que l'on disperse parmi les autres Nations Sauvages dépendent de cette résidence.*

377. Établie en 1671 par le père Marquette, qui lui donna le nom de Saint-Ignace, cette mission jésuite fut le centre des missions de l'Ouest jusqu'à la fin du XVII^e siècle. Au début du siècle suivant, la plupart des Amérindiens de Michillimakinac désertèrent vers le nouveau poste construit par Lamothe Cadillac, au détroit des lacs Érié et Huron. Les jésuites abandonnèrent cette mission vers 1705, mais la rétablirent l'année suivante (C. de Rochemonteix, *les Jésuites de la Nouvelle-France au XVII^e siècle*, p. 480-483 ; L. M. Stone, *Fort Michillimackinac, 1715-1781*, p. 6-7). De passage à Michillimakinac, en 1688, Henri Joutel décrivait ainsi les installations jésuites : « Les dits Pères Jésuites ont une bonne maison et une assez belle église, bastie de pièces de bois, à la manière du Canada, et le tout renfermé de pieux et de palissades » (« Relation de Henri Joutel », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 3, p. 513).

établissement, qui ne laisse* pas d'être considérable, en ce qu'il sert d'entrepos à toutes les Marchandises qu'ils trafiquent avec les Sauvages du Sud & de l'Oüest, car il faut indispensablement passer par cet entrepos, lors qu'on va chez les *Ilinois*, les *Oumamis*, à la *Baye des Puants*, & sur le Fleuve de *Missisipi*. Les Peleteries qu'on rapporte de ces différens lieux doivent y rester avant que d'être transportées à la Colonie[378]. Sa situation est avantageuse, en ce que les *Iroquois* n'oseroient traverser dans leurs chetifs Canots, le Dé[116]troit du *Lac des Ilinois*, qui a deux lieuës* de large ; & que d'ailleurs la Navigation du *Lac des Hurons* est trop rude pour cette sorte de voiture*, dont je vous ai déja fait la description[379]. Ils ne peuvent non plus y venir par terre, à cause de la quantité de Marais, d'Etangs, & de petites Riviéres qu'ils seroient obligez de franchir, ce qu'ils ne pourroient sans beaucoup de difficulté, outre qu'ils auroient toûjours à traverser ce Détroit.

Vous ne sçauriez croire, Monsieur, combien de *Poissons blancs*[380] il se pêche à mi-Canal de la Terre ferme à l'Isle de *Missilimakinac* ; Sans cette commodité les *Outaouas* & les *Hurons* n'y pourroient jamais subsister[381], car étant obligez d'aller à plus de vingt lieuës* dans les bois à la chasse des Orignaux & des Cerfs, ils essuyeroient trop de fatigue de les transporter si

378. Sur l'importance de Michillimackinac, voir Lamothe Cadillac (« Relation du Sieur de Lamothe Cadillac », p. 76) : « La situation de ce poste est très-avantageuse, parce qu'il est tout proche du lac Huron, par où toutes les nations du Sud sont contraintes de passer, lorsqu'elles descendent à Montréal ou lorsqu'elles en reviennent, aussi bien que les Français, qui veulent aller trafiquer dans les pays esloignez. Ny les uns ny les autres ne sçauroient passer sans estre descouverts, parce que l'horizon en est si beau que du fort on peut voir les canots, d'aussi loin que la veüe la plus fine les peut joindre. En un mot on peut dire que cet endroit-là est comme le centre de toute cette autre colonie d'où l'on est tout porté et quasi à une égale distance, pour les autres postes establis, et parmy toutes les nations qui conversent avec nous. »

379. Voir *supra*, lettre XIV, p. 360.

380. Le grand corégone (*Coregonus clupeaformis*), dont le nom populaire est « poisson blanc » ou, dans les langues algonquiennes, *attikamek*. Les premiers voyageurs européens ont souvent signalé la saveur de ce poisson d'eau douce.

381. Sur l'importance de la pêche pour les Amérindiens de Michillimackinac, voir Lamothe Cadillac (*op. cit.*, p. 81) : « La pesche très-abondante et la commodité qu'il y a pour la faire ont donné occasion aux sauvages de faire un establissement sédentaire en ces lieux-là. C'est une manne quotidienne et qui ne manque jamais ; il n'y a point de famille qui, dans le cours de l'année, ne fasse une pesche suffisante pour sa subsistance. »

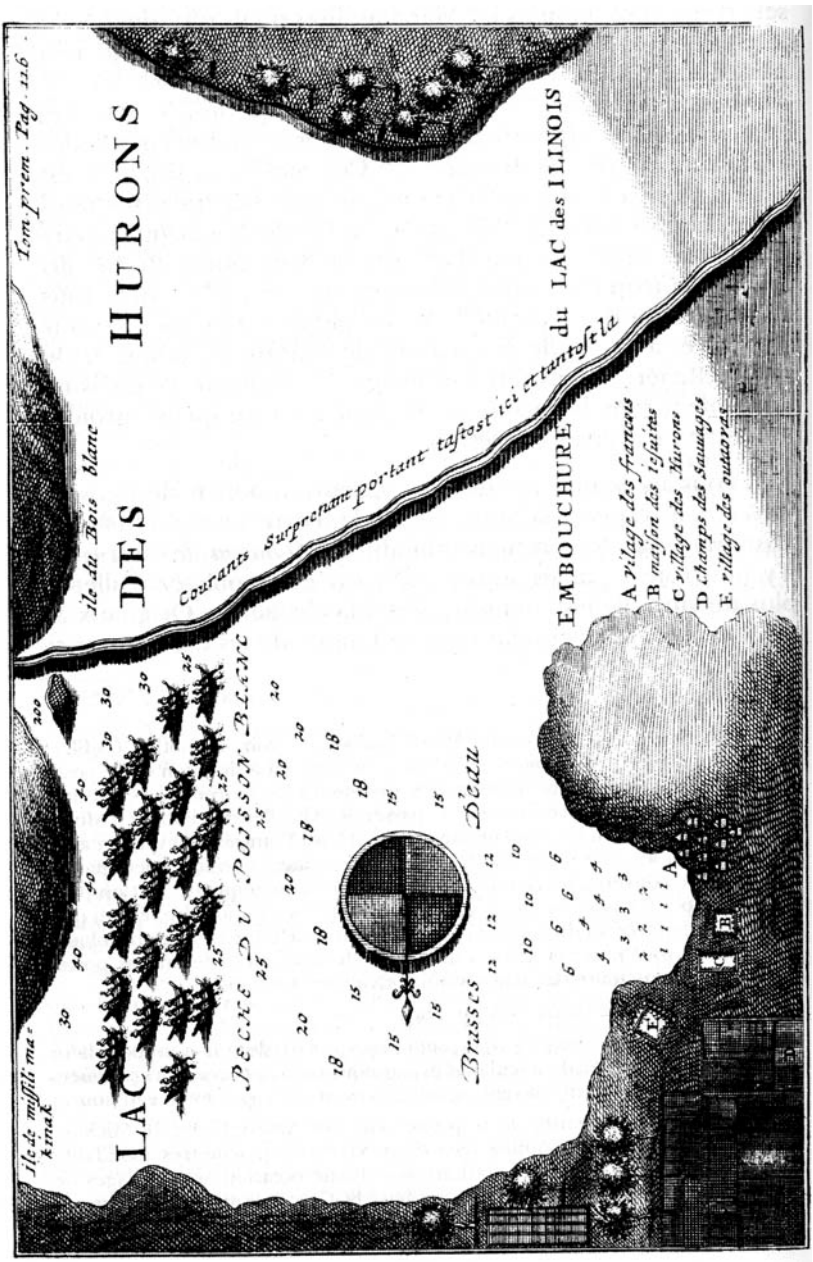
Tom. prem. Pag. 116.
Isle de missili mackinak
LAC DES HURONS
Isle du Bois blanc
Courants Suprenans portant tafost ici etrantofle
EMBOUCHURE du LAC des ILINOIS
PECHE DU POISSON BLANC
Brasses
Beau
A village des frameis
B maison des iesuites
C village des Hurons
D champs des Sauvages
E village des outavas

loin. Ce Poisson est à mon goût celui de tous les Lacs qui peut passer pour bon. Il est vrai, qu'il surpasse toutes les autres espéces de Poisson de Riviére. Ce qu'il y a de singulier, c'est que toute sauce diminuë sa bonté, aussi ne le mange-t'on que boüilli ou rôti sans assaissonnement. On apperçoit dans ce Canal des Courans si forts qu'ils entraînent souvent les filets à deux ou trois lieuës* de là. Il arrive qu'en certain temps ces Courans portent* trois jours à l'Est, deux à l'Oüest, un au Sud, quatre au Nord, quelquefois plus & quelquefois moins, sans qu'on en puisse pénétrer la cause, car on les voit porter* en calme de tous côtez le même jour, [117] une heure d'un côté, une heure de l'autre, sans qu'on puisse limiter le temps[382] : je laisse aux Disciples de Copernic à décider sur cette variation*. On y pêche avec des alênes des Truites grosses comme la cuisse[383], attachant l'instrument à du fil d'archal qui tient au bout de la ligne qu'on jette au fond du Lac. Ces sortes de Pêches se font Hiver & Eté, aussi-bien avec les filets qu'avec ces sortes d'hameçons, en faisant des trous à la glace à côté les uns des autres, pour y passer les rets* avec des perches. Les *Outaouas* & les *Hurons* ont d'agréables Campagnes où ils sement du bled d'Inde, des Poix, des Féves[384], des Citroüilles[385] & des Melons[386] differens des nôtres, je vous en parlerai quelque jour[387]. Ces Sauvages vendent quelquefois si cher leur bled

382. Sur les courants de Michillimakinac, Lamothe Cadillac remarque (*op. cit.*, p. 77-78) : « Les courans [...] y sont aussi rapides que la mer mesme. Peut-estre pourroit-on en attribuer la cause aux vents, qui y sont fréquens. Mais l'expérience fait voir le contraire, car les courans portent toujours sans exception au vent, en sorte que si, par exemple, il vente nord, le courant porte au nord, et s'il vente sud, le courant porte au sud, et ainsi du reste des vents, et ce qui est encore de plus particulier, c'est que pendant le calme les courans portent du costé qu'il doit venter. Cette observation est infaillible. Je laisse aux philosophes à raisonner sur cette matière, les asseurant que le tesmoignage que je rends est véritable, comme il est vray de dire qu'il est jour en plein midy. »

383. La forte taille de ces poissons indique qu'il s'agit de « truites grises » ou touladis (*Salvelinus namaycush*).

384. Ces pois et fèves sont des variétés de la faséole (*Phaseolus vulgaris*), une espèce cultivée avant l'arrivée des Européens dans toute l'Amérique jusqu'à la vallée du Saint-Laurent.

385. La citrouille (*Cucurbita pepo*) était l'une des cucurbitacées cultivées par les Amérindiens agriculteurs. Originaire d'Amérique, elle fut introduite tôt en Europe.

386. Une ou plusieurs variétés de cucurbitacées cultivées.

387. Voir *M*, p. 596, 602.

d'Inde, sur tout quand la chasse des Castors n'a pas réüssi, qu'ils se récompensent* bien à leur tour de la cherté de nos Marchandises.

Dès que j'aurai ramassé soixante Sacs, chacun pesant cinquante livres, j'irai avec mon détachement seul au Fort *Sainte Marie* pour engager les *Sauteurs* à se joindre à quelques *Outaouas*, & tous ensemble nous irons jusqu'au Païs des *Iroquois*. Il se forme encore un parti* de cent *Hurons* plus ou moins, commandé par le grand Chef *Adario*, à qui les François ont donné le nom de *Rat*, mais sa route est differente de celle que nous tiendrons. Je vous écrirai au retour de cette Course, si j'en trouve l'occasion. Peut-être que les Jesuites m'envoyeront vos Lettres avec celles de M^r^. de *De*[118]*nonville* au Fort Saint *Joseph*, où je ferai ma résidence. J'aurai tout le temps de m'ennuyer en attendant ce plaisir-là. Cependant je vous adresse une Lettre pour M^r^. de *Seignelai*, dont voici la teneur, afin que vous voyiez dequoi il s'agit. Vous me ferez un plaisir sensible* de me croire toûjours, &c.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Missilimakinac, ce 26. *Mai* 1688.

[119] Lettre à M^r^. de Seignelai.

MONSEIGNEUR,

Je suis fils d'un Gentilhomme, qui a dépensé trois cens mille écus* pour grossir les Eaux des deux Gaves Bearnois*[388] *; Il a eu le bonheur de réüssir dans cet Ouvrage, en faisant entrer quantité de ruisseaux dans ces deux Riviéres ; Le Courant de l'Adour en a été tellement renforcé que grossissant la Barre de Bayonne, un Vaisseau de cinquante Canons y peut entrer avec plus de facilité, que ne faisoit auparavant une Fregate* de dix. Ce fut en vertu de ce grand & heureux travail, que le Roi, pour récompenser mon pere, lui accorda, comme aussi à*

388. Sur cette question, voir J.-F. Massie, « La navigation sur le Gave de Pau aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles », *Revue de Pau et du Béarn*, 1974, n° 2 p. 111-128.

ses descendans à perpétuité, certains Droits & profits, le tout montant à la valeur de trois mille livres par an*[389], *ce qui se vérifie par le commencement d'un Arrêt donné au Conseil d'Etat, le neuviéme jour de Janvier* 1658. *signé* Bossuet, *& collationné, &c. La seconde utilité* que le Roi & la Province retirent des travaux de mon pere, consiste en la descente des Mats & des Vergues des Pirenées que nul autre que lui n'auroit jamais entrepris, & qui auroit infailliblement échoüé, si par ses soins & par des sommes immenses il n'eût doublement grossi les Eaux du Gave d'Oleron. Après sa mort ces Droits & profits qu'il obtint avec tant de justice pour lui, ses Hoirs*, & ayant Cause à perpétuité, cesserent aussi tôt ; & pour comble de disgrace, je perdis encore ses Charges* [120] *de Conseiller Honoraire du Parlement de Pau & de Réformateur du Domaine des Eaux & Forêts de Bearn, dont je devois légitimement hériter. Ces pertes sont suivies aujourd'hui d'une Saisie que des Créanciers mal fondez, ont fait de la Baronnie de Lahontan, d'une autre Terre contiguë & d'une somme de cent mille livres* dont la Maison* de Ville de Bayonne m'est redevable*[390]. *Ces gens de mauvaise foi ne m'intentent des Procès que parce que je suis au bout du monde, qu'ils sont riches, qu'ils ont du credit & de la protection au Parlement de Paris, où ils espérent en mon absence venir à bout de leurs injustes prétentions. J'avois obtenu la liberté de repasser en France l'année derniére pour y mettre ordre, mais M^r^. de Denonville me donna un détachement, & m'envoya sur ces Lacs*[391], *d'où je supplie très-humblement Vôtre Grandeur de vouloir bien m'accorder un Congé pour l'année prochaine, & de m'honorer en même temps de sa protection. Je suis avec bien du respect,*

Monseigneur, vôtre, &c.

A Missilimakinac, ce 26. *Mai* 1688.

389. Au lieu des 4 000 livres réclamées, le père de Lahontan obtint du Conseil d'État du roi, le 9 janvier 1658, une rente annuelle de 3 000 livres « pendant le tems de douze années, à prendre sur les droits de la coutume de Bayonne » (Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques, C 1339). Jusqu'à sa mort, il se plaignit que la ville de Bayonne ne lui payait pas son dû.

390. Sur la ruine financière et les innombrables procès qui suivirent la mort du père, voir *supra*, Chronologie, p. 213-215, et J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 17-18.

391. Voir *supra*, lettre XII, p. 340-341, et lettre XIII, p. 344 et 355-356.

[121] LETTRE XV.

Qui contient une Description du Saut Sainte Marie, *où l'Auteur engage les* Sauteurs *à se joindre aux* Outaouas *pour aller en parti* chez les* Iroquois. *Départ, accidens, & rencontres durant le voyage jusqu'à son retour à* Missilimakinac.

MONSIEUR,

Me voici revenu du Païs des *Iroquois* ; j'ai quitté malgré moi le Fort *Saint Joseph.* Je ne doute pas que vous n'ayez eu soin de la Lettre que je vous envoyai il y a trois mois pour Monsieur de *Seignelai.* Je partis d'ici, & m'embarquai le 2. de Juin dans mon Canot pour aller au *Saut Sainte Marie* où j'engageai quarante jeunes Guerriers à se joindre au parti* d'*Outaouas,* dont je vous ai parlé dans ma derniere Lettre[392]. Le *Saut Sainte Marie* est un Cataracte ou plûtôt une Cascade de deux lieuës* de longueur, où les eaux du *Lac Supérieur* se déchargent*, & au pied duquel les *Outchipoues* appellez [122] *Sauteurs*[393], ont un Village près de la Maison des Jesuites[394]. Ce poste est un grand

392. Voir *supra*, lettre XIV, p. 370.

393. En 1667, les jésuites laissaient effectivement entendre que le terme « Outchipoues » était synonyme de « Sauteurs » (voir la *Relation* de 1666-1667, *JR*, vol. 51, p. 60), mais trois ans plus tard, ils établissaient une distinction entre les deux termes : alliés aux Sauteurs de Sault-Sainte-Marie et occupant le même territoire, les Outchipoues formaient selon eux une bande distincte, originaire du nord du lac Supérieur (*Relation* de 1669-1670, *JR*, vol. 54, p. 132) : « Les premiers & les naturels Habitans de ce lieu [Sault-Sainte-Marie], sont ceux [...] que les François nomment Saulteurs, parce que ce sont eux qui demeurent au Sault, comme dans leur Pays, les autres n'y étant que comme par emprunt ; ils ne font que cent cinquante ames, mais ils se sont unis à trois autres Nations, qui font plus de cinq cens cinquante personnes, ausquelles ils ont fait comme cession des droits de leur Pays natal ; aussi y resident-elles fixement, excepté le temps qu'elles vont à la chasse : Ceux qu'on appelle les Nouquet se rangeant pour cela du côté du Sud du Lac Superieur, d'où ils sont originaires ; & les Outchibous avec les Marameg du côté du Nord du même Lac, qu'ils regardent comme leur propre Pays. » En 1697, Aubert de La Chesnaye suggère que le terme « Outchipoue » désigne une bande ou une division au sein des Sauteurs (voir « Extrait d'un mémoire d'Aubert de La Chesnaye sur le Canada, 1697 », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 6, p. 6).

394. Voir la description de Galinée (« Ce qui s'est passé de plus remarquable dans le voyage de MM. Dollier et Galinée (1669-1670) », dans J. H. Coyne, édit., *Exploration of the Great Lakes, 1669-1670*, p. 68) : « [...] Sainte-Marie du Saut [...] est le lieu où les R. P. Jésuites ont fait leur principal establissement pour les missions des Outaouacs et des peuples voisins. Ils ont eu depuis l'an passé deux hommes à leur service, qui leur ont basty un fort joly fort, c'est-à-dire un quarré de pieux de cèdres de 12 pieds de haut avec une

passage pour les Coureurs* de bois trafiquans avec les Peuples du Nord, qui ont coûtume de se rendre l'été sur les rives de ce Lac. Il ne croit point de bled d'Inde en ce triste lieu, parce que les broüillards continuels qui s'élevent du Lac *Supérieur*, & qui se répandent jusques-là, rendent les terres stériles[395]. J'en partis le 13. du même mois, avec ces quarante jeunes *Sauteurs*, qui s'embarquerent dans cinq Canots, chaque Canot contenant huit hommes.

Nous arrivâmes le 16. à l'Isle du *Détour*, où mes Soldats & le parti d'*Outaouas* m'attendoient depuis deux jours. Le premier jour se passa en festins de Guerre entre ces deux Nations, en Danses & en Chansons selon leur coûtume. Le lendemain nous nous embarquâmes, & traversant d'Isle en Isle, nous gagnâmes en quatre jours celle de *Manitoualin*. Cette Isle a 25. lieuës* de longueur, & sept ou huit de largeur. Les *Outaouas du Talon*, appellez *Otontagans*, y demeuroient autrefois ; mais ils furent obligez de se retirer ici par le progrès des *Iroquois*, qui ont détruit tant de Nations[396]. Nous côtoyâmes cette Isle un jour entier, & à la faveur des calmes nous passâmes encore d'Isle en Isle jusqu'à la Côte Orientale du Lac, nous fimes entr'autres une traverse* de six lieuës*, pendant laquelle les Canoteurs, peu accoûtumez à faire de longs trajets dans une voiture* si fragile, eurent occasion d'exercer leurs bras. Les Sauva[123]ges ne vouloient pas s'y résoudre, ils aimoient mieux se détourner de cinquante lieuës* que de naviguer si loin[397] de terre, mais

chapelle et une maison au dedans de ce fort, en sorte qu'ils se voient à présent en estat de ne dépendre des Sauvages en aucune manière. » Voir aussi la *Relation* de 1668-1669 (dans *JR*, vol. 52, p. 198-200) : « C'est là [au Sault-Sainte-Marie] où les Missionnaires se sont postez, comme à l'endroit le plus commode pour leurs employs Apostoliques ; les autres peuples ayans accoustumé de se rendre là depuis quelques années, pour descendre en traite à Mont-réal ou à Quebec. L'on s'est mis aux pieds du rapide de la Riviere du costé du Midy ». Cette mission, fondée en 1640 par les pères Jogues et Raimbault, constituait un point de ralliement important pour les Amérindiens.

395. Hennepin (*Nouvelle découverte*, p. 137) formule des observations semblables : « Ces Sauteurs ne sement point de blé d'Inde, parce que le terroir, où ils habitent, n'y est pas propre. Les broüillards, qui sont fort frequens sur le Lac Superieur, étouffent, & font ordinairement mourir tout le blé, qu'ils peuvent semer. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 115-116).

396. Les Outaouais durent quitter l'île Manitoulin dans les années 1650, sous la pression militaire des Iroquois. Ils y revinrent vers 1670, mais une dizaine d'années plus tard, ils avaient pour la plupart rejoint Michillimakinac.

397. L'édition originale porte « près » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

à la fin leur ayant persuadé que je ne me risquerois pas, si je n'étois parfaitement instruit contre le danger par la connoissance des vents & des tempêtes, ils se risquerent aussi. Le calme continuant toûjours nous eûmes le temps de gagner la Riviére de *Theonontaté*, où nous entrâmes le 25. de bonne heure. Le lendemain un vent d'Oüest-Sud-Oüest s'éleva qui nous y retint quatre ou cinq jours, ce qui ne nous fut pas fort utile, la pluye nous ôtant la liberté de la chasse. Ce lieu-là est l'ancien Païs des *Hurons*, comme on le peut remarquer par le nom de leurs Nations, qui s'appellent en leur langage *Theonontateronons*, c'est-à-dire, Habitans de *Theonontaté*[398] ; mais les *Iroquois* en ayant défait & pris un grand nombre en differentes occasions, les autres quitterent leur Païs pour éviter le même sort. Le 29. nous nous rembarquâmes, & le 1. de Juillet nous arrivâmes au Fort *Saint Joseph*, où les Soldats que j'y avois laissé m'attendoient avec impatience. Le 3. nous en partîmes, après y avoir déchargé quelques sacs de bled d'Inde. Ensuite nous continuâmes nôtre Navigation avec diligence afin d'arriver à temps au Païs des *Iroquois*. Nous descendîmes le *Détroit* & nous rangeâmes* la Côte Meridionale du Lac *Errié* avec un temps si favorable que nous arrivâmes le 17. à la Riviere de *Condé*, dont j'aurai lieu de vous parler dans la descrip[124]tion des Lacs de *Canada*[399]. Inconti-

398. D'après C. Garrad et C. E. Heidenreich (« Khionontateronon (Petun) », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 396), une traduction littérale du terme « Khionontateronon » (ou de ses variantes) donne : « peuple de la place où sont les montagnes », en référence à la nature montagneuse du territoire des Khionontateronons, aussi appelés « Pétuns » par les Français. Même s'ils partageaient de nombreux traits culturels et parlaient une langue commune, les Hurons et les Pétuns formaient à l'origine deux nations distinctes. Les Pétuns occupaient un territoire situé à l'ouest de celui des Hurons, au sud de la baie Nottawasaga. En confondant ici l'ancien territoire des Pétuns avec celui des Hurons, Lahontan ne fait que transposer, semble-t-il, sur une époque antérieure la confusion qui existait, à la fin du XVII^e siècle, sur l'identité des « Hurons » des Grands Lacs, composés de réfugiés hurons et pétuns (majoritaires) qui avaient fui vers l'ouest devant l'avance militaire iroquoise (voir *supra*, p. 308, n. 183). Cette confusion se manifeste dès les années 1660-1670, dans les termes utilisés pour les désigner : « Hurons de la Nation du Petun » (*Relation* de 1659-1660, *JR*, vol. 45, p. 234) ; « Hurons Etionnontatehronnons » (*Relation* de 1669-1670, *JR*, vol. 54, p. 166) ; « Hurons de Tionnontaté » (*Relation* de 1670-1671, *JR*, vol. 55, p. 96) ; « Hurons, appelez Etiennontatehronnons » (*ibid.*, p. 158) ; « Hurons de la nation du Pétun, appelés Tionnontatés » (*Relation* de 1671-1672, *JR*, vol. 56, p. 114). Par la suite, d'autres auteurs français, comme Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 198-199), confondront aussi Hurons et Pétuns.

399. Voir *M*, p. 547-548.

nent après nôtre débarquement, les Sauvages commencerent à couper des Arbres & à construire une Redoute* de pieux pour y renfermer* leurs Canots & leur Bagage*, & y trouver en même temps une retraite en cas de poursuite.

Le 20. ils se mirent en marche, chacun ayant pour tout équipage* une couverture legere, son arc, ses fléches, ou son fusil avec un petit sachet de dix livres de farine de bled d'Inde. Ils jugerent à propos de suivre les bords de cette Riviere, où les *Goyogoans* ont coûtume de faire la pêche des Eturgeons[400] qui sont des Poissons de six pieds* de longueur, lesquels sortent des Lacs durant la chaleur pour remonter les Rivieres. Ils résolurent, en cas qu'ils trouvassent les chemins libres, de pousser jusqu'au pied des Villages des *Goyogoans*, pour y faire quelque coup de surprise* ; mais ils n'eurent pas l'embarras d'aller si loin, car à peine avoient-ils marché deux jours, que les Découvreurs* aperçûrent trois cens *Iroquois*, dont ils furent eux-mêmes si bien découverts qu'ils eurent toutes les peines du monde à s'échaper & de ratraper le gros de leur parti*, qui trouva pareillement son salut dans la fuite. Je fus fort étonné d'entendre crier la sentinelle de ma Redoute*, aux armes nôtre parti* est batu & poursuivi, & sur tout quand je vis ces Fuyards courir à toute jambe, sans que je visse personne après eux. Ils demeurerent selon leur coûtume une demi-heure sans parler[401], & le Chef [125] prenant ensuite la parole me raconta l'avanture. Je crûs que les Découvreurs* s'étoient trompez dans le nombre des ennemis, car je savois que les *Outaouas* n'ont pas la réputation d'avoir trop de courage ; mais le lendemain les *Iroquois* qui parurent à la vûë de la Redoute*, me firent juger que nos gens avoient raison. Cette verité se confirma par un certain Esclave *Chaouanon*, lequel après s'être échapé & sauvé dans la Redoute*, m'assûra que les *Iroquois* n'étoient guéres moins de quatre cens. Il ajoûta qu'ils en attendoient soixante, qui devoient bien-tôt arriver du Païs des *Oumamis*, où ils étoient allez depuis quelques mois. Il nous aprit aussi que M^r^. le Marquis de *Denonville*, cherchant les moyens de faire la paix avec les cinq Nations, un Anglois nommé *Aria* accompagné de quelques autres, tâchoit de les en détourner par ordre du Gouverneur de la *Nouvelle York*. Cependant nos Sauvages m'ayant prié

400. L'esturgeon de lac (*Acipenser fulvescens*), la seule espèce présente dans la région des Grands Lacs. Ce poisson remonte les rivières pour frayer.

401. Voir *M*, p. 643.

d'entrer en Conseil avec eux, ils me proposerent d'attendre un vent favorable pour nous embarquer. Ils me dirent que leur dessein étoit d'aller au bout du Lac pour surprendre ce parti* de soixante *Iroquois*, qu'ils les trouveroient infailliblement, mais qu'ils ne pouvoient se résoudre à partir dans un calme, parce qu'après avoir quitté la Redoute* & nous être embarquez, un vent contraire pourroit nous obliger de gagner terre, où nous serions égorgez en cas de poursuite. Je leur répondis que la Saison étoit trop belle pour avoir d'autre temps que des cal[126]mes, que si nous attendions davantage, nous donnerions loisir au parti* découvert de faire des Canots pour nous suivre, que n'étant pas certains d'avoir si tôt le vent à souhait, nous ne devions pas hesiter à nous jetter dans nos Canots, que nous pourrions naviguer la nuit & nous cacher le jour à l'abri des pointes de terre & des rochers, & qu'enfin manœuvrant ainsi, ils ne pourroient jamais deviner si nous aurions suivi la Côte Meridionale ou Septentrionale du Lac. Ils me répondirent qu'à la verité ce retardement* pourroit être nuisible en toutes façons, mais qu'aussi mon expedient étoit dangereux, que néanmoins ils alloient gommer leurs Canots pour s'embarquer avec nous, ce qui fut executé la nuit du 24. au 25. Nous navigâmes jusqu'au jour avec beaucoup de vîtesse, & comme le temps étoit clair, calme & serain, nous en profitâmes jusqu'à la nuit, à l'entrée* de laquelle nous nous arrêtâmes sans sortir de nos Canots pour dormir trois ou quatre heures. Vers la minuit nous levâmes nos petits ancres de bois, & la moitié des Canoteurs ramoient pendant que l'autre moitié se reposoit. Nous fîmes cette manœuvre avec bien de l'exactitude* & de la précaution, naviguant la nuit, & nous reposant le jour.

Le 28. lors que nous étions à l'abri d'une petite Isle & presque tous ensevelis dans le sommeil, les trois Soldats qui faisoient le *quart* ayant aperçû des Canots qui venoient à nous, éveillerent quelques Sauvages qui avoient passé dans l'Isle pour dor[127]mir plus commodément. A ce bruit tous nos gens étant alertes, nous nous mîmes aussi tôt en état d'aller au devant de ces Canots, lesquels, quoi que la distance ne fut que de demi-lieuë*, nous ne pouvions distinguer, à cause que le Soleil donnoit à plomb sur le Lac, ce qui faisoit qu'on auroit pris la surface de l'eau pour la glace d'un miroir. Il est vrai que comme il ne paroissoit que deux Canots, nous soupçonnâmes qu'ils étoient *Iroquois*, croyant que chaque Canot porteroit au moins vingt Guerriers ; le Chef des *Sauteurs* me dit qu'il s'en alloit à terre

avec les siens, & qu'il se posteroit à l'entrée du Bois suivant doucement leurs Canots sans se montrer, jusqu'à ce que nous les obligeassions à débarquer ; que de nôtre côté les *Outaouas*, & mes Soldats devoient attendre qu'ils arrivassent à la portée du mousquet* de l'Isle avant que de nous découvrir, & que de leur donner la chasse, parce que si nous les laissions approcher davantage, bien loin de gagner terre, ils ne penseroient qu'à se battre, ce qu'ils feroient en desespérez, se laissant plûtôt tuer ou noyer, que de se laisser prendre. Cet avis se trouva fort juste. Ces inconnus ne nous eurent pas plûtôt découverts qu'ils gagnerent terre avec toute la précipitation imaginable, & se mettant en devoir de casser la tête aux prisonniers qu'ils amenoient, les *Sauteurs* les enveloperent si bien que pour les vouloir prendre tous en vie, ils n'y trouverent pas leur compte. Car ils se battirent à outrance, & comme [128] des gens qui mettent leur salut à vaincre ou à perir. *Una salus victis nullam sperare salutem*[402]. Ce combat se donnoit pendant nôtre débarquement. Cependant les *Sauteurs* sortirent glorieusement de leur action ; ils y perdirent quatre hommes, & de vingt-deux *Iroquois* avec qui ils avoient à faire, ils en tuerent trois, en blesserent cinq aux jambes, & firent les autres prisonniers, si bien qu'il ne leur en échapa pas un seul. Ces Barbares amenoient dix huit esclaves *Oumamis* blessez, & sept femmes grosses, de qui nous aprîmes que le reste de ce parti* revenoit par terre sur les rives du Lac, emmenant trente-quatre autres prisonniers, tant hommes que femmes, & qu'ils ne pouvoient pas être fort éloignez. Sur cette nouvelle, les *Outaouas* étoient d'avis que l'on se contentât de ce que l'on avoit fait, alleguant pour raison que les quatre cens *Iroquois*, dont j'ai parlé[403], ne manqueroient pas d'aller au devant d'eux. Les *Sauteurs* au contraire soûtenoient qu'il valoit mieux perir, que de ne pas tenter la délivrance de ces prisonniers, & la défaite de tout le parti*, & qu'ils ne balanceroient pas à l'entreprendre eux-mêmes, quand même on ne voudroit pas les seconder. Je fus engagé par cette brave résolution des *Sauteurs* d'encourager les *Outaouas*. Je leur fis comprendre que ces mêmes *Sauteurs* ayant eu toute la gloire de l'action, ils avoient beaucoup plus de sujet que nous de ne vouloir pas risquer un second combat, & que si nous refusions de les suivre,

402. Trad. : « Le seul salut des vaincus, c'est de n'en espérer aucun » (*l'Énéide*, II, 354).

403. Voir *supra*, lettre XV, p. 375.

cette lâcheté [129] nous couvriroit d'une infamie éternelle, & que pour agir avec plus de sûreté, il falloit user de précaution, cherchant au plus vîte quelque pointe ou langue de terre pour y faire un reduit* de palissades où nous renfermerions* les Canots, le bagage* & les prisonniers. Ils eurent assez de peine à s'y résoudre, mais après avoir tenu Conseil entr'eux, ils s'y déterminerent, plus par honte que par un veritable courage ; en sorte que le petit Fortin étant fait en sept ou huit heures, nous envoyâmes des découvreurs* de toutes parts, pendant que le gros se préparoit à partir au premier avis*.

Le 4. d'Août il en revint deux sur les dix heures, courant à toute jambe, pour nous avertir qu'ils avoient vû les *Iroquois* à trois lieuës*, & qu'ils s'avançoient vers nous ; ils ajoûterent avoir remarqué sur la route un petit ruisseau près duquel on pourroit leur dresser assez heureusement une embuscade. Il n'en fallut pas davantage pour faire marcher nos Sauvages, qui coururent aussi-tôt pour se saisir de ce petit poste avantageux, mais ils n'en sçurent pas profiter : Les *Outaouas* se pressérent trop de faire leurs décharges, & ayant tiré de trop loin, ils furent cause que les ennemis se sauverent tous, à la réserve de dix ou douze, dont les *Sauteurs* aporterent les têtes au petit Fort où j'étois demeuré. Il est vrai que tous les esclaves furent repris, & par conséquent délivrez de la tirannie de ces tigres, ce qui nous donna lieu d'être contens. Après cette expedition, nous embar[130]quâmes ces pauvres gens dans nos Canots, & nous fîmes toute la diligence possible pour gagner le Détroit du *Lac Huron*, où nous arrivâmes le 13. Ce fut avec beaucoup de plaisir que nous remontâmes le courant de ce Détroit, dans lequel nous trouvâmes les Isles dont je vous ai parlé[404], couvertes de Chevreüils[405] ; nous profitâmes de l'occasion, & nous n'eûmes pas de peine à rester là huit jours que nous employâmes à la chasse, & pendant lesquels nous eûmes tout le moyen de nous rafraîchir par des fruits excellens & parfaitement meurs. Les *Oumamis* blessez & repris eurent occasion de se reposer & de boire quantité de boüillons de plusieurs sortes de viandes[406],

404. Voir *supra*, lettre XIV, p. 361. À l'entrée de la rivière Sainte-Claire, dans le lac du même nom, les îles Walpole, Harsens, Dickinson, etc. (Michigan/Ontario). On y trouve aussi le Saint Clair National Wildlife Refuge.

405. Cerfs de Virginie (voir *supra*, p. 297, n. 154).

406. Les bouillons de viande et de poisson étaient souvent utilisés par les Amérindiens à titre de complément thérapeutique (voir *M*, p. 684, 686, et *D*, p. 859).

nous eûmes aussi le temps d'en faire boucaner autant que nos Canots en pûrent porter, sans compter la quantité de Poulets d'Inde[407] que nous fûmes obligez de manger sur le champ, de crainte que les chaleurs ne les corrompissent.

Pendant ce temps-là, ces pauvres blessez furent soigneusement pensez avec des racines connuës des Ameriquains, comme je vous l'expliquerai en temps & lieu[408], & les boüillons ni les consommez ne leur manquoient pas. Nous nous rembarquâmes le 24. & le soir même nous arrivâmes au Fort *Saint Joseph*. J'y trouvai un parti de 80. *Oumamis*, commandez par le Chef *Michitonka*, qui revenu nouvellement de *Niagara* m'attendoit avec impatience. Si je fus surpris en abordant ce Fort de le voir rempli de Sauvages, ceux-ci ne le furent pas moins [131] de retrouver avec nous leurs camarades dont ils ignoroient le sort : tout retentissoit de cris de joye, jamais on entendit de loüanges plus fortes, ni plus outrées. Que n'étiez-vous là, Monsieur, pour avoir vôtre part de toutes ces belles choses ? Vous fussiez demeuré d'accord avec moi que toute nôtre Rethorique n'a point de figures plus vives, ni plus énergiques, sur tout en matiere d'hyperbole, qu'étoit le contenu des Harangues & des Chansons de ces pauvres gens, qui ne s'exprimoient qu'avec des transports. *Michitonka* me dit, qu'étant allé au Fort de *Niagara*, dans le dessein de pousser jusqu'au Champ des *Tsonontouans*, pour y faire quelques expeditions, il avoit trouvé que le scorbut[409] avoit fait dans ce Fort un si terrible ravage, que le Commandant & tous les Soldats en étoient morts, excepté douze, qui eurent le bonheur d'échaper aussi bien que M^r. *de Bergéres*, qui graces à son bon temperament[410] avoit résisté à

407. Dindons sauvages (voir *supra*, p. 297, n. 155).

408. Voir *M*, p. 690-691.

409. Pour la définition du scorbut par Lahontan, voir *infra*, « Explication », p. 518-519.

410. « Complexion ; constitution naturelle ; melange des humeurs dans le corps de l'animal. Il ne se dit guere qu'en parlant de l'homme [...]. En Medecine on appelle aussi 'temperament', le mêlange & l'harmonie des quatre simples qualitez élementaires » (Furetière, 1727) qui composent les quatre humeurs cardinales : sang (chaud/humide), flegme (froid/humide), bile (chaud/sec), mélancolie (froid/sec). Galien introduisit dans la médecine la doctrine des tempéraments qu'il avait tirée d'Aristote. L'art de guérir les maladies consistait principalement, selon lui, à tempérer les degrés des qualités humorales. Son influence fut considérable jusqu'au XVII^e siècle (article « Tempérament », *Encyclopédie*, vol. 16, 1765, p. 56).

la violence de ce mal[411] ; que le même Mr. *de Bergéres* avec ses douze réchapez[412] voulant s'embarquer pour le Fort *Frontenac*, il l'avoit prié de lui donner quelques jeunes *Oumamis* pour l'accompagner ; ce que lui ayant accordé, & après avoir vû partir la Barque de Mr. *de Bergéres*[413], il s'en alla par terre au Païs des *Onnontagues*, où il rejoignit l'escorte qu'il avoit accordée à Mr. *de Bergéres*, par laquelle il aprit que le Scorbut avoit tué durant l'Hyvert, autant de Soldats au *Fort Frontenac*, qu'à *Niagara*[414], & que Mr. le Marquis de *Denonville* travailloit à faire [132] la Paix avec les *Iroquois*. Le Commandant du Fort *Frontenac* avoit exhorté *Michitonka* de ne rien entreprendre, mais plûtôt de s'en retourner avec son parti* dans son païs ; que cette nouvelle l'ayant obligé de rebrousser chemin, il avoit été attaqué par trois cens *Onnontagues*, contre qui n'ayant pû se défendre qu'en se battant en retraite, ils lui avoient tué quatre hommes. Instruit de toutes ces circonstances, je tins conseil avec les trois differentes Nations qui se trouvoient alors en mon Fort, pour savoir quel parti je devois prendre. Ayant fait leurs reflexions sur

411. L'hiver 1687-1688 fut très difficile pour la garnison d'une centaine d'hommes laissée au fort Niagara (voir *supra*, lettre XIII, p. 354-355). Craignant les Iroquois qui rôdaient autour du poste, les soldats n'osaient en sortir : ils durent se contenter de maigres provisions de pain, de galettes et de viandes salées (J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 240-241 ; F. H. Severance, *An Old Frontier of France*, vol. 1, p. 116-120 ; D. H. Kent, *Historical Report on the Niagara River*, p. 48-49 ; « Mémoire pour 1690 », *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 565-566 ; [« Etat dans lequel a été laissé le fort Niagara en 1688 »], AC, C11A, vol. 10, f. 80).

412. Seulement une douzaine d'hommes survécurent, en effet, sauvés par l'arrivée, en avril, de 80 Miamis (Oumamis) conduits par Michitonka, qui campèrent près du fort et le fournirent en viande fraîche (« Mémoire pour 1690 », *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 565-566).

413. Un ou deux survivants seulement, accompagnés de quelques Miamis, auraient pris la direction du fort Frontenac, les autres demeurant à Niagara. Approvisionné et renforcé par l'arrivée d'une vingtaine de soldats, au début de mai 1688, le fort Niagara fut maintenu jusqu'au 15 septembre, sous le commandement de Des Bergères. Les pertes subies au cours de l'hiver et les difficultés d'approvisionnement incitèrent Denonville à abandonner le fort, d'autant qu'il n'avait pas rempli son rôle de base avancée pour les attaques en territoire iroquois, les alliés amérindiens des Français le fréquentant très peu (J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 241-242 ; F. H. Severance, *An Old Frontier of France*, vol. 1, p. 117-120 ; « Mémoire pour 1690 », *Collection de manuscrits*, vol. 1, p. 565-566 ; [« Etat dans lequel a été laissé le Fort Niagara en 1688 »], AC, C11A, vol. 10, f. 80).

414. L'édition originale porte « que les douze Soldats partis de *Niagara*, n'avoient pû éviter la mort au *Fort Frontenac* » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

toutes ces nouvelles, ils conclurrent que puis que Mr. le Marquis de *Denonville* vouloit faire la paix, & que le Fort de *Niagara* étoit abandonné, le mien n'étoit plus d'aucune utilité ; que n'ayant des vivres & des munitions que pour deux mois, je serois obligé au bout de ce temps-là de venir ici ; qu'alors la Navigation seroit rude & dangereuse ; que deux mois plûtôt ou plus tard étoient peu de chose, puis qu'il falloit que je me retirasse indispensablement, & qu'enfin ne recevant ni ordres, ni secours, je devois me préparer à partir avec eux. Il n'en fallut pas davantage pour m'engager à les suivre. Cette résolution réjoüit beaucoup les Soldats de mon détachement, qui craignoient d'être obligez de faire encore en ce poste une abstinence plus rigoureuse que la précédente[415], ce qui n'accommode pas le Soldat. Le 27. nous brûlâmes le Fort, & nous nous embarquâmes le même jour[416], [133] & rangeant* la Côte Méridionale du Lac dont je vous ai parlé dans ma derniére Lettre[417], nous arrivâmes ici le 10. Septembre. Les *Oumamis* s'en retournerent par terre chez eux, emmenant les blessez qui se trouverent en état de marcher. Je trouvai en arrivant Mr. de *la Durantay*, à qui Mr. *Denonville* a donné la commission de Commandant des Coureurs de bois qui trafiquent dans l'étenduë des Lacs & autres Païs Méridionaux de *Canada*. Ce Gouverneur m'envoye ordre de revenir à la Colonie, en cas que la saison & l'occasion le permettent, ou d'attendre jusqu'au Printems, si je prévoyois des difficultez insurmontables. Cependant ce Général m'a fait tenir en Marchandises la paye des Soldats de mon détachement, pour les faire subsister durant l'hiver. Cet ordre me réjoüiroit extrêmement si je pouvois sortir

415. Voir *supra*, lettre XIV, p. 362-363.

416. L'abandon du fort Saint-Joseph servit à discréditer Lahontan, comme en témoigne le commentaire de J.-E. Roy (*le Baron de Lahontan*, p. 31) : « Aussi, sans attendre d'être relevé, et croyant avoir déjà les Iroquois à ses trousses, il brûlait son fort (le 27 août 1688) et gagnait précipitamment Michillimackinac avec toute sa garnison. Voilà à quel piètre soldat Denonville avait confié le soin de garder le poste important du détroit. » Ce jugement sévère omet un point important : la décision de Lahontan s'inscrivait bien dans la politique de Denonville, qui, dans les dernières années de son administration, opéra un repli stratégique vers le centre de la colonie, abandonnant les postes éloignés de l'ouest, comme les forts Niagara et Frontenac. Il est assez significatif qu'aucune trace de blâme envers Lahontan n'apparaisse dans la correspondance du gouverneur avec la cour.

417. Voir *supra*, lettre XIV, p. 363-364.

d'ici, & m'en retourner à la Colonie ; mais la chose paroît absolument impossible, les François & les Sauvages en conviennent également. Il faudroit franchir en Canot tant de Sauts, de Cascades, de Cataractes & d'endroits où l'on est obligé de faire de longs portages, que je n'oserois exposer à tous ces dangers des Soldats, qui ne sauroient naviguer que sur l'eau dormante. J'ai jugé plus à propos d'attendre jusqu'à l'année prochaine ; alors je profiterai de la Compagnie des François & des Sauvages qui doivent descendre, & qui m'offrent de prendre un de mes Soldats dans chaque Canot. Cependant je suis sur le point d'entrepren[134]dre un autre voyage, ne pouvant me résoudre à me morfondre ici l'hiver. Je veux profiter du temps, & parcourir les Païs Meridionaux dont on m'a parlé si souvent. J'engage quatre ou cinq bons Chasseurs *Outaouas* à me suivre. Le parti* de *Hurons*, dont je vous ai parlé au commencement de ma Lettre[418], est de retour ici depuis deux mois ; il a amené un esclave *Iroquois* que le Chef de ce parti* a presenté à Mr. de *Juchereau* ci-devant Commandant des Coureurs* de bois, qui l'a fait aussi-tôt fusiller. Ce rusé Chef[419] fît en cette occasion, selon sa coûtume, un coup si adroit & si malin que j'en prévois les suites funestes. Il n'en a fait confidence qu'à moi seul, parce qu'il est veritablement mon ami, & qu'il sait que je suis le sien ; je n'oserois vous écrire cette affaire, de crainte que ma Lettre ne soit interceptée[420]. Si pourtant le coup étoit encore à faire, ou qu'il y eût du remede, l'amitié ne m'arrêteroit point, j'en donnerois avis* à Mr. de *Denonville*, qui s'en tireroit comme il pourroit. Je vous raconterai moi-même le fait, si Dieu permet que je fasse le voyage de France l'année prochaine, vous m'aprenez que le Roi a nommé l'Abbé de *Saint Valiers* son Aumônier à l'Evêché de *Quebec*, & qu'il a été sacré dans l'Eglise de *Saint Sulpice*. Cette nouvelle me réjoüiroit, s'il étoit moins rigide que Mr. de *Laval* dont il vient occuper la place ; mais quelle apparence* y a-t-il que ce nouvel Evêque soit traitable ; s'il est vrai qu'il ait refusé d'autres bons Evêchez, il [135] faut qu'il soit aussi scrupuleux que le Moine *Draconce* à

418. Ce « parti des Hurons » est mentionné non pas au début de la lettre XV, mais à la fin de la précédente (voir lettre XIV, p. 370).

419. Adario, surnommé le Rat.

420. Lahontan raconte cette action plus loin (voir *infra*, lettre XVII, p. 439-442).

qui Saint *Athanase*[421] reprocha de n'avoir pas accepté celui qu'on lui presentoit. Or s'il est tel, on ne s'accommodera guéres de sa rigidité, car on est déja fort las des excommunications de son Prédécesseur.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Missilimakinac, ce 18. *Septembre* 1688.

[136] LETTRE XVI.

Qui contient le depart de l'Auteur de Missilimakinac. *Description de la Baye des* Puants, *& de ses Villages. Ample description des Castors, suivie du voyage remarquable de la* Riviére Longue, *avec la Carte des Païs découverts, & autres. Retour de l'Auteur à* Missilimakinac.

MONSIEUR,

Me voici, graces à Dieu, de retour de mon voyage de la *Riviére Longue*[422] qui se décharge* dans le Fleuve de *Missisipi.* J'en aurois bien pû suivre le cours jusqu'à son origine ; si plusieurs obstacles ne m'en avoient empêché. Je partis d'ici le 24. du mois de Septembre dernier avec mon détachement, & ces cinq *Outaouas* bons chasseurs, dont je vous ai parlé[423], qui m'ont été fort utiles. [137] Tous mes Soldats étoient pourvûs de Canots neufs remplis de vivres, de munitions de guerre & de Marchandises propres* pour les Sauvages. Le vent de Nord, dont je profitai me poussa en trois jours à l'entrée de la Baye des

421. L'évêque d'Alexandrie, Athanase (295-373), aurait incité l'Égyptien Draconce à accepter le poste d'évêque d'Hermopolis.

422. Vraisemblablement la rivière Minnesota (44° 54′ ; 93° 10′). Le nom « rivière Longue » est peut-être la traduction française de *Ohan Haska Wakpa,* nom dakota pour la rivière Sainte-Croix (*Ohan,* « droite », *Hanska,* « longue » et *Wakpa,* « rivière ») : 44° 45′ ; 92° 49′. L'embouchure de cet affluent de la rive gauche du Mississipi se trouve à environ 67 kilomètres au sud de celle de la rivière Minnesota et il est possible que Lahontan ait appliqué par erreur le nom dakota de la rivière Sainte-Croix à la rivière Minnesota. Sur sa carte, Lahontan la nomme aussi « Rivière Morte », appellation qui peut s'expliquer par une confusion entre deux termes dakota : *mni sota,* « eau trouble », et *mni ta,* « eau morte ». La rivière Sainte-Croix s'appelait également rivière du Tombeau. La rivière Minnesota porta le nom de Saint-Pierre jusqu'en 1852, alors qu'un décret présidentiel lui rendit son nom dakota (*mni sota*).

423. Voir *supra,* lettre XV, p. 382.

Pouteouatamis. Elle est éloignée d'ici d'environ quarante lieuës*. L'ouverture de cette Baye est presque fermée d'Isles[424] ; elle a dix lieuës* de largeur, & 25. de profondeur.

Nous entrâmes le 29. dans une petite Riviére[425] assez profonde, qui se décharge* où l'eau du Lac monte trois pieds* à pic en 12. heures & descend tout autant ; c'est une remarque que je fis durant trois ou quatre jours que j'y séjournai[426]. Les *Sakis*, les *Pouteouatamis*, & quelques *Malominis* ont leurs Villages situez au bord de cette Riviére. Les Jesuites y ont aussi une Maison[427]. Il se fait en ce lieu-là un grand commerce de Peleteries & de bled d'Inde que ces Sauvages trafiquent aux coureurs* de bois, qui vont & viennent[428] ; car c'est le passage le plus court & le plus commode pour aller au Fleuve de *Missisipi*. Les terres y sont si fertiles qu'elles produisent presque sans culture du Froment de nôtre Europe, & des Poix, des Féves[429] & quantité d'autres fruits inconnus en France. Dès que j'eus mis pied à terre, les Guerriers de ces trois Nations vinrent tour à tour dans ma Cabane me régaler de la danse du Calumet[430] & de celle du Capitaine ; la premiére en témoignage de paix & de bonne amitié ; la seconde pour me marquer leur estime

424. En effet, on compte plusieurs îles, dont la principale est l'île Washington.

425. La rivière Fox (Wisconsin) : 44° 32′ ; 88° 01′.

426. Contradiction interne : plus bas (p. 391), Lahontan affirme être reparti de cet endroit le 30 septembre.

427. La mission de Saint-François-Xavier, fondée en 1669 par le père Allouez, sur la rive est de la rivière Fox. En enchaînant sur le « grand commerce de Peleteries », Lahontan établit implicitement un lien entre la présence des jésuites à cet endroit et la traite des fourrures ; d'autres, comme Cavelier de La Salle, étaient plus directs : « [...] à l'emboucheure de cette rivière dans la baye des Puans, est une maison des Jésuites, qui ont véritablement la clef du pays de Castorie, où un frère forgeron qu'ils ont et deux compagnons convertissent plus de fer en castor que les Pères ne font de Sauvages en Chrestiens » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 2, p. 251).

428. Déjà, au début des années 1670, les jésuites décrivaient ce lieu comme un carrefour : « A tous les avantages de ce lieu, on peut ajouter qu'il est l'unique & le grand passage de toutes les nations circonvoisines, qui ont un commerce continuel entre elles, ou de visite ou de trafic ; & c'est ce qui nous a fait jeter les yeux sur cet endroit pour y placer nostre Chapelle, comme au centre de plus de dix Nations différentes » (*Relation* de 1671-1672, dans *JR*, vol. 56, p. 124).

429. Voir *supra*, p. 369, n. 384.

430. Lahontan décrit plus loin cette danse (voir *M*, p. 641-642).

& leur [138] considération. J'y répondis par quelques brasses* de tabac de Bresil dont ils font beaucoup de cas, & par certains cordons de rassade* ou conterie* de Venise, dont ils brodent leurs Capots*. Le lendemain matin, je fus prié de me trouver au Festin d'une de ces Nations ; & après y avoir fait porter de la vaisselle selon la coûtume, je m'y en allai vers le Midi. Ils debuterent par me complimenter sur mon arrivée, & moi leur ayant fait une réponse de remerciment, ils se mirent tous l'un après l'autre à chanter & danser d'une maniere, dont je vous ferai le détail* quand j'aurai plus de loisir[431]. Ces chansons & ces danses durerent deux heures. Cela fut assaisonné de cris de joye, & de quolibets qu'ils font entrer dans leur Musique ridicule. Ensuite les esclaves servirent : Toute la troupe étoit assise à la maniere Orientale, chacun avoit sa portion comme nos Moines dans leurs Refectoires.

On commença par mettre devant moi quatre plats, le premier consistoit en deux Poissons blancs[432] boüillis simplement à l'eau ; le second étoit garni de côtelettes, & d'une langue de Chevreüil[433], le tout boüilli ; le troisiéme de deux Gelinotes de bois[434], d'un pied d'Ours de derriére, & d'une queuë de Castor, le tout rôti ; le quatriéme contenoit un copieux boüillon de plusieurs sortes de viandes. Ils me firent boire d'une liqueur délicieuse, qui n'est pourtant qu'un syrop d'érable[435] battu avec de l'eau, je vous en parlerai quelque jour[436]. [139] Le Festin dura deux heures, après quoi je priai un des Chefs de cette Nation de chanter pour moi, car c'est la coûtume, lors qu'on a des affaires, d'employer un second pour soi en toutes les cérémonies qui se font parmi les Sauvages. Je lui fis present de quelques morceaux de tabac pour l'obliger à tenir la partie jusqu'au soir. Le lendemain & le jour suivant[437], je fus pareillement engagé d'aller aux Festins des deux autres Nations, où

431. Voir *M*, p. 641-642.

432. Grands corégones (voir *supra*, p. 367, n. 380).

433. Cerfs de Virginie.

434. Gélinottes huppées (voir *supra*, p. 329, n. 251).

435. L'érable à sucre (*Acer saccharum*), dont la sève printanière donne le sirop d'érable après évaporation.

436. Voir *M*, p. 599-600.

437. Contradiction interne : voir *supra*, n. 426.

l'on observa les mêmes formalitez. Je ne trouvai rien de plus curieux dans ces Villages, que dix ou douze Castors[438] aussi apprivoisez que des chiens. Ils alloient & venoient des Cabanes aux Riviéres, & des Riviéres aux Cabanes sans s'égarer. Je m'informai des Sauvages, si ces Animaux pouvoient vivre hors de l'eau ; ils me répondirent qu'ils y vivoient aussi facilement que les chiens, & qu'ils en avoient gardé pendant un an, sans en sortir que pour courir dans le Village ; d'où je conclus que Messieurs les Casuistes ont grand tort de ne pas mettre les Canards, les Oyes, & les Sarcelles au nombre des amphibies aussi-bien que les Naturalistes. Il y avoit déja long-temps que plusieurs Ameriquains m'avoient dit la même chose, mais comme je croyois qu'il y avoit des Castors de differentes espéces, je voulus en être encore mieux informé. Il est vrai qu'il s'en voit d'un certain genre particulier, qu'on appelle terriens[439] ; mais selon le rapport même des Sauvages ceux-ci sont d'une espéce differente des amphibies : Ils [140] font des taniéres ou des trous en terre, comme les Lapins & les Renards, n'allant jamais à l'eau que pour boire. Ils les appellent des paresseux qui ont été chassez de quelques Cabanes dans lesquelles ces Animaux habitent jusqu'au nombre de 80. Je vous en parlerai quelque jour[440]. Ces Animaux faineans ne voulant pas travailler sont chassez par les autres, comme les Guespes par les Abeilles, & ils en sont maltraitez si violemment qu'ils sont obligez d'abandonner les Cabanes que la bonne race construit elle-

438. Le castor nord-américain (*Castor canadensis*) est une espèce apparentée au castor eurasiatique (*Castor fiber*). À cause de ses mœurs industrieuses, des barrages qu'il construit et sans doute aussi de la place importante qu'il a tenue dans le développement des colonies européennes en Amérique du Nord, le castor fut l'objet de maintes descriptions, où s'associent souvent le réel et l'imaginaire.

439. L'édition originale porte bien terrien, mais le contexte pourrait suggérer terrier, comme l'écrira Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 103-104). Selon A. W. F. Banfield (*Mammifères du Canada*, p. 148), les colonies de castors peuvent posséder, outre leur hutte, des terriers qui servent de retraite lorsque la hutte est inondée ou attaquée. Il semble aussi que certains individus vivant le long de lacs ou de grandes rivières ne se fabriquent pas de huttes, mais se contentent de terriers. Les travaux scientifiques modernes n'ont pas retenu l'explication que ce sont des castors paresseux, chassés de la hutte par leurs congénères à cause de leur fainéantise, mais plusieurs témoignages historiques depuis Lahontan en mentionnent l'existence.

440. Voir *M*, p. 697-701 et 705, où Lahontan revient sur l'habileté des castors à construire des digues et ajoute des réflexions sur la « société » policée qu'ils forment ensemble.

Tom. Prem: pag. 141.

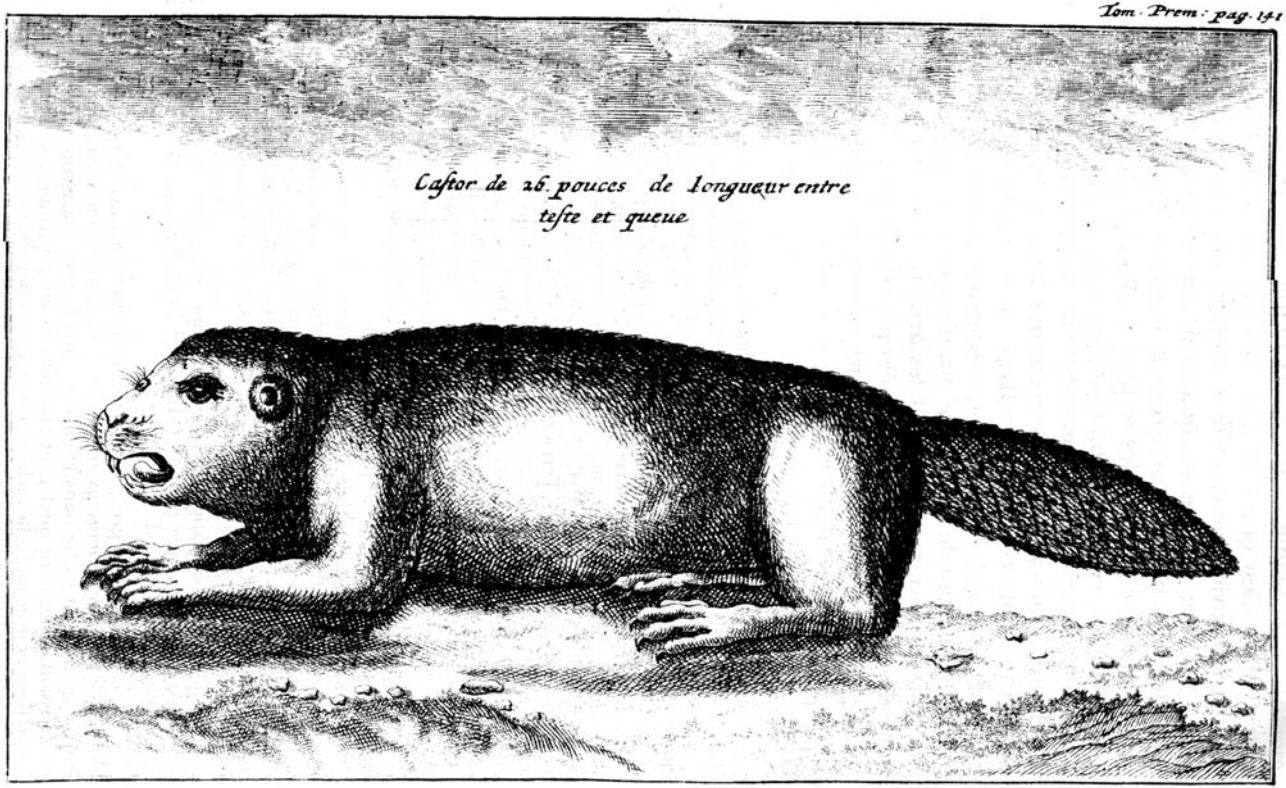

même sur les Etangs. Ces Castors indolens ont la figure* des autres, si ce n'est que leur poil est rongé sur le dos & sur le ventre, ce qui vient de ce qu'ils se frottent contre la terre quand ils vont à leur taniére ou quand ils en sortent[441]. Les Naturalistes se trompent grossiérement lors qu'ils prétendent que ces Animaux se coupent les testicules quand les Chasseurs les poursuivent. C'est une vision toute pure, car la matiere[442] que les Medecins appellent *Castoreum**[443] ne réside point là, elle est renfermée* dans une certaine poche que la Nature semble avoir faite exprès pour ces Animaux. Ils s'en servent pour se dégacer* les dents, quand ils ont mordu quelques arbrisseaux gommeux. Mais supposé que le *Castoreum** fut dans les testicules, il seroit impossible que cet Animal pût les arracher sans déchirer les nerfs des aînes où elles sont cachées près de l'*os pubis*. Il est aisé de s'apercevoir qu'*Elian*[444] & plusieurs autres Naturalistes[445]

441. Sur ces « castors terriens », voir Raudot (*Relation par lettres*, p. 21) : « Ils [les castors] choisissent un d'entre eux pour les commander dans ce travail ; c'est luy qui leur fait faire leur devoir, qui les chastie quand ils y manquent et qui les chasse quand ils sont trop paresseux : c'est ce qui produit le castor terrier. Ce castor, chassé des cabanes, devient vagabond et se refugie dans des trous en terre qu'il trouve naturellement faits ; on le distingue facilement des autres, ayant peu de poil et étant très maigre. » Voir aussi Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 103-104) : « Ces prétendus Exilés sont apparemment ceux, qu'on appelle Castors Terriers, qui en effet vivent séparés des autres, ne travaillent point, & se logent sous Terre, où leur unique attention est de se ménager un chemin couvert pour aller à l'Eau. On les connoît au peu de Poil, qu'ils ont sur le Dos, ce qui vient sans doute de ce qu'ils se frottent continuellement contre la terre. Avec cela, ils sont maigres ; c'est le fruit de leur Paresse : on en trouve beaucoup plus dans les Pays Chauds, que dans les Pays Froids. »

442. L'édition originale porte « partie » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

443. Substance musquée sécrétée par deux glandes situées de chaque côté de l'anus, à l'intérieur du cloaque, le castoréum a longtemps été confondu avec les testicules : « Les testicules sont recherchés par les Apoticaires », écrit Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 62-63). Ces glandes ont aussi été nommées « rognons ». La première mention du castoréum comme agent thérapeutique remonte à Hippocrate. Il entre encore dans la composition de nombreuses préparations pharmaceutiques aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (M. Charas, *Pharmacopée royale*, t. II, p. 144-145 ; N. Lémery, *Pharmacopée universelle*, p. 540, 799, 911).

444. Compilateur grec (fin II^e^-260 env.), auteur d'ouvrages volumineux, dont le *De la nature des animaux*, où il écrit : « Le castor est une créature amphibie : le jour, il vit caché dans la rivière, mais la nuit il parcourt les bois, se nourrissant de tout ce qu'il peut trouver. Il sait pourquoi les chasseurs le pourchassent avec une telle ardeur et une telle impétuosité et, inclinant la tête,

ne connoissoient guéres [141] la chasse des Castors : ils n'auroient point avancé qu'on poursuit ces Animaux, qui ne s'écartent jamais du bord de l'Etang où leurs Cabanes sont construites, & qui au moindre bruit plongent & nagent entre deux eaux pour retourner dans leurs nids après le danger. Si ces Animaux savoient la raison pour laquelle on leur fait la guerre, ils devroient s'écorcher tous vifs, puis qu'on n'en veut qu'à leur peau ; car le *Castoreum** n'est rien en comparaison de ce qu'elle vaut[446]. Un grand Castor a 26. pouces* de longueur de l'occiput à la racine de la queuë ; sa circonference est de 3. pieds* huit pouces* ; sa tête a sept pouces* de longueur & six de largeur ; sa queuë fait bien l'étenduë de quatorze pouces*, elle en a six de largeur, & au milieu elle est épaisse d'un pouce* & deux lignes*[447]. Cette queuë est d'une figure* ovale, l'écaille dont elle est couverte est un exagone irrégulier, ce qui fait un épiderme, c'est à dire, en terme de Medecine, une petite peau qui enveloppe la grande. Cet Animal se sert de sa queuë pour

il se tranche les testicules et les lance dans leur direction, tel l'homme prudent qui, tombé aux mains des voleurs, sacrifie tout ce qu'il porte pour sauver sa vie et offre ses biens en guise de rançon. Si toutefois le castor a déjà eu la vie sauve par cette castration et est à nouveau poursuivi, alors il se dresse et montre qu'il ne possède plus ce qui motive une si ardente poursuite : les chasseurs abandonnent alors leur battue, car la chair du castor les intéresse moins. Souvent cependant, des castors aux testicules intacts, après avoir fui le plus possible, ont su dérober à la vue les parties convoitées et, avec une très grande habileté et une très grande ingéniosité, ont leurré leur poursuivant en feignant de ne plus posséder ce qu'ils gardaient caché » (traduit du grec par C. Bécard ; Ælianus, *On the Characteristics of Animals*, t. II, p. 50-51).

445. « *Easdem partes sibi ipsi Pontici amputant fibri periculo urgente, ob hoc se peti gnari ; castoreum id vocant medici* [Les castors du Pont se coupent également les parties génitales, quand le péril les presse ; car ils savent que c'est pour cela qu'on les poursuit : c'est le produit que les médecins appellent *castoreum*] » (Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, p. 61).

446. Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 99) s'inspire probablement de Lahontan lorsqu'il écrit que « c'est une folie, que de dire comme font encore quelques Auteurs, sur la foi des anciens Naturalistes, que quand le Castor se voit poursuivi, il se coupe ces prétendus Testicules, & les abandonne aux Chasseurs, pour mettre sa vie en sûreté. C'est de son Poil, dont il devroit alors se dépouiller, car au prix de sa Toison, le reste est presque compté pour rien. »

447. Sur la description du castor dans les *Nouveaux voyages* et sa représentation dans la tradition de la gravure européenne, voir François-Marc Gagnon, « Le castor et ses signatures. Analyse d'une figure du *Codex canadiensis* attribué au jésuite Louis Nicolas », *Scritti sulla Nouvelle-France nelle seicento*, dans *Quaderni del seicento francese*, nº 6, Bari, Adriatica, Paris, Nizet, 1984, p. 255-266.

porter de la bouë, de la terre & toutes les autres matiéres[448] dont sont formées les Digues & les Cabanes qu'il construit par un instinct admirable[449]. Ses oreilles sont courtes, rondes & enfoncées ; ses jambes ont cinq pouces*, ses pattes trois & demi du talon jusqu'au bout du grand doigt ; ses pieds ont six pouces* & huit lignes* de longueur. Ses pattes sont faites à peu près comme la main d'un homme, & il s'en sert pour manger à la maniére des [142] Singes, elles sont feüilluës, & les cinq doigts joints ensemble comme ceux d'un Canard par une membrane de couleur d'ardoise. Ses yeux plus petits que grands à proportion de son corps, sont de la figure* de ceux des Rats. Il a au devant de son museau quatre dents de défense, deux à chaque machoire, comme les Lapins ; & 16. molaires, huit en haut & huit en bas. Ses dents de défense ou incisives ont plus d'un grand pouce* de longueur, & un quart de largeur, avec cela elles sont fortes & tranchantes comme un sabre de Damas, car cet Animal (secondé par ses confreres, pardonnez-moi ce terme là, j'entens d'autres Castors,) coupe des arbres gros comme des bariques, ce que je n'eusse jamais crû si je n'avois remarqué moi-même plus de vingt troncs de ces arbres coupez. Son poil est double ; l'un est long, noirâtre, luisant & gros comme du crin ; l'autre délié, uni, long de quinze lignes* pendant l'hiver ; en un mot le plus fin duvet qui soit au monde.

448. Le castor se sert de sa queue comme d'un gouvernail quand il nage, ou de point d'appui lorsqu'il se dresse, mais jamais en guise de truelle comme l'écrit Lahontan.

449. Tout en intégrant des détails tirés de ses lectures ou de son observation personnelle, Lahontan semble s'inspirer ici de la célèbre carte (1698) de Nicolas de Fer, dont il parle dans sa préface de la *Suite du voyage* (*infra*, p. 796) ; dans le coin supérieur gauche, la carte représente une colonie de castors au travail, avec le texte suivant : « DES CASTORS DU CANADA. Leur Industrie à Bâtir des Chaussées pour retenir l'Eau, se faire d'un Petit Ruisseau un Grand Lac, pour y construir leurs Logements au tour, est tout à fait merveilleuse. § A. Bucherons qui avec leurs Dents couppent de Gros Arbres, qu'ils font tomber à travers le Ruisseau, pour Servir de fondement à leurs Chaussées. § B. Charpentiers qui Couppent les Branches de Longueur. § C. Porteurs de Bois pour la Construire. § D. Ceux qui font du Mortier. § E. Commendant ou l'Architecte. § F. Inspecteur des Invalides. § G. Ceux qui Trainent le Mortier sur leurs Queües. § H. Castor Incommodé de la Queüe pour avoir trop Travaillé. § I. Massons qui Batissent la Chaussée. § L. Comme ils tappent avec leurs Queües pour rendre la Massonnerie plus ferme. § M. Logement des Castors en Dôme ou four avec une Sortie sur Terre et une dans l'Eau. § Le dedans du Logement des Castors. Le premier Etage est pour la Famille et le Second est un Magasin de Bois de Tremble dont le corps leurs sert de Nourriture » (BNP, Cartes et plans, GE DD 2987).

La peau d'un tel Castor pese deux livres, le prix en est different*. La chair en est délicate l'Hiver & l'Automne, mais il faut la rôtir pour la manger tout à fait bonne. Voilà, Monsieur, la description exacte* de ces prétendus amphibies, dont les ouvrages sont la production d'une si fine structure, qu'à peine l'Art peut-il fournir rien d'aussi beau. Peut-être vous en feraije quelque jour le détail*, la digression seroit à present trop longue[450].

Il n'est donc plus question que d'aban[143]donner la Navigation des Lacs en partant de cette Baye, où je commençai le Journal que je vous envoye avec la Carte de tous les Païs que j'ai découverts. Je m'embarquai le 30. Septembre avec tous mes gens, & le 2. Octobre j'arrivai au pied du Saut du *Kakalin*, après avoir refoulé* quelques petits courans dans la Riviére *des Puants*. Le lendemain nous fimes ce petit portage, & le 5. j'arrivai au Village des *Kikapous*, auprès duquel je campai le jour suivant pour y prendre langue*. Ce Village est situé sur le bord d'un petit Lac[451], où les Sauvages pêchent quantité de Brochets[452] & de Goujons[453]. Je n'y trouvai que trente ou quarante Guerriers pour la garde, car les autres étoient allez à

450. Voir *M*, p. 697-701.

451. Sans doute le lac Winnebago (44° 00′ ; 88° 25′).

452. Le grand brochet (*Esox lucius*), une espèce commune à l'Europe, l'Asie et l'Amérique du Nord. Deux autres espèces de brochets se rencontrent aussi dans la région visitée par Lahontan et pouvaient vraisemblablement être confondues avec le précédent : le maskinongé (*Esox masquinongy*) et le brochet d'Amérique (*Esox americanus*).

453. Le goujon de l'ouest de l'Europe (*Gobio gobio*) n'existe pas en Amérique du Nord. Au Canada, ce nom s'est appliqué indistinctement à une foule de petits poissons de la famille des Cyprinidés : il est donc à peu près synonyme du terme actuel « méné », lequel vient peut-être du mot anglais *minnow* (voir V. Legendre, « Clef des Cyprinidés ou Ménés du Québec », *le Jeune naturaliste*, 10e année, nos 9-10, 1960, p. 180-181). Selon l'ichthyologue Guy Moreau, du département de biologie à l'université Laval, les cyprins nord-américains qui ressemblent le plus au goujon sont les naseux (en anglais, *daces*), surtout le naseux de rapides (*Rhinichthys atratulus*), largement répandu au Canada. Le naseux noir (*Rhinichthys atratulus*) se rencontre dans le Mississipi. Selon Scott et Crossman (*Poissons d'eau douce du Canada*, p. 471), un autre cyprinidé, la chatte de l'est (*Notemigonus chryso-lencas*), est aussi appelé *gudgeon* en anglais. Cependant, on voit mal pourquoi on les aurait pêchés, car ce sont tous de petits poissons de six à dix centimètres de longueur. Enfin, rien ne semble appuyer la suggestion de W. F. Ganong (« Identity », p. 219), selon laquelle les premiers voyageurs français en Amérique auraient transféré le nom de goujon à la barbotte brune (*Ictalurus nebulosus*), un poisson d'aspect fort différent.

la chasse des Castors depuis quelques jours. Le 7. je me rembarquai, & après avoir bien ramé, nous entrâmes vers le soir dans le petit Lac des *Malominis*, où nous tuâmes assez de Canards & d'Outardes[454] pour souper. Nous y cabanâmes* sur une pointe de terre. Dès le point du jour nous nous mîmes en Canot pour aller à leur Village, où nous ne restâmes qu'une heure pour parler à quelques Sauvages à qui je fis present de deux brasses* de tabac, qui par reconnoissance nous donnerent deux ou trois sacs de farine de *fole Avoine*[455]. Ce Lac est couvert de cette sorte de Grain qui y croît en touffes, & dont la tige est haute. Ces Sauvages en font des moissons abondantes. Le 9. j'arrivai au pied du Fort des *Outagamis*, où je ne trouvai que peu de gens ; [144] Ils me firent un fort bon accüeil. Car après avoir dansé le Calumet à la porte de ma Cabane, ils m'apporterent des Chevreüils & du Poisson. Le lendemain ils m'accompagnerent jusqu'au haut de la Riviére[456] où leurs gens étoient à la chasse des Castors. Le 11. nous nous embarquâmes de compagnie, & nous mîmes pied à terre le 13. au bord d'un petit Lac où nous trouvâmes la Cabane du Chef de cette Nation. Dès que nous eûmes cabané, ce Capitaine vint me rendre une visite de cérémonie, & s'informa de quel côté je prétendois aller. Je lui répondis que bien loin de marcher vers les *Nadouessious* ses ennemis[457], je n'en approcherois de plus de cent lieuës*, & que pour l'en assûrer davantage je le priois de vouloir bien me donner six Guerriers pour m'accompagner à la *Riviére Longue* que je voulois remonter jusqu'à sa source. Il me dit qu'il étoit ravi que je ne portois ni armes, ni hardes* aux *Nadouessious*,

454. Bernaches (voir *supra*, p. 331, n. 259).

455. Le riz sauvage (*Zizania aquatica*), nommé jusqu'à tout récemment « folle avoine » au Canada. Selon Suzanne Pellerin (« Étude du vocabulaire de la faune », p. 308), le mot est attesté en français (de France) avec ce sens depuis 1826. La tendance actuelle est de réserver le nom de folle avoine à une mauvaise herbe introduite d'Europe, l'*Avena fatua*, véritable avoine, celle-là.

456. Sans doute la rivière Fox.

457. Les documents français de la fin du XVII^e siècle parlent de l'opposition des Outagamis aux expéditions commerciales françaises sur le territoire des Dakotas (les « Nadouessious ») et l'expliquent généralement par une guerre qui existerait entre ces deux groupes. Mais il faudrait sans doute revoir cette question à la lumière des renseignements fournis par Lahontan, car les Eokoros, avec qui les Outagamis sont en paix depuis vingt ans, seraient des Dakotas (voir *infra*, p. 397, n. 475). Il n'est pas impossible que l'opposition des Outagamis s'explique par la volonté de protéger une position d'intermédiaires commerciaux.

qu'il voyoit bien que je n'étois pas en équipage* de *Coureur* de bois*, & qu'au contraire je méditois quelque découverte ; mais qu'il ne me conseilloit pas de remonter trop haut cette belle Riviére, à cause de la multitude de Peuples que j'y trouverois, quoi qu'ils n'eussent pourtant aucun talent pour la guerre. Il vouloit dire par là que je pourrois être surpris durant la nuit par quelque grand parti*, cependant au lieu de six Guerriers que je lui demandai il m'en donna dix, qui savoient la langue & connoissoient le Païs des *Eokoros* [145] avec lesquels sa Nation étoit en paix depuis plus de vingt ans. Je demeurai deux jours avec ce Chef, pendant lesquels il me régala parfaitement bien, se promenant même avec moi, pour me donner le plaisir de remarquer la séparation des Cabanes des chasseurs dans les Païs où l'on trouve les Castors. Je vous expliquerai quelque jour ce que c'est que ces Cabanes[458]. Je lui fis present d'un fusil, de deux livres de poudre, de quatre livres de balles, de douze pierres à fusil, & d'une petite hache. Je donnai aussi à ses deux enfans chacun un Capot* & une brasse* de tabac de Bresil. Entre ces dix Guerriers, il s'en trouva deux qui parloient parfaitement bien la langue des *Outaouas*, c'est à dire, des *Algonkins*[459]. Ce n'est pas que je n'entendisse* un peu la leur, parce que la différence n'en est pas fort grande. Cependant cela me fit plaisir, car il y a certains mots qui m'auroient fait de la peine ; Mes quatre *Outaouas* furent ravis de voir ce petit renfort, cela les encouragea tellement qu'ils me dirent plus de quatre fois que nous pouvions aller jusqu'à la Cabane du Soleil, sans rien craindre. Je m'embarquai donc avec cette petite escorte le 16. à midi, & nous arrivâmes le soir au portage de *Ouisconsinc*[460], que nous fimes en deux jours ; c'est à dire, que nous quittâmes la Riviére des *Puants*, en transportant nos Canots & nôtre bagage* jusqu'à la Riviére de *Ouisconsinc*, qui n'en est éloignée que de trois quarts de lieuë* tout au plus. Je ne vous dis rien [146] de cette Riviére abandonnée, sinon qu'elle est salle, bourbeuse, & bordée de Côteaux escarpez, de marais & de rochers effroyables. Le 19. nous nous embarquâmes sur la Riviére de *Ouisconsinc*, & à la faveur d'un paisible courant

458. Voir *M*, p. 700-701.

459. L'outaouais et l'algonquin, deux langues de la famille linguistique algonquienne, sont mutuellement intelligibles (G. M. Day et B. G. Trigger, « Algonquin », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 792).

460. Près de la ville de Portage (Wisconsin) : 44° 32′ ; 89° 27′.

nous arrivâmes en quatre jours à son embouchure, dans le Fleuve de *Missisipi*[461], lequel peut avoir une demi-lieuë* de largeur en cet endroit-là. Cette Riviére n'est ni plus large, ni plus rapide que la Loire. Elle gît* *Nord-Est & Sud-Oüest*, elle est bordée de prairies, de bois de haute futaye, & de sapins[462] ; je n'y ai vû que deux Isles, peut-être en a-t'elle d'autres que l'obscurité de la nuit m'empêcha de découvrir en descendant. Le 23. nous allâmes cabaner* dans une Isle, sur le Fleuve de *Missisipi*, vis-à-vis de la Riviére dont je vous parle. Nous espérions y trouver des Chevreüils, mais par malheur il n'y en avoit point. Le lendemain nous traversâmes de l'autre côté du Fleuve en sondant par tout comme le jour précédent, & je trouvai neuf pieds* d'eau en l'endroit le moins profond. Le 2. Novembre nous arrivâmes à l'entrée de la *Riviére Longue*, après avoir refoulé* plusieurs courants de ce Fleuve assez rudes, quoi qu'en ce tems-là les eaux fussent au plus bas[463]. Dans le cours de cette petite Navigation, nous tuâmes deux Bœufs sauvages[464] que nous fimes boucaner, & nous pêchâmes quelques Barbuës[465] assez grosses. Le 3. nous entrâmes dans l'embouchure de cette *Riviére Longue*, qui forme une espéce de Lac rempli de joncs[466] : [147] nous trouvâmes dans le milieu un petit

461. De Portage au Mississipi, sur la rivière Wisconsin, on compte 150 kilomètres. La Wisconsin se jette dans le Mississipi à Prairie du Chien.

462. « Sapin » semble utilisé ici comme générique pour désigner les conifères des genres *Abies*, *Picea* et *Tsuga*, soit le sapin proprement dit, les épinettes (épicéas en France) et la pruche.

463. De Prairie du Chien (à l'embouchure de la rivière Wisconsin) jusqu'à la rivière Minnesota, il y a 416 kilomètres. Lahontan fait ce trajet en dix jours, soit une quarantaine de kilomètres par jour.

464. Le bison (*Bison bison*) qui, à l'époque de la colonisation européenne, peuplait tout le centre de l'Amérique du Nord et se rencontrait vers l'est jusqu'au-delà du Mississipi. Dans la partie orientale de son aire, il vivait dans les forêts de feuillus (voir F. G. Roe, *The North American Buffalo*).

465. Sans doute la barbue de rivière (*Ictalurus punctatus*), qui peut atteindre une grande taille (jusqu'à 1,20 m de longueur) dans le Mississipi, où elle est abondante ; mais peut-être s'agit-il aussi de barbottes (voir *M*, p. 592, n. 332).

466. Techniquement, « jonc » est le nom des plantes du genre *Juncus*, mais, dans le langage courant, il désigne indistinctement plusieurs espèces aquatiques ou semi-aquatiques à tiges raides et dressées, surtout des scirpes (J. Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 295). C'est sans doute dans ce sens très large que Lahontan utilise ici le mot.

chênail que nous suivîmes jusqu'à la nuit[467], laquelle nous passâmes à dormir dans nos Canots. Le matin je demandai aux dix *Outagamis* qui m'accompagnoient, si cette Navigation parmi ces joncs dureroit longtemps ; ils me répondi[ren]t qu'ils n'avoient jamais été à l'entrée de cette Riviére en Canot, que cependant ils m'assûroient qu'à vingt lieuës* plus haut ses bords n'étoient que des bois ou des prairies. Nous n'allâmes pas néanmoins si loin, car le lendemain sur les dix heures du matin, nous trouvâmes cette Riviére assez étroite, & ses rivages garnis de bois de haute futaye, & naviguant le reste du jour, nous vîmes quelques prairies d'espace en espace[468]. Le même soir, nous cabanâmes* sur une pointe de terre pour faire cuire nos viandes boucanées, n'en ayant pas encore de fraîches. Le jour suivant, nous nous arrêtâmes à la premiére Isle[469] que nous découvrîmes : nous n'y trouvâmes ni hommes, ni bêtes, & comme il étoit un peu tard je ne voulus pas aller plus loin, me contentant de faire pêcher quelques méchans* poissons qui sentoient la vase. Le 6. à la faveur d'un petit vent en poupe,

467. Ce que Lahontan décrit comme l'embouchure de la rivière Longue n'est peut-être que le passage entre Pike Island, grande île boisée qui se trouve vis-à-vis la rivière Minnesota, et la rive droite du Mississipi. La description de l'embouchure de la rivière Minnesota par William H. Keating, en 1823, confirmerait cette hypothèse : « Il y a une île d'une taille considérable à l'embouchure de la rivière Saint-Pierre, séparée du continent par un marécage formé par le Mississipi et dans lequel se décharge la rivière » [*At the mouth of the St. Peter there is an island of considerable extent, separated from the main land by a slough of the Mississippi, into which the St. Peter discharges itself*] (*Narrative*, vol. 1, p. 328). Il explique la formation de ce marécage par « le grand volume d'eau charrié par le Mississipi, [qui] refoule les eaux de la plupart de ses affluents et produit un véritable lac à leur embouchure » [*the great volume of water, which the Mississippi rolls down, backs up the waters of most of its tributary streams, and produces a real pond at their mouth*] (*ibid.*, p. 344).

468. Cette description correspondrait assez bien à celle de l'embouchure de la rivière Minnesota. En 1823, William H. Keating précise qu'elle ne mesurait que 80 mètres environ à son embouchure, se rétrécissant même en amont jusqu'à 55 mètres. Ses rives étaient « couvertes d'une belle et riche végétation ; les arbres sont de haute taille le long de la rivière, mais ne continuent pas à l'intérieur des terres » [*covered with a fine rich vegetation ; the trees attained a large size near the river, but they do not extend far into the interior of the country*] (*op. cit.*, p. 343). Il mentionne aussi une petite prairie à environ 20 kilomètres de son embouchure.

469. Sans les localiser ni les nommer, William H. Keating mentionne des îles de sable, couvertes de saules ; la plus grande n'avait que 274 mètres de longueur et 27 de largeur (*Narrative*, vol. 1, p. 347, 352). Comme la rivière Minnesota a connu beaucoup de changements depuis la fin du XVII^e siècle, il serait difficile de situer ces îles exactement.

nous allâmes cabaner* à 12. lieuës* plus haut dans une autre Isle ; Nous fimes cette Navigation fort promptement, nonobstant le grand calme qui régne dans cette Riviére[470], que je crois la moins rapide qu'il y ait au monde. Cette diligence me surprit, aussi-bien que de ne point voir là autant de Cerfs, de Chevreüils & [148] de Poulets d'Inde, que j'en avois vû dans les autres endroits de ma découverte. Le 7. le même vent nous porta dans une troisiéme Isle, éloignée de dix ou onze lieuës* de celle que nous quittâmes le matin ; Nos Sauvages y tuérent trente ou quarante Faisans[471], qui me firent quelque plaisir. Le 8. ne pouvant presque plus nous servir du vent, à cause de certains Côteaux[472] couverts de Sapins[473], nous reprîmes l'aviron, & sur les deux heures après midi nous découvrîmes de grandes prairies sur la gauche avec quelques Cabanes à un quart de

470. Cette description s'accorde avec celle de Keating : la rivière Minnesota « présente cependant une grande monotonie ; son défaut principal est le manque d'objets pour animer le paysage ; pas de bisons parcourant la prairie, pas de cerfs courant dans les forêts, pas d'oiseaux pour interrompre le calme solennel qui règne uniformément sur le pays ; la rivière Saint-Pierre [Minnesota] roule en silence ses eaux vers le Mississippi » [*presenting, however, a great degree of sameness ; its principal defect is the want of objects to animate the scene ; no buffalo ranging across the prairie, no deer starting through the forests, no birds interrupting the solemn stillness which uniformly reigns over the country, the St. Peter rolls in silence its waters to the Mississippi*] (*Narrative*, vol. 1, p. 353).

471. Le faisan, originaire de l'Eurasie, n'avait pas encore été introduit en Amérique à l'époque de Lahontan. Celui-ci devait sans doute désigner ainsi une gélinotte à queue étroite comme celle du faisan. Deux possibilités s'offrent alors : la gélinotte des armoises (*Centrocerus urophasianus*) et la gélinotte à queue fine (*Pediœcetes phasianellus*). La première est un gros oiseau à la queue presque aussi longue que celle du faisan (voir Godfrey, *Oiseaux du Canada*, p. 21) ; il est donc naturel d'y voir le faisan de Lahontan (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune », p. 121-122) ; mais c'est une espèce de l'Amérique occidentale qu'on n'a jamais rencontrée si près du Mississipi. D'autre part, l'identification du faisan de Lahontan à la gélinotte à queue fine est confirmée par la description qu'en donne l'auteur dans ses *Mémoires* (p. 577) : « [...] les *Faisans* dont le plumage blanc mêlé de taches noires, fait une bigarrure fort curieuse ». Cette gélinotte se distingue en effet par ses ailes et sa queue blanchâtres en vol. Mentionnons aussi que la gélinotte à queue fine a porté le nom populaire de « faisan », aussi bien au Canada qu'en Louisiane.

472. Juste avant d'atteindre la rivière Credit (voir *infra*, n. 476), au nord des villages de Nicols et Burnside, se trouvent deux lacs qui portent le même nom, Black Dog, et qui faisaient partie du lit de la rivière Minnesota (W. Upham, *Minnesota Geographic Names*, p. 168). La route qui longe la rive sud du lac, à côté de Burnside, s'appelle aujourd'hui « Cliff Road », ce qui correspondrait bien aux coteaux de Lahontan.

473. Voir *supra*, p. 394, n. 462.

lieuë* de la Riviére. Aussi-tôt nos Sauvages sautérent à terre avec dix de mes Soldats pour s'y en aller. Ils y trouvérent cinquante ou soixante chasseurs, qui les ayant attendus l'arc & la fléche à la main, mirent les armes bas, dès qu'ils eurent entendu les cris des *Outagamis*. Ces chasseurs firent present à nos gens de quelques Cerfs[474] qu'ils avoient tué sur le lieu, & ils les aiderent à transporter ces viandes jusqu'à mes Canots. C'étoit des *Eokoros*[475] qui avoient quitté leur Village pour aller à la chasse, & qui furent ravis de nous trouver ; car par politique plûtôt que par reconnoissance, je leur donnai du tabac, des coûteaux, & des aiguilles, qu'ils ne pouvoient se lasser d'admirer. Ils coururent promptement aux Villages pour avertir leurs camarades qu'ils avoient rencontré de bonnes gens, tellement* que le lendemain vers le soir, nous vîmes paroître sur le bord de la Riviére plus de deux mille Sauvages qui nous ayant [149] apperçûs se mirent à danser. Nos *Outagamis* aborderent à terre, & leur ayant parlé, quelques-uns des Principaux s'embarquerent dans nos Canots jusqu'au premier Village, où nous n'arrivâmes qu'à minuit. Je cabanai* sur une pointe de

474. Probablement de la sous-espèce, aujourd'hui éteinte, nommée wapiti de l'est (*Cervus elaphus canadensis*), de taille légèrement inférieure à celle du wapiti des prairies (*Cervus elaphus manitobensis*). La dernière petite harde en Amérique du Nord fut observée au nord-ouest de l'État du Minnesota en 1936 (R. L. Peterson, *Mammals of Eastern Canada*, p. 318-322).

475. Le nom « Eokoro » est probablement la transcription de *Inyan Kago* (prononcé à peu près « iyankaro »), qui signifie, en dakota, « pierre gravée ». L'orthographe phonétique « eo », au lieu de *inyan* (« pierre »), se retrouve sous une forme semblable (« ea ») chez William H. Keating (*Narrative*, vol. 1, p. 376) et Stephen H. Long (*Account of an Expedition*, vol. 1, p. 296). Les Dakotas avaient pour habitude de graver certains dessins sur des pierres. Au XIX^e siècle, de nombreux voyageurs ont noté la présence de pierres gravées et peintes en rouge le long de la rivière Minnesota, surtout à l'embouchure de ses affluents. La plupart de ces pierres, considérées comme sacrées par les Dakotas, furent emportées par des Blancs au siècle dernier. Ces pétroglyphes représentaient souvent les noms tribaux des Dakotas et reflétaient certaines caractéristiques de l'endroit : ici, sans doute la présence de wapitis (les premiers Eokoros rencontrés par Lahontan chassent justement des « Cerfs »). On peut donc penser qu'il y avait à l'entrée de la rivière Credit – où se trouve le premier village eokoro (voir *infra*, p. 398 et n. 476) – un bloc de granit sur lequel était gravé un wapiti. La région est, du reste, connue pour ses pierres spectaculaires. W. Upham (*Minnesota Geographic Names*, p. 164, 170) décrit ces formations de grès, tels Castle Rock, colonne de 23 mètres debout au milieu d'une prairie, Lone Rock, à 16 kilomètres au nord, et Chimney Rock, un pilier vertical de 11 mètres de haut, à deux kilomètres et demi de là environ.

terre à un quart de lieuë* de là, près d'une petite Riviére[476]. Quoique ces Sauvages me pressassent extrêmement de loger dans un de leurs Villages, il n'y eût que les *Outagamis*, & les quatre *Outaouas* qui y allerent, & qui les avertirent de ne point approcher la nuit de mon Campement. Le jour suivant je laissai reposer mes Soldats, & je visitai les Chefs de cette Nation, en leur presentant des coûteaux, des cizeaux, des aiguilles & du tabac. Ils me firent dire qu'ils étoient ravis de ce que nous êtions venus dans leurs Païs, parce qu'ils avoient entendu parler des

476. Sans doute le premier affluent représenté sur la carte de la rivière Longue. Une comparaison avec la carte de Nicollet et le texte de Keating permet d'établir qu'il s'agit vraisemblablement de la rivière Credit, appelée rivière du Wapiti par les Dakotas. Entre le coude de la rivière Longue (au début du « Païs des Esanapés ») et son embouchure, il n'y a qu'un seul affluent sur la rive droite et deux sur la rive gauche. Arrivé à Traverse des Sioux, sur le coude de la rivière Minnesota, Keating ne note lui aussi que trois affluents d'importance : Elk (Wapiti), sur la rive droite, à 32 kilomètres environ de l'embouchure, un petit cours d'eau sur la rive gauche à environ 64 kilomètres du même endroit et un autre sur la même rive, à environ 41 kilomètres en aval de Traverse des Sioux (Keating, *op. cit.*, p. 352-353). La rivière Elk porte aujourd'hui le nom de rivière Credit et les deux autres sont probablement les rivières Carver et Rush. Lahontan, comme Keating, n'a sans doute noté que les trois principaux affluents, négligeant les autres qui ne sont que de minuscules ruisseaux. Un examen attentif de sa carte montre qu'il situe ces affluents sur de légères courbes, qui coïncident avec celles de la carte de Nicollet. La distance indiquée par Lahontan entre l'embouchure de la rivière Longue et celle des Eokoros (quelque 22 lieues, soit environ 105 kilomètres, parcourus les 6 et 7 novembre) ne correspond toutefois pas à celle qui sépare l'embouchure de la rivière Minnesota de la rivière Credit (32 kilomètres). Peut-être s'agit-il d'une erreur typographique, mais Lahontan a pu aussi surestimer les distances à cause de la lenteur du voyage. D'autres le feront après lui, comme le major Long en 1823 : arrivé à Little Rapids, il se croit à 96 kilomètres de l'embouchure de la rivière Minnesota alors qu'il n'en est qu'à 56 kilomètres (S. H. Long, *Account of an Expedition*, vol. 1, p. 157-158). Il semble bien d'ailleurs que les distances sur la rivière aient été difficiles à évaluer, car Nicollet dit que les rapides en question sont à 54 ou 57 kilomètres de l'embouchure mais seulement à 19 ou 22 kilomètres par voie de terre (*Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 45).

Nicollet rapporte aussi que la rivière Credit s'appelait, en dakota, *Erhaka anankapi Watapa*, ce qu'il traduit par « rivière où ils ont élevé le cerf » (*ibid.*, p. 43-44). Si l'on substitue l'orthographe moderne de Riggs (*A Dakota-English Dictionary*) à l'orthographe phonétique du géographe, on obtient *Hehaka eunhnakapi Wakpa*, « rivière où ils ont placé le cerf ». Sur sa carte de 1843, Nicollet indique *Erhaka Wakpa*, rivière du Cerf ; vingt ans plus tôt, Keating avait noté *Elk River* (*Narrative*, carte, p. 346). L'étude de la toponymie dakota dans ces régions montre la tendace des Blancs à abréger les noms amérindiens, généralement très longs. Ainsi, le nom de l'endroit était probablement à l'origine *Hehaka Inyan Kago(pi)*, qui se prononce à peu près, « reraka iyankaro(pi) », ce qui expliquerait le nom tribal donné par Lahontan et donnerait un sens au terme de Nicollet pour désigner la rivière Credit : ils auraient « placé » ou gravé un cerf à l'entrée de la rivière (le suffixe *pi* marque le pluriel en dakota).

François à d'autres Nations Sauvages qui les loüoient beaucoup[477]. Le 12. j'en partis avec une escorte de cinq ou six cens Sauvages, qui marchoient par terre à côté de nos Canots, & laissant un Village à main droite de la Riviére, je fis arrêter mes gens à un troisiéme Village éloigné de 5. lieuës* du premier, sans pourtant débarquer ; car je n'avois point d'autre but que de faire un present aux Chefs, de qui je reçûs plus de bled d'Inde[478], & de viandes boucanées qu'il ne m'en falloit. Enfin, passant de Village en Village[479] sans m'arrêter, sinon pour cabaner* la nuit, ou pour leur donner quelques bagatelles, je voulus pousser jusqu'au dernier, pour y prendre langue*. Arrivé [150] au pied de celui-cy[480], le grand Chef, qui étoit un vénérable Vieillard, envoya des chasseurs en campagne, dans le dessein de nous faire bonne chere. Il me dit qu'à soixante lieuës* plus avant, je trouverois la Nation des *Essanapés*[481], avec

477. Radisson fut le premier Européen à visiter les Dakotas, vers 1658 ; il corrige le terme « Sioux » par « la Nation du Bœuf [bison] » (A. T. Adams, *The Explorations of Radisson*, p. 134, 142, 147, 148). Quelques Français avaient séjourné par la suite en territoire dakota au début des années 1680, dont Hennepin, Dulhut et Pierre-Charles Le Sueur.

478. Pour les techniques de culture du maïs chez les Dakotas, voir S. W. Pond, « The Dakotas or Sioux in Minnesota as they were in 1834 », p. 343 ; W. H. Keating, *Narrative*, vol. 1, p. 342-344. Radisson mentionne aussi la culture du maïs chez les Dakotas (A. T. Adams, *op. cit.*, p. 143).

479. Il y avait encore au XIX^e siècle toute une série de villages dakotas le long de la rivière Minnesota, comme l'indique la carte de Nicollet publiée en 1843. Une comparaison de cette carte avec celle de Lahontan montre que ces villages étaient à peu près aux mêmes endroits.

480. Sur sa carte, Lahontan situe ce village à côté d'un petit affluent de la rivière Longue venant du nord, probablement la rivière Carver. À son embouchure il y avait encore un village au début du XIX^e siècle appelé *Inyan Ceyaka Otina* : village de la barrière de pierre. Cette « barrière » (deux barres de grès en travers de la rivière Minnesota) forme des rapides à cet endroit, appelés aujourd'hui Carver Rapids (J. N. Nicollet, *Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 45, 256). Sur la carte de Franquelin datée de 1697, le premier affluent de la rive gauche en partant de l'embouchure porte le nom *Hinhaneton*, « Nation de la pierre », ce qui semble en relation directe avec le village du XIX^e siècle et avec celui du « grand Chef » des Eokoros de Lahontan.

481. Le terme « Essanapé » est peut-être la transcription de *I Sa Un-hapi* (prononcé « isha un-hapi »), « ils possèdent (ou sont les gardiens de) la pierre rouge », une référence à la catlinite, cette pierre rouge dont les Amérindiens faisaient leurs calumets. D'après la carte de Lahontan, le territoire des Essanapés commençait dans le coude de la rivière Longue et se prolongeait jusqu'à un lac allongé, ce qui correspond sur une carte moderne à la zone comprise entre le coude de la rivière Minnesota et le lac Big Stone, territoire qui inclut la rivière Cottonwood, la route utilisée pour aller à Pipestone, la célèbre carrière

laquelle ils étoient en guerre, que sans cela il me donneroit une escorte jusqu'à leur Païs ; qu'il me livreroit pourtant six esclaves[482] de cette Nation pour les ramener chez eux, & m'en servir dans l'occasion ; & que je n'avois rien à craindre en remontant la Riviére, si ce n'étoit quelque surprise* de nuit. Enfin après qu'il m'eut instruit de plusieurs autres circonstances fort utiles, je me disposai à partir incessamment. Ces Chefs nous dirent qu'ils étoient 20 000. Guerriers en 12. Villages, & qu'ils avoient été beaucoup plus nombreux avant la guerre, ayant en tout à la fois sur les bras les *Nadouessis*, les *Panimoha*, & les *Essanapés*[483]. Ces Peuples sont assez civils, ils n'ont rien de

---

de catlinite. D'après Nicollet, il y avait à l'entrée de cette rivière un bloc de catlinite qui marquait sans doute l'entrée de la voie sacrée menant à la carrière (*Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 55, 114). La distance donnée par le chef des Eokoros (60 lieues ou environ 290 kilomètres) entre son village et le territoire essanapé semble aussi coïncider, car on compte quelque 240 kilomètres entre la rivière Carver, où se trouverait ce village (voir *supra*, n. 480), et la rivière Cottonwood. Nous savons qu'au XIX^e^ siècle un groupe de Dakotas, dont le territoire s'étendait de Traverse des Sioux au lac Big Stone, avait la responsabilité de garder l'entrée de la rivière qui conduisait à Pipestone. Ceux qui désiraient s'y rendre devaient avoir une raison valable et se conformer à un rituel précis (voir J. N. Nicollet, *Report Intented to Illustrate a Map of the Hydrographical Basin*, Doc. 52, p. 1 ; voir aussi *infra*, n. 498).

482. Les interprètes de Lahontan ont peut-être confondu deux mots dakotas très proches phonétiquement : *wayaka* et *woyaka*. Le premier, traduisible par « esclave », vient du verbe *yakapa*, « prendre par la bouche ». Il s'emploie généralement pour parler de la capture d'un cheval, lui mettre un mors, le faire esclave de l'homme. Le second, *woyaka*, vient du verbe *oyaka*, « parler », et signifie « l'interprète », le « porte-parole », « celui qui parle ». Parlant des Amérindiens du Mississipi, Hennepin décrit une coutume qui expliquerait cette fonction de porte-parole : « [...] chaque peuple a son Interprete, qui demeure chez ceux de ses voisins, qui lui sont alliez, et qui y fait la fonction de Resident » (*Nouvelle découverte*, p. 305). Peut-être le chef propose-t-il à Lahontan des interprètes et non des esclaves.

483. Peut-être une allusion à la guerre légendaire et fratricide que l'historien lakota Baptiste Good a représentée comme une guerre entre les rouges et les noirs (G. Mallery, « Picture-Writing of the American Indians », dans *Tenth Annual Report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian Institution, 1888-1889*, p. 292). La tradition orale veut qu'elle se soit terminée par un déluge qui aurait fait périr une bonne partie de la population. De cette époque daterait l'interdiction faite à tout autre qu'aux gardiens de porter des armes aux abords de certains endroits sacrés comme Pipestone. La fin de cette guerre aurait été marquée par une alliance, appelée *Okodakiciye*, garantissant la paix entre les divers groupes de la Nation du Bison. C'est peut-être de cette même alliance dont parle plus loin le chef des Essanapés et qui daterait, écrit Lahontan, de 26 ans (*infra*, p. 409). D'après Baptiste Good cependant, la guerre entre les rouges et les noirs se situerait entre 1211 et 1280 : l'alliance dont parle Lahontan daterait donc approximativement de 26 générations en 1688, et non de 26 ans.

féroce, au contraire ils paroissent avoir beaucoup de douceur & d'humanité. Leurs Cabanes sont longues & rondes par le haut, à peu près comme celles de nos Sauvages ; mais elles sont faites de roseaux[484] & de joncs[485] entrelassez & plâtrez de terre grasse[486] ; Ils adorent le Soleil, la Lune & les Etoiles[487]. Au reste, les hommes & les femmes vont nuds, excepté à l'égard

484. « Roseau » est un terme générique pour désigner des graminées à long chaume. Ici, ce terme désigne probablement la spartine pectinée (*Spartina pectinata*), qui fournissait autrefois le chaume utilisé pour couvrir le toit des maisons le long du Saint-Laurent (Marie-Victorin, *Flore laurentienne*, p. 784). Melvin R. Gilmore (« Uses of Plants by the Indians of the Missouri River Region », p. 14) signale que les Amérindiens des Plaines l'utilisaient pour soutenir le recouvrement de terre de leurs maisons : il est donc vraisemblable que les habitations décrites par Lahontan soient faites de spartine. D'autres graminées sont appelées « roseau » en France, notamment la phragmite (*Phragmites communis*). Elle est assez abondante dans beaucoup d'endroits de l'Amérique du Nord pour servir de chaume, mais Gilmore (*op. cit.*) ne mentionne pas son utilisation à cette fin chez les Amérindiens de la rivière Minnesota.

485. Voir *supra*, p. 394, n. 466.

486. Les bords de la rivière Minnesota et des lacs Big Stone (45° 25′ ; 96° 40′) et Traverse (45° 43′ ; 96° 40′) abondent en joncs, roseaux et autres plantes aquatiques. Le mot dakota pour « roseaux », *Peji*, sert de base au terme *peji wokeya*, « loge de roseaux ou de joncs ». On trouve aussi beaucoup d'argile (la « terre grasse » de Lahontan) le long de la rivière Minnesota. Le nom de la ville Mankato veut dire « argile bleue » et le petit affluent au pied du lac Big Stone, dessiné sur la carte de Lahontan, s'appelle en dakota *Makazi oze Wakpa*, rivière de l'Argile jaune. Outre son utilisation pour les habitations, l'argile servait aussi pour faire de la poterie. Pour une description des différentes formes d'habitations des Dakotas, voir N. H. Winchell, *The Aborigines of Minnesota*, p. 380-398.

487. On retrouve une interprétation analogue chez de nombreux voyageurs. Elle vient peut-être de cérémonies comme la « danse du soleil », qu'ils pensaient être une « danse au soleil » ou « pour adorer le soleil ». Le terme exact, *wiwayan wacipi*, veut dire « danse (cérémonie) en regardant le soleil », ce qui n'implique nullement une adoration du soleil. En 1823, remontant la rivière Minnesota, William H. Keating remarque : « Il est intéressant de trouver que le même esprit religieux que nous avions observé plus bas subsiste ici. Beaucoup de rochers sont utilisés pour marquer des endroits sacrés, auxquels les Indiens s'arrêtent pour laisser des offrandes aux esprits tutélaires. Un très grand bloc, couvert de cercles, de croissants et de croix, dessinés avec de la peinture rouge, était consacré aux astres célestes et ces marques étaient censées représenter le soleil, la lune et les étoiles » [*It is interesting, as we proceed, to find that the same devotional spirit which we observed below still exists. Many rocks are used as consecrated spots, at which the Indian pauses to offer a sacrifice to the ruling spirits. A very large block, covered with circles, crescents, and crosses, designed with red paint, was considered sacred to the heavenly bodies, and these marks were held to be designations of the sun, moon, and stars*] (*Narrative*, vol. 1, p. 375).

de ce que la pudeur oblige de cacher[488]. Les femmes sont plus laides que celles des Lacs de *Canada*. Il y a quelque sorte de subordination entre eux[489]. Leurs Villages sont fortifiez de [151] branches d'arbres & de fassines garnies de terre grasse[490]. Nous nous embarquâmes à ce dernier Village le 21. à la pointe du jour, & le soir même nous mîmes pied à terre dans une Isle couverte de pierres & de gravier, après en avoir passé une, où je ne voulus pas m'arrêter pour ne pas perdre l'occasion d'un vent favorable. Ce même vent continuant le lendemain, nous fimes voile, & nous marchâmes non-seulement le jour, mais encore la nuit, sur le raport que les six *Essanapés* me firent, que la Riviére étoit sûre, n'y ayant ni rochers, ni bancs de sable à apréhender. Le 23. de grand matin nous abordâmes la terre à main droite, pour gommer un de nos Canots qui faisoit eau. Pendant ce temps-là nous fimes cuire les viandes de chevreüil dont le Chef du dernier Village des *Eokoros* m'avoit fait present,

488. En 1823, rencontrant un groupe de Dakotas Wahpetonwan (« les gens des Feuilles ») en amont de la rivière Minnesota, William H. Keating nota ce trait caractéristique de la nation : « Ils étaient généralement démunis de vêtements, excepté le cache-sexe que portaient la plupart d'entre eux. Quelques-uns cependant, dont des adultes, avaient même enlevé cet article quasi indispensable. Nous fûmes certes surpris de voir des vieillards parmi eux tout à fait nus, et ce, sans attirer la moindre attention » [*They were, for the greater part destitute of clothing, except the breech-cloth, which most of them wore. A few however, and these adults, had divested themselves of this almost indispensable article of dress. We were indeed surprised to see some old men among them quite naked, and no notice appeared to be taken of it by the others*] (*Narrative*, vol. 1, p. 383).

489. Chez les Dakotas, les décisions concernant la communauté se prenaient dans les conseils composés des Anciens, les « vénérables viellards » dont parlent beaucoup d'explorateurs. Les chefs n'avaient aucune autorité directe sur qui que ce soit, mais une fois les décisions prises par le conseil, tout le monde était tenu d'obéir et certains hommes, nommés *akicita*, avaient la responsabilité de les faire respecter. Leur fonction les autorisait à punir les délinquants en cassant leurs loges et leurs effets. L'expression utilisée pour désigner cet acte, *Akicita kte*, littéralement « tuer comme un soldat », a été mal interprétée et signifie simplement « briser les affaires d'autrui », le tuer économiquement et socialement, le destituer de tous ses biens.

490. Avant l'arrivée des Européens, les villages, plus permanents, étaient effectivement entourés d'une enceinte faite « de branches et de fascines » pour protéger les habitants et leur réserves de nourriture des animaux sauvages, surtout des loups et des ours. Radisson parle, par exemple, d'un village entouré de perches (A. T. Adams, *The Explorations of Pierre Esprit Radisson*, p. 143). Ces enceintes s'appelaient *cankaske*, de *can*, « bois/arbre », et *kaska*, « attaché/entrelacé ». Plus au nord, aux environs de Winnipeg, où les pierres abondaient, ces enceintes étaient de véritables murs de pierres, d'où le nom du groupe tribal *Cunkasketon*, que Le Sueur traduisait par « villages du fort » (C. Delisle, [« Memoires de M^r. Le Sueur »], f. 52). Des archéologues ont noté la présence de nombreuses enceintes de pierres dans la province du Manitoba.

& comme le terrain où nous débarquâmes ce Canot étoit couvert de bois, nos Sauvages y entrerent pour chasser, mais ils n'y trouverent que de petits Oiseaux, sur lesquels ils ne s'amusérent pas de tirer. Dès que nous fûmes rembarquez, le vent ayant cessé tout à coup, il fallut avoir recours aux avirons ; mais comme la plûpart de mes gens avoient fort peu dormi durant la nuit, ils ne nageoient* que très-foiblement, ce qui m'obligea de m'arrêter à une grosse Isle deux lieuës* plus haut, étant averti par les six esclaves *Essanapés*, que nous y trouverions quantité de Liévres[491], ce qui fut effectivement vrai. Ces Animaux n'étoient pas d'un mauvais ins[152]tinct de chercher là leur azile, car les bois y étoient si* épais que nous fûmes contraints de mettre le feu en plusieurs endroits pour les obliger d'en sortir.

Cette chasse finie, mes Soldats se donnerent au cœur joye de ce Gibier, ce qui leur procura un sommeil si profond, que j'eus toutes les peines du monde à les réveiller, sur une fausse allarme qu'une troupe de Loups[492] nous donna, par le bruit qu'ils faisoient en terre ferme dans les broussailles. Le lendemain 24. nous nous embarquâmes à dix heures, & nous ne pûmes faire que douze lieuës* en deux jours, parce que nos Sauvages voulurent marcher le long de la Riviére avec leurs fusils pour tuer des Oyes[493] & des Canards, en quoi ils eurent un grand succès[494]. Nous cabanâmes* à l'embouchure d'une petite Riviére à main droite, où les *Essanapés* me firent entendre* qu'il n'y avoit de là jusqu'au premier Village que 16. ou

491. Deux espèces de lièvres se rencontrent dans cette région : le lièvre des prairies (*Lepus townsendii*), qui est à la limite orientale de son aire, et le lièvre d'Amérique (*Lepus americanus*), qui atteint, vers le sud, le Minnesota et le Wisconsin. Comme les lièvres des prairies ne s'aventurent que très rarement en forêt (A. W. F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 83), ceux que Lahontan voit ici, dans des bois épais, sont sans doute des lièvres d'Amérique.

492. Le loup d'Amérique du Nord (*Canis lupus*) appartient à la même espèce que le loup d'Eurasie.

493. À la fin de novembre, en période de migration ou d'hivernage, ces oies pouvaient être des oies à front blanc (*Anser albifrons*) ou de petites oies blanches (*Chen cœrulescens*). Lahontan a probablement vu l'oie à front blanc (en France, l'oie rieuse), présente aussi dans l'ouest de l'Europe.

494. Lahontan et ses hommes se trouvent dans la région qui correspond au coude de la rivière Minnesota, un endroit réputé pour l'abondance du gibier. Au nord se situent le lac Swan (*Maga Tanka Ota Bde*, en dakota) et des petits lacs autrefois couverts de riz sauvage. On trouve aussi de nombreux terrains marécageux qui attirent des milliers d'oiseaux, comme le décrivait Jonathan Carver, en 1766 (*The Journals of Jonathan Carver*, p. 95).

18. lieuës*[495], ce qui fit que par le conseil de nos Sauvages, j'en fis partir deux pour y aller annoncer nôtre arrivée. Le 26. nous continuâmes à ramer de toute nôtre force pour tâcher d'y arriver le même jour ; mais la quantité de bois flottans, que nous rencontrâmes en quelques endroits nous en empêcha : de sorte que nous fûmes obligez de coucher dans nos Canots. Le 27. à dix ou onze heures nous arrivâmes auprès du Village où nous nous arrêtâmes, après avoir arboré le grand Calumet de Paix à la prouë de nos Canots.

Dès que nous parûmes, trois ou quatre [153] cens *Essanapés* accoururent nous recevoir, & après avoir dansé vis-à-vis de l'endroit où nous étions, ils nous appellerent & nous inviterent à gagner terre. A nôtre abord*, ils se mirent en devoir de se jetter sur nos Canots, mais je leur fis dire par les quatre *Essanapés* qui étoient avec moi, qu'ils se retirassent, ce qu'ils firent aussi-tôt. Ensuite je mis pied à terre avec nos Sauvages *Outagamis* & *Outaouas*, suivi de vingt Soldats, ayant donné ordre à mes Sergens de débarquer & d'établir des sentinelles. Etant sur le rivage, cette multitude de gens se prosterna trois ou quatre fois devant nous les mains sur le front[496], & nous fûmes à l'instant portez & enlevez au Village en cérémonie, c'est à dire, avec des cris de joye qui m'étourdissoient[497]. Quand nous fûmes à la porte, ceux qui nous portoient s'arrêterent, jusqu'à ce que le Chef qui étoit un homme de cinquante ans fut sorti avec

495. D'après la carte de Lahontan, le territoire des Essanapés commencerait apparemment à Traverse des Sioux (en dakota *oyuwege*, « le gué »), situé sur le coude de la rivière Minnesota. Au XIX^e^ siècle, on y retrouve les Dakotas connus sous le nom de Sissitons et Wahpetons.

496. Ce n'est pas une coutume des Dakotas, mais il se peut qu'ils aient appris la manière française de saluer dans leurs rapports avec Pierre Le Sueur, venu sur la rivière Minnesota dès 1683, et qu'ils l'imitent pour rendre hommage aux voyageurs. Les Ojibwés de l'Ontario et du Minnesota s'adressent encore aujourd'hui la parole en disant « Bonjour », qu'ils prononcent « boojoo », une coutume qu'ils ont certainement empruntée aux premiers explorateurs sur leur territoire.

497. De nombreux visiteurs rapportent cette coutume dakota. Vers 1775, par exemple, Peter Pond, invité par un groupe de Dakotas à quelque 320 kilomètres de l'embouchure de la rivière Minnesota pour y faire la traite, décrit ce rituel d'accueil : « Je vis cinq personnes s'avancer, quatre portaient une couverture de castor finement peinte, l'autre tenait dans sa main un Calumet ou Pipe de Paix magnifiquement orné de différentes plumes et de cheveux peints. Ils s'assirent tous près de moi, excepté celui qui tenait le calumet. Ils demandèrent que le calumet soit allumé. Avec beaucoup de cérémonies, après avoir fumé quelques bouffées, le tuyau fut dirigé vers l'est, l'ouest, le

cinq ou six cens hommes, armez d'arcs & de fléches. A l'instant nos *Outagamis* me dirent que ces gens-là étoient des insolens de venir recevoir des étrangers avec des armes, ce qui les obligea de leur crier de loin en langage des *Eokoros*, qu'il jettassent leurs arcs & leurs fléches : mais les deux *Essanapés* que j'avois renvoyé le jour précédent s'étant approchez de moi, me firent entendre* que c'étoit leur coûtume de porter des armes, & que je n'avois rien à craindre. Cependant, les *Outagamis* obstinez m'obligeoient déja à regagner mes Canots quand tout à coup, le Chef & sa [154] troupe jetterent l'arc & la fléche à l'écart[498]. Je revins

nord et le sud, puis vers le ciel, puis vers la terre, après quoi tous fumèrent tour à tour. Ils semblaient très amicaux. Je ne comprenais pas un seul mot de ce qu'ils disaient, mais d'après leurs actions je supposais que tout n'était qu'amitié. Après avoir fumé, ils enlevèrent mes souliers et me mirent une belle paire de mocassins ou chaussures en cuir de leur propre manufacture et faite d'une curieuse manière. Puis ils me couchèrent sur la couverture, un homme tenant chacun des coins, et me portèrent au camp. Dans une loge, parmi une assemblée de très vénérables vieillards, ils me placèrent à l'arrière qui est considéré comme la place d'honneur » (dans C. M. Gates, édit., *Five Fur Traders of the Northwest*, p. 52-53 ; trad. : C. Henderson).

498. Ces quiproquos qui suivent l'arrivée chez les Essanapés proviennent sans doute du fait que Lahontan et ses hommes n'ont pas compris qu'ils franchissaient un territoire sacré et qu'ils avaient affaire aux gardiens de la route qui conduisait à Pipestone (voir *supra*, p. 399, n. 481). Ces gardiens portaient toujours arcs et flèches, symboles de leur fonction. Malgré les paroles rassurantes d'un Essanapé qui spécifie clairement que « c'étoit leur coûtume de porter des armes » et qu'ils n'avaient « rien à craindre », ni Lahontan ni les Outagamis qui l'accompagnent ne semblent comprendre la fonction officielle et religieuse des gardiens de l'entrée sacrée. Il s'ensuit inévitablement une grande confusion de part et d'autre jusqu'au moment où les Essanapés, se rendant probablement compte que leur attitude doit paraître très menaçante, jettent leurs armes à terre. L'aventure du peintre américain George Catlin, en 1836, éclaire les difficultés de Lahontan. Ayant décidé de visiter la célèbre carrière de catlinite, il dédaigna de se plier aux coutumes dakotas : il fut cerné par un groupe de guerriers, fait prisonnier, insulté et maltraité plusieurs heures à Traverse des Sioux. Dans le long récit de cet épisode, Catlin rapporte les paroles des Dakotas qui ne laissent nul doute sur leurs sentiments. Tenant un calumet près de son bras nu, l'un d'eux dit au peintre : « Vous voyez que ce calumet fait partie de notre chair. Les hommes rouges font partie de la pierre rouge. Si les hommes blancs emportent un morceau de pierre rouge, c'est un trou dans notre chair, et notre sang s'écoulera. Le Grand Esprit nous a dit que cette pierre rouge devait être utilisée uniquement pour faire des calumets [...]. Pourquoi des hommes blancs veulent-ils y aller ? Vous n'avez aucune bonne intention en vue ; nous savons que vous n'en avez pas, et le plus vite vous vous en irez, le mieux ce sera » (G. Catlin, *Letters and Notes on the Manners*, vol. 2, p. 166-178 ; trad. : C. Henderson). Par contre, en 1838, le géographe Nicollet, voulant visiter Pipestone, suivit la coutume et demanda à un groupe de chefs rassemblés à la rivière Redwood la permission d'y aller, ce qui lui fut accordé de plein gré (J. N. Nicollet, *Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 55, 114).

donc sur mes pas, & nous entrâmes tous au Village avec nos fusils que ces Sauvages ne pouvoient se lasser d'admirer ; car ils ne connoissoient que par ouï dire ces instrumens meurtriers. Le Chef nous conduisit dans une grande Cabane où il ne paroissoit pas que personne eût jamais demeuré[499]. Lors que mes vingt hommes & moi fûmes dans cette Cabane, on refusa d'y laisser entrer les *Outagamis* ; par la raison, leur disoit-on, qu'ils ne meritoient pas d'entrer dans la Cabane de Paix, puis qu'ils avoient voulu susciter la guerre, & former une querelle entre nous & les *Essanapés*. Cependant, j'ordonnai à mes Soldats d'ouvrir la porte, en criant aux *Outagamis* de ne mal-traiter personne ; mais au lieu d'entrer, ils me presserent de regagner au plus vîte nos Canots, ce que j'executai sur le champ, emmenant avec nous les quatre esclaves *Essanapés*, pour les conduire jusqu'au premier Village que nous devions trouver. Nous ne fûmes pas plûtôt embarquez que leurs deux camarades qui étoient avec cinquante hommes dans une Pirogue vinrent m'annoncer que le Chef nous barroit sa Riviére, à quoi les *Outagamis* répondirent qu'il falloit donc qu'il y transportât une montagne ; & sans nous amuser davantage à disputer*, nous voguâmes jusqu'à l'autre Village, quoi qu'il fut déja tard, la distance pouvant être de trois lieuës* tout au plus. Il faut remarquer que durant le voyage j'avois pris soin de m'informer [155] exactement* de mes six esclaves, ce que c'étoit que leur Païs, & sur tout du Village principal : ils m'avoient assûré que cette capitale champêtre étoit située sur le bord d'un espéce de Lac[500] ; Ainsi

499. Chaque village dakota avait une grande tente ou loge reservée pour les conseils, appelée *tiyoti* ou *tiyotipi* (S. R. Riggs, *A Dakota-English Dictionary*, p. 471). Pouvant contenir jusqu'à 500 personnes, ces tentes étaient fabriquées en joignant plusieurs tipis ensemble (*ibid.*, p. 489).

500. Sans doute le lac Big Stone. L'expression « espéce de lac » fait penser à la description de William H. Keating, qui décrit le lac Big Stone comme une simple expansion de la rivière Minnesota, ajoutant qu'il est improprement appelé « lac » (*Narrative*, vol. 1, p. 375-376). D'autres détails confirment cette identification. Sur la carte de la rivière Longue, il s'agit du plus grand lac, comme c'est le cas pour la rivière Minnesota. On le voit aussi rempli d'îles, dont l'une, à l'entrée du lac, est particulièrement étendue. En 1823, Keating écrivait : « [...] au débouché du lac, il y a une très grande île, habitée par une bande de Sioux assez nombreuse » [*near the lower end of the lake is an island of considerable size, inhabited by a pretty numerous band of Sioux*] (*op. cit.*, vol. 2, p. 217). Long ajoute que des Dakotas avaient un village au pied du lac, mais que leur résidence permanente était sur une île rocheuse, appelée Big Island, au débouché du lac (S. H. Long, *Account of an Expedition*, vol. 1, p. 384). En dakota, le lac Big Stone s'appelle *Inyan tankinyanyan*, ou *Inyan Tankiake*, « pierres ou rochers immenses ». Ce nom vient des grands affleurements de granite que

sans m'arrêter à tous les Villages, où je n'aurois fait que parlementer, & perdre mon temps & mon tabac, je résolus d'aller au Village principal, pour me plaindre au grand Chef[501]. En effet, nous y arrivâmes le troisiéme Novembre, & l'on nous y fit la plus honnête reception du monde. Nos *Outagamis* se plaignirent de l'affront qu'ils avoient essuyé ; mais le grand Chef déja informé de l'affaire, leur répondit qu'ils devoient avoir enlevé l'autre Chef, & l'avoir emmené avec nous. Au reste, pendant l'espace de cinquante lieuës* que nous navigâmes du premier Village à celui-ci, nous fûmes suivis d'une procession de gens qui nous parurent beaucoup plus sociables que ce Chef qui nous fit l'avanie dont j'ai parlé. Nos gens ayant dressé les Cabanes à une portée de Canon du Village, nous nous rendîmes conjointement avec les *Outagamis* & les *Outaouas* auprès du *Cacique* de cette Nation : où dix Soldats amenerent les quatre esclaves *Essanapés*. J'étois actuellement* avec cette espéce de Roi, lors que ceux-ci passerent une demi-heure à se prosterner plusieurs fois devant lui[502]. Je lui fis present de tabac, de coûteaux, d'aiguilles, de ciseaux, de deux battefeux* avec des pierres à fusil, d'hameçons, & d'un beau sabre ; Il fut plus content de [156] ces bagatelles qu'il n'avoit jamais vû, que je ne ferois d'une grosse fortune : il nous marqua sa reconnoissance par une matière qui n'étoit pas beaucoup plus précieuse ; mais qui étoit plus solide, c'étoit des poix, des féves[503], des Cerfs, des

---

l'on trouve au pied du lac. Le nom de « capitale champêtre » utilisé par Lahontan peut s'expliquer par le toponyme dakota pour désigner le village situé au débouché du lac Big Stone : *Ti Tanka Paha* (J. N. Nicollet, *A Map*). On traduit généralement ce nom par « la colline de la Grande Loge », mais on pourrait tout ausi bien le traduire par « grande ville » ou « capitale », car *ti* signifie « vivre, habiter » (ou « habitation ») et *tanka*, « grand(e) ». L'affluent venant du nord et coulant juste à l'est de cette « capitale », sur la carte de Lahontan, est à l'emplacement exact de *Tipsinna Wakpa*, la rivière de la Pomme blanche (*Psoralea esculenta*), sur la carte de Nicollet.

501. En remontant directement jusqu'au village principal, Lahontan dépasse sans le savoir l'entrée sacrée menant à la carrière de catlinite et rassure probablement les Dakotas sur ses intentions.

502. D'après ce que nous savons des coutumes anciennes et contemporaines des Dakotas, il est probable que le chef, après avoir accueilli Lahontan, fit une longue prière devant tous ses gens rassemblés, qui baissaient la tête en émettant des sons approbateurs à chaque moment important de l'exhortation.

503. Ces pois et fèves étaient sans doute des faséoles (*Phaseolus vulgaris*), dont un grand nombre de variétés étaient cultivées par les Amérindiens (M. R. Gilmore, « Uses of Plants by the Indians of the Missouri River Region », p. 44-45). Il pourrait s'agir aussi des graines d'une autre légumineuse : *Amphicarpa bracteata* (sur cette dernière, voir *infra*, p. 414, n. 525).

Chevreüils, des Oyes, & des Canards, qu'il fit apporter dans mon Camp en profusion[504], ce qui nous fit un fort grand plaisir. Il me dit que puis que j'avois le dessein d'aller chez les *Gnacsitares*[505], il me donneroit deux ou trois cens hommes pour m'escorter ; que ces Peuples étoient d'honnêtes gens ; qu'ils

504. Cette profusion et cette variété de nourriture contrastent avec la perception de nombreux historiens qui décrivent les Dakotas comme vivant de façon précaire avant l'arrivée des Européens.

505. « Gnacsitare » est apparemment la forme tronquée d'un toponyme dakota pour une colline située au nord du lac Traverse : *Tatanka Gnaski Ta He*, « la Colline du Bison Fou » (*Tatanka*, « bison », *Gnaski*, « fou », *Ta*, suffixe de possession (« sa »), et *He*, prononcé « ré », « colline »). Sur sa carte de 1843, Nicollet épelle ce nom difficile « Kantitsakara » et la situe très correctement avec trois autres collines, au nord du lac Traverse (vraisemblablement le deuxième grand lac sur la carte de Lahontan). Le terme « Bison fou » renvoie à une pratique dakota pour attirer les troupeaux de bisons. La tradition orale indique qu'il y a eu de tout temps dans un village lié à cet endroit, un homme qui avait le pouvoir « de faire venir les bisons » et qui s'appelait lui-même « Bison fou ». Lorsque le village avait besoin de s'approvisionner, il organisait d'abord une cérémonie, puis, lorsqu'un troupeau avait été localisé, il attirait les bêtes pour que ses compatriotes les tuent. Son secret était le suivant : il prenait les racines de deux plantes, *Amorpha canescens* et *Polanisia dodecandra*, les nettoyait et les écrasait pour en faire une sorte de pâte qu'il étendait sur une peau de bison. Il montait ensuite sur une colline et agitait la peau, dont l'odeur, portée par le vent, ressemblait à celle d'une femelle bison en chaleur. Cela avait pour effet de faire mugir les mâles et de les faire arriver au galop suivis du troupeau tout entier. Le terme *Tatanka Gnaskiyan* signifie donc plus exactement « (qui rend) les bisons mâles fous » (renseignements fournis à Claire Henderson par Rolan Ryan, dont le nom dakota était *Tatanka Gnaskinyan*, un ancien de la réserve de Sissetons qui y dirigeait la Danse du Soleil ; voir aussi J. N. Nicollet, *Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 92-93, 117). Si l'on parcourt à pied cette colline, on remarque des plantes à ras du sol qui produisent des fruits (*Astragalus crassicarpus*) ressemblant à des groseilles à maquereau et que les Dakotas appellent *pte Tawote*, « nourriture de bison », parce que ces animaux en sont très friands. Il est possible que le nom original du lac Traverse ait été lac du Bison fou, rappelant les immenses troupeaux de bisons qui venaient des prairies avoisinantes pour y boire et brouter l'herbe abondante qui s'y trouvait. Même en période de grande sécheresse, il y avait toujours de l'eau à cet endroit alimenté par plusieurs cours d'eau venant du Coteau des Prairies (sans aucun doute les montagnes que Lahontan note sur sa carte). En 1823, William H. Keating spécifie que la partie nord du lac Traverse s'appelait lac du Bison, confirmant en partie cette hypothèse (*Narrative*, vol. 2, p. 5). L'explication de Stephen R. Riggs, vers 1850, selon laquelle le nom « travers » viendrait du dakota *Mde hdakinyan*, parce qu'il est de travers par rapport au lac Big Stone (*A Dakota-English Dictionary*, p. 312), ne semble pas se conformer aux coutumes d'appellation toponymiques des Dakotas. Il est plus probable que le missionnaire, soucieux d'extirper les croyances « païennes » des Dakotas, ait délibérément confondu deux termes très proches ou n'ait jamais appris le vrai nom sacré du lac. Il existe, en effet, une grande similitude phonétique entre *gnaskinyan* (qui peut se prononcer « *hnaskinyan* »), « fou », et *hdakinyan*, « en travers » (S. R. Riggs, *op. cit.*, p. 120, 151).

étoient liez d'un intérêt commun pour se défendre des *Mozeemlek*[506], qu'il avoüoit être une Nation fort inquiéte* & fort belliqueuse ; il ajoûta même qu'ils marchoient en grand nombre, que la moindre de leurs troupes étoit de vingt mille hommes, & qu'enfin pour se garantir des insultes* de ces dangereux ennemis, les *Gnacsitares* et sa Nation avoient fait une Alliance depuis vingt-six ans[507], que par cette raison-là, ces Alliez habitoient dans des Isles le seul endroit où ils peuvent trouver leur sûreté[508]. J'acceptai son escorte avec plaisir, & lui en marquai beaucoup de reconnoissance ; je lui demandai quatre Pirogues[509] qu'il m'accorda de fort bonne grace, m'ayant même

506. Sur les Mozeemlek, voir *infra*, p. 418, n. 532.

507. Voir *supra*, p. 400, n. 483.

508. Il est possible que cette mention d'une « Nation fort inquiéte & fort belliqueuse » qui marche par troupes « de vingt mille hommes » ne soit tout simplement qu'un quiproquo résultant de subtilités linguistiques incomprises par les interprètes de Lahontan (sur les difficultés de communication rencontrées, voir, *infra*, p. 423). Les Dakotas, nommés « Sioux » par les Européens, s'appelaient la Nation du Bison. Le mot *Tatanka* signifie bien « bison », mais désigne indifféremment la nation, les hommes et les animaux. Le terme pour « troupe » est le même que pour « troupeau » : *ospaye*. Et, finalement, le mot « nation », *oyate*, et plus particulièrement *Tatanka oyate*, la nation du bison, désigne à la fois la nation dakota et la « gente » bison, et s'emploie comme tel dans les cérémonies. Il est donc probable que lorsque les interprètes de Lahontan comprennent « troupe de vingt mille hommes », on leur parle en fait de « troupeaux de vingt mille bisons », car dans la région du lac Traverse, territoire des Gnacsitares, les bisons abondaient. En 1823, arrivé à ce lac, William H. Keating, note qu'« on en voyait dans toutes les directions » [*in every direction numbers of them were seen*] et qu'ils « se rassemblaient généralement en troupeaux de plusieurs milliers de bêtes » [*They generally collected in herds of thousands together*] (*Narrative*, vol. 2, p. 6). Les qualificatifs employés par le chef (« fort inquiéte & fort belliqueuse ») décrivent très bien le comportement du bison et expliquent pourquoi il eût été impensable de construire un village sur leur passage. D'où sans doute la résidence lacustre des habitants « pour se garantir des insultes de ces dangereux ennemis », les îles des lacs Traverse et Big Stone étant « le seul endroit où ils peuvent trouver leur sûreté ». Les anciens de la réserve Sissiton, à proximité, se rappellent avoir habité sur ces îles jusque vers la fin de la Deuxième Guerre mondiale et avoir entendu leurs parents et grands-parents parler d'énormes troupeaux à cet endroit et expliquer leur habitation sur des îles. Ces villages s'appelaient globalement *wita otina* (*otina*, « villages » ; *wita*, « insulaires ») ou *wita mahcistinna*, « îles jardins ». Chacune des îles possède du reste un nom dakota particulier. Notons enfin qu'à leur arrivée au lac Traverse, en 1823, William H. Keating et ses hommes durent choisir un campement inconfortable pour se mettre à l'abri des bisons (*Narrative*, vol. 2, p. 5).

509. Les Dakotas se servaient de pirogues appelées *can wata*, « bateau de bois ». Samuel Pond remarque « qu'il n'y en avait pas de meilleures que celles construites par les Dakotas avec des troncs d'arbres » (« The Dakotas or Sioux

donné à choisir sur cinquante autres. Quand je me vis sûr de la chose, je ne perdis pas de temps, je fis doler* les Pirogues par mes Charpentiers qui les rendirent de la moitié plus minces & plus legeres. Ces innocens ne pouvoient concevoir le travail de la hache. Il s'é[157]crioient à chaque coup comme à quelque nouveau prodige, & nous ne pouvions pas même les faire revenir de leur admiration en tirant des coups de pistolet en l'air, quoi qu'ils fussent également neufs en l'un & en l'autre. Mes Pirogues étant prêtes, j'abandonnai mes Canots à ce Chef ; je le priai de vouloir bien me promettre que personne n'y toucheroit, sur quoi il me tint parole fort exactement*. Je dois vous dire ici que plus je montois la Riviére, plus les Sauvages me paroissoient raisonnables. Mais ne quittons point ce dernier Village, sans vous dire ce que c'est. Il est plus grand que tous les autres ; le grand Chef y fait sa résidence ; Sa Cabane est bâtie vers la Côte du Lac, dans un quartier séparé, mais environnée de cinquante autres où logent tous ses parens. Quand il marche, on seme des feüilles d'arbres dans le chemin[510]. Il est ordinairement porté par six esclaves ; Son habit Royal n'est pas plus magnifique que celui du Chef des *Okoros* ; On le voit

in Minnesota as they were in 1834 », p. 357). Hennepin décrit aussi ces pirogues : « Les Cotonniers y sont fort grands, & les Sauvages en font des Canots ou Pyrogues de quarante ou cinquante pieds de long, lesquels ils creusent avec le feu. Nous en avons veu plusieurs dans leurs Villages, qui avoient plus de cent pieds de long, & quelque fois même davantage » (*Nouvelle découverte*, p. 299). Il y a des cotonniers (*Populus deltoides*) tout le long de la rivière Minnesota, comme le montre le nom de l'affluent *Wahaju Wakpa*, « rivière aux liards/cotonniers » (W. Upham, *Minnesota Geographic Names*, p. 149 ; voir aussi J. N. Nicollet, *A Map* ; W. H. Keating, *Narrative*, vol. 1, p. 357).

510. Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur cette coutume, mais le groupe dakota qui vivait dans ces régions à l'époque de Lahontan, et qui continue d'y habiter, s'appelle justement *Wahpetonwans*, « les Gens des Feuilles » (d'après Cy Standing, Grand chef de la nation dakota du Canada, réserve de Wahpetonwan, Saskatchewan, *wahpe* signifie « feuille caduque »). En 1699, Pierre Le Sueur épelle ce nom « ouacpetons » et traduit « villages de la feuille » (C. Delisle, [« Memoires de Mr. Le Sueur »], f. 52). Sur sa carte de 1697, dressée sur les renseignements de Le Sueur, Franquelin indique le mot « Feuilles » en grandes lettres, sans doute pour signifier qu'il s'agit d'un territoire. Les documents du XIXe siècle montrent que les Wahpetonwans occupaient toute cette région, y compris, juste à l'est de la rivière Minnesota, une longue chaîne de collines qui s'appelle encore aujourd'hui *Leaf Mountains*, « Montagnes des Feuilles » (*He Wahpe* en dakota) ; elle sépare les affluents du Mississippi de ceux de la rivière Rouge. Le territoire des Wahpetonwans semble avoir été délimité au nord par la rivière des Feuilles (*Leaf River*) et le lac Leaf. Le nom tribal *Wahpetonwan* viendrait donc probablement du fait qu'ils habitaient une région boisée d'arbres à feuilles caduques, alors que les autres groupes, à l'ouest, habitaient les prairies.

tout nud, excepté les parties inférieures, qui sont couvertes devant & derriére d'une grande écharpe de toile d'écorce d'arbre[511]. Ce Village meriteroit bien le nom de Ville par sa grandeur[512]. Les maisons sont construites à peu près comme des fours, mais grandes & hautes, la plûpart de roseaux[513] cimentez avec de la terre grasse. La veille de mon départ, me promenant dans le Village, je vis courir à toute jambe trente ou quarante femmes. Le spectacle me surprit. J'engageai mes *Ou*[158]*tagamis* de s'informer de la chose, ils le demanderent à mes quatre esclaves, qui me servoient entiérement d'interprétes dans cette terre inconnuë. Ceux-ci surent s'informer, & rapporterent, que c'étoit de nouvelles mariées qui alloient recevoir l'ame d'un Vieillard qui se mourroit. Je conclus de là, qu'ils étoient Pitagoriciens[514], ce qui m'obligea de leur faire demander pourquoi ils mangeoient des Animaux & des Oiseaux où leurs ames pouvoient être transfuses. Ils répondirent que la métampsicose ne passoit point chaque espéce, que l'ame de l'homme n'entroit point dans le corps d'un Oiseau, ou de quelqu'autre bête que ce fût, & ainsi de tous les Animaux[515]. Au

511. Ces « petits tabliers » attachés devant et derrière s'appellent *cegnaka*. Samuel Pond note qu'avant l'arrivée des Blancs les Dakotas confectionnaient des tissus en se servant de fibres d'orties (*Urtica dioica*) ou de celles de l'écorce interne du tilleul (*Tilia americana*) qu'ils assouplissaient en les faisant bouillir. Ces fibres étaient teintes de diverses couleurs et tissées de manière à représenter des dessins. Il ajoute que ces tissus pouvaient avoir plus de 50 cm de largeur, mais que déjà, en 1834, à cause de l'importation de couvertures par les Blancs, ces tissus n'étaient plus utilisés que pour faire de grands sacs (S. W. Pond, « The Dakotas or Sioux in Minnesota as they were in 1834 », p. 358-359).

512. Les Dakotas vivaient dans des villages densément peuplés, comme l'avait remarqué Pierre Radisson, vers 1658 : se trouvant parmi la Nation du Bison, probablement quelque part dans l'État du Minnesota actuel, il décrit son étonnement de se « trouver dans une ville où il y avait de grandes cabanes » (A. T. Adams, *The Explorations of Pierre Esprit Radisson*, p. 142).

513. Voir *supra*, p. 401, n. 484.

514. « Les Pythagoriciens avoient cette opinion, qu'à la mort des hommes leurs ames passoient dans d'autres corps : & que si elles avoient été vicieuses, elles étoient enfermées dans des Corps de bêtes immondes, ou malheureuses, pour y faire penitence, & qu'après quelques siecles elles venoient animer d'autres hommes » (Furetière, 1690 et 1727). En raison de cette croyance en la transmigration des âmes, les sectes pythagoriciennes prêchaient le respect de la vie animale et rejetaient comme un crime la consommation de viande (Diogène Laërce, *la Vie de Pythagore*, p. 175-177).

515. Les Dakotas croient effectivement à la transmigration des âmes, mais l'allusion à des « nouvelles mariées » qui vont recevoir l'âme d'un mourant ne correspond à aucune pratique dakota connue.

reste, ces Sauvages, tant hommes que femmes, ne sont ni mieux faits, ni plus agiles que les *Okoros*. Je partis de ce Village le 4. de Décembre, ayant dix Soldats avec moi dans ma Pirogue, sans compter nos dix *Oumamis*, les quatre *Outaouas* & les quatre esclaves *Essanapés*, dont je vous ai déja parlé plus d'une fois[516]. Ici finit le credit & l'autorité du *Calumet de Paix*. Les *Gnacsitares* ne connoissent point ce symbole de concorde[517]. Le premier jour nous fimes six ou sept lieuës* avec assez de peine, à cause de la quantité de joncs[518] dont ce Lac est rempli[519] ; les deux jours suivans nous fimes vingt lieuës*. Le quatriéme un vent d'Oüest-Nord-Oüest nous surprit avec tant de violence que nous fûmes obligez de gagner terre ; Nous restâmes deux jours sur un fond sablonneux, & dont la stérilité [159] nous causa d'autant plus de peine, qu'il n'y eût pas moyen de trouver un morceau de bois pour faire cuire les viandes ou pour se chauffer, ce qui pensa* nous faire perir de faim & de froid ; car tout le Païs d'alentour n'étoit que des prairies à perte de vüe[520], & des marais de vase & de roseaux[521]. Nous étant rembarquez, nous voguâmes jusqu'à une petite Isle, où l'on campa. Le séjour étoit fort desagréable ; c'étoit un tapis qui ne laissa pourtant pas de nous être utile, car nous y pêchâmes quantité de petites Truites[522], que nous trouvâmes une fort bonne Manne. Enfin après six autres jours de Navigation nous arrivâmes à la pointe d'une Isle ; c'est celle que je vous dessine sur ma carte par une

516. Voir *supra*, p. 400, 402-407, 411

517. Cette remarque est étonnante : il est plus vraisemblable que ce soit l'autorité des gardiens de Pipestone qui se termine ici.

518. Voir *supra*, p. 394, n. 466.

519. Les difficultés de la navigation sur ce lac s'expliquent par la quantité de joncs, de plantes aquatiques, d'arbres, de bancs de sable, d'îles et d'îlots et d'obstructions de toutes sortes qu'on peut y voir encore aujourd'hui.

520. Sur la rive ouest du lac Big Stone, on voit pour la première fois les prairies du centre de l'Amérique. D'où peut-être l'origine du nom donné à ce lac par Le Sueur, « Lac des Tintons » : *Tinta* signifie « prairie » et l'adverbe *tintan*, « à » ou « sur la prairie », laissant entendre « ils vivent » sur les prairies, ou « le lac se trouve » sur les prairies, que Le Sueur aurait pris pour un nom tribal (C. Delisle, [« Memoires de Mr. Le Sueur »], f. 52, 92).

521. Voir *supra*, p. 401, n. 484.

522. L'identification de ces truites pose un problème, car aucune espèce de truite, d'omble ou de saumon ne se rencontrait, semble-t-il, dans la région où est censé se trouver Lahontan (Scott et Crossman, *Poissons d'eau douce du Canada*). L'allusion à leur petite taille identifie l'omble de fontaine, ou « truite mouchetée » (*Salvelinus fontinalis*), qui habitait le bassin du Mississipi supérieur.

fleur de lis[523]. C'étoit justement le 19. du même mois de Décembre ; jusques-là nous n'avions point encore éprouvé toute la rigueur du froid. Dès que j'eus mis pied à terre & dressé mes Cabanes, je détachai mes esclaves *Essanapés* pour aller au premier des trois Villages qui se trouvoient sur nôtre route, n'ayant pas voulu m'arrêter à ceux que j'avois trouvé dans une Isle, que je côtoyai pendant la nuit. Ils revinrent à mon cabanage* fort allarmez de la mauvaise réponse du Chef des *Gnacsitares*, qui nous prenoient pour des *Espagnols*, & qui vouloient leur faire un mauvais tour pour nous avoir introduit dans leur Païs. Je ne m'amuserai pas à vous faire le recit de tout ce qui se passa, de peur de vous ennuyer. Il me suffira de vous dire que sur le rapport de mes [160] esclaves, je m'embarquai sur le champ pour m'aller poster dans une petite Isle, qui tenoit le milieu entre la grande & la terre ferme, sans permettre que les *Essanapés* fussent du campement. Cependant, les *Gnacsitares* envoyerent de bons Coureurs* jusqu'à quatre-vingt lieuës* chez des Peuples demeurant au Sud. Comme ces Peuples étoient censez connoître bien les *Espagnols* du *Nouveau Mexique*, on les pria de nous venir examiner. La longueur du chemin ne les rebuta point ; ils entreprirent ce voyage aussi gayement que s'il se fût agi de quelque affaire Nationnale, & après avoir considéré nos habits, nos épées, nos fusils, nôtre air, nôtre teint, & nous avoir entendus parler, ils furent contraints d'avoüer que nous n'étions pas de véritables *Espagnols*. Cela joint à quantité de raisons que je leur donnai du sujet de mon voyage, de la guerre que nous faisions aux Espagnols mêmes[524], & du Païs

523. D'après la carte de Lahontan, il serait arrivé à l'extrémité du lac Big Stone, dernière étape de son voyage sur la rivière Minnesota. Le froid (voir *infra*, p. 414) explique en partie qu'il ne soit pas allé plus loin, mais on doit aussi souligner que ce n'est qu'en période de crue qu'un cours d'eau se forme sur les cinq kilomètres environ qui séparent le lac Big Stone du lac Traverse, pour former le confluent des rivières Rouge et Minnesota décrit plus loin. Les deux petits lacs dessinés sur la carte de Lahontan entre les lacs Big Stone et Traverse n'existent pas à cet endroit ; mais au sud du lac Big Stone, il y en a deux, le lac Marsh et le lac Qui Parle, qui ne sont que de simples élargissements de la rivière. Comme c'est précisément à cet endroit que se divisent les deux sections qui composaient à l'origine la carte de la rivière Longue, il est possible qu'il s'agisse d'une erreur de Lahontan.

524. Dès 1686, Charles II d'Espagne adhéra à la Ligue d'Augsbourg pour défendre ses possessions à l'intérieur de l'Empire (cercle de Bourgogne). Lorsque les armées de Louis XIV envahirent le Palatinat en octobre 1688, les membres de la coalition, conformément à leur accord, rompirent toute relation avec

que nous habitions du côté de l'Orient, les dissuaderent entiérement de leur opinion mal-fondée. Alors ils me priérent d'aller camper dans leur Isle, & m'apporterent d'une espéce de grains du Païs, qui ressemble fort à nos lentilles[525], dont ils recüeillent une copieuse moisson. Je les en remerciai, disant que je ne voulois pas être obligé à me méfier d'eux, ni leur donner occasion de se méfier de moi. Cependant, je m'embarquai pour faire ce petit trajet avec mes Sauvages & six Soldats bien armez, & faisant couper les glaces en certains endroits, car [161] il y avoit dix ou douze jours qu'il geloit d'une grande force[526], je débarquai à deux lieuës* d'un de ces Villages où j'allai ensuite par terre. Il est inutile de vous marquer* les cérémonies qui s'observerent dans cette occasion-là ; ce seroit toûjours la même chanson[527]. Il me suffira de vous dire que mes presens produisirent un effet merveilleux dans l'esprit de ces gens, que je nommerai canailles, quoi qu'ils fussent des plus polis que j'eusse encore vû en ce Païs-là. Leur Chef est celui

---

la France. Après l'incendie de Heidelberg en mars 1689, l'Espagne ouvrit ses frontières des Pays-Bas aux troupes de l'empereur Léopold en route vers le territoire français. Le 15 avril suivant, Louis XIV ripostait par une déclaration de guerre à Charles II (R. Mandrou, *Louis XIV en son temps*, p. 486-490).

525. Les graines d'au moins deux espèces de légumineuses étaient consommées par les Amérindiens de cette région : la faséole (*Phaseolus vulgaris*), dont plusieurs variétés étaient cultivées, et l'amphicarpe (*Amphicarpa bracteata*), qui croissait à l'état sauvage. Ici, la ressemblance avec les lentilles identifie clairement l'amphicarpe. C'est une plante grimpante qui produit, sur ses tiges aériennes, des gousses renfermant quatre ou cinq graines de la forme des lentilles. Elle a aussi des tiges rampantes qui produisent des gousses souterraines contenant chacune une seule graine, plus grosse que celles des tiges grimpantes. Ces graines souterraines sont à l'origine du nom dakota de la plante (*makata omnoca*, « fèves de terre »). Les campagnols recueillaient les fèves souterraines et les Amérindiens n'avaient qu'à repérer leurs caches pour s'approvisionner, mais ils y disposaient des grains de maïs en échange (M. R. Gilmore, « Uses of Plants by the Indians of the Missouri River Region », p. 43-44).

526. De nombreux critiques de Lahontan ont mentionné l'impossibilité de faire un tel voyage à cause des rigueurs de l'hiver ; cependant, selon Jonathan Carver, qui séjourna sur la rivière Minnesota, aux environs de Belle Plaine, de novembre 1766 à mai 1767, le temps fut relativement doux durant tout l'hiver, avec seulement de temps en temps trois à cinq centimètres de neige. Il rapporte que les vents de l'ouest et du sud-ouest adoucissaient considérablement l'air et que le froid ne sévit véritablement que durant cinq semaines à partir de janvier (*The Journals of Jonathan Carver*, p. 114).

527. Effectivement, la réception dans les villages dakotas était partout identique.

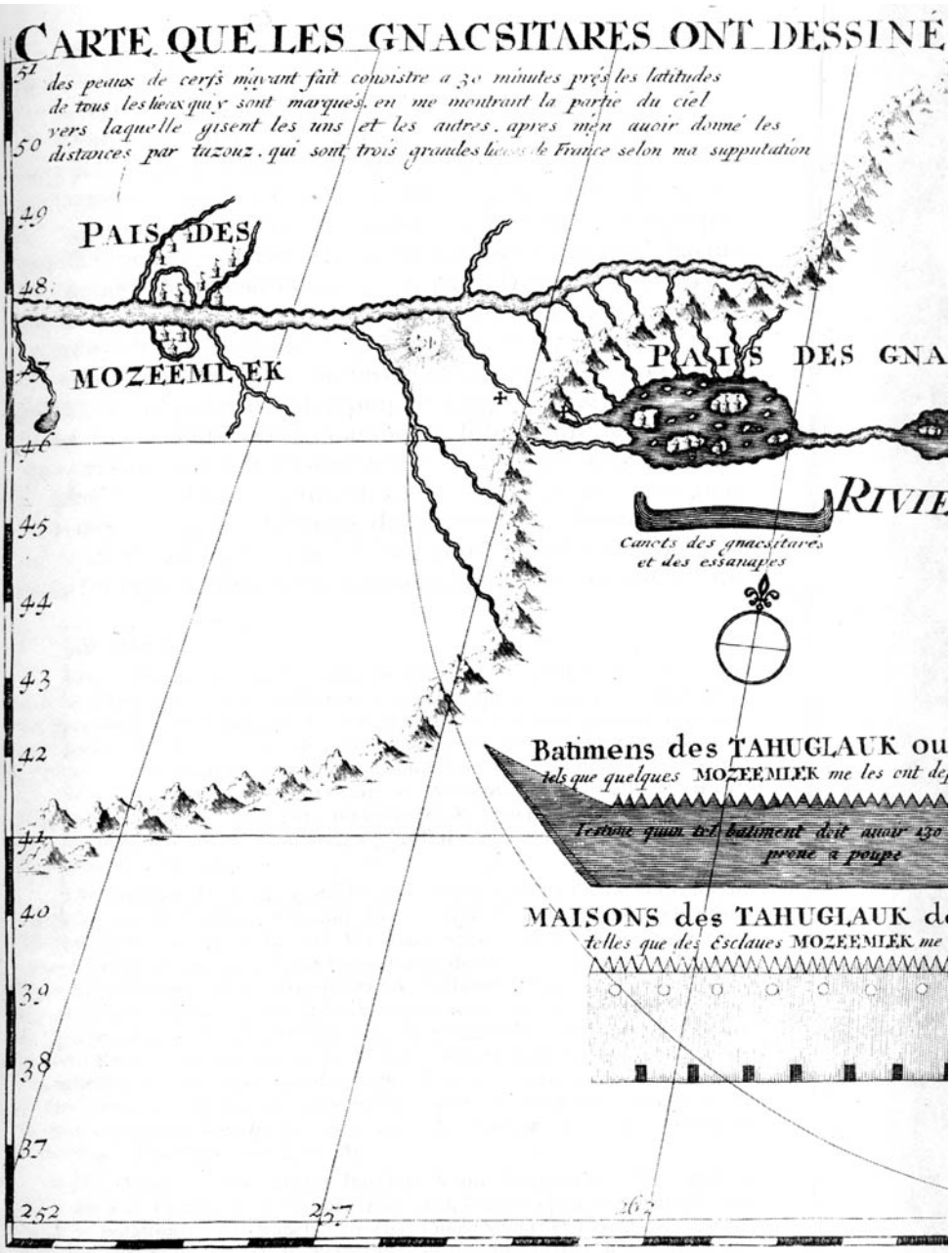
CARTE QUE LES GNACSITARES ONT DESSINÉ
des peaux de cerfs mayant fait connoistre a 30 minutes près les latitudes
de tous les lieux qui y sont marqués, en me montrant la partie du ciel
vers laquelle gisent les uns et les autres, apres mén auoir donné les
distances par tuzouz, qui sont trois grandes lieues de France selon ma supputation
51
50
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37
252
257
262
PAIS DES
MOZEEMLEK
PAIS DES GNA
RIVIE
Canots des gnacsitares
et des essanapes
Batimens des TAHUGLAUK ou
tels que quelques MOZEEMLEK me les ont de
Le titre qun tel batiment doit auoir 150
prene a poupe
MAISONS des TAHUGLAUK d
telles que des Esclaues MOZEEMLEK me

SUR ℨ CARTE DE LA RIVIERE LONGUE ET DE

qui se dechargent dans le grand fleuve de MISSISIPI. *en le petit espace de ce fle*
marqué sur cette carte
les petits points qui partent de MISSILIMAKINAC *et qui reuiennent en suite p*
la route que jay tenu dans mon voyage
les ⚜ fleurs de lis marquées en quelques riveres signifient les lieux ou jay es
les ✝ marquent les portages dun lieu a lautre

CETTE CARTE SE RAPORTE A LA LET

SEPARATION DE CES DEUX CARTES.

CSITARES

Borne

PAIS DES

PAIS DES

RE MORTE

SELON QUELQUES PEUPLES ET

ESANAPES

RIVIERE LONGUE

EOKOROS

SELON QU

1ere face de la medaille

MEDAILLE des TAHVGLAHVK
dune espece de metal couleur de roze semblable

2eme face de la medaille

200 hommes peuvent ramer ils sont
peints sur des ecorces d'arbre.

pieds de longueur de

e 80 pas de longueur
les ont depeintes sur des ecorces d'arbre.

Echelle des lieues des deux cartes a 20 par degré

10 20 40 60 80 100

277 272 27

QUELQUES AUTRES.
FORT DULHUT
ou cama nistikan
R. Tamplsauks
R. Dassewis
GRAND
Villages de sauteurs
R. Dulhut
R. Aux bœufs
Iles minong
LAC
SVPERIEVR
R. Michipicoton
Chaqouamigon
Saulteurs
Iesuites
MISILIMAKINAK
François Hurons outaouas
FLEUVE
DE
Pais de Chasse des amis des francois
Pais de Chasse des amis des francois
Malominis
Outagamis
Kikapous
Village de francois et 2 de sauvages
Riviere des Puants
LAC
DES
ILINOIS
Puants
Baye de
Chasse des amis des francois
Castors francois
Chasse de des amis des
R. de Onisconsink
MISSISIPI
Portage
Illinois
Oumamis
de Chegakou
Maskoutins
Oyatinons
R. des Ilinois
R. des Otentas
FORT DE
CREVECOEUR
Riviere des
R. des Missouris
R. des Iamatras
R. des Osages
R. Ouabach
TRE 16eme
sans monter plus auant
un autre voye marquent
EAUX AUTRES.
au ciure
82
287
292
49
48
47
46
45
44
43
42
41
40
39
38
37

de tous qui a le plus la figure de Roi. Il domine absolument* sur tous les Villages qui sont décris dans ma Carte, ce sont eux-mêmes qui me l'ont donnée. Il y avoit dans cette Isle aussi-bien que dans les autres, de grands Parcs remplis de Bœufs sauvages[528] pour l'usage de cette Nation. Je demeurai deux heures avec ce grand Chef ou *Cacique*, parlant presque toûjours des *Espagnols* du Nouveau *Mexique*, qu'il m'assûra n'être pas plus éloignez de leur Païs que de 80. tazous[529], qui font chacun trois lieuës*. Ma curiosité ne cedoit pas à la sienne ; j'avois du moins* autant d'envie qu'il m'informât des Espagnols qu'il souhaitoit en être instruit de moi, & nous nous aprîmes réciproquement bien des choses là-dessus. Il me pria d'accepter une grande Maison qu'il avoit fait préparer pour moi, & sa premiére civilité fut de faire venir quantité de filles, entre lesquelles il nous pressoit moi & les miens de choisir[530]. La tentation auroit été plus forte dans un autre tems, le mets [162] ne valoit rien pour des Voyageurs affoiblis de travail, & d'abstinence, *sine Cerere & Baccho friget Venus*[531]. Sur cette honnêteté* nos Sauvages lui representerent* à ma sollicitation que les Soldats de

528. Bisons.

529. Chez les Dakotas, les grandes distances se mesuraient par jours de marche, c'est-à-dire par le nombre de kilomètres qu'un camp tout entier pouvait parcourir en une journée. L'équivalent donné par Lahontan, trois lieues, représente effectivement une de leurs journées de marche ; il est possible que le terme « tazou » soit *itoksu* (prononcé « itokshou ») qui signifie « transport » ou, dans son sens large, « portage ». Autrement dit, dans le texte, 80 tazous seraient 80 « portages » ou journées de marche. Pour les différentes mesures utilisées, voir S. W. Pond, « The Dakotas or Sioux in Minnesota as they were in 1834 », p. 401.

530. William H. Keating, en 1823, étant presque au même endroit que Lahontan, décrit l'attitude hautaine d'un groupe de Dakotas qui essaient de l'obliger d'aller au camp du chef Wa-anata pour la nuit : « Pour nous convaincre, ils ajoutèrent qu'ils nous fourniraient des femmes, d'une beauté qu'ils vantaient. Rien que cette offre suffisait à les classer comme des individus indignes de leur nation, car les Dakotas sont d'accord en ceci avec les Sacs [...] que les hommes n'étaient pas faits pour la promiscuité comme les chiens [*as an inducement, they added that we should be provided with squaws, whose beauty they commended much. This offer was alone sufficient to stamp them as worthless members of their nation, for the Dacotas agree in this respect with the Sauks, considering, as Wennebea expressed himself, that men were not made like dogs for promiscuous intercourse*] » (*Narrative*, vol. 2, p. 13).

531. Trad. : « sans Cérès et Bacchus, Vénus s'engourdit ». Vers extrait d'une pièce de l'auteur latin Térence (*Eunuchus*, 732) et repris par de nombreux auteurs, notamment par Rabelais (*le Tiers Livre*, XXXI) et Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. III, p. 393). Cérès et Bacchus étaient les divinités romaines du pain et du vin.

mon détachement m'attendoient à une certaine heure, & que pour peu que je tardasse ils seroient en peine de moi. Nous nous séparâmes assez contens l'un de l'autre ; cette avanture m'arriva le 7. Janvier.

Deux jours après le *Cacique* vint me voir, emmenant avec lui 400. des siens, & quatre Sauvages *Mozeemleck*, que je pris pour des *Espagnols* : Cette méprise venoit de la grande difference qu'il y a entre ces deux Nations Ameriquaines. Ces quatre *Mozeemlek*[532] étoient vêtus ; ils portoient la barbe touffuë & les cheveux jusqu'au dessous de l'oreille : ils avoient le teint bazané ; enfin par leur abord civil & soûmis, par leur air posé & leurs manieres engageantes, je ne pouvois m'imaginer que ce fussent des Sauvages ; Je me trompois néanmoins, ils en avoient le nom & la chose. Voici ce que j'appris du Païs de ces esclaves, suivant la description Geographique que les six *Gnacsitares* firent en forme de Carte sur une peau de Cerf ; Je vous en envoye la Copie. Leurs Villages sont situez sur le bord d'une Riviére[533] qui tire sa source d'une chaîne de Montagnes[534] où

532. Le terme « Mozeemleck » pourrait être la transcription de *Maza Mle*, prononcé « mlé » (ou *Maza Mde* ou *bde*, variantes dialectales) qui, en dakota, signifie « lac de métal » (*Maza*, « métal », *mle*, *mde*, « lac »). La finale « k » de Mozeemlek appelle toutefois une autre possibilité. Stephen R. Riggs (*A Dakota-English Dictionary*) précise que la consonne « g », si elle est finale, peut être une contraction de *ka*. La terminaison *mlek* de Lahontan pourrait donc être une abbréviation du mot dakota pour « homme » : *bdoka*, *bloka* ou *mloka*, selon les variantes dialectales, ce qui se traduirait par « Hommes de métal », nom attribué à un groupe tribal. Pour l'identification de ce groupe, voir *infra*, n. 538.

533. La description qui suit semble désigner la rivière Rouge (48° 10′ ; 97° 00′) qui, tout comme la rivière Minnesota, « tire sa source » de nombreux ruisseaux qui descendent du Coteau des Pariries, sans doute la « chaîne de Montagnes » dont parle Lahontan. La rivière Rouge se déverse dans le lac Winnipeg. Lorsqu'il poursuit la description de cette rivière, Lahontan introduit toutefois des éléments qui contredisent cette hypothèse : la rivière des Mozeemlek coulerait vers l'ouest (comme elle est représentée sur la carte de la rivière Longue) et son embouchure se trouverait au sud (voir *infra*, p. 423). Il ne semble pas pour autant qu'il faille rejeter l'identification de la rivière des Mozeemlek avec la rivière Rouge, surtout si l'on garde en mémoire les difficultés de communication rencontrées par Lahontan. Les informations sur le pays des Mozeemlek lui parviennent à la fois de ces derniers et des Gnacsitares par l'intermédiaire d'un réseau d'interprètes qui se comprennent très mal : « je manquois d'un bon interpréte, & ayant affaire à plusieurs hommes qui ne s'entendoient pas eux-mêmes, c'étoit un galimatias où je ne comprenois rien » (*ibid.*). Il est fort vraisemblable que ses informateurs aient parlé de deux rivières (ou même plus) et que Lahontan ait appliqué indistinctement ces données à

la *Riviére Longue* se forme aussi par quantité de grands ruisseaux qui font là un confluant[535]. Quand les *Gnacsitares* vont à la chasse des Bœufs sauvages, ils se servent ordinairement de [163] Pirogue pour voiture*, & poursuivent leur route jusqu'à la croix que vous voyez marquée dans la Carte, laquelle croix † se trouve à la fourche de deux petites Riviéres[536]. Cette chasse de Bœufs sauvages dont les Vallées sont toutes remplies pendant l'Eté, est quelquefois l'occasion d'une cruelle guerre : Vous saurez que l'autre croix † que vous voyez dans la Carte sert aussi de borne aux *Mozeemlek* ; si bien que pour peu que ces deux Nations avancent mutuellement sur le terrain, c'est un sujet de carnage[537]. Ces Montagnes ont six lieuës* de largeur.

---

une seule. L'amalgame avait l'avantage de correspondre aux préoccupations des Européens de l'époque, à la recherche de la fameuse « mer de l'Ouest ».

534. La représentation de cette « chaîne de Montagnes » sur la carte de Lahontan correspond bien à la description du Coteau des Prairies faite par Keating et Nicollet et au tracé des cartes modernes. S'allongeant sur quelque 320 kilomètres du sud-sud-est au nord-nord-ouest, ce coteau s'élève à quelque 615 mètres d'altitude dans sa partie la plus haute (J. N. Nicollet, *Joseph N. Nicollet on the Plains*, p. 209, n. 124). De ses flancs, abrupts et entrecoupés de ravins, s'écoulent de nombreux ruisseaux vers les plaines adjacentes. Séparant les eaux du Missouri de celles de la rivière Minnesota et du Mississipi, il forme, selon Nicollet, la région la plus élevée entre le golfe du Mexique et la baie d'Hudson (*Report Intented to Illustrate a Map of the Hydrographical Basin*, doc. 52, p. 10).

535. Seulement quatre kilomètres séparent les rivières Minnesota et Rouge : lorsqu'elles sont en crue, on peut voir, à côté de Brown's Valley, l'eau bouillonner au milieu de la rivière ainsi formée entre les lacs Big Stone et Traverse et se partager vers le nord et le sud. Pour une description du « confluent » ainsi formé, voir W. H. Keating, *Narrative*, vol. 1, p. 380-381.

536. Cette croix semble marquer un emplacement situé sur la réserve de Sissiton, probablement aux environs de Sica Hollow.

537. L'autre croix qui sert « de borne aux Mozeemlek » est située sur le versant ouest du Coteau des Prairies : elle marque un site appelé en dakota *Kaksiza Hanska* et *Maya San*, aux environs de Sand Lake et Hekla (Dakota du Sud). L'espace entre les deux croix était particulièrement dangereux, car la Tête du Coteau (*He Ipaha*) se trouve à quelques kilomètres vers le nord et d'énormes troupeaux pouvaient la contourner durant un *stampede*, en détruisant tout sur leur passage. Le « carnage » résultant de la rencontre de deux groupes sur le même terrain de chasse explique pourquoi les Dakotas tenaient des conseils pour décider des lieux et dates de chasse. Ils observaient aussi des lois très strictes à ce sujet, comme l'explique Charlevoix : « Mais de peur que les différentes bandes de Chasseurs ne se nuisent les uns aux autres, tous conviennent auparavant de leur Marche, & du Lieu, où ils chasseront. Il y a même des Peines statuées contre les Transgresseurs de ce Réglement, aussi-bien que contre ceux, qui en quittant leur Poste, donnent moyen aux Bœufs

Elles sont si hautes qu'il faut faire de grands détours pour les traverser, & elles ne sont habitées que d'Ours & d'autres bêtes fauves*.

La Nation des *Mozeemlek* est grande & puissante ; cependant ces quatre Sauvages que j'avois pris pour Espagnols, m'apprirent quelques particularitez de leur Païs, & me dirent qu'à cent cinquante lieuës* la principale Riviére se décharge* dans un grand Lac d'eau salée de trois cens lieuës* de circuit, dont l'embouchure n'en a tout au plus que deux[538] ; qu'au bas de la Riviére étoient situées six belles Villes ; l'enceinte en est de pierre[539] enduite de terre grasse ; les Maisons sont découvertes, sans toit & en maniere de platte-forme ; Je vous en

d'échaper. Ces Peines consistent en ce que chaque Particulier a droit de depouiller les Coupables, de leur ôter jusqu'à leurs Armes, ce qui est le plus grand affront, qu'on puisse faire à un Sauvage, & de briser leurs Cabannes. Les Chefs y sont soumis comme les autres » (*Histoire et description*, t. III, p. 131). Chez les Dakotas, un groupe d'hommes nommés *Akicita* était responsable de tout ce qui avait trait à la chasse.

538. Ce « grand Lac d'eau salée » est probablement le lac Winnipeg (52° 00′ ; 97° 00′). La distance indiquée par Lahontan (150 lieues, environ 720 kilomètres) entre la source de la rivière des Mozeemlek (la rivière Rouge) et son embouchure corrobore cette hypothèse, car, du lac Big Stone à la décharge de la rivière Rouge dans le lac Winnipeg, on compte environ 640 kilomètres. L'embouchure d'« au plus deux » lieues pourrait très bien s'appliquer au delta marécageux de la rivière Rouge. D'après les dimensions données par Lahontan (environ 1 200 kilomètres de circonférence), il n'est guère probable que ce « grand Lac d'eau salée » soit le lac Devils (48° 05′ ; 98° 50′), tout petit en comparaison du lac Winnipeg (24 600 km²). Si le « grand Lac d'eau salée » de Lahontan est bien le lac Winnipeg, la traduction de Mozeemlek comme « lac de métal » (voir *supra*, n. 532) prend un sens très précis, car, au milieu de ce lac, il y a une île nommée « ile de Fer » par La Vérendrye à partir de renseignements tirés des Amérindiens. Sur cette île, aujourd'hui Black Island, et plus précisément à Red Rock, on trouve effectivement du minerai de fer : de l'hématite noire et rouge, donnant son nom à l'île et au site. Ceci expliquerait aussi le toponyme dakota pour la rivière Rouge qui y conduit et le synonyme tribal de ses habitants.

539. Les archéologues du Manitoba ont retrouvé de nombreux sites avec ces enceintes, ce qui confirmerait l'identification du « grand Lac d'eau salée » de Lahontan avec le lac Winnipeg. Cette description de « villes » avec des enceintes de pierres correspond précisément au nom tribal dakota *Cunkasketon*, « villages à enceintes de pierres », dont les derniers ont été construits à la fin du XIX^e siècle. Dans sa liste des noms tribaux, Pierre Le Sueur donne « Songasquitons, vill[ages] du Fort » (C. Delisle, [« Memoires de M^r. Le Sueur »], f. 52), ce qui fait penser aussi au « Fort Rouge » de La Vérendrye, à l'emplacement actuel de Winnipeg. En dakota, cette ville s'appelle encore *Inyan Tipi*, « la ville de pierres », un synonyme pour *Inyan Cunkasketonwan* ; on retrouve aussi la traduction anglaise de ce nom à Stonewall, proche de Winnipeg. La rivière Rouge (rivière des Mozeemlek) et la région du lac Winnipeg faisaient

donne le plan dans la Carte[540] ; Ils ajoûterent qu'il y en avoit encore plus de cent, tant petites que grandes, autour de cette espéce de [164] Mer, sur laquelle ils naviguoient avec des batteaux tels que vous les voyez ici dépeints ; que ces gens-là faisoient des étoffes, des haches de cuivre, & plusieurs autres ouvrages, dont mes *Outagamis* aussi-bien que les autres interprétes, fort ignorans en cela, ne pûrent jamais me donner aucune connoissance ; Que leur Gouvernement étoit despotique, tout se réünissant à un Grand Chef sous qui tous les autres tremblent : Que ces Peuples s'apelloient *Tahuglauk*[541] ; qu'ils

partie du territoire de ceux qu'on appelle généralement « Assiniboines ». D'origine algonquienne, ce terme vient de *Boine* ou *Pouannes*, mot ojibwé pour désigner un « Sioux », et de *Assin*, « pierre ». Si on s'accorde généralement pour dire que le nom « Assiniboine » veut dire « Sioux de la Pierre », personne n'a encore réussi à expliquer avec précision le sens de cette appellation. L'expression pourrait tout simplement désigner des gens qui habitent des villages de pierre, une simple traduction en ojibwé du nom tribal dakota *Cunkasketon*. Notons que le terme *Yanktonais*, qui caractérise les Dakotas du nord aussi bien que les « Assiniboines », vient de *Inyan tonwan*, « village de pierre ». La remarque de Lamothe Cadillac selon laquelle « le grand lac des Assiniboëls [...] est appelé par les Sauvages le grand-père de tous les lacs » (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 127) pourrait confirmer cette explication, car en dakota grand-père se dit *Tunkansida* et, dans le langage sacré, *tunkan* signifie « pierre » et se réfère à une pierre sacrée (S. R. Riggs, *A Dakota-English Dictionary*, p. 481). L'explorateur Noyon, qui avait passé quelques mois avec les Objbwés du lac à la Pluie, traduit « Assiniboine », par « guerriers de la pierre noire ». Cette traduction, reprise par Bégon au début du XVIII^e siècle, provient sans doute de la couleur noire de l'hématite sur Black Island (voir *supra*, n. 538) et si cette « pierre noire » était tout simplement du minerai de fer, ceci expliquerait très correctement le terme dakota *Maza Mdoka*, « homme de fer », que Lahontan aurait transcrit « Mozeemlek » (voir *supra*, n. 532). Il est donc fort possible que les dénominations Mozeemlek (les hommes du fer), Cunkasketons (les gens des villages de pierre) et Assiniboines ne renvoient en fait qu'à un seul groupe. Lahontan contredit toutefois en partie cette hypothèse lorsqu'il attribue ces villes à enceinte de pierre aux Tahuglauk, mais là encore il peut s'agir d'une erreur provoquée par l'utilisation d'interprètes dans ses échanges avec les Mozeemlek.

540. La maison sans toit représentée par Lahontan sur sa carte ressemble plus à une enceinte qu'à une maison.

541. Ce terme semble être la transcription de *Ta-oïglaka*, qui veut dire « ils s'appellent bisons » (renseignement fourni à C. Henderson par Marie-Louise Defender, réserve de Stang Rock, Dakota du Nord). *Ta* est une abréviation courante de *Tatanka*, « bison » et *oïglaka* (en dialecte lakota et prononcé « oïgdaka », en dakota) est un verbe réflexif de *oyaka* signifiant « s'appeler ». Le terme « Tahuglauk » désigne donc probablement un autre groupe de la « Nation du Bison », bien qu'il soit impossible, dans l'état actuel des recherches, de l'identifier avec plus de précision. Ce qui complique considérablement la tâche, c'est que Lahontan n'a pas rencontré ces Tahuglauk et que toutes ses informations à leur sujet sont filtrées et déformées par ses interprètes.

étoient aussi nombreux que les feüilles des arbres, (car c'est ainsi qu'ils s'expriment dans leur hiperbole sauvage*). Ils disoient de plus que leurs gens, c'est-à-dire, les *Mozeemlek*, amenoient dans les Villes des *Tahuglauk* des troupeaux de petits Veaux[542] pris dans les Montagnes dont je vous ai parlé[543], & dont ces derniers se servent à plus d'un usage ; Ils en mangent la viande ; ils les dressent au labourage[544], & la peau sert aux vêtements, aux bottes, &c. Ils m'apprirent aussi qu'ils avoient eu le malheur d'être pris par les *Gnacsitares* pendant une guerre qui duroit depuis dix ans, mais qu'ils espéroient que la Paix se feroit, & qu'alors tous les prisonniers seroient échangez selon la coûtume. Ils se vantoient d'être fort raisonnables, en comparaison des *Gnacsitares* qu'ils disent n'avoir que la figure d'hommes, & qu'ils regardent comme des bêtes. Je crois qu'en cela, ils ne se trompent pas tout à fait ; car en effet, je re[165]marquai tant d'honnêteté* & tant de politesse dans ces quatre *Mozeemlek*, que je croyois commercer* avec des Européens, quoi que cependant il faut demeurer d'accord que les *Gnacsitares* sont d'ailleurs la Nation la plus traitable que j'aye vûë parmi les Sauvages. L'un de ces quatre *Mozeemlek* avoit une Médaille penduë au coû d'un espéce de cuivre tirant sur le rouge, de la figure* que vous voyez sur ma Carte ; Je la fis fondre par l'Arquebuzier* de M^r^. de *Tonti* aux *Ilinois* qui avoit

542. Sans aucun doute des petits bisons attrapés après la chasse, quand la vache avait été tuée. En 1823, alors qu'il était près du Coteau des Prairies, Keating raconte : « Nous avons vu un de ces petits veaux qui avait été amené au lac Traverse et qu'ils avaient l'intention de domestiquer ; c'était un petit mâle, d'environ deux ou trois mois, de couleur beige ; sa bosse n'était pas encore formée ; il grognait de facon presque continue, à la manière d'un cochon [*We saw one of these creatures that had been brought to Lake Travers, and which they intended to domesticate ; it was a male calf, about two or three months old, of a uniform dun colour ; the hump had not yet begun to form ; it almost continually made a grunting noise, not unlike that of a hog*] » (*Narrative*, vol. 2, p. 7). À la fin du XVII^e^ siècle, Hennepin avait fait des observations semblables : « Quand les Sauvages ont tuez quelques Vaches, les petits Veaux suivent les Chasseurs, & leur vont lécher la main ou les doigts, ces Barbares en amenent quelquesfois à leurs enfans, & aprés qu'ils s'en sont bien divertis, ils leur cassent la teste pour les manger » (*Description de la Louisiane*, p. 129 ; voir aussi *Nouvelle découverte*, 191-192).

543. Voir *supra*, p. 418-419.

544. Les Dakotas, tout comme les Lakotas, ne dressaient pas les petits bisons au labourage, mais utilisaient l'omoplate de l'animal comme bêche pour retourner la terre (voir Raymond J. DeMallie, « The Buffalo », *The First Voices, Nebraskaland Magazine*, vol. 62, n° 1, janvier-février 1984, p. 60-61).

quelque connoissance des métaux ; mais la matiére devint plus pesante & la couleur plus foncée qu'auparavant, & même un peu maniable[545]. Je les priai de m'instruire à fond de ces sortes de Médailles : Ils me dirent que les *Tahuglauk*, qui en sont les Artisans, en font beaucoup de cas ; Au reste, je n'ai rien pû apprendre des Païs, du Commerce & des Mœurs de ces Peuples éloignez. Tout ce qu'ils me dirent, c'est que leur Riviére descendoit toûjours vers le Couchant, & que le Lac d'eau salée dans lequel elle se décharge*, & que je vous ai dit avoir trois cens lieuës* de circuit, en a trente de largeur, son embouchure étant bien loin vers le Midi ou le Sud. J'aurois eu beaucoup de curiosité d'apprendre à fond les mœurs & les maniéres des *Tahuglauk*, mais ne pouvant me satisfaire par mes propres yeux, je fus obligé de m'en rapporter au témoignage des *Mozeemlek*, qui m'assurerent avec toute la bonne foi sauvage*, que [166] ces Peuples portoient la barbe longue de deux doigts ; que leurs robes venoient jusqu'aux genoux, qu'ils étoient coëffez d'un bonnet pointu, qu'ils avoient toûjours à la main un long bâton, à peu près ferré comme les nôtres, & qu'ils étoient chaussez d'une bottine qui leur monte jusqu'au genou ; que leurs femmes ne se montroient point, apparemment sur le même principe qu'en Italie ou en Espagne[546], & qu'enfin ces Peuples, quoi que toûjours en guerre avec de puissantes Nations, situées aux environs & au delà du Lac, n'inquiétent point les Nations errantes qui se trouvent sur leur chemin, par la raison qu'elles sont plus foibles qu'eux. Belle leçon pour les Princes, qui savent si bien mettre en usage le droit du plus fort.

Je n'ai pû tirer d'autres lumiéres touchant les *Tahuglauk*. Ma curiosité me portoit assez à m'informer à fond de tout ce qui concerne ce Païs-là ; mais malheureusement je manquois d'un bon interpréte, & ayant affaire à plusieurs hommes qui ne s'entendoient* pas eux-mêmes, c'étoit un galimatias où je ne comprenois rien, ce qui m'obligea de m'en rapporter à ce qui en est. Je me contentai donc de faire à ces quatre malheureux esclaves quelques libéralitez à la magnificence de ce

545. Selon Maurice Séguin, du département de géologie à l'université Laval (Québec), il s'agirait probablement de chalcopyrite, une pyrite de cuivre dont le poids augmente et la couleur fonce en fondant. Il y en a au Minnesota, mais à l'ouest de cet État on n'en trouve pas avant les montagnes Noires.

546. Voir *VPD*, lettre I, p. 903.

Païs-là ; j'eusse bien souhaité de les amener en *Canada* ; je tâchai même de les engager à ce voyage, par de certaines offres qui devoient leur paroître des Montagnes d'or ; mais [167] l'amour de la Patrie l'emporta, & il me fut impossible de persuader ces malheureux, tant il est vrai que la Nature réduite à ses justes bornes se soucie peu de la fortune. Cependant le dégel étant survenu, & le vent s'étant remis au Sud-Ouëst, je fis dire au grand Cacique des *Gnacsitares* que je voulois m'en retourner ; Je réïtérai mes presens, en récompense* desquels ils me donnerent autant de viandes de Bœufs[547] que mes Pirogues en pouvoient contenir, après quoi je m'embarquai. De la petite Isle d'où je partois, je traversai d'abord en terre ferme pour y faire planter un long & gros poteau, sur lequel les armes de France paroissoient sur une plaque de plomb[548]. Je partis de là le 26. Janvier, & j'arrivai heureusement avec toute ma troupe le 5. Février au Païs des *Essanapés*. Je descendis la Riviére *Longue*, avec beaucoup plus de plaisir que je ne l'avois montée : je me divertissois à voir une quantité de Chasseurs tirer heureusement sur des Oiseaux de Riviére qui se trouvent là en abondance. Vous saurez que cette Riviére est d'un cours assez calme, excepté depuis le quatorziéme Village jusqu'au quinziéme, où son courant peut être appellé rapide ; ce qui fait tout au plus l'espace de trois lieuës*. Elle est si droite qu'elle ne serpente presque pas depuis son embouchure jusqu'au Lac ; j'avouë qu'elle est triste. La plûpart de ses rivages sont affreux ; son eau même est dégoûtante ; mais elle dédommage de tout cela par son utilité, car elle est fort navi[168]gable et elle porteroit même jusqu'à des barques de cinquante tonneaux, ce qui finit à l'endroit marqué sur la Carte par une fleur de Lis, lieu où je plantai un poteau, que mes Soldats nommérent *la borne de Lahontan*. J'arrivai le 2. de Mars au fleuve de *Missisipi*, que je trouvai beaucoup plus rapide & plus profond que la premiére fois, à cause des pluyes & du débordement des Riviéres. Pour nous épargner de la rame nous nous abandonnâmes au courant. Le 10. nous arrivâmes à l'Isle *aux Rencontres*. Cette Isle

547. Bisons.

548. Les explorateurs avaient l'habitude de déposer de telles plaques « en mémoire de la prise de possession faite au nom du roi, de leurs terres » (A. Champagne, *les La Vérendrye et le poste de l'Ouest*, p. 230). On n'a jamais retrouvé la plaque de Lahontan.

est située vis-à-vis[549]. On lui a donné le nom de *Rencontres*, depuis qu'un parti de quatre cens *Iroquois* y fut défait par trois cens *Nadouessis*. Voici en peu de mots comment la chose arriva. Ces *Iroquois* ayant dessein de surprendre certains peuples situez aux environs des *Otentas*, & que je vous ferai bientôt connoître[550], arriverent chez les *Ilinois*, qui leur fournirent des vivres, & chez lesquels ils construisirent leurs Canots. S'étant embarquez sur le Fleuve de Missisipi, ils furent découverts par une autre petite Flote qui descendoit le même Fleuve de l'autre côté. Les *Iroquois* traverserent aussitôt à cette Isle, nommée depuis aux *Rencontres*. Les *Nadouessis* soupçonnant leur dessein, sans savoir quel étoit ce peuple, (car ils ne connoissoient les *Iroquois* que de réputation) se hâterent de les joindre. Les deux partis* se posterent chacun sur une pointe de l'Isle, ce sont les deux endroits designez sur ma Carte par deux croix. Ils ne furent pas plûtôt en vûë que les *Iroquois* s'écrierent *qui êtes vous* en Ilinois[551]. [169] *Nadouessis*, répondirent les autres. Ceux-ci ayant fait à leur tour la même demande, les *Iroquois* répondirent avec une pareille franchise. *Et où allez vous*, continuerent les *Iroquois* ? A la chasse aux Bœufs, repliquerent les *Nadouessis* ; mais vous *Iroquois, quel est vôtre but* ? Nous allons, repartirent-ils, à la chasse aux hommes, & bien dirent les *Nadouessis, nous sommes des hommes, n'allez pas plus loin*. Sur ce défi les deux Partis* débarquerent chacun à un côté de l'Isle, en suite le Chef des *Nadouessis* ayant brisé tous ses Canots à coups de hache, il dit à ses Guerriers qu'il falloit vaincre ou mourir, & en même tems donna tête baissée contre les *Iroquois*. Ceux-ci les reçûrent d'abord avec une nuée de coups de Fusil[552] ; mais les autres ayant essuyé cette premiére décharge qui ne laissa* pas de leur tuer quatre-vingt hommes, fondirent la massuë à la main sur leurs ennemis, qui n'ayant pas le tems de recharger, furent

549. Manque apparemment la fin de la phrase. On peut supposer, d'après ce qui suit, que le texte omis serait « la rivière des Otentas ». Lahontan mentionne en effet que les Iroquois allaient « surprendre certains peuples situez aux environs des *Otentas* » et, sur la « Carte de la rivière Longue », tout comme sur la « Carte générale de Canada », une île apparaît vis-à-vis l'embouchure de la rivière des Otentas.

550. Les « *Panimaha*, les *Paneassa* & *Panetonka* » (voir *infra*, p. 426).

551. L'édition originale porte seulement « *qui êtes vous* » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

552. L'édition originale porte « fleches » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

défaits à platte coûture. Ce Combat qui dura deux heures, fut si chaud que deux cens soixante *Iroquois* y perdirent la vie, & tout le reste du parti* fut pris, pas un seul n'échapa. Quelques *Iroquois* ayant tenté de se sauver sur la fin du combat, le Chef victorieux les fit poursuivre par dix ou douze des siens dans un des Canots qui lui restoit pour butin, si bien qu'on atteignit les Fuyards qui furent tous noyez. Après cette victoire, ils couperent le nez & les oreilles aux deux prisonniers les plus agiles, & les ayant munis de fusils, de poudre & de plomb, ils [170] leur laisserent la liberté de retourner dans leur Païs, pour dire à leurs Compatriotes qu'ils ne se servissent plus de femmes pour faire la chasse aux hommes[553].

Le 12. nous arrivâmes au Village des *Otentas* où nous remplimes nos Canots, avec une copieuse provision de bled d'Inde, dont ces Peuples font une abondante recolte. Ils nous dirent que leur Riviére[554] étoit assez rapide, qu'elle tiroit sa source des Montagnes voisines, & que vers le haut elle étoit habitée en plusieurs Villages par les *Panimaha*, les *Paneassa* & *Panetonka* ; mais comme le tems me pressoit, & que je ne voyois point d'apparence* d'aprendre ce que je voulais sçavoir, touchant les Espagnols, j'en partis le lendemain 13. & au bout de quatre jours je gagnai à la faveur du courant & de la rame, la Riviére des *Missouris*. Ensuite refoulant* son courant, qui est pour le moins aussi rapide que celui du *Missisipi* l'étoit alors, j'arrivai le 18. au premier Village des *Missouris*. Je ne m'y arrêtai que pour faire quelques presens qui me valurent une centaine de Cocs d'Indes[555], ces Peuples ayant leurs Cabanes très-bien fournies de ces munitions de broche. Etant remontez en Canot, nous voguâmes de force, & le soir suivant nous mîmes pied à terre près du second Village. Aussi-tôt je détachai un Sergent avec dix Soldats pour y accompagner nos *Outagamis*, pendant que mes gens cabanoient & débarquoient leurs Canots. Par malheur, les uns ni les autres ne pûrent se faire enten[171]dre* à ces Sauvages, & ceux-ci étoient sur le point de faire main basse sur nos gens, lors qu'un bon Vieillard se mit à crier que ces étrangers n'étoient pas seuls, & qu'on avoit découvert nos Cabanes & nos Canots. De sorte, que nos *Outagamis* & mes

553. Dans les documents d'archives, nous n'avons retrouvé aucune allusion à cette bataille entre les Dakotas (Nadessious) et les Iroquois.

554. La rivière Des Moines (Iowa), à l'ouest du Mississipi.

555. Dindons.

Soldats s'en revinrent fort allarmez, & résolus de faire bonne garde pendant la nuit. Sur les deux heures après minuit deux hommes s'aprocherent du Cabanage*, criant en langue *Ilinoise* qu'ils vouloient nous parler, à quoi les *Outagamis* fort contens d'apprendre qu'il y avoit des gens, avec lesquels ils pourroient se faire entendre*, répondirent en *Ilinois*, que dès que le Soleil paroîtroit, ils seroient les bien venus, ce qui arriva ; mais ces *Outagamis* indignez de l'outrage qu'ils avoient reçû, me persécuterent* durant la nuit pour m'obliger de brûler ce Village, & passer tous ces coquins au fil de l'épée : Je leur répondis, que nous devions être plus sages qu'eux, & mettre nôtre application non à nous venger inutilement, mais à découvrir les choses que nous cherchions dans nôtre route. Dès le point du jour, ces deux crieurs de nuit s'approcherent, & après nous avoir interrogez plus de deux heures, ils nous inviterent de nous approcher du Village, à quoi les *Outagamis* répondirent, que le Chef de leur Nation ne devroit pas avoir tant tardé à nous venir rendre le salut, ce qui les obligea de retourner pour l'en avertir. Trois heures se passerent sans voir paroître personne. A la fin, & l'impatience nous prenant déja, [172] nous apperçûmes ce Chef qui nous aborda presque en tremblant. Il étoit accompagné de quelques-uns des siens, chargez de viandes boucanées, de sacs de bled d'Inde, de raisins secs[556], & de quelques peaux de chevreüils[557] teintes de diverses couleurs. Je répondis à son present par un autre de moindre conséquence*. En suite, je fis lier une conversation entre mes *Outagamis*, & ses deux messagers nocturnes, pour tâcher d'apprendre tout ce qui concernoit le Païs ; mais ce Chef répondit constamment à ces *Outagamis* qu'il ne sçavoit rien, mais que je l'apprendrois par d'autres Nations qui habitoient plus avant dans la Riviére. Si j'avois été du sentiment des *Outagamis*, nous eussions fait de vaillans exploits ; mais il s'agissoit d'être éclaircis* de plusieurs choses que nous n'aurions pas appris en brûlant son Village : Enfin, le même jour à deux heures après midi, nous nous rembarquâmes pour remonter un peu plus avant, & après avoir vogué près de quatre heures nous trouvâmes la Riviére des *Osages*, à l'embouchure de laquelle nous cabanâmes* ; Nous eûmes trois ou quatre fausses allarmes

556. Fruits de l'une des espèces de vignes sauvages (genre *Vitis*) de l'Amérique du Nord.

557. Cerfs de Virginie.

durant la nuit par des Bœufs sauvages, sur lesquels nous nous vengeâmes avantageusement ; car le lendemain nous en fimes un bon carnage, quoi qu'une horrible pluye qui survint nous permit à peine de sortir de nos Cabanes. Cette pluye ayant cessé vers le soir, & lors que je faisois transporter à nôtre petit Camp deux ou trois de ces Bœufs, nous vîmes [173] paroître une Armée de Sauvages qui venoit droit à nous. Alors mes gens tâchant de se retrancher, & de décharger leurs fusils avec des tireboures* pour les recharger de nouveau, quelqu'un ayant tiré son coup en l'air pour avoir plûtôt fait, toute cette troupe disparut, s'enfuyant deçà* & delà, comme les Peuples de la *Riviére Longue*, les uns ni les autres n'ayant jamais vû ni manié d'armes à feu. Cette rencontre m'obligea de me rembarquer le soir même pour retourner sur mes pas, & pour satisfaire les *Outagamis*. Nous abordâmes près du Village vers la minuit, & nous tenant dans un profond silence, nous attendîmes le jour ; ensuite, nous voguâmes jusqu'au pied de leur Fort, où étant entrez, nous y fimes une décharge en l'air, ce qui donna tellement l'épouvante aux femmes, aux enfans & aux vieillards, (car les Guerriers étoient ceux-là même qui avoient voulu nous attaquer le jour précédent) qu'ils se sauvoient deçà* & delà, criant miséricorde. Alors les *Outagamis* s'écriérent qu'il falloit que tout le monde sortit de ce Village ; donnant le tems aux femmes desolées d'enlever leurs enfans, & lors que toute cette canaille en fut sortie, nous y mîmes le feu de tous côtez. En suite, nous continuâmes à descendre cette Riviére rapide. Le 25. à bonne heure, nous entrâmes dans le Fleuve de *Missisipi*, & le lendemain à trois heures après midi, nous apperçûmes trois ou quatre cens Sauvages qui étoient à la chasse des Bœufs, dont toutes les prairies [174] étoient couvertes du côté de l'Oüest. Dès que ces Chasseurs nous eurent découverts ils nous appellerent, en nous faisant signe d'approcher. Comme nous ne sçavions ni quels gens c'étoient, ni en quel nombre, nous hésitâmes un peu ; mais à la fin nous allâmes aborder à portée de mousquet* au dessus d'eux, en leur criant qu'ils ne s'approchassent pas de nous tous à la fois. Alors quatre des leurs vinrent droit à nous d'un visage riant, en nous disant en langue *Ilinoise* qu'ils étoient *Akansas*. Cette nouvelle nous parût vraye, car ils avoient quelques coûteaux, ciseaux pendus au coû, & même de petites haches dont les *Ilinois* leur font present quand ils les rencontrent. Enfin ne doutant plus qu'ils ne fussent de cette Nation si connuë de M^r^. *de la Salle*, & de plusieurs autres

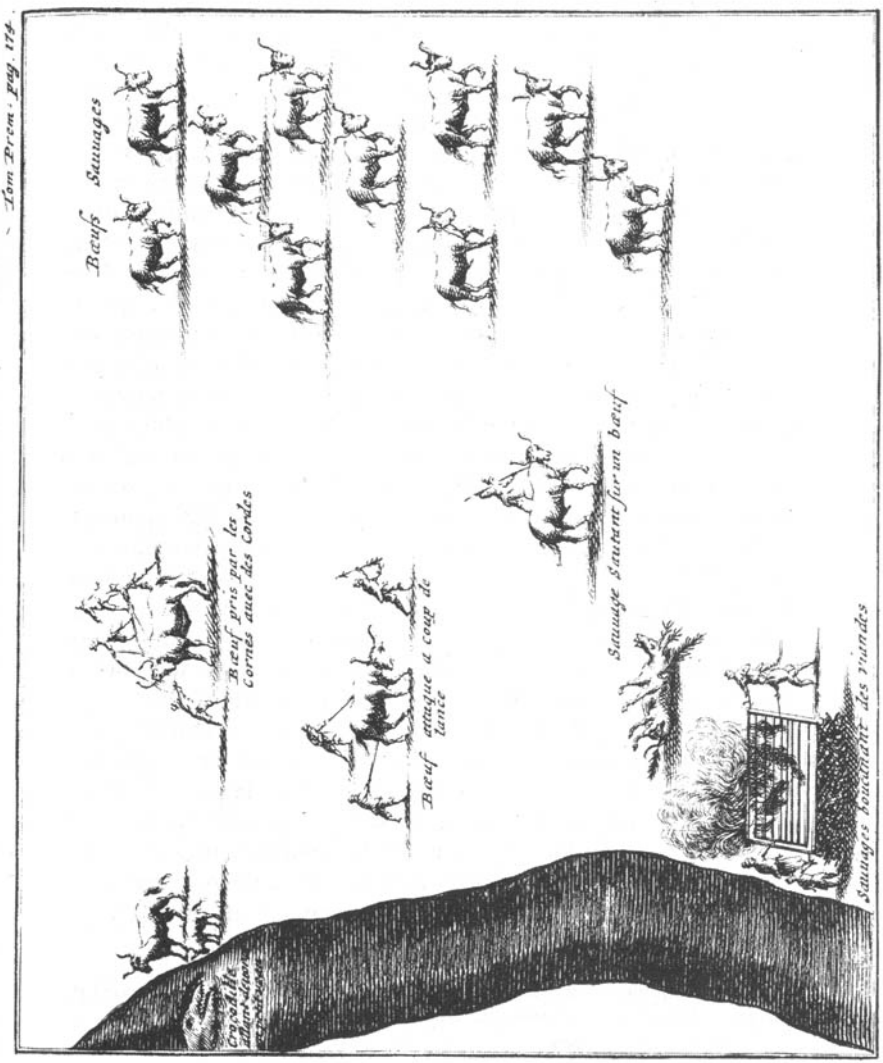
Tom. Prem. Pag. 174.
Bœufs Sauvages
Bœuf pris par les cornes avec des cordes
Bœuf attaqué à coup de lance
Sauvage Sautant sur un bœuf
Sauvages boucanant des viandes

François, nous débarquâmes au même lieu, & après avoir dansé & chanté, ils nous régalérent de toutes sortes de viandes. Le lendemain, ils nous montrerent un Crocodile[558] qu'ils avoient assommé depuis deux jours, de la maniére que je vous l'expliquerai ailleurs[559]. En suite ils firent devant nous une chasse d'adresse à une lieuë* de là, car c'est leur coûtume, lors qu'ils veulent se divertir, de prendre les Bœufs, des différentes maniéres que vous voyez ici dépeintes. Je voulus m'informer des *Espagnols* à ces Peuples, mais ils ne m'en donnerent aucun éclaircissement ; ils me dirent seulement que les *Missouris* & les *Osages* étoient des Peuples nombreux & méchans, qui n'avoient ni courage [175] ni bonne foi, que leurs Riviéres étoient fort grandes & leur Païs trop beau pour eux. Enfin, après avoir demeuré deux jours avec eux, nous nous séparâmes pour continuer nôtre voyage jusqu'à la Riviére *Ouabach*, faisant toûjours bonne garde contre les Crocodiles, dont ils nous dirent des choses incroyables. Le jour suivant, nous entrâmes dans l'embouchure de cette Riviére, pour voir en sondant si ce que les Sauvages rapportent de sa profondeur étoit vrai. En effet, nous y trouvâmes trois brasses* & demi d'eau : Il est vrai qu'au rapport des Sauvages de ma Compagnie, cette Riviére paroissoit alors plus enflée qu'à l'ordinaire ; quoi qu'il en soit, on dit qu'elle est naviguable plus de cent lieuës*, j'aurois bien voulu que le temps m'eût permis de la remonter jusqu'à sa source, mais n'y ayant point d'apparence*, je remontai le Fleuve jusqu'à la Riviére des *Ilinois* avec assez de peine, car le vent nous fut contraire les deux premiers jours, & les courans tout à fait violents ; Cependant nous arrivâmes à cette Riviére le 9. d'Avril. Tout ce que je puis vous dire du Fleuve de *Missisipi* avant que de le quitter, c'est que sa moindre largeur est d'une demi lieuë*, & sa moindre profondeur d'une brasse* & demi d'eau, qu'il n'est pas trop rapide durant sept ou huit mois de l'année, selon le rapport des Sauvages. Pour des battures* ou bancs de sable, je n'y en vis point. Ce Fleuve est rempli d'Isles, lesquelles paroissant comme autant de boscages par une grande quan[176]tité d'arbres, ils font dans le tems de la verdure un aspect fort agréable ; Il est bordé de bois, de prairies & de côteaux. Je ne sçai d'ailleurs si ce Fleuve serpente ; mais autant que j'ai pû le

558. L'alligator du Mississipi (*Alligator mississipiensis*), qui vit au bord des fleuves et des marais du sud-est des États-Unis.

559. Voir *M*, p. 567.

remarquer, son cours est fort différent de celui de nos Fleuves de France ; car je vous dirai ici en passant que les Riviéres de l'Amérique courent assez droit.

Pour revenir à nôtre Fleuve, il est riche par lui-même, par la bonté du climat, par la quantité prodigieuse de Bœufs, de Cerfs, de Chevreüils, de Cocs d'Inde qui paissent sur ces rivages. On y voit aussi d'autres bêtes & Oiseaux, dont je ne sçaurois vous parler, sans vous envoyer un volume. Si je pouvois vous faire tenir la copie de mon Journal, vous y verriez jour pour jour des chasses & des pêches de différentes espéces d'Animaux, aussi-bien que des rencontres de Sauvages, & tout ce détail* vous rebuteroit par sa longueur. Enfin, je finis l'article du Fleuve par la quantité d'arbres fruitiers[560] que nous y vîmes dans un triste état, dépoüillez de verdure, & sur tout les treilles[561] dont la beauté des grapes & la grosseur des grains vous surprendroient. J'ai mangé de ces raisins dessechez au Soleil, comme je vous ai dit[562] ; le goût m'en a parû merveilleux. Pour des Castors ils y sont aussi rares que sur la *Riviére Longue*, où je n'ai vû que des Loutres[563], dont ces Peuples font des fourrures pour l'hiver. Je partis donc de la Riviére des *Ilinois* le 10. d'Avril, & à la faveur d'un vent d'Oüest-[177]Sud-Oüest, nous gagnâmes en six jours le Fort de *Crevecœur*. J'y trouvai M^r^. de *Tonti* de qui je reçûs toutes les honnêtetez* possibles[564]. Les *Ilinois* l'honorent infiniment, & avec raison. Je restai trois jours dans ce Fort, où il y avoit trente Coureurs* de bois qui trafiquoient avec les *Ilinois*, au Village desquels j'arrivai le 20. Je commençai par engager quatre cens hommes à faire mon portage pour me tirer plus promptement de cette penible corvée : Or ce portage étant de douze bonnes lieuës*, je fus obligé de donner aux plus considérables d'entr'eux un grand rouleau

560. On ne saurait préciser la nature de ces arbres fruitiers.

561. *Vitis* (voir *supra*, p. 427, n. 556).

562. Voir *supra*, p. 427.

563. Loutres de rivière (*Lontra canadensis*), espèce répandue dans presque toute l'Amérique du Nord.

564. Construit en janvier 1680, sur la rive sud de la rivière Illinois, près du lac Péoria, le fort Crèvecœur avait été détruit en mars suivant par des hommes de La Salle. Il n'avait pas été reconstruit mais remplacé, en 1682, par le fort Saint-Louis, construit sur la même rivière, près de l'actuelle Utica. Tonty y séjournait depuis 1687. Lahontan confond peut-être les noms des deux forts (E. B. Osler, « Tonty, Henry de », *DBC*, t. II, p. 661-664 ; C. Dupré, « Cavelier de La Salle, René-Robert », *DBC*, t. I, p. 182-189 ; F. Parkman, *La Salle and the Discovery of the Great West*, p. 180-181, 199, 211, 314, 316).

de tabac de Bresil, cent livres de poudre, 200. livres de balles, avec quelques armes. Cette largesse me fut fort utile, & les anima si bien que mon portage fut fait en quatre jours. Car le 24. j'arrivai à *Chekakou*, & ce fut là que mes *Outagamis* me quitterent pour s'en retourner chez eux, aussi contens de moi que du present que je leur fis de quelques fusils & de quelques pistolets. Le 25. je me rembarquai, & naviguant à toute force pour profiter du calme, j'entrai le 28. dans la Riviére des *Oumamis* ; j'y trouvai quatre cens Guerriers au même endroit où Mr. *de la Salle* fit autrefois bâtir un Fort[565]. Ces Guerriers brûloient actuellement* trois *Iroquois*, qu'ils disoient avoir bien merité ce supplice ; ils vouloient même que nous prissions plaisir à le voir, car les Sauvages se scandalisent qu'on ne se divertisse pas de ces tragédies réelles. Ce spectacle me fit horreur, car on faisoit souffrir à ces malheu[178]reux des tourmens inconcevables, cela me fit résoudre à me rembarquer au plus vîte, & j'en trouvai le prétexte. Ce fut en leur disant que mes Soldats étant pourvûs d'eau de vie, ne manqueroient pas de se saouler durant la nuit à l'honneur de leur victoire, & qu'ensuite ils feroient un desordre qu'il me seroit impossible d'empêcher. Ainsi je me rembarquai, & après avoir côtoyé ce Lac, & traversé la Baye de *l'Ours qui dort*, je mis pied à terre à *Missilimakinac* le 22. du mois present. J'appris par le Sieur de Saint *Pierre de Repantigni*[566], qui étoit monté sur les glaces de *Quebec* jusqu'à ce poste là, que Mr. *Denonville* voulant faire la Paix avec les *Iroquois*, & y comprendre en même temps ses Nations alliées, il les envoyoit avertir de cesser d'aller en parti* chez ces Barbares. Il me dit aussi que ce Gouverneur écrivoit au Commandant de ce poste, qu'il tâchât d'obliger adroitement le *Rat*, qui est un des Chefs des *Hurons*, à descendre à la Colonie, afin de le faire pendre[567], ce que ce Sauvage ayant sçû, il publia* par

565. Le fort des Miamis, aussi appelé Saint-Joseph des Miamis, construit par La Salle en 1679, au sud-est du lac Michigan, à l'embouchure de la rivière Saint-Joseph. Ce fort fut détruit au printemps 1680 par des hommes de La Salle qui avaient déserté (G. Malchelosse, « La Salle et le fort Saint-Joseph des Miamis », *les Cahiers des dix*, no 22, 1957, p. 83-103).

566. Sans doute Jean-Paul Legardeur de Saint-Pierre, fils de Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, le même que Denonville enverra au fort Frontenac, en septembre 1689, pour ordonner la destruction du poste (voir *infra*, lettre XVII, p. 444).

567. Lahontan raconte plus loin (voir *infra*, lettre XVII, p. 439-442) comment le Rat avait soulevé l'ire du gouverneur en provoquant l'interruption des négociations de paix entre Français et Iroquois.

tout qu'il vouloit faire ce voyage exprès pour lui en faire le défi. C'est ce qu'il doit executer en partant demain avec une grande troupe d'*Outaouas* & de Coureurs* de bois, qui descendent sous le commandement de M^r^. *Dulhut*. Au reste, j'ai déja dispersé les Soldats de mon détachement en plusieurs Canots parmi des Sauvages & des Coureurs* de bois, & comme j'ai des affaires à régler ici, je suis contraint d'y demeurer encore sept ou huit [179] jours. Voilà, Monsieur, la relation de mon petit voyage. Je ne vous en mande* que l'essentiel : j'aurois pû la grossir davantage, mais j'ai crû que le reste n'étoit qu'un amas de minuties* qui ne meritent point vôtre curiosité. Quand au Lac des *Ilinois* il a trois cens lieuës* de tour, comme vous le verrez sur ma Carte par l'échelle des lieuës*. Car je ne sçaurois m'assujettir à tracer dans une lettre les differentes distances des lieux. Ce Lac est situé dans un beau climat ; ses rivages sont couverts de bois de sapins & de haute fûtaye ; mais peu de prairies. La Riviére des *Oumamis* ne vaut pas la peine d'en parler. La Baye de *l'Ours qui dort* est assez grande, c'est sur la Riviére qui s'y décharge* que les *Outaouas* ont coûtume de faire tous les trois ans leurs chasses de Castors. Au reste, il n'y a ni batures*, ni rochers, ni bancs de sable dans ce Lac. Les terres qui le bordent du côté Méridional sont remplies de Chevreüils, de Cerfs & de Poulets d'Inde. Adieu Monsieur, soyez persuadé que je me ferai toûjours un sensible* plaisir de vous amuser, en vous rendant compte de tout ce que j'apprendrai de plus curieux.

Au reste je vous prie de ne pas trouver étrange que ma relation de ce voyage soit si abregée ; Il me faudroit plus de tems & de loisir que je n'en ai à present pour vous particulariser* quantité de choses curieuses, dont le détail* seroit un peu trop long. Il suffit que je vous envoye l'essentiel, en attendant que je puisse moi-même vous faire [180] le recit d'une infinité d'avantures, de rencontres & d'observations, capables de reveiller l'esprit des réflexionnaires. Le mien est trop superficiel pour philosopher sur l'origine, la croyance, les mœurs & les maniéres de tant de Sauvages[568], non* plus que sur l'étenduë de ce Continent vers l'Oüest. Je me suis contenté seulement de faire réflexion sur les causes du mauvais succès des découvertes que plusieurs habiles Hommes ont entrepris

568. Voir la conversation avec le médecin portugais, *infra*, lettre XXIV, p. 497-501.

dans l'Amérique par Mer & par Terre. Je croi ne m'être pas trompé dans le jugement que j'en ai fait. L'exemple recent de M^r^. *de la Salle* & de quelques autres malheureux découvreurs ont sçû donner de très grandes leçons, à leurs propres dépens, à ceux qui voudroient entreprendre à l'avenir de découvrir tous les païs inconnus de ce nouveau Monde. Il n'apartient pas à toutes sortes de personnes de s'en mêler, *non licet omnibus adirè Corinthum*[569]. Il seroit très facile de pénétrer jusqu'au fonds des Païs Occidentaux de Canada en s'y prenant comme il faut. Je suppose premiérement qu'au lieu de Canots on se servit de certaines Chaloupes d'une construction particuliére qui tirassent peu d'eau, qui fussent legéres de bois & portatives, lesquelles contenant treize hommes avec 35. ou 40. quintaux de pésanteur resistassent vigoureusement aux vagues des grands Lacs[570]. Il ne suffit pas d'avoir du courage, de la santé & de la vigilance pour faire ces entreprises. Il faut bien d'autres talens qui se trouvent rarement en une même personne. La condui[181]te de trois cens hommes avec lesquels on pourroit faire ces découvertes, me paroît assez épineuse. C'est ici que l'industrie* & la patience sont nécessaires pour contenir une pareille troupe dans le devoir. Les séditions, les querelles & mille autres desordres n'arrivent que trop souvent parmi des gens qui étant éloignez des Villes, se trouvent en même tems en droit de tout entreprendre par la force sur leurs supérieurs. Il s'agit ici de dissimuler, & de fermer les yeux quelquefois pour ne pas irriter le mal ; la voye de la douceur est la plus sûre, pour celui qui conduit la troupe, s'il arrive quelque mutinerie, ou mauvais complots, il faut que les Officiers tâchent d'y rémédier, en persuadant aux mutins qu'il seroit fâcheux d'en donner connoissance à leur Commandant. Celui-ci doit toûjours faire semblant d'ignorer ce qui se passe ; si ce n'est que le mal éclatte en sa presence ; car alors il est indispensablement obligé de les punir à la sourdine* au plûtôt, à moins que sa prudence ne l'engage d'en retarder l'exécution lors qu'il en prévoit les suites fâcheuses. On leur doit tollérer mille choses en ces voyages dont on auroit toute sorte de raison de les châtier ailleurs. C'est-à-dire, qu'un Commandant doit feindre de ne

569. Trad. : « Tout le monde ne peut aller à Corinthe. » Vieux proverbe latin.

570. Sur ces « Chaloupes d'une construction particuliére », voir *BD*, p. 1041-1043 ; *PF*, p. 1054-1057 ; *BR*, p. 1100-1103.

pas savoir leur commerce* avec les Sauvagesses, les petites querelles qu'ils peuvent avoir entr'eux, leur negligence à faire la garde comme il faut, & toutes les autres choses qui ne tendent ni à la des[182]obéïssance ni à la revolte. Il doit avoir le soin de choisir dans sa troupe un espion, lequel étant bien recompensé, l'informe adroitement de tout ce qui se passe, afin d'y rémédier directement ou indirectement. Il est question de découvrir avec beaucoup de finesse & de secret un chef de cabale ; & lorsque le Commandant en est tellement éclairci* qu'il ne lui est plus permis de douter du crime, il est expédient de s'en défaire avec tant d'adresse, qu'on ne sçache ce qu'il est devenu.

Au reste il doit leur donner du tabac & de l'eau de vie de tems en tems, leur demander avis en certaines occasions, les fatiguer le moins qu'il est possible ; les exciter à se réjouïr, à joüer, à danser, & en même tems les exhorter à vivre en bonne intelligence. La meilleure invention dont il puisse se servir pour les contenir dans leur devoir, c'est la Religion & l'honneur de la Nation. Il faut qu'il les exhorte lui même à cela, car quoique j'aye beaucoup de foi au pouvoir des Ecclesiastiques, ils font plus de mal que de bien en ces sortes de voyages ; ce qui fait que je m'en passerois. Celui qui se charge de ces découvertes doit bien choisir ses gens ; car tout le monde n'est pas propre* à cela. Il faut des hommes de trente à quarante ans, d'un temperamment sec[571] & d'une humeur paisible, qui soient actifs, courageux, & accoûtumez aux fatigues des voyages. Parmi ces trois cents personnes il y doit avoir des charpen[183]tiers de chaloupes, des armuriers, des scieurs de long avec tous leurs outils, des chasseurs, des pécheurs. Outre cela, des Chirurgiens qui ne portent autre chose que des rasoirs, des lancétes, des drogues pour les blessures, de l'orvietan*[572] & du sené*[573].

571. Le tempérament sec est celui où prédominent les humeurs « sèches » (voir *supra*, p. 379, n. 410). « SEC, signifie aussi, Maigre, decharné » (Furetière, 1727).

572. Pas moins de vingt-huit ingrédients entraient dans la composition de cet « antidote » réputé « de grande efficace contre toute sorte de poisons, & toutes sortes de maladies epidimiques » (M. Charas, *Pharmacopée royale*, t. I, p. 240-241). Comme la thériaque, l'orviétan fut largement discrédité par tous les produits qu'inventèrent « les Charlatans & les Saltimbanques » pour l'imiter.

573. La poudre de séné « purge la melancolie & la pituite, elle provoque les mois aux femmes » ; l'électuaire de séné sert « pour purger les maniaques, les hypochondriaques, les épileptiques, les verolez, les lépreux, les scorbutiques » (N. Lémery, *Pharmacopée universelle*, p. 287, 734).

Tous les gens de la troupe doivent être munis de capots* de bufle & de botines pour resister à la fléche, car les Sauvages des Païs dont je parle n'ont jamais vû d'armes à feu, comme je vous l'ai déja dit[574]. Il faut avec cela qu'ils soient armez d'un fusil à deux coups, d'un pistolet de même, & d'une épée de bonne longueur. Le Commandant aura le soin de faire provision d'une assez grande quantité de peaux de cerfs, d'orignal, ou de bœuf, qu'il fera coudre les unes aux autres pour faire l'enceinte de son Camp, par le moyen de quelques piquets plantez de distance à autre. J'en avois suffisamment pour garnir un quarré de trente pieds* sur chaque face, parce que chaque peau ayant cinq pieds* de hauteur, & près de quatre de largueur, j'en fis faire deux bandes de huit peaux chacune, qui étoient tenduës & levées en un instant. Il faut avoir des Canonieres* de Coeti de huit pieds* de longueur & de six de largeur, deux Moulins à bras, qui sont de petites machines portatives comme de grands Moulins à Caffé. On s'en sert pour moudre du bled d'Inde avec beaucoup de facilité. On portera des clouds de toutes espéces, des pics, des pioches, des béches, des haches, des [184] amecons, du savon & du coton à faire des chandelles. Je suppose sur tout qu'on sera muni de bonne poudre, d'eau de vie, de tabac de Bresil, & de mille autre choses qu'on est obligé de presenter aux Nations Sauvages qu'on découvre. Le Commandant se munira pareillement d'un Astrolabe, d'un demi cercle*, de plusieurs boussoles ou compas* simples & à variation, d'une pierre d'aiman, de deux grosses montres de trois pouces* de diametre, de pinceaux, de couleurs, de papier à dessein, & autre pour faire ses journaux & ses Cartes, pour désigner les bêtes terrestres, volatiles & aquatiques, les arbres, les plantes & les grains, & généralement tout ce qui lui paroîtra digne de sa curiosité. Je serois aussi d'avis qu'il eût des trompetes & quelques joüeurs de violon, tant pour réjouïr sa troupe que pour causer de l'admiration aux Sauvages. Enfin, Monsieur, je suis persuadé qu'avec cet équipage* tout homme d'esprit, de conduite, & de détail, c'est-à-dire soigneux, prévoyant, sage & de bon exemple, mais sur tout patient, modéré & d'un talent à trouver des expédiens à tout, peut aller hardiment tête levée dans tous les Païs Occidentaux de Canada sans rien craindre. Pour moi je vous avouë que si j'avois toutes ces qualitez-là je m'estimerois fort heureux

574. Voir *supra*, p. 406, 410, 428.

d'être employé à faire cette entreprise, tant pour la gloire du Roi, que pour ma propre satisfaction ; car enfin j'ai tant gouté de plaisir dans mes voyages par la diversité [185] continuelle d'objets, que je n'ai presque pas eu le tems de m'apercevoir de mes peines & de mes fatigues.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Missilimakinac, ce 28. *Mai* 1689.

[186] LETTRE XVII.

Qui contient le départ de l'Auteur de Missilimakinac *pour la* Colonie. *Description des Païs, des Riviéres & des passages qu'on trouve en chemin. Incursion funeste des* Iroquois *dans l'Isle de* Monreal. *Abandon du Fort de* Frontenac. *Nouvelle du retour en* Canada *du Comte de ce nom, & du rapel de M^r. le Marquis* de Denonville.

MONSIEUR,

Je vous écrivis de *Missilimakinac* le 28. de Mai, & j'en partis le 8. Juin pour *Monreal* en compagnie de douze *Outaouas*, divisez en deux Canots, qui firent toute la diligence possible. Je joignis le 23. à la *Riviére Creuse* la grande troupe de Coureurs* de bois qui m'avoit devancée de quelques jours. M^r. *Dulhut* fit tout ce qu'il pût, afin de m'empêcher de passer outre en si foible compa[187]gnie. Il vouloit me persuader de descendre avec lui, me répresentant* que si mes douze conducteurs apercevoient dans les Portages ou dans les Riviéres quelques vestiges ou apparences qui leur fissent aprehender la rencontre des *Iroquois*, ils m'abandonneroient avec leurs Canots, & s'enfuïroient dans les bois à toute jambe pour éviter de tomber entre leurs mains. Je rejettai cet avis, dont je fus à la veille de me repentir ; car ce qu'il m'avoit prédit pensa* m'arriver au *Long Saut*[575] ; ils furent sur le point de se sauver dans les Forêts. En ce cas j'aurois tâché de les suivre, puis que de deux maux il faut éviter

575. Non identifié sur la carte de Lahontan, ce lieu est le fameux Long Sault où Dollard des Ormeaux et quelques Français et alliés amérindiens périrent aux mains des Iroquois en 1660. Ce lieu ne doit pas être confondu avec le Long Saut du fleuve Saint-Laurent (voir *infra*, Appendice V, « Liste descriptive des noms de lieux nord-américains », p. 1197).

le pire. Je rencontrai M^r. de *Sainte Helene* dans la grande Riviere des *Outaouas*, près de la Riviére du *Liévre*. Il étoit à la tête d'un parti* de Coureurs* de bois, & s'en alloit à la Baye de *Hudson*, pour reprendre quelques Forts que les Anglois nous ont enlevez[576]. Il m'aprit le passage de M^r. le Prince d'Orange[577] en *Angleterre*, & qu'à son arrivée le Roi Jaques s'étoit retiré en France[578] : Que ce Prince avoit été proclamé Roi, ce qui sembloit présager une rude & sanglante guerre en Europe. Je vous avouë que cette nouvelle me surprit extrémement, & quoi qu'elle m'a été dite par un homme, sur la parolle duquel je compte beaucoup, j'ai eu toute la peine imaginable, de pouvoir croire qu'une révolution aussi grande ait pû se faire en si peu de tems, & sans effusion de sang, faisant réfléxion sur tout, à l'alliance qu'on y a entre nôtre Cour & celle d'Angleterre, & l'intérêt [188] qu'ont les deux Monarques de s'entr'aider. J'arrivai au *Monreal* le 9. Juillet, après avoir sauté plusieurs Cataractes affreux dans la grande *Riviére des Outaouas*, & fait quinze ou vingt portages, entre lesquels il y en a de plus d'une lieuë* de distance. De *Missilimakinac* à la *Riviére des François* la Navigation est assez assurée*, car en côtoyant le Lac des *Hurons*[579] on trouve une infinité d'Iles qui servent d'abri. On remonte cette Riviére avec assez de peine, car on trouve cinq Cataractes qui obligent de faire des portages de

576. Parti de Montréal le 5 juillet 1689, à la tête d'un détachement de 38 hommes, Sainte-Hélène amenait du renfort et des provisions à son frère d'Iberville, alors commandant aux postes enlevés aux Anglais à la baie d'Hudson (G. Frégault, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, p. 87).

577. Guillaume III (1650, La Haye – 1702, Londres), prince d'Orange, fils de Guillaume II de Nassau et d'Henriette-Marie Stuart. Stathouder de Hollande (1674-1702), Guillaume III réussit, lors de la révolution de 1688, à prendre la place de Jacques II : le 13 février 1689, il devint, conjointement avec sa femme, monarque d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Principal ennemi de Louis XIV, il mena la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697) et participa aux préparatifs de la guerre de Succession d'Espagne (1701-1713).

578. Converti au catholicisme en 1672 et marié à la princesse catholique Marie de Modène, Jacques II, fils de Charles I^er et d'Henriette-Marie de France, succéda à son frère Charles II sur le trône d'Angleterre et d'Irlande. En 1688, son gendre, Guillaume d'Orange, le força à s'enfuir en France. Vaincu à La Boyne en 1690, Jacques II ne parvint pas, en dépit de l'appui de Louis XIV, à se rétablir en Irlande. Il mourut à Saint-Germain en 1701.

579. On peut atteindre la baie Georgienne par voie d'eau à partir de la rivière des Outaouais, en suivant cette rivière (qui comprend un chapelet de lacs, dont le lac des Allumettes) jusqu'à la rivière Mattawa, qui débouche dans le lac Nipissing ; à l'autre extrémité du lac, la rivière des Français débouche dans la baie Georgienne.

trente, de cinquante, & de cent pas, ensuite on entre dans le Lac des *Nepicerinis*, d'où l'on fait encore un portage de deux lieuës* pour gagner une autre Riviére, où on saute six ou sept chûtes d'eau. De celle-ci on fait dérechef un portage jusqu'à la *Riviére Creuse*, qui se décharge* par de semblables courants précipitez dans la grande *Riviére des Outaouas*, proche du lieu qu'on apelle *Mataouan*. On ne quitte plus cette Riviére, si ce n'est au bout de l'Isle de *Monreal*, où elle se perd dans le grand *Fleuve de* Saint *Laurent*. Ces deux Riviéres se joignent avec beaucoup de tranquilité ; car après avoir quitté leur lit affreux, elles forment le petit Lac *Saint Loüis*. Je pensai* perir au Saut[580] qui porte ce même nom à trois lieuës* de *Monreal*, car nôtre Canot ayant tourné dans les bouillons je fus transporté par la force du courant jusqu'au pied de ce Cataracte, sur quelques fonds plats de trois ou quatre pieds* de profondeur, d'où M^r^. le Chevalier *de Vaudreuil* me retira par [189] un hazard extraordinaire. Le Canot & les Pelleteries des six Sauvages furent perdus, & un d'eux malheureusement noyé ; voilà le seul risque que j'aye couru pendant le cours de mes voyages. Dès que j'eus mis pied à terre j'accourus en diligence à l'auberge pour me délasser, & me dédommager de l'abstinence que j'avois été obligé de faire. Le lendemain j'allai voir M^r^. *de Denonville* & M^r^. *de Champigni*, auxquels je rendis compte de mes voyages, en leur donnant avis* de la grande troupe de Coureurs* de bois & Sauvages qui devoient arriver au plûtôt, & qui parurent en effet au bout de quinze jours en cette Ville là. Le *Rat* qui étoit descendu & retourné chez lui, malgré les risques dont il étoit menacé, comme je vous l'ai déja dit[581], fit voir qu'il s'en moquoit. Je ne puis m'empêcher de vous faire une digression qui sera de longue étenduë, pour vous aprendre le malicieux* stratagéme dont ce rusé Sauvage se servit l'année derniére, afin d'empêcher que M^r^. *de Denonville* ne fit la paix avec les *Iroquois*. Je n'aurois pas manqué de vous en faire le recit dans ma précédente lettre, si le tems me l'eut permis ; la voici.

Ce Sauvage, Chef de Guerre & de Conseil des *Hurons*, âgé de quarante ans, & galand* homme s'il en fut, se voyant pressé, prié & sollicité de la part de M^r^. *de Denonville*, pour entrer dans son Alliance l'année 1687. comme je vous l'ai déja marqué*[582],

580. Voir *supra*, lettre VII, p. 294.

581. Voir *supra*, lettre XVI, p. 432-433.

582. Voir *supra*, lettre XIII, p. 355.

y consentit à la fin, avec cette clause que la guerre ne finiroit que par la destruction [190] totale des *Iroquois*, ce que ce Gouverneur lui fit promettre, & dont il l'assura lui-même le 1.[583] Septembre de la même année, c'est-à-dire, deux jours avant que je partisse de *Niagara* pour mon voyage des grands Lacs[584]. Ce Sauvage comptant sur la promesse de M^r^. *de Denonville*, partit de *Missilimakinac* à la tête de cent Guerriers, comme je vous l'ai expliqué en ma quatorsiéme Lettre[585], pour aller aux Païs des *Iroquois*, à dessein de faire quelque coup d'éclat. Cependant comme il étoit question d'agir prudemment en cette rencontre*, il jugea à propos de passer au Fort *Frontenac* pour prendre langue*. Dès qu'il y fut arrivé, le Commandant lui dit que M^r^. *de Denonville* travailloit à faire la Paix avec les cinq Nations *Iroquoises*, dont il attendoit les Ambassadeurs avec des Otages qu'ils devoient conduire à *Monreal* dans huit ou dix jours, pour conclure le Traité[586] ; que par conséquent il étoit à propos qu'il s'en retournât à *Missilimakinac* avec tous ses Guerriers, sans passer outre. Le Sauvage fort étonné d'une nouvelle à laquelle il s'attendoit si peu, & qui étoit si fâcheuse pour lui & pour toute sa Nation, qu'il prévoyoit être sacrifiée pour le salut des François, répondit au Commandant que *cela étoit raisonnable*[587], mais au lieu de suivre le conseil qu'il lui avoit donné, il s'en alla attendre les Ambassadeurs & les Otages *Iroquois* aux endroits des Cataractes, où il falloit absolument qu'ils abordassent. A peine y demeura-t-il quatre ou cinq jours que ces malheureux [191] Deputez accompagnez de quarante jeunes hommes arriverent, lesquels furent tous tuez ou pris en débarquant. Aussi-tôt que les prisonniers furent liez, ce rusé Sauvage leur dit, que le Gouverneur des François l'ayant fait avertir

583. L'édition originale porte « 3 » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 999).

584. Plutôt le 1^er^ août 1687 (voir *supra*, lettre XIII, p. 355-357).

585. Voir *supra*, lettre XIV, p. 370.

586. Au début de juin 1688, des délégués de trois tribus iroquoises (les Onontagués, les Goyogouins et les Onneiouts) rencontrèrent Denonville à Montréal pour discuter de paix. Les deux parties s'entendirent sur la formulation préliminaire d un traité devant inclure les Français, leurs alliés amérindiens et les tribus iroquoises. Les délégués iroquois quittèrent Montréal en promettant de revenir au mois d'août pour confirmer l'assentiment des Cinq-Nations et fixer la date de la ratification finale du traité (Denonville, [« Mémoire de l'estat present des affaires »], AC, C^11A^, vol. 10, f. 100 ; [« Declaration des Iroquois devant M. de Denonville »], AC, C^11A^, vol. 10, f. 30).

587. Sur cette expression, voir *M*, p. 644.

de se trouver là pour y attendre un parti* de cinquante Guerriers, qui devoient y passer en tel tems, il étoit venu se saisir de ce poste. Ces *Iroquois* fort surpris de la perfidie qu'ils croyoient que Mr. *de Denonville* leur faisoit, raconterent au *Rat* le sujet de leur voyage. Alors ce *Huron* faisant le desesperé & le furieux, commença à déclamer (pour mieux joüer son role) contre Mr. *de Denonville*, disant qu'il se vangeroit tôt ou tard de ce qu'il s'étoit servi de lui pour la plus horrible trahison qui eût jamais été faite ; & regardant ensuite fixement tous ces prisonniers, entre lesquels se trouvoit le principal Ambassadeur nommé *Theganesorens*, il leur dit, *allez mes freres, je vous délie & vous renvoye chez vos gens, quoique nous ayons la guerre avec vous. C'est le Gouverneur des François qui m'a fait faire une action si noire que je ne m'en consolerai jamais, à moins que vos cinq Nations n'en tirent une juste vengeance.* Il n'en fallut pas davantage pour persuader ces *Iroquois* de la sincérité des paroles du *Rat*, & sur le champ même ils l'assurérent qu'en cas qu'il voulut faire la Paix en son particulier les cinq Nations y consentiroient. Quoi qu'il en soit, le *Rat* qui ne perdit qu'un seul homme dans cette occasion, voulut garder un esclave *Chaouanon* adopté [192] des *Iroquois* pour remplacer le *Huron* qui avoit été tué ; & après avoir donné des fusils, de la poudre & des balles à ces prisonniers *Iroquois* pour s'en retourner à leurs Païs, il prit la route de *Missilimakinac*[588], où il presenta au Commandant François l'esclave qu'il avoit amené. Celui-ci ne fut pas plûtôt livré qu'on le condamna à être fusillé[589], parce qu'on ignoroit que Mr. *de Denonville* voulut faire la Paix avec les *Iroquois*. Ce misérable eut beau raconter son avanture & celle des Ambassadeurs, on s'imagina que la crainte d'aller à l'autre monde le faisoit parler, d'autant plus que le *Rat* & ses Guerriers disoient qu'il radotoit, tellement* que nos François tuërent ce pauvre malheureux, malgré toutes les raisons qu'il pût alleguer. Le jour même le

588. D'après Denonville, en quittant le fort Frontenac, le Rat, « feignant de s'en retourner chez luy », alla plutôt s'embusquer près du lieu où devaient passer les délégués iroquois. À leur arrivée, il tira, tuant « le plus considérable » de ces délégués et en blessant un autre. Il emmena les prisonniers à Michillimakinac et se rendit seul ensuite au fort Frontenac où, sans raconter ce qu'il venait de faire, il aurait tout simplement dit en sortant du fort : « Allons nous verrons comme le gouverneur se tirera d'affaire. » Il se serait par la suite retiré « fort viste dans les bois » (Denonville, [« Mémoire de l'estat présent des affaires »], AC, C11A, vol. 10, f. 100).

589. Voir *supra*, lettre XV, p. 382.

Rat apellant un ancien esclave *Iroquois* qui le servoit depuis long-tems, lui dit, qu'il avoit résolu de lui donner la liberté de s'en retourner dans sa Patrie, pour passer le reste de ses jours avec les gens de sa Nation, & qu'étant témoin oculaire du mauvais traitement que les François avoient fait à l'*Iroquois* qu'ils avoient fusillé, malgré tout ce qu'il avoit pû dire à leur Commandant pour se justifier, il ne devoit pas manquer de leur raconter une action si noire. Cet esclave s'aquitta si ponctuellement de sa commission, que les *Iroquois* firent peu de tems après l'incursion suivante, dans le tems que M^r^. *de Denonville* ne songeoit à rien moins qu'à une semblable visite, d'autant qu'il avoit eu la précaution de faire savoir aux [193] *Iroquois* qu'il desaprouvoit tellement la trahison du *Rat*, qu'il avoit envie de le faire pendre. Cela est si vrai qu'il attendoit à tous momens dix ou douze Deputez pour faire cette Paix tant desirée. Ils arrivérent en effet au bout de quelque tems, mais en plus grand nombre, & pour un dessein bien différent de celui que ce Gouverneur s'en étoit promis[590]. Ils débarquerent au bout de l'Isle au nombre de douze cens Guerriers[591], qui brûlerent & saccagerent toutes ses habitations. Ils firent un massacre épouvantable d'hommes, de femmes & d'enfans[592]. Madame *de Denonville*, qui se trouvoit

590. Lahontan fait allusion ici à l'attaque contre le village de Lachine, les 5 et 6 août 1689. L'action du Rat n'eut cependant pas les répercussions politiques et militaires que lui attribue Lahontan ; en fait, la tentative du Rat pour berner les Iroquois échoua : un des délégués réussit à s'enfuir et trouva refuge au fort Frontenac où il raconta l'action du chef huron. Valrennes, commandant du fort, protesta de l'innocence de Denonville et fit escorter cet Iroquois jusqu'à son village, où il arriva à temps pour prévenir une attaque imminente contre la colonie. Dévoilant les tactiques du Rat, il convainquit même les Iroquois d'envoyer de nouveaux délégués. Mais l'arrivée d'un envoyé du gouverneur de la Nouvelle-Angleterre, qui désirait rencontrer tous les « sachems » iroquois à Albany, fit échouer la tentative française. Plutôt que par l'action du Rat, l'attaque contre Lachine fut provoquée par la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre (Denonville, [« Mémoire sur l'estat present des Affaires »], AC, C^11A^, vol. 10, f. 100-101 ; W. J. Eccles, *Canada Under Louis XIV*, p. 164-165 ; J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 251-255 ; F. Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 194-195).

591. Les Iroquois attaquèrent dans la nuit du 4 au 5 août 1689. Les estimations sur le nombre de guerriers varient de 1 200 à 1 500 (F. Vachon de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 29 ; Champigny, [lettre au ministre], 16 novembre 1689, AC, C^11A^, vol. 10, f. 244).

592. Frontenac fixe le nombre des morts à 200, mais Vachon de Belmont, plus prudent, parle de 90 personnes tuées ou capturées. Désiré Girouard, d'après un relevé des registres paroissiaux de Lachine, établit le nombre de morts sur place à 24 ; de 70 à 90 personnes auraient été capturées et, de ce nombre, une quarantaine ne revinrent jamais dans la colonie (« Lettre du

alors avec Monsieur son Epoux à *Monreal*, ne s'y croyoit pas trop assurée* ; la consternation étoit générale ; car on craignoit extrémement l'aproche de ces Barbares, qui n'étoient qu'à trois lieuës* de *Monreal*. Ils bloquerent deux Forts[593], après avoir brûlé toutes les habitations d'alentour. Cependant Mr. *de Denonville* y envoya un détachement de cent Soldats avec cinquante Sauvages, ne voulant pas faire sortir de la Ville un plus grand nombre de combattans ; mais ceux ci furent tous pris ou taillez en piéces, car il ne s'en sauva que douze Sauvages, un Soldat & Mr. *de Longueil* Commandant de ce détachement, qui aprés avoir eu la cuisse cassée fut emporté par ces douzes Alliez ; les autres Officiers, à sçavoir, les Sieurs de la *Raberre*, Saint *Pierre Denis*, *la Plante*, & *Ville Dené*, furent pris[594]. Ces Barbares désolerent* presque toute l'Isle, & ne perdirent que trois des leurs, lesquels après s'ê[194]tre bien enyvrez du vin qu'ils trouvérent aux habitations, furent attirez dans un Fort par un vacher *Canadien** qu'ils tenoient esclave depuis quelques années. Dès que ces *Iroquois* infortunez furent dans ce Fort on les jetta dans une cave, afin qu'ils cuvassent leur vin ; mais s'étant éveillez ils se repentirent sans doute d'en avoir tant bû. Ils se mirent aussitôt à chanter, & lors qu'on vint pour les lier & les amener au *Monreal*, ils se saisirent de quelques bâtons qu'ils trouverent dans cette cave, & se deffendirent avec tant de vigueur & d'intrepidité qu'on fut obligé de les tuër à coups de fusil dans le lieu même[595]. Ce vacher qui fut amené à Mr. *de Denonville*, lui dit que « le coup du *Rat* étoit irréparable, que les cinq Nations *Iroquoises* avoient cèt outrage si fort à cœur,

gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 19 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 192-194 ; D. Girouard, *Lake St. Louis*, p. 124-135).

593. Les forts Rolland et Rémi à Lachine.

594. Denonville envoya deux détachements : le premier, composé de 200 à 300 hommes, atteignit le fort Rolland, à Lachine, sans difficulté ; le second, formé de 40 à 50 Français et d'une trentaine d'Amérindiens, tomba dans une embuscade. Longueuil fut effectivement blessé et les officiers La Rabeyre, Saint-Pierre Denis, Villedonne et La Plante capturés (Vachon de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 30 ; Gédéon de Catalogne, « Recueil de se qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre tant des anglois que des iroquois depuis l'année 1682 », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 202-203 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 21).

595. Ces trois Iroquois furent capturés au fort de la Présentation (Vachon de Belmont, *op. cit.*, p. 30 ; Gédéon de Catalogne, *loc. cit.*, p. 201).

qu'il seroit impossible de les porter sitôt* à la Paix ; & qu'elles blâment si peu l'action de ce *Huron*, qu'elles étoient prêtes d'entrer en Traité avec lui, parce qu'il n'avoit fait avec son parti* que ce qu'un bon Guerrier & un bon Allié devoit faire. » Ces Barbares n'eurent pas plûtôt achevé de mettre tout à feu & à sang, qu'ils se rembarquerent pour retourner à leur Païs chargez du butin qu'ils avoient fait, ne trouvant aucune opposition dans leur retraite[596]. Cette funeste incursion, à laquelle M^r^. *de Denonville* ne s'attendoit point, comme je vous l'ai déja dit[597], l'étonna* sans doute, & lui fournit une ample matiére à réfléxion. Déja il étoit impossible qu'il pût entretenir plus long[195]tems le *Fort de Frontenac*, où les vivres commençoient à manquer. Il ne pouvoit le sécourir qu'en exposant bien du monde aux passages des Cataractes, dont je vous ai parlé tant de fois[598]. Il falut donc prendre le parti d'en retirer la garnison, & de faire sauter ce Fort, il n'étoit plus question que de trouver des gens qui en portassent l'ordre au Commandant, ce que personne n'osoit entreprendre. Dans cèt embarras le Sieur de Saint *Pierre d'Arpentigni* s'offrit d'y aller seul au travers des bois, ce qu'il executa heureusement[599]. Cette nouvelle réjoüit extrémement M^r^. *de Valrénes*, qui commandoit alors dans ce Fort, lequel ayant fait miner* les quatre Bastions, crût qu'avec la poudre qu'on y mit, cela étoit suffisant pour les faire sauter. Ensuite il s'embarqua pour descendre les Cataractes du Fleuve jusqu'à *Monreal*, où il trouva M^r^. *de Denonville* qu'il accompagna jusqu'ici. Cet Officier ne se contenta pas d'abandonner le *Fort de Frontenac*, il fit outre cela mettre en feu trois grandes Barques qui avoient accoutumé de Naviguer sur le Lac, tant pour in-

596. Les Iroquois repartirent le 6 août.

597. Voir *supra*, p. 442.

598. Voir *supra*, lettre VII, p. 294-295, 310-311 ; lettre XIII, p. 345 ; lettre XV, p. 382 ; lettre XVII, p. 438-439.

599. Denonville signa l'ordre de démolir le fort le 24 septembre 1689 et les documents semblent indiquer Jean-Paul Legardeur de Saint-Pierre comme émissaire. Fils de Jean-Baptiste Legardeur de Repentigny, il était habituellement désigné sous le nom de Saint-Pierre et parfois appelé Saint-Pierre d'Arpentigny. Toutefois, selon Paul-André Dubé, ce fut Pierre Legardeur de Repentigny, frère de Jean-Paul Legardeur de Saint-Pierre, qui porta l'ordre de Denonville (Denonville, [lettre à Valrennes], 24 septembre 1689, AC, C^11A^, vol. 10, f. 194-198 ; Champigny, [lettre au ministre], 16 novembre 1689, *ibid.*, f. 244 ; Frontenac, « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 19 ; Gédéon de Catalogne, *loc. cit.*, p. 205 ; P.-A. Dubé, « Legardeur de Repentigny, Pierre », *DBC*, t. II, p. 401 ; D. Chaput, « Legardeur de Saint-Pierre, Jean-Paul », *ibid.*).

timider les *Iroquois* en tems de guerre, que pour leur porter des Marchandises en tems de Paix[600]. M^r. *de Denonville* ne pouvoit mieux faire qu'en abandonnant ce Fort, aussi-bien que celui de *Niagara*[601], car assurément ces deux postes sont insoutenables*, par la difficulté des Cataractes inaccessibles, où dix *Iroquois* embusquez pourroient aisément arrêter mille François à coups de pierres. Il est vrai que [196] le salut & la conservation de nos Colonies dépendoient absolument de ces deux Forts, qui sembloient être garants de la destruction totale des *Iroquois*, car ils n'auroient pû s'écarter de leurs Villages pour aller à la chasse ou à la pêche, sans courir risque d'être égorgez par nos Sauvages amis, lesquels assurez* d'une retraite auroient fait des incursions continuelles dans le Païs de ces Barbares, qui manquant de Castors pour trafiquer des fusils, de la poudre, des bales & des filets, seroient morts de faim, ou tout au moins ils auroient été contraints d'abandonner leurs Païs[602].

600. Le 28 septembre 1689, le fort Frontenac n'était pas encore détruit : l'ordre de destruction ne partit que le 24 septembre et Valrennes dut attendre jusqu'à la fin d'octobre avant de l'exécuter. La garnison du fort arriva à Montréal le 6 novembre et Valrennes rapporta alors qu'il avait « [...] brûlé ou jeté dans l'eau tout ce qu'il avait pu, qu'il avait enfoncé trois barques et jeté leurs ancres dans le bassin après avoir brûlé leurs cables [...] qu'il avait jeté dans l'eau tous les canons de fer [...] et qu'il avait fait plusieurs mines sous les bastions et murailles du fort [...] et sous tous les bâtiments [...] » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 20).

601. Dans un de ses mémoires destinés aux autorités anglaises (*AI*, p. 1027-1028), Lahontan critique la décision d'abandonner les forts Niagara et Frontenac : « La plus grande folie du monde et en mesme temps la plus grande honte pour la nation françoise parurent dans la construction et dans l'abandon de ces deux forts 8 mois après [...]. Les sauvages d'en haut ont eu toute sorte de sujet de traiter de fous et de visionaires tous les François qu'ils ont veus depuis ce temps là. »

602. L'opinion de Lahontan sur l'utilité de ces forts ressemble beaucoup à celle de Frontenac qui, prônant la reconstruction du fort Frontenac, avançait qu'il pourrait servir « de retraite pour les partis des Outaouacs et des autres nations d'en haut qui viendraient plus librement et avec bien plus de confiance harceler les Iroquois dans leurs chasses et jusque dans les ports de leurs villages, s'ils étaient assurés d'un lieu où ils pussent se retirer en cas qu'ils fussent poursuivis » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 118). L'intendant Champigny, opposé à la reconstruction de ce fort, ne partageait toutefois pas ces vues : « [...] on aleguera peut estre que c'est une retraite pour les Sauvages alliez des François lors qu'ils viennent en guerre contre les Iroquois, mais cette raison est detruite des lors qu'on saura qu'ils attaquent toujours par surprise et qu'aussy tost qu'ils ont fait leur coup sur l'ennemy, ils se retirent chez eux dans les bois, avec l'agilité de leurs jambes, qui sont leurs plus seures retraites, ce qu'on peut faire dans ce poste c'est d'y traiter en temps de paix » (Champigny, [« Memoire instructif sur le Canada »], 12 mai 1691, AC, C^11A, vol. 11, f. 263).

A la fin de Septembre M^r^. *de Bonaventure*, Capitaine & propriétaire d'un Vaisseau marchand, arriva dans ce Port, portant la nouvelle du retour de M^r^. *de Frontenac* en qualité de Gouverneur Général à la place de M^r^. *de Denonville*, que M^r^. le Duc de *Beauvilliers*[603] avoit proposé au Roi pour être Sous-Gouverneur des Princes ses petits-fils[604]. Quelques personnes sont fâchées du rapel de M^r^. *de Denonville*, & du retour de M^r^. *de Frontenac*. On prétend que les Reverens Peres Jésuites sont de ce nombre, car s'il en faut croire l'Histoire du Païs, ils n'avoient pas peu contribué à le faire rapeller en France il y a sept ou huit ans[605], de concert avec l'Intendant *du Chesneau* & le Conseil Souverain, par des accusations qui produisirent l'effet qu'ils s'en étoient promis[606], & dont le Roi paroît entiérement desabusé*, puis qu'il le renvoye encore une fois dans ce Gouvernement. [197] Cependant les Conseillers les plus coupables ne savent à quelle sauce manger ce poisson, ne doutant point que ce nouveau Gouverneur ne conserve un juste ressentiment du passé[607]. Mais les Nobles, les Marchands, & tous

603. Paul, duc de Beauvillier, fils de François Honorat de Beauvillier (1648-1714), duc de Saint-Aignan. Louis XIV le nomma gouverneur du duc de Bourgogne en 1689, du duc d'Anjou en 1690, du duc de Berry en 1693, et le fit aussi ministre d'État en 1691. Ami de Fénelon et de Saint-Simon, le duc de Beauvillier se distingua par sa probité et son austérité.

604. La lettre de rappel de Denonville était datée du 31 mai 1689. Le 20 août 1689, il fut nommé sous-gouverneur auprès du duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV. Choisi comme successeur de Denonville au cours du mois de mai 1689, Frontenac reçut ses instructions officielles le 7 juin et prit la direction du Canada le 3 juillet (J. Leclerc, *le Marquis de Denonville*, p. 261-262, 276 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 198-202).

605. Frontenac fut rappelé en 1682.

606. Les plaintes des ecclésiastiques (l'évêque et les jésuites en tête), de l'intendant Duchesneau et des membres du Conseil souverain, ainsi que les querelles incessantes qui opposaient les responsables de l'administration coloniale jouèrent un rôle primordial dans le rappel de Frontenac, en 1682. Une lettre du roi faisait état des griefs formulés contre le gouverneur : « Tous les corps et presque tous les particuliers qui viennent de ce pays se plaignent [...], l'Évêque et ses ecclésiastiques, les Pères Jésuites et le Conseil Souverain, en un mot tous les corps et les particuliers se plaignent. » Louis XIV demandait à Frontenac de changer de conduite s'il ne voulait pas être rappelé (« Lettre du roi au gouverneur de Frontenac, 29 avril 1680 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 115). Sur les rapports difficiles entre Frontenac, l'intendant et les ecclésiastiques, voir J. Delanglez, *Frontenac and the Jesuits*, p. 3-32 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 51-74, 127-156.

607. Dans ses « Instructions » datées du 7 juin 1689, le roi recommandait fermement à Frontenac « d'oublier tout ce qui s'est passé cy devant en ce pays, d'éviter avec soin de tesmoigner aucune animosité contre ceux qu'il a cru

les Habitans en général se préparent à faire de grandes réjouïssances à l'arrivée de ce Gouverneur, qu'ils attendent avec autant d'impatience que les Juifs font le *Messie*. Les Sauvages mêmes des environs de la Colonie semblent en avoir une joye extraordinaire. Cela n'est pas surprenant, car ce Gouverneur s'est fait considérer, non seulement des François, mais encore de tous les Peuples de ce vaste Continent qui le regardoient autrefois comme leur Ange tutelaire. M^r^. *de Denonville* commence à faire plier bagage, c'est tout ce que j'en puis dire, ce n'est pas à moi de me mêler d'un nombre infini d'affaires qui ne regardent que son intérêt particulier, s'il a bien ou mal fait durant le tems de son Gouvernement, si on l'a aimé ou haï je n'en sai rien, s'il a fait bonne ou mauvaise chére je ne saurois vous le dire, ne m'étant jamais trouvé à sa table. Adieu.

Je fais état* de partir pour la *Rochelle* lors que le Vaisseau qui porte ce nouveau Gouverneur fera voile pour s'en retourner en France.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Quebec le 28. *Septembre* 1689.

[198] LETTRE XVIII.

Qui contient l'arrivée de M^r^. le Comte de Frontenac. *Sa réception. Son voyage à* Monreal. *Rétablissement du* Fort de Frontenac.

MONSIEUR,

La méchante* nouvelle que vous me donnez de l'ajudication de la Terre de *Lahontan*[608] me mettroit au desespoir, si

autrefois dans des interests contraires aux siens » (« Instruction pour le sieur comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le Roy dans les pays de la domination de Sa Majesté en l'Amérique septentrionale, 7 juin 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 3).

608. La vente par adjudication de la « terre, seigneurie et baronnie de Lahontan » à Charles de Casamajour, pour la somme de 21 000 livres, eut lieu le 4 décembre 1684 et fut confirmée par un « arrest de decret » du 22 mai 1685. La mère de Lahontan interjeta appel à la Chambre des comptes du Parlement de Paris pour casser le jugement de « saisie feodalle ». Les procédures poursuivront leur cours jusqu'au 13 décembre 1690, où Casamajour obtiendra « main levée [...] de la dite possession » (Archives départementales de la Gironde, C 4778).

vous ne m'assuriez en même tems que je pourrois la ravoir au bout d'un siécle (si j'avois le malheur de vivre si long-tems) pourvû que je rembourse le possesseur de la somme qu'il en a payée, & prouvant que j'étois actuellement* dans le service aux extrémitez du monde, lorsqu'elle se vendit. Au reste M^r. de *Frontenac* a revoqué mon congé, m'offrant sa bourse & sa table ; mes raisons ne le touchant point, & il faut obéïr.

Ce nouveau Gouverneur arriva à *Quebec* le 15. d'Octobre[609], mit pied à terre sur les huit [199] heures du soir, & fut reçû au flambeau tant de la Ville que de la Rade, par le Conseil Souverain, & par tous les habitans qui étoient sous les armes. On fit trois décharges de Canon & de Mousqueterie*, & les feux de joye furent accompagnez d'illuminations à toutes les fenêtres des maisons de la Ville, ce soir même tous les Corps de *Canada* le complimenterent, & sur tout les Jesuites, qui lui firent une Harangue fort pathetique, où le cœur avoit moins de part que la bouche[610]. Le lendemain il fut visité de toutes les Dames, dont la joye secréte se remarquoit autant sur leur visage qu'en leurs paroles. Plusieurs personnes firent jouër des feux d'Artifice* pendant qu'on chantoit le *Te Deum* à la grande Eglise, où ce Gouverneur se trouva. Ces réjouïssances durerent en augmentant de jour en jour, jusqu'à ce qu'il partit pour le *Monreal*, ce qui est une marque du plaisir qu'on se fait de son rétour, & de l'assurance que l'on a, que par sa sage conduite & son esprit sublime, il conservera le repos & la tranquillité qu'il a toûjours sçû y maintenir pendant les dix années de son premier Gouvernement. Il est adoré de tout le monde, on l'appelle *Redemptor Patriæ*, ce Titre lui convient, car sur le raport

609. Le 12 octobre 1689, d'après Frontenac (« Lettre du gouverneur Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 18).

610. Frontenac demeure silencieux sur l'accueil qui lui fut réservé, mais Monseignat, son secrétaire, en parle en termes élogieux : s'il faut l'en croire, un sentiment d'« allégresse universelle » et des « acclamations de tout le peuple » auraient marqué son retour. Les sœurs Juchereau et Duplessis rapportent que Frontenac « fut reçu avec joye ». Tronson, supérieur des sulpiciens à Paris, avait prévenu le clergé de bien accueillir le gouverneur : « Prevenez bien les esprits affin que l'on ne temoigne pas de la peine du retour de M. de Frontenac, car cela pouroit luy estre rapporté et avoir de mauvaises suittes » (Monseignat, [« Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le Depart des Vaisseaux au mois de Novembre 1689 jusqu'au mois de Novembre 1690 »], AC, C^11A, vol. 11, f. 5 ; J.-F. Juchereau de Saint-Ignace et M.-A. Duplessis de Sainte-Hélène, *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec, 1636-1716*, p. 236 ; Tronson, [lettre à Dollier de Casson], 1^er mai 1689, Archives Saint-Sulpice, correspondance Tronson, f. 406).

de tous les habitans de ces Colonies, tout étoit dans le Cahos, dans la confusion & dans la pauvreté la premiére fois qu'il vint en *Canada*. Les *Iroquois* avoient brûlé toutes les Plantations, & égorgé des milliers de François ; le laboureur étoit assommé dans son champ ; le Voya[200]geur étoit enlevé dans ses courses, & le marchand ruïné par le manque de Commerce ; la famine désoloit tout le monde, la guerre faisoit abandonner le païs, en un mot la nouvelle France alloit infailliblement périr, si ce Gouverneur n'eût fait la paix avec ces barbares, de la maniére que je vous l'ai expliqué à la fin de ma cinquiéme Lettre[611]. Cèt ouvrage qui ne vous paroîtra peut-être pas d'une aussi grande consequence* que je vous le depeins, l'est cependant plus que vous ne sçauriez vous imaginer ; car ces barbares ne font la guerre que par inimitié personnelle, au lieu que dans toutes les ruptures qui se font en Europe, la vengeance y a moins de part que l'intérêt. Mr. de *Saint Valiers* Evêque de *Quebec* arriva le même jour dans ce Port. Il s'étoit embarqué le Primptems passé dans une barque qu'il freta pour le transporter à *l'Acadie*[612], à *l'Isle de Terre Neuve*, & autres païs de son Diocéze[613]. Mr. *de Frontenac* se mit en Canot 4. ou 5. jours après son arrivée pour aller au *Monreal*[614], où j'eus l'honneur de l'acompagner ; On fit tout ce qu'on pût pour l'empêcher d'entreprendre ce voyage dans une saison si froide & si avancée ; car comme je vous ai déja dit[615] les gelées d'Octobre en ce païs font des glaces plus épaisses & plus fortes que celles de Paris en Janvier, ce qui ne dévroit pas naturellement arriver. On eut beau lui répresenter* toutes ces difficultez & plusieurs autres ; Il ne laissa* pas au sortir des fatigues de la Mer & à la soixante huitiéme année de [201] son âge[616] de se jetter en Canot. Il avoit

611. Voir *supra*, lettre V, p. 288-289.

612. Cette colonie de la Nouvelle-France, située dans le prolongement géographique de la Nouvelle-Angleterre (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard), fut conquise trois fois au XVIIe siècle.

613. Mgr de Saint-Vallier partit de Québec dans les premiers jours de mai pour se rendre en Acadie et à Terre-Neuve. Il arriva à Plaisance le 21 juin et y demeura près d'un mois, visitant plusieurs établissements le long des côtes de l'île. Il se rendit ensuite aux îles Saint-Pierre et Miquelon et fit la visite pastorale de l'Acadie. Il rentra à Québec tard dans l'automne 1689 (A. Gosselin, *l'Église du Canada*, t. IV, p. 63-66).

614. Frontenac partit de Québec le 20 octobre (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 19).

615. Voir *supra*, lettre I, p. 262.

616. Frontenac eut 67 ans en mai 1689 (W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 18).

si fort à Cœur l'abandon du fort de *Frontenac* qu'il eût été lui même jusques là, si les Nobles, les Prêtres & les habitans du *Monreal* ne l'eussent prié à mains jointes de ne pas exposer sa personne aux dangers des passages des Sauts & des Cataractes qu'on est obligé de franchir. Plusieurs Gentilshommes* *Canadiens** suivis d'une centaine de Coureurs* de bois se risquerent sous le Commandement de M^r^. *Mantet* pour reconnoître l'état de ce Fort, sous les Bastions duquel, comme je vous ai dit dans ma derniere Lettre[617], M^r^. de *Valrenes* avoit mis des poudres pour les faire sauter en se retirant ; heureusement le dommage n'a pas été si grand qu'on se l'étoit imaginé, car les gens du parti* que commande M^r^. *Mantet*, rélévent déja quelques toises* de murailles abatuës, & ils travailleront à la réparation de ce Fort pendant l'hiver[618]. M^r^. de *Frontenac* en reçût des nouvelles hier au soir qui fut le sixiéme jour après son retour en cette Ville[619]. J'avois oublié de vous dire qu'il a ramené de France quelques *Iroquois* de ceux que M. *de Denonville* avoit envoyé aux galéres dont je vous ai parlé dans ma 13. Lettre[620]. Le reste

617. Voir *supra*, lettre XVII, p. 444.

618. Frontenac réagit vivement lorsqu'il apprit que Denonville avait donné l'ordre de faire détruire le fort Frontenac. Contre l'avis de l'ancien gouverneur et de l'intendant, il fit partir, le 6 novembre, un convoi en direction du fort Frontenac pour empêcher l'exécution des ordres de Denonville. Mais ce convoi venait à peine de se mettre en marche quand apparut la garnison du fort qui rentrait dans la colonie ; le convoi rebroussa donc chemin. Contrairement à ce qu'avance Lahontan, personne ne travailla à relever le fort au cours de l'hiver 1689-1690. C'est seulement l'été suivant que Frontenac envoya une cinquantaine d'hommes, sous la direction de Nicolas d'Ailleboust de Manthet, pour vérifier l'état du fort. Ceux-ci revinrent à la fin d'octobre 1690 pour faire leur rapport : au témoignage de Frontenac tous les bâtiments auraient été détruits, mais les murailles n'avaient subi que quelques brèches faciles à réparer. Champigny prétend au contraire que « toutes les murailles » avaient « sauté par les mines qui ont esté faites en l'abandonnant, de sorte qu'il le faudroit rebatir entierement ». Le fort ne fut pas reconstruit avant l'été 1695, en raison du contexte économique et militaire difficile (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 20 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 41 ; Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 29 ; Champigny, [« Mémoire instructif sur le Canada »], 12 mai 1691, AC, C^11A^, vol. 11, f. 263 ; R. A. Preston et L. Lamontagne, *Royal Fort Frontenac*, p. 52-59).

619. Frontenac arriva à Québec le 14 novembre et non pas le 9, comme le laisse entendre Lahontan (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 22).

620. Voir *supra*, lettre XIII, p. 346. Ce fut Denonville qui, en août 1688, à la suite de discussions de paix avec les Iroquois, demanda le retour des prisonniers capturés lors de l'expédition de 1687 (Denonville, [lettre au ministre], 10 août 1688, AC, C^11A^, vol. 10, f. 74).

de ces malheureux a peri dans les chaines. Parmi ceux que Mr. de *Frontenac* a amené avec lui, le plus considerable de cette troupe infortunée se nomme *Oreouahé*. Il est vrai que comme Chef des *Goyoguans* on avoit eu l'humanité de ne pas le traiter comme un forçat, c'est en reconnoissance [202] de l'attachement qu'il marque avoir tant pour Mr. de *Frontenac* que pour la Nation Françoise, que ce Gouverneur le logea dans son Château. On se flatte de pouvoir faire quelque acommodement avec les cinq Nations *Iroquoises* par l'entremise de ce Chef, & il semble que l'on se dispose de leur faire des propositions de paix[621], mais j'en augure un mauvais succez* par trois bonnes raisons. Je les ai déja representées* à Mr. de *Frontenac*, qui m'a dit qu'après le départ des Vaisseaux, il s'entretiendroit avec moi sur cette affaire. Je ne vous dis rien de son entrevûë avec Monsieur & Madame *de Denonville*[622], remettant de vous en faire le recit *inter privatos parietes*[623]. Quelques Officiers les accompagnent en France dans l'esperance d'être avancez. Les Vaisseaux partiront demain selon toutes les apparences[624], car le vent d'Oüest est clair & moderé ; d'ailleurs, la saison de quiter le Port est sur sa fin. Adieu Monsieur,

Je suis vôtre &c.

A Quebec ce 15. *Novembre* 1689.

---

621. Frontenac espérait entamer des discussions de paix avec les Iroquois par l'entremise de Oreouahé, qui manifestait des intentions pacifiques envers les Français. En novembre 1689, tout en gardant Oreouahé comme « appât » à Québec, Frontenac retourna aux Iroquois trois des prisonniers ramenés de France et les invita à le rencontrer le printemps suivant pour discuter de paix. Les Iroquois reçurent froidement cette proposition : ils décidèrent de ne pas y donner suite et de poursuivre la guerre. Les Anglais les incitaient d'ailleurs à repousser l'offre des Français (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 30 avril 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 30-31 ; Champigny, [lettre au ministre], 16 novembre 1689, AC, C11A, vol. 10, f. 246 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 208 ; A. W. Trelease, *Indian Affairs in Colonial New York*, p. 298-300).

622. À son retour de Montréal, rapporte Champigny, Frontenac « se brouilla avec Mr. de Denonville » (Champigny, [« Mémoire instructif sur le Canada »], 12 mai 1691, AC, C11A, vol. 11, f. 266).

623. Trad. : « entre quatre murs ».

624. Denonville quitta Québec le 18 novembre (Denonville, [lettre au ministre], 27 décembre 1689, BNP, mss Clairambault, vol. 879, f. 319).

[203] LETTRE XIX.

Qui contient les incursions faites à la Nouvelle Angleterre, *& à la* Nouvelle York. *Funeste Ambassade des* François *chez les* Iroquois, *entreprise mal concertée des* Anglois *& des* Iroquois *venant par terre attaquer la* Colonie.

MONSIEUR,

Il y a quinze jours qu'un Vaisseau Rochelois, chargé de vin & d'eau de vie, arriva à *Quebec*, d'où le Capitaine a eu soin de me faire tenir vôtre Lettre. Vous me demandez le détail* du Commerce du *Canada* en général ; Il m'est impossible de vous donner cette satisfaction presentement, parce que je ne le connois pas encore assez à fond pour vous en pouvoir donner une idée distincte : mais je vous assûre que je vous envoyerai un jour des Mémoires si exacts* que vous aurez sujet d'en être satis[204]fait[625]. Cependant contentez-vous d'apprendre ce qui s'est passé dans ce Païs depuis la datte de ma derniére Lettre.

Dès que Mr. *Denonville* fut parti de *Quebec*, pour s'en retourner en France, Mr. *de Frontenac* prit possession du Fort, qui est la résidence ordinaire des Gouverneurs Généraux, & il ordonna au meilleur Architecte de se préparer à le rebâtir de nouveau le plûtôt qu'il se pourroit[626]. Vers le commencement de cette année Mr. *d'Iberville* s'offrit de saccager une petite Ville de la *Nouvelle York* que les *Iroquois* appellent *Corlar*, nom qu'ils donnent aussi à tous les Gouverneurs Généraux de cette Colonie Angloise[627]. Ce Gentilhomme* *Canadien** fut suivi de cent cinquante Coureurs* de bois, & d'un même nombre de Sauvages ; Ce parti fit cette expédition sur les néges & sur les glaces, quoi que cette course fut de trois cens lieuës* pour aller & venir, & même des plus rudes & des plus penibles. Il y réüssit à merveilles, car après avoir pillé, brûlé & saccagé cette bicoque* & ses environs, il rencontra cent *Iroquois* qu'il défit

625. Voir *M*, p. 607-613.

626. Les travaux de reconstruction de l'enceinte du fort Saint-Louis ne commencèrent qu'en 1692 (A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *Québec, ville fortifiée*, p. 35).

627. Voir *supra*, lettre VII, p. 308.

entiérement[628]. Mr. *de Portneuf*, aussi Gentilhomme* *Canadien**, partit en même temps de *Quebec* à la tête de 300. hommes, moitié Coureurs* de bois, & moitié Sauvages, pour s'emparer d'un Fort appartenant aux Anglois appellé *Kenébeki*[629] situé sur les Côtes maritimes de la *Nouvelle Angleterre*[630], vers les frontiéres de *l'Acadie*[631]. La garnison de ce Fort se défendit courageusement ; cependant comme on y jetta quantité de [205] Grenades & d'autres feux d'artifice* pendant que les Sauvages sapoient ou escaladoient les palissades de tous côtez (contre leur coûtume[632],) le Commandant fut obligé de se rendre à discrétion[633]. On dit que les Coureurs* de bois firent bien leur

628. Composé d'environ 210 hommes (114 Français et 96 Amérindiens alliés), ce détachement était commandé par Nicolas d'Ailleboust de Manthet et Jacques Le Moyne de Sainte-Hélène ; Pierre Le Moyne d'Iberville commandait en second. Parti de Montréal au début de février, le détachement atteignit Schenectady (Corlar) le 18 du même mois. Environ 60 habitants de la ville furent tués sur place et de 25 à 30 faits prisonniers. Le retour fut cependant moins heureux que ne le prétend Lahontan : un groupe de 80 guerriers iroquois prit ou tua 19 hommes en chemin. Le détachement arriva à Montréal au cours du mois de mars 1690 (Monseignat, [« Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le Depart des Vaisseaux au mois de Novembre 1689 jusqu'au mois de Novembre 1690 »], AC, C11A, vol. 11, f. 10-13 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 30 avril 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 30 ; Champigny, [« Memoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglois et Iroquois durant l'année 1690 par lequel on connoist l'estat present des affaires du Pays »], AC, F3, vol. 2, f. 243-247).

629. Fort Loyal, dans la baie Casco (Maine).

630. La région de Boston, entre l'Acadie et la Nouvelle-York.

631. Ce détachement, placé sous le commandement de René Robineau de Portneuf, comprenait environ 110 hommes (50 Français et 60 Amérindiens alliés) au départ de Québec le 28 janvier 1690 ; il se grossit en route de 300 à 400 Abénaquis.

632. Voir, par exemple, les propos de Raudot (*Relation par lettres*, p. 86) : « Tous ces sauvages n'osent attaquer un fort de pieux deffendus par des Europeens, ils disent que c'est s'exposer visiblement à estre tué, que c'est n'avoir point d'esprit, que pour eux ils font la guerre pour tuer et point du tout pour estre tués, ils en ont cependant attaqué quelques uns chez les Anglois, mais ils etoient conduits et animés par l'exemple des François. » Voir aussi *supra*, lettre XIV, p. 363.

633. Commencé le 25 mai, le siège du fort Kennebeki ou Loyal se termina le 30 ou le 31 mai. Les Français brûlèrent le fort et les habitations à deux lieues à la ronde ; ils firent prisonniers 66 hommes ainsi que plusieurs femmes et enfants, mais n'en ramenèrent que quatre ou cinq, laissant les autres aux mains des Amérindiens. Le détachement revint à Québec le 23 juin (Monseignat, [« Relation »], AC, C11A, vol. 11, f. 16-18 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F3, vol. 2, f. 244).

devoir, mais que sans les Sauvages cette entreprise eût indubitablement échoüé.

Dès que la navigation fut libre, M^r. *de Frontenac* voulut m'engager à partir pour faire des propositions de Paix aux *Iroquois*. Je lui répondis que sa bourse & sa table m'ayant été ouvertes durant l'hiver, je ne pouvois m'imaginer qu'il eût envie de se défaire si-tôt de moi. Cette repartie l'obligeant de me faire expliquer, je lui remontrai que le Roi d'Angleterre ayant perdu sa Couronne, & la guerre étant déclarée[634], les Gouverneurs de la *Nouvelle Angleterre* & de la *Nouvelle York* ne manqueroient pas de faire leur possible pour exciter ces Bandits à redoubler leurs incursions ; Qu'ils leurs fourniroient pour cet effet des munitions *gratis*, & qu'ils se joindroient encore avec eux pour attaquer nos Villes ; que d'ailleurs le coup du *Rat* les avoit tellement irritez qu'il me paroissoit impossible de les appaiser, & qu'ainsi je le suppliois de vouloir bien jetter les yeux sur quelque autre personne, en cas qu'il persévérât dans le dessein de faire cette tentative. Le Chevalier *Do* fut choisi pour cette funeste Ambassade, & certain *Colin* Interpréte de la langue *Iroquoise* avec deux jeunes *Canadiens* l'accompagnerent[635] en ce malheureux [206] voyage qu'ils firent en Canot. Dès qu'ils parurent à la vûë du Village des *Onnontagues* on les vint honorer d'une salve de coups de bâtons, on les y conduit avec la même cérémonie, cortége fort desagréable pour un homme qui vient faire* des propositions de Paix. Les Anciens s'étant aussi-tôt assemblez jugérent à propos de les renvoyer avec une réponse favorable, pendant qu'ils engageroient quelques *Agniez* ou *Onnoyotes* de les aller attendre sur le Fleuve, aux passages des Cataractes où ils en tueroient deux, en renvoyeroient un à *Quebec* & rameneroient le quatriéme à leur Village, où il se trouveroit des Anglois qui le fusilleroient, c'est à dire, qu'ils vouloient en agir comme le *Rat* avoit fait à l'égard de leurs Ambassadeurs ; tant il est vrai que cette action leur tient au cœur. Ce projet alloit être executé, s'il ne se fût alors trouvé chez ces Barbares, des gens de la *Nouvelle York*, qui étoient venus exprès pour les animer contre nous. Ils sçûrent si bien s'em-

634. La guerre de la Ligue d'Augsbourg, qui se termina avec la paix de Ryswick en 1697.

635. Une cinquième personne se joignit à cette ambassade, le valet du chevalier d'Aux (Do).

parer de ces esprits déja portez d'eux-mêmes à la vengeance, qu'une troupe de ces jeunes Barbares les brûlerent tous vifs, à la réserve du *Chevalier Do*, qu'ils amenerent pieds & mains liées à *Baston*[636], pour tirer des lumiéres & des connoissances de l'état de nos Colonies & de nos Forces. Voilà ce que nous avons appris au bout de deux mois sur ce sujet, par des esclaves qui se sont sauvez d'entre les mains des *Iroquois*. Cette fâcheuse nouvelle ayant surpris Monsieur de *Frontenac*, lui fit dire [207] que de vingt Capitaines qui s'étoient offerts pour executer cette Commission, & qui se seroient fait un honneur de s'en charger, j'avois été le seul capable d'en prévoir le succès*. Je m'embarquai le 24. de Juin pour venir ici, dans un pesant Brigantin* que son Capitaine des Gardes fit construire l'Hiver passé. M^r^. l'Intendant & Madame son Epouse se mirent aussi dans ce vénérable Bâtiment, & comme rien ne nous pressoit nous demeurâmes dix ou douze jours en chemin, faisant tous les soirs une chere de Roi[637]. M^r^. *de Frontenac* fit tracer un Fort en passant à la *Ville des trois Riviéres*, dont je vous ai parlé[638]. Quinze jours après nôtre arrivée en celle-ci, certain Sauvage nommé *la Plake* le vint avertir qu'il avoit découvert un Corps de mille *Anglois*, & de quinze cens *Iroquois* qui s'avançoient pour nous attaquer[639]. Sur cette nouvelle toutes nos Troupes traverserent à la Prairie[640] *de la Madelaine* vis à vis de cette Ville, & nous y campâmes avec trois ou quatre cens Sauvages amis pour les

636. Les Iroquois brûlèrent seulement deux membres de l'ambassade : Colin et le valet du chevalier d'Aux. Ils en gardèrent deux en captivité : l'un mourut de la petite vérole et l'autre rentra dans la colonie cinq ans plus tard. En 1692, d'Aux s'échappa des mains des Anglais et rejoignit lui aussi la colonie (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 44 ; Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 8, 13-14 ; Gédéon de Catalogne, « Recueil », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 207 ; Champigny, [lettre au ministre], 10 mai 1691 », AC, F^3^, vol. 2, f. 460-461 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 10 mai 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 62 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 111, 117-118).

637. Frontenac, l'intendant Champigny et sa femme quittèrent Québec le 22 juillet seulement (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 23).

638. Voir *supra*, lettre IV, p. 278-280.

639. D'après Lahontan, La Plaque arriva le 9 ou le 11 juillet 1691, mais, selon Monseignat, il ne vint avertir les Français que le 23 août (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 24).

640. L'édition originale porte « traverserent la Prairie » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

attendre de pied ferme[641]. Dès que nôtre Camp fut formé M^r. *de Frontenac* envoya deux ou trois petits Partis* Sauvages pour observer la marche des ennemis. Ils s'en retournerent après avoir surpris quelques *Iroquois* écartez chassant aux environs du Lac *Champlain*. Ces prisonniers nous dirent que ces *Anglois* n'ayant pû résister aux fatigues du voyage, & ne s'étant pas pourvûs d'une suffisante quantité de vivres, les uns & les autres étoient retournez en leur Païs. Ce rapport [208] ayant été confirmé par d'autres Sauvages, nos Troupes décamperent ; & revinrent ici[642], d'où je fus détaché quelques jours après, pour aller commander un détachement de Soldats destinez à soûtenir les Moissonneurs du *Fort Roland* situé dans cette Isle. Dès que les recoltes furent faites je revins ici, en Compagnie des *Hurons* & des *Outaouas* qui descendirent de leur Païs, pour faire leur commerce ordinaire de Pelleteries (de la maniere que je vous l'ai expliqué dans ma huitiéme Lettre[643].) Ils demeurerent ici quinze jours, ensuite ils s'en retournerent à leurs Païs[644]. Voilà, Monsieur, tout ce qui s'est passé de plus considérable depuis l'année passée. Je suis sur le point de m'en retourner à *Quebec* dans le Brigantin* de M^r. *de Frontenac*, qui doit partir d'ici dans quinze jours. Je suis à mon ordinaire :

Vôtre &c.

A Monreal, ce 2. *Octobre* 1690[645].

641. Un officier de la garnison de Chambly confirma, le 29 août, les dires de La Plaque. Frontenac rassembla alors les troupes et la milice et les fit traverser à la Prairie-de-la-Magdelaine. Cinq cents Amérindiens de l'Ouest arrivés à Montréal pour la traite accompagnaient les Français. Les troupes totalisaient alors 1 200 hommes (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A, vol. 11, f. 26-27 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^3, vol. 2, f. 243-247 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 38-39).

642. Le 31 août, Frontenac envoya des éclaireurs, mais ceux-ci revinrent le 2 septembre, ne ramenant aucun prisonnier et n'ayant aperçu aucune trace des ennemis. Sur leur rapport, Frontenac fit lever le camp le jour même (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A, vol. 11, f. 26-27, 38 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^3, vol. 2, f. 243-247 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 38-39 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 233-234).

643. Voir *supra*, lettre VIII, p. 316-318.

644. Arrivés le 19 août, les Outaouais repartirent le 4 septembre (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A, vol. 11, f. 23, 27-28).

645. L'édition originale porte « 1691 » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

[209] LETTRE XX.

Qui contient une seconde entreprise considérable des Anglois *par Mer, trés-mal conduite, où l'on voit la Lettre que le Commandant de la Flote écrit à M^r. le Comte de* Frontenac, *avec la réponse verbale de ce Gouverneur, & le départ de l'Auteur pour* [*la*] France.

MONSIEUR,

Me voici enfin à la *Rochelle*, d'où je vous envoye la relation de tout ce qui s'est passé en *Canada* depuis la datte de ma derniére Lettre. Peu de jours après, un Canot que le Major* de *Quebec* avoit envoyé à la découverte, vint donner avis* à M^r. *de Frontenac* qu'une Flote Angloise forte de trente-quatre voiles paroissoit proche de *Tadoussac*. Aussi-tôt il se jetta dans son Brigantin*, & il fit embarquer toutes les Troupes dans des Canots & des Bateaux, avec ordre de voguer nuit & jour afin de devan[210]cer l'ennemi, ce qui fut heureusement executé. Il donna ordre à M^r. *de Callieres* de faire descendre autant d'Habitans qu'il seroit possible[646]. La diligence que nous fimes fut si grande, que le troisiéme jour de Navigation nous arrivâmes à *Quebec*[647]. Dès que M^r. de *Frontenac* eût débarqué, il visita les postes les plus foibles, & les fit fortifier sans perdre de tems. Il fit faire des batteries en plusieurs endroits, & quoi que nous n'eussions dans cette Capitale que douze piéces de gros Canon & peu de munitions de guerre, il parût tout à fait résolu de résister aux efforts de cette Flote, laquelle par bonheur pour nous, s'amusoit à gober* des mouches à deux lieuës* de *Quebec*. Cependant nous profitions de leur lenteur, travaillant sans relâche à nous mettre en état de défense. Nos Troupes, nos Milices* & nos Sauvages arrivoient de tous côtez. Il est certain que si le Commandant de cette Flote eût fait sa descente avant nôtre arrivée à *Quebec*, & même deux jours après, il auroit emporté cette Place sans coup ferir, parce qu'alors il n'y avoit pas deux

646. Après avoir reçu, le 10 octobre, les premières nouvelles touchant l'avancée d'une flotte anglaise, Frontenac quitta immédiatement Montréal. Le lendemain, il donna ordre à Callière de descendre vers Québec avec toutes ses troupes et de rassembler en route le plus d'habitants possible (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 39 ; Monseignat, [« Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable en Canada depuis le Depart des Vaisseaux au mois de Novembre 1689 jusqu'au mois de Novembre 1690 »], AC, C^11A, vol. 11, f. 29-30).

647. Frontenac arriva à Québec le 14 octobre (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 29-30).

Lon. prem. Pag. 222.

cens François dans la Ville qui étoit ouverte* de tous côtez[648], mais au lieu de cela il perdit trois jours à son dernier moüillage, vers la pointe de *l'Isle d'Orleans*, tenant conseil sur conseil avec les Capitaines de ses Vaisseaux, sans qu'ils pûssent convenir entr'eux de ce qu'ils devoient faire[649]. Le Sieur *Joliet* qui étoit dans sa Barque avec sa femme & sa belle-mere, fut pris par cette Flote sur le Fleuve *Saint Lau*[211]*rent*[650]. Trois Navires Marchands qui venoient de France, & un autre qui venoit de la *Baye de Hudson* chargé de Castors, entrerent dans la Riviére du *Saguenay* par *Tadoussac* où ils se cacherent & mirent leurs Canons à terre & dresserent de bonnes batteries[651]. Enfin les Officiers de la Flote ennemie s'accordérent, après avoir passé trois ou quatre jours à d'inutiles délibérations, pendant lequel

---

648. La plupart des contemporains qui ont raconté l'attaque de Phips formulent la même hypothèse : « Si les ennemis avoient fait toutte la diligence qu'ils pouvoient et qu'ils n'eussent point esté arrestez par les vents ils seroient arrivez à Québec devant que l'on eust un advis et s'en seroient infailliblement rendus les maistres le trouvant dépourvu de monde » (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 39 ; voir aussi Champigny, [« Memoire de ce qui s'est passé en Canada au sujet de la guerre contre les Anglois et Iroquois durant l'année 1690 par lequel on connoist l'estat present des affaires du Pays »], AC, F^{3}, vol. 2, f. 247 ; « Relation d'Anne Bourdon », dans E. Myrand, *1690. Sir William Phips devant Québec*, p. 74-75 ; « Relation de M^{gr} Laval », *ibid.*, p. 90).

649. L'ensemble des sources disponibles contredit cette assertion de Lahontan : la flotte anglaise atteignit l'île d'Orléans le 15 octobre et en repartit le lendemain, à l'aube, pour se poster devant Québec ; elle ne put donc passer trois jours en délibérations à la pointe de l'île. Seuls les vents contraires la retardèrent dans sa remontée du fleuve Saint-Laurent (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 32 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 38-40 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^{3}, vol. 2, f. 246 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit*, p. 34-35 ; « Relation d'Anne Bourdon », *ibid.*, p. 74-75).

650. Aucune autre source ne mentionne la capture de Louis Jolliet ; seules sa femme et sa belle-mère auraient été capturées (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 30 et 37 ; J.-F. Juchereau de Saint-Ignace et M.-A. Duplessis de Sainte-Hélène, *les Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 248 ; voir aussi J. Delanglez, *Louis Jolliet, vie et voyages (1645-1700)*, p. 309-310).

651. Trois navires marchands français, le *Saint-François-Xavier*, le *Glorieux* et le *Fleur de May*, avertis de la présence d'une flotte anglaise devant Québec, trouvèrent effectivement refuge dans la rivière Saguenay ; mais le navire en provenance de la baie d'Hudson se dirigea vers la France, où il donna des nouvelles de l'attaque anglaise (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 38-40 ; Gédéon de Catalogne, « Recueil », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 213 ; Juchereau de la Ferté de Saint-Ignace, *op. cit.*, p. 259-261 ; « Relation du Père Michel Germain de Couvert », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 89 ; « Relation de M^{gr} de Laval », *ibid.*, p. 91).

tems il nous arrivoit de toutes parts des foules d'Habitans & de Soldats. Le Commandant Anglois nommé Sir *William Phips* fit partir de son bord une Chaloupe portant Pavillon François à son Avant, laquelle s'approcha de la Ville sonnant de la Trompette[652]. M^r^. *de Frontenac* en fit partir une pour aller à sa rencontre avec un Officier François : celui-ci y trouva un Major* *Anglois* qui lui fit entendre* qu'étant chargé d'une Lettre que son Général écrivoit au Gouverneur de *Canada*, il croyoit qu'on lui permettroit de la presenter lui-même. L'Officier François l'ayant fait embarquer dans sa Chaloupe lui fit bander les yeux & l'amena jusqu'à la Chambre de M^r^. *de Frontenac* où après lui avoir ôté le bandeau qui couvroit la moitié de son visage, il lui remit sa Lettre qui contenoit en substance, ce qui suit.

Moi Chevalier William Phips *commandant par Mer & par Terre les Forces de la* Nouvelle Angleterre, *au Comte* de Frontenac *Gouverneur Général de* Quebec, *par les Ordres & au Nom de* Guillaume III[653]. *& de* [212] Marie[654], *Roi & Reine d'Angleterre, je viens pour me rendre Maître de ce Païs. Mais comme je n'ai rien tant* à cœur que d'éviter l'effusion du sang, je demande que vous ayez à me rendre vos Villes, Châteaux, Forteresses, Bourgades & vos Personnes à ma discrétion, vous assûrant toute sorte de bon traitement, douceur & humanité. Que si vous n'acceptez cette proposition sans aucune restriction, je tâcherai par le secours du Ciel auquel je me confie & par la force de mes armes, d'en faire la conquête. J'attens une réponse positive par écrit dans une heure, en vous avertissant que je ne serai point d'humeur d'entrer en accommodement dès que j'aurai commencé des hostilitez. Signé* William Phips[655].

652. Pendant la matinée du 16 octobre, le jour même où la flotte prenait place devant Québec, Phips envoya un officier pour sommer Frontenac de se rendre (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 32 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit*, p. 35).

653. Sur Guillaume III, voir *supra*, p. 438, n. 577.

654. Marie Stuart, née en 1662 à Londres et décédée en 1694 dans la même ville. Fille de Jacques II et d'Anne Hyde, épouse de son cousin Guillaume III, prince d'Orange, en 1677. Après la révolution de 1688, elle régna sur l'Angleterre, conjointement avec son mari, sous le nom de Marie II d'Angleterre.

655. Une traduction de la lettre de Phips est conservée dans les Archives coloniales ([« Traduction de la lettre du S^r^. Guillaume Phips, General de l'armée Anglaise, venüe devant Quebec, à M. le Comte de Frontenac avec sa reponce de bouche »], AC, F^3^, vol. 7, f. 36) :

Après que l'Interpréte eût expliqué cette Lettre à Mr. *de Frontenac* qui étoit environné d'Officiers, il ordonna au Capitaine de ses Gardes de faire planter un Gibet devant le Fort pour faire pendre ce pauvre Major*, qui selon toutes les apparences devoit entendre* le François, puis qu'il fut sur le point de s'évanoüir lors qu'il entendit prononcer cette funeste Sentence. Il n'avoit pas tout le tort, car il l'eût été effectivement si l'Evêque & l'Intendant qui se trouverent là tous les deux presens pour son bonheur, n'eussent intercedé en sa faveur[656]. Mr. *de Frontenac* prétendoit que c'étoit une Flote de Fourbans ou gens sans aveu*, puis que le Roi d'Angleterre étoit en France ; « Mais à la fin, s'étant appaisé, il dit à ce Major de s'en retourner [213] incessamment à bord de son Amiral, contre lequel il se deffendroit mieux qu'il n'en seroit attaqué ; qu'il ne connoissoit d'autre Roi de la Grande Bretagne que *Jaques II.*, que ses Sujets rebelles étoient des Pirates, dont il ne craignoit ni la force ni les menaces. » Il finit sa réponse en jettant au nez

« Les guerres entre les deux couronnes d'Angleterre et de France ne sont pas seulement un sufisant motif, mais la destruction faite par les François et sauvages sous vôtre commandement et encouragement sur les personnes et biens des sujets de leurs Majestez de la nouvelle Angleterre, sans aucune provocation de leur costé, les oblige de faire cette expedition pour leur propre sureté et satisfaction.

Comme aussy les cruautés et barbaries qui ont esté exercées par les François et les sauvages pouroient par cette presente occasion nous engager à nous revencher severement, cependant estant desireux d'eviter les actions inhumaines et contre le cristianisme, comme aussy pour prevenir l'efusion de sang autant qu'il se poura, moy cy dessus Sr Guillaume Phips Chevalier par ces presentes et au nom de leurs tres exellentes Majestez, Guillaume et Marie, Roy et Reyne d'Angleterre, Écosse, France, et Irlande, deffenseur de la foy, et par ordre de leurs susdites majestez Gouvernement de Massachusset, colonie dans la nouvelle Angleterre, demande que vous ayez à rendre vos forts et Chateaux sans estre demolis, comme aussy toutes les minitions sans y estre touchés, comme aussy une prompte delivrance de tous les captifs ensemble avec la delivrance de vos personnes et biens à ma disposition.

Ce que fesant vous pouvez esperer pardon de moy comme un chretien, ainsy qu'il sera jugé à propos pour le service de leurs Majestez et la sureté de leurs sujets, ce que si vous refusés de faire, je suis venu pourvueu et resolu avec l'ayde de Dieu dans lequel je me fie par force d'armes de revancher tous les torts et injures qui nous ont esté faits et de vous rendre sous la sujection de la couronne d'Angleterre, et lorsque trop tard vous le voudrés faire, vous faire regreter de n'avoir pas plutost accepté la faveur que l'on vous a offerte.

Votre reponce positive dans une heure rendüe par vôtre trompette avec le retour du mien est ce que je vous demande sur le peril qu'il poura s'ensuivre. »

656. Aucune autre source ne mentionne l'intention du gouverneur de pendre l'envoyé de Phips.

du Major* la lettre de son Amiral, ensuite il lui tourna le dos. Alors ce pauvre Ambassadeur un peu rassuré prit la liberté de demander à M^r^. *de Frontenac*, portant sa montre à l'œil, s'il ne vouloit pas lui donner sa réponse par écrit avant que l'heure fut passée. Mais il lui répondit, avec autant de fierté que de dédain que son Commandant ne méritoit pas qu'il répondit à son compliment d'autre maniére que par la bouche des Mousquets* & des Canons[657]. Ces paroles ne furent pas plûtôt prononcées qu'on lui fit réprendre sa Lettre, ensuite on lui rebanda les yeux, & on le ramena à la Chaloupe d'où il vogua à toute force vers la Flotte.

Le lendemain à deux heures après midi soixante Chaloupes abordérent à terre[658], transportant mille ou douze cens

657. Réponse de Frontenac conservée dans les Archives coloniales ([« Traduction de la lettre du S^r^. Guillaume Phips, General de l'armée anglaise venüe devant Quebec, à M. le Comte de Frontenac, avec sa reponce de bouche »], AC, F^3^, vol. 7, f. 36-37) :

« Reponce de bouche faitte par M^r^. De Frontenac au général anglois.

Dites à vôtre general que je ne connois point le Roy Guillaume et que le prince d'Orange est un usurpateur qui a violé les droits les plus sacrés du sang en voulant détrosner son beaupère, que je ne sçay en Angleterre d'autre souverain que le Roy Jacques, que vôtre general n'a pas deub estre surpris des hostilitez qu'il dit avoir esté faites par les François dans la colonie de Massachussets, puisqu'il a deub s'attendre que le Roy mon maistre ayant receu sous sa protection le Roy d'Angleterre, et estant prest de le replacer sur son trosne par la force de ses armes, comme j'en ay nouvelles, Sa Majesté m'ordonneroit d'apporter la guerre en ces contrées chez les peuples qui se seroient revoltés contre leur prince legitime, et luy montrant quantité d'officiers dont sa chambre estoit remplie, il luy dit en riant, vôtre general croit il quand il m'ofriroit des conditions un peu plus douces, et que je fusse d'humeur à les accepter, que tant de braves gens y voulussent consentir, et me conseillassent de me fier à la parole d'un homme, qui n'a pas gardé la capitulation qu'il avoit fait avec le Gouverneur du port Royal, et à un rebelle qui a manqué à la fidelité qu'il devoit à son Roy legitime, en oubliant tous les biens faits qu'il en avoit receus, pour suivre le party d'un prince qui en essayant de persuader qu'il veut estre le liberateur de l'Angleterre, et le deffenseur de la foy, y detruit les loix et les privileges du royaume et renverse la religion anglicane. C'est ce que la justice divine, que votre general reclame dans sa lettre ne manquera jamais de punir quelques jours tres severement. Ce discours ayant fort surpris et allarmé l'envoyé il demanda à M^r^. le Comte s'il ne voulait pas luy donner de reponce par ecrit, non repartit M^r^. le Comte je n'ay point de reponce à faire à votre general, que par la bouche de mes canons, et à coups de fusil, qu'il aprenne que ce n'est pas de la sorte qu'on envoye sommer un homme comme moy, qu'il fasse du mieux qu'il poura de son costé, comme je feray du mien. »

658. Les troupes anglaises ne débarquèrent pas le lendemain de la sommation de Phips, mais le surlendemain, 18 octobre. Initialement, les Anglais pensaient descendre à terre dès que l'envoyé auprès de Frontenac aurait rejoint

hommes, qui resterent sur le sable en fort bon ordre, en même tems ces Chaloupes retournérent à leurs Vaisseaux, & revinrent encore deux fois au même lieu avec le même nombre de troupes[659], aussi-tôt après ils formérent plusieurs Bataillons, & se mirent en marche Tambour battant, Drapeaux déployez du côté de la Ville[660]. Cette descente qui se fit vis-à-vis de *l'Isle d'Orleans*, à une lieuë* & [214] demi au dessous de *Quebec*, n'agit pourtant pas si* diligemment que nos Sauvages accompagnez de deux cens Coureurs* de bois, & de cinquante Officiers, n'eussent le tems de s'aller poster dans un taillis de broussailles épaisses, situé à demi lieuë* de leur débarquement[661]. Comme avec une si petite troupe il étoit impossible de se battre à découvert, il falut donc se resoudre de combattre à la maniére des Sauvages, c'est-à-dire dresser embuscade sur embuscade dans ce bois taillis, qui avoit un quart de lieuë* de traverse*. Cette maniére de faire la guerre nous réüssit à merveilles ; car nous étant postez au milieu de ce bois, nous laissâmes entrer les Anglois, ensuite nous fîmes nos décharges sur eux, & nous nous couchâmes ventre à terre jusques à ce qu'ils eussent fait les leurs, après cela nous nous relevâmes, & courant en Pélotons

---

la flotte ; mais lorsqu'il revint, la marée ne permettait plus le débarquement et, le lendemain, le mauvais temps empêcha de transporter des soldats jusqu'à la côte (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 34-35 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 35 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^{3}, vol. 2, f. 246).

659. Ce nombre paraît nettement exagéré : les sources anglaises parlent de 1 200 à 1 400 soldats et les documents français de 1 500 à 2 000 soldats (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 34-35 ; Gédéon de Catalogne, « Recueil », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 209 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 25 ; « Relation de l'officier Janclot », *ibid.*, p. 60 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^{3}, vol. 2, f. 246).

660. La stratégie anglaise consistait, une fois le débarquement complété à La Canardière sur la côte de Beauport, à faire pénétrer les plus petits navires de la flotte dans la rivière Saint-Charles où ils devaient décharger les canons de campagne et les provisions sur la rive, du côté de Québec, et dresser un barrage de canons pour permettre à l'armée de traverser la rivière (« Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 35 ; W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 237).

661. Monseignat rapporte qu'étant « incertain de l'endroit où les ennemis feroient leur descente, il y avoit peu de monde de ce costé là » et qu'on détacha alors « la plupart des habitants de Montréal et de Trois Rivières et ceux qui se trouverent les plus alertes pour aller escarmoucher. Les ennemis estoient deja à terre [...] et s'estoient rangez en bataille devant que nos gens arrivassent qui, avec quelques habitants de Beauport qui se joignirent à eux faisoient au plus trois cent hommes, encore ne donnerent ils pas tous » (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. f. 34).

deça & delà*, nous réïterâmes nos décharges avec tant de succès, que ces Milices* Angloises ayant aperçû nos Sauvages, la confusion & le desordre se mit parmi eux, & leurs Bataillons furent rompus ; alors chacun cherchant son salut dans la fuite, ils se sauverent pêle & mêle, en criant *Indians, Indians*[662], ce qui fut cause que nos Sauvages firent une sanglante boucherie ce jour-là, car nous comptâmes environs trois cens hommes étendus sur la place, sans autre perte de nôtre côté que de dix Coureurs* de bois, quatre Officiers, & deux Sauvages[663].

Le lendemain[664] les Anglois débarquerent quatre piéces de Canon de bronze montez [215] sur des affuts* de Campagne[665], & ils se battirent vigoureusement, quoi qu'il fussent aussi mal disciplinez que des gens ramassez* peuvent l'être : Car on peut dire qu'ils ne manquerent point de courage, & que s'ils ne réüssirent pas c'est, parce qu'ils ne connoissoient aucune discipline militaire, qu'ils étoient affoiblis des fatigues de la Mer, & qu'enfin le Chevalier *William Phips* manqua tellement de conduite en cette entreprise qu'il n'auroit peu mieux faire s'il eût été d'intelligence avec nous pour demeurer les bras croisez. Ce jour-là se passa plus tranquillement que le

662. Selon Monseignat, les Français étaient « divisez en plusieurs petits pelotons et attaquoient sans tenir presque d'ordre, et à la maniere des Sauvages, ce gros corps qui estoit fort serré. Ils firent plier un premier bataillon et l'obligerent de regaigner la queue. Le feu dura plus d'une heure. Nos gens voltigeoient incessament autour des ennemis, d'arbre en arbre, et ainsy plusieurs descharges que l'on faisoit sur eux ne les incommodoient pas beaucoup, au lieu qu'ils tiroient à coup sûr, sur des gens qui estoient tous en un corps ». Cependant, la riposte française ne provoqua pas la débandade que suggère Lahontan. Les Français ne purent stopper la marche de l'armée. Selon l'intendant Champigny, « les ennemis [...] demeurerent et marcherent toujours en bataille sans se rompre » en dépit des attaques françaises (Champigny, [« Memoire »], AC, F^3, vol. 2, f. 246 ; voir aussi Gédéon de Catalogne, « Recueil », dans R. Le Blant, *Histoire de la Nouvelle-France*, p. 209).

663. Phips aurait perdu 150 hommes selon Monseignat, une centaine selon Anne Bourdon et quatre ou cinq selon Thomas Savage ; les pertes françaises se seraient élevées à deux morts selon Monseignat, à sept selon Champigny, Anne Bourdon et le père Couvert (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 35 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 36 ; « Relation d'Anne Bourdon », *ibid.*, p. 75 ; « Relation du Père Michel de Couvert », *ibid.*, p. 86 ; Th. Savage, *An Account of the Late Action of the New Englanders*, p. 4 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^3, vol. 2, f. 246).

664. C'est-à-dire le 19 octobre.

665. Les Anglais débarquèrent ces pièces de canon dans la nuit du 18 au 19 octobre (Monseignat, [« Relation »], AC, C^{11A}, vol. 11, f. 36 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 37).

suivant[666]. Ils voulurent tenter de nouveau le passage de ce bois à la faveur de leur Artillerie, mais ils perdirent encore trois ou quatre cens hommes & furent ensuite obligez de regagner incessamment le lieu de leur debarquement[667]. De nôtre côté nous perdimes M^r^. de *Saint Helene* qui mourut d'une blessure qu'il reçût à la jambe[668] & environ quarante hommes tant François que Sauvages[669]. Cette victoire que nous remportames sur les Anglois, nous encouragea tellement que nous les suivimes, jusques à leur Camp, auprès duquel nous passames la nuit couchez sur le ventre, dans le dessein de les attaquer à la pointe du jour. Ils nous en épargnerent la peine, car ils s'embarquerent à minuit en si grande confusion que nous en tuâmes encore environ cinquante plûtôt par hazard que par adresse, dans le tems qu'ils se jettoient dans leurs chaloupes[670]. Le jour étant

666. La journée du 19 octobre, les deux camps gardèrent une position d'attente. Faute de soutien naval permettant de traverser la rivière Saint-Charles, l'armée de terre anglaise était réduite à l'inactivité. Les documents anglais et français ne signalent aucune escarmouche d'importance entre les deux groupes cette journée-là. La situation devenait toutefois de plus en plus difficile pour l'armée anglaise : provisions et munitions faisaient défaut et aucun navire de la flotte n'apportait de ravitaillement ; en outre, les soldats enduraient difficilement le froid et le nombre des malades croissait de façon alarmante. Lors d'un conseil tenu en soirée, les officiers en arrivèrent à la conclusion qu'il valait mieux rembarquer les troupes.

667. Le deuxième accrochage sérieux entre Anglais et Français se produisit le 20 octobre. Croyant que les troupes anglaises se préparaient à traverser la rivière Saint-Charles, Frontenac dépêcha environ 200 volontaires pour attaquer l'armée anglaise et fit placer trois bataillons près de la rivière, pour empêcher les Anglais de traverser. Ceux-ci, craignant une attaque française d'envergure, décidèrent de se replier. Selon Monseignat, les Anglais auraient perdu encore 150 hommes en cette occasion, mais John Walley rapporte que seulement quatre de ses hommes furent blessés, dont un mourut par la suite (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 35-36 ; « Major Walley's Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 39).

668. Sainte-Hélène mourut quelques jours après cette deuxième escarmouche, des suites de sa blessure (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 36).

669. Monseignat compte seulement quatre blessés (dont Sainte-Hélène) et deux morts (un soldat et un habitant) ; John Walley rapporte que ses hommes « *did considerable damage to the enemy, but could not give a certain and particular account thereof* » (« Major Walley' Journal », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 39 ; Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 36).

670. Le rembarquement des troupes anglaises se fit dans la nuit du 21 au 22 octobre, mais, selon Frontenac, à l'insu des Français : « Il fit une si horrible pluie pendant toute la nuit et elle était si obscure que nos gens les plus avancés ne purent s'apercevoir de ce qui se passait parmi eux » (« Lettre

survenu nous fimes [216] transporter à *Quebec* leurs tentes & leurs Canons qu'ils nous avoient laissez, pendant que les Sauvages s'occupoient à chercher les morts dans le bois pour les dépouiller.

Le même jour que la descente se fit[671], *William Phips* leva l'ancre, & vint mouiller avec quatre gros Vaisseaux à la portée du mousquet* de la basse Ville, où nous n'avions qu'une seule Batterie de six Canons de huit livres de balle. Ils canonnerent pendant vingt-quatre heures de si bonne grace, que le feu de leurs Canons égaloient celui de la Mousqueterie*[672]. Le dommage qu'ils firent aux toits des maisons ne se monta qu'à cinq ou six pistoles*, car pour les murailles elles sont si dures, comme je vous l'ai expliqué dans ma premiére Lettre[673], que les boulets ne les sauroient entamer.

Lors que *William Phips* eut finit ses glorieux exploits, il envoya demander à M^r^. de *Frontenac* quelques prisonniers Anglois, en échange du Sieur *Joliet*, de sa femme, de sa mere & de quelques matelots, ce qui fut executé sur le champ[674]. Ensuite sa flotte appareilla pour s'en retourner. Dès que les trois Vaisseaux marchands qui s'étoient cachés dans la Riviére du *Saguenay* l'eurent aperceüe au dessous de *Tadoussac* fillant

---

du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 40 ; voir aussi Champigny, [« Memoire »], AC, F^3^, vol. 2, f. 246 ; Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 36-37 ; « Relation de l'officier Janclot », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 61).

671. Soit le 18 octobre (voir *supra*, p. 462-463, n. 658).

672. Le soir du 18 octobre, rapporte Monseignat, « les quatre plus gros navires vinrent mouiller devant Québec. Le contre-admiral qui portoit, se posta un peu sur la gauche presque vis à vis du sault au Matelot. L'admiral estoit sur sa droite, le vice admiral un peu au-dessus, tous deux vis à vis la basse ville et le quatriesme qui portait la flamme de chef d'escadre se tira un peu plus du costé du cap au Diamant. Nous les saluasmes les premiers et ensuitte ils commencerent leur cannonade assez vigoureusement. On leur respondit de mesme ». Cette journée-là, la canonnade se termina aux environs de huit heures, pour reprendre le lendemain, dès le lever du jour, et se terminer définitivement vers midi (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 35).

673. Plutôt lettre III, p. 269.

674. On échangea les prisonniers le 25 octobre : seize personnes de chaque côté selon Janclot, dix-sept selon Thomas Savage (« Relation de l'officier Janclot », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 62 ; Th. Savage, *An Account of the Late Action of the New Englanders*, p. 4 ; voir aussi Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 37-38 ; Champigny, [« Memoire »], AC, F^3^, vol. 2, f. 247 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 41-42).

à pleine voile à la faveur d'un vent d'Oüest, ils rembarquerent leurs Canons, & continuant leur voyage avec plaisir ils gagnerent *Quebec* le 12. Novembre[675]. A peine eurent-ils mis leur Cargaison à terre que le grand froid produisit tant de glaces sur le [217] Fleuve que ces Vaisseaux en furent si endommagez qu'on fut obligé de les échoüer au *Cul de Sac*. Cette fâcheuse gelée me chagrina* pour le moins autant que M^r^. *de Frontenac*, car je me voyois reduit à passer encore un Hyver en Canada, & ce Général étoit en peine comment il pourroit donner avis* au Roi de cette entreprise ; mais il survint tout à coup une pluye suivie d'un dégel qui nous réjoüit extrémement l'un & l'autre. Aussi-tôt il fit agréer* & appareiller une Fregate* desagréée*, avec tant de diligence que son lest, ses voiles, ses cordages & ses matures se trouverent en état presque dans le même tems qu'il en donna l'ordre. Dès qu'elle fut prête à faire voile, il me dit qu'il s'agissoit de faire un coup d'état* en gagnant la France le plûtôt qu'il se pourroit, & que je devois plûtôt perir que de me laisser prendre par les Ennemis, ou de relâcher* en quelque Port que ce soit[676]. Il accompagna ce discours d'une lettre particuliére pour Monsieur de *Seignelai*, qui contenoit des choses très-avantageuses pour moi. Je partis le vingt-sixiéme de Novembre[677], ce qu'on n'avoit jamais vû jusqu'alors. Il est

675. Les trois navires n'arrivèrent pas ensemble à Québec le 12 novembre, mais, successivement, les 15, 16 et 17 novembre (Monseignat, [« Relation »], AC, C^11A^, vol. 11, f. 40 ; « Relation d'Anne Bourdon », dans E. Myrand, *op. cit.*, p. 78).

676. Frontenac chargea-t-il vraiment Lahontan d'aller rapporter en France la nouvelle de la défaite anglaise ? On peut en douter. Selon toute vraisemblance, Frontenac envoya plutôt Joseph Robineau de Villebon. En 1691, en effet, dans un mémoire adressé à Frontenac et à Champigny, le roi écrivait : « Sa Majesté espère qu'après [...] avoir chassé honteusement les Anglais de devant Québec, ledit S^r^ de Frontenac aura maintenu ledit pays dans la seureté où il estait *quand il a envoyé le S^r^ de Villebon pour en donner advis à Sa Majesté* » (« Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny, 7 avril 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 50 ; voir aussi « Lettre de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 43). Une « Relation » anonyme de 1691 confirme d'ailleurs que Villebon était chargé de cette mission (voir « Relation de ce qui s'est passé en Canada, à la descente des Anglois à Quebec au mois d'Octobre 1690 »). Lahontan faisait plus vraisemblablement partie des officiers à qui Frontenac n'avait pu, en 1690, s'« empêcher d'accorder le congé à cause des affaires pressantes de famille qu'ils m'ont fait connaître qu'ils avaient » (« Lettre de Frontenac au ministre, 12 novembre 1690 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 44).

677. Le navire chargé de porter la nouvelle de la défaite anglaise partit le 27 novembre, selon Frontenac (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 10 mai 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 61).

vrai que nous l'échapâmes belle à *l'Isle aux Coudres*, où le vent de Nord-Est nous surprit avec une telle impetuosité, qu'après avoir mouillé nous pensâmes* chansir* sous les ancres durant la nuit. Le reste de la traverse* fut assez heureux jusqu'ici, car nous n'essuyâmes qu'une seule tempête. Cependant les vents contraires que nous trouvâmes à cent-cinquante lieuës* des Côtes de [218] France, nous obligerent à louvoyer long-tems, ce qui est cause que nôtre voyage vous paroîtra si long. Enfin me voici grace au Seigneur heureusement débarqué en cette Ville, d'où je partirai demain pour *Versailles*. J'aprens que vous étes en Province, & que Mr. de *Seignelai* est allé faire le voyage d'un autre monde[678], bien différent de celui d'où je viens. C'est assurément le plus grand malheur qui pouvoit arriver à la Marine de France, aux Colonies des deux Amériques, & de moi en particulier, puisque la lettre que Mr. *de Frontenac* lui écrivoit en ma faveur m'est inutile par sa mort.

Je suis, Monsieur vôtre &c.

A la Rochelle le 12 *Janvier* 1691[679].

[219] LETTRE XXI.

Qui contient une description des Bureaux des Ministres d'Etat, & les services mal récompensez à la Cour.

MONSIEUR,

Je reçûs à *Paris* la lettre que vous m'écrivites il y a deux mois, mais je ne pûs y répondre, parce que mes affaires n'étoient pas encore finies. A present que je suis de retour à la *Rochelle*, j'ai tout le loisir de vous informer de ce qui m'est arrivé depuis mon retour en France. Dès que j'arrivai à *Versailles* je

678. Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, né en 1651 à Paris et décédé le 10 novembre 1690. Fils aîné de Jean-Baptiste Colbert, Seignelay remplaça son père comme secrétaire d'État au département de la Marine.

679. L'édition originale porte « 1692 » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

fus saluer Mr. *de Pontchartrain*[680] qui avoit succedé à Mr. *de Seignelai.* Je lui dis que Mr. *de Frontenac* m'avoit donné une lettre pour ce Ministre, où il lui faisoit mention de mes services. Je lui remontrai qu'ayant trouvé mes biens saisis & plusieurs procès à vuider* où ma presence étoit nécessaire, je croyois que le Roi voudroit bien agréer que je quitasse [220] le service. Il me répondit qu'il étoit informé de l'état de mes affaires auxquelles j'avois tout le tems de vaquer jusqu'au depart des derniers Vaisseaux qui doivent partir cette année pour *Quebec*, où il prétend que je retourne. Cette réponse me fit quitter *Versailles* pour aller à *Paris*, où mes parens me plongerent dans la Consultation de plusieurs Avocats qui trouverent mes affaires si broüillées, qu'ils ne croyoient pas que j'en pusse voir sitôt la fin. Cependant les écus* que je fus obligé de debourser pour cette Consultation me degoûta si fort de plaider contre des parties si accreditées au Parlement de Paris, que j'aimai presque autant perdre ma légitime*, que d'entrer en procès avec elles. Je ne laissai* pourtant pas de demander une provision sur mes biens confisquez en vertu de ce que j'étois actuellement* au service. Ce fut avec tant de peine & de frais que je la sollicitai, que quand ces puissans Adversaires n'auroient pas eu le pouvoir de l'empêcher, la somme qu'on auroit pû m'adjuger, n'auroit pas été suffisante pour payer les dépens que je fus obligé de faire. Messieurs de *Bragelone*[681] sont fort honnêtes gens, comme vous savez. Il est vrai que comme ils aiment plus les pistoles* que leurs Parens ils se contenterent de m'honorer de leurs conseils, mais leur liberalité ne s'étendit pas plus loin, & j'aurois été très mal dans mes affaires si je n'avois pas trouvé d'autre ressource que la leur. L'Abbé *d'Eccouttes*[682], plus liberal, quoique moins riche qu'eux,

680. Louis II Phélypeaux, comte de Pontchartrain (1643-1727). Successivement conseiller au parlement de Paris et commissaire aux requêtes du Palais (1661), premier président du parlement de Bretagne (1677), intendant des finances (1687) et contrôleur général (1689), Pontchartrain succéda à Seignelay, mort le 10 novembre 1690, comme secrétaire d'État et ministre de la Marine et de la maison du roi ; aux prises avec le mauvais état des finances, il eut recours à divers expédients pour renflouer les coffres de l'État. En 1699, Louis XIV le nomma chancelier, office dont il se démit en 1714.

681. Marie Chéron, grand-tante de Jeanne-Françoise Le Facheu de Couttes (mère de Lahontan), avait épousé Hierome de Bragelongne, « tresorier de l'ordinaire des guerres » (voir *supra*, Chronologie, p. 210, n. 3).

682. Frère de Jeanne-Françoise Le Facheu de Couttes, mère de Lahontan.

me fit present de [221] cent Loüis* que j'employai aux frais que j'ai été obligé de faire pour être reçû dans l'Ordre de *Saint Lazare*[683], dont la cérémonie qui s'en fit dans la chambre de M^r^. de *Louvois*[684] dura moins de tems que celui de compter la somme au Trésor. J'espérois que ce généreux Abbé me don-

683. Institué à Jérusalem à l'époque des premières croisades (fin XI^e^-début XII^e^ siècle), l'ordre de Saint-Lazare avait à l'origine pour mission de soigner et de secourir les chrétiens en Orient, notamment les lépreux. D'abord uniquement religieux, cet ordre devint militaire vers 1200, sans perdre toutefois son rôle hospitalier. À la fin de la seconde croisade (1149), Louis VII ramena en France des chevaliers de Saint-Lazare et leur donna son château de Boigny, près d'Orléans ; d'autres chevaliers suivirent saint Louis au retour de la septième croisade (1254) et s'installèrent à Aigues-Mortes et, plus tard, à Paris. De France, l'ordre de Saint-Lazare se répandit en Europe, multiplia ses établissements (plus de 300 vers 1350), puis perdit peu à peu de son importance. En 1490, Innocent VIII le supprima en l'intégrant avec tous ses biens à l'ordre des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (futur ordre de Malte), mais la France s'opposa à cette mesure et l'ordre de Saint-Lazare y subsista. En 1565, Pie IV rétablit l'ordre, mais en 1607, Rome refusa de renouveler ses privilèges ; Henri IV créa donc l'année suivante l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, auquel il incorpora l'ordre de Saint-Lazare, ce qui garantissait le maintien de ses biens sous domination française. Paul V valida l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, dont les statuts réservaient au roi la nomination du grand maître et reconnaissaient aux chevaliers, placés sous la règle du tiers ordre carmélite, le droit de se marier et de posséder des pensions sur toutes sortes de bénéfices. Officiellement aboli par le Saint-Siège, l'ordre de Saint-Lazare survécut ainsi en France, malgré son intégration à l'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Pourvu de la charge de grand vicaire des deux ordres en 1673, Louvois constitua des commanderies et prieurés à même lesquels il indemnisa souvent les officiers et les nobles pour leurs services militaires. En 1677, les ordres réunis fondèrent à Paris une Académie de Marine. Restés sans chef depuis la mort de Louvois en 1691, ces ordres reçurent le marquis de Dangeau pour grand maître en 1693. L'ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem sera supprimé en 1830, à l'avènement de Louis-Philippe I^er^ (P. Bertrand de la Grassière, *l'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem*, p. 15-67 ; A. Chaffanjon et B. Galimard Flavigny, « L'Ordre militaire et hospitalier de Saint-Lazare de Jérusalem », dans *Ordres & contre-ordres de chevalerie*, p. 236-238 ; *Encyclopédie*, article « Lazare, Saint », vol. 9, p. 328-329 ; Philippe du Puy de Clinchamps, *la Chevalerie*, p. 112-113 ; F.-F. Steenackers, *Histoire des ordres de chevalerie et des distinctions honorifiques en France*, p. 100-103, 245-248).

684. Ministre de Louis XIV (1665), surintendant général des postes (1668), chancelier des ordres du roi, grand veneur et administrateur général des ordres de Saint-Lazare et du Carmel, surintendant des bâtiments, arts et manufactures, en remplacement de Colbert (1683), le marquis de Louvois (François-Michel Le Tellier) organisa l'armée française (entretien, recrutement, entraînement, construction de l'hôtel des Invalides, etc.). Il engagea Louis XIV dans la dévastation du Palatinat (1679), l'attaque de Gênes (1684) et les dragonnades.

neroit ensuite quelques bénéfices simples[685] dont il pouvoit se defaire en ma faveur sans s'incommoder, mais un scrupule de conscience l'en empêcha. Il fallut donc me resoudre à la fin d'aller à *Versailles* pour y faire le mêtier de solliciteur d'emploi, qui est le plus dur & le plus chagrinant* qui soit au monde. Imaginez-vous, Monsieur, qu'à ce Royal séjour les écus* s'envolent sans qu'on sçache quelle route ils prennent. Il faut demeurer patiemment cinq ou six heures par jour dans les apartemens de M^r. de *Pontchartrain*, pour se faire voir toutes les fois qu'il sort & qu'il entre.

A peine commence-t-il à paroître que chacun s'empresse à présenter des Mémoires accompagnez de cinquante raisons que le vent emporte ordinairement. A mesure qu'il reçoit ces Placets* il les donne à quelque Secretaire qui le suit, celui-ci les porte à Messieurs de *la Touche*, *de Begon*[686], & *de Saluberri*, dont les Laquais recoivent les pistoles* de la plûpart des Officiers, qui sans cet expedient courroient grand risque de s'enrumer à la porte des Bureaux de ces Commis ; c'est dis-je d'où leur bon & leur mauvais destin doit nécessairement sortir. Desabusez*-vous, Monsieur, de la [222] protection des Grands Seigneurs, le tems n'est plus que les Ministres leur accordent tout ce qu'ils demandoient pour leurs bâtars, pour leurs laquais, ou pour leurs vassaux. Il n'y a que deux ou trois Princes ou Ducs de la

685. Pour Durand de Maillane, « les *bénéfices simples* sont ceux qui n'ont ni charges d'ame, ni obligation d'aller au chœur, & qui par conséquent n'obligent point à résidence ; telles sont les abbayes ou prieurés en commende, & les chapelles chargées seulement de quelques messes, que l'on peut faire célébrer par d'autres » (*Dictionnaire de droit canonique et de pratique bénéficiaire*, nouvelle édition, Lyon, Joseph Duplain, t. II, p. 202) ; pour l'*Encyclopédie*, le bénéfice séculier simple « est celui qui n'est chargé d'aucun gouvernement ni sur le peuple, ni sur le clergé ; & qui est exempt de toute administration. [...] Les Canonistes sousdivisent les bénéfices simples, en bénéfices vraiment simples [...] & en bénéfices simples serviles [...] ; les premiers ne sont chargés que de quelques prières, les autres imposent un service » (t. I, p. 510).

686. Probablement Michel Bégon, le jeune, dit Bégon de Montfermeil, né le 16 avril 1655 et décédé en 1728. D'abord commissaire des Fermes, il devint, en 1680, commissaire général des Fermes vives de France (Charente, Brouage, Saintonge, Angoumois et Limousin), ainsi que receveur des amendes et confiscations. En 1685, il occupa le poste de commissaire à Paris pour les poudres et salpêtres, avant de devenir premier commis à la cour, de 1689 à 1705. Dans cet emploi de premier commis, Bégon tenait un registre des officiers de plume et d'épée, préparait les commissions, les pensions, les congés du personnel, répondait aux officiers qui demandaient des congés ou de l'avancement. Il dirigea la Compagnie des Indes de 1723 à 1728.

grande faveur qui veuillent se mêler de proteger les gens qui ne leur appartiennent point, encore s'ils le font c'est bien rarement, car vous savez que la Noblesse de France étant assez mal dans ses affaires, ces gros Seigneurs ont souvent de pauvres alliez pour lesquels ils sont obligez de demander des Emplois* qui les fassent subsister. Les Ministres sont aujourd'hui sur le pied* de tout refuser aux premiers de la Cour, en leur répondant que le Roi veut ceci, & qu'il ne veut pas cela : & pour ce qui est du mérite on ne le reçoit point dans leurs Bureaux ; c'est un monstre si effroyable qu'il est en horreur chez la plûpart de ces Ministres. Ce sont eux, pour ainsi dire, qui disposent des Charges, quoi qu'il paroisse que ce soit le Roi. Ils font tout ce qu'ils veulent sans être obligez de lui rendre compte, car il s'en raporte à leur zéle & à l'attachement qu'ils doivent avoir pour le bien de son service. Ils lui portent des extraits où le merite des Officiers qu'ils prétendent avancer est supposé, ou du moins très-exageré. Mais les Mémoires de ceux qui ne leur plaisent pas n'ont garde de paroître. Je suis bien fâché d'être obligé de vous dire cette verité, je ne cite aucun Ministre en particulier, car ils ne sont pas tous sur ce pied*-là. J'en [223] connois qui seroient au desespoir de faire la moindre injustice à qui que ce soit, & qui ne souffriroient pas que leurs Suisses*, leurs Laquais, ni même leurs Commis s'intrigassent* pour l'avancement de certaines gens par la voye des pistoles*. Ces habiles intrigans font indirectement plus d'Officiers que vous n'avez de cheveux à la tête, ce qui fait qu'on les saluë d'une lieuë*, & qu'on les traite aussi sérieusement de *Monsieur*[687] que leur maître de *Monseigneur* & de *Grandeur*. Ce sont des tîtres que nos Ministres & nos Secretaires d'Etat ont acquis aussi glorieusement que nos Evêques. Il ne faut donc pas s'étonner de ce que les Officiers Généraux eux-mêmes ont toûjours à la bouche les mots de Monseigneur & de Grandeur, en attendant que celui d'Excellence s'y joigne aussi. Je vous jure, Monsieur, que je pourrois trouver matiére à composer un Livre de trois cens pages *in Folio*, si je voulois faire un ample détail* des intrigues des Bureaux, des moyens dont les solliciteurs se servent pour venir à leur fins, des insignes friponneries de certaines gens, & de la patience dont il faut que les Officiers se

687. Aujourd'hui relativement neutre dans son utilisation, le titre de « Monsieur » était sous l'Ancien Régime un « Titre d'honneur qu'on donne à celuy à qui on parle, ou de qui on parle, quand il est de condition égale ou Supérieure » (Furetière 1690).

munissent ; du mépris qu'on fait de ceux qui n'ont d'autre recommandation que leur merite, & généralement de toutes les injustices qui se font à l'insçû du Roi. Quoi qu'il en soit, après avoir inutilement sollicité ce que je croyois être en droit d'obtenir en reconnoissance de mes services, on se contenta de me dire que le Roi ordonnoit à M^r^. *de Frontenac* de me [224] pourvoir le plus avantageusement qu'il le pourroit quand l'occasion s'en présenteroit ; de sorte qu'il me fallut contenter de cette réponse, & me resoudre à demeurer éternellement Capitaine, sachant bien que ce Gouverneur ne me pouvoit donner rien au delà.

Je partis de *Versailles* pour me rendre incessamment en cette Ville, d'où j'allai recevoir les ordres de M^r^. l'Intendant de *Rochefort*[688]. Il me dit qu'on préparoit le Vaisseau l'*Honoré*, & qu'aussi-tôt qu'il seroit prêt je pourrois faire voile. Il me recommanda le Chevalier de *Maupeou*, neveu de Madame de *Pontchartrain*[689], qui doit faire le voyage avec moi[690]. Ce Gentilhomme*, curieux de voir les Terres de *Canada*, est venu de Paris très bien accompagné ; on a beau lui representer* la longueur du voyage, les incommoditez de la Mer, & le peu d'agréement qu'on trouve en ce Païs-là, toutes ces raisons ne servent qu'à augmenter sa curiosité. M^r^. le Comte *d'Aunai* doit nous escorter jusques à ce que nous soyons Nord* & Sud du *Cap de Finistere*, & lors que nous serons à cette hauteur il reviendra à *Rochefort*[691]. Nous n'attendons autre chose que le vent pour mettre en Mer.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A la Rochelle le 26. *Juillet* 1691.

---

688. L'édition originale porte « M^r^. de *Rochefort* » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

689. Marie de Maupeou, épouse de Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain.

690. Un acte notarié des Archives départementales de la Charente-Maritime (La Rochelle) confirme ces informations de Lahontan (voir *infra*, Appendice I, p. 1131-1132).

691. Michel Bégon confirme, depuis Rochefort, cette information de Lahontan : « J'ay prié M^r^. le Comte d'Aunay qui commande la fregatte du Roy de la Diligente d'escorter jusques à 40 lieües par dela les Caps les trois vaisseaux qui vont en Canada ce qu'il m'a promis de faire » (Bégon, [lettre à Villermont], 21 juin 1691, BNP, ms. fr. 22 801, f. 148-149).

[225] LETTRE XXII.

Qui contient le départ de l'Auteur de la Rochelle *pour* Quebec, *sa Navigation jusqu'à l'entrée du Fleuve* Saint Laurent. *Rencontre d'un Vaisseau* Anglois *qu'il combatit. Son Vaisseau échouë. Navigation du Fleuve* Saint Laurent. *Nouvelle qu'un Parti* d'*Anglois *&* *d'*Iroquois *a défait un Corps de Troupes Françoises.*

MONSIEUR,

Deux jours après que je vous eus écrit, nous appareillâmes de la Rade de la *Rochelle*, pour faire la grande traverse* de *Canada*. Le 5. Août nous apperçûmes un grand Vaisseau à qui M^r^. le Comte *d'Aunay* donna chasse, & comme le sien étoit meilleur voilier, au bout de trois heures il se trouva bord à bord de ce Navire, lequel arbora sur le champ son Pavillon *Génois*. On tira quelques coups de Canon à [226] son Avant pour l'obliger d'amener*, mais l'obstination du Capitaine fut cause que M^r^. *d'Aunay* fit tirer sur le Corps du Vaisseau, dont quatre ou cinq Matelots en ayant perdu la vie, le reste de l'équipage fut obligé de mettre la Chaloupe en mer pour porter à son bord ses Passeports & Connoissemens. Le 10. après avoir pris hauteur*, & les Pilotes s'estimant être Nord* & Sud du Cap *Finisterre*, M^r^. *d'Aunay* m'envoya son Canot pour me dire qu'il s'en retournoit. Je lui écrivis une Lettre de remerciment. Le Pere *Bechefer* Jesuite, qui avoit été plusieurs années Supérieur du Collége de *Quebec*, où il alloit encore en la même qualité, fut obligé de se jetter dans ce Canot pour retourner en France, s'étant trouvé toûjours incommodé* depuis le premier jour que nous mîmes en mer[692]. Le 23. d'Août nous essuyâmes un gros coup* de vent de Nord-Oüest, qui dura vingt-quatre heures, à cent lieuës* du Banc de *Terre-Neuve*. La tempête étant finie, il survint un vent de Nord-Est, qui nous poussa en dix ou douze jours à l'entrée du Fleuve *Saint Laurent*. Le 6. Septembre nous découvrîmes un Vaisseau qui de la Côte de *Gaspé* portoit* sur nous à pleine voile. Nous crûmes d'abord qu'il étoit François,

692. Supérieur à Québec de 1680 à 1686, Thierry Beschefer était rentré en France en 1690. Quelques semaines avant son rembarquement pour le Canada, Bégon avait émis des doutes sur la capacité du jésuite d'entreprendre un tel voyage : « [...] j'apprens la resolution que le Pere Bechefer a prise d'aller passer le reste de ses jours en Canada, c'est un grand voiage pour un homme de son age, incommodé comme il est, et je crois qu'il feroit mieux de rester à Paris » (Bégon, [lettre à Villermont], 31 mai 1691, BNP, ms. fr. 22801, f. 135r°).

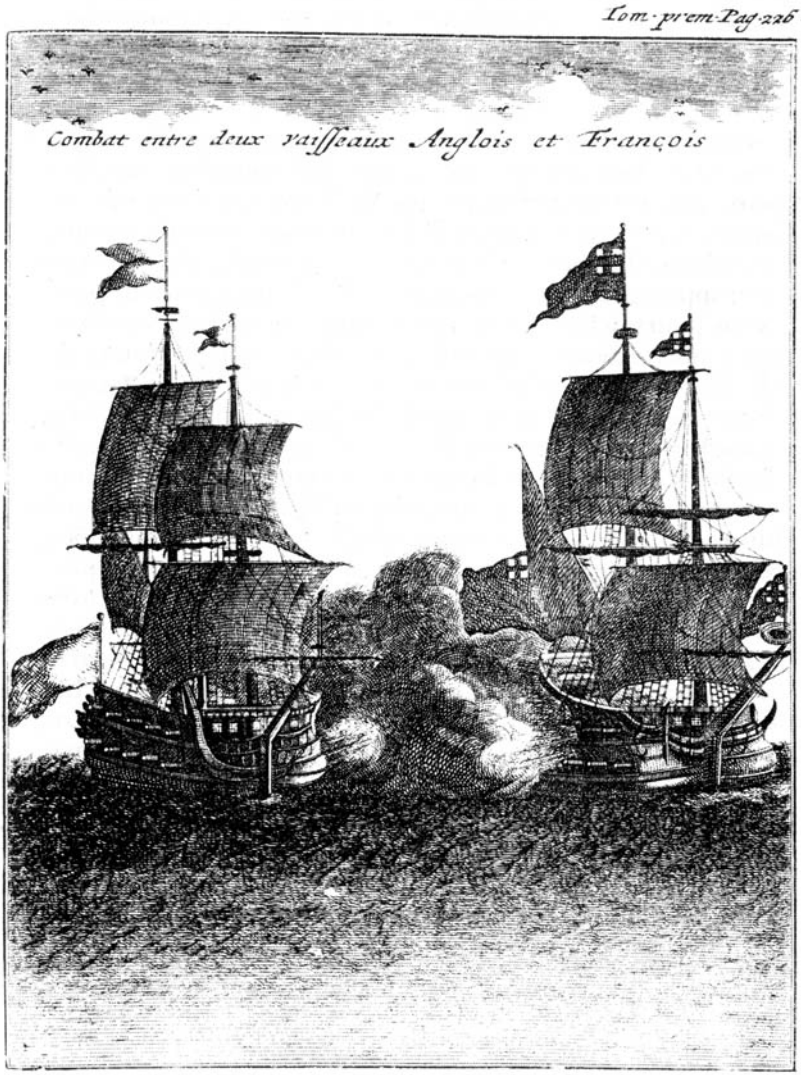
Tom. prem. Pag. 226.
Combat entre deux vaisseaux Anglois et François

& qu'il venoit de *Quebec*, mais sa manœuvre nous l'ayant fait connoître* une heure après pour ennemi, nous nous mîmes en état de combattre, & comme il n'étoit pas plus d'une lieuë* au vent lors que nous le connûmes* pour tel, il ne tarda pas en arrivant à pleine voile de se [227] trouver bien-tôt à la portée du mousquet*. Il arbora d'abord Pavillon *Anglois* en nous lâchant sa bordée. Nous arborâmes aussi le nôtre en le payant de la même monnoye. Le Combat dura deux heures, faisant toûjours feu de part & d'autre, mais comme la mer étoit agitée, nous fûmes obligez de nous quitter à l'entrée* de la nuit sans nous être fait grand mal. Nous en fûmes quitte pour deux Matelots estropiez, & pour vingt-huit ou trente coups de boulets dans nos Mâts, dans nos Vergues & dans les œuvres* mortes. Deux jours après nous rencontrâmes M^r^. *Duta*, qui montoit le *Hazardeux**, & s'en retournoit en France, convoyant dix ou douze Vaisseaux Marchands[693]. Il me donna des rafraîchissemens, & il m'apprit quelques nouvelles du *Canada* qui me firent plaisir. Nous poursuivîmes nôtre route malgré le vent de Sud-Oüest, qui nous obligea de courir bord* sur bord jusqu'à *Portneuf* près de *Tadoussac*. Nous échoüâmes en ce lieu-là par la faute du Pilote Côtier*, qui pour s'être obstiné à donner fonds* trop près de terre, pensa* être la cause d'un naufrage. A minuit le Vaisseau donna de si fortes culées* que je le croyois entre-ouvert, mais la marée se retirant peu à peu, il demeura couché sur le côté sans paroître endommagé. Je fis porter aussi-tôt un ancre de toüée* au large, amarré à plusieurs grêlins* épices* bout à bout, & le lendemain la marée ayant remonté & remis le Vaisseau à flot, je fis haller dessus avec le Cabestan. [228] Le 13. nous moüillâmes près de *l'Isle Rouge*, & le lendemain 14. nous franchîmes ce passage sans danger, à la faveur d'un beau frais de Nord-Est.

Le 15. nous moüillâmes à *l'Isle aux Liévres*. Le 16. nous passâmes *l'Isle aux Coudres*, le 17. nous arrivâmes à la traverse* du *Cap Tourmente*, & le jour suivant nous ancrâmes* dans ce Port. Au reste, nous eûmes les plus beaux jours de Soleil qu'on

693. Dutast (ou Duta) partit de Québec le 3 septembre, à bord du navire *le Hazardeux* avec « ordre de croiser, tant que ses vivres lui permettront, à l'embouchure de notre rivière [le fleuve Saint-Laurent] où nous avons avis qu'il y a quelques bâtiments de Manathe [New York] et de Boston et de passer de là par Plaisance et les îles Saint-Pierre » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 71).

ait jamais eu de l'embouchure du Fleuve jusqu'ici. J'eus tout le loisir & la commodité de considérer les Côtes à droit & à gauche, pendant que nous louvoyons. Je demandai aux Pilotes, voyant tant de Riviéres à la Bande* du Sud, pourquoi les Vaisseaux avoient accoûtumé de ranger* celle du Nord, où il ne se trouve que le moüillage des *Papinachois*, les *Sept Isles & Portneuf*. Ils me répondirent que la trahison ordinaire du fougueux vent de Nord-Oüest, qui régne les trois quarts de l'année sur ce Fleuve, étoit cause qu'on n'osoit s'éloigner de la Côte du Nord, & qu'il n'y a que les mois de Juin, Juillet & Août qui puissent être les assurateurs* d'un Vaisseau qui rangeroit* celle du Sud. Sur ce pied*-là, je juge que cette Navigation du Sud seroit sans cela plus belle, plus facile & moins dangereuse que l'autre, parce qu'on pourroit moüiller tous les soirs à l'entrée des Riviéres qui se déchargent* le long de cette Côte, & qu'ainsi l'on ne seroit pas exposé de louvoyer nuit & jour, en virant sans cesse de bord, comme on [229] est obligé de faire lors qu'on range* celle du Nord. Voilà, Monsieur, ce que j'ai à vous dire de la Navigation de ce Fleuve, dont j'aurai occasion de vous parler encore[694]. Dès que nôtre Vaisseau fut afourché* devant *Quebec*, je mis pied à terre avec M^r^. le Chevalier de *Maupeou* que je conduisis chez M^r^. de *Frontenac*, qui comme à moi voulut bien lui faire offre de sa table & de sa maison. « On m'apprit que trois cens *Anglois*, & deux cens *Iroquois* s'étoient approchez il y a deux mois de l'Isle de *Monreal*[695] ; que le Gouverneur de cette Isle ayant fait passer quinze Compagnies de l'autre côté du Fleuve dans la Prairie de la *Madeleine* pour les attendre de pied ferme[696], un détachement de ce Parti* ennemi avoit surpris, à la faveur de la nuit, les sentinelles avancées, & que tout le Corps ayant joint, ils donnerent tête baissée avec tant d'intrépidité & de courage sur les Corps de Garde, & sur le Camp dans un même tems, qu'il étoit resté sur la place plus de trois cens Soldats, deux Capitaines, six Lieutenans, & cinq Ensei-

694. Voir *M*, p. 530-531.

695. Ces événements se déroulaient au début du mois d'août 1691, et non pas en septembre comme le laisse entendre Lahontan.

696. « Un parti de cinq cents Anglais, Loups et Agniés étant venus jusqu'à la Prairie de la Magdeleine, rapporte Frontenac, [...] M. de Callières qui en avait eû avis et qui croyait même le parti plus considérable avait ramassé toutes les troupes que je lui avais envoyées avec quelques habitants qu'il y avait joints et était allé se poster au pied du fort de la Prairie » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 70).

gnes*[697], & qu'après cette fatale expédition M^r. de *Valrénes* Capitaine de Marine étoit parti de *Monreal* avec un détachement de François & de Sauvages pour aller au Fort *Chambli*[698] (de crainte que ces *Iroquois* ne s'emparassent de ce poste)[699] lequel ayant rencontré dans sa route un autre Parti* d'*Anglois* & d'*Iroquois*[700], il les avoit attaqué avec vigueur, & les avoit défaits[701]. »

697. L'attaque eut lieu à l'aube, le 11 août 1691. Voici comment Frontenac raconte l'événement : « Les ennemis qui apparamment avaient dessein d'attaquer le fort de la Prairie [...], s'en approchèrent une heure avant le jour le 11^e d'août et entrèrent dans le camp des habitants dont la plupart fatigués d'une pluye qui était survenue, et d'avoir été toute la nuit sous les armes, étaient rentrés dans le fort et n'étaient pas aussi alertes qu'ils l'auraient dû être, mais les troupes qui étaient plus sur leurs gardes ayant marché au premier bruit, regagnèrent [reconquirent] le camp des habitants après avoir essuyé la décharge des ennemis qu'ils croyaient des nôtres parce qu'il ne faisait pas encore assez clair pour se reconnaître et les en chassèrent l'épée à la main, [...] ils les rechargèrent encore et les obligèrent à se retirer ; cependant, comme ils avaient mis du désordre parmi nos habitants et que dans ces deux charges nous avions perdu quelques officiers et soldats, ils s'en retournèrent pleins d'orgueil et d'insolence [...] » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 70 ; pour un récit plus détaillé de cette attaque, voir [« Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le depart de la fregate La fleur de May le 27. Novembre 1690 »], AC, F^3, vol. 6, f. 396-400). Les estimations sur les pertes encourues lors de cette attaque varient grandement : les Anglais affirment avoir tué 200 Français et perdu 36 hommes ; les Français assurent avoir tué de 120 à 130 Anglais et Iroquois et perdu de 40 à 45 hommes (W. J. Eccles, *Frontenac*, p. 249).

698. Sur ce fort, voir *supra*, p. 314, n. 203.

699. Valrennes, accompagné de 200 hommes, partit pour Chambly avant que l'attaque ne se produise. Si les Anglais attaquaient le fort, il devait en assurer la défense, sinon, il devait les suivre afin de les prendre par revers : « L'ordre estoit que sy les Ennemis tournoient du costé de ce fort on s'y jetta pour le deffendre ou que s'ils venoient à la prairie [de la Magdeleine] on marcha incessament sur leurs pistes, pour leur donner en queue lors que ceux qui y estoient [à la Prairie de la Magdeleine] leurs resisteroient de front » ([« Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le depart de la fregate La fleur de May le 27. Novembre 1690 »], AC, F^3, vol. 6, f. 396 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 70).

700. Il s'agirait plutôt des mêmes qui avaient livré bataille à la Prairie-de-la-Magdeleine ([« Relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le depart de la fregate La fleur de May le 27. Novembre 1690 »], AC, F^3, vol. 6, f. 398 ; « Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 70).

701. Valrennes « disposa ses gens avec tant d'ordre, de conduite et d'intrépidité, rapporte le gouverneur, qu'après un combat qui dura près d'une heure et demie [...], il les fit plier et les mit entièrement en déroute » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 20 octobre 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 70).

[230] Toutes ces différentes avantures me font conjecturer, qu'on aura beaucoup plus de peine que l'on ne s'imagine à faire une bonne Paix avec les cinq Nations *Iroquoises*. M^r^. de *Frontenac* a donné les ordres nécessaires aux Habitations* circonvoisines, pour faire transporter une grande quantité de pieux & de chaux durant l'hiver, aux environs de cette Ville. Adieu Monsieur, les derniers Vaisseaux qui doivent partir pour France, feront voile dans trois ou quatre jours.

Je suis Monsieur vôtre &c.

A Quebec, le 10. *Novembre* 1691.

[231] LETTRE XXIII.

Qui contient la prise de quelques Bâtimens Anglois, *un Parti** *d'*Iroquois *défait, un* Iroquois *est brûlé tout vif à* Quebec. *Un autre Parti** *de ces Barbares surprend des Coureurs** *de bois, est ensuite surpris lui-même. M^r^. de* Frontenac *propose un projet d'entreprise à l'Auteur. L'Auteur part dans une Fregate** *pour aller en France, & relâche** *à* Plaisance, *où une Flote* Angloise *vient pour enlever ce poste. Elle manque son coup. L'Auteur continuë son voyage.*

MONSIEUR,

Cette Lettre vient de Bretagne, & non pas de *Canada*, d'où je suis parti inopinément, pour repasser en France deux mois après avoir reçû vôtre Lettre, à laquelle je n'ai pû répondre faute de commodité. [232] Vous me dites que vous étes satisfait de la description que je vous ai envoyée du Fleuve *Saint Laurent*, & que vous seriez bien-aise d'en avoir une aussi exacte* de tous les Païs du *Canada*. J'aurois de la peine à vous contenter pour le present, parce qu'il me faut du tems pour mettre tous mes Mémoires[702] en ordre, c'est pourquoi vous ne trouverez pas mauvais que je vous prie de suspendre vôtre curiosité pour quelque tems. En attendant, voici la relation de ce qui est arrivé en *Canada*, qui vous pourra faire du plaisir. Aussi-tôt que les Vaisseaux furent partis de *Quebec* l'année derniére, M^r^. *de Fron-*

702. Voir *M*, p. 528-559.

tenac fit tracer le Plan de l'enceinte de la Ville[703], & tous les matériaux propres pour la construction de quelques redoutes* de pierres y ayant été transportez, il la fit fortifier durant l'Eté[704]. Il y avoit quelques jours qu'on avoit amené prisonnier à *Quebec* un Gentilhomme* de la *Nouvelle Angleterre* nommé M^r^. *de Nelson*, qui fut pris dans la Riviére de *Kenébeki* sur les Côtes de *l'Acadie* avec trois Bâtimens qui lui appartenoient, & comme il est fort galant* homme, M^r^. *de Frontenac* le logea chez lui, & le traita avec toute sorte d'honnêteté*[705]. Vers le com-

703. Ces plans furent tracés par l'ingénieur Robert de Villeneuve, qui rentra en France, en 1692, pour les présenter à la cour (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 119). On y reçut mal son projet, car les travaux qu'il proposait devaient s'échelonner sur une longue période et impliquaient des déboursés considérables : « Le S^r^. de Villeneuve, ingénieur, a présenté un dessin pour enfermer Québec d'une nouvelle enceinte et de grands ouvrages de maçonnerie, pour lesquels il faudroit plusieurs années, et des sommes immenses. Outre que ce dessin porte une évidente démonstration d'impossibilité pour l'exécution, on ne peut pas comprendre comment on l'a pu concevoir, dans un temps auquel on croit devoir avoir les ennemis sur les bras, et qu'il n'y a à songer qu'à se fermer. Il semble que de bonnes et fortes palissades et des ouvrages de terre doivent suffire, ce sera ensuitte aux habitans à les entretenir, sauf à ceux, aprez que la paix sera faite, à se fortiffier plus solidement » (« Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny, 1693 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 140). En 1693, les travaux pour enclore la ville commenceront sous la direction de Dubois Berthelot de Beaucours, qui avait élaboré un nouveau projet d'enceinte (A. Charbonneau, Y. Desloges et M. Lafrance, *Québec, ville fortifiée*, p. 34-36 ; L. Noppen, C. Paulette et M. Tremblay, *Québec : trois siècles d'architecture*, p. 19-21).

704. Au cours du printemps et de l'été 1692, la basse-ville de Québec aurait « été fortifiée de deux plates-formes fort considerables, la haute ville de deux autres et [de] plusieurs redoutes couvertes » (« Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 104).

705. Marchand bostonnais et homme politique influent en Nouvelle-Angleterre, John Nelson commerçait activement avec les Français d'Acadie. Fréquentant les côtes acadiennes depuis 1670, il possédait même un entrepôt à Port-Royal, toléré par les autorités françaises. Il fut capturé à l'été 1691, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, et conduit à Québec. Le traitant avec égards, Frontenac l'accueillit au château Saint-Louis et l'autorisa à circuler librement dans la ville. Nelson en profita pour soudoyer deux soldats français qui prévinrent les autorités de la Nouvelle-Angleterre de l'imminence d'une attaque française à la frontière. Pontchartrain blâma Frontenac pour avoir accordé tant de liberté à Nelson : « [...] je dois vous dire sur la trop libre communication que j'apprens avoir esté permise au S^r^ de Nelson qu'on pouvait bien garder avec luy les mesures de l'honnesteté et du bon traitement qui se peuvent faire à un prisonnier de quelque distinction ; mais il aurait esté nécessaire de prendre plus de precautions en cela, pour empescher qu'un homme comme luy, estimé le plus vif, le plus animé contre le Canada, et le plus propre

mencement de cette année, ce Gouverneur donna le commandement d'un Parti* de cent cinquante Soldats au Chevalier *de Beaucour*, pour aller sur les glaces du côté du Fort *de Frontenac*, cinquante Sauvages amis se joignirent à ce Parti*[706]. Ils rencontrérent à trente ou quarante[707] lieuës* du *Monreal* une [233] troupe de soixante[708] *Iroquois*. Ceux-ci furent découverts par les pistes de quelques-uns de leurs Chasseurs qui s'étoient écartez du Cabanage*, & le jour suivant ils furent tous surpris, égorgez, ou faits prisonniers[709]. Le S^r^. *de la Plante* qui vivoit dans l'esclavage chez ces malheureux, eût le bonheur de se trouver envelopé dans cette déroute, & il auroit été tué comme ses Maîtres, s'il n'eût crié de toute sa force ; *miséricorde, sauvez-moi, je suis François*. Il étoit un des quatre Officiers qui eurent le malheur d'être pris dans la funeste incursion que ces tigres firent dans l'Isle de *Monreal*, comme je vous l'ai dit dans ma dix-septiéme Lettre[710]. Le Chevalier *de Beaucour* s'en revint à la *Colonie* avec son Parti*, il emmena douze *Iroquois* qu'il avoit

---

aux desseins des Anglais pour y faire des entreprises, n'eust pas pu prendre connaissance de l'estat où vous estes, par la liberté qu'il a eue de voir les lieux et de communiquer avec toutes sortes de gens » (« Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac, avril 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 102). Transféré en France, en 1692, Nelson croupit en prison deux ans avant d'être libéré pour transmettre à Londres une proposition française pour exclure l'Amérique du conflit de la Ligue d'Augsbourg, mais cette proposition fut rejetée. Rentré en Nouvelle-Angleterre en 1697, il reprit ses activités commerciales avec l'Acadie (« Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre, 15 septembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 111 ; D. F. Chard, « Nelson, John », *DBC*, t. II, p. 515-516 ; G. A. Rawlyk, *Nova Scotia's Massachusetts. A Study of Massachusetts-Nova Scotia Relations, 1630 to 1784*, p. 36-37, 42-45, 74-76).

706. Ce détachement se composait, selon Champigny, de 120 Français et 205 Amérindiens. Il partit en direction de l'ancien fort Frontenac, au mois de février 1692, pour y harceler les Iroquois et tenter d'en capturer quelques-uns. Le commandement en fut d'abord confié à Remy Guillouet d'Orvilliers mais, blessé en cours de route, celui-ci céda sa place à Josué Dubois Berthelot de Beaucours (Champigny, [« Relation de ce qui s'est passé en Canada, au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692 »], AC, C^11A^, vol. 12, f. 93r° ; Callière, [lettre au ministre], 20 novembre 1692, *ibid.*, f. 97v°-98r°).

707. Soixante lieues, selon Champigny (Champigny, *op. cit.*, f. 93r°).

708. Cinquante, selon Champigny et Callière (Champigny, *op. cit.*, f. 93r° ; Callière, *op. cit.*, f. 97v°).

709. Champigny et Callière parlent de vingt-quatre Iroquois tués et de seize prisonniers (Champigny, *op. cit.*, f. 93r° ; Callière, *op. cit.*, f. 98r°).

710. Voir *supra*, lettre XVII, p. 443. Le sieur de la Plante fut effectivement délivré lors de cette attaque (Callière, *op. cit.*, f. 98r°).

fait prisonniers qui furent aussi-tôt conduits à *Quebec*. Dès qu'ils y furent arrivez M^r^. *de Frontenac* condamna fort judicieusement les deux plus méchans de la Bande à être brûlez tous vifs & à petit feu. Cette Sentence effraya extrêmement Madame l'Intendante & les Jesuites, il n'y eût point de supplication que cette Dame ne fit pour tâcher de faire modérer cette terrible Sentence, mais ce Juge fut inexorable, & les Jesuites employerent en vain toute leur éloquence pour ce sujet. « Ce Gouverneur leur répondit, qu'il falloit de toute nécessité faire un exemple rigoureux pour intimider les *Iroquois* ; que comme ces Barbares brûlent presque tous les François qui ont le malheur de tomber entre [234] leurs mains, il falloit les traiter de la même maniére, puis que l'indulgence qu'on avoit eu pour eux jusqu'à present sembloit les autoriser de s'approcher de nos Plantations, d'autant plus qu'ils ne courroient point d'autre risque, que celui d'être pris & gardez en faisant bonne chere chez leurs Maîtres, mais que dès qu'ils apprendront que les François les font brûler, ils se garderoient bien de s'avancer à l'avenir avec tant* de hardiesse jusqu'aux portes de nos Villes ; & qu'enfin l'arrêt de mort étant prononcé, il falloit que ces deux malheureux se préparassent à faire le voyage de l'autre monde. » L'obstination de M^r^. *de Frontenac* parut surprenante, lui qui avoit, peu de tems auparavant, favorisé l'évasion de trois ou quatre personnes coupables de mort, aux instantes priéres de Madame l'Intendante ; nonobstant la ferme résolution de M^r^. *de Frontenac*, elle ne laissa pas de redoubler ses instances, mais elle ne pût jamais le flêchir à l'égard de ces deux misérables. Il fallut donc leur envoyer des Jesuites pour les bâtiser, & les engager à reconnoître la Trinité, l'Incarnation, les Joyes du Paradis, & leur representer les peines de l'Enfer dans l'espace de huit ou dix heures. Vous m'avoüerez, Monsieur, que c'est traiter ces grands Mistéres bien cavaliérement, & les exposer à la risée d'un *Iroquois*, que de les lui vouloir faire comprendre si à la hâte. S'ils prirent ces véritez pour des chansons, je [235] n'en sai rien, mais ce que je puis vous dire, c'est que du moment qu'on leur eût annoncé cette fatale nouvelle, ils renvoyérent ces bons Peres sans les vouloir écouter : ensuite ils se mirent à chanter la Chanson de mort[711] suivant la coûtume Sauvage. Quelque charitable personne leur ayant fait jetter un coûteau dans la prison, le

711. Sur les « chansons de mort », voir Lafitau, *Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 283-284.

moins courageux des deux se le plongea dans le sein, dont il mourut sur le champ. Quelques jeunes *Hurons* de *Lorete*[712] âgez de quatorze à quinze ans, vinrent prendre l'autre, & l'amenérent sur le *Cap au Diamant* où ils avoient eu la précaution de faire un grand amas de bois. Il courut à la mort avec plus d'indifférence que Socrate[713] n'auroit fait, s'il se fut trouvé en pareil cas. Pendant le supplice, il ne cessa de chanter, « qu'il étoit Guerrier, brave & intrépide, que le genre de mort le plus cruel ne pourroit jamais ébranler son courage, qu'il n'y auroit point de tourmens capables de lui arracher un cri, que son camarade avoit été un poltron de s'être tué lui-même par la crainte des tourmens, & qu'enfin s'il étoit brûlé, il avoit la consolation d'avoir fait le même traitement à plusieurs *François* & *Hurons*. » Tout ce qu'il disoit étoit vrai, sur tout à l'égard de son courage & de sa fermeté, car je puis vous jurer avec toute vérité qu'il ne jetta ni larmes, ni soûpirs, au contraire, pendant qu'il souffroit les plus horribles tourmens qu'on puisse inventer, & qui durerent environ [236] l'espace de trois heures, il ne cessa pas un moment de chanter. On lui rissola la plante des pieds devant deux grosses pierres toutes rouges plus d'un quart d'heure : on fuma le bout de ses doigts dans le Fourneau des pipes allumées, sans qu'il retirât la main. Ensuite on lui coupa les jointures les unes après les autres : On tordit les nerfs de ses jambes & de ses bras avec une petite verge de fer, de telle maniére qu'il n'est pas possible de l'exprimer. Enfin après plusieurs autres supplices on leva sa chevelure de sorte qu'il ne lui restoit que le crane, sur lequel ces jeunes Bourreaux alloient mettre du sable brûlant, lors qu'un esclave des *Hurons* de *Lorete*, le vint assommer d'un coup de massuë, qu'il lui déchargea sur la tête par ordre de Madame l'Intendante pour faire cesser son martyre. Pour moi, je vous jure que le prélude de cette tragédie me fit tant d'horreur, que je n'eus pas la curiosité d'en voir la fin, ni d'entendre chanter ce pauvre misérable jusqu'au dernier moment de sa vie. J'en ai tant vû brûler malgré moi, chez les Peuples où je me suis trouvé pendant le cours de mes Voyages, que je n'y sçaurois penser sans peine. C'est un spectacle où on est obligé d'assister lors qu'on se trouve malheureusement chez les Nations Sauvages, qui mettent en pratique ce cruel genre

712. Sur les Hurons de Lorette, voir *supra*, lettre IV, p. 277.

713. La mort de Socrate (470-399 av. J.-C.), condamné à boire la ciguë, est racontée dans le *Phédon* de Platon et l'*Apologie de Socrate* de Xénophon.

de mort envers leurs prisonniers de guerre ; car comme je vous l'ai dit dans une de mes Lettres[714], tous les Sauvages n'exercent pas cette barbarie. Ce [237] qui est de plus gênant pour un honnête homme, c'est qu'il est obligé d'être témoin des tourmens qu'on fait souffrir à ces sortes de martyrs, car si l'on prétendoit s'en défendre ou marquer de la compassion pour eux, on passeroit dans leur esprit pour un homme sans courage.

Dès que la Navigation fut libre, le Sieur de *Saint Michel*[715] *Canadien*, partit du *Monreal* pour aller dans les Lacs des Castors à la tête d'un Parti* de Coureurs* de bois, qui conduisoient plusieurs Canots chargez de Marchandises propres* aux Sauvages. Ils rencontrerent en faisant le portage du *Long Saut* dans la Riviére des *Outaouas* soixante *Iroquois*, qui les ayant surpris les égorgérent, à la réserve de quatre, qui furent assez* heureux d'échaper, & d'en apporter la nouvelle à *Monreal*[716]. Aussi-tôt qu'on eût appris ce funeste accident, M^r^. le Chevalier *de Vaudreuil* se mit en Canot avec un détachement pour aller à la poursuite de ce Parti* *Iroquois*, il fut suivi par cent *Canadiens** & par quelques Sauvages Alliez. Je ne sçai par quel hazard il eut le bonheur de les atteindre ; il les surprit & les attaqua avec vigueur, ils se battirent en desespérez, mais à la fin ils furent défaits[717]. Il en coûta la vie à plusieurs de nos Sauvages, & à

714. Cette information se trouve, en réalité, dans les *Mémoires*, p. 718-719.

715. Sans doute Michel Messier, dit Saint-Michel.

716. Selon Louis-Hector Callière, Saint-Michel, à la tête d'une trentaine d'hommes, accompagnait un groupe d'Amérindiens qui avaient demandé une escorte pour rejoindre leur territoire, craignant d'être attaqués par les Iroquois qui rôdaient, depuis le début du printemps, le long de la rivière Outaouais. Attaqués « dans le long Sault pendant qu'une partie des Français estoient occupés à monter les canots dans les rapides et l'autre par terre pour les couvrir », ils auraient perdus plus de vingt hommes (Callière, [lettre au ministre], 20 novembre 1692, AC, C^11A^, vol. 12, f. 98v° ; voir aussi Champigny, [« Relation de ce qui s'est passé en Canada, au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692 »], AC, C^11A^, vol. 12, f. 93v°-94r°). Cette action se déroulait en juin 1692 et non pas au début du printemps comme le suggère Lahontan. À deux reprises, à la fin d'avril et au début de mai, Saint-Michel avait été envoyé par Frontenac pour porter ses ordres aux commandants de l'ouest, mais les deux fois, il avait dû rebrousser chemin, par crainte d'une embuscade des Iroquois (Callière, *op. cit.*, f. 93v°-94r° ; Champigny, *op. cit.*, f. 98r°-98v°).

717. Le sort du détachement conduit par Saint-Michel fut connu dans la colonie le 28 juin 1692 et, le lendemain, Frontenac détacha 130 Français et Canadiens avec une soixantaine d'Amérindiens vers le lieu de l'affrontement. Selon Champigny, ce détachement conduit par Vaudreuil ne rencontra aucun

trois de nos Officiers[718]. Les *Iroquois* qu'on prit furent amenez à la Ville de *Monreal*, auprès de laquelle on les régala d'une salve de coups de bâtons.

Vers le commencement du mois de [238] Juillet, Mr. *de Frontenac* ayant reçû quelques nouvelles du Commandant des Lacs, il me parla d'un certain projet d'entreprise, dont je lui avois fait voir l'importance depuis long-tems ; & comme il n'avoit pas d'abord considéré avec assez d'attention tous les avantages que l'on en pourroit tirer, & qu'il avoit trouvé au contraire beaucoup de difficultez pour l'executer, c'est ce qui lui avoit fait négliger cette affaire ; voici en quoi elle consiste.

Je vous ai marqué* par ma dix-septiéme Lettre[719] la conséquence* & l'utilité* des Forts de *Frontenac* & de *Niagara*, & que dans la conjoncture où se trouvoit alors Mr. *Denonville*, il lui étoit impossible de les pouvoir conserver. Vous aurez aussi remarqué les avantages que les Sauvages ont sur les Européans dans la maniére de faire la guerre dans les Forêts de ce vaste Continent[720]. Comme nous ne pouvons détruire les *Iroquois* avec nos seules Forces, nous sommes obligez de toute nécessité d'avoir recours à nos Sauvages Alliez. Il est certain que comme ils prévoyent que si ces Barbares peuvent venir à bout de détruire nos Colonies, tôt ou tard ils seront subjuguez* par ces Barbares comme il est arrivé à plusieurs autres Nations[721] ; il est de leur intérêt de s'unir avec nous pour détruire ces Bandits. Or puis qu'ils ont cette bonne volonté, il faut leur faciliter les moyens de l'executer, car vous pouvez bien croire que tous Sauvages qu'ils sont, ils ne seront pas assez dépourvûs de bon

---

Iroquois et rentra peu après dans la colonie (Champigny, [« Relation de ce qui s'est passé en Canada, au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692 »], AC, C11A, vol. 12, f. 94ro). La victoire sur les Iroquois rapportée par Lahontan se situe plus tard, vers le 20 juillet, lorsque Vaudreuil, à la tête de 500 hommes, attaqua, au Long Sault, 150 Iroquois qui avaient fait des incursions dans la région de Montréal (*ibid.*, f. 94ro-94vo ; Callière, [lettre au ministre], 20 novembre 1692, AC, C11A, vol. 12, f. 97vo-98ro).

718. Selon Champigny, les pertes s'élevèrent à 14 hommes : trois officiers, trois soldats, quatre habitants et quatre Amérindiens (Champigny, [« Relation de ce qui s'est passé en Canada, au sujet de la guerre depuis le mois de novembre 1691 jusqu'au mois d'octobre 1692 »], AC, C11A, vol. 12, f. 94vo).

719. Voir *supra*, lettre XVII, p. 445.

720. Voir *supra*, lettre V, p. 288 ; lettre VII, p. 296-297.

721. Voir *M*, p. 547, 733.

[239] sens pour s'écarter deux ou trois cens lieuës* de leurs Païs, & aller faire la guerre à leurs ennemis, sans être sûrs de trouver une retraite, pour pouvoir s'y reposer & y prendre des munitions. Il n'est donc question que de construire des Forts sur les Terres des *Iroquois*, & de les conserver malgré eux. C'est, Monsieur, ce que j'ai proposé il y a plus d'un an à Mr. *de Frontenac*, & c'est ce qu'il veut que j'entreprenne aujourd'hui. Je prétens donc de faire subsister trois Forts par la voye des Lacs, avec des Bâtimens qui vogueront à la rame que je ferai construire à ma fantaisie, lesquels étant legers & de grand port*, caleront* peu[722] & navigueront également bien à la rame & à la voile, & seront même de bonne défense contre l'impétuosité des flots. Je demande cinquante Matelots *Basques*, car ils sont connus pour les plus adroits & les plus habiles Mariniers* qui soient au monde. Il me faut encore deux cens Soldats choisis dans les Troupes de *Canada*. Je ferai trois petits Fortins en différens endroits, l'un à la décharge* du *Lac Errié*, que vous verrez sur ma Carte de *Canada*, sous le nom de *Fort Supposé*, aussi-bien que les deux autres. Je construirai le second au même lieu où étoit celui que j'ai maintenu les années 1687. & 1688. & dont je vous ai parlé dans ma quatorziéme & quinziéme Lettre[723], & le troisiéme à la pointe de l'embouchure de la Baye *de Toronto*[724] sur le même Lac[725] : quatre-vingt-dix hommes suffiront pour garder ces trois Redoutes*, [240] & moins encore, car les *Iroquois* qui n'ont jamais vû de Canon qu'en peinture, & ausquels une once* de poudre est plus précieuse, qu'un Loüis* d'or, ne se sont jamais ingérez* d'attaquer aucune sorte de Fortification[726]. Je demande au Roi pour l'execution de cette entreprise quinze mille écus* par an, pour nourriture, entretien, subsistance & salaire de ces deux cens cinquante hommes. Il m'est très-facile de transporter avec ces Bâtimens quatre cens Sauvages dans le Païs des *Iroquois*, quand je voudrai. J'en puis convoyer deux mille, & porter autant de sacs de bled d'Inde

722. L'édition originale porte seulement « caleront » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

723. Le fort Saint-Joseph, à l'entrée du lac Huron (voir *supra*, lettre XIV, p. 361-363, et lettre XV, p. 372, 374, 379-381).

724. C'est-à-dire, dans la région du cap Hurd à l'entrée de la baie Georgienne (« Baye de Toronto »).

725. C'est-à-dire le lac Huron.

726. Voir *supra*, lettre XIV, p. 363, et lettre XIX, p. 453.

qu'il en faudra pour l'entretien de ces Forts durant l'Hiver & l'Eté. Il est aisé de faire des Chasses abondantes dans toutes les Isles, d'entreprendre des traverses* dans les Lacs, de poursuivre les *Iroquois* dans leurs Canots & les couler à fond* avec d'autant plus de facilité, que mes Bâtimens seront legers, & mes gens s'y battront à couvert. Enfin, si vous voyez le Mémoire que je dois presenter à M^r^. *de Pontchartrain*, vous trouveriez que cette entreprise est la plus belle & la plus utile qu'on puisse faire pour chagriner* les *Iroquois* en tems de guerre, & les contenir dans leur devoir en tems de paix. Monsieur *de Frontenac* y joignit une Lettre particuliére pour M^r^. *de Pontchartrain*, dans laquelle il lui marque* que ce projet étant bien executé, ces redoutables ennemis seront obligez dès la seconde année d'abandonner leur Païs. Il ajoûte à cela qu'il me juge assez capable [241] de conduire cette entreprise, & qu'il croit que je réüssirai, mais peut-être qu'il auroit pû trouver d'autres personnes qui connoissent mieux que moi le Païs & les maniéres des Sauvages : d'un autre côté par un hazard peu avantageux pour moi, je me suis aquis leur estime & leur amitié, & c'est à mon avis la seule raison qui a engagé M^r^. *de Frontenac* de me choisir préférablement à tout autre. Le 27. Juillet ce Gouverneur m'ayant donné ses paquets* pour la Cour, & la petite Fregate* la *Sainte Anne* étant agréée* & appareillée selon les ordres qu'il en avoit donné, je m'embarquai dans le Port de *Quebec*[727], & ayant fait voile, au bout de cinq jours de Navigation nous rencontrâmes par le travers* des *Monts Nôtre-Dame* dans le Fleuve de *Saint Laurent*, douze Vaisseaux Marchands qui venoient de France sous l'escorte de M^r^. *d'Iberville*, qui montoit le Vaisseau nommé *le Poli*[728]. Le 8. d'Août, nous sortîmes de la Baye *Saint Laurent*, à la faveur d'un vent d'Oüest & d'un jour si clair & si serain, que nous découvrîmes l'Isle du *Cap Breton*, & celle de *Terre-Neuve*, aussi distinctement que si nous en eussions été à la portée du mousquet*. Les neuf ou dix jours qui

727. Il n'est pas sûr que Lahontan rentrait en France à la demande de Frontenac afin de soumettre un projet de défense pour les Grands Lacs. Des extraits de la correspondance du Canada laissent plutôt supposer qu'il sollicitait, peut-être avec l'appui de Frontenac, un emploi d'« inspecteur » des troupes du Canada (voir *infra*, p. 494, n. 753 ; *M*, p. 622, n. 462).

728. D'Iberville quitta La Rochelle le 14 mai 1692, à bord du *Poly*. En compagnie d'un autre navire de guerre, *l'Envieux*, il accompagnait une flottille de six navires marchands. Il arriva à Québec le 19 août (G. Frégault, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, p. 112-113).

Compren Pag 24
1 Lieue
Echelle d'une petite Lieue
A fort de plaisance
B redoute tracée et proposée
C habitations
D grand sur quay au seche les morues
E montagne couverte de bois
F vieux fort du temps iadis
G port de plaisance
H rade de plaisance
I lieu ou les morues se pechent
L Bassin de gros deau
M riviere ou les Saumons se pechent
N lieu appelé la fontaine au pied du mont
O premier mouillage de la flotte angloize
P lieu ou la flotte canone le fort
Q Chaloupe angloize portant deux officiers
RRRR vaisseaux françois mouillés dans le port
Grande Baye de plaisance

suivirent furent bien différens, à peine pouvoit-on se voir de la prouë à la poupe de l'artimon*, car il survint tout à coup des brumes les plus obscures & les plus épaisses que j'aye jamais vû. Au bout de ce tems-là, l'horison s'étant nettoyé nous portâmes* sur l'Isle de *Terre-Neuve*, [242] nous découvrîmes *le Cap Sainte Marie*, ensuite naviguant à pleine voile, nous entrâmes le jour même au Port de *Plaisance*[729]. J'y trouvai environ cinquante Vaisseaux de Pêcheurs, la plûpart *Basques*[730], en compagnie desquels je croyois passer en France quelques jours après ; mais comme on ne dispose pas toûjours du tems, il leur en fallut plus que je n'avois crû pour se préparer, & lors que nous fûmes prêts d'en sortir, nous apprîmes par quelques Pêcheurs que cinq gros Vaisseaux *Anglois* avoient moüillé vers le *Cap Sainte Marie*[731]. Cet avis* se trouva véritable*, car le 15. de Septembre ils moüillérent à la vûë de *Plaisance*. Le 16. ils levérent l'ancre pour entrer dans la Rade, où ils donnérent fond*

729. Plaisance était la principale base française à Terre-Neuve. Les pêcheurs français fréquentaient les eaux terre-neuviennes depuis le début du XVI^e siècle, mais l'établissement d'un poste permanent sur l'île datait à peine d'une trentaine d'années. Décidée en 1662 par Louis XIV, cette implantation française à Terre-Neuve répondait à un double impératif, commercial et militaire : développer les pêcheries terre-neuviennes en créant un établissement pouvant permettre l'exploitation des pêcheries sèches et assurer une défense adéquate à l'entrée du golfe Saint-Laurent. Sise sur la côte occidentale de la péninsule d'Avalon, la baie de Plaisance se prêtait bien à ce double rôle : elle formait un port naturel facile à fortifier et offrait une grève étendue pour le séchage du poisson. En 1686, un recensement dénombrait environ 250 Français à Plaisance, dont 170 engagés. Sur la présence française à Plaisance, voir J.-P. Proulx, *Histoire militaire de Plaisance* ; Ch. de la Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale* ; F. J. Thorpe, « Fish, Forts and Finance : the Politics of French Construction at Placentia, 1669-1710 », *SHC*, 1971, p. 52-64.

730. Les Basques français pêchaient surtout sur la côte sud de Terre-Neuve et Plaisance était leur principale base de rassemblement.

731. Voir Brouillan, [« Journal du mouvement que les Ennemis ont fait depuis qu'on a eu Connoissance de leur aproche au fort Louis de Plaisance, 1692 »], AC, C^11C, vol. 1, f. 203 : « Le 14.^e du mois de septembre la flotte de messieurs les marchands de France estoit preste à mestre à la voille pour retourner dans les ports du royaume lors que j'eus des nouvelles de la descouverte qu'on fist d'une escadre de cincq vaisseaux vers le Cap de *Sainte* Marie. » Des soldats envoyés le long des côtes, à la recherche de déserteurs, auraient signalé la présence de ces navires ([« Relation de l'attaque de 5 Vaisseaux Anglois de soixante canons au fort de S. Louis de Plaisance commandé par M^r. de Brouillan gouverneur de l'Isle de Terre neuve »], AC, C^11C, vol. 1, f. 201).

hors de la portée du Canon[732]. Le Gouverneur[733] ne se trouva pas peu embarrassé, n'ayant que cinquante Soldats dans son Fort, & très-peu de munitions. Outre cela, ce poste étant commandé par une Montagne[734] d'où il pouvoit être incommodé* à coups de frondes, il étoit fort à craindre que les *Anglois* ne s'emparassent de cette hauteur. Je pris soixante Matelots *Basques* pour les empêcher de mettre pied à terre, en cas qu'ils voulussent tenter une descente dans un certain endroit nommé *la Fontaine*[735], à quoi je réüssis effectivement sans tirer un coup de mousquet*. Il arriva que sept ou huit cens *Anglois* embarquez dans vingt Chaloupes, ayant voulu aborder à cet endroit-là, ces vigoureux *Cantabres*[736] pleins de feu, se jettérent à découvert mal[243]gré moi, un peu trop tôt sur le rivage, & par ce moyen obligérent les *Anglois* à changer de route, & à voguer à force de bras jusques derriére un petit Cap, où ils jettérent un baril de goudron, qui brûla deux arpents* de broussailles[737]. Le 18. à midi ayant apperçû qu'une Chaloupe avoit débordé* de l'Amiral portant Pavillon blanc à son Avant, & qu'elle s'avançoit vers le Fort, j'y accourus incessamment. Le Gouverneur, qui avoit eu le soin d'envoyer une de ses Chaloupes au devant d'elle

732. Brouillan ([« Journal du mouvement »], AC, C^{11C}, vol. 1, f. 203) corrobore ces informations : « Ils mouillerent à la veue le 15^{e} [de septembre]. Ils apareillerent le lendemain seixiesme [et] se mirent en Rade hors de la porté du canon. »

733. Jacques-François de Mombeton Brouillan.

734. Castle Hill (T.-N.) : 47° 15′ ; 53° 58′ ; au nord de Placentia.

735. Brouillan envoya Lahontan à La Fontaine le 15 septembre : « Le lundy 15 [Brouillan] envoya un destachement de 60. ou 80. hommes commandé par le sieur baron de la Hontan Capitaine des troupes de la Marine en la nouvelle France, au lieu nommé la Fontaine, esloigné du fort environ un grand quart de lieuë, separé par une tres haute montagne ; pour s'opposer à la dessente des Ennemis, en cas qu'ils la voulussent faire en cet endroit là » ([« Relation de l'attaque »], AC, C^{11C}, vol. 1, f. 201).

736. Peuple celtibère établi sur la côte de l'actuelle province d'Oviedo. Soumis par Auguste, ils se révoltèrent et furent décimés par Vipsanius Agrippa, en l'an 19 de notre ère. Les Basques s'en disent descendants.

737. Les Anglais tentèrent ce débarquement le 17 septembre. Selon l'auteur de la « Relation de l'attaque » (AC, C^{11C}, vol. 1, f. 201), c'est le reflet du soleil sur les armes des Français dissimulés dans les broussailles qui aurait trahi leur présence et incité les Anglais à changer de direction. Quant à Brouillan ([« Journal du mouvement »], AC, C^{11C}, vol. 1, f. 203), il avoue ne pas avoir su « par quelle avanture ils s'aperceurent qu'ils y estoit attendu ». Après avoir changé de cap, les chaloupes se dirigèrent effectivement « vers une pointe à demie lieuë de là, où ils mirent le feu qui brusla deux ou trois heures aprés lequel temps il s'esteignit » ([« Relation de l'attaque »], AC, C^{11C}, vol. 1, f. 201).

portant même Pavillon, fut très surpris de voir qu'elle revenoit avec deux Officiers Anglois qui s'y étoient embarquez[738]. Ils dirent au Gouverneur que leur Amiral souhaitoit qu'on lui envoyât un Officier à son bord, ce qui fut executé. L'on détacha M^r. *de Coste-belle*, avec lequel je m'embarquai[739]. Dès que nous fûmes à bord de l'Amiral, il nous vint recevoir & nous fit toutes sortes d'honnêtetez*. Il nous régala de confitures* & de plusieurs sortes de vins, dont nous bûmes à la santé des Amiraux de France & d'Angleterre[740]. Il nous fit voir tout son Vaisseau jusques aux Batteries mêmes[741] : ensuite il dit au Sieur *de Costebelle* qu'il seroit bien fâché d'être obligé de se rendre maître de *Plaisance* à force d'armes, tant il prévoyoit que l'entreprise seroit funeste au Gouverneur, à la Garnison, & aux Habitans, parce qu'il lui seroit fort difficile d'empêcher le pillage & le desordre ; que pour éviter ce malheur là, il seroit de la prudence du Gouverneur [244] de se rendre à composition*. L'Officier bien instruit des intentions du même Gouverneur, répondit de sa part, qu'il étoit disposé à se défendre vigoureusement & à faire sauter la Place, plûtôt que de la ceder aux ennemis du Roi son Maître. Les complimens finis de part & d'autre nous prîmes congé de lui, & comme nous étions prêts à nous rembarquer dans la Chaloupe, il nous dit en nous embrassant qu'il étoit bien fâché de ne pouvoir pas nous saluer de son Canon, en

738. Voir Brouillan ([« Journal du mouvement »], AC, C^11C, vol. 1, f. 201-202) : « Le 18^e [...] sur l'heure du midy, nous en aperceumes une [chaloupe] des leurs qui venoit au fort soulz le pavillon françois. Je fis nager une des nostres au devant portant mesme pavillon commandé par un sergeant pour s'aller informer de ce qu'il souhaitoit. L'officier anglois qui la commandoit demanda d'estre conduit devant le gouverneur de la place ce quy luy fust accordé les yeux bandés jusqu'à la porte de ma chambre selon l'ordre de la guerre. »

739. Lahontan accompagna effectivement Costebelle (Brouillan, [« Journal du mouvement »], AC, C^11C, vol. 1, f. 203 ; [« Relation de l'attaque »]. AC, C^11C, vol. 1, f. 202).

740. Voir la « Relation de l'attaque » (AC, C^11C, vol. 1, f. 202) : « A leur arrivée le general anglois accompagné des autres capitaines de vaisseaux vint les recevoir, et aprés s'estre reciproquement salués les officiers françois dirent au general que M^r. le gouverneur les avoit envoyés pour le remercier de sa part de l'honnesteté qu'il luy avoit faite, aussy tost il les fit entrer dans la chambre où il leur apprit toutes les nouvelles de l'Europe avec beaucoup d'exactitude. En suite dequoy il les regalla de mets et liqueurs tres exquis. »

741. L'armement du vaisseau « ne leur feust point caché car on les fist promener dans touttes les batteries » (Brouillan, [« Journal du mouvement »], AC, C^11C, vol. 1, f. 203).

récompense* il fit crier cinq ou six fois, *Vive le Roi* ; en débordant* du Vaisseau, nous lui rendimes le même nombre de cris ; ensuite il nous remercia d'un septiéme qui mit fin à la cérémonie[742]. Dès que nous fûmes arrivez au Fort, M^r^. *de Costebelle* informa le Gouverneur des Forces de cet armement. Le *Saint Albans*, Vaisseau d'où nous venions, avoit soixante-six piéces montées* & pour le moins six cens hommes d'équipage, mais les autres nous parurent plus petits[743]. Le lendemain 19. ils s'approchérent jusques à la portée du Canon du Fort où ils moüillérent en croupiére*, pendant qu'une de leurs Chaloupes vint à toute rame vers nos Batteries. Le Gouverneur y en envoya une pour sçavoir ce qu'elle demandoit. L'Anglois qui la commandoit répondit, que son Amiral envoyoit avertir qu'en cas qu'on voulut parlementer durant le combat, l'on arboreroit le Pavillon rouge pour signal[744]. J'étois alors à *la Fontaine*, dont je vous ai parlé[745], pour m'oppo[245]ser à leur descente ; car c'étoit l'unique parti que ces Anglois pouvoient prendre pour s'emparer de *Plaisance*[746]. Ils devoient bien faire réfléxion que

742. Voir la « Relation de l'attaque » (AC, C^11C^, vol. 1, f. 202) : « Enfin aprés avoir passé le temps dans une conversation assés guaye, avec beaucoup de railleries, ils prirent congé du general et autres capitaines, les embrasserent tous. Ensuite ils s'embarquerent dans la chaloupe, qui n'eut pas plus tost debord du vaisseau, que le general les salüa par trois fois vive le Roy, ils rendirent le salut de trois fois vive le Roy aussy. Le vaisseau les remercia par un autre cry puis ils se rendirent prés du fort. »

743. Voir Brouillan ([« Journal du mouvement »], AC, C^11C^, vol. 1, f. 203) : « Le sieur de Costebelle m'informa des forces de l'amiral nommé l'Alban portant 62 pieces de canon [...]. Il y en avoit deux autres [navires] nommés le Plemut et la Gallere d'une esgalle force et une autre fregatte dont l'armement ne paroissoit pas sy cons[iderable] et une flutte portant 28 canons faisoit le cinquiesme bastiment. »

744. Voir Brouillan ([« Journal du mouvement »], AC, C^11C^, vol. 1, f. 204) : « Le 19^e^ [...] ils nous renvoyerent une chaloupe que je fis prevenir d'une des nostres [...] ; l'officier qui fust au devant s'estant joints avec celluy des ennemis me raporta qu'il n'avoit rien de particullier à dire sy ce n'est que sy je souhaittés parlementer pandant le combat j'eus à hisser le pavillon rouge » ; voir aussi [« Relation de l'attaque »], AC, C^11C^, vol. 1, f. 202.

745. Voir *supra*, lettre XXIII, p. 490.

746. Selon Brouillan, La Fontaine était un endroit stratégique, puisqu'il donnait accès à la montagne qui commande Plaisance ([« Journal du mouvement »], AC, C^11C^, vol. 1, f. 203) : « Ce poste me paroissoit tres considerable à soutenir, dit-il, pour les empescher de gagner la montagne qui commande le fort Louis et d'où la mousqueterie auroit esté en estat d'incommoder beaucoup nostre batterie ».

leur Canon seroit absolument inutile contre un rampart impénétrable ; & que c'étoit, pour parler proverbialement, tirer* sa poudre aux Moineaux que de tirer contre des cailloux & des gazons*. Cependant, c'étoit une expédition de commande* pour eux, il falloit obéïr aux Ordres de Mr. *le Prince d'Orange*[747], & s'exposer en même tems à se faire couler à fond*, ce qui n'eût pas manqué d'arriver si nous eussions eu assez de poudre & de boulets, car ce canonnement* dura près de cinq heures.

Le jour suivant 20. du mois, un Pilote François prisonnier se sauva du bord de l'Amiral s'étant jetté à la Mer durant la nuit[748]. Il aborda au lieu où j'étois embusqué, & après m'avoir rendu compte de tout ce qui s'étoit passé sur la Flote, je le fis conduire chez le Gouverneur. Il me dit que la descente qu'ils avoient voulu tenter étoit de sept ou huit cens hommes, mais qu'ayant crû trouver quatorze ou quinze cens Matelots prêts à s'y opposer, ils avoient jugé à propos de changer de résolution ; qu'ils s'étoient imaginez que mes soixante *Basques*, qui malgré moi, parurent au rivage de *la Fontaine*, n'avoient autre dessein que de les attirer dans un piége qu'on leur tendoit, en les obligeant de s'approcher plus librement. Le 21. ils appareillérent à la faveur d'un vent de [246] Nord-Est, après avoir brûlé toutes les Habitations de la *Pointe verte*, où le Gouverneur avoit eu la précaution d'envoyer le jour même un détachement, qui par la difficulté des chemins impratiquables, n'y pût arriver à tems pour s'y opposer[749]. Ce qu'on peut dire, c'est que sans les Capitaines *Basques* qui se trouvérent à *Plaisance*, les Anglois s'en fussent indubitablement rendus les maîtres[750]. Je vous en ferai quelque jour tomber d'accord[751]. On peut donc assurer que c'est principalement à eux que l'on doit la conservation de cette Place. Les *Anglois* ont perdu six hommes dans cette sanglante

747. Guillaume III, roi d'Angleterre.

748. Un Basque s'échappa effectivement de l'amiral « la nuit à la nage » ([« Relation de l'attaque »], AC, C11C, vol. 1, f. 202).

749. Les navires anglais appareillèrent le 23 et non le 21, « aprés avoir envoyé leurs chaloupes à deux lieux du fort pour brusler deux ou trois [habitations ?] de pierre » ([« Relation de l'attaque »]. AC, C11C, vol. 1, f. 202).

750. Selon l'auteur de la « Relation de l'attaque » (AC, C11C, vol. 1, f. 202), les capitaines basques « firent honneur à cette nation, [par] la temerité qu'ils montrerent et la conduite qu'ils tinrent dans les batteries ».

751. Lahontan ne revient pas sur cette question.

& meurtriére expédition ; & de nôtre côté, le Sieur *Boat*, Lieutenant d'un Vaisseau *Nantois*, eût un bras emporté[752]. Au reste, ces Anglois firent tout ce qu'on pouvoit faire au monde, de sorte qu'on n'a rien à leur reprocher. Le 6. Octobre, je me rembarquai pour achever mon Voyage, & je fis la traverse* en compagnie de plusieurs autres Vaisseaux. Les vents d'Oüest nous favorisérent si agréablement, que le 23. nous moüillâmes l'ancre à la Ville de *Saint Nazere*, située à huit ou neuf lieuës* d'ici, d'où je parts incessamment pour *Versailles*. Cependant, je suis, Monsieur,

Vôtre &c.

A Nantes, le 25. *Octobre* 1692.

[247] LETTRE XXIV.

Qui contient un projet d'entreprise par M^r. de Frontenac, *qui fut rejetté à la Cour, & pourquoi. Le Roi donne à Auteur la Lieutenance de Roi de* l'Isle de Terre-Neuve, *&c. avec une Compagnie Franche**.

MONSIEUR,

Je suis encore une fois à *Nantes*, d'où je vous écrivis le mois d'Octobre passé. Je reviens de la Cour, où j'ai presenté à M^r. de *Pontchartrain* les lettres de M^r. *de Frontenac*, & le mémoire dont je vous ai parlé dans ma derniére Lettre[753]. On m'a répondu qu'il n'étoit pas à propos que j'executasse le projet d'entreprise que je proposois, parce qu'on ne pouvoit pas me donner les quarante Matelots qui m'étoient nécessaires, & que d'ailleurs le Roi donnoit ordre à M^r. *de Frontenac* de faire la

752. Les « esclats des boulets couperent le bras d'un homme et en blesserent plusieurs legerement » ([« Relation de l'attaque »], AC, C^11C, vol. 1, f. 202).

753. Voir *supra*, lettre XXIII, p. 485-487. Lahontan profita aussi de ce séjour en France pour solliciter un emploi d'« inspecteur » des troupes du Canada : « Le Baron de Lahontan Capitaine en Canada : Il demandoit inspection des troupes qui sont en Canada sans aucuns appointemens avec une compagnie. » En marge du document on peut lire : « On pourroit luy donner la Compagnie de Plaisance et mesme le titre de Lieutenant de Roy si sa Majesté vouloit luy faire plaisir. Il est homme de qualité » ([« Extrait des lettres et différentes demandes sur les affaires de Canada et de l'Acadie »], AC, C^11A, vol. 12, f. 330v°). Cette proposition fut acceptée (voir *infra*, n. 758).

Paix avec les *Iroquois* à quelques conditions que ce fut[754]. [248] On a même trouvé cet inconvenient, que dès que les Forts que je prétendois faire élever dans les Lacs seroient entiérement parachevez, nos Sauvages amis & conféderez s'attacheroient plûtôt à la gloire de faire la guerre aux *Iroquois*, qu'au plaisir de faire la chasse des Castors, ce qui causeroit un dommage considérable aux Colonies de *Canada*, lesquelles ne subsistent, pour ainsi dire, que par le Commerce de Pelleteries, comme je

754. On ne trouve aucune trace de cet ordre dans la correspondance de la cour. Les consignes du roi allaient plutôt dans le sens contraire : il envoyait au gouverneur des secours en hommes, en munitions et en vivres pour qu'il puisse « repousser les ennemis s'ils viennent l'attaquer ou leur faire une forte guerre, en cas qu'ils en soient demeurés aux menaces » (« Mémoire du roi au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Bochart Champigny, 28 mars 1693 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 138). En 1693, la cour donnait son assentiment à un projet de défense des Grands Lacs présenté par Lamothe Cadillac et assez semblable à celui de Lahontan : « [...] ayant fait examiner la proposition faite par le Sr. de la Motte Cadillac, d'avoir des bastimens de guerre légers et propres à garder les détroits des rivières et lacs, sur la route ordinaire des Anglais et Sauvages venant du costé d'Orange, Elle [Sa Majesté] a donné ordre à Rochefort qu'on envoye en Canada les proportions sur lesquelles ils doivent estre bastis et tout ce qu'il faut à la réserve du bois pour leur construction, l'intention de Sa Majesté est qu'aussy tost qu'ils auront reçeu le mémoire de ces propositions, ils fassent faire ces batteaux afin qu'ils puissent s'en servir dez cette année pour la deffense du pays. Ledit Sr. de Frontenac peut donner le commandement de ces batteaux audit Sr. de la Mothe Cadillac » (*ibid.*, p. 143). Frontenac et Champigny, jugeant ce projet irréalisable et inefficace, demandèrent au ministre de l'abandonner : « Ainsy nous croyons, Monseigneur, qu'il faut entièrement rejeter [les] propositions [...] qui vous ont esté faites par le Sr. de La Mothe Cadillac d'avoir des bastiments de guerre pour garder les détroits des rivières et lacs sur la route ordinaire des Anglais et Sauvages venant du costé d'Orange estant constant que cela n'empescherait pas les ennemis de descendre se faisant aisément des chemins partout ; d'ailleurs quand cela serait de quelque utilité, supposé que l'on pût s'en servir pour empescher les ennemis de passer il se trouveroit des obstacles dans l'exécution qui seraient plus préjudiciables au service que les avantages que l'on pourrait recevoir, ayant à considérer que les rivières qui y conduisent n'estant navigables que pour des petits bateaux plats et canots, il faudrait construire ces bastiments sur les lieux avec très peu de sureté pour les gens qui y seraient employez. Il y a aussy à remarquer qu'il n'y aurait aucune retraitte pour la sûreté des bastiments qu'il faudrait hiverner dans les mesmes lieux où les ennemis ne manqueraient pas de les brusler, et les débarquements en seraient très dangereux à cause des embuscades dans l'entrée du bois qui est sur le bord de la rivière ; ainsy Monseigneur, nous croyons qu'il n'y faut pas penser, et faire un employ plus utile des fonds que le Roy veut bien faire pour la conservation de la colonie » (« Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart Champigny au ministre, 4 novembre 1693 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 170-171). On comprend dès lors difficilement que Frontenac ait pu appuyer le projet de Lahontan (voir *supra*, lettre XXIII, p. 487).

vous l'expliquerai en tems & lieu[755]. Les *Anglois* ne seront point fâchez qu'on neglige de faire ces Forts ; car ils ont trop d'intérêt à la conservation des *Iroquois*, & de plus ils sont toûjours à portée* de fournir des Marchandises aux Nations Sauvages qui nous sont alliées, comme ils ont déja fait[756]. Au reste j'ai toute sorte d'obligation* aux *Anglois*, qui nous attaquerent à *Plaisance* l'année derniére ; car ils publierent* sans raison, dès qu'ils furent arrivez en Angleterre, qu'ils auroient infailliblement enlevé cette Place sans l'opposition que je fis à leur descente. Je vous ai déja mandé[757] que je ne les avois point empêché de débarquer à l'endroit où j'étois posté avec soixante Basques. Ils m'attribuent donc une action glorieuse, où je n'ai nulle part, & qui m'a fait tant d'honneur que Sa Majesté m'a donné la Lieutenance de Roi de l'Isle de Terre-Neuve & de l'Acadie, avec une Compagnie franche* de cent hommes sans l'avoir mérité par cet endroit-là[758]. Vous voyez, Monsieur, qu'on recompense très souvent des personnes qui [249] n'ont d'autre protecteurs au monde que le pur hazard, cet exemple vous le persuadera* sans peine. Quoi qu'il en soit j'aurois mieux aimé pouvoir executer le projet dont je vous ai parlé[759], car la vie Solitaire me charme, & les maniéres des Sauvages sont tout-à-fait de mon gout. Nôtre siecle est si corrompu qu'il semble que les Europeans se soient fait une loi de s'acharner les uns sur

755. Lahontan en a déjà parlé, voir *supra*, p. 321.

756. Voir *supra*, lettre IX, p. 321.

757. Voir *supra*, lettre XXIII, p. 490.

758. La nomination officielle de Lahontan au poste de lieutenant du Roi à Terre-Neuve et en Acadie date du 13 mars 1693. Il obtenait le commandement d'une compagnie franche des troupes de la marine à Plaisance et touchait une solde de 90 livres par mois ([« Provision de Lieu*tenant* de Roy à Plaisance pour le S*ieur* Baron de la Hontan, Versailles, 15 mars 1693 »], AC, B, vol. 16, f. 206 ; [« Estat de ce qui doit estre payé aux off*iciers* et a la garnison de fort de Plaisance pour l'année 1693 »], *ibid.*, f. 202). L'éloge de Brouillan fut sans doute déterminant dans la promotion de Lahontan : « Monsieur le baron de Lahontan Capitaine Reformé en Canada qui passant en France s'est trouvé icy dans le temps de l'ataque que les ennemis nous ont fait a voulleu comme nous avoir part à la gloire de bien servir le Roy. Il n'est pas juste que je luy oste celle qu'il a eu d'avoir donné beaucoup de marques de la vigillance dans les detachements que je luy ay donné pour empescher les ennemis de faire dessante dans un lieu où il estoit à craindre qu'ils ne la fissent qui est derriere la montaigne où j'ay eu l'honneur de vous marquer qu'il estoit besoin de faire batir une bonne redoute » (Brouillan, [lettre au ministre], 1er octobre 1692, AC, C11C, vol. 1, f. 210).

759. Voir *supra*, lettre XXIII, p. 485-487.

les autres. Il ne faut donc pas trouver étrange si je regrette les pauvres Amériquains qui m'ont fait tant de plaisir. Je dois partir après demain d'ici pour m'aller embarquer à *Saint Nazere*. Messieurs *d'Angui* Marchands de *Nantes* se sont chargez d'entretenir la garnison de *Plaisance*, moyenant certaines permissions de la Cour, qui leur prête le Vaisseau dans lequel je dois faire la traverse*[760]. Je vous prie de me donner de vos nouvelles par la voye de quelques Vaisseaux de *Saint Jean de Luz* qui doivent partir de ce lieu là dans deux mois, pour aller faire la troque avec les Habitans de *Plaisance*.

Au reste je ne puis achever cette lettre sans vous faire le récit d'une dispute* que j'eus derniérement à l'Auberge avec un Médecin Portugais qui avoit fait plusieurs voyages à *Angola* au *Brezil* & à *Goa*. Il soutenoit que les Peuples des Continens de l'Amerique, de l'Asie & de l'Afrique étoient issus de trois Peres differens[761]. Voici comme il le prouvoit. Les Amériquains different des Asiatiques, car ils n'ont ni poil ni barbe ; les traits de leur visage, leur cou[250]leur & leurs coûtumes sont differentes ; outre que n'ayant ni tien ni mien, ils vivent en commun

760. Dans une lettre adressée à Brouillan, Pontchartrain confirme que le ravitaillement de la garnison fut confié, en 1693, aux sieurs d'Angui (ou Danguy) : « [...] vous recevrez avec cette lettre le traité que S. M. a fait avec les sieurs Danguy et compagnie de Nantes pour vous faire porter les vivres, habits et solde pour la subsistance de vostre garnison » (Pontchartrain, [lettre à Brouillan], 7 mars 1693, citée par C. de la Morandière, *Histoire de la pêche française de la morue dans l'Amérique septentrionale*, t. I, p. 462). Commencée seulement quelques années plus tôt, avec le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, une pareille entente entre la cour et quelques gros négociants visait, semble-t-il, à donner de meilleures assises au ravitaillement de la colonie en temps de guerre. La reprise des hostilités, en accroissant les risques sur mer, laissait présager une diminution du nombre des navires pêcheurs et marchands qui, normalement, ravitaillaient Plaisance ; par ces contrats, les autorités françaises cherchaient à s'assurer que les vivres et les munitions arriveraient en quantité suffisante. Les termes des contrats variaient, mais, en règle générale, le roi accordait un ou deux de ses navires pour la traversée et concédait aux marchands le monopole de la vente des vivres et marchandises aux habitants de Plaisance (*ibid.*, p. 461-470 ; F. J. Thorpe, « Fish, forts and finance : The Politics of French construction at Placentia », *SHC*, 1971, p. 52-53 ; J. Humphreys, *Plaisance. Problem of Settlement at this Newfoundland Outpost of New France, 1660-1690*, p. 13).

761. Sur les interrogations relatives à l'espèce humaine et à l'origine des races (hérédité, influence du milieu) et sur la constitution d'une « science générale de l'homme » au XVIII^e siècle, voir M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières* ; Giuliano Gliozzi, *Adamo e il Nuovo Mondo. La nascita dell'antropologia come ideologia coloniale : dalle genealogie bibliche alle teorie razziali (1500-1700)*, Florence, la Nuova Italia editrice, 1977, ix, 635 p.

sans proprieté de biens, au contraire des Asiatiques. Il ajoûtoit à cela que l'Amerique étoit trop éloignée des autres parties du monde pour s'imaginer que personne eût peu passer en ce nouveau Continent avant qu'on eût trouvé l'usage de l'aimant ; que les Afriquains étant noirs & camards, avec la levre monstrueuse, le visage plat, la tête cotonée, le naturel, les mœurs & le temperament different des Amériquains, il croyoit impossible que ces deux sortes de Peuples tirassent leur origine d'Adam, à qui ce Médecin donnoit à peu près la figure & l'air d'un Turc ou d'un Persan. Je lui répondis aussi-tôt que quand la foi ne me persuaderoit pas évidemment* que tous les hommes sont généralement descendus de ce premier Pere, son raisonnement ne seroit pas assez fort pour me prouver le contraire, puisque la difference qui se trouve entre les Peuples de l'Amérique & ceux de l'Afrique ne provient d'aucune autre cause, que de la differente qualité de l'air & du climat des uns & des autres. Que cela est si vrai qu'un homme & une femme Négre, un Sauvage & une Sauvagesse[762] transplantez en Europe produiroient des enfans qui dans quatre ou cinq générations seroient infailliblement aussi blancs que les plus Anciens Europeans. Le Médecin nia ce fait, en soutenant que les descendans de ce Négre & de cette Négresse y naîtroient aussi noirs qu'en *Guinée*, [251] mais qu'ensuite les rayons du soleil en Europe étant plus obliques & moins brulants qu'en Afrique, ces enfans n'aquéreroient pas ce lustre noir ou le hâle qu'on distingue aisément sur la peau noire des Négres qui sont élevés dans leurs propres Païs. Pour mieux appuyer son hypotheze il assuroit avoir vû quantité de Négres à Lisbonne aussi noirs qu'en Afrique, quoique leurs tris-ayeuls eussent été transplantez en Portugal depuis long-tems[763] ; il ajoûta encore à cela que les descendants des premiers Portugais qui habiterent *Angola*, le *Cap vert* &c. il y a plus de cent ans, sont si peu bazanez qu'il est impossible de les distinguer d'entre les naturels de Portugal. Il continua de prouver son raisonnement par un fait incontestable, qui est que si les rayons du Soleil étoient la cause

762. En manchette : *Sauvagesse. Ce mot paroit un peu rude, mais l'usage le fait trouver plus doux, sans cela il faudroit dire une femme Sauvage**.

763. Le transport d'esclaves noirs vers le Portugal commença, sur une base régulière, dès la seconde moitié du XVe siècle. Sous le règne de Jean III, des étrangers notaient la présence d'une multitude de Noirs dans les rues de Lisbonne ; ils formaient, vers 1550, le dizième de la population de cette ville (C. Nowell, *Histoire du Portugal*, p. 51, 131, 233, 237).

de la noirceur des Négres, il s'ensuivroit que les Braziliens situez sous le même degré de l'équateur, que les Afriquains devroient être aussi noirs qu'eux, ce qui n'est pas ; car il est constant* que leur tein paroit aussi clair que celui des Portugais. Il n'en demeura pas là, il soutint encore que les descendans des premiers Sauvages du Brezil qu'on a transporté en Portugal depuis plus d'un siecle, ont aussi peu de poil & de barbe que leurs Ancêtres, & qu'au contraire les descendans des premiers Portugais qui peuplérent les Colonies du Brezil sont aussi velus & barbus que s'ils étoient nez en Portugal : cependant (continua-t-il) quoique tout ce que j'avance soit absolu[252]ment vrai ; il se trouvera des gens qui soutiendront aveuglément que les enfans des Afriquains & des Ameriquains degenerent peu à peu en Europe. Cela peut arriver envers ceux de qui les meres se laissent caresser par les Europeans, ce qui fait qu'on voit tant de mulatres aux Isles de l'*Amérique*, en *Espagne* & en *Portugal*[764] ; Au lieu que si elles étoient aussi bien gardées, en Europe que les Portugaises le sont en Afrique & en Amerique, les enfans des Brazilienes ne dégénéreroient non plus que les enfans des Portugaises. Voila, Monsieur, le raisonnement de ce Docteur qui rencontre* assez bien sur la fin. Cependant son principe est très faux & très absurde, puisqu'il n'est pas permis de douter, sans être depourvû de foi, de bon sens & de jugemens, qu'Adam est le seul Pere de tous les hommes. Il est seur que les Sauvages de *Canada* & tous les autres Peuples de l'Amérique n'ont naturellement ni poil ni barbe, que les traits de leur visage & leur couleur un peu olivatre marquent une grande difference entr'eux & les Europeans. J'en ignore la cause, cependant ce n'est point l'effet de l'air & des aliments. Car sur ce pied* là les descendants des premiers François qui s'établirent en *Canada* il y a près de cent ans, et qui pour la pluspart courent les bois, vivant comme les Sauvages, devroient être sans barbe, sans poil, & dégénerer aussi peu à peu en Sauvages, ce qui n'arrive pourtant pas. Dès que ce Médecin eût allegué toutes ces raisons il [253] changea de propos, & pour mieux étaler ses extravagances, il me démanda ce que je pensois du salut de

764. Vers 1570, l'empire espagnol comptait quelque 250 000 mulâtres pour une population de huit millions d'habitants ; vers 1650, leur nombre s'élevait à près d'un million. Au Portugal, on assista aussi à de nombreux métissages suite à l'arrivée des Noirs et à l'apport maure (voir F. Mauro, *le Portugal, le Brésil et l'Atlantique au XVII^e siècle*).

tant d'Amériquains auxquels vrai-semblablement l'Evangile n'avoit jamais été annoncée. Vous devez bien croire, Monsieur, que je ne hésitai pas à les condamner de plein vol* au feu éternel ; ce qui le fâcha si fort qu'il pensa* me dévisager*. « Comment (dit-il) peut-on damner ces pauvres gens avec tant d'assurance : il est probable* que leur premier Pere, bien loin de pécher comme nôtre Adam, doit avoir eu l'ame bonne & le cœur droit, puis que ses décendants suivent exactément la loi de l'équité naturelle, exprimées en Latin par ces paroles si connuës, *Alteri ne feceris quod tibi fieri non vis*[765] ; & que n'admettant point de propriété, de biens, de distinction ni de subordination entr'eux, ils vivent comme fréres, sans dispute, sans procez, sans loix & sans malice* ; mais supposons, ajoûta-t-il, qu'ils sont originaires d'Adam, on ne doit pas croire qu'ils sont damnez pour ignorer les véritez du Christianisme ; car enfin Dieu peut leur imputer le sang de Jesus-Christ par des voyes sécretes & incomprehensibles ; & d'ailleurs (le libre arbitre supposé) sa divine Majesté sans doute a plus d'égard aux mœurs qu'au culte & qu'à la créance* ; le defaut de connoissance, poursuivit-il, est un malheur, mais non pas un crime, & qui sçait si Dieu ne veut pas être honoré par une infinité d'homages & de res[254]pects differens, comme par les Sacrifices, les danses, les chansons & autres cérémonies des Amériquains. » A peine eût-il cessé de parler que je le relançai vigoureusement sur les points précédents, mais après lui avoir fait entendre* que si parmi les *multi vocati*[766] qui sont une poignée de gens de la bonne Religion, il ne s'en trouve que *pauci vero electi*, tous les Amériquains sont bien à plaindre. Il me répondit éfrontément que j'étois aveugle de déterminer en dernier ressort qu'ils étoient au nombre des réprouvez, & de les damner sans quartier, parceque c'étoit insulter à la Sagesse de Dieu de la faire agir aussi capricieusement envers ses Créatures que le potier de Saint Paul envers ses deux vases. Cependant comme il vit que je le traitai d'impie & d'homme sans foi, il me paya* de ces sottes paroles en me quittant, *fidem ego hic quæ adhibetur misteriis sacris interpello ; sed fidem illam quæ bonæ mentis soror est, quæque rectam rationem*

765. Trad. : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas que l'on te fasse à toi-même » (Tobie IV, 16 ; Luc VI, 31).

766. Allusion à Matthieu XX, 16 : « *Multi enim sunt vocati, pauci vero electi* [Il y a en vérité beaucoup d'appelés mais peu d'élus] » ; voir aussi *M*, p. 660, et *D*, p. 809.

amat[767]. Jugez de là, Monsieur, si ce brave Médecin eût pû transporter les montagnes.

Je suis Monsieur, vôtre &c.

A Nantes, ce 10. *Mai* 1693.

[255] LETTRE XXV.

Qui contient le départ de France de l'Auteur pour Plaisance. *Une Flote de* 30. *Vaisseaux* Anglois *vient pour se saisir de cette Place. Elle s'en retourne après avoir manqué son coup. Raisons du mauvais succés* des* Anglois *en toutes leurs entreprises d'Outre-Mer. Avanture de l'Auteur avec le Gouverneur de* Plaisance. *Son départ pour le* Portugal. *Combat contre un Corsaire de* Flessingue, *&c.*

MONSIEUR,

Je ne doute point que vous ne soyez sensiblement* touché de ma triste & fatale avanture, dont je vais vous faire le recit. Vous sçaurez d'abord qu'après avoir attendu le vent favorable quinze ou vingt jours à *Saint Nazere*, nous appareillâmes le 12. de Mai dernier. Nôtre traverse* ne fut ni [256] longue ni courte, puis que nous arrivâmes au Port de *Plaisance* le 20. de Juin, après avoir fait une prise Angloise, chargée de Tabac, sur les écores* du *Banc de Terre-Neuve*. Dès que j'eus mis pied à terre, j'allai saluer M^r^. *de Broüillan*[768], Gouverneur de *Plaisance*, pour lui témoigner la joye que j'avois de servir sous les ordres d'un si sage Commandant. Il me répondit qu'il étoit bien surpris que j'eusse sollicité mes Emplois*, sans lui en avoir communiqué le dessein l'année précédente ; & qu'il voyoit bien que le projet d'entreprise pour les *Lacs de Canada*[769], (dont je lui avois parlé) étoit faussement inventé. J'eus beau vouloir lui persuader* le contraire, il ne me fut jamais possible de le desabuser*. Cependant, je fis descendre mes meubles à terre, & je pris la

767. Trad. : « Pour moi, j'en appelle ici à cette foi qui intervient pour les mystères sacrés, mais aussi à cette foi qui est sœur du bon sens et qui aime le raisonnement droit. »

768. L'édition originale porte « Brouillon » ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

769. Les Grands Lacs (voir *supra*, lettre XXIII, p. 485-487).

Maison d'un particulier[770], en attendant que j'en eusse fait bâtir une. J'y fis travailler avec tant de diligence qu'elle fut achevée en Septembre par le secours des Charpentiers des Vaisseaux, que tous les Capitaines *Basques* me prêtérent sans intérêt. Le 18. Juillet le Sieur *Beray* de *Saint Jean de Luz*, arriva à *Plaisance* dans un de ses Vaisseaux : ce fut lui qui m'apporta la lettre, par laquelle vous me témoignez, que comme vôtre neveu desire d'aller en *Canada* l'année prochaine, vous seriez bien-aise que je vous envoyasse un Dictionnaire de la langue des Sauvages[771], avec les Mémoires que je vous ai promis. Le 16. Septembre on apperçût une *Flote Angloise* de 24. Vais[257]seaux, qui moüilla à la Rade presque dans le même tems qu'elle fut découverte. Elle étoit commandée par le Chevalier *Francisco Wetlher*[772], qui revenant de la Martinique, où il étoit allé pour s'emparer de cette Isle, avoit passé à la *Nouvelle Angleterre*, à dessein d'y prendre des Troupes & des munitions pour se rendre maître de *Plaisance*, mais lors qu'il eût découvert une Redoute* de pierre nouvellement construite[773] sur le haut de la Montagne, dont je vous ai parlé dans ma penultiéme Lettre[774], il jugea plus à propos de s'en retourner doucement en Europe, que de faire une tentative inutile. Nous avions mis quatre Canons sur ce poste élevé, qui incommodérent* tellement les Vaisseaux de sa

770. Joseph de Mombeton de Saint-Ovide, neveu du gouverneur (Brouillan, [lettre au ministre], 14 juillet 1693, AC, C^{11C}, vol. 1, f. 237 ; J.C. Neave, « A Study of Historical Veracity in the Works of the Baron de Lahontan », p. 392-393).

771. Voir *M*, « Dictionnaire », p. 732-771.

772. Né en 1656, Francis Wheler commença sa carrière dans la marine en 1678, comme lieutenant en second sur le *Rupert*. Promu capitaine en 1680, il se fit remarquer par la capture d'un important corsaire algérien. En 1692, devenu contre-amiral, il commanda une escadre envoyée à la conquête des îles françaises des Antilles. Il atteignit la Martinique en avril 1693, mais échoua dans sa mission : après plusieurs tentatives de débarquement et la perte d'environ mille hommes, Wheler renonça à conquérir la colonie française. Au retour, il attaqua Plaisance mais sans succès (voir *infra*, n. 775) et arriva en Angleterrre au milieu d'octobre 1693. L'échec de sa campagne ne l'empêcha pas d'être nommé amiral et commandant en chef d'une escadre chargée du contrôle de la Méditerranée. Il mourut le 19 janvier 1694, dans le naufrage du vaisseau amiral *Sussex*, qui fut emporté par une tempête dans le détroit de Gibraltar.

773. Commencée au printemps 1693, la construction de cette redoute n'était pas encore terminée au moment de l'attaque anglaise (voir J.-P. Proulx, *Histoire militaire de Plaisance*, p. 36).

774. Voir *supra*, lettre XXIII, p. 490.

Flote, qu'ils furent obligez de lever l'ancre, & d'appareiller plûtôt qu'ils n'eussent voulu[775]. La faute des *Anglois* en cette occasion, est celle de n'être pas entrez dans le Port le jour même qu'ils parurent devant la Place. J'ai déja remarqué plusieurs fois que les entreprises n'échoüent ordinairement que pour vouloir un peu temporiser ; j'en pourrois citer pour le moins quinze ou seize exemples de ma connoissance. Je reviens presentement à l'animosité que le Gouverneur eût contre moi. S'étant imaginé, comme je vous ai dit, que j'avois sollicité mes emplois* sans sa participation, il n'y eût point d'injures* ni d'outrages qu'il ne me fit, depuis le jour de mon arrivée jusqu'à celui de mon départ, il ne se contenta pas de s'aproprier [258] les profits & les émolumens de ma Compagnie franche*, il crût ne pas devoir se faire un scrupule de retenir la paye des Soldats employez à la Pêche des Moruës par les Habitans, & de faire travailler les autres sans salaire. Je ne vous parle point des concussions qu'il fait ouvertement. Car quoi qu'il ait contrevenu formellement à dix articles contenus dans les Ordonnances de *Loüis XIV.* il a trop d'amis dans les Bureaux pour en être repris*. Il y a du plaisir de faire des presens à ce prix-là, ce qui fait qu'il a gagné *per fas & nefas*[776], cinquante mille écus* en trois ou quatre ans[777]. Je n'aurois jamais fini si j'entreprenois à vous

775. Après son attaque infructueuse contre la Martinique, Wheler se rendit d'abord à la Dominique, puis à Boston, où il arriva le 12 juin 1693. Comme les troupes de William Phips n'étaient pas encore prêtes pour tenter une nouvelle expédition contre Québec, Wheler décida d'attaquer Plaisance. Partie de Boston le 3 août, son escadre de 19 navires parut devant le poste français le 28 du même mois, mais dut faire face à des troupes renforcées et à une nouvelle redoute bien armée. Le 29 août, Wheler subit sans riposter la canonnade du fort. Rejointe par cinq navires le 30 août, la flotte anglaise demeura en rade les deux jours suivants, pour finalement lever l'ancre le 3 septembre sans avoir ouvert le feu. L'amélioration des défenses de Plaisance, les importantes pertes d'hommes subies à la Martinique et la tempête qui se leva le 3 septembre expliquent en grande partie ce retrait (J.-P. Proulx, *Histoire militaire de Plaisance*, p. 29 ; Brouillan, [« Journal du mouvement de l'escadre angloise dans la rade de Plaisance en l'isle de Terreneuve, 28 août à 21 septembre 1693 »], AC, F^3, vol. 54, f. 340-342v°).

776. Trad. : « justement et injustement ».

777. Dressant la liste des exactions commises par Brouillan, un rapport demandé par Ponchartrain, en 1692, sur « l'estat presant du commerce dudit lieu de Plaisance et des manieres dont se sert le gouverneur pour s'en rendre seul le maistre à l'éscluzion de tous autres », vient appuyer les dires de Lahontan (D. Daiherre, [« Memoire touchant le commerce que monsieur de Brouillan gouverneur de Plaisance fait faire au dit lieu, à l'éxclusion des habitants de la collonie et des marchands qui envoient des vaisseaux, 2 février 1692 »], AC,

mander* tous les chagrins qu'il m'a faits. En voici trois qui couronnérent tous les autres ; le 20. Novembre, c'est à dire, un mois après le départ de nos Vaisseaux Pêcheurs, m'étant avisé de donner à soûper à quelques Habitans, il entra masqué dans ma Maison avec ses Valets, cassant vîtres, bouteilles, verres, & renversant tables, chaises, armoires, & tout ce qu'il trouva sous sa main. Avant que j'eusse le tems d'entrer dans mon Cabinet pour prendre mes pistolets, cette troupe insolente disparut fort à propos ; car je l'aurois chargée & même poursuivie, si les Conviez* ne m'eussent retenu. Le lendemain ses Valets firent main basse sur les miens, qui ne s'attendoient à rien moins qu'à être roüez de coups de bâtons. Cette seconde insulte* ayant poussé ma patience à bout ; je méditois les moyens de [259] rendre la pareille à ces Assassins, lors que les Recolets[778] me remontrérent que pour ne pas altérer le service du Roi, il falloit que je dissimulasse mon ressentiment. Je pris donc le parti de me renfermer*, & de m'attacher à la lecture, pour tâcher de dissiper le chagrin* que je ressentois de ne pouvoir pas lever le masque. Voici la troisiéme piéce qu'il me joüa au bout de trois jours, il envoya arrêter deux Soldats que j'avois envoyé

C[11A], vol. 12, f. 163r°-166v°). Non content de retenir la solde de la garnison, Brouillan utilisait, selon ce rapport, « la plus grande partie des vivres destinées » aux soldats pour nourrir les hommes qu'il employait à la pêche et vendait aux habitants le vin prévu pour les troupes (f. 163v°). Il profitait aussi « de la necessité » des habitants (f. 165r°) pour leur vendre à un prix excessif des marchandises qu'il avait fait venir de France, et les obligeait sous la menace « des plus durs traitements » à « luy donner par preference à tous autres » (f. 165v°) les produits de leur pêche. Enfin, d'après Daiherre, Brouillan accaparait par ses manœuvres la plus grande partie de l'aide consentie par la métropole aux habitants de Plaisance : « Il est certain, par les moyens sy devant expliqués, qu'il n'y [a] que le dit Sieur de Brouillan qui aie retiré un profit considerable de la bonté que sa majesté a eu d'env[oyer] du secours à cette colonie et cela se vit clairement par le grand nombre de carguesons de morue qu'il a renvoyées en France dans le peu de temps qu'il a esté au pays et aveq le peu de moyens qu'il avoit » (f. 164v°-165r°). La cour ne donna pas de suites à ce rapport accablant, ce qui révèle sans doute « l'incurie des administrateurs métropolitains » (G. Frégault, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, p. 151, n. 24), mais également la force des appuis de Brouillan dans les bureaux du ministère de la Marine. Quelques années plus tard, la conduite de Brouillan au poste de gouverneur de l'Acadie souleva le même type d'accusations (voir J.-E. Roy, *le Baron de Lahontan*, p. 220-225 ; R. Baudry, « Mombeton de Brouillan, Jacques-François de », *DBC*, t. II, p. 502).

778. L'installation des récollets à Plaisance remontait à 1689. Ils desserviront le poste jusqu'à l'abandon des positions françaises à Terre-Neuve, en 1713 (père Hugolin [Lemay], *l'Établissement des récollets de la province de Saint-Denis à Plaisance en l'île de Terre-Neuve*, p. 1-24).

faucher du foin dans les prairies à une demi-lieuë* de la Place : Tellement* qu'ayant été surpris dans leur travail, on les lia & on les amena prisonniers sur le pied* de Deserteurs, sous prétexte qu'ils avoient couché deux nuits hors de la Place sans sa permission, & ce qui auroit été de plus funeste pour ces deux pauvres innocens, c'est que sans les instantes priéres des Recolets & de ses Maîtresses, il leur auroit fait casser la tête, en vûë de me chagriner. Après cèt incident, les Recolets me conseillérent de l'aller voir & de le prier de vouloir bien cesser toutes ses persécutions, en l'assûrant que j'étois entiérement son Serviteur & son ami. *Durus est, hic sermo*[779]. Cependant, quelque répugnance que j'eusse à me rendre à un avis si contraire à la Nature, laquelle, je vous avouë, pâtissoit furieusement* chez moi, je ne laissai* pas de me vaincre après m'être fait beaucoup de violence. Je fus chez lui, j'entrai dans sa Chambre & nous trouvant tous les deux tête à tête, je lui parlai plus d'un quart d'heure en termes plus soûmis que n'auroit fait un esclave. J'ai honte de vous en faire [260] l'aveu, car je rougis moi-même toutes les fois que je pense à cette bassesse. Quoi qu'il en soit, au lieu d'écouter mes raisons & de s'expliquer amiablement avec moi, il entra dans une si grande fureur qu'il me chargea d'un torrent d'injures les plus choquantes du monde. C'est ici, Monsieur, où le service du Roi l'emporta sur les devoirs de l'honneur, car je me contentai de me retirer chez moi, fort heureux de n'avoir pas été assassiné par ses Domestiques ; le desordre que cette affaire causa seroit de trop longue discussion. Il vaut mieux en venir au fait & vous assûrer qu'il m'auroit fait arrêter si les Habitans avoient parû être dans ses intérêts. Il prétendoit avoir été insulté, & par conséquent être en droit de se venger à quelque prix que ce fût : mais le sort tragique d'un Gouverneur qu'on égorgea il y a trente ou quarante ans en ce Païs-là[780], lui fournit une ample matiére à réfléxion. Il jugea donc que le parti de feindre étoit le plus sûr, tant il étoit persuadé que si je l'eusse percé* de mon épée, les

779. Extraite de l'Évangile selon Saint Jean (VI, 61-67), la citation complète est : *Durus est hic sermo, et quis potest eum audire ?* (« ce langage est dur ; qui peut l'entendre ? »). À la suite du discours de Jésus devant les juifs à Capharnaüm, « beaucoup de ses disciples, après avoir entendu, dirent : 'Ce langage est dur ; qui peut l'entendre ?' »

780. Allusion à Thabour Du Perron, tué lors d'une mutinerie à Plaisance, au cours de l'hiver 1662-1663 (R. Baudry, « Du Perron, Thabour », *DBC*, t. I, p. 304-305).

Soldats & les Habitans auroient favorisé ma retraite chez les *Anglois* du voisinage de *Plaisance*. Cependant, les Recolets qui vouloient appaiser ces troubles naissants n'eurent point de peine à nous raccommoder, lui remontrant de quelle conséquence* il étoit de vivre en bonne intelligence ensemble, pour éviter les suites fâcheuses qui résulteroient à la fin de toutes nos querelles. Cette proposition d'accommodement lui fut très-[261]agréable en apparence, d'autant plus qu'il étoit ravi de dissimuler son ressentiment par des marques extérieures d'amitié. Ainsi nous nous vîmes & nous nous embrassâmes avec protestation réciproque d'oublier tout ce qui s'étoit pû passer entre nous. Après cette reconciliation, j'avois lieu de me persuader que son cœur ne démentiroit pas sa bouche, parce que je ne croyois pas qu'il fut assez imprudent pour informer la Cour de quelques bagatelles, où son honneur paroissoit un peu prostitué. Mais je me trompai, car il prit la peine d'ajoûter ensuite aux Procès verbaux qu'il avoit fait avant nôtre accommodement, des faussetez qu'il auroit dû taire[781]. Il est inutile de vous mander* la voye dont le hazard se servit pour faire tomber ses papiers entre mes mains, cette indiscrétion pourroit être desavantageuse à quelques personnes, que le Ciel doit benir. Je me contenterai de vous dire, que dès que les Recolets eurent vû & lû les suppositions contenuës dans ses écrits, ils n'hésitérent point à me conseiller de prendre mes précautions, me déclarant ingenûment qu'ils ne prétendoient plus se mêler de cette affaire, d'autant qu'ils reconnoissoient avoir innocemment concouru à ma perte, en rétablissant la paix entre lui & moi. Cèt avis salutaire me fit appercevoir le risque où j'étois exposé, si je demeurois plus long-tems à *Plaisance*, de sorte que la crainte d'aller à la Bastille[782] après l'arrivée des Vaisseaux de France, me fit résoudre à renoncer aux [262] esperances de ma fortune en quittant mes Emplois*. Dès que les Habitans aprirent cette nouvelle ils acoururent tous chez moi (à la réserve de trois ou

781. Deux lettres de Brouillan à Ponchartrain, datées des 7 octobre et 13 décembre 1693, contiennent l'essentiel des accusations du gouverneur contre Lahontan ([« Brouillan au ministre, 7 octobre 1693 »], AC, C^{11C}, vol. 1, f. 244 v° 245 ; Brouillan [lettre au ministre], 13 décembre 1693, *ibid.*, f. 277). Voir les extraits pertinents de ces lettres en appendice (*infra*, p. 1136-1142).

782. Cette crainte d'un séjour à la Bastille était justifiée, comme en témoigne l'ordre d'arrestation émis contre Lahontan au début de 1694 (Louis XIV, [lettre à Brouillan], 10 mars 1694, AC, B, vol. 17, f. 36v°-37r°).

quatre) pour m'assurer qu'ils étoient prêts de signer mes procès verbaux) en cas que je voulusse changer de resolution. Mais au lieu d'accepter cette offre je leur fis entendre en les remerciant de bonne grace, qu'ils s'attireroient « de méchantes* affaires, & qu'on les régarderoit à la Cour comme des seditieux & des perturbateurs du repos public, puis que par un détestable principe de Politique, l'inferieur a toûjours tort, quelque bonne raison qu'il puisse avoir. » Cependant j'aurois bien voulu n'être pas reduit à ce point fatal de quitter des emplois* qui sembloient me conduire insensiblement à quelque grosse fortune, mais enfin le sejour de la Bastille ocupoit si fort mon esprit que je ne balançai plus, après avoir bien reflechi sur la situation fâcheuse où je me trouvois, à m'embarquer sur un petit Vaisseau qui étoit le seul & le dernier qui devoit passer en France. La proposition que je fis au Capitaine de lui faire un present de mille écus* fut si bien reçûë, qu'il s'engagea de me jetter sur les côtes de Portugal, moïenant cette somme, à condition que je garderois le secret. Le meilleur de l'affaire est que mon ennemi avoit eu la précaution d'écrire aux Gouverneurs de *Bellisle*, de *l'Isle de Ré* & de la *Rochelle*, de m'arrêter aussi-tôt que je serois debarqué. Il croïoit avec raison que nôtre Vais[263]seau devoit aborder à l'un de ces trois Ports, mais trois cents pistoles* remises fort à propos dans les mains de certaines gens qui ne sont guere accoûtumez à manier de l'or, font un effet merveilleux, car cette somme dont je ne me defaisois pas sans peine me sauva la liberté & peut-être la vie.

Je m'embarquai donc le 14. du mois dernier[783] malgré tous les risques qu'on est obligé de courir, quand on est assez malheureux de naviguer durant l'hiver dans l'espace de Mer qui s'étend depuis l'Isle de *Terre-Neuve* jusqu'en France. Il est inutile de vous dire que je laissai quantité de meubles à *Plaisance*, que je ne pûs ni vendre ni emporter. Il vaut mieux suivre la route & vous dire que nous essuyâmes trois coups* de vents effroyables, sans recevoir aucun coup* de mer, & que nous

783. Selon Brouillan, peu avant de quitter Plaisance, Lahontan l'aurait informé de son intention de rentrer en France : « Depuis ma lettre escrite [le 13 décembre 1693] monsieur le baron de Lahontan m'a dit estre dans la resolution de passer en France. Je luy ay exposé tout ce que j'ay creu quy peut l'engager à rester, j'ay mesme prié mes bons religieux qui sont icy de luy faire connoistre qu'il estoit du service du Roy de ne pas abandonner ainsy ce poste » (Brouillan, [lettre au ministre], 14 décembre 1693, AC, C^{11C}, vol. 1, f. 279).

singlâmes à mats* & à cordes 150 lieües*, pendant la derniere de ces tempêtes qui dura trois fois vingt-quatre heures, soufflant du Nord-Oüest. Celle ci fut si violente que les Matelots s'embrassoient & se disoient le dernier adieu, ne faisant plus qu'attendre le moment qu'un coup* de Mer enfonçant l'arcasse* de nôtre Vaisseau nous abîmat* sans ressource. Si cette bourrasque nous fit peur, les vents contraires de l'Est & du Nord-Est que nous rencontrâmes à cent lieües* vers l'Oüest du Cap de *Finisterre*, nous causerent bien autant de frayeur, car nous fumes obligez de louvoyer pendant 23. ou 24. jours, ensuite dequoi nous découvrîmes le Cap à force de bordées*, où par un hazard extraordinaire nous fu[264]mes attaquez par un Armateur de Flessingue, qui ne pouvant nous aborder à cause de l'agitation des Flots se contenta de nous Canoner avec si peu de succez qu'il n'en couta la vie qu'à un seul homme. Il est vrai que les œuvres* mortes, & les Cordages de nôtre Navire furent tellement endommagez, qu'après nous être separez de ce Capre* à la faveur de la nuit & d'un broüillard de Commande*, nous ne peumes presque point nous servir de nos voiles, tant nos manœuvres étoient en desordre. Cependant nous y rémediâmes avec toute la diligence possible, & le Capitaine du Vaisseau trouvant alors un beau pretexte de rélâcher*, sans être obligé de suivre le plan que nous avions projetté, fit porter* au Sudest pendant la nuit. Cette fausse route ne nous mettoit pas pourtant si fort à couvert de ce Capre*, qu'il n'eut peu nous garder pendant la nuit en faisant aussi la même manœuvre, ce qui nous obligea chemin faisant de nous mettre en état de recommancer le Combat dès qu'il feroit jour. Il est vrai qu'il ne nous suivit pas comme nous l'avions crû, mais nous l'échapâmes encore plus belle à l'heure de midi, car après avoir été poursuivis quatre heures par un Saltein*, à la vûë de la Côte, il ne s'en falut presque rien qu'il ne nous enlevât avant que nous pussions gagner le mouillage de la rade sous le Canon de la forteresse de cette Ville. Si ce malheur nous fut arrivé le Gouverneur de *Plaisance* auroit peut-être eu raison de s'écrier joyeusement [265] *incidit in Scillam* &c.[784], mais grace à Dieu nous en fumes quittes pour la peur. Dès que nous eumes donné fond*, je comptai les milles écus* à ce Capitaine qui doit mettre cette bonne œuvre à la tête des meilleures qu'il ait fait de sa vie. La Chaloupe ne

784. Allusion au proverbe ancien : « *Incidis in Scyllam cupiens vitare Carybdim* » : tomber de Charybde en Scylla.

fut pas plûtôt à l'eau que je descendis à terre avec toutes mes hardes* & dès que je fus en cette Ville, je tâchai de lui procurer des munitions de guerre & de bouche avec tant de diligence que le lendemain, il leva l'ancre pour continuer son voyage en France. Au reste j'adresse au marchand de la Rochelle qui m'a toûjours fait tenir nos Lettres en *Canada*, les Memoires de ce Païs-là que vous m'avez demandé tant de fois. J'y joins un petit recueil des mots les plus nécessaires de la langue Algonkine[785], qui comme je vous ai dit tant de fois est la plus belle langue & la plus étenduë de ce Continent. Si vôtre neveu persiste dans le dessein de faire un voyage en ce Païs-là je lui conseille d'apprendre ces mots durant le cours de la traverse*, afin de pouvoir ensuite demeurer cinq ou six mois avec les Algonkins pour les entendre* comme il faut. Outre cela je vous envoye l'explication des termes de Marine qui sont contenus dans les Lettres[786] que je vous écris depuis onze ans. Cette petite peine m'a servi de divertissement pendant le voyage que je viens de faire, car en relisant les copies de ces Lettres, j'ai tiré quelques remarques dont je vous ferai part lorsque j'aprendrai que vous étes content des Mémoires [266] qui accompagnent celle-ci[787]. Vous reconnoissez facilement que j'ai renoncé à toute sorte d'attachement de Patrie, pour dire la vérité, depuis l'année 1683. jusqu'à present. Les curieuses Anecdotes que j'écris de ce tems-là divertiront sans doute vos amis, pourvû qu'ils ne soient pas de ces insurportables devots qui se feroient crucifier plûtôt que de souffrir qu'on fronde un Ecclesiastique. Je vous prie de m'écrire à Lisbonne & de me mander* ce que vous aurez apris touchant mon affaire. Vous avez d'assez bonnes correspondances* à Paris pour en être informé. Je ne doute pas que mon ennemi, s'attendant que la voye ordinaire de ses presents, lui reussiroit au point de me faire arrêter en arrivant en France, où il s'imaginoit que j'aurois la folie d'aborder, ne peste de tout son cœur de n'avoir pas trouvé le contrechifre* de mes intentions. Quoiqu'il en soit il est autant de son interêt de me faire donner la mort, (selon les faits dont il m'accuse faussement) qu'il est de ma gloire de lui procurer une longue

785. Voir *M*, p. 732-767.

786. Voir *infra*, « Explication », p. 511-520.

787. Voir Préface, *SV*, p. 793-794 ; *VPD*, p. 887-888.

vie. Sur ce pied* là, plus il vivra plus je serai vangé, & par consequent j'aurai lieu de me consoler aisément de la perte de mes Emplois* & de la disgrace du Roi.

Je suis Monsieur vôtre &c.

À *Vianne* en Portugal, le 31. Janvier 1694[788].

788. Dans l'édition originale cette lettre n'est pas datée ; correction demandée par Lahontan (voir *infra*, *AL*, p. 1000).

[267] EXPLICATION DE QUELQUES TERMES QUI SE TROUVENT DANS LE PREMIER TOME

A.

A fourcher, c'est jetter deux ancres l'un à droit & l'autre à gauche du Vaisseau, pour le tenir ferme & l'assurer contre le flux & le reflux, en l'empêchant de tourner sur son Cable.

Allege, c'est à dire, vuide*, sans charge.

A mats & à corde, c'est être à sec, c'est à dire, sans voiles.

Amener les Voiles ou le *Pavillon*, c'est les abaisser, à cause de l'excès du vent, ou pour se rendre à l'ennemi.

Appareiller, c'est faire les travaux nécessaires pour mettre un Vaisseau en état de partir de l'endroit où il étoit ancré.

Arbre de la Paix. Metaphore simbolique, qui signifie la Paix elle-même. [268]

Arriver, c'est aller droit sur un Vaisseau, ou sur une terre à la faveur d'un vent largue*, ou d'un vent en poupe.

Atterrage, c'est l'abord de quelque terre lors qu'on vient de la pleine Mer chercher les Côtes pour la sureté du Vaisseau & le repos des Pilotes.

Astrolabe, est un Instrument de Mathématique dont il est presque impossible de se servir en pleine Mer, à cause de l'agitation des flots. Il y en a de deux sortes. Les premiéres dont les Pilotes se servent quelquefois dans le Voyage des Indes, lors que la Mer est unie, comme la glace d'un Miroir. Celles-ci ne sont propres qu'à prendre hauteur* au Soleil, par le moyen de deux pinules percées de deux petits trous dioptres, qui servent à conduire le rayon visuel jusqu'à cet

Astre. Les derniéres dont les Mathématiciens ont accoûtumé de se servir pour des Observations Astronomiques, sont garnies des Azimuts, des Almucantaras, des Tables Soxodromiques, & des autres Cercles Concentriques & Excentriques de la Sphere.

B.

Banc de Terre-Neuve, ou *Banc* en général, est une élevation de terre dans la Mer, comme la forme d'un Chapeau est élevée au dessus des bords. Ce *Banc* est couvert de trente ou quarante brasses* d'eau, & pavé de Moruës. [269]

Bande. Je n'ai point vû de gens qui ayent bien expliqué ce terme jusqu'à présent. Voici l'explication que je lui donne. Par la *Bande* du *Nord,* on entend l'espace du Ciel contenu depuis le *Nord-Oüest* jusqu'au *Nord Est* ; par la *Bande* de *l'Est* on entend la partie du Ciel contenuë depuis le *Nord-Est* jusqu'au *Sud-Est* ; par la *Bande* du *Sud* on entend la partie du Ciel contenuë depuis le *Sud-Est* jusqu'au *Sud-Oüest,* & par la *Bande* de *l'Oüest* on entend la partie du Ciel contenuë depuis le *Sud-Oüest* jusqu'au *Nord-Oüest.*

Bassin. C'est une petite espace d'eau dormante, à peu près comme un étang.

*Batures**, sont des basses ou des chaînes de rochers qui s'étendent sous l'eau d'un endroit à l'autre, & s'élevent jusqu'à cinq ou six pieds* plus ou moins de la surface de cet élement, ce qui empêche que les Vaisseaux, les Barques &c. ne puissent flotter au dessus.

Boüillons. Ce sont de petites montagnes d'eau qui s'élevent au pied des Sauts ou des Cataractes, par la même cause des jets d'eau que nous voyons en Europe.

*Bouteux**. Sont de petits filets amarrez au bout d'un bâton. Les Pêcheurs s'en servent à prendre du Poisson sur les fonds sablonneux, & sur tout des Anguilles, sur les bords du Fleuve de *Saint Laurent.*

Bouts de Quiévres. Sont des filets, à peu près semblables aux Bouteux, qui servent au même usage.

Brasse. Est une mesure de cinq pieds* par[270]mi les Navigateurs François.

Brigantin, est un petit Bâtiment de rame & de voile leger de bois à voile latine, n'ayant qu'un faux pont. Il est aigu à poupe comme à prouë, & il est pincé* pour bien aller.

C.

Calumet en général, est une pipe. C'est un mot Normand, qui vient de Chalumeau. Les Sauvages n'entendent pas ce mot de Calumet, car il a été introduit par les Normands en *Canada* dans les premiers établissemens que les gens de cette Nation firent en ce Païs-là, & il s'est conservé jusqu'à present parmi les François qui y sont. Les *Iroquois* appellent en leur langage ce Calumet ou pipe, *Ganondaoé*[789], & les autres Nations Sauvages *Poagan*[790].

Canadiens, sont des naturels de *Canada* nez de pere & de mere François. On appelle ceux des Isles de l'Amérique Méridionale *Creoles*.

Capa y d'espada. C'est un tître de Gascogne que les gens de cette Province donnerent autrefois par ironie aux Conseillers du Conseil Souverain de *Canada*, parce que les premiers Membres de ce Tribunal ne portoient ni robe, ni épée, se contentant de marcher la canne à la main dans la Ville de *Quebec*, & d'aller au Palais en cet équipage* Bourgeois.

Cargue. Carguer les voiles, c'est les plisser [271] ou les rassembler en un tas vers le haut des mats, au contraire des rideaux d'un lit ou des fenêtres qu'on rassemble en long. Cette manœuvre se fait par le moyen de deux cordages, qui font le même effet que les cordons d'une bourse.

Casse tête. Ce mot signifie massuë. Les Sauvages l'appellent *Assan Oustik*, c'est à dire, que *Assan* signifie *Casse* & *Oustik* signifie *tête*[791]. Ainsi ces deux mots signifient *Casse tête*.

---

789. Calumet : *gannonnaouan* (Roland-Michel, marquis de La Galissonnière, « Petit dictionnaire de la langue des Iroquois de la nation d'Agnié », BNP, Fonds américain, nº 17). Dans son « Petit dictionaire de la langue des Sauvages », Lahontan donne « *Gannondaoua* » comme traduction huronne pour « calumet » et « pipe » (*M*, p. 769).

790. Pipe : *opwâgan* (J. A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquine* ; G. Lemoine, *Dictionnaire français-algonquin*).

791. Casse-tête : *Pïkwakwat opakamâgan* (G. Lemoine, *Dictionnaire français-algonquin*).

Chenail. C'est une étenduë d'eau assez profonde entre deux Bancs ou deux terres. Ordinairement les chenails ou chenaux sont bordez de fonds plats, ce qui fait qu'on a la précaution d'y mettre des boüées ou des balizes pour montrer le chemin aux Pilotes, qui se conduisent par le moyen de ces marques ou même par la sonde ; car ils risqueroient de perdre leur Vaisseau s'ils n'enfiloient pas bien le *Chenail.*

Clisses. Ce sont de petites feüilles de bois de Cedre[792] de l'épaisseur d'un écu*, de la largeur de trois pouces*, & aussi longues qu'on peut les faire. Elles font le même effet au Canot qu'une bonne doubleure à un habit.

Compas de variation. Il est plus grand que les Compas* ou Boussoles ordinaires. On s'en sert pour remarquer les mouvemens inégaux de l'aiguille aimantée, laquelle Nord-Este incessamment dans l'autre Hemisphere, au lieu qu'elle Nord-Oüeste toûjours en celui-ci ; c'est à dire au deçà [272] de la Ligne Equinoctiale. De sorte que cette aiguille s'écarte à droit & à gauche du vrai Nord du Monde d'une certaine quantité de degrés, dont les Pilotes s'apperçoivent par le moyen d'une alidade & d'un fil qui coupant le verre dudit Compas en deux parties égales, leur démontre la variation de l'aimant, lors que le Soleil se couche, qui est le vrai tems propre à faire cette observation ; car au lever de cet Astre & à son midi, on peut se tromper, à cause des réfractions, ou &c.

Coureurs de Bois. Sont des *François* ou des *Canadiens* ausquels on donne ce nom, parce qu'ils employent tout le tems de leur vie au rude exercice de transporter des Marchandises dans les Lacs de *Canada*, & dans tous les autres Païs de ce Continent, pour les trafiquer avec les *Sauvages.* Et comme ils entreprennent des voyages de mille lieuës* en Canot, malgré les dangers de l'eau & des *Iroquois*, on devroit, ce me semble, les appeller plûtôt Coureurs de risques, que Coureurs de Bois.

Courir bord sur bord. C'est la même chose que louvoyer, dont j'ai donné l'explication[793].

792. Thuya (voir *supra*, p. 291, n. 136).

793. Voir *infra*, « Explication », p. 516.

D.

*Donner des Culées**. C'est lors qu'un Vaisseau touche à terre de la poupe seulement. Il faut que l'extrêmité de la [273] quille soit bien forte pour résister à quelques culées, lors que le fonds est un peu dur & l'eau un peu agitée.

Donner la Chasse. C'est à dire, poursuivre un Bâtiment, courir sur lui, le forcer à prendre la fuite, & à s'esquiver s'il peut.

Donner fond. Donner fond, c'est la même chose que moüiller l'ancre, ou la jetter au fond de la Mer ou d'une Riviére.

E.

Ecores. Sont les bords d'un Banc, lesquels sont escarpez comme une muraille.

F.

Festin d'Union. Terme dont les *Iroquois* se servent pour signifier le renouvellement d'Alliance entre les cinq Cabanes, c'est à dire, entre les cinq Nations *Iroquoises.*

Flot. Bâtiment à flot, c'est lors qu'il flotte sur l'eau sans toucher au fond.

Fret. Ce mot a deux sens. Celui de ma Lettre[794] est le chargement ou la voiture* qu'on met dans un Bâtiment pour être transporté d'un lieu à un autre, un fret de personnes, de bled, de liége ou de plume, est plus mauvais qu'aucun autre, parce que ces choses remplissent un Bâtiment sans le charger ; au contraire des Marchandises pesantes, à sçavoir le [274] Vin, le Fer, le Plomb, le Sucre, &c.

G.

Gouverner. C'est conduire un Vaisseau par le moyen du Gouvernail (comme on fait un cheval par le secours de la bride) lors qu'il fait assez de vent pour le faire mouvoir, car sans cela tout Navire est plus immobile qu'un Gouteux dans son fauteüil.

794. Voir *supra*, lettre IV, p. 278.

*Grelins épisses**. Sont des Cordages amarrez bout à bout, entrelassez & joints les uns au bout des autres, par le moyen des chevilles de fer, qu'on appelle des Cornets d'épisse.

H.

Huniers. Sont deux Voiles convenables aux deux mats de Hune d'un Vaisseau, lesquels sont directement situez ou posez sur les deux plus grands mats.

K.

Kitchi Okima. C'est ainsi que tous les Sauvages, dont les langages se rapportent* à celui des *Algonkins*, nomment les Gouverneurs Généraux de *Canada*, du mot de *Kitchi*, qui signifie *Grand* & de *Okima*, qui veut dire *Capitaine*[795]. Les *Iroquois* & les *Hurons* les appellent *Onnontio*[796]. [275]

L.

Latitude. Il n'y a personne qui ne sçache que ce n'est autre chose que la hauteur du Pôle ou l'éloignement compris depuis un lieu fixe jusqu'à l'Equateur.

Louvoyer. C'est aller en zigue zague, comme un ivrogne, lors que le vent est contraire, car alors on est obligé de faire des bordées, tantôt à droit tantôt à gauche, en rangeant* le vent le plus qu'il est possible, pour se soûtenir ou pour gagner du chemin en louvoyant. Un Navire bien pincé* & de façons bien évidées, gagne sans dériver, portant toutes ses voiles, pourvû que la Mer soit belle près de quatre lieuës* à droite route, de dix qu'il a fait en louvoyant.

---

795. Grand chef : *kitci okima* (J. A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquine* ; G. Lemoine, *op. cit.*). Dans son « Petit dictionaire de la langue des Sauvages », Lahontan précise que le « Gouverneur Général de Canada » était nommé « *Kitchi okima simaganich*, c'est-à-dire *grand Capitaine de guerre, ou grand Chef des Soldats* » (*M*, p. 748).

796. « *Onnontio* », qui signifie « grande montagne » dans les langues iroquoise et huronne, fut appliqué pour la première fois au successeur de Champlain, Charles Huault de Montmagny : « [...] c'est ainsi que les Hurons & les Hiroquois nomment Monsieur nostre Gouverneur, à cause qu'il s'appelle de Montmagny » (P. Lejeune, *Relation* de 1640-1641, *JR*, vol. 20, p. 220). L'emploi de ce terme se généralisa par la suite à l'ensemble des gouverneurs généraux de la Nouvelle-France.

M.

Maîtres ou *Précintes*. Sont deux lates ou perches rondes de bois dur d'une seule piéce, lesquelles régnent* d'un bout du Canot à l'autre, à sçavoir une de chaque côté. C'est ce qui soûtient ce petit Bâtiment, parce que les barres & les Varangues* y sont liées ou enchassées.

Molir. C'est se rallentir, diminuer ou cesser peu à peu. On dit le vent molit pour dire que le vent tombe, qu'il est aux abois [276].

P.

Parages. Ce sont de certains espaces ou portions de Mer, entre deux Caps, deux Isles, deux Terres ou deux degrés de latitude.

Perroquets. Ce sont deux petits mats situez ou posez sur les mats de Hune. Ce sont aussi les voiles convenables à ces deux petits mats.

Portage. Faire portage, c'est transporter les Canots par terre d'un lieu à un autre ; c'est à dire, du pied d'un Cataracte jusqu'au dessus, ou d'une Riviére à un autre.

Porter. Porter sur une terre, c'est aller droit à elle pour la reconnoître.

Poupe. C'est l'extrêmité ou la queuë d'un Vaisseau. Le Gouvernail y est placé & soûtenu par les gons de l'Estambord* où les vis du Gouvernail sont enchassez.

Prouë. C'est la tête ou l'avant d'un Vaisseau qui coupe les flots, c'est à dire, le bout ou l'extrêmité d'un Vaisseau qui se presente le premier à la Mer.

Q.

Quille. C'est l'ame d'un Bâtiment, c'est à dire une longue piéce du meilleur bois qu'on puisse trouver ou plusieurs jointes ensemble, pour suporter le grand faix de toutes les piéces de charpente qu'on employe à sa construction. [277]

R.

Radouber. C'est à dire raccommoder, reparer, & mettre en état de naviguer, par le moyen des planches, du bray*, des ferrures, &c. qu'on met aux Barques dont il est parlé.

*Ranger**. Ranger une Terre, une Isle, une Côte, &c. c'est les côtoyer à bonne & raisonnable distance.

Refouler. C'est forcer la marée ou refouler les courants d'une Riviére, c'est à dire, naviguer contre le courant, aller du côté d'où viennent les courans ou les marées.

Régner. Vents qui régnent, sont ceux qui parmi les trente-deux soufflent plus souvent ou plus constamment que les autres en certaines parties de la terre. Comme par exemple, les vents alizez régnent depuis les *Canaries* jusqu'aux Iles de l'Amérique, soufflant de la bande* de l'Est depuis que le Monde est Monde sans jamais s'écarter de cette partie du Ciel.

Ruche. Est un instrument pour la Pêche semblable à des Ruches d'Abeilles.

S.

*Sancir** ou *chansir**, c'est à dire couler bas, couler à fond*, périr, se perdre. *Sancir* sous les ancres, c'est être brisé & fracassé par les coups* de Mer, ce qui [278] arrive aux vieux Vaisseaux en de mauvaises Rades foraines.

Sauter. Sauter une Cascade, un Saut, un Cataracte, c'est à dire descendre en bateau ces dangereux précipices, en suivant le fil de l'eau & manœuvrant avec beaucoup d'adresse.

Scier. C'est nager* à rebours, tant pour aider le Timonier à gouverner son Bateau, que pour le retenir dans un courant, ou pour lui faire presenter la prouë au fil de l'eau quand le Gouvernail est endormi.

Scorbut. Est une corruption dans la masse du sang. Il y en a deux sortes : Le Scorbut terrestre & le Scorbut aquatique, appellé vulgairement le mal de terre. Le premier se contente d'accabler son homme d'infirmitez incurables qui le ménent peu à peu au tombeau ; & le second conduit in-

faillíblement à la mort en sept ou huit jours, à moins qu'on ne mette le pied sur la terre, ce qui est le seul reméde[797].

Siller ou *singler*, c'est à dire, pousser en avant, fendre l'eau de bonne grace, avancer chemin, &c.

T.

Toulet. Est une cheville de bois dur qu'on enchasse en certains trous ménagez de deux en deux pieds* dans le platbord d'une Chaloupe.

Traîneaux. C'est une voiture* ou machine [279] construite en figure de quarré long sur deux petites piéces de bois de quatre pieds* de longueur & de six pouces* de largeur, où sont cloüez plusieurs cerceaux couverts de drap ou de peaux pour être à l'abri du vent. Ces deux piéces sont d'un bois dur très bien poli, afin de mieux glisser sur la nége & sur la glace. Ceux-ci sont les traîneaux à cheval ; car ceux dont on se sert avec deux ou quatre Dogues, sont découverts & faits de petites planches d'un bois dur, coulant & luisant, lesquelles ont un demi pouce* d'épaisseur, cinq pieds* de longueur, & un & demi de largeur.

797. Ce qu'on entendait, au XVII^e siècle, par « scorbut » ne correspond pas toujours à la notion actuelle, cliniquement et étiologiquement précisée, de l'avitaminose C. Les premières monographies européennes consacrées au scorbut datent du XVI^e siècle et attribuent le plus souvent à l'air ou à une alimentation inappropriée cette maladie observée chez les « gens de mer » et les « habitans des côtes du nord » (L. Pariseau, *En marge du récit de la « grosse maladie » du capitaine Cartier*, p. 15-16). Au XVII^e siècle, les descriptions du scorbut mentionnent de nombreux symptômes et, en négligeant les observations consignées par les navigateurs, finissent par le revêtir de l'apparence d'une foule d'autres maladies. Le « scorbut aquatique » renvoie manifestement à la carence vitaminique (sur la confirmation de l'origine carentielle du scorbut, voir *VPD*, lettre III, p. 941, n. 205) : « Maladie qui prend ordinairement sur la mer, & qu'on appelle pourtant d'un autre nom « mal de terre » [...]. Elle s'attaque particulierement aux gencives, où elle cause des enfleures & des ulceres. Elle fait tomber les dents, rend l'estomach depravé, & cause grande puanteur d'haleine. On n'en guerit gueres qu'en prenant terre » (Furetière, 1690). Le « scorbut terrestre » se rattache plus vraisemblablement à la caractérisation de la maladie comptant « la cachexie, la goutte, la dyspnée, la paralysie, le rhumatisme & autres affections semblables au rang des affections scorbutiques » (article « Scorbut », *Encyclopédie*, vol. 14, 1765, p. 802). Pour d'autres commentaires de Lahontan, voir *supra*, *VPD*, lettre III, p. 941-942.

V.

Varangues. Celles-ci sont à peu près de la figure des Varangues plattes des Flûtes*, avec cette différence qu'elles embrassent le Canot en dedans d'une précinte* à l'autre, où elles sont enchassées. Leur épaisseur est de trois écus*, & leur largeur est de quatre pouces*.

Vent frais. Est un vent modéré, qui souffle également sans ravaller*.

Voguer. C'est faire avancer un Bâtiment de rame par le secours de ses Avirons.

Fin du Premier Tome.

Mémoires de l'Amérique septentrionale

This page intentionally left blank

MEMOIRES
DE
L'AMERIQUE
SEPTENTRIONALE,
OU LA SUITE
DES VOYAGES DE M^R. LE
BARON DE LAHONTAN.

Qui contiennent la Description d'une grande étenduë de Païs de ce Continent, l'intérêt des François & des Anglois, leurs Commerces, leurs Navigations, les Mœurs & les Coutumes des Sauvages &c.

Avec un petit Dictionnaire de la Langue du Païs.
Le tout enrichi de Cartes & de Figures[1].

TOME SECOND[2].

1. L'édition de 1704, qui reproduit la contrefaçon de 1703, insère ici l'ajout suivant : « Et augmenté dans ce second Tome de la maniere dont les Sauvages se régalent. »

2. « A LA HAYE, Chez les Fréres l'HONORÉ, Marchands Libraires. M.DCCIII. » Les *Mémoires* parurent plutôt en novembre 1702 (voir *supra*, Introduction, p. 34-35, et Chronologie, p. 228-229).

This page intentionally left blank

CARTE GENERALE
DE CANADA.
DEDIÉE AU ROY DE DANEMARK Par
son tres humble et tres obeissant et tres
fidele serviteur Lahontan
FLEUVE DE
ST LAURENS
FLEUVE DE MISSISIPI
LAC
SUPERIEUR
MISSILIMAKINAK
LAC
DES
HURONS
LAC
DES
ILINOIS
LIMITES DE CANADA SELON LES FRANÇOIS
FORT DE
CRÈVECOEUR
LAC
OU DE
200
R. Outaouas
305
300
305

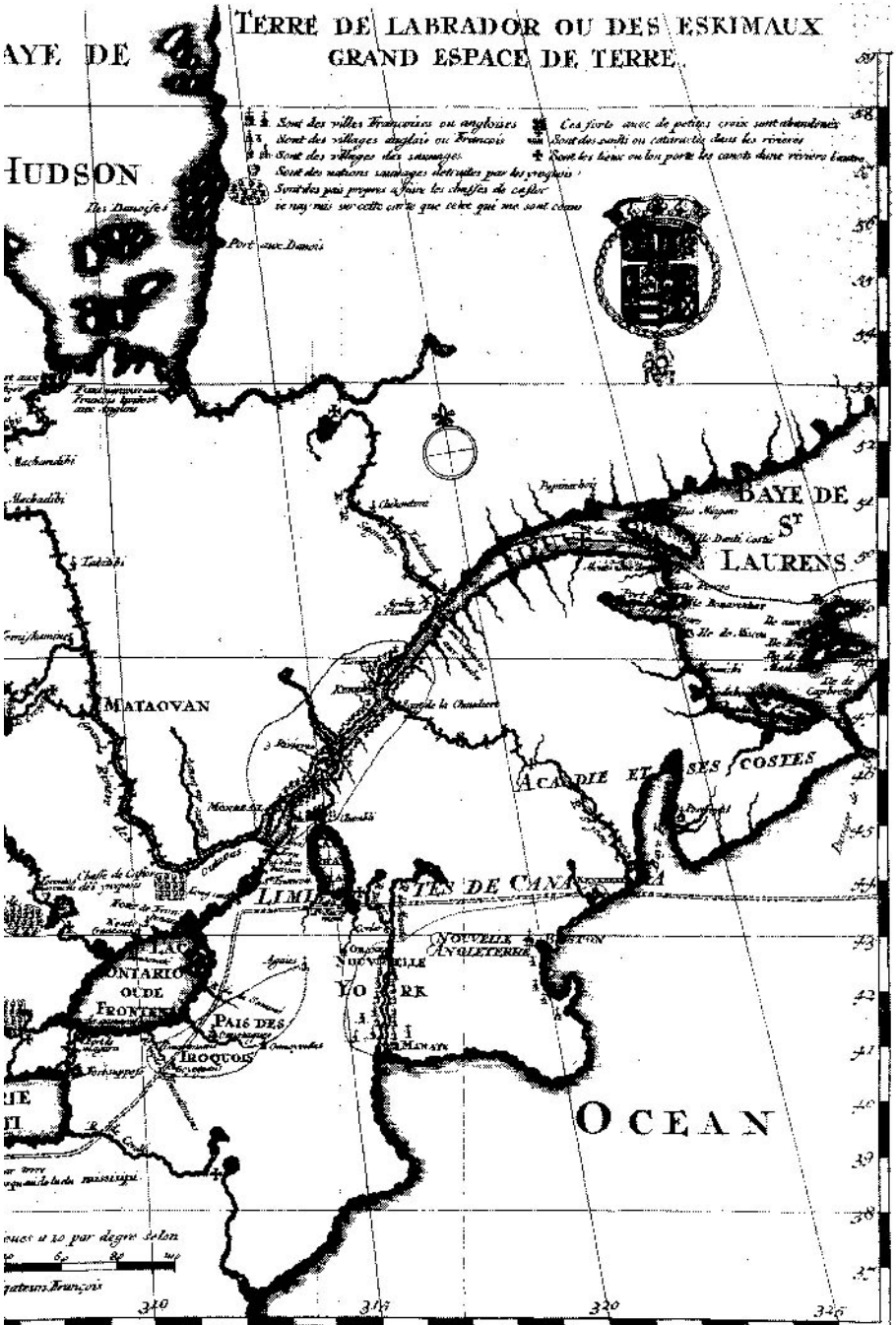
TERRE DE LABRADOR OU DES ESKIMAUX
GRAND ESPACE DE TERRE
AYE DE
HUDSON
BAYE DE S^T LAURENS
MATAOVAN
ACADIE ET SES COSTES
NOUVELLE ANGLETERRE
YORK
PAIS DES IROQUOIS
OCEAN
310
315
320
325

MEMOIRES DE L'AMERIQUE SEPTENTRIONALE, OU LA SUITE DES VOYAGES DE M^R. LE BARON DE LAHONTAN.

Je vous ai parlé des Colonies Angloises & Françoises, du Comerce de *Canada*, de la Navigation des Fleuves & des Riviéres de ce Païs-là, de celle de l'Europe dans l'*Amérique Septentrionale*, des Entreprises que les Anglois ont fait pour se rendre les Maîtres des Colonies Françoises, des incursions que les François ont fait à la Nouvelle Angleterre & chez les *Iroquois* : En un mot j'ai dit tant de choses qui jusqu'à present ont été cachées par raison [4] d'Etat ou de Politique[3], qu'il ne dependroit que de vous de me faire de très mauvaises affaires à la Cour, si vous étiez capable de me sacrifier à son ressentiment par la production de mes Lettres.

Tout ce que je vous ai écrit, & tout ce que vous verrez encore dans ces Mémoires sont des veritez plus claires que le jour. Je ne flatte ni n'épargne personne. Je ne suis point partial, je loüe des gens qui ne sont pas en état de me faire du bien, & je condamne la conduite de plusieurs autres qui pourroient indirectement me faire du mal ; je n'ai point cèt esprit d'interêt & de parti qui fait parler certaines gens ; je sacrifie tout à l'Amour de la vérité ; je n'ai point d'autre but que celui de vous marquer* les choses comme elles sont ; je n'ai diminüé ni altéré les faits contenus dans les Lettres que je vous écris depuis 11. ou 12. ans ni dans ces Mémoires. J'ai eu soin de faire des journaux très particularisez* pendant le cours de mes Voyages ; le detail en seroit ennuyeux pour vous, & la peine de les copier avant que de vous les envoyer demanderoit trop de tems. Vous trouvérez ici dequoi vous former une idée parfaite du vaste Continent de l'Amérique Septentrionale. Je vous ai écrit vingt-cinq Lettres depuis l'année 1683. jusqu'à present, j'en garde

3. Voir *supra*, Introduction, p. 52.

les copies avec beaucoup de soin. Je ne me suis attaché qu'à vous mander* les choses les plus essentielles pour ne pas jetter vôtre esprit dans mille embarras d'affaires extraordinaires qui sont arrivées en ce [5] Païs-là. Si vous consultez mes Cartes à mesure que vous relirez les Lettres que je vous ai écrites depuis l'année 1683. vous trouvérez tous les lieux dont je fais mention : elles sont très particularisées*, & j'ose vous assurer qu'il n'en a jamais parru de si* corectes. Mon voyage de la *Riviére longue* m'a donné lieu de faire la petite Carte que je vous ai envoyée de *Missilimakinac* en 1699. dans ma 16. Lettre[4]. Il est vrai qu'elle ne marque simplement que cette Riviére & celle des *Missouris*, mais il falloit plus de tems que je n'en ai eu pour pouvoir la rendre plus parfaite par la connoissance des Païs circonvoisins, qui jusqu'à present ont été inconnus à toute la Terre, aussi bien que cette grande Riviére dans laquelle je n'aurois pas eu la témerité d'entrer sans en avoir été instruit à fond, & sans une bonne escorte. Je mets la Carte de *Canada* à la tête de ces Mémoires ; la grace que je vous demande, c'est de ne la communiquer à personne sous mon nom. J'ai ajoûté à la fin de ces Mémoires l'explication des termes de *Marine* & autres qui y sont contenus, aussi bien que dans mes Lettres[5] ; ainsi vous la pourrez consulter lorsque vous lirez des mots que vous n'entendrez* pas.

Description abbregée du Canada.

Vous croirez, Monsieur, que j'avance un paradoxe en vous disant que la *Nouvelle France* vulgairement appellée le *Canada*, contient plus de terrain que la moitié [6] de l'*Europe*, mais voici comment je le prouve. Vous sçavez que l'Europe s'étend du Midi au Septentrion depuis le 35. degré de Latitude jusques au 72. ou si vous voulez de *Cadix* au *Cap de Nord* sur les Confins de la *Laponie* ; & de Longitude depuis le 9. degré jusques au 94. c'est à dire du fleuve *Obi* jusqu'au Cap d'Ouest en *Islande*[6]. Cependant à prendre l'Europe en sa plus grande largeur d'Orient en Occident, par exemple du Canal imaginaire du *Tanaïs* au *Volga*, jusqu'à d'*Ingle-Bay*[7] en *Irlande*, elle n'a que 66.

4. Voir *NV*, lettre XVI, p. 433.

5. Voir *NV*, « Explication », p. 511-520.

6. L'édition originale porte « jusqu'à d'Iglebay en *Irlande* » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

7. L'édition originale porte « jusqu'au Cap Dorset » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

degrez en Longitude, qui contiennent plus de lieuës* que les degrez qu'on lui donne vers le Cercle Polaire, quoiqu'ils soient en plus grand nombre, parceque les degrez de longitude sont inégaux, & comme c'est par l'espace du terrain qu'on doit mesurer les Provinces, les Isles, & les Royaumes, il me semble qu'on en devroit faire de même à l'égard des quatre parties du Monde. Messieurs les Geographes qui partagent la Terre au gré de leur imagination dans leur Cabinet, auroient bien pû prendre garde à ce que j'avance s'ils y avoient fait plus d'attention. Venons au *Canada*. Tout le monde sçait qu'il s'etend depuis le 39. degré de latitude jusques au 65. c'est à dire du Sud du *Lac Errié* jusqu'au Nord de la *Baye de Hudson* ; & en longitude depuis le 284. degré jusqu'au 336. à sçavoir du fleuve de *Missisipi* jusqu'au *Cap de Rase*, en l'Isle de *Terre-Neuve*. Je dis donc que l'Europe n'a que onze degrez de latitude & 33. de longitude plus [7] que le *Canada*, où je joints & comprens l'Isle de *Terre-Neuve*, l'*Acadie*, & toutes les autres Terres situées au Nord du *Fleuve de Saint Laurent*, qui est la grande Borne ou Limite prétenduë des Païs des François d'avec ceux des Anglois. Si je voulois compter toutes les terres du Nord-Oüest de ce *Canada*, je le trouverois beaucoup plus grand que l'*Europe*, mais je me renferme* en ce qui est établi, découvert & pratiqué, ne comprenant que les Païs où les François vont trafiquer des Castors avec les Sauvages, & où ils ont des Forts, des Magasins, des Missions, & de petits établissemens.

Il y a plus d'un siecle & demi que le *Canada* a été découvert ; *Jean Verasan* fut le premier qui le découvrit[8], mais à son malheur, car les Sauvages le mangerent[9]. *Jacques Cartier* y alla en-

8. En 1524, Giovanni da Verrazano, navigateur d'origine italienne entré au service de la France, explora la côte atlantique, de la Floride jusqu'au Cap-Breton, à la recherche d'un passage vers l'Asie. Il avait été devancé dans cette « découverte » du Canada par des explorateurs au service de l'Angleterre, les frères Cabot ou Caboto, et, au service du Portugal, les frères Corte Real, qui avaient longé les côtes du Labrador, de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse.

9. Verrazano rentra sain et sauf de son voyage en Amérique du Nord. Selon le récit transmis par son frère au poète Jules Jove, c'est lors d'un voyage dans la mer des Antilles, en 1528, qu'il aurait été dévoré par des Amérindiens, vraisemblablement sur la côte nord de la Jamaïque ou en Guadeloupe (voir M. Mollat du Jourdin et J. Habert, *Giovanni et Girolamo Verrazano*, p. 122-125). Lahontan n'est cependant pas le seul à rapporter que Verrazano mourut lors de son expédition en Amérique du Nord. Voir Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 245) : « Quelques uns disent qu'il fut pris et dévoré des Sauvages, ce que difficilement puis-je croire parce que en ces parties là ils ne sont pas anthropophages et se contentent d'enlever la teste de leurs ennemis ».

suite, mais après avoir monté plus haut que *Quebec* avec son Vaisseau, il repassa en France fort degouté de ce Païs-là. A la fin on y envoya d'autres Navigateurs qui reconnurent mieux le *fleuve de Saint Laurent*, & vers le Commancement de ce siecle il partit de *Roüen* une Colonie qui eût assez de peine à s'y établir, à cause des Sauvages. Quoiqu'il en soit, il est aujourd'hui si peuplé qu'on y compte 180 000. ames. Je vous ai déja dit dans mes Léttres quelque chose de ce Païs-là, ainsi je ne m'appliquerai qu'à vous marquer les principaux endroits, & ce qui peut satisfaire d'avantage vôtre curiosité.

La source *du Fleuve Saint Laurent* nous [8] a été inconnuë jusqu'à present ; car quoiqu'on l'ait remonté jusqu'à sept ou huit cent lieuës* on n'en a pû trouver l'origine. Le plus loin que les Coureurs* de bois ayent été, c'est au *Lac de Lenemipigon* qui se décharge* dans *le Lac Superieur*. Le *Lac Superieur* dans celui des *Hurons*. Le Lac des *Hurons* dans le *Lac Errié* ou de *Conti*. *Le Lac Errié* dans le *Lac de Frontenac*, & celui-ci forme ce grand Fleuve qui coule vint lieuës* assez paisiblement, en suite trente autres avec beaucoup de rapidité jusqu'à la Ville de *Monreal*, d'où il continuë son cours avec moderation jusqu'à celle de *Quebec*, s'élargissant de là peu à peu jusqu'à son embouchure, qui en est éloignée de plus de cent lieuës*. S'il en faut croire les Sauvages du Nord, ce Fleuve sort du grand Lac des *Assinipouals*, qu'ils disent être plus vaste qu'aucun de ceux que j'ai nommé, & ce *Lac des Assinipouals* est situé 50. ou 60. lieuës* de celui de *Lenemipigon* ; ce Fleuve[10] a 20. ou 22. lieuës* de largeur à son embouchure, au milieu de laquelle on voit l'*Isle d'Anticostie*, qui en a vint de longueur. Elle appartient au Sieur *Joliet*[11], Canadien, qui y a fait faire un petit Magasin fortifié, afin que les marchandises & sa famille soient à l'abri des surprises* des *Eskimaux*, dont je vous parlerai dans la suite[12] : c'est avec d'autres Nations Sauvages, à savoir les *Montagnois* & les *Papipana-*

10. L'édition originale porte « où ce Fleuve » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

11. L'île d'Anticosti fut concédée à Louis Jolliet en mars 1681 (A. Vachon, « Jolliet, Louis », *DBC*, t. I, p. 408). Lahontan a déjà parlé de Jolliet dans sa lettre XX (voir *NV*, p. 459 et 466).

12. Voir *infra*, p. 531-537.

chois, qu'il trafique des armes & des munitions pour des peaux de Loups Marins[13], & quelques autres Pelleteries.

[9] Vis à vis de cette Isle, on trouve l'*Isle Percée* à la Côte du Sud. C'est un gros rocher percé* à jour sous lequel les Chaloupes seulement peuvent passer. Les *Basques* & les *Normands* ont accoûtumé d'y faire la Pêche des Moruës[14] en tems de Paix. Elle y est très-abondante, & ces Poissons y sont plus grands & plus propres à faire secher que ceux de *Terre-Neuve* ; mais il y a deux grandes incommoditez, l'une que les Vaisseaux y courent du risque, s'ils ne sont amarrez à de bons cables & arrêtez par de bonnes ancres. L'autre inconvénient, c'est qu'il n'y a ni gravier ni cailloux pour étendre ces Poissons au Soleil, & qu'on est obligé de se servir de vignaux*, qui sont des espéces de clayes.

Outre ce lieu de Pêche, il y en a d'autres du même côté à quelques lieuës* plus haut dans le Fleuve, à sçavoir celui de *Gaspé*, où les équipages des Vaisseaux font quelquefois le commerce de Pelleteries avec les *Gaspésiens*, ce qui porte préjudice aux Propriétaires de cette Riviére. Les autres sont vers les *Monts Nôtre-Dame* dans les petites Bayes ou Riviéres qui se déchargent* dans le Fleuve.

De l'autre côté du Fleuve, on voit la grand terre de *Labrador* ou des *Eskimaux*, qui sont des Peuples si féroces qu'on n'a jamais pû les humaniser[15]. Il semble que le bon homme Homere

13. Terme générique désignant toutes les espèces de phoques, « loup-marin » est encore couramment utilisé dans l'est du Canada.

14. La morue (*Gadus morhua*), dont il existe une population importante dans le golfe du Saint-Laurent.

15. Lieu commun à cette époque, le thème de la férocité et de l'inhumanité des Inuit revient sous la plume de la plupart des auteurs du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles. Déjà, Champlain (*The Works of Samuel de Champlain*, t. V, p. 168) les décrivait comme « tres-meschans » et « traistres au possible » ; un siècle plus tard, Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 179) renchérissait : « Ils ont [...] je ne sçai quoi d'affreux dans l'Air, de petits Yeux effarés, des Dents larges & fort sales, des Cheveux ordinairement noirs, quelquefois blonds, fort en désordre, & tout l'exterieur fort brute. Leurs Mœurs & leur Caractere ne démentent point cette mauvaise physionomie. Ils sont féroces, farouches, défiants, inquiets, toujours portés à faire du mal aux Etrangers. » Voir aussi la note infrapaginale de l'édition hollandaise de 1739 (*Reizen van den Baron van La Hontan in het Noordelyk Amerika*, t. II, p. 9-10) : « Les peuples esquimaux habitent le vaste pays qui s'étend du Labrador jusqu'à la baie d'Hudson dans

veüille parler de cette malheureuse Nation Sauvage, en parlant de ses Ciclopes, car il y a trop de rapport* entre eux, comme il paroît par ces [10] quatre vers du neuviéme Livre de son Odyssée, que je trouve trop beaux pour ne pas rapporter ici :

Τοΐσιν δ'ὅτ' αγοραί βὸληφόροι ὅτε Βέμιδεξ.
Α' λλ' οΐγ' ὑψηλῶν ὀρέων ναίοισι κάηνα
Ε' ν σῶέωι Γλαφυροΐσι Βεμιζεύει δὲ ἕκασοζ
Παίδων ἠδ' αλόχων ὅδ' ἀλλήλων αλέγοισι.[16]

Cela veut dire que ces Peuples ne s'embarrassent pas de Plaidoyers, ni de multitudes de Loix, qu'ils se plaisent seulement d'habiter le sommet des Montagnes ou les Cavernes les plus profondes[17], que là chacun borne son droit à régler sa Famille

---

le nord de la Nouvelle-France et du fleuve Saint-Laurent. Ils font la guerre avec tous leurs voisins et ils mangent les victimes des combats et les prisonniers jusqu'à la moelle des os et boivent le sang comme dessert. Ils en donnent même à leurs nourrissons non sevrés afin de leur inspirer la cruauté et la passion pour la guerre dès leur tendre enfance » (trad. : Anneke de Bruin). Le climat de méfiance et d'hostilité qui entourait les relations entre Français et Inuit explique en bonne partie la formation de cette représentation. Depuis la fin du XVI^e^ siècle, les Inuit attaquaient régulièrement les pêcheurs le long des côtes de Terre-Neuve et du Labrador et subissaient les représailles des Français, qui armaient des navires pour les poursuivre. Au début du XVIII^e^ siècle, les dirigeants coloniaux et métropolitains, soucieux de favoriser le développement commercial du Labrador et de la Basse-Côte-Nord, incitèrent les marchands et les pêcheurs français à adopter une attitude plus conciliante envers les Inuit, mais sans grands résultats, car les hostilités continuèrent jusqu'à la fin du Régime français (C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 17-21, 375-380 ; t. II, p. 703-715, 720-730 ; F. Trudel, « Les relations entre les Français et les Inuit au Labrador méridional, 1660-1760 », *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, n^os^ 1-2, 1980, p. 135-145 ; *id.*, « Les Inuit du Labrador méridional face à l'exploitation canadienne et française des pêcheries, 1700-1760 », *RHAF*, vol. 31, n^o^ 4, 1978, p. 481-499).

16. Vers 112 à 115 du chant IX de l'Odyssée. Le texte de Lahontan ne reproduit pas exactement l'original :

Τοΐσιν δ' ούτ' αγοραὶ βουληφόροι ούτε Βέμιστεζ,
'αλλ' οί γ' υψηλῶν ορέων ναίουσι κάρηνα
'εν σπέεσι γλαφυροΐσι Βεμιστεύει δὲ έκαστοζ
παίδων ηδ' αλόχων ουδ' αλλήλων αλέγουσι

(*l'Odyssée, poésie homérique*, texte établi par V. Bérard, « Les Belles-Lettres », Paris, 1925, t. II, p. 31). Trad. : « Ils n'ont ni assemblées délibérantes ni lois ; ils habitent les faîtes des hautes montagnes dans des antres creux, et chacun fait la loi à ses enfants et à ses femmes, sans souci l'un de l'autre » (traduction par Médéric Dufour et Jeanne Raison, Paris, Garnier, 1961, p. 124-125).

17. L'édition hollandaise de 1739 (*op. cit.*, t. II, p. 15-16) porte une longue note sur ces habitations souterraines : « Les Esquimaux se comportent con-

sans se mettre en peine de son Voisin. Les *Danois* sont les premiers qui l'ont découverte[18], elle est remplie de Ports, de Havres* & de Bayes où les Barques de *Quebec* ont accoûtumé d'aller faire la troque de peaux de Loups marins durant l'Eté avec ces

formément à cela. Ils habitent pendant tout l'hiver dans les trous des écueils, où ils s'enferment avec leurs familles et dorment tous ensemble sans considération de sexe ou de parenté. Ils y restent plus de huit mois sans sortir pour prendre l'air ou voir quelque chose qui ressemble à l'air. Pendant les trois ou quatre mois d'été, ils recueillent, par précaution, la chair des baleines, des lamentins et des phoques, qu'on trouve en abondance sur les côtes. Puis ils retournent dans leurs souterrains. Ces maisons, à deux toises au-dessous du niveau du sol, sont rondes et leur forme évoque nos fournaux ; elles se trouvent si rapprochées les unes des autres qu'on pourrait les prendre pour des terriers de renard ou de lapin. Les Sauvages construisent ces trous de façon telle que l'eau coulant du haut s'écoule lentement, sans les incommoder. Ils s'installent d'habitude sur le bord d'une baie afin de mieux se protéger contre le vent et le froid. La sortie donne toujours sur le sud. Les murs de ces maisons souterraines sont, pourrait-on dire, travaillés du haut en bas avec des os de baleine et disposés comme nos planches. En outre, tout cela et toutes les ouvertures sont cousus ou fermés par des tendons joignant bien les peaux de phoque. Ces maisons n'ont qu'une pièce, dont une moitié, d'un pied plus haut que l'autre, est couverte de larges pierres ; l'autre, par contre, revêtue de mousse, sert sans doute aux actions les plus sales de la famille. Pour tout dire, ils vivent comme des bêtes et restent dans le même endroit jusqu'à ce que la saleté extraordinaire les force à déménager. Outre ces maisons d'hiver, ils ont aussi des tentes carrées couvertes avec des peaux de phoque. Il paraît aussi que ces peuples sont nomades comme les Tartares et émigrent en bandes ou troupes sans domicile ni résidence fixe. Ils leur ressemblent par l'apparence physique : ils ont de longs cheveux lourds, un visage large, un nez plat et une peau jaune foncée et noirâtre. Les hommes et les femmes s'habillent de peaux de phoque et les premiers se peignent les joues et les yeux avec des rayons bleus. En outre, ils sont barbus et, sous cet aspect, ils diffèrent des Sauvages qui sont glabres. Tout cela semblerait indiquer qu'un bateau biscayien ait pu s'échouer lors d'une expédition de pêche et que les marins y seraient restés et s'y seraient multipliés ; mais la chose est invraisemblable. Cette hypothèse est venue de ce que leur langue, quoique très corrompue, s'accorde pourtant avec la langue biscayienne » (trad. : Anneke de Bruin). Voir aussi Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 5-6) : « Les Eskimaux, les Sauvages du Détroit de Davis, de la Nouvelle-Zemble & les Californiens, se retirent dans des Cavernes que la nature leur a préparées pour leur épargner la peine, ou en font d'artificielles dans lesquelles ils passent un hyver fort long presque sans en sortir ; peu differens des bêtes qui se creusent des Tannieres. »

18. Au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècles, les Européens avaient, semble-t-il, conservé un vague souvenir des expéditions et des colonies vikings au Groenland et au Labrador. Raudot (*Relation par lettres*, p. 43) rapporte, par exemple, que certains « pretendent qu'il y a eu autresfois une colonie danoise à la coste de Labrador, laquelle a été pour la plus grande partie detruite par les tremblemens de terre, et que cette nation [les Esquimaux] en vient ; toutes ces choses sont si incertaines qu'on ne peut y asseoir aucun jugement. »

Sauvages[19]. Voici comment elle se fait, dès que ces Barques ont moüillé l'ancre, ces Démons viennent à bord dans de petits Canots de peaux de Loups marins cousuës ensemble, qui sont faits à peu près comme des navettes de tisseran[20], au milieu desquels on voit un trou en forme de celui d'une bourse[21] où ils se renferment* assis sur les talons avec des cordes. Ils rament de cette maniére avec de petites palétes, tantôt à droit & tantôt à gauche, sans pancher le corps, crainte de renverser[22]. Dès qu'ils arrivent près de la Barque [11] ils montrent leurs Pelleteries au bout de l'aviron & demandent en même tems les coûteaux, la poudre & les balles dont ils ont besoin, des fusils, des haches, des chaudiéres*, &c. enfin chacun montre ce qu'il a, & ce qu'il prétend avoir en échange ; tellement* que le marché conclu, ils reçoivent & donnent tout, au bout d'un bâton[23]. Si les coquins ont la précaution de ne pas entrer dans nos Bâtimens, nous avons aussi celle de ne nous pas laisser investir par une trop grande quantité de Canots, car ils ont enlevé assez souvent de petits Vaisseaux, pendant que les Matelots étoient occupez à manier & à remuer les Pelleteries & les Marchandises. Il faut se tenir bien sur ses gardes durant la nuit, car ils sçavent faire de grandes Chaloupes, qui vont aussi vîte que le vent, &

19. Ces échanges commerciaux s'amorcèrent à la fin des années 1680, avec la concession, à un groupe de marchands de Québec, de terrains sur l'île de Terre-Neuve et le long de la côte du Labrador, à la hauteur du détroit de Belle-Isle. L'auteur anonyme de l'*Histoire chronologique* (p. 32-33) y fait référence : « Nos marchands de Quebec ont demandé cette année 1689 les terres de Labrador & celles de Terreneuve qui la regardent afin de lier si ils peuvent un commerce avec les Esquimaux. [...] Leur trafiq ne consiste qu'en la peau de loup marin, qu'ils tuent fort adroitement en mer. » Poursuivies au XVIII^e siècle, ces tentatives pour établir des liens commerciaux avec les Inuit ne connurent guère de succès (voir F. Trudel, « Les relations entre les Français et les Inuit au Labrador méridional, 1660-1760 », *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, n^os 1-2, 1980, p. 135-145).

20. Cette comparaison des kayaks à des navettes de tisserand revient à quelques reprises chez d'autres auteurs de relations de voyage ; voir Raudot (*op. cit.*, p. 54), Lafitau (*op. cit.*, t. II, p. 205) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. I, p. 19).

21. Voir Lafitau (*op. cit.*, t. II, p. 205) : « Il ferme cette ouverture comme une bourse » ; voir aussi Raudot (*op. cit.*, p. 54).

22. Pour une description plus détaillée de ces kayaks, voir Lafitau (*op. cit.*, t. II, p. 205-206) et Raudot (*op. cit.*, p. 54).

23. Charlevoix (*op. cit.*, t. III, p. 179) s'inspire visiblement de Lahontan lorsqu'il écrit : « Il n'a jamais été possible de les apprivoiser [les Esquimaux], & l'on ne peut encore traiter avec eux, qu'au bout d'un long bâton. »

dans lesquelles ils se mettent trente ou quarante[24]. C'est pour cela que les *Malouins*, qui font la Pêche des Moruës au petit Nord[25] & les *Espagnols* à *Portochoua*[26], sont obligez d'armer des Barques longues pour courir la Côte & les poursuivre, car il n'y a guéres d'années qu'ils ne surprennent à terre les équipages, & qu'ils ne les tuent, enlevant aussi quelquefois les Vaisseaux[27]. Il est constant* qu'ils sont plus de trente mille

24. Raudot (*op. cit.*, p. 56-57) décrit ces bateaux : « Ces Esquimaux ont des chaloupes de 24 à 36 pieds de long avec leurs proportions ; ils y mettent une quille qu'ils font comme nous de plusieurs pièces qu'ils empalent bien proprement ensemble avec des chevilles, de fer et de cloux ; ils posent dessus tous les membres qui sont chevillés et enmortaisés comme ceux de leurs canots. L'avant de ces chaloupes est fort relevé et elles ont l'arriere d'une biscayenne avec un gouvernail de planches lié et attaché avec de la peau ; ce petit batiment est bordé de peaux de loup marin sans poil si bien cousuës ensemble que les coutures ne font point d'eau ; ils appliquent toutes ces peaux contre la carcasse de ce batiment et après les avoir bien tirées, ils mettent une lisse par dessus le bord qui les tient de tous côtés ; c'est sur cette lisse qu'ils posent leurs estropes pour nager comme nous faisons dans nos chaloupes. Ces bâtiments ne sont point pontés et n'ont ordinairement qu'un mat avec une grande voile de peau de caribou boucannée qui a une ralingue de cordage fait de peau de loup marin ou de vache marine. [...] Ces chaloupes portent jusqu'à 60 personnes, et quand ils s'y embarquent ils y mettent leurs canots avec eux ; ils s'en servent pour traverser de la côte de Labrador dans l'isle de Terre Neuve et pour faire la pesche de la baleine ». Voir aussi Lafitau (*op. cit.*, t. II, p. 206) et Charlevoix (*op. cit.*, t. I, p. 19-20).

25. Partie de la côte est de Terre-Neuve, qui va du cap Saint John au cap Bauld. Depuis le XVI^e siècle, les armateurs de Saint-Malo jouaient un rôle très actif dans la pêche à la morue à Terre-Neuve ; avec 100 à 120 navires armés annuellement pour les pêches terre-neuviennes, Saint-Malo figurait, à la fin du XVII^e siècle, en tête de liste des ports français en ce domaine. La grande majorité des navires malouins fréquentaient le Petit Nord et quelques-uns pêchaient le long des côtes du Chapeau Rouge (C. de La Morandière, *Histoire de la pêche française*, t. I, p. 242-244, 290-293, 385).

26. Selon Charles de La Morandière (*ibid.*, p. 259), la région de Portochoua, située au nord-ouest de Terre-Neuve, était exploitée exclusivement par les Basques de Ciboure (Pyrénées-Atlantique, près de Saint-Jean-de-Luz). Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, les armateurs espagnols étaient pour ainsi dire absents de Terre-Neuve, mais beaucoup d'Espagnols, souvent jusqu'à un tiers des équipages, montaient sur les navires basques français. Encore important au début du siècle, le rôle des armateurs espagnols dans les pêcheries terre-neuviennes avait considérablement diminué après 1625, suite au déclin de l'économie et de la politique espagnoles et à l'opposition d'autres puissances, notamment l'Angleterre (voir Ch. B. Judah, *The North American Fisheries and British Policy to 1713*, p. 37-38).

27. Les Inuit s'étaient acquis une réputation de « pirates » redoutables, comme le note Raudot (*Relation par lettres*, p. 59) : « [...] on pretend que quand il y a des vaisseaux moüilléz à cette coste, les Esquimaux vont la nuit dans leur canot pour en couper les cables pour pouvoir par ce moyen les faire perdre

Combattans[28], mais si lâches & si poltrons[29] que cinq cens *Clistinos* de *la Baye de Hudson*, ont accoûtumé d'en battre cinq ou six mille[30]. Leur Païs est grand, car il s'étend depuis la Côte, qui est vis à vis des Isles *de Mingan*[31], jusques au Détroit *de*

---

et échoüer ; c'est une chose qu'on ne peut savoir que par conjecture et on n'a eu cette pensée qu'à cause des vaisseaux qui, étant destinés pour cet endroit, ne sont point revenus ; mais on attribuë peut estre à la malice de ces sauvages ce qu'on devroit peut estre plustôt attribuer au mauvais tems ou à l'ignorance des pilotes. » Voir aussi Charlevoix, *Histoire et description*, t. III, p. 179.

28. L'absence de données statistiques interdit toute évaluation précise de la population inuit aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, mais les estimations de Lahontan apparaissent exagérées. Si Jolliet, en 1694, note que les Inuit « sont en grand nombre », le jésuite Silvy ne partage pas cet avis : « [...] ils ne sont qu'une poignée de gens qui ne font que courir le long de ces costes affreuses » (« Journal de Louis Jolliet, allant à la découverte du Labrador, pays des Esquimaux, 1694 », dans J. Delanglez, *Louis Jolliet*, p. 169 ; A. Silvy, « Journal », dans Raudot, *Relation par lettres*, p. lxii). Plus prudent, le marchand Louis Fornel, qui fréquentait les côtes du Labrador, au XVIII^e^ siècle, avoue son impuissance à chiffrer la population inuit : « [...] à l'égard du nombre de ces Sauvages Eskimaux on n'en peut rien sçavoir » (« Relation de la découverte qu'a faite le sieur Louis Fornel en 1743 de la baie des Eskimaux nommée par les Sauvages Kessessakia », dans *RAPQ*, 1921, p. 73). À partir d'informations fragmentaires recueillies dans les documents français, Normand Clermont évalue à quelques centaines le nombre d'Inuit qui fréquentaient la Côte-Nord, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (« Les Inuit du Labrador méridional avant Cartwright », *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, n^os^ 1-2, 1980, p. 151).

29. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 57) : « Les Sauvages leur donnent [aux Inuit] un autre nom qui répond à celui de 'Fuyards', non pas qu'ils ne soient braves, mais parce qu'étant d'un esprit fort vif & fort inquiet, ils sont dans une défiance continuelle & toûjours sur le qui-vive, évitant, autant qu'ils peuvent, toute societé avec toutes les autres Nations. »

30. Ce conflit semble avoir opposé surtout les Cris de la baie James aux Inuit vivant dans les environs du lac Guillaume-Delisle, au sud-est de la baie d'Hudson, comme le révèlent les archives de la Compagnie de la baie d'Hudson. Mais il s'agissait de raids menés par quelques dizaines d'individus, et non de combats impliquant des centaines ou des milliers de guerriers. Organisés surtout par les Cris contre les Inuit, ces raids prirent fin définitivement dans la première moitié du XIX^e^ siècle (voir D. Francis, « Les relations entre les Indiens et les Inuit dans l'est de la baie d'Hudson, 1700-1840 », *Études/Inuit/Studies*, vol. 3, n^o^ 2, 1979, p. 73-83 ; D. Francis et T. Morantz, *la Traite des fourrures dans l'est de la baie James*, p. 113-117).

31. À la fin du XVII^e^ siècle, les Inuit fréquentaient les côtes du Labrador méridional et la Basse-Côte-Nord, au moins jusqu'au Gros Mécatina, mais l'extension de leur territoire jusqu'à Mingan reste hypothétique. Bien qu'une telle expansion territoriale soit possible, l'état des recherches archéologiques et la précarité des données historiques, où abondent confusions et imprécisions, ne permettent pas de l'établir avec certitude. Sans expérience directe de la région et de ses habitants et limité à des témoignages recueillis dans la colonie ou à de l'information puisée dans des ouvrages se rapportant à la Nouvelle-France, Lahontan n'a peut-être pas su éviter la confusion générale entourant

Hudson. Ils [12] passent tous les jours à *l'Isle de Terre-Neuve* par le Détroit de *Bellisle*, qui n'a que sept lieuës* de traverse*, & s'ils ne viennent pas jusqu'à *Plaisance*, c'est qu'ils craignent d'y trouver d'autres Sauvages.

A cette terre *de Labrador*, est jointe la *Baye de Hudson*, qui s'étend depuis le cinquante-deuxiéme degré de latitude, & trente minutes jusqu'au soixante-troisiéme. Voici d'où cette Baye a tiré son nom ; le Capitaine *Henri Hudson*, Anglois de Nation, obtint un Vaisseau Hollandois pour aller à la Chine par un Détroit imaginairement situé au Nord de l'Amérique Septentrionale[32]. Ce fut sur les Mémoires d'un Pilote Danois

---

l'utilisation du terme « Esquimau » au XVII^e siècle. Jusqu'en 1650, et même au-delà, les Français désignaient par ce terme aussi bien les Inuit qu'un groupe amérindien d'origine algonquienne, les Oumamiouek, apparentés aux Montagnais et occupant la Moyenne-Côte-Nord. Chez Lahontan, « Esquimau » renvoie indubitablement aux Inuit, mais pour délimiter leur territoire il a très bien pu exploiter des sources qui, en confondant Inuit et Oumamiouek, étendaient le territoire « esquimau » jusqu'à Mingan.

Louis Jolliet, qui connaissait bien la région, ne signale aucune présence des Inuit dans cette zone. Le journal qu'il tient durant son voyage exploratoire sur la Côte-Nord et la côte du Labrador, en 1694, suggère plutôt que la région comprise entre Mingan et Grand Mécatina était fréquentée et exploitée, non par les Inuit, mais par des Amérindiens en bons termes avec les Français et participant à la traite des fourrures et à l'exploitation de l'huile de loup-marin (voir le « Journal de Louis Jolliet, allant à la découverte du Labrador, pays des Esquimaux, 1694 », dans J. Delanglez, *Louis Jolliet*, p. 326, 329, 330). Parmi les indices d'une éventuelle présence inuit sur la Moyenne-Côte-Nord, figurent les observations du marchand Louis Fornel (« Relation de la découverte qu'a faite le sieur Louis Fornel en 1743 de la baie des Eskimaux nommée par les Sauvages Kessessakia », dans *RAPQ*, 1921, p. 73) : « [...] autrefois les Eskimaux montoient jusqu'à Mingan, mais les établissements qui se sont faits le long de la coste les ont obligé de s'éloigner ». Ces remarques sont tardives cependant, et reposent peut-être sur des sources utilisées par Lahontan ou même sur le témoignage de ce dernier. Sur le territoire inuit aux XVII^e et XVIII^e siècles, voir J. Mailhot, J.-P. Simard et S. Vincent, « On est toujours l'Esquimau de quelqu'un », *Études/Inuit/Studies*, vol. 4, n° 1-2, 1980, p. 59-76 ; C. A. Martijn, « La présence inuit sur la Côte-Nord du golfe Saint-Laurent à l'époque historique », *ibid.*, p. 105-125 ; N. Clermont, « Les Inuit du Labrador méridional avant Cartwright », *ibid.*, p. 147-163.

32. Hudson entreprit quatre expéditions à la recherche d'un passage nordique vers la Chine, en 1607, 1608, 1609 et 1610 ; les Anglais financèrent les deux premières et la dernière, les Hollandais la troisième. Lorsqu'il explora la baie d'Hudson, en 1610, Hudson était donc au service des Anglais et non des Hollandais (L. H. Neatby, « Hudson, Henry », *DBC*, t. I, p. 384-385 ; T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 163-166 ; D. B. Quinn, *North America*, p. 380-381, 410).

son ami, qu'il abandonna le premier dessein qu'il avoit formé de prendre sa route par la *Nouvelle Zemble*. Celui-ci qui s'appelloit *Fréderic Anschild*, étoit parti de Norvegue ou d'Islande, quelques années auparavant, à dessein de trouver un passage pour aller au Japon, par le Détroit *de Davis*, qui est ce Détroit chimérique, dont je parle. La premiére terre qu'il découvrit, fut la *Baye Sauvage* située sur la Côte Septentrionale de la Terre de *Labrador* ; de là rangeant* cette Côte, il entra dans un Détroit qu'on appella vingt ou trente ans après le Détroit de *Hudson*. Ensuite naviguant toûjours vers l'Oüest, il aborda certaines Côtes situées Nord* & Sud. Alors il courut au Nord, se flatant de trouver un chemin ouvert pour traverser à la Mer de *Jesso* ; mais après avoir singlé jusqu'à la hauteur du Cercle Polaire, [13] & couru risque de périr mille fois dans les glaces, sans trouver aucune ouverture ny passage, il prit le parti de retourner sur ses pas. Mais comme la saison étoit fort avancée, & que les glaces couvroient déja la surface de l'eau, il fut obligé d'entrer dans la *Baye de Hudson*, & de passer l'Hiver dans un Port où plusieurs Sauvages fournirent à son équipage durant l'Hiver, des vivres & de très belles Pelleteries. Dès que la Navigation fut libre pour les Vaisseaux, il s'en revint en Danemarc[33]. Cependant *Hudson* l'ayant connu dans la suite, entreprit sur les Journaux de ce Danois, de passer au *Japon* par le Détroit de *Davis*, mais son entreprise échoüa, de même que celle d'un certain *Button*[34], & de quelques autres. Quoi qu'il en soit, *Hudson* entra dans la Baye de ce nom, où il reçût quantité de Pelleteries des Sauvages, ensuite il fit la découverte de la *Nouvelle Hollande*, appellée aujourd'hui la *Nouvelle York*, &

33. Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'un voyage fictif. Au début du XVII^e siècle, Christian IV, roi du Danemark, organisa bien trois expéditions dans l'Arctique, en 1605, 1606 et 1607, mais aucune d'elles ne traversa le détroit d'Hudson ; Jens Munk conduisit la première expédition danoise à réaliser cet exploit en 1619-1620, soit neuf ans après l'exploration de Hudson (D. B. Quinn, *North America*, p. 381-382 ; T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 162, 171-172 ; *id.*, « Cunningham, John », *DBC*, t. I, p. 250-251 ; A. Cooke, « Hall, James », *DBC*, t. I, p. 370 ; N. T. Corley, « Munk, Jens Eriksen », *DBC*, t. I, p. 525-527).

34. Thomas Button diriga, en 1612, une expédition financée par la *Northwest Company* (voir *infra*, n. 36 et 37) pour découvrir un passage vers l'Asie par le Nord-Ouest (D. B. Quinn, *North America*, p. 383 ; T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 166-167 ; A. Eames, « Button, Sir Thomas », *DBC*, t. I, p. 148).

de quelques autres Terres de la *Nouvelle Angleterre*[35]. Cependant, on a tort d'appeller du nom de *Hudson*, ce Détroit & cette Baye, puis que celui qui les a premiérement découverts, est le Danois *Fréderic Anschild*, dont je viens de vous parler, étant le premier Européan qui ait vû les Terres de l'Amérique Septentrionale, & frayé le chemin aux autres. Ce fut ensuite, sur les Mémoires de ce *Hudson*, que les Anglois firent des tentatives pour établir un commerce avec les Amériquains. La quantité de Castors & d'autres belles [14] Pelleteries qu'il trafiqua durant l'Hiver avec les Sauvages, donnérent* dans la vûë à quelques Marchands Anglois, qui formérent une Companie pour entreprendre ce nouveau Commerce[36]. Ils fournirent pour cet effet quelques Bâtimens au Capitaine *Nelson*[37], qui en perdit quelques-uns dans les glaces, vers le Détroit après avoir failli lui-même à périr. Cependant, il entra dans la Baye & se plaça à l'embouchure d'une grande Riviére, qui prend sa source vers

35. Lahontan inverse l'ordre des événements : en 1609, Hudson explora d'abord le cours du fleuve qui porte aujourd'hui son nom, dans l'État de New York, avant d'entreprendre, l'année suivante, son voyage à la baie d'Hudson, où il mourut, abandonné par l'équipage qui s'était mutiné (D. B. Quinn, *North America*, p. 380-381, 410 ; T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 163-165).

36. Les commanditaires de l'expédition de Hudson se regroupèrent, en 1612, pour former la *Company of the Merchants of London, Discoverers of the North West Passage*, mieux connue sous le nom de *North West Company*. Ce groupe de marchands ne visait pas le développement du commerce des fourrures dans la baie d'Hudson, mais bien la recherche d'un passage vers l'Asie, dont l'exploration d'Hudson laissait présager la découverte imminente. L'intérêt pour les fourrures de la baie d'Hudson ne se développa que dans la seconde moitié du XVII^e siècle (D. B. Quinn, *North America*, p. 382-383 ; T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 165-166).

37. Aucun capitaine Nelson ne reçut, au XVII^e siècle, de commandement pour une expédition dans la baie d'Hudson ; comme les informations de Lahontan sur l'histoire de cette région sont plutôt confuses, il est possible qu'il fasse allusion ici à Robert Nelson, capitaine du *Resolution*, un des deux navires de l'expédition conduite par Thomas Button, à qui la *North West Company* confia, dès sa formation, la poursuite des explorations de Hudson. Button passa l'hiver 1612-1613 à l'embouchure de la rivière Nelson, à laquelle il donna ce nom en l'honneur de Robert Nelson mort au cours de l'hiver : « En l'an 1612 le Chevalier Thomas Button, Anglois, fit un voyage dans les Détroits et dans la Baye susdite et prit possession de diverses places (et particulièrement de la Riviere du Port Nelson et des terres voisines au nom du Roy Jacques premier et nomma la dite Rivière et le Port où luy et sa Compagnie passèrent l'hyver Port Nelson du nom du Capitaine du vaisseau qui s'appeloit Nelson » (« Transactions betweene England and France relating to Hudson Bay, 1687 » dans D. Brymner, *Rapport sur les archives du Canada, 1883*, p. 183 ; voir aussi A. Eames, « Button, Sir Thomas », *DBC*, t. I, p. 148).

le Lac des *Assimpouals*, & se décharge* dans cette Baye à l'endroit où il fit construire une redoute* défenduë par quelques Canons. Au bout de trois ou quatre ans les Anglois firent d'autres petits Forts aux environs de cette Riviére[38], ce qui apporta un préjudice considérable au Commerce des François, qui ne trouvoient plus au Nord du *Lac Supérieur* les Sauvages, avec lesquels ils avoient accoûtumé de trafiquer des Pelleteries. Je ne sçai par quelle avanture, les nommez des *Grozeliers & Ratisson* rencontrérent dans ce grand Lac quelques *Clistinos*, qui leur promirent de les conduire au fond de la Baye, où les Anglois n'avoient pas encore pénétré[39]. En effet, ils leur tinrent parole,

38. Les Anglais commencèrent la construction de forts et l'exploitation du commerce des fourrures dans cette région une soixantaine d'années après les explorations d'Hudson, lorsqu'ils accordèrent leur appui au projet de Des Groseilliers et Radisson (voir *infra*, n. 42), et non pas au début du XVII^e siècle comme le laisse entendre ici Lahontan. Jusqu'en 1631, ils continuèrent leurs explorations pour trouver un passage vers l'Asie, mais par la suite, désespérant de découvrir cette voie, ils abandonnèrent leur projet, si bien que, jusqu'en 1668, aucun navire européen ne fréquenta la baie d'Hudson (E. E. Rich, *The Fur Trade and the Northwest to 1857*, p. 22-23 ; A. S. Morton, *A History of the Canadian West to 1870-71*, p. 33-34, 46-52 ; M.Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, t. II, p. 229). Cette présentation des faits par Lahontan vient-elle de lacunes dans les sources disponibles ou de la volonté de présenter une version favorable aux prétentions anglaises dans la baie d'Hudson ? Dans la querelle juridique qui opposait la France à l'Angleterre au sujet de la baie d'Hudson, les Français affirmaient que les Anglais ne pouvaient revendiquer la souveraineté de la région en invoquant la présence des explorateurs anglais au début du XVII^e siècle, car ceux-ci étaient simplement de passage, cherchant à atteindre l'Asie et non à établir la souveraineté britannique (G. Frégault, *Pierre Le Moyne d'Iberville*, p. 54 ; voir les « Réponses des commissaires français », « Transactions betweene England and France », dans D. Brymner, *Rapport sur les archives du Canada, 1883*, p. 187). Charlevoix (*Histoire et description*, t. I, p. 476) exprime clairement cette interprétation : « Les prétenduës prises de possession de NELSON, de Thomas BUTTON, & de LUXFOX, faites en divers tems de tout ce Pays, quand elles seroient aussi constatées, qu'elles le sont peu, n'établissent pas mieux les droits, que cette Nation s'attribuoit sur cette Baye au tems, dont je parle, que celles de Verazani sous le regne de François I. ne nous donnoit celui de revendiquer la Caroline, la Virginie, & les autres Provinces de l'Amérique Septentrionale, qui sont aujourd'hui occupées par la Couronne d'Angleterre, puisqu'il est certain que les Anglois ne possedoient rien aux environs de cette Baye, lorsqu'en 1656. le Sieur de Bourdon y fut envoïé pour en assurer la possession à la France : Cérémonie, qui fut plusieurs fois renouvellée dans la suite. » La version de Lahontan montre au contraire les Anglais, non seulement en quête d'une route vers l'Asie, mais prenant effectivement possession des lieux, assurant du coup la propriété de cette région à l'Angleterre.

39. Dès 1610, lors de l'expédition de Hudson, les Anglais avaient atteint le « fond de la Baye » et, à nouveau, en 1631-1632, Thomas James passa l'hiver dans la baie qui porte aujourd'hui son nom (T. J. Oleson, *Early Voyages*, p. 165, 169-170).

ils les y menerent & leur montrerent plusieurs autres Riviéres, au bord desquelles il y avoit apparence* de faire des établissemens propres pour y attirer un grand Commerce de Peaux avec plusieurs Nations Sauvages. Ces François s'en retournérent au Lac *Supérieur* par le même chemin, & de là ils [15] passerent à *Quebec*[40] où ils proposerent aux principaux Marchands de conduire dans la Baye d'Hudson[41] des Vaisseaux, mais on se moqua de leur projet. Enfin se voyant rebutez*, ils allerent en France, croyant qu'on les écouteroit mieux à la Cour, cependant après avoir presenté Mémoires sur Mémoires, & dépensé beaucoup d'argent, on les traita de Visionnaires. Dans ce tems-là, le Ministre du Roi d'Angleterre ne perdit point l'occasion de les persuader d'aller à Londres, où ils furent si bien écoutez, qu'on leur donna plusieurs Vaisseaux qu'ils y menerent avec assez de difficulté, & construisirent en differens endroits plusieurs Forts très-avantageux pour le Commerce[42]. On se repentit alors en France, mais trop tard, de n'avoir pas fait assez d'attention à leurs Mémoires, & ne pouvant plus y remédier, on se résolut d'en chasser les Anglois à quelque prix

40. Au printemps 1660, après avoir séjourné tout l'hiver dans le nord de l'actuel Wisconsin, cherchant à établir des contacts commerciaux avec les Amérindiens de la région, Médard Chouart Des Groseilliers et Pierre-Esprit Radisson rencontrèrent des Cris sur les rives nord du lac Supérieur. Radisson affirme qu'ils les suivirent jusqu'à la baie d'Hudson, mais des doutes subsistent sur cette affirmation, car, dès la fin de l'été 1660, les deux hommes rentraient dans la colonie, ce qui laisse bien peu de temps pour réaliser un voyage aussi long (E. E. Rich, *The Fur Trade*, p. 20-21 ; G. L. Nute, « Chouart Des Groseilliers, Médard », *DBC*, t. I, p. 230-231 ; *id.*, « Radisson, Pierre-Esprit », *DBC*, t. II, p. 559-560 ; M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, t. II, p. 234-236).

41. L'édition originale porte « ce même Lac » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

42. À leur retour dans la colonie, Des Groseilliers et Radisson eurent des démêlés avec les autorités coloniales, car ils avaient contrevenu à la réglementation qui interdisait d'aller commercer directement avec les Amérindiens à l'intérieur du continent. Le gouverneur fit saisir les fourrures rapportées par les deux hommes et leur imposa une forte amende, ce qui incita Des Groseilliers à rentrer en France pour demander justice et sans doute aussi pour présenter ses projets à la cour, mais sans résultat. Les deux associés seraient alors passés en Nouvelle-Angleterre, où ils auraient rencontré des envoyés anglais qui les auraient convaincus de les suivre en Angleterre. Recevant l'appui des autorités anglaises, ils participèrent, en 1688, à un voyage à la baie d'Hudson. Ce voyage remporta un tel succès qu'il entraîna la formation, deux ans plus tard, de la *Hudson's Bay Company* (M. Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France*, vol. 3, t. II, p. 234-237 ; A. T. Adams, édit., *The Explorations of Pierre Esprit Radisson*, p. xxii-xxiv ; G. L. Nute, « Chouart Des Groseilliers, Médard », *DBC*, t. I, p. 228-234 ; *id.*, « Radisson, Pierre-Esprit », *DBC*, t. II, p. 558-563).

que ce fut : En effet, on y réüssit après les avoir vigoureusement attaquez par Mer & par Terre, à la réserve du Fort de *Nelson* où il n'y avoit point d'apparence* de mordre si facilement[43]. Les Anglois quelques années après se résolurent de faire tout leur possible pour reprendre ces postes, à quoi ils réüssirent heureusement, car ne voulant pas en avoir le démenti*, ils débusquerent à leur tour les François ; & aujourd'hui ceux-ci se préparent à leur rendre le change*[44]. Au reste, ce Païs-là est si froid durant sept ou huit mois de l'année, que la Mer se glace dix pieds* d'épaisseur, que les arbres [16] & les pierres mêmes se fendent, qu'il y tombe dix ou douze pieds* de nége qui couvrent la terre plus de six mois, & que pendant ce tems on n'oseroit sortir de sa maison, sans risquer d'avoir le nez, les oreilles & les pieds gelez. La Navigation est si difficile & si dangereuse d'Europe en ce Païs-là, à cause des glaces & des courants, qu'il faut être réduit à la derniére misére, ou possedé d'un aveuglement jusqu'à la folie, pour entreprendre ce détestable Voyage.

Il est tems de passer maintenant de la *Baye de Hudson* au *Lac Supérieur*. Ce voyage est plus facile à faire sur le papier que réellement, car il faut remonter près de cent lieuës* la Riviére des *Machakandibi*, qui est si rapide & si pleine de Cataractes, qu'à peine six Canoteurs dans un Canot allegé, peuvent-ils en venir à bout en trente ou trente-cinq jours. On trouve à la source de cette Riviére un petit Lac de même nom, d'où on est obligé de faire un portage de sept lieuës* pour attraper la Riviére de *Michipikoton*, qu'on descend ensuite en dix ou douze jours, quoi qu'on soit obligé de faire quelques portages. Il est vrai qu'on saute plusieurs Cataractes en descendant, où l'on est contraint de porter les Canots ou de les traîner en remontant.

43. Percevant rapidement la menace que représentait la présence anglaise dans la baie d'Hudson, les Français ne réagirent toutefois pas immédiatement de manière vigoureuse. Les hostilités commencèrent véritablement en 1686, lorsque les Français se saisirent des trois postes de la *Hudson's Bay Company* dans la baie James, ne laissant aux Anglais que leur poste sur la rivière Nelson (A. S. Morton, *A History of the Canadian West*, p. 53-124 ; E. E. Rich, *The Fur Trade*, p. 45-68).

44. Après l'attaque française de 1686, offensives et contre-offensives se succédèrent dans la baie d'Hudson, pour ne prendre fin définitivement qu'en 1713, avec la signature du traité d'Utrecht, qui accordait à l'Angleterre la possession exclusive de la région (voir A. S. Morton, *A History of the Canadian West*, 53-124 ; E. E. Rich, *The Fur Trade*, p. 45-68).

Nous voici donc à ce grand Lac *Supérieur* qu'on estime avoir cinq cens lieuës* de circuit, y comprenant le tour des Anses & des petits Golfes. Cette petite Mer douce est assez tranquille depuis le commence[17]ment de Mai jusqu'à la fin de Septembre. Le côté du Sud est le plus assuré* pour la Navigation des Canots par la quantité de Bayes & de petites Riviéres où l'on peut relâcher* en cas de tempête. Je ne sache point qu'il y ait aucune Nation Sauvage sédentaire sur les bords de ce Lac, il est vrai que durant l'Eté plusieurs Peuples du Nord, vont chasser & pêcher en certains endroits où ils apportent en même tems les Castors qu'ils ont pris durant l'Hiver, pour les troquer avec les Coureurs* de bois qui ne manquent pas de les y joindre tous les ans. Ces lieux sont *Bagouasch, Lemipisaki* & *Chagouamigon*. Il y a déja quelques années que M^r^. *Dulhut* avoit construit un Fort de pieux, dans lequel il avoit des Magazins remplis de toutes sortes de Marchandises. Ce poste, qui s'appelloit *Camanistigoyan*[45], faisoit un tort considérable aux Anglois de la *Baye de Hudson*, parce qu'il épargnoit à quantité de Nations la peine de transporter leurs Pelleteries à cette Baye. Il y a sur ce Lac des Mines de cuivre, dont le métal est si abondant & si pur qu'il n'y a pas un septiéme de déchet. On y voit quelques Isles assez grandes, remplies d'Elans[46] & de Caribous[47], mais il n'y a guéres de gens qui s'avisent d'y aller exprès pour chasser, à cause du risque de la traverse*. Au reste, ce Lac est abondant en Eturgeons[48], Truites[49] & Poissons blancs[50]. Le froid y est

45. Construit à la fin des années 1670 ou au début des années 1680, à l'embouchure de la rivière Kaministiguia, au nord-est du lac Supérieur, ce fort, tout comme celui de La Maune (ou La Tourette), construit aussi par Dulhut, en 1684, au nord-est du lac Nipigon, visait à contrer la menace commerciale que représentaient les Anglais à la baie d'Hudson. En établissant des postes commerciaux dans le nord-ouest, les Français espéraient amener les Amérindiens à commercer avec eux plutôt que de descendre jusqu'aux postes anglais. Après 1713, lorsqu'ils furent définitivement chassés de la baie d'Hudson, les Français généralisèrent largement cette stratégie (A. Nabarra, « La présence francophone dans le nord-ouest de l'Ontario : jalons historiques », dans *l'État de la recherche et de la vie française dans l'Ouest canadien*, p. 57-62 ; A. d'Eschambault, « La vie aventureuse de Daniel Greysolon, Sieur Dulhut », *RHAF*, vol. 5, n° 4, mars 1952, p. 328-332).

46. Orignaux (voir *NV*, lettre IX, p. 319, n. 216).

47. Le caribou des bois se rend au sud jusqu'au lac Supérieur.

48. Esturgeons de lac (voir *NV*, lettre XV, p. 375, n. 400).

49. Touladis (*NV*, lettre XIV, p. 369, n. 383) ; la truite mouchetée ou omble de fontaine se rencontre aussi dans le lac Supérieur.

50. Grands corégones (voir *NV*, lettre XIV, p. 367, n. 380).

excessif durant six mois de l'année, & la nége le joignant à la gelée, glace ordinairement les [18] eaux de ce Lac jusqu'à dix ou douze lieuës* au large.

Du *Lac Supérieur*, je passe à celui des *Hurons*, auquel je donne quatre cens lieuës* de circonference. Or* pour y aller il faut descendre le *Saut Sainte Marie*, dont je vous ai parlé dans ma quinziéme Lettre[51]. Ce Lac est situé sous un très-beau climat, comme vous le voyez sur ma Carte. Le côté du Nord est le plus naviguable pour les Canots, à cause de la quantité d'Isles sous lesquelles on peut se mettre à l'abri du mauvais tems. Celui du Sud est le plus beau & plus commode pour la Chasse des Bêtes fauves*, qui y sont en assez grande quantité. La figure* de ce Lac, est à peu près celle d'un triangle équilatéral. Parmi ses Isles, celle de *Manitoualin* est la plus considérable. Elle a plus de vingt lieuës* de longueur & dix de largeur[52]. Les *Outaouas* de la Nation du *Talon* & du *Sable* y habitoient autrefois, mais la crainte des *Iroquois* les a contraints de se retirer avec les autres à *Missilimakinac*[53]. Vis à vis de cette Isle habitent en terre-ferme les *Nockés* & les *Missitagues* en deux Villages différens, éloignez de vingt lieuës* l'un de l'autre[54]. Vers le bout Oriental de cette même Isle, on trouve la *Riviére des François*, dont je vous ai parlé en ma seiziéme Lettre[55] ; elle est aussi large que la Seine à Paris & de sa source, qu'elle tire du Lac des *Nepicerini*, jusqu'à son embouchure, elle n'a tout au plus que quarante lieuës* de cours. On voit au Nord-Est de cette [19] Riviére la Baye de *Toronto* qui a vingt ou vingt cinq lieuës* de longueur & quinze d'ouverture, il s'y décharge* une Riviére qui sort du petit Lac de même nom, formant plusieurs Cataractes impratiquables, tant en descendant qu'en montant. Cette tête d'homme, que vous voyez marquée sur ma Carte au bord de

51. Voir *NV*, lettre XV, p. 372-373.

52. Lahontan donne des mesures légèrement différentes ailleurs (voir *NV*, lettre XV, p. 373).

53. Sur le déplacement des Outaouais de l'île Manitoulin vers Michillimakinac, voir *NV*, lettre XV, p. 373, n. 396.

54. La présence des Missisagués (Missitagues) et des Noquets (Nockés) à cet endroit est fort possible, même si nous ne pouvons la confirmer. Au XVII^e siècle, les Missisagués fréquentaient la région de la rivière Mississagi, au nord du lac Huron, et l'île Manitoulin. Originaires du sud du lac Supérieur, les Noquets s'étaient déplacés vers Sault-Sainte-Marie dans les années 1670.

55. Lahontan parle de cette rivière dans la lettre XVII (voir *NV*, p. 438).

cette Riviére, désigne un gros Village de *Hurons*, que les *Iroquois* ont ruïné. De sa source on peut aller dans le Lac de *Frontenac* en faisant un portage jusqu'à la Riviére de *Tanaouaté* qui s'y décharge*. Vous pouvez remarquer au côté Méridional de la Baye de *Toronto* le *Fort Supposé*, dont je vous ai fait mention dans ma vingt-troisiéme Lettre[56] ; A trente lieuës* de là vers le Sud, l'on trouve le Païs de *Theonontate* que les *Iroquois* ont tout[57] à fait dépeuplé de *Hurons*[58]. De là, je passe droit à mon Fort[59], sans m'arrêter à vous faire une description inutile des Païsages différens qu'on voit dans l'espace de plus de trente lieuës*. Je vous ai parlé tant de fois de ce poste[60], que je sauterai droit à la Baye du *Sakinac*[61], sans vous parler de la quantité de battures* & de rochers qu'on trouve cachez sous l'eau jusqu'à deux lieuës* au large. Cette Baye a seize ou dix-sept lieuës* de longueur & six d'ouverture, au milieu de laquelle on voit deux petites Isles très-utiles aux Voyageurs qui seroient obligez le plus souvent de faire le tour de la Baye, plûtôt que de s'exposer à faire cette traverse* en Canot. La Riviére du *Sakinac* se décharge* au fond de [20] la Baye. Elle a soixante lieuës* de Cours assez paisible n'ayant que trois petites Cataractes qu'on peut sauter sans risque. Elle est aussi large que la *Seine* au Pont de *Seve*. Les *Outaouas* & les *Hurons* ont accoutumé d'y faire de deux ans l'un, de grandes chasses de Castors. De cette Riviére à *Missilimakinac* il n'y a point d'endroit qui mérite la peine d'en parler ; je vous ai dit tout ce qu'on pouvoit dire de ce poste[62], si utile pour le commerce, en vous en envoyant le plan. Ainsi je passerai à la description du *Lac Errié*, me souvenant de vous avoir fait celle du *Lac des Ilinois* en ma seiziéme Lettre[63].

---

56. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 486.

57. L'édition originale porte « ont presque tout » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

58. Lahontan confond l'ancien territoire des Pétuns (« le Païs de Theonontate ») et celui des Hurons (voir *NV*, lettre XV, p. 374, n. 398). Comme les Hurons, les Pétuns furent décimés et dispersés par les Iroquois à la fin des années 1640.

59. C'est-à-dire le fort Saint-Joseph.

60. Voir *NV*, lettre XIV, p. 361-363, et lettre XV, p. 372, 374, 379-381.

61. Ailleurs, Lahontan lui donne le nom de « Baye du Saguinan » (*NV*, lettre XIV, p. 363).

62. Voir *NV*, lettre XIV, p. 366-370.

63. Voir *NV*, lettre XVI, p. 433.

L'on n'a point eu tort de donner au *Lac Errié* un nom aussi illustre que celui de *Conti*, car s'est asseurément le plus beau qui soit sur la terre. L'on peut juger de la bonté de son climat par les latitudes des Païs qui l'environnent. Son circuit est de deux cent trente lieuës*, mais par tout d'un aspect si charmant qu'on voit le long de ses bords des Chênes[64], des Ormeaux[65], des Chataigniers[66], des Noyers[67], des Pomiers[68], des Pruniers[69], & des Treilles[70], qui portent leurs belles grapes jusqu'au sommet des Arbres sur un terrain uni comme la main, ce qui doit suffire pour s'en former l'idée du Monde la plus agréable. Je ne sçaurois d'ailleurs* vous exprimer la quantité de bêtes fauves* & de Poulets d'Inde[71] qu'on voit dans ces bois & dans les vastes prairies[72], qu'on découvre du côté du Sud. Les Bœufs Sauvages[73] se trouvent au fond de ce Lac sur les bords de deux belles Riviéres qui [21] s'y déchargent*[74] sans rapides ni Cataractes. Il est abondant en Eturgeons[75] & Poissons blancs[76], mais les Truites y sont rares aussi bien que les autres Poissons qu'on pêche dans les *Lacs des Hurons* & des *Ilinois*. Il est aussi sans batures*, sans rochers ni bancs de sable ;

64. Sept espèces de chênes croissent dans la région du lac Érié (voir R. C. Hosie, *Arbres indigènes du Canada*, Ottawa, Service canadien des forêts, 1972, 385 p.).

65. Ormes (voir *infra*, p. 594, n. 343).

66. Le châtaignier d'Amérique (*Castanea dentata*) était abondant autour du lac Érié.

67. Le terme « Noyers » comprend ici aussi bien les caryers (*Carya*) que les noyers proprement dits (*Juglans*). Environ huit espèces pouvaient se voir près du lac Érié. Voir aussi *infra*, p. 600, n. 379.

68. « Pomiers » peut désigner ici des pommiers sauvages (*Pyrus coronaria*) ou, peut-être, des aubépines (*Cratægus*). Voir *infra*, p. 600, n. 381.

69. Deux espèces croissent dans la région du lac Érié : le prunier sauvage (*Prunus nigra*) et le prunier d'Amérique (*Prunus americana*). Voir aussi *infra*, p. 601, n. 385.

70. Vignes sauvages.

71. Dindons (voir *NV*, lettre VII, p. 297, n. 155).

72. Ces « vastes prairies » au sud du lac Érié correspondent à des enclaves de prairies que l'on rencontrait dans des régions forestières jusque dans l'Ohio.

73. Bisons.

74. Sans doute les rivières Sandusky (41° 27′ ; 83° 00′) et Portage North Branch (41° 25′ ; 83° 27′).

75. Esturgeons de lac (voir *NV*, lettre XV, p. 375, n. 400).

76. Grands corégones (voir *NV*, lettre XIV, p. 367, n. 380).

sa profondeur est de 14. à 15. brasses* d'eau. Les Sauvages asseurent que les gros vents n'y souflent qu'en Décembre, Janvier & Février, quoique rarément, ce que j'ai lieu de croire par le peu qu'il en fit durant l'Hiver que je passai à mon Fort en 1688.[77] quoiqu'il fut exposé au *Lac* des *Hurons*. Les bords de ce Lac ne sont ordinairement frequentez que par des guerriers, soit *Iroquois*, *Ilinois*, *Oumamis* &c. & le risque de s'y arrêter à la chasse est trop grand. Ce qui fait que les cerfs, les chevreuils[78] & les Poulets d'Inde courent en troupeaux le long du Rivage dans tout l'étenduë des Terres dont il est environné. Les *Erriéronons* & les *Andastogueronons* qui habitoient au bord de ce Lac aux environs ont été détruits par les *Iroquois*[79], aussi bien que d'autres Nations marquées sur ma Carte. On découvre une pointe de terre du côté du Nord[80] qui avance quinze lieuës* au large ; & à trente lieuës* de là vers l'Orient, on trouve une petite Riviére qui prend sa source près de la Baye de *Ganaraske* située dans le *Lac Frontenac*. Ce seroit un passage assez court d'un Lac à l'autre si elle n'avoit point de Cataractes. De là au détroit c'est-à-dire à la décharge* de ce Lac il y a trente lieuës*. Ce détroit en a 14. de longueur & [22] une de largeur. Ce fort supposé que vous voyez sur ma Carte en ce lieu là, est un de ceux dont je vous ai parlé en ma vingt-troisiéme Lettre[81]. De ce prétendu Fort à la Riviére de Condé il y a vint lieuës*. Cette Riviére a soixante lieuës* de Cours sans Cataractes, s'il en faut

77. Voir *NV*, lettre XIV, p. 362-363.

78. Wapitis et cerfs de Virginie.

79. Les Andastogueronons, que les Français désignaient sous la forme abrégée d'Andastes, n'ont jamais habité les bords du lac Érié. Ils occupaient un territoire situé beaucoup plus au sud-est, dans la vallée de la rivière Susquehannah, qu'ils abandonnèrent, au milieu des années 1670, pour s'établir plus au sud, à la jonction des rivières Piscataway et Potomac, au Maryland. On a longtemps cru que les attaques iroquoises étaient à l'origine de ce déplacement, mais il semble plutôt que les Andastes aient agi sous la pression des autorités coloniales du Maryland (F. Jennings, *The Ambiguous Iroquois Empire*, p. 135-141). Commencé dans les années 1650, le conflit avec les Iroquois prit fin en 1677, lorsque les Andastes, en position précaire, signèrent la paix et s'allièrent aux Cinq-Nations. Beaucoup plus que l'offensive militaire des Iroquois, les attaques des colons anglais de la Virginie et du Maryland, en 1676, brisèrent la résistance des Andastes. Dans le dernier quart du XVII^e siècle, les Andastes s'assimilèrent en grande partie aux Iroquois (*ibid.*, p. 133-144 ; G. T. Hunt, *The Wars of the Iroquois*, p. 143-144).

80. Longue Pointe : 42° 34′ ; 80° 15′.

81. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 486.

croire les Sauvages, qui m'ont assuré que de sa source, on pouvoit aller dans une autre qui se décharge* à la Mer, n'y ayant qu'un portage d'une lieuë*. De l'une de ces Riviéres à l'autre je n'ai été qu'à l'embouchure de celle de *Condé* où nos *Outaouas* éprouverent leurs jambes, comme je vous l'ai expliqué dans ma quinziéme Lettre[82]. Les Isles que vous voyez sur ma Carte situées au fonds du Lac sont des parcs de chevreuils, & des arbres fruitiers que la Nature a pris plaisir de faire pousser pour nourrir de leurs fruits les Dindons[83], les Faisans[84], & les Bêtes fauves*. Enfin si la Navigation des Vaisseaux étoit libre de *Quebec* jusques dans ce Lac, il y auroit dequoi faire le plus beau, le plus riche & le plus fertile Royaume du Monde : car outre toutes les beautez dont je vous parle, il y a de très bonnes mines d'argent à 20. lieuës* dans les terres le long d'un certain côteau d'où les Sauvages ont aporté de grosses pierres qui ont rendu, de ce precieux metal avec peu de dechet.

Du *Lac Errié* je tombe dans celui de *Frontenac*, dont je n'ai peu m'empêcher de vous parler dans ma septiéme[85] & troisiéme Lettre[86]. Ce Lac a, comme je vous ai déja dit, 180. lieuës* de circuit ; sa figure* est ova[23]le, & sa profondeur de 20. à 25. brasses* d'eau. Il s'y décharge* du côté du Sud plusieurs petites Riviéres, à sçavoir celles des *Tsonontouans*, des *Onnontagues* & de *la Famine* : du côté du Nord, celles de *Ganaraské* & de *Téonontaté*. Ses bords sont garnis de bois de haute futaye sur un terrain assez égal, car on n'y voit point de côtes escarpées, y ayant plusieurs petits Golfes du côté du Nord. On peut aller dans le *Lac des Hurons* par la Riviére de *Tanaouaté* en faisant un portage de sept ou huit lieuës* jusqu'à celui de *Toronto* qui s'y décharge* par une Riviére de même nom. On peut aussi passer dans le *Lac Errié* par la baye de *Ganaraské* en faisant un autre portage jusqu'à une petite Riviére pleine de Cataractes[87]. Les Villages des *Onnontagues*, *Tsonontouans*, *Goyoguoans* & *On-*

82. Voir *NV*, lettre XV, p. 375.

83. Lahontan utilise plus souvent « Poulet d'Inde » que « Dindon », mais ces deux noms désignent le même oiseau, le dindon sauvage (voir *NV*, lettre VII, p. 297, n. 155).

84. Probablement des gélinottes à queue fine (voir *NV*, lettre XVI, p. 396, n. 471).

85. Voir *NV*, lettre VII, p. 296.

86. Il s'agit en réalité de la treizième lettre (*NV*, p. 347-348, 354-355).

87. Probablement la rivière Grand.

noyoutes, ne sont pas fort éloignez du Lac *Frontenac*. Ces Peuples *Iroquois* sont très avantageusement situez. Leur Païs est beau & fertile, mais les Chevreuils & les Dindons leur manquent aussi bien que les Poissons, car leurs Riviéres n'en portent point, de sorte qu'ils sont obligez de faire leurs pêches dans le Lac, & de les boucaner ensuite pour les pouvoir garder & transporter à leurs Villages. Ils sont obligez pareillement de s'écarter de leur terres pour faire chasser des Castors durant l'Hiver soit du Côté de *Ganaraské*, du Lac *Toronto* ou de la grande *Riviére des Outaouas*, où il seroit facile de leur couper la gorge, si l'on s'y prenoit de la maniére que je vous l'ai expliqué[88]. Je vous ai [24] aussi parlé des *Forts de Frontenac*[89] & de *Niagara*[90]. Aussi bien que du *Fleuve Saint Laurent*[91], qui semble avoir abandonné les Lacs pour courir plus étroitement le long du *Monreal* & de *Quebec*, où ses eaux se mêlant avec celles de la Mer, deviennent si salées qu'on n'en sçauroit plus boire.

Il ne me reste plus qu'à faire la description de l'*Acadie* & de l'*Isle de Terre-Neuve*, qui sont des Païs bien différens l'un de l'autre. Les Côtes de l'*Acadie* s'étendent depuis *Kenebeki*, qui est la Place frontiére de la *Nouvelle Angleterre*, jusqu'à l'*Isle Percée*, située vers l'embouchure du *Fleuve Saint Laurent*. Ce Païs d'*Acadie* contient près de trois cens lieuës* de Côtes Maritimes, le long desquelles on trouve deux grandes Bayes naviguables, à sçavoir la *Baye Françoise* & celle *des Chaleurs*. Il y a quantité de petites Riviéres, dont les entrées sont saines* & profondes pour les plus grands Vaisseaux : elles abondent en Saumons[92] dont on pourroit faire des Pêches considérables si on vouloit l'entreprendre, on pêcheroit aussi dans la plûpart de ces Riviéres & des petits Golfes qui les précédent, quantité de Moruës[93] telles qu'à l'*Isle Percée*. Car ces Poissons donnent* à la Côte en abondance durant l'Eté, & sur tout aux environs des

88. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 486-487.

89. Voir *NV*, lettre VII, p. 295-296 ; lettre XVII, p. 444-445.

90. Voir *NV*, lettre XIII, p. 354-355 ; lettre XV, p. 379-380 ; lettre XVII, p. 444-445.

91. Voir *NV*, lettre I, p. 261-262, et *supra*, p. 530-536.

92. Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*), qui remonte les rivières l'été pour frayer. Il était très abondant dans toutes les rivières du golfe du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.

93. La morue peut se trouver près des côtes mais, contrairement à ce qu'écrit Lahontan, elle pénètre très rarement dans les rivières.

Isles du Cap Breton & de Saint Jean. Il est vrai que les Ports de la premiére ne peuvent servir qu'à retirer* des Barques, & que la seconde n'en a point du tout, mais si ces deux Isles étoient peuplées, leurs Habitans pourroient envoyer [25] tous les jours leurs Chaloupes à la Pêche, & lors que leurs Moruës seroient prêtes à la fin d'Août, les Vaisseaux pourroient moüiller près de terre & s'en charger. La Riviere de *Saint Jean*, où les Sieurs *d'Amour* de *Quebec*[94] ont un établissement pour le Commerce des Castors, est très-belle & très-fertile en grains, elle est naviguable jusqu'à douze lieuës* de son embouchure. Entre la Pointe de l'*Acadie* & l'*Isle du Cap Breton*, il y a un Canal ou Détroit de Mer d'environ deux lieuës* de largeur, assez profond pour porter le plus grand Vaisseau de France, on l'appelle le passage de Canseaux, il seroit plus frequenté qu'il n'est, si les Navires Marchands qui vont en *Canada*, vouloient partir de France vers le 15. de Mars, car ils pourroient passer par là, étant assurez* de trouver en toute saison ce passage libre, au lieu que le chênail du *Cap de Raye*, est souvent rempli de glace en Avril. De cette maniére, les Vaisseaux devroient arriver à *Quebec* au commencement de Mai. Presque toutes les terres de l'*Acadie* sont fertiles en bled, pois, fruits & légumes ; on y distingue assez bien les quatre saisons de l'année, quoi que les trois mois d'Hiver y soient extrêmement froids. On tire de plusieurs endroits des mâtures aussi fortes que celles de *Norvege*, & l'on y pourroit construire toutes sortes de Bâtimens s'il en étoit besoin, car les Chênes[95] surpassent en bonté ceux de nôtre Europe, s'il en faut croire les Charpentiers : En un mot, ce Païs-là est tout à fait [26] beau ; le climat passablement tempéré, l'air pur & sain, les eaux legeres & claires, & la Chasse & la Pêche y sont abondantes. Les Castors, les Loutres, & les Loups Marins[96], sont les Animaux qui s'y trouvent les plus communément, ils y sont même en très-grand nombre ; ceux qui en aiment les viandes, sont bien redevables aux Docteurs qui persuadérent aux Papes de métamorphoser ces Animaux terrestres en Poissons, car ils en peuvent user librement & sans scrupule pendant le Carême[97]. Au reste, la connoissance que

94. Les frères Mathieu, Louis, René et Bernard Damours obtinrent d'importantes concessions de terres en Acadie.

95. Le chêne rouge (*Quercus rubra*) est le seul qui croisse en Acadie.

96. Phoques.

97. Voir *NV*, lettre XVI, p. 386, 391, et *infra*, p. 697.

j'ai de ce Païs-là, me fait prévoir que tôt ou tard les Anglois s'en rendront les Maîtres. Les raisons que j'en pourrois donner sont très-plausibles ; ils ont déja commencé à ruïner le Commerce des Pelleteries que nos François avoient accoûtumé de faire avec les Sauvages, & ils acheveront bien-tôt de le perdre entiérement. Nos François veulent vendre trop cher leurs Marchandises, quoi qu'elles ne soient pas si* bonnes que celles des Anglois, qui les donnent pourtant à meilleur marché. Ce seroit dommage de laisser aux Anglois un Païs dont le Commerce des Pelleteries & les Pêches de Moruës leur en ont fait si souvent tenter la conquête. Il est impossible qu'on les empêche d'enlever les établissemens des Côtes de l'*Acadie*, par l'éloignement où ils sont les uns des autres, ils y réüssiront comme ils ont déja fait. Les Gouverneurs François ont les mêmes vûës que ceux de bien d'autres postes d'Outre-Mer. Ils considé[27]rent leur emploi comme une mine d'or qu'on leur donne pour en tirer de quoi s'enrichir ; ainsi le Bien public ne marche jamais qu'après leur intérêt particulier. M^r^. *de Meneval* laissa prendre le *Port-Royal* aux Anglois[98], parce que la Place n'étoit revêtuë* que de simples palissades, & pourquoi n'étoit-elle pas mieux fortifiée[99]. C'est qu'il croyoit avoir le tems de remplir sa bourse avant que les Anglois s'avisassent de l'attaquer. Ce Gouverneur avoit

98. Lahontan fait allusion à l'attaque menée par Phips en 1690. Se présentant devant Port-Royal le 19 mai, à la tête d'une flotte de huit navires, Phips ne rencontra aucune résistance et obtint rapidement la reddition de la place. Riposte aux raids français de l'année précédente contre Schenectady et Salmon Falls (voir lettre XIX) et à la prise de quelques navires de la Nouvelle-Angleterre dans les eaux acadiennes, cette attaque s'inscrivait aussi dans le cadre plus large de la reprise des hostilités entre la France et l'Angleterre (guerre de la Ligue d'Augsbourg). Elle n'entraîna toutefois pas une occupation effective des lieux, car les Anglais quittèrent la place quelques jours plus tard sans laisser de garnison (G. A. Rawlyk, *Nova Scotia's Massachusetts. A Study of Massachusetts-Nova Scotia Relations, 1630 to 1784*, p. 59-70 ; J. G. Reid, *Acadia, Maine, and New Scotland. Marginal Colonies in the Seventeenth Century*, p. 182-183 ; R. Beaudry, « Des Friches de Meneval, Louis-Alexandre », *DBC*, t. II, p. 190-191).

99. Dès sa nomination, en 1687, Meneval avait reçu l'ordre d'améliorer les fortifications de Port-Royal, mais les travaux ne commencèrent qu'à l'automne 1689. Ils furent interrompus dès le mois de décembre de la même année, car l'ingénieur nommé par la cour pour diriger les travaux rentra en France. Au printemps 1690, lors de l'attaque anglaise, l'enceinte était inachevée. Le ministre de la Marine blâma sévèrement Meneval pour n'avoir pas montré plus d'empressement et d'application dans l'amélioration des fortifications de la place (R. Beaudry, « Des Friches de Meneval, Louis-Alexandre », *DBC*, t. II, p. 190-191 ; J. G. Reid, *Acadia, Maine, and New Scotland*, p. 177).

relevé M^r. *Perrot*, qui fut cassé honteusement pour avoir fait sa principale occupation de s'enrichir, & qui étant repassé ensuite en France revint avec plusieurs Vaisseaux chargez de Marchandises, pour faire en ce Païs-là la profession d'un Négociant particulier. Celui ci dans le tems de son Gouvernement, laissa prendre aux Anglois plusieurs postes avantageux sans se donner aucun mouvement*, il se contentoit d'aller dans ses Barques de Riviére en Riviére pour trafiquer avec les Sauvages, & après sa cassation, non content de faire son Commerce sur les Côtes de l'*Acadie*, il voulut aller sur celles des Anglois, mais il lui en coûta cher, car quelques Corsaires l'ayant surpris, enlevérent ses Barques & lui donnerent ensuite la *Calle** *seche*, dont il mourut sur le champ[100]. Les trois principales Nations Sauvages qui habitent sur les Côtes, sont les *Abenakis*, les *Mikemak*, & les *Canibas*. Il y en a quelques autres errantes, qui vont & viennent de l'*Acadie* à la *Nouvelle Angleterre*, qu'on appelle *Mahin*[28]*gans*, *Soccokis* & *Openango*. Les trois premiéres, qui sont fixées dans leurs Habitations, sont étroitement liées d'amitié & d'intérêt avec les François, & l'on peut dire, qu'en tems de guerre ils font des incursions si dommageables aux Colonies Angloises, que nous devons avoir soin d'entretenir sans cesse une bonne intelligence avec eux. Le Baron de *Saint Casteins* Gentilhomme* d'*Oleron en Bearn*, s'est rendu si recommandable parmi les *Abenakis* depuis vingt & tant d'années, vivant à la Sauvage, qu'ils

100. Nommé gouverneur de l'Acadie en 1684, François-Marie Perrot fut démis de ses fonctions en 1687 à cause de sa participation active au commerce des fourrures et de ses relations commerciales étroites avec la Nouvelle-Angleterre. Demeuré dans la colonie après sa destitution, il reçut, en 1688, un avertissement sévère du ministre : « Le Roy a esté surpris d'apprendre que nonobstant les marques que Sa Majesté vous a donnez du peu de satisfaction qu'elle avoit du commerce direct que vous avez faict avec les Anglois pendant que vous avez esté à l'Acadie, vous continuez ce mesme commerce, et que soubs prétexte de faire passer à l'Acadie des denrez de France pour la subsistance des habitans, vous les envoyez à la Nouvelle Angleterre, et Sa Majesté m'a ordonné de vous advertir encore une fois de cesser ces entreprises, et de vous dire que si aprez tant d'avertissements, vous ne changez de conduite, elle ne pourra s'empescher de vous faire ressentir des marques de son indignation » (« Lettre du ministre au sieur Perrot, 21 janvier 1688 », dans *Collection de documents*, vol. 2, p. 416). Capturé en juin 1690 lors d'une attaque de deux navires pirates au fleuve Saint-Jean, Perrot fut torturé, mais ne mourut pas sur le coup. Selon Monseignat, « ils luy ont fait souffrir mille indignitez, mais il a esté assez heureux à ce que l'on nous a rapporté, pour estre rencontré par un vaisseau de flibustiers françois qui ont repris son navire sur les forbans anglois dont il estoit prisonnier » (Monseignat, [« Relation de ce qui s'est passé »], 1690, AC, C^11A, vol. 11, f. 20 v° ; voir aussi W. J. Eccles, « Perrot, François-Marie », *DBC*, t. I, p. 554).

le regardent aujourd'hui comme leur Dieu tutelaire. Il étoit autrefois Officier de *Carignan* en *Canada*, mais dès que ce Régiment fut cassé[101], il se jetta chez ces Sauvages dont il avoit appris la langue. Il se maria à leur maniére[102], préférant les Forêts de l'*Acadie* aux Monts *Pirenées* dont son Païs est environné. Il vécut les premiéres années avec eux d'une maniére à s'en faire estimer au delà de tout ce qu'on peut dire. Ils le firent grand Chef, qui est comme le Souverain de la Nation, & peu à peu il a travaillé à se faire une fortune dont tout autre que lui sçauroit profiter, en retirant de ce Païs-là plus de deux ou trois cens mille écus* qu'il a dans ses coffres en belle monnoye d'or. Cependant il ne s'en sert qu'à acheter des Marchandises pour faire presens à ses Confréres les Sauvages, qui lui font ensuite au retour de leurs chasses des presens de Castors d'une triple valeur. Les Gouverneurs Généraux de *Canada* le ménagent, [29] & ceux de la *Nouvelle Angleterre* le craignent. Il a plusieurs filles & toutes mariées très-avantageusement avec des François, ayant donné une riche dot à chacune. Il n'a jamais changé de femme, pour apprendre aux Sauvages que Dieu n'aime point les hommes inconstans. On dit qu'il tâche de convertir ces pauvres Peuples, mais que ses paroles ne produisant aucun fruit, il est donc inutile que les Jesuites leur prêchent les véritez du Christianisme : cependant ces Péres ne se rebutent pas, ils estiment que le Bâtême conféré à un enfant mourant, vaut dix fois la peine & le chagrin d'habiter avec ces Peuples.

Le *Port-Royal*, Ville Capitale[103] ou l'unique de l'*Acadie*, n'est, au bout du compte, qu'une très-petite Bicoque*, qui s'est

101. Sur le régiment de Carignan-Salières, voir *NV*, lettre II, p. 265, n. 38.

102. Michelet se servira de l'exemple de Saint-Castin pour montrer comment les Français auraient pu constituer avec les Amérindiens « un grand empire métis » : « Le baron de Casteins, officier béarnais, au lieu de prendre une blanche, avait épousé une Indienne, était devenu chef des Abenakis. N'ayant pas converti son peuple, il se trouvait dispensé du contact dangereux des jésuites, des intrigues des missions. Il était devenu une espèce de roi, s'était fait un trésor pour les cas imprévus, était estimé, redouté. De tels chefs, leurs enfants, heureusement mêlés des deux races, seraient restés tributaires de la France pour avoir son secours contre les Iroquois » (*Histoire de la France au dix-huitième siècle*, p. 190-191).

103. La capitale de l'Acadie changea de lieu à plusieurs reprises au cours du XVII^e siècle ; elle fut établie à Port-Royal de 1684 à 1690 et de 1701 à 1710. Voir *BD*, p. 1036-1039.

un peu agrandie depuis le commencement de la guerre 1689. par l'abord* de quantité d'Habitans des Côtes du voisinage de *Baston*, Capitale de la *Nouvelle Angleterre*[104]. Il s'y en jetta beaucoup, dans la crainte qu'ils eurent que les Anglois ne les pillassent & ne les amenassent en leur Païs. M^r^. *de Meneval*, comme j'ai déja dit, rendit cette Place aux Anglois, ne pouvant soûtenir ce poste avec le peu de François qu'il avoit, parce que les palissades étoient basses & mal en ordre. Il fit sa Capitulation avec le Commandant du Parti* qui l'attaqua ; mais il lui manqua de parole, car il en fut traité avec toute sorte d'ignominie & de dureté[105]. Cette Ville est située au 44. degré & 40. minutes de latitude sur le bord [30] d'un très-beau Bassin de deux lieuës* de longueur, & une de largeur, à l'entrée duquel il peut y avoir seize ou dix-huit brasses* d'eau d'un côté, (car l'*Isle aux Chevres* qui est au milieu, semble le partager en deux) & de l'autre six ou sept. Le moüillage est très-bon en tous les endroits de ce Bassin, au fond duquel on voit une langue de terre, qui fait la

104. L'établissement des Français à Port-Royal remontait à 1605, lorsque Pierre du Gua, Sieur de Monts, y avait construit un poste de traite pour faciliter les opérations reliées au commerce des fourrures. Le peuplement y fut lent : à peine 300 personnes en 1670, la population française de Port-Royal atteindra un sommet, en 1686, avec un peu plus de 600. Cette population eut tendance à décroître avec le début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, plusieurs habitants trouvant refuge ailleurs, à la suite des attaques et des pillages fort nombreux contre la place, cible préférée des Anglais en Acadie. Estimés à 583 en 1689, les habitants de Port-Royal n'étaient plus que 499 en 1693 ; leur nombre remontera à 575 en 1698, avant de redescendre à 456 en 1701 (voir J. B. Bird, « Settlement Patterns in Maritime Canada, 1687-1786 », *The Geographical Review*, vol. 45, n° 3, juillet 1955, p. 387-390 ; M. K. Roy, « Peuplement et croissance démographique en Acadie », dans J. Daigle, dir., *les Acadiens des Maritimes : études thématiques*, p. 135-207).

105. Les termes de la capitulation prévoyaient que le gouverneur et sa garnison seraient conduits à Québec ou en France et que les habitants conserveraient la possession de leurs biens et la liberté de conscience. Mais, selon Meneval, quand Phips constata le piètre état des défenses de Port-Royal, il changea d'avis : « [...] lorsque le Commandant anglois eust vu l'estat de ma place sans aulcune deffense, [...] il s'en repenty de m'avoir accordé une aussy advantageuse cappitulation et a prétendu n'estre pas obligé à me tenir sa parolle, et malgré tout ce que j'ay pu dire il a desarmé mes soldats, les a enfermez et pillé et ravagé les habitans, m'a faict arrester et gardé fort estroitement pour me mener avec ma garnison prisonnier à Boston, après m'avoir pris touttes mes hardes et l'argent que j'avois entre mes mains, tant au Roy, à la compagnie qu'à moy en mon particulier, qui montoit en tout à cinq mille livres » (« Lettre de Monsieur de Meneval au ministre, 29 may 1690 », dans *Collection de documents*, vol. 2, p. 10-11 ; voir aussi « Prise du Port Royal par les Anglois de Baston », *ibid.*, p. 6-8 ; « Memoire presenté à monsieur de Pontchartrain par Monsieur de Meneval, 6 avril 1691 », *ibid.*, p. 40-44).

séparation de deux Riviéres, où la Marée monte dix ou douze lieuës*. Elles sont bordées de très-belles Prairies[106] où l'on trouve au Primtems & en Automne toutes sortes d'Oiseaux de Riviéres[107]. Le *Port-Royal* n'est donc qu'un petit nombre de Maisons à deux étages & où peu de gens de distinction habitent. Il ne subsiste que par le Commerce de Pelleteries que les Sauvages y viennent échanger pour des Marchandises d'Europe. La Compagnie des Fermiers y avoit autrefois des Magazins dont les Gouverneurs étoient les Commis. Il me seroit assez facile d'en nommer quelques-uns, si je ne craignois que d'autres que vous vinssent à lire ces Mémoires.

L'*Isle de Terre-Neuve* a trois cens lieuës* de circonférence. Elle est éloignée de France d'environ six cens cinquante lieuës*, & de quarante ou cinquante du *grand Banc* de même nom. La Côte Méridionale appartient aux François, qui y ont plusieurs établissemens pour la Pêche des Moruës. L'Orientale, est habitée par les Anglois, qui occupent plusieurs postes considérables situez en certains Ports, Bayes & Havres* qu'ils ont eu le soin de fortifier. La Côte [31] Occidentale est deserte & n'a jamais eu de Maître jusqu'à present. Cette Isle, dont la figure* est triangulaire, est remplie de Montagnes & de Bois impratiquables. On y trouve de grandes Prairies, ou pour mieux dire de grandes Landes[108], plûtôt couvertes de mousse que d'herbe. Les terres n'y valent rien du tout, car elles sont mêlées de gravois*, de sable, & de pierres ; ainsi ce n'est que par l'utilité* qu'on retire de la Pêche que les Anglois & les François s'y sont établis. La Chasse des Oiseaux de Riviére, des Perdrix[109] & des

106. Ces prairies sont des marais côtiers.

107. Ces oiseaux de rivières, qu'on nomme plutôt aujourd'hui oiseaux de rivage, comprennent plusieurs espèces de la famille des bécasseaux. La plupart nichent plus loin au nord et se voient en grand nombre le long des rivages maritimes, à l'époque des migrations du printemps et de l'automne.

108. Toute la côte sud de Terre-Neuve est, en effet, dépourvue de forêts, sauf dans les vallées. On y trouve plutôt des landes à éricacées (arbustes bas ou rampants de la famille du bleuet ou de l'airelle), avec des mousses et des lichens. Lahontan écrit à juste titre qu'il s'agit de landes plutôt que de prairies.

109. Comme il n'y a ni tétras, ni gélinottes à Terre-Neuve, « Perdrix » désigne ici les lagopèdes. Ces oiseaux changent de plumage avec les saisons : ils sont blancs en hiver et présentent un mélange de brun, gris, blanc et chamois en été. On en trouve deux espèces à Terre-Neuve : le lagopède des saules (*Lagopus lagopus*) et le lagopède des rochers (*Lagopus mutus*).

Liévres[110] est assez abondante ; mais pour les Cerfs il est presque impossible de les surprendre[111], à cause de l'élevation des Montagnes & de l'épaisseur des Bois. On trouve en cette Isle, comme en celle du *Cap Breton*, du Porphire de diverses couleurs. On a pris soin d'en envoyer en France quelques blocs d'échantillon qu'on a trouvé fort beaux, quoi que durs à tailler. J'en ai vû de rouge tacheté de verd de Ciboulle, qui paroissoit le plus curieux du monde, mais par malheur il éclate si fort en le tirant de la Carriére qu'on ne peut l'employer que par incrustation.

On tire aussi de l'Isle du *Cap Breton* un Marbre noir, ou espéce de Bresche* vené de gris, qui est dur & reçoit mal le poli. Cette pierre est sujette à s'éclater, à cause des fils qui s'y rencontrent, & même elle est difficile à tailler, par l'inégalité de sa dureté & des cloux* qui s'y trouvent. Il n'y a point de Sauvages sédentaires en l'Isle de [32] *Terre-Neuve*[112]. Il est vrai que les *Eskimaux* y traversent quelquefois par le Détroit de *Bellisle* avec de grandes Chaloupes pour surprendre les équipages des Vaisseaux Pêcheurs au petit Nord[113]. Nos établis-

110. Le lièvre d'Amérique n'existait pas alors à Terre-Neuve, où il a été introduit en 1864 (A. W. F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 82). Mais on y rencontrait en abondance un gros lièvre de la toundra, le lièvre arctique (*Lepus arcticus*), qui y est aujourd'hui beaucoup plus rare.

111. Il ne se trouve pas de cerfs à Terre-Neuve : le seul cervidé indigène est le caribou.

112. L'île de Terre-Neuve était habitée par les Béothuks, mais leurs contacts avec les Européens étaient à ce point limités que les Français doutèrent longtemps de la présence d'une population amérindienne stable sur l'île. En 1689, l'auteur anonyme de l'*Histoire chronologique de la Nouvelle France* (p. 32) remarquait : « Il ne se trouve point de Sauvages en cette isle [Terre-Neuve] que les Esquimaux qui traversent de La Brador. » Au début du XVIII^e^ siècle, cette question était encore litigieuse, comme en témoignent les propos de Charlevoix (*Histoire et description*, t. I, p. 421) : « On ne convient pas davantage sur les habitants naturels de Terre-Neuve que sur la nature de l'intérieur du pays. De la manière dont s'expriment quelques historiens, ils donnent à entendre qu'ils ont cru qu'il étoit habité, mais suivant la plus commune opinion il ne l'est par aucune nation sédentaire. On a jamais vu sur ces costes que des Esquimaux qui y passent de la grande terre de Labrador pour chasser et faire la traite avec les Européens. [...] il est assez difficile de concevoir que des nations entières se tiennent tellement refermées dans le centre d'une isle quelque vaste qu'elle soit qu'on n'en voie jamais personne sur les costes. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 209) : « C'est vers cet endroit [le Petit Nord] qu'habitent des sauvages que nous appelons des rouges parce qu'ils sont mattachés de cette couleur depuis les pieds jusqu'à la teste ; si tost qu'ils voient un Européen, ils prennent la fuite et on ne peut les joindre. »

113. Voir *supra*, p. 535-536, n. 27.

semens sont à *Plaisance*, à l'*Isle Saint Pierre*, & dans la *Baye des Trépassez*. Du *Cap de Raze*[114] jusqu'au *Chapeau Rouge* la Côte est fort saine*, mais du *Chapeau Rouge* au *Cap de Raye* les rochers la rendent assez dangereuse. Il y a deux obstacles assez grands pour aborder cette Isle. La premiére, que les broüillards y sont si épais jusqu'à vingt lieuës* au large durant l'Eté qu'il n'y a point de Navigateur, quelque habile ou expert qu'il puisse être, assez hardi pour porter* le Cap à terre pendant* qu'ils durent. Ainsi l'on est toûjours obligé d'attendre quelques jours serains pour atterrer*. Le second obstacle & le plus fâcheux, ce sont les Courants qui portent* de côté & d'autre, sans qu'on s'apperçoive de cette variation, ce qui fait que les Vaisseaux donnent* à la Côte dans le tems qu'on se croit à dix lieuës* au large ; mais ce qu'il y a de plus mauvais, c'est que le Ressac[115] les jette insensiblement sur les rochers, sans qu'on puisse l'éviter ; parce que n'y ayant point de fonds, il est impossible de moüiller l'ancre : C'est ainsi que périt le Vaisseau du Roi *le Joli* en 1692.[116] comme quantité d'autres en differentes occasions.

Plaisance[117] est le poste le plus avantageux & le plus utile au Roi de toute l'*Amérique Septentrionale*, par raport* à l'azile qu'y trou[33]vent les Vaisseaux obligez de relâcher* quand ils vont en *Canada* ou quand ils en rétournent, & même pour ceux qui reviennent de l'*Amérique Méridionale*, soit qu'ils fassent de l'eau où qu'ils manquent de vivres, ou qu'enfin ils ayent été dematez ou incommodez* par quelque coup* de vent. Cette Place est située au 47. degré & quelques minutes de latitude, presque au fond de la Baye du même nom, qui a vint & quelques lieuës* de longueur & dix ou douze de largeur. Le Fort est placé sur le bord d'un *Goulet* ou petit detroit de soixante pas de largeur, & de six brasses* de profondeur. Il faut que les

114. L'édition originale porte « *Cap de Raye* » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

115. En manchette : *Ressac, mouvement insensible de la Mer, ou vagues dormantes qui roulent sur la surface de la Mer.*

116. De Rochefort, Michel Bégon confirme le naufrage du *Joly* en 1692 : « Le Vaisseau du Roy qui s'est perdu à la Coste de Terreneuve est le Joly qui avoit esté armé à Nantes pour Plaisance ; tout ce qui y avoit esté envoié est perdu » (Bégon, [lettre à Villermont], 16 octobre 1692, BNP, ms. fr. 22 802, f. 199r°).

117. Sur Plaisance, voir *NV*, lettre XXIII, p. 489, n. 729 ; *PQP*, p. 1082-1086, et *BR*, p. 1089-1097.

Vaisseaux rasent pour ainsi dire l'angle des Bastions pour entrer dans le port qui peut avoir une lieuë* de longueur & un demi quart de largeur. Ce port est précedé d'une grande & belle Rade d'une lieüe[118] & demi d'étenduë, mais tellement exposée au vent de Nord-Oüest & Nord Nord-Oüest (qui sont les plus terribles & le plus opiniatres de tous les vents) & aux furieux soufles desquels ni cables ni Ancres ni gros Vaisseaux ne sauroient resister, ce qui n'arrive guerre que dans l'arriere saison. Il en couta un second Vaisseau au Roi de 64. Canons nommé *le Bon* la même année que le *Joli* se perdit[119] ; & si les quatre ou cinq autres de cette Esquadre n'eussent eu la précaution d'entrer dans le port ils auroient infailliblement couru le même sort. Cette Rade qui n'est donc exposée qu'à ces vents de Nord-Oüest & Oüest-Nord-Oüest cache quelques rochers de la [34] bande* de Nord, outre ceux de la *Pointe Verte*, où plusieurs Habitans ont accoûtumé de faire la pêche. Vous pouvez considérer toutes ces choses sur le plan dont j'acompagnai ma vingt-troisiéme Lettre[120]. Il vient pour l'ordinaire trente ou quarante Vaisseaux de France à *Plaisance* tous les ans, & quelque fois plus de 60. Les uns y viennent pour faire la pêche, & les autres pour faire la troque avec les Habitans, qui demeurent l'Eté de l'autre côté du Fort. Le terrain des Habitations s'appelle la *Grand Grave*, parce qu'en effet ce n'est que du gravier sur lequel on étend les moruës pour les faire secher au Soleil après qu'elles sont salées. Les Habitans & les Vaisseaux pêcheurs envoyent tous les jours leurs Chaloupes à la pêche à deux lieuës* du port. Elles reviennent quelque fois si chargées qu'elles paroissent comme ensevelies dans la Mer, ne restant que les fargues*. Cela surpasse l'imagination. Il faut avoir vû la chose pour la croire. Cette pêche commence à l'entrée* de Juin & finit à la mi-Août. On pêche la boete* dans le Port, c'est-à-dire les petits Poissons dont on se sert pour garnir les Ameçons des moruës. Les graves* manquent à *Plaisance*, ce qui fait qu'il n'est pas si peuplé qu'il le devroit être : si les Gouverneurs

118. L'édition originale porte « heure » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

119. Michel Bégon confirme aussi la perte du *le Bon* en 1692 : « Nous avons perdu le vaisseau du Roy le Bon qui s'echoüa en arrivant [...] l'on n'a sauvé que le canon et l'equipage à 7 à 8 hommes pres » (Bégon, [lettre à Villermont], 20 décembre 1692, BNP, ms. fr. 22 802, f. 264v°).

120. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 488.

préferoient le service du Roi à l'avidité du gain on en feroit un poste considerable, & où bien des gens viendroient faire des graves* à leurs dépens ; mais pendant* que les Gouverneurs pilleront le bien des particuliers, sous le beau pre[35]texte du service du Roi qu'ils nomment par tout, je ne voi point d'apparence* que cette Habitation* grossisse & s'étende jamais. N'est-ce pas deshonorer son Prince & son Emploi ? que de faire le pêcheur, le marchand, le Cabarétier & cent autres métiers de la plus basse méchanique* ? N'est-ce pas une tyranie ? de forcer les Habitans d'acheter d'un tel ou tel Vaisseau les marchandises dont ils ont besoin, & de vendre les moruës à d'autres Vaisseaux où Messieurs les Gouverneurs ont le principal interêt ? N'est-ce pas contrevenir aux Ordonnances de *Loüis XIV.* que de s'aproprier les agrêts & les apparoux* des Vaisseaux qui perissent à la côte ; de retenir les équipages des Navires Marchands pour faire sa pêche ; de vendre les Habitations, d'empêcher de hausser les encheres des effets vendus à l'encan pour se les approprier de pure autorité ; de changer les vivres des troupes dans les Magasins, y prenant de bon buiscuit pour y en remettre de mauvais, en faire autant du beuf & du lard destinez à l'entretien de la garnison ; obliger les Habitans à donner leurs Valets & leurs Charpentiers pour les employer à des travaux où le service de Sa Majesté a moins de part que celui de la bourse. Voila des abus qu'on devroit reformer*, si l'on veut que le Roi soit bien servi[121]. Cependant on ne le fait pas ; j'en ignore la raison ; qu'on la demande aux Commis de Monsieur de P***[122]. Je suis persuadé que toutes ces pirateries ne viennent point à la [36] connoissance du Roi, car il est trop juste pour les souffrir. Au reste il ne croit ni bled, ni segle, ni pois à *Plaisance*, car la terre n'y vaut rien. Outre que quand elle seroit aussi bonne & aussi fertile qu'en *Canada*, personne ne s'amuseroit à la cultiver, car un homme gagne plus à pêcher des Moruës durant l'Eté que dix autres à travailler à la terre. Il y a quelques autres petits ports dans la grande *Baye* de *Plaisance* où les *Basques* vont aussi faire la pêche. C'est le petit & le grand *Burin* ; *Saint Laurent*, *Martir*, *Chapeau* rouge &c.

121. Sur les exactions de Brouillan, voir *NV*, lettre XXV, p. 503.

122. Pontchartrain.

Table des Nations Sauvages de Canada.

De l'Acadie.

Les Abenakis.
Les Micmacs.
Les Canibas.
Les Mahingans.
Les Openangos.
Les Soccokis.
Les Etechemins.

} Ceux-ci sont bons Guerriers, plus alertes & moins cruels que les *Iroquois*. Leur langage differe peu de la langue *Algonkine*.

Du Fleuve Saint Laurent depuis la Mer jusqu'à Monreal.

Les Papinachois.
Les Montagnois.
Les Gaspesiens.

} Langue *Algonkine*.

Les Hurons de Lorete. Langue *Iroquoise*.

Les Abenakis de Scilleri.
Les Algonkins.

} Langue *Algonkine*.

[37] Les Agniez du Saut *Saint* Loüis[123], langue *Iroquoise*, braves et bons Guerriers.

Les Iroquois de la Montagne du Monreal[124], langue *Iroquoise*, bons Guerriers.

Du Lac des Hurons.

Les Hurons, langue *Iroquoise*.

Les Ouatouas.
Les Nockes.
Les Missisagues.
Les Attikamek.

} Langue *Algonkine*.

Les Outchipoues, appellez *Sauteurs*[125], bons Guerriers.

Du Lac des Ilinois *& des environs.*

Quelques Ilinois à Chegakou.

123. Voir *NV*, lettre IV, p. 284, n. 116.

124. Voir *NV*, lettre IV, p. 284, n. 115, lettre V, p. 287, n. 128.

125. Sur l'équivalence des termes « Outchipoues » et « Sauteurs », voir *NV*, lettre XV, p. 372, n. 393.

Les Oumamis, bons Guerriers.
Les Maskoutens.
Les Kikapous, bons Guerriers.
Les Outagamis, bons Guerriers.
Les Malomimis.
Les Pouteouatamis.
Les Ojatinons, bons Guerriers.
Les Sakis.
} Langue *Algonkine*, alertes.

Aux environs du Lac de Frontenac.

Les Tsonontouans.
Goyoguans.
Onnotagues.
} Langue différente de l'*Algonkine*.

Onnoyoutes & Agniés, un peu éloignez.

[38] *Aux environs de la Riviére des* Outaouas.

Les Tabitibi.
Les Monzoni.
Les Machakandibi.
Les Nopemen d'Achirini.
Les Nepisirini.
Les Temiskamink.
} Langue *Algonkine*, tous poltrons.

Au Nord du Missisipi, *& aux environs du* Lac Superieur *& de la* Baye de Hudson.

Les Assimpouals.
Les Sonkaskitons.
Les Ouadbatons.
Les Atintons.
Les Clistinos, braves Guerriers & alertes.
Les Eskimaux.
} Langue *Algonkine*[126].

126. Seuls les Cris (Clistinos) sont de langue algonquienne ; les « Eskimaux » appartiennent à la famille linguistique esquimo-aléoute, les autres groupes à la famille linguistique siouse.

Table des Animaux des Païs Meridionaux du Canada.

Bœufs Sauvages[127].
Cerfs petits[128].
Chevreuils[129] de trois especes differentes.
Loups[130], comme en *Europe*.
Loups cerviers[131], comme en *Europe*.
Michibichi[132], espece de Tigre poltron.

127. Le bison (voir *NV*, lettre XVI, p. 394, n. 464).

128. Probablement le wapiti, le seul animal que Lahontan semble nommer « cerf » jusqu'ici. Sur les différences de taille, voir *infra*, p. 570, n. 180.

129. Ailleurs dans les *Nouveaux voyages* et les *Mémoires*, lorsqu'il mentionne des « chevreuils », Lahontan semble désigner une seule espèce, le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) : on pourrait donc penser que ses « trois especes differentes » de chevreuils sont trois races du cerf de Virginie. Cependant, deux autres animaux de l'ouest du continent nord-américain ont aussi été nommés « chevreuils » : le cerf mulet (*Odocoileus hemionus*) et l'antilope d'Amérique (*Antilocapra americana*). Cette dernière est probablement l'un des « chevreuils » de Lahontan : très abondante dans les Prairies, elle était alors connue des voyageurs français, comme le montre la description de Louis Nicolas (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 70), qui l'appelle « Scennonton » ou « Cheuvreul de la haute Virginie ». Le cerf mulet, étroitement apparenté au cerf de Virginie, habite surtout les montagnes et les terrains accidentés de l'ouest du continent, mais on le rencontre aussi le long des vallées boisées dans les Prairies (A. W. F. Banfield, *Mammiferes du Canada*, p. 364) : Lahontan a pu le voir ou en entendre parler lors de son périple sur la rivière Minnesota (la rivière Longue).

130. Le loup d'Amérique du Nord et celui d'Europe appartiennent en effet à la même espèce.

131. Le lynx du Canada (*Lynx lynx canadensis*), qui appartient à une espèce circumpolaire. Lahontan a donc raison de préciser que les loups-cerviers d'Amérique et d'Europe sont semblables. Une autre espèce étroitement apparentée se rencontre dans tous les États-Unis et le sud du Canada : le lynx roux (*Lynx rufus*). Il est peu probable que Lahontan les ait distingués. « Loup-cervier » et « pichou » désignent indistinctement ces deux animaux dans le parler québécois actuel.

132. De l'algonquien *mici pici* (litt. : « grand loup-cervier »), le michibichi est le couguar ou puma (*Felix concolor*). A. W. F. Banfield écrit qu'on « aperçoit rarement l'animal dans son milieu naturel en raison de son extrême prudence » (*Mammifères du Canada*, p. 322). C'est de là sans doute que vient le qualificatif de poltron sous la plume de Lahontan. Le couguar se rencontrait jadis de l'Atlantique au Pacifique, mais on l'a depuis exterminé dans la plus grande partie de son aire de répartition à l'est des Rocheuses. Voir *infra*, p. 566.

Furets[133]
Beletes[134] } comme en *Europe*.
Escureuils cendrez[135].
Lievres[136]
Lapins[137] } comme en *Europe*.
[39] Tessons[138], comme en *Europe*.
Castors blancs[139], mais rares[140].

133. Le putois d'Amérique (*Mustela nigripes*) est étroitement apparenté au furet commun d'Europe (*Mustela putorius*), également nommé putois. L'espèce américaine, aujourd'hui presque éteinte, habitait les prairies de l'ouest américain. Lahontan ne l'a probablement pas connue. L'animal qu'il appelle ici « furet » est vraisemblablement le vison (*Mustela viso*). Cette interprétation s'appuie sur la description qu'en donne Louis Nicolas dans son « Histoire naturelle des Indes occidentales » (BNP, ms. fr. 24 225, f. 56) : « Du furet. On ne distingue gueres cet animal de la Belete qu'en sa grosseur, qu'en sa longueur, et qu'en sa grandeur, son poil est de couleur de Bure, sa queue est noire, longue, bien fournie de poil, l'animal est carnacier, on en voit partout, il a les yeux fins, vifs et fort Brillants quoy que petits, les oreilles sont rondes, et razes, il vit de lièvres, et d'autres animaux, il y a de deux espèces de furets d'eaus et de terre. » Cette description ne peut guère s'appliquer qu'au vison. Comme Nicolas était au Canada une quinzaine d'années seulement (1664-1675) avant Lahontan, on peut supposer que tous deux ont utilisé « furet » dans le même sens. Rappelons, toutefois, que Lahontan utilise aussi le mot « foutereau » pour désigner le vison (voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 266 et *infra*, p. 565, n. 152).

134. Ce mot peut désigner ici trois espèces : la belette pygmée ou petite belette (*Mustela nivalis*), l'hermine ou grosse belette (*Mustela erminea*) et la belette à longue queue (*Mustela frenata*). Les deux premières se rencontrent également dans l'ouest de l'Europe.

135. L'écureuil gris (*Sciurus carolinensis*), commun dans le sud du Canada et l'est des États-Unis.

136. Le lièvre d'Amérique est très semblable aux lièvres d'Europe, surtout au lièvre variable (*Lepus timidus*) (voir *infra*, p. 569, n. 179).

137. Le lapin à queue blanche (*Sylvilagus floridanus*), la seule espèce de lapin dans l'est de l'Amérique du Nord.

138. Le blaireau d'Amérique (*Taxidea taxus*). Selon A. W. F. Banfield (*Mammifères du Canada*, p. 312), il est légèrement plus petit que le blaireau européen (*Meles meles*). « Taisson », un ancien nom du blaireau européen, témoigne, selon Suzanne Pellerin (« Étude du vocabulaire de la faune et de la flore », p. 59), de l'origine méridionale de Lahontan.

139. Individus albinos du castor, très rares. Voir *infra*, p. 567.

140. Voir N. Denys (*Description geographique et historique*, p. 568) : « [...] pour leur couleur ils [les castors] sont d'ordinaire d'un minime brun, tirant sur le noir ou bien roux, il s'en trouve quelquefois de noirs, & mesme de blancs. »

Ours rougeatres[141].
Rats musquez[142].
Renards rougeatres[143], comme en *Europe.*
Crocodiles au *Missisipi*[144].
Ossa au *Missisipi*[145].

Ceux des Païs Septentrionaux sont.

Originaux* ou Elans[146].
Caribous[147].
Renards noirs.
Renards argentez[148].
Especes de chats Sauvages appellez *enfans du Diable*[149].

---

141. L'ours brun (*Ursus arctos horribilis*), en anglais *grizzly*, de la même espèce que l'ours brun d'Europe et d'Asie. On ne le rencontre plus que dans les Rocheuses, l'Alaska, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest, mais, à l'époque de Lahontan, il habitait aussi les Prairies.

142. Voir *NV*, lettre IX, p. 333, n. 265.

143. Le renard roux, que l'on trouve aussi en Europe.

144. L'alligator du Mississipi (voir *NV*, lettre XVI, p. 430, n. 558).

145. L'opossum d'Amérique (*Didelphis virginiana*), un mammifère primitif de l'ordre des marsupiaux. On le rencontre non seulement le long du Mississipi, mais aussi dans tout l'est des États-Unis.

146. Voir *NV*, lettre IX, p. 319, n. 216.

147. Voir *ibid.*, n. 217.

148. Le renard noir et le renard argenté sont deux formes naturelles du renard roux. Le renard dit noir est complètement noir avec le bout de la queue blanc alors que, chez le renard argenté, le pelage noir est parsemé d'une quantité variable de longs poils dont la base est noire et l'extrémité, blanche.

149. L'expression « enfant du diable » semble avoir été appliquée, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, à au moins trois espèces de mustélidés : le pécan (*Martes pennanti*), le carcajou (*Gulo gulo*) et la mouffette (*Mephitis mephitis*). Pour Pierre Boucher, il s'agirait du carcajou, si l'on accepte l'interprétation de J. Rousseau (« Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 309-310). Suzanne Pellerin (« Étude du vocabulaire de la faune et de la flore ») assimile plutôt l'« enfant du diable » de Lahontan à la mouffette, que Boucher (*op cit.*) avait appelée « beste puante », nom populaire de cet animal. Cette interprétation peut s'appuyer sur le témoignage de Charlevoix qui, dans son *Journal d'un voyage dans l'Amérique septentrionale* (*Histoire et description*, t. III, p. 133), décrit clairement la mouffette après avoir affirmé qu'on la nomme « *Enfant du Diable*, ou *Bête Puante* ». Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm au Canada*, p. 556) semble confondre au moins deux espèces lorsqu'il écrit : « *Polcat.* Les Anglais appellent ainsi l'animal que les Français nomment *Bête puvet*, ou *Enfant du diable* ou encore *Peckan* » ; « polecat » et « bête puvet » sont des noms populaires de la mouffette, plutôt que du pécan. Il est possible que le carcajou, le pécan et la mouffette aient été qualifiés d'« enfants du diable »,

Carcajoux[150].
Porcs épis[151].
Foutereaux[152].
Martres[153].
Fouïnes[154], comme en *Europe*.
Ours noirs[155].
Ours blancs[156].
Siffleurs[157].
Ecureuils volants[158].
Liévres blancs[159].

---

mais certains voyageurs ont également pu confondre trois animaux différents. Lahontan établit certainement une différence entre les « Enfants du diable » et les « carcajoux », qui apparaissent tous deux dans son énumération des animaux. Plus loin, dans la liste des peaux avec leur valeur (voir *infra*, p. 612), Lahontan mentionne encore l'« enfant du diable » ; il ne peut s'agir ici de la mouffette, dont la peau n'avait aucune valeur. Il reste donc le pécan. Notre interprétation s'appuie également sur Louis Nicolas (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 65), dont la description de l'« enfant du diable » est accompagnée de son nom local : « les sauvages le nomment *outchik* ». Or, les dictionnaires des langues algonquiennes mentionnent tous un tel nom pour le pécan : « *odjik* », « *otchig* », « *utshek* », etc. (voir S. Pellerin, *op. cit.*, p. 51).

150. Voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 268.

151. Voir *NV*, lettre XI, p. 334, n. 269.

152. Visons (voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 266).

153. Voir *NV*, lettre IX, p. 319, n. 219.

154. La fouine européenne (*Martes foina*) a la même taille, à peu près, que la martre et ne se rencontre pas en Amérique. Au Canada, le vison et les belettes sont parfois appelés communément fouines. Lahontan désignait probablement ainsi l'une ou l'autre des trois espèces de belettes de l'est du Canada (voir *supra*, p. 563, n. 134). D'ailleurs, en 1672, Nicolas Denys (*Description geographique et historique*) nommait fouine la belette à longue queue. Charlevoix, dans son *Journal* (*Histoire et Description*, t. III, p. 133), mentionne « plusieurs espèces de Fouines en Canada » et il est clair, par le contexte, que ses *Fouines ordinaires* sont des belettes. La suggestion de Suzanne Pellerin (*op. cit.*), qui identifie la fouine de Lahontan au vison de mer (*Mustela macrodon*, une espèce aujourd'hui éteinte qui habitait le littoral atlantique de la Nouvelle-Angleterre), nous semble peu crédible.

155. Voir *NV*, lettre XI, p. 337, n. 275.

156. Ours blancs ou ours polaires (*Ursus maritimus*) ; voir *infra*, p. 569, n. 177.

157. Marmottes (voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 267).

158. On rencontre deux espèces d'écureuils volants (ou polatouches) dans l'est du Canada : le petit polatouche (*Glaucomys volans*) et le grand polatouche (*Glaucomys sabrinus*).

159. Le lièvre américain est brun l'été, mais blanc l'hiver (voir *infra*, p. 569, n. 179).

Castors.
Loutres[160].
Rats musquez[161].
Ecureuils Suisses[162].
Grands cerfs[163].
Loups Marins[164].

[40] *Explication de ceux dont je n'ai pas fait mention dans mes Lettres.*

Animaux Méridionaux[165].

Le *Michibichi*[166] est un espece de *Tigre*, mais plus petit & moins marqueté, il s'enfuit dès qu'il aperçoit quelqu'un, & s'il trouve un arbre il y grimpe au plus vîte. Il n'y a point d'animal qu'il n'attaque, & dont il ne vienne facilement à bout, & ce qu'il a de singulier par dessus tous les autres Animaux, c'est qu'il court au secours des Sauvages lorsqu'il se rencontre à la poursuite des *Ours* & des *Bœufs* Sauvages, alors il semble qu'il ne craigne personne, il s'élance avec fureur sur la bête qu'on poursuit. Les Sauvages disent que ce sont des *Manitous*, c'est-à-dire des esprits qui aiment les hommes, ce qui fait qu'ils les honnorent & les considerent à tel point qu'ils aimeroient mieux mourir que d'en tuer un seul[167].

160. Voir *NV*, lettre XVI, p. 431, n. 563.

161. Voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 265.

162. Le suisse (*Tamias striatus*) appartient à la famille des écureuils ; certains préfèrent l'appeler « tamia rayé », traduction du nom scientifique latin, mais la dénomination populaire « suisse » est beaucoup plus répandue. Lahontan explique l'origine de ce nom (voir p. 569).

163. Wapitis (voir *NV*, lettre VII, p. 297, n. 153).

164. Phoques (voir *supra*, p. 531, n. 13).

165. En manchette dans l'édition originale.

166. Le couguar (voir *supra*, p. 562, n. 132).

167. Sur le « Michibichi », voir *Relation* de 1666-1667 (*JR*, vol. 50, p. 288) : « Ils [les Outaouas] ont en veneration toute particuliere, une certaine beste chymerique, qu'ils n'ont jamais veuë, sinon en songe ; ils l'apellent Missibizi ; ils la reconnoissent pour un grand genie, auquel ils font des sacrifices, pour obtenir bonne pesche d'esturgeon » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 19-20) : « Ils honnorent le grand Tygre comme le dieu de l'eau, que les Algonkins et d'autres qui parlent la mesme langue nomment Michipissy. Ils vous disent, que ce Michipissy est toujours dans une antre fort creux, qu'il a une grande queüe qui excite de gros vents quand il la remüe pour aller boire ;

Les *Castors blancs*[168] sont fort estimez à cause de leur rareté. Quoique leur poil ne soit ni si grand ni si fin que celui des *Castors* qui sont les ordinaires. Il s'en trouve aussi peu de ces blancs que de parfaitement noirs.

Les Ours rougeâtres[169] sont méchants, ils viennent effrontément attaquer les chasseurs, au lieu que les noirs s'enfuyent. Ces premiers sont plus petits & plus agiles que les derniers.

Les *Crocodiles* du *Missisipi* ne different en [41] rien de ceux du Nil[170] ou des autres endroits. J'ai vû celui d'Angoulême qui est de la même figure* que ceux-ci, quoique plus petit. La maniére la plus commune dont les Sauvages les prenent en vie c'est de leur jetter de grosses cordes d'écorce d'arbre à nœud coulant sur le col, sur le milieu du corps, dans les pattes &c. tellement* qu'après être bien saisi, ils les enferment entre dix ou douze Piquets où ils les attachent après les avoir tourné le ventre en haut. En cette posture ils les écorchent sans toucher à la tête ni à la queuë, & leur donnent un habit d'écorce de sapin où ils mettent le feu en coupant les cordes qui les rétiennent. Ils font des cris & des hurlemens effroyables[171]. Au reste

---

mais s'il la fait joüer fortement, il cause de grandes tempestes. » Parlant d'une île du lac Supérieur, Raudot (*Relation par lettres*, p. 123) mentionne également le « Michibichy » : « [...] ils [les Amérindiens] s'imaginent tous que c'est le sejour d'un mauvais esprit qu'ils appellent Michibichy, et disent avoir veu autour des poissons qui ont la figure d'homme et qu'ils appellent Megouissiouiou, si bien que quand ils passent dans cet endroit et même dans d'autres où ils savent des mines, ils haranguent ce Michibichy et ces monstres qu'ils croient apparemment être commis à leur garde, afin qu'ils ne les fassent pas perir en passant, et jettent du tabac dans l'eau pour qu'ils fument. » Voir aussi *Relation* de 1669-1670 (*JR*, vol. 54, p. 156) et « Lettre du Père Sébastien Rasles, Missionnaire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle France, à Monsieur son Frère, 12 octobre 1723 » (*JR*, vol. 67, p. 158-160).

168. Voir *supra*, p. 563, n. 139.

169. Voir *supra*, p. 564, n. 141.

170. L'alligator du Mississipi (voir *NV*, lettre XVI, p. 430, n. 558) n'est pas du tout identique au crocodile du Nil.

171. Cette description s'inspire du *Journal* de Jean Cavelier (voir *infra*, p. 1172) : « Tous ces sauvages prirent un divertissement de trois ou quatre heures en tourmentant ce pauvre crocodile, car ils l'entrainerent depuis leur riviere jusques dans la prairie avec trois grosses cordes faites d'ecorce d'arbre et passees en nœuf coulant à la teste, à la queue et au milieu du corps de sorte qu'ensuite on le lacha sans luy oster les cordes et chaque sauvage avec une baguette s'aprochoit pour luy donner dans la gueule et comme ils avoint eu la precaution de luy crever les yeux ils ne couroint aucun risque. Apres qu'il eut esté ainsi persecuté on le prit, on l'attacha le ventre en haut à 8 piquets qui

les Sauvages sont très souvent dévorez par ces animaux, soit en traversant les Riviéres à la nage, ou s'endormant sur le bord. Voyez ce que dit l'Arioste[172] de cèt Animal dans la 68e. Octave* de son 15e. Chant.

Vive sub lito è dentro à la Riviera.
E i corpi Umani son le sue vivande.
De le persone misere è incaute.
Di viandanti è dinfelice naute[173].

Il faut être aussi fou que je le suis pour m'eriger en Poëte & Traducteur. N'importe, voici comment j'explique cette demi Octave* ;

Il vit sur le Rivage & dedans la Riviére,
Il écrase les gens d'une dent meurtriere,
Il se nourrit des corps des pauvres Voyageurs,
Des malheureux Passants, & des Navigateurs.

[42] Les *Ossa*[174] sont de petites bêtes comme des *Lievres*, leur ressemblant assez à la reserve des oreilles & des pieds de derriere. Elles courent & ne grimpent point. Les femelles ont un sac sous le ventre où leurs petits entrent dès qu'ils sont poursuivis, afin de se sauver avec leur Mere qui d'abord* ne manque pas de prendre la fuite.

Animaux Septentrionaux[175].

Les Renards argentez sont faits comme ceux de l'Europe aussi-bien que les noirs[176]. Il s'en trouve peu de ces derniers,

luy serroint le corps à droit et à gauche de la teste à la queue, ensuite, on le depouilla de sa peau sur laquelle il y avoit des nœufs fort gros sur les ecailles. Et ayant detaché bien adroitement avec des bois faits expres ladite peau de son corps à la reserve de la teste à laquelle on ne toucha point on le fit encore courir tout nu, mais comme les coups de baguette quon luy donnoit le touchoint au vif il faisoit des hurlements epouvantables ; au bout du conte ils l'assommerent et le firent manger à leurs chiens. »

172. Poète italien (1474-1533), auteur du poème épique *Orlando furioso*.

173. Lahontan cite exactement les quatre derniers vers de la 68e octave du Chant XV de l'*Orlando furioso* : « *vive sul lito e dentro alla rivera ; / e i corpi umani son le sue vivande, / de le persone misere è incaute / de viandanti e d'infelici naute* » (*Orlando furioso*, texte établi par M. Apollonio et P. Fontana, Brescia, la Scuola, 1971, p. 334).

174. L'opossum d'Amérique (voir *supra*, p. 564, n. 145).

175. En manchette dans l'édition originale.

176. Voir *supra*, p. 564, n. 148.

& lorsqu'on en peut prendre quelqu'un on est assuré de les vendre au poids de l'Or. C'est dans les Païs les plus froids qu'on en voit de cette espece.

Les *Ours Blancs* sont monstrueux, extraordinairement longs ; leur tête est effroyable, & leur poil fort grand & très fourni. Ils sont si feroces qu'ils viennent hardiment attaquer une Chaloupe de sept ou huit hommes à la Mer. Ils nagent à ce qu'on prétend cinq ou six lieuës* sans se lasser. Ils vivent de Poisson & de coquillages sur le bord de la Mer d'où ils ne s'écartent guerres. Je n'en ai vû qu'un seul de ma vie dont j'aurois été devoré si je ne l'avois aperçû de loin, & si je n'eusse eu assez de tems pour me réfugier au *Fort Loüis* de *Plaisance*[177].

Les *Ecureuils volants* sont de la grosseur d'un gros *Rat*, couleur de gris blanc : ils sont aussi endormis que ceux des autres especes sont éveillez : on les appelle volant, parce qu'ils volent d'un arbre à l'autre par le moyen d'une certaine peau qui s'étend [43] enforme d'aile lorsqu'ils font ces petits Vols[178].

Les *Lievres blancs* ne le sont que l'Hiver, car dès le Prinptems ils commencent à devenir gris ; & peu à peu, ils reprennent la couleur de ceux de France qu'ils conservent jusqu'à la fin de l'automne[179].

Ecureuils Suisses, sont de petits animaux comme de petits Rats. On les appelle *Suisses*, parce qu'ils ont sur le corps un poil rayé de noir & de blanc, qui ressemble à un pourpoint de Suisse, & que ces mêmes rayes faisant un rond sur chaque cuisse ont beaucoup de raport* à la calote d'un Suisse.

---

177. Les ours blancs (*Ursus maritimus*) habitent la banquise et le littoral de l'Arctique. Ils peuvent dériver sur la banquise jusque dans le détroit de Belle-Isle et le golfe du Saint-Laurent, ce qui explique pourquoi Lahontan en aurait aperçu un dans la baie de Plaisance.

178. Ces « Ecureuils volants » de « la grosseur d'un rat » sont sûrement des grands polatouches (*Glaucomys sabrinus*), une des deux espèces d'écureuils volants présentes dans l'est du Canada (voir *supra*, p. 565, n. 158). Lahontan les trouve « endormis » parce que ces animaux nocturnes dorment le jour. Ils ne volent pas véritablement, mais planent à l'aide d'une membrane musculaire (appelée « patagium »), tendue entre les membres et les flancs.

179. Le lièvre européen ou lièvre brun (*Lepus europæus*), le plus répandu dans l'ouest de l'Europe, ne change pas de couleur l'hiver. Le lièvre variable (voir *supra*, p. 563, n. 136), qui habite les Alpes et le nord de l'Europe, change de pelage comme le lièvre américain, mais Lahontan ne semble pas l'avoir connu.

Les *grands Cerfs* ne sont pas plus grands ni plus gros que ceux que nous avons en *Europe*. On ne les appelle grands que parce qu'il y en a de deux autres especes differentes vers le Sud[180]. Les petits ont la chair beaucoup plus délicate.

Les *Loups Marins*, que quelques-uns appellent *Veaux Marins*, sont gros comme des dogues. Ils se tiennent quasi toûjours dans l'eau, ne s'écartant jamais du Rivage de la Mer. Ces animaux rampent plus qu'ils ne marchent, car s'étant élévez de l'eau, ils ne font plus que glisser sur le sable ou sur la vase ; leur tête est faite comme celle d'une *Loutre* ; & leurs pieds, sans jambes, sont comme la patte d'une *Oye*. Les femelles font leurs petits sur des rochers ou sur de petites Isles près de la Mer. Ces Animaux vivent de poisson, ils cherchent les Païs froids. La quantité en est surpre[44]nante aux environs de l'embouchure du *Fleuve de Saint Laurent*.

Je vous ai parlé des autres animaux de *Canada* dans mes Lettres. Je ne vous dis point la maniére dont les Sauvages les prennent, car je n'aurois jamais fini. Ce qui est de certain c'est qu'ils vont rarement à la Chasse à faux*, & qu'ils ne se servent de leurs Chiens que pour la Chasse des Orignaux, & quelque fois pour celle des Castors, comme je vous l'expliquerai au Chapître des Chasses Sauvages[181].

Oiseaux des Païs Méridionaux de Canada.

Vautours[182].

---

180. En réalité, le cerf commun d'Europe (*Cervus elaphus elaphus*) est plus petit et plus foncé que les races nord-américaines du wapiti (A. W. F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 374). Il n'existait pas de races méridionales plus petites ; Lahontan a pu confondre ici le wapiti avec l'un ou l'autre des animaux qu'il nomme « chevreuils » (voir *supra*, p. 562, n. 129).

181. Lahontan n'en parle pas dans son chapitre sur la « Chasse des Sauvages », mais, dans les *Nouveaux voyages*, il mentionne à quelques reprises l'utilisation des chiens dans la chasse (voir lettre X, p. 328, et lettre XI, p. 333-335).

182. Le vautour à tête rouge (*Cathartes aura*), un oiseau très répandu dans tous les États-Unis, se rencontre occasionnellement le long des frontières méridionales du Canada, notamment dans le sud de l'Ontario. Le terme « vautour » a cependant pu désigner d'autres rapaces diurnes de grande taille, notamment, chez Champlain et Lescarbot, l'aigle pêcheur (*Pandion paliætus*) (W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, II, 1909, p. 241). Voir *infra*, n. 250.

Huards[183].
Cignes[184].
Oyes noires[185].
Canards noirs[186].
Plongeons[187].
Poules d'eau[188].
Rualles[189].
} tels qu'en *Europe*.
Cocs d'inde[190].
Perdrix Rousses[191].
Faisans[192].
Gros aigles[193].

183. Le huart à collier (*Gavia immer*) (voir *infra*, p. 576, n. 246). « Huart » est le nom couramment utilisé au Québec pour désigner cet oiseau, appelé « plongeon » en France. Sur le sens de « plongeon » chez Lahontan, voir *infra*, n. 187.

184. Deux espèces de cygnes pouvaient se rencontrer dans l'est du continent nord-américain : le cygne siffleur (*Olor columbianus*), qui niche dans l'Arctique, et le cygne trompette (*Olor buccinator*). Ce dernier ne niche que dans l'ouest de l'Amérique du Nord, de l'Alaska à l'Orégon et au Wyoming, mais à l'époque de Lahontan, il était beaucoup plus répandu qu'aujourd'hui dans les eaux douces de l'intérieur du continent.

185. Par opposition aux oies blanches, mentionnées dans la liste suivante, les oies noires semblables à celles d'Europe sont probablement des oies à front blanc (voir *NV*, lettre XVI, p. 403, n. 493).

186. Expression qui désigne probablement tout canard de couleur sombre, y compris celui qui est spécifiquement nommé aujourd'hui « canard noir » (*Anas rubripes*). Mais celui-ci ne se rencontre pas en Europe.

187. Le terme « plongeon » désignait chez Lahontan le grèbe (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune », p. 89-90) et non le huart (voir *supra*, n. 183). On en trouvait trois espèces dans la région méridionale visitée par Lahontan : le grèbe jougris (*Podiceps grisegena*), le grèbe cornu (*Podiceps auritus*) et le grèbe à bec bigarré (*Podilymbus podiceps*). Les deux premiers se rencontrent également en Europe ; sur le troisième, voir la note suivante.

188. « Poule d'eau » désigne des oiseaux aquatiques de la famille des Rallidés, notamment la gallinule commune (*Gallinula chloropus*), présente aussi dans tout l'ouest de l'Europe, et la foulque d'Amérique (*Fulica americana*), représentée en Europe par une espèce très voisine. « Poule d'eau » est le nom courant de la gallinule en France. Au Québec, les deux oiseaux sont nommés « poules d'eau ». Signalons que le grèbe à bec bigarré porte aussi le même nom dans certaines régions du Québec (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 131-132).

189. Râles (voir *NV*, lettre XI, p. 332, n. 263).

190. Dindons (voir *NV*, lettre VII, p. 297, n. 155).

191. Colins de Virginie (voir *infra*, p. 577, n. 247).

192. Gélinottes à queue fine (voir *NV*, lettre XVI, p. 396, n. 471).

193. Aigles à tête blanche (voir *infra*, p. 577, n. 249).

Gruës[194]
Merles[195].
Grives[196].
} tels qu'en *Europe*.

Pigeons ramiers[197].
Perroquets[198].
Corbeaux[199].
Irondeles[200].
} tels qu'en *Europe*.

Plusieurs sortes d'Oiseaux de Proye[201], inconnus en *Europe*.

---

194. La grue canadienne (*Grus canadensis*), qui niche surtout dans la moitié occidentale de l'Arctique canadien. Plus répandue autrefois, elle nichait jusqu'au sud de l'Ontario. On pourrait penser aussi au grand héron bleu (voir *infra*, p. 574, n. 220), souvent nommé populairement « grue », mais Lahontan connaissait vraisemblablement leurs différences puisqu'il mentionne les deux oiseaux. À la même époque, Louis Nicolas (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 159-160) distingue clairement le héron de la grue, qu'il décrit comme « un oyzeau de passage qu'on voit à grandes bandes durant la belle saison ». Contrairement à ce que laisse entendre Lahontan, la grue cendrée (*Grus grus*), commune en Europe, n'est pas identique à la grue canadienne : elle en diffère par la présence de plumes noires au cou et à la queue.

195. Le merle noir (*Turdus merula*) est le merle le plus commun dans l'ouest de l'Europe. Comme son nom l'indique, son plumage est tout noir (chez le mâle) ou brun (chez la femelle), contrairement au merle américain (*Turdus migratorius*), dont la poitrine est rouge brique. Les merles de Lahontan devaient donc être des oiseaux noirs, probablement le mainate bronzé (*Quiscalus quiscula*), ou le mainate rouilleux (*Euphagus carolinus*), ou encore le vacher (*Molothrus ater*).

196. Oiseaux de la famille des Turdidés. Comme il en existe plusieurs espèces des deux côtés de l'Atlantique, une identification plus précise est impossible.

197. Les pigeons ramiers ne correspondent à aucun oiseau connu (voir *infra*, p. 577-578, n. 251).

198. La perruche de la Caroline ou à tête jaune (*Corunopsis carolinensis*), espèce aujourd'hui éteinte. Cet oiseau, le seul perroquet indigène des États-Unis, était abondant dans le sud-est de ce pays.

199. Le grand corbeau (*Corvus corax*), aussi présent en Eurasie. Lahontan regroupait probablement sous ce nom corneilles et corbeaux, d'autant que ces derniers sont des oiseaux nordiques qui n'atteignent pas, vers le sud, les « Païs Méridionaux de Canada ». La corneille américaine (*Corvus brachyrhynchos*) se rencontre à travers les États-Unis et dans toute la moitié sud du Canada.

200. Des six espèces d'hirondelles vivant dans la région visitée par Lahontan, deux se rencontrent également en Eurasie : l'hirondelle des granges (*Hirundo rustica* ; en France : hirondelle de cheminée) et l'hirondelle des sables (*Riparia riparia* ; en France : hirondelle de rivage).

201. Terme générique regroupant l'ensemble des oiseaux rapaces diurnes : il s'en trouvait au moins une quinzaine d'espèces dans la région visitée par Lahontan.

[45] Rossignols[202], inconnus en *Europe* aussi bien que d'autres petits *Oiseaux* de differentes couleurs, & entr'autres celui qu'on appelle *Oiseau Mouche*[203], & quantité de *Pellicans*[204].

Oiseaux des Païs Septentrionaux du Canada.

Outardes[205]. } telles qu'en *Europe*.
Oyes blanches[206]. }
Canards[207] de 10. *ou* 12. *sortes*.
Sarcelles[208].
Margots ou Mauves[209].
Goelans[210].
Sterlets[211].
Perroquets de Mer[212].
Moyaques[213].

202. Merles bleus (voir *infra*, p. 578, n. 253).

203. Colibri à gorge rubis (voir *infra*, p. 578, n. 254).

204. Le pélican blanc (*Pelecanus erythrorhynchos*), qui niche dans les Prairies de l'ouest nord-américain.

205. Bernaches (voir *NV*, lettre XI, p. 331, n. 259).

206. L'oie blanche (voir *ibid.*, n. 257), oiseau nord-américain qui s'égare très rarement jusqu'aux côtes européennes. Toutes les oies indigènes d'Europe sont grises ou brunes, sauf la forme albinos de l'oie domestique.

207. Voir *ibid.*, n. 258.

208. Voir *ibid.*, n. 260.

209. Lahontan semble confondre ici fous de Bassan et mouettes. Le fou de Bassan (*Morus bassanus*) était nommé « margault » dans les parlers côtiers du nord-ouest de la France (S. Pellerin, « Étude du vocabulaire de la faune et de la flore », p. 92), comme il l'est encore aujourd'hui en Gaspésie. « Mauve » désigne les mouettes (genres *Rissa*, *Xema*, etc.) ainsi que les espèces de goélands (genre *Larus*) de petite taille. De nos jours, la mouette tridactyle (*Rissa tridactyla*) est encore appelée « mauve » ou « mouve » sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent.

210. L'édition originale porte « grelans », mais il faut sans doute lire « goelans ». L'espèce la plus commune était probablement le goéland argenté (*Larus argentatus*).

211. Terme générique désignant les sternes. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 141), c'est un mot dialectal d'origine normande, le plus souvent écrit « esterlet ». Les sternes sont, encore aujourd'hui, appelées populairement « historlets » ou « esterlets » dans les régions maritimes de l'est du Canada. On utilise aussi « hirondelle de mer ». Les trois espèces les plus fréquentes sont la sterne commune (*Sterna hirundo*), la sterne arctique (*Sterna paradisæa*) et la sterne noire (*Chlidonias niger*).

212. Macareux (voir *infra*, p. 579, n. 259).

213. Eiders (voir *infra*, p. 580, n. 261).

Cormorans[214].
Becasses[215].
Becassines[216].
Plongeons[217].
Pluviers[218].
Vaneaux[219].
Herons[220].
Courbejoux[221].
Chevaliers[222].
} comme en *Europe*.

214. Le cormoran à aigrettes (*Phalacrocorax auritus*), espèce nord-américaine, est le plus répandu, le long des côtes et sur les lacs et rivières de l'intérieur. Le grand cormoran (*Phalacrocorax carbo*), qui habite aussi les côtes européennes, est plus rare dans l'est du Canada.

215. Voir *NV*, lettre XI, p. 332, n. 262.

216. La bécassine ordinaire ou bécassine des marais (*Capella gallinago*) se rencontre dans tout l'hémisphère nord. Ce nom pouvait aussi inclure tous les petits bécasseaux.

217. Grèbes (voir *supra*, p. 571, n. 187).

218. Plusieurs espèces de *Charadrius* sont appelées « pluviers », en France et au Canada. Le plus commun et le mieux connu dans l'est de l'Amérique est sans doute le kildir (*Charadrius vociferus*), mais celui qui ressemble le plus au pluvier doré commun en Europe (*Charadricus apricarius*) est le pluvier doré d'Amérique (*Charadrius dominica*).

219. En France, « vanneau » désigne un oiseau huppé de la famille des pluviers (*Vanellus vanellus*), mais il n'existe pas de pluvier à huppe dans l'est du Canada. Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p 133) signale que le pluvier argenté ou pluvier à ventre noir (*Charadrius squatorola*) est aussi nommé « vanneau suisse » : cet oiseau, qui habite tout l'hémisphère nord, est peut-être celui que Lahontan appelle « vanneau ».

220. Le héron le plus répandu au Québec est le grand héron bleu (*Ardea herodias*), que Lahontan pouvait facilement confondre avec le héron cendré d'Europe (*Ardea cinerea*). Un autre héron, plus petit, se rencontre de part et d'autre de l'Atlantique : le bihoreau à couronne noire (*Nycticorax nycticorax*), populairement nommé « couac » au Québec.

221. Pour « courbigeaux », le nom populaire des courlis au Québec. C'est un mot dialectal de l'ouest et du nord-ouest de la France (S. Pellerin, *op.cit.*, p. 136). On voyait trois espèces de courlis au Québec surtout à l'automne au moment de leur migration : le courlis corlieu (*Numenius phæopus*), le courlis à long bec (*Numenius americanus*) et le courlis esquimau (*Numenius borealis*). Seul le courlis corlieu se trouve aussi en Europe. Aujourd'hui presque éteint (W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 169), le courlis esquimau était autrefois très abondant dans la région de Québec à l'automne (C.-E. Dionne, *les Oiseaux de la Province de Québec*). Selon William E. Godfrey (*op. cit.*, p. 167), le courlis corlieu en migration fréquente les landes où croissent les camarines (plantes arbustives basses du genre *Empetrum*), d'où le nom populaire des fruits de ces plantes dans l'est du Québec : « graines à corbigeaux ».

222. Nom donné à plusieurs espèces de bécasseaux à pattes longues et grêles.

Bateurs de faux[223].
Perdrix blanches[224].
Grosses Perdrix noires[225].
Perdrix roussâtres[226].
Gelinotes de bois[227].
Tourterelles[228].
Ortolans blancs[229].
[46] Étourneaux[230]. } tels qu'en *Europe*.
Corbeaux[231]. }
Vautours[232].
Epreviers[233]. } tels qu'en *Europe*.
Emerillons[234]. }
Irondeles[235]. }

223. Râles (voir *NV*, lettre XI, p. 332, n. 263).

224. Lagopèdes (voir *supra*, p. 555, n. 109), encore nommés « perdrix blanches » dans l'est du Canada.

225. Tétras des savanes (voir *infra*, p. 581, n. 265).

226. Colins de Virginie (voir *infra*, p. 577, n. 247).

227. L'expression « gelinotes de bois » désigne probablement la gélinotte huppée chez Lahontan. Cet oiseau est couramment appelé « perdrix » au Canada francophone. Voir *NV*, lettre X, p. 329, n. 251.

228. Tourtes (voir *NV*, lettre XI, p. 332, n. 261).

229. Bruants des neiges (voir *infra*, p. 581, n. 268).

230. Le terme « étourneaux », comme dans le parler québécois actuel, pouvait désigner plusieurs oiseaux noirâtres ou de couleur sombre, notamment les mainates (voir *supra*, p. 572, n. 195), le carouge à épaulettes (*Agelaius phœnicus*), le vacher à tête brune (*Molothrus ater*). « Étourneaux » serait donc à peu près l'équivalent des « *blackbirds* » des anglophones. Le seul véritable étourneau en Amérique du Nord est le sansonnet (*Sturnus vulgaris*), qui fut introduit d'Europe en 1890.

231. Sur les corbeaux et les corneilles, voir *supra*, p. 572, n. 199.

232. Peut-être des aigles-pêcheurs ou autres rapaces diurnes de grande taille (voir *supra*, p. 570, n. 182).

233. « Éprevier » (ou esprevier) est la forme originale d'« épervier » et se rencontre assez souvent encore au XVII^e siècle. Ce nom désigne des oiseaux de proie à queue longue et à ailes courtes et arrondies. Ceux qui ressemblent le plus à l'épervier d'Europe sont l'épervier de Cooper (*Accipiter cooperii*) et l'épervier brun (*Accipiter striatus*).

234. Le faucon émerillon (*Falco colombarius*) est une espèce circumpolaire, que l'on rencontre aussi bien en France qu'au Canada. Lahontan pouvait aussi comprendre sous ce nom d'autres espèces de faucons, comme la crécerelle (*Falco sparverius*), aussi nommée populairement « émerillon » au Canada (C. Mélançon, *Charmants voisins*, Québec, Société zoologique de Québec, 1954, p. 213).

235. Hirondelles (voir *supra*, p. 572, n. 200).

Becs de scie[236], espece de *Canard.*

Insectes[237] *qui se trouvent en* Canada.

Couleuvres[238].
Aspics[239].
Serpents à sonnette[240].
Grenoüilles meuglantes[241].
Maringouins ou Cousins[242].
Taons[243].
Brulots[244].

Explication de ceux dont je n'ai pas fait mention dans mes Lettres.

Oiseaux des Païs Méridionaux[245].

Les *Huards*[246] sont des Oiseaux de Riviére gros comme des *Oyes*, & durs comme des ânes. Leur plumage est noir & blanc,

236. Les « becs-scie » sont des canards de la sous-famille des *Merginæ*, nommés « harles » en Europe francophone. L'expression « bec-scie » (chez les auteurs plus anciens, « bec de scie ») désigne leur bec muni de lamelles pointues et dirigées postérieurement, très efficaces pour capturer et retenir les poissons (W. E. Godfrey, *les Oiseaux du Canada*, p. 98). Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 108-109), ce nom est attesté au Canada depuis Denys (*Description des côtes de l'Amérique*, 1678). Il est encore couramment utilisé aujourd'hui au Québec, où l'on peut en voir trois espèces : le bec-scie couronné (*Lophodytes cucullatus*), le grand bec-scie (*Mergus merganser*) et le bec-scie à poitrine rousse (*Mergus serrator*). Les deux derniers se trouvent aussi en Eurasie.

237. Les « insectes » de Lahontan comprennent aussi bien des reptiles (les serpents) et des amphibiens (les grenouilles) que les véritables insectes. Anciennement, ce terme désignait tout animal dont le corps comprenait des étranglements ou des anneaux ; il pouvait donc inclure les serpents.

238. Petits serpents non venimeux ou qui ne mordent pas. Il en existe plusieurs espèces dans l'est du Canada.

239. Probablement les couleuvres tachetées (voir *infra*, p. 581, n. 270).

240. Probablement les crotales des bois (voir *infra*, p. 582, n. 271).

241. Ouaouarons (voir *infra*, p. 582, n. 272).

242. Voir *NV*, lettre VII, p. 295, n. 145.

243. Insectes diptères de la famille des Tabanidés (voir *infra*, p. 582, n. 273).

244. Insectes diptères de la famille des Cératopogonidés et probablement aussi de la famille des Simulidés (voir *infra*, p. 582, n. 274).

245. En manchette dans l'édition originale.

246. La description de Lahontan identifie clairement le huart à collier (en France, plongeon imbrin ; voir *supra*, p. 571, n. 183). Pour décoller, le huart doit courir rapidement à la surface de l'eau, sur une distance de 30 mètres ou plus. Puissant nageur, lorsqu'il est pris en chasse il s'enfuit en plongeant plutôt qu'en s'envolant. C'est l'« agréable amusement » dont Lahontan fut témoin.

leur bec est pointu ; Ils ont le coû très-court : Ils ne font que plonger durant l'Eté, ne pouvant se servir de leurs aîles. Les Sauvages se font un divertissement de les forcer durant ce tems-là : Ils se mettent en sept ou huit Canots qui se dispersent pour obliger ces Oiseaux à replonger dès qu'ils veulent reprendre haleine. Les Sauvages m'ont donné plusieurs fois cet agréable amusement pendant les Voyages que j'ai fait avec eux.

[47] Les *Perdrix rousses*[247] sont farouches, petites, & très-différentes des *Perdrix rouges* qu'on voit en *Europe*, aussi-bien que les *Faisans*[248] dont le plumage blanc mêlé de taches noires, fait une bigarrure fort curieuse.

Les *Aigles*[249] les plus gros qu'on voye ne le sont pas plus que les *Cignes*. Ils ont la queuë & la tête blanche, ils combattent souvent contre une espéce de *Vautours*[250], dont ils sont ordinairement vaincus ; On voit assez fréquemment ce combat en voyageant : Il dure autant de tems que l'*Aigle* conserve la force de ses aîles.

Les *Pigeons ramiers*[251] sont plus gros qu'en Europe ; mais ils ne valent rien à manger. Ils sont hupez & leur tête est tout à fait belle.

---

247. Le colin de Virginie (*Colinus virginianus*), qui appartient à la même famille que la perdrix grise européenne (*Perdix perdix*), dont il se distingue entre autres par sa petite taille : Lahontan le nomme donc avec raison « perdrix ». Réparti dans tout l'est des États-Unis et atteignant à peine le sud de l'Ontario à l'époque de Lahontan, il ne se trouve pas au Québec. Il est donc peu connu de la population francophone, qui ne lui a pas donné de nom populaire. L'expression « perdrix rousse » pour désigner le colin n'est attestée que chez Lahontan (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 124). Cependant, cet oiseau a été appelé communément « perdrix » en Louisiane. La « perdrix rouge » à laquelle Lahontan compare le colin est une perdrix du sud de l'Europe (*Alectoris rufa*), qui doit son nom à ses pattes rouges.

248. Gélinottes à queue fine (voir *NV*, lettre XVI, p. 396, n. 471).

249. La queue et la tête blanches identifient clairement l'aigle à tête blanche (*Haliæetus leucocephalus*), emblème des États-Unis d'Amérique.

250. Ces vautours sont fort probablement des balbuzards ou aigles pêcheurs (voir *supra*, p. 570, n. 182). Si cette identification est correcte, Lahontan a mal interprété le sens de ce « combat de l'aigle et du vautour » : l'aigle pêcheur (le « vautour ») n'est pas l'agresseur mais la victime : « Dans les régions maritimes le Balbuzard pêche souvent pour le compte de son gros et paresseux voisin [l'aigle à tête blanche], dont la principale occupation est de le surveiller et de le forcer à lâcher ses prises qu'il attrape ensuite au vol » (C. Melançon, *Charmants voisins*, p. 196).

251. Ces pigeons ramiers ne peuvent être identifiés. Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 146-148) avance prudemment qu'il pourrait s'agir de tourtes, mais

Les *Perroquets*[252] se trouvent chez les *Ilinois*, & sur le Fleuve de *Missisipi* : Ils sont très-petits, & n'ont rien de différent de ceux qu'on apporte du *Brezil* & de *Cayene*.

L'espéce de *Rossignol*[253] que j'ai vû est singuliére, en ce que cet Oiseau plus petit que ceux d'*Europe* est bleüâtre, que son chant est plus diversifié ; qu'il se loge dans des trous d'arbre, & qu'ils se joignent ordinairement trois ou quatre sur les arbres les plus touffus pour y faire leur ramage ensemble.

L'*Oiseau Mouche*[254] est un petit Oiseau gros comme le pouce, & son plumage de couleur si changeante, qu'à peine sçauroit-on lui en fixer aucune. Tantôt il paroît rouge, doré, bleu & vert, & il n'y a propre[48]ment qu'à la lueur du Soleil qu'on ne voit point changer l'or & le rouge dont il est couvert. Son bec est comme une aiguille, il vole de fleur en fleur comme les *Abeilles* pour en suçer la séve en voltigeant. Il se perche pourtant quelquefois vers le Midi sur de petites branches de Pruniers ou de Cerisiers. J'en ai envoyé en France de morts,

---

elle ajoute : « Nous avons étudié le contexte dans lequel Lahontan présente le mot et rien ne nous permet de dire exactement de quel oiseau il s'agit. » En effet, Lahontan mentionne que ses pigeons ramiers ne valent rien à manger, alors que la saveur des tourtes était très appréciée. En outre, il désigne toujours les tourtes par le mot « tourterelles ». Il n'existe aucun pigeon en Amérique du Nord qui ait les deux caractéristiques morphologiques signalées par Lahontan : une taille plus grosse que celle du pigeon ramier d'Europe et une tête huppée. La tourterelle triste (*Zenaida macroura*) – seul autre oiseau indigène de la famille du pigeon dans la région visitée par Lahontan – est plus petite que le pigeon ramier et sa tête, si elle est belle, n'est pas huppée.

252. Perruches de la Caroline (voir *supra*, p. 572, n. 198).

253. La couleur bleuâtre et la nidification dans des troncs d'arbres identifient le merle bleu à poitrine rouge (*Sialia sialis*). En réalité, il est légèrement plus gros que le rossignol commun de l'ouest de l'Europe (*Luscinia megarhynchos*). En France et au Canada, on a nommé « rossignol » plusieurs petits passereaux au chant mélodieux.

254. Le colibri à gorge rubis (*Archilochus colubris*), encore couramment appelé « oiseau-mouche » au Québec. En France, selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 151-152), l'expression « oiseau-mouche » désignait plutôt le roitelet huppé (*Regulus regulus*), l'un des plus petits oiseaux d'Europe. « Oiseau-mouche », au sens de colibri, a été relevé régulièrement au Québec depuis Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, 1632, p. 297-298) : « Cet Oyseau, en corps, n'est pas plus gros qu'un grillon, il a le bec long & tres-delié, de la grosseur de la poincte d'une aiguille [...] ; il se nourrist de la rosée & de l'odeur des fleurs sans se poser sur icelles [...]. Nos Religieux en avoient un en vie, enfermé dans un coffre [...], & quelques jours apres il mourut, n'y ayant moyen aucun d'en pouvoir nourrir ny conserver long-temps en vie. »

(car il est comme impossible d'en garder en vie) on les a trouvez fort curieux.

Des Païs du Nord[255].

Il y a des *Canards* de dix ou douze sortes. Ceux qu'on appelle *Branchus*[256], quoi que petits sont les plus beaux ; ils ont le plumage du coû si éclatant par la varieté & le vif des couleurs, qu'une fourrure de cette espéce n'auroit point de prix en Moscovie ou en Turquie. On les appelle *Branchus*, parce qu'ils se posent sur les branches d'arbre. Il y en a d'une autre espéce, noirs comme du geay, qui ont le bec & le tour des yeux rouges[257].

Les *Margots, Goelans & Sterlets*[258], sont des Oiseaux qui volent incessamment* sur les Mers, les Lacs & les Riviéres, pour prendre de petits Poissons : ils ne valent rien à manger ; outre qu'ils n'ont quasi point de corps, quoi qu'ils paroissent gros comme des *Pigeons*.

Les *Perroquets de Mer*[259] portent le nom de Perroquet, parce qu'ils ont le bec fait comme ceux de terre ; Ils ne quittent jamais

255. En manchette dans l'édition originale.

256. Le canard huppé (*Aix sponsa*), encore couramment appelé « canard branchu » ou simplement « branchu » au Québec. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 105), cette dénomination est une création canadienne, attestée depuis Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, 1691). Seul le mâle a les couleurs éclatantes qui ont séduit Lahontan et bien d'autres auteurs après lui, comme C.-É. Dionne : « Ce joli Canard est, sans contredit, le plus beau et le plus élégant de tous ceux qui nous visitent durant l'été. Une particularité de mœurs qui le distingue de la plupart des autres Canards, c'est qu'il a l'habitude de percher sur les arbres, ce qui lui a valu le nom vulgaire de 'Canard branchu' qu'il porte » (*Oiseaux de la Province de Québec*, p. 89).

257. Aucun canard nord-américain ne correspond à cette description. Certains ont le bec rouge, mais non les yeux, ou l'inverse. Le mâle du canard huppé ou « branchu » (voir note précédente) a du rouge sur le bec et autour des yeux, mais il n'est pas noir « comme du geay ».

258. Voir *supra*, p. 573, n. 209, 210 et 211. Les fous de Bassan ou « margots », oiseaux exclusivement marins, sont beaucoup plus gros que les goélands et, surtout, que les sternes ou « sterlets ».

259. Lahontan décrit clairement ici le macareux moine (*Fratercula arctica*), encore couramment appelé « perroquet de mer » par les habitants des côtes du golfe du Saint-Laurent, qui utilisent aussi « calculot », un mot armoricain d'origine romane (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 142-143). J. Cartier, dans sa première *Relation*, avait nommé cet oiseau « richar » (*Relations*, p. 99 et p. 315, n. 65).

la Mer, ni ses rivages ; ils volent incessamment* sur la surface des eaux pour attraper de petits Poissons : Ils sont noirs [49] & gros comme des Poulardes ; Il y en a quantité sur le *Banc de Terre-Neuve* & près des Côtes ; les Matelots les prennent avec des hameçons couverts de foye de Moruës qu'ils suspendent à la prouë du Vaisseau[260].

Les *Moyaques*[261] sont des Oiseaux gros comme des Oyes ; ils ont le coû court & le pied large ; ce qui est de surprenant, c'est que leurs œufs qui sont la moitié plus gros que ceux des *Cignes*[262], n'ont quasi que du jaune, qui est si épais qu'on est obligé d'y mettre de l'eau pour en faire des omelettes.

Les *Perdrix blanches*[263] sont de la grosseur de nos *Perdrix rouges*[264] ; leurs pieds sont couverts d'un duvet si épais, qu'ils ressemblent à ceux d'un Lapereau ; on n'en voit que durant l'Hiver ; il y a des années qu'il n'en paroît presque point, d'autres au contraire en sont si fécondes, que ces Oiseaux ne valent que dix sols* la douxaine. Cet animal est le plus stupide du Monde, il se laisse assommer à coups de gaule sur la nége sans se donner aucun mouvement*, je croi que ce grand étourdissement vient du grand vol qu'il fait de *Groenland* en *Canada*. Cette conjecture n'est point sans fondement, car on remarque que ces Oiseaux ne viennent en troupes qu'après une longue durée des vents de Nord ou de Nord-Est.

---

260. Plusieurs voyageurs du XVII[e] siècle ont signalé cette technique de « pêche » des oiseaux maritimes. On pouvait capturer ainsi plusieurs espèces d'oiseaux, certaines nommées pour cette raison *happefoye*. Pour Denys (*Description geographique et historique*), le « happefoye » était le fulmar boréal (*Fulmarus glacialis*) ; voir W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, II, 1909, p. 220.

261. D'origine micmac, « moyac » désigne encore, dans le parler populaire de l'est du Canada, les canards eiders. Une seule espèce niche dans l'estuaire du Saint-Laurent et sur les côtes de l'est du Canada, l'eider à duvet (*Somateria mollissima*) ; en hiver, on peut parfois y voir aussi l'eider remarquable (*Somateria spectabilis*).

262. Mesurant environ 75 × 50 mm, ils sont en fait plus petits que ceux des cygnes, environ 110-120 × 75 mm (voir F. C. Bellrose, *Ducks, Geese and Swans of North America*).

263. Lagopèdes (voir *supra*, p. 555, n. 109). Ces oiseaux nichent surtout dans la toundra arctique et migrent irrégulièrement vers le sud en hiver. Comme Lahontan l'observe avec justesse, ils se distinguent par leurs pattes et leurs doigts emplumés (*lagopède* : du latin *lagus*, lièvre, et *pes, pedis*, pied).

264. Probablement l'*Alectoria rufa*, nommé en français « perdrix rouge ».

Les *Perdrix noires*[265] sont tout à fait belles ; elles sont plus grosses que les nôtres ; elles ont le bec, le tour des yeux & les pieds rouges ; leur plumage est d'un noir très bien lustré[266]. D'ailleurs ces Oiseaux sont [50] fiers, & semblent sentir en marchant leur beauté. Il est vrai qu'ils sont assez rares, aussi bien que les *Perdrix roussatres*[267] qui ressemblent aux *Cailles* en grosseur & en vivacité.

Les *Ortolans*[268] ne paroissent [blancs] en *Canada* que l'Hiver ; mais je ne crois pas que ce soit la couleur naturelle de leur plumage. Il y a de l'aparence* qu'ils la reprennent en quelque lieux qu'ils allent. Pendant l'Eté, on en prend quantité aux environs des granges avec des filets qu'on tend sur de la paille ; ils sont assez bons quand ils sont gras, ce qui se trouve rarement.

Insectes.

Les *Couleuvres*[269] en *Canada*, ne font point de mal. Les *Aspics*[270] sont dangereux, lorsqu'on se baigne dans les eaux

265. Le tétras des savanes (*Canachites canadensis*), populairement « perdrix de savane », est la « perdrix noire » des voyageurs du XVIIe siècle dans l'Est du Canada (W. F. Ganong, « The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, II, 1909, p. 231).

266. Le mâle a un plumage plus sombre que celui de la gélinotte huppée et il possède une petite caroncule rouge au-dessus des yeux. Mais, contrairement à ce qu'écrit Lahontan, il n'a ni le bec ni les pattes rouges.

267. Colins de Virginie (voir *supra*, p. 577, n. 247) ; légèrement plus gros que la caille européenne (*Coturnix coturnix*).

268. « Ortolan » est le nom populaire d'un oiseau européen de la famille des Fringillidés, le bruant ortolan (*Emberiza hortulana*) ; on l'a aussi attribué à d'autres espèces de bruants (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 161-162). En Amérique, il a désigné le bruant des neiges (*Plectrophenax nivalis*), le goglu (*Dolichonix oryzivorus*) et surtout, de nos jours, l'alouette cornue (*Eremophila alpestris*). Le qualificatif « blanc » appliqué par Lahontan aux ortolans dans sa liste des oiseaux, ainsi que la manière de les chasser, identifient clairement le bruant des neiges, populairement nommé « oiseau blanc » au Québec. Ce bruant niche dans les régions arctiques et se trouve dans le sud du Québec, souvent en grandes bandes, au cours de l'hiver.

269. Voir *supra*, p. 576, n. 238.

270. « Aspic » est le nom donné en France à la vipère (*Vipera aspis*). Au Canada, ce terme a été utilisé autrefois pour désigner les couleuvres ou serpents de grande taille, notamment la couleuvre tachetée, *Lampropeltis triangulum* (L. Provancher, « Les reptiles », *le Naturaliste canadien*, vol. 7, 1975, p. 358). Lahontan a pu nommer « aspics » plusieurs espèces de serpents ou de grosses couleuvres.

croupies vers les Païs Méridionaux. Les *Serpents à Sonete*[271] s'appellent ainsi, parce qu'ils ont au bout de la queuë une espece d'étuit où sont enfermez certains osselets qui font un bruit, lorsque ces insectes rampent, qu'on entend de trente pas. Ils fuyent dès qu'ils entendent marcher ; & dorment pour l'ordinaire au Soleil, dans les prez où dans les bois clairs : ils ne piquent que lorsqu'on met le pied sur eux.

Les *Grenouilles meuglantes*[272] sont ainsi appellées parce qu'elles imitent le meuglement d'un bœuf : elles sont deux fois plus grosses qu'en *Europe*. Les *Taons*[273] sont des [51] *Mouches* une fois plus grosses que les *Abeilles*, mais de la figure* d'une Mouche ordinaire. Elles ne piquent que depuis le Midi jusqu'à trois heures ; mais si violamment que le sang en coule. Il est vrai que ce n'est qu'en certaines Riviéres où on en trouve.

Les *Brulots*[274] sont des especes de *Cirons* qui s'attachent si fort à la peau qu'il semble que leur piqueure soit un charbon

---

271. Chez les serpents à sonnette (genres *Sistrurus* et *Crotalus*), le bout de la queue est constitué de segments cornés et lâchement attachés, qui font un bruit caractéristique lorsque la queue vibre rapidement ; un nouveau segment corné s'ajoute à chaque mue. Les seuls serpents à sonnette dans la région visitée par Lahontan sont le crotale des bois (*Crotalus horridus*) et le massasauga (*Sistrurus catenatus*). Les précisions de Lahontan sur l'habitat de ses « *Serpents à Sonete* » désignent le crotale des bois, car le massasauga habite surtout les marécages dans les basses terres.

272. Le ouaouaron (*Rana catesbiana*) est une grosse grenouille, qui peut atteindre une longueur totale de 15 à 20 cm. « L'appel est un 'oua-oua-ron' grave et sonore, que certains disent ressembler quand il est à son plus fort au beuglement d'un taureau » (F. R. Cook, *Introduction aux amphibiens et reptiles du Canada*, p. 100). En 1664, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 66) écrivait que ces grenouilles, « aussi grosses que le pied d'un cheval [...] meuglent le soir comme un Bœuf ». Terme d'origine iroquoienne (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 220), « ouaouaron » est le seul couramment utilisé aujourd'hui pour désigner cette grenouille.

273. Les taons (famille des Tabanidés) sont des insectes de l'ordre des Diptères qui ont, effectivement, l'allure de grosses mouches, ainsi que le signale Lahontan. En général, ils sont plus actifs au milieu du jour. Il en existe plusieurs dizaines d'espèces au Québec, où on les nomme populairement « mouches à chevreuil », « mouches à cheval », « frappe-abord », etc.

274. « Brûlot » désigne aujourd'hui les insectes piqueurs et suceurs de sang de la famille des Cératopogonidés. Quatre types d'insectes suceurs de sang sont abondants dans les forêts canadiennes : les brûlots, les simulies ou « mouches noires », les taons et les maringouins ou moustiques. Lahontan mentionne spécifiquement les deux derniers (voir *supra*, n. 273 et *NV*, lettre VII, p. 295, n. 145, respectivement), de sorte que ses « brûlots » devaient comprendre aussi bien les mouches noires (famille des Simulidés) que les brûlots actuels (Cératopogonidés). Tous deux sont beaucoup plus petits que les maringouins et les brûlots sont à peine perceptibles.

ou une étincelle de feu. Ces petits animaux sont imperceptibles & pourtant en assez grand nombre.

Poissons[275] *du Fleuve Saint Laurent, depuis son emboucheure jusqu'aux Lacs de* Canada.

Balenots[276].
Souffleurs[277].
Marsoins blancs[278].
Saumons[279], comme en *Europe*.
Anguilles[280].
Maquereaux[281], comme en *Europe*.
Harangs[282].
Gasparots[283].
Bar[284].
Aloses[285]. } comme en *Europe*.

275. Lahontan inclut certains mammifères marins parmi les poissons, notamment les cétacés (baleines, marsouins) et le morse, mais les phoques (« loups marins ») sont correctement placés avec les autres mammifères, c'est-à-dire, dans sa terminologie, avec les « animaux » (voir *supra*, p. 531, n. 13).

276. Petits rorquals (voir *infra*, p. 588, n. 320).

277. « Souffleurs » peut désigner plusieurs cétacés (voir *infra*, p. 588, n. 321).

278. Bélugas (voir *infra*, p. 589, n. 322).

279. Le saumon de l'Atlantique (*Salmo salar*) fréquente les eaux aussi bien européennes que nord-américaines.

280. L'anguille d'Amérique (*Anguilla rostrata*), espèce très semblable à l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*).

281. Le maquereau bleu (*Scomber scombrus*) vit dans les eaux côtières de l'Atlantique nord, en Europe et en Amérique. Il ne remonte pas les estuaires et les fleuves.

282. Le hareng atlantique (*Clupea harengus*), dont il existe une population dans l'estuaire du Saint-Laurent.

283. Le gaspareau est une espèce apparentée à l'alose (voir *infra*, p. 589, n. 324).

284. Trois espèces de bars fréquentent les eaux du Saint-Laurent, mais seul le bar rayé (*Morone saxatilis*) était abondant dans le fleuve. Le bar commun des côtes d'Europe (*Morone labrax*) est une autre espèce très semblable au bar rayé.

285. L'alose savoureuse (*Alosa sapidissima*), poisson marin qui remonte les rivières au printemps et en été pour frayer en eau douce. C'est une espèce très voisine de l'alose européenne (*Alosa alosa*). En 1664, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 76-77) avait déjà signalé son abondance dans le fleuve Saint-Laurent : « L'Aloze est plus abondante à Quebec qu'en aucun lieu ; il y en a des quantitez prodigieuses au Printemps, qui est la saison qu'on la pesche. »

Moruës[286].
Plies[287].
Eperlans[288].
Turbots[289].
Brochets[290].
Poissons dorez[291].
} comme en *Europe*.

286. Voir *supra*, p. 531, n. 14.

287. Poissons plats de la famille des Pleuronectidés (flétans et plies). Plusieurs espèces habitent les eaux du golfe et de l'estuaire maritime du Saint-Laurent.

288. L'éperlan de l'est de l'Amérique du Nord (*Osmerus mordax*), étroitement apparenté à l'éperlan européen (*Osmerus eperlanus*).

289. Le turbot européen (*Rhombus maximus*) ne se rencontre pas le long des côtes de l'Amérique. Dans le golfe du Saint-Laurent, le turbot de sable (*Scophthalmus aquosus*) est l'espèce qui, biologiquement, lui est le plus étroitement apparentée, mais il est beaucoup plus petit. Par « turbot », Lahontan désigne probablement le flétan du Groenland (*Reinhardtius hippoglossoides*), qui ressemble superficiellement au turbot d'Europe et est populairement nommé « turbot » dans l'est du Canada.

290. Le grand brochet (*Esox lucius*), un poisson d'eau douce qui vit dans les régions boréales de tout l'hémisphère nord. D'autres espèces de la même famille fréquentent aussi les eaux du haut Saint-Laurent, comme le brochet d'Amérique (*Esox americanus*) et le maskinongé (*Esox masquinongy*). Voir aussi *infra*, p. 587, n. 314.

291. Dorés jaunes ou simplement dorés (voir *infra*, p. 589, n. 325).

292. Le seul poisson nord-américain qui porte ce nom aujourd'hui est le rouget doré (*Mullus auratus*), espèce atlantique répartie le long de la côte est des États-Unis, du Maine à la Floride. De nos jours, ce poisson s'aventure très rarement plus au nord, mais, comme sa livrée rouge caractéristique et sa ressemblance avec le rouget des côtes européennes (*Mullus barbatus*, le rouget barbet) ne permettent guère de le confondre avec d'autres poissons nord-américains, l'observation de Lahontan nous paraît recevable et laisse croire que le rouget doré se rencontrait dans le golfe ou l'estuaire maritime du Saint-Laurent à la fin du XVII^e siècle.

293. La lamproie marine (*Petromyzon marinus*), qui se rencontre communément sur les côtes européennes et nord-américaines et qui était abondante dans le Saint-Laurent.

294. Le merlan commun (*Merlangus merlangus*) ne se trouve pas dans l'est de l'Amérique, mais d'autres poissons ont pu être appelés merlans. Selon Suzanne Pellerin (« Vocabulaire de la faune », p. 200), « merlan » est connu de façon générale dans les parlers côtiers de la France au sens de « poisson de la famille des Gadidés ressemblant à la morue et de taille moindre ». Lahontan désigne probablement la goberge (*Pollachius virens*), qui a déjà été nommée « merlan noir » ou « merlan du nord ». Elle vit dans les eaux côtières des deux côtés de l'Atlantique nord et elle se rencontre dans l'estuaire maritime et le golfe du Saint-Laurent.

[52] Rougets[292].
Lamproyes[293].
Merlans[294].
Rayes[295].
Congres[296].
Vaches marines[297].

comme en *Europe*.

Coquillages[298].

Houmars[299].
Ecrevisses[300].
Petoncles[301].
Moules[302].

---

295. Il existe plusieurs espèces de raies (famille des Rajidés) le long des côtes européennes et américaines de l'Atlantique. Elles ne sont généralement pas distinguées par des noms populaires spécifiques.

296. Le congre d'Amérique (*Conger oceanicus*), une anguille marine qui peut atteindre une longueur de deux mètres. Une autre espèce, *Conger vulgaris*, se rencontre sur les côtes européennes de l'Atlantique.

297. Morses (voir *infra*, p. 590, n. 326).

298. Selon le sens usuel à l'époque de Lahontan, « coquillage » désigne ici aussi bien les mollusques pourvus d'une coquille que les crustacés couverts d'une carapace ou squelette externe, comme les crabes ou le homard ; Furetière (1690) inclut même les tortues parmi les coquillages. En anglais, le mot *shell* a gardé ce sens très large, mais en français, « coquillage » est maintenant restreint aux mollusques. Cependant, on rencontre encore parfois ce mot dans son sens ancien plus large, peut-être surtout lorsqu'on doit traduire l'anglais *shell* : voir, par exemple, le titre de la traduction française de la brochure d'E. L. Bousfield : *Coquillages des côtes canadiennes de l'Atlantique*.

299. Le homard (*Homarus americanus*), souvent qualifié d'« écrevisse de mer » à l'époque de Lahontan. Le *Dictionnaire de Trévoux* (1721) écrit, par exemple : « Il y a des *écrevisses* de rivière, & des *écrevisses* de mer, qu'on appelle homards. » Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 565), lorsqu'il mentionne les homards, prend la peine de bien préciser qu'il s'agit d'écrevisses de mer. Voir aussi *infra*, p. 590, n. 327.

300. L'écrevisse américaine (*Cambarus bartoni*), qui vit dans les eaux douces d'Amérique du Nord, était autrefois très abondante dans le fleuve Saint-Laurent.

301. Mollusques marins de la famille des Pectinidés. Deux espèces sont communes dans le golfe du Saint-Laurent : la pétoncle géante (*Placopecten magellanicus*) et la pétoncle d'Islande (*Chlamys islandicus*). Le mot « pétoncle » est attesté en France depuis le XVI^e^ siècle et, au Canada, depuis Lahontan (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 234). Au féminin, il est encore d'usage général au Québec, où le nom de « peigne », employé en France, est inconnu.

302. Il existe plusieurs espèces de moules (mollusques de la famille des Mytilidés) dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent. La plus abondante et la mieux connue est la moule bleue ou moule comestible (*Mytilus edulis*). Voir aussi *infra*, p. 591, n. 329.

Poissons des lacs & des Riviéres qui se déchargent dedans.

Eturgeons[303].
Poissons armez[304].
Truites[305].
Poissons blancs[306].
Espece de Harans[307].
Anguilles[308].
Barbuës[309].
Mulets[310].
Carpes[311].
Cabots[312].
Goujons[313].
} comme en *Europe.*

303. Esturgeons de lac (voir *NV*, lettre XV, p. 375, n. 400). Une autre espèce, l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrhynchus*), se rencontre dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent, mais Lahontan ne semble pas l'avoir connue car il ne la signale pas dans la liste précédente. Voir aussi *infra*, p. 591, n. 330. La prononciation « éturgeon » subsiste encore aujourd'hui dans le parler populaire québécois.

304. Lépisostés (voir *infra*, p. 591, n. 331).

305. Probablement le touladi (voir *NV*, lettre XIV, p. 369, n. 383, et *infra*, p. 592, n. 334), mais peut-être aussi l'omble de fontaine (voir *supra*, p. 543, n. 49).

306. Grands corégones (voir *NV*, lettre XIV, p. 367, n. 380, et *supra*, p. 543, n. 50).

307. Le cisco de lac (*Coregonus artedii*), appelé communément « hareng de lac » à cause de sa ressemblance avec le hareng atlantique. Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 26) avait déjà signalé en 1664 l'abondance de ce « haran » dans les Grands Lacs.

308. Voir *NV*, lettre IV, p. 278, n. 95 et *supra*, p. 583, n. 280.

309. Probablement des barbottes (voir *infra*, p. 592, n. 332).

310. Les poissons de la famille des Mugilidés sont, de nos jours, nommés mulets (ou muges) en France. Poissons marins qui vivent le long des côtes et fréquentent les eaux saumâtres en été, ils sont complètement absents des eaux douces de l'Amérique du Nord. Ils ne peuvent donc être les « mulets » de Lahontan. Au Québec, le nom de mulet désigne plutôt des Cyprinidés du genre *Semotilus*. Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 186-187) note que « mulet[s] est habituellement employé en franco-québécois pour désigner les Cyprinidés dont la taille se situe entre celle des ménés et celle des carpes ». Il semble alors plausible que Lahontan ait nommé « mulets » les Cyprinidés de taille moyenne, comme la ouitouche (*Semotilus corporalis*). Cette interprétation s'appuie aussi sur le fait que la ouitouche ressemble beaucoup au chevaine européen (*Leuciscus cephalus*), lequel est aussi connu dans certaines régions de France sous le nom de mulet (C. J. Spillman, *Poissons d'eau douce*, p. 135).

[53] *Poissons du Fleuve* Missisipi.

Brochets[314], comme en *Europe*.
Carpes[315].
Tanches[316]. } comme en *Europe*.
Perches[317].
Barbuës[318] & plusieurs autres inconnus en Europe.

311. Lahontan n'a pu observer la vraie carpe (*Cyprinus carpio*), introduite en Amérique du Nord au XIX^e siècle seulement. Cependant, le nom de « carpe » est utilisé au Canada, depuis le début du Régime français, pour désigner plusieurs poissons de la famille des Catostomidés, regroupant les meuniers et les suceurs. Certaines espèces ont une forme assez semblable à celle de la carpe pour que Lahontan ait pu les confondre (en précisant « comme en Europe »). Les espèces les plus communes dans la région du Canada visitée par Lahontan sont le meunier rouge (*Catostomus catostomus*), le meunier noir (*Catostomus commersoni*), le suceur blanc (*Moxostoma anisurum*) et le suceur rouge (*Moxostoma macrolepidotum*). Ils ont tous été appelés communément « carpes », avec généralement divers qualificatifs : « carpe noire », « carpe à cochon »... Voir aussi *infra*, n. 315.

312. Petit poisson d'eau douce du genre *Cottus*, aujourd'hui appelé chabot. Lahontan aurait pu en voir deux espèces : le chabot tacheté (*Cottus bairdii*) et le chabot visqueux (*Cottus cognatus*), tous deux fort semblables au chabot commun en France (*Cottus gobio*).

313. Probablement plusieurs petits cyprins, comme les naseux (voir *NV*, lettre XVI, p. 391, n. 453).

314. Le brochet vermiculé (*Esox americanus vermiculatus*), sous-espèce du brochet d'Amérique, et le grand brochet (*Esox lucius*) se rencontrent dans le Mississipi. Voir aussi *NV*, lettre XVI, p. 391, n. 452, et *supra*, p. 584, n. 290.

315. Les carpes du Mississipi peuvent être soit les meuniers et suceurs mentionnés à la note 311, soit encore des Catostomidés des genres *Ictiobus* (en anglais, *Buffalofish*) ou *Carpiodes* (en anglais, *Carpsucker*). Ces poissons, superficiellement semblables à la carpe européenne, ont été nommés *carp* aux États-Unis.

316. La tanche (*Tinca tinca*) est un poisson européen, inconnu en Amérique du Nord à l'époque de Lahontan, mais introduit depuis. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 188), ce passage de Lahontan contient la seule mention historique d'un poisson ressemblant à la tanche dans le Mississipi et ce nom n'a jamais été utilisé au Canada (sauf pour un poisson marin très différent, la tanche-tautogue, *Tautogolabrus adspersus*). Par son aspect et sa couleur, la tanche est un poisson très caractéristique, qui se distingue nettement des autres représentants de la famille des Cyprinidés ; on ne voit pas avec quel poisson Lahontan aurait pu la confondre.

317. La perchaude (*Perca flavescens*) est fort semblable à la perche eurasiatique (*Perca fluviatilis*), au point que plusieurs auteurs récents les classent dans la même espèce. Cette fois-ci, Lahontan a bien raison d'ajouter « comme en *Europe* ».

318. Barbues de rivière et barbottes. Voir *infra*, p. 592, n. 332.

Explication de ceux dont je n'ai pas fait mention dans mes Lettres.

Ceux du Fleuve jusqu'aux Lacs[319].

Le *Balenot*[320] est une espece de *Baleine*, mais plus petit & plus charnu, ne rendant point d'huile à proportion des *Baleines* du Nord. Ces poissons entrent dans le Fleuve jusqu'à cinquante ou soixante lieuës* en avant.

Les *Soufleurs*[321] sont à peu près de la même grosseur, mais plus courts & plus noirs ; ils jettent l'eau de même que les

319. En manchette dans l'édition originale.

320. « Baleinot » peut désigner le petit de la baleine ou une petite baleine. C'est clairement dans ce dernier sens que Lahontan utilise le mot, comme l'a signalé Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 33) : « Dans la grande confusion qui règne entre les différentes appellations des cétacés, au moins jusqu'au XVIII^e siècle, il apparaît à la lecture des documents d'époque, que les usagers (québécois ou français) font nettement la différence entre ce que Figuier [*les Mammifères*, Paris, 1879] appelle la tribu des baléniens (Baleine, Cachalot, Rorqual, etc.) et celle des delphiniens (Dauphin, Marsouin, Béluga, etc.). Il est donc probable que Lahontan fasse ici allusion au plus petit 'baleinien' ». Le seul candidat possible est alors le petit rorqual (*Balænoptera acutorostrata*) qui mesure en moyenne 7,5 mètres à l'âge adulte et qui, encore aujourd'hui, est appelé « baleineau » sur la côte nord du golfe du Saint-Laurent. Lahontan signale avec justesse qu'il donne peu d'huile : « Ce cétacé est trop petit et son huile trop rare pour que les grands baleiniers s'y intéressent » (A. W. F. Banfield, *Mammifères du Canada*, p. 258).

321. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 31), « souffleur » est attesté en français depuis le XVI^e siècle comme nom populaire du dauphin à gros nez (*Tursiops truncatus*), une espèce qui ne fréquente pas les eaux du golfe Saint-Laurent. Dans *le Grand voyage du pays des Hurons* (p. 24), Sagard décrit le « gibar » comme « une espece de Baleine, ainsi appellee, à cause d'une bosse qu'il semble avoir, ayant le dos fort eslevé, où il porte une nageoire. Il n'est pas moins grand que les Baléines, mais non pas si espais ny si gros, & a le museau plus long & plus aigu, & un tuyau sur le front, par où il jette de l'eau de grande violence, quelques-uns à cette cause, l'appellent souffleur ». Cette description pourrait très bien s'appliquer au rorqual à bosse (*Megaptera novæangliæ*). Suzanne Pellerin (*op. cit.*) note qu'au Québec, « souffleur » a été utilisé sporadiquement pour désigner l'une ou l'autre des espèces de Delphinidés qui se rencontrent dans le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent : marsouin, épaulard, globicéphale et peut-être dauphin. D'autre part, William F. Ganong (« The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, II, 1909, p. 239) croit que le marsouin commun est le souffleur des premiers explorateurs des côtes orientales du Canada. Plusieurs cétacés ont donc pu être désignés ainsi. Les détails que donne Lahontan sur la taille et la couleur de ses « Soufleurs » laissent croire qu'il nomme ainsi le globicéphale noir (*Globicephala melæna*).

Baleines par un trou qu'ils ont derriere la tête, lorsqu'ils veulent reprendre haleine après avoir plongé, ceux-ci suivent ordinairement les Vaisseaux dans le *Fleuve Saint Laurent.*

Les *Marsoins blancs*[322] sont gros comme des *Bœufs.* Ils suivent toûjours le cours de l'eau. Ils montent avec la marée jusqu'à ce qu'ils trouvent l'eau douce, après quoi ils s'en rétournent avec le reflus[323]. Ils sont fort hideux : on en prend souvent devant *Quebec.*

[54] Les *Gasperots*[324] sont de petits Poissons à peu près de la figure* d'un Harang. Ils s'aprochent de la côte pendant l'Eté en si grand nombre que les pêcheurs de *Moruës* en prennent autant qu'il leur faut pour servir d'appas à leur pêche. Ils se servent aussi de Harans lorsque la saison oblige ces derniers Poissons de donner* à la côte pour frayer. Au reste tous les Poissons qui sont d'usage pour l'ameson ou pour faire mordre les moruës s'appellent *Boëte** en terme de pêche.

Les *Poissons* dorez sont délicats. Ils ont environ 15. pouces* de longueur. Leur écaille est jaune, & ils sont fort estimez[325].

---

322. Les bélugas (*Delphinapterus leucas*), que Jacques Cartier nommait « adhotuys », mais que presque tous les auteurs subséquents, jusqu'au milieu du XX^e siècle, ont désignés par le nom de « marsouins blancs ». Ce nom est maintenant remplacé par le mot russe « béluga ». Il existait alors une population de plusieurs milliers de marsouins blancs dans l'estuaire maritime du Saint-Laurent. L'histoire de cette population est décrite par R. R. Reeves et E. Mitchell : « Catch History and Initial Population of White Whales (*Delphinapterus leucas*) in the River and Gulf of St. Lawrence, Eastern Canada », *le Naturaliste canadien*, vol. 111, 1984, p. 63-121.

323. L'édition originale porte « refus » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000).

324. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 171-172), « gaspareau » est probablement un mot d'origine occitane qui désignait une forme marchande du hareng. À partir du XIX^e siècle et sans doute avant, il a pris en France le sens de hareng salé de qualité inférieure. Au Canada, cependant, depuis Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 470), « gaspareau » est le nom français de l'*Alosa pseudoharengus*, poisson marin qui remonte les rivières pour frayer. Comme son nom scientifique l'indique et comme le signale Lahontan, le gaspareau ressemble superficiellement au hareng atlantique. Denys (*ibid.*) écrivait qu'il est une espèce de hareng, mais beaucoup moins bon à manger.

325. Le doré jaune ou simplement doré (*Stizostedion vitreum*), poisson d'eau douce de la famille de la perche (les Percidés), est très répandu dans les eaux intérieures de l'Amérique du Nord. Il doit son nom à sa coloration jaune

Les *Vaches Marines* sont des especes de marsouins ; elles surpassent en grosseur des Bœufs de Normandie. Elles ont des especes de pates feuilleües comme des Oyes, la tête comme une *Loutre*, & les dents de neuf pouces* de longueur, & deux d'épaisseur. C'est l'ivoire le plus estimé : on prétend qu'elles s'écartent du Rivage vers les endroits sabloneux & marécageux[326].

Il y a aussi des *Houmars* dont l'espece ne me paroît differer en rien de ceux que nous avons en Europe[327].

Les *Petoncles* sont comme on les voit sur les côtes de France, excepté qu'ils sont plus gros[328], d'un goût plus agréable, mais d'une chair plus indigeste.

---

or à brun doré. Selon Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 203), la dénomination « poisson doré » est attestée dans les documents québécois depuis 1632 jusqu'au XIX^e siècle, mais « doré » s'est substantivé par effacement du générique « poisson » et demeure le nom courant actuel. Les renseignements donnés par Lahontan sont exacts : la longueur moyenne du doré varie de 33 à 50 cm (13 à 20 pouces) et sa chair est aussi appréciée maintenant qu'au XVII^e siècle. À tort, William F. Ganong (*op. cit.*, p. 233) identifie le « poisson doré » des premiers voyageurs français dans l'est du Canada au brochet plutôt qu'au doré. Mais il semble avoir toujours existé une certaine confusion dans les noms vernaculaires anglais du doré, appelé aussi bien *walleye* que *pike*, *pike-perch* ou *pickerel* (voir W. B. Scott et E. J. Crossman, *Poissons d'eau douce du Canada*, p. 824 et 830). Une autre espèce de doré se rencontre également dans le Saint-Laurent, le doré noir (*Stizostedion canadense*), moins abondante que le doré jaune.

326. Le morse (*Odobenus rosmarus*) appartient aux Pinnipèdes, l'ordre des mammifères qui regroupe aussi les phoques et les otaries ; il n'a donc rien d'un marsouin, comme semble le croire Lahontan. Les défenses, plus longues qu'il ne l'indique, mesurent en moyenne 35 cm chez les populations de l'Atlantique. Le morse se rencontrait alors aux îles de la Madeleine et à quelques autres endroits du golfe du Saint-Laurent. Selon Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 38), les marins le nommaient « la beste à la grand dent ». Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 563) rapporte également ce nom. L'expression « vache marine » semble avoir été en usage depuis Champlain jusqu'au début du XX^e siècle (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 68) et est encore signalée dans les guides récents. Mais le mot « morse », d'origine russe ou lapone, est aujourd'hui généralisé. On lit occasionnellement, dans les ouvrages anciens, que le morse était aussi appelé « cheval marin ».

327. Le homard d'Amérique (*Homarus americanus*) ne diffère guère, en effet, du homard européen (*Homarus vulgaris*).

328. La pétoncle géante (*Placopecten magellanicus*), qui mesure de 12 à 20 cm de diamètre, est nettement plus grosse que l'espèce commune le long des côtes européennes (*Pecten maximus*). Voir aussi *supra*, p. 585, n. 301.

Les *Moules* y sont d'une grosseur extraordinaire[329] & d'un bon goût, mais il est comme impossible d'en pouvoir manger sans se casser les dents, à cause des *Perles* dont elles sont remplies : je dis perles, mais [55] ce sont plûtôt des graviers par raport* à leur peu de valeur, car j'en aportai à *Paris* cinquante ou soixante des plus grosses & des plus belles qu'on n'estime qu'un sol* la piece. Cependant on avoit cassé plus de deux mille *Moules* pour les trouver.

Les *Eturgeons* des lacs ont communément cinq ou six pieds* de longueur. J'en ai vû un de dix, & un autre de douze[330]. On les prend avec les filets durant l'hiver & avec le Harpon durant l'Eté. On prétend qu'il a certaines chairs dans la tête, qui ont le goût du Bœuf, du mouton & du veau ; mais après en avoir goûté plusieurs fois, je n'ai jamais rencontré ces raports* prétendus, & j'ai traité cela de pure chimére.

Le *Poisson armé* est de 3. pieds* & demi de longueur ou environ ; il a des écailles si fortes & si dures qu'il est impossible qu'aucun autre Poisson puisse l'offencer* ; ses ennemis sont les *Truites* & les *Brochets*, mais il sait très bien se defendre contre leur attaque par le moyen de son bec pointu qui a un pied* de longueur, & qui est aussi dur que sa peau. Il est délicat, & sa chair est aussi ferme que blanche[331].

---

329. Les moules bleues ou comestibles ne sont pas plus grosses au Canada qu'en Europe. Cependant, sur la côte atlantique canadienne et dans le golfe du Saint-Laurent, on rencontre une autre espèce commune, la moule géante (*Volsella modiolus*), qui est deux fois plus grosse que la moule bleue. Peut-être Lahontan confond-il ici ces deux espèces, ce qui ne serait guère surprenant car, hors la taille, elles se ressemblent beaucoup.

330. Les esturgeons de lac (*Acipenser fulvescens*) qu'on prend aujourd'hui mesurent de 90 à 150 cm (environ 3 à 5 pieds), mais certains pouvaient atteindre jusqu'à 240 cm de long (environ 8 pieds). Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 76) donne 4 à 8 pieds. Les esturgeons de 10 à 12 pieds dont parle Lahontan appartiennent peut-être à l'esturgeon noir (*Acipenser oxyrhynchus*), espèce marine qui remonte les rivières pour frayer en eau douce et qui se rencontre dans le fleuve et l'estuaire du Saint-Laurent jusqu'à Trois-Rivières (voir *supra*, p. 586, n. 303).

331. Le poisson armé (*Lepisosteus osseus*) peut mesurer jusqu'à 1,80 m de longueur. Il a le corps couvert d'écailles osseuses qui le protègent efficacement contre la prédation et qui sont à l'origine de son nom populaire. Sa tête est prolongée par un museau long, étroit et dur, mesurant environ le cinquième de la longueur totale du poisson. Seul Lahontan, semble-t-il, affirme qu'il est « délicat ». Boucher mentionne que « la chair ne vaut pas grand chose à manger » (*op. cit.*, p. 80), et cette opinion est celle qui prévaut encore aujourd'hui. Mélançon (*Poissons de nos eaux*, p. 87) écrit que « personne n'en veut manger »

Les *Barbuës* des Lacs ont un pied* de longueur, mais elles sont tout à fait grosses : on les appelle *Barbuës* à cause de certaines barbes pendantes le long du museau qui sont grosses comme des grains de bled. Celles du *Missisipi* sont monstreuses, les unes & les autres se prennent aussi bien à l'ameçon qu'au filet, & la chair en est assez bonne[332].

[56] Les *Carpes* du Fleuve de *Missisipi* sont aussi d'une grosseur extraordinaire[333], & d'un fort bon goût. Elles sont faites comme les nôtres. L'Automne elles s'aprochent du Rivage & se laissent prendre facilement au filet.

Les plus grosses *Truites* des Lacs ont cinq pieds* & demi de longueur, & un pied* de diametre, elles ont la chair rouge[334]. On les prend avec de gros ameçons attachez à des branches de fil d'archal.

---

et ajoute que même les chiens le dédaignent. Pierre Boucher (*op. cit.*) fut le premier à utiliser le nom de « poisson armé », mais Champlain avait mentionné ce poisson plus tôt, sous le nom de « chaousarou », en précisant : « [...] il est armé d'escailles si fortes qu'un coup de poignard ne les sçaurait percer » (H. P. Biggar, édit., *The Works of Samuel de Champlain*, vol. 2, p. 91). Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 318) décrit le « chaousarou » à peu près dans les mêmes termes que Champlain.

332. Les « barbuës » de Lahontan peuvent comprendre aussi bien des barbottes que le poisson connu aujourd'hui sous le nom de « barbue » ou « barbue de rivière » (*Ictalurus punctatus*). Ces poissons appartiennent à la famille des Ictaluridés, caractérisée entre autres par la présence, près de la bouche, de plusieurs barbillons ressemblant à des moustaches. Les « *Barbuës* des Lacs », mesurant un pied de longueur et « tout à fait grosses », sont sans doute des barbottes, probablement des barbottes brunes (*Ictalurus nebulosus*), mais peut-être aussi des barbottes jaunes (*Ictalurus natalis*), moins répandues au sud du Canada que les précédentes. Ces deux barbottes sont caractérisées par un corps arrondi, massif et ventru, alors que la barbue a un corps plus effilé. La grosseur du corps des barbottes semble avoir frappé Lahontan, peut-être parce qu'il les comparait au barbeau commun (*Barbus barbus*) des eaux douces européennes (aussi nommé « barbu » dans certaines régions de France) : ce poisson, un cyprinidé, porte aussi des barbillons à la lèvre supérieure et il a un corps beaucoup plus effilé que celui des barbottes canadiennes. Quant aux barbues « monstrueuses » que Lahontan a vues dans le Mississipi, il pourrait s'agir soit de très grosses barbottes, soit encore de barbues de rivière. Ces dernières ont une grosse tête massive et elles peuvent atteindre une taille de 1,20 m dans le Mississipi.

333. Sur la signification de « carpe » chez Lahontan, voir *supra*, p. 587, n. 311 et 315. Certains des poissons désignés par ce nom peuvent atteindre 60 à 80 cm de longueur dans le Mississipi.

334. Ces grosses truites à la chair rouge sont des touladis ou « truites grises » (*NV*, lettre XIV, p. 369, n. 383). Leur longueur maximale est d'environ 120 cm, mais les mesures données par Lahontan demeurent vraisemblables.

Les Poissons des Lacs sont meilleurs que ceux de la Mer & des Riviéres, sur tout les *Poissons blancs*[335], qui surpassent toutes les autres especes en bonté & en délicatesse. Les Sauvages qui habitent sur les bords de ces petites Mers douces, préférent le bouillon de Poisson à celui de viande lorsqu'ils sont malades. Ils se fondent sur l'experience... Les François au contraire, trouvent que les bouillons de *Chevreuil* ou de *Cerfs* ont plus de substance & sont plus restaurants*.

Il y a une infinité d'autres petits Poissons dans les Riviéres de *Canada* qu'on ne connoit point en *Europe* : ceux des eaux du Septentrion sont differens de ceux du côté du Midi ; ceux qu'on pêche dans la *Riviére longue*[336], laquelle se décharge* dans le Fleuve de *Missisipi* sentent si fort la vase & la bourbe qu'il est impossible d'en manger. Il en faut excepter certaines petites truites[337] que les Sauvages pêchent dans quelques Lacs aux environs, qui sont un mets assez passable.

[57] Les Riviéres des *Otentats* & des *Missouris* produisent des poissons si extraordinaires par leur figure* qu'on ne sçauroit en faire au juste la description, il faudroit les voir dessinez sur le papier. Ces Poissons sont d'assez mauvais goût ; cependant les Sauvages en font grand cas ; mais cela vient je crois, de ce qu'ils n'en connoissent pas de meilleurs.

Arbres & Fruits des Païs Méridionaux de Canada.

Haistres[338].
Chênes rouges[339]. } comme en *Europe*.

335. Grands corégones (voir *NV*, lettre XIV, p. 367, n. 380).

336. Voir *NV*, lettre XVI, p. 394 ss.

337. Sur ces petites truites, voir *NV*, lettre XVI, p. 412, n. 522.

338. Le hêtre américain (*Fagus grandifolia*), très semblable au hêtre européen (*Fagus sylvatica*). Le hêtre était aussi nommé « fouteau » par Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 102), mais chez Lahontan, « fouteau » pourrait désigner une autre essence (voir *infra*, p. 590, n. 344).

339. L'arbre nommé aujourd'hui « chêne rouge » (*Quercus rubra*) ne croît pas spontanément en Europe. En outre, il a des feuilles à lobes aigus, tandis que le chêne d'allure semblable dans l'ouest de l'Europe (*Quercus robur*) a des feuilles à lobes arrondis. Le chêne rouge est aussi celui dont la répartition est la plus septentrionale en Amérique, de sorte que Lahontan ne l'aurait pas mentionné comme le seul chêne des « païs méridionaux de Canada ». Nous croyons donc que ce chêne rouge de Lahontan n'est pas le *Quercus rubra*, mais une autre espèce plus méridionale. Ceux dont la feuille ressemble le plus à

Merisiers[340].
Erables[341].
Frênes[342].
Ormeaux[343].
Fouteaux[344].
Tillets[345].
} comme en *Europe*.

celle du chêne européen sont le chêne blanc (*Quercus alba*) et le chêne à gros glands (*Quercus macrocarpa*), mais ils ont tous deux un bois blanc. Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 266) signale qu'on a attribué en France le nom de « chêne rouge » aux chênes dont le bois est rougeâtre, plutôt qu'à une sorte précise de chêne. Voir aussi *infra*, p. 597, n. 360 et 361.

340. Au Canada, le merisier est une espèce de bouleau, le bouleau jaune (*Betula alleghaniensis*). Le nom de merisier, usuel dans ce sens aujourd'hui, est relevé régulièrement depuis Champlain et Sagard (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 259). Marie-Victorin apporte les précisions suivantes : « Le nom populaire 'Merisier' est un pur canadianisme, et assez déroutant. Le Merisier de France est le *Prunus avium*. Ce canadianisme s'explique par une certaine similitude dans la forme de la feuille » (*Flore laurentienne*, p. 150). En 1664, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 45) offrait une autre explication, peut-être mieux fondée : « On l'a nommé Merisier, parce que son écorce est semblable aux Merisiers de France. » Voir aussi *infra*, p. 599, n. 376.

341. Il y a plusieurs espèces d'érables dans le nord-est de l'Amérique, mais les détails que Lahontan ajoute deux pages plus loin s'appliquent à l'érable à sucre (*Acer saccharum*). Voir *infra*, p. 599, n. 377.

342. Trois espèces de frênes se rencontrent dans la région visitée par Lahontan : le frêne blanc ou franc-frêne (*Fraxinus americana*), le frêne rouge (*Fraxinus pennsylvanica*) et le frêne noir ou frêne gras (*Fraxinus nigra*). Celui qui ressemble le plus au frêne européen (*Fraxinus excelsior*) est le frêne blanc, d'où sans doute le nom de « franc frêne » que lui ont donné Pierre Boucher (*op. cit.*, p. 46), Louis Nicolas (« Histoire naturelle », f. 39) et d'autres auteurs postérieurs. Boucher et Nicolas le distinguent du « frêne bâtard », qui est probablement le frêne rouge.

343. « Ormeau » peut désigner ici aussi bien l'orme blanc (*Ulmus americana*) que l'orme gras (*Ulmus rubra*). Selon Furetière (1690), l'ormeau était, en France, une espèce d'orme à feuilles plus petites (probablement *Ulmus campestris*) que celles de l'orme proprement dit (probablement *Ulmus glabra*). Si l'on établit un parallèle avec les ormes canadiens, « ormeau » pourrait désigner l'orme gras et « orme », l'orme blanc. Toutefois, comme Lahontan ne mentionne que des ormeaux, il n'a pas dû distinguer ces deux espèces.

344. « Fouteau » est un ancien nom français du hêtre européen (*Fagus sylvatica*). Cependant, Lahontan a mentionné des « haistres » six lignes plus haut (voir *supra*, n. 338). Deux solutions se présentent donc quant à la nature de ses « fouteaux ». D'une part, par inadvertance, il a pu signaler la présence du hêtre sous ces deux noms. D'autre part, il a pu désigner par « fouteau » un autre arbre ressemblant au hêtre : « Le mot était déjà employé de façon restrictive au XVIII^e siècle, et pouvait être vraisemblablement attribué à un arbre de la Nouvelle-France qui a toutes les apparences d'un Hêtre de petite taille ou d'un Hêtre tordu et disgracieux » (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 263). Le charme de Caroline (*Carpinus caroliniana*), communément « bois dur » ou « bois

Noyers de deux sortes[346].
Châtagniers[347].
Pommiers[348].
Poiriers[349].
Pruniers[350].

---

de fer », pourrait alors être le « fouteau » de Lahontan : petit arbre au tronc tordu, il ressemble au hêtre par son écorce, ses bourgeons et ses feuilles. Cette ressemblance est attestée en anglais par son nom populaire de *blue beech* ou *water beech* (*beech*, « hêtre »). Toutefois, Eugène Rolland (*Flore populaire*, t. X, p. 178-180) ne signale nulle part que « fouteau » ait été appliqué au charme européen (*Carpinus betulus*) ; le seul nom qui peut s'en rapprocher est *fô-tserpëna*, hêtre-charme, relevé en Suisse, dans le canton de Vaud (*op. cit.*, p. 180).

345. Ancien nom français du tilleul. Le tilleul d'Amérique (*Tilia americana*) ressemble au tilleul commun d'Europe (*Tilia europæa*), mais ses feuilles sont plus grosses. Il est étrange que, dans cette liste, Lahontan nomme « tillet » l'arbre qu'il appelle « bois blanc » dans la liste suivante, comme s'il ne se rendait pas compte qu'il s'agit du même arbre (voir *infra*, p. 598, n. 369).

346. Sur ces deux noyers, voir *infra*, p. 600, n. 379.

347. Le châtaignier indigène de l'Amérique (*Castanea dentata*) n'atteignait pas le territoire du Québec actuel, mais il se rencontrait dans l'État de New York, ainsi que vers le sud à partir du lac Érié.

348. Pommiers sauvages et, peut-être, aubépines (voir *infra*, p. 600, n. 381).

349. Le poirier commun (*Pyrus communis*) est une espèce d'origine européenne qui n'existe pas à l'état indigène en Amérique du Nord. Il a été introduit au XVII[e] siècle en Nouvelle-France et en Nouvelle-Angleterre (J. Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 387-388 ; V. P. Hedrick, *Sturtevant's Edible Plants of the World*, p. 474). Il est possible, cependant, que le poirier commun ait déjà été planté dans ces « Païs méridionaux de Canada » à l'époque de Lahontan ; en effet, Sturtevant (Hedrick, *op. cit.*) écrit : « *On the banks of the Detroit River pears were planted as early as 1705 by the French settlers.* » Lahontan était dans cette région à peine vingt ans plus tôt.

D'autre part, « poirier » est le nom généralement donné en Amérique francophone aux espèces d'amélanchier, dont les fruits sont nommés « petites poires » ou, plus rarement, « poires ». On rencontre « poires » en ce sens chez Champlain, Sagard, Lescarbot, etc. Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 329), par exemple, écrit : « Il se trouve des Poires, ainsi appellees Poires, certains petits fruicts un peu plus gros que des pois, de couleur noirastre & mols, tres-bons à manger à la cueillier comme Bluës, qui viennent sur des petits arbres, qui ont les feuilles semblables aux poiriers sauvages de deçà, mais leur fruict en est du tout different. » Ces petits fruits sont clairement les fruits de l'amélanchier (*Amelanchier lævis* et autres espèces). Ce pouvait être là le sens que donnait Lahantan au mot « poirier » (voir, cependant, *infra*, p. 600, n. 382).

350. « Pruniers » regroupe ici plusieurs espèces indigènes du genre *Prunus* (voir *infra*, p. 601, n. 385).

Cerisiers[351].
Noisetiers[352], comme en *Europe*.
Ceps de Vigne[353].
Espéce de Citron[354].
Melons d'eau[355].
Citroüilles douces[356].
Groseilles sauvages[357].

---

351. Les cerisiers indigènes de l'est de l'Amérique du Nord comprennent, entre autres, le cerisier de sable (*Prunus depressa*), le cerisier d'automne (*Prunus serotina*), le cerisier à grappes (*Prunus virginiana*) et le cerisier de Pennsylvanie ou petit merisier (*Prunus pensylvanica*). Voir *infra*, p. 601, n. 383.

352. Deux noisetiers indigènes, souvent nommés coudriers, se rencontrent dans la région visitée par Lahontan : le noisetier à long bec (*Corylus cornuta*) et le noisetier américain (*Corylus americana*). Le premier est plus septentrional et beaucoup plus répandu au Québec. Le noisetier commun d'Europe est une autre espèce (*Corylus avellana*).

353. On trouve une dizaine d'espèces de vignes dans l'est de l'Amérique du Nord. Une seule atteint le Québec, la vigne des rivages (*Vitis riparia*), communément appelée « vigne sauvage » ou « raisin sauvage ». Voir *infra*, p. 601, n. 386.

354. Le fruit du *Podophyllum peltatum* était nommé populairement « citron » en Nouvelle-France, à cause de sa ressemblance avec le vrai citron par sa forme ovoïde, sa taille (de 3 à 5 cm de longueur) et sa couleur, généralement jaune. « Pomme de mai », sans doute empruntée à l'anglais *May apple*, a depuis remplacé « citron » et « citronnier ». Voir aussi *infra*, p. 602, n. 387.

355. Le melon d'eau (*Citrullus vulgaris*), originaire de l'Afrique tropicale, a été introduit très tôt en Europe, puis en Amérique du Nord. Il était déjà abondant au Massachusetts en 1629 et, à la fin du XVII^e siècle, il était cultivé par les Amérindiens dans la vallée du Mississipi (V. P. Hedrick, *Sturtevant's Edible Plants*, p. 172). En 1749, Kalm (*Voyage de Pehr Kalm*, p. 527) écrit : « On dit qu'on en trouve en abondance chez les Illinois et aux alentours, car les Sauvages de cette région en plantent partout. » On peut accorder foi ici au témoignage de Lahontan, qui avait sûrement connu le melon d'eau en Europe. Voir aussi *infra*, p. 602, n. 391.

356. *Cucurbita pepo* (voir *infra*, p. 603, n. 392).

357. Les groseilliers appartiennent au genre *Ribes*, dont les espèces canadiennes peuvent être réparties en deux groupes : les gadelliers (en anglais, *currants*) et les groseilliers proprement dits (en anglais, *gooseberries*). Cette distinction n'existait pas clairement à l'époque de Lahontan, pas plus qu'en France aujourd'hui. Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 50) écrit, par exemple : « Il y a des gadeliers ou groseilles rouges. » En 1672, Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 581) nomme groseilles les fruits de tous les *Ribes*. Selon Jacques Rousseau (« Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 291-292), les groseilles se nomment en France « groseilles à maquereaux » et les gadelles, selon l'espèce, cassis ou groseilles, rarement gadelles. Les groseilles sauvages de Lahontan pouvaient donc appartenir à l'une ou l'autre de la douzaine d'espèces de *Ribes* qui croissent dans l'est de l'Amérique du Nord. Sur les « groseilles blanches », voir *infra*, p. 606, n. 405.

Pignons de Pin[358], comme en *Europe*.
Tabac[359], comme en *Espagne*.

[58] *Arbres & Fruits des Païs Septentrionaux de* Canada.

Chênes blancs[360].
Chênes rouges[361]. } comme en *Europe*.
Bouleau[362].
Merisiers[363].
Erables[364].
Pins[365].
Epinetes.
Sapins de trois sortes.
Perusse[366].

358. Les pignons de pin sont les graines comestibles du *Pinus pinea*, qui croît dans les régions méditerranéennes. Plusieurs pins de l'ouest du continent nord-américain ont des graines comestibles (V. P. Hedrick, *Sturtevant's Edible Plants*, p. 436-438), mais personne sauf Lahontan ne semble avoir mentionné un tel usage pour les pins de l'est du continent, dont les graines sont trop petites. En 1664, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 40) avait d'ailleurs noté que le pin du Canada « n'apporte pas de fruit comme ceux de l'Europe ».

359. Selon Jacques Rousseau (*op. cit.*, p. 371), le *Nicotiana rustica*, à fleurs jaunes, était le seul tabac des Amérindiens du nord-est. Cette espèce et le tabac cultivé (*Nicotiana tabacum*) furent très tôt introduits en Europe.

360. Le chêne blanc (*Quercus alba*) se rencontre dans tout l'ouest du Québec, comme le chêne à gros glands (*Quercus macrocarpa*) avec lequel il était confondu. Dans le commerce, le bois des deux espèces était vendu sous le nom de chêne blanc. Voir aussi *supra*, p. 593-594, n. 339.

361. Le chêne rouge (*Quercus rubra*), le plus septentrional de l'est du Canada. Voir aussi *supra*, p. 593-594, n. 339.

362. « Bouleau » désigne ici le bouleau blanc ou bouleau à papier (*Betula papyrifera*). Voir *infra*, p. 603, n. 395.

363. Sur le merisier, voir *supra*, p. 594, n. 340.

364. Érables à sucre (voir *supra*, p. 594, n. 341, et *infra*, p. 599, n. 377).

365. Deux espèces de pins ont une répartition générale dans le sud du Québec : le pin blanc (*Pinus strobus*) et le pin rouge (*Pinus resinosa*). Lahontan n'a probablement pas vu la troisième espèce fréquente au Québec, le pin gris (*Pinus banksiana*), communément nommé « cyprès », abondant surtout en Abitibi et au Lac-Saint-Jean.

366. Épinette (*Picea*), sapin (*Abies*) et pruche (*Tsuga*) ont souvent été confondus par les premiers voyageurs européens dans l'est de l'Amérique du Nord ou, du moins, par ceux qui ont commenté leurs récits. Une des sources de cette confusion vient de l'emploi du mot sapin pour désigner génériquement

Cedres[367].
Trembles[368].
Bois blancs[369].
Aulnes[370].
Capillaires[371].
Fraises[372].
Framboises[373].
Groseilles[374].
Bluets[375].

---

ces trois types de conifères ; l'autre vient du fait que le mot pruche (« perusse » chez Lahontan) semble avoir d'abord été utilisé en Europe pour désigner une épinette et un sapin (voir *infra*, p. 604, n. 398). La nomenclature de Lahontan reflète cette confusion entre sapin et épinette : au Québec, on rencontre en effet trois espèces d'épinettes et une espèce de sapin, alors que Lahontan écrit précisément le contraire. Sur le sens de ces noms chez Lahontan, voir *infra*, p. 604-605, n. 397, 398, et 399.

367. Lahontan regroupe sous ce nom deux sortes de conifères : le cèdre blanc (*Thuja occidentalis*) et le cèdre rouge (*Juniperus virginiana*) : voir *infra*, p. 605, n. 400.

368. « Tremble », le nom français d'un peuplier européen (*Populus tremula*), a été transféré à l'espèce américaine qui lui ressemble le plus, *Populus tremuloides*. Le peuplier à grandes dents (*Populus grandidentata*) est aussi parfois nommé « tremble » ou « grand tremble ». Voir aussi *infra*, p. 605, n. 401.

369. Nom courant du tilleul d'Amérique (*Tilia americana*) dans le parler populaire québécois. Attesté depuis le XVII^e siècle (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 278), cet usage, selon Kalm (*Voyage de Pehr Kalm*, p. 504), était généralisé en 1749. Dans les premiers écrits de la Nouvelle-France, on rencontre aussi « tillot » (Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 48) ou « tillet » (Sagard, *le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 69). Dans la liste précédente, Lahontan nommait le même arbre « tillet » (voir *supra*, p. 595, n. 345).

370. Deux espèces d'aulnes croissent au Québec, la plus fréquente et abondante étant l'aulne rugueux (*Alnus rugosa*), qui était appelée communément « verne » ou « vergne ».

371. Une fougère, *Adiantum pedatum*, commune dans les bois feuillus du sud du Québec (voir *infra*, p. 606, n. 403).

372. Deux espèces indigènes de fraisiers croissent dans l'est du Canada : le fraisier « à vaches » ou des bois (*Fragaria vesca*, var. *americana*) et le fraisier des champs (*Fragaria virginiana*), beaucoup plus commun.

373. Le framboisier sauvage de l'est de l'Amérique appartient à la même espèce (*Rubus idæus*) que le framboisier européen.

374. Voir *supra*, p. 596, n. 357, et *infra*, p. 606, n. 405.

375. Relevé régulièrement au Canada depuis le début du XVII^e siècle (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 299), ce terme désigne les fruits d'arbustes du genre *Vaccinium*, appelés « myrtilles » en France. Voir *infra*, p. 607, n. 406.

Explication.

Il faut remarquer que tous les bois de *Canada*, sont d'une bonne nature. Ceux qui sont exposez aux vents de Nord, sont sujets à geler. Comme il paroît par une espéce de roulure* que la gelée fait gerçer.

Le *Merisier* est un bois dur, son écorce est grise, le bois en est blanchâtre. Il y en a de gros comme des Barriques & de la hauteur des *Chênes* les plus élevez. Cet arbre est droit. Il a la feüille ovale, on [59] s'en sert à faire des poutres, des souliveaux & autres ouvrages de charpente[376].

Les *Erables* sont à peu près de la même hauteur & grosseur, avec cette différence que leur écorce est brune & le bois roussâtre. Ils n'ont aucun rapport* à ceux d'*Europe*. Ceux dont je parle ont une séve admirable, & telle qu'il n'y a point de limonade*, ni d'eau* de cerise qui ait si bon goût, ni de breuvage au monde qui soit plus salutaire. Pour en tirer cette liqueur on taille l'arbre deux pouces* en avant dans le bois, & cette taille qui a dix ou douze pouces* de longueur est faite de biais ; au bas de cette coupe on enchasse un coûteau dans l'arbre aussi de biais, tellement* que l'eau coulant le long de cette taille comme dans une goûtiére, & rencontrant le coûteau qui la traverse, elle coule le long de ce coûteau sous lequel on a le soin de mettre des vases pour la contenir. Tel arbre en peut rendre cinq ou six bouteilles par jour, & tel habitant en *Canada* en pourroit ramasser vingt Barriques du matin au soir, s'il vouloit entailler tous les *Erables* de son Habitation. Cette coupe ne porte aucun dommage à l'arbre. On fait de cette séve du Sucre & du Sirop[377] si précieux qu'on n'a jamais trouvé de reméde plus propre à fortifier la poitrine. Peu de gens ont la patience d'en faire, car comme on n'estime jamais les choses communes & ordinaires, il n'y a guéres que les enfans qui se donnent la peine d'entailler ces arbres. Au reste, les *Erables* des

376. Le merisier (voir *supra*, p. 594, n. 340) peut atteindre 35 mètres de hauteur selon Marie-Victorin (*Flore laurentienne*, p. 163). Son bois dur, à grain serré, a eu de multiples usages à part ceux que donne Lahontan : par exemple, Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 45) signale qu'il « sert à faire du meuble et à monter des armes » et Kalm (*op. cit.*, p. 391) mentionne qu'on s'en sert pour fabriquer la quille des navires.

377. La récolte de la sève et son utilisation pour en faire du sirop et du sucre identifient l'érable à sucre (*Acer saccharum*), quoique l'érable rouge (*Acer rubrum*), appelé communément « plaine », servait aussi, mais beaucoup moins, à fabriquer du sirop d'érable.

Païs Sep[60]tentrionaux[378] ont plus de séve que ceux des Parties Méridionales, mais cette séve n'a pas tant* de douceur.

Il y a des *Noyers* de deux sortes, les uns donnent des noix rondes, les autres longues, mais ces fruits ne valent rien[379], non plus que les *Chatagnes* sauvages[380] qu'on trouve du côté des *Ilinois*.

Les *Pommes* qui croissent sur certains *Pommiers* sont bonnes cuites, & ne valent rien cruës. Il est vrai que dans le *Missisipi* on en trouve d'une espéce à peu près du goût des *Pommes d'api*[381]. Les Poires sont bonnes, mais rares[382].

---

378. Ces « Erables des Païs Septentrionaux » pourraient être des érables rouges ; cependant, Pierre Boucher (*op. cit.*, p. 47) avait déjà signalé que l'on nomme ceux-ci « plaines » et non érables : « Une autre espèce d'arbre, que l'on appelle de la Plaine, est quasi comme l'Herable. »

379. Le noyer qui donne des noix longues est le *Juglans cinerea*, nommé populairement noyer cendré ou « arbre à noix longues ». Contrairement à ce qu'écrit Lahontan, sa noix est excellente. Plusieurs espèces donnent des noix rondes, entre autres le noyer noir (*Juglans nigra*), le caryer à noix amères ou « noyer amer » (*Carya cordiformis*) et le caryer à noix douces, aussi appelé « noyer tendre » et « arbre à noix piquées ». L'amande de ce dernier est délicieuse. Les caryers appartiennent à la même famille que les noyers et ont toujours été nommés populairement noyers au Canada.

380. Les châtaignes sauvages (voir *supra*, p. 595, n. 347) sont excellentes, comme Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 49) l'avait d'ailleurs signalé en 1664 : « Pour les Chattagniers, il y en a en abondance, & qui raportent du fruit aussi bon que ceux de France. » Le châtaignier sauvage d'Amérique (*Castanea dentata*) est devenu très rare depuis qu'il a été ravagé par un champignon pathogène à la fin du siècle dernier.

381. Le pommier sauvage le plus commun dans le centre-nord des États-Unis et le sud de l'Ontario est le *Pyrus coronaria*, dont le fruit, vert, aigre et presque rond, mesure environ 3 cm de diamètre. Selon Sturtevant (V. P. Hedrick, *Sturtevant's Edible Plants*, p. 474), « *the fruit is* [...] *very acid and uneatable ; it is, however, used for preserves and for making cider* ». Deux autres espèces très voisines se rencontrent également au centre et au sud des États-Unis : *Pyrus angustifolia* et *Pyrus ioensis*, ce dernier étant peut-être le pommier que Lahontan signale « dans le Missisipi ». Par ailleurs, il n'est pas exclu que l'aubépine ponctuée (*Cratægus punctata*), appelée communément « pommetier » au Québec et portant des fruits rouges ou jaunes mesurant jusqu'à 2 cm de diamètre, compte parmi les pommiers de Lahontan. Le témoignage contemporain de Louis Nicolas (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 20) confirmerait en partie cette hypothèse : dans sa présentation des fruits des Indes occidentales, le paragraphe consacré à « la pomme » identifie clairement l'aubépine ponctuée.

382. Comme Lahontan commente le goût des poires dans le paragraphe consacré aux pommes, on pourrait en déduire que ces poires sont les fruits du poirier commun plutôt que ceux, beaucoup plus petits, de l'amélanchier (voir *supra*, p. 595, n. 349). Si c'est le cas, le poirier commun aurait été introduit et planté dès le XVII^e siècle dans la région des Grands Lacs.

Les *Cerises* ne sont pas de bon goût ; elles sont petites & rouges au dernier point[383]. Les *Chevreuils*[384] s'en accommodent pourtant, & ils ne manquent guéres de se trouver toutes les nuits durant l'Eté sous les *Cerisiers*, & sur tout lors qu'il vente fort.

Il y a de trois espéces de *Prunes* admirables. Elles n'ont rien d'approchant* des nôtres à l'égard de la figure* & de la couleur. Il y en a de longues et menuës, de rondes & grosses, & d'autres tout à fait petites[385].

Les *Ceps de Vigne* embrassent les arbres jusques au sommet ; si bien qu'il semble que les grapes soient la véritable production de ces arbres, tant les branches en sont couvertes. En certains Païs le grain est petit & d'un très-bon goût, mais vers le *Missisipi* la grape est longue & grosse, & le grain de même[386] ; On en a fait du vin qui après avoir long-tems cuvé s'est trou[61]vé de la même douceur que celui des *Canaries*, & noir comme de l'ancre.

383. Ces petites cerises rouges sont probablement des « merises », les fruits du cerisier de Pennsylvanie (voir *supra*, p. 596, n. 351). Les autres cerisiers ont généralement des fruits allant du pourpre au noirâtre. Les merises sont comestibles, mais très acides.

384. Cerfs de Virginie.

385. Les pruniers indigènes les plus communs dans la région visitée par Lahontan sont le prunier sauvage (*Prunus nigra*) et le prunier d'Amérique (*Prunus americana*). Ils ont tous deux des fruits globuleux d'environ 3 cm de diamètre, d'un rouge orangé à jaunâtre, qui pourraient être les prunes « rondes & grosses » mentionnées par Lahontan. Nous ne pouvons identifier celles qui sont « longues et menues », aucune prune nord-américaine ne correspondant à cette description. Quant aux prunes « tout à fait petites », elles sont vraisemblablement les fruits d'un cerisier ; Suzanne Pellerin (*op. cit.*, p. 291) suggère le cerisier de Pennsylvanie, mais Lahontan considère les fruits de ce dernier comme des cerises plutôt que des prunes. Il eût été intéressant qu'il donne plus de détails et précise en quoi toutes ces prunes sont « admirables ».

386. Lahontan compare ici deux espèces de vignes. La première, qui porte de petits raisins, est vraisemblablement la vigne des rivages (voir *supra*, p. 596, n. 353), dont les fruits mesurent environ un centimètre de diamètre. Cette vigne, commune le long du Saint-Laurent, avait été signalée par tous les voyageurs en Nouvelle-France depuis Jacques Cartier. Cependant, ses raisins ont un goût très acide ; puisque Lahontan signale le très bon goût des petits raisins, il se réfère peut-être à une autre espèce à fruits plus sucrés, par exemple le *Vitis æstivalis* (en anglais, *summer-grape*), une espèce un peu plus méridionale. L'autre vigne qui croît « vers le Missisipi » pourrait être du *Vitis labrusca*, le *fox-grape* des Américains, dont les raisins ont un diamètre de 1,5 à 2,5 cm.

Les *Citrons* sont des fruits ainsi appellez, parce qu'ils en ont seulement la figure*. Ils n'ont qu'une peau, au lieu d'écorce. Ils croissent d'une plante qui s'éleve jusqu'à trois pieds* de hauteur, & tout ce qu'elle produit se peut réduire à trois ou quatre de ces prétendus Citrons. Ce fruit est aussi salutaire que sa racine est dangereuse ; & autant l'un est sain, autant l'autre est un subtil & mortel poison lors qu'on en boit le suc[387]. Etant au Fort de *Frontenac* dans l'année 1684.[388] j'ai vû une *Iroquoise* qui résoluë de suivre son Mari, que la mort venoit de lui enlever, prit de ce funeste bruvage*, après avoir, selon la formalité ordinaire de ces pauvres aveugles, dit adieu à ses amis & chanté la chanson de mort[389]. Le poison ne tarda guéres à produire son effet, car cette Veuve qu'on regarderoit avec justice en Europe comme un miracle de constance & de fidélité, n'eût pas plûtôt avalé le jus meurtrier, qu'elle eût deux ou trois frissonnemens & mourut[390].

Les *Melons d'eau* que les *Espagnols* appellent *Melons d'Alger*, sont ronds & gros comme une boule, il y en a de rouges & de blancs ; les pepins sont larges, noirs ou rouges. Ils ne différent en rien pour le goût de ceux d'*Espagne* & de *Portugal*[391].

Les *Citroüilles* de ce Païs-ci sont douces & d'une autre nature que celle de l'*Europe*, où plusieurs personnes m'ont assuré, que celles-ci ne sçauroient croître. Elles [62] sont de la grosseur de

387. Comestible et jugé délicieux par plusieurs, ce citron est le fruit du *Podophyllum peltatum* (voir *supra*, p. 596, n. 354). Selon Marie-Victorin (*Flore laurentienne*, p. 236), le rhizome a une saveur amère, âcre et nauséuse ; il a été utilisé à diverses fins médicinales, surtout comme purgatif, et ne semble pas aussi toxique que le décrit Lahontan. Ce dernier exagère un peu la hauteur de la plante, qui n'atteint pas « trois pieds » (environ 90 cm), mais varie entre 30 et 50 cm.

388. Voir *NV*, lettre VII, p. 294-299.

389. Sur la chanson de mort, dans un contexte différent, voir *NV*, lettre XXIII, p. 482.

390. Sur l'usage du poison chez les Amérindiens, voir *infra*, p. 637, 678.

391. Les détails donnés par Lahontan identifient le vrai melon d'eau (*Citrullus vulgaris*) plutôt qu'une variété quelconque du *Cucurbita pepo* (squash, citrouille, etc.). Le père Marquette, lors de son voyage le long du Mississipi en 1673, en a vu et signale qu'ils sont excellents, surtout ceux à pépins rouges (V. P. Hedrick, *Sturtevant's Edible Plants*, p. 472). Comme Lahontan, Kalm (*Voyage de Pehr Kalm*, p. 436) mentionne qu'on en cultive deux sortes à Montréal : « [...] l'une, la plus commune, a une chair blanche, tandis que l'autre, assez peu fréquente, a une chair rouge. »

nos *Melons* ; la chair en est jaune comme du *Saffran*[392] : On les fait cuire ordinairement dans le four, mais elles sont meilleures sous les cendres, à la maniére des Sauvages ; elles ont presque le même goût que la *marmelade de Pommes* ; mais elles sont plus douces. On peut en manger tant* que l'appetit le peut permettre, sans craindre d'en être incommodé.

Les *Groseilles sauvages*[393] ne vallent rien que confites ; mais on ne s'amuse guéres à faire ces sortes de confitures* ; car le sucre est trop cher en *Canada* pour ne le pas mieux employer.

Des Païs Septentrionaux.

Les *Bouleaux de Canada* sont très-différens de ceux qu'on trouve en quelques Provinces de *France*, tant en qualité qu'en grosseur. Les Sauvages se servent de leur écorce pour faire des Canots[394]. Il y en a de blanche & de rouge. L'une & l'autre sont également propres à cela. Celle qui a le moins de veines & de crevasses, est la meilleure ; mais la rouge est la plus belle & de plus d'apparence. On fait de petites Corbeilles de jeunes *Bouleaux* qui sont recherchez en France ; On en peut faire aussi des Livres dont les feüilles sont aussi fines que du papier[395]. Je le sçai par expérience, m'en étant servi très-souvent pour écrire des Journaux de mes Voyages, faute de papier. Au reste, je me souviens d'avoir vû en certaine Bibliotheque de France un Manuscrit de l'Evangi[63]le de *Saint Matthieu* en langue Gréque sur ces mêmes écorces, & ce qui me parut surprenant, c'est

392. D'origine américaine, les citrouilles et d'autres variétés de la même espèce (*Cucurbita pepo*) furent introduites en Europe dès le XVI^e^ siècle. Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 83) avait déjà noté les différences entre les citrouilles cultivées au Canada et celles cultivées en France : « Les grains que cultivent les Sauvages, & qu'ils avoient avant que nous vinssions dans le Pays, ce sont [...] Citroüilles d'une autre espèce que celles de France ; elles sont plus petites & ne sont pas si creuses ; ont la chair plus ferme et moins aqueuse, & d'un meilleur goust. » La grosse citrouille de France, à laquelle Lahontan et Boucher comparent celle du Canada, est probablement le potiron (*Cucurbita maxima*), aussi d'origine américaine.

393. Sur les groseilles, voir *supra*, p. 596, n. 357.

394. Sur la construction des canots d'écorce, voir *NV*, lettre VI, p. 291-293.

395. L'utilisation de l'écorce pour la fabrication de canots et en guise de papier identifie avec certitude le bouleau blanc (voir *supra*, p. 597, n. 362). L'écorce est généralement blanche, mais peut aussi être rougeâtre. Les branches du bouleau argenté (*Betula pendula*) d'Europe ont une écorce unie, de couleur argentée à blanchâtre, qui a une légère tendance à s'exfolier.

qu'on me dit qu'il étoit écrit depuis mille & tant d'années : Cependant, j'oserois jurer que c'est de l'écorce véritable des *Bouleaux* de la *Nouvelle France*, qui, selon toutes les apparences, n'étoit pas encore découverte.

Les Pins sont extremement hauts, droits & gros : on s'en sert à faire des matures[396]. Les flutes* du Roi en transportent souvent en France. On prétend qu'il y en a d'assez grands pour mater d'un seule piece les Vaisseaux du premier rang*.

Les *Epinetes* sont des especes de *Pin* dont la feüille est plus pointuë & plus grosse ; On s'en sert pour la charpente, la matiere qui en découle est d'une odeur qui égale celle de *l'encens*[397].

Il y a trois sortes de *Sapins*[398] dont on se sert à faire des planches, par le moyen de certains moulins que les marchands de *Quebec* ont fait construire en quelques endroits.

La *Perusse* seroit tout-à-fait propre à bâtir des Vaisseaux. Cet arbre est le plus propre de tous les bois verds pour cet

---

396. Le pin blanc et le pin rouge (voir *supra*, p. 597, n. 365) étaient tous les deux utilisés comme bois de mâture.

397. Les épinettes (épicéas en France) ont des feuilles pointues, mais plus petites que celles des pins. Il y en a trois espèces au Québec : l'épinette blanche (*Picea glauca*), l'épinette rouge (*Picea rubens*) et l'épinette noire (*Picea mariana*). La rouge a généralement été méconnue et confondue avec les deux autres, et le nom d'épinette rouge était plutôt appliqué au mélèze (*Larix laricina*). L'arbre dont parle Lahontan est très probablement l'épinette blanche, très utilisée en menuiserie et en charpenterie. Le mot épinette vient de « pinet », un diminutif de pin prononcé « pinette » (S. Pellerin, *op. cit.*, p. 245-248). Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 42-43) utilisait « épinette » pour désigner l'épinette blanche (« Epinette verte ») et le mélèze (« Epinette rouge »).

398. Il n'y a qu'une espèce de sapin dans l'est du Canada, le sapin baumier (*Abies balsamea*). Pierre Boucher (*op. cit.*) employait déjà le mot dans ce sens en 1664. Lahontan, ici et ailleurs (*NV*, p. 394, 396, 433), semble donner au mot sapin le sens général de conifère à aiguilles courtes et isolées, regroupant sapin, épinette et pruche (voir *supra*, p. 597-598, n. 366), sans se rendre compte qu'il mentionne déjà les deux derniers sous leur propre nom. D'ailleurs, il ne donne aucun détail sur les différences entre ses trois sortes de sapins. Peut-être s'est-il inspiré directement du passage suivant de Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 469) : « Il y a aussi beaucoup de Sapins de trois especes, dont les uns ont la feüille plate, de la longueur & largeur d'un fer d'aiguillette, en pointe rangée le long de la branche, qui est celui dont le grain est le plus gros [*Abies*], la seconde espece a bien la feüille de mesme, mais elle vient tout autour de la branche & picque [*Picea*], & la troisième a aussi la feüille tout au tour, mais plus claire & éloignée & ne pique point [*Tsuga*] ; on l'appelle Prusse, ayant le grain beaucoup plus serré que les autres ; il est bien plus propre pour la mâture & le meilleur. » Ces trois sortes d'arbres sont respectivement le sapin baumier, l'épinette et la pruche.

usage ; parce qu'il est plus serré, que ses pores sont plus condensez, & qu'il s'imbibe moins que les autres[399].

Il y a deux sortes de *Cedres*, des blancs & des rouges ; Il faut en être bien près pour distinguer l'un d'avec l'autre, parce que l'écorce en est presque semblable. Ces arbres sont bas, toufus, pleins de bran[64]ches, & a de petites feüilles semblables à des fers* de Lacet. Le bois en est presque aussi leger que le liege. Les Sauvages s'en servent à faire les clisses* & les varangues* de leurs Canots. Le rouge est tout-à-fait curieux, on en peut faire de très beaux meubles qui conservent toûjours une odeur *agréable*[400].

Les *Trembles* sont de petits arbrisseaux qui croissent sur le bord des étans, & des rivieres & des Païs aquatiques & marécageux. Ce bois est le mets ordinaire des Castors qui, à l'exemple des fourmis, ont le soin d'en faire un amas durant l'Autonne aux environs de leurs cabanes, pour vivre lorsque la glace les retient en prison durant l'hiver[401].

---

399. « Perusse » désigne la pruche (*Tsuga canadensis*), contrairement à l'opinion de William F. Ganong (« The Identity of the Animals and Plants mentioned by the Early Voyagers to Eastern Canada and Newfoundland », *MSRC*, II, 1909, p. 235), qui attribue ce nom aux épinettes rouge et blanche. Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 43-44) avait clairement décrit cet arbre : « Il y a encore une autre espece que l'on appelle Prusse ; ce sont ordinairement de gros arbres qui ont trente ou quarante pieds de haut sans branches : ils ont une grosse écorce & rouge : ce bois ne pourrit pas si facilement que les autres ; c'est pourquoy on s'en sert ordinairement pour bastir. [...] il ne produit point de gomme. » Voir aussi l'extrait de Denys à la note précédente. L'allusion au grain serré du bois et à son usage dans la construction identifient la pérusse au *Tsuga canadensis*. « Prusse » et « pérusse » viendraient, par ellipse, de « sapin de Prusse » qui désignait en France des conifères venant de la Prusse, soit l'épicéa (*Picea abies*) et le sapin (*Abies alba*) ; le mot « prusse » s'est ensuite transformé en « pruche » (J. Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 285).

400. Le *Thuja occidentalis* a toujours été nommé « cèdre » ou « cèdre blanc » au Canada. Son utilisation par les Amérindiens dans la fabrication de leurs canots identifie bien cette espèce. Il est étrange que Lahontan ne mentionne pas l'imputrescibilité de son bois, que Boucher avait déjà signalée. Le cèdre rouge est un genévrier, le *Juniperus virginiana* ; son bois tendre et rougeâtre est effectivement odoriférant. Il est plus méridional que le cèdre blanc et n'atteint vers le nord que le sud-ouest du Québec.

401. Contrairement à ce que prétend Lahontan, les trembles nord-américains (*Populus tremuloides* et *Populus grandidentata*) ne sont pas de petits arbrisseaux, mais des arbres qui peuvent atteindre plus de 20 mètres de hauteur ; en outre, ils croissent aussi bien sur des sols secs qu'humides, et non seulement au bord des étangs ou des rivières. À juste titre, Lahontan souligne l'importance du tremble dans l'alimentation du castor, qui se nourrit des écorces d'arbres et préfère le tremble aux autres essences.

Le *Bois blanc* est un arbre moyen qui n'est ni trop gros ni trop petit. Il est presque aussi leger que le *Cedre*, & aussi facile à mettre en œuvre : les habitans de *Canada* s'en servent à faire de petits Canots pour pêcher & pour traverser les rivieres[402].

Le *Capillaire* est aussi commun dans les bois de *Canada* que la fougére dans ceux de France. Il est estimé meilleur que celui des autres Païs. On en fait quantité de Sirop à *Quebec* pour envoyer à *Paris*, à *Nantes*, à *Roüen* & en plusieurs autres Villes du Royaume[403].

Les *Fraises* & les *Framboises* sont en grande abondance[404]. Elles sont d'un fort bon goût : On y trouve aussi des *Grozeilles* blanches, mais elles ne valent rien que pour faire une espéce de vinaigre qui est très-fort[405].

---

402. Le bois du tilleul d'Amérique (« bois blanc »), tendre et léger, se travaille aisément. « Les troncs, à bois tendre, très putrescibles surtout au centre, pouvaient s'évider facilement, donnant des barils vite faits » (J. Rousseau, « Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 290). Les canots que mentionne Lahontan pouvaient aussi être fabriqués par évidage des troncs. Un usage important du bois blanc chez les Amérindiens n'est pas signalé par Lahontan : les fibres de l'écorce étaient utilisées en guise de chanvre pour fabriquer cordages, filets de pêche, etc.

403. Sous le nom de capillaire du Canada, cette fougère (voir *supra*, p. 598, n. 371) fut l'objet d'un commerce considérable sous le Régime français. On s'en servait, sous forme de sirop, pour soulager les affections pulmonaires. Voici ce qu'en dit Louis Nicolas (« Histoire naturelle des Indes occidentales », f. 150) vers 1672 : « Ce simple est un des plus rares et un des plus recherchés de tout le pays, ce n'est pas qu'il n'y en ait beaucoup dans tous les bois : mais il est précieux pour cette vertu qu'il a de rafraichir la poitrine par l'excellent cyrop qu'on en fait et qui est si recherché en France ou l'on vent le pot 4 ou 5 ecus ».

404. Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 51) avait déjà parlé de « framboisiers & fraisiers, qui sont dans tout ce Pays en si grande abondance, qu'il n'est pas croyable ; toutes les terres en sont remplies, & cela vient par dépit : cependant, ils produisent une si grande quantité de fruits, que dans la saison on ne peut les épuiser : elles viennent plus grosses & de meilleur goust qu'en France. »

405. Les « groseilles blanches » de Lahontan pourraient être les fruits des groseilliers proprement dits (par opposition à ceux des gadelliers, voir *supra*, p. 596, n. 357), dont les fruits rougissent après ceux des gadelliers (voir J. Rousseau, « La botanique canadienne à l'époque de Jacques Cartier », p. 56). Lahontan semble être le seul auteur à relever l'utilisation des groseilles pour fabriquer du vinaigre.

[65] Les *Bluets* sont de certains petits grains, comme de petites cerises, mais noirs & tout-à fait ronds[406]. La plante qui les produit est de la grandeur des Framboisiers. On s'en sert à plusieurs usages lorsqu'on les a fait secher au Soleil ou dans le four. On en fait des confitures*, on en met dans les tourtes & dans de l'eau de vie. Les sauvages du Nord en font une moisson durant l'été, qui leur est d'un grand secours, & sur tout lorsque la chasse leur manque.

Commerce de Canada *en général.*

Voici en peu de mots & en général ce que c'est que le Commerce de *Canada* dont il me souvient vous avoir déja mandé* quelque chose dans mes Lettres[407]. Les *Normans* sont les premiers qui ayent entrepris ce commerce ; & les embarquements s'en faisoient au *Havre de Grace* ou à *Dieppe* ; mais les *Rochelois* leur ont succedé, car les Vaisseaux de la *Rochelle* fournissent les marchandises nécessaires aux habitans de ce Continent[408]. Il y en a cependans quelques uns de *Bordeaux*[409]

406. Les fruits de deux espèces de bleuets surtout étaient récoltés : *Vaccinium angustifolium* et *Vaccinium myrtilloides*. Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 51) comparait la grosseur des bleuets à celle de gros pois. Ni lui ni Lahontan ne semblent connaître les myrtilles (*Vaccinium myrtillus*), communes sur les sols acides des régions montagneuses de l'ouest de l'Europe. Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 326-327) avait déjà signalé l'utilisation des bleuets par les Hurons.

407. Voir *NV*, lettre IV, p. 280-283 ; lettre V, p. 286-287 ; lettre VIII, p. 315-318 ; lettre IX, p. 319-323 ; lettre XIV, p. 366-367 ; lettre XVI, p. 384.

408. Dès le début du XVII^e siècle, les marchands de Normandie étaient en concurrence avec ceux de La Rochelle pour le contrôle du commerce maritime entre la France et la colonie. Dans la seconde moitié du siècle, le vent tourna en faveur des Rochelais qui dominèrent le trafic maritime jusqu'en 1740 environ (J. S. Pritchard, « The Pattern of French Colonial Shipping to Canada before 1760 », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, vol. 63, n° 231, 1976, p. 189-210 ; L. Laberge, *Rouen et le commerce du Canada de 1650 à 1670* ; M. Delafosse, « La Rochelle et le Canada au XVII^e siècle », *RHAF*, vol. 4, n° 4, mars 1951, p. 469-511).

409. Les années 1670 marquèrent le début des relations commerciales régulières entre Bordeaux et Québec. À partir de 1671, au moins un navire par an assurait cette liaison, quelquefois deux ou trois. Entre 1675 et 1700, un peu plus de 70 navires firent le trajet. Le trafic déclina au début du XVIII^e siècle, mais reprit avec une intensité accrue après 1740 (J. S. Pritchard, « The Pattern of French Colonial Shipping to Canada before 1760 », *loc. cit.*, p. 193-201 ; J. F. Bosher, « Les origines cosmopolites du commerce canadien à Bordeaux, 1671 à 1684 », *Études canadiennes/Canadian Studies*, n° 17, décembre 1984, p. 29).

& de *Bajone* qui y portent des vins, des eaux de vie, du Tabac & du fer.

Les Vaisseaux qui partent de *France* pour ce païs-là ne payent aucun droit de sortie pour leur Cargaison, non plus que d'entrée lorsqu'ils arrivent à *Quebec*, à la reserve du Tabac de Brezil qui paye* cinq sols* par Livre, c'est à-dire qu'un rouleau de [66] quatre cents livres pésant* doit 100. Francs d'entrée au bureau des fermiers. Les autres Marchandises ne payent* rien.

La plûpart des Vaisseaux qui vont chargez en *Canada* s'en retournent à vuide à la *Rochelle* ou ailleurs. Quelques uns chargent des poids lorsqu'ils sont à bon marché dans la Colonie ; d'autres prennent des planches & des madriers. Il y en a qui vont charger du Charbon de terre à l'Isle du *Cap Breton* pour le porter ensuite aux Iles de la *Martinique* & de *Gardeloupe*, où il s'en consume beaucoup aux rafineries des sucres[410]. Mais ceux qui sont recommandez aux principaux marchans du Païs ou qui leur apartiennent, trouvent un bon fret de peleteries, sur quoi ils profitent* beaucoup. J'ai veu quelques Navires, lesquels après avoir dechargé leurs marchandises à *Quebec* alloient à *Plaisance* charger des moruës qu'on y achetoit argent contant[411]. Il y a quelque fois à gagner, mais le plus souvent à perdre. Le Sieur *Samuel Bernon*[412] de la *Rochelle* est celui qui fait le plus grand Commerce de ce Païs-là. Il a des magasins à *Quebec* d'où les marchands des autres Villes tirent les marchandises qui leur conviennent. Ce n'est pas qu'il n'y ait des marchands assez riches & qui équipent en leur propre* des Vaisseaux qui vont & viennent de *Canada* en France. Ceux-ci

410. Il faut attendre le XVIII[e] siècle pour que cette liaison commerciale occasionnelle entre la Nouvelle-France et les Antilles prenne une forme plus régulière (voir J. Mathieu, *le Commerce entre la Nouvelle-France et les Antilles au XVIII[e] siècle*).

411. Il s'agissait là d'un scénario classique, au XVII[e] siècle, pour les navires bordelais, basques et rochelais revenant sans fret du Canada : ils allaient chercher ou compléter leur cargaison de retour à Plaisance, mais aussi en Acadie, à Gaspé et à l'île Percée (J. F. Bosher, *loc. cit.*, p. 31 ; L. Turgeon, « Pour redécouvrir notre XVI[e] siècle : les pêches à Terre-Neuve d'après les archives notariales de Bordeaux », *RHAF*, vol. 39, n° 4, 1986, p. 539).

412. Samuel Bernon appartenait vraisemblablement aux Bernon de La Rochelle, famille de marchands huguenots. Un certain Gabriel Bernon (1644-1736), par exemple, aurait succédé à son père André dans le commerce qu'il faisait avec les Antilles, la Guyane et le Canada.

ont leurs Correspondants à la *Rochelle* qui envoyent & reçoivent tous les ans les cargaisons de ces Navires.

Il n'y a d'autre difference entre les Corsai[67]res qui courent les Mers, & les marchands de *Canada*[413], si ce n'est que les premiers s'enrichissent quelque fois tout d'un coup par une bonne prise, & que les derniers ne font leur fortune qu'en cinq ou six ans de Commerce sans exposer leurs vies. J'ay connu vint petits Merciers qui n'avoient que mille écus* de Capital, lorsque j'arrivai à *Quebec* en 1683. qui lorsque j'en suis parti avoient profité* de plus de douze mille écus*. Il est seur qu'ils gagnent cinquante pour cent sur toutes les marchandises en général, soit qu'ils les achetent à l'arrivée des Vaisseaux ou qu'ils les fassent venir de France par commission, & il y a de certaines galanteries*, comme des rubans, des dentelles, des dorures, des tabatieres, des montres, & mille autres bijoux ou quinquailleries sur lesquelles ils profitent* jusqu'à cent ou cent cinquante pour cent, tout frais faits[414].

La Barrique de vin de *Bordeaux* contenant 250. bouteilles y vaut en tems de paix 40. livres* monnoye de France ou environ, & 60. en tems de guerre ; celle d'eau de vie de *Nantes* ou de *Bayone* 80. ou 100. livres*. La bouteille de vin dans les Cabarets vaut 6. sous* de France, & celle d'eau de vie 20. sous*. A l'égard des marchandises seches, elles valent tantôt plus & tantôt moins. Le Tabac de Brezil vaut 40. sous* la Livre en détail, & 35. en gros, & le sucre vingt sous* pour le moins, & quelquefois 25. ou 30.

Les premiers Vaisseaux partent ordinai[68]rement de *France* à la fin d'Avril ou au commencement de Mai ; mais il me semble qu'ils feroient des traverses* une fois plus courtes, s'ils partoient à la mi Mars & qu'ils rengeassent* ensuite les Iles des *Açores* du côté du Nord, car les vents de Sud & de Sud-Est régnent ordinairement en ces parages* depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Mai. J'en ai parlé souvent aux meilleurs Pilotes, mais ils disent que la crainte de certains rochers, ne permet pas qu'on suive cette route. Cependant ces

413. Se plaignant des marchands de La Rochelle, Frontenac formule une remarque similaire quand il rapporte qu'ils se livrent « à mille friponneries » et que « la plupart sont des tyrans et des corsaires » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 17 novembre 1689 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 24).

414. Voir *NV*, lettre IX, p. 319-320.

pretendus rochers ne paroissent que sur les Cartes. J'ai lû quelques Descriptions des Ports, des Rades & des Côtes de ces Iles & des Mers circonvoisines, faites par des *Portugais* qui ne font aucune mention des écueils qu'on remarque sur toutes ces cartes ; au contraire ils disent que les côtes de ces Iles sont fort saines*, & qu'à plus de vint lieuës* au large on n'a jamais eu de connoissance de ces rochers imaginaires.

Dès que les Vaisseaux de *France* sont arrivez à *Quebec*, les Marchands de cette Ville qui ont leur commis dans les autres Villes, font charger leurs Barques de Marchandises pour les y transporter. Ceux qui sont pour leur propre compte aux *Trois Riviéres* ou à *Monreal* descendent eux-mêmes à *Quebec* pour y faire leur amplete, ensuite ils fretent des Barques pour transporter ces effets chez eux. S'ils font les payements en peleteries ; ils ont meilleur marché de ce qu'ils achetent que s'ils payoient [69] en argent ou en lettre de change, parce que le vendeur fait un profit considerable sur les peaux à son rétour en *France*. Or il faut remarquer que toutes ces peaux leurs viennent des habitans ou des sauvages, sur lesquelles ils gagnent considerablement. Par exemple qu'un habitant des environs de *Quebec* porte une douzaine de *Martres*[415], cinq ou six *Renards*, & autant de *Chats Sauvages*[416] à vendre chez un marchand, pour avoir du drap, de la toile, des armes, des munitions &c. en échange de ces peaux, voila un double profit pour le marchand ; l'un parce qu'il ne paye ces peaux que la moitié de ce qu'il les vend ensuite en gros aux commis des Vaisseaux de la *Rochelle* : l'autre par l'évaluation exorbitante des marchandises qu'il donne en payement à ce pauvre habitant ; après cela faut-il s'étonner que la profession de ces négotiants soit meilleure que tant d'autres qu'on voit dans le monde. Je vous ai parlé dans ma septiême & huitiême Lettre du Commerce particulier de ce païs-là, & sur tout de celui qu'on fait avec les Sauvages[417], dont on tire les Castors & les autres Pelleteries ; ainsi il ne me reste plus qu'à marquer* les marchandises qui leur sont propres*, & les peaux qu'ils donnent en échange avec leur juste valeur.

---

415. Sur les martres, voir *NV*, lettre IX, p. 319, n. 219.

416. Ratons laveurs (voir *NV*, lettre XI, p. 338, n. 276).

417. Lahontan aborde ces questions dans les lettres VIII et IX (voir *NV*, p. 314-323).

Des fusils courts & legers.
De la poudre.
Des bales & du menu plomp.
Des haches, grandes & petites.
[70] Des couteaux à gaine.
Des lames d'épée pour faire des darts*.
Des chaudieres*, de toutes grandeur.
Des aleines de cordonnier.
Des ameçons, de toutes grandeurs.
Des batefeu*, & pierres à fusils.
Des Capots*, de petite Serge bleuë.
Des chemises de toile commune de Bretagne.
Des bas d'estame* courts & gros.
Du Tabac de Brezil.
Du gros fil blanc pour des filets.
Du fil à coudre de diverses couleurs.
De la ficelle ou fil à rets.
Vermillon, couleur de tuile.
Des aiguilles grandes & petites.
De la Conterie* de Venise ou rasade*.
Quelques fers de flêches, mais peu.
Quelque peu de savon.
Quelques sabres.
Mais l'eau de vie est de bonne vente.

Noms des Peaux qu'ils donnent en échange, avec leur valeur.

Des Castors d'Hiver[418], appellez *Moscovie*, qui valent la livre au Magasin des Fermiers Généraux.	4. 1. 10. s.
Castors gras, qui est celui à qui le long poil est tombé pendant que les Sauvages s'en sont servis[419].	5. 1.
Castor veule, c'est-à-dire, pris en Automne.	3. 1. 10. s

418. Lahontan mentionne ici six sortes de peaux de castors mais, dans les *Nouveaux voyages* (p. 323), il laissait entendre qu'il n'y en avait que quatre.

419. « Castor gras » désignait en effet une peau de castor utilisée quelques mois comme vêtement par les Amérindiens avant d'être échangée. En entraînant la chute des poils protecteurs qui recouvraient la fourrure, cet usage augmentait la valeur de la peau.

Castor sec[420], ou ordinaire.	3. 1.
[71] Castor d'Eté, c'est à dire, pris en Eté.	3. 1.
Castor blanc[421] n'a point de prix, non plus que les Renards bien noirs[422].	
Les Renards argentez[423].	4. 1.
Les Renards ordinaires[424], bien conditionnez.	2. 1.
Les Martres ordinaires.	1. 1.
Les plus belles.	4. 1.
Les peaux de Loutres rousses & rases.	2. 1.
Les Loutres d'Hiver & brunes.	4. 1. 10. s ou plus.
Les Ours noirs, les plus beaux.	7. 1.
Les peaux d'Elan[425] sans être passées*, c'est à dire en vert, valent la livre environ	12. s.
Celles des Cerfs[426], la livre, environ.	8. s.
Les Peckans, Chats Sauvages ou enfans du Diable[427].	1. 1. 15. s.
Les Loups Marins[428].	1. 1. 15. s. ou plus.
Les Foutereaux, Fouïnes & Belettes[429].	10. s.

420. Par opposition à « castor gras », « castor sec » désignait une peau sans traitement préalable avec sa couche de poil protecteur, difficile à enlever et sans valeur pour les chapeliers européens.

421. Individus albinos du castor.

422. Forme naturelle du renard roux, à pelage complètement noir (sauf l'extrémité de la queue, qui est blanche).

423. Forme naturelle du renard roux, dont le pelage noir est parsemé de longs poils à l'extrémité blanche.

424. Voir *NV*, lettre IX, p. 319, n. 218.

425. Orignaux.

426. Wapitis.

427. Dans la liste des animaux des régions septentrionales du Canada (*supra*, p. 564), les « enfants du Diable » sont des pécans (voir *supra*, p. 564-565, n. 149). Par conséquent, les « Peckans, Chats Sauvages ou enfants du Diable » mentionnés ici représenteraient une seule et même espèce, le pécan. Une autre interprétation est cependant possible : les chats sauvages pourraient être des ratons laveurs (voir *NV*, lettre XI, p. 338, n. 276) et les enfants du Diable, des carcajous, comme le croyait Jacques Rousseau (« Pierre Boucher, naturaliste et géographe », dans P. Boucher, *Histoire véritable et naturelle*, p. 309-310). Lahontan, évidemment, ne semble pas avoir eu une très bonne connaissance de ces animaux.

428. Phoques.

429. Le foutereau est le vison d'Amérique (voir *supra*, p. 563, n. 133). Fouine et belette désignent des belettes, vraisemblablement la belette à longue queue et l'hermine, respectivement (voir *supra*, p. 563, n. 134, et p. 565, 154).

Les Rats musquez.	6. s.
Leurs Testicules[430].	5. s.
Les Loups.	2. 1. 10. s.
Les peaux blanches d'Orignaux, c'est à dire, passées* par les Sauvages valent	8. 1. ou plus
Celles de Cerf.	5. 1. au plus
Celles de Caribou.	6. 1.
Celles de Chevreüil[431].	3. 1.

[72] Au reste, il faut remarquer que ces peaux sont quelquefois cheres, & d'autres fois au prix où je les mets ; Cependant cela ne différe qu'à quelque bagatelle de plus ou de moins.

Du Gouvernement de Canada *en général.*

Les Gouvernemens Politique, Civil, Ecclesiastique & Militaire, ne sont pour ainsi dire qu'une même chose en *Canada*, puis que les Gouverneurs Généraux les plus rusez ont soûmis leur autorité à celles des Ecclésiastiques. Ceux qui n'ont pas voulu prendre ce parti, s'en sont trouvez si mal qu'on les a rappellez honteusement. J'en pourrois citer plusieurs qui pour n'avoir pas voulu adhérer aux sentimens de l'Evêque & des Jesuites, & n'avoir pas remis leur pouvoir entre les mains de ces infaillibles personnages ont été destituez de leurs emplois, & traitez ensuite à la Cour comme des étourdis & comme des brouillons[432]. M^r^. de *Frontenac* est un des derniers qui a eu ce fâcheux sort, il se brouilla avec M^r^. *Duchesnau* Intendant de ce Païs-là, qui se voyant protegé du Clergé, insulta* de guet à pend cet illustre Général, lequel eut le malheur de succomber

430. Les « testicules » du rat musqué sont en réalité des glandes anales (voir *NV*, lettre XI, p. 333, n. 265). En 1664, Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle*, p. 64) écrivait : « Le Rat musqué [...] est asseurément estimé pour ses testicules, qui sentent le musc pendant deux mois, qui est le temps qu'ils sont en chaleur, sçavoir Avril & May ».

431. Cerf de Virginie.

432. L'auteur anonyme du « Récit d'un ami de l'abbé de Gallinée » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 363) parle de cette volonté des ecclésiastiques, jésuites et évêque en tête, d'exercer le pouvoir politique dans la colonie : « Les Jésuites sont establis à Québec, où ils sont maistres absolus, l'Evesque estant leur creature et ne faisant rien que de concert avec eux. [...] La doctrine de l'Evesque et des Jésuites est que les affaires de la Religion chrestienne n'iront pas bien dans ce pays-là tant que le Gouverneur ne sera pas la créature des Jésuites ou que l'Evesque ne sera pas Gouverneur. »

sous le faix d'une Ligue Ecclesiastique, par les ressorts, qu'elle fit mouvoir contre tout principe d'honneur & de conscience[433].

Les Gouverneurs Généraux qui veulent profiter de l'occasion de s'avancer ou de [73] thesauriser, entendent deux Messes par jour & sont obligez de se confesser une fois en vingt-quatre heures. Ils ont des Ecclesiastiques à leurs trousses qui les accompagnent par tout, & qui sont à proprement parler leurs Conseillers. Alors les Intendans, les Gouverneurs particuliers, & le Conseil Souverain n'oseroient mordre sur leur conduite ; quoi qu'ils en eussent assez de sujet, par rapport* aux malversations qu'ils font sous la protection des Ecclesiastiques, qui les mettent à l'abri de toutes les accusations qu'on pourroit faire contre eux.

Le Gouverneur Général de *Quebec* a vingt mille écus* d'appointement annuel, y comprenant la paye de la Compagnie de ses Gardes & le Gouvernement particulier du Fort[434] ; outre cela les Fermiers du Castor lui font encore mille écus* de present. D'ailleurs* ses vins & toutes les autres provisions qu'on lui porte de France ne payent* aucun fret ; sans compter qu'il retire pour le moins autant d'argent du Païs par son sçavoir faire. L'Intendant en a dix-huit mille[435] ; mais Dieu sçait ce

433. Lahontan reprend ici l'interprétation que donnait Frontenac lui-même des circonstances de son rappel : il aurait succombé « sous l'artifice et les fureurs de ceux » dont il avait tenté « de reprimer les entreprises, et l'autorité excessive et abusive » (Frontenac, [lettre au ministre], 20 octobre 1691, AC, C11A, vol. 11, f. 230v°). Dans la même lettre, Frontenac insistait sur « l'iniquité des Eclesiastiques, qui commancent à traitter d'impies ceux qui sont obligés de resister à leurs passions et à leurs interests » (*ibid.*, f. 231v°). Sur le rappel de Frontenac en 1682, voir *NV*, lettre XVII, p. 446, n. 606.

434. En tant que gouverneur général de la Nouvelle-France et gouverneur particulier de la ville de Québec, Denonville recevait 3 000 livres d'appointements annuels et 3 800 livres pour « l'entretenement de la garnison du Chasteau », pour un total d'environ 2 250 écus ([« Estat de la depense [...] pendant la presente année 1687 »], AC, F1A, vol. 4, f. 17 ; voir aussi, [« Estat de la depense [...] pendant la presente année 1689 »], *ibid.*, vol. 5, f. 3). La rétribution annuelle de son successeur, Frontenac, s'élevait à 3 800 livres, plus environ 4 000 livres pour l'entretien de la garnison du Château Saint-Louis, soit 2 600 écus au total ([« Estat de la depense [...] pendant la presente année 1690 »], *ibid.*, vol. 5, f. 69).

435. Les appointements annuels de Champigny, intendant de la Nouvelle-France de 1686 à 1702, s'élevaient à 12 000 livres, soit 4 000 écus ([« Appointemens du Sr. de Champigny et frais de son embarquement, 1686 »], AC, F1A, vol. 3, f. 316 ; [« Appointemens du Sr. de Champigny Intendant en Canada pendant 1688 »], *ibid*, vol. 4, f. 10 ; W. J. Eccles, « Bochart de Champigny, Jean », *DBC*, t. II, p. 74).

qu'il peut aquerir par d'autres voyes : Cependant, je ne veux pas toucher cette corde là, de peur qu'on ne me mette au nombre de ces médisans, qui disent trop sincérement la vérité. L'Evêque tire si peu de revenu de son Evêché, que si le Roi n'avoit eu la bonté d'y joindre quelques autres Bénéfices situez en France[436], ce Prélat feroit aussi maigre chere que cent autres de son carac[74]tére* dans le Royaume de *Naples*. Le Major* de *Quebec* a six cens écus* par an[437]. Le Gouverneur des *trois Riviéres* en a mille[438], & celui du *Monreal* deux mille[439]. Les Capitaines des Troupes cent vingt livres* par mois. Les Lieutenans quatre-vingt-dix livres*, les Lieutenans Réformez cinquante, les Sous-Lieutenans quarante, & le Soldat six sols par jour, monnoye du Païs[440].

Le Peuple a beaucoup de confiance aux Gens d'Eglise en ce Païs-là, comme ailleurs. On y est dévot en apparence ; car on n'oseroit avoir manqué aux grandes Messes, ni aux Sermons, sans excuse légitime. C'est pourtant durant ce tems-là, que les femmes & les filles se donnent carriére*, dans l'assurance que les Meres ou les Maris sont occupez dans les Eglises. On nomme les gens par leur nom à la prédication : on défend sous peine d'excommunication la lecture des Romans & des Comédies, aussi-bien que les masques, les jeux d'Ombre & de Lansquenet*. Les Jesuites & les Recolets s'accordent aussi peu que les

436. Le 14 décembre 1662, le roi accorda à Mgr de Laval le bénéfice de l'abbaye bénédictine de Méobec, située dans le diocèse de Bourges et, le 20 avril 1672, il ajouta celui de l'abbaye cistercienne de Lestrée, située dans le diocèse d'Évreux (N. Baillargeon, *le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval*, p. 24, 213-214 ; *id.*, *le Séminaire de Québec de 1685 à 1760*, p. 12-14).

437. En 1677, le major de Québec recevait un traitement de 1 200 livres, soit 400 écus ([« Estat de la despense que le Roy veut et ordonne estre faite pour le payement des appointemens, solde et entretennement des Gouverneurs, Majors, officiers, capitaines, soldats et autres charges du pays de Canada ou nouvelle France pendant la presente année 1677 »], AC, F1A, vol. 1, f. 20).

438. Le traitement du gouverneur de Trois-Rivières s'élevait, en 1677, à 1 200 livres, soit 400 écus (*ibid.*).

439. Les appointements du gouverneur de Montréal étaient, en 1677, de 1 800 livres, soit 600 écus (*ibid.*).

440. Toutes ces données sur les traitements des militaires sont exactes (voir J. Leclerc, « Les troupes de la Marine au Canada, 1683-1688 », p. 41 ; C. Russ, « Les troupes de la Marine, 1683-1713 », p. 138-139).

Molinistes & les Jansenistes[441]. Les premiers prétendent que les derniers n'ont aucun droit de confesser. Relisez ma huitiême Lettre[442], & vous verrez le zele indiscret* des Ecclesiastiques. Le Gouverneur Général a la disposition des Emplois militaires. Il donne les Compagnies, les Lieutenances & les Sous-Lieutenances, à qui bon lui semble, sous le bon plaisir* de sa Majesté ; mais il ne lui est pas permis de disposer des Gouvernemens particuliers, des [75] Lieutenances de Roi, ni des Majoritez* de Places. Il a de même le pouvoir d'accorder aux Nobles, comme aux Habitans, des Terres & des établissemens dans toute l'étenduë du *Canada* ; mais ces concessions se font conjointement avec l'Intendant. Il peut aussi donner vingt-cinq congez ou permissions par an, à ceux qu'il juge à propos pour aller en traite chez les Nations Sauvages de ce grand Païs[443]. Il a le droit de suspendre l'execution des Sentences envers les Criminels ; & par ce retardement il peut aisément obtenir leur grace, s'il veut s'intéresser* en faveur de ces malheureux : mais il ne sçauroit disposer de l'argent du Roi, sans le consentement de l'Intendant, qui seul a le pouvoir de le faire sortir des coffres du Tresorier de la Marine[444].

441. Laissée dans l'ombre par les décrets du concile de Trente (1564), la question des rapports entre la grâce et le libre arbitre donna lieu, dès les années suivantes, à un débat théologique. En 1588, le jésuite espagnol Luis Molina (1536-1600) publia à Lisbonne *De concordia liberi arbitrii cum divinæ gratiæ donis*, ouvrage controversé où il professait que la grâce est « suffisante », c'est-à-dire « tantôt efficace & tantôt inefficace, selon que la volonté y coopère ou y resiste, ensorte que l'efficace de la grace dépend du consentement de la volonté de l'homme » (article « Molinisme », *Encyclopédie*, vol. 10, 1765, p. 630). Opposé à la doctrine moliniste, le théologien hollandais Jansénius (1585-1638) publia à Louvain en 1640 l'*Augustinus*, ouvrage inspiré de saint Augustin, où il soutenait que la grâce est « efficace », c'est-à-dire dévolue par Dieu à un nombre limité de prédestinés dont elle contraint la volonté au bien. La querelle entre molinistes et jansénistes se poursuivit au-delà du XVII^e siècle et fit « bien du bruit dans le monde » (Furetière, 1727). L'Église romaine ne se prononça pas sur le molinisme, auquel la Compagnie de Jésus adhérait dans son ensemble, et répudia le jansénisme pour des raisons théologiques et politiques (J. Delumeau, *le Catholicisme entre Luther et Voltaire*, p. 166-201).

442. Voir *NV*, lettre VIII, p. 313-314.

443. En réalité, le gouverneur délivrait les congés de traite conjointement avec l'intendant (G. Lanctot, *l'Administration de la Nouvelle-France*, p. 49-50 ; A. Vachon, « L'administration de la Nouvelle-France », *DBC*, t. II, p. xx).

444. Grand argentier de la colonie, l'intendant exerçait, en effet, un contrôle absolu sur les finances coloniales : toute dépense devait être arrêtée et autorisée par lui (G. Lanctot, *op. cit.*, p. 44 ; A. Vachon, *op. cit.*, p. xx).

Le Gouverneur Général ne peut se dispenser de se servir des Jesuites pour faire des Traitez avec les Gouverneurs de la *Nouvelle Angleterre* & de la *Nouvelle York*, non* plus qu'avec les *Iroquois*. Je ne sçai si c'est par rapport* au conseil judicieux de ces bons Péres, qui connoissent parfaitement le Païs & les véritables intérêts du Roi, ou si c'est à cause qu'ils parlent et entendent à merveille les langues de tant de Peuples différens, dont les intérêts sont tout à fait opposez ; ou si ce n'est point par la condescendance* & la soûmission, qu'on est obligé d'avoir pour ces dignes Compagnons du Sauveur.

Les Conseillers qui composent le Con[76]seil Souverain de *Canada*, ne peuvent vendre, donner, ni laisser leurs Charges à leurs Héritiers ou autres sans le consentement du Roi, quoi qu'elles vallent moins qu'une simple Lieutenance d'Infanterie[445]. Ils ont coûtume de consulter les Prêtres ou les Jesuites lors qu'il s'agit de rendre des Jugemens sur des affaires délicates ; mais lors qu'il s'agit de quelque cause qui concerne les intérêts de ces bons Pères, s'ils la perdent, il faut que leur droit soit si mauvais, que le plus subtil & le plus rusé Jurisconsulte ne puisse lui donner un bon tour. Plusieurs personnes m'ont assuré que les Jesuites faisoient un grand Commerce de Marchandises d'*Europe* & de Pelleteries de *Canada*[446], mais j'ai

445. Sur le traitement des conseillers, voir *NV*, lettre III, p. 274.

446. Cette accusation, largement répandue dans la colonie et en France, commença à circuler dès l'arrivée des jésuites en Acadie, au début du XVII^e siècle, et reparut par la suite sous les plumes les plus diverses. En 1667, par exemple, l'intendant Jean Talon faisait état des rumeurs à ce sujet, mais ne prenait pas directement position (« Mémoire sur l'état present du Canada, 1667 », dans *Collection de mémoires et de relations sur l'histoire ancienne du Canada*, p. 3) : « [...] les Peres de la Compagnie de Jesus [...] sont employez aux missions étrangères : ouvrage digne de leur zèle et de leur piété s'il est exempt du meslange de l'intérest dont on les dit susceptibles, par la traitte des pelleteris qu'on assure qu'ils font aux Outaouak, et au Cap de la Magdeleine ; ce que je ne sçay pas de science certaine. » D'autres n'avaient pas sa réserve, comme l'auteur anonyme du « Récit d'un ami de l'abbé Gallinée » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 367) : « Les Jésuites sont ainsi respandus partout où il y a trafic et ils y demeurent tant qu'il y a quelque chose à faire, et se retirent quand il n'y a plus que des Sauvages à catéchiser. » Frontenac abondait dans le même sens, affirmant que les jésuites songeaient « autant à la conversion du Castor qu'à celles des âmes, car la plupart de leurs missions sont de pures moqueries » (« Lettre du gouverneur de Frontenac au ministre, 2 novembre 1672 », *RAPQ*, 1926-1927, p. 75). Voir aussi « Ordonnance de MM. de Tracy, Courcelles et Talon sur une requête du Père Lemercier, supérieur des Jésuites de la Nouvelle-France, au sujet des choses qui ont été

de la peine à le croire, ou si cela est, il faut qu'ils ayent des Correspondants, des Commis, & des Facteurs aussi secrets & aussi fins qu'eux-mêmes, ce qui ne sçauroit être[447].

Les Gentilshommes* de ce Païs-là ont bien des mesures* à garder avec les Ecclesiastiques, pour le bien & le mal qu'ils en peuvent recevoir indirectement. L'Evêque & les Jesuites ont assez d'ascendant sur l'esprit de la plûpart des Gouverneurs Généraux pour procurer des emplois aux enfans des Nobles qui sont dévoüez à leur très-humble service, ou pour leur obtenir de ces Congez, dont je vous ai parlé dans ma huitiême Lettre[448]. Ils peuvent aussi fortement s'intéresser* à l'établissement des filles de ces mêmes Nobles, en leur faisant trouver des partis avantageux. Un [77] simple Curé doit être ménagé, car il peut faire du bien & du mal aux Gentilshommes*, dans les Seigneuries desquels ils ne sont, pour ainsi dire, que Missionnaires, n'y ayant point de Cures fixes en *Canada*[449], ce qui

écrites par feu M. de Mésy sur le compte des dits Jésuites, 9 mai 1666 », dans *Ordonnances, commissions, etc., des gouverneurs et intendants de la Nouvelle-France*, p. 29 ; anonyme, *Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada*, p. 26-27. Cette question a suscité de nombreux commentaires ; voir en particulier P. J. Lomasney, « The Canadian Jesuits and the Fur Trade », *Mid-America*, vol. 15, nº 3, janvier 1933, p. 139-150 ; J. Delanglez, *Frontenac and the Jesuits*, p. 133-270 ; M. Eastman, *Church and State in Early Canada*, p. 4-6, 82-89, 265-267 ; C. J. Jaenen, « The Catholic Clergy and the Fur Trade, 1585-1685 », *SHC*, 1970, p. 60-80.

447. Dans ses mémoires manuscrits, Lahontan est beaucoup moins réservé (ou ironique) et accuse directement les jésuites de participer au commerce des fourrures (voir *AI*, p. 1022, et *BR*, p. 1104).

448. Lahontan parle de ces congés dans la lettre IX des *Nouveaux voyages* (p. 321-323).

449. L'implantation de cures fixes se heurtait à l'opposition de l'évêque pour qui la faible densité de population ne permettait ni ne justifiait l'installation de curés résidents dans chaque paroisse. Le système des « missions volantes », où tous les prêtres résidaient au séminaire de Québec et se voyaient assigner un vaste territoire dont ils remplissaient les fonctions de missionnaires, convenait mieux, selon l'évêque, aux besoins de la colonie. Aux yeux des autorités françaises, toutefois, ce système présentait de graves déficiences : tout d'abord, il n'assurait à la population que des services religieux partiels et inadéquats (ce qui n'incitait guère les habitants à verser leurs dîmes et obligeait du coup le roi à accorder des subsides annuels pour la subsistance du clergé) ; ensuite, il conférait une trop grande autorité à l'évêque qui pouvait d'autant mieux garder les prêtres sous son contrôle qu'ils résidaient tous au séminaire et dépendaient de lui pour leur subsistance. En dépit des pressions réitérées des autorités françaises auprès de l'évêque, l'établissement des cures fixes ne progressa que très lentement : à la fin du XVII^e siècle, seules quelques paroisses avaient un curé résident (G. Lanctot, *Histoire du Canada*, vol. 2, p. 120 ;

est un abus qu'on devroit réformer*. Les Officiers doivent aussi tâcher d'entretenir une bonne correspondance* avec les Ecclesiastiques, sans quoi il est impossible qu'ils puissent se soûtenir*. Il faut non-seulement que leur conduite soit réguliére, mais encore celle de leurs Soldats, en empêchant les desordres qu'ils pourroient faire dans leurs Quartiers[450].

Les Troupes sont ordinairement en quartier chez les Habitans des Côtes* ou Seigneuries de *Canada*, depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Mai. L'Habitant qui ne fournit simplement que l'ustancille* à son Soldat, l'employe ordinairement à couper du bois, à déraciner des souches, à défricher des terres, ou à battre du bled dans les granges durant tout ce tems-là, moyennant dix sols* par jour outre sa nourriture[451]. Le Capitaine y trouve aussi son compte, car pour obliger ses Soldats à lui céder la moitié de leur paye, il les contraint de venir trois fois la semaine chez lui pour faire l'exercice. Or comme les Habitations sont éloignées de quatre ou cinq arpens les unes des autres, & qu'une Côte* occupe deux ou trois lieuës* de terrain de front, ils aiment bien mieux s'accorder avec lui, que de faire si souvent tant de chemin dans les néges & dans les [78] bouës. Alors *volenti non fit injuria*[452], voilà le prétexte du Capitaine. A l'égard des Soldats qui ont de bons mêtiers, il est assuré de profiter de leur paye entiére en vertu d'un Congé

G. Frégault, « L'Église et la société canadienne », dans *le XVIII^e siècle canadien*, p. 371 ; N. Baillargeon, *le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de M^gr de Laval*, p. 153 ; J.-G. Lavallée, « L'Église dans l'État au Canada sous M^gr de Saint-Vallier », *Société canadienne d'histoire de l'Église catholique*, n° 39, 1972, p. 34 ; C. J. Jaenen, « Church-State Relations in Canada, 1604-1685 », *SHC*, 1967, p. 138).

450. Ces propos sur la soumission aux ecclésiastiques comme condition indispensable à la promotion sociale dans la colonie rejoignent ceux de l'auteur anonyme de l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France ou Canada*, rédigée vers 1689 : « L'authorité qu'ils se sont donnée dans le pays fait que les puissances qui sont leur creatures & qui partagent avec eux le butin, suivent volontiers leurs volontés. Il n'y a ny officiers de guerre & de justice ny gentilshommes qui ose raisonner sur ce qu'ils font s'il ne veut perdre son office & se voir reduit à la mendicité luy & sa famille. [...] Ils ne sont avancés qu'autant que les PP. Jesuittes les avancent, & l'on peut dire sans blesser la verité qu'ils tiennent tout le païs en servitude & en esclavage » (p. 27).

451. Cette pratique, relativement courante en France, prit une forme quasi institutionnelle dans la colonie. L'ordonnance de De Meulles, en 1685, autorisa les soldats à travailler chez l'habitant pour des gages n'excédant pas 12 livres par mois ou 15 sols par jour (L. Dechêne, *Habitants et marchands de Montréal*, p. 85).

452. Trad. : « On ne fait pas de tort à qui consent. »

qu'il leur donne pour aller travailler dans les Villes ou ailleurs[453]. Au reste, presque tous les Officiers en général se marient en ce Païs-là, mais Dieu sçait les beaux Mariages qu'ils font[454], en prenant des filles qui portent en dot onze écus*, un Cocq, une Poule, un Bœuf, une Vache, & quelquefois aussi le Veau, comme j'en ai vû plusieurs de qui les Amans, après avoir nié le fait, & après avoir prouvé devant les Juges la mauvaise conduite de leur Maîtresse, ont été forcez malgré toute leur résistance, moitié figue moitié raisin, par la persuasion des Ecclesiastiques d'avaler la pilule, en épousant les filles en question. Il y en a quelques-uns à la verité qui ont trouvé de bons Partis, mais ils sont rares. Or ce qui fait qu'on se marie facilement en ce Païs-là, c'est la difficulté de pouvoir converser avec les personnes de l'autre Sexe. Il faut se déclarer aux Peres & Meres au bout de quatre visites qu'on fait à leurs filles ; il faut parler de mariage ou cesser tout commerce*, sinon la médisance attaque les uns & les autres comme il faut. On ne sçauroit voir les femmes, sans qu'on n'en parle desavantageusement & qu'on ne traite les Maris de commodes : enfin il faut lire, boire ou dormir pour passer le tems en ce Païs-là. Cependant il s'y fait des intrigues, [79] mais c'est avec autant de circonspection qu'en *Espagne*, où la vertu des Dames ne consiste qu'à sçavoir bien cacher leur jeu[455].

A propros de Mariage il faut que je vous compte l'avanture plaisante d'un jeune Capitaine qu'on vouloit marier malgré lui, parce que tous ses camarades l'étoient. Il arriva que cet Officier ayant rendu quelques visites à la fille d'un Conseiller, on voulut le faire expliquer, & même M^r^. *de Frontenac*, comme parain de la Demoiselle qui est assurement la plus acomplie de son siecle,

453. Cette pratique suscitait la réprobation de l'évêque et les avertissements répétés du ministre de la Marine, mais, trop lucrative pour être abandonnée, elle se poursuivit tout au long du XVII^e^ siècle (L. Dechêne, *op. cit.*, p. 85-86).

454. Sur les mariages des officiers dans la colonie, Pontchartrain écrit à Frontenac en 1691 : « Le Roy ayant esté informé que plusieurs officiers de ses troupes en Canada, y ont pris des engagements par des mariages peu sortables, et avec des filles sans biens, Sa Majesté désire que vous ne souffriez pas de pareils mariages, ny aucuns de la part desdits officiers, sans vostre permission, et quand on en proposera, que vous n'estimerez pas convenables, vous les devez détourner et en donner advis à Sa Majesté » (« Lettre du ministre au gouverneur de Frontenac, 7 avril 1691 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 58).

455. Sur la circonspection des dames d'Espagne, voir *VPD*, lettre VII, p. 984.

fit tout ce qu'il pût au Monde pour engager l'Officier à l'épouser. Celui-ci trouvant la table de ce Gouverneur autant à son goût que la compagnie de celle qui s'y trouvoit assez souvent, resolut pour se tirer d'affaires, de demander du tems pour y penser. On lui accorda deux mois, après quoi voulant allonger la courroïe il en souhaita encore deux, que l'Evêque lui fit donner. Cependant le dernier étant expiré au grand regret du Cavalier qui jouïssoit du plaisir de la bonne chere & de la vûë de sa Demoiselle[456], fut obligé de se trouver à un grand festin que M^r. de *Nelson*, Gentilhomme Anglois (dont j'ai parlé en ma 23^e. Lettre)[457] voulut donner aux futurs Epoux, au Gouverneur, à l'Intendant, à M^r. l'Evêque, & à quelques personnes de considération ; & comme ce généreux Anglois étoit ami du Pere & des Fréres de la Demoiselle par des raisons de commerce[458], il offroit mille écus* le jour des nôces, qui joints à mille que l'Evêque donnoit, & mille autres qu'el[80]le avoit de son patrimoine avec sept ou huit mille que M^r. *de Frontenac* offroit en congez, sans compter un avancement infaillible, faisoient un mariage assez avantageux pour le Cavalier. Le répas étant fini, on le pressa de signer le contract, mais il répondit qu'ayant bû quelques rasades d'un vin fumeux, son esprit n'étoit pas assez libre pour juger des conditions qui y étoient inserées, de sorte qu'on fut obligé de remetre la partie au lendemain. Ce retardement* fut cause qu'il garda la chambre jusqu'à ce que M^r. *de Frontenac*, chez qui il avoit accoutumé de manger l'envoya querir, afin de s'expliquer avec lui sur le champ. Or il n'y avoit point d'apparence* de trouver aucun pretexte legitime, il s'agissoit de répondre définitivement à ce Gouverneur, qui lui parla en termes précis, lui faisant connoître la bonté qu'on avoit eu de lui donner tant de tems pour y penser ; mais l'Officier lui répondit en propres termes, que tout homme qui peut être capable de se marier après y avoir songé quatre mois, étoit un

456. Probablement Geneviève Damours, fille de Mathieu Damours de Chauffours et filleule de Frontenac (D. M. Hayne, « Lom d'Arce de Lahontan, Louis de », *DBC*, t. II, p. 461).

457. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 480. Nelson fut gardé prisonnier à Québec au cours de l'hiver 1691-1692.

458. John Nelson commerçait activement en Acadie (voir *NV*, lettre XXIII, p. 480-481, n. 705), où les frères Damours avaient obtenu d'importantes concessions de terres (voir *supra*, p. 550, n. 94). Selon Lahontan, ils possédaient même « un établissement pour le Commerce des Castors » sur la rivière Saint-Jean (voir *supra*, p. 550).

fou à lier. Je voi dit-il, que je le suis, l'empressement que j'ai d'aller à l'Église avec Mademoiselle D*** me convainc de ma folie : si vous avez de l'estime pour elle, ne permettez pas qu'elle épouse un Cavalier si prompt à faire des extravagances, pour moi je vous déclare, Monsieur, que le peu de raison & de jugement libre qui me restent encore me serviront à me consoler de la perte que je fais d'elle, & à me repentir de l'avoir voulu rendre [81] aussi malheureuse que moi. Ce discours surprit l'Evêque, le Gouverneur, l'intendant[459], & généralement tous les autres Officiers mariez, lesquels eussent été ravis que celui-ci eût donné dans le paneau à leur exemple, tant il est vrai que *Solamen Miseris Socios Habuisse Doloris*[460]. On ne s'attendoit à rien moins qu'à ce dédit, aussi mal en prit à ce pauvre Capitaine reformé ; M^r^. *de Frontenac* lui fit une injustice assez grande quelque tems après, en donnant une Compagnie vaquante au neveu de Madame *de Pontchartrin*[461], à son préjudice, malgré les ordres de la Cour, ce qui l'obligea de passer en France avec moi en 1692[462].

---

459. L'édition originale porte « le Gouverneur l'entendant », mais il s'agit sans doute d'une erreur typographique.

460. L'édition originale porte « *consolatio miseris est socios habere pares* » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000). Trad. : « C'est une consolation pour les malheureux d'avoir des compagnons d'infortune. »

461. Le chevalier Guillaume de Maupeou, arrivé dans la colonie à l'automne 1691 (voir *NV*, lettre XXII, p. 477). Frontenac confirme qu'il donna, en 1691, une compagnie vacante à Maupeou : « Vous verrez, Monseigneur, dans le rolle des charges qui ont vacqué depuis l'année passée que j'ay remplacé celle du *Sieur* Desroches, capitaine, de M^r^. le Ch*evalie*r de Maupeou croyant que vous l'aurez pour agréable » (« Lettre du gouverneur de Frontenac et de l'intendant Bochart de Champigny au ministre, 11 novembre 1692 », *RAPQ*, 1927-1928, p. 128). Si, en agissant ainsi, Frontenac contrevenait aux ordres de la cour, il ne pouvait choisir un meilleur candidat que le neveu de la femme du ministre de la Marine, son supérieur immédiat, pour éviter toute réprobation.

462. Pour la plupart des historiens, Lahontan raconte ici sa propre mésaventure. Bien qu'invérifiable, cette hypothèse est plausible. Jeune capitaine réformé, Lahontan aurait partagé la table du gouverneur au cours de l'hiver 1691-1692 (voir *NV*, lettre XXII, p. 477) et, selon les ordres de la cour, Frontenac devait le « pourvoir le plus avantageusement qu'il le pourroit quand l'occasion s'en presenteroit » (voir *NV*, lettre XXI, p. 473). Si Lahontan est ce « pauvre Capitaine » condamné au mariage, le récit nous fournit le véritable motif de son départ pour la France, en 1692 : il n'irait pas, à la demande de Frontenac, soumettre un projet de défense pour les Grands Lacs (voir *NV*, lettre XXIII, p. 485-487), mais partirait à cause de l'injustice commise à son égard par le gouverneur.

Pour réprendre le fil de ma narration vous sçaurez que les *Canadiens* ou *Creoles** sont bien faits, robustes, grands, forts, vigoureux, entreprenans, braves & infatigables, il ne leur manque que la connoissance des belles Lettres. Ils sont presomptueux & remplis d'eux-mêmes, s'estimant au dessus de toutes les Nations de la Terre, & par malheur ils n'ont pas toute la vénération qu'ils devroient avoir pour leurs parens. Le sang de *Canada* est fort beau, les femmes y sont généralement belles, les brunes y sont rares, les sages y sont communes ; & les paresseuses y sont en assez grand nombre ; elles aiment le luxe au dernier point, & c'est à qui mieux prendra des maris au piege.

Il y auroit de grands abus à reformer* en *Canada*. Il faudroit commancer par celui d'empêcher les Ecclesiastiques de faire des [82] visites si fréquentes chez les Habitans, dont ils exigent mal à propos la connoissance des affaires de leurs familles jusqu'au moindre détail, ce qui peut être assez souvent contraire au bien de la société par des raisons que vous n'ignorez pas. Secondement, défendre à l'Officier de ne pas retenir la paye de ses Soldats ; & d'avoir le soin de leur faire faire le maniement des armes les Festes & les Dimanches. Troisiémement, taxer* les Marchandises à un prix assez raisonnable, pour que le Marchand y trouvât son compte & son profit, sans écorcher les Habitans & les Sauvages. Quatriémement, défendre le transport de France en *Canada*, des brocards, des galons, & rubans d'or ou d'argent & des dantelles de haut prix[463]. Cinquiémement, ordonner aux Gouverneurs Généraux de ne pas vendre de congez pour aller en traite chez les Sauvages des grands Lacs. Sixiémement, établir des Cures fixes. Septiémement, former & dicipliner les milices pour s'en servir dans l'occasion aussi utilement que des troupes. Huitiémement, établir les Manufactures de toiles, d'étofes, &c. Mais la principale chose seroit d'empêcher que les Gouverneurs, les Intendans, le Conseil Souverain, l'Evêque & les Jesuites ne se partageassent en faction, & ne cabalassent les uns contre les autres ; car les suites ne peuvent être que préjudiciables au service du Roi, & au répos public. Après cela ce Païs-là vaudroit la moitié plus que ce qu'il vaut à present.

463. Sur le luxe en Canada, voir *NV*, lettre IX, p. 320.

[83] Je suis surpris qu'au lieu de faire sortir de France les Protestans[464] qui passant chez nos ennemis, ont causé tant de dommage au Royaume par l'argent qu'ils ont aporté dans leur Païs, & par les Manufactures qu'ils y ont établi, on ne les ait pas envoyez en *Canada*[465]. Je suis persuadé que si on leur avoit donné de bonnes assurances pour la liberté de conscience, il y en a quantité qui n'auroient pas fait difficulté de s'y établir. Quelques personnes m'ont répondu à ce sujet que le reméde eût été pire que le mal, puisqu'ils n'auroient pas manqué tôt ou tard d'en chasser les Catholiques par le secours des *Anglois*[466] ; mais je leur ai fait entendre que les *Grecs* & les *Armeniens* sujets du *Grand Seigneur*, quoique de Nation & de Religion differente de celles des *Turcs*, n'ayant presque jamais imploré l'assistance des Puissances étrangeres pour se rebeller & secouër le joug, on avoit plus de raison de croire que les *Huguenots* auroient toûjours conservé la fidelité dûë à leur Souverain. Quoiqu'il en soit, je parle à peu près comme ce Roi

464. Après tant d'autres, Lahontan fait allusion à la révocation de l'édit de Nantes qui, en 1685, provoqua un exode massif des protestants vers la Suisse, la Hollande, l'Angleterre, etc.

465. Très tôt, on chercha à fermer les portes de la Nouvelle-France aux protestants, afin de recréer dans la colonie une uniformité religieuse brisée en France par le protestantisme. Parmi les plus ardents promoteurs de cette politique, les missionnaires proposèrent au roi, en 1621, d'interdire « à tous sujets [...] faisans profession de la religion prétendue reformée » d'habiter dans la colonie. Ils obtinrent gain de cause six ans plus tard, lors de l'adoption de la charte des Cent-Associés qui stipulait que le peuplement de la Nouvelle-France devait dorénavant se faire de « naturels François et catholiques ». Le clergé exerça des pressions continues aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles pour assurer le respect intégral de cette clause, mais la présence de quelques protestants est attestée dans la colonie tout au long du Régime français ; en 1760, ils étaient environ 400 (Leclercq, *Premier établissement de la foy dans la Nouvelle France*, t. I, p. 197 ; « Acte pour l'établissement de la Compagnie des Cent-Associés, 29 avril 1627 », *Édits, ordonnances royaux*, vol. 1, p. 7 ; M.-A. Bédard, *les Protestants en Nouvelle-France*, p. 11-38 ; M. Trudel, *l'Église canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764*, t. I, p. 189-191).

466. Cet argument était utilisé depuis le début du XVII^e^ siècle par ceux qui s'opposaient à la présence des protestants dans la colonie ; on le retrouve notamment dans un mémoire adressé à la cour par M^gr^ de Laval : « Tout le monde sçait que les protestans en général ne sont pas si attachez à Sa Majesté que les Catholiques. Québec n'est pas bien loing de Boston et autres villes angloises ; multiplier les protestans dans le Canada, ce seroit donner occasion pour la suitte à des révolutions » (« Memoire de l'evesque de Québec sur les protestants », *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France*, t. I, p. 204 ; M.-A. Bédard, *op. cit.* ; M. Eastman, *Church and State in Early Canada*, p. 230-233).

d'*Aragon* qui se vantoit d'avoir pû donner de bons conseils à Dieu pour la simetrie & le cours des Astres s'il eût daigné le consulter. Je dis aussi que si le Conseil d'Etat eut suivi les miens, la nouvelle France auroit été dans trente ou quarante ans un Royaume plus beau & plus florissant que plusieurs autres de l'Europe.

[84] *Intérêts des François & des Anglois de l'Amerique Septentrionale.*

Comme la *Nouvelle France* & la *Nouvelle Angleterre* ne subsistent que par les pêches de *Moruës*, & par le Commerce de toutes sortes de Pelleteries, il est de l'interêt de ces deux Colonies, de tâcher d'augmenter le nombre de Vaisseaux qui servent à cette pêche, & d'encourager les Sauvages à chasser des Castors, en leur fournissant les armes & les munitions dont ils ont besoin. Tout le monde sçait que la *Moruë* est d'une grande consomption* dans tous les païs Meridionaux de l'*Europe*, & qu'il y a peu de marchandise de plus prompt ni de meilleur debit, sur tout lorsqu'elle est bonne & bien conditionnée.

Ceux qui prétendent que la destruction des *Iroquois* seroit avantageuse aux Colonies de la *Nouvelle France*, ne connoissent pas les véritables intérêts de ce païs-là, puisque si cela étoit les Sauvages qui sont aujourd'hui les amis des *François* seroient alors leurs plus grands ennemis, n'en ayant plus à craindre d'autres. Ils ne manqueroient pas d'appeller les *Anglois*, à cause du bon marché de leurs Marchandises, dont ils font plus d'état que des nôtres : ensuite tout le Commerce de ce grand Païs seroit perdu pour nous.

Il seroit donc de l'interêt des *François* que les *Iroquois* fussent affoiblis, mais non [85] pas totalement defaits ; il est vrai qu'ils sont aujourd'hui trop puissans, ils égorgent tous les jours nos Sauvages alliez. Leur but est de faire perir toutes les Nations qu'ils connoissent, quelque éloignées qu'elles puissent être de leur païs. Il faudroit tâcher de les réduire à la moitié de ce qu'ils sont, s'il étoit possible, mais on ne s'y prend pas comme il faut : il y a plus de trente ans que leurs anciens ne cessent de remontrer aux Guerriers des cinq Nations, qu'il est expédient de se défaire de tous les peuples sauvages de *Canada*, afin de ruiner le Commerce des *François*, & de les chasser ensuite de ce Continent ; c'est la raison qui leur fait porter la guerre

jusqu'à quatre ou cinq cent lieuës* de leur Païs, après avoir détruit plusieurs Nations differentes en divers lieux, comme je vous l'ai déja expliqué[467].

Il seroit assez facile aux *François* d'attirer les *Iroquois* dans leur parti, de les empêcher de tourmenter leurs Alliez, & de faire en même tems avec quatre *Nations Iroquoises*, tout le commerce qu'elles font avec les Anglois de la *Nouvelle York*. Cela se pourroit aisément executer moyenant dix mille écus* par an qu'il en coûteroit au Roi : voici comment. Il faudroit premiérement rétablir au *Fort Frontenac* les Barques qui y étoient autrefois, afin de transporter aux Riviéres des *Tsonontoüans* & des *Onnontagues* les Marchandises qui leur sont propres*, & ne leur vendre que ce qu'elles auroient coûté en France ; cela n'iroit tout au plus [86] qu'à dix mille écus* de transport. Sur ce pied là*, je suis persuadé que les *Iroquois* ne seroient pas si fous de porter un seul Castor chez les *Anglois* par quatre raisons : la premiére, parce qu'au lieu de soixante ou quatre-vint lieuës* qu'ils seroient obligez de les transporter sur leur dos à la *Nouvelle York*, ils n'en auroient que sept ou huit à faire de leurs Villages jusqu'aux Rives du *Lac de Frontenac* ; la deuxiéme qu'étant impossible aux *Anglois* de leur donner des Marchandises à si bon marché, sans y perdre considerablement, il n'y a point de negociant qui ne renonçât à ce commerce. La troisiéme consiste en la difficulté de subsister dans le chemin de leurs Villages à la *Nouvelle York*, y allant en grand nombre crainte de surprise*, car j'ai déja dit en plusieurs endroits que les bêtes fauves* manquent en leurs Païs. La quatriéme c'est qu'en s'écartant de leurs Villages pour aller si loin, ils exposent leurs femmes, leurs enfans & leur vieillards en proye à leurs ennemis, qui pendant ce tems-là peuvent les tuer ou les enlever comme il est arrivé déja deux fois. Il faudroit outre cela leur faire des presens toutes les années, en les exhortant à laisser vivre paisiblement nos Sauvages Alliez, lesquels sont assez* sots de se faire la guerre entre eux, au lieu de se liguer contre les *Iroquois* qui sont les Ennemis les plus redoutables qu'ils ayent à craindre ; en un mot il faudroit mettre en execution le projet d'entreprise dont je vous ai parlé en ma 23. Lettre[468].

467. Voir *supra*, p. 545 et 547.

468. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 485-487.

[87] C'est une sottise de dire que ces Barbares dépendent des *Anglois* ; cela est si peu vrai que quand ils vont troquer leurs péleteries à la *Nouvelle York*, ils ont l'audace de taxer* eux-mêmes les Marchandises dont ils ont besoin, lorsque les Marchands les veulent vendre trop cher. J'ai déja dit plusieurs fois[469] qu'ils ne les considérent que par raport* au besoin qu'ils en ont, qu'ils ne les traitent de fréres & d'amis que par cette seule raison, & que si les François leur donnoient à meilleur marché les nécessitez de la vie, les armes & la munition &c. ils n'iroient pas souvent aux Colonies *Angloises*. Voilà une des principales affaires à quoi l'on devroit songer ; car si cela étoit ils se donneroient bien garde d'insulter* nos Sauvages amis & Alliez non* plus que nous. Les Gouverneurs généraux de *Canada* dévroient employer les habiles gens du Païs qui connoissent nos Peuples confederez, pour les obliger à vivre en bon intelligence, sans se faire la guerre les uns aux autres ; car la plûpart des Nations du Sud se détruisent insensiblement, ce qui fait un vrai plaisir aux *Iroquois*. Il seroit facile d'y mettre ordre en les menaçant de ne plus porter de Marchandises à leurs Villages. Il faudroit outre cela tâcher d'engager deux ou trois Nations de demeurer ensemble, comme font les *Outaouas* & les *Hurons* ou les *Sakis* & les *Pouteouatamis* (appellez *Puants*[470].) Si tous ces Peuples nos confederez étoient d'accord & que leurs démelez cessassent, ils ne s'ocuperoient plus si ce [88] n'est à chasser des Castors, ce qui rendroit le Commerce plus abondant ; & d'ailleurs* ils seroient en état de se liguer ensemble, lors que les *Iroquois* se mettroient en devoir d'attaquer les uns ou les autres.

L'intérêt des *Anglois* est de leur persuader que les *François* ne tendent qu'à les perdre, qu'ils n'ont autre chose en vûë que de les détruire lors qu'ils en trouveront l'occasion ; que plus le *Canada* se peuplera & plus ils auront sujet de craindre ; qu'ils doivent bien se garder de faire aucun Commerce avec eux, de peur d'être trahis par toutes sortes de voyes ; qu'il est de la derniére importance de ne pas souffrir que le Fort de *Frontenac*

469. Voir *NV*, lettre I, p. 257-258 ; lettre V, p. 286-287.

470. Lahontan établit à tort une équivalence entre « Puants » et « Pouteouatamis ». Les Français utilisaient le terme « Puants » pour désigner les Amérindiens connus aujourd'hui sous le nom de Winnebago. À la fin du XVII^e siècle, ils étaient installés dans la région de Green Bay, tout comme les Poutéouatamis, ce qui explique peut-être la confusion de Lahontan.

se rétablisse, non plus que les Barques, puis qu'en vingt-quatre heures on pourroit faire des descentes au pied de leurs Villages, pour enlever leurs Vieillards, leurs femmes & leurs enfans pendant qu'ils seroient occupez à faire leurs Chasses de Castors durant l'Hiver ; qu'il est de leur intérêt de leur faire la guerre de tems en tems, ravageant les Côtes* & les Habitations* de la tête* du Païs, afin d'obliger les Habitans d'abandonner le Païs, & dégoûter en même tems ceux qui auroient envie de quitter la *France* pour s'établir en *Canada*, & qu'en tems de Paix il leur est de conséquence* d'arrêter les Coureurs* de bois aux Cataractes de la Riviére des *Outaouas* pour confisquer les armes & munitions de guerre qu'ils portent aux Sauvages des Lacs[471].

Il faudroit aussi que les *Anglois* engageas[89]sent les *Tsonontouans* ou les *Goyogoans* à s'aller établir vers l'embouchure de la *Riviére de Condé* sur le bord du *Lac Errié*, & qu'en même tems ils y construississent un Fort & des Barques longues ou Brigantins*[472], ce poste seroit le plus avantageux & le plus propre de tous ces Païs-là, par une infinité de raisons que je suis obligé de taire. Outre ce Fort, ils en devroient faire un autre à l'embouchure de la *Riviére des François*, alors il est constant* qu'il seroit de toute impossibilité aux Coureurs* de bois de jamais remettre le pied dans les Lacs[473].

Il est encore de leur intérêt d'attirer à leur parti les Sauvages de l'*Acadie* ; ils le peuvent faire avec peu de dépense ; ceux de la *Nouvelle Angleterre* devroient y songer, aussi-bien que de fortifier les Ports où ils pêchent les *Moruës*. A l'égard des équipemens de Flotes pour enlever des Colonies, je ne leur conseillerois pas d'en faire ; car supposé qu'ils fussent assurez du succès de leurs entreprises, il n'y a que quelques Places, dont on pourroit dire que le jeu vaudroit la chandelle.

Je conclus & finis en disant que les *Anglois* de ces Colonies ne se donnent pas assez de mouvement*, ils sont un peu trop indolents ; les Coureurs* de bois *François* sont plus entreprenants qu'eux, & les *Canadiens** sont assurément plus actifs &

471. Voir à ce propos la réponse de la Grangula à La Barre (*NV*, lettre VII, p. 307).

472. Voir *PF*, p. 1049-1058.

473. Lahontan développe longuement ces deux points dans les mémoires qu'il soumet aux autorités anglaises : voir *BD*, p. 1039-1043 ; *PF*, p. 1044-1068 ; *BR*, p. 1097-1110. Voir aussi *supra*, Introduction, p. 91-102.

plus vigilants. Il faudroit donc que ceux de la *Nouvelle York* tâchassent d'augmenter leur Commerce de Pelleteries, en faisant des entreprises bien concertées, & que ceux de la [90] *Nouvelle Angleterre* s'efforçassent à rendre la Pêche des *Moruës* plus profitable à cette Colonie, en s'y prenant de la maniére que bien d'autres gens feroient, s'ils étoient aussi bien situez qu'eux. Je ne parle point des Limites de la *Nouvelle France* & de la *Nouvelle Angleterre*, puis que jusqu'à present elles n'ont jamais été bien réglées, quoi qu'il semble qu'en plusieurs Traitez de Paix entre ces deux Royaumes, les bornes ayent été comme marquées en certains Lieux[474]. Quoi qu'il en soit, la décision en est délicate pour un homme qui n'en sçauroit parler, sans s'attirer de méchantes* affaires.

Habits, Logemens, Complexion & tempérament des Sauvages.

Les Chronologistes Grecs (qui ont divisé les tems en ἄδηλων : Ce qui est caché ; μυδικὸν ἡρωικὸν : Ce qui est fabuleux ; Ἱζορικὸν[475] : Ce qu'ils ont eu pour véritable) se seroient bien pû passer d'écrire cent rêveries sur l'Origine des Peuples de la Terre, puis que l'usage de l'Ecriture leur étant inconnu devant* le Siége de Troye, il faut qu'ils s'en soient rapportez aux Manuscrits fabuleux des Egyptiens & des Chaldéens, gens visionnaires & superstitieux. Or supposons que ceux-ci soient les Inventeurs de cette Ecriture, comment pourra-t-on ajoûter foi à tout ce qu'ils [91] disent être arrivé avant qu'ils eussent trouvé cette invention. Apparemment ils n'étoient ni plus éclairez, ni plus sçavans Chronologistes que les Ameriquains*, de sorte que sur ce pied*-là ils auroient été fort embarrassez à raconter fidélement les Avantures & les Faits de leurs Ancêtres. Je suis maintenant convaincu que la Tradition est trop suspecte, inconstante, obscure, incertaine, trompeuse & vague, pour se fier à elle ; J'ai l'obligation* de cette idée aux Sauvages de *Canada*, qui ne sçachant rapporter au vrai* ce qui s'est passé dans leurs Païs il y a deux cens ans, me font révoquer* en doute la

474. Lahontan discute cette question dans ses mémoires manuscrits (voir *infra*, p. 1039, 1063, 1097-1098).

475. Trois de ces quatre mots grecs contiennent une erreur. Il faut sans doute lire ἄδηλον (nominatif neutre de l'adjectif, « obscur, caché, secret ») au lieu de ἄδηλων ; μυθικὸν (« fabuleux, légendaire, mythique ») au lieu de μυδικὸν ; ἱστορικὸν (« historique ») au lieu de ϶Ιζορικὸν.

pureté & l'incorruptibilité de la Tradition[476]. Il est aisé de juger, sur ce principe, que ces pauvres Peuples sçavent aussi peu leur Histoire & leur Origine[477], que les Grecs & les Chaldéens ont sçû la leur. Contentons-nous donc, Monsieur, de croire qu'ils sont descendus comme vous & moi, du bon homme Adam ; *Ignaras Hominum suspendunt numina mentes*[478].

J'ai lû quelques Histoires de *Canada* que des Religieux ont écrit en divers tems. Ils ont fait quelques descriptions assez simples & exactes des Païs qui leur étoient connus. Mais ils se sont grossiérement trompez dans le recit qu'ils font des mœurs, des maniéres, &c. des Sauvages. Les Recolets les traitent de gens stupides, grossiers, rustiques incapables de penser & de refléchir à quoi que ce soit[479]. Les Jesuites tiennent un langage

476. Adario reprendra et systématisera cette condamnation de la tradition dans son premier dialogue (voir *D*, p. 802 ss).

477. Sur l'interminable débat touchant l'origine des « Ameriquains », voir Giuliano Gliozzi, *Adamo e il Nuovo Mondo. La nasciata dell'antropologia come ideologia coloniale : dalle genealogie bibliche alle teorie razziali (1500-1700)*, Florence, la Nuova Italia editrice, 1977, ix, 635 p.

478. Trad. : « La puissance divine surpasse l'esprit ignorant de l'homme ».

479. Lahontan fait sans aucun doute allusion aux textes de Hennepin où apparaissent à plusieurs reprises de pareils jugements : « Ces Sauvages, de même que tous ceux de l'Amerique sont fort peu disposez aux lumieres de la foi, par ce qu'ils sont brutaux & stupides, & que leurs meurs sont extremement corrompues, & opposées au Christianisme » (*Nouvelle découverte*, p. 221) ; voir encore les expressions « ils sont grossiers, stupides, & ignorants » (*ibid.*, p. 409), « brutaux, & opiniâtres au dernier point » (*Nouveau voyage*, p. 124), « extremement grossiers & Barbares » (*ibid.*, p. 127). Il reconnaît toutefois qu'ils « ne manquent point de bon sens dans les choses, qui concernent l'interest general & particulier de leur Nation » (*ibid.*, p. 136). Cette vision négative n'apparaît cependant pas dans les écrits d'autres récollets. Ainsi, dans son *Grand voyage du pays des Hurons* (p. 185), Sagard remarque : « Tous les Sauvages en general, ont l'esprit & l'entendement assez bon, & ne sont point si grossiers & si lourdauts que nous nous imaginons en France. » Et Leclercq écrit dans la *Nouvelle relation de la Gaspésie* (p. 394-395) : « Ils ont tous naturellement de l'esprit, & le sens commun au-delà de ce qu'on se persuade en France ; ils conduisent adroitement leurs desseins, & prennent des moïens justes & necessaires, pour y parvenir heureusement ; sont fort éloquens & persuasifs parmi ceux de leur Nation, usant de metaphores & de circonlocutions fort agreables dans leurs harangues, qui sont tres-éloquentes, particulierement quand elles sont prononcées dans les Conseils & les Assemblées publiques & generales. » Michelet se souviendra de ce passage de Lahontan en 1863 : « Les récollets disaient que les Indiens étaient des brutes, infiniment difficiles à instruire. Ils ne parlaient, dans leurs relations, que des tribus avilies, dégradées, faisaient croire que la promiscuité était la loi de l'Amérique » (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, p. 181).

très-différent, car ils [92] soûtiennent qu'ils ont du bon sens, de la mémoire, de la vivacité d'esprit, mêlée d'un bon jugement[480]. Les premiers disent qu'il est inutile de passer son tems à prêcher l'Evangile à des gens moins éclairez que les Animaux. Les seconds prétendent au contraire, que ces Sauvages se font un plaisir d'écouter la Parole de Dieu, & qu'ils entendent l'Ecriture avec beaucoup de facilité. Je sçai les raisons qui font parler ainsi les uns & les autres ; elles sont assez connuës aux personnes qui sçavent que ces deux Ordres de Religieux ne s'accordent pas trop bien en *Canada*. J'ai déja vû tant de Relations pleines d'absurditez, quoi que les Auteurs passassent pour des Saints, qu'à present je commence à croire que toute Histoire est un Pyrrhonisme perpétuel[481]. Si je n'avois pas entendu* la langue des Sauvages, j'aurois pû croire tout ce qu'on a écrit à leur égard, mais depuis que j'ai raisonné avec ces Peuples, je me suis entiérement desabusé* connoissant que les Recolets & les Jesuites se sont contentez d'effleurer certaines choses, sans parler de la grande opposition qu'ils ont trouvé de la part de ces Sauvages à leur faire entendre les véritez du Christianisme[482]. Les uns & les autres se sont bien gardez de toucher à cette corde-là par de bonnes raisons. Je vous avertis que je ne parle seulement que des Sauvages de *Canada*, sans y comprendre ceux qui habitent au delà du Fleuve de *Missisipi*, dont je n'ai pû connoître les mœurs & les maniéres comme il faut, [93] parce que leurs langues me sont inconnuës, & que d'ailleurs, le tems ne m'a pas permis de faire un assez long séjour dans leur Païs.

480. Les références au bon sens, à la mémoire, à la vivacité et au bon jugement des « Sauvages » parsèment les *Relations* des jésuites. Voir, à titre d'exemple, la *Relation* de 1634 (*JR*, vol. 6, p. 228-230) de Paul Lejeune : « Pour l'esprit des Sauvages, il est de bonne trempe [...] je n'ay veu personne jusques icy de ceux qui sont venus en ces contrées, qui ne confesse & qui n'advoüe franchement que les Sauvages ont plus d'esprit que nos paysans ordinaires. » Voir encore Michelet : « Les jésuites rabaissaient moins les sauvages, les déclaraient intelligents, prétendaient en tirer parti. Ils mentaient sur deux points, d'abord sur la religion des Indiens, qu'ils donnaient pour culte du diable. Sur les conversions, plus menteurs que les récollets, ils soutenaient en opérer beaucoup, et profondes et durables. Sur tout cela, Lahontan déchira le rideau » (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, p. 181-182).

481. Sur la conception de l'histoire par Lahontan, voir R. Ouellet, « L'œuvre de Lahontan : une subversion du discours historique canonique », *Scritti sulla Nouvelle-France nelle seicento*, p. 267-282.

482. Les récollets discutèrent à plusieurs reprises des obstacles rencontrés par les missionnaires dans l'entreprise de christianisation ; voir, par exemple, Hennepin, *Nouveau voyage*, p. 126-135, 143-148, 256-267.

J'ay dit en mon Journal du Voyage de la *Riviére Longue*[483], qu'ils étoient extrêmement polis, il est facile d'en juger par les circonstances que vous avez dû remarquer.

Ceux qui ont dépeint les *Sauvages* velus comme des Ours, n'en avoient jamais vû, car il ne leur paroît ni poil, ni barbe, en nul endroit du corps[484], non* plus qu'aux femmes, qui n'en ont pas même sous les aisselles, s'il en faut croire les gens qui doivent le sçavoir mieux que moi. Ils sont généralement droits, bien faits, de belle taille[485], & mieux proportionnez pour les Amériquaines, que pour les Européenes ; les *Iroquois* sont plus

483. Voir *NV*, lettre XVI, p. 394-424.

484. Plusieurs Français relèvent ce contraste entre les traits rattachés d'emblée, en Europe, à la condition de sauvage (un être généralement velu) et la réalité amérindienne (système pilaire peu développé). Voir, par exemple, Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 31-33) : « Il faut avoüer qu'on se persuade trop facilement dans nôtre Europe, que les Peuples de l'Amerique Septentrionale, pour n'avoir pas été élevez dans les maximes de la civilité, ne retiennent de la nature humaine que le seul titre d'Hommes Sauvages, & qu'ils n'ont aucunes de ces belles qualitez de corps & d'esprit, qui distinguent l'espece humaine de celle des animaux de la terre ; les croïant tous velus comme des ours, & plus inhumains que les tygres & les leopards. Il est bon cependant, pour corriger une idée si grossiere, si injuste & si peu raisonnable [...] : puisqu'en effet nos Gaspesiens ont moins de poil que les François, les aïant vû moy même s'arracher celuy de la barbe jusques à la racine, pour n'en avoir non plus que les femmes » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 103-104) : « L'idée qu'on se formoit autrefois des Sauvages, étoit d'une espece d'hommes nuds, couverts de poil, vivans dans les bois sans societé comme des bêtes [...]. On étoit alors dans une grande illusion, les Sauvages, à l'exception des cheveux & des sourcils, que quelques-uns même ont soin d'arracher, n'ont pas un poil sur le corps, & s'il leur en vient quelqu'un, ils en ôtent de bonne heure jusqu'à la racine. » Voir aussi Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 182) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 311-312).

485. La plupart des observateurs ont relevé ces caractéristiques corporelles ; voir Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 228) : « Si nous commençons par les biens du corps, je diray qu'ils les possedent avec avantage : ils sont grands, droicts, forts, bien proportionnez, agiles, rien d'effeminé ne paroist en eux » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 392) : « Ils sont tous naturellement bien-faits de corps, d'une riche taille, haute, bien proportionnée, & sans aucune difformité ; puissans, robustes, adroits, & d'une agilité surprenante » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 104) : « [...] ils sont grands, d'une taille superieure à la nôtre, bien faits, bien proportionnez, d'un bon tempérament, lestes, forts, & adroits ; en un mot pour les qualités du corps, ils ne nous cedent en rien, si même ils n'ont sur nous quelque avantage » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 302) : « Les Sauvages du Canada sont communément bien faits, & d'une taille avantageuse [...]. Ils sont robustes, & d'une complexion saine. » Voir aussi Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 179-180), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 176) et Raudot (*Relation par lettres*, p. 63).

grands, plus vaillans & plus rusez que les autres Peuples. Mais moins agiles & moins adroits, tant à la guerre qu'à la chasse, où ils ne vont jamais qu'en grand nombre. Les *Ilinois*, les *Oumamis*, les *Outagamis*, & quelques autres Nations sont d'une taille médiocre*[486], courant comme des lévriers[487], s'il m'est permis de faire cette comparaison. Les *Outaouas* & la plûpart des autres Sauvages du Nord (à la réserve des *Sauteurs* & des *Clistinos*) sont des poltrons, laids & mal-faits. Les *Hurons* sont braves, entreprenans & spirituels, ils ressemblent aux *Iroquois* de taille & de visage.

Les *Sauvages* sont tous sanguins, & de couleur presque olivâtre[488], & leurs visages [94] sont beaux en général, aussi-bien que leur taille. Il est très-rare d'en voir de boiteux, de borgnes, de bossus, d'aveugles, de muets, &c.[489]. Ils ont les yeux gros & noirs de même que les cheveux, les dents blanches comme l'ivoire[490], & l'air qui sort de leur bouche est aussi pur que celui qu'ils respirent, quoi qu'ils ne mangent presque jamais

---

486. Les Illinois, remarque Raudot (*Relation par lettres*, p. 143), « ne sont communément n'y grands n'y petits, leur taille est bien proportionnée ».

487. Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 178) remarque que les « Nations de la Louïsianne & du Fleuve Meschasipi » (les Illinois, les Oumamis et les Outagamis) « courent plus vîte que les Iroquois. Il n'y a point de bœufs ou de Taureaux Sauvages, lesquels ils n'atteignent à la course » ; selon Raudot (*Relation par lettres*, p. 144), les Illinois « courent mieux que peuples du monde, attrapant dans leur chasse tous les jours des cerfs à la course ».

488. Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 375-376) : « Ilz sont tous de couleur olivatre, ou du moins bazanez comme les Hespagnols » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 393) : « Leur couleur est brune, olivâtre & bazanée. »

489. L'absence de tares physiques chez les Amérindiens est un thème récurrent dans la littérature de voyage des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; voir, par exemple, Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 379) : « [...] ilz sont bien formés en perfection naturele. S'il y a quelque borgne ou boiteux (comme il arrive quelquefois) c'est chose accidentaire, & du fruit de la chasse » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 360) : « On voit parmi eux peu de gens contrefaits de naissance. »

490. Voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 179) : « [...] ils ont [les dents] merveilleusement blanches » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 393) : « [...] leurs dents sont extrémement blanches » ; *Relation* de 1657-1658 (*JR*, vol. 44, p. 284) : « En Europe, les dents les plus blanches sont les plus belles. Les Maures & les Sauvages nous surpassent en cette beauté : ils ont les dents plus blanches que l'ivoire » ; « Lettre du Père Sébastien Rales, Missionnaire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle France, à Monsieur son Frère, 12 octobre 1723 » (*JR*, vol. 67, p. 136) : leurs « dents sont plus blanches que l'ivoire ».

de pain, ce qui prouve qu'on se trompe en *Europe*, lors qu'on croit que la viande sans pain rend l'haleine forte. Ils ne sont ni si* forts, ni si* vigoureux que la plûpart de nos François, en ce qui regarde la force du Corps pour porter de grosses charges, ni celles des bras pour lever un fardeau & le charger sur le dos. Mais en récompense*, ils sont infatigables, endurcis au mal, bravant le froid & le chaud sans en être incommodez ; étant toûjours en exercice, courant deçà & delà, soit à la Chasse, ou à la Pêche, toûjours dansant, & joüant à de certains jeux de Pelotes[491], où les jambes sont assez nécessaires.

Les femmes sont de la taille qui passe la médiocre*, belles autant qu'on le puisse imaginer, mais si mal-faites, si grasses & si pesantes, qu'elles ne peuvent tenter que des Sauvages. Elles portent leurs cheveux roulez derriére le dos avec une espéce de ruban[492], & ce rouleau leur pend jusqu'à la ceinture ; elles ne les coupent jamais, les laissant croître pendant toute leur vie sans y toucher, au lieu que les hommes les coupent tous les mois. Il seroit à souhaiter qu'ils suivissent les autres avis de *Saint* Paul [95] par le même hazard qu'ils suivent celui-là[493]. Elles sont couvertes depuis le coû jusqu'au dessous du genoüil, croisant leurs jambes lors qu'elles s'asséent. Les filles le font pareillement dès le berceau : je me sers de ce terme de berceau mal à propos, car ils ne sont pas connus parmi les Sauvages. Les meres se servent de certaines petites planches rembourrées de coton, sur lesquelles il semble que leurs enfans ayent le dos colé ; d'ailleurs* ils sont emmaillotez à nôtre maniére, avec des langes soûtenus par de petites bandes passées dans les trous qu'on fait à côté de ces planches. Elles y attachent aussi des

491. Lahontan décrit plus loin ce jeu (voir *infra*, p. 651-652).

492. Raudot (*Relation par lettres*, p. 64) : « [...] les femmes portent leurs cheveux de toute leur longueur noüés et envelopez d'une peau d'anguille ou de serpent » ; *Relation* de 1657-1658 (*JR*, vol. 44, p. 286) : « Les femmes Sauvages les portent [leurs cheveux] sur le derriere, ramassant leurs cheveux en un petit pacquet, qui pend sur leurs espaules. »

493. « Convient-il qu'une femme prie Dieu sans voile ? La nature elle-même ne vous enseigne-t-elle pas que c'est une honte pour l'homme de porter les cheveux longs, tandis que c'est une gloire pour la femme de les porter ainsi ? Car la chevelure lui a été donnée en guise de vêtement » (I Cor., XI, 13-15) ; « Tout homme qui prie ou prophétise, le chef couvert, fait honte à son chef [c'est-à-dire au Christ, dont il semble se cacher]. Toute femme qui prie ou prophétise le chef non voilé fait honte à son chef [c'est-à-dire à son mari, en ayant l'air de se donner pour son égale] ; c'est exactement comme si elle était une femme rasée » (I Cor., XI, 4-5).

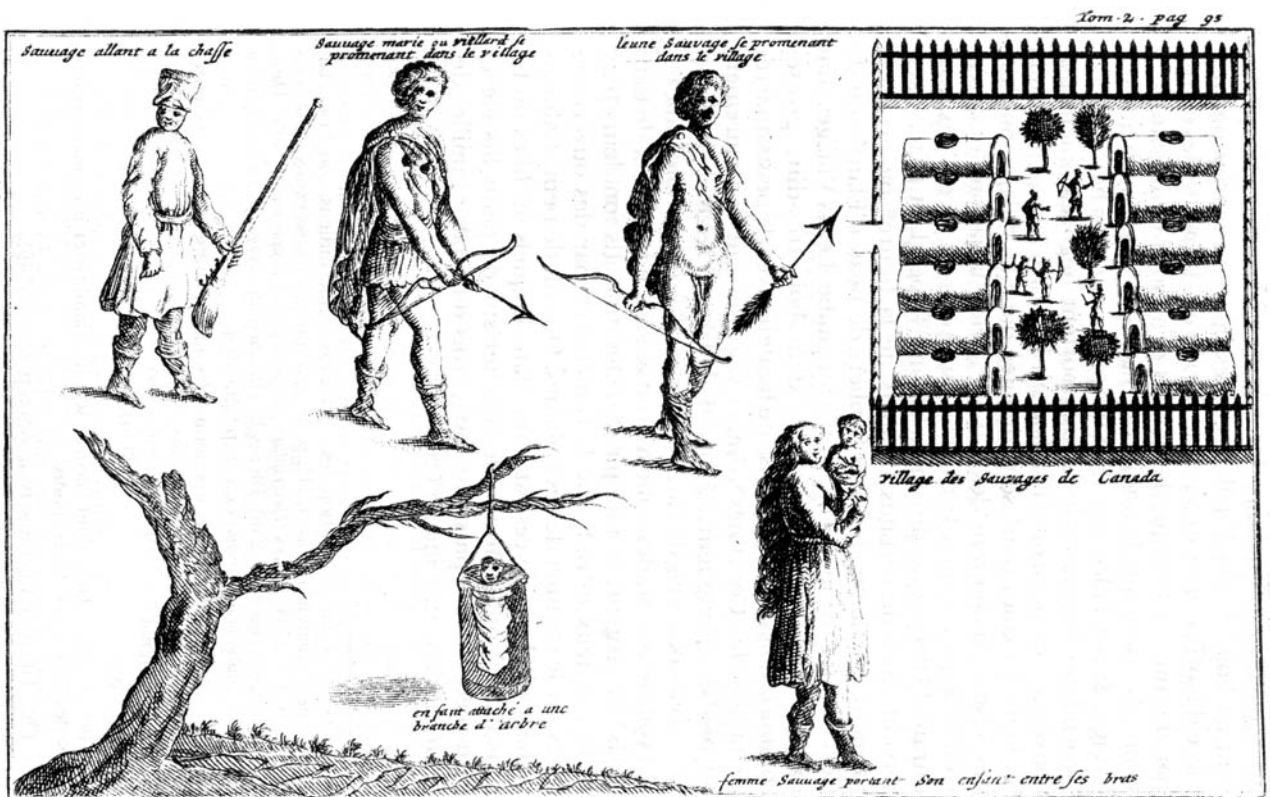
Tom. 2. pag 93
Sauvage allant a la chasse
Sauvage marié ou vieillard se promenant dans le village
Jeune Sauvage se promenant dans le village
Village des Sauvages de Canada
enfant attaché a une branche d'arbre
femme Sauvage portant son enfant entre ses bras

cordes pour suspendre leurs enfans à des branches d'arbres, lors qu'elles ont quelque chose à faire, dans le tems qu'elles sont au bois[494]. Les Vieillards & les hommes mariez ont une piéce d'étoffe qui leur couvre le derriére & la moitié des cuisses par devant, au lieu que les jeunes gens sont nuds comme la main. Ils disent que la nudité ne choque la bienséance que par l'usage, & par l'idée que les Européens ont attaché à cet état. Cependant, les uns & les autres portent négligeamment une couverture de peau ou d'écarlate sur leur dos, lors qu'ils sortent de leurs Cabanes pour se promener dans le Village, ou faire des Visites. Ils portent des Capots*, selon la saison, lors qu'ils vont à la guerre ou à la Chasse, tant pour se parer* du froid durant l'Hiver, que des moucherons[495] pendant l'Eté. Ils se servent alors de certains Bonnets de la figure* ou de [96] la forme d'un Chapeau, & des Souliers de peau d'Elan[496] ou de Cerf[497] qui leurs montent jusqu'à mi-jambe. Leurs Villages sont fortifiez de doubles palissades d'un bois très-dur, grosses comme la cuisse, de 15. pieds* de hauteur avec de petits quarrez au milieu des Courtines*. Leurs Cabanes ont ordinairement 80. pieds* de longueur, 25. ou 30. de largeur & 20. de hauteur. Elles sont couvertes d'écorce d'Ormeau[498], ou de bois blanc[499]. On voit deux estrades l'une à droit & l'autre à gauche, de neuf pieds* de largeur, & d'un pied* d'élevation. Ils font leurs feux entre ces deux estrades, & la fumée sort par des ouvertures faites sur le sommet de ces Cabanes. On voit de petits Cabinets ménagez le long de ces estrades, dans lesquels les filles ou les gens mariez ont coûtume de coucher sur de petits lits élevez d'un pied tout au plus. Au reste, trois ou quatre familles demeurent dans une même Cabane.

494. Pour une description des « berceaux » amérindiens, voir Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 350), Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 170-171), Denys (*Description geographique et historique*, p. 583), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 236), Diéreville (*Relation du voyage*, p. 284) et Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 593-595).

495. Petits insectes piqueurs, comme les maringouins, les mouches noires et les brûlots.

496. Orignal.

497. Wapiti.

498. L'orme blanc, dont l'écorce servait à lambrisser les « maisons longues » des Hurons et des Iroquois.

499. Tilleul d'Amérique (voir *supra*, p. 595, n. 345).

Les Sauvages sont fort sains & exemts de quantité de maladies dont nous sommes attaquez en Europe, comme de Paralisie, d'hidropisie, de goute, d'éthisie*, d'asme, de gravelle* & de pierre*[500]. Ils sont sujets à la petite verole & aux pleuresies. Quand un homme meurt à l'âge de soixante ans, ils disent qu'il est mort jeune, parce qu'ils vivent ordinairement quatre-vingt jusqu'à cent ans, & même j'en ai vû deux qui alloient beaucoup au delà. Cependant, il s'en trouve qui ne poussent pas si loin par leur propre faute, car ils s'em[97]poisonnent quelquefois, comme je vous l'expliquerai ailleurs[501] ; il semble qu'ils suivent assez bien en cette occasion les maximes de Zenon & des Stoïciens, qui soûtiennent qu'il est permis de se donner la mort[502] ; d'où je conclus qu'ils sont aussi foûs que ces grands Philosophes.

Mœurs & Maniéres des Sauvages.

Les *Sauvages* ne connoissent ni tien, ni mien, car on peut dire que ce qui est à l'un est à l'autre. Lors qu'un *Sauvage* n'a pas réüssi à la Chasse des *Castors*, ses Confréres le secourent sans être priez. Si son fusil se creve ou se casse, chacun d'eux s'empresse à lui en offrir un autre. Si ses enfans sont pris ou tuez par les ennemis, on lui donne autant d'esclaves qu'il en a

500. Le thème de la parfaite santé des Sauvages, tout comme celui de l'absence de tares physiques, est largement répandu dans la littérature de voyage des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles. Voir, par exemple, Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 510) : « Il est vrai que nos Gaspesiens [Micmacs] joüissent souvent d'une santé parfaite, jusqu'à une heureuse vieillesse, n'étant pas sujets à plusieurs maladies qui nous affligent en France ; comme gouttes, gravelle, écroüelles, galle, &c. » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 360) : « [...] ils ne sont sujets ni aux goutes, ni aux graveles, ni aux apoplexies, ni aux morts subites » ; Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 176) : « Ils ne sont ni gouteux, ni hydropiques, ni sujets à la gravelle, ni fievreux » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 364) : « La Goute, la Gravelle, la Pierre, l'Apoplexie, & quantité d'autres Maux, si communs en Europe, n'ont point encore pénétré dans cette partie du Nouveau Monde parmi les Naturels du Pays. » Lahontan discute ailleurs plus longuement cette question (*infra*, p. 682-683), qui sera évidemment reprise dans les *Dialogues* (p. 868).

501. Voir *supra*, p. 602, et *infra*, p. 660 et 678.

502. Philosophe grec (335-264 av. J.-C.), fondateur du stoïcisme et de l'école du Portique (Athènes). Selon la coutume des sages de l'époque, qui accomplissaient par là le dernier acte de vertu, Zénon se serait suicidé.

besoin pour le faire subsister[503]. Il n'y a que ceux qui sont Chrêtiens & qui demeurent aux portes de nos Villes, chez qui l'argent soit en usage. Les autres ne veulent ni le manier, ni même le voir, ils l'appellent le Serpent des François. Ils disent qu'on se tuë, qu'on se pille, qu'on se diffame, qu'on se vend, & qu'on se trahit parmi nous pour de l'argent ; que les Maris vendent leurs femmes, & les Meres leurs filles pour ce métal[504]. Ils trouvent étrange que les uns ayent plus de bien que les autres, & que ceux qui en ont le plus sont estimez davantage que ceux qui en ont le moins. Enfin, ils disent que le tître de *Sauvages*, dont nous les qualifions [98] nous conviendroit mieux que celui d'hommes, puis qu'il n'y a rien moins que de l'homme sage dans toutes nos actions. Ceux qui ont été en France m'ont souvent tourmenté sur tous les maux qu'ils y ont vû faire, & sur les desordres qui se commettent dans nos Villes, pour de l'argent. On a beau leur donner des raisons pour leur faire connoître que la proprieté de biens est utile au maintien de la Societé ; ils se moquent de tout ce qu'on peut dire sur cela. Au reste, ils ne se querellent, ni ne se battent, ni ne se volent, & ne médisent jamais les uns des autres[505]. Ils se moquent des

503. Sur l'esprit d'entraide au sein des sociétés amérindiennes, les témoignages abondent ; voir Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 396) : « S'il arrive donc que noz Sauvages ayent de la chasse, ou autre mangeaille, toute la troupe y participe. Ils ont cette charité mutuelle, laquelle a eté ravie d'entre nous depuis que Mien & Tien prindrent naissance » ; Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 236-238) : « Ils sont fort liberaux entr'eux [...] l'une de leurs grandes injures parmy eux, c'est de dire cét homme aime tout, il est avare : [...] ils n'ouvrent point la main à demy quand ils donnent [...]. Vous leur verrez nourrir leurs parents, les enfans de leurs amis, des femmes veuves, des orphelins, des vieillards, sans jamais leur rien reprocher, leur donnans abondamment quelquefois des Orignaux tous entiers ; c'est veritablement une marque d'un bon cœur, & d'une ame genereuse » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 403-404 : « Ils sont tellement genereux & liberaux, les uns avec les autres, qu'ils semblent n'avoir aucune attache au peu qu'ils possedent ; s'en privant tres-volontiers & d'un grand cœur, dés le moment qu'ils connoissent que leurs amis en ont besoin » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 308) : « [...] *le mien & le tien*, ces paroles froides, comme les appelle Saint Grégoire Pape, [...] qui en éteignant dans nos cœurs le feu de la charité, y allument celui de la convoitise, ne sont point encore connus de ces Sauvages. »

504. Les *Dialogues* (voir *infra*, p. 850) reprendront, presque dans les mêmes termes, cette dénonciation du pouvoir corrupteur de l'argent.

505. Sur la bonne entente existant au sein des sociétés amérindiennes, voir Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 232-234) : « Ils s'entraiment les uns les autres, & s'accordent admirablement bien ; vous ne voyez point de

Sciences & des Arts, ils se raillent de la grande subordination qu'ils remarquent parmi nous. Ils nous traitent d'esclaves, ils disent que nous sommes des misérables dont la vie ne tient à rien, que nous nous dégradons de nôtre condition, en nous réduisant à la servitude d'un seul homme qui peut tout, & qui n'a d'autre loi que sa volonté ; que nous nous battons & nous querellons incessamment*, que les enfans se moquent de leurs peres, que nous ne sommes jamais d'accord ; que nous nous emprisonnons les uns & les autres ; & que même nous nous détruisons en public. Ils s'estiment au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, & alléguent pour toute raison qu'ils sont aussi grands maîtres les uns que les autres, parce que les hommes étant pêtris du même limon, il ne doit point y avoir de distinction, ni de subordination entre eux[506]. Ils prétendent que leur [99] contentement d'esprit surpasse de beaucoup nos richesses ; que toutes nos Sciences ne valent pas celle de sçavoir passer la vie dans une tranquillité parfaite ; qu'un homme n'est homme chez nous qu'autant qu'il est riche. Mais que parmi eux, il faut pour être homme avoir le talent de bien courir, chasser, pêcher, tirer un coup de fléche & de fusil, conduire un Canot, sçavoir faire la guerre, connoître les Forêts, vivre de

disputes, de querelles, d'inimitiez, de reproches parmy eux [...]. Ils ne sont point vindicatifs entr'eux » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 396-397) : « Jamais ils ne se querellent & ne se fâchent entr'eux, non pas à cause de l'inclination qu'ils ont à pratiquer la vertu ; mais pour leur propre satisfaction, & dans la crainte [...] de troubler leur repos, dont ils sont tout à fait idolatres » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 71-72) : « L'union qui est entre les sauvages se fait véritablement connoitre, tant par leurs paroles que dans leurs manières d'agir. [...] Ils ne s'exposent que le moins qu'ils peuvent à se choquer et se broüiller ensemble. [...] Ils ont rarement querelles entre eux » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 308) : « On n'est pas moins charmé [...] de ne les voir jamais se quereller entr'eux avec ces paroles indécentes, & ces juremens si communs parmi nous. »

506. De nombreux voyageurs français mentionnent cette conception égalitariste : voir Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 242) : « Ils s'imaginent que par droit de naissance ils doivent joüir de la liberté des asnons Sauvages, ne rendant aucune subjection à qui que ce soit, sinon quand il leur plaist : Ils m'ont reproché cent fois que nous craignons nos Capitaines, mais pour eux qu'ils se mocquoient & se gaussoient des leurs » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 43-44) : « [...] ils se croïent tous égaux à la vie comme à la mort, sans distinction des Chefs du commun de la Nation » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 272) : « En un mot, ces Amériquains sont parfaitement convaincus, que l'Homme est né libre, qu'aucune Puissance sur la Terre n'a droit d'attenter à sa liberté, & que rien ne pourroit le dédommager de sa perte. »

peu, construire des Cabanes, couper des arbres, & sçavoir faire cent lieuës* dans les Bois sans autre guide ni provision que son arc & ses fléches. Ils disent encore que nous sommes des trompeurs qui leur vendons de très-mauvaises Marchandises quatre fois plus qu'elles ne vallent, en échange de leurs *Castors* ; Que nos fusils crevent à tout moment & les estropient, après les avoir bien payez. Je voudrois avoir le tems de vous raconter toutes les sottises qu'ils disent touchant nos maniéres, il y auroit dequoi m'occuper dix ou douze jours.

Ils ne mangent que du rôti & du boüilli, avalant quantité de boüillons de viande & de poisson. Ils ne peuvent souffrir le goût du sel, ni des épiceries*[507] : ils sont surpris que nous puissions vivre trente ans, à cause de nos vins, de nos épiceries* & de l'usage immodéré des femmes. Ils dînent* ordinairement quarante ou cinquante de compagnie, & quelquefois ils sont plus de trois cens. Le prélude est une danse de deux heures avant le repas, chacun y chan[100]tant ses exploits & ceux de ses Ancêtres. Celui qui danse est seul en cette occasion, & les autres sont assis sur le derriére, qui marquent la cadence par un ton de voix, *hé, hé, hé, hé,* & chacun se leve à son tour pour faire sa danse.

Les Guerriers n'entreprennent jamais rien sans la délibération du *Conseil*, qui est composé de tous les Anciens de la Nation[508], c'est à dire, des Vieillards au dessus de soixante ans. Avant que ce *Conseil* s'assemble, le Crieur avertit par les cris qu'il fait dans toutes les ruës du Village : alors ces vieilles gens accourent à certaine Cabane destinée exprès pour cela, où ils

507. Voir la *Relation* de 1657-1658 (*JR*, vol. 44, p. 278, 282) : « Le sel qui assaisonne toutes les viandes qu'on mange en Europe, les rend ameres au goust des Sauvages. [...] ils ne mangent ny sel, ny épices » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 364) : « [...] ils n'usent point de Sel, ni de rien de ce que nous employons, pour relever le goût des viandes. »

508. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 460) : « Jamais encore on ne déclare la guerre, que par le conseil des Anciens, qui seuls decident en dernier ressort des affaires du Païs, & prescrivent l'ordre qu'il faut tenir dans l'éxecution de leurs entreprises militaires » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 269) : « Les Guerriers consultent aussi entre eux sur tout ce qui est de leur ressort, mais ils ne peuvent rien conclure d'important, ni qui interesse la Nation ou la Bourgade. Tout doit être examiné & arrêté dans le Conseil des Anciens, qui juge en derniere instance. » Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 167) fait une distinction entre les grosses expéditions de guerre et les petites, où le Conseil n'est pas consulté.

s'asséent sur le derriére en forme de *lozange*, & après qu'on a délibéré sur ce qu'il est à propos de faire pour le bien de la Nation, l'Orateur[509] sort de la Cabane & les jeunes gens le renferment* au centre d'un Cercle qu'ils composent ; ensuite ils écoutent avec beaucoup d'attention les délibérations des Vieillards, en criant à la fin de toutes les périodes, *voilà qui est bien*[510].

Ils ont plusieurs sortes de danses, la principale est celle du *Calumet*, les autres sont la danse du *Chef*, la danse de *Guerre*, la danse de *Mariage*, & la danse du *Sacrifice*. Elles sont différentes les unes des autres, tant pour la cadence que pour les sauts : mais il me seroit impossible d'en faire la description, par le peu de rapport* [101] que ces danses ont avec les nôtres[511]. Celle du *Calumet*[512] est la plus belle & la plus grave. Il est vrai qu'on ne

509. Voir Raudot (*Relation par lettres*, p. 83) : « Ils ont parmy eux des orateurs, ce sont eux qui parlent pour toute la nation quand il y a quelque discours à faire ; ils parlent bien et toujours par figure ». Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 481) note que la fonction des « orateurs » consiste « proprement à énoncer toutes les affaires qui ont été agitées dans les Conseils secrets, à déclarer le résultat de toutes les déliberations, & à porter la parole avec autorité au nom de tout le Village, ou de toute la Nation ».

510. Après le rapport de l'« orateur », remarque Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 483), « suit le *nio-hen*, qui est le cri general de consentement. Il se pratique de cette sorte. Un des Anciens crie *nio hen* ? Tous les autres répondent *nio*. Cela se fait ainsi trois fois au nom de chaque Tribu. C'est-là une espece de formule pour demander à tout le monde s'il est content : mais elle n'est proprement que pour la forme ; car tout le monde répond qu'oüi. Elle semble pourtant instituée, de maniere qu'elle puisse donner lieu à ceux qui jugeroient à propos de faire quelque acte de représentation ou de protestation. »

511. En manchette : *Toutes ces danses peuvent être comparées à la Pyrrique de Minerve, car les Sauvages observent, en dansant d'une gravité singuliére, les Cadences de certaines Chansons, que les Milices Grecques d'Achille appelloient Hyperchematiques. Il n'est pas facile de sçavoir si les Sauvages les ont apprises des Grecs, ou si les Grecs les ont apprises des Sauvages.*

512. Cérémonie complexe pour accueillir les étrangers et conclure des pactes entre individus et nations, la « danse du calumet » impliquait souvent des échanges de marchandises, sous la forme de dons mutuels (J. W. Springer, « An Ethnohistoric Study of the Smoking Complex in Eastern North America », *Ethnohistory*, vol. 28, n° 3, 1981, p. 223-225). En 1667, le père Allouez est le premier Français à décrire cette cérémonie (*Relation* de 1666-1667, *JR*, vol. 51, p. 46-48), mais la description plus détaillée du père Marquette, en 1673, servit par la suite de modèle (voir « Le premier Voÿage qu'a fait le P. Marquette vers le Nouveau Mexique & comment s'en est formé le dessein », dans *JR*, vol. 59, p. 132-136). Le lac Michigan, le golfe du Mexique, le Mississipi et le centre du

la danse qu'en certaines occasions, c'est à dire, lors que les étrangers passent dans leurs Païs, ou que leurs ennemis envoyent des Ambassadeurs pour faire des propositions de Paix. Si c'est par terre que les uns ou les autres s'approchent du Village, lors qu'ils sont prêts d'y entrer, ils députent un des leurs, qui s'avance en criant, qu'il porte le Calumet de Paix ; cependant les autres s'arrêtent jusqu'à ce qu'on leur crie de venir. Alors quelques jeunes gens sortent du Village, à la porte duquel ils forment une ovale, & les étrangers s'approchant jusques-là, ils dansent tous à la fois en formant une seconde ovale à l'entour du porteur de ce Calumet. Cette danse dure une demi-heure. Ensuite on vient recevoir en cérémonie les Voyageurs pour les conduire au Festin. Les mêmes cérémonies s'observent envers les étrangers qui viennent par eau ; avec cette différence qu'ils envoyent un Canot jusqu'au pied du Village, portant le Calumet de Paix à la prouë en forme de mât, & qu'il en part un du Village pour aller au devant. La danse de Guerre se fait en rond, pendant laquelle les Sauvages sont assis sur le derriére. Celui qui danse se promene en dansant à droit & à gauche, il chante en même tems ses Exploits, & ceux de ses Ayeuls. A la fin de chaque Exploit, il donne un coup de massuë sur un poteau planté au centre [102] du Cercle, près de certains Joüeurs qui battent la mesure sur un espèce de timbale. Chacun se leve à son tour pour chanter la chanson, c'est ordinairement lorsqu'ils vont à la guerre, ou lorsqu'ils en reviennent[513].

Nebraska délimitaient globalement l'aire de distribution de cette cérémonie. Peu de documents nous permettent de suivre sa diffusion au-delà de cette zone, mais de façon générale, les Amérindiens vivant à l'est du lac Michigan et de la vallée du Mississipi semblent l'avoir ignorée. Seuls les Abénaquis l'auraient adoptée au début du XVIII^e siècle (*ibid.*, p. 225-228), tandis que les Iroquois s'en seraient inspirés pour leur « danse de l'aigle » (W. N. Fenton, *The Iroquois Eagle Dance : an Offshoot of the Calumet Dance*, p. 153-210). Lahontan est l'un des rares auteurs à attribuer la « danse du calumet » à l'ensemble des Amérindiens, mais il suit ainsi la démarche globalisante adoptée pour dresser son inventaire ethnographique. Voir d'autres descriptions de la danse du calumet chez Joutel (« Relation de Henri Joutel », dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 3, p. 444-447), Raudot (*Relation par lettres*, p. 68-69) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 296-298).

513. Raudot (*Relation par lettres*, p. 71-72) décrit ainsi cette danse : « Ils en ont aussy une autre qui est celle de frapper au *poteau* ; ils informent par cette danse le public de leur bravoure et de la quantité d'ennemis qu'ils ont tués ou pris ; quand ils veulent le faire, on bat la caisse et on fait les cris tant

La plus grande passion des Sauvages, est la haine implacable qu'ils portent à leurs ennemis, c'est-à-dire à toutes les Nations avec lesquelles ils sont en guerre ouverte. Ils se piquent aussi beaucoup de valeur*, mais à cela près ils sont de la derniére indolence sur toutes choses. L'on peut dire qu'ils s'abandonnent tout-à-fait à leur temperament & que leur Société est toute machinale. Ils n'ont ni Loix, ni juges, ni Prêtres ; ils ont naturellement du penchant pour la gravité, ce qui les rend fort circonspects dans leurs paroles & dans leurs actions[514]. Ils gardent un certain milieu entre la gayeté & la mélancolie. Nôtre vivacité leur paroit insuportable, & il n'y a que les jeunes gens qui aprouvent nos maniéres.

J'ai veu souvent des Sauvages qui revenant de fort loin disoient à la famille pour tout compliment, *j'arrive, je vous souhaite à tous beaucoup d'honneur.* En suite ils fument leur pipe tranquilement sans interroger, & lorsqu'elle est finie, ils disent, *écoutez parens je viens d'un tel endroit j'ai vû telle chose*, &c. Quand on les interoge leur réponse est concise & presque monosillabique, à moins qu'ils ne soient dans le Conseil, autrement vous

---

dans le village que dans la cabane d'un tel. On fait cette danse quand ils y sont assemblés. Un chef de guerre commence à frapper sur un poteau avec un casseteste et après avoir un peu dansé, il raconte ses beaux faits et fait une pose à chaque action, et recommence à danser ; il repete tant qu'il veut et les autres luy applaudissent par un grand cry, après qu'il a raconté chaque action, quand il dit la verité ; mais quand il veut en imposer, il est aussitost dementy, et il a la honte qu'on luy frotte la teste de cendres ; lorsque ce chef a fini, un autre sauvage recommence, ainsy ils dansent tous les uns après les autres. » Voir aussi Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 189-190) : « La Guerre se chante dans une Cabane de Conseil, où tout le monde s'assemble, [...] & c'est le Chef de Guerre qui fait le festin. Ce qu'il y a de particulier dans cette sorte de festin, c'est que les chiens, qu'on met dans la Chaudiere, y sont la matiere principale du Sacrifice ; Sacrifice marqué par les Harangues qu'ils font à *Areskoui* le Dieu de la Guerre, ou au grand esprit & au Ciel, ou au Soleil qu'ils prient d'éclairer leurs pas, de leur donner la victoire sur leurs ennemis, & de les ramener sains & saufs dans leur patrie. [...] Le Chef *leve ensuite le chant*, & commence la Danse de l'*Athonront* en frappant à l'un des poteaux de la Cabane avec son casse-tête, & tous lui répondent par leurs *hé hé* tandis qu'il danse. Chacun de ceux qui levent la Buchette, frappe au poteau, à son tour, & danse de la même maniere. C'est là une déclaration publique de l'engagement qu'ils ont pris auparavant en secret. »

514. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 392-393) : les Sauvages sont « d'un maintien grave, serieux, & fort modeste ; marchant posement, comme s'ils avoient toûjours quelque grosse affaire à ruminer, & à décider dans leur esprit. »

les entendez [103] dire, *Voilà qui est bien, cela ne vaut* rien, cela est admirable, cela est raisonnable, cela est de valeur*[515].

Qu'on vienne annoncer à un Pere de famille, que ses enfans se sont signalez contre les ennemis, & qu'ils ont fait plusieurs esclaves, il ne répondra que par un, *voilà qui est bien*, sans s'informer du reste. Qu'on lui dise que ses enfans ont été tuez, il dit d'abord *cela ne vaut rien*, sans demander comment la chose est arrivée. Qu'un Jesuite leur prêche les véritez de la Religion Chrêtienne, les Propheties, les Miracles &c. ils le payeront d'un *cela est admirable*, & rien plus. Qu'un François leur parle des Loix du Royaume, de la justice, des mœurs & des maniéres des Européens, ils répeteront cent fois *cela est raisonnable* ; qu'on leur parle de quelque entreprise qui soit d'importance ou difficile à executer, où qui demande que l'on y fasse quelques réfléxions, ils diront que *cela est de valeur*, sans s'expliquer plus clairement, & ils écouteront jusqu'à la fin avec une grande attention. Cependant il faut remarquer que lors qu'ils sont avec des Amis sans témoins, & sur tout dans le tête à tête, ils raisonnent avec autant de hardiesse que lors qu'ils sont dans le Conseil. Ce qui paroîtra extraordinaire c'est que n'ayant pas d'étude, & suivant les pures lumiéres de la Nature, ils soient capables malgré leur rusticité, de fournir à des conversations qui durent souvent plus de trois heures, lesquelles roulent sur toutes sortes de matiéres, & dont [104] ils se tirent si bien, que l'on ne regréte jamais le tems qu'on a passé avec ces Philosophes rustiques.

Lorsqu'on va visiter un *Sauvage*, on dit en entrant dans sa Cabane, *je viens voir un tel.* Alors Péres, Méres, femmes, & enfans sortent ou se tirent* à quartier* vers l'une des extremitez de la Cabane, qui que ce soit ne vient interrompre la conversation ; la coûtume de celui qui est visité, est d'offrir à boire, à manger, ou à fumer, & comme les compliments ne sont pas de mise chez ces Peuples, l'on agit chez eux avec une entiére liberté. S'il arrive qu'on visite la femme ou les filles du même

515. Voir Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 414) : « Quant aux caresses qu'ils se font les uns aux autres arrivant de loin, le recit en est fort sommaire. Car plusieurs-fois nous avons veu arriver des Sauvages forains au Port-Royal, lesquels descendus à terre, sans discours s'en alloient droit à la cabanne de Membertou, là où ilz s'asseoioient, & se mettoient à pétuner, & aprés avoir bien petuné bailloient le petunoir au plus apparent, & delà consecutivement aux autres : puis au bout de demie heure commençoient à parler. »

Sauvage, on dit en entrant *je viens voir une telle*, chacun se rétire de même & on demeure seul avec celle qu'on vient voir ; au reste on ne leur parle jamais d'amouretes durant le jour, comme je l'expliquerai ailleurs[516].

Rien ne m'a tant surpris que de voir l'issuë des disputes qui surviennent au jeu entre les enfans : ils se disent l'un à l'autre de 3. où 4. pas après s'être un peu échaufez *tu n'as point d'esprit, tu és méchant, tu as le cœur gâté.* Cependant leurs Camarades qui les renferment* comme dans un cercle, écoutent tout sans prendre aucun parti jusqu'à ce qu'ils reprennent le jeu ; que si par hasard ils veulent en venir aux mains, ils se divisent en deux troupes, & les ramenent à leurs Cabanes[517].

Quoique les *Sauvages* n'ayent aucune connoissance de la Geografie non plus que [105] des autres Sciences, ils font les Cartes du Monde les plus correctes des Païs qu'ils connoissent, auxquelles il ne manque que les *Latitudes* & les *Longitudes* des lieux. Ils y marquent le vrai Nord selon l'*Etoile Polaire*, les Ports, les Havres*, les Riviéres, les Anses & les Côtes des Lacs, les Chemins, les Montagnes, les Bois, les Marais, les Prairies, &c. en contant les distances par journées*, demie-journées de Guerriers ; chaque journée valant cinq lieuës*. Ils font ces Cartes Chorographiques* particuliéres* sur des écorces de Bouleau[518], & toutes les fois que les Anciens tiennent des Con-

516. Voir *infra*, p. 670-672.

517. Parlant des enfants amérindiens, Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 602) rapporte : « Si deux Antagonistes se battent, de maniere qui passe le jeu, la tranquillité des autres est admirable dans ces occasions, & m'a frappé. Ils forment un cercle autour des deux interessés, qu'ils laissent se battre, & *joüer*, comme ils disent, tout à leur aise, comme simples spectateurs ; personne ne prend parti pour eux, non pas même leurs freres ; personne ne les separe, à moins que le jeu ne fût poussé trop loin, ou que la partie fût trop inégale ; il se contentent ensuite de rire aux dépens de celui qui a eu du desavantage. »

518. L'écorce du bouleau blanc ou bouleau à papier (voir *supra*, p. 597, n. 362, et p. 603, n. 395). Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 153) : « Ils ont beaucoup d'industrie ; pour faire sur de l'écorce une espece de carte, qui marque exactement toutes les rivieres & ruisseaux d'un Païs dont ils veulent faire la description : ils en marquent au juste tous les endroits ; en sorte qu'ils s'en servent avec succez, & qu'un Sauvage qui la possede fait de longs voïages sans s'égarer » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 225) : « [...] ils tracent grossierement sur des écorces, ou sur le sable, des Cartes exactes & ausquelles il ne manque que la distinction des degrés. Ils conservent même de ces sortes de Cartes Geographiques dans leur Trésor public, pour les consulter dans le besoin. »

seils de Guerre & de Chasse, ils ne manquent pas de les consulter.

L'Année des *Outaouas*, des *Outagamis*, des *Hurons*, des *Sauteurs*, des *Ilinois*, des *Oumamis*, & de quelques autres Sauvages, est composée de douze mois Lunaires Sinodiques, avec cette différence qu'au bout de trente Lunes ils en laissent toûjours passer une surnumeraire, qu'ils appellent la Lune perduë, ensuite ils continuent leur compte à l'ordinaire[519]. Au reste tous ces mois Lunaires ont des noms qui leur conviennent. Ils appellent celui que nous nommons *Mars*, la Lune *aux Vers*, parce que ces animaux ont acoutumé de sortir dans ce tems-là des creux d'arbre, où ils se renferment* durant l'Hiver. Celui d'*Avril*, la Lune aux *Plantes*, *Mai* la Lune aux *Irondeles*, ainsi des autres[520]. Je dis donc qu'au bout de trente mois Lunaires, le [106] premier qui suit est surnumeraire & ils ne le comptent pas ; par exemple : nous sommes à present dans la Lune de Mars, que je suppose être le trentiéme mois Lunaire, & par conséquent le dernier de cette époque, sur ce pied-là* celle d'Avril

519. Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 231-232) critiquera Lahontan au sujet de cette lune « surnumeraire » : « Le Baron de la Hontan dit, que l'année des Outaouacs, des Outagamis, des Hurons, des Saulteurs, des Ilinois, des Oumamis, & de quelques autres Sauvages, est composée de douze mois lunaires synodiques, avec cette difference, qu'au bout de trente Lunes, ils en laissent toûjours passer une surnumeraire qu'ils appellent la Lune perduë ; ensuite ils continuënt leur compte à l'ordinaire. [...] Tout cela me paroît être de la pure invention de cet Auteur, ainsi que ses Dialogues, & beaucoup d'autres choses dont ses Memoires sont farcis, & qui sont toutes fausses de notorieté publique. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils n'ont point une exactitude mathematique pour les intercalations, & pour accorder les années heliaques avec les années lunaires. Les Peuples policés de l'Amerique ne l'avoient pas eux-mêmes, à combien plus forte raison les Barbares. » Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 402) formulera une critique analogue.

520. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 217) : « Les Sauvages [...] nomment les Lunes du nom des animaux, qui paroissent le plus en de certains temps. Ils l'appellent la Lune des grenouilles, dans le temps, que les grenouilles crient, la Lune des Taureaux, quand ces animaux Sauvages paroissent, la Lune des Hirondelles, quand ces oiseaux viennent, ou s'en vont » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 230) : « Les mois prennent les noms des Lunes, ou des differens effets qui y répondent. Chez les Nations sedentaires de la Nouvelle France, ils les désignent par les semences, par les differens degrés de la hauteur des bleds, les récoltes, &c. Les Nations errantes ont d'autres circonstances particulieres à chaque Lune, qui déterminent le nom qu'elles lui donnent. »

devroit la suivre immédiatement ; cependant ce sera la Lune perduë qui passera la premiére, parce qu'elle est la trente-uniéme. Ensuite celle d'Avril entrera & on commencera en même tems le période de ces trente mois Lunaires sinodiques, qui font environ deux ans & demi. Comme ils n'ont point de semaines, ils sont obligez de compter depuis le premier jusqu'au vingt-sixiéme de ces sortes de mois ; ce qui contient justement cèt espace de tems qui court depuis l'instant que la Lune commance à faire voir le fil de son croissant sur le soir, jusqu'à ce qu'après avoir fini son période elle devient presque imperceptible au matin, ce qu'on appelle mois d'illumination. Par exemple un Sauvage dira, je partis le premier du mois des Eturgeons (qui est celui d'Août) & je revins le 29. du mois au bled d'Inde, qui est celui de Septembre, ensuite le jour suivant qui étoit le dernier je me reposai. Cependant comme il reste encore trois jours & demi de Lune morte, pendant lesquels il est impossible de la voir, ils leur ont donné le nom de jours nuds.

Ils ont aussi peu d'usage des heures que des semaines, n'ayant jamais eu l'industrie* de faire des Horloges ou des sabliers pour [107] diviser le jour naturel en parties égales, par le moyen de ces petites machines ; de sorte qu'ils sont obligez de régler le jour artificiel* de même que la nuit par quart, demi quart, moitié, trois quarts, Soleil levant & couchant, Aurore & Vêpre ; Or comme ils ont une idée merveilleuse de tout ce qui est de la portée de leur esprit, ayant acquis la connoissance de certaines choses par une longue experience & par habitude, comme de traverser des forêts de cent lieuës* en droiture* sans s'égarer[521] ; de suivre les pistes d'un homme ou d'une bête sur

521. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 153-154) : « Ils ont l'idée si juste, que pourvû qu'ils voient le Soleil, ils ne s'écartent jamais de leur route ; & connoissent si précisément toutes les rivieres, que pour peu qu'on leur indique quelque Cabanne, fût-elle éloignée de quatre-vingt ou cent lieuës, ils la trouvent à point nommé, quoiqu'il faille traverser des forêts fort épaisses » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 224-225) : « Rien n'est plus admirable que l'idée [de direction] de ces Barbares. C'est une qualité qui semble née avec eux. Un enfant s'oriente naturellement, comme on pourroit le faire avec une Boussole par rapport aux endroits où il a été, ou dont il a entendu parler. Dans les forêts les plus épaisses, & dans les temps les plus sombres, ils ne perdent point, comme on dit, leur Etoile. Ils vont droit où ils veulent aller, quoique dans des païs impratiqués, & où il n'y a point de route marquée » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 97) : « Ces sauvages sçavent les routes des bois et les connoissent comme nous savons les ruës d'une ville ».

l'herbe & sur les feuilles[522] ; ils connoissent exactement l'heure du jour & de la nuit, quoique le tems étant couvert, le Soleil & les autres Astres ne puissent paroître. J'attribuë ce talent à une extréme attention qui ne peut être naturel qu'à des gens aussi peu distraits qu'ils le sont[523].

Ils sont plus étonnez de voir reduire* en pratique quelques petits problemes de Geometrie, que nous ne le serions de voir changer l'eau en vin. Ils prenoient mon Graphometre pour un esprit[524], ne concevant pas qu'on peut connoître sans magie les distances des lieux, sans les mesurer méchaniquement avec des cordes où des verges. La Longimetrie leur plaît incomparablement d'avantage que l'Altimetrie, parce qu'ils croyent plus nécessaire de connoître la largeur d'une Riviére que la hauteur d'un arbre, &c. Je me souviens qu'étant un jour dans le Village des *Outaouas* à *Missilimakinac*, un esclave porta dans la Ca[108]bane où je me trouvai, une espéce de muid*, fait d'une grosse piece de bois mol qu'il avoit artistement percée, dont il prétendoit se servir pour conserver de l'eau d'érable[525]. Tous les Sauvages qui virent ce Vaisseau* se prirent à raisonner sur sa capacité, tenant un pot à la main & voulant pour terminer

522. Cette habileté à suivre les traces suscitait l'admiration et l'étonnement des Français ; voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 244-245) : « Du premier coup d'œil, ils diront sans se tromper, de quelle nation, de quel sexe, de quelle taille sont les personnes dont ils voyent les pistes, & combien à peu près il y a de temps que ces pistes sont imprimées. Supposé que ces personnes soient de leur connoissance, ils ne tarderont pas à dire, ce sont les vestiges d'un tel, ou d'une telle » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 239) : « [...] ces Peuples ont un talent admirable, je dirois volontiers un instinct, pour connoître si l'on a passé par quelque endroit. Sur les herbes les plus courtes, sur la terre la plus dure, sur les pierres mêmes, ils découvrent des traces, & par la façon, dont elles sont tournées, par la figure des pieds, par la maniere, dont ils sont écartés, ils distinguent, dit-on, les vestiges des Nations differentes, & ceux des Hommes d'avec ceux des Femmes. J'ai lontems cru qu'il y avoit de l'exaggération dans ce qu'on racontoit, mais le rapport de tous ceux, qui ont vécu avec les Sauvages, est si unanime sur cela, que je ne vois aucun lieu d'en soupçonner la sincérité. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 97) et Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 92). Lahontan reviendra sur ce point plus loin (voir *infra*, p. 714).

523. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. III, p. 230) : « [...] ils suppléent au défaut des horloges par une attention, pratique si exacte, qu'à quelque heure que ce soit du jour, ils marquent à peu près du doigt le point où le Soleil doit être. »

524. En manchette : *Esprit, c'est une Divinité.*

525. Sève printanière de l'érable à sucre.

leur differents faire porter de l'eau pour le mesurer. Il n'en falut pas d'avantage, pour m'obliger de gager contr'eux pour un festin, que je trouverois mieux qu'ils ne le pourroient faire, la quantité d'eau que ce Vaisseau* pouvoit contenir ; de sorte que trouvant ensuite selon ma supputation qu'il en contenoit 248. pots ou environ, j'en fis faire aussi-tôt l'épreuve. Ce qui les surprit davantage fut, qu'il ne s'en faloit qu'un ou deux pots que je n'eusse rencontré* juste, & je leur soutins que ces deux pots qui manquoient s'étoient imbibez dans ce bois neuf. Mais ce qui est de plus plaisant, c'est qu'ils me prierent tous de leur aprendre la Stereometrie*, afin de pouvoir s'en servir dans le besoin. J'eus beau leur dire qu'il me seroit impossible de pouvoir la leur faire comprendre, leur allegant plusieurs raisons qui auroient convaincus tout autre que des Sauvages. Ils persisterent si fort à me tourmenter, que je fus obligé de les persuader que les Jesuites seuls étoient capables d'en venir à bout.

Les Sauvages préférent les petits Miroirs convexes de deux pouces de Diametre à toute autre sorte, parce qu'on y découvre [109] moins distinctement que sur les grands, les boutons & les tanes* qui croissent au visage. Je me souviens qu'étant à Missilimakinac un Coureur* de bois y porta un Miroir concave assez grand, lequel par consequent faisoit paroître les visages difformes. Tous les Sauvages qui virent cet piece de Catoptrique*, la trouverent aussi miraculeuse que les montres à reveil, les lanternes* magiques, & les pagodes* à ressort. Ce qui est de plus plaisant, c'est qu'il se trouva dans la foule des Spectateurs une jeune *Hurone* qui dit en souriant à ce Coureur* de bois, que si son Miroir avoit assez de vertu pour rendre les objets réellement aussi gros qu'il les répresentoit, toutes ses camarades lui donneroient en échange plus de peaux de Castors qu'il n'en faudroit pour faire sa fortune.

Les *Sauvages* ont la mémoire du Monde la plus heureuse[526]. Ils se ressouviennent de si loin que lorsque nos Gouverneurs, ou leurs substitus tiennent Conseil avec eux pour des affaires de Guerre, de Paix ou de Commerce, & qu'ils leurs

526. Voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 86) : « [...] comme ils n'ont aucun usage de lettres ny d'escriture, Dieu leur a donné aussy en partage une très-heureuse mémoire » ; Lafitau (*Mœurs des sauvages Ameriquains*, t. I, p. 105) : « Ils ont [...] la mémoire admirable » ; voir aussi Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 305).

proposent des choses contraires à ce qu'on leur à proposé il y a trente ou quarante ans, ils répondent que les *François* se dementent, qu'ils changent de sentiment à toute heure, qu'il y a tant d'années qu'ils leur ont dit ceci & cela ; & pour mieux asseurer* leur réponse ils font apporter les *Coliers de Porcelaines* qu'on leur a donné dans ce tems-là. Car ce sont des espéces de contrats (comme je l'ai expliqué dans ma [110] septiéme Lettre[527]) sans lesquels il est impossible de conclure aucune affaire d'importance avec les Sauvages.

Ils honnorent extrémement la Vieillesse, tel fils se rit des Conseils de son Pére qui tremble devant son ayeul. Ils écoutent les vieillards comme des Oracles[528]. S'il arrive qu'un Pére dise à son fils qu'il est tems qu'il se marie, ou qu'il aille à la Guerre, à la Chasse ou à la Pêche, il lui répondra quelque fois *c'est de valeur, j'y penserai*, mais si l'ayeul lui parle, il dira d'abord *voilà qui est bien, je le ferai.* Si par hazard quelque Sauvage tuë des Perdrix[529], des Oyes, des Canards ou prend quelque Poisson delicat, il ne manque pas d'en faire present à ses plus vieux parents.

Les *Sauvages* sont des gens sans souci, qui ne font que boire, manger, dormir, & courir la nuit, dans le tems qu'ils sont à leurs Villages. Ils n'ont point d'heures réglées pour leur repas ; Ils mangent quand ils ont faim, & le font ordinairement en bonne compagnie à des festins deçà & delà. Les filles & les femmes en font de même entr'elles, sans que les hommes puissent être de leur partie*[530]. Les femmes esclaves ont le soin de cultiver les Bleds d'Inde[531] & d'en faire la recolte ; & les hommes esclaves, ont le soin des Chasses & des Pêches de fatigue,

527. Voir *NV*, lettre VII, p. 304-305.

528. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 272-274) : « [...] ils ont pourtant beaucoup de respect, & de deference pour leurs conseils [ceux des vieillards]. Ils les suivent exactement, & avoüent, que leurs Vieillards ont plus d'experience, & sçavent mieux les affaires qu'eux. [...] Ils ont encore une grande déference pour les Vieillards, en ce qu'ils leur laissent tout le Gouvernement des affaires, par ce que cela passe pour honorable parmi eux. »

529. Gélinottes et tétras.

530. Parlant des Montagnais, le jésuite Paul Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 278) signale que « quand ils ont grande abondance de vivres, les femmes font quelquefois des festins par entr'elles, où les hommes ne se trouvent point ».

531. Maïs.

quoique leurs Maîtres se donnent assez souvent la peine de les aider. Ils ont trois sortes de jeux ; celui des *Pailles* est un jeu de nombres, où celui qui sçait compter, diviser, soustraire ou multiplier [111] le mieux par ces pailles, est asseuré de gagner, c'est purement un jeu d'esprit[532]. Celui des *Noyaux* est un jeu de hazard, il sont noirs d'un côté & blancs de l'autre, on n'y joüe qu'avec huit seulement. On les met dans un plat, qu'on pose à terre, après avoir fait sauter ces *Noyaux* en l'air. Le côté noir est le bon ; le nombre impair gagne, & les 8. blancs ou noirs gagnent double, ce qui n'arrive pas souvent[533]. Le jeu de

532. Fort complexes, les règles et les procédures de ce jeu demeuraient mystérieuses pour la plupart des Français aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : « Nos François ne l'ont pû encore bien apprendre », remarque Pierre Boucher ; « il est plein d'esprit ; & ces pailles sont parmi eux, ce que les cartes sont parmy nous » (*Histoire veritable*, p. 106 ; voir aussi Lafitau, *Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 351-352). Nicolas Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 47) détaille longuement les principes du jeu, mais son explication demeure obscure ; la première partie de sa description en donne toutefois une idée générale : « Ils prennent une certaine quantité de pailles ou de brins d'une herbe particuliere pour ce jeu, qui n'est pas si grosse qu'un fil à retz pour le saumon ; ils en font les brins égaux en longueur et en grosseur ; la longueur est environ de dix pouces ; le nombre en est non pair. Après les avoir tourné et meslé dans leurs mains, ils les posent sur un tapis de peau ou de couverte, et celuy qui doit joüer le premier, ayant une alaine à la main, ou plus ordinairement un petit os pointu, fait des contorsions de bras et du corps, disant : Chok ! Chok ! à tout moment, qui ne signifie rien en leur langue ; mais qui sert à faire connoistre le désir qu'il a de bien joüer, et d'estre heureux en jouant. Il pique donc de cet alaine en quelque endroit de pailles, ou du petit os pointu, et prend à sa volonté un nombre de pailles ; sa partie adverse prend celles qui restent sur le tapis et les compte avec une vitesse inconcevable par dix sans se tromper ; enfin celuy qui a les non pair a bien rencontré. » Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 351) critiquera Lahontan qui fait de ce divertissement « purement un jeu d'esprit » : « Le Baron de la Hontan en fait aussi un jeu purement d'esprit & de nombres, ou celui qui sçait compter, diviser, soustraire, & multiplier le mieux par ces pailles, est assuré de gagner. Il faut qu'il y ait à cela de l'usage & de la pratique ; car les Sauvages ne sont rien moins que de bons Computistes. On peut du moins assurer que leur Arithmetique n'est pas fort chargée ; & ne s'étend pas loin. » Sur le jeu de pailles, voir aussi Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 123), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 190-191) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 318-319).

533. De nombreuses descriptions de ce jeu concordent avec celle de Lahontan. Celle de Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 339-340) est l'une des plus détaillées : « Le Jeu de hazard le plus célebre des Sauvages, est un jeu de noyaux ou d'osselets faits de la rotule des jambes de derriere de l'élan, & des autres os arrondis de quelque animal que ce soit. Ils sont à peu près gros deux fois comme des noyaux de cerise, & faits presque de même en forme ovale ou elliptyque. Quoiqu'on puisse y distinguer six faces, ils n'en ont proprement que deux plus larges que les autres, qui s'applatissent insensiblement, perdant un peu de leur rondeur, & sur lesquelles le noyau se repose

la *Pelote* est un jeu d'exercice, elle est grosse comme les deux points, & les raquettes dont ils se servent sont à peu près faites comme les nôtres, à la reserve que le manche a trois pieds* de longueur. Les Sauvages qui y joüent ordinairement trois ou quatre cens à la fois, plantent deux piquets à cinq ou six cens pas l'un de l'autre, ensuite ils se partagent également en deux troupes, ils jettent la Pelote en l'air à moitié chemin des deux piquets. Alors chaque bande tâche de la pousser jusqu'à son piquet, les uns courent à la bâle & les autres se tiennent à droit & à gauche à l'écart, pour être à portée d'accourir où elle retombera ; enfin ce jeu est tellement d'exercice, qu'ils s'écorchent & se meurtrissent les jambes très-souvent avec leurs raquettes pour tâcher d'enlever cette bâle[534]. Au reste tous ces

---

plus facilement. L'une de ces faces est peinte de noir, & l'autre d'un blanc jaunâtre. Le nombre n'en est point déterminé ; on en peut mettre plus ou moins, au gré des Joüeurs. Cependant il ne passe pas le nombre de huit, & est plus communément de six. Ils jettent ces noyaux dans un plat de bois fort uni, évasé par ses bords, & fort arrondi sur ses deux faces concave & convexe. Ce plat a presque la figure d'une gamelle dont on se sert dans les vaisseaux. Ils agitent long-temps ces noyaux dans ce plat ; & après les avoir ainsi agités, ils posent le plat sur le tapis, en frappant contre terre avec le plat même pour faire sauter les noyaux. Ils lui donnent aussi en même temps une impulsion, qui le fait tourner long-temps sur lui-même, & ils aident encore le mouvement que les noyaux reçoivent dans le plat ainsi agité, par un petit vent qu'ils font de la main, pour les faire tourner ou asseoir de la façon qu'ils souhaitent. [...] Quoique sur les noyaux, il n'y ait que deux côtés marqués, l'un de blanc & l'autre de noir ; il peut cependant y avoir une multitude de combinaisons, qui peuvent rendre la partie longue & agréable. » Voir aussi Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 410), Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 123-124), *Relation* de 1636 (*JR*, vol. 10, p. 186-188), *Relation* de 1639 (*JR*, vol. 17, p. 200-204), Boucher (*Histoire veritable*, p. 106), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 189-191) et Raudot (*Relation par lettres*, p. 73).

534. Nicolas Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 43-45) décrit ce jeu encore pratiqué en Amérique du Nord : « Il y a parmy eux un certain jeu de crosse qui a beaucoup de raport avec celuy de nostre longue paume. Leur coustume en joüant est de se mettre nation contre nation, et, s'il y en a une plus nombreuse que l'autre, ils en tirent des hommes pour rendre égale celle qui ne l'est pas. Vous les voyez tous armez d'une crosse, c'est à dire d'un baston qui a un gros bout au bas, lacé comme une raquette ; la boule qui leur sert à joüer est de bois et à peu près de la figure d'un œuf de dinde. Les buts du jeu sont marquez dans une pleine campagne ; ces buts regardent l'orient et l'occident, le mydi et le septentrion. L'un des deux partys, pour gagner, doit faire passer, en poussant, sa boule au delà des buts qui sont vers l'orient et l'occident, et l'autre la sienne au delà du mydi et du septentrion. [...] Il s'en est veü qui ont eü les jambes cassées, d'autres les bras, et quelques uns ont estez mesme tüez. Il est fort ordinaire d'en voir d'estropiez pour le reste de leurs jours ». Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 73) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 319-320).

jeux se font pour des festins & pour quelques autres bagatelles[535] ; car il faut remarquer, que comme ils haïssent l'argent, ils ne le mettent jamais de leurs parties, aussi peut-on dire que l'intérêt n'a jamais causé de division entr'eux. [112] On ne sauroit disconvenir que les *Sauvages* n'ayent beaucoup d'esprit, & qu'ils n'entendent parfaitement bien les intérêts de leurs Nations. Ils sont grands Moralistes, sur tout lorsqu'il s'agit de critiquer les actions des Européens, ce qu'ils se gardent bien de faire en leur presence, à moins que ce ne soit avec quelques *François* de leurs intimes Amis. D'ailleurs* ils sont incredules & obstinez au dernier point, incapables de distinguer une supposition chimérique d'un principe assûré, ni une conséquence bien tirée d'une fausse, comme je va vous l'expliquer dans le chapitre suivant, qui est celui de leur croyance, dans lequel vous trouverez je m'asseure* des choses qui vous surprendront.

Croyance des Sauvages & les obstacles à leur conversion[536].

Tous les Sauvages soutiennent qu'il faut qu'il y ait un Dieu, puisqu'on ne voit rien parmi les choses materielles qui subsiste nécessairement & par sa propre Nature. Ils prouvent son Existance par la composition de l'Univers qui fait remonter à un être superieur & tout puissant ; d'où il s'ensuit (disent-ils) que

535. Selon plusieurs Français, les biens impliqués lors des gageures étaient souvent considérables, mais le paiement se faisait habituellement sans contestation. Voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 122-123) : « L'exercice du jeu est tellement frequent & coustumier entr'eux, qu'ils y employent beaucoup de temps, & par-fois tant les hommes que les femmes, joüent tout ce qu'elles ont, & perdent aussi gayement & patiemment, quand la chance ne leur en dict point, que s'ils n'avoient rien perdu » ; « Récit d'un ami de l'abbé Gallinée » (dans P. Margry, *Découvertes et établissements*, vol. 1, p. 349) : « Ils [les Amérindiens] sont grands joueurs et perdent quelquefois en peu de temps tout ce qu'ils ont, c'est-à-dire quelquefois pour mille livres de castors, mais jamais ils ne se disputent » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 46) : « Le party qui a gagné retire ce qu'il a mis au jeu, et le profit qu'il a fait, et cela sans aucune contestation de part et d'autre quand il est question de payer, en quelque jeu que ce puisse estre » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 341) : « On étale auparavant [avant le jeu] les pelleteries, la porcelaine, & tout ce qui doit être le prix du Vainqueur. Il n'est pas rare d'en voir dans ces occasions pour la valeur de plus de deux mille écus. J'ai lû quelque part, qu'il y a des particuliers qui y perdent non seulement tout ce qu'ils ont vaillant, & qui se retirent nuds dans les plus grandes rigueurs de l'hyver ; mais qui engagent encore leur liberté pour quelque temps. »

536. Cette critique de la religion sera reprise et considérablement développée dans le premier *Dialogue* (p. 801-828).

l'homme n'a pas été fait par hazard, & qu'il est l'ouvrage d'un principe superieur en sagesse & en connoissance, qu'ils appellent le GRAND ESPRIT ou le Maître de la vie[537], & qu'ils adorent de la maniére du Monde la plus [113] abstraite. Voici comment ils s'expliquent sans définition qui puisse contenter. L'Existence de Dieu étant inséparablement unie avec son Essence, il contient tout, il paroît en tout, il agit en tout, & il donne le mouvement à toutes choses. Enfin tout ce qu'on voit, & tout ce qu'on conçoit est ce Dieu, qui subsistant sans bornes, sans limites, & sans corps, ne doit point être representé sous la figure d'un Vieillard, ni de quelque autre que ce puisse être, quelque belle, vaste ou étenduë qu'elle soit. Ce qui fait qu'ils l'adorent en tout ce qui paroît au monde. Cela est si vrai que dès qu'ils voyent quelque chose de beau, de curieux ou de surprenant, sur tout le Soleil & les autres Astres[538], ils s'écrient

537. Le thème de la croyance des Amérindiens en un être ou principe supérieur, créateur de toutes choses, revient à quelques reprises dans la littérature de voyage. Mais renvoie-t-il à une réalité amérindienne ou superpose-t-il un schème judéo-chrétien à l'univers religieux amérindien ? Voir, par exemple, Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle-France*, t. II, p. 426) : « [...] ilz croyent veritablement qu'il y a un Dieu qui a creé toutes choses » ; Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 226) : « Les Souriquois (à ce que j'ay appris) croyent veritablement qu'il y a un Dieu qui a tout creé » ; Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 252) : « Ces peuples admettent quelque sorte de genie en toutes choses. Ils croient tous un Maître de la vie » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages amériquains*, t. I, p. 124) : « Generalement toutes celles [nations] de l'Amerique, soit errantes, soit sedentaires, ont des expressions fortes & énergiques, qui ne peuvent marquer qu'un Dieu ; Elles le nomment le grand Esprit, quelquefois le Maître & l'Auteur de la vie. Il n'est pas jusqu'aux Outaouacs, lesquels entre tous ces Peuples, paroissent les plus brutes les moins spirituels, qui dans leurs invocations & leurs apostrophes, ne le nomment souvent le Créateur de toutes choses. »

538. La vénération du soleil et des autres astres est attestée chez la plupart des groupes amérindiens. Voir, par exemple, Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 137) : « Les uns reconnoissent, mais avec beaucoup d'embarras le Soleil pour Dieu » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 193) : « Ces sauvages Iroquois adorent le soleil, et c'est à luy qu'ils s'adressent tant pour la chasse que pour la guerre ; ils n'entreprennent jamais rien sans avoir donné auparavant à fumer à cet astre, le priant de dissiper tous les nuages qui l'environnent, ce qu'ils croient estre un presage assuré pour eux de réussir quand ils voient qu'il s'éclaircit » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 130) : « Le Soleil est la Divinité des Peuples de L'Amerique, sans en excepter aucun de ceux qui nous sont connus. » Voir aussi *Relation* de 1637 (*JR*, vol. 13, p. 260), *Relation* de 1666-1667 (*JR*, vol. 50, p. 260, 284-286 et vol. 51, p. 58), *Relation* de 1670-1671 (*JR*, vol. 55, p. 214), *Relation* de 1673-1674 (*JR*, vol. 58, p. 180, 274), *Relation* de 1676-1677 (*JR*, vol. 60, p. 218-220) et Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 166-168, 421).

ainsi, *O Grand Esprit* nous te voyons par tout. C'est de cette maniére que dans la réfléxion des moindres bagatelles, ils reconnoissent un Etre Créateur sous ce nom de *Grand Esprit*, ou de Maître de la Vie.

J'oubliois de vous avertir, que les Sauvages écoutent tout ce que les Jesuites leur prêchent sans les contredire[539], ils se contentent de se railler entr'eux des Sermons que ces Péres leur font à l'Eglise ; & s'il arrive qu'un Sauvage parle à cœur ouvert à quelque François, il faut qu'il soit bien persuadé de sa discrétion & de son amitié. Je me suis trouvé cinquante fois avec eux, très-embarrassé à répondre à leurs objections impertinentes*, car ils n'en sçauroient faire d'autres, par rapport à la Religion : [114] Je me suis toûjours tiré d'affaires en les invitant à prêter l'oreille aux paroles des Jesuites. Venons à leur raisonnement sur l'immortalité de l'ame. Ils croyent tous l'immortalité de l'ame[540] ; non pas parce qu'elle est une & simple, & que la destruction d'un être dans la nature, ne se peut faire sans la séparation de ses parties : Ils ne connoissent point ce raisonnement. Ils disent seulement que si l'ame étoit mortelle, tous les hommes seroient également heureux dans cette vie, puis que Dieu étant tout parfait & tout sage, n'auroit pû créer les uns pour les rendre heureux & les autres malheureux. Ils prouvent donc l'immortalité de l'ame par les bourrasques de la vie où la plûpart des hommes sont exposez, sur tout les plus honnêtes gens, lors qu'ils sont tuez, estropiez, captifs &c. car ils prétendent que Dieu veut par une conduite qui ne s'accorde pas avec nos lumiéres, qu'un certain nombre de Créatures souffrent en ce monde pour les en dédommager en l'autre, ce qui fait qu'ils ne peuvent souffrir que les Chrêtiens

539. Voir *Relation* de 1668-1669 (*JR*, vol. 52, p. 202-204) : « La dissimulation qui est naturelle à ces Sauvages, & une certaine condescendance dans laquelle on éleve en ce pays là les enfans, leur fait approuver tout ce que l'on dit, & les empesche de témoigner jamais rien de contraire aux sentimens d'autruy, quand mesme ils sçauroient que ce qu'on leur dit, n'est pas veritable. Il faut joindre à cette dissimulation, l'opiniatreté, & l'obstination à suivre entierement leurs pensées, & leurs desirs. » D'après Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 145), l'un des obstacles à la conversion des Amérindiens « consiste dans la coutume, qu'ils ont de ne contre-dire personne », parce qu'ils croient « qu'on doit laisser chacun dans son opinion ».

540. La grande majorité des observateurs français signalent cette croyance des Amérindiens en l'immortalité de l'âme.

disent qu'un tel a été bien malheureux d'être tué, brûlé ou fait esclave ; prétendant que ce que nous croyons malheur, n'est malheur que dans nos idées, puis que rien ne se fait que par les Decrets de cet Etre infiniment parfait, dont la conduite n'est ni bizarre ni capricieuse, comme ils prétendent faussement que les Chrêtiens le publient*, & qu'au contraire c'est un bonheur qui arrive à ces gens qui sont tuez, [115] brûlez, captifs, &c. C'est dommage que ces pauvres aveuglez ne veulent point se laisser instruire ; leur sentiment n'est pas tout à fait contraire à la clarté de l'Evangile : Ils croyent que Dieu pour des raisons impénétrables, se sert de la souffrance de quelques honnêtes gens pour manifester sa justice. Nous ne sçaurions les contredire en cela, puis que c'est un des points du Sistéme de nôtre Religion ; mais lors qu'ils concluent que nous faisons passer la Divinité pour un Etre fantasque & capricieux, n'ont-ils pas le plus grand tort du monde ? La premiére Cause doit être aussi la plus sage pour le choix des moyens qui conduisent à une fin ; s'il est donc vrai, comme c'est un principe incontestable de nôtre Culte, que Dieu permet la souffrance des innocens, c'est à nous d'adorer sa Sagesse, & non pas de nous ingérer* de la contredire. L'un de ces Sauvages, raisonnant grossiérement, me disoit, que nous nous faisions une idée de Dieu comme d'un homme qui n'ayant qu'un petit trajet de Mer à passer prendroit un détour de cinq ou six cent lieuës*. Cette saillie ne laissa* pas de m'embarrasser. Pourquoi, disoit-il, Dieu qui peut conduire aisément les hommes à la félicité éternelle, en récompensant le Mérite & la Vertu, ne prend-il pas cette voye abregée ; pourquoi méne-t-il un Juste par le chemin de la douleur au but de sa béatitude éternelle. C'est ainsi que ces Sauvages se contredisent eux-mêmes ; & c'est ce qui [116] fait voir que Jesus-Christ nôtre Maître, nous enseigne lui seul des Véritez qui se soûtiennent, & qui ne reçoivent aucune atteinte de contradiction. Voici maintenant une manie singuliére de ces malheureux, qui se réduit à ne croire absolument que les choses visibles & probables*[541]. C'est là le point principal de leur Religion abstraite. Cependant quand on leur demande comment ils peuvent prouver qu'ils ont plus de raison d'adorer Dieu dans le Soleil, que dans un arbre ou une Montagne ; ils répondent

541. Voir le premier entretien des *Dialogues*, où Adario exige « de la probabilité » (*D*, p. 804).

qu'ils choisissent la plus belle chose qui soit dans la Nature, pour admirer ce Dieu publiquement[542].

Les Jesuites employent toutes sortes de moyens pour leur faire concevoir la conséquence* du Salut. Ils leur expliquent incessamment* l'Ecriture Sainte, & la maniére dont la Loi de Jesus-Christ s'est établie dans le monde ; le changement qu'elle y a apporté ; les Propheties ; les Révélations & les Miracles ; ces misérables sont fort éloignez de répondre précisément aux caractéres de vérité, de sincérité, & de Divinité qui se remarquent dans l'Ecriture ; ils sont incrédules au dernier point ; & tout ce que ces bons Péres en peuvent tirer, se réduit à quelques acquiescemens Sauvages, contraires à ce qu'ils pensent ; par exemple : Quand ils leur prêchent l'Incarnation de Jesus-Christ, ils répondent que *cela est admirable* ; lors qu'ils leur demandent s'ils veulent se faire Chrêtiens, ils répondent que *c'est de valeur*, c'est à di[117]re, qu'ils penseront à cela. Et si nous autres Européens, les exhortons d'accourir en foule à l'Eglise pour y entendre la Parole de Dieu, ils disent que *cela est raisonnable*, c'est à dire, qu'ils y viendront ; mais au bout du compte, ce n'est que pour attraper quelque pipe de Tabac qu'ils s'approchent de ce lieu saint ; ou pour se moquer de ces Péres, comme je vous l'ai déja dit[543] ; car ils ont la mémoire si heureuse que j'en connois plus de dix, qui sçavent l'Ecriture Sainte par cœur. Mais voyons ce qu'ils disent de la raison, eux qui passent pour des bêtes chez nous.

Ils soûtiennent que l'homme ne doit jamais se dépoüiller des priviléges de la raison, puis que c'est la plus noble faculté dont Dieu l'ait enrichi, & que puis que la Religion des Chrêtiens n'est pas soûmise au jugement de cette raison, il faut absolument que Dieu se soit moqué d'eux en leur enjoignant de la consulter pour discerner ce qui est bon d'avec ce qui ne l'est pas. De là ils soûtiennent qu'on ne lui doit imposer aucune Loi,

542. Parlant des Micmacs, Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 166) justifie ainsi leur vénération pour le soleil : « Ils ont crû que cet astre lumineux, qui par ses influences admirables & ses effets merveilleux fait l'ornement & toute les beauté de la Nature, en étoit aussi le premier auteur ; & que par consequent ils étoient obligez, par reconnoissance, de conserver tous les sentimens de respect dont ils étoient capables, pour un astre qui leur faisoit tant de bien par sa presence, & dont l'éloignement pendant les obscuritez de la nuit, causoit le deüil à toute la Nature. »

543. Voir *supra*, p. 655.

ni la mettre dans la nécessité d'approuver ce qu'elle ne comprend pas ; & qu'enfin ce que nous appellons article de foi est un bruvage* que la raison ne doit pas avaler, de peur de s'enyvrer & s'écarter ensuite de son chemin, d'autant que par cette prétenduë foi on peut établir le mensonge aussi-bien que la vérité, si l'on entend par là une facilité à croire sans rien approfondir. Ils prétendent en se servant de nôtre langage Chrê[118]tien qu'ils peuvent avoir le même droit de soûtenir, en excluant la raison, que leurs opinions sont des mistéres incompréhensibles, & que ce n'est point à nous à sonder les secrets de Dieu, qui sont trop au dessus de nôtre foible portée.

On a beau leur remontrer que la raison n'a que des lueurs & une lumiére trompeuse, qui méne au précipice ceux qui marchent à la faveur de cette fausse clarté[544], & qui s'abandonnent à la conduite de cette infidéle, laquelle étant esclave de la foi doit lui obéïr aveuglément & sans replique, comme un *Iroquois* captif à son Maître. On a beau, dis-je, leur representer que l'Ecriture Sainte ne peut rien contenir qui répugne* directement à la droite raison : Ils se moquent de toutes ces démonstrations, parce qu'ils supposent une si grande contradiction entre l'Ecriture & la raison, qu'il leur semble impossible (n'étant pas convaincu de l'infaillibilité de l'une par les lumiéres de l'autre) qu'on ne prenne des opinions très-douteuses pour des véritez certaines & évidentes. Ce mot de foi les étourdit, ils s'en moquent, ils disent que les écrits des Siécles passez sont faux, supposez, changez ou altérez, puis que les Histoires de nos jours ont le même sort. Qu'il faut être foû pour croire qu'un Etre tout-puissant soit demeuré dans l'inaction pendant toute une éternité, & qu'il ne se soit avisé de produire des Créatures que depuis cinq ou six mille ans, qu'il ait créé Adam pour le faire tenter par un [119] méchant Esprit à manger d'une Pomme, qui a causé tous les malheurs de sa Postérité, par la transmission prétenduë de son péché. Ils tournent en ridicule le Dialogue entre Eve & le Serpent, prétendant que c'est faire une injure à Dieu, de supposer qu'il ait fait le miracle de donner l'usage de la parole à cet Animal dans le dessein de perdre tout le Genre Humain. Qu'ensuite pour l'expiation de ce péché,

544. Dans sa lettre à Leibniz, en novembre 1710, Lahontan reprendra ironiquement les mêmes termes : le public, écrira-t-il, « regarde la faculté ratiocinative comme un aveuglement qui conduit dans le precipice » (voir *infra*, p. 1123).

Dieu pour satisfaire Dieu, ait fait mourir Dieu[545] ; que son Incarnation, la honte de son supplice, la crainte de la mort & l'ignorance de ses Disciples, pour porter la Paix au Monde, sont des choses inouïes. D'autant plus que le péché de ce premier Pére a plus fait de mal, que la mort de ce Dieu n'a fait de bien, puis que sa Pomme a perdu tous les Hommes, & que le Sang de Jesus-Christ n'en a pas sauvé la moitié. Que sur l'humanité de ce Dieu les Chrêtiens ont bâti une Religion sans principes, & sujette au changement des choses humaines ; qu'enfin cette Religion étant divisée & subdivisée en tant de Sectes, comme celle des François, des Anglois, & des autres Peuples, il faut que ce soit un ouvrage humain, puis que si elle avoit Dieu pour Auteur, sa prévoyance auroit prévenu cette diversité de sentimens par des décisions sans ambiguité ; c'est à dire, que si cette Loi Evangelique étoit descenduë du Ciel, l'on n'y trouveroit point les obscuritez, qui sont le sujet de la dissension, & que Dieu prévoyant les choses futures au[120]roit parlé en termes si clairs & si précis, qu'il n'auroit point laissé de matiére à la chicane : mais supposé, disent-ils, que cette Loi soit un ouvrage divin ; à laquelle de ces Sectes Chrêtiennes nous déterminera-t-on, puis qu'après avoir bien choisi entr'elles, on court encore risque* de son salut par le suffrage d'un nombre infini de Chrêtiens. Le grand article, & qu'ils ont le plus de peine à concevoir, c'est celui de l'Incarnation d'un Dieu, ils se récrient sur ce que le Verbe Divin a été renfermé* neuf mois dans les entrailles d'une femme ; ensuite ils tournent en extravagance, que ce même Dieu soit venu prendre un Corps de terre en ce monde, pour le porter dans son Ciel ; ils vont encore plus loin, quand ils raillent* de l'inégalité de la Volonté de Jesus-Christ : ils disent qu'étant venu pour mourir, il paroît ensuite qu'il ne le veüille pas, & qu'il craigne la mort ; que si Dieu & l'homme n'avoient été en lui qu'une même Personne, il n'auroit pas eu besoin de prier, ni de rien demander ; que quand même la Nature Divine n'auroit pas été la Dominante, il n'auroit pas dû craindre la mort, puis que la perte de la vie temporelle n'est rien lors qu'on est assuré de revivre éternellement, & qu'ainsi Jesus-Christ auroit dû courir à la mort avec

545. Citant de mémoire ce passage, Diderot écrira, dans son « Addition aux *Pensées philosophiques* » : « *Ce Dieu qui fait mourir Dieu pour apaiser Dieu*, est un mot excellent de La Hontan. Il résulte moins d'évidence de cent volumes *in-folio*, écrits pour ou contre le christianisme, que de ridicule de ces deux lignes » (*Œuvres complètes*, t. IX, p. 365-366).

plus de plaisir qu'eux, (lors qu'ils s'empoisonnent pour aller tenir compagnie à leurs Parens dans le Païs des ames,) puis qu'il étoit assuré du lieu où il alloit. Ils traitent Saint Paul de Visionnaire, soûtenant [121] qu'il se contredit sans cesse & qu'il raisonne pitoyablement ; & de plus, ils se moquent de la crédulité des premiers Chrêtiens, qu'ils regardent comme des gens simples & superstitieux ; d'où ils prennent occasion* de dire que cet Apôtre auroit eu bien de la peine à persuader les Peuples de *Canada* qu'il avoit été ravi* jusqu'au troisiéme Ciel*. Voici un passage de l'Ecriture qui les choque *multi vocati, pauci verò electi*[546], c'est ainsi qu'ils s'expliquent : Dieu a dit qu'il en avoit beaucoup d'appellez, mais peu d'élûs ; si Dieu l'a dit, il faut que cela soit, car rien ne peut l'empêcher. Or si de trois hommes il n'y en a qu'un de sauvé, & que les deux autres soient damnez, la condition d'un cerf est préférable à celle de l'homme, quand même le parti* seroit égal, c'est à dire, qu'il n'y en auroit qu'un de damné. C'est l'objection que le *Rat*, ce fin & politique Chef des Sauvages, dont je vous ai tant parlé[547], me fit un jour étant à la chasse avec lui. Je lui répondis qu'il falloit tâcher d'être ce bienheureux élû en suivant la Loi & les Préceptes de Jesus-Christ ; mais ne se payant* pas de cette raison, eu égard au grand risque de deux perdus pour un de sauvé, par un Decret immuable, je le renvoyai aux Jesuites, n'osant pas l'assurer qu'il ne tenoit qu'à lui d'être élû, car il m'auroit fait moins de quartier qu'à *Saint* Paul. Sur tout à l'égard de la Religion (où ils demandent de la probabilité*[548]) celui dont je viens de parler n'étoit pas si dépourvû [122] de bon sens qu'il ne pût être capable de bien penser, & de faire de bonnes réflexions sur la Religion, mais il étoit si prévenu que la foi des Chrêtiens est contraire à la raison, que je n'ai pû le convaincre après avoir tâché plusieurs fois de le détacher de ses préjugez. Quand je lui mettois devant les yeux, les Révélations de *Moise* & des autres *Prophétes*, ce consentement presque universel de toutes les Nations à reconnoître *Jesus-Christ*, le

546. Trad. : « Il y a beaucoup d'appelés mais peu d'élus » (Matthieu, XX, 16 et XXII, 14) ; voir aussi *NV*, lettre XXIV, p. 500, et *D*, p. 809-810.

547. Sur Adario, le Rat, voir *NV*, lettre XIV, p. 370, lettre XV, p. 382, lettre XVI, p. 432-433, lettre XVII, p. 439-442, lettre XIX, p. 454.

548. Opposant foi et raison, Adario dira qu'« il faut de la probabilité » (*infra*, p. 804) ; voir aussi *supra*, p. 656, cette affirmation sur les « Sauvages » qui ne croient « absolument que les choses visibles & probables ».

martyre des Disciples & des premiers Fidéles, la succession perpétuelle de nos sacrez Oracles, la ruïne entiére de la République des *Juifs*, la destruction de Jerusalem prédite par Nôtre Sauveur ; il me demandoit si mon Pere ou mon Ayeul avoient vû tous ces événemens, & si j'étois assez credule pour m'imaginer que nos Ecritures fussent véritables*, voyant que les Relations de leurs Païs, écrites depuis quatre jours, étoient pleines de Fables ; Que la foi dont les *Jesuites* leur rompoient la tête n'étoit autre chose, que *tirerigan* (c'est à dire *persuasion*) qu'être persuadé, c'est voir de ses propres yeux une chose, ou la reconnoître par des preuves claires & solides ; Que ces Peres & moi bien loin de leur faire voir, ou leur prouver la vérité de nos mistéres, nous ne faisions que leur répandre des ténébres & des obscuritez dans l'esprit. Voilà jusqu'où va l'entêtement de ces Peuples. De là, Monsieur, vous pouvez juger de leur opiniâtreté. Je me flatte que ce détail* vous aura diverti sans vous scan[123]daliser. Je vous crois trop ferme & trop inébranlable dans nôtre sainte Foi pour que toutes ces impiétez vous fassent aucune dangereuse impression. Je m'assure* que vous vous joindrez à moi pour plaindre le déplorable état de ces ignorans. Admirons ensemble les profondeurs de la Divine Providence, qui permet que ces Nations ayent tant d'éloignement pour nos divines Veritez, & profitons de l'avantage dont nous jouïssons par dessus elles sans l'avoir mérité. Ecoutons maintenant, ce que ces mêmes Sauvages nous reprocheront dès qu'ils se seront retranchez dans la Morale : Ils diront d'abord que les Chrêtiens se moquent des Préceptes de ce Fils de Dieu, qu'ils prennent ses défenses pour un jeu, & qu'ils croyent qu'il n'a pas parlé sérieusement, puis qu'ils y contreviennent sans cesse, qu'ils rendent l'adoration qui lui est duë à l'argent, aux *Castors* & à l'intérêt, murmurant contre son Ciel & contre lui dès que leurs affaires vont mal, qu'ils travaillent les jours consacrez à la piété, comme le reste du tems, joüant, s'enyvrant, se battant & se disant des injures ; Qu'au lieu de soulager leurs Péres, ils les laissent mourir de faim & de misére ; qu'ils se moquent de leurs conseils ; qu'ils vont même jusqu'à leur souhaiter la mort qu'ils attendent avec impatience ; qu'à la réserve des *Jesuites* tous les autres courent les nuits de Cabane en Cabane pour débaucher les *Sauvagesses* ; qu'ils se tuent tous les jours pour des larcins, pour [124] des injures, ou pour des femmes ; qu'ils se pillent & se volent, sans aucun égard au sang & à l'amitié, toutes les fois qu'ils trouvent l'occasion de le faire

impunément ; qu'ils se déchirent & se diffament les uns les autres, par des médisances atroces, mentant sans scrupule dès qu'il s'agit de leur interêt ; Que ne se contentant pas du commerce des filles libres, ils débauchent les femmes mariées, & que ces femmes adulteres font en l'abscence de leurs maris, des enfans dont le pere est inconnu ; Qu'enfin les Chrêtiens après avoir eu assez de docilité pour croire l'humanité de ce Dieu, quoi que ce soit la chose du monde la plus contraire à la raison, semblent douter de ses Commandemens & de ses Préceptes, lesquels quoique très-saints & fort raisonnables, ils transgressent continuellement. Je n'aurois jamais fini si j'entreprenois de faire le détail de leurs raisonnemens sauvages* ; ainsi je crois qu'il vaut mieux passer droit aux adorations qu'ils font ordinairement au *Kitchi Manitou*, c'est à dire, Grand Esprit ou Dieu, que de vous fatiguer de cette Philosophie, qui n'est que trop vraye dans le fond, & qui doit faire gemir toutes les bonnes ames persuadées de la Verité du Christianisme.

[125] *Adorations des Sauvages.*

Avant que d'entrer en matiére il est bon de remarquer, que les Sauvages appellent *Genie*[549] *ou Esprit*, tout ce qui surpasse la capacité de leur entendement, & dont ils ne peuvent comprendre la cause. Ils en croyent de bons & de mauvais. Les premiers sont l'Esprit des Songes, le *Michibichi*[550], dont j'ai parlé à la table des Animaux[551] ; un *Quadran Solaire, un Réveil*, & cent autres choses qui leur paroissent inconcevables : Les derniers sont le tonnerre, la grêle qui tombe sur leurs bleds, un grand orage ; en un mot, tout ce qui leur est préjudiciable & dont ils ignorent la cause ; dès qu'un fusil estropie un homme en crevant, ou parce qu'il étoit de méchant* fer, ou pour l'avoir trop chargé, ils disent que le *méchant Esprit* s'étoit renfermé* dedans ; si par hazard une branche d'arbre éborgne un Chasseur, c'est le *méchant Esprit* qui l'a fait ; si quelque coup* de vent les surprend lors qu'ils sont en Canot au milieu de quelque traverse* dans les Lacs, c'est le *méchant Esprit* qui agite l'air ; si par un reste de maladie violente quelqu'un perd l'usage de la raison, c'est le *méchant Esprit* qui le tourmente. Voilà ce qu'ils

549. En manchette : *Genie se rapporte au mot d'intelligence.*

550. Le couguar (voir *supra*, p. 562, n. 132).

551. Voir *supra*, p. 566.

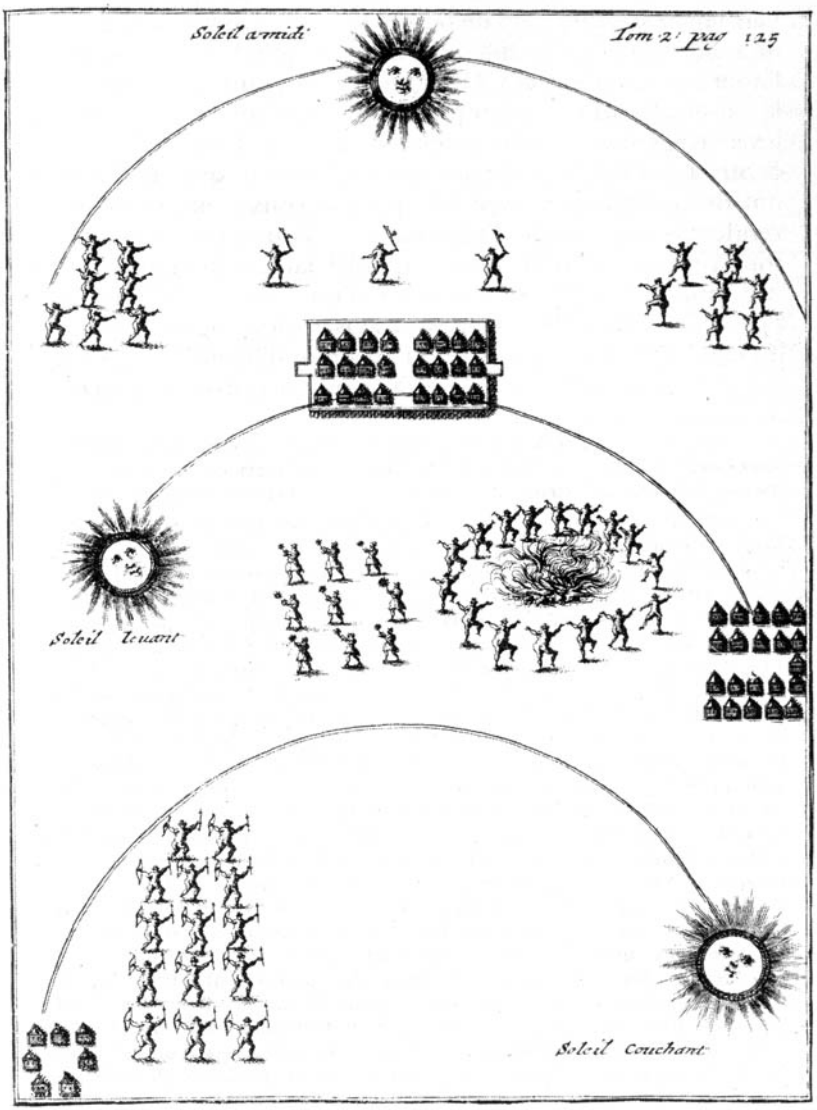
Soleil a midi
Tom 2. pag. 125
Soleil leuant
Soleil couchant

appellent *Matchi Manitous*, au nombre desquels ils mettent aussi l'or & l'argent. Il est à remarquer néanmoins qu'ils parlent de ces Esprits en plaisantant, & à peu près, comme nos esprits forts se raillent [126] des Sorciers & des Magiciens[552]. Je ne sçaurois m'empêcher de dire encore une fois qu'il en est des rélations de *Canada*, comme des Cartes Geographiques de ce Païs-là ; c'est à dire, que de bonne foi je n'en ai vû qu'une seule de fidéle entre les mains d'un Gentilhomme* de *Quebec*, dont l'impression fut ensuite défenduë à Paris, sans que j'en sçache la raison. Je dis ceci à propos du *Diable*, dont on prétend que les Sauvages ont la connoissance ; j'ai lû cent folies sur ce sujet, écrites par des gens d'Eglise, qui soûtiennent que ces Peuples ont des conférences avec lui, qu'ils le consultent & qu'ils lui rendent quelque sorte d'hommage[553]. Toutes ces suppositions sont ridicules ; car le *Diable* ne s'est jamais manifesté à ces Amériquains. Je me suis informé d'une infinité de Sauvages, s'il étoit vrai qu'on l'eût jamais vû sous quelque figure d'homme ou d'animal ; & j'ai consulté sur cela tant d'habiles Jongleurs*, qui sont des espéces de Charlatans, qui divertissent beaucoup,

552. Voir la lettre V des *Voyages de Portugal et de Danemarc* (p. 959-973), dans laquelle Lahontan dénonce la croyance aux sorciers et aux magiciens comme une folie monstrueuse et une négation de la toute-puissance de Dieu.

553. Le diable se manifeste-t-il concrètement aux Amérindiens de la Nouvelle-France ? Tout au long des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, cette question fit l'objet d'un débat parmi les missionnaires. Certains, comme Brébeuf, répondaient par l'affirmative, mais d'autres, sans remettre aucunement en cause la possibilité d'une intervention satanique sur terre, se montraient plus prudents. Dans la *Relation* de 1634 (*JR*, vol. 6, p. 200), Lejeune écrivait, par exemple : « [...] c'est chose estrange, que le Diable qui apparoist sensiblement aux Ameriquains Meridionaux, & qui les bat & les tourmente de telle sorte, qu'ils se voudroient bien deffaire d'un tel hoste, ne se communique point visiblement ny sensiblement à nos Sauvages, selon ce que je crois. Je sçais qu'il y a des personnes d'opinion contraire, croyans aux rapports de ces Barbares, mais quand je les presse, ils m'advoüent tous, qu'ils n'ont rien veu de tout ce qu'ils disent, mais seulement qu'ils l'ont oüy dire à d'autres. » À la fin du XVII^e^ siècle et au début du siècle suivant, certains missionnaires défendaient encore l'idée d'une communication directe entre le diable et les Amérindiens. Ainsi Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 374), s'en prenant à « ces prétendus esprits forts » qui par leurs attaques ont détruit l'idée « qu'il se trouve des hommes, qui ayent commerce avec les Démons », discute-t-il longuement cette question, pour finalement pencher en faveur de la thèse d'une communication sensible entre les Amérindiens et le diable (*ibid.*, p. 374-393). Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 363) partage ce point de vue, car plusieurs exemples prouvent, selon lui, « qu'il y a quelquefois de l'opération du Démon dans la magie des Sauvages ». Voir aussi Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 332-335) qui affirme que les Micmacs, notamment les « jongleurs », communiquent avec le diable.

(comme je l'expliquerai dans la suite[554]) qu'il est à présumer avec raison, que si le *Diable* leur étoit apparu, ils n'auroient pas manqué de me le dire[555] : Ainsi après avoir fait tout ce que j'ai pû pour en être parfaitement éclairci* ; j'ai jugé que ces Ecclesiastiques n'entendoient* pas ce grand mot de *Matchi Manitou* (qui veut dire *méchant Esprit*, étant composé de *Matchi*, qui signifie *méchant*, & de *Manitou*, qui veut dire *Esprit*,) à moins que par le mot de *Diable*[556], on n'entende* les choses [127] qui leur sont nuisibles, ce qui selon le tour de nôtre langue peut se rapporter aux termes de *fatalité*, de *Mauvais destin*, & *d'infortune* ; &c. & non pas ce méchant Esprit qu'on represente en Europe sous la figure d'un homme à longue queuë, à grandes cornes & avec des griffes[557].

Les *Sauvages* ne font jamais de sacrifices de Créatures vivante au *Kichi Manitou*, c'est ordinairement des Marchandises

554. Voir *infra*, p. 685-686.

555. Le médecin Gendron (*Quelques particularitez*, p. 17-18) précéda Lahontan d'un peu plus de quarante ans dans la critique radicale de cette prétendue communication du diable avec les Amérindiens : « [...] ainsi sont contes faits à plaisir, que les diables les battent & s'apparoissent à eux en diverses figures pour les tromper & seduire ; car dans tout le temps que j'ay demeuré parmy ces peuples, je n'en ay encore veu aucun d'entre-eux qui en ait seulement eu la moindre connoissance ; Il y a bien certains Jongleurs subtils & adroits qui pour attraper quelque chose des simples, font plusieurs tours de passe-passe, comme nos Basteleurs de France, & mesmes leurs annoncent, comme nos Astrologues, les choses à venir, vrayes ou fausses, & comme les Bohesmes, disent aussi les bonnes avantures, disent-ils, les mauvaises, quand bon leur semble : comme dégeler les bleds, si ils veulent échaufer la terre de leur ventre, qu'ils couchent à nud contre icelle, & autres mille niaiseries semblables, qui ont deceu les premiers François qui ont esté en ce pays, sur le rapport sans doute, de ces fins-matois, ou de quelques idiots, ou autres Sauvages, qui se vouloient rire & donner carriere. »

556. Comme le montrent les propos de Lejeune (*Relation* de 1634, dans *JR*, vol. 6, p. 172), on retrouve très tôt, chez les jésuites, cette association diable/manitou : « [...] ils [les Montagnais] recognoissent un Manitou, que nous pouvons appeller le diable, ils le tiennent comme le principe des choses mauvaises. »

557. C'est probablement à ce passage que s'applique la remarque suivante de Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 484) : « [...] il [Lahontan] a cru, qu'il pouvoit persuader au Public, qu'il possedoit parfaitement les Langues & les Mœurs des Sauvages, tandis que d'autre part, il a assez de confiance pour se mettre dans l'esprit que ce même Public le croira, quand il assure des Prêtres & des Missionnaires, qui ont vieilli parmi les Sauvages, qu'ils n'ont pas sçû la signification d'un mot si usé, si trivial, que jusqu'aux enfans des François Canadiens, il n'y en a pas un seul, qui ne le sçache ».

Curieusement, dans son « Petit dictionaire de la langue des Sauvages » (*infra*, p. 744), Lahontan suit fidèlement la tradition missionnaire et traduit « *Matchi Manitou* » par « Diable, méchant esprit ».

qu'ils trafiquent avec les François pour des Castors. Plusieurs personnes dignes de foi m'ont raconté qu'ils en ont brulé en un seul jour pour la valeur de cinquante mille écus* à *Missilimakinac*. Je n'ai jamais vû de ceremonie à si haut prix : quoiqu'il en soit, voici le détail* de ce sacrifice. Il faut que le jour soit clair & serain, l'Horison net & le tems calme, alors chaque Sauvage porte son Oblation* sur le Bucher : ensuite le Soleil étant à son plus haut degré, les enfants se rangent autour du Bucher avec des écorces allumées pour y mettre le feu, & les guerriers dansent & chantent à l'entour jusqu'à ce que tout soit brulé & consumé, pendant que les vieillards font leurs Harangues au *Kitchi Manitou* en presentant de tems en tems des pipes de tabac allumées au Soleil. Ces Chansons, ces Danses & ces Harangues durent jusqu'à ce que le Soleil soit couché, quoiqu'ils prennent pourtant quelque intervale de relâche pour s'asseoir & fumer à leur aise. Il ne me reste plus qu'à raporter ici (devant* que de finir ce Chapitre) les propres paroles de ces vieux Haran[128]gueurs, avec les Chansons des Guerriers. « Grand Esprit Maître de nos vies, Grand Esprit Maître des choses visibles & invisibles, Grand Esprit Maître des autres esprits, bons & mauvais, commande aux bons d'être favorables à tes enfans les *Outaouas* ou &c. Commande aux méchants de s'éloigner d'eux. O Grand Esprit conserve la force & le courage de nos Guerriers pour resister à la fureur de nos ennemis. Conserve les Vieillards de qui les corps ne sont pas encore tout à fait usez pour donner des Conseils à la jeunesse. Conserve nos enfans, augmentes en le nombre, délivre les des mauvais Esprits, & de la main des méchants hommes, afin qu'en nôtre vieillesse ils nous fassent vivre & nous réjouïssent. Conserve nos moissons, & les Animaux, si tu veux que nous ne mourions pas de faim. Garde nos Villages, & les Chasseurs en leurs Chasses. Delivre nous de funeste surprise pendant que tu cesses de nous donner la lumiére du Soleil qui nous prêche ta grandeur & ton pouvoir : avertis nous par l'Esprit des songes de ce qu'il te plait que nous fassions, ou que nous ne fassions pas. Quand il te plaira que nos vies finissent, envoye nous (dans le grand Païs des ames) où se trouvent celle de nos Péres, de nos Méres, de nos Femmes, de nos enfans, & de nos autres Parents. O Grand Esprit, Grand Esprit, écoute la voix de la Nation, écoute tous tes [129] enfans, & souvient-toi toûjours d'eux[558]. »

558. Ce passage est extrait du journal manuscrit d'Asseline de Ronval ([« Journal en abregé dés voyages de monsieur Asselinne de Ronval tant par

Voici les mêmes termes dont les Guerriers se servent en leurs Chansons, qui durent jusqu'au coucher du Soleil. « Courage le Grand Esprit nous donne un si beau Soleil, mes freres prenons courage. Que ses ouvrages sont grands où que le jour a parû beau. Il est bon ce Grand Esprit, c'est lui qui fait tout agir. Il est le Maître de tout. Il se plait à nous entendre ; mes freres prenons courage ; nous vaincrons nos ennemis, nos champs porteront des bleds, nous ferons de grandes Chasses, nous nous porterons tous bien, les Vieillards se réjouïront, leurs enfans augmenteront, la Nation prosperera ; mais le grand Esprit nous aime, son Soleil s'est retiré, il a vû les *Outaouas* ou &c. C'en est fait ; oüy c'en est fait ; le Grand Esprit est content, mes freres prenons courage. »

---

terre que par mer avec plusieurs remarques, circonstances et aventures curieuses »], ANC, MG 18, J et J2, p. 33-36) : « Les sauvages ameriquains qui habitent depuis les environs du Montreal, qui est soixante lieues au desus de Quebec, et jusque à Quebec et plus bas vers Tadousac, nommés Ataouas [Outaouais], Algonquins et Hurons, qui sont tous sauvages nos amis et avec lesquels nous trafiquons, connoissent dieu sous le nom de grand esprit qu'ils prient à leur maniere et voicy comment : Grand esprit maistre de nos vies, grand esprit maistre des choses visibles et invisibles, grand esprit maistre des autres esprits bons et mauvais, commande aus bons d'estre favorable et à tes enfans les Ataouas [Outaouais], Algonquins, et Hurons, commande aux mechants de s'élo[i]gner deux, o grand esprit conserve la force et le courage de nos gueriers pour resister à la fureur de nos ennemis, conserve les viellards en qui les corps ne sont pas encore tout à faict uzés pour donner des conseils à la jeunesse, conserve nos enfans, augmente en le nombre, déslivre les des mauvais esprits et de la main des mechants homes afin que en nostre viéllesse ils nous fasent vivre et nous rejouissent, conserve nos moisons et les animaux sy tu veux que nous ne mourions pas de faim, garde nos vilages et les chasseurs en leur chasse, deslivre nous de funeste surprise pendant que tu cesse de nous donner la lumiere du soleil qui nous presche ta grandeur et ton pouvoir, avertit nous par l'esprit des songes ce qu'il te plaist que nous fasions ou nous ne fasions pas, quand il te plaira que nos vies finissent, envoye nous dans le grand pays des ames où se trouvent celles de nos peres, de nos meres, de nos femmes, de nos enfans, et de nos autres parents ; o grand esprit, grand esprit écoute la voix de la nation, écoute tous tes enfans et souvient toy toujours d'eux. »

Asseline de Ronval vint au Canada en 1662. Son journal, qui raconte aussi ses voyages en Europe, appartenait à une bibliothèque particulière de Dieppe avant d'être acquis par les Archives nationales du Canada (voir A. Yon, « Notre premier touriste en Nouvelle-France : Asseline de Ronval [1662] », *les Cahiers des dix*, nº 39, 1974, p. 147-170). Nous n'avons pas pu déterminer où ni quand Lahontan a consulté ce texte, publié pour la première fois en 1928, par les Archives nationales du Canada (A. G. Doughty, édit., *Rapport sur les Archives publiques pour l'année 1928*, « Appendice B », Ottawa, F. A. Acland, 1929, p. 28-32). Il est aussi possible, mais peu probable, que Lahontan et Asseline de Ronval aient utilisé la même source.

Il faut remarquer que les femmes lui font aussi des Harangues ordinairement quand le Soleil se leve, en presentant leurs enfans à cet Astre. Les Guerriers sortent aussi du Village lorsqu'il est prêt à se coucher pour danser la danse du Grand Esprit. Cependant il n'y a ni jour, ni tems fixe pour les sacrifices, non plus que pour les danses particuliéres des uns & des autres.

[130] *Amours & Mariages des Sauvages*[559].

Il y auroit mille choses curieuses à dire au sujet des Amourettes & du Mariage de ces Peuples ; mais comme cela m'emporteroit trop de tems & que vous pourriez peut-être vous rebuter d'un détail* trop particularisé*, je me contenterai d'en raporter l'essentiel.

On peut dire que les hommes sont aussi indifferens que les filles sont passionnées. Ceux-là n'aiment que la Guerre & la Chasse, c'est où ils bornent toute leur Ambition. Cependant lorsqu'ils sont chez eux sans occupation ils *courent l'alumète*, c'est le terme dont ils se servent pour dire courir de nuit[560]. Les jeunes gens ne se marient qu'à l'âge de trente ans[561], parce qu'ils prétendent que le commerce des femmes les énerve* de telle sorte, qu'ils n'ont plus la même force pour essuyer de grosses fatigues, ou les jarêts assez forts pour faire de longues courses, & pour courir après leurs ennemis ; qu'enfin ceux qui parmi eux ont voulu se marier ou *courir l'alumète* un peu trop frequemment, se sont souvent laissez prendre par les *Iroquois*, pour avoir senti de la foiblesse dans leurs jambes & leur vigueur ralentie[562]. Ce n'est pourtant pas à dire qu'ils gardent le Celibat jusqu'à cèt âge là, car ils prétendent que comme une trop grande continence leur cause des vapeurs, des maux de reins, & des rétentions d'urine, il est absolument nécessaire [131] pour

559. Voir *infra* (p. 876-885), le dialogue sur le mariage.

560. Lahontan décrit plus loin cette pratique (voir *infra*, p. 672-673).

561. Selon Raudot (*Relation par lettres*, p. 67), les « Sauvages se marient fort jeunes » ; mais il nuance par la suite son propos (*ibid.*, p. 151) : « Les jeunes gens parmy les Ilinois se marient plus tost à présent qu'ils ne faisoient autrefois. Ils disent que c'est depuis que nous avons été avec eux qu'ils ont perdu l'usage de se marier que quand ils avoient fait quelque coup sur leurs ennemis, si bien qu'ils avoient au moins 28 à 30 ans. »

562. Selon Hennepin, « les jeunes Guerriers Sauvages ne s'approchent ordinairement des femmes qu'à l'âge de trente ans, par ce, disent ils, que le commerce des femmes les épuise, affoiblit leurs genoux, & les rend pesans à la course » (*Nouveau voyage*, p. 168).

l'entretetien de la santé de *courir l'alumète* une fois toutes les semaines.

Si les Sauvages étoient capables de s'asujetir à l'empire de l'amour, il faudroit qu'ils eussent une force d'esprit extraordinaire, pour dissimuler la juste jalousie qu'ils pourroient avoir de leurs Maîtresses, & pour s'empêcher en même tems, d'insulter* à leurs rivaux. Je connois mieux le genie* des Sauvages qu'une infinité de François qui ont passé toute leur vie avec eux, car j'ai étudié leurs mœurs avec tant d'exactitude*, que toutes leurs maniéres me sont aussi parfaitement connuës que si j'avois passé toute ma vie avec eux. C'est ce qui me fait dire qu'ils n'ont jamais eu cette sorte de fureur aveugle que nous appellons amour. Ils se contentent d'une amitié tendre, & qui n'est point sujette à tous les excez que cette passion cause à ceux qui en sont possedez[563] ; en un mot ils aiment si tranquillement qu'on pourroit appeller leur amour une simple bien-veillance : ils sont discrêts au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, leur amitié, quoique forte, est sans emportement, veillant toûjours à se conserver la liberté du cœur, laquelle ils regardent comme le tresor le plus précieux qu'il y ait au Monde. D'où je conclus qu'ils ne sont pas tout à fait si* Sauvages que nous.

Les Sauvages ne se querellent, ne s'injurient ni ne médisent jamais de leur prochain, ils sont aussi grands Maîtres les uns que les autres, car tout est égal entre eux[564] : [132] jamais fille ni femme n'a causé de desordre parmi ces gens là, les femmes sont sages & leurs maris de même ; les filles sont folles & les garçons font assez souvent des folies avec elles. Il leur est permis de faire ce qu'elles veulent ; les Péres, méres, freres, sœurs, &c. n'ont rien à redire sur leur conduite : ils disent qu'elles sont Maîtresses de leurs corps[565], qu'elles sont libres de faire ce

563. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 583) : « Ils se passionnent peu, & ne paroissent pas capables des excès, où l'on est souvent porté par la violence de la passion. »

564. Voir *supra*, p. 638-639.

565. Raudot (*Relation par lettres*, p. 101) emploie aussi cette expression : « La maniere dont les filles vivent parmy les sauvages est très commode ; elles sont maîtresses de leur corps jusqu'à ce qu'elles soient absolument mariées » ; Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 120) l'utilise aussi, mais en parlant des femmes en général et non seulement des filles : « [...] elles sont maistresses de leur corps. »

qu'elles veulent par le droit de liberté[566] : les femmes au contraire ayant celle de quitter les maris quand il leur plait, aimeroient mieux être mortes que d'avoir commis un adultere. Les maris de même ayant ce privilege[567], croiroient passer pour des infames s'ils étoient infidéles à leurs épouses[568].

On ne parle jamais de galanterie aux Sauvagesses durant le jour, car elles ne veulent pas l'écouter ; Elles disent que le tems de la nuit est le plus propre ; tellement* que si par hazard un garçon alloit dire de jour à une fille, *je t'aime plus que la clarté du Soleil* (c'est la phrase sauvage) *écoute que je te parle*, &c. elle lui diroit quelque sottise en se retirant. C'est une régle générale que quand on veut s'attirer l'estime des filles, il faut leur parler durant le jour de toute autre matiére. On a tant* de tête à tête

566. Voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 107) : « [...] les filles ont cet avantage, qu'il leur est permis de se divertir et de faire le noviciat du mariage, autant de temps qu'il leur plaist et avec autant de garçons que bon leur semble, sans qu'on y trouve à redire, et sans que cela les empesche de trouver un mari, lorsque la fantaisie leur en prend. »

567. Le divorce, admis dans la plupart des sociétés amérindiennes, pouvait être demandé aussi bien par la femme que par l'homme ; il était toutefois plus rare chez les couples avec enfants. Voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 164-166), Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 389), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 159-160), N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 22-23), Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 101) et Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, p. 580-581).

568. Plusieurs témoignages contredisent Lahontan sur cette fidélité absolue des conjoints. Selon Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 167), « les femmes se donnent carriere avec d'autres qu'avec leurs marys, & les marys avec d'autres qu'avec leurs femmes », et Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 120) note que les femmes outaouaises et huronnes « ne se font point une affaire de changer de mary, ou, sans en changer, de coucher avec ceux que bon leur semble, sans que leur mary s'en embarrasse du tout, disant qu'elles sont maistresses de leur corps, et qu'elles en peuvent disposer comme elles veulent ». Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 583-584) contredit nommément Lahontan : « Le Baron de la Hontan, qui met par-tout beaucoup du sien dans son Ouvrage, donne une liberté sans regle à toutes les filles qui ne sont pas engagées dans le Mariage ; liberté qu'il dit être autorisée par l'usage, & comme de plein droit, & il fait en même temps de toutes les femmes mariées des modeles de vertu. L'un & l'autre est également contre la verité, & contre la vraisemblance. De tous côtés il s'en trouve des sages, & d'autres qui ne le sont pas. Un mari libertin qui voit sa femme enceinte, ou nourrice, ou bien dès qu'il est mécontent, prend sans façon une femme de campagne, ou enleve celle de son voisin, sans consulter si sa femme ou le mari, en ont de la peine, ou non. Une femme qui a quelque inclination, ou qui veut se venger de son mari, sçait bien donner rendés-vous à un galant, sans faire attention s'il est libre, ou s'il est marié. »

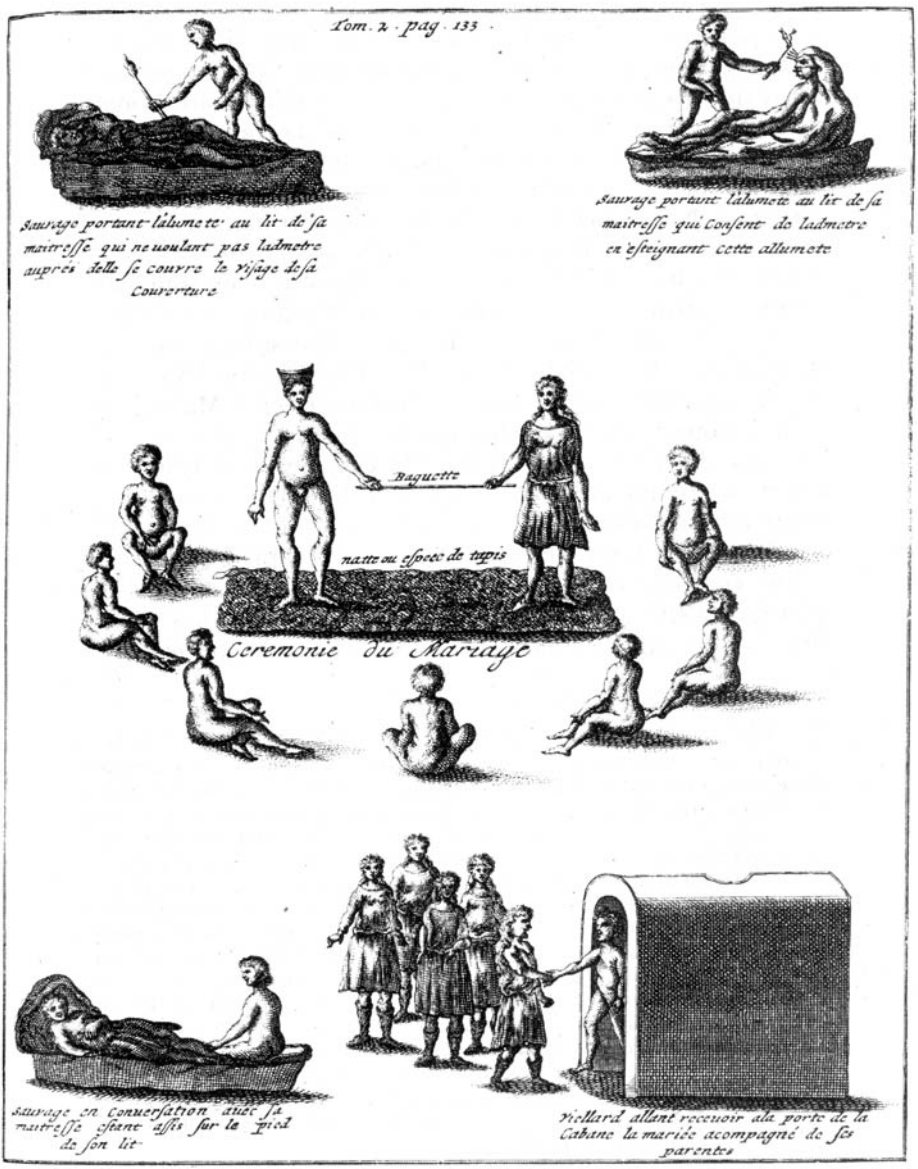
Tom. 2. pag. 133.
Sauvage portant l'allumette au lit de sa maitresse qui ne voulant pas l'admettre auprés d'elle se couvre le visage de sa Couverture
Sauvage portant l'allumette au lit de sa maitresse qui Consent de l'admettre en s'eteignant cette allumette
Baguette
natte ou espece de tapis
Ceremonie du Mariage
Sauvage en Conversation avec sa maitresse s'etant assis sur le pied de son lit
Vieillard allant recevoir a la porte de la Cabane la mariée acompagné de ses parentes

qu'on veut avec elles : on peut parler de mille avantures qui surviennent à tout moment, à quoi elles répondent joliment ; leur gayeté & leur humeur enjoüée sont inconcevables, riant assez aisément & de l'air du monde le plus engageant. C'est [133] dans ces Conversations que les Sauvages s'aperçoivent par leurs regards de ce qu'elles ont dans l'ame, & quoique les sujets dont on traite soient indifferens on ne laisse* pas d'agiter une autre matiére par le langage des yeux. Dès qu'un jeune homme après avoir rendu deux ou trois visites à sa Maîtresse soupçonne qu'elle l'a regardé de bon œil, voici comment il s'y prend pour en être tout à fait persuadé. Il faut remarquer que les Sauvages n'ayant *ni tien ni mien* ni superiorité, ni subordination, & vivant dans une espece d'égalité conforme aux sentimens de la Nature[569], les voleurs, les ennemis particuliers ne sont pas à craindre parmi eux, ce qui fait que leurs Cabanes sont toûjours ouvertes de nuit & de jour ; de plus il faut sçavoir que deux heures après le coucher du Soleil les Vieillards ou les esclaves qui ne couchent jamais dans la Cabane de leurs Maîtres, ont soin de couvrir les feux avant que de se retirer ; alors le jeune Sauvage entre bien couvert dans la Cabane de sa belle, bien envelopé, allume au feu une espece d'aluméte puis ouvrant la porte de son Cabinet il s'approche aussi-tôt de son lit, & si elle souffle ou éteint son aluméte, il se couche auprès d'elle ; mais si elle s'enfonce dans la couverture, il se retire. Car c'est une marque qu'elle ne veut pas le recevoir[570]. Au reste elles boivent le jus de certaines racines qui les empêchent de concevoir, ou

569. Voir *supra*, p. 638-639.

570. Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 107) décrit aussi, avec quelques variantes, cette pratique : « Voicy comment ils se conduisent en leurs amours. Les jeunes gens ont des escorces, qui se roulent en forme de flambeau ; ils les allument la nuit par un bout et courent ainsi toutes les cabanes, si tel est leur plaisir. Les filles sont couchées sur le bord de l'allée, et, lorsque leur bien-aimé passe, elles l'arrestent par un coin de sa robe. En mesme temps que le galant sent ce signal, il se baisse et pour lors sa maistresse prend son escorce et l'esteint et fait coucher auprès d'elle le jeune homme, qui lui conte sa passion. Au milieu de cette privauté et liberté entière, il ne se passe souvent rien que de fort honneste et fort respectueux, tant il est vray qu'on fait moins de cas de ce qui est permis que de ce qui est deffendu, car c'est constant que dans cette occasion, il ne dépend que des deux amoureux de se satisfaire ; néantmoins la plus grande partie n'en font rien, surtout s'ils ont dessein de se marier ensemble. Enfin, quand la belle s'ennuye et veut dormir, elle advertit son amant, qui se retire aussitost qu'elle le luy ordonne. Cela s'appelle parmy eux courir l'allumette. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 102), qui s'inspire probablement de Lahontan, et Diéreville (*Voyage du Port Royal*, p. 305).

qui fait perir leur fruit[571] ; car s'il arrivoit qu'une fille eût fait un enfant, [134] elle ne trouveroit jamais à se marier ; ce qui est de plus singulier c'est qu'elles permettent à quelques uns de s'asseoir sur le pied de leur lit, simplement pour causer, & qu'une heure après un autre survenant qui soit de leur goût, elles n'hésitent point à lui accorder les dernieres faveurs. La raison de ceci est (selon le raport de quelques Sauvages plus rafinez) qu'elles ne veulent point dépendre de leurs Amants, ôtant aux uns & aux autres toute matiére de soupçon, afin d'en agir comme il leur plait.

Les Sauvagesses aiment plus les François que les gens de leur propre Nation[572], parce que ces premiers se soucient moins de conserver leur vigueur, & que d'ailleurs, ils sont assidus, auprès d'une Maîtresse. Cependant les *Jesuites* n'épargnent rien pour traverser* ce commerce*, & pour y réüssir. Ils ont de bons Vieillards dans toutes les Cabanes, qui comme de fidéles espions, leur raportent ce qu'ils voyent, ou ce qu'ils entendent. Ceux qui ont le malheur d'être découverts, sont nommez publiquement en chaire, dénoncez à l'Evêque & au Gouverneur Général, excommuniez & traitez comme des infracteurs* de la loi. Mais malgré toute l'adresse & toute l'oposition de ces bons Péres il est constant* qu'il se passe dans les Villages quantité d'intrigues dont ils n'ont aucune connoissance. Au reste les *Jesuites* ne s'avisent jamais de trouver à redire au commerce des jeunes Sauvages avec les filles ; car dès qu'ils s'inge[135]rent* de les censurer & de les traiter avec la même liberté qu'ils traittent les François, on leur répond nettement qu'ils se fâchent de ce qu'on veut coucher avec leur Maîtresse : c'est la réponse qu'un *Huron* fit un jour en pleine Eglise, à un Jesuite, qui s'adressant à lui prêchoit avec une liberté Apostolique contre les courses nocturnes des Sauvages.

Ces Peuples ne peuvent pas concevoir, que les Européens qui s'attribuent beaucoup d'esprit & de capacité, soient assez

571. Voir Denys (*Description geographique et historique*, p. 584) : « [...] elles ont une certaine drogue dont elles se servent pour cela [avorter] qu'elles tiennent secrettes entr'elles » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 288) : « On prétend même que l'usage de quelques Simples qui ont la vertu d'empêcher dans les femmes les suites de leur infidélité, est assez familier dans ce Pays. » Voir aussi Diéreville (*Voyage du Port Royal*, p. 285).

572. Raudot (*Relation par lettres*, p. 63) relève également la préférence des Amérindiennes pour les Français : « Les femmes de ces sauvages [...] aiment fort les hommes et surtout les François. »

aveugles ou ignorans pour ne pas connoître* que le Mariage est pour eux une source de peine & de chagrin. Cèt engagement pour la vie leur cause une surprise dont on ne peut les faire revenir ; ils regardent comme une chose monstrueuse de se lier l'un avec l'autre sans esperance de pouvoir jamais rompre ce nœud ; enfin de quelques bonnes raisons qu'on puisse les presser, ils se tiennent fermes & immobiles à dire que nous naissons dans l'esclavage, & que nous ne méritons pas d'autre sort que celui de la servitude.

Leur Mariage passeroit chez nous à juste titre pour un commerce criminel. Par éxemple un Sauvage qui s'est aquis la réputation de brave Guerrier s'étant signalé plusieurs fois contre les Ennemis de la Nation, voudra se marier par un contrat, ou pour mieux dire par un bail de trente années, dans l'esperance de se voir pendant sa Vieillesse une famille qui le fasse subsister. Ce brave cherchera une fille qui lui con[136]vienne : ensuite les deux parties étant d'acord elles font part du dessein à leurs parents. Ceux-ci n'oseroient y contredire, il faut qu'ils y consentent, & pour être témoins de la Cérémonie, ils s'assemblent dans la Cabane du plus ancien parent où le festin se trouve prêt au jour fixé. La table est couverte avec profusion de tout ce qu'il y a de plus exquis, l'Assemblée est ordinairement nombreuse. On y chante, on y danse & l'on s'y divertit à la maniére du Païs. Après la fin du repas & des divertissements, tous les parents du futur époux se retirent, à la réserve des quatre plus vieux : ensuite la future épouse se présente à l'une des portes de cette Cabane accompagnée de ses quatre plus vieilles parentes : aussi-tôt le plus décrepit la vient recevoir, & la conduit à son prétendu dans un lieu où les deux épousez se tiennent debout sur une belle natte, tenant une baguette chacun par un bout, pendant que les Vieillards font de très courtes Harangues. Dans cette posture ces mariez se haranguent tour à tour & dansent ensemble en chantant, & tenant toûjours la baguette, laquelle ils rompent ensuite en autant de morceaux, qu'il se trouve de témoins pour les leur distribuer. Cela étant fait, on reconduit la mariée hors de la Cabane où les jeunes filles l'attendent pour la remener en cérémonie à celle de son Pére, où le marié est obligé d'aller la trouver quand il lui plait, jusqu'à ce qu'elle ait un enfant ; car alors elle fait porter ses [137] hardes* chez son époux pour y demeurer jusqu'à ce que le Mariage soit rompu.

Il est permis à l'homme & à la femme de se séparer quand il leur plait. Ordinairement ils s'avertissent huit jours auparavant, se donnent des raisons pour se quitter plus honnêtement*, mais ordinairement, ils ne se disent autre chose si ce n'est, qu'étant malades le repos est plus convenable à leur santé que le Mariage ; alors les petits morçeaux de baguette qui ont été distribuez aux parents des mariez, sont portez dans la Cabane où la cérémonie s'est faite pour y être brulez en leur presence. Il faut remarquer que ces séparations se font sans dispute, querelle ni contradiction[573]. Les femmes sont aussi libres que les hommes de se remarier à qui bon leur semble. Mais pour l'ordinaire elles attendent trois mois & quelquefois six, avant que de repasser à de secondes noces. Lorsqu'ils se séparent les enfans sont partagez également, car les enfans sont le trésor des Sauvages[574] : si le nombre est impair, la femme en a plus que le mari[575].

573. C'est aussi l'opinion de Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 162-163) : « Ils se quittent fort facilement, & sans bruit. [...] Ils ne se voient plus qu'avec la derniere indifference, & ne se regardent non plus que s'ils ne s'étoient jamais vus. Ils se battent pourtant quelquefois avant que de se quitter. Mais cela arrive rarement. »

574. Sur l'attachement des Amérindiens pour leurs enfants, voir, par exemple, Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 351) : « Or ce qui fait qu'ils aiment leurs enfans plus qu'on ne fait pardeça, c'est qu'ilz sont le support des peres en la vieillesse, soit pour les aider à vivre, soit pour les defendre de leurs ennemis ; & la nature conserve en eux son droit tout entier pour ce regard. A cause dequoy ce qu'ils souhaittent le plus c'est d'en avoir nombre, pour être tant plus forts » ; Denys (*Description geographique et historique*, p. 584) : « [...] ils ayment beaucoup leurs enfans, ils n'apprehendent jamais d'en avoir trop, car ce sont leurs richesses ; les garçons soulagent le pere allant à la chasse & nourrissent la famille ; les filles travaillent, soulagent la mere » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 87-88) : « [...] la multitude des enfans ne les embarrasse point : car bien loin de s'en chagriner, ils s'estiment d'autant plus heureux & plus riches, que leur famille est plus nombreuse ; [...] celui-là étant le plus consideré dans toute la nation qui en a un plus grand nombre ; parce qu'il trouve plus de support dans sa vieillesse » ; Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 102) : « Or parmy eux le nombre des enfans n'est jamais à charge à la mère ; au contraire, elle n'en est [que] plus respectée, plus honorée, plus estimée et plus riche. C'est pourquoy elle trouve plus facilement et plus promptement à se remarier » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 68) : « [...] c'est une de leurs plus grandes richesses que d'en avoir [des enfants], parce que ce sont eux qui les font vivre par la chasse et par la pesche dans leur vieillesse. »

575. La plupart des observateurs contredisent Lahontan sur ce point : lors de la séparation, les enfants reviennent à la mère. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 163), Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 101), N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 23), Raudot (*Relation par lettres*,

Quoi que la liberté de changer soit entiére, on voit des Sauvages qui n'ont jamais eu qu'une même femme, laquelle ils ont gardé pendant toute leur vie. J'ai déja dit qu'ils se gardent l'un à l'autre une fidélité inviolable pendant tout le tems du Mariage ; mais ce qui est encore de plus édifiant, c'est que d'abord* que la femme s'est déclarée grosse, les deux conjoints s'abstiennent exactement* du droit, & ob[138]servent exactement la continence jusqu'au trentiéme jour après l'accouchement[576]. Lors que la femme est sur le point d'accoucher, elle se retire dans une certaine Cabane destinée à cet usage ; ses servantes esclaves l'accompagnent, la servent & l'aident en tout ce qu'elles peuvent. Au reste, le Sexe se délivre du fardeau naturel sans le secours de sages femmes, car les Sauvagesses mettent leurs enfans au monde avec une facilité que nos Européenes auroient peine à concevoir, & le tems de leurs couches ne durent pas plus de deux ou trois jours[577]. Elles observent

p. 68), Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 589) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 287). Doit-on y voir une méconnaissance de la réalité amérindienne ou un souci de présenter l'image d'une société vraiment équitable, jusque dans le partage des enfants ?

576. Plusieurs Français signalent cette abstinence sexuelle et certains remarquent qu'elle s'étend durant toute la période de l'allaitement. Voir, par exemple, Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 236-237) : « Ces femmes ont un si grand soin de leurs enfans, qu'elles ne s'approchent du tout point de leurs Maris, & qu'elles evitent même leur commerce, jusques à ce que leurs enfans aient atteint l'âge de trois ou quatre ans, & qu'ils se puissent nourrir comme les autres. [...] Elles fuient donc le commerce des hommes, pendant qu'elles sont nourrisses, par ce que si elles devenoient enceintes, leurs enfans periroient indubitablement, puis qu'à cinq ou six mois par exemple, les enfans ne pourroient point manger de viande boucannée, ou d'autre chose. C'est ce qui les oblige d'en user comme elles font, afin de mettre leurs enfans en état de subsister comme les autres, aprés qu'elles les ont allaitez tout le temps necessaire » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 101) : « [...] mais d'abord qu'il y en a une qui se croit grosse, elle ne voit plus son mary, ny pendant deux ans qu'elle nourrit. Elle donne pour raison que cela feroit mourir son enfant » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 288) : « [...] pendant qu'une Femme est enceinte ou nourrice, & elles nourrissent pour l'ordinaire trois ans, leurs Maris ne les approchent point. » Voir aussi Denys (*Description geographique et historique*, p. 586), Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 104) et Diéreville (*Voyage du Port Royal*, p. 284).

577. La facilité avec laquelle accouchaient les femmes amérindiennes étonnait les Français. Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 590-591) note, par exemple : « On ne peut nier qu'il n'y ait quelque chose de surprenant dans la facilité qu'elles ont à les mettre au monde. Elles se font aider par quelque autre de leur Cabane, sans qu'il y ait pour cela personne en titre d'office. Si elles sont surprises seules en revenant des champs, elles se rendent ce devoir à elles-mêmes, lavent leurs enfans dans la premiere eau froide qu'elles

une espèce de purification pendant trente jours, si c'est un enfant mâle, & quarante si c'est une fille, ne retournant à la Cabane de leurs Maris, qu'après ce terme expiré[578].

Dès que leurs enfans viennent au monde, elles les plongent dans l'eau tiede jusqu'au menton[579] ; ensuite elles les emmaillotent sur de petites planches rembourrées de coton, le long desquelles elles les couchent sur le dos tout du long, comme je l'ai expliqué au Chapitre des Habits, Logemens, Complexion, &c. des Sauvages[580]. Elles ne se servent quasi jamais de Nourrices[581], à moins qu'elles ne soient incommodées*, & elles

---

trouvent, retournent à leur Cabane, comme si de rien n'étoit, & dès le même jour elles paroissent capables de leurs exercices ordinaires. » Voir aussi Biard (*Relation de la Nouvelle France, JR*, vol. 3, p. 108), Lallemant (*Lettre du Pere Charles L'allemant au superieur de la mission de Canadas, ibid.*, vol. 4, p. 204), *Relation* de 1639 (*ibid.*, vol. 16, p. 106), *Relation* de 1647-1648 (*ibid.*, vol. 32, p. 276), Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 172), Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 45-46), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 180), Raudot (*Relation par lettres*, p. 68), Diéreville (*Voyage du Port Royal*, p. 284) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 288).

578. Plusieurs Français attestent cette pratique, mais sans faire de distinction entre la naissance d'une fille ou d'un garçon. Voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 103) : « Lorsqu'une femme est accouchée, elle fait lit à part et demeure quarante jours séparée ; le quarante et unième elle entre dans sa cabane » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 12) : « Les femmes ont aussy coustume, quand elles mettent leurs enfants au monde, d'estre un mois sans entrer dans la cabanne de leur mary, et ne peuvent pas mesme pendant tout ce temps là manger avec les hommes, ny de ce qui a esté préparé de leurs mains. C'est pourquoy elles font leur cuisine en particulier » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 288) : « [...] dès qu'elles se sentent près de leur terme, on dresse une petite Hutte hors du Village, & elles y restent quarante jours après qu'elles sont accouchées. » Voir aussi Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 410).

579. Voir Denys (*Description geographique et historique*, p. 583) : « [...] les femmes si-tost qu'elles sont accouchées lavent leurs enfans quelque froid qu'il fasse » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 44-45) : « Les Sauvages lavent leurs enfans dans la riviere, aussi-tôt qu'ils sont venus au monde : ensuite ils leur font avaler de l'huile d'ours ou de loup marin ; & pour berceau, ils les font reposer sur une petite planche qu'ils couvrent de peaux de castors, ou de quelques autres pelleteries » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 68) : « [...] elles ne sont pas plustost accouchées qu'elles vont laver leurs enfans dans l'eau. »

580. Voir *supra*, p. 634-636.

581. Plusieurs voyageurs vantaient les Amérindiennes de ne pas recourir aux nourrices comme les Européennes. Voir, par exemple, Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 169) : « Les anciennes femmes d'Allemaigne sont loüées par Tacite, d'autant que chacune nourrissoit ses enfans de ses propres mamelles, & n'eussent voulu qu'une autre qu'elles les eust allaictez. Nos Sauvagesses, avec leurs propres mamelles, allaictent et nourrissent aussi les leurs » ;

ne sévrent jamais leurs enfans, leur donnant la mammelle tout aussi long-tems qu'elles ont du lait[582], dont elles sont assurément très-bien fournies.

Les femmes ne trouvent plus à se marier après cinquante ans ; car les hommes de même âge disent que ne pouvant plus [139] avoir d'enfans, ils feroient une folie de les prendre, & les jeunes gens soûtiennent de même que leur beauté flétrie n'a pas assez de pouvoir pour les charmer dans le tems qu'ils trouvent tant de jeunes filles à choisir. Ainsi les hommes faits, ne les voulant point pour femmes, ni les jeunes gens pour Maîtresses, elles sont obligées, lors qu'elles sont de complexion amoureuse, d'adopter quelque prisonnier de guerre qu'on leur donne, pour s'en servir dans le pressant besoin[583].

Le Mari ou la femme venant à mourir, le Veuvage ne dure que six mois[584] ; & si pendant ce tems-là, celui des deux conjoints qui reste, songe à l'autre deux nuits de suite pendant le sommeil, alors ils s'empoisonne d'un grand sens froid & avec un air tout à fait content, chantant même d'un ton qu'on peut dire venir du fond du cœur ; mais si le Veuf ou la Veuve ne rêve qu'une seule fois au défunt ou à la défunte, ils disent que l'*Esprit des Songes* n'étoit pas bien assuré que le mort s'ennuyât

---

Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 49) : « [...] il est inoüi qu'elles les mettent en nourrice, ne pouvant se résoudre de donner aux autres les fruits de leurs entrailles ; blâmant par cette conduite, l'insensibilité de ces meres qui abandonnent ces petits innocens aux soins des nourrices, dont ils sucent assez souvent la corruption avec le lait » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 593) : « Les Sauvagesses n'ont garde de donner leurs enfans à d'autres pour les nourrir. Elles croiroient se dépoüiller de l'affection de mere, & elles sont dans une surprise extrême de voir qu'il y ait des Nations au monde, où cet usage soit reçû & établi. » Voir aussi Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 350) et *Relation* de 1638 (*JR*, vol. 15, p. 106).

582. Voir Biard (*Relation de la Nouvelle France*, *JR*, vol. 3, p. 108) : « [...] elles alaictent leurs enfans jusqu'à trois ans, si elles peuvent » ; Denys (*Description geographique et historique*, p. 303) : « [...] les Meres les nourrissent lontems, & l'on [en] voit quelquefois, qui à six ou sept ans prennent encore la mamelle » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 50) : « Nos pauvres Sauvagesses [...] allaitent même jusques à l'âge de quatre à cinq ans » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 288) : « [...] elles nourrissent pour l'ordinaire trois ans ».

583. Sur l'adoption des prisonniers par les Amérindiennes, voir *infra*, p. 719-722.

584. Selon Lejeune (*Relation* de 1639, *JR*, vol. 16, p. 202), le veuvage dure généralement trois ans parmi les Montagnais et les Algonquins ; il serait d'un an chez les Hurons (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 274) et de deux ans parmi les Amérindiens de l'ouest (N. Perrot, *Mémoire sur les mœurs*, p. 26-29).

dans le *Païs des ames*, puis qu'il n'a fait que passer sans oser revenir ; & qu'ainsi ils ne se croyent pas obligez d'aller lui tenir compagnie.

Les Sauvages ne sont pas susceptibles* de jalousie, & ne connoissent point cette passion[585]. Ils se moquent là-dessus des Européens ; ils appellent une véritable folie la défiance qu'un homme a de sa femme, comme si, (disent-ils) ils n'étoient pas assûrez* que ce fragile Animal est dans l'im[140]possibilité de garder la foi. Ils ajoûtent par un faux raisonnement, que le soupçon n'est qu'un doute, & qu'ainsi de douter de ce qu'on voit, c'est être aveugle ou fou, dès que la chose est réelle & évidente : qu'enfin, il est impossible que la contrainte & la continuité qui se trouve dans nos Mariages, ou l'apas de l'or & de l'argent, n'obligent une femme dégoûtée d'un même Mari, de se ragoûter* en se divertissant avec un autre homme. Je suis persuadé qu'un Sauvage souffriroit plûtôt la mutilation, que d'avoir caressé la femme de son Voisin. Les Sauvagesses ne sont pas d'une chasteté moins austére. Je ne crois pas qu'en l'espace de cinquante ans homme ou femme ait fait aucune tentative sur la couche d'autrui. Il est vrai que les *François* ne pouvant pas distinguer les femmes d'avec les filles, les pressent quelquefois lors qu'ils les trouvent seules à la chasse dans le Bois, ou dans le tems qu'elles se promenent dans leur champ, mais celles qui sont mariées leur répondent en ces termes, *l'ami qui est devant mes yeux m'empêche de te voir.*

Les Sauvages portent toûjours le nom de leur Mere. Je m'explique par un exemple : le Chef de la Nation des *Hurons*, qui s'appelle *Sastaretsi* étant marié avec une fille d'une autre famille Hurone dont il aura plusieurs enfans, le nom de ce Chef s'éteint par sa mort, parce que ses enfans ne s'appellent plus que du nom de leur Mere. Comment est-ce donc que ce

585. Voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 119) : « Les Outavois ne sont pas jaloux de leurs femmes, les Hurons le sont encore moins. » Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 585) remarque cependant, au sujet des Iroquois, que bien qu'ils « affectent de n'avoir point de jalousie, ils ne laissent pas d'y être extrêmement sensibles, & d'en porter quelquefois la vengeance bien loin ». Voir aussi Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 285) : « Ce qui trouble plus communément la paix des Ménages parmi les Peuples du Canada, c'est la jalousie, qui est égale des deux côtés. Les Iroquois se vantent de ne point donner dans ce travers ; mais ceux qui les ont le plus pratiqués, assûrent qu'ils sont jaloux à l'excès. »

nom a [141] subsisté depuis sept ou huit cens ans, & qu'il subsistera : c'est que la sœur de ce *Sastaretsi* venant à se marier avec un autre Sauvage, que nous appellerons *Adario*, les enfans qui proviendront de ce Mariage s'appelleront *Sastaretsi*, qui est le nom de la femme, & non pas *Adario* qui est celui du Mari[586]. Quand je leur ai demandé la raison de cette coûtume, ils m'ont répondu que les enfans ayant reçû l'ame de la part de leur pere, & le corps de la part de la mere, il étoit raisonnable qu'ils perpétuassent le nom maternel. Je leur ai dit cent fois que Dieu seul est le Créateur des ames, & qu'il étoit plus vrai-semblable de croire que c'étoit, parce qu'ils étoient assûrez* de la mere, & non pas du pere[587], mais ils prétendent décisivement*, que cette raison est absurde, sans en apporter aucune preuve.

Lors qu'une femme a perdu son Mari, & qu'il a d'autres freres qui ne sont pas encore mariez, l'un d'eux épouse la Veuve six mois après. Ils en agissent de même avec les sœurs de leur femme, laquelle venant à mourir l'une de ces sœurs remplit ordinairement sa place[588] ; mais il faut remarquer que cela ne s'observe qu'entre des Sauvages qui se piquent d'une plus

586. Lahontan fait allusion ici à la matrilinéarité que plusieurs ethnohistoriens voient chez les sociétés iroquoiennes et chez quelques sociétés algonquiennes. Mais l'usage qu'il rapporte ici de la transmission du nom maternel entre en contradiction avec ce que rapportent d'autres observateurs sur l'inexistence de noms communs à toute une famille. Un jésuite (*Relation* de 1642, *JR*, vol. 23, p. 164) note que chez les Hurons, « il n'en va pas des noms affectez aux familles, de mesme qu'en Europe : Les Enfans ne portent pas le nom du Pere, & n'y en a aucun qui soit commun à toute la Famille, chacun a le sien different ».

587. Lahontan soulève ici l'argument avancé par la plupart des Français pour expliquer la descendance matrilinéaire dans plusieurs sociétés amérindiennes. Voir, par exemple, Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 101-102) : « [...] la mère est fondée sur le droit naturel, personne ne luy pouvant disputer qu'elle ne soit la mère des enfans qu'elle a mis au monde, au lieu que le père en est tousjours incertain et souvent inconnu. C'est pour cette raison là que les Sauvages font leur généalogie par les femmes, lorsqu'ils veulent faire la preuve de leur prétendue noblesse. »

588. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 560) : « Pour les Iroquois, les Hurons, & les autres, chez qui la polygamie n'est pas usitée, après la mort de leur premiere femme, ils en épousent volontiers la sœur, & ceux de la Cabane de la défunte ne manquent pas de proposer cette nouvelle alliance au mari, s'ils ont été contens de lui dans le premier Mariage. On peut dire la même chose d'une veuve par rapport aux deux freres, mais sans l'obligation qu'avoient les Hébreux d'épouser la veuve de leur aîné décédé sans enfans. » Voir aussi Bressani (*Breve relatione d'alcune missioni*, *JR*, vol. 38, p. 255).

grande sagesse que les autres. Il y a des Sauvages qui observent le Celibat jusqu'à la mort, & qui ne vont jamais à la guerre, ni à la chasse, parce qu'ils sont ou lunatiques, ou incommodez* ; quoi qu'il en soit, on a pour eux autant de considé[142]ration que pour les plus sains & les plus braves du Païs, & si l'on en fait quelques railleries, ce n'est jamais en leur presence. L'on trouve parmi les *Ilinois* quantité d'*Hermaphrodites* ; ils portent l'habit de femme, mais ils font indifféremment usage des deux Sexes[589]. Ces *Ilinois* ont un malheureux penchant pour la Sodomie, aussi-bien que les autres Sauvages qui habitent aux environs du Fleuve de *Missisipi*.

Voilà tout ce que je puis vous apprendre de plus particulier touchant le Mariage & les Amours de ces Amériquains, qui bien loin de courir à toute bride & comme des chevaux échapez dans le Païs de Venus, ce qu'on pourroit justement reprocher à nôtre Europe, vont toûjours bride en main, étant modérez dans le commerce* des femmes, dont ils ne se servent que pour la propagation de leurs familles & pour conserver leur santé.

Je vous ai fait remarquer que lors qu'une fille a eu des enfans, elle ne trouve jamais à se marier, mais je devois ajoûter que d'autres filles ne veulent point entendre parler de Mari, par un principe de débauche. Celles-ci s'apellent *Ickoue ne Kioussa*, c'est à dire, *femme de Chasse*, parce qu'elles se divertissent ordinairement avec des Chasseurs[590], alleguant pour raison

589. Voir Hennepin (*Nouvelle découverte*, p. 219-220) : « Les Hermaphrodites sont en grand nombre parmi eux [les Illinois]. [...] Ils ont des garçons, à qui ils donnent l'équipage de filles, par ce qu'ils les emploient à cet abominable usage. Ces garçons ne s'occupent qu'aux ouvrages des femmes, & ne se meslent ni de la Chasse ni de la guerre ». Voir aussi Marquette (« Le premier voÿage qu'a fait Le P. Marquette vers le nouveau Mexique & Comment s'en est formé le dessein », *JR*, vol. 59, p. 128-130) et Raudot (*Relation par lettres*, p. 144-145).

590. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 166) : « Lors que ces Barbares vont à la chasse du Castor au printemps, ils laissent souvent leurs femmes au village pour semer du blé d'Inde, & des Citrouïlles. Ils en loüent donc une autre pour aller avec eux. Quand ils sont de retour, ils lui donnent un Castor ou deux, & la renvoient de même à sa Cabanne. Ils se remettent en suite avec leurs femmes, comme si de rien n'étoit » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 191-192) : « Un homme [iroquois] qui va en chasse, dont la femme est malade ou qui n'en a point, propose à une autre femme de venir avec luy, et qu'ils partageront ensemble la chasse qu'il fera. Le marché conclu, ils partent, vivant comme mary et femme pendant tout l'hiver, et se quittent au retour du voyage avec des grandes honnestetés de part et d'autre ; quand l'homme en est content il luy fait quelques petits presens en outre de la part qu'elle doit avoir. »

qu'elles se sentent trop indifférentes pour s'engager dans le lien conjugal, trop négligentes pour élever des enfans, & trop impatientes pour passer tout l'Hiver dans le Village, & voilà comment elles colorent* leurs dérégle[143]mens. Leurs Parens n'oseroient s'ingérer* de leur reprocher leur mauvaise conduite ; au contraire, ils paroissent l'approuver, en disant, comme je crois vous l'avoir déja marqué*[591], que leurs filles sont Maîtresses de leurs corps, qu'elles disposent de leurs personnes, & qu'il leur est permis de faire tout ce qu'elles jugent à propos. Au reste, les enfans de ces publiques sont réputez legitimes, jouïssant de tous les priviléges des enfans de famille ; avec cette différence, que les Chefs de Guerre ou de Conseil, ne voudroient jamais les accepter pour Gendres, & qu'ils ne pourroient entrer non plus dans certaines familles anciennes, quoi que d'ailleurs elles ne jouïssent d'aucun droit, ni d'aucune prééminence qui leur soit particuliere. Les Jesuites font tous leurs efforts pour arrêter le desordre de ces filles débauchées ; ils ne cessent de prêcher aux Parens que leur indulgence est fort desagréable au grand Esprit, & qu'ils répondront devant Dieu du peu de soin qu'ils prennent de faire vivre leurs enfans dans la continence & dans la chasteté, qu'il y a des feux allumez dans l'autre monde pour les tourmenter éternellement, s'ils ne sont pas plus soigneux de corriger le vice.

Les hommes répondent *cela est admirable*, & les femmes ont coûtume de dire aux bons Peres en se moquant, que si leur menace est bien fondée, il faut que les Montagnes de cet autre monde soient formées de la cendre des ames.

[144] *Maladies & Remédes des Sauvages*[592].

Les Sauvages sont robustes & vigoureux, d'un tempérament sanguin, & d'une admirable complexion. Ils ne connoissent point ce grand nombre de Maladies dont les Européens sont accablez, comme *Goutte*, *Gravelle**, *Hydropisie*, &c.[593]. Ils

591. Voir *supra*, p. 669.

592. Lahontan reprendra et développera ce chapitre dans le dialogue sur la médecine des Sauvages (voir *infra*, p. 865-875).

593. Voir *supra*, p. 633-637. Selon Robert Larocque (« L'introduction de maladies européennes chez les autochtones des XVII^e et XVIII^e siècles », *RAQ*, vol. 12, n° 1, 1982, p. 13-24), les documents ethnohistoriques du XVI^e au XVIII^e siècle laissent croire qu'avant la période de contact avec les Européens, les Amérindiens d'Amérique du Nord souffraient de maladies du système

sont d'une santé inaltérable, quoi qu'ils ne prennent aucune précaution pour la conserver & quoi qu'ils devroient ce semble l'affoiblir par les exercices violents, de la Danse, de la Chasse, & des Courses de Guerre, où ils passent dans un même jour du chaud au froid, & du froid au chaud, ce qui seroit en Europe une cause de maladie mortelle. Il est vrai pourtant que quelquefois ils attrapent de bonnes Pleuresies, mais cela est aussi rare qu'il est peu ordinaire qu'ils en guérissent lors qu'ils en sont attaquez, car c'est l'unique maladie contre laquelle tous leurs remédes sont inutils. La *petite Verole* est aussi ordinaire au Nord du *Canada*, que la *grosse* l'est vers le Midi. La premiére de ces deux maladies est très-dangereuse en Hiver, par la difficulté de la transpiration. Cependant, quoi qu'elle soit mortelle, les Sauvages en font si peu de cas, qu'ils se promenent dans le Village de Cabane en Cabane s'ils en ont la force, sinon ils s'y font porter par leurs esclaves. La maladie Venérienne est tout à fait commune du côté des *Ilinois* & du Fleuve de *Missisipi*. Je me [145] souviens qu'étant avec les *Akansas* que je rencontrai sur ce grand Fleuve à la sortie de la Riviére des *Missouris*, (comme je vous l'ai marqué* dans ma seiziéme Lettre[594],) je vis un Sauvage qui s'étant dépoüillé devant moi me fit voir une partie de son corps tombant en pourriture ; il faisoit boüillir des racines & lui ayant demandé à quel usage, il me répondit par interpréte, qu'il espéroit bien être guéri au bout d'un mois en

respiratoire (catarrhe et rhume, pleurésie, tuberculose pulmonaire), de syphilis (probablement dans plusieurs régions d'Amérique du Nord, mais moins certainement dans le Nord-Est), de scorbut (les Algonquiens de l'Est, notamment, ne connaissaient pas de remède à la maladie), d'affections oculaires (surtout attribuables à l'accumulation de fumée dans les habitations). L'examen d'ossements humains de la période précolombienne (voir G. Gagné, « La paléopathologie humaine en Amérique du Nord : un aperçu », *ibid.*, p. 3-11, et R. Larocque, « Les maladies chez les Iroquoiens préhistoriques », *ibid.*, vol. 10, n° 3, 1980, p. 165-180) montre aussi l'existence probable de pathologies des os et des articulations (tuberculose osseuse, périostite, arthrose, ostéophytose vertébrale, arthrite rhumatismale), de syphilis, de tumeurs et d'anémie chez les Amérindiens. Les principales maladies contagieuses (variole, rougeole, fièvre jaune, peste bubonique, typhus) ont été introduites en Amérique par les Européens ; l'action conjuguée des agents infectieux et de certains facteurs liés au processus de colonisation (installation à demeure des Européens, incitation des autochtones nomades à la sédentarisation, augmentation de la taille des groupes humains, etc.) explique l'éclosion des épidémies dévastatrices des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles (voir R. Larocque, « Le rôle de la contagion dans la conquête des Amériques : importance exagérée attribuée aux agents infectieux », *ibid.*, vol. 18, n° 1, 1988, p. 5-16).

594. Voir *NV*, lettre XVI, p. 428.

bûvant le suc de ces mêmes racines & en prenant incessamment* de bons boüillons de viande & de poisson[595].

L'eau de vie fait un terrible ravage chez les Peuples du *Canada*, car le nombre de ceux qui en boivent est incomparablement plus grand que le nombre de ceux qui ont la force de s'en abstenir. Cette boisson qui est meurtriére d'elle-même, & que l'on ne porte pas en ce Païs-là sans l'avoir mixtionnée*, les consume si fort qu'il faut en avoir vû les funestes effets pour les croire. Elle leur éteint la chaleur naturelle & les fait presque tous tomber dans cette langueur qu'on appelle consomption*. Vous les voyez pâles, livides & affreux comme des Squelettes. Leurs Festins qui sont de copieux repas où l'on se fait un mérite de ne rien laisser[596], leur ruïne absolument l'estomach. Ils prétendent qu'en bûvant beaucoup d'eaux ou de boüillons, la digestion se fait plus aisément chez eux que chez nous autres Européens, qui chargeons nôtre estomach de vin & d'autres liqueurs qui nous produisent des cruditez*. Les Sau[146]vages ne s'étonnent* pas de leurs maladies. Ils craignent beaucoup moins la mort que la douleur du mal & sa durée. Lors qu'ils sont malades ils ne prennent que des boüillons, mangent peu,

595. Sur le traitement des maladies vénériennes chez les Amérindiens, voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 111) : « A l'esgard des maux vénériens, ils s'en moquent, car ceux qui en sont attaquez se guérissent dans dix ou douze jours, au plus tard, en prenant de certaines poudres qui n'ont nul goust, qu'ils avalent avec de l'eau chaude, et c'est pour cette raison qu'on ne voit point de vérolée parmy eux, mais ils ont la malice de ne vouloir point enseigner leurs secrets aux François, quoyqu'ils ne leur refusent point au besoin » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 369) : « Ils se préservent, & se guérissent des maladies veneriennes que les Européans ont porté d'Amerique en Europe, par les rapures du bois de gayac & de sassafras. »

596. La plupart des Français notent cette propension des Amérindiens à manger beaucoup. Voir Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 248) : « Il est du manger parmy les Sauvages, comme du boire parmy les yvrognes d'Europe : ces ames seiches & toujours alterées, expireroient volontiers dans une cuve de malvoisie, & les Sauvages dans une marmite pleine de viande ; ceux-là ne parlent que de boire, & ceux cy que de manger » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 109) : « [...] ces Barbares estiment que c'est une chose fort loüable & glorieuse, de manger beaucoup : [...] ils font consister tout leur bonheur & mettent leur beatitude à manger avec excez, à accorder à leur appetit au-delà de ce qu'il souhaite, & à manger comme bon leur semble. » Voir aussi Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 515-516), Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 145-146) et Raudot (*Relation par lettres*, p. 74).

& lors qu'ils sont assez heureux que de pouvoir dormir ils se croyent sauvez. Ils m'ont dit vingt fois que le sommeil & les sueurs étoient capables de guérir l'homme du monde le plus accablé d'infirmitez. Quand ils sont si fort affoiblis qu'ils ne peuvent sortir du lit, leurs parens viennent danser & se réjouïr devant eux, pour les divertir. Au reste, ils ne manquent jamais d'être visitez par les *Jongleurs**, dont il est bon de dire ici deux mots en passant.

Un *Jongleur** est une espéce de Medecin, ou pour mieux dire de Charlatan, qui s'étant guéri d'une maladie dangereuse, est assez foû pour s'imaginer qu'il est immortel, & qu'il a la vertu de pouvoir guérir toutes sortes de maux en parlant aux bons & aux mauvais *Esprits*. Or quoi que tout le monde se raille de ces *Jongleurs** en leur absence, & qu'on les regarde comme des foûs qui ont perdu le bon sens par quelque violente maladie[597], on ne laisse* pas de les laisser approcher des malades, soit pour les divertir par leurs contes, ou pour les voir rêver, sauter, crier, hurler, & faire des grimaces & des contorsions, comme s'ils étoient possédez, & tout ce tintamare se termine par demander un Festin de Cerf ou de grosses Truites pour la Compagnie, qui a le plaisir de la bonne chére & du divertissement.

[147] Ce *Jongleur** vient voir le Malade, l'examine fort soigneusement, en disant, si le méchant Esprit est ici nous le ferons bien vîte déloger : Après quoi il se retire seul dans une petite Tente faite exprès, où il chante & danse, hurlant comme un *Loup-garou*, (ce qui a donné lieu aux Jesuites de dire que le

597. Ce jugement ne concorde pas avec ce que d'autres Français disent de l'autorité et de l'influence de ces « Jongleurs » ; voir, par exemple, Lejeune (*Relation* de 1637, *JR*, vol. 12, p. 8) : « [...] ces sorciers sont extrémement redoutez, & qu'on ne les oseroit fascher pource qu'ils peuvent, à ce qu'ils [les Montagnais] croyent, tuer les hommes par leur art. Ils sont aussi grandement recherchez, pour autant qu'ils ont pouvoir, à ce qu'ils disent, d'oster la maladie qu'on leur a donnee » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 335) : « Nos Gaspesiens [Micmacs] cependant, font tant d'estime de leurs Jongleurs, qu'ils recherchent dans leurs incommoditez, ceux qui passent pour les plus fameux, (ainsi que parmi nous, les malades, ont recours dans leurs maux, aux plus habiles Medecins :) ils se persuadent même que ces Fourbes peuvent sûrement guerir leurs maladies, & les soulager, en chassant le Demon, ou le ver qu'ils croient être renfermé dans la partie affligée. » Voir aussi Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 171), Raudot (*Relation par lettres*, p. 81) et Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. I, p. 373).

Diable parle avec eux[598].) Après qu'il a fini sa charlatanerie, il vient suçer le Malade en quelque partie du corps, & il lui dit en tirant quelques osselets de sa bouche, « que ces mêmes osselets sont sortis de son corps, qu'il prenne courage, puisque sa maladie est une bagatelle, & qu'afin d'être plûtôt guéri il est expédient qu'il envoye ses esclaves, & ceux de ses Parens à la Chasse aux Elans, aux Cerfs, &c. pour manger de ces sortes de viandes, dont sa guérison dépend absolument. »

Ces mêmes *Jongleurs** leur apportent ordinairement certains jus de Plantes ou de Simples, qui sont des espéces de Purgations, qu'on appelle *Maskikik* ; mais les Malades les gardent par complaisance plûtôt que de les boire, parce qu'ils croyent que les Purgatifs échauffent la masse du sang, & qu'ils affoiblissent les veines & les artéres, par leurs violentes secousses ; ils se contentent de se faire bien suer, de prendre des boüillons, de se tenir bien chaudement, de dormir s'ils le peuvent, & de boire de l'eau du Lac ou de la Fontaine, aussi-bien durant l'accès des fiévres que dans les autres maux.

[148] Ils ne peuvent comprendre comment nous sommes assez foûs pour nous servir de vomitifs[599] ; car toutes les fois qu'ils voyent des François qui usent de ces remédes violents, ils

598. Lahontan fait sans doute allusion à la cérémonie de la « tente tremblante », au cours de laquelle le chaman entrait en contact avec le « monde des esprits ». Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 376-379) donne une description concise de cette pratique : « Le Jongleur, avant que de commencer ses operations, se prépare une Süerie [...] ou une Cabane semblable de six ou sept pieds de haut [...]. Il y a cette difference néanmoins entre la Süerie & cette Cabane, que celle-ci reçoit du jour par en haut, comme pour donner lieu à l'esprit d'y entrer, au lieu que la premiere est entierement fermée. Le Jongleur se cache dans ce sanctuaire avec son sac, dans lequel, outre son tabac & sa pipe, il porte toûjours ce que j'ai appellé son *Oïaron* & son *Manitou*, qu'on peut regarder comme ses Talismans où réside toute sa vertu. Avec cela il compose souvent une espece de breuvage préparatoire pour se disposer à recevoir l'impression de l'esprit [...]. Le Jongleur ainsi préparé, commence à agiter la Tortuë qu'il tient à la main, & à chanter pour invoquer l'esprit, qui lui fait sentir sa présence, comme il faisoit autrefois par un vent impétueux, un mugissement de la terre, & une agitation violente du Tabernacle où il est enfermé. » Voir aussi Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 162-168) pour une longue description de ce rituel.

599. Plusieurs sources attestent pourtant l'usage de vomitifs par les Amérindiens : Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 264, 268-270), Lejeune (*Relation de 1634*, *JR*, vol. 7, p. 128 ; *Relation* de 1637, *JR*, vol. 12, p. 24) et Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 511).

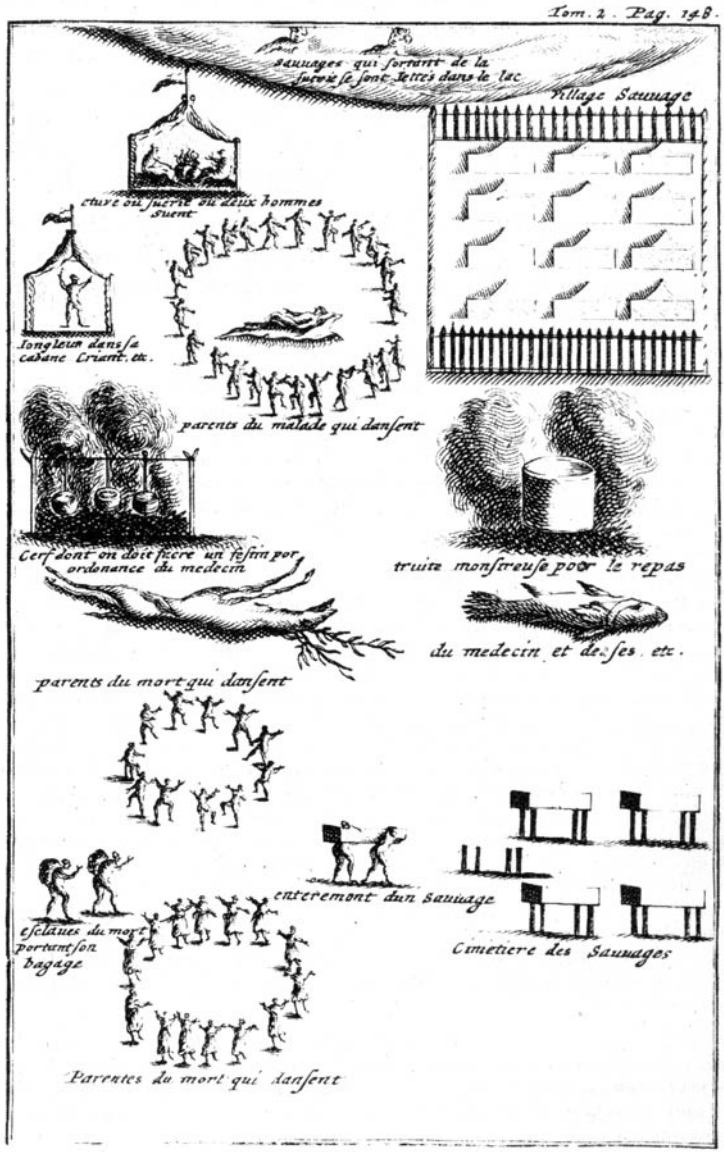
Tom. 2. Pag. 148.
Sauvages qui sortant de la fureur se sont Jettés dans le lac
Village Sauvage
Cruche ou fureur se battent deux hommes suent
Jongleur dans sa cabane Criant etc.
parents du malade qui danssent
Cerf dont on doit faire un festin par ordonnance du medecin
truite monstreuse pour le repas
du medecin et de ses etc.
parents du mort qui danssent
enterement dun Sauvage
Cimetiere des Sauvages
esclaves du mort portant son bagage
Parentes du mort qui danssent

ne sçauroient s'empêcher de dire que nous avallons un *Iroquois*. Ils prétendent que cette sorte de reméde ébranle toute la machine, & qu'il fait faire des efforts terribles à toutes les parties internes ; mais ils sont encore plus surpris de la saignée, parce que, disent-ils, le sang étant la méche de la vie, il seroit plus avantageux d'en remettre dans les vaisseaux que de l'en faire sortir, puis que la vie se dissipe quand on en ôte le principe & la cause, d'où il suit nécessairement qu'en perdant le sang la Nature n'agit plus qu'avec lenteur & foiblesse, que les entrailles s'échauffent, que toutes les parties se desséchent, ce qui donne lieu à toutes les maladies dont les Européens sont accablez[600].

Les Sauvages ne passent jamais huit jours sans suer, soit qu'ils soient malades, ou qu'ils se portent bien[601], avec cette différence que quand ils jouïssent d'une santé parfaite, ils vont

600. Certains Français signalent, chez les Amérindiens, une pratique qui s'apparente à la saignée. Parlant des Montagnais, le jésuite Paul Lejeune (*Relation de 1634*, *JR*, vol. 7, p. 128) note, par exemple, qu'ils se tailladent « legerement la partie du corps qui leur fait mal, la mettant tout en sang qu'ils font sortir de ces decoupeures en assez grande abondance, ils se servirent une fois de mon canif pour taillader la teste d'un enfant de dix jours ». Voir aussi Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 170) : « [...] s'ils ont du mal aux cuisses ou aux jambes, ils prennent un couteau, ou une pierre tranchante, selon ce qu'ils trouvent, & ils en font des manieres de scarifications sur la partie, où est la douleur » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 513-514) : « Ils [les Micmacs] sont fort amateurs de la saigné, & s'ouvrent même la veine eux mêmes, avec des pierres à feu, ou la pointe de leur coûteau. S'il paroît quelque tumeur, soit au bras, soit à la jambe, ils scarifient les endroits où est le mal ; & ils font plusieurs incisions avec les mêmes instrumens, afin d'en sucer plus commodément le sang gâté, & en retirer toute la corruption » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 370) : « Ils ne connoissoient point la saignée avant l'arrivée des Européans, & ils ne sçavent pas même encore s'en servir entr'eux ; mais ils y suppléent par des scarifications qu'ils font avec des pierres tranchantes, indifferemment dans toutes les parties du corps où ils ont du mal » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 366) : « Ils n'avoient pas autrefois l'usage de la Saignée, & ils y suppléoient par des Scarifications aux endroits, où ils sentoient du mal : ils y appliquoient ensuite une maniere de ventouse avec des courges, qu'ils remplissoient de matieres combustibles, ausquelles ils mettoient le feu. Les Caustiques, les Ustulations, les Boutons de feu leur étoient familiers ; mais comme ils ne connoissoient point la Pierre Infernale, ils se servoient à sa place de bois pourri. Aujourd'hui la Saignée leur tient lieu de tout cela. »

601. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 371) : « La Süerie est leur remede le plus universel, & dont ils font un plus grand usage. Elle est également pour les malades & pour les sains, qui se purgent par-là des humeurs abondantes, lesquelles peuvent avoir alteré leur santé, ou qui pourroient dans la suite leur causer des infirmités. »

se jetter l'Eté dans la Riviére encore tous humides de sueur, & l'Hiver dans la nége[602] ; au lieu que lors qu'ils sont incommodez*, ils rentrent chaudement dans leur lit. Cinq ou six Sauvages suent aisément dans un lieu destiné à cet usage, lequel endroit est un espéce de four couvert de nattes & de peaux, &c. On y met au centre une écuelle pleine d'eau de vie brûlante, ou de grosses pierres enflam[149]mées, ce qui cause une si grande chaleur qu'en moins de rien on y suë prodigieusement[603]. Au reste, ils ne se servent jamais de bains chauds, non plus que de lavemens, à moins qu'ils ne se laissent persuader par les Jesuites, ou par nos Medecins d'user de ces Remédes.

Un Sauvage me disoit un jour de fort bon sens que le bon air, les bonnes eaux & le contentement d'esprit n'empêchoient pas à la vérité que l'homme ne trouvât la fin de sa vie, mais qu'au moins l'on ne pouvoit pas disconvenir que cela ne contribuât beaucoup à leur faire passer cette même vie sans ressentir aucune incommodité*. Il se moquoit en même tems de l'impatience des Européens, qui veulent être aussi-tôt guéris que malades, prétendant que la crainte que nous avons de mourir lors que nous sommes attaquez de la moindre fiévre,

602. Voir Denys (*Description geographique et historique*, p. 589) : « [...] vouloient-ils sortir [de la « cabane à suer »], ils abatoient l'eau tant qu'ils pouvoient du haut en bas, & puis prenant leur course ils s'en alloient se jetter dans la mer ou riviere » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 513) : « [...] sortant brusquement de cette cabanne [à suer], ils [les Mimacs] se jettent dans la riviere pour se rafraîchir » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 97) : « [...] l'eau leur decoule de tout le corps et tous leurs pores sont ouverts ; cela n'empeche pas qu'ensuite tout pleins de sueurs, ils n'aillent se baigner, et se jettent dans l'eau froide sans que cela leur fasse aucun mal » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 372) : « [...] quand leurs pores sont bien ouverts, & que la sueur est la plus abondante, ils sortent tous en chantant, & courent se plonger dans la Riviere, où ils nagent & se débattent avec beaucoup de véhemence. Quelques-uns, les malades en particulier, se contentent de se faire arroser d'eau fraîche. »

603. Le jésuite Paul Lejeune (*Relation*, de 1634, *JR*, vol. 6, p. 188-190) décrit cette « tente à suer » : « Ils plantent des bastons en terre faisants une espece de petit tabernacle fort bas : car un grand homme estant assis là dedans, toucheroit de sa teste le hault de ce todis, qu'ils entourent & couvrent de peaux, de robes, de couvertures : ils mettent dans ce four quantité de grosses pierres qu'ils ont faict chauffer, & rougir dans un bon feu, puis se glissent tous nuds dans ces estuves. » Voir aussi Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 271-273), Raudot (*Relation par lettres*, p. 97), Denys (*Description geographique et historique*, p. 589) et Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 371-372).

en redouble tellement les accès que cette peur nous tuë le plus souvent, au lieu que si nous traitions le mal de bagatelle, aussi-bien que la mort, en gardant le lit avec bien du courage & de la patience, sans violenter la Nature par la force de nos Remédes & de nos Drogues, cette bonne Mére ne manqueroit pas de nous soulager & de nous rétablir peu à peu.

Les Sauvages ne veulent jamais se servir de nos Chirurgiens, ni de nos Medecins[604]. Ils soûtiennent que tout mêlange de Drogues est un poison qui détruit la chaleur naturelle & qui consume la poitrine. Ils prétendent que les lavemens ne sont [150] salutaires qu'aux Européens[605], ils en prennent pourtant quelquefois lors que les François se trouvent à leurs Villages. Ils croyent que la diette échauffe le sang, & qu'il est très-dangereux de refuser à son appetit ce qu'il demande, pourvû que les aliments soient de bon suc[606]. Ils mangent les viandes un peu plus qu'à demi cuites, mais pour le poisson ils le veulent extraordinairement cuit. Ils ne mangent jamais de salade, prétendant que toute herbe cruë fait travailler l'estomach avec effort.

Il n'y a ni playe, ni dislocation, qu'ils ne guérissent avec des Simples & des Herbes dont ils connoissent la propriété[607] ;

604. Une vingtaine d'années après Lahontan, Lafitau (*op. cit.*, p. 379) affirme exactement le contraire : « En Amerique, tout comme ici, on fait plus de cas des remedes venus de loin, que de ceux qu'on a à la main, & qui paroissent trop vils, parce qu'ils sont trop communs. [...] Ils [les Amérindiens] se mettent volontiers entre les mains des Européans : ils se font saigner même sans besoin, & par compagnie : ils prennent par estime nos vomitifs & nos purgatifs. »

605. Lafitau (*op. cit.*, p. 370) : « Ils ignorent l'usage des lavemens, & je n'en sçache qu'un seul exemple que le Pere Garnier m'a dit avoir appris d'un Sauvage, des Païs d'en haut vers les Outaouacs, qui faisoit de ces sortes de compositions, Il les mettoit dans une vessie à laquelle il attachoit une canule, & il faisoit entrer le remede, en comprimant la vessie fortement avec les mains. »

606. Lafitau (*op. cit.*, p. 369-370) : « La Diette est chez eux un grand remede comme par-tout ailleurs ; mais elle n'est pas toûjours outrée, universelle, & ne consiste souvent que dans l'abstinence de certaines viandes, qu'ils croyent contraires à la maladie dont on est attaqué. »

607. Sur la connaissance des plantes médicinales par les Amérindiens et sur leur qualité d'« anatomistes », voir Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 110- 111) : « Une chose est néantmoins très-certaine, c'est que tous les Sauvages sont très-habiles et très-experts pour guérir toutes sortes de playes et blessures, de quelque nature qu'elles puissent estre, et cela par la vertu des simples, dont ils ont une meilleure connoissance. Ils [en] ont

& ce qui est de singulier, c'est que la *cangréne* ne se met jamais à leurs blessures[608]. Il ne faut pourtant pas attribuer cela à ces Herbes, ni à l'air du Païs, mais plûtôt à leur bonne complexion, parce que cette *cangréne* malgré ces mêmes Remédes s'introduit dans les playes des François, qui sans contredit sont plus difficiles à guérir que les Sauvages. Ces Peuples l'attribuent au sel que nous mangeons, s'imaginant qu'il est la cause de toutes nos maladies, parce qu'ils ne peuvent manger rien de salé sans être malades à mourir, & sans boire continuellement. Ils ne peuvent non plus se résoudre à boire de l'eau à la glace, prétendant qu'elle affoiblit l'estomach & qu'elle retarde la digestion. Voilà le jugement bizarre qu'ils font de toutes choses par l'entêtement* qu'ils ont de leurs Coûtumes & de leurs maniéres. On a beau les aller [151] voir lors qu'ils sont à l'extrémité pour les exhorter à se faire saigner, ou à prendre quelque purgation, ils répondent qu'ils ne souffrent pas jusqu'au point de pouvoir se résoudre d'avancer leur mort par les remédes des François, lesquels remédes ils croyent, disent-ils, aussi méchans que ceux qui les donnent.

Dès qu'un Sauvage est mort on l'habille le plus proprement qu'il est possible[609], & les esclaves de ses Parents le viennent pleurer. Ni meres, ni sœurs, ni freres, n'en paroissent nullement affligez[610], ils disent qu'il est bienheureux de ne plus

---

aussy pour la bruslure, la geleure, pour les piqueures et les morsures des serpens et autres animaux venimeux, mais le bon de l'affaire, c'est qu'ils envoyent et repoussent par ce moyen le mal aussy promptement qu'il est venu. Ils sont très-bons anatomistes, c'est pourquoy, lorsqu'ils ont des os rompus et bras cassez, ils y procèdent avec beaucoup de sagesse, de dextérité et d'habileté, et l'expérience fait voir qu'ils guérissent plustost un blessé en huit jours que nos chirurgiens en trente » ; Lafitau (*op. cit.*, p. 365, 368) : « La guérison des blessures est le Chef-d'œuvre de leurs operations, & ils font sur ce point des choses si extraordinaires, qu'elles pourroient paroître presque incroyables. [...] Ils ne réüssissent pas moins bien dans leurs ruptures & les descentes, les dislocations, luxations & fractures. L'on a vû des os rompus, repris & consolidés, de maniere qu'en huit jours de temps on en avoit entierement l'usage. »

608. Les jésuites signalent pourtant quelques cas de gangrène chez les Amérindiens : voir *Relation* de 1642-1643 (*JR*, vol. 24, p. 176), *Relation* de 1663-1664 (*JR*, vol. 49, p. 92) et *Relation* de 1671-1672 (*JR*, vol. 55, p. 306-308).

609. Voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 282) : « Mesme temps que quelqu'un est decedé, l'on enveloppe son corps un peu retressi, dans sa plus belle robe. » Voir aussi N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 32) et Lafitau (*op. cit.*, t. II, p. 389).

610. Chez les Amérindiens, les marques individuelles d'affliction font place à des manifestations collectives, ritualisées, par lesquelles le groupe prend

souffrir, car ces bonnes gens croyent, & ce n'est pas où ils se trompent, que la mort est un passage à une meilleure vie. Dès que le mort est habillé, on l'asseoit sur une natte de la même maniére que s'il étoit vivant[611] ; ses parens s'asseoyant autour de lui, chacun lui fait une Harangue à son tour où on lui raconte tous ses Exploits & ceux de ses Ancêtres ; l'Orateur[612] qui parle le dernier s'explique en ces termes : *Un tel, te voilà assis avec nous, tu as la même figure que nous, il ne te manque ni bras, ni tête, ni jambes. Cependant, tu cesses d'être, & tu commences à t'évaporer comme la fumée de cette pipe. Qui est-ce qui nous parloit il y a deux jours, ce n'est pas toi, car tu nous parlerois encore, il faut donc que ce soit ton ame qui est à present dans le grand Païs des ames avec celles de nôtre Nation. Ton corps que nous voyons ici, sera dans six mois ce qu'il étoit il y a deux cens ans. Tu ne sens rien,* [152] *tu ne connois*

---

en charge la douleur des proches. Sans pouvoir toujours les interpréter correctement, les voyageurs ont été très tôt sensibles au caractère particulier des cérémonies mortuaires amérindiennes. Sur les manifestations de douleur, voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 283-284) : « [...] nos Hurons ensevelissent [...] leurs [morts] en pleurs & en tristesses, neantmoins tellement moderées & reglées au niveau de la raison, qu'il semble que ce pauvre peuple aye un absolu pouvoir sur ses larmes & sur ses sentimens ; de maniere qu'ils ne leur donnent cours que dans l'obeyssance, & ne les arrestent que par la mesme obeyssance » ; Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 266) : « Apres luy avoir rendu ces devoirs [au mort], toute la Cabane commence à retentir de soupirs, de gemissemens, & de plaintes, les enfans crient *Aistan*, si c'est leur pere, & la mere *Aien*, *Aien* ; mon fils, mon fils. Qui ne les verroit tout baignez de leurs larmes, jugeroit à les entendre, que ce ne sont que pleurs de ceremonies ; ils fléchissent leurs voix tous d'un mesme accord, & en un ton lugubre, jusques à ce que quelque personne d'authorité fasse le hola ; en mesme temps ils s'arrestent, le Capitaine s'en va promptement par les Cabanes advertir qu'un tel est mort. A l'arrivée des amis ils recommencent de nouveau à pleurer, & se plaindre. » Nicolas Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 32-33) remarque à propos des Amérindiens de l'ouest : « Quand le malade paroist agonizer et vouloir rendre les derniers soupirs, les femmes et filles, qui sont de ses parentes, avec d'autres qui sont loüées, se mettent à pleurer, en commençant les chansons lugubres, dans lesquelles il est parlé des degrez de parenté qu'elles ont avec l'agonizant » ; durant la nuit qui suit la mort, les parents et les amis qui veillent le mort « sont assistez aussy de temps en temps par quelque vieille, qui se place auprès des femmes qui sont parentes du mort. Elle commence en pleurant à chaudes larmes sa chanson lugubre, touttes les autres s'y joignent » (*ibid.*, p. 33). Voir aussi Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 451-452) et Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 391).

611. Voir N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 33) : « Quand il est mort ou un moment avant de mourir, on le lève sur son séant, le dos appuyé comme s'il estoit vivant. [...] Ils demeurent dans leur séant jusqu'au lendemain, et sont gardez dans cette situation le jour et la nuit par les parents et amis qui les vont voir. »

612. Sur l'orateur, voir *supra*, p. 641.

rien, & tu ne vois rien, parce que tu n'és rien. Cependant, par l'amitié que nous portions à ton corps lors que l'esprit t'animoit, nous te donnons des marques de la vénération dûë à nos freres & à nos amis[613].

Dès que les Harangues sont finies, les parens sortent pour faire place aux parentes, qui lui font les mêmes complimens, ensuite on l'enferme vingt heures dans la *Cabane des Morts*[614], & pendant ce tems-là on fait des danses & des festins qui ne paroissent rien moins que lugubres[615]. Les vingt heures étant

613. Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 398) s'attardera aussi sur le sujet : après que la « Matrone » a raconté les derniers instants de la vie du défunt, l'un des « Chefs, ou des Considerables [...] impose silence pour faire un autre discours, qui sert d'Oraison funebre, & qui roule sur les fables de leur Religion, sur les faits héroïques de leurs Ancêtres, sur les éloges du mort, & sur les motifs que doivent avoir les parens pour se consoler de sa perte. Ces discours, quoique sans art, ne manquent point d'une certaine éloquence naturelle & pathétique, qui met dans tout son jour les belles qualités du défunt, & où l'on n'omet aucune des considerations propres à tempérer la douleur des assistans, & principalement de ceux qui y prennent le plus grand interêt ». Brébeuf, dans sa *Relation* de 1636 (*JR*, vol. 10, p. 266-267), notait déjà : « Souvent quelqu'un des plus considerables prendra la parole, & consolera la mere & les enfans, tantost s'étendant sur les loüanges du defunct, loüant sa patience, sa debonnaireté, sa liberalité, sa magnificence, & s'il estoit guerrier, la grandeur de son courage. »

614. Raudot (*Relation par lettres*, p. 205) décrira cette « Cabane des Morts » en usage chez les Micmacs : « Ils ont une coutume au sujet de leurs morts qui leur est particuliere ; ils construisent des cabanes exprès pour les conserver, lesquelles sont les plus solides, et à l'epreuve de la pluye. Ils leurs ostent entierement tous les os et les font dessecher, ils les entourent après d'une peau d'orignal passée et d'ecorce par dessus, et les posent sur la terre dans cette cabane l'un après l'autre avec leur arc, leurs fleches, chaudieres, bled d'Inde et tabac, et couvrent ensuite tous ces corps d'autres peaux d'orignaux. Ces cabanes sont ordinairement baties à une lieuë ou deux du village dans le bois, et sont communes à tous ces sauvages, excepté aux chefs qui en ont de particulières pour leurs familles. »

615. Sur les festins qui accompagnent les cérémonies funéraires, voir notamment Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 282-283) : parmi les Hurons, après la mort d'une personne, « le Capitaine de la Police [...] en faict le cry par tout le bourg, & prie un chacun disant. Prenez tous courage, *Etsagon, Etsagon*, & faictes tous festin au mieux qu'il vous sera possible, pour un tel ou une telle qui est decedée. Alors chacun en particulier s'employe à faire un festin le plus excellent qu'il peut, & de ce qu'ils peuvent, puis ils le departent & l'envoyent à tous leurs parens & amis, sans en rien reserver pour eux, & ce festin est appellé *Agochin atiskein*, le festin des ames. » Voir aussi Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 268) : « [...] d'ordinaire ils [les Hurons] enterrent les Morts le troisiéme jour ; & dès le matin le Capitaine donne ordre que par tout le Village on fasse chaudiere pour le mort. Personne n'épargne ce qu'il a de meilleur » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 399) : « [...] le jour de l'Enterrement, le Chef fait faire le cri dans le Village dès le matin, afin que dans chaque Cabane on fasse chaudiere pour le défunt. »

expirées, ses esclaves le portent sur leur dos jusqu'au lieu où on le met sur des piquets de dix pieds* de hauteur[616], enséveli dans un double cercüeil d'écorce, dans lequel on a eu la précaution de mettre ses armes, des pipes, du Tabac, & du bled d'Inde[617]. Pendant que ces esclaves portent le cadavre, les parens & les parentes dansent en l'accompagnant, & d'autres esclaves se chargent du bagage, dont les parens font present

616. Selon Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 286), les Hurons disposaient le corps du mort dans une « chasse [...] faicte de grosse escorce, eslevee sur quatre gros piliers de bois un peu peinturez, de la hauteur de neuf ou dix pieds, ou environ ». Voir aussi Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 270) : les Hurons plaçaient les corps dans « un Tombeau fait d'écorce & dressé sur quatre pieux d'environ huit à dix pieds de haut » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 407) : « Les Hurons & quelques autres Peuples de ce voisinage, élevent leurs corps morts dans des châsses, qui sont exhaussées sur quatre poteaux de dix ou de quinze pieds d'élevation [...]. Les Iroquois, les Caraïbes, les Brésiliens, & le plus grand nombre des autres, suivent la méthode de mettre les corps dans la terre, & ils la pratiquent, au moins pour les Guerriers » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 131) : les Outaouais « [...] mettent leurs morts sur un échaffaut elevé de terre de 7 à 8 pieds, ils les habillent et les entourent d'écorces, mettent à côté d'eux leurs chaudieres, bled d'Inde, fusil, tabac et les laissent en cet état jusques à ce que leur chair se soit consommée entièrement ; en ce tems ils grattent leurs os et les conservent » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 34) : « Quand on est sur le point d'inhumer le corps, [...] on dresse un échaffaut de sept à huit pieds de haut qui lui tient lieu de fosse, sur lequel il est posé ».

617. Ces objets suivront l'âme du défunt et lui serviront dans l'au-delà ; voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 232-233) : « Ils [les Hurons] croyent les ames immortelles [...] & nous disoient que ces ames, bien qu'immortelles, ont encore en l'autre vie les mesmes necessitez du boire & du manger, de se vestir & labourer les terres, qu'elles avoient lors qu'elles estoient encore revestuës de ce corps mortel. C'est pourquoy ils enterrent ou enferment avec les corps des deffuncts, de la galette, de l'huile, des peaux, haches, chaudieres & autres outils ; pour à cette fin que les ames de leurs parens, à faute de tels instrumens, ne demeurent pauvres & necessiteuses en l'autre vie » ; Lejeune (*Relation* de 1634, *JR*, vol. 6, p. 208) : « [...] ils [les Montagnais] enterrent les robbes, les chaudieres, & autres meubles avec le trespassé, pource qu'ils l'ayment, & afin aussi qu'il se serve de l'ame de toutes ces choses en l'autre vie » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 323) : « [...] ils [les Micmacs] se sont encore persuadez, par une étrange rêverie, que dans tout ce qui etoit à leur usage, comme canots, raquettes, arcs, fléches, & autres choses, il y avoit un esprit particulier, qui accompagnoit toûjours après la mort, celuy qui s'en étoit servi pendant la vie : & c'est justement pour ce sujet & par cette fole imagination, qu'ils enterrent avec les défunts tout ce qu'ils possedoient étant au monde, dans la pensée que l'esprit de chaque chose en particulier, leur rend les mêmes services dans le Païs des Ames, qu'ils faisoient lorsqu'ils étoient en vie. »

au mort[618], & le transportent sur son cercüeil. Les Sauvages de la *Riviére Longue* brûlent les corps, comme je l'ai dit ailleurs[619] ; & même ils les conservent dans des Cavots jusqu'à ce qu'il y en ait un assez grand nombre pour les brûler tous ensemble, ce qui se fait hors du Village dans un lieu destiné pour cette cérémonie. Au reste, les Sauvages ne connoissent point de deüil[620], & ne parlent jamais des morts en particulier, c'est à dire, les nommant par leur nom ; ils se moquent de nous, lors qu'ils nous [153] entendent raconter le sort de nos Parens, de nos Rois & de nos Généraux, &c.

Dès qu'un Sauvage est mort, ses esclaves se marient avec d'autres femmes esclaves ; & ils font cabane ensemble étant alors libres, c'est à dire, n'ayant plus de Maître à servir. Les enfans qui proviennent de ces Mariages sont adoptez & réputez enfans de la Nation, parce qu'ils sont nez dans le Village & dans le Païs ; & qu'ils ne doivent pas, disent-ils, porter le malheur de leurs peres, ni venir au monde dans l'esclavage, puis qu'ils n'ont certainement contribué en rien à leur création. Ces mêmes esclaves ont le soin d'aller tous les jours en reconnoissance de leur liberté au pied du cercüeil de leur Maître pour leur offrir quelque pipe de Tabac. Or puis que je suis sur le chapitre du Tabac, je vous dirai que les Sauvages fument

618. Sur cette coutume de faire des présents au mort, voir Lescarbot (*Histoire de la Nouvelle France*, t. III, p. 457) : « Nos Sauvages [...] ont tout ce que l'office d'humanité peut desirer, voire encore plus. Car aprés avoir mis le mort en son repos, chacun lui fait un present de ce qu'il a de meilleur. On le couvre de force peaux de Castors, de Loutres, & autres animaux : on lui fait present d'arcs, fleches, carquois, couteaux, matachiaz, & autres choses » ; Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 270) : « Cependant que l'on y accomode le mort, & qu'on agence les écorces, le Capitaine publie les presens qui ont esté faits par les amis. [...] Si le defunct estoit en quelque consideration dans le Païs, non seulement les amis & les voisins, mais mesmes les Capitaines des autres Villages viendront en personne apporter leurs presens. Or tous ces presens ne suivent pas le mort dans le tombeau [...]. Une grande partie s'en va aux parens pour essuyer leurs larmes. »

619. Lahontan ne fait aucune autre allusion à cette pratique funéraire.

620. Plusieurs auteurs contredisent Lahontan sur ce point ; voir Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 272) : « Les funerailles faites, le deüil ne cesse pas, la femme le continuë toute l'année pour le mary, & le mary pour la femme » ; Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 124) : « Les femmes portent le düeil de leurs proches parens un An entier, Pendant cela elles s'abstiennnent des danses & des festins, & ont une maniere de chaperon sur la tête. » Voir aussi N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 36), Raudot (*Relation par lettres*, p. 95, 207) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 375-376).

presque tous, mais ils n'en prennent jamais ni en poudre, ni en *machicatoire**. Ils en sément & ils en recüeillent en quantité, mais il est différent de celui d'Europe, quoi que les premiéres semences soient venuës de l'Amérique : Et comme il ne vaut presque rien, ils sont obligez d'acheter de celui du Bresil qu'ils mêlent avec une certaine feüille d'une odeur agréable, qu'on appelle *Sagakomi*[621].

Je n'ai plus rien à dire sur cette matiére, croyant vous avoir donné une connoissance suffisante de leurs Maladies & de leurs Remédes, qui sont à mon gré aussi sauvages qu'eux-mêmes : quoi qu'il en soit [154] ils ne meurent guéres que de pleuresies : pour les autres maladies, ils en réchapent avec le plus grand hazard du monde, car à la réserve du courage & de la patience qu'ils ont au delà de tout ce qu'on peut s'imaginer, ils font tout ce qu'il faut faire pour se crever, mangeant, bûvant avec de grosses fiévres, & fumant à la fin de l'accés de ce Tabac de Bresil, dont je vous ai parlé, qui sans contredit est le plus fort de tous ceux qui nous sont connus.

Les femmes sont sujettes là, comme ailleurs, aux indispositions naturelles dont même elles meurent quelquefois ; il est vrai qu'elles ont un reméde admirable contre les suites fâcheuses de cette incommodité*, c'est un certain brûvage*, mais qui ne peut opérer, à moins qu'elles ne s'abstiennent de tout excès, à quoi elles se résolvent fort difficilement. Quelques Chirurgiens François m'ont assuré que les Européenes perdoient deux fois plus & beaucoup plus long-tems que les Sauvagesses, celles-ci n'étant incommodées* tout au plus que deux jours. L'autre incommodité qu'elles ont assez souvent, est la trop grande quantité de lait, mais pour en être soulagées elles se font têter par de petits Chiens[622].

---

621. Le « *sagakomi* » est l'*Arctostaphylos uva-ursi*, un arbuste rampant, nommé populairement en France « bousserole », « arbousier » ou « raisin d'ours ». Selon Suzanne Pellerin ("Vocabulaire de la faune", p. 301), ce mot d'origine algonquienne, plus souvent écrit *sakacomi* ou *saccacomi*, est attesté pour la première fois chez Lahontan. Un demi-siècle plus tard, le témoignage de Pehr Kalm (*Voyage de Pehr Kalm* , p. 571) montre que l'usage de cette plante s'était répandu chez les colons : « Les Français en ramassent pour mélanger à leur tabac ; ils l'appellent *sagackomi* ». Le nom et l'usage se sont aujourd'hui perdus chez les Canadiens d'origine française.

622. Nicolas Denys (*Description geographique et historique*, p. 596) rapporte cette pratique mais donne une autre justification : « [...] il n'y a pas de Chasseurs qui n'en ayent des sept à huit [chiens] : ils les cherissent beaucoup ; s'ils ont des petits que la mere ne puisse nourrir, les femmes les font teter. »

[155] *Chasse des Sauvages.*

J'ai parlé de la Chasse des *Orignaux* & de quelques autres Animaux de *Canada* dans ma dixiéme & onziéme Lettre[623], ce qui fait que je ne m'arrêterai proprement qu'à vous faire une description correcte de la Chasse des Castors qui sont des prétendus *amphibies*, comme je vous l'ai marqué* par ma seiziéme Lettre[624], en vous envoyant la figure* de ces Animaux. Cependant, comme l'adresse & l'admirable instinct de ces bêtes sont quelque chose de surprenant ; il est bon de vous faire sçavoir en quoi elles consistent[625], en vous envoyant le dessein des étangs qu'ils sçavent faire beaucoup plus artistement* que les hommes.

Les Castors donnent à penser aux Sauvages de *Canada* sur la qualité de leur nature, disant qu'ils ont trop d'esprit, de capacité & de jugement, pour croire que leurs ames meurent avec le corps ; ils ajoûtent que s'il leur étoit permis de raisonner sur les choses invisibles & qui ne tombent point sous les sens, ils oseroient soûtenir qu'elles sont immortelles comme les nôtres[626]. Sans m'arrêter à cette opinion chimérique, il faut

623. Voir *NV*, lettres X-XI, p. 325-340.

624. Voir *NV*, lettre XVI, p. 386 et 391.

625. L'« admirable instinct » du castor est un thème largement exploité aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; les auteurs de relations de voyage consacrent généralement plusieurs pages à la description des mœurs de cet animal étonnant ; voir, par exemple, Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 9, p. 126-130), Denys (*Description geographique et historique*, p. 568-571), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 219-222), Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 475-482), Raudot (*Relation par lettres*, p. 19-22) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 100-106). Sur le traitement de ce thème dans les gravures, voir François-Marc Gagnon, « Portrait du Castor. Analogies et représentations », dans *Voyage, récits et imaginaire*, p. 199-214.

626. Voir Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 476) : « [...] l'industrie naturelle de cet animal [...] surpasse l'imagination de ceux qui n'en ont pas vû les effets surprenans : aussi les Sauvages disent-ils que les castors ont de l'esprit ; qu'ils font une Nation à part » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 21) : « Ils [les Amérindiens] croient que ces animaux sont une nation ; ils leur voient tant d'esprit, qu'ils ne peuvent s'empecher de les comparer à eux » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 103) : « Les Sauvages étoient autrefois persuadés, si on en croit quelques Relations, que les Castors étoient une Espece d'Animal raisonnable, qui avoit ses Loix, son Gouvernement, & son Langage particulier : que ce Peuple Amphibie se choisissoit des Commandans, qui dans les travaux communs distribuoient à chacun sa tâche, posoient des Sentinelles, pour crier à l'approche de l'Ennemi, punissoient ou exiloient les Paresseux » ; Michelet (*Histoire de France au dix-huitième siècle*, p. 189) : « Ils étaient convaincus que les castors délibéraient entre eux et disaient : 'Ils ont trop d'esprit pour n'avoir pas l'âme immortelle.' »

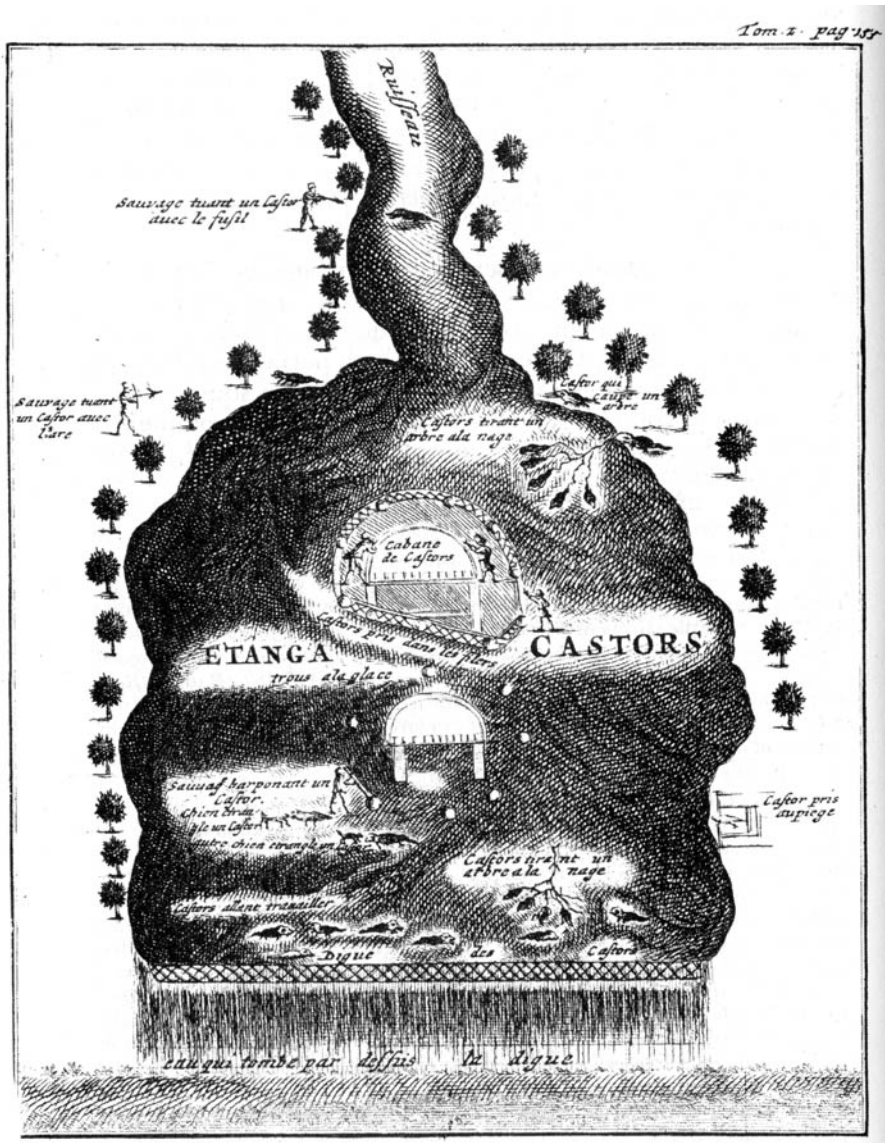
Tom. I. pag. 151
Ruisseau
Sauvage tuant un Castor avec le fusil
Sauvage tuant un Castor avec l'arc
Castor qui coupe un arbre
Castors tirant un arbre a la nage
Cabane de Castors
ETANG
CASTORS
trous a la glace
Sauvage harponant un Castor.
Chien tirant hors un Castor
autre chien etranglé par un Castor
Castor pris au piege
Castors tirant un arbre a la nage
Castors allant travailler
Digue
des
Castors
eau qui tombe par dessus la digue

convenir qu'il y a une infinité d'hommes sur la terre, (sans prétendre parler des *Tartares*, des Païsans *Moscovites* & *Norvegiens*, ou de cent autres Peuples) qui n'ont pas la centiéme partie de l'entendement de ces Animaux.

[156] Les Castors font paroître tant d'artifice* dans leurs ouvrages, qu'on ne peut sans se faire violence l'attribuer au seul instinct, car il est permis de douter de certaines choses dont on n'apperçoit aucunement la cause, pourvû qu'elles n'ayent point d'enchaîneure* avec la Religion : Il en est qu'on voudroit avoir vû soi-même pour y ajoûter foi, tant elles sont éloignées du bon sens & de la raison. Quoi qu'il en soit, je me hazarde de vous écrire sur ce sujet plusieurs particularitez, qui pourront peut-être vous faire douter de la sincérité de ma narration. Je commencerai par vous assurer que ces Animaux font ensemble une société de cent, qu'ils semblent se parler, & raisonner les uns avec les autres par de certains tons plaintifs non articulez. Les Sauvages disent qu'ils ont un jargon intelligible, par le moyen duquel ils se communiquent leurs sentimens & leurs pensées. Je n'ai jamais été témoin de ces sortes d'Assemblées, mais quantité de Sauvages & de Coureurs* de bois, gens dignes de foi, m'ont assuré qu'il n'y avoit rien de plus vrai ; ils ajoûtoient que les Castors se consultent entr'eux touchant ce qu'ils doivent faire pour entretenir leurs Cabanes, leurs Digues & leurs Lacs, & pour tout ce qui regarde la conservation de leur République ; ces bonnes gens vouloient me persuader que ces bêtes établissent des sentinelles, pendant qu'elles travaillent à couper des arbres gros comme des barriques avec les dents aux environs de leurs [157] petits Lacs, & que ces sentinelles criant à l'approche des hommes ou des bêtes, tous les travailleurs se jettent à l'eau & se sauvent en plongeant jusqu'à leurs Cabanes. J'avance ce fait sur le rapport de mille personnes, qui n'ont aucun intérêt de vouloir en imposer par des fables ; mais voici ce que j'ai observé moi-même sur cette matiére au Païs de Chasse des *Outagamis*, dont j'ai parlé au commencement de ma seiziéme Lettre[627]. Les Castors se trouvant dans une prairie traversée de quelque ruisseau, ils se déterminent à faire des digues & des chaussées lesquelles arrêtant le cours de l'eau, causent une inondation sur toute cette prairie, qui se trouve avoir quelquefois deux lieuës* de circonférence.

627. Voir *NV*, lettre XVI, p. 392.

Cette digue est faite d'arbres qu'ils coupent avec leur quatre grosses dents incisives, & qu'ils traînent ensuite à la nage. Ces bois étant au fond de cette prairie rangez de travers, ces Animaux se chargent d'herbes & de terre grasse, qu'ils transportent sur leur grande queuë & qu'ils jettent entre ces bois avec tant d'art & d'industrie*, que les plus habiles Maçons auroient bien de la peine à faire des murailles à chaux & à ciment qui fussent plus fortes. On les entend durant la nuit travailler avec tant de vigueur & de diligence, qu'on croiroit que ce seroit des hommes, si on n'étoit pas assuré que ce sont des Castors. Les queuës leur servent de *truelles*[628], leurs dents de *haches*, leurs pattes de *mains*, & leurs pieds de *rames*, enfin ils font des digues de quatre [158] ou cinq cens pas de longueur, de vingt pieds* de hauteur & de sept ou huit d'épaisseur en cinq ou six mois de tems, quoi qu'ils ne soient que cent travailleurs tout au plus. Il faut remarquer en passant que les Sauvages ne rompent jamais ces digues par scrupule de conscience, se contentant seulement d'y faire un trou, comme je l'expliquerai dans la suite[629]. Outre le talent qu'ils ont de couper des arbres, celui de les faire tomber sur l'eau me paroît tout à fait surprenant, car il faut du jugement & de l'attention pour y réüssir, & sur tout pour prendre au juste le tems que le vent peut les aider à rendre la chûte de ces arbres plus facile, & à les faire tomber sur leurs petits Lacs. Ce n'est pas le plus bel ouvrage de ces Animaux, celui de leurs Cabanes surpasse l'imagination ; car enfin il faut qu'ils ayent l'adresse & la force de faire des trous au fond de l'eau pour y planter six pieux, qu'ils ont le soin de placer directement au milieu de l'étang ; c'est sur ces six pieux qu'ils font cette petite maisonnette construite en figure* de four, étant faite de terre grasse, d'herbe & de branches d'arbres à trois étages pour monter de l'un à l'autre quand les eaux croissent par les pluyes ou par les dégels. Les planchers sont de joncs, & chaque Castor a sa chambre à part. Ils entrent dans leur Cabane par dessous l'eau où l'on voit un grand trou au premier plancher, environné de bois de tremble, coupé par morceaux pour les attirer plus facilement dans [159] leurs cellules lors qu'ils ont envie de manger ; car comme c'est leur nourriture ordinaire, ils ont la précaution d'en faire toûjours de grands amas, & sur tout durant

628. Si habiles soient-ils, les castors n'utilisent pas leur queue comme une truelle.

629. Voir *infra*, p. 703.

l'Automne prévoyant que les gelées doivent glacer leur étang, & les tenir enfermez deux ou trois mois dans leurs Cabanes.

Je n'aurois jamais fini, si je me mettois à faire la description des différens ouvrages de ces ingénieux Animaux, l'ordre établi dans leur petite République, & les précautions qu'ils prennent pour se mettre à l'abri de la poursuite des autres Animaux : ce que je remarque c'est que tous les autres qui sont sur la terre, en ont d'autres à craindre, quelque forts, agiles ou vigoureux qu'ils puissent être, mais ceux dont je parle n'ont uniquement que les hommes à apprehender ; car les Loups, les Renards, les Ours, &c. n'ont garde de s'ingérer* de les aller attaquer dans leurs Cabanes, quand même ils auroient la faculté de plonger. Il est sûr qu'ils n'y trouveroient pas leur compte, car les Castors s'en déferoient fort aisément avec leurs dents incisives & tranchantes : Il n'y a donc qu'à terre où ils pourroient être insultez*, & c'est ce qui fait aussi que quoi qu'ils ne s'écartent jamais de vingt pas du bord de leur étang, ils ont des sentinelles sur les aîles (comme je l'ai déja dit[630]) qui crient pour les avertir lors qu'ils entendent le moindre bruit.

Il ne me reste qu'à expliquer la nature [160] des Païs où se fait la chasse *des Castors*, dont quelques-uns sont marquez sur ma Carte ; il faut sçavoir premiérement qu'on ne sçauroit marcher quatre ou cinq lieuës* dans les Bois de *Canada*, sans trouver quelque petit Lac à Castor, tellement* qu'on pourroit dire que tout ce vaste Continent n'est qu'un Païs de *chasse de Castor* ; mais ce n'est pas ce que j'entens. Ces lieux de chasse dont je parle, sont quantité de petits étangs remplis de ces Animaux, & dont la distance des uns aux autres est peu considérable. Par exemple, celles du *Saguinan*, de *l'Ours qui dort*, de la *Riviére des Puants*, &c. sont de vingt lieuës* de longueur, & de maniére qu'en tout cet espace de terrain, il se trouvera soixante petits Lacs de Castors plus ou moins, où certain nombre de Sauvages pourront chasser durant l'Hiver. C'est ordinairement à la fin de l'Automne qu'ils partent de leurs Villages en Canot pour s'aller poster en ces lieux de Chasse ; & comme ils les connoissent mieux que je ne connois les ruës de *Quebec*, ils conviennent entr'eux, chemin faisant, du district de chaque famille ; de sorte qu'arrivant là, ils se divisent par *Tribus*. Chaque Chasseur établissant son domicile au centre du terrain de son district, comme

630. Voir *supra*, p. 699.

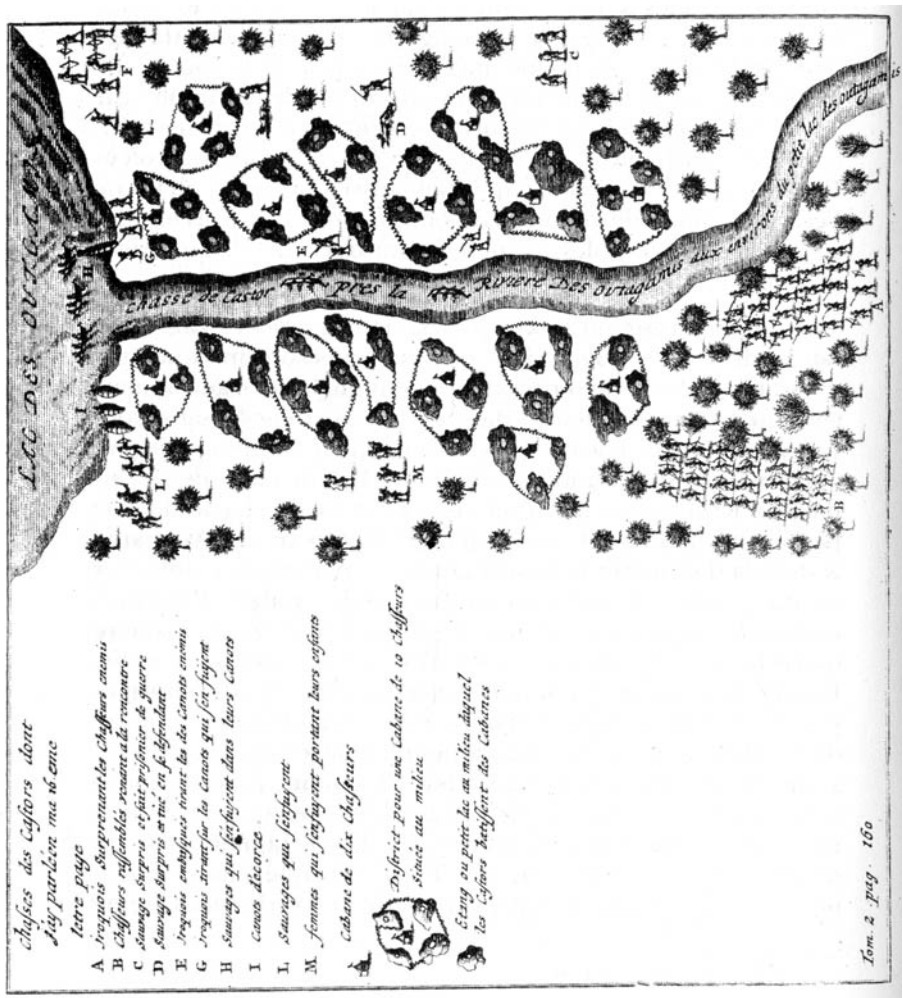
Chasse des Castors dont
Jay parlé en ma 16eme
lettre page
A Iroquois Surprenant les Chasseurs ennemis
B Chasseurs rassemblés venant a la rencontre
C Sauvage Surpris s'etait preparé de guerre
D Sauvage Surpris se mit en defendant
E Iroquois embuschés tirant les des Canots ennemis
G Iroquois tirant sur les canots qui fuyoient
H Sauvages qui se sauvoient dans leurs Canots
I Canots decorce
L Sauvages qui fuyoient
M femmes qui fuyoient portant leurs enfans
Cabane de des Chasseurs
Disposé pour une Cabane de 10 Chasseurs
Situé au milieu
Etang ou petite lac au milieu duquel
les Castors Retirent des Cabanes
Chasse de Castor pres la Riviere Des Outagamis
Tom. 2 pag. 160

vous le voyez marqué dans cette figure. Il y a huit ou dix Chasseurs en chaque Cabane, qui pour leur part ont quatre ou cinq étangs. Sur chaque étang il y a tout au moins une loge à Castors, & quelquefois deux ou trois. Ces Chas[161]seurs s'occupent, dès qu'ils se sont cabanez*, à faire des piéges à *Loutres*, à *Renards*, à *Ours*, à *Castors terriens* & à *Martres*, sur les bords de leurs étangs, ensuite ils les vont réguliérement visiter tous les jours ; mais sur tout, ils aimeroient mieux mourir de faim que de sortir des bornes qu'ils se sont prescrites pour aller piller les bêtes prises aux piéges de leurs Camarades. Ils font très-bonne chere pendant le tems de cette Chasse qui dure quatre mois, trouvant plus qu'ils n'ont besoin, des *Truites*, des *Liévres*, des *Gelinotes de bois*, & des *Ours* en abondance & quelquefois des *Cerfs* & des *Chevreüils*.

Les Castors se prennent rarement aux piéges, à moins que d'y mettre certain bois de tremble rouge[631] qu'ils aiment beaucoup, & qui ne se trouve pas facilement[632]. On les prend l'Automne en faisant un grand trou au pied de leur digue pour faire couler toute l'eau de l'étang, ensuite les Castors se trouvant à sec, les Sauvages les tuent tous, à la réserve d'une douzaine de femelles & d'une demi douzaine de mâles, ensuite ils reparent avec beaucoup d'exactitude* le trou qu'ils ont fait, & ils font en sorte que l'étang se remplit d'eau comme auparavant.

Pour ce qui est de la chasse que l'on fait en Hiver lors que l'étang est glacé, ils font des trous aux environs de la loge des Castors, dans lesquels ils passent des rets* de l'un à l'autre, & lors qu'ils sont tendus comme il faut, ils découvrent à coups de [162] hache la Cabane de ces pauvres Animaux qui se jettant à l'eau & venant prendre haleine à ces trous, ils s'envelopent dans les filets : il n'en échape pas un seul, mais comme les Sauvages ne veulent pas les détruire, ils rejettent dans les trous le même

631. En manchette : *Qui est une espéce de Saule.*

632. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 222) : « Les Sauvages prennent encore de ces animaux au printemps avec des attrapes de la maniere suivante. Lorsque les glaces commencent à se fondre, les Sauvages remarquent les endroits par où les Castors sortent, & ils y mettent une attrape. L'amorce est de bois de tremble, qui va depuis l'attrape jusques dans l'eau » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 483) : « Au Printems & l'Eté, ils [les castors] se prennent à la trape, laquelle venant à se détendre, une grosse piece de bois leur tombe dessus le corps, & les assomme » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 22) : « On luy fait la chasse de deux differentes manieres ; la plus commune est de faire des attrapes dans lesquelles on met du bois de tremble. »

nombre de Castors mâles & femelles, comme je viens de vous dire qu'il se pratique dans les chasses qu'ils font en Automne.

On peut les tuer aussi lors qu'ils nagent sur l'eau, ou quand ils viennent à terre couper des arbres, mais il faut être bien caché & ne pas se remuer, car au moindre bruit qu'ils entendent, ils se jettent dans l'eau & plongent jusqu'à leurs Cabanes. Cette maniére de chasser est proprement celle des Voyageurs, qui se trouvant campez proche de quelque étang à Castors tâchent d'en surprendre quelques-uns en s'embusquant derriére quelque souche, ou quelque gros arbre jusqu'à l'entrée* de la nuit[633].

Les Sauvages prennent aussi d'autres Animaux dans ces Païs de Chasse de Castors, en courant de côté & d'autre. J'ai dit qu'ils faisoient des trapes où les *Renards*, les *Loups*, les *Martres* & les *Loutres* se font écraser dès qu'ils mordent à l'appas. J'ai expliqué la maniére dont on fait ces sortes de piéges dans ma Lettre onziéme[634]. Ces machines ne différent les unes des autres qu'en grandeur. Celle des Ours sont les plus fortes, mais ils ne s'y prennent que jusqu'au commencement de l'Hiver, car [163] alors ils cherchent de gros arbres qui soient creux à l'endroit des premiéres branches pour s'y nicher[635]. Plusieurs personnes ont de la peine à croire que ces Animaux puissent vivre trois mois dans ces prisons sans autre nourriture que le suc de leurs pattes qu'ils léchent continuellement[636]. C'est pourtant un fait

633. Sur les différentes techniques de chasse aux castors, voir Sagard (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 321-322), Lejeune (*Relation* de 1634. dans *JR*, vol. 6, p. 298-304), Denys (*Description geographique et historique*, p. 595-597), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 220-222), Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 482-483), N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 52-53), Raudot (*Relation par lettres*, p. 22) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 104-106).

634. Voir *NV*, lettre XI, p. 334-335.

635. Sur la chasse à l'ours, voir *NV*, lettre XI, p. 337-338.

636. Sur cette croyance, voir Denys (*Description geographique et historique*, p. 576) : « [...] il [l'ours] est six mois de l'hyver caché dans un creux d'arbre, pendant tout ce tems-là il ne fait que lescher ses pattes pour tout vivre » ; N. Perrot (*Mémoire sur les mœurs*, p. 13) : « [...] les ours [...] passent l'hyver sans manger, ne se nourrissant que de la substance qu'ils tirent de leur nombril en le suçant » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 117) : « Mais de quelque maniere qu'un Ours soit logé, il ne sort point de sa retraite de tout l'Hyver : c'est ce qui n'est plus révoqué en doute. On n'est pas moins assûré qu'il n'y porte aucune provision, & par conséquent que pendant tout ce tems-là il ne boit, ni ne mange ; qu'il tire alors de ses Pattes, en les lêchant, une substance, qui le nourrit, comme quelques-uns l'ont avancé : c'est sur quoi il est permis à chacun de croire ce qu'il voudra. »

incontestable ; qui ne me paroît pas si difficile à croire, que celui d'y pouvoir grimper, sur tout dans le tems qu'ils sont si gras que deux Sauvages les conduisent où ils veulent avec des gaules ne pouvant presque pas marcher. C'est ce que j'ai vû trois ou quatre fois pendant l'Hiver de 1687.[637] lors que j'hivernai au *Fort Saint Joseph*[638] : car les *Hurons* du parti* de *Saentsouan* en amenérent quelques-uns qui ne firent aucune difficulté d'y entrer.

Les Sauvages font aussi des trapes pour les *Castors terriens*, qui, par la raison que j'ai cité dans ma seiziéme Lettre[639], se logent dans la terre comme les Renards, les Lapins & les Blereaux, & quoi qu'ils soient chassez & poursuivis par les autres Castors, ils font cependant leurs trous aux environs des étangs, des ruisseaux ou des Riviéres. Ceux-ci se prennent aisément à ces piéges, sur tout lors qu'on y met la tête d'une Loutre pour servir d'appas. Il y a une si forte antipathie entre ces deux sortes d'Animaux, qu'ils se font une guerre continuelle.

Les Sauvages m'ont raconté avoir vû quantité de Loutres rassemblées vers le [164] mois de Mai, qui ayant l'audace d'aller attaquer les Castors jusques dans leurs Cabanes se laissoient pourtant repousser & chasser de l'étang avec perte : & ils ajoûtoient qu'un Castor peut se défendre vigoureusement contre trois Loutres à coups de dents & de queuë. Au reste, les Castors des étangs se prennent rarement aux trapes, à moins qu'on n'y mette pour servir d'appas de ce bois de tremble, dont je vous ai déja parlé[640]. J'ai dit que les Sauvages visitent chaque jour leurs piéges, apportant dans leurs Cabanes la proye qu'ils y trouvent. Aussi-tôt les esclaves écorchent ces bêtes prises, puis ils en étendent les peaux à l'air, ou à la gelée pour les faire secher ; cela dure autant que la fin de la Chasse, qui finit par le grand dégel, auquel tems ils mettent leurs Pelleteries en paquets, les transportant ensuite jusqu'au lieu où ils ont laissé les Canots en arrivant dans ce Païs de Chasse.

---

637. L'édition originale porte « 1687. & de 1688 » ; correction demandée par Lahontan (voir *AL*, p. 1000)

638. Voir *NV*, lettre XIV, p. 362-363.

639. Ils sont rejetés par les castors qui vivent dans l'eau (voir *NV*, lettre XVI, p. 386).

640. Voir *supra*, p. 703.

Quoi que les Sauvages ayent beaucoup à craindre de leurs ennemis, pendant qu'ils sont dispersez de côté & d'autre, occupant, comme j'ai dit, plus de vingt lieuës* de terrain, ils n'ont presque jamais la précaution d'envoyer par tout des découvreurs*, ce qui fait qu'ils sont très-souvent surpris lors qu'ils y pensent le moins. Je pourrois citer ici vingt funestes courses des *Iroquois* dans les Païs de Chasse dont je parle, où ils ont égorgé quantité de nos Amis & Alliez. J'ai fait tout ce que j'ai pû pour faire entendre à ces derniers qu'ils man[165]quoient d'esprit & de conduite en cette rencontre*-là, puis qu'ils pouvoient facilement se mettre à l'abri de pareilles insultes*, établissant des Cabanes où ils poseroient des Corps de Garde, qui auroient l'œil au guet, pour découvrir les ennemis qui pourroient s'avancer aux environs de ces Païs de Chasses. Il se contentent de répondre que cela est raisonnable, & qu'il est vrai qu'ils ne dorment point en sûreté. Enfin, ils s'imaginent que leurs ennemis étant occupez à chasser de leur côté, ils sont assez sots pour ne pas prendre aucune précaution. Cependant, je sçai que les *Iroquois* en usent* tout autrement ; ayant des Avantgardes, & des batteurs* d'estrade qui sont toûjours en mouvement, ce qui fait qu'on ne les trouble presque jamais dans leurs Chasses. Au reste, je ne crois pas devoir finir ce chapitre sans rapporter deux occasions où les *Iroquois* ont manqué leur coup en voulant surprendre leurs ennemis, quoi qu'ils ayent parfaitement bien réüssi dans plusieurs autres occasions.

L'année 1680. les *Oumamis* & les *Ilinois* étant à la Chasse près de la Riviére des *Oumamis*, un parti* de quatre cens *Iroquois* les ayant surpris, tuérent trente ou quarante Chasseurs & firent trois cens prisonniers, y comprenant les femmes & les enfans. Ensuite après s'être un peu reposez, ils se préparoient à retourner chez eux à petites journées*, ayant lieu de croire qu'ils auroient regagné leurs Villages avant que les *Ilinois* & les *Oumamis* eussent eu le tems [166] de se rallier & d'envoyer des Coureurs* pour avertir ceux de ces deux Nations dispersées qui chassoient en des endroits plus éloignez. Mais ils se trompérent si fort que ces *Ilinois* & *Oumamis* s'étant ralliez au nombre de deux cens, résolurent de périr plûtôt que de souffrir leurs gens être emmenez par les *Iroquois*. Cependant, comme la partie n'étoit pas égale, il s'agissoit de trouver quelque bon expédient ; en effet, après avoir bien refléchi sur la maniére de les attaquer, ils conclurent qu'on devoit les suivre d'un peu loin jusqu'à ce qu'il commencât à pleuvoir ; Leur projet réüssit & le Ciel sembla

le favoriser, car un jour que la pluye ne discontinua point depuis le matin jusqu'au soir, ils doublerent le pas dès que l'eau commença à tomber du Ciel, & passant à deux lieuës* à côté de ces *Iroquois*, ils prirent le devant pour leur dresser une embuscade au milieu d'une prairie, que ces derniers voulurent traverser pour gagner un bois, où ils avoient dessein de s'arrêter pour faire de grands feux. Les *Ilinois* & *Oumamis* étant couchez sur le ventre dans des fougéres, attendirent que les *Iroquois* fussent au milieu d'eux pour décocher leurs fléches. Ensuite ils les attaquérent si vigoureusement la casse tête à la main, que ceux-ci ne pouvant se servir de leurs fusils les amorces étant moüillées, furent contraints de les jetter par terre pour se défendre avec les mêmes armes dont ils étoient attaquez, (j'entens avec leur casse tête) mais comme [167] j'ai dit ci devant que les *Ilinois* sont une fois plus adroits & plus agiles que les *Iroquois*[641], ces derniers[642] furent obligez de ceder aux premiers, se battant en retraite jusqu'à l'entrée* de la nuit, après avoir perdu cent quatre vints Guerriers. Le Combat qui ne dura qu'une heure eût duré toute la nuit, si les vainqueurs n'eussent pas craint que leurs gens étant encore liez & demeurant derriere eux ne fussent exposez à quelque surprise* dans l'obscurité, tellement* qu'après les avoir rejoints & s'être saisi de touts les fusils des fuyards dispersez deçà & delà, ils s'en retournerent en leurs Païs, sans avoir voulu prendre un seul *Iroquois*, de peur de s'affoiblir.

La seconde affaire arriva trois ans après celle-ci, dans le Païs de Chasse des *Outagamis*, où je vous ai marqué* dans ma 16. Lettre[643] que le Chef de cette Nation me donna dix Guerriers pour m'accompagner à la *Riviére Longue*. Voici comment le coup se fit. Un corps de mille *Iroquois* étant venu en Canot à la fin de l'Automne jusqu'à la Baye de *Missisagues*, dans le Lac des *Hurons*, sans être découvert, mit pied à terre en ce lieulà ; & comme ils étoient nombreux, ils se mirent en marche, portant des filets pour pêcher dans les petits Lacs & Riviéres, en attendant la saison des glaces qui arriva peu de jours après.

641. Voir *supra*, p. 633.

642. L'édition originale porte : « les *Iroquois*. Ces derniers » ; mais il s'agit manifestement d'une mauvaise lecture du manuscrit lors de l'impression.

643. Voir *NV*, lettre XVI, p. 392-393.

Dès qu'elles furent assez fortes pour passer dessus, ils continuerent leur route, côtoyant le grand Lac des *Hurons* jusqu'à cinq ou six lieuës* au dessous du *sault Sainte Marie* [168] où ils ne voulurent pas aller, craignant de trouver des Coureurs* de Bois dans le Fort des Jesuites. Ayant traversé la Baye ils jugerent à propos de faire de très petites journées*, de peur d'être découverts ; & ils eurent la précaution de marcher tous de file sur la nége, afin que si par hazard on venoit à découvrir leurs pistes on crût qu'ils ne seroient que trente ou quarante tout au plus. Ils marcherent de cette maniére jusqu'au quinze ou vintiéme de Février, sans qu'on les apperçût, mais malheureusement pour eux quatre Sauteurs les ayant vû passer en si grand nombre sur un petit Lac, coururent à toute jambe au Païs de Chasse des *Outagamis* pour les en avertir, quoiqu'ils fussent en guerre avec eux. Cependant le dégel étant survenu contre l'attente de ces *Iroquois* qui contoient d'avoir encore une vingtaine de jours de gelée selon la coûtume ordinaire de la saison, leur fit doubler le pas, cherchant les passages les plus étroits & les moins frequentez. Les *Outagamis* étoient fort embarrassez du parti qu'ils avoient à prendre. Il est sûr qu'ils pouvoient ratraper leurs Villages en toute sureté, mais ils auroient été contraints d'abandonner leurs femmes & leurs enfans qui n'auroient pas eu la force de courir aussi vite que les hommes. Enfin après avoir tenu Conseil entr'eux, ils résolurent de s'avancer jusqu'à un certain passage d'une demi lieuë* de longueur, & de trente pas de largeur entre deux petits Lacs, par où ils voyoient bien que les *Iroquois* devoient abso[169]lument passer. Ces *Outagamis* n'étant que quatre cens jugerent à propos de se partager en deux Corps, c'est-à-dire que deux cens se tiendroient à un bout du passage, qu'ils fortifierent aussitôt de pieux dans une traverse* de pieux d'un Lac à l'autre ; & que les deux cents qui restoient s'en iroient à un quart de lieuë* à côté de l'autre bout du passage par lequel les *Iroquois* devoient entrer, afin qu'après avoir coupé chacun un pieu, ils acourussent diligemment pour le fermer, & qu'aussi-tôt que les *Iroquois* auroient enfilé le chemin les découvreurs envoyez pour observer leur marche, viendroient promptement en donner avis*, ce qui fut ponctuellement executé ; car dès que ce gros parti* qui cherchoit les chemins les plus étroits fut entré dans celui-ci, les deux cents *Outagamis* qui étoient à un quart de lieuë* à côté, accoururent de toute leur force, portant assez de pieux pour fermer ce petit espace de terrain borné par les deux petits Lacs ;

de sorte qu'ils eurent tout le tems de les planter & de les appuyer avec de la terre avant que les *Iroquois*, étonnez d'avoir trouvé le chemin fermé à l'autre bout, fussent revenus sur leurs pas, pour se voir renfermez entre deux barricades. Or quoique, comme je vous l'ai déja dit, bien des fois, les Sauvages n'ayent jamais eu la témérité d'attaquer un reduit* de cinquante pieux, ces *Iroquois* ne laisserent* pas de vouloir essayer le coup ; ils vinrent en foule à toute jambe pour forcer la nouvelle Barricade, mais ils lâcherent pied dès la [170] premiére décharge que les *Outagamis* firent entre l'espace des pieux, car ils n'avoient pas eu le temps de les joindre comme il faut. Les *Iroquois* se voyant ainsi renfermez* crurent que le nombre des *Outagamis* étoit plus grand. Cependant il étoit question de sortir de cette prison ; or de se jetter à l'eau pour traverser l'un de ces Lacs il y alloit de la vie, outre qu'il falloit avoir bonne haleine & bon cœur, car le trajet étoit large & l'eau très froide, les glaces ne faisant que de se fondre : pendant ce tems-là les *Outagamis* fortifioient leurs barricades de mieux en mieux ; envoyant des coureurs* dispersez de distance à autre sur les rives de ces deux étangs pour assommer tous ceux qui voudroient aborder à la nage.

Malgré toutes ces précautions les *Iroquois* trouverent un expedient merveilleux qui fut de travailler à faire des radeaux avec les arbres dont ils étoient environnez ; mais les coups de hache retentissant un peu trop fort, firent juger* aux *Outagamis* du dessein qu'ils avoient, ce qui fut cause qu'ils firent des Canots de peau de Cerfs pour roder sur ces deux étangs durant la nuit. Ces radeaux furent faits en cinq ou six jours, pendant lequel tems les *Iroquois* pêcherent des Truites en quantité à la veuë des *Outagamis*, qui ne pouvoient l'empêcher. Il n'étoit plus question que de traverser l'un des Lacs, & de se bien battre en abordant à terre, au cas que leur navigation secrete fut découverte. Pour mieux réussir ils firent une feinte dont le succés eut été infailli[171]ble si le fonds de ces Lacs n'eut pas été bourbeux. Car ayant sacrifié vers la minuit sur l'un des deux Lacs vingt esclaves qu'ils obligerent à pousser un radeau, ils se mirent en devoir de passer l'autre étang sur la même voiture*, se servant de grandes perches ou lates au lieu de rames ; mais comme ces perches s'enfonçoient tellement dans la vase que nos navigateurs avoient beaucoup de peine à les retirer, cela les fit aller plus lentement ; si bien que les *Outagamis* qui d'abord

avoient pris le change*, en s'attachant aux esclaves, eurent le tems de courir à l'autre Lac, où ils apperceurent les *Iroquois*, éloignez du bord environ de la portée du mousquet*. Dès que ceux-ci se trouverent à trois pieds* d'eau ils s'y jetterent fusil bandé*, essuyant les vigoureuses décharges des *Outagamis* qui n'étoient que trois cens, parce qu'ils avoient laissé cinquante hommes à chaque barricade. Ce fut un miracle que les *Iroquois* ne furent pas tous assommez en gagnant terre, car ils enfonçoient dans la vaze jusqu'au genouil. Il est vrai que comme c'étoit pendant la nuit, tous les coups des *Outagamis* ne portoient pas ; quoi qu'il en soit, il en demeura cinq cens sur l'eau, & le reste ayant pris terre malgré la resistance de l'ennemi, ces *Iroquois* debarquez attaquerent si vigoureusement les *Outagamis*, que si les cent hommes destinez à la garde des baricades n'étoient accourus promptement au bruit de la mousqueterie, les pauvres *Outagamis* étoient en risque de rester sur la place. Ils se batirent jusqu'au [172] jour pêle mêle d'une rage épouvantable, dispersez deça & delà dans le bois, les gens de même parti* se tuant les uns les autres sans se connoître* ; mais les *Iroquois*, qui jusque là s'étoient obstinez à ne pas ceder le champ de bataille à cause de leurs blessez, & aussi parce qu'ils ne vouloient pas que les *Outagamis* profitassent de la chevelure de leurs morts, furent obligez de lâcher pied, sans être poursuivis, & ils s'enfuïrent à une demi lieuë*, où ils se ralierent. J'ai sçu par divers *Iroquois* quelques années après ce Combat, que ceux qui restoient, vouloient recommencer un nouveau choc, mais comme la poudre leur manquoit, & que d'ailleurs* ils étoient obligez de repasser sur les terres des *Sauteurs* pour s'en retourner à leur Païs par le même chemin, ils changerent de résolution, en quoi ils eurent grand tort, car étant encore au nombre de trois cens, ils eussent infailliblement été les plus forts, les *Outagamis* étant plus foibles d'un tiers, & ayant perdu la moitié de leurs gens dans ce violent combat, joint* que parmi les deux cens qui restoient, il y avoit trente blessez, ceux-ci s'étant retranchez dans le même endroit où l'action s'étoit passée, donnerent leur premier soin à penser les blessez tant ceux des *Iroquois* que les leurs, & après avoir pelé la tête de tous les morts ennemis, ils envoyerent des découvreurs* pour observer la marche des *Iroquois*, ensuite ils retournerent chez eux sans rien craindre.

Arrivez à leurs Villages, ils débuterent [173] par une action de reconnoissance envers les quatre *Sauteurs* qui les avoient

avertis de l'aproche des *Iroquois*, les proclamant grands Chefs de guerre, leur faisant part* de la moitié de leur Chasse qui se montoit à plus de 60 000. écus*, & prétendant que ces 4. *Sauvages* devoient hériter des Castors & des autres Pélleteries des *Outagamis* qui avoient peri dans le Combat : enfin après avoir fait à ces donneurs d'avis* toute la bonne chere possible & tous les honneurs qu'ils sont capables de rendre à la maniére du Païs, ils les renvoyerent en Canot au *Saut Sainte Marie* par la *Baye des Puans* avec une escorte de cinquante Guerriers. Ceux-ci refuserent en vain les presens & le Cortege, parceque les deux Nations étoient en guerre ; on les força de les accepter, & c'est ce qui fut cause que la Paix se fit entr'elles au bout de quatre mois. En voila, ce me semble, assez pour vous faire concevoir les risques que les Sauvages courent à la Chasse des *Castors* : cependant, quoique je ne fasse que finir deux avantures de guerre, je ne laisserai* pas de vous aprendre dans le chapitre suivant en quoi consiste leur art militaire, vous y verrez un détail* qui pourra vous divertir & faire plaisir à vos Amis.

[174] *Guerre des Sauvages.*

Le *Sauvage* nommé le *Rat* dont je vous ai parlé si souvent[644], m'a dit plusieurs fois que la chose du monde qui embarroissoit le plus son esprit, c'étoit de voir que les hommes fissent la guerre aux hommes. *Vois-tu,* disoit-il, *mon frere, nos Chiens s'acordent parfaitement bien avec ceux des* Iroquois, *& ceux des* Iroquois *avec ceux des* François. *Je ne sache point que les animaux de la même espece se fassent la guerre à l'exemple des hommes qui paroissent moins Naturels en cela que les bêtes. Pour moi je croi,* continuoit-il, *que si les animaux pouvoient penser, raisonner, & se communiquer leurs sentimens, il leur seroit facile de détruire tout le genre humain ; car enfin si les Ours & les Loups étoient capables de former une Republique, qui les empêcheroit de s'attrouper dix ou douze mille & de venir fondre sur nous ; aurions nous en ce cas là de quoi nous defendre ? rien ne leur seroit plus aisé que d'escalader nos Villages pendant la nuit, renverser nos Cabanes & nous devorer. Pourrions nous entreprendre une Chasse sans courir le danger d'être déchirez ? nous serions reduis à vivre de glands, & de racines, privez d'armes & de vêtemens, & toûjours en risque de tomber entre les pates de ces*

644. Sur Kondiaronk, voir *NV*, lettre XIV, p. 370 ; lettre XV, p. 382 ; lettre XVI, p. 432-433 ; lettre XVII, p. 439-442 ; lettre XIX, p. 454 ; *supra*, p. 660.

Animaux feroces ; ne serions-nous pas obligez de ceder à leur force & à leur adresse ? Concluons donc, mon cher frere, que la raison des hommes est le plus grand instrument de leur malheur, & que s'ils n'a[175]*voient point la faculté de penser, de raisonner & de parler ils ne se feroient pas la guerre comme ils font sans aucun égard à l'humanité & à la bonne foi.*

Voila la morale d'un Sauvage, qui se mêle de Philosopher sur la coutume de tuer les hommes avec justice & avec honneur. Les Jesuites tâchent de détruire ce scrupule par leurs raisons bonnes ou mauvaises ; ce qu'ils font aussi sur plusieurs autres matiéres ; les Sauvages les écoutent, mais ils leur avoüent franchement qu'ils ne les conçoivent pas.

Les Sauvages se font la guerre au sujet de la Chasse ou du passage sur leurs terres, parce que les limites sont réglées[645]. Chaque Nation connoit les bornes de son Païs. Mais ces Amériquains sont aussi cruels envers leurs ennemis qu'ils sont équitables envers leurs Alliez ; car il se trouve parmi eux des Nations qui traittent leurs prisonniers de guerre avec la derniére inhumanité ; Je vous la ferai mieux connoître dans la suite[646]. Lorsque les Européens s'ingerent* de reprocher à ces sauvages leur ferocité, ils vous répondent froidement que la vie n'est rien, qu'on ne se vange pas de ses ennemis en les égorgeant, mais en leur faisant souffrir des tourmens longs, âpres & aigus ; & que s'il n'y avoit que la mort à craindre dans la guerre, les femmes la feroient aussi librement que les hommes. A l'âge de

645. En réduisant les motifs de la guerre chez les Amérindiens à des problèmes frontaliers, Lahontan adopte une position singulière, car les autres Français font généralement de la vengeance le principal, sinon l'unique mobile des entreprises guerrières ; voir, par exemple, Boucher (*Histoire véritable*, p. 117) : « La guerre qu'ils se font les uns aux autres, ne se fait point pour conquerir des terres, ny pour devenir plus grands Seigneurs, ny mesme pour l'interest, mais par pure vangeance » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 83) : « Comme les sauvages ne veulent point envahir les terres n'y les bois de leurs ennemis, on ne peut douter que ce n'est que l'animosité, la haine, la vengeance et l'envie désordonné de tuër des hommes ou de s'agrandir par les esclaves qui leur fait faire la guerre » ; Leclercq (*Nouvelle relation de la Gaspésie*, p. 450) : « Si nous recherchons les motifs & les sujets particuliers qui ont animé ces Peuples à la guerre, nous n'en trouverons pas d'autres, que le desir de vanger une injure qu'ils ont reçûë, ou plûtôt l'ambition de se faire craindre & redouter des Nations étrangeres ». Voir aussi Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 224), *Relation* de 1661-1662 (*JR*, vol. 47, p. 222), Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 162-163) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 252).

646. Voir *infra*, p. 718-719.

vingt ans ils commencent à endosser le harnois*, & le quittent à leur cinquantiéme année. S'ils portent les armes plûtôt ou plus [176] tard ce n'est que pour marauder, mais ils ne sont point compris dans le nombre des guerriers.

Le fort des *Iroquois*, c'est de se battre dans une Forêt avec des armes à feu ; car ils tirent fort adroitement, outre qu'ils savent très bien menager leur avantage, se couvrant des arbres, derriére lesquelles ils tiennent ferme sans lâcher le pied après avoir fait leur décharge, quoique leurs ennemis soient quelquefois doublement superieurs[647]. Mais comme ils sont plus grands & moins agiles que les Méridionaux, ils sont moins propres à manier la massuë, & à cause de cela ils sont presque toûjours defaits en pleine campagne où l'on se bat avec cèt instrument, ce qui fait qu'ils evitent les prairies autant qu'il leur est possible.

Les Sauvages ne se font la guerre que par surprise*, c'est-à-dire que ceux qui découvrent sont presque toûjours assurez de vaincre ; ayant à choisir d'attaquer à la pointe du jour[648] ou dans les défilez les plus dangereux.

Les Sauvages prennent toutes les précautions imaginables pour couvrir leur marche pendant le jour, envoyant des découvreurs* de tous côtez, à moins que le Parti* ne se sente assez fort pour n'avoir rien à craindre ; car alors ils se contentent de marcher fort serrez. Mais autant se négligent-ils pendant la nuit, n'ayant ni sentinelles, ni corps de garde à l'entrée de leur camp[649] ; ils font la Chasse des Castors avec la même assurance & la même secu[177]rité[650]. M'étant informé de la raison de cette

647. Voir Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 200) : « On ne peut pas concevoir, avec quelle vitesse ils [les Iroquois] se tournent avec leur fusil autour des Arbres, dont ils se couvrent pour se garentir des fléches, que l'on tire contr'eux. »

648. Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 93) note que les Amérindiens attendent pour attaquer à « la pointe du jour, comme estant l'heure où l'homme est plus apesanti par l'envie et la demangeaison qu'il a de dormir » ; voir aussi Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 238) : « L'attaque se fait ordinairement au point du jour. C'est le temps, où l'on suppose que l'Ennemi est dans son plus profond sommeil, & toute la nuit on se tient couché sur le ventre, sans remuer. »

649. Plusieurs Français attestent cette « négligence » : voir, par exemple, Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 92) et Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 236-237).

650. Voir *supra*, p. 701-703.

mauvaise discipline, l'on m'a assûré que ces Sauvages en usoient ainsi par présomption, comptant assez sur la réputation de leur valeur, pour s'imaginer que leurs ennemis n'auront pas l'audace de les attaquer, & que lorsqu'ils envoyent à la découverte pendant le jour, c'est moins par la crainte qu'ils ont d'en être surpris, que par le desir qu'ils ont de les surprendre.

Quantité de Nations Sauvages en *Canada* tremblent au seul nom des *Iroquois* ; car ceux-ci sont braves, experts, entreprenants, & capables de bien executer un projet. Il est vrai qu'ils sont moins alertes que la plûpart de leurs ennemis, & moins adroits pour le combat de la massuë ; c'est pour cela qu'ils ne forment jamais que des partis* nombreux, & qu'ils marchent à plus petites journées* que les autres Sauvages. Au reste vous avez dû voir à la table des Nations de *Canada* celles qui sont belliqueuses & celles qui ne sont propres qu'à chasser[651].

Les Sauvages ont des talens merveilleux pour faire une guerre de surprise, car ils connoissent* mieux la piste des hommes ou des bêtes sur l'herbe & sur les feuilles, que les Européens ne le pourroient connoître* sur la nége ou sur le sable moüillé. Outre cela ils distinguent facilement si ces traces sont vieilles ou nouvelles, aussi bien que le nombre & l'espece qu'elles designent, & ils suivent ces vestiges des jours entiers sans prendre le change*, c'est une vérité [178] dont je ne sçaurois douter après en avoir été tant de fois le témoin[652].

Les Guerriers n'entreprennent jamais rien sans l'avis des *Anciens* ausquels ils proposent les desseins qu'ils ont de faire des parties* : ces Vieillards s'assemblent alors, & ils déliberent sur les propositions des *Guerriers* ; ensuite l'Orateur sortant de la Cabane du Conseil déclare tout haut ce que l'on a resolu sur les propositions, afin que tout le Village en soit informé[653].

Il faut remarquer que chaque Village a son grand *Chef de guerre*, qui pour sa valeur, sa capacité, & son experience, a été proclamé tel d'un consentement unanime[654]. Cependant ce

651. Voir *supra*, p. 560-561.

652. Sur l'aptitude des Amérindiens à dépister hommes et animaux, voir *supra*, p. 647-648.

653. Sur l'orateur, voir *supra*, p. 641.

654. Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 230) notait déjà au sujet des Hurons : « Dans les grands Villages il y aura quelquefois plusieurs Capitaines tant de la police, que de la guerre [...]. Il n'y en a point, qui en vertu

tître ne lui donne aucun pouvoir sur les *Guerriers* ; ces sortes de gens ne connoissant point la surbordination Militaire non plus que la Civile. Cela est tellement vrai que si ce *Grand Chef* s'avisoit de commander quelque chose au moindre homme de son parti*, celui-ci qui ne sera peut-être qu'un fat & qu'un malotru, est en droit de répondre nettement à cette figure de Capitaine qu'il ait à faire lui même ce qu'il ordonne aux autres ; mais le cas est si rare que je ne sçai si l'on en pourroit citer un exemple[655]. Cette indépendance néanmoins ne cause aucun préjudice. Le Grand Chef sans être revêtu de pouvoir & d'authorité ne laisse* pas de trouver un parfait acquiescement ; car à peine il ouvre la bouche pour dire, je trouve à propos ceci ou cela, il faudroit détacher dix ou vingt hommes &c. que la chose est exé[179]cutée sur le champ, & sans la moindre opposition[656]. Outre ce *Grand Chef*, il y en a quelques autres, qui ont chacun certaine quantité de Guerriers, attachez à eux par considération & par amitié ; tellement* que ceux-ci ne sont regardez comme Chefs que par les gens de leur Famille & de leur Parti*.

Quand les Anciens trouvent à propos qu'un Parti* de *Guerriers* se mette en campagne, le *Grand Chef de Guerre* qui se trouve

---

de leur election soient plus grands les uns que les autres. Ceux là tiennent le premier rang, qui se le sont acquis par leur esprit, eloquence, magnificence, courage, & sage conduite, de sorte que les affaires du Village s'adressent principalement à celuy des Capitaines, qui a en luy ces qualitez. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 82) : « [...] ils [les chefs de guerre] le deviennent par les belles actions qu'ils font, par l'amitié de la jeunesse qu'ils s'attirent et par les présens qu'ils leur font » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, vol. 1, p. 476) : « [...] ils [les Amérindiens] reconnoissent encore pour Chefs de guerre, ceux qui s'y sont rendus recommandables, & qui ont pardevers eux des preuves de valeur, de conduite, & de service. »

655. Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 268-269) peint le « chef de guerre » comme une « espece de Général sans caractere, sans autorité réelle, qui ne peut ni récompenser, ni punir, que ses Soldats peuvent quitter, quand il leur plaît, sans qu'il ait rien à leur dire, & qui neanmoins n'est presque jamais contredit. »

656. Presque tous les observateurs notent que le pouvoir des chefs amérindiens repose sur le consensus, et non sur la crainte, la contrainte physique. Ainsi, Sagard écrivait : « [...] ce Capitaine n'a point entr'eux authorité absolüe, bien qu'on luy ait quelque respect, & conduisent le peuple plustost par prieres, exhortations, & par exemple, que par commandement » (*le Grand voyage du pays des Hurons*, p. 197) ; voir aussi Brébeuf, *Relation* de 1636 : « Ces Capitaines icy ne gouvernent pas leurs sujets par voye d'empire & de puissance absolüe ; ils n'ont point de force de main, pour les ranger à leur devoir » (*JR*, vol. 10, p. 234).

toûjours au *Conseil*, a le privilége de se mettre à la tête préférablement à tout autre, ou de demeurer au Village si bon lui semble. S'il arrive qu'il veüille marcher, il fait crier dans toutes les ruës du Village par le *Crieur* de la Nation qu'un tel jour il donne un festin de Guerre[657] aux gens qui voudront bien s'y trouver. Alors ceux qui ont envie d'être du Parti*, font porter leurs plats à la Cabane de ce *Grand Chef* au jour nommé, ne manquant pas de s'y trouver avant midi. L'Assemblée étant complette, le Grand Chef sort dans la Place publique la massuë à la main, & suivi de ses Guerriers qui s'asseoient autour de lui. Aussi-tôt six Sauvages portant chacun une espéce de timbale propre plûtôt au charivari qu'au son de la guerre, viennent s'accroupir au pied d'un poteau planté au centre de ce grand Cercle : en même tems le Grand Chef regardant fixement le Soleil, ce que toute sa troupe fait aussi à son imitation, il harangue le *Grand Esprit* ; après quoi l'on offre ordinairement un Sa[180]crifice. Cette cérémonie achevée, il chante sa chanson de Guerre, pendant que les Timbaliers battent la mesure à leur maniére, & à la fin de chaque période qui contient un de ses exploits, il donne une coup de massuë au poteau. Le Grand Chef ayant fini sa chanson, chaque *Guerrier* chante la sienne avec la même méthode, pourvû cependant qu'il ait fait une campagne, autrement il est obligé de garder le silence. Ensuite la troupe rentre dans la Cabane du Chef où le repas se trouve préparé.

S'il arrive que le *Grand Chef* ne juge pas à propos de commander le parti*, & qu'il veüille demeurer au Village ; les Guerriers, qui ont dessein de marcher, choisissent un des petits Chefs dont je viens de parler. Celui-ci observe les mêmes cérémonies de Harangue, de Sacrifice, de danses, & du festin qui se continuë chaque jour jusqu'à celui du départ.

Parmi les Sauvages de *Canada*, quelques-uns de ces Partis* font la moitié ou les trois quarts du chemin en Canot. Ce sont ceux qui habitent sur les rives des Lacs, aussi bien que les *Iroquois* ; ceux-ci ont cet avantage sur leurs ennemis qu'ils sont

657. Sagard (*op. cit.*, p. 149-150, 201-202) et Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 89-90) décrivent les festins de guerre parmi les Hurons. Sur les « festins de guerre » parmi les Montagnais et les Algonquins, voir *Relation* de 1636 (*JR*, vol. 9, p. 110) et *Relation* de 1639 (*JR*, vol. 16, p. 64).

tous armez d'un bon fusil, au lieu que les autres ne portant cet instrument que pour la Chasse, il n'y a ordinairement que la moitié du Parti* pendant le voyage qui en soit pourvû, ce qui fait que plus ils approchent du Païs de leurs ennemis, moins ils s'écartent pour chasser, sur tout [181] avec les armes à feu dont le bruit les pourroit faire découvrir[658]. Dès qu'ils sont à trente ou quarante lieuës* du danger, ils ne chassent plus, se contentant de porter chacun un petit sac de farine de bled d'Inde de la pesanteur de dix livres, laquelle ils mangent détrempée avec un peu d'eau sans être cuite, n'osant pas faire de feu.

Si ces Peuples qui font la guerre aux *Iroquois*, sont *Ilinois*, *Outagamis*, *Hurons* ou *Sauteurs*, & que ces Partis* veüillent faire un coup de main, ne fussent-ils que trente, ils n'hésitent pas à s'avancer jusqu'au pied du Village des ennemis, comptant sur la vîtesse de leurs jambes, en cas qu'ils fussent découverts. Cependant, ils ont la précaution de marcher l'un après l'autre, & celui qui se trouve le dernier a l'adresse de répandre des feüilles pour couvrir la piste. Après avoir franchi ce pas* périlleux, & lors qu'ils sont entrez dans les champs des *Iroquois*, ils courent toute la nuit, passant la journée couchez sur le ventre dans de petits Bois ou dans des broussailles, tous ensemble, ou dispersez. Vers le soir, ou si-tôt que le Soleil est couché, ils sortent de leur embuscade attaquant tous ceux qu'ils rencontrent, sans distinction d'âge ni de Sexe ; la coûtume de ces Guerriers est de n'épargner ni les enfans, ni les femmes. Lors qu'ils ont fini leur massacre, & qu'ils ont levé la chevelure des morts, ils ont encore la hardiesse de faire le cri lugubre. Appercevant de loin quelques *Iroquois*, ils s'efforcent de [182] leur faire entendre* qu'on a tué quelques-uns de leurs gens, qu'ils viennent leur donner la sepulture, que l'action s'est faite par un tel Chef, & par une telle Nation, après quoi ils s'enfuyent tous le plus vîte qu'il leur est possible par des chemins différens, jusqu'à certain rendez-vous à trente ou quarante lieuës* de là, sans être poursuivis des *Iroquois*, qui ne se donnent pas cette peine, sçachant bien qu'ils n'ont pas les jarrets assez souples pour les pouvoir atteindre.

658. Peut-être Lahontan s'inspire-t-il de Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 199) : « Jamais ils ne tuent de bêtes fauves, à coup de fusil dans ces occasions, de peur d'être découverts. Ils ne se servent pour cela que de leurs fléches, qui ne ménent point de bruit. »

Si ces Partis* sont de deux ou trois cens hommes, ils se risquent d'entrer adroitement la nuit dans le Village, faisant escalader les palissades par un ou deux Guerriers pour ouvrir les portes, en cas qu'elles soient fermées ; mais il faut remarquer que les *Outaouas* aussi-bien que les autres Sauvages, qui n'ont ni tant de cœur, ni tant d'agilité, se contentent de chercher les *Iroquois* dans leur Païs de Chasse ou de Pêche, n'osant approcher de leurs Villages qu'à la distance de quarante lieuës*, à moins qu'ils ne soient assurez d'un azile en cas qu'ils soient découverts ou poursuivis ; ces lieux de refuge ne peuvent être que de petits Forts gardez par les François.

Les Sauvages ne font jamais de prisonniers aux portes des Villages de leurs ennemis, à cause de la diligence qu'ils sont obligez de faire, courant jour & nuit pour se sauver. C'est ordinairement dans les Païs de Chasse, de Pêche, & en d'autres [183] lieux où l'avantage de la surprise leur donne celui de la Victoire, qu'ils se saisissent de leurs ennemis ; alors le Parti* le plus foible après avoir bien combattu, étant obligé de ceder & de se battre en retraite sans ordre ni discipline, & fuyant chacun de son côté, il ne se peut faire que les Vainqueurs ne fassent des prisonniers. Il y a des Sauvages assez forts & assez adroits pour terrasser un homme, & le lier dans un moment. Mais il s'en trouve parmi les Vaincus, qui aiment mieux se tuer que de se laisser prendre ; & d'autres qu'on est contraint de blesser pour en venir à bout. Dès qu'un Sauvage est lié il chante sa chanson de mort, de la maniére que je l'ai exprimé dans ma vingt-troisiéme Lettre[659]. Les *Iroquois* qui ont le malheur d'être pris, n'ont qu'à se préparer à des tourmens affreux s'ils tombent entre les mains des *Oumamis*, des *Outaouas*, des *Algonkins*, & des Sauvages de l'*Acadie* ; car ces Peuples sont extrêmement cruels envers leurs captifs ; le moindre supplice qu'ils leur font souffrir, c'est d'obliger ces misérables à mettre le doigt dans le trou de la pipe du Victorieux lors qu'il fume, ce qui sert d'amusement à celui-ci pendant le voyage[660]. Les autres Nations en usent* avec beaucoup plus d'humanité. Ce n'est pas que depuis

659. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 482.

660. Sur les supplices infligés aux ennemis, voir les descriptions nombreuses et hautement dramatisées contenues dans les *Relations* des jésuites : par exemple, celle de 1632 par Lejeune (*JR*, vol. 5, p. 50-54) et celle de 1637 par Lemercier (*JR*, vol. 13, p. 36-82).

quelques années les François tâchent de leur persuader de faire à leurs ennemis le même traitement qu'ils en reçoivent. L'on doit conclurre de là qu'il faut faire une grande différence entre les divers [184] Peuples du *Canada*, les uns sont bons, les autres mauvais ; les uns belliqueux, les autres lâches ; les uns agiles & les autres lourds & pesants ; en un mot, il en est de cette partie de l'Amérique comme de nôtre Europe, ou chaque Nation ne se ressemble pas dans le bien & dans le mal : Tellement* que les *Iroquois*, & ceux que je viens de nommer avec eux, brûlent la plûpart de leurs captifs, pendant que les autres se contentent de les retenir dans l'esclavage sans en faire mourir aucun. C'est des premiers dont je parlerai dans les trois articles suivans. Sitôt qu'un Parti* de ces Barbares approche du Village, ils font autant de cris de mort qu'ils ont perdu d'hommes[661], & lors qu'ils n'en sont plus éloignez que de la portée d'un mousquet, ils recommencent le chant funeste & le répétent autant de fois qu'ils ont tué d'ennemis[662]. Alors la jeunesse au dessous de

661. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 263) : « Les Guerriers approchant de leur Village, ou d'un Village de leurs Alliés, détachent quelqu'un de leur troupe pour aller porter la nouvelle de leur retour, & cependant ils font alte en attendant qu'on vienne au-devant d'eux. Celui qui a cette commission, d'aussi loin qu'il apperçoit le Village, où dès qu'il peut présumer qu'il sera entendu, commence à faire le *cri de mort*, en criant *kôhe* ; parole qu'il traîne autant qu'il peut, & qu'il répete un nombre de fois, égal à celui des personnes de leur troupe, qui sont mortes dans le combat, ou pendant le voyage. Ce cri est fort perçant, & fort lugubre. Il s'entend de fort loin, surtout sur la Riviere, & pendant la nuit » ; Charlevoix (*Histoire et description*, t. III, p. 240) : « Quand les Guerriers sont arrivés à une certaine distance du Village, d'où ils étoient partis, ils s'arrêtent, & le Chef y envoye donner avis qu'il est proche. Parmi quelques Nations, dès que l'Envoyé est à portée d'être entendu, il fait differens cris, qui donnent une idée générale des principales aventures, & du succès de la campagne. Il marque d'abord le nombre des Hommes, qu'on y a perdus, par autant de cris de mort. »

662. Selon Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 263-264), celui qui est envoyé pour annoncer l'arrivée des guerriers, continue son « cri de mort » jusqu'au milieu du village ; ce n'est qu'après avoir fait le récit de l'expédition, donné « le nom de ceux qu'ils ont perdu », raconté « le genre de leur mort sans omettre aucune circonstance de ce qui les concerne » et lorsque tous ont exprimé « la douleur pour ceux qu'ils ont perdu », que se fait le cri annonçant le nombre d'ennemis tués : « la bonne nouvelle du succès ne se dit qu'après qu'on a donné aux morts les premiers regrets qui leur sont dûs. Cela étant fait, on avertit de nouveau tout le monde par un second cri, on lui donne part de l'avantage qu'on a remporté, & on se livre à la joye qu'a merité la victoire ». Lafitau (*ibid.*, p. 265) parle aussi d'un « cri de triomphe » fait par l'envoyé, mais il ne serait utilisé que lorsque le groupe n'a perdu aucun de ses guerriers : « S'il n'y avoit eu personne de tué ou de mort du côté des Vainqueurs, comme il arrive souvent dans les petits partis, qui vont plûtôt à la

seize ans, & au dessus de douze, se met en haye armée de bâtons pour en frapper les prisonniers[663], ce qu'ils éxécutent de toute leur force, dès que les Guerriers ont fait leur entrée, portant au bout de leurs arcs les chevelures de ceux qu'ils ont tuez.

Le jour suivant les Anciens s'assemblent au Conseil pour la distribution des prisonniers, qui sont ordinairement presentez aux femmes ou filles de qui les parens ont été tuez, ou à celles qui manquent d'esclaves ; le partage étant fait, trois ou quatre jeunes coquins de quinze ans les prennent & les conduisent chez ces femmes [185] ou chez ces filles[664]. Or si celle qui reçoit le sien veut qu'il meure, elle lui dit que son pere, son frere, son mari, &c. n'ayant point d'esclave pour le servir dans

---

picorée qu'à la guerre, alors l'Envoyé, au lieu d'un cri de mort, fait un cri de triomphe en criant *kôhe* ; mais prononçant ce mot d'une maniere plus briéve & plus coupée. Il la réïtere autant de fois qu'il a de prisonniers ou de chevelures, & tout le Village s'abandonnant au plaisir que cause un tel cri, court avec avidité pour apprendre la bonne nouvelle. » Voir aussi Raudot (*Relation par lettres*, p. 88) : « Auparavant qu'ils arrivent à leur village ils mettent un homme à terre qui fait les cris ou de mort s'ils ont perdu quelqu'un ou du nombre de prisonniers qu'ils ont faits. Ces cris se distinguent par les differents sons de voix ; aussitost qu'on les entend du village, tout le monde sort et va à quelques pas au devant de ce courrier, qui en arrivant s'assoit et dit tout bas les nouvelles ; après quoy l'orateur ou un autre les debite à haute voix. »

663. L'accueil par la bastonnade est caractéristique du traitement réservé aux prisonniers de guerre chez les Iroquois et les Hurons, mais Lahontan est le seul, à notre connaissance, à préciser l'âge des participants : voir *Relation* de 1648-1649 (*JR*, vol. 34, p. 140), *Relation* de 1664-1665 (*JR*, vol. 50, p. 58), *Relation* de 1652-1653 (*JR*, vol. 40, p. 128), *Relation* de 1669-1670 (*JR*, vol. 54, p. 24), Raudot (*op. cit.*, p. 89), Hennepin (*Nouveau voyage*, p. 206) et Lamothe Cadillac (« Relation du sieur de Lamothe Cadillac », p. 93).

664. Voir la *Relation* de 1647 (*JR*, vol. 31, p. 52) : « Ces Barbares [Iroquois] ont coustume de donner les prisonniers qu'on ne veut pas executer à mort, aux familles qui ont perdu quelques-uns de leurs parens à la guerre. Ces prisonniers prennent la place des deffunts & sont incorporez dans cette famille qui seule a le droit de les tuer, ou de les laisser vivre. Les autres ne les oseroient offenser » ; Raudot (*Relation par lettres*, p. 90) : « Ce conseil decide bien de la distribution de ces prisonniers qu'ils regardent comme esclaves, mais ils ne decident point de leur vie n'y de leur mort ; elle depend absolument de ceux auxquels ils sont donnés » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 271) : « La destination [des prisonniers] s'en fait dans un Conseil, après lequel on fait le cri dans le Village, où tout le monde s'assemble dans la place publique pour y apprendre le sort des esclaves. Un ancien déclare le partage qu'on en a fait, les Nations alliées, ou les personnes à qui ils sont donnés, & le nom de ceux ou de celles qu'ils doivent remplacer. [...] Après cette distribution on conduit les esclaves dans les Cabanes où ils sont donnés, & on les y introduit ; ou bien on les laisse à la porte dans le vestibule ; ce qui se pratique sur-tout lorsqu'on n'est pas déterminé à leur donner la vie. »

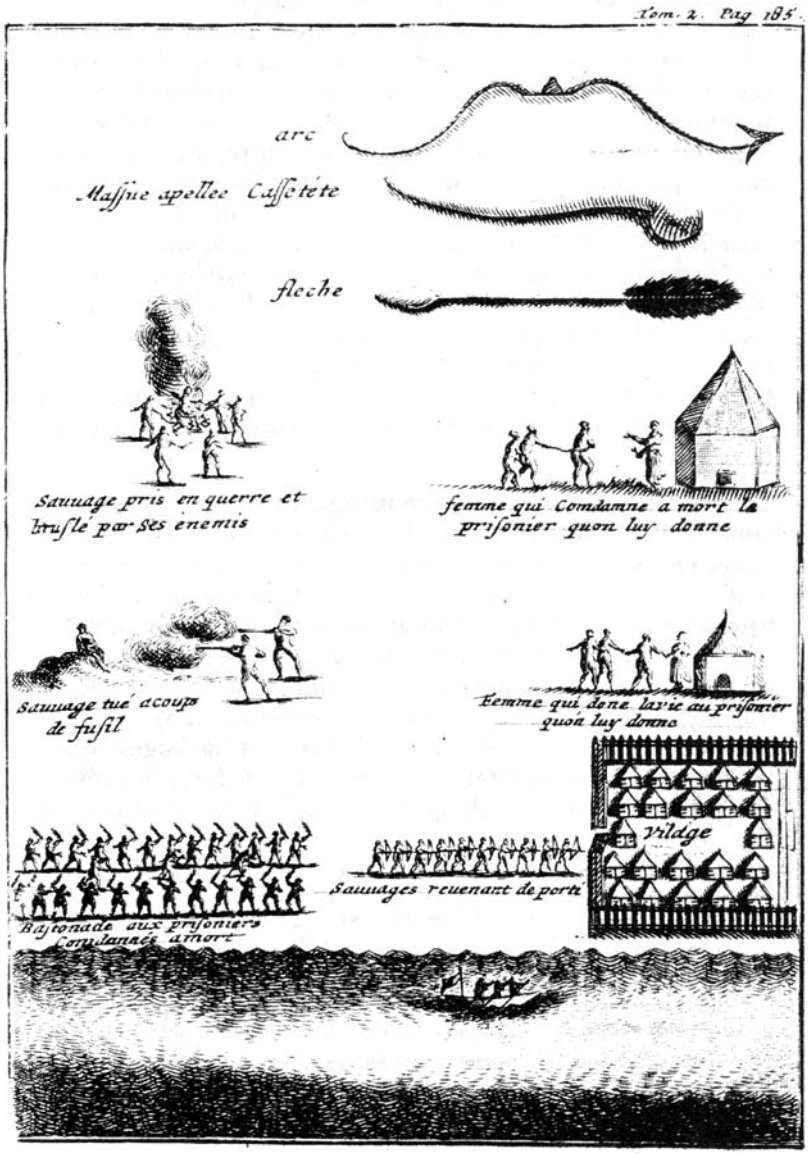
Tom. 2. Pag. 185.
arc
Massue apellee Cassetete
fleche
Sauuage pris en guerre et
bruslé par ses enemis
femme qui Condamne a mort le
prisonier quon luy donne
Sauuage tué dcoup
de fusil
Femme qui done la vie au prisonier
quon luy donne
Village
Sauuages reuenant de porti
Bastonade aux prisoniers
Condamnés a mort

le *Païs des Morts*, il est nécessaire qu'il parte incessamment : Tellement* que s'il y a des preuves que ce misérable prisonnier ait tué des femmes, ou des enfans durant sa vie, ces jeunes Bourreaux le ménent au Bucher où ils lui font souffrir ces cruautez atroces, dont je vous ai parlé dans ma vingt-troisiéme Lettre[665], & souvent même quelque chose encore de plus horrible. Mais si l'infortuné captif peut vérifier* qu'il n'a jamais tué que des hommes, ils se contentent de le fusiller[666]. Si cette femme, ou fille, veut le sauver (ce qui arrive assez souvent) elle le prend par la main, & après l'avoir fait entrer dans sa Cabane elle coupe ses liens, lui faisant donner des hardes*, des armes, & dequoi manger & fumer : Elle accompagne ordinairement cette honnêteté* de ces paroles : *Je t'ai donné la vie, je t'ai délié, prends courage, sers moi bien, n'ayes pas le cœur mauvais, & tu auras sujet de te consoler d'avoir perdu ton Païs & tes Parens.* Les femmes *Iroquoises* adoptent quelquefois les prisonniers qu'on leur donne pour s'en servir à leur gré, & alors ils sont regardez comme gens de la Nation[667]. Quant aux femmes prisonniéres on les distribuë aux hommes, & ceux-ci leur accordent infailliblement la vie[668].

Il faut remarquer que les Sauvages de *Canada* n'échangent jamais leurs prison[186]niers. Dès qu'ils sont liez, ils sont considérez comme morts de leurs Parens, aussi-bien que de toute leur propre Nation, à moins qu'ils n'ayent été si fort blessez (quand on les a pris) qu'il leur ait été impossible de se tuer eux-mêmes ; en ce cas, ils les reçoivent lors qu'ils peuvent se sauver, au lieu que quand les autres reviendroient, ils seroient méconnus même de leurs plus proches, & personne ne voudroit absolument les recevoir. La maniére dont les Sauvages font la Guerre est si rude qu'il faut avoir des corps de fer, pour résister aux fatigues qu'ils sont obligez d'essuyer : Tellement* que cela

665. Voir *NV*, lettre XXIII, p. 483-484.

666. Aucun autre auteur ne semble établir cette distinction dans le traitement réservé aux prisonniers en fonction de leurs actions guerrières passées.

667. Sur les cérémonies qui entourent l'adoption des prisonniers de guerre, voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 308-309).

668. Les Iroquois adoptaient souvent les captifs de guerre pour repeupler leur nation : voir, par exemple, *Relation* de 1647 (*JR*, vol. 30, p. 242, 254, 276), *Relation* de 1649-1650 (*JR*, vol. 35, p. 246-250) et *Relation* de 1652-1653 (*JR*, vol. 40, p. 188, 224).

joint au peu de quartier qu'ils se font les uns aux autres, n'épargnant ordinairement ni femmes, ni enfans[669], il ne faut pas s'étonner si le nombre de leurs Guerriers est si petit ; à peine quelquefois s'en trouve-t-il mille dans une Nation.

Les Sauvages ont assez de peine à se résoudre de déclarer la Guerre. Il faut qu'ils tiennent bien des Conseils, & qu'ils soient très-assurez* des Nations voisines dont ils demandent l'Alliance ou la Neutralité. Outre cela, ils veulent connoître à fonds les intentions de celles qui sont les plus éloignées, afin de prendre des mesures justes, examinant sérieusement les suites & tâchant de prévoir tous les accidens qui pourroient survenir. Ils ont la précaution d'envoyer chez les Peuples avec lesquels ils veulent s'allier, pour sçavoir adroitement si les *Anciens* ont d'assez bonnes têtes [187] pour gouverner & conseiller judicieusement & à propos leurs *Guerriers*, dont ils veulent connoître le nombre aussi bien que la valeur & l'expérience[670]. Après cela ils considérent les moyens de faire leur commerce de Pelleteries avec les François sans desavantage, & ceux de pouvoir chasser les Castors durant l'Hiver sans courir aucun danger. Ils proposent sur tout à leurs Alliez de ne finir point la guerre, qu'après avoir totalement détruit leurs ennemis, ou les avoir obligez d'abandonner leur Païs. Tel fut l'engagement du *Rat* avec M^r^. *Denonville*, comme je l'ai dit ci-devant[671].

669. La *Relation* de 1636 (*JR*, vol. 9, p. 254) affirme le contraire : « Il est vray que les Barbares ne font point ordinairement de mal aux femmes, non plus qu'aux enfans, sinon dans leurs surprises ».

670. Voir Boucher (*Histoire véritable*, p. 119-120) : « Quand ils ont de grandes entreprises à faire, cela se delibere long-temps auparavant dans le Conseil des anciens & des principaux Capitaines ; & l'affaire estant une fois concluë, [...] on envoye des Deputez avec des presens chez tous les Alliez les plus proches, pour les prier de les assister dans leurs desseins. Ils tiennent Conseil là dessus, ils voyent ce qu'ils peuvent donner de monde, ou plustost ils exhortent leur jeunesse à aller joindre le gros » ; Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 170-171) : « Le Conseil ne se détermine point à la Guerre sans en avoir couvé long-temps le dessein, & sans avoir pesé toutes les raisons du pour & du contre, avec beaucoup de maturité. Toutes les Assemblées roulent sur cette matiere. On y examine avec soin toutes les suites d'une entreprise de cette consequence : on y met en déliberation les moyens & les mesures qu'on peut prendre, & on ne neglige aucune des moindres précautions. Ils n'obmetent rien en particulier pour s'assurer de leurs alliez, & de leurs voisins ; ils envoyent chez tous des ambassades secretes, & des colliers sous terre, pour les engager à embrasser la même cause, ou pour les obliger à se tenir neutres, par les motifs de défiance qu'ils ont soin de semer, afin de les tenir en respect les uns par les autres. »

671. Voir *NV*, lettre XVII, p. 439-440.

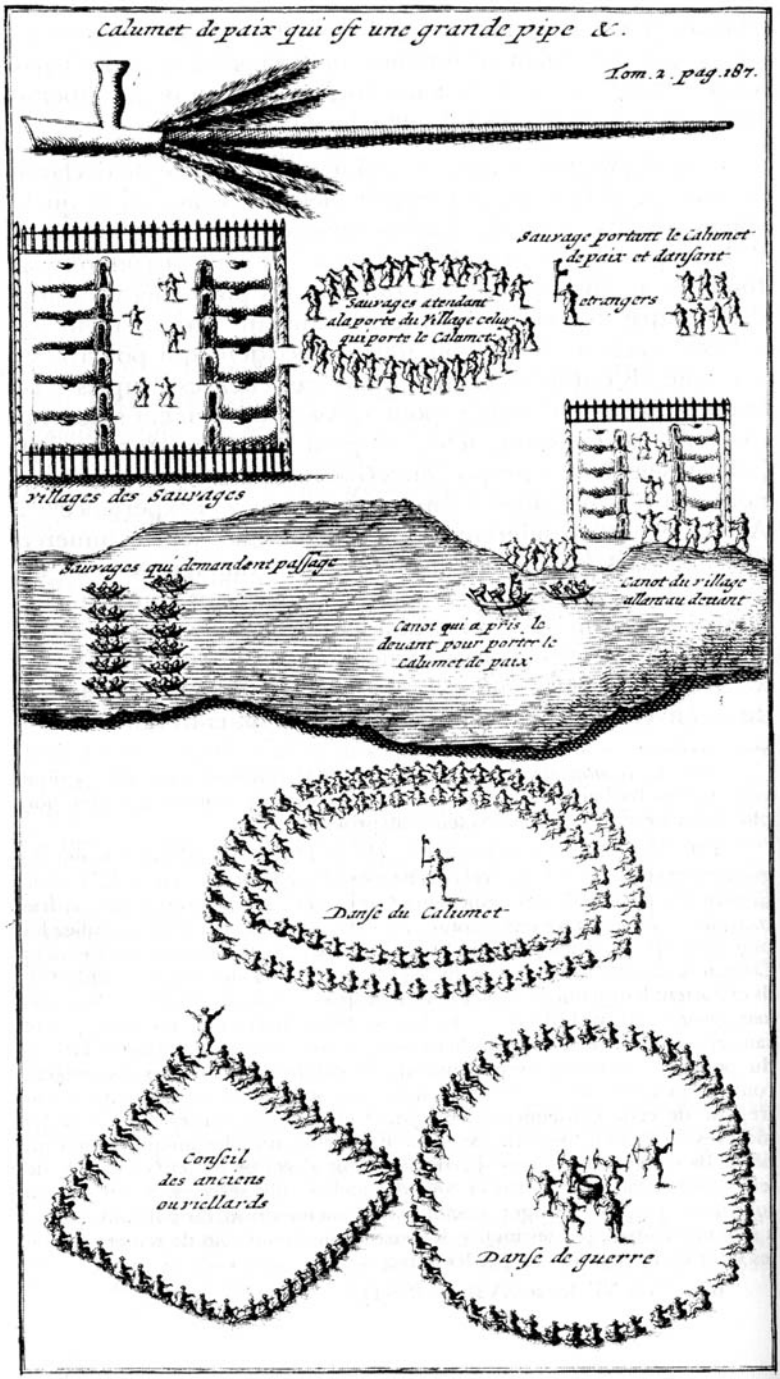
Calumet de paix qui eſt une grande pipe &c.
Tom. 2. pag. 187.
Sauvage portant le Calumet de paix et danſant
Etrangers
Sauvages attendant a la porte du Village celuy qui porte le Calumet
Villages des Sauvages
Sauvages qui demandent paſſage
Canot du village allant au devant
Canot qui a pris le devant pour porter le calumet de paix
Danſe du Calumet
Conſeil des anciens ou vieillards
Danſe de guerre

La maniére dont les Sauvages se déclarent la guerre, c'est en renvoyant un esclave de la Nation avec laquelle ils veulent se broüiller ; & lui recommandant de porter au Village de ses gens une hache dont le manche est peint de rouge & de noir. Quelquefois ils en renvoyent trois ou quatre, ausquels ils font promettre avant de partir, qu'ils ne porteront point les armes contre eux, ce que ceux-ci observent ordinairement sur leur parole.

Il ne me reste plus qu'à vous dire comment ils font la Paix. Il faut sçavoir que ce n'est jamais qu'après une longue guerre que les Sauvages tâchent d'entrer en accommodement. Mais lors qu'ils connoissent* qu'il est de leur intérêt d'en venir là, ils détachent cinq, dix, quinze ou vingt *Guerriers*, plus ou moins, pour aller faire des propositions à leurs ennemis[672] ; quelquefois ces [188] Envoyez vont par terre, & quelquefois en Canot portant toûjours le Grand *Calumet de Paix* à la main, à peu près comme un Cornette* porte son étendard. Je vous ai dit en ma septiéme Lettre, la vénération que tous les Sauvages de *Canada* ont pour cette fameuse pipe[673] ; il n'y a point d'exemple qu'ils en ayent jamais violé les droits sacrez avant l'Ambassade du *Chevalier Do*, en revanche de l'affaire du *Rat*, comme il est expliqué dans ma dix-septiéme Lettre[674]. Dès que ces Envoyez par terre arrivent à la portée du mousquet* du Village, quelques jeunes gens en sortent, & se placent en figure ovale. Aussitôt celui qui porte ce grand *Signe de Paix*, s'avance vers eux chantant & dansant la danse du Calumet, ce qui se fait pendant que les Anciens tiennent conseil. Si les Habitans du Village ne

672. Voir Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 311) : « Néanmoins comme les esprits sont aigris de part & d'autre, & qu'il seroit dangereux de se mettre à la discrétion de gens irrités, pour éviter tout inconvénient, on prend, avant d'envoyer des Ambassadeurs, les plus sages précautions qu'il se peut : on se sert des Nations Neutres pour faire sonder le Gué : si l'on a des prisonniers de la Nation qu'on veut fléchir, on en renvoye honorablement & avec des presens, quelques-uns de ceux qui sont appliqués au Fisk. Il y a aussi presque toûjours des particuliers qui se risquent, & qui vont avec des branches de porcelaine, frayer le chemin, en ôter les ronces & les épines, comme ils parlent, & l'applanir aux Ambassadeurs, lesquels se mettent en devoir de partir, lorsqu'ils se croyent assurés qu'on est dans de favorables dispositions de les bien recevoir. »

673. Voir *NV*, lettre VII, p. 303 ; selon Lafitau (*Mœurs des Sauvages ameriquains*, t. II, p. 314), le calumet de la paix serait en usage parmi les nations amérindiennes du sud (vers la Louisiane et le long du Mississipi) seulement.

674. Lahontan en fait le récit à la lettre XIX (*NV*, p. 454-455).

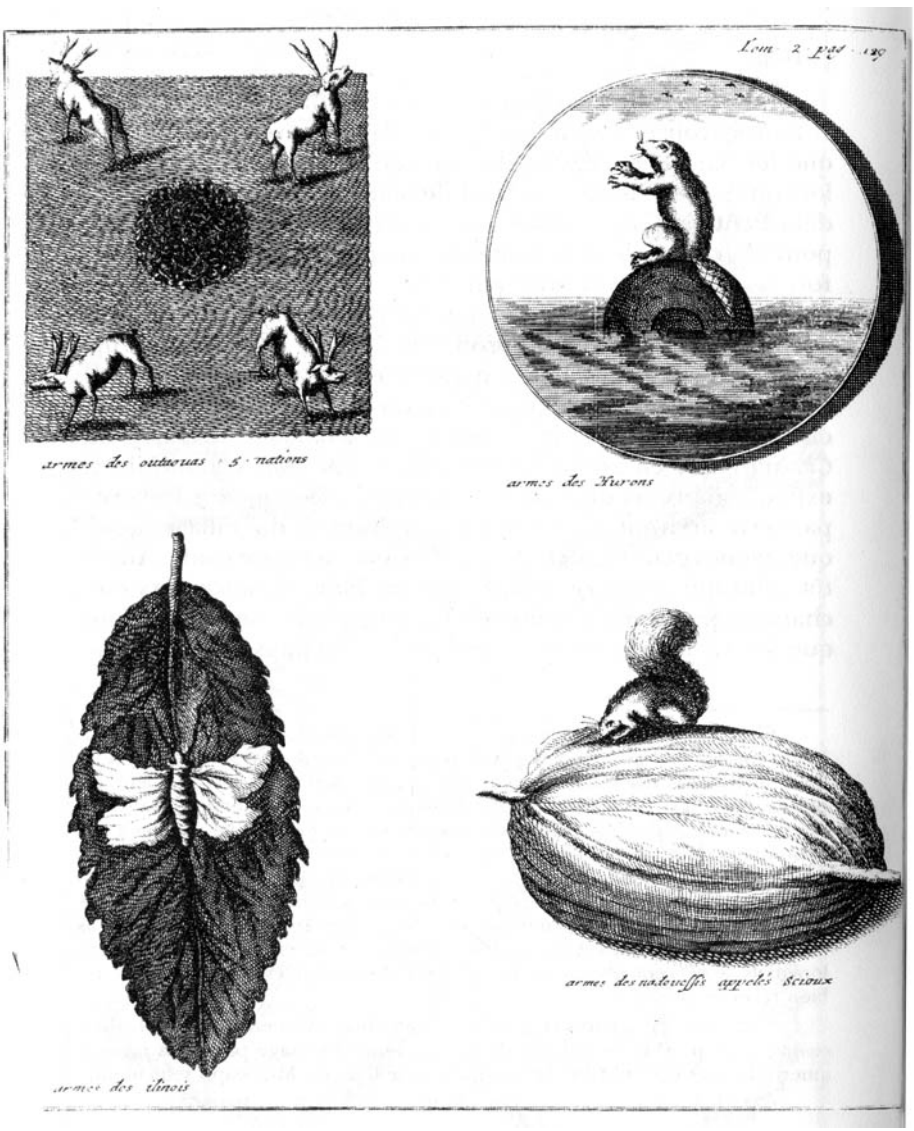
Tom 2 pag 129
armes des outtaouas 5 nations
armes des Hurons
armes des nadouessis appelés sioux
armes des illinois

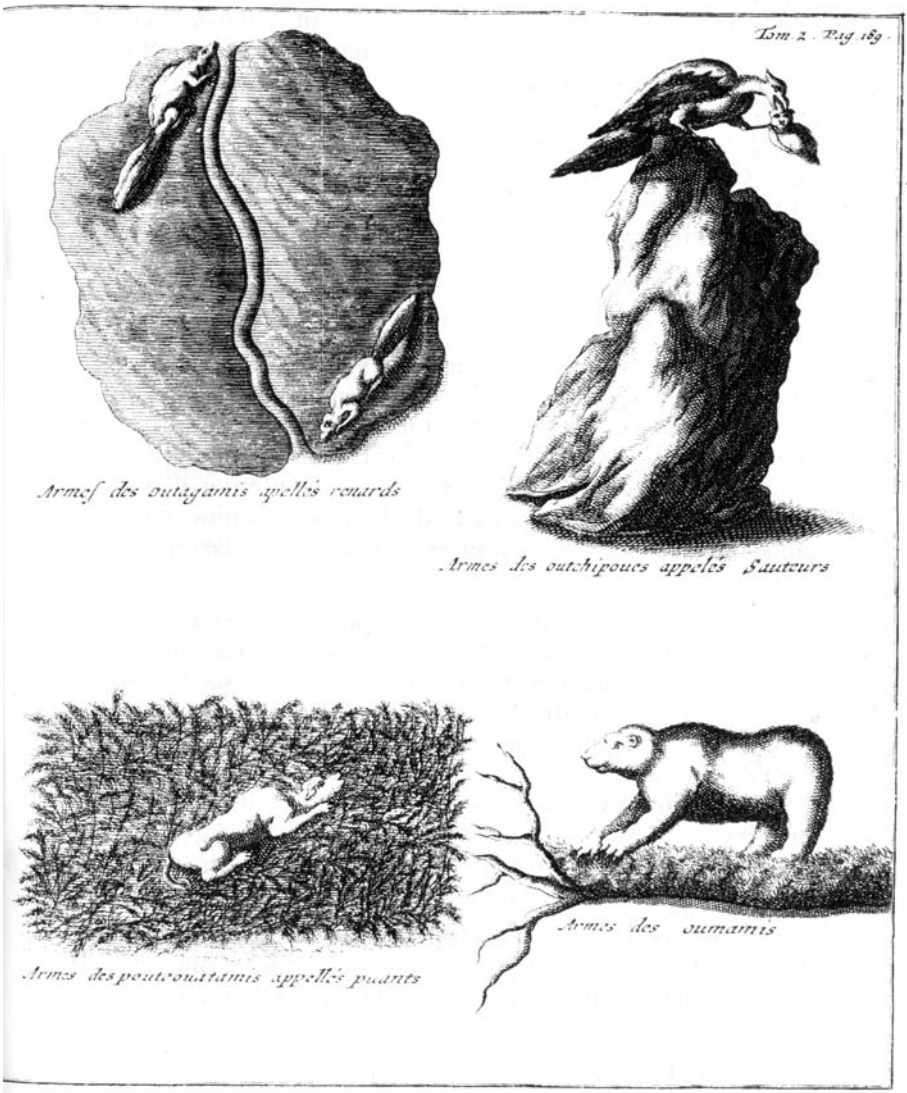
Tom 2. Pag 189.
Armes des outagamis appelés renards
Armes des outchipoues appelés Sauteurs
Armes des poutouattamis appellés puants
Armes des oumamis

trouvent pas à propos d'accepter la Paix, l'*Orateur* vient haranguer le porteur du Calumet, qui va rejoindre ses Compagnons : on régale cette bande pacifique de presens, qui consistent en tentes, bled, viande & poisson ; mais on lui signifie de se retirer dès le lendemain. Si au contraire les Anciens consentent à la Paix, l'on va au devant de ceux qui la proposent, on les fait tous entrer dans le Village, & on les loge parfaitement bien, en les défrayant copieusement pendant tout le tems de la Négociation. Ceux qui abordent par eau détachent un Canot pendant que les autres demeurent derriére, & dans le moment qu'il approche du Village, [189] on envoye un autre Canot au devant de lui pour le recevoir & pour le conduire à l'Habitation, où les Cérémonies que je viens de dire se font aussi de la même maniére. Ce *grand Calumet* sert aussi à tous les Sauvages amis qui demandent passage, soit par terre soit en Canot, pour aller à la guerre ou à la Chasse.

Des Armoiries de quelques Nations Sauvages.

Après tout ce que je vous ai dit de l'ignorance des Sauvages à l'égard des Sciences, vous ne trouvérez pas étrange de ce qu'ils ignorent aussi celle du Blason. Les figures ici jointes vous paroîtront ridicules, j'en suis sur, car elles le sont effectivement ; mais au bout du compte il faut se contenter d'excuser ces miserables sans se moquer de leur imagination extravagante. Il sufit que ces Armoiries leur servent, telles que vous les voyez, au seul usage que voici.

Lors qu'un parti* de Sauvages a fait quelque coup sur les ennemis, en quelque endroit que ce puisse être, les vainqueurs ont le soin de peler des arbres jusqu'à cinq ou six pieds* de hauteur à tous les endroits où ils s'arrêtent en s'en rétournant en leurs Païs ; ensuite à l'honneur de leur Victoire ils y peignent certaines images, avec du charbon pilé, & broyé dans la graisse ou dans l'huile. Ces marques que vous verrez dépeintes & expliquées au chapitre suivant[675] demeurent comme gravées sur cèt [190] arbre depouillé de son écorce quelque fois dix ou douze ans sans que la pluye les puisse effacer.

Ils font ceci pour faire connoître aux allans & aux venans l'exploit qu'ils ont fait. Les armes de la Nation & même quelquefois la marque particuliére du Chef du parti*, y sont peintes

675. Voir *infra*, p. 729 ss.

avec les couleurs &c. dont je me suis avisé de vous faire la description.

Les cinq Nations *Outaouases* portent* de *Sinople** à quatre Elans de *Sable** cantonnez* & régardant les quatre angles de l'écu au monçeau de gravier en cœur*.

Les *Ilinois* portent* à la feuille de Hestre, au papillon d'*argent.*

Les *Nadouessis*, ou *Sçioux*, portent* à l'escureuil de *Gueule** mordant une Citrouille *d'or.*

Les *Hurons* portent* au Castor de *Sable** acroupi sur une Cabane *d'argent* au milieu d'un étang.

Les *Outagamis* portent* à la prairie de *Sinople** traversée d'une Riviére serpentant en pal*, a deux Rénards de *Gueule** aux deux extremitez de la Riviére, Chef* & pointe*.

Les *Pouteouatamis*, appellez *Puants*[676], portent* au chien d'*argent* dormant sur une natte *d'or. Ceux-ci suivent moins les régles du Blason que les autres.*

Les *Oumamis* portent* à l'Ours de *Sable**, déchirant de ses deux pattes un arbre de *Sinople**, moussu & couché en face.

Les *Outchipoues* appellez *Sauteurs* portent* [191] à l'aigle de *Sable** perché sur le sommet d'un Rocher d'*argent*, & devorant un hibou de *Gueule**.

Explication des Hiéroglyphes ici dépeints vis-à-vis des Lettres A B C D E F G H I K. *Placées à côté de la* Colomne qui répresente le pied d'un arbre supposé.

A prendre le mot de Hiéroglyphe en sa signification naturelle, c'est uniquement la répresentation des objets sacrez & divins que nos idées se forment ; cependant sans avoir égard à l'origine de ce mot Grec, me servant du privilége d'une infinité d'Auteurs, j'appellerai simboles Hiéroglyphiques, tout ce qui est dépeint à côté des Lettres suivantes.

A. Vis-à-vis de cette Lettre, vous voyez les armes de France & une hache au dessus. Or la Hache est le simbole de la guerre parmi les Sauvages, comme le Calumet est celui de la Paix ;

676. Les termes « Puants » et « Pouteouatamis » ne sont nullement équivalents : voir *supra*, p. 627, n. 470.

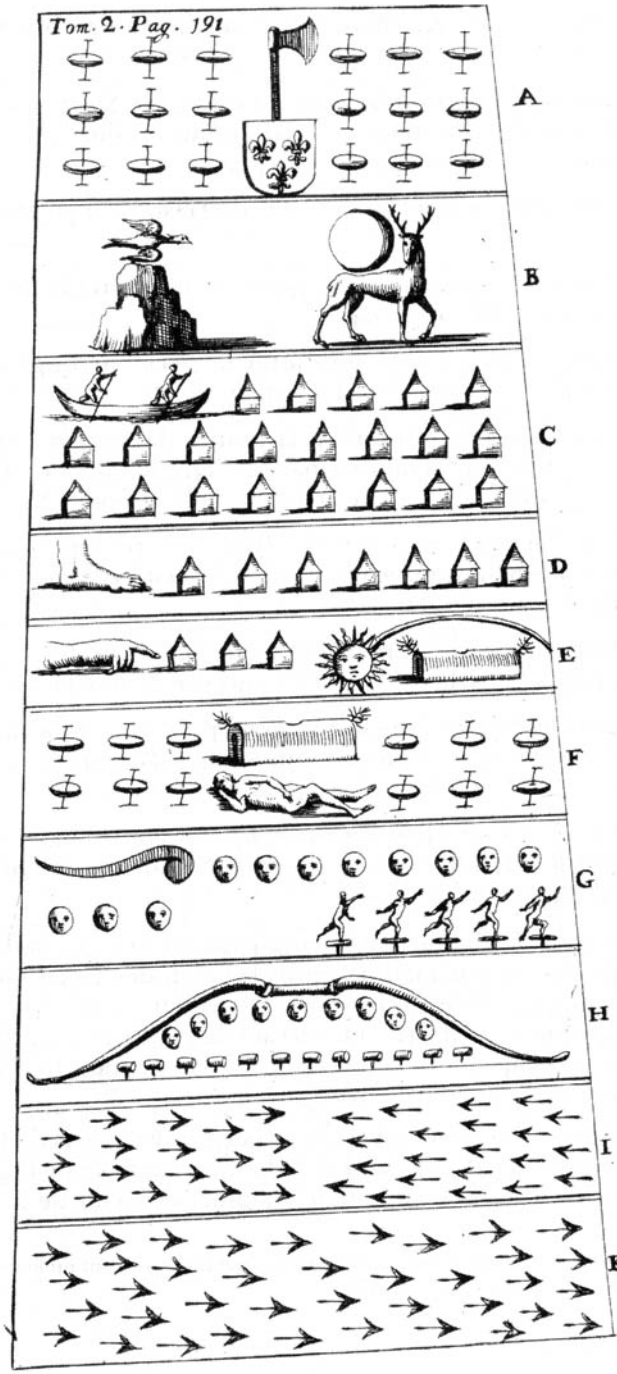
Tom. 2. Pag. 191
A
B
C
D
E
F
G
H
I
K

ainsi cela signifie que les François ont levé la Hache, c'est-à-dire qu'ils ont été à la guerre au nombre d'autant de dixaines d'hommes que vous voyez de marques aux environs, lesquelles étant au nombre de 18. font 180. Guerriers François.

B. Vis-à vis de cette Lettre vous voyez une montagne qui répresente la Ville de *Monreal* (selon les Sauvages) & l'Oiseau partant du sommet signifie le départ. Cette [192] Lune sur le dos du cerf signifie le tems du premier quartier de celle de Juillet, appellée la Lune au Cerf.

C. Vis-à-vis de cette Lettre vous découvrez un Canot qui signifie qu'on a voyagé par eau autant de journées que vous y voyez de Cabanes. C'est-à-dire 21. jours.

D. Vis-à-vis de cette Lettre vous découvrez un pied qui signifie qu'on a marché ensuite autant de jours que vous y voyez de Cabanes ; c'est-à-dire 7. journées* de Guerriers, chacune valant 5. lieuës* communes de France, ou de vint au dégré.

E. A côté de cette Lettre vous voyez une main, & trois Cabanes, qui signifient qu'on est aproché jusqu'à trois journées* du Village des *Iroquois Tsonontouans*, dont les armes sont la Cabane avec les deux arbres panchez que vous découvrez. Ensuite ce Soleil marque que c'est justement à l'Orient de ce Village qu'on a été. Car il faut remarquer que si l'on eut marché à l'Occident, les armes de ces Sauvages seroient placées à l'endroit où est la main, & la main seroit tournée & placée à l'endroit où sont lesdites armes d'une Cabane & deux arbres.

F. A côté de cette Lettre vous voyez douze marques qui signifient douze dixaines d'hommes comme à la Lettre A. La Cabane avec ces deux arbres étant les armes des *Tsonontouans* signifie que ce sont des gens de cette Nation. Et l'homme qui paroît couché marque qu'ils ont été surpris.

[193] *G.* Vous voyez à côté de cette Lettre une massuë & onze têtes, ce qui signifie qu'on a tué onze *Tsonontouans*, & les cinq hommes debout sur cinq marques signifient autant de dizaines de prisonniers de guerre qu'on amène.

H. A côté de cette Lettre vous voyez dans un arc neuf têtes, c'est-à-dire que neuf des agresseurs ou du parti* vainqueur, que j'ai supposé être François, ont été tuez, & les douze marques qui paroissent au dessous signifient un tel nombre de blessez.

I. A côté de cette Lettre vous voyez des fleches décochées en l'air, les unes deça les autres delà, qui signifient une bonne deffence ou une resistance vigoureuse de part & d'autre.

K. Vous voyez les fleches filant toutes d'un même côté, supposé que les vaincus l'ont été en fuyant ou en se battant en retraite, en confusion & en desordre.

Tout ceci réduit en quatre mots veut dire que 180. François étant partis de *Monreal* au premier quartier de la Lune de Juillet naviguerent vingt-un jours : ensuite après avoir fait trente-cinq lieuës* à pied, ils surprirent 120. *Tsonontouans* à l'Orient de leur Village, d'entre lesquels onze d'eux perdirent la vie & cinquante furent pris, avec perte de la part des François de neuf hommes & de douze blessez, le combat ayant été fort opiniatre.

Nous conclurons de là vous & moi que nous devons bien rendre graces à Dieu de [194] nous avoir donné les moyens d'exprimer nos pensées & nos sentimens par le simple arrangement de 23. Lettres, sur tout, de pouvoir écrire en moins d'une minute un discours dont les Amériquains* ne sçauroient donner l'intelligence dans une heure avec leurs impertinens* Hiérogliphes ; le nombre qu'ils en ont, quoi qu'assez médiocre*, est capable d'embarrasser extrémement l'esprit d'un Européen, ce qui fait que je me suis contenté d'aprendre les plus essentiels plûtôt par nécessité que par curiosité. Je pourrois vous en envoyer d'autres aussi extravagans que ceux-ci, mais comme ils ne vous seroient d'aucune utilité, je m'épargnerai la peine de les tracer sur le papier, en vous épargnant le tems de les examiner.

Je suis, Monsieur vôtre &c.

[197] PETIT DICTIONAIRE DE LA LANGUE DES SAUVAGES[677].

J'aurois bien pû vous envoyer un Dictionaire de tous les mots Sauvages*, sans en excepter aucun, avec plusieurs phrases curieuses, mais cela ne vous eût été d'aucune utilité ; il suffit que vous voyiez les plus ordinaires dont on se sert à tout moment. Il y en a suffisamment pour un homme qui voudroit passer en *Canada* ; car si pendant la traverse il apprenoit tous

677. Pour une analyse des remarques de Lahontan sur les langues amérindiennes, voir Appendice VIII, « Lahontan et les langues amérindiennes », p. 1271-1277.

ceux qui sont ici, il pourroit parler & se faire entendre des Sauvages après les avoir fréquentez deux ou trois mois.

Il n'y a que deux Meres langues en toute l'étenduë de *Canada*, que je renferme dans les bornes du Fleuve de *Missisipi*, au delà duquel il y en a une infinité d'autres que peu d'Européens ont pû apprendre jusqu'à present, à cause du peu d'habitude* [198] qu'ils ont eu avec les Sauvages qui y sont situez.

Ces deux Meres langues, sont la *Hurone* & l'*Algonkine*. La premiére se fait entendre des *Iroquois*, n'y ayant pas plus de différence entr'elles que du Normand au François. Il y a aussi des Sauvages qui habitent sur les Côtes de la *Nouvelle York* qui ont le même langage, à quelque chose près. Les *Andastoguerons*, les *Torontogueronons*, les *Errieronons* & plusieurs autres Nations Sauvages que les *Iroquois* ont totalement détruites, parloient aussi la même langue, s'entendant parfaitement bien. La seconde langue est aussi estimée en ce Païs-là que le Grec & le Latin le sont en Europe, quoi qu'il semble que les *Algonkins*, dont elle est originaire, la deshonorent par le peu de gens qui reste de cette Nation, n'étant pas deux cens hommes tout au plus.

Il faut remarquer que toutes les Langues de *Canada*, à la reserve de celles dont je viens de parler, ne différent pas tant de l'*Algonkine*[678], que l'Italien de l'Espagnol, ce qui fait que tous les Guerriers & les Anciens de tant de Peuples différens se piquent de la parler avec toute sorte de délicatesse. Elle est tellement nécessaire pour voyager en ce Païs-là qu'en quelque lieu où l'on puisse aller, on est assuré de se faire entendre à toutes sortes de Sauvages, soit à l'*Acadie*, à la *Baye de Hudson*, dans les Lacs & même chez les *Iroquois*, parmi lesquels il s'en trouve quantité qui l'ont [199] apprise par raison d'Etat, quoi qu'il se trouve plus de différence de celle-ci à la leur que de la nuit au jour.

La Langue *Algonkine* n'a ni tons ni accens[679], étant aussi facile à la prononcer qu'à l'écrire, & n'ayant point de lettres

678. L'algonquin proprement dit appartient au complexe linguistique ojibwé, tout comme l'outaouais, et ces trois langues sont étroitement apparentées. Chez Lahontan, « langue algonquine » renvoie plutôt à l'expression moderne « langue algonquienne » (voir Appendice VIII, p. 1271).

679. S'il semble acquis qu'il n'y a pas de ton dans la majorité des langues algonquiennes, l'accentuation est présente et sa position à l'intérieur du mot varie selon les dialectes.

inutiles dans les mots[680]. Elle n'est pas abondante non plus que les autres Langues Amériquaines ; car les Peuples de ce Continent n'ont la connoissance ni des Arts, ni des Sciences : Ils ignorent les termes de cérémonies & de complimens, & quantité de verbes dont les Européens se servent pour donner plus d'énergie à leurs discours : Ils ne sçavent parler que pour sçavoir vivre, n'ayant aucun mot d'inutile & de superflus. Au reste, cette Langue n'a ni *F*, ni *V*, consone[681].

J'ai mis à la fin quatre tems de l'Indicatif du verbe *j'aime*. L'indicatif se forme de l'infinitif, y ajoûtant la note personnelle *ni*, qui veut dire en abregé *moi* ou *je* ; tellement* que *Sakia* signifie *aimer*, au lieu qu'ajoûtant cette note personnelle *ni* à l'infinitif, on fait *ni sakia*, qui veut dire *j'aime*. Il en est ainsi de tous les autres verbes.

Il est facile de conjuguer les verbes de cette Langue, dès qu'on sçait le present de l'indicatif. On ajoûte à l'imparfait *Ban*[682] qui fait *Sakiaban*, c'est à dire, *j'aimois* ; au parfait[683] on met *ki* après la note personnelle, par exemple, *ni kisakia*, *j'ai aimé* ; & de même au futur un *ga*[684], par exemple, *ni gasakia*

680. Les premiers écrits linguistiques sur ces langues à tradition orale viennent des missionnaires qui ne transcrivent, phonétiquement, que les sons perçus. On ne saurait donc les caractériser par l'absence de lettres inutiles à l'écrit.

681. Globalement, les différents systèmes vocaliques algonquiens présentent neuf voyelles : /i, e, â, û/, voyelles longues ; /i, a, u/, voyelles brèves ; /e, u/, voyelles nasales. Brébeuf (*Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 54), le premier, mentionne que les sons des langues amérindiennes impliquent plus que des « lettres ». Mais ses écrits, comme ceux des autres missionnaires, trahissent leur difficulté à noter graphiquement la longueur vocalique, souvent absente ou notée de façon irrégulière et incomplète, ou alors confondue avec l'accent. Conscients des faiblesses de leurs transcriptions, ils les palliaient par une mise en garde auprès de leurs lecteurs : que « celuy qui veut apprendre se fasse l'oreille, et qu'il estudie à parler comme eux » ; « Pour bien apprendre les mots les faut faire prononcer aux sauvages et garder la quantité ».

682. *Ban* ne semble valable, pour toutes les personnes, que pour la variété algonquine.

683. Appellation issue de la terminologie grammaticale latine pour désigner le passé composé.

684. La notion de futur se marque différemment d'une langue algonquienne à l'autre. En algonquin, le monème *-ka-*, identique pour toutes les personnes, se place effectivement entre le personnel et le lexème.

ou *nin gasakia, j'aimerai.* On peut faire tous les autres tems d'un verbe avec [200] le present de l'indicatif, comme par exemple, *j'aimerois, ningasakiaban ; j'eusse aimé, ni kiosakiaban* ; en un mot, quand on sçait bien le present de l'indicatif, & les particules qu'on doit ajoûter aux autres tems, on apprend cette Langue en très-peu de tems. Pour ce qui est de l'impératif, il se forme d'un *a* qu'on met à la tête de l'infinitif ; par exemple, *sakia*, veut dire *aimer* : *Asakia*, veut dire *aime*, & le plurier[685] *aimons*, se fait en ajoûtant *ta* à la queue de l'infinitif, par exemple, *sakia*, c'est *aimer*, & *sakiata* veut dire *aimons*. Il ne nous manque plus que les notes personnelles, c'est à dire,

Je *ou* Moi,	*Nir*[686],	Vous,	*Kiraoua*[687].
Tu *ou* Toi,	*Kir*[688],	Vous & nous,	*Kiraoueint*[689].
Il *ou* Lui,	*Ouir*[690],	Ils *ou* eux,	*Ouiraoua*[691].
Nous,	*Niraoueint*[692].		

685. La forme « plurier » était usuelle à l'époque de Lahontan et le demeura jusqu'au début du XIX^e siècle où elle fut définitivement supplantée par la forme « pluriel », refaite au XV^e siècle d'après le latin « *pluralis* ». Le terme « plurier » était lui-même une réfection de « plurel » par analogie avec le mot « singulier », régulièrement issu phonétiquement du latin classique *singularis* (O. Bloch, W. von Wartburg, *Dictionnaire étymologique de la langue française*).

686. *Ni-* : je ; *nin* : moi, pronom personnel isolé (J. A. Cuoq, *Lexique de la langue algonquine*) ; *ni, nind* (devant voyelle) : je ; *nin* : moi (G. Lemoine, *Dictionnaire français-algonquin*). Lahontan semble ignorer que « *ni* » se change en « *nind* » devant une voyelle, ce qui l'amène à faire quelques erreurs de segmentation (voir *infra*, n. 702, 709, 777, 831, 958, 963, 982, 985, 1005) ; la même remarque s'applique pour « *ki* » qui devient « *kit* » devant une voyelle (voir *infra*, n. 688 et 830).

687. *Kinawa* : vous, pronom isolé (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

688. *Ki-, kit-* (devant voyelle) : tu ; *kin* : toi, pronom personnel isolé (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

689. *Kinawint* : nous inclusif, pronom personnel isolé (J. A. Cuoq) ; *kinâwint* : nous inclusif, pronom personnel isolé (G. Lemoine).

690. *Win* : lui, elle, pronom personnel isolé ; *o-* : il, elle (J. A. Cuoq) ; *win* : lui ; *o-, ot-* (devant voyelle) : il (G. Lemoine).

691. *Winawa* : eux, elles, pronom personnel isolé (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

692. *Ninawint* : nous exclusif, pronom personnel isolé (J. A. Cuoq) ; *ninâwint* : nous exclusif, pronom personnel isolé (G. Lemoine).

A[693].

Abandonner, délaisser, j'abandonne, *Packitan*[694].
Accourir, j'accours, *Pitchiba*[695].
Agréer, plaire, j'agrée, *Miroüérindan*[696].
Aider, assister, *Maouineoua*[697].
Aimer, chérir, *Sakia*[698].
Aiguille à coudre, *Chabounikan*[699].
Aller par terre, je vas, *Tija*[700].
Aller par eau, *Pimisca*[701].

---

693. Lorsqu'on confronte les données de ce « Petit dictionaire » avec celles d'ouvrages contemporains ou postérieurs, il faut se rappeler que Lahontan, comme les auteurs cités, a noté les sons perçus et que certaines variations peuvent relever du transcripteur-auditeur. On doit aussi tenir compte de certaines variétés dialectales qui caractérisaient, au XVII[e] siècle, les langues classées dans le complexe ojibwé, dont l'algonquin et l'outaouais font partie. On relève à cette époque trois variétés : en /r/ (exemple : *arim*, chien), en /l/ (*alim*) et en /n/ (*anim*). La première se retrouve chez les Algonquins, la seconde chez les Ojibwés et les Outaouais, comme le constate Louis Nicolas : « [...] chés les outaouaks [...] R ce change en L » (« Grammaire algonquine », f. 35). Présente dès le XVII[e] siècle, la variété en /n/ a remplacé de nos jours les deux autres chez tous les groupes du complexe ojibwé (I. Goddard, « Central Algonquian Languages », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 583-584). Dans le lexique de Lahontan, on retrouve les trois variétés, ce qui montre qu'il a puisé ses données chez différents groupes linguistiques, vraisemblablement, auprès des Algonquins, des Ojibwés (ou Sauteurs) et des Outaouais, avec qui il a été le plus souvent en contact.

694. Je l'abandonne : *nipakitan* ; je le quitte : *nipikitinan* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; j'abandonne : *nipagitinan* ; il abandonne : *pagitin* (G. Lemoine).

695. Je viens vite en deça : *nipitchibatou* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

696. Avoir pour agréable, j'agrée : *niminwênïndan* ; il agrée : *minwênïndênim* (G. Lemoine).

697. Le mot transcrit par Lahontan signifierait plutôt « attaquer », « assaillir » : je l'assaille : *ninmawinehan* (G. Lemoine) ; je l'attaque, je l'insulte : *ninmawinéwa* [terme ojibwé] (B. Baraga, *A Dictionary of the Otchipwe Language*). L'erreur de Lahontan provient peut-être de la proximité avec l'expression « aider (à combattre) » : *mawinatamaw* (G. Lemoine).

698. Je l'aime : *nisakiha* ; il l'aime : *osakihan* (G. Lemoine).

699. Aiguille : *câbonigan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

700. Je vais : *nitija* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 30) ; je vais : *nindija* ; il va : *iji* (G. Lemoine).

701. Je navigue : *nipïmicka* ; il navigue : *pïmicka* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

Appeller, nommer, *Tichinika*[702].
A present, *Nongom*[703].
Arriver, j'arrive, *Takouchin*[704].
Assez, c'est assez, *Mimilic*[705].
[201] Avare, *Sasakissi*[706].
Aviron, *Appoué*[707].
Aujourd'hui, *Ningom*[708].
Avoir, *Tindala*[709].
Autrefois, *Piraouigo*[710].
Autre, *Coutac*[711].
Avoine, folle Avoine, inconnuë en Europe, *Malomin*[712].
Anglois, *Ouatsakamink dachirini*[713].
Admiration des Sauvages, c'est admirable, *Pilaoüa*[714], en ce cas c'est par dérision.

---

702. Je le nomme : *nindijnikâtan* ; il le nomme : *ijinikâtan* (G. Lemoine) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

703. Aujourd'hui : *nongom* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

704. J'arrive : *nitagouchin* ; il arrive : *tagouchin* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 316) ; je parviens à : *nitagocin* ; il parvient à : *tagocin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

705. Il en a assez : *miminik* (G. Lemoine).

706. Je suis avare : *nisasakis* ; il est avare : *osasaki* (G. Lemoine).

707. Aviron : *äbwi* (G. Lemoine).

708. Aujourd'hui : *nongom* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

709. Tu as : *kitindana* (G. Lemoine) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

710. Il y a longtemps : *piraouigou* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 130) ; autrefois : *pinawigo* (G. Lemoine).

711. Autre : *köták* (G. Lemoine).

712. Avoine : *mânomin* (G. Lemoine). Le nom « Malomini », ou « Folle Avoine », désignait une nation amérindienne des Grands Lacs (voir Appendice VI, p. 1217).

713. Nous n'avons pas pu trouver d'autres sources corroborant cette appellation ; tout au plus peut-on proposer des éléments de solution pour les différentes parties dont elle se compose. *Ouassa* : bien loin (L. Nicolas, *op. cit.*, f. 131) ; *wassa* : loin (G. Lemoine) ; voir *infra*, « Loin ». *Agâming* : de l'autre bord de la rivière (L. Nicolas, *op. cit.*, f. 122) ; *agâmink* : de l'autre côté de la rivière, du lac, sur l'autre rive (B. Baraga). *Dach* : et, aussi (L. Nicolas, *op. cit.*, f. 125). *Irini* : homme (générique) (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Le premier mot transcrit par Lahontan (« *Ouatsakaming* ») s'apparente aussi à l'expression ojibwé « *wâssawekamig* » : au loin (B. Baraga).

714. Je le rabroue, je le fais taire : *ninpinawa* [terme ojibwé] (B. Baraga).

B.

Barbe, *Mischiton*[715].
Baril, *Aoyentagan*[716].
Bague, anneau, *Dibilinchibison*[717].
Bales, *Aloüin*.
Barbuë, Poisson, *Malamek*[718].
Batefeu*, fusil à faire du feu, *Scoutekan*[719].
Bas, chausses, *Mitas*[720].
Battre, je bats, *Packité*[721].
Brave, courageux Soldat, *Simaganis*[722].
Beau, *Olichichin*[723].
Beaucoup, *Nibila*[724].
Bien-tôt, *Kegatch*[725].
Bien, voilà qui est bien, *Oüeoüelim*[726].
Bien, & bien, & donc, *Achindach*[727].
Bois à brûler, *Mittik*[728].
Bled d'Inde, *Mitamin*[729].

---

715. Porter une moustache : *miciton* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

716. Baril : *wawiiandâgan* (G. Lemoine).

717. Bague : *titibïndjibizon* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

718. Barbue : *mânamek* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

719. Briquet : *ickotekan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

720. Bas, chausses : *mitas* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, nº 16) ; bas : *mitas* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

721. Heurter, frapper : *pakite* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, nº 16) ; je frappe : *ninpakitehan* (G. Lemoine) ; je frappe (un objet) : *ninpakitean* [terme ojibwé] ; je le frappe (une personne) : *pakitéwa* [terme ojibwé] (B. Baraga).

722. Soldat : *cimâganic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

723. Cela est beau : *ourichichin* : (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 29) ; c'est beau : *onicicin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

724. Beaucoup : *nibina* (G. Lemoine).

725. Tôt : *kegat* (G. Lemoine).

726. Bien, de la bonne manière : *wewenint* (G. Lemoine).

727. Donc (indiquant une conclusion) : *indawatc*, *nindawatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

728. Du bois : *mitik* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 9) ; bois : *mitik* (G. Lemoine).

729. Blé d'Inde : *mandâmin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

Blanc, *Ouabi*[730]
Boire, je bois, *Minikoue*[731].
Bon, *Kouelatch*[732].
Borgne, *Paskingoé*[733].
Bouclier, *Pakakoa*[734].
[202] Boyau, *Olakich*[735].
Boüillon, ou suc, *Oüabou.*
Bord, de l'autre bord, ou côté, *Gaamink*[736].
Boiteux, *Kakikaté*[737].
Bouteille, *Chichigoué*[738].
Brochet, *Kinongé*[739].
Boüillie, ou suc de farine de bled d'Inde, *Mitaminabou*[740].

C.

Castor, animal, *Amik*[741].
Ça, or sus, *Mappe*[742].
Capot, *Capotioüian*[743].
Canard, *Chichip*[744].

730. Blanc : *Ouaba, ouabi* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; il est blanc : *wâbi* (G. Lemoine).

731. Je bois : *niminikwe* ; il boit ; *minikwen* (G. Lemoine).

732. Qui a les qualités voulues : *kwenatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

733. Borgne : *napane ckinjikwe* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; segmentation erronée.

734. Bouclier : *pakakwahan* (G. Lemoine).

735. Son/ses boyau(x) : *-nägic* ; *onägic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; déterminant de possession obligatoire.

736. De l'autre bord de la rivière : *ägâmink* (G. Lemoine) ; nom au locatif.

737. Je boite : *ninkakitaham* (G. Lemoine) ; *nikakigatachin* : « je me romps la jambe en tombant » (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

738. Bouteille : *obotée* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; emprunt au français.

739. Brochet : *kinônje* (G. Lemoine).

740. Bouillie : *mandâminâbo* (G. Lemoine).

741. Castor : *amik* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; castor : *amik* (G. Lemoine).

742. Ceci, celui-ci : *mâbam* [terme ojibwé] (B. Baraga).

743. Capot : *kapotoweian* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; emprunt au français.

744. Canard : *cîcib* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; terme générique pour les oiseaux aquatiques.

Castor, peau de Castor, *Apiminikoüe*[745].
Canot, *Chiman*[746].
Camarade, chez mon Camarade, *Nitché, Nitchikioüe*[747].
Cachete, en cachete, *Kimouch*[748].
Cabane, *Oüikioüam*[749].
Capitaine, Chef, *Okima*[750].
C'en est fait, *Chayé*[751].
Cerf, *Micheoué*[752].
Cendre, poudre, poussiere, *Pingoé*[753].
Cela, *Manda*[754].
Celui-là, *Maba*[755].
Chauderon, *Akikons*[756].
Chaudiere*, *Akik*[757].
Chevreüil, *Aoüaskech*[758].
Chemise, *Papakiouian*[759].
Chasser, je chasse, *Kiousse*[760].

---

745. Peau de castor : *apiminikwei* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

746. Bâteau : *tcîman* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

747. Mon compagnon : *–tckiwe* ; *nitckiwe* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; déterminant de possession obligatoire.

748. En cachette : *kimout, kimouch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 119) ; en cachette, en secret, à la dérobée : *kimatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

749. Maison : *mikiouam* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 36) ; cabane : *mikïwâm* (G. Lemoine) ; la forme transcrite par Lahontan ne s'emploie qu'en composition : *-wikiwâm* (*ibid.*).

750. Capitaine : *oukima* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 9) ; chef : *okima* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

751. Voilà qui est fait : *chaié* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 135).

752. Cerf : *micewe* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

753. Cendre : *pingwi* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

754. Ceci, celui-ci : *mândan* [terme ojibwé] (B. Baraga).

755. Ceci, celui-ci : *mâbam* [terme ojibwé] (B. Baraga).

756. Chaudron : *äkîkons* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe diminutif *-ons*.

757. Chaudière : *äkîk* (G. Lemoine).

758. Chevreuil : *wawackîci* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

759. Chemise : *pipakiwaian* (G. Lemoine).

760. Je chasse : *nikiosewin* ; il chasse : *kiosewin* (G. Lemoine) ; terme employé pour la chasse aux gros animaux seulement.

Chercher, je cherche, *Nantaouerima*[761].
Chemin, *Mickan*[762].
Chaud, *Akichatté*[763].
[203] Cheveux, *Lissis*[764].
Chez moi, *Entayank*[765].
Chien, *Alim*[766].
Petit Chien, *Alimons*[767].
Chacun, *Pepegik*[768].
Changer, je change, *Miscoutch*[769].
Ciel, terre d'enhaut, *Spiminkakouin*[770].
Corps, *Yao*[771].
Connoître, je connois, *Kikerima*[772].
Coucher, *Ouipema*[773].

---

761. En composition, « *nanta* » « marque qu'on va chercher » (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 130) ; chercher : *nanda-* (G. Lemoine). Désirer ce qui appartient à quelqu'un : *nandawenïndamaw* (*ibid.*) ; je désire : *ninândawênindan* (*ibid.*). Le mot transcrit par Lahontan est très proche de l'expression ojibwé pour « je le désire, je désire l'avoir » : *ninandawênima* » (B. Baraga).

762. Chemin : *mikan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

763. Il fait chaud : *kijâte* (G. Lemoine).

764. Mes cheveux : *mînisis* (G. Lemoine) ; déterminant de possession obligatoire.

765. Chez-moi : *endaiân* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

766. Chien : *arim* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; chien : *anim* (J. A. Cuoq).

767. Chiot : *animôns* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe diminutif *-ons*.

768. Chacun : *pepejik* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

769. En contre-échange : *miskoutch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 130) ; pour, au lieu de, à la place de : *meckot* [le « c » se prononce « ch »] (J. A. Cuoq).

770. En haut : *ispiming* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; haut : *icpim* (en composition) [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; *icipiming* : en haut (*ibid.*). Ciel : *ouakoui* ; au ciel : *ouakouing* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 9) ; « séjour des bienheureux » : *wakwi* (G. Lemoine) ; ciel, paradis : *wakwi* [terme outaouais] ; au ciel ou dans le ciel : *wakwing* [terme outaouais] (B. Baraga).

771. Son corps : *-iaw, wiiaw* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

772. Connaissance : *kikerint* ; je connais : *nikikerima* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je le connais : *nikikenima* (J. A. Cuoq) ; je le connais : *ninkikénima* [terme ojibwé] (B. Baraga).

773. Je couche avec quelqu'un : *niwipem* (G. Lemoine) ; je couche avec lui : *ninwibéma* [terme ojibwé] (B. Baraga).

Comment, *Tani*[774].
Couteau, *Mockoman*[775].
Couteau crochu, *Coutagan*[776].
Courage, j'ai courage, *Tagoüamissi*[777].
Couverture de laine blanche, *Ouabiouian*[778].
Combien, *Tantasou*[779] ou *Tanimilik*[780].
Courir, *Pichibat*[781].
Cul, *Miskoasab*[782].
Culotes, circonlocution, ce qui cache le cul, *Kipokitie Koasab.*
Champs ensemencez, *Kitteganink*[783].
Chanter, *Chichin.*
Construire Vaisseaux ou Canots, *Chimanike*[784].
C*, *Maskimout*[785].
Croire, *Tikerima*[786].
Cuillere, *Mickouan*[787].

---

774. Comment, quoi : *tani* [terme outaouais] (B. Baraga).

775. Couteau : *mokman* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 108) ; couteau : *mokomân* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

776. Couteau crochu : *mokotâgan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

777. Courage, bravoure : *mangotâsiwin* (G. Lemoine) ; courage : *mangotassiwin* [terme ojibwé] (B. Baraga). Le mot transcrit par Lahontan, sans doute avec une erreur de segmentation, s'apparente à certains termes algonquins pour « porter secours » ; « je tâche de retirer du danger mes [illisible] » : *nitagouaminak* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je le tire du péril : *nindagwâcindan* ; je le sauve du naufrage : *nindagwabîginan* (G. Lemoine).

778. Couverture blanche : *wâbowaian* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

779. Combien (en interrogation) : *tantassou, tanintassou* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 133).

780. Combien : *aninminik* [terme ojibwé] (B. Baraga).

781. Il vient en courant : *pîtcïpäto* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

782. Anus : *miskwasap* (G. Lemoine) ; « *Miskoua, hoc vulgum est* [mot vulgaire] » ; « *miskouasaban*, [...] *vulgum* [vulgaire] » (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

783. Étendue de terre : *kitigân* (G. Lemoine) ; suffixe du locatif *-ink.*

784. Il construit un canot : *tcîmanike* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; voir « Canot » ; suffixe *-ik-* : fabriquer.

785. Voir *infra*, « Sac ».

786. Je connais : *nikikerima* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; voir *supra*, « Connoître ».

787. Cuillère : *emïkwan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voyelle longue à l'initiale, non perçue.

D.

Danser, je danse, *Nimi*[788].
Danse des Sauvages, au son des cale-basses, *Chichikoue*[789].
Darder, je darde, terme usité pour dire &c. *Patchipaoua*[790].
[204] D'abord, *Ouibatch*[791].
Déliberer, résoudre, je détermine, *Tibelindan*[792].
Dérober, *Kimoutin*[793].
Dents, *Tibit*[794].
Demain, *Ouabank*[795].
Après demain, *Ousouabank*[796].
Dire, je dis à quel, *Tita*[797].
Dit il, il dit, terme fort usité, *Youa*[798].
Dieu du Ciel, Maître de la vie. Grand Esprit, être inconnu, *Kitchi Manitou*[799].
Donner, je donne, *Mila*[800].
Doucement, *Peccabogo*[801].

---

788. Je danse : *ninîm* ; il danse : *nîmi* (G. Lemoine).

789. Tambour : *chichigouan* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; espèce de hochet qui imite le bruit du serpent à sonnettes : *cicikwan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; une calebasse avec quelques billes à l'intérieur utilisé par les Ojibwés dans leurs cérémonies religieuses : *jishigwan* (B. Baraga).

790. Je transperce d'une arme : *nipajipahan* ; il transperce d'une arme : *opajipahau* (G. Lemoine).

791. D'abord : *ouibatch* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

792. Il délibère : *kijibênïndam* (G. Lemoine).

793. Je dérobe : *nikimotin* ; il dérobe : *okimotin* (G. Lemoine).

794. Ma dent : *nibit* ; ta dent : *tibit* (G. Lemoine) ; déterminant de possession obligatoire.

795. Demain : *ouabang* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; demain : *wâban*g (G. Lemoine).

796. Après-demain : *awaswâbang* (G. Lemoine).

797. Venir raconter : *pîtâdjindan* ; raconter une nouvelle : *tipadjim* ; raconter au long : *tipagjindan* (G. Lemoine).

798. Il dit : *iwa* (G. Lemoine).

799. Dieu : *kije manito, kitci Manito* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

800. Je lui donne ou je lui fait un présent : *ninmina* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; donne-lui à boire : *minah* (G. Lemoine).

801. Doucement : *pêkatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

Dormir, *Nipa*[802].
D'où, *Tanipi*[803].
Diable, méchant esprit ; *Matchi Manito*[804].
Deça en deça, *Undach*[805].

E.

Eau, *Nipi*[806].
Etre, rester, *Tapia*[807].
Eau de vie, Suc ou bouillon de feu, *Scoutioüaboü*[808].
Ensemble, *Mamaoue*[809].
Entendre, *Nisitotaoua*[810].
Ensuite, *Mipidach*[811].
Et, *Gaye* ou *Mipigaye*[812].
En vérité, *Keket*[813].
Enfant, petit enfans ; *Bobilouchins*[814].

---

802. Je dors : *ninipa* ; il dort : *nipe* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 30) ; je dors : *niniïpa* (G. Lemoine).

803. Dans l'expression transcrite par Lahontan, on reconnaît la forme adverbiale *tandibi* ou *tantibi*, qui, selon Louis Nicolas, s'emploie pour rendre l'idée de « mouvement d'un lieu à un autre, le lieu par où l'on passe, le lieu d'où l'on vient, [et] le lieu où l'on est » (« Grammaire algonquine », f. 112). Exemple : où va-t-il ? : *tantibi-oïatch* ? ; par où est-il passé ? : *tandibi-earimijagouin* ? ; d'où vient-il ? : *tandibi-ouemougouin* ? (*ibid.*).

804. Diable : *mätci manito* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine). Plus haut, Lahontan critiquait pourtant la traduction de « diable » par « *Matchi Manito* », expression plus proche à son avis des termes « fatalité », « Mauvais destin » et « infortune » (*supra*, p. 665).

805. Deçà : *ondas* (G. Lemoine).

806. Eau : *nipi* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 11) ; eau : *niïpi* (G. Lemoine).

807. Je demeure en (tel) pays : *nindäpitan* (G. Lemoine) ; je ne pars pas, je reste : *nindäp* (*ibid.*).

808. Boisson alcoolique : *ickotewâbo* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; traduction littérale : « liquide de feu ».

809. Ensemble : *mânawi* (G. Lemoine).

810. Je l'entends : *ninisitoutaoua* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je conçois : *ninisitötan* (G. Lemoine) ; je ne saisis pas : *ninisitotawasi* (J. A. Cuoq).

811. Et après : *mi dac* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; et, aussi, de même : *misi dash* ou *mipi dash gaie* [termes ojibwés] (B. Baraga).

812. Et : *gaye* (G. Lemoine) ; et : *gaie* [terme ojibwé] (B. Baraga).

813. Vraiment : *keget* (J. A. Cuoq).

814. Enfant de moins de trois ans : *abinotcing* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

Et bien, & donc qu'est-ce, *Taninentien*[815].
En autre endroit, ailleurs, *Coutadibi*[816].
Encore, *Minaouatch*[817].
Entiérement, *Napitch*[818].
En avant dans les bois, *Nopemenk*[819].
[205] Estimer, je considere, j'honnore *Napitelima*[820].
Ecrire, j'écris, *Masinaike*[821].
Espée, *Simagan*[822].
Esprit, avoir de l'esprit, *Nibouacka*[823].
Esprit, intelligence, être invisible, *Manitou*[824].
Esclave, *Ouackan*[825].
Etoile, *Alank*[826].
En deçà, *Undachdibi*[827].
Egal, semblable, l'un comme l'autre, *Tabiscoutch*[828].
Esturgeon, poisson, *Lamek*[829].
Etonnant, c'est étonnant ou admirable, *Etteoué*.

---

815. Que fais-tu, que dis-tu ? : *taninentien* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 133) ; qu'est-ce que tu fais ? pourquoi fais-tu cela ? [*quid facis*] : *tanenentien* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

816. Autre : *kötäk* (G. Lemoine) ; « *dibi* » est peut-être la forme adverbiale « *tibi* » [terme ojibwé] qui, selon B. Baraga signifie « je ne sais pas où ».

817. Encore : *minawatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

818. Tout à fait, complètement : *napitch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 103) ; tout à fait : *nâpitc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

819. En avant : *nopiming* (J. A. Cuoq) ; suffixe locatif *-ink*.

820. J'estime : *nindapîtênïndan* (G. Lemoine) ; j'estime ou je respecte quelqu'un : *nindapitenima* [terme ojibwé] (B. Baraga).

821. Il écrit : *mahinaige* (J. A. Cuoq).

822. Épée : *chimagan* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; arme : *cimâgan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

823. Il est sage : *nibwaka* (G. Lemoine).

824. Esprit : *manito* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

825. Esclave : *aouakan* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; esclave : *awakan* (G. Lemoine).

826. Étoile : *anang* (G. Lemoine).

827. Deçà : *ondas* (G. Lemoine) ; *tibi* [terme ojibwé] : « je ne sais pas où » (B. Baraga). Voir *supra*, n. 816.

828. Identique lorsqu'il s'agit d'une paire : *tabiskotc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

829. Poisson : *nämе* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

F.

Faire, je fais, *Tochiton*[830].
Fatiguer, je suis fatigué, *Takousi*[831].
Faim, j'ai faim, *Packaté*[832].
Fâcher, je me fâche, *Iskatissi*[833].
Faire ou tirer du feu d'une pierre, *Scoutecke*[834].
Faire la cuisine, je fais chaudiére, terme, *Poutaoue*[835].
Feu, *Scoute*[836].
Fer, *Piouabik*[837].
Femme, *Ickoue*[838].
Fille, *Ickouessens*[839].
Fort, forteresse, *Ouackaigan*[840].
Fort, ferme, dur, *Maschkaoua*[841].
Fort, homme de force, *Mach Kaouessi*[842].
Fourche, *Nassaouakouat*[843].
Frere, *Nicanich*[844].

---

830. Tu produis : *kitochiton* ; il produit : *otojih* (G. Lemoine) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

831. Je suis malade : *nindakos* ; il est malade : *akosi* (J. A. Cuoq) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

832. Il a faim : *pakäte* (G. Lemoine).

833. Je me fâche : *ninickâtis* [le « c » se prononce « ch »] ; il se fâche : *nickâtisi* (G. Lemoine).

834. Il fait du feu : *ickotehige* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; voir « Batefeu », « Construire » (suffixe), « Eau de vie » et « Feu ».

835. Il met dans la chaudière ou le chaudron : *potakwe* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

836. Feu : *iskouté* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 9) ; feu : *ickote* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

837. Fer : *pîwâbik* (G. Lemoine).

838. Femme : *ikoué* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 120) ; femme : *ickwe* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

839. Jeune femme : *ickwesins* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe diminutif.

840. Fort : *wâkahigan* (G. Lemoine).

841. C'est fort : *mackawa* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

842. Il est fort : *mackawisi* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

843. Fourche : *nasawabitehigan* (G. Lemoine).

844. Mon frère : *nikanis* ; ton frère : *tikanis* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession.

[206] France, Païs des François, *Mittigouchiouek endalakiank*[845].
Froid, avoir froid, *Kikatch*[846].
Fuzil, *Paskisigan*[847].
Fumer, je fume du tabac, *Pentakoe*[848].
Fumer, faire fumée, *Sagassoa*[849].
François, appellez constructeurs de Vaisseaux, *Mittigouch*[850].
Fils, enfant, *Nitianis*[851].
Fortifier, je fais des forts, *Ouackaike*[852].

G.

Garder, je conserve, *Ganaouerima*[853].
Gagner au jeu, je gagne, *Packitan*[854].
Grand, en mérite, valeur, courage, &c. *Kitchi*[855].

---

845. Français (au pluriel) : *mistigouchiek* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 132). Chez-moi : *endaiân* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; où il demeure : *endad* ; ta demeure : *endâian* [termes ojibwés] (B. Baraga) ; France : *wemitigoji äki* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Français ».

846. J'ai froid : *nikikâtc* ; il a froid : *kikâtci* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

847. Fusil : *packizigan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

848. Pétuner : *sagaswa* (J. A. Cuoq).

849. Boucaner : *ondâbas* (G. Lemoine).

850. Selon Louis Nicolas, ce terme vient de « *mistik-ouch* », « canot de bois » (« Grammaire algonquine », f. 132). Il en explique ainsi l'origine : « L'occasion de cette denomination vient deceque les sauvages qui descouvrirent les premiers, le premier navire qui alla en Canada, ne sçachant point quelle chose si surprenante c'estoit qu'un navire qu'ils n'avoient jamais veu flottant au milieu de leur grand fleuve [...], tout surpris d'admiration, se mettoient selon leur coustume la main sur la bouche s'entredemandant ce que c'estoit ; ayant enfin descouvert que c'estoit un navire, se mirent à crier *mistik* = qui veut dire du bois, et le mot *ouch* = veut dire un canot [...]. *Mistik-ouch, mistik-ouch,* criaient-ils devant que d'avoir descouvert aucun hommes, et enfin ayant veu des hommes dans ce canot de bois, ils leur donnerent le nom de *mistik-ouch* » (*ibid.*, f. 132-133). Français : *wemitigôji* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

851. Mon fils : *nikwîsisan* ; ton fils : *kikwîsisan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

852. Il fait un fort : *wâkahiganike* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Fort » et « Construire » (suffixe).

853. Il prend sous ses soins : *ganawênïndan* (G. Lemoine).

854. Gagner au jeu : *pakiraou* ; je gagne au jeu : *nipakimouag* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; obtenir par la victoire : *pakinw-* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Plus haut, Lahontan traduit « *Packitan* » par « Abandonner, délaisser, j'abandonne » (p. 736).

855. Grande valeur morale : *kitchi* (G. Lemoine) ; préfixe.

Grand, haut, *Mentitou.*
Gouverner, je dispose, *Tiberima*[856].
Graisse, *Pimite*[857].
Gens, peuples, *Irini*[858].
Guerre, *Nantobali*[859].
Guerriers, *Nantobalitchik*[860].
Gouverneur Général de Canada, *Kitchi okima simaganich,* c'est-à-dire *grand Capitaine de guerre, ou grand Chef des Soldats*[861].
Guerroyer, faire la guerre, *Nantoubalima*[862].
Geler, *Kissin*[863].
Il gele fort, *Kissina magat*[864].

[207] H.

Hair, j'abhorre, *Chinguerima*[865].
Hache grande, *Agackouet*[866].
Hache petite, *Agackouetons*[867].
Haut, en haut, *Spimink*[868].

---

856. On le gouverne : *tiberima* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 17) ; je dispose : *nitiberind* (*ibid.*, f. 14).

857. Graisse : *pimite* (J. A. Cuoq).

858. Homme (générique) : *irini* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

859. Ce qui touche la guerre : *nantopa-* [radical] (G. Lemoine) ; guerre indienne : *nandobaniwin* [terme ojibwé] (B. Baraga).

860. Guerriers : *nandopaniwinini* (G. Lemoine).

861. Grand chef : *kitciokiman* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; grand chef : *kitchi-ogima* [terme ojibwé] (B. Baraga). Soldat : *cimâganic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; soldat : *jimâganish* [terme ojibwé] (B. Baraga).

862. Voir « Guerre » et « Guerrier ».

863. Il fait froid : *kisina* (J. A. Cuoq) ; notion transmise par de multiples radicaux.

864. Geler : voir note précédente ; être fort : *mackaw-* (en composition) (G. Lemoine).

865. Je hais : *nichinkerindan* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 30) ; je hais : *nicîngênïdan* [le « c » se prononce « ch »] ; il hait : *cingêdênim* (G. Lemoine).

866. Hache : *ouakakouat* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 9) ; hache : *wakâkwat* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

867. Hachette : *wakâkwatons* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe diminutif *-ons.*

868. En haut : *ispiming* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; en haut : *icpiming* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; locatif.

Herbe, *Myask*[869].
Hiver, *Pipoun*[870].
Hier, *Pitchilago*[871].
Homme, *Alisinape*[872].
Honorer, *Mackaouala*.
Hiverner, je passe l'hiver, *Pipounichi*[873].
Hurons, peuples, *Nadouek*[874].

I.

Iroquois, au plurier[875], *Matchinadoaek*[876].
Jamais, *Kaouicka*[877].
Jaune, *Ouzao*[878].
Jesuite, robe noire, *Mackate ockola*[879].
Jetter, je jette, j'abandonne, terme de répudier sa femme, *Ouebinan*[880].
Jeune, *Ouskinekissi*[881].
Ici, *Achonda* ou *achomanda*[882].

---

869. Herbe, foin : *mijack* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

870. Hiver : *pipoun* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; hiver : *pipôn* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

871. Hier : *tcinâgo* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; segmentation erronée.

872. Homme : *anicinâbe* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

873. J'hiverne : *nipipônic* ; il hiverne : *pipônici* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

874. Hurons : *niinanâtowek* (G. Lemoine) ; traduction littérale : les Iroquois qui sont nôtres ; voir « Iroquois ».

875. Voir *supra*, n. 685.

876. Iroquois (terme générique) : *Natawek* ; les mauvais Iroquois : *Matchinadoaek* (G. Lemoine).

877. Jamais : *kâwîkat* (G. Lemoine).

878. Il est jaune : *ozâwisi* ; c'est jaune : *ozâwa* (G. Lemoine).

879. Noir : *makate* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; noir, de couleur noire : *makatê* [terme ojibwé] (B. Baraga). Habit : *konas* ; robe : *kônas* ; sa robe : *okônas* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Prêtre : *mekätewikonaietc* (G. Lemoine) ; traduction littérale : celui qui est habillé de noir.

880. Il jette : *webinan* ; je répudie : *niwebinan* (G. Lemoine) ; je jette un objet, je repousse, j'abandonne une personne : *ninwêbina*, *ninwêbina* [terme ojibwé] (B. Baraga).

881. Il est jeune : *ockinîki* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

882. Ici : *ajonda* [terme outaouais] (B. Baraga).

Joli, propre, *Sasega*[883].
Jour, un jour, *Okonogat*[884].
Joüer, *Packigoué*[885].
Incontinent, *Ouibatch*[886].
Ile, *Minis*[887].
Isle, peninsule, *Minissin*[888].
Ivre, fou, ivrogne, *Ouskouebi*[889].
Imposteur, *Malatissi*[890].

[208] L.

Laisser, *Packitan*[891].
Langue, *Outon*[892].
Lac, grand Lac, *Kitchigamink*[893].
Là, par là, *Mandadibi*[894].
Là loin, par là haut, *Ouatsadibi*[895].

---

883. C'est beau, c'est décoré : *saségâ* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; être fier, orgueilleux, vaniteux, superbe : *saseka* (J. A. Cuoq) ; être orgueilleux : *sasêka* (G. Lemoine).

884. Jour : *kôn* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

885. Voir « Gagner ».

886. Il est pressé : *wibätc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

887. Île : *minis* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

888. Petite île : *minicenj* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; suffixe diminutif.

889. Je suis ivre : *nikiouskoueb* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 78) ; il est ivre : *kîwäckwebi* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

890. Mauvais : *malatisi* ; il est mauvais : *mânatisi* (G. Lemoine) ; imposteur : *weiejingetc*.

891. J'abandonne : *nipagitinan* ; il abandonne : *pagitin* (G. Lemoine) ; je le laisse tomber : *nipagitinan* ; il le laisse tomber : *opagtin* (G. Lemoine). Voir *supra*, « Abandonner, délaisser, j'abandonne ».

892. Sa langue : *otenan* ; ma langue : *nitenan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

893. Lac : *sakahigan* ; lac, en composition : *-kami* ; lac des Deux-Montagnes (toponyme) : *kitcikaming* [le « c » se prononce « ch »] ; grand lac (locatif) : *kitcisâking* (G. Lemoine) ; grand lac : *kitchigami* [terme ojibwé] (B. Baraga).

894. Ceci, celui-ci : *mândan* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; « *dibi* » est peut-être la forme adverbiale « *tibi* » : « je ne sais pas où » (*ibid.*). Voir *supra*, n. 816.

895. *Ouassa* : bien loin (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 131) ; loin : *wassa* (G. Lemoine) ; loin : *wâssa* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; « *dibi* » : voir *supra*, n. 816.

Las, je suis las, *Takousi*[896].
Lievre, *Ouapous*[897].
Liberal, *Oualatissi*[898].
Loup, *Mahingan*[899].
Long-tems, il y a long-tems, *Chachayé*[900].
Loin, *Ouatsa*[901].
Loutre, *Nikik*[902].
Lumiere, clarté, *Vendao*[903].
Lettre, *Masinaygan*[904].
Lune, l'Astre de la nuit, *Debikat Ikizis*[905].

M.

Marcher, je marche, *Pimousse*[906].
Marier, je prens femme, *Ouiouin*[907].
Manger, *Ouissin*[908].
Mauvais, méchant, parlant des *Iroquois*, *Malatissi*[909].
Malicieux, fourbe, qui a le cœur mauvais, *Malatchitehe*[910].

---

896. Je suis malade : *nindakos* ; il est malade : *akosi* (J. A. Cuoq) ; il est las : *aiekosi* (G. Lemoine) ; j'ai mal (à quelque partie de mon corps) : *nindakosin* [terme ojibwé] (B. Baraga). Voir « Fatiguer ».

897. Lièvre : *wâboz* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

898. Je suis riche : *ninwânâti* ; il est riche : *wânâtisi* (G. Lemoine) ; je suis riche : *ninwânâdis* (B. Baraga).

899. Loup : *mahingan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Le nom « Mahingan » désigne une nation amérindienne de la vallée de l'Hudson (voir Appendice VI, p. 1222-1223).

900. Il y a longtemps, cela est fait : *chachaié* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 125).

901. Loin : *wassa* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

902. Loutre : *nïkik* (G. Lemoine).

903. Blancheur, luminosité : *wâs-* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; radical.

904. Lettre : *masinahigan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Écrire ».

905. C'est la nuit : *tibikat* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; nuit : *tibik* ou *tibikad* [termes ojibwés] (B. Baraga) ; lune : *tibiz kîzis* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

906. Il marche : *pimousé* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 58) ; il marche : *pïmose* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

907. Il se marie : *owîwin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; terme employé pour un homme.

908. Je mange : *niouisin* ; il mange : *ouisini* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 30) ; je mange : *niwîsin* ; il mange : *wîsini* (G. Lemoine).

909. Mauvais : *malatisi* ; je suis mauvais : *nimânatis* ; il est mauvais : *mânatisi* (G. Lemoine).

910. Voir « Imposteur », « Mauvais ».

Maîtresse, amie, *Nirimousens*[911].
Male, *Nape*[912].
Malade, *Outineous*[913].
Mari, qui est marié, époux, *Napema*[914].
Marchandises, *Alokatchigan*[915].
Mer, grand Lac sans bornes, *Agankitchigaminck*[916].
[209] Medecine, breuvage, *Maskikik*[917].
Miroir, *Ouabemo*[918].
Mort, *Nipouin*[919].
Mourir, je me meurs, *Nip*[920].
Moucher la chandelle, atizer le feu, *Ouasacolendamaoua*[921].
Moitié, *Nabal*[922].
Mal, cela va mal, cela ne vaut rien, *Napitch*, *Malatat*[923].

N.

Non, nenni, *Ka*[924].
Nez, *Yach*[925].

---

911. Amant(e) : *nimocenj* (avec le possessif) [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

912. Mâle : *napé* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; mâle, homme : *nâbe* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

913. Voir « Fatiguer » et « Las ».

914. Mari : *nâbem* (avec le possessif) ; mon époux : *ninapem* ; son mari : *onâbeman* (G. Lemoine) ; voir « Mâle ».

915. Marchandise : *anokadjigan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

916. Mer : *kitcikämi* ; outre-mer : *akang kitci hämi* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe locatif « *-inck* ».

917. Purgatif : *mâckîki* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

918. Miroir : *wâbimotcicâgwân* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; miroir : *wâbmotchitchagwan* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; voir « Lumiere ».

919. Il est mort : *nïpowin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

920. Je meurs : *ninip* ; il meurt : *nipo* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

921. Flambeau, chandelle : *ouasakorenindamagan* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; chandelle : *wasakonendamâgan* (G. Lemoine).

922. Rien qu'un (lorsqu'il s'agit d'une paire) : *napan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

923. Tout à fait : *napitch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 103) ; mauvais : *malatisi* (G. Lemoine).

924. Non : *ka* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

925. Nez : *–kîwan* ; mon nez : *nikîwan* ; museau : *-djac* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

Nouvelles, *Tépatchimou Kan*[926].
Nouvelles, je porte nouvelles, *Tépatchimou*[927].
Nuit, *Debikat*[928].
Noir, *Mackate*[929].
Nager*, ramer, *Tapoue*[930].
Naviguer, je navigue, *Pimisca*[931].

O.

Ouy, *Mi* ou *Mincouti*[932].
Ouy sans doute, vrayment ouy, *Ante* ou *Sankema*[933].
Oiseau, *Pilé*[934].
Orignal, Elan, *Mons*[935].
Ours, *Mackoua*[936].
Oursin, petit Ours, *Makons*[937].
Où est-il ? De quel côté est-il ? *Tanipi api*[938].

---

926. Voir la note suivante.

927. Il dit des nouvelles : *tipadjimo* ; il dit des nouvelles à quelqu'un : *tipâdjimotaw* (G. Lemoine) ; je dis des nouvelles : *nitipâdjim* ; il dit des nouvelles : *tipâkjimo* (J. A. Cuoq).

928. C'est la nuit : *tibikat* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; nuit : *tibik* ou *tibikad* [termes ojibwés] (B. Baraga) ; nuit : *tibik* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Lune ».

929. Noir : *makate* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; noir, de couleur noire : *makatê* [terme ojibwé] (B. Baraga).

930. Je rame, je pagaie : *nindotäbwie* (G. Lemoine) ; segmentation erronée.

931. Il rame, navigue : *pïmicka* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; il rame, navigue : *pïmâtaka* (J. A. Cuoq).

932. Oui, certainement : *hi mi, mi ouchi* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 117) ; oui : *mi* (G. Lemoine).

933. Vraiment : *angema* (G. Lemoine).

934. Oiseau, perdrix : *pire* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; oiseau : *pinêcinjic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Perdrix ».

935. Orignal : *mônz* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

936. Ours : *makwa* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

937. Ourson : *makons* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe diminutif *-ons*.

938. Où, d'où : *tandibi* ou *tantibi* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 112 ; voir *supra*, n. 803). Il demeure en (tel) pays : *äpi* (G. Lemoine) ; il reste : *äpi* (*ibid.*). Où est-il : *andowa* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; *apikan* : « le lieu où l'on est » (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

D'où viens-tu ? de quel côté viens tu ? *Tanipi endayenk*[939].
Où vas tu ? de quel côté vas tu ? *Taga Kitija*[940].
[210] Orignal, jeune & petit, *Manichich*[941].
Où, *Ta*[942].

P.

Parler, *Galoula*[943].
Pain, *Pa bouchikan*[944].
Part, en quelle part, *Tanipi*[945].
Païs, *Endalakian*[946].
Paix, *Peca*[947].
Faire la Paix, *Pecatchi*[948].
Parent, *Taouema*[949].
Payer, je paye, *Tipahan*[950].
Pas encore, *Ka Maschi*[951].
Parce que, ou, d'autant que, *Miouinch*[952].

---

939. *Tanipi* : voir note précédente ; chez-moi : *endaiân* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

940. Tu vas : *kitija* (G. Lemoine). *Taga* : « cette particule est fort en usage » (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 132) ; elle signifierait « montre, fais voir, donne que je voie ». On la retrouve en ojibwé, où elle signifie sensiblement la même chose : « bien ! fais-moi voir ! » (B. Baraga).

941. Poulain : *manicinj* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; par extension, petit d'un grand quadrupède.

942. *Da* [terme ojibwé] : en composition, ce mot dénote la place où un travail se fait ou a été fait (B. Baraga).

943. Il parle : *ganotan* (G. Lemoine).

944. Pain : *pakouechigan* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 10) ; pain : *päkwejigan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

945. Voir *supra*, n. 803.

946. Pays, contrée, terre : *äki* ; à mon domicile, à ma demeure : *endajikeiân* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

947. Je suis tranquille : *nipêkâtis* ; il est tranquille : *pêkâtisi* ; il est en paix : *wanaki* (G. Lemoine).

948. Voir note précédente.

949. Ma sœur : *nindawêma* ; mon frère : *nind awema* [termes ojibwés] (B. Baraga) ; déterminant de possession obligatoire ; segmentation erronée.

950. Il paye : *kîjîkaw* (G. Lemoine). Le terme « *tipahan* » signifierait plutôt « il mesure » (G. Lemoine).

951. Pas encore : *kâwin mäci* ; jusqu'à présent : *kâ mäci* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

952. C'est pour cela : *miouintch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 117).

Paresseux, *Kittimi*[953].
Perdrix, *Pilesioue*[954].
Peau, *Packikin*[955].
Personne, *Kagouetch*[956] *ou Kaoüia*[957].
Penser, avoir opinion, *Tilelindan*[958].
Petit, *Ouabiloucheins*[959].
Pere, mon pere, *Nouscé*[960].
Pendant que, *Megoatch*[961].
Peu, *Me Mangis*[962].
Peine, être en peine, être inquiet, *Talimissi*[963].
Pisser, *Minsi.*
Pile mortier de bois à piler du bled d'Inde, *Poutagan*[964].
Pitié, avoir pitié, *Chaouerima*[965].
Persuasion, *Tirerigan.*

---

953. Paresseux : *kitimi* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 120) ; il est paresseux : *kitimi* (G. Lemoine). Selon Louis Nicolas, il s'agissait d'une injure importante : « [...] il ne faut que dire ce mot quelq*ues* fois à un sauvage pour le faire resoudre de s'empoisonner » (*op. cit.*, f. 120).

954. Perdrix, oiseau : *pire* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 8) ; perdrix : *pinê* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Oiseau ».

955. Peau d'animal dont on a enlevé le poil : *packwêgin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

956. Point du tout : *kaouatch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 128) ; pas beaucoup : *kâgwetc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

957. Quelqu'un : *awiia, awiiak* ; il n'y a personne : *kâwin awiia* (G. Lemoine). En ojibwé, le mot « *gwetch* » s'emploie avec « *kawin* » et « *kego* » pour signifier « pas beaucoup » (B. Baraga).

958. Je pense : *nindinênïndam* ; il pense : *inênindam* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

959. Voir « Enfant ».

960. Mon père : *nos* ; ton père : *kos* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

961. Pendant : *megwatc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

962. Peu, en petite quantité : *memandjic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

963. J'éprouve de la peine : *nindanimis* ; il éprouve de la peine : *animisi* (G. Lemoine) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

964. Piloir : *potahagan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

965. Il compatit à... : *caweningewin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

Pierre, *Assin*[966].
Pipe, calumet, *Poagan*[967].
Pluye, *Kimiouan*[968].
Plein, *Mouskinet*[969].
[211] Plat dérable, *Soule Mickoan.*
Puis, ensuite, *Mipidach*[970].
Poissons, *Kikons*[971].
Poissons blancs, *Attikamek*[972].
Pourcelaine, grain de pourcelaine, *Aoüiés*[973].
Point du tout, *Kamamenda*[974].
Poil des animaux, *Pioüel*[975].
Portage, *Cappatagan*[976].
Porter, *Pitou ou Pita*[977].
Poursuivre, *Nopinala*[978].
Point du tout, *Kagouetch*[979].
Pourquoi, *Taninentien*[980].

---

966. Pierre : *äsin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

967. Pipe : *opwâgan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

968. Il pleut : *kimiwan* ; pluie : *eni kimiwang* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

969. C'est plein : *mockine* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; c'est plein : *môshkine* [terme ojibwé] (B. Baraga).

970. Puis : *gaie dac* ; ensuite, après : *mi dac* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine) ; et, aussi, de même : *misi dash* ou *mipi dash gaie* [termes ojibwés] (B. Baraga).

971. Poisson : *kîkons* ; poissons : *kîkonsak* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

972. Poisson blanc : *atikämek* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Le nom « Attikamek » désigne une nation amérindienne de la vallée du Saint-Maurice (voir Appendice VI, p. 1215).

973. Porcelaine (grain) : *mikis* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

974. Plus bas, Lahontan donne un autre terme pour la même expression.

975. Poil : *piwei, piwai* (avec le possessif) ; mon poil : *nipiwei* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; fourrure, poil d'animaux : *biwai* [terme ojibwé] (B. Baraga).

976. Portage : *käpatâgan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

977. J'apporte : *nipîtâs* ; il apporte : *pîtâso* (apporter ce qu'on a pris sur l'ennemi, ce qu'on a acheté) (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; la notion de « porter » peut être transmise par de multiples radicaux, chacun ayant un sens très restrictif.

978. Il poursuit : *onopinâtan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

979. Point du tout : *kaouatch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 128) ; pas beaucoup : *kâgwetc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

980. Qu'est-ce que tu fais ? pourquoi fais-tu cela ? [*quid facis*] : *tanenentien* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

Poudre à tirer, *Pingoe Mackate*[981].
Prendre, je prens, *Takounan*[982].
Primptems, *Mirockamink*[983].
Propre, *Sasega*[984].
Prier Dieu, *Talamia Kitchi Manitou*[985].
Proche, *Pechouetch*[986].
Perdre au jeu, je pers, *Packilague*[987].

Q.

Qui est-ce ? *Ouaneouiné*[988].
Qui est celui-là ? *Ouaneouiné Maba*[989].
Qui-a-til ? *Kekouanen*[990].

R.

Racine, *Oustikoues*[991].
Raison, avoir raison, *Tepoa*[992].
Rencontrer, *Nantouneoua*[993].

---

981. Poudre : *pingoui* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; poudre : *pingwi* ; poudre pour armes à feu : *mäkäte* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

982. Je prends : *nitakonan* ; il prend : *otakon* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

983. Printemps : *sakwang* ; temps de la navigation : *menokämink* (G. Lemoine) ; printemps : *minokami* [terme outaouais] (B. Baraga).

984. C'est beau, c'est décoré : *saségâ* [terme ojibwé] (B. Baraga). Être orgueilleux : *sasêka* (G. Lemoine). Voir « Joli ».

985. Je prie : *nindaiamia* ; il prie : *aiamie* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; je prie : *nindanamia* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle. Dieu : *kije manito, kitci Manito* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

986. Près : *pêcôtc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

987. Je perds : *nipäkinwâtis* ; il perd : *päkinwâtisi* (G. Lemoine) ; voir « Gagner ».

988. Qui ? : *awênen* (G. Lemoine) ; interrogatif, animé.

989. Qui est celui-là : *awênen aam* (G. Lemoine) ; interrogatif, démonstratif, animé. Ceci, celui-ci : *mâbam* [terme ojibwé] (B. Baraga)

990. Quel ? : *keko* (G. Lemoine) ; interrogatif, inanimé.

991. Racines : *odjîpik* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

992. Il dit vrai : *têpwe* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

993. Rencontrer : *naka-* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

Réposer, *Chinkichin*[994].
Regarder, *Ouabemo*[995].
Régreter, *Goüiloma*.
Riviére, *Sipim*[996].
[212] Rien, *Kakegou*[997].
Rire, *Papi*[998].
Robe, *Ockola*[999].
Roi de France, grand Chef des François, *Mittigou, Kitchi Okima*[1000].
Rouge, couleur, *Miscoue*[1001].
Rouge, poudre rouge estimée des Sauvages, *Oulamar*[1002].
Renard, *Outagami*[1003].
Raisin, *Chœmin*[1004].
Respecter, *Talamika*[1005].

994. Je suis couché : *nichinkichin* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je suis allongé : *ninjingishin* [terme ojibwé] (B. Baraga).

995. Radical, voir : *äbäm* (G. Lemoine) ; faculté de voir : *wab-* (J. A. Cuoq) ; voir « Lumiere » et « Miroir ».

996. Rivière : *sîpi* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

997. Nul : *kâ keko* (G. Lemoine).

998. Il rit : *papi* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 58) ; il rit : *pâpi* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

999. Robe : *kônas* ; sa robe : *okônas* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1000. Grand chef : *kitci okima* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; « *mittigou* » : voir *supra*, n. 845 et 850.

1001. C'est rouge : *miskwe* (J. A. Cuoq).

1002. Fard : *onäman* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1003. Renard : *wagoc* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). L'erreur de Lahontan provient sans doute du fait que les Français désignaient simultanément par les noms « Renards » et « Outagamis » une nation amérindienne des Grands Lacs. Le terme « *Outagami* » serait d'origine ojibwé : *otakamik*, ceux qui vivent sur l'autre rive (C. Callender, « Fox », dans B. G. Trigger, édit., *Northeast*, p. 646).

1004. Raisin : *cöwimin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1005. Je salue, je présente mes hommages : *nindanâmikan* (G. Lemoine) ; je salue cette chose, cet objet, je lui rends hommage : *nindanamikan* [terme ojibwé] ; je le salue, je lui envoie mes compliments, mes salutations : *nindanawikawa* [terme ojibwé] (B. Baraga) ; segmentation erronée de l'unité lexicale due à la variation du préfixe personnel devant la voyelle.

S.

Sac, *Maskimout*[1006].
Sachet à tabac, *Caspitagan*[1007].
Sans doute, *Antetatouba.*
Sang, *Miscoue*[1008].
Saluer, *Mackaoula.*
Sable, *Negao*[1009].
Sçavoir, *Kikerindan*[1010].
Soldat, *Simaganich*[1011].
Soleil, *Kisis*[1012].
Souliers, *Mackisin*[1013].
Suër, *Matoutou*[1014].
Songer, penser, *Tilelindan*[1015].

T.

Tabac, *Sema*[1016].
Tasse d'écorce, *Oulagan*[1017].
Terre, *Acke* ou *Ackouin*[1018].

1006. Sac : *mackimot* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1007. Petit sac dans lequel on sert les petites choses qui sont d'un usage familier : *gackibitagan* [le « c » se prononce « ch »] (J. A. Cuoq).

1008. Sang : *miskoui* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; sang : *miskwi* (avec le possessif) ; mon sang : *nimiskwi* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1009. Sable : *nekaw* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1010. Connaissance : *kikerint* ; je connais : *nikikerima* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je connais, il connaît : *kïnênïndan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1011. Soldat : *cimâganic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1012. Soleil : *kîzis* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Lune » et « Nuit ».

1013. Chaussures : *mäkïsin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq). Le mot « mocassin » est dérivé de ce terme algonquin.

1014. Il prend un bain de vapeur à la manière des Amérindiens : *matôto* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; rite purificatoire pratiqué par les nations algonquiennes.

1015. Il pense : *inênindan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Penser ».

1016. Tabac : *nasêma* (G. Lemoine) ; segmentation erronée.

1017. Plat uni : *ouragan* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; plat : *ônagan* (G. Lemoine).

1018. Pays, terre : *äki* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Païs ».

Tête, *Oustikouan*[1019].
Tems, il y a long-tems, *Chachaye, Piraouigo*[1020].
[213] Tout par tout, *Alouch bogo*[1021].
Tomber, *Pankisin*[1022].
Tourterelle, *Mimi*[1023].
Toûjours, *Kakeli*[1024].
Tout, *Kakina*[1025].
Troquer, *Tataouan*[1026].
Très fort, *Magat*[1027].
Triste, être triste, *Talimissi*[1028].
Trouver, *Nantouneona*[1029].
Trop, *Ossam*[1030].
Trop peu, *Ossame mangis*[1031].
Tuer, *Nissa*[1032].
Tien, prend, *Emanda*[1033].
Tous, *Missouté*[1034].

1019. Sa tête : *octikwan* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

1020. Il y a longtemps : *chachaié* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 125) ; il y a longtemps : *piraouigou* (*ibid.*, f. 130) ; autrefois : *pinawigo* (G. Lemoine).

1021. Deça delà : *aroutch* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 123).

1022. Il tombe : *pangicin* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1023. Tourterelle : *omimi* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1024. Toujours : *kakik* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 128) ; toujours : *kakîk* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1025. Tout : *kakina* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1026. Je vends : *nindatâwe* (G. Lemoine) ; je vends, je commerce : *nindatâwe* [terme ojibwé] (B. Baraga).

1027. Être fort, robuste : *mackaw-* (en composition) ; c'est fort : *mackawa* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

1028. Voir « Peine ».

1029. Je trouve : *nimïkonan* ; il trouve : *omïkon* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Rencontrer ».

1030. Trop : *ousam* (L. Nicolas, « Grammaire algonquine », f. 117) ; trop : *onzam* (G. Lemoine).

1031. *Ossam* : voir note précédente ; peu, en petite quantité ; *memandjic* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine).

1032. Je le tue : *ninisa* ; il le tue : *onisan* (G. Lemoine).

1033. Tiens, tenez, prends, prenez : *na* (G. Lemoine) ; *mândan* [terme ojibwé] : ceci (B. Baraga).

1034. Tous : *missi* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16).

V.

Vaisseau, ou grand Canot, *Kitchi Chiman*[1035].
Valeur, c'est de valeur, de consequence &c. *Arimat*[1036].
Verser, *Sibikinan*[1037].
Vérité, en vérité, *Keket*[1038].
Vent, *Loutin*[1039].
Ventre, *Mischimout*[1040].
Venir, *Pimatcha*[1041].
Vite, *Ouelibik*[1042].
Village, *Oudenanc*[1043].
Vin, suc ou bouillon de raisin ; *Choemin abou*[1044].
Visiter, rendre visite, *Pimaœtissa*[1045].
Vieux, *Kiouecheins*[1046].
Vivre, *Noutchimou*[1047].
Viande, *Oüias*[1048].
V*, *Patchagon.*

1035. Voir « Canot » et « Grand ».

1036. Difficile, « de conseq*ence* » : *arimat* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; important, de grand intérêt : *animat* (G. Lemoine).

1037. Je le verse : *nisîkinan* ; il le verse : *osîkin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1038. En vérité : *keget* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; vérité : *taiepweienïndagwak* (G. Lemoine) ; voir « En vérité ».

1039. Il vente : *nôtin* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1040. Son ventre : *ockät* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

1041. Idée de déplacement : *pî-* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Porter ».

1042. Vite : *wewib* ; peu de temps : *wenebik* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1043. Village : *otenaw* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; suffixe locatif *-ng*.

1044. Vin : *côwiminâbo* ; jus de raisin : *côminâbo* [le « c » se prononce « ch »] (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Raisin ».

1045. Je vais les visiter : *nimaouatissa* (anonyme, [Dictionnaire algonquin-français], BNP, fonds américain, n° 16) ; je le visite : *nimawatisa* (G. Lemoine) ; je le visite : *nimawadissa* [terme ojibwé] (B. Baraga). Le « P » de « *Pimaoetissa* » est probablement une erreur typographique pour « N ».

1046. Vieil homme : *akiwesi* [terme ojibwé] (G. Lemoine).

1047. Je vis : *nipïmâtis* ; il vit : *pïmâtisi* (G. Lemoine). L'expression transcrite par Lahontan signifie plutôt « recouvrer la santé, guérir » ; je recouvre la santé : *ninôdjim* ; il recouvre la santé : *nôdjimo* (G. Lemoine) ; je recouvre la santé, je suis guéri : *ninodjim* ; je le soigne, je le délivre de quelque chose, je le sauve : *ninodjimoa* [termes ojibwés] (B. Baraga).

1048. Viande fraîche : *wiias* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

[214] Voilà, qui est bien, *Oueouelim*[1049].
Voler, piller, dérober, *Kimoutin.*[1050]
Voir, *Ouabemo*[1051].
Vouloir, *Ouisch*[1052].
Vie, *Noutchimoüin*[1053].

Y.

Yeux, *Ouskinchic*[1054].

Je me contente de mettre ici seulement les quatre tems de l'indicatif d'un seul verbe, sur quoi on pourra se régler pour tous les autres. J'aurois bien pû m'étendre un peu plus sur cette matiére ; mais il y auroit tant de choses à dire qui m'entraineroient de l'une à l'autre, qu'il faudroit à la fin me résoudre à faire une Grammaire en forme.

Aimer, *Sakia*[1055].

Present.

J'aime, *Nisakia*[1056].
Tu aimes, *Ki sakia*[1057].
Il aime, *Ou sakia*[1058].
Nous aimons, *Ni sakiamin*[1059].
Vous aimez, *Kisakiaoua*[1060].
Nous & vous aimons, *Kisakiaminaoua*[1061].
Ils aiment, *Sakiaouak*[1062].

1049. Bien, de la bonne manière : *wewenint* (G. Lemoine).

1050. Je le vole : *nikïmotim* ; il le vole : *okïmotim* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Dérober ».

1051. Je le vois : *niwâbändan* ; il le voit : *owâbam* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; voir « Lumiere », « Miroir » et « Regarder ».

1052. Vouloir : *wij* (G. Lemoine).

1053. Voir « Vivre ».

1054. Ses yeux : *ochinjik* ; mes yeux : *nichinjik* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq) ; déterminant de possession obligatoire.

1055. Voir « Aimer, chérir ».

1056. *Nisakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1057. *Kisakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1058. *Osakihan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1059. *Kisakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1060. *Kisakihaua* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1061. *Nisakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

1062. *Osakihaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

Imparfait.

J'aimois, *Ni sakiaban*[1063].
Tu aimois, *Ki sakiaban*[1064].
Il aimoit, *Ou sakiaban*[1065].
[215] Nous aimions, *Ni sakiaminaban*[1066].
Vous aimiez, *Ki sakiaouaban*[1067].
Nous & vous aimions, *Ki sakiminaouaban*[1068].
Ils aimoient, *Sakiabanik*[1069].

[Passé composé]

J'ai aimé, *Ni kisakia*[1070].
Tu as aimé, *Ki kisakia*[1071].
Il a aimé, *Ou kisakia*[1072].
Nous avons aimé, *Ni kisakiamin*[1073].
Vous avez aimé, *Ki kisakiaoua*[1074].
Nous & vous avons aimé, *Ki kisakiaminaoua*[1075].
Ils ont aimé, *Kisakiaouak*[1076].

[Futur]

J'aimerai, *Ningasakia*[1077].
Tu aimeras, *Ki gasakia*[1078].
Il aimera, *Ou gasakia*[1079].
Nous aimerons, *Nin gasakiamin*[1080].

1063. *Nisakihaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1064. *Kisakihaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1065. *Osakihauan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1066. *Kisakihanaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1067. *Kisakihauaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1068. *Nisakihanaban* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1069. *Osakihauabanen* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1070. *Ningésakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1071. *Kikisakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1072. *Okisakihan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1073. *Kikisakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1074. *Kikisakihaua* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1075. *Ningisakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1076. *Okisakihauan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1077. *Ningasakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1078. *Kigasakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1079. *Okasakiha* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1080. *Kigasakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).

Vous aimerez, *Ki gasakiaoua*[1081].
Nous & vous aimerons, *Ki gasakiaminaoua*[1082].
Ils aimeront, *Gasakiaouak*[1083].

[Impératif]

Aime, *Asakia*[1084].
Aimons, *Asakiata*[1085].

A l'égard des noms ils ne se déclinent point, le plurier[1086] se forme d'un *k*, qui finit en voyelle à la fin du mot, par exemple : *Alisinape*, qui signifie un homme ; on dit au plurier *Alisinapek*, c'est à dire, des hommes ; & s'il s'acheve par une consone, on n'a qu'à ajoûter *ik*, par exemple *minis*, signifie une Ile, auquel mot posant *ik* à la fin, on trouvera *Minissik*, qui sont des Iles. De même que *Paskisigan*, qui signifie un fusil au singulier, & *Paskisiganik*, des fusils au plurier.

[216] *Maniére de compter des Algonkins.*

Un, *Pegik*[1087].
Deux, *Ninch*[1088].
Trois, *Nissoue*[1089].
Quatre, *Neou*[1090].
Cinq, *Naran*[1091].
Six, *Ningoutouassou*[1092].
Sept, *Ninchouassou* [1093].
Huit, *Nissouassou*[1094].

1081. *Kigasakihaua* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1082. *Ningasakihanan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1083. *Okasakihauan* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1084. *Sàkih* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1085. *Sakihata* (G. Lemoine ; J. A. Cuoq).
1086. Voir *supra*, n. 685.
1087. *Pélik* (B. Assiniwi, *Lexique des noms indiens en Amérique*).
1088. *Nij* (B. Assiniwi) ; *nij* (J. A. Cuoq).
1089. *Niswe* (B. Assiniwi) ; *nisoui* (J. A. Cuoq).
1090. *Neou* (B. Assiniwi) ; *neou* (J. A. Cuoq).
1091. *Nanun* (B. Assiniwi) ; *nanan* (J. A. Cuoq).
1092. *Ningodwaswé* (B. Assiniwi) ; *ningotouasoui* (J. A. Cuoq).
1093. *Nijouasoui* (J. A. Cuoq).
1094. *Nicouasoui* (J. A. Cuoq).

Neuf, *Changassou*[1095].
Dix, *Mittassou*[1096].
Onze, *Mittassou, achi, pegik*[1097].
Douze, *Mitassou achi ninch*[1098].
Treize, *Mitassou achi nissoue*[1099].
Quatorze, *Mitassou achi neou*[1100].
Quinze, *Mitassou achi naran*[1101].
Seize, *Mitassou achi ningotouassou*[1102].
Dix-sept, *Mitassou achi ninchoassou.*
Dix huit, *Mitassou achi nissouassou.*
Dix-neuf, *Mitassou achi changassou.*
Vingt, *Ninchtana*[1103].
Vingt-un, *Ninchtana achi pegik.*
Vingt-deux, *Ninchtana achi ninch.*
Vingt-trois, *Ninchtana achi nissoue.*
Vingt-quatre, *Ninchtana achi neou.*
Vingt-cinq, *Ninchtana achi naran.*
Vingt-six, *Ninchtana achi ningotouassou.*
Vingt-sept, *Ninchtana achi ninchoassou.*
Vingt-huit, *Ninchtana achi nissoasso.*
Vingt-neuf, *Ninchtana achi changasso.*
Trente, *Nissouemitana*[1104].
Trente-un, *Nissouemitana achi pegik, &c.*
Quarante, *Neoumitana*[1105].
[217] Cinquante, *Naran mitana*[1106].
Soixante, *Ningoutouassou mitana*[1107].
Septante, *Ninchouassou mitana.*

1095. *Shangaswé* (B. Assiniwi) ; *cangasoui* (J. A. Cuoq).
1096. *Midaswé* (B. Assiniwi) ; *mitasoui* (J. A. Cuoq).
1097. *Midaswé acitc pejik* (B. Assiniwi) ; *mitasouiacitc pejik* (J. A. Cuoq).
1098. *Midaswé ashic nij »* (B. Assiniwi) ; *mitasouiacitc nij »* (J. A. Cuoq).
1099. *Midaswé ashic niswe* (B. Assiniwi) ; *mitasouiacitc nisoui* (J. A. Cuoq).
1100. *Midaswé ashic new* (B. Assiniwi) ; *mitasouiacitc neou* (J. A. Cuoq).
1101. *Midaswé ashic naanun* (B. Assiniwi) ; *mitasouiactc nanan* (J. A. Cuoq).
1102. *Midaswé ashic ningodiwaswé* (B. Assiniwi).
1103. *Nictana* (J. A. Cuoq).
1104. *Nisomitana* (J. A. Cuoq).
1105. *Nimitana* (J. A. Cuoq).
1106. *Nanomitana* (J. A. Cuoq).
1107. *Ningotouaso mitana* (J. A. Cuoq).

Huitante, *Nissouassou mitana.*
Nonante, *Changassou mitana.*
Cent, *Mitassou mitana*[1108].
Mille, *Mitassou mitassou mitana.*

Quand on sçaura une fois compter jusques à cent, on pourra facilement compter par dixaines, de mille jusques à cent mille, qui est un nombre quasi inconnu des Sauvage, & par conséquent inusité en leur Langue[1109].

Au reste, il faut prendre garde de bien prononcer toutes les lettres des mots, & d'appuyer sur les *A*, qui se trouvent à la fin. On n'a pas de peine à le faire, car il n'y a point de lettre du gozier, ni du palais, comme le *j* consone des *Espagnols*, leur *g* ou leur *x*, non plus que comme le *th* des *Anglois*, qui met une langue *étrangere* à la torture.

Je dirai de la Langue des *Hurons* & des *Iroquois* une chose assez curieuse, qui est qu'il ne s'y trouve point de lettres *labiales* ; c'est à dire de *b, f, m, p*[1110]. Cependant cette Langue des *Hurons* paroît être fort belle & d'un son tout à fait beau ; quoi qu'ils ne ferment jamais leurs levres en parlant.

Les *Iroquois* s'en servent ordinairement dans leurs Harangues, & dans leurs Conseils, lors qu'ils entrent en négociation avec les *François* ou les *Anglois*. Mais en[218]tre eux ils ne parlent que leur langue maternelle.

Il n'y a point de Sauvages en *Canada* qui veüillent parler *François*, à moins qu'ils ne croyent qu'on pourra concevoir la

1108. *Mitaso mitana* (J. A. Cuoq).

1109. Dans la majorité des langues amérindiennes, une fois acquises les unités de base des cardinaux, il est relativement facile de les combiner pour atteindre des nombres très élevés : par exemple, en montagnais, *peiukumitâhimitunutâtutshemitâhimitumû*, cent mille (P. Martin, *Linguistique fonctionnelle du montagnais*, p. 127) ; *ningotin kitci mitaso mitana acitc nicouasin mitaso mitana acitc ningotouaso mitana acitc ningotouasoui*, 1 866. On comprend facilement pourquoi les Amérindiens ont eu tôt fait d'emprunter à l'anglais ou au français, après adaptation phonologique, les mots désignant un nombre élevé, tel *min* pour mille. Plusieurs Amérindiens préfèrent se servir du mot français mille auquel ils ont soin de donner d'abord une apparence et une physionomie algonquines. En conséquence ils disent *pejik min*, mille ; *nij min*, 2 000 ; *mitaso mitana min*, 100 000.

1110. Le système phonologique des langues iroquoises ou iroquoiennes se caractérise par l'absence de phonèmes labiaux tels /m, p, b, f/.

force de leurs paroles, tellement* qu'ils le veulent bien sçavoir avant que de s'exposer à vouloir s'expliquer, à moins que la nécessité ne les y oblige, lors qu'ils se trouvent avec des Coureurs de bois qui n'entendent pas leur Langue.

Je dis donc, pour revenir à celle des *Hurons*, que n'ayant point de lettres *labiales*, non plus que les *Iroquois*, il est presque impossible que les uns ni les autres puissent jamais bien apprendre le François. J'ai passé quatre jours à vouloir faire prononcer à des *Hurons* les lettres *labiales*, mais je n'ai pû y réüssir, & je crois qu'en dix ans ils ne pourront dire ces mots, *Bon*, *Fils*, *Monsieur*, *Pontchartrain* ; car au lieu de dire *Bon*, ils diroient *Ouon* ; au lieu de *Fils*, ils prononceroient *Rils* ; au lieu de *Monsieur*, *Caounsieur*, au lieu de *Pontchartrain*, *Contchartrain*.

J'ai mis ici quelques mots de leur Langue, afin que vous voiyez par curiosité la différence qu'il y a de la précédente à celle-ci ; dont vous pourrez faire telle remarque qu'il vous plaira. Au reste, elle se parle avec beaucoup de gravité, & presque tous les mots ont des aspirations, l'*H* devant être prononcée le plus qu'il est possible.

[219] Je ne sçache point qu'aucune Langue Sauvage de *Canada* ait de *F*. Il est vrai que les *Essanapés* & les *Gnacsitares* en ont ; mais comme ils sont situez au delà du *Missisipi* sur la *Riviére Longue*, ils sont au delà des bornes du *Canada*.

Quelques mots Hurons.

Avoir de l'esprit, *Hondioun*[1111].
Esprit, Divinité, *Ocki*[1112].
Le feu, *Tsista*[1113].

1111. J'ai de l'esprit : *ni ondion* (G. Sagard, *Dictionnaire de la langue huronne*) ; l'esprit lui est venu : *ahoundiontaha* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; esprit (en avoir) : *Andiontandi* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; esprit, raison : *andionrha* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1112. Esprit : *oki* (Sagard, *op. cit.*) ; esprit : *oki* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; diable : oki (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1113. Feu : *assista*, *attista* (Sagard, *op. cit.*) ; feu : *atsista* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; le feu : *atsista* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; le feu : *atsista* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

Le fer, *Aouista*[1114].
Femme, *Ontehtien*[1115].
Fusil, *Ouraouenta*[1116].
Se fâcher, être fâché, *Oungaroun*[1117].
Il fait froid, *Outoirha*[1118].
Graisse, *Skoucton*[1119].
Homme, *Onnonhoue*[1120].
Hier, *Hiorheha*[1121].
Jesuite, *Tsistatsi*[1122].
Loin, *Deherén*[1123].

1114. Du fer : *aouhista* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; le fer : *ouhista* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; le fer : *odhisra* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1115. Femme : *onnhetien* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; femme : *onnhetien* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; femme, femelle : *onnhetien* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1116. Fusil : *ohonraouenta* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; fusil à tirer : *onhonraouchta* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; arquebuze : *ohnraouenta* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1117. Ne te fâche point : *enonsa ongaron* (Sagard, *op. cit.*) ; se fâcher contre quelqu'un : *eiachiasenni* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; se fâcher : *eiachendi* » (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; fâcher quelqu'un : *achientandi* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1118. Froid : *ottoret* (Sagard, *op. cit.*) ; il fait froid : *otonre* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1119. Graisse : *annontara* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62). Le mot transcrit par Lahontan est plus près de l'expression huronne pour « être gras » : *askoueton* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; gras, être gras : *askoueton* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1120. Homme : *honhouoy* (Sagard, *op. cit.*) ; être homme : *onoue* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; homme : *onoue* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; homme : *onde* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1121. Hier : *chetecque* (Sagard, *op. cit.*) ; hier : *achiotek* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; hier : *achietek* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67) ; la transcription de Lahontan est plus près du mot huron pour « le jour », *ourhenha* (Sagard, *op. cit.*).

1122. Chez les Robes noires : *atsihenstatsic* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1123. Loin : *ndhenen* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; loin : *ndheren* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; loin : *ndheren* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

Loutre, *Taouinet*[1124].
Non, *Staa*[1125].
Ouy, *Endae*[1126].
Calumet, pipe, *Gannondaoua*[1127].
Proche, *Touskeinhia*[1128].
Soldats, *Skenraguetté*[1129].
Saluer, *Igonoron*[1130].
Des Souliers, *Arrachiou*[1131].
Je trafique, *Attendinon*[1132].
Tout à fait, *Tiaoundi.*
Tous, *Aouetti*[1133].
Tabac, *Oyngoua*[1134].
C'est de valeur, difficile, de conséquence, *Gannoron.*
[220] S'en aller, *Saraskoua*[1135].

1124. Loutre : *otaouimet* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; loutre : *taouindek* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1125. Non : *stan, stante* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1126. Oui : *ho* (Sagard, *op. cit.*).

1127. Calumet : *anondahoin* (Sagard, *op. cit.*) ; calumet : *annondaouan* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; calumet : *annondaouan* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; calumet : *annondadan* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1128. Proche : *tioskenha* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; proche : *tioskena* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67) ; près : *tisskennia* (*ibid.*).

1129. Être guerrier : *askenraete* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1130. Saluer, remercier : *kannonronk ouannion, onknion* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1131. Souliers : *arassiou* (Sagard, *op. cit.*) ; souliers : *arachio* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; soulier : *arachio* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67)..

1132. Trafiquer : *atenninnon* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1133. Tous : *aouitti* (Sagard, *op. cit.*).

1134. Pétun : *ouenoua* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; pétun : *ouchoua* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; pétun : *oenda* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1135. Partir, marcher : *araskouan* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; « nous partons toy & moy » : *kiarascoua* (Brébeuf, *Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 120) ; « nous partons luy & moy » : *aiarascoua* » (*ibid.*).

Avare, *Onnonsté*[1136].
Beau, propre, *Akouasti*[1137].
Beaucoup, *Atoronton*[1138].
Voilà qui est bien, *Andeya*[1139].
Je bois, *Ahirrha*[1140].
Bled d'Inde, *Onneha*[1141].
Des Bas, *Arrhich*[1142].
Une Bouteille, *Gatseta*[1143].
Brave, qui a du cœur, *Songuitehe.*
C'en est fait, *Houna.*
Mon frere, *Yatsi*[1144].
Mon Camarade, *Yattaro*[1145].
Le Ciel, *Toendi*[1146].
Cabane, *Honnonchia*[1147].
Cheveux, *Eonhora*[1148].

1136. Tu « es un chiche » : *onustey* (Sagard, *op. cit.*) ; être avare : *annonste* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; avaricieux : *onnonsté* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; avaricieux : *onnonste* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1137. Beau : *ouasti* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1138. Beaucoup : *otonronton* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; beaucoup : *otonronton* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1139. Bien : *andeia* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62) ; bien : *andeiâ* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1140. J'ai soif, je bois : *ahixrat* (Sagard, *op. cit.*) ; je bois : *iirha, ichiirha, iherha* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1141. Blé : *onneha* (Sagard, *op. cit.*) ; blé d'Inde : *onnenha* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; blé d'Inde : *onnenha* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 67).

1142. Bas de chausses : *ariche* (Sagard, *op. cit.*) ; bas à chausser : *arich Teouachitons* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1143. Bouteille : *asséta* (Sagard, *op. cit.*) ; bouteil : *aseta* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60).

1144. Frère : *ataquen* (Sagard, *op. cit.*) ; mon frère : *iatacan* (Brébeuf, *Relation* de 1636, *JR*, vol. 10, p. 118).

1145. Mon compagnon : *yathoro* (Sagard, *op. cit.*) ; camarade : *ataro* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, n° 60) ; camarade : *ataro* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1146. Le ciel : *haronhiaye* (Sagard, *op. cit.*) ; le ciel : *caronhia, arinch* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1147. Cabane : *ganonchia* (Sagard, *op. cit.*) ; cabane : *annonchia* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, n° 62).

1148. Cheveux : *arochia* (Sagard, *op. cit.*).

Capitaine, *Otcon*[1149].
Chien, *Agnienon*[1150].
Doucement, *Skenonha*[1151].
Poux, *Skenon*[1152].
Je dis, *Attatia*[1153].
Demain, *Achetek*[1154].
Etre, *Sackie*[1155].

FIN.

1149. Capitaine : *garihoüa* (Sagard, *op. cit.*) ; capitaine : *endaetati* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60) ; capitaines, anciens : *Atiouannons* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, nº 62). Le mot transcrit par Lahontan est très proche du terme iroquois « *otkon* » qui signifie « génie, esprit, être mystérieux et puissant. C'est le Oki des Hurons, et le Manito des Algonquins » (A. Cuoq, *Lexique de la langue iroquoise*). Selon Cuoq, ce mot n'aurait pas d'équivalent dans la langue huronne.

1150. Chien : *gagnenon* (Sagard, *op. cit.*) ; chien : *lanïennon* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60) ; chien : *anniennon* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, nº 62).

1151. Doux : *arousten, ahiston* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, nº 62).

1152. Pou : *tsiuoy* (Sagard, *op. cit.*) ; pou : *tsioue* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60).

1153. Je dis : *ayhon* (Sagard, *op. cit.*) ; je dis : *iatonk, ichiatonk* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60).

1154. Demain : *achietecque* (Sagard, *op. cit.*) ; demain : *achietek* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60) ; demain : *achictek* (anonyme, « Dictionnaire huron », ASQ, nº 62).

1155. Être : *andane* (anonyme, « Dictionnaire français-huron », ASQ, nº 60).

This page intentionally left blank

|| TABLE DES MATIERES CONTENUES DANS LES DEUX TOMES[1156].

A.

Acadie, Sa description, Tome II. pag. 24. & *suiv*antes.

Adam, Un Medecin Portugais prétend que tous les hommes ne sont pas descendus de lui. 250.

Adario ou *le Rat*, Grand Chef des Hurons. 117.

Adorations des Sauvages, Tome II. p. 125. Voyez aussi pour ce qu'ils ont de particulier les pages précédentes depuis 90.

Aiman, comment il varie. 4.

Algonkins, peuples de Canada bien faits & très-agiles, leur langue y est estimée. 19. 20. Les Iroquois en ont bien détruit les trois quarts. 23.

Amours & Mariages des Sauvages. Tome II. p. 130.

Amblemont (M^r^. d') 90.

Anastase (le Pere) Recolet. 114.

Angeleran (le Pere) Jesuite, reçoit un coup de fusil dans les parties. 99.

|| *Anguilles*, la Pêche en est curieuse. 22.

1156. La numérotation des pages renvoie à la pagination de l'édition originale.

Animaux de differentes sortes, 79. *&* *suiv*ante. Tome II. p. 38 *&* *suiv*antes. Explication, 40. 44.

Anse du Tonnerre. 113.

Atterrer, voyez l'explication des Termes de marine.

Arbres & fruits de Canada, Tome II. 57. *&* *suiv*antes.

Explication. 58. *&* *suiv*antes.

Armoiries des Sauvages, Tome II. 189.

Arpent de terre, ce que c'est. 10.

Arpentigni (M^r^. d') 195.

Aveneau (le Pere) Jesuite. 110.

Aunay (le Comte d') donne la chasse à un grand Vaisseau. 225.

B.

Banc de Terre-Neuve 2.

Baptême qui se pratique par les gens de Mer. 4.

Barre (M^r^. de la) 9. Leve des Milices. 38. Indisposé. 43. 45. Repentant de son entreprise. 45. Discours qu'il fait à la Grangula, Chef des Iroquois. 48.

Bayes de Saguinan. 112. des Pouteouatamis. 137. de l'Ours qui dort. 179. de Hudson. 187. de Taranto. 239.

Bechefer (le Pere) Jesuite. 226.

Bergéres (M^r^. de) officier. 101. 131.

Blé d'Inde, grand Commerce qui s'en fait. 137.

Bœufs sauvages. 161. 162. 172.

Bonnaventure (M^r^. de) Capitaine. 196.

Broüillan (M^r^. de) Gouverneur de Plaisance, reçoit mal la civilité de l'Auteur. 256. *&* *suiv*antes.

Bruyas (le Pere) Jesuite. 27.

Bureaux des Ministres d'Etat en France. Description que l'Auteur en fait. 220.

|| C.

Canada bon Païs. 10. Comment le bled s'y recueille. *ibid.* Tout n'y est presque que Forêt. 11. Comment s'est peuplé. *ibid.* Le Froid y est excessif depuis Décembre jusqu'en Avril. 13.

Canada, description abregée de ce Païs. Tome II. 5. Quand & par qui il a été découvert. Tome II. 7. Son Gouvernement 72. *& suiv*antes. Abus à réformer en Canada. 81.

Canadiens sont robustes & bien faits, Tome II. 81. Leurs Habits, Logemens, Complexion & tempérament. Tome II. 90. Leurs mœurs & maniéres, Tome II. 97. *& suiv*antes. Leur croyance, Tome II. 112. Leurs maladies & remédes, Tome II. 144. Leur Chasse, Tome II. 155. Leurs Guerres, Tome II. 174.

Callieres, Gouverneur. 59.

Calumet de Paix, ce que c'est. 47.

Campagne faite sans grand succès au Païs des Iroquois. 92. *& suiv*ante.

Canots d'écorce 19. Leur description. 34. 35. *& suiv*ante. Meilleurs que les autres. 108.

Cap de Raye. 5. Cap Breton. 6. Cap Tourmente. 7.

Cangréne, ne se met jamais aux blessures des Sauvages, Tome II. 150.

Carcajoux, sorte d'Animaux. 81.

Carguer, voyez le petit Dictionnaire.

Caribou, espéce d'âne sauvage. 77.

Cartier (Jacques) un des premiers qui ait été à la découverte du Canada. Tome II. 7.

Cascade d'une lieuë & demie de longueur. 61. Autre ou Saut fort remarquable. 107.

Casteins (le Baron de *Saint*) Gentilhomme de Bearn, || rendu recommandable parmi les Sauvages. Tome II. 28.

Castors apprivoisez comme des Chiens, 139. Il y en a de deux espéces. *ibid.* Erreur des Naturalistes, qui prétendent que

ces Animaux se coupent les testicules quand ils sont poursuivis par les Chasseurs. 140. Description de cet Animal. 141.

Cataractes, 40. & *suiv*antes. 56. 93. 107. 133.

Cavelier (M^r.) 114.

Cerfs, grande Chasse qui s'en fait. 84.

Chambli, sa description. 61.

Champigni (M^r. de) Intendant de Canada. 72. 90. 92. 189.

Chanter, les Peuples de Canada *chantent* jour & nuit quand ils tombent entre les mains de leurs Ennemis. 93.

Chasse aux Orignaux. 73. Autre Chasse curieuse de divers Animaux. 78. & *suiv*antes. Chasse aux Bœufs sauvages. 162. 169. Tome II. 26. 31. Chasse des Sauvages, Tome II. 155.

Chef (Grand) des Sauvages, grand honneur qu'on lui porte. 157.

Chenail. Voyez ce que c'est à l'explication des termes de Marine.

Chevaux de Canada, semblent être insensibles au froid. 18.

Colliers, ce que c'est. 47. 48.

Collin, Interprete de la Langue Iroquoise. 205.

Combat de l'Auteur contre un Vaisseau Anglois. 226. 227. Contre un Corsaire de Flessingue. 263. 264.

Commerce clandestin défendu, 62. Commerce de Pelleteries & de Bled d'Inde, 137. Commerce de Canada en général, Tome II. 65.

Congez pour le Commerce, ce que c'est. 69.

*Côtes**, difference entre ce qu'on appelle Côte en || Canada & en Europe. 9.

Courcelle (M^r. de) Gouverneur Général. 31. 32.

Coureurs de Bois, débauches qu'ils font au retour de leurs Courses. 26.

Cousins, insectes fort incommodes. 41.

Croyance des Sauvages, Tome II. 112.

D.

Danse du Calumet, & celle du Capitaine. 137. 144.

Denonville (le Marquis de) vient relever Mr. de la Barre. 67. Doit faire quelque nouvelle tentative contre les Iroquois. 73. 91. A ordre de laisser retourner l'Auteur en France. 89. Voyez ce qui en est encore dit aux pag. 95. 96. 99. 102. 103. Raisons que les Iroquois de son parti ont de le quitter dans une entreprise. 100. Veut retenir l'Auteur malgré son congé. 103. Voyez encore. 110. 131. 132. 133. 134. L'Auteur le vient voir à Monreal. 189. Trahison que lui fait le Rat Chef des Hurons. 189. & *suiv*antes. Rappellé en France. 196.

Diable (le) ne s'est jamais apparu aux Amériquains, Tome II. 126.

Do (le Chevalier). 205. 206.

Dorvillers, Officier. 97.

Dulhut (Mr.). 45. 46. 96. 103. 109. 110. 186. Tome II. 17.

Durantay (Mr. de la) prend une troupe d'Anglois, 96. Commandant des Coureurs de bois. 133.

Durivau, Capitaine de Vaisseau. 57. 68.

Duta (Mr.) Commandant de Troupes. 41. 227.

|| E.

Ecclesiastiques de Canada, ont beaucoup d'autorité. 60. Tome II. 76.

*Ecores**, ce que c'est. Voyez l'explication des Termes de Marine.

Entreprise contre les Iroquois. 122. & *suiv*antes. Quels talens il faut avoir pour former des *Entreprises*. 180. & *suiv*antes. Les autres choses nécessaires pour cela. *ibid. Entreprise* des Anglois mal conduite. 209. Entreprise avantageuse proposée par l'Auteur. 238.

Escarmouche entre des François & des Iroquois où les premiers furent en danger. 99.

Espadon, quel poisson c'est ; & comment il se bat contre la Baleine. 6.

Esprit (le Grand), c'est le nom que les Iroquois donnent au Dieu Souverain. 31.

F.

Famine (Riviére de la) 45.

Fer (Riviére du). 62.

Festin, l'Auteur est prié à un Festin chez les Iroquois. 138. Description de ce Festin. *ibid.*

Févre (M^r^. le) de la Barre, Gouverneur Général de Canada. 2.

Fiévres, qui font mourir au deux ou troisiéme accès. 43.

Filles de moyenne vertu envoyées pour peupler le Canada. 11. Comment leur Mariage se faisoit. 12. Filles offertes à l'Auteur, & à ses Compagnons par un Grand Chef. 161.

Fleuve Saint Laurent, Tome II. 7.

Fontaine Marion, passé par les armes, Son Histoire. 97.

|| *Forêt* (M^r^. de la) Officier. 95. 96.

Fort Saint Joseph. 118. 123. Fort Frontenac. Voyez *Frontenac*, Fort des Outagamis. 143. De Crévecœur. 177. Fort Roland. 208.

Frontenac (M^r^. de) Se moquoit de la préséance des Intendants. 18. 31. Voyez encore sur ce mot les pages 57. *& suiv*antes. Renvoyé en la place de M^r^. de Denonville. 196. Fait tracer un Fort. 207. Veut faire prendre un Major Anglois. 212. De retour en Canada y veut retenir l'Auteur, & lui offre sa bourse & sa table. 198. Sa reception. 199. Part pour Montreal. 200. Avoit fort à cœur l'abandon du Fort de son nom. 201.

Frontenac (Fort de) Sa description. 41. 42. Il est aussi parlé de ce Fort aux pages 90. 91. 92. 93. 131. 195. 201. On le veut rétablir. 204.

G.

Gelinotes de bois, plaisir de les voir battre des aîles. 86. 87.

Glaces en abondance. 7.

Gouvernement de Canada en général, Tome II. 72. *& suiv*antes.

Gnacsitares, ces Sauvages ne reconnoissent point le Calumet de Paix. 158.

Grangula, Chef de Guerriers. 46. 47. Répond à un Discours de M^r^. de la Barre. 51.

Gregori (Major) Commandant une troupe d'Iroquois. 96.

Grisolon de la Tourete, frere de M^r^. Dulhut. 106.

Groselier (le nommé) Va à la découverte de quelques Terres du Canada, Tome II. 14.

Guerre des Sauvages, Tome II. 174.

|| H.

Habitations Sauvages des environs de Quebec. 21.

Habits, Logemens, &c. des Sauvages, Tome II. 90.

Hache, les Sauvages admirent le travail de la hache. 156.

Hainaut (M^r^.), Capitaine de Vaisseaux. 57. 68.

Harangue de l'Orateur d'une des cinq Nations. 63.

Harangue faite à un mort, Tome II. 151.

Helene (M^r^. de *Saint*), 187. Mort d'une blessure. 215.

Hudson (Henri) Anglois, Tome II. 12. *& suiv*antes.

Hurons, Peuples de Canada. 19. 110. *& suiv*antes. 115. *& suiv*antes. 134.

Hyerogliphes des Sauvages, Tome II. 191. *& suiv*antes.

I.

Ile aux Oiseaux. 6. *Ile* d'Anticostie, *ibid.* *Ile* Rouge, *ibid.* 7. *Ile* aux Coudres, *ibid.* 217. *Ile* d'Orléans. 14. *Ile Saint* Helene 92. *Ile* du Détour. 122. *Ile* de Manitoualin. 122. *Ile* aux Rencontres. 168. Pourquoi ainsi appellée. *ibid.* *Ile* de Terre-Neuve. 200. Description de cette *Ile*, Tome II. 30. *Ile* des Liévres. 228. *Ile* Percée, Tome II. 9.

Incursions faites à la Nouvelle Angleterre, & à la Nouvelle York. 204.

Insectes du Canada, Tome II. 50.

Intérêts des François & des Anglois de l'Amérique Septentrionale, Tome II. 84. *& suivantes.*

Joliet (le Sieur). Sa femme & sa mere échangez contre des prisonniers Anglois. 216.

Joncs. Navigation parmi des *Joncs.* 147.

|| *Iroquois.* Sont amis des Anglois, & ennemis des François. 2. Ont détruit les trois quarts des Algonkins. 23. Quels sont ces Peuples. 30. Avec qui ils font commerce. 31. En quel endroit ils peuvent au nombre de cinquante arrêter cinq cens François, rien qu'avec des cailloux. 42. Echange qu'ils font de bonnes choses contre des aiguilles, &c. 43. *Iroquois* brûlé tout vif. 233. Sa constance. 235.

Juchereau (M^r^. de). 113.

Ivre, l'être chez les Sauvages est un sujet à tous pardonner. 95.

L.

Labrador, grande Terre, Tome II. 9. 12.

Lac Saint Pierre. 24. *Lac* Champlain, *ibid.* 31. 61. 207. Le *Lac* Ontario ou de Frontenac. 30. 101. *Lac Saint* François. 40. De *Saint* Loüis. 40. 188. Du *Saint* Sacrement. 61. Des Hurons. 63. 108. 109. 130. Des Ilinois. *ibid. Sainte* Claire. 96. 108. Herrié ou Errié. 101. 108. 123. Tome II. 20. Des Malominis. 143. Des Nipecirinis. 188. De *Saint* Loüis. *ibid.* Voyez Tome II. 8. *& suivante.* jusqu'à 24.

Lahontan. Baronnie apartenante à l'Auteur, venduë. 198.

Laval (M^r^. de) Aumônier à l'Evêché de Quebec. 134.

Laurent (*Saint*) Baye. 5. Fleuve 6. 10. 13. Description de ce Fleuve. 39 *& suivante.* Tome II. 7.

Lettre de l'Auteur à M^r^. de Segnelay. 119.

Liévres en grand nombre. 76.

Lorette, Village près de Quebec, habité par les Sauvages. 21.

|| M.

Mahu (le Sieur). Canadien. 2.

Maladies & Remédes des Sauvages, Tome II. 144. *& suiv*antes.

Mantet (M^r.) Part pour reconnoître l'état du Fort de Frontenac. 201.

Mariage des Filles de Joye envoyées pour peupler le Canada 12. Plaisante avanture au sujet d'un *Mariage*, Tome II. 79. *Mariage des Sauvages*, Tome II. 130 *& suiv*ante.

Maringoüins, espéce de cousins fort incommodes. 41.

Maupeou (le Chevalier de), Neveu de Madame de Pontchartrain. 224. 229.

Medecin ignorant. 43. 44. *Medecin* Portugais dispute avec l'Auteur. 249. *& suiv*antes.

Meules (M^r. de) Intendant de Canada. 72.

Meneval (M^r.). Laissa prendre le Port Royal aux Anglois, Tome II. 27. 29.

Metempsicose, ce qui est dit à ce sujet. 158.

Mœurs & Maniéres des Sauvages, Tome II. 97.

Moruës. On en pêche quantité sur le Banc de Terre-Neuve. 3.

Moine (M^r. le) Gentilhomme Normand. 46. Interprete le Discours de la Grangula. 55.

Montortier, Capitaine de Vaisseaux. 57. 68.

Montreal, Ville de Canada. 13. 18. Sa situation. 25. On travaille à le fortifier. 59. *& suiv*antes. 68. Son Commerce. 66. L'auteur y arrive. 188.

Michel (*Saint*) Canadien. 237.

Michitonka, Chef d'Iroquois, engagé dans le parti des François. 130. 131.

Missilimakinac, la situation de ce Païs. 62. 63. Sa description. 114. L'Auteur part de ce lieu. 136. Il en part encore pour Montreal. 186.

|| *Missisipi*, Fleuve. 114. 115. 136. 146. 170. 173. Sa description. 175.

Mozeemleck (la Nation des) est grande & puissante. 163. Est honnête & polie. 164. 165.

N.

Nations diverses des Sauvages du Canada, Tome II. 36. *& suivantes.*

Nége en abondance. 7.

Nelson (le Capitaine). 14.15.

Niagara, Ville. 46. 96. 101. 106. 111. 112. 130. 131. 132. 190. 195.

O.

Oiseaux des Païs de Canada, Tome II. 44 & *suivantes.* Explication. 46. *& suivantes.*

Orange (le Prince d'). On apprend qu'il est proclamé Roi. 187.

Oreouahé, Chef des Goyogoans, ramené des Galéres en Canada. 201.

Orignaux. On va à la chasse de ces Animaux avec des Raquettes. 73. Ce sont des espéces d'Elans. 74. Sa chair est délicate. *ibid.* Son trot égale la course du Cerf. 74. 75. Peut trotter trois jours & trois nuits sans se reposer. *ibid.* Chasse qui s'en fait. *ibid.*

Ours du Canada, peu dangereux. 86.

P.

Païsans de Canada, vivent plus commodément en Canada, qu'une infinité de Gentilshommes en France. 19.

Peaux dont les Sauvages troquent avec les Européens, Tome II. 70 *& suivantes.*

|| *Pelleteries.* Grand Commerce qui s'en fait. 137.

Perdrix en grand nombre. 76.

Perrot (M^r.) Gouverneur de Monreal. 25. 57. Tome II. 27.

Peuples Sauvages de divers noms & langages. Tome II. 36 *& suivantes.*

Plante (Mr. de la), Esclave chez les Sauvages, repris. 233.

Plaisance, vainement attaqué par les Anglois. 243. & *suiv*antes. Les Anglois ont dit qu'ils l'auroient pris sans l'Auteur. 248. Autre tentative des Anglois. 256. & *suiv*antes. Description de ce poste, Tome II. 32.

Piquer de fond. Voyez l'explication des Termes de Marine. 44.

Poissons blancs. 116.

Poissons divers, Tome II. 51. & *suiv*antes. Explication. 53.

Portage. 106. 145. 177.

Port-Neuf (Mr. de), Gentilhomme Canadien. 204.

Port-Royal, Capitale de l'Acadie, Tome II. 27. 29. 30.

Poteau, appellé la Borne de Lahontan. 168.

Prêtres, Seigneurs de Montreal, leur zele indiscret*, nomment les gens en Chaire. 60. Défendent tous les Livres qui ne traitent pas de dévotion. *ibid.*

Prisonniers qui chantent jour & nuit. 93. Constance d'un prisonnier. 94.

Puants (la Baye des). 115.

Puces, en plus grand nombre que les grains de sable. 24.

Q.

Quebec (Ville de). 7. C'est la Capitale de la Nouvelle France. 14. Sa description. 15. 16. 17. Chacun y plaide sa Cause, & les Procès y sont bien-tôt finis. 18.

|| *Quolibets.* Les Sauvages en font entrer ordinairement dans leur Musique. 138.

R.

Raquettes, Instrument de Chasse. 73.

Rat (le), Grand Chef des Hurons. 117. Sa ruse. 189. & *suiv*antes. 205. 206. Ne comprend pas comment les hommes se puissent faire la guerre les uns aux autres. Son raisonnement là-dessus, Tome II. 174.

Radisson, va découvrir quelques Terres du Canada, Tome II. 14.

Riviéres de l'Amérique courent assez droit. 176.

Riviéres ou Fleuve de *Saint* Laurent. 6. 9. 10. 188. 210. 226. 241. Tome II. 7. 24. 51. De Missisipi. 59. 114. 115. 136. 137. 146. 168. 173. 175. Tome II. 53. Du Fer. 62. Des Outaouas. 68. 187. 188. Des Tsonontouans. 96. Tome II. 23. 85. Des Outaouas, Tome II. 23. De *Saint* Jean, Tome II. 25. De Saguinan. 113. De Theonontaté. 123. De Condé. 123. Longue. 136. 144. 146. 167. 173. 176. Tome II. 93. Des Puants 143. 145. D'Ouisconsinc. 145. 146. Des Missouris. 170. Tome II. 5. 145. Des Osages 172. Des Ilinois. 175. 176. Des Oumamis. 179. Creuse. 186. 188. Du Liévre. 187. Des François. 188. Du Saguenay. 211. 216. Du Saquinack, Tome II. 19. Des Onnontagues, Tome II. 23. 85. De la Famine, Tome II. 23. De Ganaraské, Tome II. 23. De Theonontaté, Tome II. 23.

II S.

Sale (M^r^. de la) Revient d'une découverte. 7. Utile par ses bons conseils. 33. Avoit négligé le Fort de Frontenac. 41. Doit aller à la découverte de l'embouchure du Missisipi. 59. Voyez aussi pour ce nom les p. 95. 114. 174. 177. 180.

Sauteurs, Peuples du Canada, ainsi nommez. 121.

Sauts de *Saint* Loüis, des Cedres, du Buisson. 40. De Niagara. 106. De Sainte Marie. 121. Du Kakalin. 143. Le long. 187.

Sauvages tout à fait nuds. 65. Civilisez. 150. 162. Adorent le Soleil, la Lune & les Etoiles. *ibid.* Leurs Habits, Logemens, Complexion, &c. Tome II. 90. Leurs Mœurs & Maniéres, Tome II. 97. Ont la mémoire fort heureuse, Tome II. 109. Leur Croyance, Tome II. 112. Leurs Maladies & Remédes, Tome II. 144. *&* *suivantes*. Dès qu'un *Sauvage* est mort, on l'habille le plus proprement qu'il est possible, Tome II. 151. Leur Chasse, Tome II. 155. Leur Guerre, Tome II. 174. De leurs Armoiries, Tome II. 189. De leurs Hierogliphes, Tome II. 191. Diverses Nations & Langues des Sauvages, Tome II. 36. *&* *suivantes*.

Scorbut. Voyez l'explication des Termes de Marine. Des Soldats en meurent. 3.

Second. C'est la Coûtume chez les Sauvages d'employer un Second pour soi en toutes les Cérémonies qui se font parmi eux. 139.

Segnelay (Mr. de). 89. Sa mort. 218.

Services mal récompensez. 223. 224.

Sodomie. Les Ilinois y ont du penchant aussi-bien que les autres Sauvages qui habitent aux envillrons du Fleuve de Missisipi, Tome II. 142.

Sorel. Côte de quatre lieuës de front. 24.

T.

Tabac. Les Sauvages n'en prennent ni en poudre, ni en machicatoire. Tome II. 153.

Tadoussac. 6.

Tonti (Mr. de). 177.

Traci (Mr. de). Gouverneur Général. 31.

Traineaux de Quebec, est la voiture dont on s'y sert pendant l'Hiver. 18.

Trois Riviéres. Nom d'une Ville à 30. lieuës de Quebec. 22.23.

Troyes (Mr. de), Officier. 101.

Truittes saumonées, on en prend jusqu'à cent d'un coup de filet. 46.

V.

Valliers (l'Abbé de *Saint*), Aumonier à l'Evéché de Quebec. 134. 200.

Valrénes (Mr. de), Commandant du Fort de Frontenac. 195. 229.

Vaudreüil (Mr. le Chevalier de), Vient de France en Canada pour y commander les Troupes. 90. Il retire l'Auteur d'un grand danger. 188. Il bat un Parti d'Iroquois. 237.

Verasan (Jean). Fut le premier qui découvrit le Canada, Tome II. 7.

Villages d'alentour de Quebec. 21. *Villages* de soixante lieuës de longueur. 25. Autres Villages. 93. 101. 139. 143. 148. 149. 150. 157. 170.

*Voitures** de Canada, sont des Canots d'écorce de Bouleau. 34.

|| W.

William Phips, Commandant Anglois. 211.

Fin de la Table des Matiéres.

This page intentionally left blank

Achevé d'imprimer
en novembre 1990 sur les presses
des Ateliers Graphiques Marc Veilleux Inc.
Cap-Saint-Ignace, Qué.